JOURS DE PUBLICATION : Mardis et Vendredis.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An, PAYABLES D'AVANCE.
Ou TROIS PIASTRES lorsque l'abonnement n'est pas payée d'avance. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis, au Bureau du Journal un mois avant l'échéance de leur abonnement. Les abonnements sont de six mois.
ETATS-UNIS :—Trois piastres.

L. G. GLADU,—Rédacteur.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE RUE DES CASCADES ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère Insertion...... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne...... 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour le. Annonces devront être publiées plus de trois mois

Editeurs-Propriétaires,—LUSSIER & FRERE.

Vol. 13 | St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Mardi, 1 Aout 1865. | No. 41

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

EDOUARD ROBILLARD Commis Marchand de la Cité et District de St. Hyacinthe.
Demandeur.
vs.
LOUIS TANCREDE PLAMONDON, Marchand du même lieu.
Défendeur.

Un Bref de Saisie a émané en cette cause, dont toutes personnes intéressées dans les biens du défendeur, ainsi que toutes personnes ayant en leur possession, garde ou contrôle, aucune partie de l'actif du Défendeur ou qui sont en aucune manière endetté envers lui, sont requises de prendre connaissance.

St. Hyacinthe 11 Juillet 1865.

Ls. TACHÉ
Shérif



CONTRATS DE LA MALLE.

Des SOUMISSIONS adressées au MAITRE GENERAL DES POSTES seront reçues à Québec jusqu'à MIDI,

VENDREDI, LE 18 AOUT PROCHAIN,

pour le transport des MALLES de Sa Majesté, sur contrats proposés, pour 4 ans, du 1er Octobre prochain, pour les services ci-dessus mentionnés le transport devant se faire dans des voitures convenables :

MONTREAL et St. EUSTACHE } Tous les Jours, *EN ETE.*
MONTREAL et CARILLON. } Tous les Jours, *EN HIVER.*
Acton-Vale et Roxton-Falls, *TOUS LES JOURS.*
Sorel et le dépot de St. Hilaire, *TOUS LES JOURS.*

Des avis imprimés contenant d'autres informations quant aux conditions des Contrâts peuvent être vus et des formules de soumissions obtenues aux principaux Bureaux de *Poste* sur ces Routes.

EDWIN KING,
Insp. des Postes.
Bureau de l'Inspecteur des Postes, Montréal, 7 juillet, 1865. } 3 f

DEFENSE D'AVANCER.

JE donne avis par ces présentes que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom sans autorisation par écrit.
JEAN-BAPTISTE CLÉMENT,
Cultivateur.
St. Charles 3 Juillet 1865.



AVIS PUBLIC.

Je soussigné, PERCEPTEUR DU REVENU DE L'INTÉRIEUR POUR LE DISTRICT DE ST. HYACINTHE, donne par les présentes AVIS que les POIDS ET MESURES ET MACHINES A PESSER, seront Inspectés, Vérifiés et étampés dans les Paroisses de ce District, aux dates ci-après mentionnées :

Ste. Rosalie,	28	Août	prochain.
St. Simon,	29	"	"
St. Hugues,	30	"	"
Ste. Hélène,	31	"	"
Upton,	1	Septembre	"
St. Liboire,	2	"	"
St. Dominique,	4	"	"
St. Pie,	5	"	"
St. Paul,	6	"	"
Ange-Gardien,	7	"	"
St. Césaire,	8 et 9	"	"
St. Damase,	11	"	"
St. Jean-Baptiste,	12	"	"
Ste. Marie,	13 et 14	"	"
St. Mathias,	15	"	"
St. Hilaire,	16	"	"
St. Charles,	18	"	"
St. Denis,	19 et 20	"	"
St. Jude,	21	"	"
St. Bernabé,	22	"	"

LÉONARD BOIVIN
Percepteur du Revenu de l'Intirieur.
St. Hyacinthe, 25 juillet, 1865.

VOLE.

Dans la nuit de dimanche a lundi dernier.
Un Cheval d'un Rouge Brun appartenant à ANT. TETRO de Bolton. Le cheval a une Patte de derrière Blanche une Barre Blanche dans le Front, il a plusieurs barres autour du cou faite par une corde, il a 14 ans.

AUSSI :

Un joli WAGON volé dans la même nuit appartenant à V. LACHAMBRE, Marchand de Waterloo, la Boite du Wagon est couverte en cuir patent aussi que le devant, la Bourure est aussi en cuir patent, l'Oreillé est aussi en cuir patent mais elle n'était pas dans le Wagon quand elle a été volée. Les frettes qui couvrent les moyeux gauches sont encavés par le choc d'un autre Wagon, le tablié est en Toile Ciré, les Ressorts sont sur le long, le côté gauche du Travaille est éclaté.
Waterloo, 16 juillet, 1865.

PERDU OU VOLE.

Dans la nuit de Mercredi à Jeudi du 12 au 13 juillet courant, un Cheval Blond, Nez Blanc, Crin-Blond, environ 4 pieds 10 pouces de haut, Agé de cinq ans, appartenant à Adolphe Giard, disparu de chez son bourgeois ; Smonton Centre, Franklin County, Etat de Vermont. Toute information tendant à la faire retrouver sera reçu par le soussigné qui donnera une récompense généreuse, on s'adressant chez lui à St. Hyacinthe.

HENRI GIARD,
St. Hyacinthe.
17 juillet, 1865.

UN BON FORGERON DEMANDE.

Un Bon Forgeron pourrait s'établir avantageusement à St. Guillaume d'Upton.
Il y a deux voituriers qui lui donneront leur ouvrage.
S'adresser à M. DUROCHER,
Voiturier.
St. Guillaume d'Upton. Juillet 1865.

FEUILLETON

LES CHAUFFEURS.

DEUXIÈME PARTIE.

VII.—*Le voyage.*

(*Suite.*)

Mais ce qui méritait autant d'attention que l'organisation de la bande, c'était le chef lui-même, la tête de ce corps hideux, l'intelligence qui faisait mouvoir tous ses bras impitoyables ; c'était le Beau-François, le *Meg*, comme on l'appelait.

Nous connaissons l'origine du Beau-François. Enfant illégitime d'un homme sans cœur, qui l'avait abandonné par avarice, il avait vécu jusqu'à quatorze ou quinze ans dans un état voisin de la pauvreté. Dès son enfance, il avait eu conscience de l'irrégularité de sa position au milieu des hommes, et cette brutale épithète de bâtard que lui jetaient à la face du village semblait avoir ulcéré son âme. L'instruction élémentaire qu'il reçut du curé du voisinage, et que la nécessité de gagner son pain le forçat bientôt d'interrompre, n'eut sur lui aucune action favorable ; au contraire, ce sol préparé par la culture n'ayant pu recevoir la semence, n'en produisit qu'avec plus de force des orties et des ronces ; les instincts mauvais germèrent avec une nouvelle vigueur.

Toutefois, il ne parait pas que jusqu'à l'âge dont nous parlons, le Beau-François eut laissé diminuer en lui un ennemi futur de la société. Sauf un caractère taciturne et contraint, sauf quelques escapades de garnement campagnards, ses parents adoptifs n'eu re rien de grave à lui reprocher. Mais à cette époque, dégoûté de la vie monotone qu'il menait auprès d'eux, il les quitta brusquement pour se joindre à des marchands ambulants qui avaient consenti à se charger de son sort, et dont l'existence aventureuse l'avait séduit.

A partir de ce moment, tout devenait obscur et mystérieux dans son histoire. On supposait seulement que les colporteurs, ses nouveaux patrons étaient affiliés à une bande de scélérats, et qu'ils l'avaient fait admettre dans la troupe. Il faut croire que le jeune homme, tout préparé qu'il fut à cette initiation résista d'abord aux entrainements du crime, mais la force des choses, la contagion de l'exemple, finirent par triompher sans doute de ces scrupules.

Seul au monde peut-être, le Beau-François connaissait le secret de la multiple existence qu'il avait menée pendant cette période. Changeant sans cesse de nom et de personnage, de profession et de pays, c'était une espèce de Protée dont les transformations successives semblaient surtout avoir pour but de dérober aux regards de la [illegible]bliation de ses crimes nombreux. Tour à tour Jean Auger, François Girodot, François Pelletier car il avait porté ces divers noms, et il était muni de papiers en règle sous chacune de ces dénominations, il avait travaillé constamment à embrouiller le fil de ses aventures. Entouré de dangers, il ne vivait que de ruse et de duplicité ; jamais il n'avait dit la vérité sans qu'il n'eut un intérêt direct et immédiat à la dire ; encore possédait-il au plus haut point, comme nous l'avons vu, l'art perfide de la combiner avec le mensonge, de telle sorte qu'on ne pût plus les distinguer l'un de l'autre. Il n'avait pas de confident ; ceux qui le connaissaient le mieux eussent trouvé dans sa vie des lacunes impossibles à remplir. Cependant l'astuce n'excluait pas chez lui l'audace dans l'action et l'énergie dans le commandement. Nommé chef de la bande après la mort de Fleur-d'Epine, il avait montré tout d'abord la fermeté nécessaire dans son nouveau poste. Quoiqu'il affectat parfois de traiter ses inférieurs comme ses égaux, il était inflexible pour l'exécution de ses ordres et il n'avait jamais fait grâce. Les plus féroces redoutaient son mécontentement et tremblaient devant lui, parcequ'ils le savaient capable de les surpasser en férocité.

Quel était donc le mobile qui poussait incessamment l'impitoyable chef à des cruautés dont la liste épouvanta ses contemporains ? C'est encore là une énigme qui est restée insoluble. Le Beau-François n'était pas un fanfaron d'assassinat, comme son lieutenant le Rouge-d'Auneau, ni un lâche aimant le sang par tempérament comme le Borgne-de-Jouy, ni une brute cruelle comme la plupart de ceux qu'il conduisait. Ses passions étaient violentes, mais contenues ; aucune semblait dominer assez pour rompre l'équilibre de cette effroyable nature. Toujours maître de lui, il marchait sans pitié comme sans remords vers le but qu'il s'était marqué. Aussi peut-on dire seulement du Beau-François que soit caractère, soit habitude ou crime, il manquait de l'instinct humain, cette faculté commune à l'espèce, dont l'absence, bien plus encore que les passions violentes, produit les grands scélérats.

Jeune et bien fait, d'une figure agréable qui ne trahissait pas la perversité de son âme, le chef de la bande d'Orgères avait dû, dans le courant de sa vie errante, contracter de ces liaisons éphémères que la morale réprouve. Plusieurs fois, en effet, il avait aimé avec une fiévreuse ardeur de la jeunesse mais ces amours ne duraient pas plus qu'un accès de fièvre et ses malheureuses victimes, abandonnées oubliées, comme Fanchette Bernard, n'avaient pris aucune place dans son existence. Seule, Rose Bignon, qu'il avait épousée selon les formes de l'association exerçait une certaine influence sur cette âme indomptable. Depuis plusieurs années, il demeurait attaché à elle ; il lui manifestait, par intervalles, une affection qu'il n'avait jamais éprouvée pour aucune.

Cependant les plus clairvoyants de la troupe avaient pu observer que l'ascendant de Rose allait toujours en déclinant depuis l'affaire du château du Breuil. Maintenant, le Beau-François restait plusieurs mois sans la voir, et quand il la retrouvait, sa froideur était visible. On concluait de là qu'une autre femme avait dû faire impression sur lui ; mais cette femme, personne ne la connaissait, et nul n'eut été assez hardi pour l'interroger à ce sujet.

A partir de la même époque, un changement non moins remarquable s'était manifesté dans les manières et les allures du Beau François. Lui jusquelà indifférent sur sa mise, brutal dans son langage, grossier dans ses goûts, comme ses compagnons, avait insensiblement montré quelques recherches dans son extérieur, une sorte de delicatesses dans ses préférences. Entre tous les costumes dont sa criminelle profession l'obligeait à se revêtir, il portait plus volontiers et plus longtemps ce costume d'incroyable sous lequel il s'était présenté chez les dames de Méréville. Sa balle de colporteur autrefois de menues merceries, se composait maintenant de bijouterie et d'orfèvrerie, comme s'il eut voulu par la valleur de ses marchandises rehausser l'importance de son importante profession. Il allait souvent à Paris, et y faisait de longs séjours afin d'étudier, dans les promenades et lieux publics, les manières des gens de distinction. Il avait de fréquentes et intimes conférences avec Baptiste le Chirurgien, homme de science avorté, sorte de praticien de bas étage, qui, seul de la bande, connaissait un peu les classes élevées de la société, et il prenait de lui des leçons pour apprendre à modérer sa rudesse native. Nous avons vu que, malgré ses efforts, il n'avait pu soutenir devant les dames Méréville son rôle mondain et qu'il avait dû bientôt revenir à la feinte bonhomie, qu'il convenait mieux à ses habitudes et à son caractère. Toutefois, une transformation importante s'opérait dans le Beau-François ; et que cette transformation fut due à la conscience de la grande fortune et du nom honorable qui allaient lui allaient lui échoir, ou à une passion réelle pour la belle et délicate Maria elle pouvait dans un terme rapproché, amener des changements inattendus.

Mais nous en avons assez dit, pour le moment, sur cette sombre individualité que la suite de cette histoire fera mieux connaitre, et nous allons poursuivre le récit.

En quittant le palais de justice de Chartres, le Beau François s'était dirigé vers la demeure du Traiteur Doublet. Il pénétra dans la maison après avoir pris les précautions ordinaires, et il trouva le le franc au milieu de ses casseroles et de ses fourneaux. En reconnaissant le Meg, Doublet ota respectueusement son bonnet de coton et salua très bas. François lui adressa quelques questions.

—Suivant vos ordres, tout le monde est parti, Meg, répliqua Doublet avec un sourire doucereux, et vous savez mieux que moi où voup pourriez les retrouver. Il n'y a plus ici que Baptiste le chirurgien, et le rouge d'Auneau, qui doivent faire rete avec vous. Ils sont dans la chambre d'eu haut à jouer et à boire en vous attendant. Faut-il les prévenir

—Tout à l'heure. Mais parle-moi de Rose, de ma femme, qui, m'-astu dit, est partie ce matin précipitamment.

—Je croyais déjà vous avoir conté la cose, Meg, mais je vais vous la répéter : madame Rose est donc arrivée ici sur les neuf heures avec cette pleurnicheuse qu'on appel la Grêlée, qui pleurnichait plus que de coutume.... Madame Rose s'impatientait à la consoler, mais je n'ai pas entendu leurs paroles. Enfin, votre dame a fait mettre le cheval à sa petite car riole, et elles sont parties ensemble.

—Et sais-tu où elles sont allées.

—Mais où sont déjà tous les autres ... dans les bois de la Muette, où la nuit prochaine Longumeau doit épouser Belle-Victoire... Ah Meg quelle ripaille vous allez faire là bas quelles belles fricassées ! et je n'y serai pas.

Le Beau François réfléchit puis il sourit avec satisfaction.

—A merveille, dit-il je les retrouverai l'un et l'autre, car je vais partir aussi. Dis au Rouge d'Auneau et à Baptiste d'aller m'attendre sur la route à deux cents pas de la porte Guillaume ; je les rejoindrai dans un quart d'heure.

Et il sortit pour se rendre à l'auberge, où il demeurait ostensiblement afin de dérouter les soupçons.

(*La suite au prochain numero.*)

Nous prions ceux qui nous sont endettés pour Abonnements, Annonces, etc., de vouloir nous payer immédiatement.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Mardi, 1 Août 1865.

Sir Etienne-Pascal-Taché.

Le bras de la divine Providence semble s'appesantir bien douloureusement sur notre pays. La tombe ne s'était pas encore refermée sur les restes mortels de cette grande figure nationale à laquelle nous rendions les derniers devoirs, hier, à St. Hyacinthe, que la mort de SIR ETIENNE-PASCAL-TACHÉ, venait jeter un nouveau deuil dans le cœur de tous les vrais Canadiens.

Le pays s'attendait depuis quelques jours à la perte qu'il fesait dimanche dernier, à une heure de l'après-midi, par la mort de l'honorable Premier-ministre ; mais elle n'en sera pas moins ressentie comme une véritable calamité nationale.

En effet, en voyant disparaître une à une et à des époques aussi rapprochées, les membres de cette glorieuse phalange de dévoués défenseurs, à laquelle la nationalité canadienne-française doit en partie son existence, comment le cœur ne se resserrait-il pas bien douloureusement ? En perdant les honorables Messieurs A. N. MORIN et TACHÉ, nous perdons des véritables représentants de la nationalité canadienne française ; ils représentaient le sentiment national non-seulement par la grandeur de leur patriotisme ; mais encore par la sincérité et la vivacité de leur foi religieuse, ces glorieux apanages du peuple canadien-français.

SIR ETIENNE PASCAL TACHÉ était le premier ministre de l'Administration actuelle avec le portefeuille de Receveur-Général ; membre à vie du Conseil Législatif, aide-de-camp de la Reine avec le grade de Colonel dans l'armée anglaise, Chevalier de l'Ordre Romain de St. Grégoire ; du Bureau de l'Education pour le Bas-Canada et l'un des directeurs du Grand-Tronc nommés par la Province.

Ainsi il avait reçu des marques très flatteuses de distinction des deux grandes autorités auxquelles il était comptable de ses actes, de sa Souveraine, pour les services qu'il avait rendus à son pays et du Souverain Pontif, le pape Pie IX, pour les services qu'il avait rendus à sa religion.

Il n'est guère de vie mieux remplie que celle de l'illustre défunt. Peu se dévouèrent aussi exclusivement que lui au service de leur pays. Dès l'âge de 17 ans, il prenait du service dans la milice ; pendant la guerre de 1812 il combattait dans les rangs des *Chasseurs-Canadiens*, avec le grade de lieutenant, pour la défense du sol natal.

L'illustre défunt était médecin et il a pratiqué sa profession dans la paroisse de St. Thomas, où il est décédé ; mais sa vie presqu'entière fut consacrée au service du pays. Il représenta en chambre le Comté de l'Islet depuis 1841 jusqu'en 1846, où il fut nommé député adjudant général de milice, place spécialement en rapport avec ses goûts et qu'il occupa jusqu'en 184 C'est alors qu'aux pressantes sollicitations du regretté Sir L. H. Lafontaine, il entra dans l'administration Lafontaine-Baldwin, avec le portefeuille de commissaire des Terres et un siège à vie au Conseil Législatif. Il occupa cette position qu'il n'avait accepté qu'au sacrifice d'une autre qui se trouvait plus en rapport avec ses goûts, jusqu'en Décembre 1849, où il fut nommé Receveur-Général. En 1856 il était appelé au poste d'Orateur du Conseil Législatif. Dans la même année, il devenait le chef de l'administration Taché-Macdonald, dont il se retira en 1857, après avoir été Commissaire des Terres dans la même année. En 1858, il recevait le titre de *Sir*, en récompense de ses services distingués, en 1860, celui d'aide de camp de Sa Majesté avec le rang de colonel dans l'armée anglaise.

En 1864, lors de la résignation du ministère McDonald-Dorion, après avoir été vainement sollicité par les chefs du parti dans le temps au pouvoir, et vainement demandé par le gouverneur général, il crut devoir se rendre enfin aux sollicitations pressantes de ses amis et prendre de nouveau les rênes du gouvernement en 1864. Il était alors dans sa soixante-neuvième année.

En acceptant la position difficile qu'on lui offrait, il avait compris la grandeur du sacrifice qu'on lui demandait. Mais son âme généreuse et patriotique ne recula pas devant ce nouveau dévouement que son pays exigait de lui. A quelqu'un de ses amis, le félicitait sur l'honneur qu'il recevait d'être appelé à la tête de son pays dans des temps aussi difficiles, le brave Colonel répondit : « Cet honneur là est comme un coup de foudre ; il m'emportera à la première occasion.

Ce que SIR ETIENNE avait prévu est malheureusement arrivé. Il a eu du moins, au moment de sa mort, la satisfaction de se dire qu'il avait sacrifié à son pays, ce qu'il avait de plus cher, son existence.

Puisse la reconnaissance de ses compatriotes égaler la grandeur de son sacrifice.

SIR ETIENNE était le membre d'une des familles les plus distinguées du pays. Il était l'oncle du Monseigneur Alexandre Taché, le courageux missionnaire de la Rivière Rouge, du Chevalier Taché, un de nos compatriotes qui honorent le plus la race canadienne-française par son savoir, et de notre respecté concitoyen, M. Ls. Taché, Shérif du District de St. Hyacinthe

De notre Extra de Samedi soir.

La mort vient de faire un grand vide dans notre société en nous enlevant l'honorable Juge AUGUSTIN NORBERT MORIN. Cette nouvelle qui vient de se répandre partout le pays a jeté la consternation dans tous les cœurs.

La mort de ce grand patriote, de ce vertueux citoyen, de ce chrétien à la foi vive, est un deuil national. En pleurant sa perte, la société canadienne-française pleure un de ces hommes au patriotisme aussi sage que dévoué, qui comme les Lafontaine et les Taché surent dans des temps difficiles et orageux, assurer à nos compatriotes cette légitime part d'influence dans l'administration du pays, qu'ils ont toujours conservé depuis.

Pour nous, habitants de St. Hyacinthe, nous perdons presqu'un concitoyen. On sait que l'Hon. Juge MORIN est le beau frère du vénéré Supérieur du Séminaire de St. Hyacinthe, M. le Grand-Vicaire Raymond et de notre digne représentant, M. Rémi Raymond.

A différentes époques, il eut occasion de séjourner assez longtemps au milieu de nous. Il devait même venir, sous peu, se fixer définitivement en la paroisse de St. Hyacinthe. Ses funérailles auront lieu lundi, à la paroisse de St. Hyacinthe.

Voici en quels termes, notre confrère de la *Minerve* annonce la nouvelle de sa mort à ses lecteurs dans son numéro de samedi :

La main de Dieu semble vouloir nous frapper dans nos affections et faire courber, sous le poids de cruelles épreuves, nos fronts trop accoutumés à ne se charger que de pensées ambitieuses pour le présent et d'orgueilleuses aspirations pour l'avenir. Nous avons pourtant derrière nous un passé qu'il est bon de nous rappeler, pour bien comprendre qui nous a fait vivre et qui nous a fait grandir. Nous tenons encore à une génération d'hommes héroïques qui, guidés par leur énergie et une noble audace à travers des obstacles extraordinaires, étonnèrent leur siècle par leur valeur et firent de nous un peuple fort par leurs sacrifices. Hélas ! ces belles figures qui se dessinent dans les luttes du passé, se retirent une à une du théâtre, témoin de leur vaillance ; un des liens les plus doux qui nous rattachent à ces glorieuses époques, vient encore de se briser :

Son Honneur le Juge A. N. MORIN n'est plus. La triste nouvelle est venue, hier après-midi, jeter le deuil dans la cité de Montréal.

L'Hon. A. N. MORIN, retiré depuis quelques semaines dans ses anciennes propriétés situées à Ste. Adèle, Comté de Terrebonne, avait résolu d'y passer la saison des chaleurs. A part la faiblesse qui lui est habituelle, aucun indice alarmant pour sa santé ne s'était manifesté jusqu'à jeudi soir. Il prit son repas comme à l'ordinaire ; mais un quart d'heure après, il expira entre les bras de sa digne épouse, malgré les soins du Dr. Lachaine, dont il se trouvait l'hôte pour quelque temps. La maladie qui nous le ravissait était une apoplexie sérieuse.

Il ne nous reste plus qu'à pleurer la perte d'un citoyen, si grand dans l'estime de ses compatriotes, si riche de leur vénération, si plein d'un mérite que ses nombreux bienfaits rediront toujours. Au moins, puisqu'il nous est enlevé, nous est-il permis de retrouver dans le vénérable défunt l'image fidèle de l'honnêteté politique, de l'habile homme d'Etat, du magistrat intègre et du citoyen vertueux. Qui ne sait que chacun des replis de sa vie privée ne cache la manifestation d'une nouvelle qualité de l'âme et qu'il se plaisait surtout à consacrer ses efforts à la pratique de la vertu, si rare parmi les hommes.

Quant à nous, nous n'avons plus qu'un devoir de citoyen à accomplir envers l'illustre défunt. Nous nous sentons unis, en quelque sorte, à ses destinées par les liens les plus intimes ; car c'est avec orgueil, dirions-nous, si la douleur ne devait faire taire tout autre sentiment en ce moment, c'est avec les élans de la reconnaissance que nous voyons que le premier fondateur et le premier rédacteur de la *Minerve* furent l'Hon. A. N. MORIN.

Son Honneur le Juge MORIN, naquit à St. Michel, district de Québec, le 12 octobre 1803 ; il était jumeau, et sa mère le mit au monde au bout de sept mois de grossesse. On s'explique ainsi la débilité continuelle d'un corps qui renfermait une âme aussi énergique. Comme presque tous les hommes éminents dont le Canada s'honore, l'Hon. MORIN appartenait à une famille d'honnêtes cultivateurs, et ses premières années furent accompagnées de privations. Il fit ses classes au séminaire de Québec et se destina ensuite à l'étude du droit ; mais les moyens lui manquaient.

L'Hon. D. B. Viger, qui aimait à favoriser les talents pauvres, découvrit dans le jeune MORIN les plus brillantes dispositions, lui donna beaucoup d'encouragement et le fit venir à Montréal. Il se retira chez M. Augustin Perrault, riche et respectable citoyen, fabricant de savon, où il gagna sa pension, en remplissant l'office d'agent pour ce monsieur. Il avait passé brevêt sous l'Hon. D. B. Viger, et celui-ci l'employait à la copie de ses manuscrits, et l'accoutumait lui-même à manier la plume de l'écrivain. Le jeune MORIN eut bientôt l'occasion de briller dans une brochure intitulée : « Lettre à l'Hon. Juge Bowen, » au sujet de l'usage légal de la langue française en Canada. Cet écrit remarquable lui valut les félicitations de personnages éminents et lui fit une belle réputation. Ce fut alors qu'il fonda *La Minerve* et lança les premiers numéros. Il entra ensuite en négociations avec feu M. Ludger Duvernay, qui devint propriétaire de *La Minerve* et qui reprit toute la file en commençant une autre série. Le jeune MORIN en était rédacteur, et il continua cette fonction pendant plus de dix ans. En 1828, M. MORIN fut admis à la pratique de la profession d'avocat. Deux ans après, grâce à ses talents, il entrait, âgé de 27 ans, au Parlement, comme représentant du comté de Bellechasse. Les succès qu'il y obtint sont étonnants. Il prit part à toutes les graves questions du jour, et, il fit preuve, dans la discussion, d'un jugement si solide et de qualités si éminentes qu'il devint un des chefs de son parti, et trois ans après son entrée en Chambre, ses compatriotes le jugeaient digne d'aller, en 1834, en Angleterre, porter une requête sur l'état du pays, à l'Hon. D. B. Viger, qui était à Londres, et prêter secours à son ancien protecteur.

Il représenta successivement les Comtés de Bellechasse, de Nicolet et du Saguenay. En 1841, il fut nommé Juge de la Cour des Prérogatives, et le 13 octobre 1842, sous le ministère Lafontaine-Baldwin, il fut nommé Commissaires des Terres de la Couronne et Membre du Conseil Exécutif. Il résigna ces deux charges en décembre 1843, avec tous ses autres collègues, à l'exception d'un seul. En 1844, il fut élu simultanément pour les comtés de Saguenay et de Bellechasse, et il fit choix de ce dernier. Vinrent les élections générales en 1848, et le comté de Bellechasse lui donna un nouveau mandat. En février de cette même année, il fut nommé Orateur de l'Assemblée Législative, place qu'il occupa jusqu'en 1851.

Quand les démagogues incendièrent les Chambres, semblables à ces sénateurs romains devant les Gaulois, dit un écrivain, il ne consentit à laisser son siége que lorsqu'on eut mis devant lui une motion d'ajournement. C'est alors qu'il fut appelé à former un ministère avec M. Hincks. Il accepta la charge de Secrétaire-Provincial et il se présenta dans le comté de Terrebonne, où il fut élu. A partir du mois d'août 1853, jusqu'au mois de janvier 1855, il fut Commissaires des Terres de la Couronne. Il fut alors défait dans son comté de Terrebonne, et il se retira de la vie publique. Quelques temps après, en 1855, il fut nommé juge de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada. Il a fait partie du Comité Exécutif de l'Exposition à Paris. En 1859, il fut nommé juge titulaire, pour travailler à la codification des lois du Bas-Canada. L'esprit éminemment droit qui le caractérise et sa science judiciaire sont une garantie de la validité de l'œuvre, qu'il a soumise, conjointement avec ses collègues, à l'approbation des Chambres, à la dernière session.

Voici ce que dit de M. MORIN un historien anglais, Kage, dans la vie de Lord Metcalfe : « Son caractère est propre à en faire un héros de roman. A une habileté d'administration supérieure, il unit une grande puissance d'application, un amour extrême pour l'ordre et surtout une conscience délicate et une abnégation pour lui-même, qui dans l'ancien temps, l'aurait fait proclamer à hauts cris le premier citoyen. Il possède le patriotisme le plus pur. Il est sans égoïsme et sans artifice. Il est d'une nature si sensible et si expensive qu'on a dit de lui qu'il avait le tendre cœur d'une femme et la simplicité d'un enfant. Dans cela, infirmités des âmes nobles, il eut été un grand homme d'Etat. »

L'écrivain anglais a bien saisi les qualités éminentes du défunt, et nous ne saurions trop insister sur cette exquise sensibilité qui fesait le fonds de son caractère. Dans la pratique de sa profession, les clients s'en prévalaient pour éviter les paiements de frais et honoraires. Ils n'avaient qu'à peindre leur état de gêne en plaintes adroites, pour faire réduire les mémoires de frais les plus justes à des chiffres insignifiants. Il est un trait que nous aimons à rapporter. Un mendiant, qui était toujours bien reçu, prenait chaque argesse pour une nouvelle invitation et répétait fréquemment ses visites. Un jour M. MORIN, fatigué, lui dit tout doucement : " vraiment, vous n'êtes pas honnête." Le mendiant se retira avec un air affligé. Aussitôt M. MORIN se mit à sa poursuite et alla, au milieu de la rue, lui faire ses excuses. Les récits de semblables traits pourraient se multiplier presque à l'infini.

Une âme nourrie de sentiments si riches sait se concilier l'admiration universelle et c'est en songeant au prix de ces éminentes qualités, que l'on comprend davantage la grandeur de la perte que nous venons de subir. Nous sommes sûrs d'avoir un ami sincère, dévoué et puissant, de moins.

L'Hon. A. N. MORIN cultivait la poésie dans ses passe-temps. On cite de lui entr'autres une chanson patriotique où il dit :

Dans ma douce patrie.
Je veux finir ma vie.

C'est lui, croyons-nous, qui composa la chanson si populaire : *Moi t'oublier est-il en ma puissance.*

M. MORIN a été un des meilleurs écrivains de son temps. il avait un style extrêmement chatié. Jacques Labrie avait laissé en manuscrit la première histoire du Canada. Le 30 novembre 1831, M. A. N. MORIN proposa à la Législature une allocation de $500 pour l'impression de cet ouvrage. Sa réputation d'écrivain lui mérita la charge de rédiger cette histoire, et l'on rapporte un mot d'Isidore Lebrun, à ce propos : « Heureusement M. MORIN écrit le français avec goût car ce n'est point pour son style que M. Labrie peut mériter le titre de Tite-Live. " M. MORIN fournit aussi à M. Lebrun, des données importantes pour son *Tableau des Canadas*. Enfin, ce fut lui qui rédigea les *quatre vingt-douze résolutions*. Il fit sortir une foule d'écrits, qu'il publia presque toujours dans la *Minerve* et pendant toute sa carrière politique ce fut lui qui inspira ce journal. On trouve de lui dans le *Repertoire National* une poésie intitulée : *La baie de Québec* ; une autre appelée *Chanson patriotique* et une lecture sur L'ÉDUCATION ÉLÉMENTAIRE *ce qu'elle est et ce qu'elle devrait être*. Il écrivait très facilement en anglais et il savait fort bien employer les ressources de cette langue.

Il était marié à Demoiselle Raymond, sœur de M. le Grand-Vicaire Raymond et de M. Raymond, représentant du Comté de St. Hyacinthe.

M. MORIN avait droit aux titres de L. L. D., conférés par l'Université St. Jean de New-York : Juge de la Cour Supérieur ; Doyen de la Faculté de Droit à l'Université Laval ; Membre du Conseil des Patrons de l'Ecole de Droit, liée au Collége des Jésuites.

C'est surtout dans l'exercice de ses devoirs religieux que l'illustre défunt était admirable. Quand il voyageait en campagne, jamais il ne passait devant une église sans y entrer et sans y faire quelqu'aumône. On ne saurait dire toutes les œuvres de charité qu'il a accomplies en secret.

Samedi, vers une heure et demie, le tintement des cloches de la Cathédrale annonçait l'arrivée du corps de l'Hon. Juge Morin à Montréal. Une foule de citoyens se pressaient dans l'enceinte Sacrée, où un *libera* fut chanté par M. le Chanoine Fabre.

De là, le corps, suivi d'un grand nombre de citoyens, et surtout des membres du Barreau, fut conduit à la station Bonaventure, d'où il est parti par le convoi de deux heures pour St. Hyacinthe. Malgré que la mort de l'ancien représentant du comté de Terrebonne fut à peine connue, tout le long de la route, des centaines d'habitants, ses anciens électeurs, chapeaux bas, et pour la plupart à genoux, venaient saluer, pour une dernière fois, le grand homme qui avait si bien servi leurs intérêts dans la carrière politique, et qui avait été si bon et si charitable pour eux.

Ce soir, le convoi de quatre heures nous apportait les restes du regretté défunt. Les principaux citoyens de cette localité s'étaient rendus à la gare du chemin de fer pour former un cortège au char funèbre qui transporta le corps à la résidence qu'on était à préparer à l'hon. Juge, en la paroisse de St. Hyacinthe.

Immédiatement après le corbillard venaient M. le Grand Vicaire Raymond l'Hon. député du Comté et les autres membres de la famille du défunt, l'Hon. Juge Sicotte, l'Hon. M. Laframboise, Son Honneur le Maire, plusieurs membres du clergé et les membres du barreau et toutes les notabilités de cette ville.

Mort de l'Hon. M. George René Saveuse Comte de Beaujeu.

Les tristes prévisions que nous émettions samedi ne sont que trop réalisées. L'hon. M. George René Saveuse Comte de Beaujeu est mort samedi matin vers deux heures, à sa résidence du Côteau du Lac, à la suite d'une attaque d'érésypèle.

Il est pénible pour nous de voir disparaître ces représentants de l'antique noblesse, qui fit la gloire du Canada. La vieille aristocratie française ne représente pas une vaine idée. Elle fut de tous temps la personnification des sentiments généreux, des nobles aspirations. des touchantes affections. C'est dans la chevalerie française que nous trouvons tous ces types admirables avec lesquels l'imagination peut à peine se familiariser. Les exemples d'un héroïsme incroyable se mêlent gracieusement au spectacles de toutes les vertus mises en pratique. La grandeur d'âme qui commande aux évènements et aux hommes est le plus bel attribut de cette noblesse que l'histoire nous apprend à vénérer. Un indicible prestige s'attache à la mémoire de ces héros, martyrs de l'honneur et de la religion, qui prodiguaient un sang généreux en s'écriant : *Pro Deo et patria* ; et quand nous prenons de contemplation devant ces admirables figures, pour qui le champ de l'histoire est trop rétréci, nous croyons sentir comme un parfum se mêler aux glorieux souvenirs qui s'en détachent ; nous sentons notre front s'incliner [illegible] religieux respect. Cette race vaillante, ces caractères augustes, ils n'ont pas été étrangers au Canada, et ce que nous tenons de saines traditions de bouillants désirs, d'héroïques tendances, c'est des Preux de la France qu'ils nous viennent. La Vieille France a, ainsi, légué à la Nouvelle plusieurs nobles rejetons de sa chevalerie, et quand les anales ont un nom glorieux à rejeter à l'admiration, ce n'est pas celui des de Beaujeu qui sort le dernier.

M. de Beaujeu représentait certainement la plus noble des familles dont le Canada s'énorgueillit. Il est à remarquer que l'un des trois premiers Comtes qui furent créés en France, est un M. de Beaujeu, et l'écussion de cette famille datant de si loin en venant jusqu'à nos jours, s'est chargé de faits bien glorieux. M. de Beaujeu retrouvait des membres de sa famille parmi les chevaliers de la Croisade. Ses premiers ancêtres paraissaient avec Erric de Beaujeu, mort au siège de Tunis, en 1270. Eugène de Beaujeu mort en 1730, était commandeur de l'ordre royal et militaire de St. Louis, maréchal de camp, et gouverneur des invalides ; Guillaume de Beaujeu fut grand-maître de l'ordre des templiers. Charles François, Dienand Saveuse de Beaujeu, chevalier de l'ordre royal et militaire de St. Louis, accompagna La Perouse dans ses expéditions et fit partie du Comte d'Estaing. Amédée Liénard Saveuse, vicomte de Beaujeu. se distingua à Austerlitz, Iena, Wagram et fut tué au passage de la Bérésina en 1812. Aux Croisades, sur tous les champs de battaille, où plus de 16 héros de cette famille furent, même parmi les alliés de la branche des Bourbons, on retrouve les de Beaujeu. En Canada, l'histoire en est pleine de récit des exploits fai par les de Beaujeu. Daniel Hyacinthe Marie Liénard de Beaujeu, en Battant Braddock à Monongheela sauva le Canada de la domination anglaise. Un autre, Louis Liénard de Villemomble de Beaujeu, combattit glorieusement sous Carleton en 1775.

Il y a quelques années, l'un des membres, en France, de la famille de l'hon. M. George Saveuse de Beaujeu, lui légua, en mourant le titre de Comte.

M. de Beaujeu a toujours conservé les manières nobles et dignes de ses ancêtres et a fait prévaloir dans sa famille les idées chevaleresques de la vieille noblesse.

L'Hon. N. G. R. S. de Beaujeu naquit en 1810 au manoir seigneurial, Côteau-du-Lac, Le 21 novembre 1848, il fut nommer conseiller législatif à vie. Il était marié à mademoiselle de Gaspé fille de M. Philippe Aubert de Gaspé, auteur des *Anciens Canadiens*. En 1863, il fut président de la St. Jean Baptiste à Montréal. Il est seigneur de Soulanges et de la Nouvelle-Longueil, propriétaire de township et il porte le titre de colonel, retiré.

M. de Beaujeu, sans être un érudit, avait un goût prononcé pour les recherches historiques. Il possédait dit-on, une très-belle et très-précieuse collection de documents sur l'histoire des anciennes familles nobles du pays, dont il connaissait parfaitement la descendance et les liaisons. Il était un des membres les plus anciens et les plus zélés de la Société Historique de Montréal.

Lors de la discussion sur la tenure seigneuriale, il a rendu de grands services par ses études.

A la dernière session, il a fait un bon discours dans la chambre haute, sur la confédération.

Avec la mort de M. de Beaujeu, le nombre des Conseillers Législatifs à vie est réduit à 18.

Funérailles de l'Hon. M. Morin.

Hier, avaient lieu à la paroisse de St. Hyacinthe, les Funérailles de feu l'hon. juge A. N. MORIN. Vers dix heures du matin, une foule nombreuse se pressait vis-à-vis la maison où avaient été déposés les restes mortels du regretté défunt.

A dix heure, le clergé venait faire la levée du corps. M. le Grand-Vicaire Raymond, beau-frère du Juge Morin, officiait. Le cortège se mit en marche jusqu'au monastère du Précieux Sang, où le corps fut entré. On y chanta un *libera* et l'on se rendit ensuite à l'Eglise de la paroisse de St. Hyacinthe. A la suite du corbillard, venaient les honorables Juges Caron, Mondelet, Drummond, Badgely, Sicotte, l'hon. Dumouchelle, conseiller législatif, porteurs des coins du poële ; puis la famille du défunt, parmi lesquelles deux frères de l'hon. juge, M. Raymond, Député du Comté et plusieurs autres personnes distinguées.

Le cortége était nombreux et composé des hommes les plus haut placés dans le pays.

L'hon. George Etienne Cartier, procureur-général, l'hon. Thos. d'Arcy McGee, ministre de l'Agriculture, et les honorables Joseph Cauchon, M. P. P., P. J. O. Chauveau, Surintendant de l'Education, Charles Wilson, M. C. L. étaient présents, ainsi que plusieurs citoyens eminents de Québec et de Montréal, parmi lesquels MM. E. Parent, Assis.-Sec.Pro., U Beaudry sec. de la commission de Codification, Sirois, notaire, Canon, avocat, le Dr. Beaubien, le Dr. Meilleur, et un grand nombre des membres du Barreau ; le Clergé était nombreux, comprenant plusieurs prêtres des diocèses de Montréal et de St. Hyacinthe ; M. Leblanc, chanoine de l'Evêché de Montréal, M. le Grand Vicaire Cazeau, de Québec, des représentants du Séminaire de St. Sulpice, de la compagnie de Jésus et des Oblats.

M. Paul Decelle, organiste de cette Cité, présidait à l'orgue et des jeunes gens de cette ville, organisés en chœur pour l'occasion, assistés de plusieurs membres du chœur de chant de la Cathédrale de Montréal, sous l'habile direction de Messire Valade, s'étaient chargés du chant du service.

Les restes du défunt furent déposés dans les caveaux de l'Eglise de la Paroisse de Notre-Dame, a côté de plusieurs autres membres de la famille.

L'Eglise, à l'intérieur, était couverte de tentures de deuil qui tombaient du centre de la voute et descendaient, le long des colonnes. Toutes les fenêtres, les tableaux, les colonnades, les sculptures, étaient cachées par des draperies noires ; le catafalque avec ses mille bougies de cire s'élevait au milieu de l'église. Le service fut chanté par le Révd. M. Cazeau ainsi que l'absoute ; le Révd. M. C. Poulin, prêtre de l'Evêché de St. Hyacinthe et M. William Raymond, Ecclésiastique, du Séminaire, faisaient les fonctions de Diacre et de Sous-Diacre.

En présence des hommages rendus à la mémoire de feu l'Hon. Juge Morin, on comprend d'avantage la perte que le pays a faite par sa mort. Ces hommages que nos sommités sociales, religieux et politiques se sont empressés de venir rendre à sa mémoire, nous disent quelle place il occupait dans l'estime de ses compatriotes.

Mais pourquoi donc n'est-ce qu'à leur mort que ces grands bienfaiteurs de leur pays reçoivent un concert *unanime* de louanges ? Sur la tombe des Lafontaine, des Morin et des Taché quelle est la voix, autre que celle de la reconnaissance qui oserait s'élever ; mais durant le cours de leur vie la calomnie les a continuellement poursuivis de ses traits et ne leur a pas ménagé l'insulte, pourtant que ces actes pour lesquels ils ont été honnis et conspués sont bien ceux qui leur valent, aujourd'hui, les honneurs qui leur sont rendus ; étrange aberration des esprits guidés par le fanatisme singulier, égarement des cœurs corrompus par la haine et l'ambition !

O ! sachons profiter des leçons qui nous sont données dans ces jours de deuil national, sachons respecter ceux qui accomplissent les grandes choses qui se passent dans notre pays, pour ne pas être obligés de jouer le rôle de ces calomniateurs de métier qui sont bien aujourd'hui obligés de courber la tête devant le mérite de ces hommes pour lesquels ils n'avaient autrefois que des paroles de mépris.

C'est avec le plus profond regret que nous annonçons la mort de notre ami, V.P. H. BOURGEAU, Ecr., Avocat, et assistant-Greffier de la Paix.

Doué d'une grande facilité et d'un caractère très doux et très sensible, il était le digne fils unique de M. Bourgeau, célèbre architecte. —*U. Nation.*

Discours de l'hon. M. Howe à la Convention de Detroit.

(*Suite.*)

D'un autre côté, les Canadiens, voyant que les Etats-Unis pouvaient librement se servir de tous les ports de l'empire britannique pour transister, demandèrent naturellement que leurs farines jouissent d'une égale liberté dans les Etats-Unis, la plus grande partie n'était qu'un transit en destination de la mère-patrie. Les provinces des Etats-Unis, dirent qu'il devrait en être autant pour tous les produits manufacturés par elle. Elles demandent avec autant de justice que leurs bâtiments puissent avoir le droit de se faire enrégistrer aux Etats-Unis et participer au commerce côtier. Le droit de naviguer sur le lac Michigan était parfaitement juste pour les deux pays, mais la réserve de ce droit donnerait seulement aux pêcheurs des Etats-Unis un avantage injuste, et aucun équivalent ne serait donné à l'Amérique Britannique pour l'usage de ses rivières et de ses canaux.

Le droit de pêcher sur les côtes, de sécher et de saler le poisson sur les rives est particulièrement déplaisant aux provinces maritimes. Tant que les pêcheurs américains, conformément à la convention de 1818, se tenaient en dehors d'une ligne tirée à trois milles marins des pointes de terre la pêche au hareng, maquereau et autres cupéides ne souffrait pas d'interruption dans ces limites, ainsi que celle de la morue à l'intérieur des grande baies de Terreneuve, tandis que la protection du revenu donnait peu d'inquitude ; mais du moment que les pêcheurs américains obtinrent le droit de pêcher dans toutes les baies, les hâvre, et les bras de mer de l'Amérique Britannique leur ligne d'opérations s'est trouvée doublée sans en excepter le prévilège de faire un commerce de contrebande avec les habitants des côtes, s'ils le voulaient, ainsi qu'avec ceux de l'intérieur du pays ; les autorités se trouvaient, par là, en face de grandes difficultés qu'il était très-difficile de surmonter. Une grande quantité de spiritueux et d'objets manufacturés ont été introduits de cette manière dans les provinces maritimes durant les dix dernières années, à un point tel qu'il serait impossible de faire connaître l'état régulier du trafic entre les deux pays. Cette concession faite sans équivalent fut si désagréable au peuple des provinces d'en bas qu'elle fut dénoncée par plusieurs des hommes les plus éminents comme incompatible avec ses intérêts.

A ce propos, il n'est pas juste de faire voir que le traité a été juste ou injuste dans ses résultats, que certaines intérêts ont été réglés lorsqu'il fut conclu. L'arrangement fut terminée le 5 juin 1854, mais il ne devait être en force que lorsqu'il serait ratifié par les législatures coloniales. M. Marcy demanda qu'en attendant la décision des provinces les pêcheurs américains usassent des mêmes priviléges que le traité devait leur donner du moment qu'il serait en force. Cette concession fut accordée et les vaisseaux garde-côtes britanniques et coloniaux furent retirés. Lorsque les colonies demandèrent, en retour de cette concession, le droit de franchise pour l'entrée de leurs produits en attendant la ratification du traité, on le leur refusa.

Ainsi de cette manière les citoyens de la république ont joui des principaux avantages du traité pendant une année au moins avant que les colonis aient pu se mettre au fait de sa teneur et de son opération. De plus, lorsque la guerre civile a éclaté, la moitié des côtes des Etats-Unis fut bloquée et tous les avantages du traité de réciprocité, en tant que la consommation des dix millions d'habitants de l'Amérique du Sud était un bénéfice pour les provinces, disparurent. Dans la supposition que le traité se prolongerait au delà des six ans, il serait facile de se convaincre que pendant toute période le peuple américain a joui de tous ses avantages, tandis que les Américains britanniques n'ont retiré aucun profit quelconque pendant une année sur dix, et que pendant qu'ils ont complètement perdu les bénéfices qu'ils auraient pu retirer de la consommation d'un tiers du peuple avec lequel le traité leur donnait le droit de trafiquer. Eu égard aux exigences politiques du peuple, les sujets britanniques ne se sont pas plaints de cette exclusion, mais aujourd'hui que l'on est à réviser le traité, on devrait leur en tenir compte.

Examinons maintenant l'opération du traité et calculons-en si nous pouvons, dans un esprit de justice, ses résultats réels et légitimes. Nous devons avouer que, comme mesure de paix, et de fraternité nationale. ça été un grand succès. Il a étendu au golfe St. Laurent et aux rives de l'atlantique nord la liberté et la sécurité dont on jouit sur les grands lacs sous la protection d'un arrangement fraternel. Les usurpations, les avertissements les captures, ont cessé, les escadres rivales ont disparu, et les lignes de démarcation qu'il était impossible de finir, ont cessé d'exister. Ce traité a réglé à l'amiable la dernière question de limites sur laquelle les gouvernements de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis pouvaient difficilement s'entendre. C'était déjà un grand résultat obtenu, et quand même on ne pourrait signaler aucun autre bien celui qui voudrait voir revivre cette question de controverse ne serait pas un véritable ami d'aucun autre pays. En jetant la vue sur les résultats industriels obtenus, tout homme juste et sans préjugés admettra qu'ils ont surpassé en utilité et en importance tout ce qu'aurait pu désirer, l'avocat le plus ardent de la mesure en 1844.

Le commerce des Etats-Unis avec les provinces autrefois languissant, restreint et progressant avec une lenteur inquiétante s'est annuellement accru par les échanges mutuels et une compétition honorable au point que, dans. l'espace d'environ neuf ans il a atteint le grand total de $456,250,391. Ce résultat parait presqu'incroyable, et cependant qui oserait hasarder une estimation de ce que pourra produire ce commerce en dix ou vingt ans, si ce sage arrangement de nos intérêts nationaux et matériel n'est pas rompu. S'il y a avantage dans le bilan du commerce, les rapports montrent que les citoyens des Etats-Unis l'ont obtenu par un chiffre représenté par $55,051,165. Mais en présence des grands bénéfices qui en sont résulté pour les deux pays, ce serait une perte de temps que de vouloir discuter sur leur partage dans l'intérêt de la paix et d'une honnête industrie. Nous devons remercier la province pour ce bienfait, en nous reposant avec confiance sur la sagesse de nos hommes d'Etat. Acclamations. L'honorable monsieur parla ensuite longuement sur la valeur des pêcheries du golfe et des grands avantages qu'en ont retirés les américains par le traité de réciprocité. Il fit mention des vastes richesses de ces pêcheries et trouva qu'elles étaient une compensation suffisante aux concessions faites sur quelques points par les Etats-Unis. Il fit ensuite allusion à une remarque faite par M. Allen, de Buffalo, dans la première partie de son discours, au sujet des bénéfices que la Nouvelle-Ecosse a du réaliser par les coureurs de blocus qui sont allés trafiquer dans les ports du sud, et il dit que ce commerce avait été exercé presqu'exclusivement par des citoyens Américains, que bien peu de négociants de la Nouvelle-Ecosse y avaient pris part, et qu'il serait injuste d'en faire peser la responsabilité sur la nation. Passant ensuite à la plainte formulée que le peuple des provinces avait sympatisé avec ses ennemis il fit allusion aux sympathies données aux Russes par le peuple des Etats-Unis durant la guerre de ces derniers avec la Grande-Bretagne, sympathies qui ne venaient pas du gouvernement mais de ceux qui étaient mécontents. En conséquence de troubles qui existent dans les provinces voisines il pourrait s'en servir comme d'une réponse à l'accusation mais il ne voulait pas le faire dans la crainte de causer quelque sujet d'irritation. (Ecoutez écoutez.) Il était naturel que le peuple sympathisât avec un coté ou avec l'autre dans une querelle, et les chances envers la

parti le plus faible était de dix contre un. Quant au droit d'asile, c'est un droit considéré comme sacré pour tout sujet britannique, et pas un américain qui a du sang anglo saxon dans les veines ne voudrait renoncer à ce privilége. (Applaudissements.) Si on en venait à considérer pleinement et avec justice la question des relations avec les provinces et les Etats-Unis, durant la dernière guerre, on pourrait facilement se demander si les expressions de sympathies qui ont pu être données au sud n'ont pas été contrebalancées par l'assistance que le Nord est venu chercher dans ces provinces. Il ose même avancer que pour un ami qu'elles avaient dans le Sud, le Nord en possédait cinquante, et que pour un soldat qu'elles avaient pu fournir au Sud, des centaines avaient servi dans le Nord. Acclamations. Il dit qu'il avait rencontré plusieurs Canadiens qui avaient honorablement combattu de ce coté ; qu'il avait lui-même plusieurs fils au milieu desquels comme au milieu des autres jeunes gens, il y avait différence de sentiments et de goût. Les uns aimèrent la vie de marin et les autres s'attachèrent à des autres carrières. Un seul ayant préféré la vie de soldat, avait servi pendant neuf ans dans l'armée du Nord, et avait pris pendant ce temps part à tous les engagements et escarmouches du vingtroisième régiment de l'Ohio. Bruyantes acclamations pendant lesquelles un délégué américain demande 3 hourrahs pour le jeune homme qui furent donnés avec enthousiasme, les délégués américains s'étant lévés et agitant leurs chapeaux dans l'air. Il dit que ceux qui connaissaient ce que c'était que la paternité pourraient apprécier cela, et il pourrait dire que les bénifices qui résulteraient du traité de réciprocité pouvaient être placés dans la balance contre la profonde inquiétude que lui avait causé ainsi qu'à sa mère les deux années de service de son fils. Acclamations. Mais ce fut un sentiment de fierté et de satisfaction que nous le reçumes à son retour lorsqu'il nous présenta les certificats de ses officiers supérieurs, constatant qu'il s'était bravement fidèlement, honorablement et bien acquitté de ses devoirs de soldat. Bruyantes acclamations.

Il a été dit que si les Etats-Unis refusent ce traité, les provinces britanniques seront forcées de recourir à l'annexion. Il croyait que c'était le temps de mettre fin à une telle opinion. Acclamations. Il n'y était pas question de finance, pas même d'intérêt sur la vente du bois manufacturé, de barils de farine ou de viande de porc qui pouvait faire oublier au peuple sa loyauté et son allégeance. Il n'y avait pas un seul homme dans ces provinces, qui s'appellerait un homme qui, quoiqu'il arrive au traité, ne conserve pas la plénitude de sa loyauté. (Acclamations.) Il n'y existe pas un seul homme qui pourrait être toléré un seul jour à prêcher un changement de loyauté et d'allégeance. Ce n'est pas que les habitants de ces provinces ne respectent pas le peuple et les institutions des Etats Unis, mais à cause de la seule pensée d'un changement serait un manque de foi, une violation d'honneur et une trahison à ses propres institutions. Acclamations. Aux Etats-Unis ils avaient les traitres et les *coperheads*, et à ce titre était attachée une triste existence Rires. Qu'il me soit permis de dire que si dans les provinces britanniques il existait des hommes tels que ceux que l'on désigne ici du nom de traitres et de *coperheads* leur existence n'est pas enviable. Un tel homme serait virtuellement banni de la société et de ses prérogatives trois mois après qu'il aurait émis une telle proposition. Acclamations.

Le jeune homme dont il venait de parler, quoiqu'il ait servi sur les champs de bataille de l'armée du Nord, préférerait se faire sauter la cervelle plutôt que d'amener le drapeau de son pays. (Bruyantes acclamations.) Il pensait qu'il n'y avait pas un véritable provincial, au moins dans les provinces maritimes, qui n'eut pas en honneur le drapeau de sa nation autant qu'il chérissait sa vie, et il demande à ses amis Américains s'ils ne les mépriseraient pas de ne pas le faire. Ecoutez.

S'il y avait quelques uns dans la convention qui eussent la pensée de l'abolition du traité aurait pour effet d'affecter la loyauté des habitants des provinces, qu'ils eussent à se détromper, et l'expérience des délégués de toutes ses provinces suffirait pour justifier son assertion. Acclamations. Il a été fait allusion aux fortifications que l'on se propose d'élever sur les frontières du Canada, il ne se fiait pas aux fortifications, mais plutot aux réunions de ce genre pour rendre justice aux deux peuples et stimuler la marche de la civilisation sur ce continent. Acclamations. Il référa en termes appropriés aux dangers d'un mouvement annexioniste provenant d'une assemblée telle que celle qui avait lieu la veille au soir, à bord d'un steamer sur la rivière, et termina son éloquent discours en exprimant le désir qu'il vivrait encore assez longtemps pour avoir l'occasion de visiter de nouveau, et plus en détail, l'immense et fertile pays de l'ouest. Il reprit son siége au milieu des applaudissements les plus frénétiques de la Convention.

(*Traduction du* JOURNAL DE QUÉBEC)

28e ANNIVERSAIRE DE LA CONSÉCRATION DE MGR. DE MONTRÉAL.

Hier, fête de St. Jacques, était en même temps le 28e anniversaire de la consécration de Mgr. Bourget, le digne Evêque du Diocèse de Montréal. Malgré l'absence de Sa Grandeur, dont la pensée a dû ce jour-là être constamment tournée vers le Canada, un très-grand nombre de Prêtres de la campagne, une soixantaine environ, étaient venus prendre part à cette fête de leur premier Pasteur.

La chapelle de l'évêché avait été convenablement ornée pour la circonstance. La 12me messe de Mozart fut chantée avec un grand succès par le chœur si bien exercé de l'Evêché, accompagné d'un excellent orchestre. Monseigneur Vinet, curé du Sault-au-Récollet, officiait ; M. Routhier, du Collége de Ste. Thérèse, faisait les fonctions de Diacre ; et M. Cazaubon, Vicaire de St. Timothée, celle de sous-Diacre. Dans l'Eglise, il y avait une assistance assez considérable. Les Vêpres ont été chantées hier soir, à 6½ h.

Lundi soir et hier soir, l'Evêché sur le toit duquel flottaient les trois drapeaux du Pape, de l'Evêque et de l'Angleterre, fut brillamment illuminé en l'honneur de cette fête. Hier soir surtout, l'illumination était très-belle ; sur le haut de la façade, on lisait en caractères de feu le mot *veniat* qui indique parfaitement les désirs qu'on a de voir arriver enfin le saint prélat qui depuis 28 ans la gouverne spirituelle de ce diocèse. —*Ordre* du 26 juillet.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* du 26 juillet :

« La politique se repose ; les membres du cabinet, les personnages marquante de l'administration quittent la capitale les uns après les autres pour aller chercher dans la vie retirée des champs la solitude qui inspire ou dans les voyages une distraction à leurs laborieux travaux. C'est ainsi que M. Seward est parti hier avec sa famille pour le cap may où il compte séjourner jusqu'à la fin de la saison. M Stanton l'avait précédé de quelque jours et l'on assure que Johnston projete une longue excursion dans les Etats du centre et de l'Est.

« Le département de la justice est le seul qui conserve un peu d'activité en ce moment ce que l'on ne manque pas d'attribuer à l'instruction du procés de M. Davis. Rien ne démontre cependant que le gouvernement ait une décision définitive à ce sujet. Son plan consiste, assure-t-on à laisser l'affaire en suspens, jusqu'à la prochaine session du Congrès, afin de rejeter sur celui ci la responsabilité des mesures à prendre à l'égard de l'ex-président. Nous approuvons pour notre part, les réserves faites du traitement infligé au prisonnier, la résolution prise par le gouvernement de ne pas précipiter le dénouement de cette affaire. C'est une garantie contre l'entroinement aux conseils de la passion, qui tend du reste à se calmer de jour en jour. Une certaine réaction en faveur des membres de l'ancien gouvernement confédéré, aujourd'hui sous les verroux, commence déjà à se produire dans les classes commerciales et industrielles du pays ; mais elle n'a pas encore atteint sensiblement la sphère politique. C'est l'œuvre de quelques mois ; nous espérons voir alors l'administration revenir aux sentiments de magnanimité qui ont marqué la dernière période du mandat dd M. Lincoln.

» En a tendant, la santé de M. Davis ne s'améliore pas et il y aurait vraiment inhumanité à prolonger ses souffrances en continuant à le tenir dans le secret le plus absolu. Voici ce que nous lisons dans l'*Index* de Petersburg : « M. Jefferson Davis, a subplié plusieurs fois les officiers de garde d'empêcher les sentinelles de marcher de long en large dans sa cellule ; cette faveur n'a pu lui être accordée. Aussi souffre-t-il considérablement de la surrexcitation nerveuse que lui cause ce piétinement perpétuel. C'est également ce qui a produit une agravation inquiétante dans la maladie d'yeux dont il est atteint depuis longtemps et que la moindre irritation nerveuse vient compliquer d'accidents dangereux.»

Québec, 14 juillet 1865.

M. le Rédacteur,

Daignez donc insérer dans votre journal les quelques lignes suivantes vu que le traité de réciprocité va être discuté à la prochaine session. Nous espérons, nous les fabriquants de tabac que les honorables membres prendront en considération la loi d'accise qui pèse si lourdement sur nos manufactures, qu'elle paralyse notre industrie à un tel point qu'il y a deux ou trois manufactures de fermés de nouveau à Québec. J'avais pensé que la taxe devrait être sur la feuille importée ; c'était le grand désir des fabriquants de tabac coupé, en poudre et de cigares, mais par des entrevues que j'ai eues avec les fabriquants de tabac en torquettes noires, je me suis apperçu qu'ils n'aiment pas que la taxe soit sur la feuille, vu qu'ils exportent beaucoup de tabac noir et de tiges des feuilles pour les Etats- Unis et les pays d'Europe : beaucoup de ces tiges sont aussi employées dans le pays et j'en viens à la conclusion que si le gouvernement voulait ôter le droit sur l'exportation du tabac noir et les tiges de la même valeur que ces fabriquants de tabac feraient un grand commerce dans notre pays car le climat est bon et avantageux pour les manufactures et nous prospérerions tous ensemble. CHS BROCHU.

Conseil de Ville.

Le vingt huit juillet 1865, le conseil de ville est réuni au lieu ordinaire, à sept heures et demie du soir. Présent Son Hon. le Maire. MM. Bachand, Bira, Chagnon, Côté, Dessaulles, Malhiot et Resther.

La minute des procédés des deux dernières séances ayant été lue est approuvée.

Rapports et pétitions mis sur la table et lus.

De l'Ingénieur en chef, de la compagnie No. 2 des pompiers et la compagnie des sapeurs, sur l'effectif des compagnies du feu qui a eu lieu chez A. Monette rue Laframboise, le 23 du courant. Référés au Comité du feu.

De Jos. Roy demandant la permission de mettre un engin à vapeur au coin des rues Ste. Marguerite et St. François. Laissée sur la table jusqu'à ce que le pétionnaire définissent les fins auxquelles cette engin sera employé.

De Maynard & Co. et autres demandant que la taxe sur les marchands de liqueurs ne soit pas augmentée. Laissée sur la table jusqu'à la prochaine séance.

Conformément à l'avis qu'il en a donné le quatorze du courant, M. Richer fait motion. Que toute et chaque personne qui colportera, vendra ou exposera en vente dans les rues ou places publiques, ou dans aucune cours, terrain ou appartement non habitée loués à cet effet, aucune médecine, médicament ou drogue sans avoir payé une licence de dix chelings pour chaque jour, encourra et payera une amende de quinze à trente chelings ou un emprisonnement n'excédant pas quinze jours, ou les deux à la fois à la discrétion de la cour pour chaque offence, pourvu que ce règlement ne s'applique pas aux appartements employés comme magasin ou pharmacies. Secondé par M. Chagnon. Agréée.

Le Comité des chemins est autorisé à faire réparer le trottoir qui conduit au cémetière.

M. Richer donne avis qu'à la séance qui aura lieu quinze jours après cette séance, il sera fait motion que l'article 27 des réglements et ordres soit resceindé et remplacé par le suivant, savoir : L'année municipale courra du premier lundi de Janvier d'une année au premier lundi de janvier de l'année suivante pour le service des officiers et pour les autres fins municipales.

Le Conseil s'ajourne à vendredi le quatre août prochain au lieu ordinaire à huit heures du soir.

Société de Colonisation.

Section de la Cité de St. Hyacinthe.

(*Souscription de 25 centins.*)

M. Turcot,	Mme. Turcot.
Eugène Turcot,	Gaspard Turcot,
A. Malhiot,	Mme. Malhiot,
Louis Taché,	Mme Taché,
Taché de Labroquerie,	Louis Taché fils,
Henri Taché,	H. W. Chagnon,
Mme. H. W. Chagnon,	J. E. W. Chagnon,
Elisa Chagnon,	Mag. Lanctot,
Mme A. M. Lanctot,	Pierre A. Lanctot.
Armand M. Lanctot,	Mme. H. St. Germain.
Horace St. Germain,	Jules St. Germain,
Valmare St. Germain,	Honoré Mercier,
A. P. Letendre,	F. Gagnon,
A Graham,	Léonard Beaudry,
Mme. L. Beaudry,	H. R. Blanchard,
Mme H. R. Blanchard,	Isaac Gingras,
Paul Decelles,	J. B. Lalime,
L. F. Morisson,	Mme. Duvert,
J. Duvert,	J. Duvert jur.
Henri Barbeau,	J. B. Edmond Barbeau,
J. B. Pagnuelo,	J. B. Pagnuelo fils,
Léonard Boivin,	L. J. Boivin,
L. S. Boivin,	C. A. Boivin,
F. Chagnon,	Eugène St. Jacques,
Delles. Boivin,	Edmond Boivin,
Oscar Boivin,	P. Bachand,
J. B. Resther,	Eloise Bachand,
J. B. Germain,	Alphonse Gladu,
Mme. L. Archambault,	O. Marin,
Mlle. E Archambault,	Victor Côté,
R. St. Jacques,	J. A. Simard,
Mme. St Jacques,	E. B. Dufort,
R. M. St. Jacques,	E. O. Dufort,
Mme. Dufort,	M. Buckley,
F. J. Bélanger,	G. C. Dessaulles,
L. P. Boivin,	Dlle. Malvina Desève.
L. G. DeLorimier,	Louis Tellier,
Mme. DeLorimier,	Dlle. Zoé Finsterwaits,
F. H. Desparte,	L. G. Gladu,
H. J. Doherty,	Ant. Blanchard,
Arthur Varin,	Léon Kéroack,
F. D. Renaud,	Mme Kéroack,
F. D. Renaud fils,	A. M. Kéroack,
Mme. Renaud,	Heratio Munro,
J. S. St. Julien,	Mme. H. B. Munro.
Alf. Bernier,	P. E. Leclerc, fils.
Isidore Lussier,	Chs. Ledoux,
Mme. Isidore Lussier,	Mme. Chs. Ledoux.
A. Caouette.	Mad. A. Caouette.
Camille Lussier,	J. Nault,
Mme. Camille Lussier,	Mme. Nault.
J. M. C. Lussier,	Prosper Cloutier,

Nouvelles et Faits Divers.

PUBLICATION.—Nous avons reçu un petit pamplet contenant le discours de M. Howe, prononcé à la convention du Détroit c'est avec plaisir que nous applaudissons à l'heureuse idée qu'ont les MM. du *Canadien* de mettre en brochure le compte rendu de la célébration de la St. Jean Baptiste à Québec. Cette brochure contient outre les détails de cette fête, le sermon de M. l'abbé Chardonnet, le discours de M. A. G. Huot, M. P. P. et une causerie par M. Hector Fabre, rédacteur du *Canadien*.

Nos remerciements à qui de droit pour ces différents envois.

—Nous commençons aujourd'hui à publier la liste des membres de la société de Colonisation qui est en voie d'organisation depuis quelques temps en cette ville : nous ne publierons la liste de la paroisse de la Paroisse que plus tard.

—Nous apprenons avec plaisir que M. Narcisse Chaput de cette ville vient d'obtenir un certificat de seconde classe à l'école militaire de Montréal.

—Les HONS. CARTIER, CAUCHON ET MCGEE étaient en cette ville hier ; et ils sont repartis à 4 heures p. m. pour Québec.

—Notre marché de samedi etait peu fourni à cause du mauvais temps. Depuis le commencement de la semaine on jouit d'une température agréable, et la récolte des foins avance rapidement.

UN CENTENAIRE. — Le 23 du courant le Révd M. Godbout, curé du Cap Santé, annonçait au prône que jeudi prochain serait chantée une messe d'actions de grâces recommandée par M. Joseph Fafard respectable cultivateur de l'endroit, qui atteignait le même jour sa centième année. Ce patriarche a encore bon pied et bon œil ; il se rend à pied à l'église qui se trouve à une lieue de sa résidence ; c'est encore lui qui sème son grain.

AUX CULTIVATEURS.—*Recette contre la chaleur.*—Nous croyons devoir signaler, dans l'intérêt des moissonneurs, l'excellent régime hygiénique qui est suivi à la Saulaie, où il leur est donné à boire une tisane froide de café. On met trois fois plus d'eau que pour la décoction de café habituelle ; on y ajoute un peu d'eau-de-vie et de sucre. Avec trois ou quatre verres de cette tisane chaque jour, le faucheur se préserve des sueurs excessives qui épuisent ses forces et l'exposent à des maladies souvent longues et graves ; son énergie se maintient toute la journée, et le maître est récompensé d'un léger sacrifice par un travail plus copieux et mieux exécuté.

Recette contre les mouches.—On sait que les mouches incommodent beaucoup les chevaux et les bêtes à cornes pendant les chaleurs de l'été.

Au dernier meeting d'une société d'agriculture anglaise, plusieurs propriétaires ont déclaré qu'en imbibant le poil des animaux d'une forte décoction de feuilles de noyer, surtout aux naseaux, on les préserve tout à fait de ces importuns parasites. Cette décoction, de plus, détruis les œufs de ces mouches qui sont déposés sous l'attache de la queue, sous la sangle, à la crinière etc.

Les gradués de 1ère classe à l'Ecole Militaire de Québec, durant les 3 derniers mois, ont été :

Canadiens-Français	27
D'autres origines	12
A l'École Militaire de Montréal :	
Canadiens-Français	10
D'autres origines	14
Totale	63
Dont, Canadiens-Français	37
D'autres origines	26

JEFF. DAVIS.—Un barnum américain a offert au gouvernement fédéral de prendre à bail le prisonnier Jefferson Davis. Il offre 2 millions de dollars pour avoir l'autorisation de le montrer au public pour de l'argent pendant un an.

—Mercredi dernier un homme du nom de J. Bte. Jubinville, se rendit chez un nommé A. Dupont, sur la rue Graig, pour régler quelqu'affaire. Dupont ne voulut pas le laisser entrer dans sa maison. Jubinville enfonça la porte, s'emporta contre Dudont et lui fit des blessures telles qu'ils est obligé de garder le lit. Jubinville voyant sur le lit un portefeuille qui codtenait $200, le prit et se sauva. Le grand connétable Bissonnette instruit du fait arrêta Jubinville la nuit suivante et il est maintenant en prison.—*Minecve.*

Horrible crime.—Un crime horrible a été commis le 4 juillet, dans le voisinage de Nashville, (Illinois.) Deux moissonneurs ont brûlé à petit feu la femme d'un fermier, pendant qu'il était en train de rentrer ses récoltes, pour la forcer à leur livrer l'argent de son mari. Comme elle résistait aux tortures, l'un de ces misérables lui a écrasé la tête d'un coup de bûche ; puis ils ont fouillé la maison et y ont mis le feu après avoir enlevés environ 2,000 dollars. Le peuple des environs s'est mis à la recherche des bandits. L'un d'eux a été arrêté et pendu sur le champ. Son complice n'a pas été retrouvé.

LOUISIANE.—La récolte du sucre ne sera pas si mauvaise à la Louisiane qu'on le pense. L'an dernier on n'y a récolté que 11,000 boucauts de sucre ; cette année, on en récoltera 70,000. L'année la plus forte n'a jamais produit plus de 140,000 boucauts.

La récolte du blé n'a jamais été aussi bonne.

Nous lisons dans la *Gazette and Comet* de Bâton-Rouge du 8 juillet :

" Le coton arrive journellement de la campagne, et les affaires reçoivent de ces arrivages une impulsion considérable. Il y a ici maintenant beaucoup de mouvement et d'activeté.

" Le fleuve baisse d'une manière continue et les bateaux chargés de fret et de passagers descendent et montent comme autrefois. On en voit beaucoup.

" On a parlé tout récemment de l'apparition des chenilles dans certains quartiers du voisinage, mais nous sommes heureux de dire que jusqu'à présent le mal qu'elles ont fait est fort léger. Nous espérons pouvoir annoncer bientôt leur disparition. "

—L'orge nouvelle a fait son apparition hier, pour la première fois, sur nos marchés. La récolte promet d'être abondante cette année, et dans presque toutes les parties du Bas-Canada elle rend six gerbes au minot.

CEREMONIE INTERESSANTE.—Le 20 du courant, une cerémonie intéressante a eu lieu à St. Anne du Nord. M. Joseph Michel Tailhon, âgée de 74 ans, et Dame Magdeleine Caron, âgée de 67 ans, ont célébré le 50e anniversaire de leur mariage en présence d'une foule de parents et d'amis. Les Réverends MM. Gariépy et Beaumont assistaient à la noce. Les deux époux, qui jouissent d'une assez bonne santé, comptent 12 enfants, 65 petits-enfants et 3 arrière-petits-enfants.

LE CATHOLICISME AUX ETATS-UNIS.—On lit dans l'*Abeille* de la Nouvelle-Orléans

" Les abolitionnistes substitués aux catholiques. On dit que chaque Allemand et Irlandais catholique a été renvoyé des travaux par les autorités républicaines de la ville de Chicago, afin de faire place aux nègres et aux abolitionistes anti-catholiques. "

Evidemment la liberté américaine promet et nul doute que de si beaux exemples ne nous entrainent irrésistiblement à l'annexion

MILLIONAIRE.—Des lettres de Lima nous annoncent la mort, dans cette ville, de l'opulent Chilien C. Pedro Candamo dont l'héritage monte à l'énorme chiffre de 400 millions. Il passait pour le plus riche capitaliste de l'Amérique du Sud. On le désignait habituellement sous le nom de *Prince des Banquiers.*

—Une assemblée des amateurs du sport a eu lieu dernièrement au restaurant Dolly pour prendre en considération les courses annuelles qui se tiennent à St. Hyacinthe tous les automnes.

Joseph Daley, présidait.

Sur motion du col. Fave, du 25 régt, secondé par Thomas McCready, écr., il est

Résolu,—Que les courses auront lieu à St. Hyacinthe, mardi, le 22 et mercredi, le 23 août prochain.

Le capt. Healy major de brigade, a été nommé trésorier et le capt., l'hon. C. Eliott, secrétaire. Les courses se feront sous le patronage de Son Excellence le gouverneur-général, du Lt.-Général Michel, et du Major-Général Lindsay.

—Dans la journée de mardi dernier, l'enfant de M. G. A. Champagne, avocat de cette ville, a failli devenir la victime d'un triste accident. Faisant partie d'une excursion de plaisir qui devait avoir lieu à quelques de la ville, il se laissa glisser tout-à-coup à terre, perdit l'équilibre et tomba à la renverse devant la roue d'une charette chargé de six personnes, qui lui passa sur le milieu du corps. Par un hasard vraiment providentiel, cet enfant ne paraît avoir reçu que des contusions qui ne paraissent pas être d'une très grande gravité.

—*Messager de Joliette.*

—Vendredi dernier, Thomas Desnoyers, ecr., avocat, a obtenu son certificat de seconde classe à l'école militaire de Québec.

—Jeudi dernier au soir, à la station du chemin de fer à Waterloo C. E., deux Canadiens-Français se battaient, lorsque l'un d'eux frappa l'autre au cou avec un instrument tranchant, et lui fit une blessure telle que l'on désespère de sa vie. L'autre a été arrêté.

CHOLÉRA.— « Le Choléra morbus fait malheureusement ici des progrès très-rapides et la force de la terrible maladie est si puissante, que ceux qui en sont atteints en échappent difficilement.

« La terreur panique qui règne parmi les Levantins, les Grecs et les Européens est indiscriptible ; l'émigration prend chaque jour de plus larges proportions et quelques cas de décès se sont déjà produit chez les Européens. Je vous citerai, entre autres décès celui de la veuve de l'ex-consul Rossetti, qui a été enlevée ainsi qu'une de ses filles âgée de 19 ans, et une de ses domestiques. Famille infortunée ! »

LES FORTIFICATIONS A LA POINTE-LEVIS.—Le contrat pour la construction des fortifications au sud de Québec, a été accordé à MM. Worthington & frère, architectes de Toronto. Ils sont arrivés à Québec le 19 et ils vont de suite commencer cet ouvrage, importants. Les troupes maintenant à la Pointe-Levis, vont faire une partie de ces ouvrages, mais la plus grande partie sera faite par des journaliers, tailleurs de pierre.

—Il y a maintenant dans la prison de Montréal 370 prisonniers des deux sexe. Leur âge varie de 7 à 70 ans. La prison ne peut n'en loger convénablement que 220. Dans un espace aussi retréci l'on peut se faire une idée de l'éducation morale que reçoivent les 23 jeunes détenues de 7 à 14 ans qui chaque jour se trouvent en contact avec des vauriens de la pire espèce.

ACCIDENT.—Nous regrettons d'avoir à constater encore un autre accident du genre de celui arrivé dernièrement chez M. Gagnon de Wickham Madame T. N. Commault de Warwick venait d'allumer son poële, mardi de la semaine dernière, lorsquelle fut obligée de monter dans le haut de sa maison. Elle recommanda à une petite fille de 5 à 6 ans, de ne pas laisser mourir le feu qui avait été allumé avec des ripes. Un jeune enfant de deux ans et demi s'approcha du poële, et s'empara d'une ripe en feu. En un instant, sa robe était toute en feu et malgré les secours qui lui furent prodigués l'enfant mourut jeudi soir.

—Il y a environ 5 semaines, un jeune homme, possesseur d'une belle montre et d'une chaîne d'une grande valeur, eut le malheur d'entrer dans une maison publique de cette ville et de s'endormir sur un sofa. Quant il se réveilla, montre et chaîne avaient disparu. Le coupable, où était-il ? La police en fut informé, et ce n'est que vendredi dernier que l'agent de la police secrète Bureau, a pu arrêter une jeune fille, du nom de Alice Walsh, au moment où elle essayait de vendre une chaîne de montre soupçonnée avoir été volée. Quant à la montre, elle n'a pas été retrouvée et il y a peu d'espoir qu'elle le soit.—*J. de Québec.*

CLÉMENCE DE PIE IX.—On lit dans la *Correspondance de Rome* : « A l'occasion de l'anniversaire de son couronnement, le Saint-Père, cédant à l'impulsion d'une clémence que l'ingratitude de la plupart de ceux qui en ont profité depuis 1846 n'a point encore laissé, a bien voulu gracier plusieurs condamnés politiques.

« Avant le 21, le nombre des condamnés politiques détenus dans l'état pontifical s'élevait à 87. La proportion entre ce chiffre et celui des population des cinq provinces non envahies diminue encore, si l'on considère qu'un tiers au moins de ces condamnés étaient originaire des provinces envahies et y avaient été jugés.

« Sur ces 87 condamnés politiques, 42 ont éprouvé le bienfait de la clémence souveraine. Les uns ont obtenu une réduction de peine, les autres leur mise en liberté sans condition ou à la condition de quitter le territoire pontifical.»

—La police de Montréal a arrêté, il y a quelques jours, deux individus accusés d'avoir attaqué trois soldats à la Longue Pointe. Ils avaient antérieurement attaqué et volé le Dr. Forrest de l'Assomption et un M. Laporte, de la Pointe-aux-Trembles. Ces deux individus qui ont probablement visité Québec, comme semblent l'indiquer les attaques que nous avons signalées ces jours derniers se nomment, parait-il, Ricard Thompson et John William. Le premier a dit qu'il était né dans les Indes Orientales.

—Un des principaux pourvoyeurs de nouvelles employés par le gouvernement américain pendant la dernière guerre pour l'informer de toutes les incursions qui se préparaient de ce côté-ci de la frontière, vient d'être arrêté dans le Haut-Canada, pour faux et pour avoir soutiré de l'argent sous faux prétextes. Le nom de cet individu est Duglad Macnab, alias James Casselman. Ce Macnab, a été successivement maître d'école, prédicant, agent de compagnies qui n'ont jamais existé, et enfin fabricateur de nouvelles à sensation pour l'usage du gouvernement de Washington. C'est lui qui, l'hiver dernier, donna avis à M. Seward qu'une incursion contre Ogdenburg se préparait à Amprior, Haut-Canada. Malheureusement pour lui, ces communications attirent sur lui l'attention de la police canadienne, et il est aujourd'hui logé dans une cellule de l'hôtel-de-ville de Toronto. Voilà les hommes à qui se fiait le gouvernement des Etats-Unis.

Mariage.

A St. Paul d'Abbottsford, le 25 ultimo par le Révérend C. St. Georges Curé du lieu Chs. Robert Ecuier, N. P. à Mademoiselle Adeline St. Georges tous deux de la dite paroisse.

Deces.

A Notre Dame de St. Hyacinthe, le 29 juillet dernier, à l'âge de 2½ mois, Marie-Adélina-Célénire-Regina, enfant de Boucher de La Bruère, Ecr., Avocat.

Un ange au ciel!

—A l'Asile de la Providence à Montréal, en cette ville, jeudi, le 27 ultimo à 10½ heures A. M., Madame Julia Woolrich, veuve de feu Wm. Connolly, Ecr, en son vivant Agent de la Compagnie de la Baie d'Hudson, à l'âge de 70 ans.

—A Trois-Rivières, le 25 ultimo, à la Cathédrale par le Révd. Messire HEROUX, H. G. MAILHOT, Ecr., avocat, à Delle EUGENIE LABARRE, fille ainée de D. G. LABARRE, Ecr., Notaire.

CONSEIL DE VILLE DE ST. HYACINTHE.

Séance du 28 juillet, 1865.—

PRESENTS :—Son Honneur le Maire, MM. Bira, Chagnon, Côté, Dessaulles, Malhiot, et Resther.

Conformément à l'avis qu'il en a donné le quatorze du courant :—

M. Richer fait motion :

Que toute et chaque personne qui colportera, en vente dans les rues ou place publiques, ou dans aucune cours, terrain ou appartement non habitée loués à cet effet, aucune médecine, médicament ou drogue sans avoir payé une licence de six chelings pour chaque jour, encourera et payera une amende de quinze à trente chelings ou un emprisonnement n'excédant pas quinze jours, ou les deux à la fois à la discrétion de la cour pour chaque offense, pourvu que ce réglement ne s'applique pas aux appartements employés comme magasin ou pharmacies.

Secondé par M. Chagnon.

Agréée.

E. L. R. COUILLARD-DESPRES,
Secrétaire-Trésorier,
De la Cité de St. Hyacinthe.

Je soussigné certifie que l'extrait ci-dessus est conforme aux livres des délibérations du Conseil de Ville de St. Hyacinthe.

Par ordre,
E. L. R. COUILLARD-DESPRES
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier, St. Hyacinthe, 28 juillet, 1865.

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Departement des Finances,

Douanes, Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada.*

R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances, DOUANES,

Québec, 28 Juillet 1865.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 30 p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe 1 Mai. 1865.

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Depart
Montréal.	Tous les jrs	A. M. 7 00 10 40 P. M. 3 50	A. M. 11 40 P. M. 10 00
St. Hilaire et la Rivière Chambly	do	A. M. 11 40	10 00
Island-Pond	do	7 00 11 40	3 50
Québec	do	7 00	10 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie	do	P. M. 3 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon	do	A. M. 10 00	12 30
St. Aimé, St. Bernabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 30
La Présentation	Mercredi, et Samedi.	A. M. 11 00	11 30

E. L. R. C. DESPRÈS,
Maître de Poste.

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.

Les malles pour St. Barnabé, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et sont fermées le jour du départ à 7.30 h. A.M.

MAGASIN ET BOULANGERIE A LOUER.

Dans la maison autrefois occupée comme boulangerie par M. N. Chaput, Rue Cascades.

Place bien centrale et la plus belle de la ville fait pour un Boulanger ou un Confiseur, aussi un beau Magasin avec un magnifique logement louer à des conditions très faciles.

S'adresser a

M. A. KEROACK,
Libraire.

CONSEIL DE VILLE DE ST. HYACINTHE.

Séance du 14 juillet, 1865.

PRESENTS :—Son Honneur le Maire, MM. Birs, Bachand, Chagnon, Côté, Dessaulles, Malhiot, Richer et Resther.

Conformément à l'avis qu'il en a donné, le sept du courant.

M. BACHAND fait motion :

Que le Réglement suivant soit passé, savoir : Quiconque obstruera ou gênera le cours de l'eau de la rivière Yamaska, dans les limites de la Cité de St. Hyacinthe, ou mettra ou déposera, ou fera mettre ou déposer dans le lit de la dite rivière, aucuns objets ou matériaux, ou y fera ou fera faire aucune digue, chaussée ou amas quelconques de pierre, de bois, de terres ou d'aucune chose quelconque sans la permission écrite du Maire et Conseil de Ville, spécialement entre les arcades des ponts construits ou qui pouront à l'avenir être construits sur la dite rivière et aboutant dans la dite Cité, encourra et payera une amende d'une à vingt piastres, ou pourra être condamné à une emprisonnement n'excédant pas 30 jours pour chaque contravention, et quiconque laissera subsister aucune telle obstruction, ou aucune des choses sus-mentionnées dans la dite rivière, dans les limites de la dite Cité spécialement entre les arcades des dits ponts, après avoir été notifié par l'inspecteur de la ville, de les enlever ou faire disparaître, encourra et payera une amende d'une à vingt piastres ou pourra être condamné à un emprisonnement n'excédant pas trente jours, pour chaque jour qu'il aura ainsi laissé subsister telle obstruction ou chose dans le lit de la dite rivière, après avoir été notifié comme susdit, pourvu toujours que ce réglement n'aura pas l'effet de faire disparaître les chaussées ou digues actuellement construites et qui servent à alimenter les manufactures et moulins construits avant ce jour dans cette Cité.

Secondé par M. CHAGNON.

Agréée.

E. L. R. COUILLARD-DESPRES,
Secrétaire-Trésorier,
De la Cité de St. Hyacinthe.

Je soussigné certifie que l'extrait ci-dessus est conforme aux livres des délibérations du Conseil de Ville de St. Hyacinthe.

Par ordre,
E. L. R. COUILLARD-DESPRES
Secrétaire-Trésorier,

Bureau du Secrétaire-Trésorier, St. Hyacinthe, 14 juillet, 1865.

ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE VOYAGEURS DE HARTFORD, CONN.

CAPITAL . . . £500,000.

Les Hommes d'Affaires, les Artisans, tout le Monde.

DOIVENT S'ASSURER CONTRE LES

ACCIDENTS.

LA PREMIERE

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE VOYAGEURS DE HARTFORD, CONN.

Assure contre les

Accidents de toutes sortes.

Causant des Torts Personnels, ou perte de la vie

C'EST A BAS PRIX

Une Police pour $5000 en cas de fatal accident, ou $25 par semaine en cas de tort ruinant, ne coûte que $25 à $30 par année. Aucune somme, depuis 500 à 10,000 piastres, avec $3 à $5 de compensation par semaine, à un taux proportionné. Polices écrites pour cinq ans.

C'EST UNIVERSEL.

Cette Compagnie assure contre toutes sortes d'accidents, soit qu'ils arrivent en voyageant, en travaillant dans les boutiques ou les factories, ou en marchant dans les rues, en nageant, en allant à cheval, en chassant, ou en pêchant, etc. On émane des polices pour les provinces dans toutes les parties des Etats-Unis, et des Canadas, et donne la permission de visiter n'importe quelle partie du monde. Cette annonce est recherchée et appréciée par toutes les classes d'hommes riches ou pauvres.

ON PEUT S'Y FIER.

Les VOYAGEURS de Hartford est la plus ancienne compagnie d'assurance dans les Etats-Unis, et est établie sur des bases solides. Elle a émané plusieurs milles de polices, elle paie des réclamations pour compensation presque chaque jour, et les affaires augmentent constamment. Son capital est considérable, son directoire sont d'un caractère estimable au plus haut dégré, et elle posséde plus d'un demi million en argent pour les payements des pertes.

AUCUN EXAMEN MEDICAL REQUIS.

☞ *Trois cents par jour* assurera un homme pour $2000, ou $10 par semaine de compensation pour une année.

Des agents dans toutes les principales villes et cités.

J. G. BATTERSON, Président.
RODNEY DENNIS, Secrétaire.
A. B. CHAFFEE, Montréal.
Agent Général pour les Canadas.
LÉONARD BOIVIN,
Agent a St. Hyacinthe.
M. TURCOT,
Médecin.

Bills Privés.

Les personnes qui, dans le Bas-Canada, se proposent de s'adresser à l'ASSEMBLEE LEGISLATIVE pour obtenir la passation de BILLS PRIVES, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoir de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute choses qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que par les règles 53ème et suivantes du Conseil législatif et de l'Assemblée l'Egislative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada,*] elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS [spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande,] dans la *Gazette du Canada,* en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les trois premières semaines de la session.

J. E. DOUCET,
Greffier du Bureau des Bills Privés, C. Législatif.

ALFRED TODD,
Greffier en Chef du Bureau des Bills Privés. A Législative.

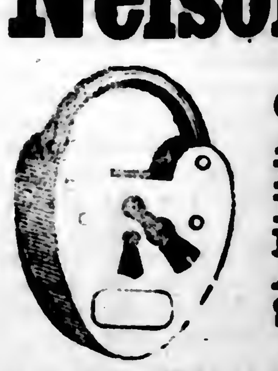
Québec 13 juillet 1865.

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.



ENSEIGNE — CADENAS.

Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES, DE TOUTES ESPECES.

ATTENTION VOITURIERS!!!

Les Voituriers trouveront un assortiment des plus complets pour Voitures.

ATTENTION FORGERONS!

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.
FEUILLARD Vergette.
CASTEEL et ACIER à Ressort.
Première qualité de Spaer et Jackson
CLOUS A CHEVAL Anglais et Américains.
ENCLUMES, ETAUX, DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!

FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES

DE PREMIÈRE QUALITE.

Thé de toutes qualités, ainsi qu'un assortiment des plus complets d'épiceries.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin.

CHARLES NELSON.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERE & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

Toute description d'effets en FONTE, exécuté avec soin et ponctualité, avec les meilleurs matériaux et par des ouvriers de Première Classe.

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre POELE

"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues.
Roues de Moulins,
Cribles,

Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la FONDERIE YAMASKA tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

Conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERE, FILS. CHARLES NELSON

St. Hyacinthe, juillet, 1865.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE,

C. E. PARISEAU,
PROPRIETAIRE,
427, Rue Notre-Dame
En face de l'Eglise des Récollets,
Montreal.

A toujours en Magasin,—Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Mirors, [Side-Boards], &c.



Montréal, Mai, 1865.—1a.

MERES SAUVEZ VOS ENFANTS

SIROP DE DENTITION DU Dr. PICAULT

Dans le Canada il est reconnu que le tiers des enfants meurt de la dentition ou des maladies qui en sont la suite ; il est donc de la plus haute importance de chercher à mettre des bornes à cette mortalité effrayante. Nous serons heureux, *mille fois heureux,* si l'usage de notre *Sirop de Dentition* vient diminuer le nombre des victimes que la mort ne cesse de faire parmi ces chers petits êtres et dont la perte laisse un si grand vide dans les familles.

Ce SIROP incomparable, résultat de longues recherches d'un célèbre médecin de Paris, est appelé à réaliser ce désir. Il ouvre les pores des gencives, enlève l'inflammation et la douleur et facilite le percement des dents sans fièvre et sans convulsions.

PICAULT & FILS.

Montréal, 1865.

AGENTS A ST. HYACINTHE,
FRENCH ET VERNIER,
Pharmaciens.

Aux Médecins.

Le Sirop d'IODURE DE FER INALTERABLE préparé par M. J. Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique est sans contredit la plus belle, la plus pure et la meilleure préparation de ce genre qui ait été fabriquée dans le pays ; la manière tout-à-fait scientifique dont ce sirop est préparé, est une découverte de M. Vernier, et le rend parfaitement inaltérable. Je le recommande particulièrement à la profession, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

P. E. PICAULT, M.D.

Montréal, 3 Juin 1865.

Pharmacie FRENCH ET VERNIER.
St. Hyacinthe.

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux, déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à réparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remercìments au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins a Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriquée jusqu'a ce jour, surtout pour le criblage du grain qui se fait sans perte.

Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports ; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

☞ *Toutes réparations aux Moulins à Battre exécutées avec soin et diligence.*

St. Hyacinthe, Novembre 186 .

NOUVEAU MAGASIN DE

VINS DE TOUTE ESPECE,

No. 291,—*RUE ST. PAUL,*—*No.* 291,

(Vis-à-vis la Maison F. & J. Leclaire.)

Le soussigné à le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis, que cédant à leur sollicitation, il vient d'OUVRIR un MAGASIN où il fera le commerce exclusif de Vins, Liqueurs, Eaux-de-Vie, Vins Français, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention des Messieurs les membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à très-bon marché.

P. A. MERCIER.

Montréal, Janvier 1865.

COUR DES COMMISSAIRES D'ASCOT.

JE soussigné, par les présentes, donne Avis Public, que j'ai été, ce jour, nommé greffier de la Cour des Commissaires pour le Township d'Ascot.

Heures de Bureau : De 9 heures A. M. à 5 h. P. M. dans le Bureau de M. Felton & Felton, Block Beckett, sur le Quarré.

☞ *Aucuns papiers émis, à moins que les estampilles légales aient été payées d'avance.*

LOUIS C. BELANGER.

11 *Avril* 1865.

Compagnie d'Assurance

ROYALE,

SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

CAPITAL : 10,000,000 de dollars

LE FONDS DE RESERVE EXCEDANT

Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobiliers, Hardes de corps, etc. Bibliothèques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

☞ *Nos taux sont très modiques.* ☜

Agence à Montréal :

H. L. ROUTH, *Agent.*
J. LEANDRE BRAULT,
Assistant-Gérant,
Département-Français

Montréal 15 décembre 1863

AGENT D'ASSURANCE.



H. J. DOHERTY
MARCHANDISES SECHES, CHAUSSURES,
EN GROS ET EN DETAIL.
PLACE DU MARCHE,
ST. HYACINTHE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF :	AGENCE POUR LE CANADA :
1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,*	64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*
LONDRES.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE

D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

C A N A D A .

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer les avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront aprés cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

E. CHANTELOUP,

121 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE et ARGENTE en CUIVRE et FERPLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MECHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAS, la PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,

121, RUE CRAIG.

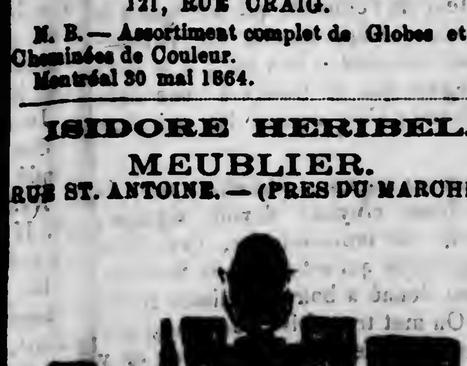
N. B.— Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 30 mai 1864.

ISIDORE HERIBEL.

MEUBLIER.

RUE ST. ANTOINE.—(PRES DU MARCHÉ.)



M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises,** &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécute sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1863.

ATTENTION! ATTENTION! ATTENTION!

EPICERIE CANADIENNE.

EDMOND LEGENDRE,

125, RUE ST. LAURENT, MONTREAL, **125.**

Voisin de Blacklock, Coin du Marché St. Laurent.

M. Ed. Legendre aura constamment un assortiment complet d'Epiceries choisies de première classe. Il aura aussi de bonnes Liqueurs de toutes sortes importées de France.

Port & Sherry Wine, Brandy, Gin, Old Tom, Rye Whisky, Ginger Wine, Jacques-Cartier, &c., &c.

Nouvelle Liqueurs, &c., &c.

Il vendra à des PRIX TRES MODERES, et ses pratiques seront très bien servies.

Il sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Montréal, janvier 1865.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné, par les présentes, donne avis qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom, par son épouse, ou aucune autre, sans un ordre signé de sa main, ou une procuration en forme.

J. B MAYNARD.

Worcester, Mass., E. U., 1865.—1a.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

☞ Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.

Montréal, 30 Mai, 1864.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Bellrumeur où il donnera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques ;

La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommendables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B Monette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance à opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD,
J. B. GERMAIN,
LAMBERT SARASIN.

UN AVIS AUX

Dignes habitants du Canada.

Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules au mon onguent pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules aux Onguant offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour de boites ou des Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pourquoi mes préparations ne sont pas protégés par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampilles sur mes pilules ou mon onguant en vente au Canada, venant des Etats-Unis. Je me fie pour leur protection seulement sur la marque qui se trouve dans le livre de direction autour de chaque Boîte ou *Pot.* Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait *aucune Estampilles* des E. U. sur la boite de pilule ou d'Onguant.

N'en achetez aucune qui porte des Estampilles Etat-Unis.

T. HOLLOWAY,
244 Strand, London.

CONCOURS PROVINCIAL

AGRICOLE ET INDUSTRIEL

POUR

1865,

OUVERT AUX

DEUX CANADAS

AURA LIEU A LA

CITÉ DE MOMTREAL,

MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI

26, 27, 28, ET 29 SEPTEMBRE,

DANS LE

PALAIS DE CRISTAL

Rue Ste. Catherine, et sur le terrain de la Ferme des Prêtres dans le voisinage immédiat situé entre les Rues Guy et Sherbrooke.

Prix offerts..... $10,000 à 12,000

On peut se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée dans le département agricole du Secrétaire de la Chambre d'Agriculture, No 615, Rue Craig, ou des Secrétaires des Sociétés d'Agriculture du Comté.

Dans le département industriel on pourra se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée en s'adressant au Secrétaire de la Chambre des Arts et Manufactures, Institut des Artisans, Grande Rue St. Jacques.

Les entrées dans le département agricole devront être faites le ou avant Samedi, le 9 août prochain, au Bureau du Secrétaire, No. 615, Rue Craig. Pour les produits agricoles on recevra des entrées jusqu'à samedi, le 9 septembre

Dans le département industriel, les entrées devront être faites, le ou avant le 15 septembre, au Bureau de la Chambre des Arts et Manufactures.

Chaque Concurrant devra payer un dollar en faisant son entrée, ce qui lui donnera droit à un billet d'admission pendant tout le concours.

Des arrangements ont été faits avec les principales lignes de chemin de fer et de navigation, pour rendre à destination, franc de charge, tout objet exposé qui n'aura pas été vendu.

Les concurrants étrangers dans le département industriel auront autant d'espace que possible pour exhiber leurs objets, mais ne pourront pas entrer en compétition pour les prix.

Pour plus amples informations s'adresser aux soussignés, Secrétaires-Conjoints de l'Association Agricole.

GEORGE LECLERE,
Sec. de la Chambre d'Agriculture.
A. MURRAY,
Sec. de la Chambre des Arts et Manufactures.

Montréal, 1er Juillet 1865.



DE DEVINS.

gont certainement le Remèd le plus efficace pour la

DESTRUCTION DES VERS
QUI SOIT ENCORE CONNU.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement végetales,
Elles sont a gréables au goût,
Elles n'ont rien d'offensif à la vue.
Et sont les seules LOSANGES Anthelmintiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elles estampillés des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elles ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞ Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON.
CHIMISTES,
Pres le Palais de Justice.
MONTREAL.

JOURS DE PUBLICATION
Mardi et Vendredi.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.
ou TROIS PIASTRES lorsque l'abonnement n'
[illegible] ceux qui veulent dis-
[illegible] avis, au Bureau de
[illegible] l'échéance de leur abon-
nement. Les abonnements [illegible] de six mois
Etats-Unis.—Trois piastres.

L. G. GLADU.—Rédacteur

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion...... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au dessus de dix lignes, par ligne.. ..... 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne. 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces
devront être publiées plus de trois mois

Editeurs-Propriétaires,—LUSSIER & FRERE.

Vol. 13 | St.-Hyacinthe, (Bas-Canada.) Vendredi, 4 Aout 1865. | No. 42

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de Ls. Taché, écr.
Suivront les Cours Criminelles et Civiles.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. Papineau. L. F. Morison.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. Bourgeois. P. Bachand
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. N. Chaput.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 8 Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambeault Rue Cascades.
St Hyacinthe 23 septembre 1814.

LETENDRE ET MERCIER,
AVOCATS,
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
A. P. Letendre. Honore Mercier.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
WATERLOO.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
Juin, 1864.

TACHE ET GLADU,
Notaires.
Coin des Rues Girouard et Ste. Anne.
Ls. Taché. L. G. Gladu.
St. Hyacinthe, 16 Novembre 1864.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence : Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

HOTEL DU PEUPLE.

TENU PAR

GODFROIS DAIGNEAULT,
(Ci-devant de St. Pie.)

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vû la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce.
Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront a la disposition des voyageurs.
St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

J. J. E. SAUVAGEAU,



ARTISTE-PHOTOGRAPHE.

HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mars 1865.

SEL! SEL!! SEL!!!

Le Soussigné ayant loué le vaste MAGASIN de la COMPAGNIE d'ENTREPOT à la POINTE-LEVIS, est prêt à vendre ou à faire des engagements pour la livraison de SEL EN SAC à aucune STATION SUR LA LIGNE DU GRAND TRONC.

THOMAS FRASER,
Quai des Indes,
Québec.

Québec, 1er Mai 1865.—6m.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.



VINS, LIQUEURS ET EPICERIES
De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.
Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite : *Queen Insurance Company*
St. Hyacinthe, 27 Novembre 1864

LÉANDRE BOUDREAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 22 mai, 1865.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. Francois, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné

L. TACHÉ, N. P.

St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

MARCHANDISES SECHES !

CADORET & DUFORT.

PLACE DU MARCHE, COIN DES RUES CASCADES ET ST. FRANCOIS.

ST. HYACINTHE.

M. F. CADORET tout en remerciant respectueusement ses nombreuses pratiques et le Public en général, prend la liberté de leur annoncer qu'il vient de s'associer M. E. O. DUFORT, et qu'il continueront, à avoir toujours en mains un assortiment considérable et varié de

MARCHANDISES SECHES,
de toutes sortes.

Comme ils font leurs achats pour de l'Argent Comptant, ils espèrent pouvoir vendre à aussi bon marché que partout ailleurs, et satisfaire ceux qui voudront bien les encourager.

F. Cadoret. E. O. Dufort.

LES MESSIEURS DU CLERGE
trouveront toujours à leur etablissement un bon Assortiment de Mérinos doubles et simples, Say, Russell Cord, etc., aux conditions les plus libérales.

C. & D.

St. Hyacinthe Mai 1865.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 70 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à

BENJAMEN CADORET, père.

St. Dominique, 4 mars, 1865.—3m.

A VENDRE.



UN EMPLACEMENT situé au Village de ST. DENIS, Rivière Richelieu, contenant 75 PIEDS DE FRONT, SUR CENT QUATRE VINGT PIEDS DE PROFONDEUR, avoisinant la Place du Marché, avec MAISON EN PIERRE à Deux Etages, HANGAR, REMISES ETABLES et autres Bâtisses sus érigées.

Cette maison a toujours été occupé pour commerce, et offre tous les avantages possibles à cette branche.

Conditions très libérales, S'adresser au soussigné à St. Hyacinthe. R. ST. JACQUES.
St. Hyacinthe 14 avril 1865.

NOUVEAU MAGASIN

F. A. B. Laperle

A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un Magasin de

GROCERIES,
VINS & LIQUEURS,
DE TOUTES SORTES.

Dans la Maison de M. F. Cadoret,
(Porte voisine de la Maison de M. V. Côté.)
ST. HYACINTHE.
Mai 1865.

HOTEL NATIONAL,

TENU PAR

A. S. MAYNARD,
Rue Cascades, pres du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, meublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable : la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.

Prix très-Modérés.

St. Hyacinthe, mai 1865.

EPICERIES GROCERIES, VINS, LIQUEURS

Théophile Langelier,

Rue Cascades,—Près du Moulin,—St. Hyacinthe

M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin d'Epiceries, Provisions, Vins, Liqueurs, Parfumerie, &c.&c. dans sa demeure Rue Cascades, près du Moulin et des Manufactures.

Comprenant :—Fleur, Lard, Beurre, Riz, Epices, Vins, Liqueurs, Essences, etc., Eau de Cologne, Huiles à Cheveux, Pastilles à Ver et contre la Toux, Etc., Etc., Etc.

M. L. espère par sa ponctualité mériter une large part du patronage du public de St. Hyacinthe et des paroisses environnantes.

N.B.—M. L. a aussi une bonne grande Cour et des Remises ouvertes gratuitement aux personnes qui voudront bien l'encourager.

Mai 1865.

J. A. SIMARD,
AVOCAT,
Tient son Bureau dans la maison de M. Aug. Archambault porte voisine du bureau du *Journal* place du marché, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

Dr. MATHIEU,
Dentiste.
No. 192, Rue Notre-Dame.
En face du Palais-de-Justice.
Montréal, Mai, 1865.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

EDOUARD ROBILLARD Commis Marchand de la Cité et District de St. Hyacinthe.

Demandeur.

vs.

LOUIS TANCREDE PLAMONDON, Marchand du même lieu.

Défendeur.

Un Bref de Saisie a émané en cette cause, dont toutes personnes intéressées dans les biens du défendeur, ainsi que toutes personnes ayant en leur possession, garde ou contrôle, aucune partie de l'actif du Défendeur ou qui sont en aucune manière endetté envers lui, sont requises de prendre connaissance.

St. Hyacinthe 11 Juillet 1865.

Ls. TACHÉ
Shérif

L. F. A. VIOLLETTI,
CORONER CONJOINT,
du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

HOTEL DU CANADA,
à louer.

CET HOTEL DE PREMIERE CLASSE,
si bien situé au centre de la cité de St. Hyacinthe, à quelques pas du Marché, avec ses dépendances, comprenant de vastes écuries, est a LOUER. La Licence qu'à l'occupant actuel, pour détailler des liqueurs, sera transportée au locataire.

C'est un avantage assez rare pour ceux qui désirent

TENIR HOTEL.
☞ POSSESSION IMMEDIATE. ☜
☞ CONDITIONS TRES FACILES. ☜
S'ADRESSER A
MICHEL PALARDY.

St. Hyacinthe, 25 juillet, 1865.

SOUS PRESSE

L'HEROISME.
Essai donné devant l'Institut Canadien de St. Hyacinthe, le 2 Juillet courant.
— SUIVI DE —
LA PATRIE.
Autre essai donné devant l'Institut Litteraire et Scientifique d'Acton-Vale, le 12 janvier 1865
— PAR —
HONORE MERCIER.

Cette publication sera prête dans la 1re semaine d'août et formera un volume in. 8. d'environ 80 pages.

☞ PRIX 30 SOUS.

N.-B.—Comme le nombre d'exemplaires sera nécessairement très limité, les personnes qui désireraient se procurer cet ouvrage pourraient s'adresser d'avance à ce bureau.

☞ On pourra se procurer cet Essai chez M. A. Keroack, libraire de cette ville.

St. Hyacinthe 16 Juillet 1865.

CONSEIL DE VILLE DE ST. HYACINTHE.

Séance du 28 juillet, 1865.—

Presents :—Son Honneur le Maire, MM. Bira, Chagnon, Côté, Dessaulles, Malhiot, et Resther.

Conformément à l'avis qu'il en a donné le quatorze du courant :—

M. Richer fait motion :

Que toute et chaque personne qui colportera, en vente dans les rues ou place publiques, ou dans aucune cours, terrain ou appartement non habitée loués à cet effet, aucune médecine, médicament ou drogue sans avoir payé une licence de six chelings pour chaque jour, encourera et payera une amende de quinze à trente chelings ou un emprisonnement n'excédant pas quinze jours, ou les deux à la fois à la discrétion de la cour pour chaque offense, pourvu que ce réglement ne s'applique pas aux appartements employés comme magasin ou pharmacies.

Secondé par M. Chagnon.

Agréée.

E. L. R. COUILLARD-DESPRES,
Secrétaire-Trésorier,
De la Cité de St. Hyacinthe.

Je soussigné certifie que l'extrait ci-dessus est conforme aux livres des délibérations du Conseil de Ville de St. Hyacinthe.

Par ordre,
E. L R. COUILLARD-DESPRES
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier,
St. Hyacinthe, 28 juillet, 1865.

VOLE.

Dans la nuit de dimanche a lundi dernier.

Un Cheval d'un Rouge Brun appartenant à ANT. TETRO de Bolton. Le cheval a une Patte de derrière Blanche une Barre Blanche dans le Front, il a plusieurs barres autour du cou faite par une corde, il a 14 ans.

AUSSI :

Un joli WAGON volé dans la même nuit appartenant à V. LACHAMBRE, Marchand de Waterloo, la Boite du Wagon est couverte en cuir patent aussi que le devant, la Bourure est aussi en cuir patent, l'Oreillé est aussi en cuir patent mais elle n'était pas dans le Wagon quand elle a été volée. Les frettes qui couvrent les moyeux gauches sont encavés par le choc d'un autre Wagon, le tablié est en Toile Ciré, les Ressorts sont sur le long, le côté gauche du Travaille est éclaté.

Waterloo, 16 juillet, 1865.

DEFENSE D'AVANCER.

JE donne avis par ces présentes que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom sans autorisation par écrit.

JEAN-BAPTISTE CLÉMENT,
Cultivateur.

St. Charles 3 Juillet 1865.

SALSEPAREILLE
DE
BRISTOL.
EN GRANDE BOUTEILLE.



Le Grand Purificateur du Sang.
Est spécialement recommandé
Pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les secrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE.

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente
Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abces, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses.

C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Darres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Billieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille ; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de Lanman et Kemp se trouve sur l'affiche bleue.

La salspareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.



ENDUITES DE SUCRE.
LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES
☞ MALADIES ☜
Du Foie, de l'Estomac
ET DES INTESTINS.
Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les
CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque, là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsi ou Indigestion,
Maladies de Foie,
Constipation,
Maux de tete,
Hemorroides,
Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé ; cette combinaison de rares propriétés médecinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire sont opéré des guérisons complètes.

Préparé seulement par Lanman & Kempt, Droguistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice. Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril 1865.

FEUILLETON

LES CHAUFFEURS.

DEUXIEME PARTIE.

VII.—*Le voyage.*
(*Suite.*)

Le quart d'heure n'était pas écoulé que le Beau-François, monté sur un excellent cheval et enveloppé d'une ample roquelaure, franchissait la porte Guillaume. A l'endroit convenu, il trouva le Rouge d'Auneau et Baptiste-le-Chirurgien à cheval comme lui. Aucune parole ne fut échangée entre eux ; seulement, le Meg leur adressa un signe imperceptible en passant, et les autres le suivirent. Bientôt on gagna la route d'Orléans et on chemina bon train dans cette direction.

Les compagnons du Beau-François étaient enveloppés de grands manteaux qui cachaient la redingote rapée et la culotte mûre Chirurgien, comme le gilet écarlate, l'habit à boutons d'or et tout le costume riche mais de mauvais goût du Rouge d'Auneau. Baptiste n'avait plus son cher Bucéphal, mort de vieillessee deux ans auparavant, mais une bête qui, avec moins d'apparence, pouvait encore le tirer d'embarras en cas de nécessité. A voir les trois voyageurs sur le grand chemin, on eut dit plutôt d'honnêtes propriétaires que des brigands féroces qui, plus d'une fois en pareille circonstance, avaient demandé au passant la bourse ou la vie.

On marcha plusieurs heures en silence, et l'on devait avoir fait déjà sept ou huit lieues. La journée s'avançait, mais le ciel était clair, et une brise foide et sèche, jouait avec les feuilles arbres de la route. C'était un temps favorable pour voyager, et les montures ne semblaient pas trop fatiguées de cette longue traite ; mais soit que le beau François, qui allait en avant, crût nécessaire de les laisser reprendre haleine, soit que son isolement commençat à lui peser, il mit son cheval au pas et tourna la tête comme pour inviter ses compagnons à les rejoindre ; en effet, au bout de quelques secondes, ils étaient à ses côtés.

Cependant aucun des trois cavaliers se pressa de rompre le silence. Le rouge, un pan de son manteau jeté sur son visage éprouvait un de ces accès d'humeur noire auxquels il était sujet, et le Chirurgien, le sourcil froncé, semblait rêver la composition de quelque merveilleux élixir. Le Beaufrançois les observa un moment à la dérobée, et il souriait avec un exprimable dédain, comme s'il eut su ce qui se passait dans leur âme. Enfin après s'être assuré que la route était déserte, aussi loin que la vue pouvait s'étendre, il dit tout à coup à son brave lieutenant :

—Voyons le Rouge d'Auneau, que penserais-tu si je te faisais nommer Meg et chef unique à ma place ?

Le rouge n'était pas préparé à cette question, et il tressaillit comme si un coup de feu eut inopinément retenti à ses oreilles. Cependant son visage s'empourpra sous ses taches de rousseur et ses yeux larmoyants se dessèchèrent tout à coup.

—Moi, s'écria-t-il maitre de tous les autres ! Moi je donnerais seul ....les ordres....

Il s'interrompit, le sourire moqueur du Beau François lui faisait craindre un piège.

—Bah ! c'est impossible ! poursuivit-il plus froidement. Comment, après avoir commandé, vous décideriez-vous donc à obéir.

—Ne t'occupe pas de cela. Suppose qu'après t'avoir mis à ma place je, disparaisse tout à coup, et qu'on attende plus parler de moi.

—Meg, vous savez bien que d'après nos lois, il ne saurait exister un autre chef que vous tant qu'il vous restera un souffle de la vie.

—Eh ! tonnerre, celui qui a fait la loi pourrait bien la défaire. Voyons, parle nettement : dans le cas dont il s'agit, accepterais-tu.

Ainsi pressé, le Rouge d'Auneau parut réfléchir : il répondit :

—Si j'étais Meg, je voudrais laisser la réputation du plus terrible ravageur que la terre ait produit depuis mille ans. Cependant, tout bien considéré, peut-être ne con viendrais-je pas pour ce poste. Le Meg de la bande doit avoir une poigne de fer afin de maintenir des diables incarnés ; or, je ne m'abuse point : quoique à certains moments je me sente l'ardeur d'un lion, il en est d'autres aussi où je suis faible comme un enfant. Quand mes maudites idées me viennent à la tête.

—Tu te rends mieux justice que je ne pensais, répliqua le beau-François avec une espèce de pitié ; cependant toi seul pourrais me remplacer si je me décidais à prendre ma retraite..

Et toi Baptiste, poursuivit-il en s'adressant au Chirurgien, que penses-tu de mon idée ?

—Je devine votre projet tout entier, Meg, répliqua Baptiste en lui jetant un regard significatif, mais il me parait dangereux et tout à fait impraticable. Nos gens ne souffriront jamais que vous les abandonniez ainsi pour rentrer dans la voie ordinaire ; comme vous l'a dit le Rouge d'Auneau, entre vous et eux, c'est à la vie ou à la mort.

—Tu crois, reprit le Beau-François, qu'un seul de ces drôles oserait me regarder en face ?

—Il ne vous regarderait pas en face, Meg, mais tous ensemble vous frapperaient par derrière. D'alleurs, si, contrairement à nos lois, ils vous laissaient partir, quelle retraite choisirez-vous qu'ils ne découvrissent tôt ou tard ? Alors vous n'auriez plus ni paix ni sécurité, et malgré vous, vous seriez obligé de revenir à eux.

Ces considérations rendirent le Beau-François tout pensif. Baptiste continua :

—Et puis comment vous soumettriez-vous maintenant à la règle commune ? Habitué à commander, impatient de tout frein, de toute gêne, toujours prêt à punir quiconque vous offense, pourrez-vous supporter les mille liens qui embarrassent les mouvements de chaque individu dans la société ? Je ne le crois pas, moi qui vous connais bien.. Dès les premiers pas, vous vous insurgeriez de nouveau contre les institutions, et il vous faudrait reprendre votre premier genre de vie avec l'humiliation de l'avoir un moment quitté.

La jeunesse de ses objections frappait le Beau-François, et il gardait toujours le silence. Baptiste-le Chirrugien n'eût pas la sagesse d'user de son avantage avec modération.

—Croyez-moi, Meg, reprit-il de ce ton pédant auquel il revenait toujours volontiers restez ce que vous êtes. César aimait mieux être le premier dans le village que le second à Rome ; Sillay n'eut jamais à se louer d'avoir renoncé à la dictature ; et quand l'empereur Charles-Quint, après avoir abdiqué l'empire, se fut retiré à Saint-Juste..

—Eh ! que diable avons-nous affaire avec ce monde-là ? interrompit le Beau-François avec un mélange d'impatience et de gaîté César est mort...tu le sais bien, puisque c'est toi qui lui as préparé une boulette.... Quant à Saint-Just le conventionnel, il a été exécuté voilà bientot quatre ans ; ainsi qu'on n'en parle plus. Mais voyons, en deux mots tu es d'avis, n'est ce pas, que mon projet de quitter la bande n'est pas réalisable ? Eh bien ! c'est justement cette impossibilité qui me donnerait envie de le réaliser.

—N'y songez plus, Meg, je vous en conjure, répliqua Baptiste doucereusement pour tenter de regagner le terrain perdu, je n'ignore pas d'où vous viennent ces idées ; mais ne l'oubliez pas, l'amour est le plus mauvais conseiller pour un homme de courage. Je pourrais vous citer la fable de ce lion amoureux qui se laissa rogner les ongles et les dents...

Le Beau-François l'arrêta par un effroyable blasphème.

—Tais-toi ! dit-il avec violence, tu sais plus de mes secrets que je n'aurais dû t'en, confier peut être. C'est dangereux pour toi Baptiste ; très-dangereux, tu peux m'en croire... je n'aime pas qu'on m'épie.

Ces paroles étaient prononcées d'un ton si farouche, que Baptiste et le Rouge-d'auneau lui-même frémirent.

—Allons, reprit-il brusquement après une pause, qu'il ne soit plus question de cela. J'ai voulu seulement vous éprouver l'un et l'autre. Veillez donc bien sur votre langue, et malheur à celui de vous qui osera se souvenir de ce qu'il ferait mieux d'oublier.

En même temps il attaqua vivement son cheval de l'éperon, et repartit avec une rapidité nouvelle. Ses compagnons l'imitèrent sans rien répliquer, et l'on ne parut plu avoir d'autre pensée que d'atteindre promptement le terme du voyage.

Cependant le Beau-François, tout en galopant, était fort préoccupé de l'objet de la conversation précédente et on eut pu l'entendre murmurer :

Ce cuistre de Chirurgien a encore une fois raison. J'étais fou, archifou de songer à cela....Il est trop tard maintenant : n'y pensons plus.... Le pouvoir que j'ai en mains, n'est pas à dédaigner, et à quoi bon demander humblement ce que l'on peut prendre ? Je resterai ce que je suis depuis quelque temps.

Le soleil se couchait quand on atteignit Angerville. Si vigoureux que fussent les chevaux au départ, ils commençaient à donner des signes de lassitude. Mais leur tâche était finie pour ce jour là ; les voyageurs devaient, en raison de la difficulté des lieux, poursuivre leur route à pied. Evitant la grande rue où ils auraient pu être remarremarqués, ils s'engagèrent dans une ruelle déserte et s'arrêtèrent devant une grange qui semblait dépendre d'une ferme importante. Là ils mirent le pied à terre, et le beau François siffla doucement. Après deux ou trois minutes d'attente, la porte s'entrouvrit et une personne qui se trouvait dans l'ombre, prononça une espèce de mot de ralliement ; le Beau François y repondit, puis cavaliers et montures furent introduits dans l'habitation.

Toutefois les voyageurs ne s'y arrêtèrent pas longtemps ; moins d'un quart d'heure après, ils ressortaient par la même porte avec de grandes précautions. Maintenant ils étaient à piep ; leurs éperons avaient disparu, et ils tenaient à la main des bâtons normands dont la poignée était en forme de creuse. Après s'être assurés qu'il ne se trouvait personne dans la ruelle, ils partirent en silence, et la porte se referma derrière eux-mêmes.

(*La suite au prochain numéro.*)

Nous prions ceux qui nous sont endettés pour Abonnements, Annonces, etc., de vouloir nous payer immédiatement.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Vendredi, 4 Août 1865.

Colonisation.

Mercredi soir, avait lieu la première assemblée régulière pour procéder à l'organisation de notre société de colonisation. Plusieurs personnes se trouvent pour le moment, absentes de cette cité, et ce soir là il y avait une autre assemblée d'un corps très nombreux de cette ville, ce qui a paru aux personnes présentes à l'assemblée des raisons suffisantes pour en demander l'ajournement. Lorsqu'il s'agit d'une affaire aussi essentiellement nationale ce n'est pas trop du concours de tous pour la faire réussir. Or, parmi les absents, nous avions tout raison de croire qu'il se trouvait bon nombre de personnes désireuses de se joindre au mouvement qui se fait en cette ville en faveur de la colonisation. Nous constatons pourtant avec plaisir que l'assemblée était assez nombreuse et que toutes les personnes présentes se sont montrées des mieux disposées en faveur de l'œuvre: nous avons donc tout lieu de croire qu'elle réussira et que nous aurons bientôt au milieu de nous une société de colonisation stable et prospère.

On verra par le procès-verbal que nous publions plus bas que l'assemblée a été ajournée à mercredi prochain. Tous nos concitoyens devront s'empresser de s'y rendre.

Un de nos amis demeurant dans les townships de l'Est nous écrit ce qui suit: une des causes de la misère que l'on voit dans nos township c'est que l'on se rend ici trop pauvre.

Ce n'est pas la classe qui ne possède absolument rien que l'on doit encourager à venir coloniser les townships, non, c'est plutôt les pauvres cultivateurs qui n'ont avec une nombreuse famille que deux petits arpents de terre pour vivre. Après avoir péniblement travaillé toute leur vie, ils meurent en laissant quelques dettes et leur deux petits arpents de terre à diviser entre leurs nombreux enfants.

Comment seraient-ils, s'ils étaient venus s'établir dans les townships en supposant que leur valeur fut seulement de $800. Avec cela point de misère ici. Ils auraient pu défricher un très grand espace de terrain, tout en élevant leur famille, et ensuite mettre leurs enfants en état de vivre très aisément pour ne pas dire richement.

Il y a une grande différence entre l'avancement d'une famille nombreuse et d'une autre qui ne l'est pas. On peut dire ici ce que Fénélon fait dire à Mentor dans son Télémaque.

Une nombreuse famille est un trésor précieux car c'est autant de bras qui aident le père dans le défrichement. Quand je dis que les pauvres ne sont pas propres à coloniser, j'en excepte pourtant certains hommes de cœur pour qui les obstacles ne sont rien. Je connais un homme qui arriva ici il y a 25 ans absolument privé de tous moyens et maintenant il peut valoir neuf ou dix mille piastres. Nous avons ici plusieurs cultivateurs de la campagne qui vivent dans l'abondance.

Ces faits sont de nature à nous encourager à former des société de colonisation pour venir en aide à un certain nombre d'honnêtes cultivateurs qui par eux-mêmes sont quelquefois trop pauvres pour espérer parvenir à une vie aisée et qui s'ils étaient soutenues quelque peu, pourraient se procurer pour eux-mêmes et pour leur famille des établissement avantageux. Et nous n'aurions pas le pénible spectacle de l'émigration aux Etats Unis.

Il nous faut de toute nécessité prendre les moyens de peupler les townships de Canadiens Français, afin et nous assurer la légitime influence qui nous est réservé.

NOTES SUR LES GOUVERNEMENTS FEDFRAUX,

Passés et Présents, par
L'HON. THOS. D'ARCY McGEE, M.R.I.A.
(Traduction.)
—Suite.—

VII.

LA CONFEDERATION DE LA NOUVELLE ZELANDE.

La constitution de la Nouvelle Zélande dont la Charte ne date que du 30 juin 1852 est la dernière application que l'on ait faite des principes fédéraux au gouvernement d'une nouvelle société (si nous exceptons le cas des Etats-Confédérés.)

Le territoire européen de la Nouvelle Zélande se compose des groupes d'îles, comprenant deux grandes et plusieurs autres petites iles, séparées les unes des autres par des centaines de milles. On a formé neuf provinces de ces groupes, en leur donnant pour les régir un Surintendant local électif, et un conseil pour chaque province, avec un gouvernement fédéral pour toutes; celui-ci comprend deux chambres, un ministère responsable, composé d'un secrétaire pour la colonie, d'un ministère pour les affaires de l'intérieur, d'un procureur général. La population totale fut évalué en 1862 à 102,000, le reveau de l'Union, en 1860, était de $2,320,690.

Les hommes qui contribuèrent principalement, à créer la constitution de la Nouvelle Zélande, désiraient surtout approprier ses dispositions aux besoins des Sociétés qui tombaient sous son contrôle. C'est pourquoi ils centralisèrent l'administration autant que les distances entre les Provinces, l'état des communications, les nécessités locales pouvaient l'exiger; mais ils retinrent pour le gouvernement général des pouvoirs très étendus. La chambre Haute, composée de vingt quatre membres nommées à vie et la Chambre Basse, de cinquante trois membres électifs, ont seules le droit de législater sur les sujets suivants, d'un importance majeure.

L'imposition ou le réglement des droits de douane à être imposés sur l'importation ou l'exportation des marchandises dans aucun des ports ou Places dans la Province. L'établissement ou l'abolition d'aucune cour de Judicature de juridiction civile ou criminelle, excepté les cours pour juger et punir telles offenses qui, par les lois de la Nouvelle Zélande, sont ou peuvent devenir puniseables d'une manière sommaire; l'altération de la constitution, de la juridiction, ou de la Pratique de toute telles cours avec les exceptions ci-dessus mentionnées. 3o Le réglement, d'aucune monnaie ou l'émission des billets promissoires, autres billets ou papier—monnaie ayant cours;

4o Le réglement des poids et mesures en usage dans la Province ou dans toute partie d'icelle.

5o Le réglement des bureaux de poste et du transport des lettres, dans les limites de la Province;

6o. L'établissement l'altération ou le rappel des lois concernant la banqueroute ou l'insolvabilité.

7o. L'érection et maintien de faneaux et phares sur la côte.

8o. L'imposition, d'aucun impôt ou autres charges sur les vaisseaux dans aucun port ou hâvre de la Province:

9o. Le réglement des mariages;

10o. L'affectation des terres de la Couronne ou des terres aux quelles le titre des propriétaires aborigènes n'a jamais été éteint:

11o, Le décrêt d'aucunes imcapacités ou restrictions contre les naturels auxquelles les personnes de naissance ou de descendance européenne ne seraient pas aussi soumises.

12 L'altération en aucune manière de la loi criminelle de la *Nouvelle Zélande* excepté en autant qu'elle se rapporte au procès ou à la punition de toutes telles offences qui sont maintenant ou peuvent devenir par la loi criminelle de la *Nouvelle Zélande* punissables d'une manière sommaire tel que ci-dessus mentionné.

13, Le réglement du cours de l'hérdité à la propriété réelle et personnelle et le changement de la loi concernant les testaments.

Quoiqu'il ne fut pas expressément défendu aux Conseils locaux de législater sur les sujets qui ne sont pas ci-dessus spécifiés, le gouverneur en conseil, retenait le pouvoir d'annuler l'élection du surintendant local, de lui donner des instructions dans l'exercise de sa charge, et finalement, de « désavouer » dans un certain temps limité ses actes et ceux de son conseil local.

Au temps de la passation de l'Acte constitutionel on exprima des doutes sérieux sur la sagesse du Parlement dans la distribution des pouvoirs respectifs des gouvernements locaux et du gouvernement général, sujet d'un intérêt majeur pour nous canadiens. Lorsque la nouvelle Charte arriva d'Angleterre, feu M. John Robert Godly, le fondateur de l'une des provinces, (Cantbury), dans une lecture délivrée à Lyttleton, en cette province, exprimait en ces termes ses opinions à lui et celles d'autres sur la question:

J'ai dit que les rapports des colonies avec le parlement les rangeaient dans la première catégorie de ce que j'ai appelé le système des gouvernements aggrégés. La seconde catégorie comprend ces systèmes de gouvernements qui sont formés sur le principe de la Fédération. Dans ces sortes de gouvernements, ce n'est pas un gouvernement central suprême qui délègue certaines fonctions limitées aux gouvernements locaux, mais un nombre d'Etats souverains et indépendants, pour leur avantage commun, s'accordent à joindre et à déléguer une certaine portion de *leur* souveraineté à un gouvernement central. De ce procédé il s'en suit qu'au lieu d'avoir comme dans le premier cas, un gouvernement suprême en toutes choses sur les gouvernements locaux, ces derniers conservent dans toute leur intégrité les pouvoirs qu'ils n'ont pas expressément délégués et sous le rapport de ces pouvoirs sont aussi complètement souverains et indépendants qu'ils l'étaient avant l'union. Tels furent les principes d'après lesquels furent fondés dans les temps anciens, les confédérations amphictyoniques et achéennes et dans les temps modernes les confédérations Germanique et Hollandaise. Tel est aussi le rapport qui existe entre les Etats séparés de l'Union Américaine et le gouvernement fédéral, aussi entre les cantons de la Suisse et le gouvernement de la ligue Helvétique. Des circonstances physiques aussi bien que des considérations morales rendaient désirables l'application de l'un ou de l'autre de ces systèmes à cette colonie, mais il restait au Parlement à décider lequel des deux il lui donnerait. Devait-il considérer le gouvernement central comme l'autorité primitive et constituante et lui donner la suprématie le contrôle sur toute la Province de la Nouvelle-Zélande, n'ayant au-dessus de lui que l'empire britannique?

Ou bien devait-il au contraire regarder les provinces comme des unités intégrales et indépendantes, et partant de cette idée, leur faire se départir, en faveur du gouvernement central, juste ce qu'il faudrait de leur autorité gouvernementale pour le bien commun, leur conservant tous les pouvoirs qui ne seraient pas expressément délégués.

Je n'ai pas besoin de vous dire que le premier plan fut celui proposé par le ministre et adopté par le parlement. Votre constitution pourvoie à ce que la législature centrale de la Nouvelle Zélande ait le pouvoir illimité de faire des lois pour cette colonie, en autant que ceia est consistant avec sa subordination à la mère-patrie. Les législature provinciales ne peuvent prendre connaissances de certains sujets énumérés et qui sont par conséquent exclusivement réservés au contrôle de la législature centrale; mais il n'est aucune restriction correspondante quant aux pouvoirs du gouvernement central: au contraire, il est réglé « que toutes les lois faites par l'assemblée générale contrôleront et invalideront toutes les lois, qui pourraient avoir été entièrement passée par aucun conseil provincial, qui leur seraient opposés, et que toute loi faite par aucun conseil provincial seront, en autant qu'incompatibles avec aucun passé par l'assemblée générale, nulles et de nul effet.» Conformément aux mêmes vues, l'acte déclare toute législation des assemblées locales sujettes à la désapprobation du gouverneur. Il permet au gouverneur de désapprouver aussi l'élection du Surintendant, et veut que celui-ci suivre les instructions du gouverneur dans l'exercice de toutes les fonctions. En réalité aucun pouvoir ne lui est conféré par cet acte, car le simple droit de présenter des projets de loi à la considération du Parlement Provincial, et de sanctionner ou désapprouver les Bills d'après l'avis du gouverneur qu'on lui a conféré, aurait bien pu l'être sans l'intervention d'un Parlement.

Je vais dire d'abord ce qui regarde le pouvoir législatif du gouvernement central et élu du gouvernement local, puis j'en viendrai à leurs pouvoirs exécutifs distincts. Sur la première question; de savoir si la Législature Provinciale aurait dû être déclarée indépendante ou non du gouvernement central, par l'*Acte Constitutionnelle*, je n'ose me prononcer aussi fortement que l'ont fait la plupart de ceux dont j'ai coutume de suivre les opinions. Et de plus, je pense que j'attache plus d'importance qu'il ne le faut aux inconvénients qui amènerait la séparation de ces îles en 6 ou huit petits Etats, avec des lois différentes, et peut-être des systèmes de gouvernement aussi différents; et pour cette raison j'ai hésité à approuver la complète indépendance locale des Provinces surtout quand il y a lieu de craindre que cette indépendance élimitée tende à perpétuer les petites jalousies et les rivalités produites par les différentes circonstances de leur origine; et j'attends avec anxiété l'époque où leur entière amalgation deviendra possible. Je désire aucunement voir différents gouvernements exister d'avantage dans un centre dont l'étendue n'est pas plus considérable que celle de l'Angleterre et de l'Irlande, ou de plusieurs Etats de l'Amérique.

Suivant moi on devrait adopter pour régir la Nouvelle Zélande un mode de gouvernement qui se rapprocherait plus de celui de l'Angleterre que de celui d'Amérique; je ne vois pas pourquoi le parlement de la Nouvelle Zélande ne ferait pas des lois pour tout te l'île comme le Parlement de la Grande Bretagne en fait pour Taithness et York, et comme celui de New-York, en fait pour Tonn Wang et Buffalo. Il me semble que lorsqu'il n'y a pas de différence de race bien marquée, ou d'autres motifs particuliers assez fort d'amalgamation, les pouvoirs locaux et la centralisation deviennent une pure question de géographie. L'unité est toujours préférable quand on peut l'avoir, et la tendance continuelle des évènements le rend de plus en plus facile chez des peuples jusqu'ici divisés entre eux.

L'électricité et la vapeur sont les deux plus puissants auxiliaires de la centralisation politique; il est plus facile maintenant de gouverner le nord de l'Ecosse et le Counnaught sans sortir du bureau du secrétaire d'Etat de Dowing-street, qu'autrefois de gouverner le Devonshire et le Northumberland; et j'espère que plusieurs d'entre vous vivront assez pour voir le Bluff et la Baie des Isles aussi rapprochés entre eux que l'est la maison de John O. Great et le Lizard.

Tout en demeurant convaincu de ces choses, je ne puis m'empêcher de croire que pour le moment cette colonie n'est pas propre à un gouvernement centralisé; non seulement parceque ses communications sont imparfaites, mais encore parcequ'on ne peut pas réellement décider le peuple à faire de la politique une profession et à passer une partie considérable de son temps loin de ses foyers. Je ne pense pas non plus que le peuple soit propre ou disposé à se réunir pour travailler, comme il pourra le faire lorsqu'il sera plus [illegible] et mieux fait à sa nouvelle patrie. On préfèrerait certainement se tenir à part et laisser à chaque province le soin de conduire ses affaires et c'est là un sentiment qui ne saurait être contraint par la force. L'instinct populaire est censé être dans le vrai et l'on doit se garder à tout prix de venir en contact avec lui.

Je suis donc heureux de voir que l'assemblée générale ne manquera pas de se désaisir d'autant de ses fonctions que les circonstances et l'opportunité le lui permettront, tant pour épargner à ses membres les inconvéments de sessions fréquentes et prolongées, que parceque les constituans préféreront laisser la principale partie de leurs affaires sous le contrôle de leurs gouvernements locaux. L'histoire des gouvernements analogues à celui de la Nouvelle Zélande nous montre une croissance presque continue de l'élément central, et je vois peu de raison pour supposer que la Nouvelle Zélande soit une exception à la règle générale. J'en vois les principales raisons dans les premiers principes de la nature humaine, son désir de dominer, ses attachements locaux, son orgueil, ses préjugés, son étroitesse d'esprit, son patriotisme. On peut prévoir, d'après le même principe qui fait que l'homme est plus attaché à sa propre famille qu'à son voisin, à son voisin qu'à la société en général, que le peuple de chaque Etat confédéré sera plutôt porté envers le gouvernement de son propre Etat qu'envers le gouvernement central et désirera par conséquent que tout pouvoir possible soit laissé entre les mains du premier. Une seule considération me porterait à entretenir des craintes sous ce rapport; mais j'espère bien vivement qu'elle ne sera que momentanée et n'entrainera aucune conséquence. Ce à quoi je fais allusion est ceci: pour le moment il n'est aucun doute que la lutte entre ces deux volontés ne prenne plus ou moins la forme d'une lutte entre la mère patrie et ses colonies, parceque chaque diminution de pouvoirs du gouvernement central le sera au détriment du gouverneur, qui est un officier impérial, et au profit du surintendant, qui est nécessairement un officier colonial; mais je ne prévois pas de ce côté là une résistance prolongée à l'aggression provinciale. Si l'assemblée centrale et le peuple en général, montre le désir d'étendre de plus en plus le contrôle des gouvernements locaux, la mère patrie devra bientôt, je pense, se retirer de la lutte, fatiguée d'intervenir pour la conservation de son influence indirecte, par le canal du gouvernement central, et qu'on se rappelle qu'il n'est aucun autre obstacle à l'action des provinces. C'est leur aggrégation qui constitue le pouvoir central. Ce qui est arrivé en plusieurs pays de l'Europe, où le pouvoir central a empiété sur les privilèges des corps municipaux, n'a pas lieu ici.

On trouvera que dans les premiers cas le pouvoir central était constitué d'après les principes purement monarchiques, tandis que la municipalité était faible, isolée, ne comprenant qu'une portion peu considérable du peuple. Je répète donc que dans tous les cas dont je puis me rappeler, où le peuple s'est choisi lui-même son gouvernement central aussi bien que ses gouvernements d'Etat, ceux-ci sont toujours restés victorieux dans les difficultés découlant nécessairement d'un tel état de chose. De là vient que je ne pense pas, comme quelques-uns de mes amis, qu'il faille s'effrayer de voir l'Assemblée centrale s'accaparer trop de pouvoirs. Je suis plutôt porté à redouter les tendances des provinces qui semblent disposées à retenir, pour un temps indéfinie, des pouvoirs qui pourront devenir compatibles avec le suprême développement de la grandeur nationale et de la prospérité de la Nouvelle-Zélande.*"

Je ne puis dire jusqu'à quel point ces prévisions se sont accomplies durant les douze années qui se sont écoulées depuis.

Dans tous les cas, c'est un plaisir pour moi de constater, que, malgré plusieurs guerres entreprises contre les naturels du pays, la population et la prospérité matérielle de la seule colonie anglaise, qui soit gouvernée d'après les principes fédéraux, se soient accrues dans une proportion sans précédents jusqu'à aujourd'hui.

IX.

CONCLUSION.

M. Freeman, l'historien des *Fédérations grecques*, termine son travail par une exhortation éloquente à faire revivre cette forme de gouvernement parmi les Grecs du jour. « Une certaine suite de circonstances, dit-il, semble nous indiquer une Union fédérale, tandis que d'autres méditent en faveur d'un gouvernement monarchique.

Mais une fédération monarchique, quoiqu'elle n'ait pas encore existé, n'est pas du tout, en elle-même, contradictoire avec l'idée fédérale.»

Nous avons dans l'Amérique anglaise le même problème à résoudre que celui que M. Freeman soumet à la considération des Grecs.... L'idée monarchique est respectée sinon vénérée, par la grande majorité de notre population, elle lui apparaît pleine de promesses de permanence et sous aucun rapport incompatible avec la liberté la plus large. Cette grande majorité doit nécessairement sentir fomenter en elle des tendances démocratiques bien prononcées, vu qu'elle a toujours vécu ou du moins qu'elle est depuis longtemps habitué à vivre au milieu d'une société où la plus grande égalité de fortune et le plus grand sans-gêne dans les relations, sont les caractères les plus distinctifs, comme au reste dans toutes les sociétés américaines (quand nous les comparons avec les pays de l'Europe). Régler cette double inclination de notre esprit public, voilà ce que la liberté ne souffre en rien de ce que l'autorité sera placée plus haut, me semblerait être notre tâche dans les circonstances actuelles.

Celui qui a lu les pages précédentes a pu observer que l'un des résultats des formes fédérales de gouvernement qui aient jusqu'à aujourd'hui prévalu dans le monde, c'est que les précautions défiantes, prises par leurs fondateurs contre le pouvoir exécutif ou central, soit qu'il fût électoral ou héréditaire, ont invariablement abouti à leur ruine. Chaque fois que le corps électif n'a pas réussi à usurper dans l'Etat ce que les auteurs de ces entraves et de ces restrictions leur défendait de désirer, tout l'édifice fédéral est tombé dans le chaos. Ainsi il en a été des confédérations grecques, italiennes et des Pays-Bas. On peut croire, à la vérité, que la confédération suisse soit une exception, mais de quel prix n'a-t-elle pas payé la faiblesse de son pouvoir exécutif.

La constitution des Etats-Unis dé 1798, quoiqu'elle soit un progrès très considérable sur les premiers « articles de la confédération,» n'est pourtant pas exempte de vice inhérent à ce système de gouvernement. Elle est une constitution suffisante pour un temps de paix et de concorde, mais non pas pour tenir dans des temps difficiles et orageux. En effet qu'avons-nous vu? La seule loi non écrite de la constitution, la loi inhérente à toutes les constitutions, la loi de la conservation individuelle, a fini par renverser toutes les autres lois. Le pouvoir exécutif pour se conserver et pour sauver l'Union, a été obligé d'usurper les pouvoirs que la constitution lui retirait et d'invoquer une inviolabilité presqu'aussi étendue, pour la durée de la guerre civile, que la plupart des monarques en ont jamais reclamé en vertu du « droit divin.»

On peut cependant prétendre avec raison que les gouvernements fédéraux avec lesquels nous venons de renouveler connaissance étaient des gouvernements libres; qu'ils reposaient surtout sur le *sensus communis* des gouvernés; qu'ils assuraient la paix à l'intérieur et conséquemment contribuaient puissamment au développement de la civilisation; qu'ils favorissaient les arts utiles et agréables; qu'ils étaient les protecteurs du génie, et encourageaient les vertus civiques; qu'ils ont souvent détourné l'invasion et la guerre, par la force imposante qu'ils offraient aux yeux de l'étranger; que le commerce, les lettres, et les lois leur doivent beaucoup. Les gouvernements centralisés ont des mérites qui leur sont propres, et ils peuvent se vanter des grandes entreprises qu'ils ont menées à bonne fin, mais on ne peut refuser au système fédéral le crédit de tout ce que nous venons de lui attribuer. Quoique les grands progrès faits dans toutes les branches par l'esprit humain, et que nous venons de mentionner, *eussent pu* se réaliser aussi dans des Etats soumis au régime le plus centralisé, cependant on ne peut nier le fait qu'ils *ont eu lieu* sous les auspices de gouvernements dans lesquels le système provincial et le système métropolitain se trouvent combinés. Ce n'est pas ici le lieu de faire ressortir par des details cette vérité importante; quoique l'auteur ne puisse pas pour le présent s'étendre sur son évidence elle n'en est pas moins digne d'attirer le plus sérieux examen de la part du lecteur.

S'il est donné au bon peuple de ces provinces de l'Amérique du Nord, de jeter à cette époque, pour lui et ses descendants, les bâses d'un gouvernement à la fois solide et en harmonie avec le développement de la prospérité nationale; d'un système aussi fort que libéral; juste et équitable; sévère dans ses punitions, toujours prêt à corriger et généreux dans ses récompenses; nous pourrons assez facilement déterminer l'opinion publique en faveur des arrangements constitutionnels nécessaires à un tel système. Depuis deux mille ans l'humanité a laissé dans l'histoire des traces de son expérience politique; et les dernières pages de cette histoire, écrites dans notre propre langue, au milieu de nos voisins les plus proches, descendants des même ancêtres que nous, ne contiendront pas les leçons les moins instructives que le grand maître, le Temps, est prêt à dérouler sous nos yeux.

FIN.

* Ecrits et discours de John Robert Godley. Publiés par James Edward Fitzgerald. Christ Church, Nouvelle Zélande, 1863, p. 144,-148.

Détails de la mort de Sir E. P. Taché.

Les détails suivants sont donnés sur la mort de Sir E. P. Taché:

Sir E. P. Taché est mort dimanche après-midi. Le malade souffrait horriblement dans le cours de la journée. Les spasmes le tourmentaient et il se livrait à mille contorsions. Des accès de vomissements se répétaient de temps à autre. Enfin, vers une heure de l'après-midi, il prit du calme. La nature avait fait son dernier effort et le malade entrait dans la phase décisive de son agonie, qui fut tranquille. A deux heures moins dix minutes, il exhala le dernier soupir.

Jusqu'au moment suprême, il conserva sa connaissance entière, et il est mort environné de toutes les consolations de la religion.

Le gouverneur sera representé par son secrétaire privé et par le colonel Irvine.

Une bande militaire partira par le train spécial.

Les pavillons sont à mi-mat, ici, sur les édifices publics. Ordre a été donné de faire la même chose par toute la province.

Cet ordre a été exécuté à Montréal. Les divers corps de volontaires de cette ville seront représentés aux funérailles. Plusieurs notables citoyens sont partis pour Montmagny dans le but de rendre les derniers devoirs à l'illustre défunt.

Québec, 1 août, 1865.

Tous les bureaux publics seront fermés demain à l'occasion des funérailles de Sir E. P. Taché. Les Hons. MM. Cartier et Galt sont arrivés en cette ville la nuit dernière. L'hon. M. Brown est attendu sous peu. Les ministres ne se sont pas encore assemblés pour remplir la vacance laissée par la mort de l'Hon. Premier. Il est fortement rumeur que les différents employés des départements, du moins ceux d'une importance mineure, se rendront à Ottawa aussitôt après la session, qui sera selon toutes les prévisions, de courte durée.

Funéraille de Sir E. P. Taché.

On lit dans la *Minerve* d'hier.

Le train qui devait transporter ceux qui étaient arrivés en cette ville pour se rendre aux funérailles de feu Sir E. P. Taché, à St. Thomas, est parti de Lévis à 9 heures, ce matin. Il y avait sur les chars 100 passagers. Le train est arrivé à St. Thomas à 11 heures. A 11½ heures, eut lieu la levée du corps. Tout le monde portait des crêpes. Sur la tombe l'on remarquait les médailles de St. Grégoire et de Châteauguay, les insignes militaires et un crucifix. Le corps a été porté par six soldats et sergents de l'artillerie volontaire. Les porteurs des coins du poêle étaient les Hons. MM. J. A. McDonald, Cartier, Galt, Campbell, McDougall, Chapais, Langevin. Le corps est passé entre deux haies de soldats réguliers et volontaires qui portaient leurs armes renversées en signe de deuil. La bande du 1me régiment des carabiniers jouaient *La marche de la mort de Saul.*

A la suite du corps venaient les docteurs Beaubien et Sewell, Eugène et Jules Taché, fils du défunt, le juge Coursol, le Dr. Mermette, le Dr. Bender, gendre du défunt, J. C. Taché, le Shérif Taché et Vincelas Taché, neveux du défunt.

Le corps a été reçu par le Rév. M. Taschereau, Recteur de l'Université-Laval. Le service a été chanté par le vicaire-général Cazeau assisté des Révs. MM. Fabre et Langevin. L'église était tendue de noir et portait de riches décorations de deuil.

Le chœur, sous l'habile direction de M. Damis Paul, a fait entendre des chants graves et mélancoliques qui ont impressionné les assistants.

Il n'y avait pas moins de 3,000 personnes présentes à cette triste cérémonie. On remarquait le col Godly, secrétaire privé du gouverneur, et le colonel Irvine, qui représentaient Son Excellence; les Hons. J. A. McDonald, Cartier, Galt, Brown, Chapais, Campbell, McDonald, Langevin, McGee, membres du cabinet canadien; le Conseil Gauthier, les Juges Caron, Taschereau et Gauthier, Sir Belleau, les honorables MM. John Ross, Bossé, Skead, Gingras, Duchesnay, Cauchon, Evanturel, MM. Brousseau, Rémillard, Perreault, Sylvain, Malcolm Cameron, Etienne Parent, Harringdon, le député-adjudant-général de Salaberry, les colonels Sewell, Suzor, Wily, Barnard, le député aide de camp provincial, le major Langevin l'adjudant Pemberton, les capt. Gingras, Allan, Dugal, Thompson, Maxwell, les lieutenants Bureau, Gagner, Wells, Vohl, le capt. Barnard des Trois-Rivières, le col. Hamel, le capt. Ross, le capt. Anderson, Brown, le Lt. Gray Don; de Montréal, l'hon. M. Quesnel, MM. Cherrier, Duchesnay, aide de camp provincial, McCord, les majors McPhessén, Cinq-Mars et Duvernay; MM. Henry Starnes, Daly, le Dr. Giard, MM. Lasigan, J. C. Robillard, J. Fournier; parmi les représentants du clergé: les grands vicaires Cazeau et Taschereau et le chanoine Fabre, le Révd. M. Langevin, le Révd. M. Dufresne, de St. Hyacinthe, environ cinquante autres prêtres et un grand nombre d'avocats, environ trente médecins, au nombre desquels se trouvait le Dr. Painchaud, âgé de 78 ans, chirurgien des Voltigeurs pendant la guerre de 1812, et qui avait eu le défunt pour assistant.

Après le service, le Grand-Vicaire Cazeau a prononcé dans l'église l'oraison funèbre suivante:

Dans ces jours d'affliction, la mort jette le deuil dans bien des cœurs. Elle a d'abord frappé l'Hon. A. N. Morin, dont la vie a été si éclatante ensuite l'Hon. G. R. S. de Beaujeu, dont les ancêtres se sont distingués sur les champs de battaille et ont sauvés la patrie en danger; et aujourd'hui, elle nous ravit une de nos gloires les plus pures et l'une des vies les plus précieuses pour l'Eglise et l'Etat.

« En l'absence du premier pasteur, je suis appelé à rendre les [illegible] devoirs à cet homme éminent pour lequel [illegible] toujours eu l'estime la plus sincère. Aujourd'hui, je ne puis me dispenser de lui apporter mon faible tribut d'éloges au moment où la tombe va se fermer sur ses restes mortels.

« On lit dans les Machabées que, lorsque Judas tomba, le peuple fut plongé dans le deuil et s'écria: « Comment est-il tombé, cet homme qui sauvait son peuple?» Et nous aussi, dans notre douleur, nous pouvons dire: « comment est-il tombé cet homme puissant dont la longue carrière, trop courte néanmoins pour l'importance de ses services, était nécessaire au salut de son pays?» A peine âgé de seize ans, il vola au frontière et fut du nombre de ceux qui contribuèrent à sauver le pays. Plus tard, revenu du champ de battaille, il s'appliqua à l'étude de la médecine et se fixa à St. Thomas où il se distingua par son habileté, son dévouement et son empressement à secourir les patients. Bien souvent il se rencontra au chevet des malades avec l'ancien curé de cette paroisse, dont St. Clément déplore aujourd'hui la perte; l'un sauvait la vie de l'âme, et l'autre la vie du corps.

« Mais bientôt pour le malheur du pays l'Angleterre mal conseillée voulu imposer une mesure inique. Pour repousser ce projet, on appela à la lutte tous ceux que le patriotisme recommandait; M. Taché fut envoyé en parlement pour défendre les droits du peuple menacé. Il n'y avait pas alors de ces dissentions politiques inspirées par de mesquins intérêts; tous s'opposèrent au mal et cette union déjoua les plans de nos ennemis et la patrie fut sauvée.

« Je ne veux point parler de toutes les qualités de l'éminent personnage que nous pleurons; qu'il me suffise de dire qu'il se distingua surtout par son amour de la justice et son patriotisme. Son énergie et sa vigueur n'ont jamais offensé la politesse dans l'expression ardente de ses convictions; aussi ses adversaires comme ses amis respectèrent toujours en lui l'homme courtois et dévoué à son pays. Grâce à ces qualités, il parvint aux plus grands honneurs que puisse ambitionner un Canadien. Notre Gracieuse Souveraine voulut l'honorer, et avec son humilité ordinaire, tout en appréciant cet honneur, il ne s'en réjouit que parce que c'était un hommage rendu à son pays.

« Mais nous devons surtout le considérer comme chrétien au moment où la tombe fait voir toute la vanité et le néant des choses de ce monde. Combien de fois, mes frères, n'avez-vous pas été témoins de son assiduité au exercices religieux. En chambre il a combattu pour les intérêts de la religion avec cette bouillante ardeur qu'il déployait sur les champs de bataille.

« Je ne puis terminer sans rapporter les belles paroles qu'il prononça en présence de deux prêtres, le lendemain de son arrivée de Québec: « Il n'est pas nécessaire, disait-il, que je sois Premier Ministre, que j'aie ma part dans la gloire de ce monde; mais il est nécessaire que je sois chrétien et honnête homme.» Et il est mort dans ces sentiments au milieu de son estimable famille.»

Ensuite le corps a été transporté dans le cimetière où il repose maintenant.

Les troupes qui assistaient aux funérailles du grand patriote ont tiré trois décharges de mousqueterie et la cérémonie s'est terminée a deux heures cet après-midi.

Le train est parti à trois heures et demie pour retourner à Québec et est arrivé en cette ville à sept heures.

Québec, 2 aout.

L'hon. M. de Laterrière est mieux.

L'hon. M. Howland est malade à Toronto.

L'hon M. Cockburn est retenu dans sa famille par la maladie.

Le député adjudant-général de Salaberry, n'est pas encore complètement rétabli.

Rien n'a encore été décidé dans le Conseil.

Trois-Rivières, 2 aout.

M. Burn, avocat, bâtonnier du District des Trois-Rivières, est mort ce matin, en cette ville.

Nous prions ceux qui ont voulu jeter du doute sur la véracité d'un de nos articles publié dernièrement dans le numéro du 25 juillet dernier, où nous disions qu'un certain nombre de Canadiens partis depuis peu pour les Etats-Unis, ne gagnaient que 75 centins à 4 chelins par jour, nous les prions disons-nous, de lire ce qui suit. Ce fait pourra peut-être les persuader que l'on peut se fier au rapport de nos honnêtes cultivateurs qui n'ont aucun intérê: à cacher la vérité. Voici ce que dit la *G. de Sorel:*

« Quelques-uns des ouvriers de Montréal qui se sont rendus à Picton pour travailler sur le chemin de fer dont M. McGaug est l'agent sont aller au bureau de l'*Union Nationale*, et on fait connaître à M. Lanctôt les épreuves et les souffrances qu'ils ont endurées.

« Engagés, disent-ils par M. McGaug, qui leur promettait un dollar par jour en or, ils se rendirent au terme de leur voyage et travaillèrent pendant une journée. On leur apris alors que leur salaire ne serait que d'un écu à trois chelins et demi tout au plus. Ils résolurent de s'en revenir à pied et sans moyens pécuniaires. Le trajet a duré 45 jours. Ils ont été obligés de vendre leur effets pour avoir des aliments, et de commettre d'excusables et légères rapines pour s'empêcher de mourir de faim. Leurs pieds perclus et ensanglantés peuvent à peine les porter. Nos compatriotes aventureux ont rarement subi d'épreuves plus rudes.

« Nous pouvons annoncer que des mesures vont être prises pour obtenir de nos tribunaux une justice éclatante. Si l'agent McGaug a agit sans instruction, la loi le rend responsable et il doit être traité avec la dernière rigueur. Nos compatriotes ont souvent le tort de se fier au premier anglais ou américain venu, qui leur compte une histoire leur promet beaucoup plus de beurre que de pain et finit en fin par ne leur donner ni l'un ni l'autre. On ne doit quitter son pays que lorsque la nécessité la plus urgente se fait sentir, car rien n'est comparable aux misères qu'une dupe souffre à l'étranger.

« Nous regrettons d'apprendre à l'instant même, ajoute notre confrère que l'un de nos malheureux compatriote, éprouvés par l'intrigue incroyable et indignement montée par des industriels sans conscience, est à l'agonie, l'abondance après la terrible privations qui l'avaient épuisé, ont produit une réaction mortelle, à laquelle, il va probablement succomber. Quel triste avertissement pour nos compatriotes qui ont l'intention d'émigrer!»

HONTEUSE SPECULATION.—Le *Canadien* fait le récit suivant d'une honteuse spéculation opérée sur une grande échelle par des agents de compagnies des provinces d'en bas:

Il y a quelques temps un individu du nom de Stuart engagea à Montréal et à Québec un certain nombre de journaliers pour travailler, disait-il sur une voie ferrée, dans la Nouvelle Ecosse, à raison de $2,00 par jour payables en or. Tentés par ces belles promesses et ne suspectant point la bonne foi de Stuart, 88 canadiens-français et irlandais s'embarquèrent à cet effet à bord d'un vapeur du gouvernement qui les conduisit à Pictou. Là Stuart vint leur dire d'aller travailler aux carrières à Glasgow. Rendus à cette dernière place, ces journaliers furent logés dans une grange et pour comestibles on ne leur servit que du beurre et du mauvais lard, arrosé d'un breuvage insipide qui porte le nom de thé soda, et le lundi suivant ils durent se passer de déjeuner. Ce fut alors que 20 d'entre eux seulement furent choisis et envoyés sur la voie ferrée en question. Quant aux autres on vint leur annoncer qu'ils auraient de l'ouvrage s'ils voulaient travailler pour à peu près la moitié du prix qui leur avait d'abord été offert. Qu'on se figure alors le désappointement de ces victimes de la spéculation placées ainsi dans l'alternative de travailler à vil prix et de s'attirer par là le ressentiment des gens de l'endroit employés aux mêmes travaux, ou de s'en retourner ou Canada. Mais comment revenir eux qui se trouvaient la plupart sans argent, abandonnés au milieu des bois dans une contrée qu'ils ne connaissaient pas. Deux de ces infortunés M. Jacquotte et M. Laframboise, pères de famille, ne purent résister aux fatigues et périrent de faim et de misère au milieu des bois Des 88 travailleurs descendus à la Nouvelle-Ecosse par le *Lady Head* il n'en est revenu que trois; et ces travailleurs, de qui nous tenons ces renseignements, se trouvant dépourvus d'argents et résolus de quitter au plus vite une contrée où ils avaient éprouvé tant de déboires, durent s'introduire presque furtivement à bord du *Queen Victoria* et ne se montrer qu'au moment de débarquer en cette ville tant il craignait de perdre leur passage, faute de pouvoir le payer. On ne sait pas encore ce que sont devenus les autres journaliers.

Courrier d'Europe.

Halifax, 1er août 1865.

L'*Asia* parti de Liverpool le 22, de Queenstown le 23, est arrivé à 5 hs. p. m.

Sur 626 membres qui ont été élus pour la chambre des communes, 353 sont libéraux et 273 conservateurs.

Le parti libéral va gagner 24 membres.

L'élection de South Lancashire s'est terminée par le triomphe de M. Gladstone, mais ses deux collègues sont conservateurs.

M. Walker, du *Times* de Londres, a été battu à Berkshire.

Constance Kent a plaidé coupable sur une accusation du meurtre de son frère; il a été condamné à mort. Il y a toute apparence que la sentence ne sera pas exécutée.

FRANCE.—Les rapports hebdomadaires de la banque de France font voir une diminution en espèce de 7,000,000 de francs.

L'impératrice et le prince impérial sont partis de Paris le 20 pour se rendre a Fontainebleau.

Le *Moniteur* dit que la rumeur de la nomination d'Abd-el-Keder à un poste quelconque dans le gouvernement d'Algérie est dénuée de fondement.

Le prince Napoléon était arrivé à Bristol dans son yacht *Autriche.*

Un décret impérial a retiré au comte Palby le gouvernement de la Hongrie.

On affirme à Vienne que les prisonniers politiques Hongrois et Polonais vont recevoir leur pardon.

ESPAGNE.—Il est rumeur dans les cercles ministériels à Madrid, que le représentant espagnol au Chili, va être démis de ses fonctions, à cause de ses dernières négociations avec le Chili.

L'amiral Parega n'a pas été démis.

TURQUIE.—Des nouvelles de Constantinople annonce que la moitié de la ville de Cassandre a été consumée par les flammes. Plusieurs personnes ont perdu la vie. Les pertes sont évaluées à $20,000,000. Le choléra est presquement disparu d'Alexandrie; il diminue aussi à Constantinople.

INDES.—Des télégrammes reçus de Calcutta annoncent une amélioration sur le coton et des produits dans la demande et le prix.

Le Pape doit convoquer à Rome un concile œcuménique auquel tous les évêques catholiques seront invités, on y décidera sur les relations futures entre le Pape et le roi d'Italie. Des préparatifs se font en ce moment à cet effet.

NOUVELLE ZÉLANDE.—Les avis de la Nouvelle-Zélande reçus par la dernière malle sont très graves. Une nouvelle et formidable révolution a éclaté parmi les tribus sauvages. Toute la côte est, qui ne mesure pas moins de deux cents milles en étendue, est en insurrection et en flammes. Il en est de même pour les districts qui avaient fait leur soumission en 1864.

Les sauvages arrêtent et pendent tous les blancs qu'ils rencontrent. Là ne se borne point leur cruauté; ils se livrent à des orgies révoltantes de chair humaine. Ainsi, après avoir pendu un missionnaire du nom de Walkner, ils ont jeté ses entrailles aux chiens, promené sa tête à travers les huttes, afin de surexciter la fièvre de sang de leurs frères, et ont fait servir le reste du corps à un grand festin de cannibales.

Cette nouvelle révolte démontre l'impossibilité de soumettre ces tribus sauvages qui semblent avoir voué à la destruction tous les étrangers. A mesure que la paix est conclue sur un point, une levée de boucliers a lieu sur un autre, et les districts qu'on croit avoir soumis se soulève au moment où on s'y attend le moins, apportant dans une lutte terrible et incessante des instincts de férocité qui ajoutent aux scènes de carnage des plus terribles que la plume se refuse à raconter.

Nous assistons à un lamentable spectacle. La rencontre entre le *Pays et l'Union Nationale*, qui avaient amusé les gens désœuvrés qui s'intéressent encore à ce qui se passe au sein troublé de la démocratie, est dégénérée en guerre civile et menace de renouveler sur un petit théâtre la lutte acharnée entre le Nord et le Sud. Les armes choisies par les combattants ne sont pas celles qui s'emploient entre antagonistes qui s'estiment encore en se détestant. Ils en sont aux injures les plus grossières. Voyez:

Le *Pays* déclare que *l'Union Nationale* est " une petite feuille qui ne vit que de scandales, d'ignobles propos de rue ou de cour de police," et la relègue," après l'avoir bannie des rangs de la démocratie, dans cet espace douteux où grouillent les consciences perdues et les saltimbanques usés."

M. Lanctot, au nom de l'*Union Nationale*, répond que le *Pays tout entier est sous le contrôle immoral d'un singe botté*, et il ajoute " qu'il a brisé toute relation même sociale avec lui." Puis il porte le jugement suivant sur les hommes qui dirigent actuellement le parti démocratique: " Les gros papas du rationalisme s'étonnent que l'on pense sans eux, quand il est bien prouvé que *leur existence est une série de faux calculs leur jugement une fabrique d'erreurs, leur esprit une usine de fausses appréciations, de fausses prophéties et de fausses aspirations*, leur cœur un mélange d'égoisme tempérée par un désir de faire le bien pour complaire à leur orgueil, plutôt qu'à leur conscience."

Ce qui ajoute encore à la tristesse qu'inspire la vue de cette émeute soulevée par l'*Union Nationale* pour supplanter le *Pays* et renverser les chefs de la démocratie, c'est que les confrères des deux antagonistes, l'*Ordre* le *Franco Canadien*, le *Journal de St. Hyacinthe* etc., assistent à ce déchirant spectacle sans rien tenter pour le faire cesser. Ne devrait-on pas convoquer un conseil extraordinaire des directeurs, régisseurs et agents du parti rouge pour régler le différend, faire amende honorable au *Pays* ou décréter l'expulsion de M. Lanctot du giron démocratique.

L'*Union Nationale* émet plusieurs prétention qu'il serait bon de faire juger par l'autorité compétente.

M. Lanctot assure d'abord que le mécontement des démocrates pur sang contre lui date du jour ou il a commencé sa campagne contre la confédération. Ces démocrates là n'étaient pas sincères, paraît-il, contre la Confédération, ils ne la repoussaient que pour la forme et afin de ne point faire perdre à leur parti sa position d'opposition et les bénéfices populaires qui s'y rattachent.

M. Lanctot affirme de plus que la ligne de conduite suivi par l'*Union Nationale* et sa polémique récente avec le *Pays* ont l'approbation des membres de l'opposition sauf un seul, M. A. A. Dorion sans doute.

C'est ce qu'il serait fort curieux de savoir au juste. Serait il possible que M. Lanctot eut tant de partisans en chambre? Comment MM. J.B.E.Dorion, Dufresne (d'Iberville) et Laframboise, reconnaissant sa supériorité acclamant sa vertu, seraient sur le point de l'inviter à prendre la place de M. A.A.Dorion à la tête de l'opposition? Nous demandons un billet de faveur pour assister à la cérémonie.

En attendant que M. Lanctot soit promu au poste de chef de la démocratie, il vient de lancer contre M. Cartier deux accusations formidables. Il l'accuse d'abord d'avoir profité de sa mission en Angleterre pour aller à Paris le supplanter auprès de Napoléon III et utiliser la bonne impression produite dans l'esprit de l'Empereur des Français par les articles de *l'Union Nationale*, pour asseoir sa fortune sur des bases nouvelles. Il faut donner le texte de ces choses-là:

DANS QUEL BUT M. CARTIER EST-IL ALLÉ A PARIS.

« Les conservateurs comme les libéraux dit l'*Union National*, nous permettront de poser en thèse générale que M. Cartier ne s'est jamais géné de s'emparer du programme de ses adversaires, surtout quand l'opinion publique lui a imposé l'alternative de de concéder un principe ou une réforme, sinon, d'abandonner le pouvoir. Or, la mission avait complètement manqué en Angleterre, s'était montré revêche à tous égards aux propositions de la délégation canadienne. En voyant disparaitre ainsi ses chances de fortunes avec la considération, *M. Cartier n'aurait-il pas résolu de tenter fortune ailleurs? Ne se serait il pas dit;*

« *Le parti national a vigoureusement exploité l'idée d'un protectorat français?* Cette idée est devenue extrêment populaire. *La lui souffler, me montrer plus national que tous les nationnaux ensemble, faire ma cour aux amis de Napoléon III, leur faire part de mes desseins, pour qu'ils les portent aux pieds du trône impérial*, ne serait-ce pas rentrer dans la voie de la popularité que j'ai quitté pour m'accrocher au char de ce m...... Brown, qui du reste, pourrait bien me perdre, comme il a perdu tous ceux qui en sont approchés? N'est-ce pas le moyen de me jouer de l'opinion bas-canadienne pendant quelques mois encore? *Quel bon tour je puis jouer aux nationnaux?* Certes, l'idée est bonne, et, arrive qui plante je l'adopte.»

La seconde accusation lancée par *l'Union Nationale* contre M. Cartier est que le Procureur Général nourrit l'intention perfide d'abandonner Montréal pour se porter candidat en opposition à M. Médéric Lanctôt qui se présentera dans le comté de Laprairie. Il est évident en effet que le principal souci du parti conservateur, aux prochaines élections générales, sera d'empêcher M. Lanctôt d'entrer en Parlement. Le Ministère concentrera toutes ses forces sur le point qu'attaquera ce redoutable adversaire, et ce ne sera pas trop de M. Cartier en personne pour lui tenir tête.

CANADIEN.

—Nous apprenons avec plaisir que M. de Gaspé se propose de publier prochainement un nouvel ouvrage, auquel il travaille depuis la publication des *Anciens Canadiens*. Ce sont des *Mémoires*, qui, nous dit-on, sont remplis des détails les plus intéressants sur l'histoire intime de la colonie.— *C. du C.*

Société de Colonisation.

A une assemblée des souscripteurs pour la Société de Colonisation de St. Hyacinthe, tenue en la salle du marché, en la Cité de St. Hyacinthe, mercredi, le 2 aout, à 8 heures du soir. B. de La Bruère, Ecr., étant invité à présider l'assemblée, prend le fauteuil. M. Paul Decelle agit comme secrétaire. M. le Président, ayant expliqué en quelques mots le but de l'assemblée;

M. Henry Barbeau, secondé par M. L. Beaudry, fait motion: « Que vu l'absence imprévue de plusieurs personnes, l'assemblée. soit ajournée à mercredi, le 9 courant.

Proposé par M. Chas. Nelson, secondé par M. Henry Doherty: Que le procès-verbal de cette assemblée soit publié dans le *Courrier* et le *Journal* de St. Hyacinthe.

BOUCHER DE LA BRUÈRE, prés.
PAUL DECELLES, secrétaire.

Expression de condoléance de l'Association St. Jean-Baptiste sur la mort des Hons. MM. de Beaujeu, A. N. Morin et Sir E. P. Taché.

Une assemblée des membres de l'Association St. Jean-Baptiste de Montréal a eu lieu lundi soir, à l'Institut Canadien Français. Les résolutions suivantes ont été proposées et adoptées.

M. TRUDEAU propose, secondé par M. BELLEMARE:

" Que l'Association St, Jean-Baptiste de Montréal a appris avec une profonde douleur la mort de l'un de ses anciens présidents, l'Honorable Goerge René Saveuse, comte de Beaujeu, membre du Conseil Législatif de cette Province, et que comme une marque de respect à sa mémoire le Président et une députation des membres de cette Association assistent à ses funérailles et expriment à Madame de Beaujeu et sa famille les regrets et les sentiments respectueux de condoléance de cette Association. "

M. A. M. DELISLE propose, secondé par le Dr. GLOBENSKY:

" Que cette Association, ayant appris avec la plus vive douleur la mort de l'Hon. Sir Etienne Paschal Taché, premier ministre, et de l'Hon. Juge Auguste Norbert Morin, désire exprimer la part qu'elle prend au deuil et à l'affliction que causent dans tout le pays. ces deux grandes pertes nationales. "

M. LOUIS GIRARD propose, secondé par M. E. U. PICHÉ:

" Que copies des résolutions précédentes soient transmises à Lady Taché, à Madame de Beaujeu et à Madame Morin, avec l'expression des respectueuses condoléances de cette association.

P. J. O. CHAUVEAU, Président.
J. C. ROBILLARD, Secrétaire.

LA FENAISON.—Les végétaux qui doivent le plus attirer notre attention en ce moment sont les plantes fourragères ou les prairies. On entend dire de toutes parts qu'elles sont belles, abondantes et très-avancées. Tous les cultivateurs ont donc raison de se réjouir. Mais quand faudra-t-il mettre la faulx dans ces prairies? Voilà une question importante et qu'il est bon de résoudre. Sur ce sujet comme sur bien d'autres, il est bon de ne pas trop tenir aux préjugés et de céder en présence d'une sage expérience.

On entend dire souvent: il ne faut pas faucher le foin en fleur, car il diminue beaucoup. Cette assertion est vraie; mais doit-elle toujours nous guider? Dans la nourriture des animaux comme dans celle des hommes ne doit-on considérer que la quantité de nourriture; ne doit-on pas au contraire, faire une très large part à la qualité.

Est-ce à la quantité seule du fourage qu'il faut attribuer l'augmentation de la chaire, la production du lait, la santé de l'animal? Donnez donc à un bœuf à l'engrais un fourrage abondant, mais maigre, dure et malsain, fera-t-il beaucoup de graisse? Il restera dans le même état pendant des cinq, des six mois, pendant des années entières. Mais donnez-lui un fourage riche succulent, vous le verrez aussitôt et rapidement prendre de l'embonpoint. Le même effet se produit sur les animaux de travail et sur les vaches laitières.

N'oublions pas cette adage: «Donnez moins mais bon.»

Des expériences plusieurs fois répétées et conduites par des hommes éclairés et prudents, ont démontré clairement que si l'on veut un fourrage dans les meilleures conditions, il faut faucher les prairies lorsque le plus grand nombre des plantes qui les composent sont en pleine fleuraison. Attendre plus tard c'est s'exposer à ce que les substances nutritives des plantes ne se changent en bois et ne peuvent plus rien pour la subsistance des animaux auxquels on les donne en nourriture, et le meilleur foin ainsi traite n'a d'autre valeur que celle de la paille.

On ne devrait jamais oublier ce que nous avons dit en parlant des différentes phases de la végétation des plantes. Jusqu'à la fleuraison, la plante reçoit de l'atmosphère et du sol les principes nécessaires à sa croissance; mais à cette époque, elle cesse de puiser aux deux sources qui l'ont nourri, et si on la laisse sur le champ former sa graine toutes ses parties seront forcées de se dépouiller des substances nutritives qu'elles contiennent pour concourir à cette formation. Ainsi la plante perd toute sa richesse, au profit de la graine, qui, elle-même se perd dans les transports et sur les fenils.

Que tous les cultivateurs se disent donc, en mettant de côté des préjugés qui sont souvent fort enracinés; « Nos animaux nous servent bien, nos chevaux labourent nos champs, nous transportent rapidement d'un lieu à un autre; nos vaches nous procurent d'excellent lait, de bon beurre; nos brebis nous couvrent chaudement de leur toison; rendons leur la pareille, soyons généreux pour eux; donnons leur une nourriture agréable et succulente. Et pour y parvenir fauchons nos prairies quand elles sont en fleur,

Gazette des Campagnes.

☞ On nous annonce qu'il y aura des grandes courses sur le magnifique rond de M. Joseph Rousseau, au Soixante de La Présentation, le 8 et 9 courant.

—On lit dans le *Défricheur:*

Un correspondant nous écrit du comté de Mégantic pour nous dire que nous nous étions trompés en annonçant que nous ne connaissions pas une seule famille canadienne dans le grand district d'Arthabaska, qui avait renoncé à la religion catholique. Il y en a une du nom de Béliveau, dans la paroisse de Ste. Sophie d'Halifax, et chose assez remarquable, cette famille vote avec le parti bleu dans les élections et a en horreur la politique des bons Canadiens des cantons de l'Est qui ne veulent pas ruiner leurs pays pour devenir des bureaucrates anglais. "

Un correspondant de, St. Sophie d'Halifax nous apprend que cette famille en question a renoncé à la religion catholique dans les Etats-Unis ou elle est demeurée pendant plusieurs années: nouvelle preuve que le *Défricheur* pourra donner à nos Canadiens pour les encourager à émigrer aux Etats, tout en leur disant qu'ils n'ont rien à craindre pour leur religion. Pourque l'apostasie fut consommée dans toute sa plénitude, il faudrait que cette famille suivit le programme anti-religieux et anti-national de M. Jean Baptiste Eric Dorion, et alors on pourrait dire: La famille Béliveau a renoncé à son Dieu et à sa religion, et ensuite elle est devenue traitre à sa Patrie et à ses institutions.

Pour un homme qui prétend que la religion n'a rien à faire avec la politique, le *Défricheur* n'a pas donné grâce d'essayer à surprendre la bonne foi des catholiques, en disant qu'une famille, qui a apostasié, vote avec le parti conservateur. Le *Défricheur* en mêlant une question de religion avec la politique, a fait là un acte que nous ne lui reprochons pas, mais que nous enrégistrons avec empressement, car il nous servira plus tard.—*J. des Trois-Rivières.*

Nouvelles et Faits Divers.

ERRATA.—Dans le compte-rendu des obsèques de l'Hon. M. Morin, que nous avons publié mardi, il s'est glissé plusieurs erreurs typographiques que nous trouvons en partie reproduites par les journaux qui ont publié notre article. Ainsi le 8ième alinéa qui commence par ces mots: *l'Eglise à l'intérieur*........ a été transposé et devait venir à la suite du 5ième. On nous a fait écrire sommités *religieux* au lieu de *religieuses* dans le 9ième alinéa. Une transposition de virgule nous a fait dire fanatisme *singulier, égarement des cœurs*, au lieu de *singulier égarement* .... dans l'avant-dernier alinéa. Enfin le dernier alinéa commence par *O! sachons*......au lieu de *Oh! sachons*......

LE R. P. VIGNON.—Nous apprenons que le membre distingué de la Compagnie de Jésus, qui est bien connu en Canada et surtout dans le District de Montréal, vient d'être nommé Recteur du Collége St. Marie. Le Père Vignon a déjà, comme on le sait, occupé pendant dix ans cette position importante qu'il a laissée, en 1862, au R. P. Saché; son habile administration a valu au Collége St. Marie des prospérités que le Père Saché a su continuer avec talent. Ce n'est donc pas pour lui une fonction nouvelle, et nous n'avons aucun doute qu'il augmentera, si c'est possible, la renommée de sa Maison.

Mardi, le 25 Juillet dernier eu lieu à St-Sébastien, Comté d'Iberville, une de ces cérémonies touchantes qui font époque dans une famille. M. Joseph Charbonneau et Dame Marie Anne Plinguet, son épouse venaient renouveler la cinquantième anniversaire de leur mariage, aux pieds des Saints Autels. La Grand'Messe fut chantée par M. l'abbé V. Plinguet, curé de l'Ile du-Pas, frère de la *Mariée*; il fit avant la messe une belle exhortation aux vénérables époux sur les bénédictions que Dieu s'était plu à répandre sur leur ménage durant les 50 ans qui venaient de s'écouler, et leur dit de prier le Dieu des Forts qu'ils allaient recevoir de les bénir de nouveau et de les tenir prêts à paraître devant lui quand il lui plairait de les rappeler de ce monde. L'église était remplie, tant les paroissiens avaient tenu à assister à une si touchante cérémonie.

Après la messe, la *noce* se rendit chez M. Olivier Charbonneau, leur fils, honorable citoyen de l'endroit, qui s'était chargé de toute la fête, et toute la journée se passa en amusements chrétiens, en présence du Révérend M. Dupuis, curé de la paroisse, de Messire Plinguet, des enfants et petits enfants des époux, de leurs parents et de plusieurs citoyens notables de l'endroit. La gaieté la plus franche et la plus cordiale régna parmi tous les assistants et l'on ne se sépara qu'à une heure très-avancée de la nuit en souhaitant aux vénérables *mariés* bonheur et prospérité durant cette vie et bienheureuse éternité dans l'autre.—*Ordre.*

COLONISATION ET ÉMIGRATION. — Le courant de l'émigration ne parait pas se ralentir. Au moins, faisons nos efforts, pour en diminuer les effets autant que possible en encourageant la colonisation. Ce n'est pas sans douleur que nous avons appris l'accident arrivé au moulin de E. Joseph Turcot, township de Weedon. Ce digne compatriote a fait les plus grands sacrifices pour rencontrer les besoins des colons. Un moulin à scie et à carde est d'une utilité majeure pour un township. Au reste, M. Turcot a consacré beaucoup d'efforts et d'argent pour l'ouverture de chemins convenables. Il nous semble donc de toute justice que les citoyens généreux s'intéressent à réparer la perte qui vient d'éprouver ce monsieur et nous ne pouvons que recommander fortement une souscription à cet effet,

—Samedi matin un nommé Plante a comparu devant le Col. Ermatinger sous l'accusation d'avoir essayé de faire déserter 5 soldats du 30me Régt. Il les aurait mis tous les cinq dans une grande boîte qui lui sert à ramasser des os, et les aurait conduits vers les lignes. Mais les patrouilles les auraient découverts et en auraient arrêté 4, le cinquième ayant pu se sauver. Plante dit que les soldats l'ont forcé à agir de la sorte. Son procès aura lieu aujourd'hui ou demain.

—Un Canadien du nom de Plante est comparu, samedi devant le Colonnel Ermatinger, sous inculpation d'avoir fait déserter cinq soldats. Son procès est commencé hier et se continuera aujourd'hui.

—Nous avons reçu les *Soirées Canadiennes*, du mois de Mai et de Juin. Ce numéro contient la suite des *Souvenir d'un voyage en Californie*, par M. P. de Boucherville.

Nous accusons aussi réception de la *Revue Canadienne* pour le mois de juillet, contenant la fin du roman de M. de Boucherville; Le commencement d'une nouvelle intitulée: *Jacques et Marie*, souvenir d'un peuple dispersé, par M. Bourassa. Suite et fin du remarquable article sur Mgr. Wiseman, par Messire Ouellette, directeur du Séminaire de St. Hyacinthe. *L'Aqueduc de Montréal*, par M. Royal. *Les événements du mois*, par M. Royal.

—Nous apprenons que M. Pierre Lafaillade du Grand-Rang de Laprésentation, a obtenu le premier prix pour son blé-d'inde, à l'exhibition des grains. On nous dit que ce monsieur le méritait bien. Son bled-d'inde mesure depuis 8 à 8½ pieds, ce qui est vraiment remarquable. Nos félicitations à cet intelligent cultivateur.

—Lundi matin, un terrible accident a eu lieu sur la voie ferrée à Haldlow-Cove à Lévis, qui a couté la vie à deux employés du Grand Tronc. Vers 4 heures la bouilloire de la locomotive No. 136 a fait explosion au moment que le train auquel elle était attachée était sur le point de partir. C'était un train de bois destinée à alimenter les diférentes stations sur la voie ferrée. Hugh Morison, âgé de 33 ans, le conducteur, et Andrew Gilchrist, âge de 30 ans, chauffeur, ont été tués sur le champ. Le jury a rendu un verdict comportant que « l'on n'avait pas donné assez d'attention à la machine aussitôt que les feux eurent été allumés lundi matin; que la bouilloire avait été laissée un temps considérable sans qu'aucune personne compétente en prit soin et que pour cela la compagnie du Grand Tronc était blâmable de n'avoir pas eu quelqu'un pour en prendre soin.»

—La police sur la frontière est démise de ses fonctions depuis le 1er août, à l'exception de cinq hommes qui sont stationnés dans les localités suivantes: St. Jean, Philipsburgh, Frelenburg, Moers' Junction, et le dernier à Montréal. Leurs devoirs sont de prendre des informations sur ce qui se passe dans les environs de leur quartier et les transmettre aux autorités compétentes.

DISETTE A KOOSENEY.—On lit dans le *Mountaineer*, journal publié en Californie: « Les provisions sont très rares et d'un prix élevé. Cent piastres ne paierait pas un sac de fleur. Avant une semaine il n'y aura plus une seule livre d'aliments à vendre dans toute la place. Si d'ici à dix jours il n'arrive aucun secours de Flathead Lake, la ville sera réduite à la famine. Un grand nombre ne vivent que de lard et de fèves sans pain. Un plus grand nombre encore sont sans aucune provision. Le prix courant de la pension dans les principaux hotels de Idaho city est de $18 par jour. Léger item qui ne laisse pas que de causer une vive sensation chez les nouveaux arrivés au sujet de leurs bourses.

TENTATIVE DE MEURTRE. —Vers dix heures, jeudi soir, les paisibles habitants qui demeurent aux environs de l'Hôtel-Dieu étaient éveillés aux cris répétés de " au meurtre " " au meurtre. " Plusieurs personnes se précipitèrent dans la direction d'où venaient les cris, et elles aperçurent, dans le lot vacant, haut de la rue St. Urbain, près de la barrière, un homme gisant dans son sang, qui portait une large blessure à la tête. On donna les premiers secours à ce malheureux, qui était très faible, et voici ce qu'il raconta. Il dit se nommer T. Nicolas Sherly. Il était à se promener tranquillement avec une jeune fille, lorsqu'il fut arrêté, par trois hommes de la pire apparance, qui était armés de bâtons semblables à ceux portés par les hommes de police. Ils lui ordonnèrent de le suivre et, sur le refus de Sherly de le faire, ils tombèrent sur lui et le frappèrent à la tête avec leurs bâtons, et lorsqu'il écrasa sous leurs coups, ils le frappèrent de nouveau sur les jambes. Voyant leur victime insensible, ils lui enlevèrent tout ce qu'il avait sur lui, entr'autre une montre marquée " Koodhugh London " et se sauvèrent à toutes jambes, lorsqu'ils entendirent quelqu'un venir.—Sherly fut transporté chez le Dr. Lapierre au village St. Jean-Baptiste, où on lui appliqua les premiers pansements. On ne pense pas que ses blessure soient graves.—*Minerve.*

—Un mariage vient de s'accomplir près d'Amiens dans d'étrangères circonstances. Une jeune fille de Coqueret a trois oncles, dont l'un maire, l'autre curé le troisième chantre de la même localité, et une tante qui habite chez le curé. Elle a été mariée à la mairie par son premier oncle, à l'église par le second, la messe a été chantée par son troisième oncle, et le repas de noce préparé par sa tante. Voilà ce qui s'appelle faire des *noces en famille.*

—La police a arrêté hier, un jeune homme, du nom de Louis Bisson, qui est dejà un voleur audacieux, si l'on en croit l'accusation qui pèse sur sa tête. C'est ce que nous saurons au prochain terme de la Cour du banc de la Reine; car il a été emprisonné en attendant l'ouverture de cette Cour. Il y a une quinzaine de jours, un nommé Levasseur traversait les plaines d'Abraham, pour se rendre à son chantier, lorsqu'il fit la rencontre de Bisson qui lui demanda l'heure; Levasseur tira sa montre et la lui donna. Alors Bisson marcha à côté de lui et engagea la conversation sur un ton amical. Il dit à Levasseur qu'il était imprudent de laisser passer sa chaîne de montre en dehors de son gousset. Celui-ci le remercia de son conseil. Bisson s'informa encore de l'heure et l'autre tira de nouveau sa montre; mais Bisson la saisit tout a coup, cassa la chaîne et s'enfuit. Ldvasseur ne crut pas devoir le suivre; et ce n'est qu'avant hier, qu'il le fit arrêter par la police.—*Idem.*

Naissance.

A Montréal, le 1 août, la dame de M. Doherty, écr., marchand, un fils.

Mariage.

—A Berthier (en haut), le 25 ultimo courant, Madame Adélaide Iserhoff, veuve de feu Maxime Olivier, écr, et mère de l'hon. L. A. Olivier, à l'âge de 72 ans.

Perdue ou volée.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, du deux au 3 courant, a été perdue ou volée sur la propriété de M. Cléophas Perrault à St. Hyacinthe, une jeune JUMENT, *jolie, grasse, de couleur* ROUGE, *la crinière noire, pendante sur le côté droit, ayant sur l'épaule droite une tache grisâtre, haute de 4 pieds et 10 pouces environ, ayant la queue noire.*

Ceux qui pourraient en avoir connaissance sont priés d'en donner connaissance au propriétaire, M. Joseph Perrault, ou à ce bureau.

3 *aout* 1865.

LISTE DES LETTRES NON RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE DEPUIS LE 1er AU 31 JUILLET 1865.

Archambault Rémi	Archambault August 2
Audette Alexis 3	
Bousquet Ant Madame	Brunet Olivier
Bonnoit Joseph	Brunelle Mary Delle
Bourdua Proper	Brassard Charles
Bélanger Elie	Benoit Aug. Madame
Côté Joseph 2	Cadieux Isaac
Choquet Filomène	Chenet Christophe
Choquet Alfred	Charon Exavier
Chalifoux Paschal	Contremine Célina
Desmarais Moise	Louis Dono
Dion Jérimie	Dion Octave
Dussault Henri	
Fontaine Louise Delle	Fountain Angelique Mrs
Gaudrault E Vve dame	Gervais Casimir
Gaouette Joseph	Guertin F.H.
Garvai Josette	Guertin Emma Delle
Girouard F A	Guertin Alarie
Henecker G W	Hebert Augustin
Jacques Baptiste	Jotawain Freme
Lovell John	Labossière Louise delle
Lamoureux J-Bte.	Larivière Angel vve.
Laplant Narcisse	Lamontagne André
Laliberté Patrice 2	Lapointe Augustin
Labonté Baptiste	Ledoux Treffles
Lamoise Lambert	L'Heureux Albina
Larock J Bay	
Martel Arzélie Delle	Merrill HP.
Mouyen Jacques Mad	Marin Louisson
Mathieu Joseph	Metchiver Mary Miss.
Morin Olivier	Morin Ambroise
Munro H. mad	McIntosh E John
Petit Célestin	Provost Narcisse
Pagé Mr	Paquette Stanislas
Pilon Paul	Poulin Joseph
Provost Delphine	
Regus Edouard	Rieber Napoléon
Ryan B	Robitaille Hyacinthe
Rolland Amédé	Rose Henry
Roy Hypolite 2	
St. Germain Marg del.	Small Patrick
Sinotte Fred	Scottie Célina
Taylor O A Revd 4	Têtu Leocadie
Tenny J. W.	Olivier Tétro

PERDU OU VOLE.

Dans la nuit de Mercredi à Jeudi du 12 au 13 juillet courant, un Cheval Blond, Nez Blanc, Crin-Blond, environ 4 pieds 10 pouces de haut, âgé de cinq ans, appartenant à Adolphe Giard, disparu de chez son bourgeois; Swanton Centre, Franklin County, Etat de Vermont. Toute information tendant à la faire retrouver sera reçu par le soussigné qui donnera une récompense généreuse, en s'adressant chez lui à St. Hyacinthe.

HENRI GIARD,
St. Hyacinthe.

17 juillet, 1865.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

TENU PAR

ISIDORE BEAULNE.

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

AVIS PUBLIC.

Je soussigné, PERCEPTEUR DU REVENU DE L'INTÉRIEUR POUR LE DISTRICT DE ST. HYACINTHE donne par les présentes AVIS que les POIDS ET MESURES ET MACHINES A PESSER, seront Inspectés, Vérifiés et étampés dans les Paroisses de ce District, aux dates ci-après mentionnées :

Ste. Rosalie,	28	Août	prochain.
St. Simon,	29	"	"
St. Hugues,	30	"	"
Ste. Hélène,	31	"	"
Upton,	1	Septemtre	"
St. Liboire,	2	"	"
St. Dominique,	4	"	"
St. Pie,	5	"	"
St. Paul,	6	"	"
Ange-Gardien,	7	"	"
St. Césaire,	8 et 9	"	"
St. Damase,	11	"	"
St. Jean-Baptiste,	12	"	"
Ste. Marie,	13 et 14	"	"
St. Mathias,	15	"	"
St. Hilaire,	16	"	"
St. Charles,	18	"	"
St. Denis,	19 et 20	"	"
St. Jude,	21	"	"
St. Bernabé,	22	"	"

LÉONARD BOIVIN

Percepteur du Revenu de l'Intirieur.

St. Hyacinthe, 25 juillet, 1865.

ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE VOYAGEURS DE HARTFORD, CONN.

CAPITAL . . . £500,000.

Les Hommes d'Affaires, les Artisans, tout le Monde.

DOIVENT S'ASSURER CONTRE LES

ACCIDENTS.

LA PREMIERE

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE VOYAGEURS DE HARTFORD, CONN.

Assure contre les

Accidents de toutes sortes.

Causant des Torts Personnels, ou perte de la vie

C'EST A BAS PRIX

Une Police pour $5000 en cas de fatal accident, ou $25 par semaine en cas de tort ruinant, ne coûte que $25 à $30 par année. Aucune somme, depuis 500 à 10,000 piastres, avec $3 à $5 de compensation par semaine, à un taux proportionné. Polices écrites pour cinq ans.

C'EST UNIVERSEL.

Cette Compagnie assure contre toutes sortes d'accidents, soit qu'ils arrivent en voyageant, en travaillant dans les boutiques ou les facteries, ou en marchant dans les rues, en nageant, en allant à cheval, en chassant, ou en péchant, etc. On émane des polices pour les provinces dans toutes les parties des Etats-Unis, et des Canadas, et donne la permission de visiter n'importe quelle partie du monde. Cette annonce est recherchée et appréciée par toutes les classes d'hommes riches ou pauvres.

ON PEUT S'Y FIER.

Les VOYAGEURS de Hartford est la plus ancienne compagnie d'assurance dans les Etats-Unis, et est établie sur des bases solides. Elle a émané plusieurs milles de polices, elle paie des réclamations pour compensation presque chaque jour, et les affaires augmentent constamment. Son capital est considérable, son directoire sont d'un caractère estimable au plus haut degré, et elle possède plus d'un demi million en argent pour les payements des pertes.

AUCUN EXAMEN MEDICAL REQUIS.

☞ *Trois cents par jour* assurera un homme pour $2000, ou $10 par semaine de compensation pour une année.

Des agents dans toutes les principales villes et cités.

J. G. BATTERSON, Président.

RODNEY DENNIS, Secrétaire.

A. B. CHAFFEE, Montréal.

Agent Général pour les Canadas.

LÉONARD BOIVIN,

Agent a St. Hyacinthe.

M. TURCOT,

Médecin.

Bills Privés.

Les personnes qui, dans le Bas-Canada, se proposent de s'adresser à l'ASSEMBLEE LEGISLATIVE pour obtenir la passation de BILLS PRIVES, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoir de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présents notifiées que par les règles 53ème et suivantes du Conseil législatif et de l'Assemblée l'Egislative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*,) elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS [spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande,] dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les *trois premières semaines* de la session.

J. E. DOUCET,
Greffier du Bureau des Bills Privés, C. Législatif.

ALFRED TODD,
Greffier en Chef du Bureau des Bills Privés. A Législative.

Québec 13 juillet 1865.

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

ENSEIGNE — CADENAS.

Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES,

DE TOUTES ESPECES.

ATTENTION VOITURIERS!!!

Les Voituriers trouveront un assortiment les plus complets pour Voitures.

ATTENTION FORGERONS!

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.
FEUILLARD Vergette.
CASTEEL et ACIER à Ressort.
Première qualité de Spaer et Jackson
CLOUS A CHEVAL Anglais et Améric.
ENCLUMES, ETAUX, DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!

FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES

DE PREMIÈRE QUALITÉ.

Thé de toutes qualités, ainsi qu'un assortiment des plus complets d'épiceries.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin.

CHARLES NELSON.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERE & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

Toute description d'effets en FONTE, exécuté avec soin et ponctualité, avec les meilleurs matériaux et par des ouvriers de Première Classe.

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre POELE

"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues.
Roues de Moulins,
Cribles,

Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la FONDERIE YAMASKA tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

Conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERE, FILS. CHARLES NELSON

St. Hyacinthe, juillet, 1865.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE,

C. E. PARISEAU,

PROPRIETAIRE,

127, Rue Notre-Dame,

En face de l'Eglise des Récollets,

Montreal.

A toujours en Magasin,—Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Mirors, [Side-Boards], &c.



Montréal, Mai, 1865.—1a.

MERES

SAUVEZ VOS ENFANTS

SIROP DE DENTITION DU Dr. PICAULT

Dans le Canada il est reconnu que le tiers des enfants meurt de la dentition ou des maladies qui en sont la suite ; il est donc de la plus haute importance de chercher à mettre des bornes à cette mortalité effrayante. Nous serons heureux, *mille fois heureux*, si l'usage de notre *Sirop de Dentition* vient diminuer le nombre des victimes que la mort ne cesse de faire parmi ces chers petits êtres et dont la perte laisse un si grand vide dans les familles.

Ce SIROP incomparable, résultat de longues recherches d'un célèbre médecin de Paris, est appelé à réaliser ce désir. Il ouvre les pores des gencives, enlève l'inflammation et la douleur et facilite le percement des dents sans fièvre et sans convulsions.

PICAULT & FILS.

Montréal, 1865.

AGENTS A ST HYACINTHE,
FRENCH ET VERNIER,
Pharmaciens.

Aux Médecins.

Le Sirop d'IODURE DE FER INALTERABLE préparé par M. J. Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique est sans contredit la plus belle, la plus pure et la meilleure préparation de ce genré qui ait été fabriquée dans le pays ; la manière tout-à-fait scientifique dont ce sirop est préparé, est une découverte de M. Vernier, et le rend parfaitement inaltérable. Je le recommande particulièrement à la profession, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

P. E. PICAULT, M.D.

Montréal, 3 Juin 1865.

Pharmacie FRENCH ET VERNIER.
St. Hyacinthe.

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux, déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à reparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remerciment : au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins a Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'à ce jour, surtout pour le criblage du grain qui se fait sans perte.

Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports ; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

☞ *Toutes réparations aux Moulins à Battre exécutées avec soin et diligence.*

St. Hyacinthe, Novembre 186 .

NOUVEAU MAGASIN DE

VINS DE TOUTE ESPECE,

No. 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,

(Vis-à-vis la Maison F. & J. Leclaire.)

Le soussigné à le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis, que cédant à leur sollicitation, il vient d'OUVRIR un MAGASIN où il fera le commerce exclusif de Vins, Liqueurs, Eaux-de-Vie, Vins Français, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention des Messieurs les membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à très-bon marché.

P. A. MERCIER.

Montréal, Janvier 1865.

COUR DES COMMISSAIRES D'ASCOT.

JE soussigné, par les présentes, donne Avis Public, que j'ai été, ce jour, nommé greffier de la Cour des Commissaires pour le Township d' Ascot. Heures de Bureau : De 9 heures A. M. à 5 h. P. M. dans le Bureau de M. Felton & Felton, Block Beckett, sur le Quarré.

☞ *Aucuns papiers émis, à moins que les estampilles légales aient été payées d'avance.*

LOUIS C. BELANGER.

11 *Avril* 1865.

Compagnie d'Assurance

ROYALE,

SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

CAPITAL : 10,000,000 de dollars

LE FONDS DE RESERVE EXCEDANT

Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobiliers, Hardes de corps, etc Bibliothèques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

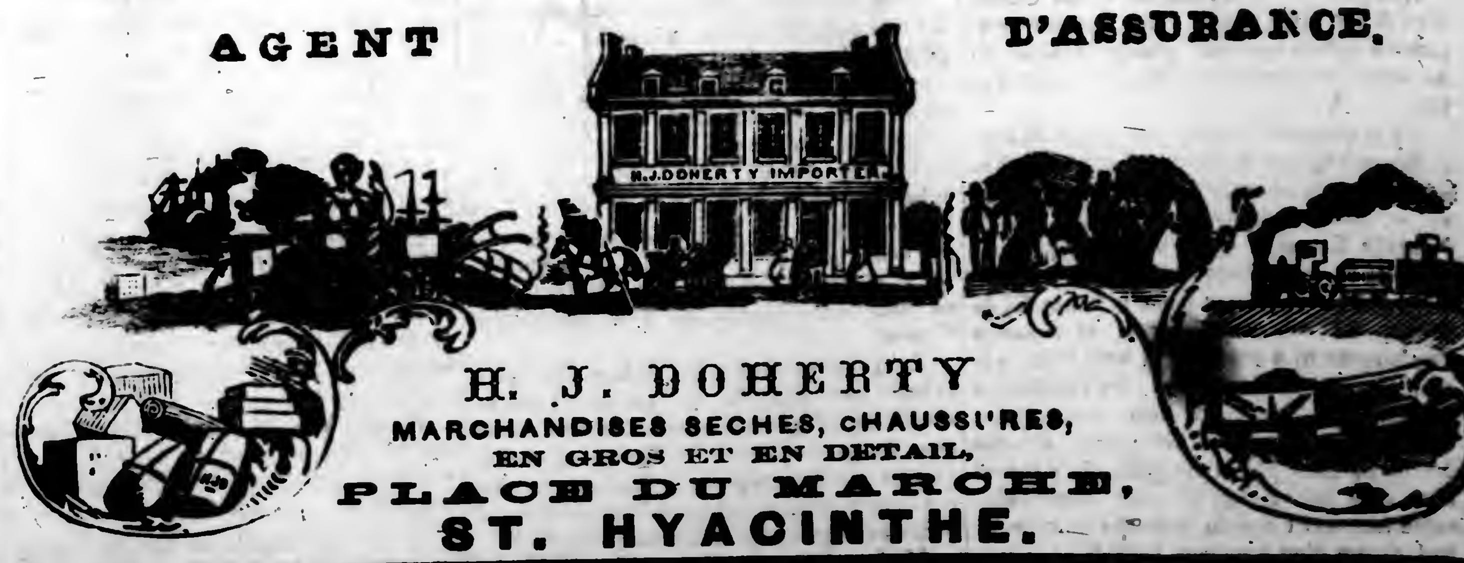
☞ *Nos taux sont très modiques.* ☜

Agence à Montréal :

H. L. ROUTH, *Agent.*

J. LEANDRE BRAULT,
Assistant-Gérant,
Département-Français

Montréal 15 décembre 1863



COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF :	AGENCE POUR LE CANADA :
1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,*	64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*
LONDRES.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,

Agent-Général pour le Canada,

MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,

Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE

D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

C A N A D A.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.

M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assure sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procure les avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux pui entreront aprés cette date.

—C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

E. CHANTELOUP,

121 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE et ARGENTE en CUIVRE et FERPLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MECHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAS, le PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,

121, RUE CRAIG.

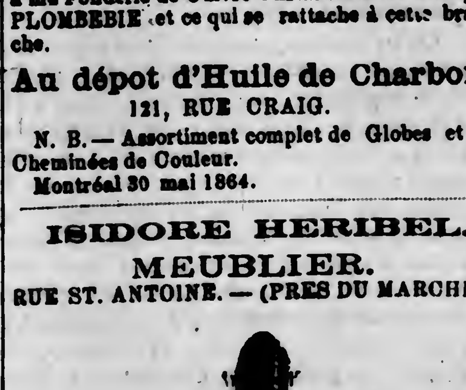
N. B.—Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 30 mai 1864.

ISIDORE HERIBEL.

MEUBLIER.

RUE ST. ANTOINE.—(PRES DU MARCHÉ.)



M. HÉRIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises,** &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutes ans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1862.

ATTENTION! ATTENTION! ATTENTION!

EPICERIE CANADIENNE.

EDMOND LEGENDRE,

125, RUE ST. LAURENT, MONTREAL, 125.

Voisin de Blacklock, Coin du Marché St. Laurent.

M. Ed. Legendre aura constamment un assortiment complet d'Epiceries choisies de première classe. Il aura aussi de bonnes Liqueurs de toutes sortes importées de France.

Port & Sherry Wine, Brandy, Gin, Old Tom, Rye Whisky, Ginger Wine, Jacques-Cartier, &c., &c.

Nouvelle Liqueurs, &c., &c.

Il vendra à des PRIX TRES MODERES, et ses pratiques seront très bien servies.

Il sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Montréal, janvier 1865.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné, par les présentes, donne avis qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom, par son épouse, ou aucune autre, sans un ordre signé de sa main, ou une procuration en forme.

J. B MAYNARD.

Worcester, Mass., E. U., 1865.—1a.

J. P. CRAIG,

Facteur de Pianos,

No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

☞ Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.

Montréal, 30 Mai, 1864.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Belhumeur où il donnera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques ;

La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommendables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B Monette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance à opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD,
J. B. GERMAIN,
LAMBERT SARASIN.

UN AVIS AUX

Dignes habitants du Canada.

Tenez vous en garde a temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules au mon onguant pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules aux Onguant offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour de boites ou des Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pourquoi mes préparations ne sont pas protégés par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampilles sur mes pilules ou mon onguant en vente en Canada, venant des Etats-Unis. Je me fie pour leur drotection seulement sur la marque qui se trouve dans le livre de direction autour de chaque *Boite* ou *Pot*. Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait *aucune Estampilles* des E. U. sur la boite de pilule ou d'Onguant.

N'en achetez aucune qui porte des Estampilles des Etat-Unis.

T. HOLLOWAY,

244 Strand, London.

CONCOURS PROVINCIAL

AGRICOLE ET INDUSTRIEL

POUR

1865,

OUVERT AUX

DEUX CANADAS

AURA LIEU A LA

CITÉ DE MOMTREAL,

MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI

26, 27, 28, ET 29 SEPTEMBRE,

DANS LE

PALAIS DE CRISTAL

Rue Ste. Catherine, et sur le terrain de la Ferme des Prêtres dans le voisinage immédiat situé entre les Rues Guy et Sherbrooke.

Prix offerts..... $10,000 à 12,000

On peut se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée dans le département agricole du Secrétaire de la Chambre d'Agriculture, No 615, Rue Craig, ou des Secrétaires des Sociétés d'Agriculture du Comté.

Dans le département industriel on pourra se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée en s'adressant au Secrétaire de la Chambre des Arts et Manufactures, Institut des Artisans, Grande Rue St. Jacques.

Les entrées dans le département agricole devront être faites le ou avant Samedi, le 9 août prochain, au Bureau du Secrétaire, No. 615, Rue Craig. Pour les produits agricoles on recevra des entrées jusqu'à samedi, le 9 septembre

Dans le département industriel, les entrées devront être faites, le ou avant le 15 septembre, au Bureau de la Chambre des Arts et Manufactures.

Chaque Concurrant devra payer un dollar en faisant son entrée, ce qui lui donnera droit à un billet d'admission pendant tout le concours.

Des arrangements ont été faits avec les principales lignes de chemin de fer et de navigation, pour rendre à destination, franc de charge, tout objet exposé qui n'aura pas été vendu.

Les concurrants étrangers dans le département industriel auront autant d'espace que possible pour exhiber leurs objets, mais ne pourront pas entrer en compétition pour les prix.

Pour plus amples informations s'adresser aux soussignés, Secrétaires-Conjoints de l'Association Agricole.

GEORGE LECLERE,
Sec. de la Chambre d'Agriculture.

A. MURRAY,
Sec. de la Chambre des Arts et Manufactures.

Montréal, 1er Juillet 1865.

MERES, SAUVEZ VOS ENFANS



DE DEVINS.

sont certainement le Remèd le plus efficace pour la

DESTRUCTION DES VERS

QUI SOIT ENCORE CONNU.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement végetales,
Elles sont agréables au goût,
Elles n'ont rien d'offensif à la vue.

Et sont les seules LOSANGES Anthelminthiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestiaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elles estampillés des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞ Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON,

CHIMISTES,

Pres le Palais de Justice.

MONTREAL.

JOURS DE PUBLICATION
Mardi et Vendredis

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An,
PAYABLE D'AVANCE.
ou TROIS PIASTRES lorsque l'abonnement n'est pas payé d'avance. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis, au Bureau du Journal, un mois avant l'échéance de leur abonnement. Les abonnements sont de six mois.
ETATS-UNIS :—Trois piastres.

L. G. GLADU,—Rédacteur.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion....... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne......... 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois

Editeurs-Propriétaires,—LUSSIER & FRERE.

Vol. 13 — St. Hyacinthe. (Bas-Canada,) Mardi, 8 Août 1865. — No. 43

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de Ls. Taché, écr.
SUIVRONT LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. N. Chaput.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 8 Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambeault Rue Cascades.
St. Hyacinthe 23 septembre 1864.

LETENDRE ET MERCIER,
AVOCATS,
Ancien Bureau de M. Bissilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
A. P. LETENDRE. HONORE MERCIER.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
WATERLOO.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
Juin, 1864.

TACHE ET GLADU,
Notaires.
Coin des Rues Girouard et Ste. Anne.
Ls. TACHE. L. G. GLADU.
St. Hyacinthe, 10 Novembre 1864.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Résidence : Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

HOTEL DU PEUPLE.

TENU PAR
GODFROIS DAIGNEAULT,
(Ci-devant de St. Pie)

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vû la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce.
Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront a la disposition des voyageurs.
St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

J. J. E. SAUVAGEAU,



ARTISTE-PHOTOGRAPHE.

HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mars 1865.

SEL! SEL!! SEL!!!

Le Soussigné ayant loué le vaste MAGASIN de la COMPAGNIE d'ENTREPOT à la POINTE-LEVIS, est prêt à vendre ou à faire des engagements pour la livraison de SEL EN SAC à aucune STATION SUR LA LIGNE DU GRAND TRONC.

THOMAS FRASER,
Quai des Indes,
Québec.

Québec, 1er Mai 1865.—6m.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.



VINS, LIQUEURS ET EPICERIES
De première qualité.
SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.
Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite : *Queen Insurance Company*
St. Hyacinthe, 27 Novembre 1864

LEANDRE BOUDREAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 22 mai, 1865.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné
L. TACHÉ, N. P.
St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

MARCHANDISES SECHES!

CADORET & DUFORT.

PLACE DU MARCHE, COIN DES RUES CASCADES ET ST. FRANCOIS.

ST. HYACINTHE.

M. F. CADORET tout en remerciant respectueusement ses nombreuses pratiques et le Public en général, prend la liberté de leur annoncer qu'il vient de s'associer M. E. O. DUFORT, et qu'il continueront, à avoir toujours en mains un assortiment considérable et varié de

MARCHANDIS SECHES,

de toutes sortes.

Comme ils font leurs achats pour de l'Argent Comptant, ils espèrent pouvoir vendre à aussi bon marché que partout ailleurs, et satisfaire ceux qui voudront bien les encourager.

F. CADORET. E. O. DUFORT.

LES MESSIEURS DU CLERGE

trouveront toujours à leur etablissement un bon Assortiment de Mérinos doubles et simples, Say, Russell Cord, etc., aux conditions les plus libérales.
C. & D.

St. Hyacinthe Mai 1865.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 70 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à
BENJAMEN CADORET, père.
St. Dominique, 4 mars, 1865.—3m.

A VENDRE.



UN EMPLACEMENT situé au Village de ST. DENIS, Rivière Richelieu, contenant 75 PIEDS DE FRONT, SUR CENT QUATRE VINGT PIEDS DE PROFONDEUR, avoisinant la Place du Marché, avec MAISON EN PIERRE à Deux Etages, HANGAR, REMISES ETABLES et autres Bâtisses sus érigées.

Cette maison a toujours été occupé pour commerce, et offre tous les avantages possibles à cette branche.

Conditions très libérales, S'adresser au soussigné à St. Hyacinthe. R. ST. JACQUES.
St. Hyacinthe 14 avril 1865.

NOUVEAU MAGASIN

F. A. B. Laperle

A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un Magasin de

GROCERIES,
VINS & LIQUEURS,
DE TOUTES SORTES.
Dans la Maison de M. F. Cadoret,
(Porte voisine de la Maison de M. V. Côté.)
ST. HYACINTHE.
Mai 1865.

HOTEL NATIONAL,

TENU PAR
A. S. MAYNARD,
Rue Cascades, pres du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, meublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable : la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.

Prix très-Modérés.
St. Hyacinthe, mai 1865.

EPICERIES GROCERIES, VINS, LIQUEURS
Théophile Langelier,
Rue Cascades,—Près du Moulin,—St. Hyacinthe

M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un NOUVEAU MAGASIN d'Epiceries, Provisions, Vins, Liqueurs, Parfumerie, &c.&. dans sa demeure Rue Cascades, près du Moulin et des Manufactures.
Comprenant :—Fleur, Lard, Beurre, Ris, Epices, Vins, Liqueurs, Essences, etc., Eau de Cologne, Huiles à Cheveux, Pastilles à Ver et contre la Toux, Etc., Etc., Etc.
M. L. espère par sa ponctualité mériter une large part du patronage du public de St. Hyacinthe et des paroisses environnantes.
N.B.—M. L. a aussi une bonne grande Cour et des Remises ouvertes gratuitement aux personnes qui voudront bien l'encourager.
Mai 1865.

J. A. SIMARD,
AVOCAT,
Tient son Bureau dans la maison de M. Aug. Archambault porte voisine du bureau du *Journal* place du marché, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

DR. MATHIEU,
Dentiste.
No. 192. Rue Notre-Dame.
En face du Palais-de-Justice.
Montréal, Mai, 1865.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

EDOUARD ROBILLARD Commis Marchand de la Cité et District de St. Hyacinthe.
Demandeur.
vs.
LOUIS TANCREDE PLAMONDON, Marchand du même lieu.
Défendeur.

Un Bref de Saisie a émané en cette cause, dont toutes personnes intéressées dans les biens du défendeur, ainsi que toutes personnes ayant en leur possession, garde ou contrôle, aucune partie de l'actif du Défendeur ou qui sont en aucune manière endetté envers lui, sont requises de prendre connaissance.

St. Hyacinthe 11 Juillet 1865.
Ls. TACHÉ
Shérif

L. F. A. VIOLLETTI,

CORONER CONJOINT,
du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

HOTEL DU CANADA,

à louer.

CET HOTEL DE PREMIERE CLASSE,

si bien situé au centre de la cité de St. Hyacinthe, à quelques pas du Marché, avec ses dépendances, comprenant de vastes écuries, **est a LOUER**. La Licence qu'à l'occupant actuel, pour détailler des liqueurs, sera transportée au locataire.

C'est un avantage assez rare pour ceux qui désirent

TENIR HOTEL.
POSSESSION IMMEDIATE.
CONDITIONS TRES FACILES.
S'ADRESSER A
MICHEL PALARDY.
St. Hyacinthe, 25 juillet, 1865.

CONSEIL DE VILLE DE ST. HYACINTHE.

Séance du 28 juillet, 1865.—

PRESENTS :—Son Honneur le Maire, MM. Birs, Chagnon, Côté, Dessaulles, Malhiot, et Resther.

Conformément à l'avis qu'il en a donné le quatorze du courant :—

M. Richer fait motion :

Que toute et chaque personne qui colportera, en vente dans les rues ou place publiques, ou dans aucune cours, terrain ou appartement non habitée loués à cet effet, aucune médecine, médicament ou drogue sans avoir payé une licence de six chelings pour chaque jour, encourera et payera une amende de quinze à trente chélings ou un emprisonnement n'excédant pas quinze jours, ou les deux à la fois à la discrétion de la cour pour chaque offense, pourvu que ce réglement ne s'applique pas aux appartements employés comme magasin ou pharmacies.

Secondé par M. Chagnon.

Agréée.

E. L. R. COUILLARD-DESPRES,
Secrétaire-Trésorier,
De la Cité de St. Hyacinthe.

Je soussigné certifie que l'extrait ci-dessus est conforme aux livres des délibérations du Conseil de Ville de St. Hyacinthe.
Par ordre,
E. L. R. COUILLARD-DESPRES
Secrétaire-Trésorier.
Bureau du Secrétaire-Trésorier,
St. Hyacinthe, 28 juillet, 1865.

LISTE DES LETTRES NON RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE DEPUIS LE 1er AU 31 JUILLET 1865.

Archambault Rémi	Archambault August 2
Audette Alexis 3	
Bousquet Ant Madame	Brunet Olivier
Bounoit Joseph	Brunelle Mary Delle
Bourdua Proper	Brassard Charles
Bélanger Elie	Benoit Aug. Madame
Côté Joseph 2	Cadieux Isaac
Choquet Filomène	Chenet Christophe
Choquet Alfred	Charon Exavier
Chalifoux Paschal	Contremine Célina
Desmarais Moïse	Louis Dono
Dion Jérimie	Dion Octave
Dussault Henri	
Fontaine Louise Delle	Fountain Angelique Mrs
Gaudrault E Vve dame	Gervais Casimir
Gaonette Joseph	Guertin F.H.
Garval Josette	Guertin Emma Delle
Girouard F A	Guertin Alaric
Heneker G W	Hebert Augustin
Jacques Baptiste	Jotawain Freme
Lovell John	Labossière Louise delle
Lamoureux J-Bte.	Larivière Angel vve.
Laplant Narcisse	Lamontagne André
Laliberté Patrice 2	Lapointe Augustin
Labonté Baptiste	Ledoux Treffiez
Lamoise Lambert	L'Heureux Albina
Larock J Bay	
Martel Arzélie Delle	Merrill HP.
Mouyen Isaque Mad	Marin Louison
Mathieu Joseph	Metchiver Mary Miss
Morin Olivier	Morin Ambroise
Munro H. mad	McIntosh E John
Petit Célestin	Provost Narcisse
Pagé Mr	Paquette Stanislas
Pilon Paul	Poulin Joseph
Provost Delphine	
Regus Edouard	Richer Napoléon
Ryan R	Robitaille Hyacinthe
Rolland Amédé	Rose Henry
Roy Hypolite 2	
St. Germain Marg del.	Small Patrick
Sinotte Fred	Scotte Célina
Taylor O A Revd 4	Tê'n Leocadie
Tenny J. W.	Olivier Tétro

DEFENSE d'AVANCER.

JE donne avis par ces présentes que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom sans autorisation par écrit.
JEAN-BAPTISTE CLÉMENT,
St. Charles 3 Juillet 1865. Cultivateur.

SALSEPAREILLE

DE

BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE.



Le Grand Purificateur du Sang.
Est spécialement recommandé
Pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les secrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE,

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente
Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abces, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses. C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Darres, Débilité générale du système Nerveux, Pertes de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Billieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille ; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LAMMANET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salspareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.



ENDUITES DE SUCRE.
LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES MALADIES
Du Foie, de l'Estomac
ET DES INTESTINS.
Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les
CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque, là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsi ou Indigestion,
Maladies de Foie,
Constipation,
Maux de tete,
Hemorroides,
Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé ; cette combinaison de rares propriétés médecinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire sont opéré des guérisons complètes.

Preparé seulement par LANMAN & KEMPT, Droguistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice. Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

FEUILLETON

LES CHAUFFEURS,

DEUXIÈME PARTIE.

VII.—*Le voyage.*
(Suite.)

En peu d'instants ils eurent gagné la campagne, et à la lueur du crépuscule, ils s'enfoncèrent dans un pays accidenté qui leur était familier. Plus ils avançaient, plus les craintes qu'ils avaient habituellement pour leur sûreté semblaient se dissiper et plus leurs allées devenaient hardies. On eût dit qu'ils se sentaient maîtres et chez eux dans ce canton. Ils se mirent à causer librement, à voix haute. Le Beau-François fit remarquer à ses compagnons une lueur lointaine qui éclairait la cime des arbes comme le reflet d'un vaste incendie.

—Allons ! dit-il joyeusement, voilà nos gens qui se divertissent là-bas ; dans un quart d'heure nous les aurons rejoints. Il en est parmi eux qui ne doutent pas de la fête que je leur prépare !.... Tiens, Baptiste, tu disais vrai tout à l'heure : je ne pourrais, dans aucun cas, renoncer au plaisir de me venger quand on m'aurait offencé.... C'est si bon de se venger !

Il sourit d'un air farouche et doubla le pas.

VIII. DANS LES BOIS. —Le pays où le Beau-François et ses compagnons venaient d'entrer était une espècede terre franche où la bande pouvait impunément se livrer à tous les excès. Cette contrée, comprise entre Autruys et Haceville, était peu fréquenter, montueuse, entrecoupée de ruisseaux et de ravins qui ne rendaient l'abord très-difficile. Des bois considérables, qui communiquaient entre eux, présentaient des retraites sûres aux malfaiteurs ; aussi, depuis plus de quarante ans ces bois avaient-ils le plus mauvais renom, justifé suffisamment par les vols et les assinats dont ils avaient été le théâtre. Depuis l'avènement de Beau-François au commandement de la bande d'Orgères, ils étaient surtout devenus redoutables aux populations d'alentour. Là, en effet, comme nous l'avons dit, se faisaient les rassemblements généraux de la troupe ; c'était là qu'affluaient de trente lieu à la ronde, à certaines époques, les scélérats de tout sexe et de tout âge qui désole une des plus riche cortions de la France. Nul voyageur n'osait traverser ces endroits dangéreux ; nul cultivateur n'osait s'y risquer après le soleil couché. La force armée elle même se fût trouvée impuissante contre les groupes sinistres qui s'y montraient par intervalles.

Ainsi les brigands d'Orgères en avaient ils pris ouvertement possession comme de leur domaine. Le Beau-François, parodiant délimination territoriale que le gouvernement venait d'établir, avait divisé ces vastes forêts en départements, districts et cantons, sur chacun desquels ses lieutenants exerçaient une juridiction particulière. Ainsi, par exemple, les bois de Liferneau et Pussin formaient des cantons. Les chefs-lieux étaient les bois de la Muette et de Chambeaudoin, qui se touchent : à la Muette se trouvait le bâtiment qui servait de quartier-général aux dignitaires de la troupe. Afin que personne n'ignorât ces divers circonscriptions leurs noms étaient gravés, de distance, sur le tronc des arbres de la forêt, et ces noms pouvaient être lus par les gens du pays que la nécessité forçait de traverser furtivement ces lieux muets.

En effet, les malfaiteurs inspiraient une telle terreur, qu'ils croyaient à peuprès inutile de se cacher ici. Les fermiers du voisinage, on en eût la certitude plus tard, connaissaient la profusion réelle de ces mendiants et vagabonds qui venaient souvent leur demander l'hospitalité ; ils savaient leurs noms, leur organisation secrète ; ils eussent pu à la rigueur énumérer les crimes que chacun d'eux avait commis. Continuellement pressurés par les exactions de ces misérables qui les obligeaient à les héberger pendant plusieurs jours, ils n'osaient ni les repousser ni se plaindre, ils se soumettaient humblement à leurs exigences, sans songer que, par cette faibiesse, ils devenaient presque leurs complices, ce fut seulement après la dispersion de la bande, qu'ils retrouvèrent le courage de parler, et les Juges constatèrent avec tristesse tout ce qu'il peut y avoir d'égoïsme et de lâcheté, même chez d'honnêtes gens.

Les voyageurs eurent une preuve nouvelle de la basse servilité que la crainte inspirait aux paysans. Ils avaient fait dans la journée plus de douze lieues, et depuis une heure, ils marchaient embarrassés de leurs manteaux sur un sol raboteux et difficile. La fatigue commença à les gagner ; ils ressentaient une soif ardente. Quoiqu'ils n'eussent plus guère qu'une heure à marcher pour arriver au lieu du rendez-vous, ils éprouvèrent le besoin de se reposer un peu de prendre quelques rafraîchissements. Le Beau-François s'arrêta au sommet d'un tertre d'où l'on dominait la campagne environnante La nuit était venue depuis longtemps, mais un beau clair de lune permettait de distinguer les objets à une grande distance. Après un moment d'examen, le Meg étendit le bras vers une ferme assez considérable qui s'éleva sur la lisière du bois ;

—Voici le demeure de ce vieux ladre de Marchon, dit-il laconiquement ; allons-y.

Et ils se dirigèrent de ce côté.

Bientôt une lumière qui brillait dans l'habitation leur apprit que malgré l'heure avancée, les gens de la ferme n'étaient pas encore couchés. Sans doute le vosinage d'un grand rassemblement les tenaient en éveil ; cependant, aucun signe apparent ne trahissait leurs alarmes. Ils n'avaient fait aucun préparatif de défense ; loin de là les chiens étaient enchaînés, la porte extérieure n'était pas fermée. Peut-être craignaient-ils que le moindre signe de défiance n'appelât sur eux les périls qu'ils voulaient éviter.

Le Beau-François n'eut donc qu'à pousser la porte pour pénétrer dans une salle basse où ils étaient réunis. C'était l'heure du souper ; au tour d'une grande table epargée de mets rustiques, le fermier, sa femme, ses enfants, ses domestiques, prenaient leur repas du soir. Les bougie de résine et le feu de la cheminée éclairait la famille. Au moment où entrèrent les trois voyageurs, qui étaient bien connus des assistants, on cessa de manger, on acheva pas la phrase commencée ; il se fit un grand silence. Tous les convives devinrent pâles ; quelques-uns se levèrent par un mouvement automatique.

Le Beau-François, de l'air d'un homme qui savait que nul ne serait assez hardi pour s'offencer de ses actions, s'approcha de la table ; saisissant un verre et un pot de cidre, il se versa une rasade qu'il but avidement. Ses camarades en firent autant, sans s'excuser, sans même adresser une parole à ceux dont ils partageaient le repas.

Il y avait pourtant là six grands jeunes gens robustes et bien découplés, qui eussent pu facilement tenir tête à ces intrus, sans compter de robustes filles de ferme dont le secours n'eût pas été à dédaigner en cas de collision. De plus, on voyait suspendus au manteau de la cheminée, plusieurs fusils de braconniers qui devaient être chargés à l'intention des lièvres ou des lapins du voisinage. Mais personne ne songeait à la résistance ; les convives demeurèrent immobiles, tremblant muets de terreur.

Cependant le fermier Marchon, d'abord anéanti par cette formidable apparition, était revenu de son saisissement. Il recouvra enfin la parole, et dit en se livrant à des démonstrations exagérées de politesse :

—Eh ! c'est le citoyen Beau-François.. et ce bon Rouge-d'Auneau, et puis le *Sirurgien*..Vous voici donc revenus dans nos pays ? C'est très bien cela..Mais asseillez-vous, morbleu ! vous mangerez un morceau en buvant un coup..Voyons, la maîtresse, et vous sottes fainéantes, ajouta-t-il en s'adressant aux femmes qui l'entouraient, remuez-vous, que diable ! apportez du jambon, du salé, du vin..Je parie que le Beau-François et ses braves amis boiront volontier un verre de vin !

Les pauvres femmes électrisées par cet appel, se levèrent à la fois et se mirent à courire de çà et de là en chancelant, sans savoir ce qu'elles faisaient. D'un geste impérieux le Beau-François leur rendit une immobilité de statue.

—C'est inutile, dit-il avec mépris ; nous ne pouvons arrêter ici qu'un instant.. nous sommes attendus.

Ses compagnons versèrent de nouveaux verres de cidre.

—Quoi donc ! allez-vous nous quitter si vite ? demanda le fermier d'un ton patelin, quoique la frayeur lui donnât un léger bégaiement. Ah, citoyen Beau-François, vous êtes bien pressé aujourd'hui ! Ensuite, me direz-vous, vous avez des amis qui attendent le bois, et il ne faut pas faire attendre les amis. Ma foi ! ils s'en donnent joliment a ce qu'il parait. Tout à l'heure, du bout de notre clos, on les entendait chanter, quoiqu'ils soient quelque part du côté de la Muette. Mais ce n'est pas dommages que les bonnes gens s'amusent ; il y a bien assez de misère comme ça !

On ne l'écoutait pas, et les trois sombres visiteurs leur soif apaisée, se dirigeaient déjà vers la porte. Le fermier, voyant qu'il en serait quitte à bon marché pour cette fois, reprit un peu courage, et, en vrai paysan, essaya de tirer parti de la circonstance.

—Ah, *Sirurgien*, dit-il d'un ton couteleux en les reconduisant, il y a notre vache blonde qui est toujours malade..ne pourriez-vous lui donner quelque chose pour la soulager ? Vous avez tant de beaux secrets pour guérir les vaches ?

Baptiste, flatté dans son amour-propre de praticien, promit de visiter, en repassant par la ferme, la bête malade. Ce point obtenu Marchon ne parut pas encore satisfait ; au moment où les voyageurs venaient de sortir, il s'arrêta sur le seuil de la porte, son bonnet à la main, et il s'enhardit jusqu'à dire en élevant la voix :

—Et vous, citoyen Beau-François, vous seriez bien gentil de dire à vos gens de ne pas dévaster mon poulailler, comme la dernière fois..Ne faut pas être dur avec ses voisins..A la moisson dernière, ils ne me laissèrent qu'un vieux coq dont le renard lui-même n'aurait pas voulu !

Mais le fermier par ses demandes imprudentes avait épuisé la patience des scélérats.

—Allons ! rentre chez toi, vieux bavard, dit une voix formidable qui sortait des ténèbres : couchez-vous tous et ne vous avisez pas de nous épier, ou vous serez traités comme vos poulets à la moisson dernière.

(La suite au prochain numéro.)

Nous prions ceux qui nous sont endettés pour Abonnements, Annonces, etc., de vouloir nous payer immédiatement.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Mardi, 8 Août 1865.

La mort de Sir E. P. Taché qui a causé des regrets si universels partout le pays, a laissé dans notre monde politique un vide difficile à remplir.

Les journaux mal inspiré d'un parti que répudie le sentiment national, ont tâché de jeter quelques doutes sur la possibilité pour le ministère de sortir sauf des difficultés qui sont la conséquence de la mort de son chef. Heureusement pour le pays, que les journaux, démocrates sont les appréciateurs les moins véridiques de la situation.

La présence de l'Hon. M. Taché au ministère était une garantie pour le pays, comme l'est celle de plusieurs autres membres de l'administration. En le perdant, on perd un de ces hommes *contre lesquels*, suivant l'expression du *Herald, il n'a jamais été possible de proféré une seule accusation fondée*. Un homme qui a parcouru une carrière politique aussi longue que celle de M. Taché et qui peut recueillir un pareil témoignage doit compter pour quelque chose dans une administration dont il fait partie; mais toute précieuse que fut pour le ministère la vie de Sir Etienne, nous ne pourrions pas dire que nous désespérons de le voir se maintenir parceque cet homme illustre est disparue de la scène politique.

Les hommes recommandables par leurs talents et leur habileté ne font pas défaut au parti bas-canadien et l'Hon M. Cauchon pour un, que tous semblent désigner comme le successeur de M. Taché, est éminemment qualifié pour cette haute position. Et en supposant que M. Cauchon soit appelé au ministère, il n'est pas un seul homme qui ne lui continuera pas la confiance qu'il lui a accordé jusqu'à aujourd'hui. Aussi ce n'est que parmi les membres de l'administration qu'on semblait prévoir les difficultés qui devaient la conduire à sa perte. On s'imaginait que des hommes qui avaient oublié leur dissentions passées ait taire les animosités vieilles de plusieurs années pour travailler en commun au succés d'une mesure, qu'ils reconnaissaient intimement liés à l'avenir du pays, allaient compromettre leur œuvre en se querellant sur une question de préséance.

Il faut avoir une pauvre idée du cœur humain pour avoir entretenu de pareils doutes sur le compte du ministère. Si nous pouvions attendre pour écrire que les nouvelles que nous attendons de Québec nous soient arrivées nous aurions sans doute d'autres appréciations à offrir à nos lecteurs; mais nous croyons n'être pas trompé dans nos prévisions.

On lit dans les dépêches spéciales de la *Minerve* d'hier matin :

LE NOUVEAU PREMIER.

Québec, 5 août.

Rien d'officiel encore. Les pourparlers ont duré toute la journée. Son Excellence a passé une partie de l'après-midi à l'Hotel du Gouvernement. Les rumeurs de toutes sortes circulent. La dernière est que l'hon. J. A. Macdonald, appelé à former l'administration, aurait prié Son Excellence de remettre le premier portefeuille entre les mains de l'hon. Geo. Cartier.

Demain les négociations seront terminées.

RUMEURS.

Je vous envoie toutes les nouvelles telles qu'elles se donnent dans les rues ; rien d'officiel.

Entr'autres rumeurs, on dit encore que Sir N. F. Belleau va recevoir un portefeuille afin que la Chambre Haute soit représentée pour le Bas-Canada. Alors ce serait l'Hon. M. Chapais qui serait prêt à céder son siége.

L'Hon. M. Cauchon serait nommé Com. des terres de la Couronne, en remplacement de l'Hon. M. Campbell, qui serait Rec. Général.

On parle même de la retraite de l'hon M. McDougall.

On parle également d'une dissolution.

Malgré qu'on fasse *courir* la *rumeur* d'une dissolution des chambres, les grands et petits hotels se préparent à recevoir les représentants du peuple.

PAPIERS DE SIR E. P. TACHÉ.

On a trouvé parmi les papiers de Sir. E. P. Taché, une lettre venant de Sa Majesté la Reine Victoria et lui offrant de servir au palais de St. James, comme aide de camp de sa Majesté, pendant six mois. Sir E. P. Taché se disposait à partir, quand ses amis le pressèrent d'accepter le portefeuille de premier ministre.

Son Excellence a envoyé une lettre de condoléance à la famille de Sir E. P. Taché.

BULETIN.

Le SS. *Peruvian* est parti à 9.25 hs. ce matin avec quarante passagers de cabine et 30 d'entrepont. On remarquait parmi les passagers M. l'abbé F. A. Chandonnet, devant aller étudier la théologie à Rome ; M. l'abbé Déziel, de la Pointe Lévis : M. de Théil, gendre de M. de Cazes, avec sa dame et sa sœur ; M. Chs. O. Perrault, avocat. Le maire de Lévis, le Col. Blanchet et autres ont nolisé un bateau et accompagnent le *Peruvian* jusqu'à Berthier.

Le gén. Grant est arrivé ce soir à Québec avec sa famille.

On attend demain matin Sir John Michell qui était au Saguenay.

NOMINATIONS.

La *Gazette officielle* contient les nominations suivantes :

J. B. Allard, Victor Gadbois, Elzéar Blanchard et Joseph Daigle, pour être commissaires des petites causes dans la paroisse de St. Mathieu de Belœil, comté de Verchères.

LES FUNERAILLES DU PREMIER MINISTRE.

On lit dans le *Courrier du Canada* du 4 aout :

Les funérailles de SIR ETIENNE-PASCHAL TACHÉ, notre regretté Premier-Ministre, ont eu lieu, mercredi, à Montmagny, au milieu d'un immense concours de citoyens venus de tous les points du pays, et avec une pompe et une solennité encore sans exemple dans nos annales funèbres.

Le gouvernement avait fait tout en son pouvoir pour donner à ce suprême et dernier adieu du pays à l'éminent homme d'Etat qui a joué un rôle à la fois si brillant et si noble dans les évènements politiques des quarante dernières années, l'éclat d'une démonstration patriotique, et au nom de tous nos compatriotes nous l'en remercions. Un peuple grand par le cœur ne marchande jamais les honneurs funèbres à ses grands hommes ; c'est là la pensée dont s'était inspiré le gouvernement, qui n'a fait d'ailleurs en prenant l'initiative de la démonstration, que se conformer aux vœux du peuple.

Conformément aux arrangements faits entre le gouvernement et la compagnie du Grand-Tronc, le train spécial mis à la disposition du public devait laisser à huit heures la Pointe-Lévis pour Montmagny, mais par suite d'embarras non prévus, il était prêt de neuf heures lorsque le convoi tiré par deux puissants engins, se mit en mouvement On porte à neuf cents le nombre des personnes qui avaient pris passage sur cet immense train qui se composait de pas moins de quatorze wagons.

Parmi ces neuf cents passagers, nous avons remarqué entre autres les officiers de la maison du gouverneur-général, les membres du cabinet, le consul général de France, plusieurs juges, des membres des deux chambres, une quarantaine de membres du clergé, la pluspart du district de Québec, une quarantaine d'officiers de tous grades de la force volontaire de Quebec. Les détachements de la milice volontaire de Québec, et de la troupe régulière occupaient quatre wagons. Le détachement des volontaires se composait d'une compagnie d'artilleurs sous le commandement du major Ross, d'une compagnie (les « Voltigeurs canadiens ») du 9ème bataillon, commandée par le capt. Alain, et de la compagnie du service civil : tout le contingent comptait à peu près 150 hommes et était sous les ordres immédiats du major E Langevin. La compagnie de troupes régulières appartenait au 2ème bataillon du 7ème régiment des fusillers royaux et était commandée par le capt. Brown.

Le train arriva sans accident, à la gare de Montmagny ; il était onze heures et cinq minutes ; les passagers prirent de suite la direction de l'Eglise, éloignée de la gare d'environ un demi-mille. Les ministres et autres personnages de distinction prirent place dans des voitures qui les transportèrent à la résidence du défunt.

Vers onze heures et trois quart les trois cloches de la belle et spacieuse église de St. Thomas furent mises en mouvement et annoncèrent le départ du convoi funèbre pour l'église.

La distance d'environ trois arpents qui sépare la résidence du défunt de l'Eglise, la vaste place publique qui entoure l'Eglise et toutes les avenues qui y aboutissent étaient littéralement couvertes d'une immense foule dont le maintien grave et l'air attristé témoignaient du respect et de l'estime qu'elle portait à l'illustre défunt. On calcule qu'il y avait là plus de 6,000 personnes.

Le convoi défila dans l'ordre suivant entre la double haie de volontaires et de réguliers échelonnés sur tout le parcours : la bande militaire, exécutant une marche funèbre dont les tristes accords se confondaient avec le lugubre tintement des cloches ; un détachement de volontaires et de troupes de ligne ; MM. les Drs. Sewell, de Québec et Beaubien, M. P. P., médecins du défunt ; le cercueil porté par six artilleurs de la force volontaire et couvert d'un drap mortuaire sur lequel était déposé le képi et l'épée du défunt, le médaille de 1813 et la croix de commandeur de l'ordre pontifical de St. Grégoire le Grand ; les cordons du poële étaient tenus par les honorables MM. G. E. Cartier, J. A. Macdonald, A Campbell, A. T. Galt, G. Brown, W. MacDougall, J. C. Chapais, et H. L. Lanvegin ; venaient ensuite les deux fils du défunt et ses autres proches parents, les officiers de la maison de Son Excellence le gouverneur général, les Juges, les membres des deux chambres, et les principaux personnages étrangers et les citoyens les plus marquants de la place ; puis enfin la foule.

Le convoi fut reçu à la porte de l'église par le clergé précédé de la croix ; le cercueil fut déposé sur un catafalque entourée d'une triple haie de herses chargées de cierges.

L'intérieur de l'église était en deuil : le grand autel, la balustrade des galleries de la chaire était revêtus de teintures noires.

Dès que le cercueil eut été placé sur le catafalque la foule fit irruption dans l'église. Le plupart des citoyens de Montmagny avaient eut la délicatesse et la courtoisie de laisser leurs bancs aux étrangers, et tous ceux qui voulurent avoir des places en eurent. Des siéges avaient été reservés dans le bas-chœur pour les officiers de la maison du gouverneur-général, les membres du gouvernement, les juges, les membres des deux chambres ; les officiers de la force volontaire et les personnages étrangers les plus marquants prirent place sur des siéges qui avaient rangés en dehors de la balustrade du chœur ; les volontaires se rangèrent dans les allées.

Le service commença vers midi moins dix-minutes. M. le Grand-Vicaire Cazeau, ami fidèle du défunt, officia assisté par M. l'abbé Ed. Langevin, secrétaire de l'archevêché et M. le chanoine Fabre, de Montréal.

Un chœur composé des membres de la société musicale du faubourg St. Jean, exécuta, sous la direction de M. Damis Paul, organiste de St. Roch de Québec, plusieurs morceaux choisis pendant la célébration des saints mystères.

Nous sommes heureux ici de dire que durant toute la cérémonie nos frères séparés qui étaient en grand nombre, ont gardé une attitude des plus dignes et des plus respectueuses.

Lorsque le service fut terminé, M. le Grand-vicaire Cazeau s'avança sur la rampe du chœur et fit, d'une voix tremblante d'émotion, l'oraison funèbre du défunt.

M. le grand-vicaire Cazeau, cédant aux instances pressantes de quelques parents et amis du défunt, a bien voulu nous communiquer ce discours, qui, dans la bouche d'un ministre de Dieu est le plus beau témoignage d'estime et de respect qui puisse être rendu à la mémoire d'un homme d'Etat.

M. le grand-vicaire Cazeau s'exprima en ces termes :

Mes frères,— « La mort vient de porter le deuil et la tristesse dans tous les cœurs. Une de nos plus grandes gloires canadiennes l'Hon. Augustin Norbert Morin, tombait, il y a six jours, sous ces coups, après une vie pleine de services et de mérites. Deux jours après, elle frappait également un homme qui faisait honneur à sa race, l'Honorable George Saveuse de Beaujeu, dont les ancêtres se sont signalés, par leur bravoure, dans les armées qui volaient autrefois à la défense du pays. Aujourd'hui elle vient encore enlever une de nos gloires les plus pures, une des vies les plus précieuses aux yeux de l'Eglise et de l'Etat, dans la personne de l'HON. SIR ETIENNE PASCHAL TACHÉ, Premier Ministre de notre Gouvernement Provincial, Aide de camp de la Reine, Commandeur de la classe militaire de l'Ordre de St. Gregoire le Grand. Appelé en l'absence du Premier Pasteur, à rendre les derniers devoirs à cet homme éminent pour qui il professait la plus grande estime, je ne puis me dispenser de payer un faible tribut d'éloges à sa mémoire, au moment où la tombe va s'ouvrir pour recevoir ses restes mortels.

« Nous lisons dans le premier livre des Machabées que, lorsque Judas, général d'Israel, mourut en combattant contre les ennemis de la religion et du pays de ses pères, le peuple rempli de douleur, fit un grand deuil et le pleura pendant plusieurs jours, en disant : Comment « cet homme invincible est-il tombé, lui qui sauvait le peuple d'Israel ! » *Quomodo cecidit potens qui salvum faciebat populum Israel*. Eh bien, M.F, nous aussi, dans notre juste douleur, nous pouvons nous écrier, avec le peuple d'Israel : Comment est-il tombé cet homme puissant qui, dans sa longue mais trop courte carrière a travaillé constamment, jusqu'à la dernière heure, à sauver son peuple du naufrage, et à lui conserver ses droits et privilèges. En effet suivons-le un instant, depuis son adolescense jusqu'à sa mort, et nous verrons que, comme le grand général d'Israel, il a un droit bien mérité à nos larmes et à nos regrets.

« A peine est-il arrivé à l'âge de seize ans, qu'il coure à la frontière, pour défendre la patrie contre un ennemi puissant, et il est du nombre de ces héros canadiens qui contribuent à le sauver du danger qui la menaçait.

« Plus tard revenu du champ de bataille, il s'applique à l'exercice de la médecine, après en avoir fait une étude sérieuse, et il y acquiert une habileté peu commune. Dévoué à sa profession, il est toujours prêt nuit et jour à voler au secours des patients qui réclament ses soins. J'aime à dire ici que bien souvent il se rencontrait au chevet des malades, avec son digne curé et constant ami, M. Beaubien, dont la paroisse de St. Thomas déplorant, il n'y pas longtemps la perte. Tous deux rivalisaient de zèle, l'un en prodiguant les soins spirituels l'autre les secours temporels, pour sauver la vie de l'âme et la vie du corps.

Cependant voici que se présente une des époques les plus critiques de notre histoire. Une mesure inique, tramée pour le malheur du pays, nous est imposé par la métropole que l'on était parvenu à égarer. Pour empêcher le succès de cette mesure funeste, on appelle à la lutte tous les hommes qu'anime le feu sacré de la religion et du patriotisme. Le Dr. TACHÉ, élu pour représenter le comté de l'Islet, dans l'Assemblée Législative, est au premier rang des combattants. Heureusement il n'y avait pas alors de division, parmi les hommes politiques chargés de la défense de nos intérêts : ils n'avaient tous qu'un cœur et qu'une âme pour faire face à l'ennemi. Grâce à la Divine Providence, dont la protection nous fut toujours si favorable, les projets formés dans l'ombre furent déjoués et le pays se trouva alors sauvé.

Je ne parlerai pas ici des travaux du regretté défunt, soit dans l'assemblée populaire, soit dans le Conseil législatif, soit encore dans les conseils du Gouvernement. Qu'il me suffise de dire que, dans toutes les situations, il se distingua toujours par la sincérité de son patriotisme et par son amour de la justice et que, dans toutes les luttes qu'il eut à soutenir, il sut allier la modération à l'énergie, et tempérer par une exquise politesse l'expression souvent ardente de ses convictions. Aussi il ne faut pas être surpris s'il s'était acquis l'estime de sès adversaires aussi bien que de ses amis ! tous respectaient en lui l'homme d'honneur et de probité, le citoyen dévoué à son pays.

« C'est sans doute cette cette confiance générale qui lui a mérité la haute distinction a laquelle un canadien puisse aspirer. Comblé d'honneur par notre auguste Souveraine qui avait voulu récompenser de la sorte ses nombreux services, son cœur ne s'est jamais élevé : il appréciait sans doute les honneurs qui lui venaient de si haut, mais seulement parcequ'ils étaient un hommage rendu au pays dans la personne de ses citoyens.

Mais c'est surtout comme chrétien que je dois vous le présenter, en ce moment, où la tombe nous prêche si éloquemment la vanité et le néant de toute la gloire de ce monde. Vous pouvez nous le dire, vous, M.F., qui avez été si souvent témoins de sa foi et de sa fidélité à remplir les devoirs du christianisme. Quel n'était pas son amour pour la sainte Eglise Catholique, et son attachement pour le Pontife qui la gouverne au nom de son divin fondateur ? Avec quelle vigueur il défendait, en toute occasion, dans nos Chambres Législatives, les intérêts de la religion et de la morale ! C'est en souvenir de son zèle pour tout ce qui est sacré, que sa Sainteté le Pape Pie IX lui a décerné la croix de Commandeur de l'ordre de St. Grégoire. Cette distinction, le vénérable défunt y attachait le plus haut prix, par ce qu'elle lui venait de la main bénie du représentant de J.-Christ sur la terre.

Vous savez, M. F., qu'en 1857, se sentant fatigué et avancé en âge, il lui avait été permis de se retirer de la vie active de la politique, pour qu'il pût se livrer à un repos que ses longs services lui avaient justement mérités. Mais il n'était pas encore rendu au bout de sa tâche ; la Divine Providence voulait qu'il se sacrifiât de nouveau pour le salut de son peuple. Choisi, il y a seize mois, par le Représentant de Sa Majesté, comme l'homme d'Etat le plus qualifié pour former une nouvelle administration dans les circonstances difficiles où se trouvait alors le pays, il accepta ce fardeau avec un dévouement religieux, ne se dissimulant point toutefois que le travail qui lui était imposé ne tarderait pas à le conduire au tombeau. Hélas, ses prévisions ne se sont que trop vérifiées : malgré une santé qui devenait chaque jour de plus en plus chancelante, il a employé tous ses moments, jusqu'à la dernière heure, à travailler pour le salut de son pays. C'est donc avec raison que nous pouvons nous écrier, en pleurant, comme le peuple d'Israël, à la mort de son chef Judas Machabée : Comment cet homme invincible est-il tombé, lui qui combattait avec une si noble ardeur, pour sauver son peuple.

En finissant, M. F., je ne puis mieux faire que de vous répéter quelques paroles qu'il prononçait en présence de deux prêtres, qui étaient allés lui rendre visite, avant que sa maladie n'inspirât de sérieuses inquiétudes. Convaincu qu'il ne lui restait que peu de temps à passer sur la terre, et désirant mettre ces cours moments à profit, il leur disait : « Il n'est pas nécessaire à un homme d'être premier ministre et d'avoir sa part de la gloire humaine, mais ce qui lui est nécessaire, c'est d'être bon chrétien et honnête homme. »

« C'est dans ces sentiments que le vénérable malade a vu venir la mort, entouré des soins empressés d'une famille digne de lui, et consolé par tous les secours que la religion multiplie en faveur de ses fidèles enfants. Il est mort, étant comme Moïse, chéri de Dieu et des hommes, *Dilectus Deo et hominibus* ; chéri de Dieu, par sa foi et par ses mérites ; chéri des hommes, par l'élévation et la loyauté de son caractère ; il est sans doute allé recevoir sa récompense dans le Ciel, et sa mémoire sera en bénédiction sur la terre du Canada, *cujus memoria in benedictione est*.

« Mes Frères, l'homme illustre dont nous déplorons aujourd'hui la perte, laisse ses vertus et ses exemples pour héritage à ceux qui le suivront dans les différentes carrières qu'il a parcourues. Daigne le Seigneur lui susciter un grand nombre d'imitateurs, et le Canada marchera dans la voie du progrès véritable, de ce progrès solide, qui, tout en développant ses richesses matérielles, peut seul procurer à ses habitants des richesses d'un ordre bien supérieur, en les conduisant surement vers leurs immortelles destinées. »

Après ce discours, qui fut écouté avec un religieux silence, M. le Grand-vicaire accompagné de tout le clergé fit l'absoute puis le convoi se rendit, dans le même ordre que précédemment, au cimetière, où le défunt avait manifesté par son testament le désir d'être enterré.

Autour de la fosse, nous avons vu se presser les représentants de toutes les villes du Bas-Canada, de toutes les classes de la population, de toutes les origines.

Son Excellence le Gouverneur-général était représenté par son secrétaire privé, M. Denis Godley et par son aide-de-camp, le Col. Irvine. Nous devons ici détruire l'impression désagréable qu'a paru produire dans certains cercles l'absence de Son Excellence le Gouverneur Général.

Son Excellence le Gouverneur Général en s'abstenant de paraître aux funérailles du premier ministre n'a fait que se soumettre à l'étiquette et aux convenances. Le souverain ou son représentant n'assistent jamais aux funérailles ; pour n'en donner que deux exemples encore récents, l'empereur Napoléon n'était présent ni aux funérailles de son oncle, le Prince Jérôme Napoléon, ni à celles plus récentes d'un de ses ministres, M. Billault, mais il y était représenté par des officiers de sa maison.

Le cabinet était représenté par neuf ministres : les seuls ministres absent, étaient les hons. MM. Cockburn et Howland, retenus le premier par la maladie d'un des membres de sa famille, le second par une grave indisposition.

Le corps judiciaire était représenté par les honorables juges Caron, J. T. Taschereau et Gauthier ; le corps consulaire, par M. Gauthier, consul-général de France ; les deux Chambres du Parlement par une vingtaine de membres ; l'archevêché de Québec, par M. le grand-vicaire Cazeau, et MM. les abbés E. Langevin et Conneau ; l'évêché de Montréal, par M. le chanoine Fabre, celui des Trois-Rivières, par M. le grand-vicaire Laflèche, et celui de St. Hyacithe, par M. l'abbé Dufresne. L'Université Laval était représenté par son Recteur, M. l'abbé Taschereau ; tous nos colléges étaient aussi représentés par un ou plusieurs de leurs membres. M. le principal Langevin représentait le département de l'instruction publique ; tous les autres départements publics étaient représentés par leurs chefs de divisions et un certain nombre d'officiers subalternes. Le corps des médecins et celui des avocats étaient représentés, chacun, par une quarantaine de leurs membres ; enfin une quarantaine d'officiers appartenant à tous les corps de Québec et de Montréal représentait la force militaire.

La cérémonie funèbre se termina par le *libera* qui fut suivi d'une triple décharge de mousquetterie. La foule qui encombrait le cimetière se dispersa alors lentement.

Quelques personnes ont exprimé leur étonnement de ce qu'aucun collègue du défunt n'ait pris la parole sur sa tombe ; nous croyons, nous, qu'ils ont fait, par cette abstention, preuve d'un bon goût dont nous devons leur savoir gré. Cet usage d'élpges faits par des laïques sur la tombe d'un confrère est emprunté au paganisme et aux sociétés secrètes, et est d'un très mauvais genre. Dans une cérémonie religieuse, comme celles des funérailles, un seul homme a la mission de parler, et cet homme c'est le prêtre.

Nous félicitons donc sincèrement M. Cartier d'avoir répondu à ceux qui lui demandèrent de payer son tribut d'éloge à son illustre collègue : « après une cérémonie religieuse aussi grave, aussi imposante, après l'éloge si bien senti que vient de faire le prêtre, la voix de l'homme politique paraîtrait trop impuissante et trop faible. »

Il était près de deux heures lorsque la cérémonie funèbre se termina. Les passagers du convoi prirent immédiatement la direction de la gare du chemin de fer, et vers trois heures et demie le train repartait pour Lévis où il arrivait à six heures et quart.

Nous sommes heureux d'apprendre que St. Hyacinthe se trouvait représenté aux funérailles de l'Honorable Premier Ministre. En outre de M. le Shérif Taché, M. l'abbé Dufresne, professeur du Séminaire. M. l'abbé Durocher, prêtre de l'Hôtel-Dieu, M. l'abbé Lecours, curé de la paroisse, étaient descendus à St. Thomas pour la circonstance.

PROVINCES MARITIMES.

Les élections de Terre-Neuve vont avoir lieu en novembre prochain : il est tout probable qu'elles tourneront à l'avantage de la confédération. Ce qu'il y a de certain c'est que les hommes distingués de cette provinces sont en faveur du projet.

Les dernières nouvelles d'En Bas font voir que l'Union devient de plus en plus populaire dans les autres provinces, surtout dans le Nouveau Brunswick ou le peuple semble comprendre la fausseté des arguments avec les quels on a malheureusement réussi a le tromper lors des élections.

Le Fardeau de la Conquete.

Sous ce titre on lit dans le *Courrier des Etats-Unis* :

" M. Johnson commence à s'apercevoir que son prédécesseur, en lui léguant la conquête du Sud, lui a légué un lourd fardeau. " Le difficile a dit une fois M. de Girardin dans la *Presse*, n'est pas de conquérir les Etats Confédérés ; ce sera de supporter les conséquence de la conquête. "

" En effet, les évènements se déroulent à peine qu'il devient évident que le Sud, loin d'être rallié sincèrement à l'Union, aspire toujours secrètement à son indépendance Nous en avons la preuve dans les dernières élections de Richmond, dans les faits dont le Tennessee, l'Arkansas, l'Alabama et la Coroline du Nord sont chaque jour le théâtre. On a pu croire un moment, lorsque le Sud a posé les armes, qu'il revenait sans arrière-pensée sous l'ancien drapeau ; il est clair aujourd'hui qu'il n'a renoncé à la lutte que parce qu'elle lui était devenue absolument impossible, et qu'il n'a cédé à la nécessité qu'avec l'espérance des temps meilleurs.

" Ajoutons que le gouvernement a suivi une politique qui n'était pas propre à rendre aux anciens confédérés l'amour de l'Union. M. Johnson dont nous aimons à reconnaître la modération sur beaucoup de points, a commis une grande erreur : c'est la proclamation d'amnistie. Les exclusions trop nombreuses qu'elle renferme ont fait beaucoup plus de mal que ses dispositions libérales n'ont fait de bien. On ne saurait invoquer la close du pardon, qui est toujours plus ou moins entachée d'arbitraire, et que le Président peut refuser à son plaisir. Nous voyons un autre mal dans le serment forcé, c'est le meilleur moyen de faire des parjures, et sans entrer dans la question morale, nous pensons que le sécessionniste de cœur, qui aura prêté un faux serment pour sauver sa famille ou lui-même de la détresse, sera un ennemi d'autant plus irréconciliable qu'on l'aura contraint à mentir et à se mésestimer lui-même, et qu'il tiendra responsable de sa nouvelle humiliation les auteurs de cette contrainte.

« Au surplus, il est douteux que le Sud se fût sincèrement rallié, lors même qu'il aurait été traité conformément aux principes du *self-government*. La guerre a bien réellement achevé de créer deux peuples sur le sol des anciens Etats-Unis et les vaincus ne verront jamais dans les vainqueurs que les ministres de leur oppression. Qu'on lise les journaux du Sud, forcés à la modération par l'autorité militaire, ils ne parlent jamais des fédéraux que comme d'étrangers auxquels il faut se soumettre bon gré mal gré. Jamais une parole de cordialité, ou même de bon entente. Les confedérés ne sont capables que de résignation. L'habitant de l'Alabama ne veut pas plus qu'à présent être un « Yankee, » et la ligne de démarcation qui existait déjà en 1760 entre hommes du Nord et hommes du Sud, a été rendue bien plus profonde par une guerre qui a frappé toutes les familles et scindé à jamais les intérêts des deux sections.

« Voilà donc le Nord, qui veut l'Union à tout prix, dans la position des puissances européennes qui tiennent sous le joug des peuples conquis. On parle de réduire l'armée au chiffre de 50,000 hommes : la situation du Sud rend cette réduction impossible. Qu'on cesse de l'occuper militairement il échappera demain au gouvernement, et pour l'occuper, il faut au moins 150,000 soldats. Or. 150.000 soldats coutent plus cher aux Etats-Unis que 500,000 à la France. Par conséquent, impossibilité complète de réduire la dette ; possibilité tout au plus de ne pas l'augmenter ; impossibilité d'alléger les impots qui grèvent la production et la consommation.

« Par la même raison, la conquête du Sud diminue prodigieusement l'influence des Etats-Unis dans les affaires du dehors. Nous savons que certains journaux entretiennent constamment leurs lecteurs de la doctrine Monroe et de la nécessité d'une guerre étrangère. Mais pour entreprendre une guerre dans de bonnes conditions, il ne faut pas être écrasé par une dette et des taxes énormes, et surtout de n'avoir chez soi un ennemi qui serait l'allié certain de l'étranger et compliqueroit à coup sûr la guerre étrangère d'une guerre civile, espérant secouer un joug qui lui pèse à la faveur d'une intervention indiquée d'avance en cas de conflit.

Le temps n'est plus ou les optimistes pouvaient se figurer qu'une guerre avec une puissance européenne rallierait tous les américains, du Maine au Texas, sous le même drapeau. Pour le Sud, le drapeau fédéral n'est que l'emblême de la défaite et de la servitude. Il saluerait les ennemis du gouvernement fédéral comme des libérateurs. L'influence des Etats-Unis à l'extérieur est donc diminuée de toute la force qu'ils sont obligés de dépenser pour contenir le Sud.

« Ce n'est pas tout. Les fédéraux reconnaissent comme les confédérés les principes républicains du *self goevernment*, et ils sont obligés de violer incessamment ces principes à l'égard des seconds, s'ils veulent les retenir dans l'Union. Ils sont contraint à la coërcition. Quelques journaux ont blâmés le général Turner d'avoir annulé les élections de Richmond ; il est certain que cet acte est une violation du droit de suffrage et de tous les principes admis dans une république, mais il est non moins certain que le général unioniste ne pouvait guère agir autrement et qu'il est resté complètement dans la logique de sa situation. Il a mission de maintenir l'autorité du Nord ; s'il permet aux ennemis du Nord d'exercer leurs fonctions, cette autorité est détruite, et il manque à sa consigne.

« Le gouvernement fédéral sera toujours obligé de comprimer le Sud comme la Russie comprime la Pologne, comme l'Autriche comprime la Wénetie. S'il lâche un peu la bride, le Sud affranchira de nouveau. On voit l'usage que font les confédérés du peu de libertés qu'on leur accorde : rien ne les distrait de l'idée fixe d'arriver à l'indépendance ; ils patientent, leur désir ne se manifeste pas ouvertement, mais il est au fonds de tous les cœurs, et leurs réticences et leur silence même, sont des protestations aussi bien que leurs votes.

« Comme remède aux dispositions des blancs du Sud, on propose le suffrage des nègres. En principe, nous ne sommes nullement opposés à cette mesure ; mais pour la rendre générale, il faudrait que le gouvernement violât la constitution qu'il est chargé de faire respecter. La constitution des Etats laisse le droit de désigner les qualités requises chez les citoyens pour devenir électeurs. Si le gouvernement central donne aux nègres le droit de suffrage contre la volonté des Etats, il viole la charte sur laquelle il s'appuie. Il est vrai que bien d'autres mesures contraires à la lettre du document regardé jadis comme sacré ont été nécessitées par la conquête. D'ailleurs, nous ne croyons pas que le suffrage noir fut un remède efficace aux maux qu'il serait chargé de guérir. Le nègre deviendra en peu de temps aussi sécessioniste que son ancien maitre, surtout si on lui crée au Sud des besoins et des intérêts nouveaux.

« Le gouvernement fédéral est engagé dans un cercle vicieux. Républicain, il est forcé de se faire oppresseur et de manquer à toutes ses traditions et à tous ses principes ; il est obligé de devenir ultra-autoritaire. Aussi peut-on prévoir que de grands changements auront lieu dans la constitution et dans les formes gouvernementales du pays. Le nom de république pourra subsister, mais on n'aura plus la chose : ce ne sera plus qu'une étiquette. A la vérité, cette étiquette suffit pour satisfaire beaucoup de soi-disant démocrotes.

« M. Lincoln, en faisant la guerre, a commis une grande faute, dont le peuple du Nord et du Sud portera le poids. Il a été sans le vouloir le véritable initiateur de la grande révolution qui se prépare. Ce n'est pas à dire que la nation américaine en sera moins puissante et moins prospère, lorsque les choses auront pris leur assiette définitive. Au contraire, elle possèdera des éléments de sécurité, d'ordre et de morale qui lui ont manqué jusqu'ici ; mais elle sera moins libre et aura prouvé une fois de plus que les démocraties, excellentes pour les petits Etats, sont impuissantes à se maintenir dans les grands. »

Washington, 4 aout.—Le major de brigade Dodd, qui avait les assassins sous sa garde rapporte que pendant le voyage, le Dr. Mudd a dit au gén. Dodd et à d'autres, qu'il connaissait Booth lorsqu'il alla a sa maison avec Harold le matin après l'assassinat, mais qu'il craignait de dire qu'il y était, parcequ'il croyait que sa vie et celle des membres de sa famille serait en danger. Il savait que Booth ne serait jamais pris vivant. Il avoua aussi qu'il connaissait Booth depuis quelque temps et qu'il était à l'hôtel national le soir auquel a fait allusion Weichman, qu'il avait rencontré Booth dans la rue, et que ce dernier lui avait dit qu'il avait besoin de lui pour l'introduire à John H. Surratt ; qu'il se dirigeait vers la maison de Mme, Surratt lorsqu'ils rencontrèrent J. Surratt et Wheichman ; ils retournèrent à la chambre de Booth à l'hotel National, ou ils eut avec J, H. Surratt une conversation d'un caractère privé. Il dit que la commission militaire dans son procès a fait son de-

voir, que sa sentence était juste, mais que des témoins avaient juré faussement et malicieusement.

O'Laughlin a reconnu que la cour avait fait son devoir a son égard, mais il insista sur le fait qu'il n'avait comploté que l'enlèvement du président. Arnold a dit qu'il ne faisait partie du complot que pour enlever le Président, et il croit que l'assassinat n'a été projeté par Booth que quelques heures seulement avant son exécution. Spangler a dit qu'il n'avait jamais pris part au complot.

La querelle entre Butler et Porter à l'occasion du fort Fisher semble être réglée et le tomahawk enterré. Le général Butler et l'amiral Porter ont été vus dans les rues ensemble, dans la conservation la plus amicale du monde.

La santé du Président est encore mauvaise ; il a dessein de faire un voyage au Cap May.

—On nous écrit de Sherbrooke sous la date du 5 courant :

« Le général Grant après être débarqué à Portland le 4, à 2 h., P. M., s'est dirigé par la rue Atlantique vers le dépôt du Grand Tronc, au milieu d'une foule immense et d'un nuage de poussière à travers lequel on pouvait à peine s'entrevoir. Le général est entré de suite dans les chars qui sont partis immédiatement.

« Le général Grant est passé à Sherbrooke cet après-midi, à 2 heures, dans un train que le Grand Tronc a mis à sa disposition. Les citoyens à la tête desquels se trouvait le maire sont allés le rencontrer. Son Honneur le maire lui a présenté une adresse au nom de la cité. Le général Grant a répondu en quelques mots.

« Une semblable démonstration eut lieu à Richmond. »

Nous avons des journaux d'Europe jusqu'au 22 juillet, Les élections continuaient à agiter l'opinion publique en Angleterre, Il y avait d'elus, le 22 juillet, 343 libéraux et 263 conservateurs. Comme on le voit la majorité ministérielle continue sa marche ascendante. M. Gladstone, rejeté par l'université d'Oxford, a été elu pour South-Lancashire.

Les journaux anglais s'occupent beaucoup du verdict que vient de rendre le jury dans l'affaire de Constance Kent, jeune fille dont nous avons déjà raconté l'histoire. Elle avait tué, il y a plusieurs années, l'enfant de sa belle mère, et elle n'avait été soupçonné, lorsque le printemps dernier, retiré dans une espèce de couvent, elle avoua tous à un ministre protestant qui l'engagea à répéter ses aveux aux autorités civiles. Ce qu'elle fit immédiatement. Elle se livra aux tribunaux, plaida coupable, le jury rendit en conséquence un verdict de culpabilité, et la sentence de mort vient d'être prononcé contre elle.

Le *Courrier d'Orient* publie l'extrait suivant d'une lettre adressée par M. Rostan consul de France au Caire, à M. le comte Bentivoglio, consul général de France à Smyrne :

« Nous avons été secoués par le choléra (500 décès par jour), mais il y a aujourd'hui une légère diminution et j'espère que cela va continuer. La colonie française a été admirable. J'ai tout à ma disposition, argent et bras ; en une demeure j'ai ramassé 16,000 fr. par souscription.

« La chancellerie, devenue inutile, a éte convertie en bureau de secours. Les français y font la garde jour et nuit à tour de rôle. Les sœurs et les frères se sont mis à ma disposition pour soigner les chrétients. Ils sont parfaits de dévouement. Je suis très fier de la colonie, c'est la seule qui se soit montré comme il le faut.

« Outre notre bureau de secours à la chancellerie, j'ai pris la direction de l'hopital européen ; ou personne, excepté les Français et le consulat, ne s'est meutré pour venir en aide aux malheureux. Admirablement aidé, je le répète, par la bolonie, j'ai le bonheur de faire du bien. » ROSTAN.

« Le Caire, 3 juillet 1865. »

Conseil de Ville.

Séance du Conseil, du 4 août 1865.

Présents :—Son Honneur le Maire, Messieurs Chagnon, Côté, Malhiot, Resther et Richer.

La minute des procédés de la dernière séance ayant été lue est approuvée.

Rapport, pétition et compte mis sur la table et lus.

De l'ingénieur en chef du département du feu sur l'état des pompes et de la voiture des sapeurs. Référé au comité du feu.

De A. Richer et Cie., demandant la permission de mettre un engin à vapeur dans leur bâtisse au coin des rues Cascades et St. Dominique. De Ludger Pagé pour assignation de témoins se montant à $5. Référé au comité des finances.

M. Malhiot fait motion, secondé par M. Côté : Que la pétition de A. Richer et Cie, soumise à cette séance, soit accordée à condition que les travaux soient faits sous le contrôle du comité du feu. Agréé.

M. Richer ne votant pas.

M. Resther, secondé par M. Dessaulles, fait motion : Que la pétition de Joseph Roy soumise à la dernière séance soit accordée, à condition que les travaux soient faits sous le contrôle du comité du feu. Agréé

Le conseil permet à M. Côté de ne pas faire la motion pour laquelle il a donné avis le 14 juillet dernier.

Conformément à l'avis qu'il en a donné le 14 juillet dernier, M. Malhiot fait motion secondé par M. Côté : Que la rue St. Joseph se termine sur le côte sud-est de la rue St. Antoine au lieu de se continuer jusqu'à la rivière. Agréé.

Le Conseil s'ajourne à vendredi, le 18.

—Nous avons eu un marché considérable samedi dernier. La place publique était encombré. Les provisions se vendent assez bon marché. Nous sommes heureux de voir sur quel pied se fait le commerce de chevaux, nous invitons les cultivateurs à en amener s'ils en ont à vendre, car les prix sont assez élevés.

On lit dans le *J. de Quebec* du 4 août :—Nous avons fait quelques observations générales sur la situation financière du pays pour les dix-huit mois expirés le 30 juin dernier. Aujourd'hui nous venons donner en chiffres ronds lesrésultats obtenus pour cette période.

Recettes et dépenses du Canada du 1er *janvier* 1864 *au* 35 *juin* 1465.

(Les emprunts et le rachat de la dette ne sont pas compris dans ces chiffres.)

Douanes	$9,731.000
Accise	4,655.450
Poste	928,750
Travaux publics	501,250
Terre	1,175.740
Divers	2,253 550
	15,751,250
Dépense totale	16,147,700
Déficit	396,550

Les promesses de la récolte devront opérer favorablement sur le semestre commencé le 1er juillet dernier et davantage sur celui qui le suivra. N'oublions pas nonplus que la dépense de la milice pour ce semestre et le suivant ne devra pas peser aussi lourdement sur le revenu que celle des derniers douze mois.

Il n'y a donc pas lieu de se décourager surtout si nos hommes d'états n'épuisent pas leurs forces en vaines querelles et ne provoquent pas à la depense des deniers puplics en donnant de coupables espérances aux ennemis de la nationalité en travail d'incubation et aux amis de la domination étrangère.

On lit dans le même journal :

Il y a une chose que nous sommes heureux de constater en ce moment ; c'est que le journal de cette province, anglaise et française, à quelque nuance politique qu'ils appartiennent sont d'une rare unanimité dans les éloges qu'ils ont fait des deux gloires nationales que nous venons de perdre et M. Morie et de Sir Etienne Pascal Taché. Nous avons déjà remarqué un fait analogue quand Sir Louis-Hypolite LaFontaine est descendu dans la tombe. Brutalement attaqué, à diverses époques de sa carrière parlementaire, par ce qui est devenu le parti rouge, il n'y a eu qu'une voix dans les chambres et dans la presse pour louer cet homme politique et intègre, ce législateur incomparable qui a fait la gloire du Canada. On se souvient qu'en cette occasion solennelle, M. Dorion lui-même fervent admirateur de M. LaFontaine. Aujourd'hui, les deux canadiens illustres que la mort vient de nous enlever sont traités avec la même justice, le même respect devrions-nous dire ; et il en sera de même de tous les principaux chefs du parti conservateur quand la mort sera venue mettre la paix autour de leurs noms. Les services rendus au pays ne sauraient être méconnus indéfinitivement. Le jour de la rétribution peut se faire attendre, mais il arrive toujours.

Le *Herald* de Montréal est de tous les journaux anglais celui qui a le moins souvant reconnu ce que valaient ses adversaires Canadiens-Français. Nous tenons d'autant plus compte de l'acte de justice dont il a été saisi à l'occasion de la mort de Sir Etienne. Le *Herald* a retracé les principes phases de la carrière du ci-devant premier ministre en termes aussi convenables qu'on pouvait le désirer venant d'un adversaire.

« Sir Etienne Taché, dit cette feuille en concluant, fut un homme de manières aussi franche que noble, n'apportant jamais la moindre animosité politique dans la vie privée, et il était pour cette raison universellement respecté, non seulement par ses honorables amis, mis en rapport avec lui par un hasard momentanné et qu'un autre hasard pouvait métamorphoser en ennemis malhonnêtes, mais encore par tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître. La carrière officielle de Sir Etienne fut assez facile. Allié au parti qui, dans le Bas-Canada pour une raison ou pour une autre, a toujours eu une majorité qui semble aussi permanente qu'elle est indépendante des simples opinions politiques, il ne fut jamais dans l'obligations de descendre à ces actes de bassesses de la flatterie ou du mensonge qui ont souillé un si grand nombre de nos hommes publics.

«Quoi qu'il en soit, et malgré un acte ou deux que nous avons fait connaître et que nous croyons susceptibles d'être blâmés, nous sommes convaincu qu'il prendra place dans l'histoire à l'endroit le plus rapproché de deux de nos hommes d'état CONTRE LESQUELS IL N'A JAMAIS ÉTÉ POSSIBLE DE PROFÉRER UNE SEULE ACCUSATION FONDÉE —M. Badlwin et M. LaFontaine. »

Le *Globe* n'est pas moins élogieux :

« La mort de Sir E. P. Taché, dit ce journal, enlève au pays un des homme publics les plus éminents, un homme qui ne laisse après lui personne qui ait recueilli tant d'honneurs des mains du souverain ou des représentants du souverain, un homme qui réussit durant savie par des qualités sinon transcendantes, du moins solides et utilisés par un travaille persévérant. »

D'un autre côté, nous ne sommes pas moins heureux de reproduire au sujet de Sir E. P. Taché, les quelques paroles bien senties que M. John A. Macdonald prononça dans un récent discours à Kingston :

« Je viens d'apprendre par le télégraphe, dit l'orateur, que mon ami et collaborateur, que celui avec qui j'ai depuis tant d'années servi le pays, Sir E. P. Taché est dans un etat désespéré et l'on attend d'heure en heure la nouvelle que cet homme utile n'est plus. Lorsqu'il ne sera plus, mais alors seulement, le peuple appréciera ses services.

« Je l'ai connu et j'ai trouvé en lui un homme plein de zèle et d'un esprit élevé, d'un cœur aussi pur et aussi clair que le jour : un gentil hommefranc et honorable comme je n'en ai guère rencontrée dans la vie privée. Il fut le premier des canadiens français, il y a déjà longtemps de cela, qui se leva dans la chambre d'Assemblée pour combattre l'accusation portée contre ses compatriotes de n'être pas de fidèles sujets de la Grande-Bretagne. C'est alors qu'il termina son discours en prédisant que le dernier coup de canon tiré en Canada pour la défence des institutions britannique serait tiré par un Canadien-Français. (Applaudissements.) S'il y eut jamais un homme qui fit son devoir ici-bas et qui travaillât de façon à mériter un monde meilleur, cet homme devait être cet amie qui peut-être, au moment même où je vous parle, nous quitte pour toujours—l'homme nous quitte, mais sa mémoire nous restera et vivra éternellement. »

Nouvelles locales.

—Il y a quelques temps, un nommé Messier enlevait un cheval appartenant à M. Tétrault de Bolton, et une voiture à M. Lachambre de Waterloo. Rendu à St. Hyacinthe, Messier s'entendit avec un nommé Joseph Carpentier pour trafiquer les objets volés. Celui-ci se rendit à Sorel et parvint à se défaire du cheval et de la voiture. Notre habile chef de police, M. Pagé, vient d'arrêter Carpentier dans cette dernière ville, où il a été emprisonné. Messier n'a pu être repris.

—Nous avons été accablés par une chaleur excessive depuis quelques jours. L'épaisse fumée qui a couvert l'atmosphère, vient de ce que le feu consume actuellement les terres de *la savanne* voisine. Quant aux nuages que l'on a constamment remarqué dans le cours de la semaine dernière du côté de Montréal, on les attribue à des incendies qui ravagent les forêts sur la rive nord du St. Laurent.

ACCIDENT.—Samedi le cinq du courant, un nommé Etienne Grégoire, de cette ville, est mort par suite de blessures qu'il avait reçues d'un bœuf appartenant à M. D. G. Morison. Le verdict du jury a été « mort accidentelle : il était âgé de 55 ans.

ORDINATION.—Monseigneur l'Evêque de St. Hyacinthe a conféré, dimanche dernier, dans la chapelle des Sœurs de la Présentation de cette ville, le Sous-Diaconat à M. P. Larochelle et la Prêtrise à MM. E. Létourneau et N. E. Malhiot tous trois pour de Diocèse de St. Hyacinthe.

« L'HÉROISME » et « LA PATRIE » Nous offrons nos remerciemnnts à M. HONORÉ MERCIER pour la bienveillance qu'il a eu de nous adresser un exemplaire de ses deux lectures qui viennent de sortir des presses à pouvoir du *Courrier de St. Hyacinthe*.

Les talents du M. MERCIER comme écrivain sont si bien connus du public que nous nous empressons de le feliciter sur l'accueil que les amis de la belle littérature ne manqueront pas de faire à son ouvrage.

Les deux lectures réunies forment une jolie brochure d'une centaine de pages en vente à la libaairie de M. Kéroack de cette ville. On pourra aussi se le procurer bien tôt chez les principaux libraires de Québec et de Montréal.

—A St. Ours, sur la rivière Chambly, dans la nuit du 6 au 7 août, un M. George W. Dow, a eu 400 piastres de volées, en billets de 10 et de 20 piastres de la banque de *Oakland National Bank*. On présume que l'auteur de ce vol est un jeune homme de 30 à 35 ans, de 5 piéds et huit pouces environ, les yeux noirs, cheveux bruns, 2 ou 3 dents de parties, ayant de petits favoris.

Habillé en gris, sa veste un peu plus blanche que le reste de ses habits, chaussé en botte, ayant un chapeau rond, en feutre noir une montre en cuivre avec une chaine.

Son nom est adolphe Charland Toute personne qui pourra découvrir le voleur, aura CINQUANTE piastres de récompense. On pourra s'adresser à bureau pour les informations.

Colonisation.

On ne doit pas oublier que c'est demain à 7½ P. M. dans la salle du marché qu'a lieu l'assemblé pour nommer les officiers de la société de colonisation.

Nous espérons que tous nos concitoyens se feront un devoir d'y assister.

M. ~~François Fournier, écr.~~ de St. Jean Port Jolie vient d'être nommé agent des terres de la Couronne dans les Comtés de l'Islet, Bellechasse Montmagny et Kamouraska en remplacement de M. Stanislas Drapeau qui a résigné.

M. LOUIS MARCHAN, Colonel de Milice, ancien Régistrateur du Comté, et l'un des doyens de cette ville, qui, il n'y a que quelques mois célébrait sa cinquantième année de mariage, est mort mercredi matid vers sept heures A. M. La mort de ce respectable citoyen jette dans le deuil plus de 12 familles liées à lui par les nœuds de l'amitié la plus sincère autant que par ceux de la parenté. Ses funérailles ont eu lieu ce matin à neuf heures avec tous les honneurs militaires ; trois salves ont été tirées sur sa tombe, et les nombreux assistants qui suivaient le convoi funèbre sont un muet mais éloquent témoignage d'estime que professèrent pour lui tous ceux qui eurent l'avantage d'apprécier ses nombreuses qualité.

M. Marchand avait atteint l'âge respectable de 76 ans.—*Franco-Canadien.*

Nouvelles et Faits Divers.

—Nous lisons dans un journal de l'Ouest Un insecte des plus destructeur fait de grands ravages dans les champs de pommes de terre du Nord Ouest. C'est une espèce de punaise épaisse, de forme ovale, d'un demi pouce de long et d'un jaune pale, qui a cinq barres noires sur chacune de ses ailes. C'est en 1861 que cet insecte a été remarqué la première fois dans le Kansas. L'année suivante il infestait tellement les champs qu'un fermier du nom de Thomas Murphy en ramassa deux boisseaux en peu de temps. Cette année ils sont en nombre immense dans l'Iowa et les Etats voisins et ils mangent toutes les feuilles des pommes de terre, en dommageant ou détruisant la récolte. —*Phare des Lacs.*

—Sous le règne de Philippe il n'y avait que deux carosse dans Paris sous Henri IV il n'y en avait que 320 ; sous le règne de Louis XIV on en comptait 1,500 sous Charles X 50,000 et maintenant il y en a 100 000.

Un jeune homme de 16 à 17 ans, trouvera de l'emploi comme apprenti-imprimeur, en s'adressant à ce Bureau.

—L'anecdote suivante circule de bouche en bouche, dit le Précurseur, dans le quartier le plus populeux d'Anvers :

Depuis nombre d'années, une pauvresse au moins octogénaire, dont les vêtements en lambeaux excitaient la charité, s'asseyait chaque matin sous le porche de l'église Saint-André ou sur la place publique, et tendait au passant une main tremblottante. Marie B.... ne passait jamais devant la vieille sans lui jeter l'humble obole que lui permettaient ses moyens. Un jour vint cependant où elle passa sans lui faire son aumône quotidienne ; les motifs de cette omission devaient être bien grands.

En effet, un grand malheur l'accablait son frère, unique soutien d'une mère âgée et d'un frère en bas âge, avait amené la veille un mauvais numéro et devait partir bientôt, laissant sa famille sans ressources. L'office fini, Marie sortit la tête basse et les paupières rougies par les larmes ; en la voyant sortir, deux femmes qui s'entretenaient sous le porche de l'église, la suivirent d'un profond regard de pitié.

—Pauvre Marie ! s'écria l'une d'elles, si bonne, si douce, voilà que tout à coup la misère vient cogner à sa porte.

—Quel est donc le malheur qui la menace demanda une voix cassée derrière elles.

—La femme se retourna, vit la vieille et lui fit part des angoisses de la pauvre fille.

—Combien un substuant cela peut-il bien valoir ? lui dit la vieille quand elle eût écouté son récit.

—Oh ! c'est cher, très-cher, répliqua la femme, cela doit être au moins de six à sept cents francs.

—Sept cents francs..sept cents francs... murmura à plusieurs reprises la vieille, pendant que les femmes s'éloignaient, et, se levant péniblement, elle sortit à son tour. Les derniers préparatifs étaient achevés. Pierre (c'est le nom du frère de Marie) devait partir le lendemain, quand soudain on frappa à la porte. Un facteur des postes entra et remit une lettre chargée. Marie la prit et l'ouvrit d'une main tremblante ; elle renfermait sept cents francs et ne contenait que ces mots :

Qui donne au pauvre prête à Dieu

Le lendemain, Marie laissait tomber son obole dans la main de la pauvresse, qui la reçut en souriant. La vieille mendiante est morte, il y a quelques jours, et, par testament en règle, a déclaré Marie B. son héritière ; elle lui laisse une somme de 1,000 francs.

—Un tremblement de terre s'est fait sentir pendant une minute environ ces jours derniers, dans la ville d'Outaouais.

—L'*Echo des Bouches du Rônes* publie la lettre suivante qui nous paraît assez verte :

« *M. le Rédacteur.*

« Dans votre dernier numéro, reproduisant un article de la *Publicité*, de Marcelle ayant pour titre la «Grèves des Célibataires» vous annoncez, comme chose incroyable, que six milles jeunes hommes, s'étant réunis, ont juré, la main dans la main, de ne plus songer au mariage jusqu'à ce qu'un changement radical se soit opéré dans les mœurs des demoiselles.

«Nous autres aussi nous avons fait un serment, et il serait antérieur à celui de Marseille, si on consultait l'ordre des dates.

« Mais ils ont eu les premiers l'honneur de la publicité ; à eux donc l'honneur d'avoir inventé la chasse.

« Nous aussi, les demoiselles d'Aix, nous avons juré, les ciseaux levés, de ne plus songer au *conjungo* que lorsque, à leur tour, les jeunes gens se seront remis ou travail et s'adonneront un peu moins à la débauche.

«Nos sentiments étaient unanimes, nos vœux ont été les mêmes, ce sentiment vaut bien l'autre.

« Seulement nous étions inférieurs en nombre.—Au lieu de 6,000, nous n'avons pu nous réunir que 5,000.

« Mais qu'importe !

« Les soldats ne se comptent pas : on ne tient compte que du courage et de la valeur.

« Nous avons l'honneur, etc. »

DÉTAILS INTÉRESSATS.—Nous avons rapporté récemment que trois voleurs avaient été tués dans le comté de Madison, où ils étaient en train de dévaliser une maison. Voici quelques nouveaux détails sur cette affaire.

Un fermier des environs de London avait vendu sa ferme à trois individus, qui lui avaient donne un acompte de $15,000 comptant sur le prix de la vente.

Dans la soirée, il se rendit à London, laissant à la maison sa femme et son enfant. Quelque temps après un colporteur qui avait souvent passé la nuit à la ferme, s'arrêta avec son cheval, et demanda à la femme permission d'y rester jusqu'au lendemain. Mais celle-ci refusa, ignorant que son mari reviendrait le soir, et sachant qu'il avait une forte somme d'argent dans la maison. Elle ajouta que si son mari revenait, le colporteur le rencontrerait probablement en route. Il le rencontra en effet. et retourna à la ferme avec lui. Quand il fut à proximité, le fermier remarqua une lumière dans une chambre où il avait l'habitude de tenir ses papiers, et fut convaincu qu'il y avait des voleurs chez lui. Le colporteur tira une paire de revolvers. Les deux amis se mirent en embuscade à des endroits par où ils supposaient que les voleurs devraient passer pour se sauver, et donnèrent l'alarme. Trois hommes sortirent en effet. Le colporteur en tua deux. Le troisième se dirigea vers le fermier, qui l'ébattit également. Ils entrèrent alors dans la maison. Mais quelle ne fut pas la stupéfaction du malheureux fermier quand il découvrit que sa femme et son enfant avait été massacrés !........ En examinant les cadavres des trois voleurs on a reconnu que c'étaient les trois hommes qui, le jour même, avaient acheté le ferme et payé les $15,000.

—On nous écrit de Portneuf :

" Samdi dernier, le fils de M. Abraham Fontaine, conducteur du moulin de M Gouin, à Portneuf, s'amusait dans la partie inférieure de ce moulin avec d'autres enfants, lorsqu'ayant eu l'imprudence de s'approcher les mains de l'essieu principal qui fait mouvoir les scies rondes, ses habits s'enroulèrent autour du dit essieu et l'enfant fut aussitôt entrainé dans le mouvement de la rotation. Cet essieu est en fer carré, de 4 pouces d'épaisseur, ne fait pas moins de 100 tours à l'heure, et à chaque révolution le malheureux allait donner de la tête ou des pieds sur un plafond qui n'est élevé que de 11 pouces au dessus de cet essieu. Le temps qu'on mit à avertir les ouvriers de la partie supérieure de l'établissenent et à arrêter les mouvements du mécanisme, ne laissa pas faire à l'enfant moins de 490 a 500 tours. Aussi lorsque le moulin fut arrêté, l'enfant se détacha de l'essieu comme une masse inerte ses habits étant tout en lambeaux et tout son corps horriblement meurtri et contusionné principalement à la tête et à la poitrine. Cependant l'enfant perdit à peine connaissance, et la force de ses douleurs étaient telle qu'il ne demandait que la mort. Le médecin constata qu'il y avait hémorargie dans les poumons, occasionnée probablement par quelques portions de côtes qui étaient rompues en plusieurs endroits. Il expira vers 3 heures de l'après-midi. Cet enfant était de 8 ans et demie.—*J. de Québec.*

Deces.

A Beleil, le 31 juillet dernier, M. Joseph Préfontaine père, à l'âge de 76 ans, 4 mois et 8 jours. Il laisse pour déplorer sa perte 13 enfants, 89 petits enfants, 41 arrières-petits enfants. Pour prouver l'estime que l'on portait au défunt, il faut dire que 104 voitures suivaient le convoi funèbre, de plus on comptait 80 enfants et petits enfants.

A Montréal, au Mile End, le 4 courant, Joseph de Montigny, potier, âgé d'une soixantaine d'années.

A Beauharnois, le 31 juillet dernier, à l'âge de 100 ans François Mon-peti, dit Quirier, l'un des 300 héros de Chateauguay. Il avait vu sa cinquième génération.

A Notre-Dame de St. Hyacinthe, le 31 Juillet, Rosalie Beaudry, épouse de Prudent Tétreault, à l'âge de 78 ans.

Au même lieu, le même jour, Eleonore Lavigne fille de M. Michel Lavigne à l'âge de 20 ans et 10 mois.

Bulletin Commercial.

PRIX DES MARCHÉS.

DE MONTREAL ET ST. HYACINTHE.

SAMEDI, 5 Aout 1865.

	St. Hyacinthe. s.	d.	à s.	d.	Montréal. s.	d.	à s.	d.
Fleur, par quint.,	15	10	16	8	14	0	15	6
Blé, par minot,	5	10	6	3	7	0	7	6
Blé-d'Inde "	5	10	6	5½	0	0	0	0
Pois, "	5	0	5	10	5	0	6	0
Graine de Mil	10	0	11	3	7	6	10	0
Orge "	3	0	3	9	3	6	3	9
Avoine "	2	1	2	3½	2	0	2	3
Goudriolle	2	3½	2	11	0	0	0	0
Sarrasin, "	3	4	3	9	3	6	4	0
Porc frais, par lbs.,	0	6	0	7½	0	7	0	8
Lard salé "	0	6	0	8	0	6	0	9
Bœuf "	0	2	0	4	0	6	0	9
D'inde, p.c.,	5	0	6	8	6	0	10	0
Oies, "	5	0	0	0	4	0	5	0
Canard, "	1	8	2	3½	2	0	2	6
Volailles, "	1	8	2	1	2	0	2	6
Poulets, "	10	0	3	3	1	3	2	0
Canards sauvages,	0	0	0	0	0	0	0	0
Pigeons,	0	0	0	0	0	10	1	0
Tourtes par doz.,	3	9	5	0	6	0	7	0
Perdrix, couple...	0	0	0	0	0	0	0	0
Œufs, p. douzaine,	0	7½	0	8½	0	9	0	9½
Beurre frais p. lbs.	0	9	0	10	0	10	1	0
do salé "	0	0	0	0	0	9	0	9½
Sucre d'Erable "	0	5	0	6	0	4	0	0
Sirop Chopine	0	5	0	6	0	0	0	7
Miel "	0	5	0	6	0	6	0	0
Fèves canadienne,	0	3	0	4	0	0	0	0
Tabac,	0	5	0	6	0	0	0	0
Choux, pièce....	0	2	0	3	0	0	0	0
Plan de chou, 100	0	0	0	0	0	0	0	0
Navets.........	0	½	0	1½	0	0	0	0
Patate, le minot..	1	6	1	8	1	8	2	0
Lard, par 100 lbs.,	40	0	45	0	40	6	45	0
Oignons, la tresse,	0	7½	1	3	0	0	0	3
" le minot,	0	0	0	0	5	0	6	0
Laine,	0	2	2	1	0	0	0	½
Pommes p.	10	0	0	0	0	0	0	0
" par quart,	0	0	0	0	20	0	25	0
Citron par boîte,	0	0	0	0	40	0	50	0
Orange "	0	0	0	0	35	0	40	0
Bœuf par 100 lbs.,	20	0	25	0	30	0	45	0
MARCHÉ A FOIN.								
Foin,	15	0	25	0	0	0	0	0
Paille,	0	0	0	0	0	0	0	0

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe 1 Mai. 1865.

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Depart
Montréal.	Tous les jrs	A. M. 7 00, 10 40; P. M. 3 50	A. M. 11 40; P. M. 10 00
St. Hilaire et la Rivière Chambly...	do	A. M. 11 40	10 00
Island-Pond	do	7 00, 11 40	3 50
Québec	do	7 00	10 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie	do	P. M. 3 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon	do	A. M. 10 00	12 30
St. Aimé, St. Bernabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 30
La Présentation	Mercredi, et Samedi..	A. M. 11 00	11 30

E. L. R. C. DESPRÈS,
Maître de Poste.

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.

Les malles pour St. Barnabé, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7.30 h. A.M.

Perdue ou volée.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, du deux au 3 courant, a été perdue ou volée sur la propriété de M. Cléophas Perrault à St. Hyacinthe, une jeune JUMENT, jolie, grasse, de couleur ROUGE, la crinière noire, pendante sur le côté droit, ayant sur l'épaule droite une tache grisâtre, haute de 4 pieds et 10 pouces environ, ayant la queue noire.

Ceux qui pourraient en avoir connaissance sont priés d'en donner connaissance au propriétaire, M. Joseph Perrault, ou à ce bureau.

3 aout 1865.

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Departement des Finances,

Douanes, Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada.*

R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances.

DOUANES,

Québec, 4 Août 1865.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 30 p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

... DE 1ère. CLASSE,
TENU PAR
DORE BEAULNE.
...-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.
WATERLOO.

Cette Hôtel est avant geusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été servis. Les Ecuries sont vastes et commodes.
Waterloo, Janvier 1865.

AVIS PUBLIC.

Je soussigné, PERCEPTEUR DU REVENU DE L'INTERIEUR POUR LE DISTRICT DE ST. HYACINTHE, donne par les présentes AVIS que les POIDS ET MESURES ET MACHINES A PESSER seront Inspectés, Vérifiés et étampés dans les Paroisses de ce District, aux dates ci-après mentionnées :

Ste. Rosalie,	28	Août	prochain.
St. Simon,	29	"	"
St. Hugues,	30	"	"
Ste. Hélène,	31	"	"
Upton,	1	Septembre	"
St. Liboire,	2	"	"
St. Dominique,	4	"	"
St. Pie,	5	"	"
St. Paul,	6	"	"
Ange-Gardien,	7	"	"
St. Césaire,	8 et 9	"	"
St. Damase,	11	"	"
St. Jean-Baptiste,	12	"	"
Ste. Marie,	13 et 14	"	"
St. Mathias,	15	"	"
St. Hilaire,	16	"	"
St. Charles,	18	"	"
St. Denis,	19 et 20	"	"
St. Jude,	21	"	"
St. Bernabé,	22	"	"

LÉONARD BOIVIN
Percepteur du Revenu de l'Intirieur.
St. Hyacinthe, 25 juillet, 1865.

ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE VOYAGEURS
DE HARTFORD, CONN.

CAPITAL . . . £500,000.

Les Hommes d'Affaires, les Artisans, tout le Monde.
DOIVENT S'ASSURER CONTRE LES
ACCIDENTS.

LA PREMIERE
COMPAGNIE D'ASSURANCE DE VOYAGEURS
DE HARTFORD, CONN.
Assure contre les
Accidents de toutes sortes.
Causant des Torts Personnels, ou perte de la vie.

C'EST A BAS PRIX

Une Police pour $5000 en cas de fatal accident, ou $25 par semaine en cas de tort ruinant, ne coûte que $25 à $30 par année. Aucune somme, depuis 500 à 10,000 piastres, avec $3 à $5 de compensation par semaine, à un taux proportionné. Polices écrites pour cinq ans.

C'EST UNIVERSEL.

Cette Compagnie assure contre toutes sortes d'accidents, soit qu'ils arrivent en voyageant, en travaillant dans les boutiques ou les facteries, ou en marchant dans les rues, en nageant, en allant à cheval, en chassant, ou en péchant, etc. On donne des polices pour les provinces dans toutes les parties des Etats-Unis, et des Canadas, et donne la permission de visiter n'importe quelle partie du monde. Cette annonce est recherchée et appréciée par toutes les classes d'hommes riches ou pauvres.

ON PEUT S'Y FIER.

Les VOYAGEURS de Hartford est la plus ancienne compagnie d'assurance dans les Etats-Unis, et est établie sur des bases solides. Elle a émané plusieurs milles de polices, elle paie des réclamations pour compensation presque chaque jour, et les affaires augmentent constamment. Son capital est considérable, son directoire sont d'un caractère estimable au plus haut dégré, et elle posséde plus d'un demi million en argent pour les payements des pertes.

AUCUN EXAMEN MEDICAL REQUIS.

☞ *Trois cents par jour* assurera un homme pour $2000, ou $10 par semaine de compensation pour une année.

Des agents dans toutes les principales villes et cités.

J. G. BATTERSON, Président
RODNEY DENNIS, Secrétaire.
A. B. CHAFFEE, Montréal.
Agent Général pour les Canadas.
LÉONARD BOIVIN,
Agent a St. Hyacinthe.
M. TURCOT,
Médecin.

Bills Privés.

Les personnes qui, dans le Bas-Canada, se proposent de s'adresser à l'ASSEMBLEE LEGISLATIVE pour obtenir la passation de BILLS PRIVES, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoir de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute choses qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présents notifiées que par les règles 53ème et suivantes du Conseil législatif et de l'Assemblée l'Egislative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*,] elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS [spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande,] dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les *trois premières semaines* de la session.

J. E. DOUCET, *Greffier du Bureau des Bills Privés, C. Législatif.*
ALFRED TODD, *Greffier en Chef du Bureau des Bills Privés. A Législative.*
Québec 13 juillet 1865.

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

ENSEIGNE



CADENAS.

Vis-à-vis le Marché,
ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES,
DE TOUTES ESPECES.

ATTENTION VOITURIERS!!!
Les Voituriers trouveront un assortiment les plus complets pour Voitures.

ATTENTION FORGERONS!
FER! FER!! FER!!!
FER EN BARRES ASSORTIES.
FEUILLARD Vergette.
CASTEEL et ACIER à Ressort.
Première qualité de Spaer et Jackson
CLOUS A CHEVAL Anglais et Améric.
ENCLUMES, ETAUX DRILL, etc.
CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!
FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES
DE PREMIÈRE QUALITÉ.

Thé de toutes qualités, ainsi qu'un assortiment des plus complets d'épiceries.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin.
CHARLES NELSON.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERE & NELSON
PRES DU MOULIN.
ST. HYACINTHE

Toute description d'effets en FONTE, exécuté avec soin et ponctualité, avec les meilleurs matériaux et par des ouvriers de Première Classe.

POELES DOUBLES
De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre POELE
"LE CANADIEN."
Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra
GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues.
Roues de Moulins,
Cribles,

Charrues de tous Patrons, etc., etc.
CHAUDRONS
De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la FONDERIE YAMASKA tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de
PREMIERE CLASSE
Conditions très Faciles.
LECLERC & NELSON.
P. E. LECLERE, FILS. CHARLES NELSON
St. Hyacinthe, juillet, 1865.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.
J. E. PARISEAU, PROPRIETAIRE,
125 Rue Notre-Dame, En face de l'Eglise des Récollets, Montréal.
Toujours en Magasin, Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Mirors, [Side-Boards], &c.
Montréal, Mai, 1865.—1a.



MERES
SAUVEZ VOS ENFANTS

SIROP DE DENTITION DU Dr. PICAULT

Dans le Canada il est reconnu que le tiers des enfants meurt de la dentition ou des maladies qui en sont la suite ; il est donc de la plus haute importance de chercher à mettre des bornes à cette mortalité effrayante. Nous serons heureux, *mille fois heureux*, si l'usage de notre *Sirop de Dentition* vient diminuer le nombre des victimes que la mort ne cesse de faire parmi ces chers petits êtres et dont la perte laisse un si grand vide dans les familles.

Ce SIROP incomparable, résultat de longues recherches d'un célèbre médecin de Paris, est appelé à réaliser ce désir. Il ouvre les pores des gencives, enlève l'inflammation et la douleur et facilite le percement des dents sans fièvre et sans convulsions.

PICAULT & FILS.
Montréal, 1865.
AGENTS A ST. HYACINTHE,
FRENCH ET VERNIER,
Pharmaciens.

Aux Médecins.

Le Sirop d'IODURE DE FER INALTERABLE préparé par M. J. Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique est sans contredit la plus belle, la plus pure et la meilleure préparation de ce genre qui ait été fabriquée dans le pays ; la manière tout-à-fait scientifique dont ce sirop est préparé, est une découverte de M. Vernier, et le rend parfaitement inaltérable. Je le recommande particulièrement a la profession, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

P. E. PICAULT, M.D.
Montréal, 3 Juin 1865.
Pharmacie FRENCH ET VERNIER.
St. Hyacinthe.

MOULINS A BATTRE!
NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,
FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.
Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,
ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux, déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à réparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remerciments au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins à Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'a ce jour, surtout pour le criblage du grain qui se fait sans perte.

Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports ; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

☞ *Toutes réparations aux Moulins à Battre exécutées avec soin et diligence.*

St. Hyacinthe, Novembre 186 .

NOUVEAU MAGASIN
DE
VINS DE TOUTE ESPECE,
No. 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,
(Vis-à-vis la Maison F. & J. Leclaire.)

Le soussigné à le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis, que cédant à leur sollicitation, il vient d'OUVRIR un MAGASIN où il fera le commerce exclusif de Vins, Liqueurs, Eaux-de-Vie, Vins Français, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention des Messieurs les membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer *à* très-bon marché.

P. A. MERCIER.
Montréal, Janvier 1865.

COUR DES COMMISSAIRES D'ASCOT.

JE soussigné, par les présentes, donne Avis Public, que j'ai été, ce jour, nommé greffier de la Cour des Commissaires pour le Township d' Ascot.

Heures de Bureau : De 9 heures A. M. à 5 h. P. M. dans le Bureau de M. Felton & Felton, Block Beckell, sur le Quarré.

☞ *Aucuns papiers émis, à moins que les estampilles légales aent été payées d'avance.*

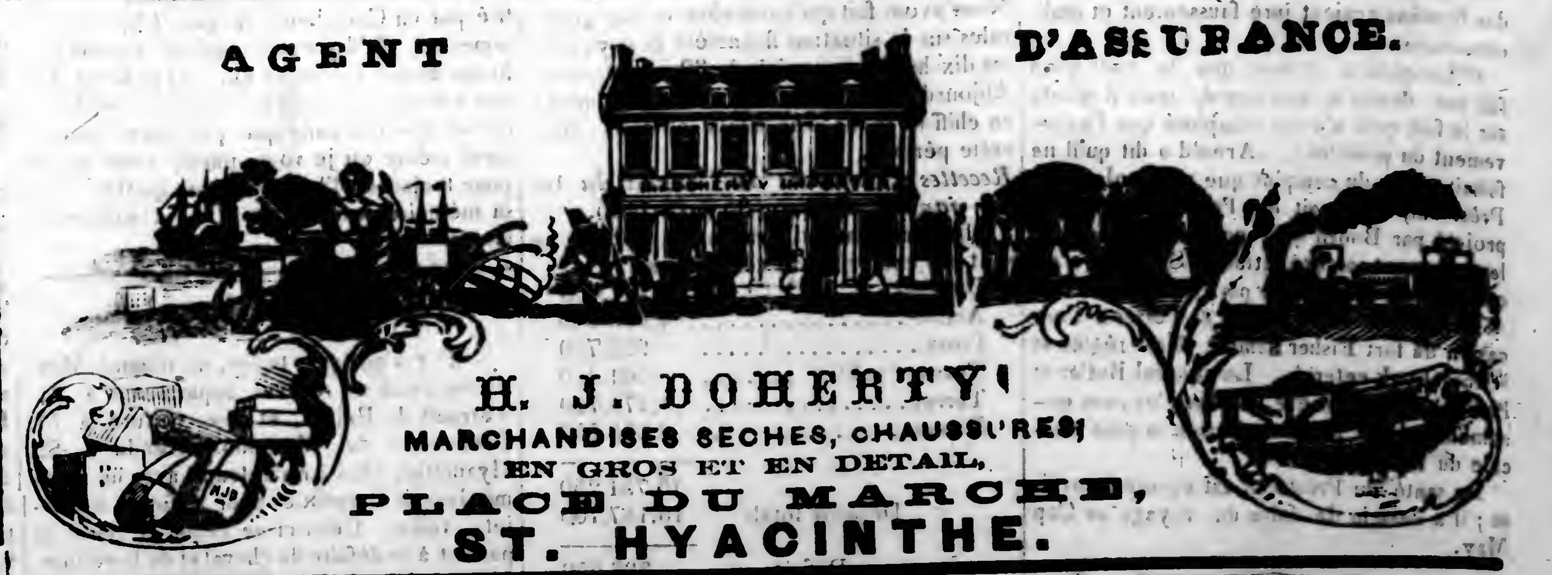
LOUIS C. BELANGER.
11 *Avril* 1865.

Compagnie d'Assurance
ROYALE,
SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE
CAPITAL: 10,000,000 de dollars
LE FONDS DE RESERVE EXCEDANT
Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobiliers, Hardes de corps, etc Bibliothèques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

☞ *Nos taux sont très modiques.*

Agence à Montréal:
H. L. ROUTH, *Agent.*
LEANDRE BRAULT,
Assistant-Gérant,
Département-Français
Montréal 15 décembre 1863



COMPAGNIE D'ASSURANCE
Impériale,
CONTRE LE FEU.
ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:
1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,*
LONDRES.

AGENCE POUR LE CANADA:
64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*
MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.
2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE
D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.
[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.
PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.
CANADA.
Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MÉDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assure sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procure les avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux pui entreront après cette date.

C. N. Agent.
12 Décembre 1864.

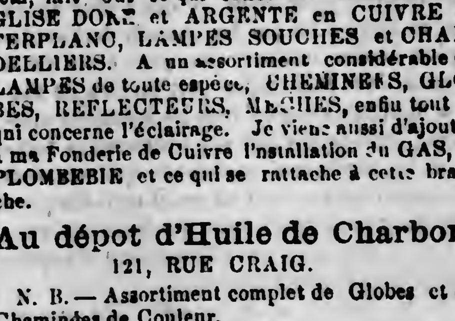
E. CHANTELOUP,
121 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE et ARGENTE en CUIVRE et FERPLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MECHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAS, le PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,
121, RUE CRAIG.

N. B.—Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.
Montréal 30 mai 1864.

ISIDORE HERIBEL.
MEUBLIER.
RUE ST. ANTOINE.—(PRES DU MARCHÉ.)



M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises,** &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Heribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécute sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1862.

ATTENTION! ATTENTION! ATTENTION!
EPICERIE CANADIENNE.
EDMOND LEGENDRE,
125, RUE ST. LAURENT, MONTREAL, **125.**
Voisin de Blacklock, Coin du Marché St. Laurent.

M. Ed. Legendre aura constamment un assortiment complet d'Epiceries choisies de première classe. Il aura aussi de bonnes Liqueurs de toutes sortes importées de France.

Port & Sherry Wine, Brandy, Gin, Old Tom, Rye Whisky, Ginger Wine, Jacques-Cartier, &c., &c.

Nouvelle Liqueurs, &c., &c.

Il vendra à des PRIX TRES MODERES, et ses pratiques seront très bien servies.

Il sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Montréal, janvier 1865.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné, par les présentes, donne avis qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom, par son épouse, ou aucune autre, sans un ordre signé de sa main, ou une procuration en forme.

J. B MAYNARD.
Worcester, Mass., E. U., 1865.—1a.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.
☞ Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.
Montréal, 30 Mai, 1864.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Belhumeur où il donnera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques ;

La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommendables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B. Monette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance a opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD,
J. B. GERMAIN,
LAMBERT SARASIN.

UN AVIS AUX
Dignes habitants du Canada.
Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules ou mon onguant pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules aux Onguant offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour de boites ou des Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pourquoi mes préparations ne sont pas protégés par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampilles sur mes pilules ou mon onguant en vente en Canada, venant des Etats-Unis. Je me fie pour leur protection seulement sur la marque qui se trouve dans le livre de direction autour de chaque *Boite* ou *Pot.* Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait *aucune Estampilles* des E. U. sur la boite de pilules ou d'Onguant.

N'en achetez aucune qui porte des Estampilles des Etat-Unis.

T. HOLLOWAY,
244 *Strand, London.*

CONCOURS PROVINCIAL
AGRICOLE ET INDUSTRIEL
POUR
1865,
OUVERT AUX
DEUX CANADAS
AURA LIEU A LA
CITÉ DE MOMTREAL,
MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI
26, 27, 28, ET 29 SEPTEMBRE,
DANS LE
PALAIS DE CRISTAL
Rue Ste. Catherine, et sur le terrain de la Ferme des Prêtres dans le voisinage immédiat situé entre les Rues Guy et Sherbrooke.

Prix offerts..... $10,000 à 12,000

On peut se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée dans le département agricole du Secrétaire de la Chambre d'Agriculture, No 615, Rue Craig, ou des *Secrétaires* des Sociétés d'Agriculture du Comté.

Dans le département industriel on pourra se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée en s'adressant au Secrétaire de la Chambre des Arts et Manufactures, Institut des Artisans, Grande Rue St. Jacques.

Les entrées dans le département agricole devront être faites le ou avant Samedi, le 9 août prochain, au Bureau du Secrétaire, No. 615, Rue Craig. Pour les produits agricoles on recevra des entrées jusqu'à samedi, le 9 septembre

Dans le département industriel, les entrées devront être faites, le ou avant le 15 septembre, au Bureau de la Chambre des Arts et Manufactures.

Chaque Concurrant devra payer un dollar en faisant son entrée, ce qui lui donnera droit à un billet d'admission pendant tout le concours.

Des arrangements ont été faits avec les principales lignes de chemin de fer et de navigation, pour rendre à destination, franc de charge, tout objet exposé qui n'aura pas été vendu.

Les concurrants étrangers dans le département industriel auront autant d'espace que possible pour exhiber leurs objets, mais ne pourront pas entrer en compétition pour les prix.

Pour plus amples informations s'adresser aux soussignés, Secrétaires-Conjoints de l'Association Agricole.

GEORGE LECLERE,
Sec. de la Chambre d'Agriculture.
A. MURRAY,
Sec. de la Chambre des Arts et Manufactures.
Montréal, 1er Juillet 1865.



DE DEVINS.

sont certainement le Remède le plus efficace pour la
DESTRUCTION DES VERS
QUI SOIT ENCORE CONNU.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement végetales,
Elles sont agréables au goût,
Elles n'ont rien d'offensif à la vue.
Et sont les seules LOSANGES Anthelminthiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestiaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elles estampillés des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞ Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON.
CHIMISTES,
Pres le Palais de Justice.
MONTREAL.

JOURS DE PUBLICATION
[illegible]

PRIX DE L'ABONNEMENT
[illegible]

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion...... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne...... 0 3
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces qui devront être publiées plus de trois mois

L. G. GLADU,—Rédacteur

Editeurs-Propriétaires,—LUSSIER & FRERE.

Vol. 13 — St. Hyacinthe, (Bas-Canada.) Vendredi, 11 Août 1865. — No. 44

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe 1 Mai. 1865.

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Depart
Montréal.	Tous les jrs	A. M. 7 00, 10 40; P. M. 3 50	A. M. 11 40; P. M. 10 00
St. Hilaire et la Rivière Chambly...	do	A. M. 11 40	10 00
Island-Pond	do	7 00, 11 40	3 50
Québec.......	do	7 00	10 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie......	do	P. M. 3 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon.........	do	A. M. 10 00	12 30
St. Aimé, St. Barnabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 30
La Présentation .	Mercredi, et Samedi..	A. M. 11 00	11 30

E. L. R. C. DESPRÈS,
Maître de Poste.

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.
Les malles pour St. Barnabé, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7.30 h. A.M.

CONSEIL DE VILLE DE ST. HYACINTHE.

Séance du 28 juillet, 1865.—
PRESENTS:—Son Honneur le Maire, MM. Bire, Chagnon, Côté, Dessaulles, Malhiot, et Resther.
Conformément à l'avis qu'il en a donné le quatorze du courant:—
M. Richer fait motion:
Que toute et chaque personne qui colportera, en vente dans les rues ou place publiques, ou dans aucune cours, terrain ou appartement non habitée loués à cet effet, aucune médecine, médicament ou drogue sans avoir payé une licence de six chelings pour chaque jour, encourera et payera une amende de quinze à trente chelings ou un emprisonnement n'excédant pas quinze jours, ou les deux à la fois à la discrétion de la cour pour chaque offense, pourvu que ce réglement ne s'applique pas aux appartements employés comme magasin ou pharmacies.
Secondé par M. Chagnon.
Agréée.
E. L. R. COUILLARD-DESPRES,
Secrétaire-Trésorier.
De la Cité de St. Hyacinthe.

Je soussigné certifie que l'extrait ci-dessus est conforme aux livres des délibérations du Conseil de Ville de St Hyacinthe.
Par ordre,
E. L R. COUILLARD-DESPRES
Secrétaire-Trésorier.
Bureau du Secrétaire-Trésorier, St. Hyacinthe, 28 juillet, 1865.

LISTE DES LETTRES NON RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE DEPUIS LE 1er AU 31 JUILLET 1865.

Archambault Rémi	Archambault August 2
Audette Alexis 3	
Bousquet Aut Madame	Brunet Olivier
Bounoit Joseph	Brunelle Mary Delle
Bourdua Proper	Brassard Charles
Bélanger Elie	Benoit Aug. Madame
Côté Joseph 2	Cadieux Isaac
Choquet Filomène	Chenet Christophe
Choquet Alfred	Charon Exavier
Chalifoux Paschal	Contremine Célina
Desmarais Moise	Louis Dono
Dion Jérimie	Dion Octave
Dussault Henri	
Fontaine Louise Delle	Fountain Angelique Mrs
Gaudrault E Vve dame	Gervais Casimir
Gaouette Joseph	Guertin F.H.
Garrni Josette	Guertin Emma Delle
Girouard F A	Guertin Alaric
Henecker G W	Hebert Augustin
Jacques Baptiste	Jotawain Freme
Lovell John	Labossière Louise delle
Lamoureux J-Bte.	Larivière Angel vve.
Laplant Narcisse	Lamontagne André
Laliberté Patrice 2	Lapointe Augustin
Labonté Baptiste	Ledoux Treffles
Lamoise Lambert	L'Heureux Albina
Larock J Bay	
Martel Arzélie Delle	Merrill HP.
Mouyen Isaque Mad	Marin Louison
Mathieu Joseph	Metchiver Mary Miss
Morin Olivier	Morin Ambroise
Munro H. mad	McIntosh E John
Petit Célestin	Provost Narcisse
Pagé Mr	Paquette Stanislas
Pilon Paul	Poulin Joseph
Provost Delphine	
Regus Edouard	Richer Napoléon
Ryan R	Robitaille Hyacinthe
Rolland Amédé	[illegible]ose Henry
Roy Hypolite 2	
St. Germain Marg del.	Small Patrick
Sinotte Fred	Scotte Célina
Taylor O A Revd 4	Tèrn Leocadie
Tenny J. W.	Olivier Tétro

FEUILLETON

LES CHAUFFEURS.

DEUXIEME PARTIE.

VII.—*Dans les bois*
(*Suite.*)

Le pauvre homme recula jusqu'au fond de la salle, et vint tomber sur un siége au milieu de sa famille glacée d'épouvante.

Quelques minutes après, quand le Beau-François, qui continuait son chemin, se retourna vers la ferme, la porte et les volets étaient clos, les lumières étaient éteintes et tout semblait endormi déjà dans l'habitation.

Après avoir quitté la ferme de Marchon les trois voyageurs atteignirent le bois où ils s'engagèrent sans hésitation malgré l'obscurité. Comme ils traversaient un carrefour, une voix rauque fit entendre une espèce de qui vive.

A la bonne heure, dit le Beau-François; je croyais que le Borgne-du-Mans avait oublié de mettre *gaffre* [sentinelle] à cette place, et nous aurions vu beau jeu!

La sentinelle, en reconnaissant le Meg, vint respectueusement prendre le mot d'ordre, et après de rapides pourparlers, on continua d'avancer vers la Muette. Mais, pour l'intelligence de ce qui doit suivre, nous allons précéder les voyageurs de quelques moments au rendez-vous général de la bande.

Le bois de la Mette, si célèbre dans l'histoire des des brigands d'Orgère, s'étendait sur le penchant de plusieurs collines élevées. Entre ces collines se trouve un vallon étroit au fond duquel jaillit une source abondante qui forme la rivière de Juines. Le pays était âpre, inculte, solitaire, éloigné des grandes routes, et en beaucoup d'endroits, inaccessible aux chevaux. La foret couvrait les hauteurs comme d'un tapis irrégulier de feuillage et se rattachait par plusieurs de ces ramifications à tout le système des forêts de la contrée. Une troupe d'individus, traquées dans ce bois, pouvait, sans jamais se découvrir en plaine, gagner les bois voisins et se dérober facilement aux poursuites. Ce poste était donc bien choisi; les difficultés locales y rendaient une surprise à peu près impossibles, et, pour l'emporter de vive force, il eût fallu presque une armée.

Sur le penchant d'une des collines qui dominaient le vallon, au centre d'une haute futaie, s'étendait une clairière dont le sol uni était couvert de bruyères et de genêts. A l'extrémité de cette esplanade sous des chênes séculaires, on voyait une grande loge construite en pierre qui pouvait contenir cinquante ou soixante personnes. Elle servait de lieu de réunion au conseil de la bande, et l'on y contractait les mariages suivant cérémonial usité parmi ces célérats. Aussi était-elle considérée comme un lieu privilégié par le vulgaire de la troupe, et les chefs seuls avaient le droit d'y pénétrer.

C'est dans cette clairière et devant la porte de cette loge, encore soigneusement fermée, que s'étaient reunis les brigands d'Orgères dans la soirée dont nous parlons. Bien que de bruyants cris de joie saluassent à chaque instant de nouveaux venus, l'assemblee se composait déjà de cent cinquante à deux cents personnes, hommes femmes, enfants et veillards, les uns demi-nus et portant sur leurs épaules le bissac du mendiant, les autres revêtus, pour la solennité, d'habits propres et même élégants.

Cependant tous, en dépit de la différence des costumes, semblaient être sur le pied d'une égalité parfaite; le drap fin et les dentelles fraternisaient sans vergogne avec les guenilles. Au milieu de figures bourgeoises et débonnaires, de quelques jolis visages et de petits garçons on appercevait des physionomies basées, féroces, sinistres, qui inspiraient l'effroi. Un certain nombre de ces gens étaient estropiées ou atteints d'infirmités; cinq ou six étaient borgnes; les boiteux, les manchots, les doigts coupés, les épileptiques ne manquaient pas. On eut dit d'une scène de malingreux au milieu des bois.

Toute cette société, si misérables que fussent certains de ses membres, ne songeait qu'à se dévertir. Plusieurs grands feux avaient été allumés dans la clairière et des groupes animés étaient formés à l'entour. Là, des veillards à barbe blanche, Nestors du brigandage, assis gravement sur leurs sacs, leurs bâtons à la main, recontaient les exploits de leur jeunesse. Plus loin, des bandits affamés lorgnaient une vaste chaudière qui, posee sur un brasier ardent, contenait les poules, les oies et les dindons de plusieurs basses-cours, et il fallait qu'un maître cusinier les écartât à grands coups de gaule pour les empêcher de prélever une dime exorbitante sur le repas commun. Cette lutte sans cesse renouvelée, excitait continuellement de nouveaux rires, de nouvelles huées. Les plus jeunes et les plus ingambes de la compagnie, filles ou garçons, se tenaient par la main et dansaient autour d'un autre feu, en chantant des rondes en argot, tandis que les mioches, piètrement vêtus, se poursuivaient sur la bruyère et se battaient pour se réchauffer. La flamme des bivouacs, constamment ravivée par les branches que les brigands allaient couper aux arbres voisins, éclairait ces groupes d'une manière pitoresque, et à mesure que le jour tombait, elle projetait, jusqu'à la cime des chênes les plus hauts, cette lueur rougeâtre qui ressemblait de loin à un incendie.

Un peu à l'écard derrière une touffe de houx et de nerpruns, trois personnes étaient réunies autour de quelques sarments embrasés; c'étaient deux femmes et un enfant, Rose Bignon, Fanchette la Grelée, et le fils de cette dernière, le petit Gars d'Etrechy. Le jeune garçon, un genou en terre, alimentait le feu avec des brochettes de bois ramassées à droite et à gauche, tandis que sa mère et Rose, assise sur des feuilles sèches, causaient à demi voix. Sa besogne n'absorbait pas assez l'enfant qu'il n'observait du coin de l'œil avec inquiétude, ses camarades, qui continuaient de se poursuivre sur la fougère à quelque distance, et dont les jeunes effrontés se rapprochaient souvent de lui pour le narguer. Le petit gars d'Etrechy, comme le plus faible et le plus timide paraissait être le souffre douleur de ces démons impitoyables, et quoiqu'il fût en ce moment sous la protection de madame Rose ainsi qu'on appelait la femme du beau-François, il craignait tout du mauvais vouloir et de la turbulence de ses petits compagnons. Cependant, par intervalle, il oubliait ses craintes pour venir appuyer sa tête pâle sur l'épaule de sa mère, et celle-ci, interrompant sa conversation, le couvrait de baisers et de caresses.

Nous savons que Rose Bignon et la Grelée avaient quitté Chartres le matin, aussitôt après la remise du billet mystérieux qui avait jeté l'alarme chez les dames de Méréville. Elles avaient voyagé rapidement dans le petit fourgon qui servait à Rose pour le transport de ses marchandises, puis, laissant la voiture chez un franc du voisinage elles étaient parvenues à pied au rendez vous de la Muette, où elles se trouvaient depuis quelques instants seulement.

Rose, par-dessous la mante dont elle s'enveloppait pour se garantir du froid, était vêtue avec plus de coquetterie et plus de recherche encore qu'à l'ordinaire. Sa robe de siamoise, d'une grande fraicheur, avait les reflets d'une robe de soie; ses pieds mignons, qu'elle avançait vers le feu, ne portaient plus les gros souliers lacés de sa profession, mais de fins escarpins qui en faisaient ressortir la petitesse. Ses mains étaient chargées de bagues; une chaîne d'or avec sa croix s'arrondissait sur son col, conjointement avec un tour de gorge en magnifique dentelle. Tout en causant, elle avait tiré de sa poche un petit miroir, et, à la lueur du feu, elle lissait du plat de la main les belles boucles brunes qui s'échappaient de son bonnet de malines.

La Grêlée, au contraire, avait toujours cet aspect pauvre, chétif, souffreteux que, nous lui connaissons, et le mantelet d'indienne troué qui couvrait ses autres vêtements la garantissait mal contre la brise de novembre. Mais elle ne semblait pas songer que ses membres étaient engourdis, que son visage était bleui par le froid. Une inquiétude croissante la dévorait; des larmes coulaient de ses yeux, et les caresses de son fils ne parvenaient pas à la distraire de sa douleur.

—Ah! madame Rose, disait-elle en s'efforçant de contenir ses sanglots qui pouvait importuner sa compagne, vous avez eu bien tort de me pousser à faire ce que j'ai fait! Que nous importait ces dames dont il fréquentait la maison? il est terrible quand on veut penétrer ses secrets ou déranger ses plans! il ne me pardonnera jamais.... non jamais.

—Bah! répliqua Rose en inclinant la tête devant son miroir; tu n'es même pas sûr qu'il sache déjà le bon tour que nous lui avons joué.

—N'espérez pas cela, Madame Rose; on n'aura pas manqué ce matin de lui montrer la bague et le billet; il n'en aura pas fallu d'avantage pour qu'il comprit toute l'intrigue. Il ne pourra me pardonner cette trahison à moi qu'il n'aime pas.... Il va venir d'un moment à l'autre, et sa colère tombera sur moi la foudre....

—Allons! calme toi, ma pauvre Grelée répliqua Rose distraitement en arrangeant une boucle rebelle; je te dis que je prends tout sur moi. Sa colère est violente, en effet, mais elle passe vite; dans le trajet de Chartres ici, elle aura le temps de s'user. Je lui ai fait d'autres plaisanteries de ce genre et il a toujours fini par me pardonner il pardonnera cette fois encore. Je te promets de tout arranger avec lui: quelques bonnes paroles suffiront.

La belle colporteuse, satisfait d'elle-même sourit encore une fois à son image et remit le miroir dans sa poche. Fanchette la regarda d'un air d'admiration et de crainte.

—Vous êtes bien jolie, il est vrai, madame Rose, dit-elle timidement, mais souvent les hommes ne se laissent toucher ni par la beauté, ni par les larmes, ni par l'affection la plus vive et la plus éprouvée. Leur cœur devient tout à coup comme de la pierre, plus nous les avons aimes plus ils nous montrent de colère et de mépris!

—Eh! mais vraiment, la Grelée réplique Rose d'un air de pitié dédaigneuse, on dirait que tu en sais quelque chose pour ton compte? mais, sans vouloir t'offenser, ma chère, il y a bien quelque différence entre nous deux.

Et elle se mit à draper avec complaisance les plis de sa mante.

(*La suite au prochain numéro.*)

Nous prions ceux qui nous sont endettés pour Abonnements, Annonces, etc., de vouloir nous payer immédiatement.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Vendredi, 11 Août 1865.

Correspondance Parlementaire

QUÉBEC, 8 Août, 1865.

Aujourd'hui à trois heures avait lieu l'ouverture de la quatrième session du huitième parlement. Vos lecteurs connaissent les cérémonies de l'ouverture, il n'est pas besoin de les leur rappeler. Pendant qu'une bande militaire joue le *God save the Queen*, que le canon gronde, le Gouverneur, accompagné d'un brillant état-major fait son entrée au Conseil Législatif. Il occupe le trône, ayant à ses côtés, sa suite et les honorables procureurs-génér., en leur uniforme officiels.

Après les saluts traditionnels de M. Kimber, la présence des Messieurs de l'Assemblée Législative est requise et Son Excellence commence la lecture du *Discours du Trône*. Cette lecture est faite d'abord en anglais, puis en français.

Vous verrez que le Discours de cette année est très concis. Il mentionne en peu de mots les objets qui devront être soumis à la considération de nos législateurs :

Le rapport des délégués en Angleterre ;

La correspondance entre le gouvernement impérial et les autorités canadiennes au sujet de la mission en Angleterre ;

Le budget de l'année courante ;

La réponse du secrétaire d'Etat aux Adresses de la Chambre en faveur de l'Union Fédérale.

Il y est aussi fait allusion à la fin de la guerre des Etats Unis ; on en espère d'heureux résultats pour nous et la *Grande République*. Nos volontaires enfin dont on a reclamé les services à la frontière, y reçoivent un juste tribut d'éloge.

Il est bien probable que l'opposition n'osera pas faire l'essai de quelqu'amendement au Discours du Trône et qu'il sera adopté sans bien longue discussion, comme il est arrivé l'an dernier. N'allez pas croire pourtant que la gauche perd ses vieilles habitudes d'opposition. Car ce serait lui supposer de bonnes intentions, or, dans l'état où elle se trouve aujourd'hui, elle n'est pas susceptible d'une bonne pensée encore moins d'une bonne action. Cela se lit sur la figure rébarbative de M. Holton.

Après les cérémonies d'ouverture la chambre d'assemblée a siégé pendant quelques minutes.

Quelques *bills* ont été introduits par l'hon. procureur-général Macdonald. En réponse à l'hon. M. Dorion, le ministère a déclaré qu'il donnerait des explications sur sa reconstruction, et qu'il soumettrait à la considération de la chambre la correspondance se rapportant à la délégation aussitôt que l'Adresse en réponse au Discours du Trône aura été votée.

La discussion sérieuse de la session sera celle qui ne manquera pas d'être soulevée sur le rapport des délégués.

Vous avez déjà publié les nouvelles nominations qui viennent d'être faites. Celle de SIR N. F. BELLEAU au poste de Premier-Ministre n'a pas manqué de créer quelque surprise. On s'attendait à voir placer à la tête du pays un homme d'une influence autre que celle de SIR NARCISSE. On ne s'explique pas trop pourquoi l'on a pu raisonnablement ne pas offrir un portefeuille à l'hon. M. Cauchon. La position qu'il a prise dans la discussion de la confédération semblait l'appeler à faire partie de l'administration. Plus qu'aucun autre, il pouvait mettre au service de cette mesure une grande somme d'étude, de talents et d'expérience. A mon sens, il a fallu de bien graves motifs pour écarter un pareil homme au profit de l'hon. M. BELLEAU. On peut donner pour raison que M. BELLEAU est membre du Conseil Législatif et qu'il importait que le Conseil fut représenté au ministère. Cela nous expliquerait tout au plus qu'on eut nommé M. BELLEAU, Receveur-Général, mais non pas qu'on l'eût appelé au premier rang.

Nous ne voulons pas dire pourtant que SIR NARCISSE soit dépourvu de toute capacité ; au contraire, il ne manque pas d'expérience en politique et d'habileté dans les affaires ; mais ce que nous nous expliquons difficilement, c'est qu'il fut l'homme de la situation.

Le pays a appris avec plaisir que monsieur UBALDE BEAUDRY a été appelé à remplacer l'hon. Juge Morin, comme membre de la commission de codification. M. BEAUDRY est depuis longtemps versé dans les lois du pays. Nous trouvons de ses écrits sur notre législation dans les premiers recueils de jurisprudence qui aient été publiés en Canada, croyons-nous. La large part qu'il a prise ensuite au travail des commissaires le rendait éminemment qualifié pour le poste auquel il a été appelé.

L'hon. L. S. MORIN remplace M. Beaudry, comme secrétaire de la commission de codification. C'est une nomination qui devra soulever les reclamations de la presse démocrate, mais qui sera approuvée par ceux qui savent reconnaître les talents supérieurs de M. MORIN.

En terminant cette lettre je vous dirai un mot du Général Ulysses S. GRANT qui a honoré Québec de sa présence, ces jours derniers. Le brave Général a été accueilli avec beaucoup de courtoisie dans la capitale. Ses amis et compatriotes se sont portés à sa rencontre lors de son arrivée et l'ont acclamé. Ils l'ont reconduit jusqu'à l'hôtel St. Louis, où il est débarqué avec Mde Grant, sa famille et une longue suite de colonels et d'officiers de l'armée américaine.

Le général a été l'hôte du Gouverneur à Spencer Wood. J'ai vu le général GRANT lorsqu'il s'est embarqué sur l'*Europa*, lundi soir, en route pour Montréal. Il m'a paru d'une taille et d'une figure assez ordinaire. Il n'est pas exact de dire, comme l'ont fait certains journaux, qu'il ait été acclamé sur son passage. Seulement, j'ai pu voir du haut de la plateforme, qu'au moment de son départ, la foule qui se trouvait sur le quai, au milieu de laquelle il y avait beaucoup de travailleurs et de charretiers, a salué son départ par quelques hourras auxquels le général GRANT a répondu par des saluts pleins d'affabilité, m'a-t-on dit.

Le gouverneur-général s'était rendu sur la plateforme pour assister au départ du général GRANT.

9 Août, 1865.

La séance de cet après-midi a été des plus intéressantes. Après les affaires de routine : M. McGill, député de Hamilton, secondé par M. Brousseau, député de Portneuf, propose :

Qu'une humble adresse soit présentée à son Excellence le Gouverneur Général, pour remercier Son Excellence de son gracieux discours à l'ouverture de la présente session du Parlement Provincial,—

1ère. Pour exprimer à son Excellence la satisfaction avec laquelle cette Chambre apprend que, conformément à ce que son Excellence a annoncé du Trône à la fin de la dernière session du Parlement, une députation du ministère canadien, s'est rendue à Londres pour conférer avec le gouvernement de Sa Majesté sur des questions d'importance pour la Province.

2, Pour remercier son Excellence d'avoir réuni le Parlement au moment le plus convenable après le retour de la députation, afin qu'il puisse recevoir le rapport de cette mission et terminer les affaires importantes restées inachevées à la clôture de la dernière session.

3, Pour assurer son Excellence que la correspondance se rapportant à la mission en Angleterre qui, comme son Excellence daigne nous le dire, doit être communiquée à cette Chambre par son ordre, recevra notre considération la plus attentive.

4, Pour convenir avec son Excellence que l'heureuse fin de la guerre civile, qui, pendant les quatre dernières années, a régné aux Etats-Unis d'Amérique, ne peut manquer d'exercer un influence bienfaisante sur les intérêts commerciaux et industriels de cette Province, et nous permet d'espérer que le rétablissement de la paix sera suivi d'un développement toujours croissant de relations amicales entre notre peuple et les citoyens de la Grande République.

5, Pour assurer son Excellence que cette Chambre apprend avec le plus grand plaisir que les circonstances qui rendaient nécessaire de placer une partie de la milice volontaire de la Province en service permanent, ayant cessé d'exister, cette force a été rappelée, et pour nous unir à son Excellence dans l'expression d'un sentiment de satisfaction au sujet de la promptitude avec laquelle les miliciens ont répondu à l'appel du devoir, et pour la bonne conduite qu'ils ont généralement tenus pendant la période de leur service.

6, Pour reconnaître avec gratitude l'assurance que nous donne son Excellence qu'elle n'a pas manqué de transmettre au secrétaire d'état pour les colonies, afin qu'elle fût présentée à Sa Majeste, l'adresse que cette chambre a adoptée pendant la dernière Session en faveur d'une union fédérale des colonies de l'Amérique Septentrionale Britanique, et qu'elle a ordonné que la réponse du secrétaire d'état soit communiquée à cette chambre ; et pour exprimer avec son Excellence l'espoir qu'un mûr examen du projet induira avant longtemps les Législatures des autres Provinces à concourir avec celle de cette province en donnant leur sanction à une mesure qui a été adoptée comme un des grands traits de la politique Impériale, et qui a été favorablement mentionnée à deux reprises du haut du trône dans les discours de Sa Majesté.

En présentant l'adresse Messieurs McGill et Brousseau ont prononcé chacun un excellent discours. Ils ont été tous deux bien applaudis. Immédiatement après la proposition de l'adresse l'honorable Procureur Général Macdonald lut à la chambre le *Memorandum* suivant contenant les explications sur la reconstruction du ministère. C'est un document qui mérite d'être pris en sérieuse considération.

NEGOCIATIONS MINISTERIELLES *pour la reconstruction du gouvernement, nécessitée par la mort de Sir E. P. Taché.*

No 1. *Memoire fait le* 4 *août* 1865 *sur la conversation qui avait eu lieu la veille entre MM. Macdonald et Brown.*

M. Macdonald demanda, hier, une entrevue à M. Brown et l'informa que Son Excellence le Gouverneur-Général l'avait mandé ce matin, et lui avait exprimé le désir que l'administration, telle que constituée en 1864, fut continuée au pouvoir avec aussi peu de changements que possible, afin d'effectuer la politique annoncée par le gouvernement lors de sa formation; qu'avec cette intention Son Excellence lui avait avoué l'opinion que la manière la plus naturelle de remplir la place devenue vacante par la mort de Sir E. P. Taché, serait que M. Macdonald prit la position de Premier-Ministre, comme étant le plus ancien membre du ministere, et que M. Cartier, suivant le même principe, deviendrait chef de la section bas-canadienne du gouvernement ; et que pour arriver à ce but il avait chargé M. Macdonald de prendre le poste de premier ministre, priant en même temps tous les autres ministres de conserver leurs siéges. M. Macdonald informa de plus M. Brown qu'il avait donné son assentiment à la proposition de Son Excellence, et avait vu M. Cartier qui, de suite, avait déclaré être satisfait. Il l'invitait donc à accepter également la proposition de Son Excellence.

M. Brown répondit qu'il était tout à fait disposé à entrer en arrangements pour faire subsister le gouvernement dans la même position qu'il occupait avant la mort de Sir E. P. Taché ; mais que l'arrangement proposé différait beaucoup de cette position. Jusqu'à présent le gouvernement a été une coalition de trois partis politiques, représentés par chacun un chef reconnu, mais tous agissant sous un autre chef qui n'était plus sous l'influence des violentes passions de partis ou des ambitions personnelles, et qui était bien qualifié pour inspirer confiance aux trois branches de la coalition, et pour faire espérer que les conditions qui avaient présidé à leur union seraient remplies de bonne foi et à la lettre. M. Macdonald, M. Cartier et lui-même [Brown], étaient au contraire considérés comme chefs de partis, ayant les passions et les inspirations des hommes de partis ; et placer l'un dans une position supérieure aux autres, avec l'immense avantage de chef du Cabinet, pourrait, dans l'opinion publique, amoindrir la confiance que l'on a et mettre sérieusement en danger l'existence même de la coalition. Ce serait changer complètement la situation. Quelque soit celui des trois qui sera préféré, un tel acte équivaudra à un abandon des bâses de la coalition et à une reconstruction du gouvernement d'après les principes ordinaires des partis, sous un chef de parti, inacceptable à une portion considérable de ceux qui soutiennent le ministère et assurent son existence. M. Brown rappella à M. Macdonald que quand la coalition fut faite, le parti libéral, alors dans l'opposition, constituait une majorité dans la chambre d'Assemblée :—que ce ne fut que pour accomplir une réforme nécessaire à la paix et au progrès du pays qu'il crût alors devoir mettre momentanément de côté les considérations de partis, et consentit à former une coalition avec ses adversaires, à des conditions que rien n'aurait pu lui faire accepter, si ce n'est le sentiment d'un grand devoir public. Il rappella à M. Macdonald la désavantageuse et embarrassante position que lui et ses collègues, M. MacDougall et M. Howland avaient occupée durant l'année dernière, se trouvant unis à neuf adversaires politiques, tenant tous les principaux départements d'Etat ; et il lui demanda comment les membres du parti libéral pourraient voir cette nouvelle proposition d'abandonner leur position relative en plaçant un de leurs principaux adversaires au poste de Premier-Ministre, bien que le nombre de ses partisans conservateurs soit beaucoup moindre dans le parlement que celui des réformistes. M. Brown exprima sa conviction que la meilleure manière de régler la difficulté serait d'inviter quelqu'honorable membre du Conseil Législatif, ayant une bonne position et sous lequel les trois branches de la coalition pourraient agir avec confiance, à devenir le successeur du Col. Taché. Il ne voyait aucun autre moyen de continuer la position existante ce moment. M. Brown conclut en disant que la proposition de M. Macdonald entraînerait évidemment la construction d'un nouveau gouvernement, et que si l'appui du parti libéral du Haut-Canad, dans l'Assemblée, était désiré pour sa formation, il deviendrait nécessaire d'expliquer la politique du nouveau gouvernement, et de la définir explicitement. Parlant, cependant en son seul nom, il restait sur le terrain qui avait servi de bâse aux négociations de 1864 ; il était prêt à se retirer et à donner un appui franc et sincère à toute administration qui se formerait en s'engageant, comme le gouvernement de la coalition, à faire adopter au parlement, dans la session du printemps prochain, soit une mesure pour la complétion définitive du projet de confédération de la conférence de Québec, soit une mesure pour faire disparaître les difficultés existantes en Canada, par l'introduction du principe fédéral dans le système du gouvernement, accompagnée de dispositifs tels que les provinces maritimes et le territoire du Nord-Ouest puissent en faire partie.

M. Macdonald dit en réponse qu'au temps où la coalition avait été faite, en 1864, sir Etienne Taché occupait la position de premier-ministre, conjointement avec lui (Macdonald) comme chef de la chambre basse, et de la section haut-canadienne du cabinet. Qu'en référant au mémoire contenant les bases de la coalition, on verra que M. Brown préféra d'abord supporter la politique du gouvernement sans entrer dans le ministère, mais qu'il fut agréé ensuite, par déférence aux désirs de ses partisans et aux pressantes instances de M. Macdonald, que lui et deux de ses amis politiques entreraient dans le gouvernement. Ces conditions furent acceptées, les places alors vacantes mises à la disposition de M. Brown, et la coalition fut complétée. M. Macdonald ajouta que Sir Etienne Taché n'avait pas été choisi comme premier ministre à l'époque de la coalition, ni comme partie de l'arrangement, mais qu'il avait été et était encore à la tête d'un gouvernement conservateur, et qu'il fut accepté ainsi que tous ses collègues Bas-Canadiens, sans la moindre modification. Que lors de la regrettable mort de Sir Etienne, son Excellence était, sans autre communication préalable de son opinion à M. Macdonald, ou à aucun autre qu'il sache, arrivé à la conclusion que la meilleure manière de faire marcher le gouvernement était comme susdit que M Mcdonald montât d'un degré; que M Cartier second par ordre d'ancienneté, en fit autant et que les autres arrangements restassent les mêmes qu'auparavant. Qu'il (M. Macdonald) pensait avec son Excellence, que c'était la meilleure solution et ne pouvait que l'accepter ; qu'il n'avait toutefois, aucun désir personnel dans cette affaire, et que, en eut-il, il croirait de son devoir d'oublier un tel désir pour l'amour du grand projet si avantageusement commencé et qu'il voudrait mener à bonne fin. Il se mettrait donc volontiers de côté et effacerait ses prétentions afin qu'une autre personné pût être nommée au poste de premier ministre ; qu'il pensait que M. Cartier devait être cette personne : qu'après la mort du col. Taché, M. Cartier était indubitablement l'homme le plus influent dans cette partie du pays, et serait choisi par les partisans bas-canadiens du gouvernement comme leur chef ; que ni M. Brown, ni M. Macdonald ; n'avait le droit d'imposer un chef au Bas-Canada ; que le chef du cabinet devait être, selon l'usage, le plus ancien membre soit du haut soit du Bas-Canada ; et que, comme M. Brown, avait effacé ses prétentions, il s'ensuivait que M. Cartier devait être nommé 1er-ministre. M. Macdonald dit en concluant que, bien qu'il supposait que son Excellence n'aurait aucune objection au choix de M. Cartier, il devait néanmoins lui soumettre cette proposition et obtenir l'assentiment de Son Excellence.

M. Brown répliqua que dans quelques-unes des vues suggérées par M. Macdonald, il y avait une différence entre cette proposition et la première ; mais que celle-ci, comme l'autre, aurait pour effet la construction d'un nouveau gouvernement d'une façon qui affecterait sérieusement les garanties données au parti libéral. Cependant, avant de discuter davantage cette proposition il déclarait, si elle était formellement faite, désirer consulter ses amis, M. MacDougall et M. Howland.

Ainsi se termina cette entrevue, et la correspondance suivante eut lieu.

(*A continuer.*)

Mercredi dernier au soir a eu lieu, dans la salle de l'hôtel de ville, une assemblée des souscripteurs de la société de colonisation, et c'est avec plaisir que nous constatons le zèle et l'unanimité avec lesquels on a procédé à l'organisation de cette association qui devra être si utile à nos compatriotes des townships de l'Est.

L'assemblée, sans être très nombreuse, était composée de l'élite de nos principaux citoyens, et le comité de direction qui a été nommé pour diriger les opérations de la société, nous est un sur garant que les affaires seront conduites avec tact et intelligence, et pour le plus grand avantage des colons. Dans ce comité composé de neuf membres, les professions libérales se trouvent très bien représentées par M. le Dr. Malhiot, président, et MM. Bachand et LaBruère ; les hommes de chiffres et le commerce par MM. Léonard Boivin, E. B. Dufort, J. B. Germain, R. St. Jacques, et A. Maynard, et la classe ouvrière par M. Gougé.

En simplifiant autant que possible les rouages de l'organisation, et laissant tout à la discrétion du comité, l'on s'épargnera beaucoup de troubles, de discussions inutiles ; et la société, en recevant une impulsion d'autant plus forte qu'elle reposera sur l'unité d'action, prospérera davantage.

M. de LaBruère, appelé à expliquer le but de l'assemblée, fit voir combien pouvait être utile une telle société, en donnant au colon pauvre les moyens de commencer le défrichement d'une terre, soit en lui procurant des provisions, soit en lui fournissant les outils nécessaires à l'exploitation d'une ferme. La société, en procédant à établir les colons par groupe, ne pouvait qu'espérer d'heureux résultats dans ses tentatives de colonisation. Car il arrive quelquefois qu'un individu, laissé à lui-même, sans moyens pécuniaires, s'empare d'un sol peu avantageux et loin des habitations. Alors l'ennui et le découragement s'emparent de sa personne, et il revient dans sa famille en faisant une peinture des plus déplorables des misères du colon. Les sociétés de colonisation en faisant choix d'un sol excellent, en y dirigeant plusieurs personnes d'une même paroisse, offrent sous ce rapport de grands avantages. Ces familles se connaissent par avance, se visitent, s'entr'aident et s'encouragent mutuellement : des parens, des amis viennent les rejoindre, et bientôt l'on voit surgir une nouvelle paroisse du sein de la forêt. Les efforts patriotiques des Révds. MM. Durocher, Champoux et Dufresne, dans les townships d'Hereford, d'Auckland, en sont une preuve évidente ; car, où il y a 5 ans on ne comptait que quelques familles, aujourd'hui on y voit à peu près 300 familles d'établies.

M. Bachand, dans des paroles bien senties, dit que nous devions encourager de tous nos efforts, une telle société, et qu'il n'avait point de doute que l'accord et l'unanimité sur ce point étaient parfaits et que tous s'empresseraient de seconder les efforts des promoteurs de cette belle œuvre. L'émigration des Canadiens aux Etats-Unis était chose que l'on devait déplorer, et si par la création de sociétés semblables à celle que l'on voulait former, on pouvait oter de l'esprit du peuple cette idée d'émigrer, et chez quelques personnes ces idées d'annexion certainement on aurait mérité du pays.

M. Mercier nous parla du concours que tous devaient apporter, et que la création de de cette société étaient la manifestation d'un patriotisme aussi profond qu'éclairé. Il fit ressortir les heureux effets de ces associations, dans diverses paroisses du pays, et particulièrement à Québec ou la chose fonctionnait la mieux. Ces suggestions patriotiques furent accueillies par des applaudissements.

Nous espérons de tout notre cœur la réussite de cette société ; tous se donneront la main pour seconder les efforts du comité, en souscrivant avec générosité pour eux, leurs femmes et leurs enfants. Il ne s'agit point du triomphe d'un homme, ou d'un parti politique, ni d'une simple affaire municipale ; c'est une idée nationale qui déjà a produit de beaux résultats ailleurs, et peut en produire à St. Hyacinthe, si tous les citoyens veulent y mettre du dévouement et de la persévérance. Que l'on souscrive, que l'on engage ses amis à souscrire ; que l'on explique partout le but de la société ; que chaque individu se fasse le promoteur de cette œuvre patriotriotique, que les paroisses circonvoisines se joignent à St. Hyacinthe, et avant longtemps on verra les beaux résultats de cette société, et tous pourront se dire, avec satisfaction avoir contribué au maintien de notre nationalité.

DÉVOUEMENT ET PERSÉVÉRANCE, telle doit être notre devise.

Société de Colonisation.

L'assemblée des souscripteurs pour la société de colonisation de St. Hyacinthe, qui avait été ajournée le 2 août courant, eut lieu mercredi soir. Il y avait un concours assez nombreux des principaux citoyens de cette ville. M. Léonard Boivin fut appelé à la présidence et M. Paul Decelles agit comme secrétaire.

Sur l'invitation de l'assemblée MM. de LaBruère, Bachand et Mercier prennent successivement la parole.

M. le Président demande si quelqu'un a des motions à proposer tendant à organiser cette société.

M. E. B. Dufort, secondé par M. R. St. Jacques fait motion que la série de résolutions suivantes soit adoptée :

1. La présente société aura pour titre : « La société de Colanisation de St. Hyacinthe. »

2. Le but de la société est de venir en aide aux colons pauvres, et de promouvoir les intérêts de la colonisation dans les townships de l'Est.

3. La souscription sera de vingt-cinq centins courant par année, et sera collectée entre le 15 de juin et le 15 de juillet.

4. Toute personne de quelqu'âge et de quelque sexe qu'elle soit, pourra être membre de la société.

5. Les affaires de la société seront régies par un comité de 9 membres élus par tous les souscripteurs, le 1er septembre de chaque année. La majorité des membres du comité formera le *quorum*.

6. Le comité de régie se composera d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire, d'un Trésorier, et de cinq autres directeurs.

7. Le comité de régie fera rapport le 1er septembre de chaque année, à l'assemblée générale des souscripteurs, des différentes opérations de la société pendant l'année écoulée.

8. Toute paroisse qui, ayant formé une société de colonisation, désirera s'affilier à la présente société, pourra le faire en donnant avis de son intention au secrétaire et en déposant les fonds qu'elle aura souscrits entre les mains du trésorier du comité de St. Hyacinthe. Telle société jouira des mêmes privilèges que la société centrale, et sera désignée sous le nom de « *Section de la Paroisse de*............ »

9. Toute personne qui, dans le cours d'une année, voudra devenir membre de la société, pourra le faire en payant la contribution fixée par les réglements.

10. Pour la présente année le montant de la souscription sera exigée de suite.

11. Les membres du comité de régie, élus à la présente assemblée, resteront en charge jusqu'au premier septembre 1866, époque des élections annuelles.

Proposé par M. Bachand, secondé par M. H. Barbeau : Que M. le Dr. Malhiot soit président et M. L. Boivin, vice-président de la société de colonisation, agréé.

Proposé par M. A. Raymond, secondé par M. L. Beaudry : Que M. de LaBruère, soit secrétaire et M. E. B. Dufort, trésorier de la dite société. Agréé.

Proposé par M. P. Birs, secondé par M. H. Lamoureux : Que MM. P. Bachand, R. St. Jacques, A. Maynard, J. B Germain et J. Bte. Gougé, soient les Directeurs de la société. Agréé.

Proposé par M. H. Mercier, secondé par M. B. de La Bruère ; Que les paroisses voisines soient invitées à se former en société de colonisation, semblables à celle de St. Hyacinthe, suivant l'intention de la constitution, de manière à apporter un concours aussi général que possible. Agréé.

Proposé par M. Léandre Boivin, secondé par M. J. Charbonneau : Que le procès verbal de l'assemblée soit publié dans les deux journaux de St. Hyacinthe. Agréé.

Proposé par M. C. Lussier, secondé par M. J. A. Chicoine : Que des remerciements soient votés à M. le Président et à M. le Secrétaire. Agréé.

LÉONARD BOIVIN, *Président*.
PAUL DECELLE, *Secrétaire*.

L'entrefilet suivant, que nous reproduisons du *Pays* de Mardi dernier, est de nature à démontrer que les soi-disant libéraux sont loin d'être sincères quand ils reprochent à M. Cartier et aux autres ministres bas-Canadiens de se laisser influencer par M. George Brown.

Voici ce qui dit le principal organe de l'opposition :

" D'après les dernières nouvelles reçues de Québec, M. le Juge Taschereau remplacerait feu M. le Juge Morin dans la hiérarchie judiciaire.

" M. Joseph U. Beaudry, ci-devant greffier conjoint de la commission nommée pour la codification des lois, serait promu à la place de codificateur en titre, et M. L. S. Morin le remplacerait comme secrétaire de la commission. '*Nous voudrions bien savoir où se* trouve, dans tout cela et dans bien d'autres choses, l'influence des alliés libéraux du Haut-Canada. Le fait est que l'influence tory domine dans les deux sections de la province et que M. Brown et ses amis ne servent qu'à maintenir au pouvoir " ces corrupteurs " qu'ils ont si souvent dénoncés, qui rient d'eux maintenant et font toutes leurs petites affaires comme ils l'entendent, grâce à la crédulité des *clear grits* qui s'obstinent à penser que M. Cartier ou M. J. A. McDonald sont sincères dans leurs déclarations. " Prenez donc garde qu'il ne soit trop tard quand vous vous éveillerez de vos songes trompeurs. "

M. Saunders enleve.

Hier soir vers 8 heures, le sergent de recherche O'Leary se présenta à la maison de M. Saunders, et lui dit que M. Sexton, le Recorder, le demandait chez lui. M. Saunders le suivit sans difficulté et embarqua dans la voiture qui l'attendait à la porte. O'Leary monta sur le siége, et se dirigea vers la côté Ste. Antoine. Rendu sur la rue Sherbrooke, vis-à-vis le Séminaire, quatre hommes se précipitèrent sur la voiture, jetèrent O'Leary à bas et mirent les menottes à M. Saunders. Ils continuèrent leur route, quatre dans la même voiture que M. Saunders, et un autre dans un buggy en arrière. Arrivés à la barrière St, Antoine, ils la trouvèrent fermée ; frappant leur cheval, ils la brisèrent et étaient sur le point de passer outre, lorsque M. Têtu, de la Cour du Recorder, qui se trouvait en cet endroit, avec une vingtaine d'hommes de police, donna l'alarme et se jeta en avant du cheval. Ceux qui étaient dans la voiture tirèrent sur lui deux coups de pistolet, mais heureusement ils le manquèrent. Les hommes de police ripostèrent, mais ne blessèrent personne. Ils réussirent néanmoins à s'emparer de deux d'entr'eux, nommés Bogan et William Burs. Les autres s'échappèrent chacun dans leur direction. Voici maintenant sous quelles circonstances des hommes de police se trouvaient postés en embuscade près de la barrière. Hier ou avant hier, des hommes virent le sergent de recherche O'Leary, et lui dirent que s'ils voulaient les aider à enlever M. Saunders et ainsi leur faire gagner les $25,000 offertes pour sa capture, ils lui donneraient $10,000. O'Leary feignait d'accepter leur offre et rapporta de suite le fait au chef de Police. Ce dernier prit ses précautions pour arrêter ces bandits. Il en donna avis à M. Saunders, qui promit de seconder ses desseins et se laissa enlever de la meilleure grâce du monde.

Après l'arrestation des deux vauriens, dont nous avons parlé plus haut, une partie des hommes de police se mit à leur poursuite, et l'autre marcha du côté de Lachine pour s'emparer d'une chaloupe qui attendait M. Saunders pour le traverser au Sault St. Louis. Là se trouvaient des voitures qui devaient les conduire à Hemmingford et de là en droite ligne à la frontière.

Il n'y a pas de doute que les hommes de police vont se rendre maîtres de la chaloupe, car il connaissent les signaux que les conjurés devaient faire à leur arrivée. Il est à désirer que tous ces vilains soient arrêtés et qu'on en fasse bonne justice.

M. Saunders fut conduit au bureau de police ou on le débarrassa des menottes et il retourna chez lui.

A 2 heures, la nouvelle est venue au bureau de police que celui qui gardait la chaloupe, en compagnie de deux sauvages, avait été arrêté à Lachine. Les hommes de police sont de suite traversés à Caughnawaga, et il n'y a pas de doute qu'ils ont réussi à s'emparer de ceux qui avaient la garde des voitures.

" (Du *Telegraph* de Montréal.)

" L'outrage atroce dont M. Sanders a été la victime la nuit dernière, a été sans doute commis à l'instance du gouvernement fédéral, et fait voir comme il est prêt en toute occasion possible à fouler aux pieds les droits et la neutralité des pays qu'il croit pouvoir insulter impunément. Le plan n'a pas été exécuté sur le moment, et il ne lui servira a rien de dire que c'était la spéculation privée de certains buveurs de sang qui vivent dans le voisinage de la police de New-York ou de Boston. En aucune manière. Poussée à la folie par l'exploit terrible qu'à fait M. Sanders, de la preuve produite pour soutenir le jugement conçu d'avance de la commission militaire, le gouvernement fédéral a augmenté privément l'argent du sang offert pour M. Sanders de $25,000 à $75,000 et à donné instruction à quelques-uns de ses sergents de recherche les plus rusés de se charger de l'affaire. Il y a deux mois, trois sergents de recherches, se disant être des officiers de l'armée licenciée, arrivèrent à l'Hôtel d'Ottawa ; et bientôt après, croyant qu'une certaine personne était une aussi grande canaille qu'eux, ils lui offrirent une part dans l'entreprise. La personne à laquelle on fait allusion, croyant que c'était une plaisanterie, vû surtout que les gens se trouvaient sous l'influence des liqueurs, y fit peu d'attention mais néanmoins, informa, M. Sanders des bonnes intentions des chenapans. Peu de jours après, une surveillance fut exercée autour de M. Sanders et il était continuellement suivi dans les rues, sur tout le soir. M. Sanders en conséquence prit les précautions nécessaires pour le moment, et l'outrage projeté ne réussit pas. M. le juge avocat Holt, dont la belle main italienne " apparait clairement dans l'affaire désespéré de la maladresse de ses sergents de recherche ivrognes, et se débattant sous le châtiment et les épithètes que M. Saunders lui a si librement appliqués, se décida alors à confier l'affaire à des têtes plus libres et à des doigts plus habiles, et en conséquence il appela à son secours " une dame et un monsieur de Boston."

Le couple charmant établit ses quartiers dans un village non loin de Montréal, pour tramer un nouveau complot qui impliquerait en premier lieu l'usage des moyens délicats au service des voleurs de nuit et de ceux qui exploitent le chloroforme ; puis qui exigerait, en cas de fiasco, l'emploi du poignard et peut-être du Revolver. Une troupe choisie de satellites, de sergents de recherche, de fanfarons d'armée licenciée, célèbres par leurs exploits dans les marmites et les coffre-forts du Sud, reçut l'ordre de marcher.

Le premier acte du complot, c'est-à-dire l'enlèvement et peut-être la mort de M. Saunders, dans sa propre résidence, manqua, grâce à la vigilence de son gendre, le Dr. Contri, qui découvrit, blottis dans la cave, deux membres de cette canaille, lesquels s'échappèrent malheureusement. L'art des voleurs et des enfonceurs de porte avait failli.

Restait à savoir l'effet que pourrait faire la bourse unie aux mensonges et aux menaces. Le " Monsieur et la Dame de Boston " appelèrent de nouveau à leur secours les ressources de l'intrigue ....

.....qui furent si bien déjouées hier soir *Minerve.*

Manifeste de Santa-Anna.

Antonio Lopez de Santa-Anna, fidèle serviteur de son pays, général de division des armées nationales du Mexique, à ses concitoyens.

« MEXICAINS,

« Celui qui s'est toujours adressé à vous dans des occasions solennelles, soit pour vous expliquer sa conduite politique, soit pour vous donner des conseils et vous offrir son épée, vient vous demander de l'écouter une fois de plus. Mes paroles partent du cœur. Je ne vous ai jamais trompé, parceque la vérité a toujours été ma devise.

« Le respect que j'ai montré en tout temps et en toutes circonstances pour l'opinion de la majorité, m'impose le devoir de vous mettre de nouveau sous les yeux ce que vous avez lu dans le manifeste que j'ai lancé à la Vera-Cruz, le 27 février 1864.

« J'ai adhéré à ce système de gouvernement qui semblait être celui de la majorité, par suite de la déférence que j'ai toujours montrée pour la volonté nationale, parceque je croyais que les Mexicains dans l'exercice de leurs fonctions, s'étaient dotés eux-mêmes des nouvelles institutions et cherchaient ainsi à concilier l'ordre et la liberté. Erreur déplorable ! De cette île hospitalière, je contemple avec indignation l'échafaud que la tyrannie arrose du sang de nos frères dans notre bien aimé pays.

« De cette île, je contemple aussi avec orgueil votre lutte contre les envahisseurs de notre pays, les soldats soudoyés par l'intervention. La valeur inappréciable de la liberté fait palpiter mon cœur de joie comme aux jours heureux où nous combattions ensemble pour la défense de nos foyers et de nos droits méconnus. Les espérances de ceux qui croyaient trouver dans la monarchie la paix que leur refusait la république, ont été déçus. La dignité nationale a été foulée aux pieds, la justice méconnue ; nos droits les plus sacrés indignement méprisés, la corruption pronée, la vertu persécutée, le sanctuaire drapé de deuil et l'église dans la tribulation. La terreur dresse ses échafauds, brandissant sur tous les patriotes le couteau de l'extermination. Guerre aux envahisseurs ! La liberté ou la mort devrait être le cri de toute âme généreuse dans laquelle l'honneur a sa demeure, l'indépendance son autel et la liberté son culte.

« Nous pensions que l'archiduc Maximilien d'Autriche nous donnerait la paix et il n'a été qu'un nouvel élément de discorde ; qu'avec des lois sages, il enrichirait le trésor et qu'il l'a appauvri d'une manière deplorable, qu'il nous apporterait le bonheur, et en très peu de temps il a couvert le Mexique de ruines sanglantes ; qu'enfin il serait conséquent avec ses principes et ses promesses, et il a adopté en ce qui concerne les réformes toutes les vues du président Juarez qu'il poursuit à outrance et cherche à exterminer.

« Des aventuriers européens forment sa garde d'honneur. Les baïonnettes françaises sont l'appui de son trône, pendant que les Mexicains sont condamnés à l'oubli ; pendant que les vétérans de l'indépendance, qui était la gloire de la nation, sont pour la soldatesque étrangère un objet de mépris et de dérision. On ne peut pas tolérer ces insultes plus longtemps. Le moment est venu de chasser du sol sacré de la liberté les hommes qui le souillent en nous insultant par leur présence.

« Que tous, libéraux et conservateurs, oublient leurs dissentions fratricides, et se réunissent contre l'ennemi commun. N'ayons qu'une bannière : le drapeau de la liberté. N'ayons qu'une pensée : guerre et mort aux envahisseurs qui détruisent nos villes, massacrent nos frères ; haine éternelle aux oppresseurs de notre pays.

« Compatriotes, si en lisant mon manifeste de l'année dernière, vous trouvez ces mots : « ma conscience et mes convictions sont pour la monarchie constitutionnelle ; » rappelez-vous aussi que je vous ai dit : « Je ne suis pas l'ennemi de la démocratie, mais de ses excès, » et surtout n'oubliez pas que je suis le fondateur de la république. Un peuple est libre quelque soit la forme de son gouvernement, quand celui qui est à sa tête oublie qu'il est un homme et qu'il se considère comme l'organe de la loi. Telle était ma pensée et la vôtre, lorsque la république s'est changée en empire.

« Nous nous sommes trompés. Le prince que vous avez choisi n'est pas l'organe de la loi, mais l'usurpateur de nos droits ; il n'est pas le défenseur de l'indépendance nationale, sans quoi il n'eut pas cédé la Sanora ; il n'est pas le souverain de la nation, mais l'humble vassal d'un potentat qui est étranger.

» Pour inspirer une plus grande confiance dans la nouvelle forme du gouvernement que vous aviez adoptée, et pour apporter au pied du trône les conseils de mon expérience, j'allai à la Vera-Cruz afin de rencontrer l'empereur que vous aviez acclamé, et j'étais décidé à lui donner mon concours sans réserve ; mais ses mesures arbitraires me fermèrent les portes de mon pays, et le décret de mon expulsion était écrit en langue étrangère.

« Je vous dois une explication. Les journaux de la capitale ont affirmé que je reconnaissais l'intervention française. Cet acte de ma part ne venait pas de ma volonté, mais m'était imposé par les circonstances. A peine le steamer qui me portait était-il entré dans le port de la Vera-Cruz, qu'un officier français vint me trouver à bord et me dit que je ne pourrais pas débarquer et que je devais partir par le même navire

si je ne souscrivais pas immédiatement à toutes les conditions qu'on me présenta en français. Ces conditions étaient de reconnaitre l'intervention et le monarque élu et de ne pas faire d'adresse au peuple.

« Une pareille insolence ne pouvait qu'exciter mon indignation ; mais les souffrances de ma femme que le voyage avait fatiguée, et les conseils de quelques amis qui vinrent me trouver me portèrent à souscrire aux conditions qu'on m'imposait. Mais cette concession ne me débarrassa pas des ennemis auxquels j'étais exposé.

« Tout cela prouve que l'intervention ne pouvait se soutenir sans se défier du soldat qui a toujours défendu avec énergie les droit de son pays, qui a bravé en différentes occasions les plus puissants potentats et a humilié leurs légions qui soi-disant sont invincibles.

« Mes amis, en m'adressant à vous aujourd'hui, je ne suis mu que par un désir : celui d'assurer votre bonheur et la gloire du Mexique. Aucun sentiment bas n'a dicté mes paroles. J'ai versé mon sang pour votre défense et je serais encore disposé à le faire s'il était nécessaire, comme un simple soldat. Mais comme les circonstances m'empêchent de prendre place dans vos rangs, je ne veux pas que vous ignoriez des sentiments qui m'animent.

Compatriotes, dans la journée mémorable du 3 décembre 1832, j'ai adopté cette devise :

« *A bas l'empire, vive la république* » et maintenant au sol étranger, ou je suis exilé, je répète la même devise avec enthousiasme.

« A. L. DE SANTA-ANNA.

« Saint Thomas, le 8 juillet 1865 »

MEXIQUE.—Peu de nouvelles politiques. On assure que l'Empereur Napoléon a recommandé à l'empereur Maximilien de nommer le deuxième fils du duc de Brabant son successeur, dans le cas où il mourrait sans enfants, et que l'empereur Maximilien y aurait consenti.

Un journal de Puebla, la *Idea Libéral*, demanda que le peuple soit de nouveau convoqué pour donner un vote définitif, en faveur de la république ou de l'empire. La fueille mexicaine ne doute pas que le résultat ne sois favorable à la monarchie, mais de cette façon, dit-elle, les Etats-Unis ne pourront plus dire qu'on nous impose un monarque, et n'auront plus raison de nous faire la guerre. Il est vraissamblable que la situation inquiètante du Sud donnera plus de garanties pour la paix pue les conseils de la *Idea Liberal*, lors même qu'ils seraient mis à exécution.

ETATS-UNIS.—Nonobstant les différentes histoires qui circulent à l'egard du mauvais traitement de Jeff. Davis, il n'est que trop juste que les autorités déclarent positivement qu'il est traité avec la considération d'un prisonnier d'Etat remarquable par le gouverneur du fort Monroe. Aucun officier n'a été ou est stationné dans sa cellule. Il a la permission de faire de fréquentes promenades sur les ramparts et il a le privilége de choisir sa nourriture.

Les histoires que sa cellule est gardée par vingt baionnettes ou plus, qui pendant ses promenades il est accompagné d'un bataillon de soldats, et qu'il n'a pour autre nourriture que la ration accordée à un soldat de l'armée, sont ridicules et mensongères. Le traitement de Jefferson Davis, est un traitement humain et juste, et tel qu'un gouvernement digne et généreux peut accorder à celui qui n'est plus son ennemi, mais son prisonnier.

NECROLOGIES.

Lundi matin, les citoyens des Trois-Rivières conduisaient à leur dernière demeure les restes d'un homme qui fut universellement estimé, de Charles Maxime Pélisson, Ecr., médécin. Ce citoyen succomba vendredi dernier aux attaques d'un rhumatisme inflammatoire dans sa soixante douzième année, et emporta dans la tombe les regrets de tous ceux qui l'ont connu. Il a parcouru sa carrière professionnelle, sans faire grand bruit autour de son nom, mais en faisant le bien et en s'entourant des sympathies de tous ceux qui ont requis ses services. Il fut l'ami sincère et dévoué du pauvre, et pendant les nombreuses années qu'il a demeuré au milieu de nous, il en a donné beaucoup de preuves ; aussi les citoyens des Trois-Rivières l'estimaient comme homme de bien, comme médecin prudent et comme un ami charitable.

Puisse une vie dépensée au service de l'humanité lui mériter la récompense du bon serviteur, c'est le vœu ardent que nous formons sur sa tombe.—*J. des T.-R.*

Aux Trois-Rivières, le 2 du courant, vers 1 h., après minuit quelques instants de maladie, à l'âge de 56 ans, Thomas Burns, écr., avocat, doyen, et depuis plusieurs années bâtonnier du Barreau de cette section.

Il a pratiqué comme avocat en cette ville, au-delà de 34 ans.

Depuis quelques années sa santé s'affaiblissait, mais néanmoins il continuait toujours à remplir avec avantage ses devoirs professionnels. Il sut toujours mériter l'estime et le respect de tous ceux qui l'ont connu, par ses capacités légales, son honnêteté et l'aménité de son caractère.

Il laisse une épouse et plusieurs enfants inconsolables et un grand nombre de parents et d'amis qui déploreront longtemps sa perte —(*Ere Nouvelle.*)

VISITEURS DISTINGUÉS.—Samedi, à cinq heures et demie de l'après-midi, le navire anglais *Liffey* et l'aviso *Styx* sont arrivés dans le port de Québec. Le *Liffey* avait à son bord l'amiral Sir James Hope, commandant de l'escadre anglaise de l'Amérique du Nord.

A leur entrée dans le port les deux bâtiments ont tiré une salve qui leur a été rendue par la batterie de la citadelle.

Le *Liffey* est un beau navire à hélice de 39 canons ; le *Styx* est un vapeur à roues le 6 canons.

L'amiral Hope est l'hôte de Son Excellence le gouverneur-général.

Le général U. S. Grant, commandant en chef des armées des Etats-Unis, est arrivé samedi à 7 soir à la Pointe-Lévis, par un train spécial. Le général a été reçu à la gare par le consul américain à Québec, le lieut. col. Bernard, aide-de-camp du gouverneur-général et un grand nombre de touristes américains. En mettant pieds sur le débarcadère du Grand Tronc à Québec, il a été chaleureusement acclamée par la foule qui s'y pressait. Le général est monté en carosse à l'hôtel St. Louis où des chambres avaient été retenues pour lui et sa suite.

Le général Grant est accompagné de sa femme, de quatre de ses enfants et de sept ou huit officiers d'état-major.

Peu de temps après son arrivée, le général s'est rendu à Spencer Wood, sur l'invitation faite par le col. Bernard au nom de Son Excellence le Gouverneur-Général et a pris part au dîner donné en son honneur.

Hier après-midi le général Grant, s'est rendu, accompagné du général Doyle, gouverneur du Nouveau-Brunswick, et des colonels Irvine et Barnard à la cathédrale anglicane où il a assisté aux cérémonies religieuses du dimanche. Dans l'après-midi, le général a fait en carosse le tour du Cap-Rouge.—*C. du C.*

Après avoir visité Québec, le Général Gant s'est rendu à Montréal mardi le 8 courant par le bateau et s'est rendu au St. Lawrence Hall. Il était accompagné de Mme Grant et de ses quatre enfants, du col. Badeau, col. Parker, col. Porter, col. Babcock et de plusieurs autres personnages, composant sa suite.

Pandant la journée, un grand nombre de citoyens visitèrent le général, en se présentant en personne ou en laissant leur carte. Le soir, le gén. est parti pour les chutes Niagara, Il a exprimé sa satisfaction sur la manière avec laquelle il a été reçu à Montréal et dans toutes les autres places du Canada qu'il a visitées

Hier après-midi le gén. Grant et sa suite ont visité le pont Victoria et ont été reçues par les officiers du Grand Tronc. Le gén. s'est bien plu à examiner le pont, et en partant, il a remercié la compagnie du Grand Tronc pour les attentions et la politesse dont il avait été l'objet.—*Min.*

Parlement Provincial.

CHAMBRE DU CONSEIL LEGISLATIF.

QUÉBEC, 8 *Août*, 1865.

Ajourd'hui, à 3 P.M., Son Excellence le Gouverneur s'est rendue, avec les cérémonies ordinaires à la Chambre du Conseil Législatif ; étant assemblés, il a plu à Son Excellence d'y faire requérir la présence de l'Assemblée Législative, et cette chambre s'y étant rendue, Son Excellence a ouvert la Quatrième Session du Huitième Parlement de la Province du Canada, par la Harangue suivante du Trône :

Hons. Messieurs du Conseil Législatif :
MM. de l'Assemblée Législative :

Conformement à ce que je vous annonçai à la fin de la dernière session du Parlement, une députaton du ministère Canadien s'est rendue à Londres, pour conférer avec le Gouvernement de Sa Majesté, sur des question d'importance pour la Province.

Je vous ai maintenant réunis au moment le plus convenable après le retour de la députation pour le rapport de cette mission, et vous mettre en état de terminer les affaires importantes restées inachevées à la clôture de la dernière session.

J'ai donné ordre qu'il vous fût donné communication, pour votre considération, de la correspondance se rapportant à la mission en Angleterre.

L'heureuse fin de la guerre civile, qui, pendant les quatres années dernières, a régné aux Etats-Unis, ne peut manquer d'exercer une influence bienfaisante sur les intérêts commerciaux et industriels de cette province, et nous permet d'espérer que le rétablissement de la paix sera suivi d'un développement toujours croissant de relations amicales entre notre peuple et les citoyens de la Grande République.

Les circonstances qui rendaient nécessaire de placer une partie de la milice volontaire de la Province en service permanent, ayant cessé d'exister, cette force a été rappelée, et j'ai à exprimer mes sentiments de satisfaction pour la promptitude avec laquelle les miliciens ont répondu à l'appel du devoir et pour la bonne conduite qu'ils ont généralement tenue pendant la périope de leur service.

Messieurs de l'Assemblée Législative :

J'ai donné ordre de mettre devant vous le budget de l'année courante, et un état des dépenses qui ont été encourues et sont imputables sur le vote de crédit de la dernière session.

Vous trouverez que dans les deux cas on a usé de toute l'économie compatible avec l'efficacité du service public.

Honorables Messieurs et Messieurs :

Je n'ai pas manqué de transmettre au Secrétaire d'Etat pour les colonies, pour être présentées à Sa Majesté, les adresses que vous avez concurremment adoptées pendant la dernière session en faveur d'une Union fédérale des Colonies de l'Amérique Septentrionale Britannique.

J'ai ordonné que la réponse du Secrétaire d'Etat vous soit communiquée, et j'espère qu'un mûr examen du projet induira avant longtemps les législatures des autres provinces à concourir avec vous en donnant leur sanction à une mesure qui a été adoptée comme un des grands traits de la politique impériale, et qui a été favorablement mentionnée à deux reprises du haut du trône dans les discours de Sa Majesté.

Après que Son Excellence se fût retirée, il est résolu sur motion de l'hon. M. Campbell, que le discours de Son Excellence soit pris en considération demain.

L'orateur annonça qu'il avait accordé un congé d'absence au révd. Dr. Adamson, chapelain du Conseil, à cause de sa santé délicate, et que le révd. M. Hansman le remplaçait pendant la session.—Ajourné à 3½ hs.

Québec 9 Août.

L'Orateur prend le fauteuil à 3 heures.

L'Hon. M. DUMOUCHEL propose une adresse en réponse au discours du trône, et fut secondé par l'Hon. M. Skead.

L'adresse fut comme à l'ordinaire un écho du discours du trône.

SIR NARCISSE BELLEAU lut un long mémorandum touchant les négociations qui avaient eu lieu lors de la reconstruction du Cabinet, l'authenticité de ce document étant attesté par la signature de ceux qui avaient pris part aux négociations.

L'HON. M. CHRISTIE exprima le désir que le Conseil eût le temps nécessaire pour considérer les explications ministérielles, et proposa que les débats sur l'adresse soient ajournés à demain.

Cette motion fut négativé par un vote de 30 contre 21.

L'adresse fut alors adoptée.

On annonça que Son Excellence était absent de la capitale, mais qu'il serait prêt à recevoir l'adresse sam.di.

Des messages furent reçues de Son Excellence apportant la copie d'une dépêche du Secrétaire des Chemins en réponse à l'adresse transmise au gouvernement de sa Majesté lors de la dernière session à propos de l'Union des provinces anglo-américaines ; et aussi les papiers relatifs aux récentes conférences tenues entre la délégation du gouvernement Provincial et le gouvernement impérial sur des questions importantes pour cette province.

Et le Conseil s'ajourne un epeu avant cinq heures.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Québec, 8 août.

L'orateur ayant pris place au fauteuil, l'huissier de la Verge noire parut à la barre et informa la chambre que Son Excellence désirait sa présence dans la chambre du Conseil législatif, L'orateur, précédé du sergent d'armes portant la masse et suivi des membres de l'assemblée, se rendit à la chambre du Conseil où son Excellence prononça le discours du trône. L'assemblée de retour dans la salle de ses délibérations le proc.-gén. McDonald présenta un bill ayant trait à l'administration des serments d'office.

L'hon. J. A. MACDONALD propose que discours du trône soit pris en considération demain.

L'hon. M. DORION demande quand le gouvernement avait intention de donner des explications sur le changement qui venait de se faire dans le ministère, et quand la correspondance touchant la confédération et la défense du pays serait soumise. Il pensait qu'il était important et convenable que ces papiers fussent mis devant la chambre avant la discussion sur l'adresse, qu'on avait un temps suffisant pour entreprendre la discussion sur l'adresse, si quelques membres la désiraient et le discours du trône annonçait que les papiers seraient soumit au plutôt possible.

L'hon. M. MACDONALD dit que par rapport aux explications relatives à la reconstruction du Cabinet, elles seraient données aussitôt après que l'adresse aura été proposée et secondée. Quant à la correspondance mentionnée, il serait inconvenable et contraire à la pratique suivie en Angleterre, de la soumettre avant que l'adresse fut votée.

L'hon. A. A. DORION savait parfaitement qu'il est d'habitude de ne pas soumettre de correspondance avant que l'Adresse soit votée, excepté en certaines occasions. Cela s'est vu, par exemple, en 1859 et 1860, lorsque la correspondance relative au siége du gouvernement fut soumise, et en d'autres circonstances qu'il ne voulait pas mentionner d'une manière particulière. Son but en faisant cette demande, était de mettre au jour si le gouvernement avait l'intention d'intervenir à ce sujet, car si ce n'était pas là son intention, il n'y aurait aucune occasion pour la Chambre de la considérer ou d'entretenir aucune discussion dessus, si ce n'est pendant qu'elle s'occupera de l'adresse. Il serait de convenance, et très à propos de soumettre ces papiers immédiatement.

L'HON. J. A. MACDONALD dit que les cas mentionnés par son honorable ami étaient tout à fait exceptionnels. Le gouvernement produirait les papiers aussitôt possible, et ils n'étaient pas tenus pour le présent d'annoncer leur politique plus qu'ils ne l'avaient fait dans le discours du trône. Ce qu'il a de mieux à désirer, c'est que la chambre apporte la plus grande diligence à expédier les affaires remises à la dernière session, et indiquées dans le discours ; et comme il fallait s'occuper avant tout de l'adresse, ce serait contre la convenance et la coutume de produire des papiers.

Une résolution défendant à quiconque de livrer les procédures de la chambre à l'impression sans la sanction de l'orateur, et l'autre résolution formelle toujours proposée à l'ouverture d'une session, furent alors proposées et adoptées et la chambre s'ajourna à demain à 3½ heures.

Québec, 9 août.

L'orateur prend le fauteuil à 3 heures.

Après les affaires de routine, M. McGill propose, secondé par M. Brousseau, l'adresse à Son Excellence en réponse au discours du Trône.

L'HON. J. A. MACDONALD lut alors le même mémorandum qui avait été lu devant le Conseil par l'Hon. Premier, et ayant trait à la reconstruction du Ministère.

L'HON M. CARTIER répéta en français la substance du même document.

L'HON. M. BROWN ajouta de plus amples informations, et lut un mémorandum des conversations qui avaient eu lieu entre lui et le Gouverneur.

Le premier et le second paragraphes de l'adresse ont été adoptés Le troisième, qui a trait à la mission en Angleterre, ayant été lu,

L'HON. M. DORION prit la parole pour censurer la politique Ministérielle, mais déclara qu'il n'avait nullement l'intention ue proposer d'amendements à l'adresse.

MORT SUBITE.—Pierre Nicagecois, chef indien du village Abenakis, de St. François, est mort subitement dans la nuit du 27 juillet dernier ; il s'était couché la veille en parfaite santé et le matin on le trouva mort dans son lit ; il était âgé de 66 ans.—*G. de Sorel.*

ÉVASION.—On écrit au *Journal de Beldford* : "Une évasion qui rappelle celle de Jud, dans la prison de Ferrette, vient d'avoir lieu à Delle. Un individu, d'origine suisse, arrêté pour vol commis à Flormont, a profité du moment où le gardien lui apportait sa nourriture pour le bousculer et l'enfermer à sa place. Il a pris la clé des champs en emportant toutes les clés de la prison, dont il faudra faire changer les serrures.

Nouvelles locales.

—Nous publierons sur notre prochain numéro la notice biographique de Sir E. P. Taché.

Nous accusons réception de l'Annuaire de l'Université Laval. " Nos humbles remerciments à qui ue droit.

—Notre industrieux citoyen M. A. Kéroack vient de transporter sa librairie, Rue Cascades, porte voisine de ce bureau.

—C'est avec regret que nous nous voyons forcés de remettre faute d'espace au prochain numéro une chronique sur un " Pic-Nic. "

—La traduction des " Notes sur les gouvernements Fédéraux " de M. T. D. McGee, par M. L. G. Gladu, qui vient de sortir des presses du Courrier de St. Hyacinthe, est en vente chez M. Kéroack libraire. Prix 30 sous.

—Les courses qui eurent lieu aux Soixantes Mardi et Mercredi ont eu un succès magnifique, vu le temps agréable qu'il faisait.

—Hier matin nous étions agréablement éveillés par l'arrivée de deux ou trois familles canadiennes revenant des Etats-Unis, et qui firent leur entrée dans cette ville en chantant " La Canadienne," accompagnés du violon.

—Mardi matin un jeune homme arriva en cette ville avec un cheval qu'on a cru avoir été volé par lui en quelque part. Comme il s'aperçut qu'on l'examinait de près, il s'enfuit dans les bois voisins laissant son cheval chez M. Jos. Lachapelle, hôtellier. Mardi un monsieur de St. Ours est venu réclamer le cheval, qu'il déclara lui avoir été volé. Nous regrettons de voir qu'on ait pas appréhendé le coupables,

—Hier nous n'avons reçu les journaux de Montréal du matin que dans l'après-midi, et la " Minerve " ne nous est pas venu du tout de la journée.

Nous ne savons à quoi attribuer ce retard.

—Un riot éclata ces jours derniers à Washington entre un parti de nègres et de blancs, plusieurs personnes ont été sérieusement blessées.

—Depuis la fin de la guerre plus de 100,000 veuves ont fait application auprès du gouvernement pour obtenir des pensions.

—La sentence de mort portée contre Constance Kent a été commuée en un emprisonnement perpétuel.

—L'état de la santé du roi de Belges est presque désespérante.

—Le choléra a fait des ravages dernièrement dans la ville de Toronto.

—On se propose de jeter un nouveau pont suspendu au-dessus des chutes de Niagara.

—A Minneapolis, aux Etats-Unis, un homme s'est élevé à la hauteur de 1,200 à 1500 pieds au moyen d'ailes composées d'une charpente en bois garnie de vessies.

—Il est rumeur que le gouvernement Français va réduire son armée a 30,000 soldats.

—On montre à Paris un magnifique piano mû par la vapeur.

—La société de Jésus comprend 7,720 membres, dont 1,533 sont employés dans les missions étrangères. Le nombre des Jésuites a plus que doublé depuis une vingtaine d'années.

—Nous apprenons que l'honorable J. T. Taschereau, juge-assistant, est nommé Juge de la Cour Supérieure pour remplacer feu l'honorable Juge Morin ; M. J.U. Beaudry, secrétaire de la commission de la codification des lois du Bas Canada, est nommé commissaire pour remplacer l'honorable M. Morin, et l'hon. M. L. S. Morin est nommé un des secrétaires de la commission de codification à la place de M. Beaudry.

—Mgr. de Tloa, qui a laissé cette ville en mai dernier, pour sa visite pastorale dans les paroisses du bas du fleuve, est de retour depuis vendredi soir. Sa Grandeur s'est rendue jusqu'à Ste. Anne des Monts. Mgr. l'administrateur occupait son siége hier, à la messe, dans la cathédrale et paraissait jouir d'une excellente santé.—*Canadien.*

—Nous apprenons par télégraphe qu'un incendie désastreux a eu lieu dans la nuit du 7 à Toronto. Les bureaux du Grand-Tronc, la maison du Dr. Adams et l'hôtel Hamlin, ont été complétement détruits ; d'autres maisons ont souffert. Les pertes se montent à $30,000. L'on suppose qu'un enfant a péri au millieu des flammes. On croit que le feu est l'œuvre d'un incendiaire.

—Le faussaire coupable de répandre des billets contrefaits de la Banque *British North America*, est un homme grand, bien fait, de bonne apparence. Il change ses billets contrefaits dans les magasins, dans les gares de chemin de fer, partout enfin, sans se gêner, en disant « si ces billets sont mauvais, ce n'est pas ma faute ; je les tiens d'un outre individu. Un de ces billets fut refusé à la station de Carillon, il le remplaça par un bon billet de $10, de la Banque de Montréal, dont il parut avoir environ $2000. Il a failli être arrêté à Carillon et en se sauvant il a laissé échapper un sac contenant des petits trapes qu'il avait achetées dans un magasin où il avait changé de l'argent. Mercredi soir, il était en voiture sur le chemin de Carillon à Lachine, deux pistolets aux poings. Les personues qui l'ont rencontré ne savaient pas qui il était.——*U. Nation.*

—Hier au matin, vers huit heures le châtiment du fouet a été infligé à deux soldats du 30me régiment, aux casernes Molson, pour crime de désortion. Ils ont reçu 50 coups chaque. Ce spectacle était dégoutant, et il faisait mal au cœur de voir ces corps ensanglantés se tordant de douleur sous les coups du terrible instrument ; mais il était encore plus pénible de voir quelques officiers rire des contorsions de ces malheureux.

Il reste encore à fouetter cinq autres soldats coupables de la même offense.—(*Minerve.*)

—On lit dans la *Gazette de Sorel* :

" Les travaux du vapeur *Québec* qui se font à Sorel avancent rapidement. Ce sera et plus beau vapeur qui aura jusqu'à présent navigué dans les eaux canadiennes. Sa longeur est de 290 pieds et sa largeur de 66. Les roues mesurent 32 pieds de diamétre. Il aura 150 cabines.

" On espère qu'il sera terminé et qu'il pourra faire quelques voyages avant la cloture de la navigation, mais il n'y a pas lieu d'espérer qu'il tiendra cette année la ligne régulière entre Montréal et Québec."

FEU A SOREL.—Mercredi matin, vers 3 heures les citoyens de Sorel étaient réveillés aux cris de *au feu ! au feu !* Les pompiers se rendirent en toute hâte.

Le feu s'était déclaré dans les bâtisses adjoignant la résidence de l'hon. D. M. Armstrong M. C. L. Grâce au temps calme qu'il faisait, à l'activité des pompiers et des citoyens, le feu fut promptement éteint et il n'y a eu qu'une des bâtisses de M. Armstrong de consumée. On ignore l'origine du feu. Nous pensons que la perte est couverte par l'assurance.—*G. de Sorel.*

Nouvelles et Faits Divers.

Une jolie cérémonie avait lieu mercredi dernier au matin dans la belle Eglise de St. Grégoire. M. François Prince, riche et respectable citoyen, que nous avons l'honneur de compter au nombre de nos amis, mariait sa plus jeune fille, Mademoiselle Victorine, à Joseph Achild Blondin, Ecr. Notaire, de la paroisse de Bécancour. Le mariage fut célébré par le frère de la Demoiselle, le Révérend M. Jean Octave Prince, curé de Drummondville, assisté des Révérends MM. Zoël Prince, professeur au collége de St. Hyacinthe, et Charles Flavien Baillargeron, curé des Trois-Rivières. Le chœur fut conduit par Urgel Médéric Poisson, écuyer, coroner d'Arthabaska, accompagné des Révérends MM. Narcisse Pelletier, curé de Stanfold, Jean Baptiste Leclair, curé de Ste. Brigitte, et Azade Trudelle, prêtre du diocèse de l'Isle du Prince Edouard. Trois messes furent célébrées en même temps.

Pendant que dix prêtres priaient Dieu de répandre ses bénédictions les plus abondantes sur les deux jeunes personnes, objet de cette fête, il était vraiment édifiant de voir la famille Prince, agenouillée aux pieds des autels, adresser au ciel ses plus ferventes supplications mêlées de larmes abondantes, pour obtenir des faveurs signalées pour leur bien-aimée enfant. Espérons que tant de vœux et tant de prières sorties d'âmes si religieuses auront l'effet si ardemment désiré. *Le Journal des Trois-Rivières.*

RÉGATES A LACHINE.—Les courses annuelles du, *Lachine Yacht Club*, ont eu lieu samedi dernier. On porte de six à huit mille le nombre de personnes présentes. Malheureusement pour les amateurs du Sport il ne soufflait qu'une légère brise tout à fait insuffisante pour permettre aux chaloupes de déployer leurs forces avec avantage. Aussi ces courses n'offrirent-elles que peu d'intérêt. Des courses en canots, montés par des sauvages, attirèrent une vive attention et la palme fut tellement disputée que le vainqueur ne l'emporta que d'une distance de quelques pouces. Malgré le contretemps causé par le calme, les assistants s'amusèrent beaucoup et la fête se serait passée à la satisfaction de tout le monde si un triste accident ne fut venu l'assombrirt Dans une des courses, un jeune Canadien, M. Levert, frère du notaire, est tombé à l'eau et s'est noyé. *Pays.*

—A Bécancourt, le 2 courant, un jeune homme du nom de Napoléon Marel, âgé de 12 ans, s'est noyé en se baignant. Il était à la veille de faire sa première communion. Cette accident a jeté sa famille dans une grande désolation.—*J. des T. R.*

Crime horrible.—Un des crimes les plus horribles vient d'avoir lieu au vilage de Oakland situé à environ neuf milles à l'Est de hartford, Etat du connecticut.

Mme. Benjamin Sirkeweather, âgée de 46 ans, et sa fille Ella, âgée de 14 ans, ont été trouvées assassinées dans leur lit, au moyen d'une hachette et d'un couteau de boucher, qu'on a retrouvés. Chaque coup du premier instrument avait brisé le crâne des malheureuses ; le couteau avait courert les deux corps de hideuses blessures.

On pense que le fils de Mme. Starkeweather, nommé Albert et âgé de 24 ans, est l'auteur du double assassinat, et on ajoute que le double crime a été commis en vue d'une somm d'environ quatre cents dollars. Cette somme a été trouvée dans le tiroir d'un meuble appartenant spécialement au fils, assassin de sa mère et de sa sœur ; le coutau se trouvait près de la somme.

Ce sont là de fortes présomptions, mais ce ne sont pas des preuves. La justice se livre à de sérieuses investigations.

DÉPLORABLE CATASTROPHE.—On écrit de Randa (Valais) en date du 15 juillet :

En vous annonçant hier par dépêche l'ascension du Mont-Cervin, je ne m'attendais pas à devoir vous raconter le terrible accident qui l'a suivie. Voici les renseignements que j'ai pu obtenir sur cette catastrophe.

MM. Edward Whymper et Charles Hudson, membre du comité du club alpin de Londres, et M. Haddo et lord François Douglas, du même club, se sont rencontrés à Zermatt, désireux chacun de son côté de vaincre le colosse du Cervin inaccessible jusqu'ici. M. Hudson avait apporté de Londres des câbles de fil de fer qui devaient lui faciliter l'ascension ; mais trouvant M. Whymper prêt à partir, il laissa ses engins à l'hôtel et se mit en route avec ses camarades improvisés qui n'avaient d'autre but que d'étudier la voie. Ils prirent avec eux comme guides Michel Croz, de Chamonix, et Zum Taugwald avec ses fils, de Zermatt. C'était le 13 juillet ; aucun membre de l'expédition ne croyait réussir ce jour-là ; ils se proposaient seulement de chercher le passage qui devait les conduire au but désiré. Ils avaient en effet laissé leur attirail à Zermatt, et ne s'étaient munis que de neuf bouteilles de vin. Un des fils Zum Taugwald les quitta même et redescendit au village.

Nos voyageurs passèrent sur la neige au pied du Cervin la nuit du 13 au 14 juillet. Lord Fr. Douglas seul s'endormit de fatigue (il n'avait que 16 ans), les autres restèrent éveillés. Au point du jour, ils se remirent en route, et trouvant l'ascension plus aisée qu'ils ne l'avaient espéré, ils poussèrent en avant et atteignirent la cîme vers les deux heures de l'après-midi. C'est à ce moment, là qu'on les aperçut distinctement de Zurmatt à l'aide de télescopes. Ils restèrent au sommet jusque vers 3 heures, puis ils se remirent en route pour descendre. Michel Croz était en tête, après lui venaient les quatre voyageurs, MM. Douglas, Haddo, Hudson et Whymper. Le fils Zum Taugwald et son père fermaient la marche. Ils étaient touf attachés à la même corde et descendait joyeux de leur succès. quand lord Fr. Douglas vint à glisser, et imprimant à la corde une violente secousse, il fit tomber à leur tour MM. Haddo, Hudson, et toute la bande qui fut entraînée avec une rapidité effrayante sur la paroi des rochers.

Zum Taugwald père, le dernier de la chaîne, ne perdit pas cependant sa présence d'esprit ; il eut le bonheur de pouvoir passer sa corde sur la crête d'un rocher, et crut un moment avoir arrêté cette épouvantable chûte ; mais la corde se rompit entre MM. Whymper et Hudson et les quatre infortunés, Michel Crox, lord Fr. Douglas, Haddo et Hudson bondirent de roc en roc d'une hauteur d'environ 4,000 pieds. Les trois survivants sont rentrés à Zermatt ce matin, à dix heures, je vous laisse à penser dans quel état. Une vingtaine d'hommes sont partis immédiatement pour retrouver les cadavres qu l'on croit avoir aperçus à l'aide d'une lunette, séparés deux par deux, la corde qui les retenait s'étant par conséquent encore rompue.

Tout le village et les nombreux voyageurs qui s'y trouvent sont dans la consternation.

Cette triste catastrophe, qui excitera partout dans notre pays la plus profonde sympathie, restera attaché au souvenir de cette première ascension du Mont-Cervin. C'était la seule sommité du groupe du Mont-Rose qui eût jusqu'à présent résisté aux efforts de l'homme, le dernier sommet vierge des environs de Zermatt, le Gabelhorn, ayant été escaladé le 7 de ce mois.

AVEUX DU DR PRITCHARD.—On se souvient que le condamné Pritchard fit il y a quelque temps, une sorte de confession de son crime, confession dans laquelle il était bien facile de voir qu'il n'avait point dit toute la vérité. D'ailleurs, les clergymen qui l'ont visité dans sa cellule ne lui ont pas dissimulé que telle était leur opinion. Le condamné a fait une nouvelle confession. Il déclare solennellement que la sentence prononcée contre lui est juste ; qu'il est coupable du meurtre de madame Taylor e de madame Pritchard ; que la fille M'Leod est innocente ; il déclare en outre qu'une sorte d'excitation fiévreuse et l'abus des liqueurs fortes, ont été les seuls mobiles qui l'ont poussé à commettre les deux crimes et à empoisonner sa belle-mère et sa femme. Il demande pardon à Dieu et aux hommes, et dit qu'il est prêt à subir la suprême expiation.

Cette fois, dit-il vrai ? On prétend, on affirme même que Pritchard espérait pouvoir se marier, une fois veuf, à une riche héritière de Glascow ; cette jeune fille a une fortune de £14,000. Le Dr. voulut lui emprunter de l'argent ; Mais cette demoiselle conseillée par un de ses amis refusa de rendre ce service ; le Dr allait fort assidûment dans la famille de cette personne.

Peut-être une troisième confession nous révélera-t-elle toute la hideuse vérité.

Edinbourg, vendredi.—Le Dr. Pritchard vient d être exécuté ce matin à 10 heures et 10 minutes. Il passa sa dernière nuit plus tranquille qu'à l'ordinaire, se leva à 5 heures, et reçut la visite de plusieurs laics et ecclésiastique en attendant l'entrée de l'officier de justice. Interrogé s'il avait quelque chose à dire, il répondit d'une voix ferme :—" Je n'ai qu'à reconnaître la justice de la sentence porté contre moi." Il monta sur l'échafaud sans être aidé de personne, mais au moment où la bascule tomba il semblait souffrir considérablement. Il y avait environ 80,000 spectateurs.—*Evening Telegraphe.*

—Des nouvelles de la Georgie annoncent que la récolte de coton et de ris va être très faible cette année.

Mariage.

Dans la chapelle intérieure de l'Evêché, lundi matin, le 7 courant, par le Rev. Messire Delacroix, curé de cette ville, M. PROSPER LAPIERRE, commis-marchand, à Dlle. EUGENIE MARCHESSAULT, tous deux de cette ville.

☞ Nous prions ceux qui nous sont endettés pour Abonnements, Annonces, etc., de vouloir nous payer immédiatement.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Vendredi, 11 Août 1865.

Correspondance Parlementaire

QUÉBEC, 8 Août, 1865.

Aujourd'hui à trois heures avait lieu l'ouverture de la quatrième session du huitième parlement. Vos lecteurs connaissent les cérémonies de l'ouverture, il n'est pas besoin de les leur rappeler. Pendant qu'une bande militaire joue le *God save the Queen*, que le canon gronde, le Gouverneur, accompagné d'un brillant état-major fait son entrée au Conseil Législatif. Il occupe le trône, ayant à ses côtés, sa suite et les honorables procureurs-génér., en leur uniforme officiels.

Après les saluts traditionnels de M. Kimber, la présence des Messieurs de l'Assemblée Législative est requise et Son Excellence commence la lecture du *Discours du Trône*. Cette lecture est faite d'abord en anglais, puis en français.

Vous verrez que le Discours de cette année est très concis. Il mentionne en peu de mots les objets qui devront être soumis à la considération de nos législateurs :

Le rapport des délégués en Angleterre ;

La correspondance entre le gouvernement impérial et les autorités canadiennes au sujet de la mission en Angleterre ;

Le budget de l'année courante ;

La réponse du secrétaire d'Etat aux Adresses de la Chambre en faveur de l'Union Fédérale.

Il y est aussi fait allusion à la fin de la guerre des Etats Unis ; on en espère d'heureux résultats pour nous et la *Grande République*. Nos volontaires enfin dont on a reclamé les services à la frontière, y reçoivent un juste tribut d'éloge.

Il est bien probable que l'opposition n'osera pas faire l'essai de quelqu'amendement au Discours du Trône et qu'il sera adopté sans bien longue discussion, comme il est arrivé l'an dernier. N'allez pas croire pourtant que la gauche perd ses vieilles habitudes d'opposition. Car ce serait lui supposer de bonnes intentions, or, dans l'état où elle se trouve aujourd'hui, elle n'est pas susceptible d'une bonne pensée encore moins d'une bonne action. Cela se lit sur la figure rébarbative de M. Holton.

Après les cérémonies d'ouverture la chambre d'assemblée a siégé pendant quelques minutes.

Quelques *bills* ont été introduits par l'hon. procureur-général Macdonald. En réponse à l'hon. M. Dorion, le ministère a déclaré qu'il donnerait des explications sur sa reconstruction, et qu'il soumettrait à la considération de la chambre la correspondance se rapportant à la délégation aussitôt que l'Adresse en réponse au Discours du Trône aura été votée.

La discussion sérieuse de la session sera celle qui ne manquera pas d'être soulevée sur le rapport des délégués.

Vous avez déjà publié les nouvelles nominations qui viennent d'être faites. Celle de SIR N. F. BELLEAU au poste de Premier-Ministre n'a pas manqué de créer quelque surprise. On s'attendait à voir placer à la tête du pays un homme d'une influence autre que celle de SIR NARCISSE. On ne s'explique pas trop pourquoi l'on a pu raisonnablement ne pas offrir un portefeuille à l'hon. M. Cauchon. La position qu'il a prise dans la discussion de la confédération semblait l'appeler à faire partie de l'administration. Plus qu'aucun autre, il pouvait mettre au service de cette mesure une grande somme d'étude, de talents et d'expérience. A mon sens, il a fallu de bien graves motifs pour écarter un pareil homme au profit de l'hon. M. BELLEAU. On peut donner pour raison que M. BELLEAU est membre du Conseil Législatif et qu'il importait que le Conseil fut représenté au ministère. Cela nous expliquerait tout au plus qu'on eut nommé M. BELLEAU, Receveur-Général, mais non pas qu'on l'eût appelé au premier rang.

Nous ne voulons pas dire pourtant que SIR NARCISSE soit dépourvu de toute capacité ; au contraire, il ne manque pas d'expérience en politique et d'habileté dans les affaires ; mais ce que nous nous expliquons difficilement, c'est qu'il fut l'homme de la situation.

Le pays a appris avec plaisir que monsieur UBALDE BEAUDRY a été appelé à remplacer l'hon. Juge Morin, comme membre de la commission de codification. M. BEAUDRY est depuis longtemps versé dans les lois du pays. Nous trouvons de ses écrits sur notre législation dans les premiers recueils de jurisprudence qui aient été publiés en Canada, croyons-nous. La large part qu'il a prise ensuite au travail des commissaires le rendait éminemment qualifié pour le poste auquel il a été appelé.

L'hon. L. S. MORIN remplace M. Beaudry, comme secrétaire de la commission de codification. C'est une nomination qui devra soulever les reclamations de la presse démocrate, mais qui sera approuvée par ceux qui savent reconnaître les talents supérieurs de M. MORIN.

En terminant cette lettre je vous dirai un mot du Général Ulysses S. GRANT qui a honoré Québec de sa présence, ces jours derniers. Le brave Général a été accueilli avec beaucoup de courtoisie dans la capitale. Ses amis et compatriotes se sont portés à sa rencontre lors de son arrivée et l'ont acclamé. Ils l'ont reconduit jusqu'à l'hôtel St. Louis, où il est débarqué avec Mde Grant, sa famille et une longue suite de colonels et d'officiers de l'armée américaine.

Le général a été l'hôte du Gouverneur à Spencer Wood. J'ai vu le général GRANT lorsqu'il s'est embarqué sur l'*Europa*, lundi soir, en route pour Montréal. Il m'a paru d'une taille et d'une figure assez ordinaire. Il n'est pas exact de dire, comme l'ont fait certains journaux, qu'il ait été acclamé sur son passage. Seulement, j'ai pu voir du haut de la plateforme, qu'au moment de son départ, la foule qui se trouvait sur le quai, au milieu de laquelle il y avait beaucoup de travailleurs et de charretiers, a salué son départ par quelques hourras auxquels le général GRANT a répondu par des saluts pleins d'affabilité, m'a-t-on dit.

Le gouverneur-général s'était rendu sur la plateforme pour assister au départ du général GRANT.

9 Août, 1865.

La séance de cet après-midi a été des plus intéressantes. Après les affaires de routine : M. McGill, député de Hamilton, secondé par M. Brousseau, député de Portneuf, propose :

Qu'une humble adresse soit présentée à son Excellence le Gouverneur Général, pour remercier Son Excellence de son gracieux discours à l'ouverture de la présente session du Parlement Provincial,—

1ère. Pour exprimer à son Excellence la satisfaction avec laquelle cette Chambre apprend que, conformément à ce que son Excellence a annoncé du Trône à la fin de la dernière session du Parlement, une députation du ministère canadien, s'est rendue à Londres pour conférer avec le gouvernement de Sa Majesté sur des questions d'importance pour la Province.

2, Pour remercier son Excellence d'avoir réuni le Parlement au moment le plus convenable après le retour de la députation, afin qu'il puisse recevoir le rapport de cette mission et terminer les affaires importantes restées inachevées à la clôture de la dernière session.

3, Pour assurer son Excellence que la correspondance se rapportant à la mission en Angleterre qui, comme son Excellence daigne nous le dire, doit être communiquée à cette Chambre par son ordre, recevra notre considération la plus attentive.

4, Pour convenir avec son Excellence que l'heureuse fin de la guerre civile, qui, pendant les quatre dernières années, a régné aux Etats-Unis d'Amérique, ne peut manquer d'exercer un influence bienfaisante sur les intérêts commerciaux et industriels de cette Province, et nous permet d'espérer que le rétablissement de la paix sera suivi d'un développement toujours croissant de relations amicales entre notre peuple et les citoyens de la Grande République.

5, Pour assurer son Excellence que cette Chambre apprend avec le plus grand plaisir que les circonstances qui rendaient nécessaire de placer une partie de la milice volontaire de la Province en service permanent, ayant cessé d'exister, cette force a été rappelée, et pour nous unir à son Excellence dans l'expression d'un sentiment de satisfaction au sujet de la promptitude avec laquelle les miliciens ont répondu à l'appel du devoir, et pour la bonne conduite qu'ils ont généralement tenue pendant la période de leur service.

6, Pour reconnaître avec gratitude l'assurance que nous donne son Excellence qu'elle n'a pas manqué de transmettre au secrétaire d'état pour les colonies, afin qu'elle fût présentée à Sa Majesté, l'adresse que cette chambre a adoptée pendant la dernière Session en faveur d'une union fédérale des colonies de l'Amérique Septentrionale Britanique, et qu'elle a ordonné que la réponse du secrétaire d'état soit communiquée à cette chambre ; et pour exprimer avec son Excellence l'espoir qu'un mûr examen du projet induira avant longtemps les Législatures des autres Provinces à concourir avec celle de cette province en donnant leur sanction à une mesure qui a été adoptée comme un des grands traits de la politique Impériale, et qui a été favorablement mentionnée à deux reprises du haut du trône dans les discours de Sa Majesté.

En présentant l'adresse Messieurs McGill et Brousseau ont prononcé chacun un excellent discours. Ils ont été tous deux bien applaudis. Immédiatement après la proposition de l'adresse l'honorable Procureur Général Macdonald lut à la chambre le *Memorandum* suivant contenant les explications sur la reconstruction de ministère. C'est un document qui mérite d'être pris en sérieuse considération.

NEGOCIATIONS MINISTERIELLES *pour la reconstruction du gouvernement, nécessitée par la mort de Sir E. P. Taché.*

No 1. Memoire fait le 4 août 1865 sur la conversation qui avait eu lieu la veille entre MM. Macdonald et Brown.

M. Macdonald demanda, hier, une entrevue à M. Brown et l'informa que Son Excellence le Gouverneur-Général l'avait mandé ce matin, et lui avait exprimé le désir que l'administration, telle que constituée en 1864, fut continuée au pouvoir avec aussi peu de changements que possible, afin d'effectuer la politique annoncée par le gouvernement lors de sa formation ; qu'avec cette intention Son Excellence lui avait avoué l'opinion que la manière la plus naturelle de remplir la place devenue vacante par la mort de Sir E. P. Taché, serait que M. Macdonald prit la position de Premier-Ministre, comme étant le plus ancien membre du ministere, et que M. Cartier, suivant le même principe, deviendrait chef de la section bas-canadienne du gouvernement ; et que pour arriver à ce but il avait chargé M. Macdonald de prendre le poste de premier ministre, priant en même temps tous les autres ministres de conserver leurs siéges. M. Macdonald informa de plus M. Brown qu'il avait donné son assentiment à la proposition de Son Excellence, et avait vu M. Cartier qui, de suite, avait déclaré être satisfait. Il l'invitait donc à accepter également la proposition de Son Excellence.

M. Brown répondit qu'il était tout à fait disposé à entrer en arrangements pour faire subsister le gouvernement dans la même position qu'il occupait avant la mort de Sir E. P. Taché ; mais que l'arrangement proposé différait beaucoup de cette position. Jusqu'à présent le gouvernement a été une coalition de trois partis politiques, représentés par chacun un chef reconnu, mais tous agissant sous un autre chef qui n'était plus sous l'influence des violentes passions de partis ou des ambitions personnelles, et qui était bien qualifié pour inspirer confiance aux trois branches de la coalition, et pour faire espérer que les conditions qui avaient présidé à leur union seraient remplies de bonne foi et à la lettre. M. Macdonald, M. Cartier et lui-même [Brown], étaient au contraire considérés comme chefs de partis, ayant les passions et les inspirations des hommes de partis ; et placer l'un dans une position supérieure aux autres, avec l'immense avantage de chef du Cabinet, pourrait, dans l'opinion publique, amoindrir la confiance que l'on a et mettre sérieusement en danger l'existence même de la coalition. Ce serait changer complètement la situation. Quelque soit celui des trois qui sera préféré, un tel acte équivaudra à un abandon des bases de la coalition et à une reconstruction du gouvernement d'après les principes ordinaires des partis, sous un chef de parti, inacceptable à une portion considérable de ceux qui soutiennent le ministère et assurent son existence. M. Brown rappella à M. Macdonald que quand la coalition fut faite, le parti libéral, alors dans l'opposition, constituait une majorité dans la chambre d'Assemblée :—que ce ne fut que pour accomplir une réforme nécessaire à la paix et au progrès du pays qu'il crût alors devoir mettre momentanément de côté les considérations de partis, et consentit à former une coalition avec ses adversaires, à des conditions que rien n'aurait pu lui faire accepter, si ce n'est le sentiment d'un grand devoir public. Il rappella à M. Macdonald la désavantageuse et embarrassante position que lui et ses collègues, M. MacDougall et M. Howland avaient occupée durant l'année dernière, se trouvant unis à neuf adversaires politiques, tenant tous les principaux départements d'Etat ; et il lui demanda comment les membres du parti libéral pourraient voir cette nouvelle proposition d'abandonner leur position relative en plaçant un de leurs principaux adversaires au poste de Premier-Ministre, bien que le nombre de ses partisans conservateurs soit beaucoup moindre dans le parlement que celui des réformistes. M. Brown exprima sa conviction que la meilleure manière de règler la difficulté serait d'inviter quelqu'honorable membre du Conseil Législatif, ayant une bonne position et sous lequel les trois branches de la coalition pourraient agir avec confiance, à devenir le successeur du Col. Taché. Il ne voyait aucun autre moyen de continuer la position existante ce moment. M. Brown conclut en disant que la proposition de M. Macdonald entraînerait évidemment la construction d'un nouveau gouvernement, et que si l'appui du parti libéral du Haut-Canad, dans l'Assemblée, était désiré pour sa formation, il deviendrait nécessaire d'expliquer la politique du nouveau gouvernement, et de la définir explicitement. Parlant, cependant en son seul nom, il restait sur le terrain qui avait servi de base aux négociations de 1864 ; il était prêt à se retirer et à donner un appui franc et sincère à toute administration qui se formerait en s'engageant, comme le gouvernement de la coalition, à faire adopter au parlement, dans la session du printemps prochain, soit une mesure pour la complétion définitive du projet de confédération de la conférence de Québec, soit une mesure pour faire disparaître les difficultés existantes en Canada, par l'introduction du principe fédéral dans le système du gouvernement, accompagnée de dispositifs tels que les provinces maritimes et le territoire du Nord-Ouest puissent en faire partie.

M. Macdonald dit en réponse qu'au temps où la coalition avait été faite, en 1864, sir Etienne Taché occupait la position de premier-ministre, conjointement avec lui (Macdonald) comme chef de la chambre basse, et de la section haut-canadienne du cabinet. Qu'en référant au mémoire contenant les bases de la coalition, on verra que M. Brown préféra d'abord supporter la politique du gouvernement sans entrer dans le ministère, mais qu'il fut agréé ensuite, par déférence aux désirs de ses partisans et aux pressantes instances de M. Macdonald, que lui et deux de ses amis politiques entreraient dans le gouvernement. Ces conditions furent acceptées, les places alors vacantes mises à la disposition de M. Brown, et la coalition fut complétée. M. Macdonald ajouta que Sir Etienne Taché n'avait pas été choisi comme premier ministre à l'époque de la coalition, ni comme partie de l'arrangement, mais qu'il avait été et était encore à la tête d'un gouvernement conservateur, et qu'il fut accepté ainsi que tous ses collègues Bas-Canadiens, sans la moindre modification. Que lors de la regrettable mort de Sir Etienne, son Excellence était, sans autre communication préalable de son opinion à M. Macdonald, ou à aucun autre qu'il sache, arrivé à la conclusion que la meilleure manière de faire marcher le gouvernement était comme susdit que M Mcdonald montât d'un degré ; que M Cartier second par ordre d'ancienneté, en fit autant et que les autres arrangements restassent les mêmes qu'auparavant. Qu'il (M. Macdonald) pensait avec son Excellence, que c'était la meilleure solution et ne pouvait que l'accepter ; qu'il n'avait toutefois, aucun désir personnel dans cette affaire, et que, en eut-il, il croirait de son devoir d'oublier un tel désir pour l'amour du grand projet si avantageusement commencé et qu'il voudrait mener à bonne fin. Il se mettrait donc volontiers de côté et effacerait ses prétentions afin qu'une autre personne pût être nommée au poste de premier ministre ; qu'il pensait que M. Cartier devait être cette personne ! qu'après la mort du col. Taché, M. Cartier était indubitablement l'homme le plus influent dans cette partie du pays, et serait choisi par les partisans bas-canadiens du gouvernement comme leur chef ; que ni M. Brown, ni M. Macdonald ; n'avait le droit d'imposer un chef au Bas-Canada ; que le chef du cabinet devait être, selon l'usage, le plus ancien membre soit du haut soit du Bas-Canada ; et que, comme M. Brown, avait effacé ses prétentons, il s'ensuivait que M. Cartier devait être nommé 1er-ministre. M. Macdonald dit en concluant que, bien qu'il supposait que son Excellence n'aurait aucune objection au choix de M. Cartier, il devait néanmoins lui soumettre cette proposition et obtenir l'assentiment de Son Excellence.

M. Brown répliqua que dans quelques-unes des vues suggérées par M. Macdonald, il y avait une différence entre cette proposition et la première ; mais que celle-ci, comme l'autre, aurait pour effet la construction d'un nouveau gouvernement d'une façon qui affecterait sérieusement les garanties données au parti libéral. Cependant, avant de discuter davantage cette proposition il déclarait, si elle était formellement faite, désirer consulter ses amis, M. MacDougall et M. Howland.

Ainsi se termina cette entrevue, et la correspondance suivante eut lieu.

(*A continuer.*)

Mercredi dernier au soir a eu lieu, dans la salle de l'hôtel de ville, une assemblée des souscripteurs de la société de colonisation, et c'est avec plaisir que nous constatons le zèle et l'unanimité avec lesquels on a procédé à l'organisation de cette association qui devra être si utile à nos compatriotes des townships de l'Est.

L'assemblée, sans être très nombreuse, était composée de l'élite de nos principaux citoyens, et le comité de direction qui a été nommé pour diriger les opérations de la société, nous est un sur garant que les affaires seront conduites avec tact et intelligence, et pour le plus grand avantage des colons. Dans ce comité composé de neuf membres, les professions libérales se trouvent très bien représentées par M. le Dr. Malhiot, président, et MM. Bachand et LaBruère ; les hommes de chiffres et le commerce par MM. Léonard Boivin, E. B. Dufort, J. B. Germain, R. St. Jacques, et A. Maynard, et la classe ouvrière par M. Gougé.

En simplifiant autant que possible les rouages de l'organisation, et laissant tout à la discrétion du comité, l'on s'épargnera beaucoup de troubles, de discussions inutiles ; et la société, en recevant une impulsion d'autant plus forte qu'elle reposera sur l'unité d'action, prospérera davantage.

M. de LaBruère, appelé à expliquer le but de l'assemblée, fit voir combien pouvait être utile une telle société, en donnant au colon pauvre les moyens de commencer le défrichement d'une terre, soit en lui procurant des provisions, soit en lui fournissant les outils nécessaires à l'exploitation d'une ferme. La société, en procédant à établir les colons par groupe, ne pouvait qu'espérer d'heureux résultats dans ses tentatives de colonisation. Car il arrive quelquefois qu'un individu, laissé à lui-même, sans moyens pécuniaires, s'empare d'un sol peu avantageux et loin des habitations. Alors l'ennui et le découragement s'emparent de sa personne, et il revient dans sa famille en faisant une peinture des plus déplorables des misères du colon. Les sociétés de colonisation en faisant choix d'un sol excellent, en y dirigeant plusieurs personnes d'une même paroisse, offrent sous ce rapport de grands avantages. Ces familles se connaissent par avance, se visitent, s'entr'aident et s'encouragent mutuellement : des parens, des amis viennent les rejoindre, et bientôt l'on voit surgir une nouvelle paroisse du sein de la forêt. Les efforts patriotiques des Révds. MM. Durocher, Champoux et Dutresne, dans les townships d'Hereford, d'Auckland, en sont une preuve évidente ; car, où il y a 5 ans on ne comptait que quelques familles, aujourd'hui on y voit à peu près 300 familles d'établies.

M. Bachand, dans des paroles bien senties, dit que nous devions encourager de tous nos efforts, une telle société, et qu'il n'avait point de doute que l'accord et l'unanimité sur ce point étaient parfaits et que tous s'empresseraient de seconder les efforts des promoteurs de cette belle œuvre. L'émigration des Canadiens aux Etats-Unis était chose que l'on devait déplorer, et si par la création de sociétés semblables à celle que l'on voulait former, on pouvait oter de l'esprit du peuple cette idée d'émigrer, et chez quelques personnes ces idées d'annexion certainement on aurait mérité du pays.

M. Mercier nous parla du concours que tous devaient apporter, et que la création de de cette société étaient la manifestation d'un patriotisme aussi profond qu'éclairé. Il fit ressortir les heureux effets de ces associations, dans diverses paroisses du pays, et particulièrement à Québec ou la chose fonctionnait la mieux. Ces suggestions patriotiques furent accueillies par des applaudissements.

Nous espérons de tout notre cœur la réussite de cette société ; tous se donneront la main pour seconder les efforts du comité, en souscrivant avec générosité pour eux, leurs femmes et leurs enfants. Il ne s'agit point du triomphe d'un homme, ou d'un parti politique, ni d'une simple affaire municipale ; c'est une idée nationale qui déjà a produit de beaux résultats ailleurs, et peut en produire à St. Hyacinthe, si tous les citoyens veulent y mettre du dévouement et de la persévérance. Que l'on souscrive, que l'on engage ses amis à souscrire ; que l'on explique partout le but de la société ; que chaque individu se fasse le promoteur de cette œuvre patriotique, que les paroisses circonvoisines se joignent à St. Hyacinthe, et avant longtemps on verra les beaux résultats de cette société, et tous pourront se dire, avec satisfaction avoir contribué au maintien de notre nationalité.

DÉVOUEMENT ET PERSÉVÉRANCE, telle doit être notre devise.

Société de Colonisation.

L'assemblée des souscripteurs pour la société de colonisation de St. Hyacinthe, qui avait été ajournée le 2 août courant, eut lieu mercredi soir. Il y avait un concours assez nombreux des principaux citoyens de cette ville. M. Léonard Boivin fut appelé à la présidence et M. Paul Decelles agit comme secrétaire.

Sur l'invitation de l'assemblée MM. de LaBruère, Bachand et Mercier prennent successivement la parole.

M. le Président demande si quelqu'un a des motions à proposer tendant à organiser cette société.

M. E. B. Dufort, secondé par M. R. St. Jacques fait motion que la série de résolutions suivantes soit adoptée :

1. La présente société aura pour titre : « La société de Colanisation de St. Hyacinthe. »

2. Le but de la société est de venir en aide aux colons pauvres, et de promouvoir les intérêts de la colonisation dans les townships de l'Est.

3. La souscription sera de vingt-cinq centins courant par année, et sera collectée entre le 15 de juin et le 15 de juillet.

4. Toute personne de quelqu'âge et de quelque sexe qu'elle soit, pourra être membre de la société.

5. Les affaires de la société seront régies par un comité de 9 membres élus par tous les souscripteurs, le 1er septembre de chaque année. La majorité des membres du comité formera le *quorum*.

6. Le comité de régie se composera d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire, d'un Trésorier, et de cinq autres directeurs.

7. Le comité de régie fera rapport le 1er septembre de chaque année, à l'assemblée générale des souscripteurs, des différentes opérations de la société pendant l'année écoulée.

8. Toute paroisse qui, ayant formé une société de colonisation, désirera s'affilier à la présente société, pourra le faire en donnant avis de son intention au secrétaire et en déposant les fonds qu'elle aura souscrits entre les mains du trésorier du comité de St. Hyacinthe. Telle société jouira des mêmes privilèges que la société centrale, et sera désignée sous le nom de *« Section de la Paroisse de............»*

9. Toute personne qui, dans le cours d'une année, voudra devenir membre de la société, pourra le faire en payant la contribution fixée par les réglements.

10. Pour la présente année le montant de la souscription sera exigée de suite.

11. Les membres du comité de régie, élus à la présente assemblée, resteront en charge juspu'au premier septembre 1866, époque des élections annuelles.

Proposé par M. Bachand, secondé par M. H. Barbeau : Que M. le Dr. Malhiot soit président et M. L. Boivin, vice-président de la société de colonisation, agréé.

Proposé par M. A. Raymond, secondé par M. L. Beaudry : Que M. de LaBruère, soit secrétaire et M. E. B. Dufort, trésorier de la dite société. Agréé.

Proposé par M. P. Birs, secondé par M. H. Lamoureux : Que MM. P. Bachand, R. St. Jacques, A. Maynard, J, B Germain et J. Bte. Gougé, soient les Directeurs de la société. Agréé.

Proposé par M. H. Mercier, secondé par M. B. de La Bruère : Que les paroisses voisines soient invitées à se former en société de colonisation, semblables à celle de St. Hyacinthe, suivant l'intention de la constitution, de manière à apporter un concours aussi général que possible. Agréé.

Proposé par M. Léandre Boivin, secondé par M. J. Charbonneau : Que le procès verbal de l'assemblée soit publié dans les deux journaux de St. Hyacinthe. Agréé.

Proposé par M. C. Lussier, secondé par M. J. A. Chicoine : Que des remerciements soient votés à M. le Président et à M. le Secrétaire. Agréé.

LÉONARD BOIVIN, *Président.*
PAUL DECELLE, *Secrétaire.*

L'entrefilet suivant, que nous reproduisons du *Pays* de Mardi dernier, est de nature à démontrer que les soi-disant libéraux sont loin d'être sincères quand ils reprochent à M. Cartier et aux autres ministres bas-Canadiens de se laisser influencer par M. George Brown.

Voici ce qui dit le principal organe de l'opposition :

" D'après les dernières nouvelles reçues de Québec, M. le Juge Taschereau remplacerait feu M. le Juge Morin dans la hiérarchie judiciaire.

" M. Joseph U. Beaudry, ci-devant greffier conjoint de la commission nommée pour la codification des lois, serait promu à la place de codificateur en titre, et M. L. S. Morin le remplacerait comme secrétaire de la commission. '*Nous voudrions bien savoir où se* trouve, dans tout cela et dans bien d'autres choses, l'influence des alliés libéraux du Haut-Canada. Le fait est que l'influence tory domine dans les deux sections de la province et que M. Brown et ses amis ne servent qu'à maintenir au pouvoir " ces corrupteurs " qu'ils ont si souvent dénoncés, qui rient d'eux maintenant et font toutes leurs petites affaires comme ils l'entendent, grâce à la crédulité des *clear grits* qui s'obstinent à penser que M. Cartier ou M. J. A. McDonald sont sincères dans leurs déclarations. " Prenez donc garde qu'il ne soit trop tard quand vous vous éveillerez de vos songes trompeurs. "

M. Saunders enleve.

Hier soir vers 8 heures, le sergent de recherche O'Leary se présenta à la maison de M. Saunders, et lui dit que M. Sexton, le Recorder, le demandait chez lui. M. Saunders le suivit sans difficulté et embarqua dans la voiture qui l'attendait à la porte. O'Leary monta sur le siége, et se dirigea vers la côté Ste. Antoine. Rendus sur la rue Sherbrooke, vis-à-vis le Séminaire, quatre hommes se précipitèrent sur la voiture, jetèrent O'Leary à bas et mirent les menottes à M. Saunders. Ils continuèrent leur route, quatre dans la même voiture que M. Saunders, et un autre dans un buggy en arrière. Arrivés à la barrière St. Antoine, ils la trouvèrent fermée ; frappant leur cheval, ils la brisèrent et étaient sur le point de passer outre, lorsque M. Têtu, de la Cour du Recorder, qui se trouvait en cet endroit, avec une vingtaine d'hommes de police, donna l'alarme et se jeta en avant du cheval. Ceux qui étaient dans la voiture tirèrent sur lui deux coups de pistolet, mais heureusement ils le manquèrent. Les hommes de police ripostèrent, mais ne blessèrent personne. Ils réussirent néanmoins à s'emparer de deux d'entr'eux, nommés Bogan et William Burs. Les autres s'échappèrent chacun dans leur direction. Voici maintenant sous quelles circonstances des hommes de police se trouvaient postés en embuscade près de la barrière. Hier ou avant hier, des hommes virent le sergent de recherche O'Leary, et lui dirent que s'ils voulaient les aider à enlever M. Saunders et ainsi leur faire gagner les $25,000 offertes pour sa capture, ils lui donneraient $10,000. O'Leary feignait d'accepter leur offre et rapporta de suite le fait au chef de Police. Ce dernier prit ses précautions pour arrêter ces bandits. Il en donna avis à M. Saunders, qui promit de seconder ses desseins et se laissa enlever de la meilleure grâce du monde.

Après l'arrestation des deux vauriens, dont nous avons parlé plus haut, une partie des hommes de police se mit à leur poursuite, et l'autre marcha du côté de Lachine pour s'emparer d'une chaloupe qui attendait M. Saunders pour le traverser au Sault St. Louis. Là se trouvaient des voitures qui devaient les conduire à Hemmingford et de là en droite ligne à la frontière.

Il n'y a pas de doute que les hommes de police vont se rendre maîtres de la chaloupe, car il connaissent les signaux que les conjurés devaient faire à leur arrivée. Il est à désirer que tous ces vilains soient arrêtés et qu'on en fasse bonne justice.

M. Saunders fut conduit au bureau de police ou on le débarrassa des menottes et il retourna chez lui.

A 2 heures, la nouvelle est venue au bureau de police que celui qui gardait la chaloupe, en compagnie de deux sauvages, avait été arrêté à Lachine. Les hommes de police sont de suite traversés à Caughnawaga, et il n'y a pas de doute qu'ils ont réussi à s'emparer de ceux qui avaient la garde des voitures.

" (Du *Telegraph* de Montréal.)

" L'outrage atroce dont M. Sanders a été la victime la nuit dernière, a été sans doute commis à l'instance du gouvernement fédéral, et fait voir comme il est prêt en toute occasion possible à fouler aux pieds les droits et la neutralité des pays qu'il croit pouvoir insulter impunément. Le plan n'a pas été exécuté [sur le moment, et il ne lui servira a rien de dire que c'était la spéculation privée de certains buveurs de sang qui vivent dans le voisinage de la police de New-York ou de Boston. En aucune manière. Poussée à la folie par l'exploit terrible qu'a fait M. Sanders, de la preuve produite pour soutenir le jugement conçu d'avance de la commission militaire, le gouvernement fédéral a augmenté privément l'argent du sang offert pour M. Sanders de $25,000 à $75,000 et à donné instruction à quelques-uns de ses sergents de recherche les plus rusés de se charger de l'affaire. Il y a deux mois, trois sergents de recherches, se disant être des officiers de l'armée licenciée, arrivérent à l'Hôtel d'Ottawa ; et bientôt après, croyant qu'une certaine personne était une aussi grande canaille qu'eux, ils lui offrirent une part dans l'entreprise, La personne à laquelle on fait allusion, croyant que c'était une plaisanterie, vû surtout que les gens se trouvaient sous l'influence des liqueurs, y fit peu d'attention mais néanmoins, informa M. Sanders des bonnes intentions des chenapans. Peu de jours après, une surveillance fut exercée autour de M. Sanders et il était continuellement suivi dans les rues, sur tout le soir. M. Sanders en conséquence prit les précautions nécessaires pour le moment, et l'outrage projeté ne réussit pas. M. le juge avocat Holt, dont la belle main italienne " apparait clairement dans l'affaire désespéré de la maladresse de ses sergents de recherche ivrognes, et se débattant sous le châtiment et les épithètes que M. Saunders lui a si librement appliqués, se décida alors à confier l'affaire à des têtes plus libres et à des doigts plus habiles, et en conséquence il appela à son secours " une dame et un monsieur de Boston."

Le couple charmant établit ses quartiers dans un village non loin de Montréal, pour tramer un nouveau complot qui impliquerait en premier lieu l'usage des moyens délicats au service des voleurs de nuit et de ceux qui exploitent le chloroforme ; puis qui exigerait, en cas de fiasco, l'emploi du poignard et peut-être du Revolver. Une troupe choisie de satellites, de sergents de recherche, de fanfarons d'armée licenciée, célèbres par leurs exploits dans les marmites et les coffre-forts du Sud, reçut l'ordre de marcher.

Le premier acte du complot, c'est-à-dire l'enlèvement et peut-être la mort de M. Saunders, dans sa propre résidence, manqua, grâce à la vigilence de son gendre, le Dr. Contri, qui découvrit, blottis dans la cave, deux membres de cette canaille, lesquels s'échappèrent malheureusement L'art des voleurs et des enfonceurs de porte avait failli.

Restait à savoir l'effet que pourrait faire la bourse unie aux mensonges et aux menaces. Le " Monsieur et la Dame de Boston " appelèrent de nouveau à leur secours les ressources de l'intrigue..
....qui furent si bien déjouées hier soir *Minerve.*

Manifeste de Santa-Anna.

Antonio Lopez de Santa-Anna, fidèle serviteur de son pays, général de division des armées nationales du Mexique, à ses concitoyens.

« MEXICAINS,

« Celui qui s'est toujours adressé à vous dans des occasions solennelles, soit pour vous expliquer sa conduite politique, soit pour vous donner des conseils et vous offrir son épée, vient vous demander de l'écouter une fois de plus. Mes paroles partent du cœur. Je ne vous ai jamais trompé, parceque la vérité a toujours été ma devise.

« Le respect que j'ai montré en tout temps et en toutes circonstances pour l'opinion de la majorité, m'impose le devoir de vous mettre de nouveau sous les yeux ce que vous avez lu dans le manifeste que j'ai lancé à la Vera-Cruz, le 27 février 1864.

« J'ai adhéré à ce système de gouvernement qui semblait être celui de la majorité, par suite de la déférence que j'ai toujours montrée pour la volonté nationale, parceque je croyais que les Mexicains. dans l'exercice de leurs fonctions, s'étaient dotés eux-mêmes des nouvelles institutions et cherchaient ainsi à concilier l'ordre et la liberté. Erreur déplorable ! De cette île hospitalière, je contemple avec indignation l'échafaud que la tyrrannie arrose du sang de nos frères dans notre bien aimé pays.

« De cette île, je contemple aussi avec orgueil votre lutte contre les envahisseurs de notre pays, les soldats soudoyés par l'intervention. La valeur inappréciable de la liberté fait palpiter mon cœur de joie comme aux jours heureux où nous combattions ensemble pour la défense de nos foyers et de nos droits méconnus. Les espérances de ceux qui croyaient trouver dans la monarchie la paix que leur refusait la république, ont été déçus. La dignité nationale a été foulée aux pieds, la justice méconnue ; nos droits les plus sacrés indignement méprisés, la corruption pronée, la vertu persécutée, le sanctuaire drapé de deuil et l'église dans la tribulation. La terreur dresse ses échafauds, brandissant sur tous les patriotes le couteau de l'extermination. Guerre aux envahisseurs ! La liberté ou la mort devrait être le cri de toute âme généreuse dans laquelle l'honneur a sa demeure, l'indépendance son autel et la liberté son culte.

« Nous pensions que l'archiduc Maximilien d'Autriche nous donnerait la paix et il n'a été qu'un nouvel élément de discorde ; qu'avec des lois sages, il enrichirait le trésor et qu'il l'a appauvri d'une manière deplorable, qu'il nous apporterait le bonheur, et en très peu de temps il a couvert le Mexique de ruines sanglantes ; qu'enfin il serait conséquent avec ses principes et ses promesses, et il a adopté en ce qui concerne les réformes toutes les vues du président Juarez qu'il poursuit à outrance et cherche à exterminer.

« Des aventuriers européens forment sa garde d'honneur. Les baïonnettes françaises sont l'appui de son trône, pendant que les Mexicains sont condamnés à l'oubli ; pendant que les vétérans de l'indépendance, qui était la gloire de la nation sont pour la soldatesque étrangère un objet de mépris et de dérision. On ne peut pas tolérer ces insultes plus longtemps. Le moment est venu de chasser du sol sacré de la liberté les hommes qui le souillent en nous insultant par leur présence.

« Que tous, libéraux et conservateurs, oublient leurs dissentions fratricides, et se réunissent contre l'ennemi commun. N'ayons qu'une bannière : le drapeau de la liberté. N'ayons qu'une pensée : guerre et mort aux envahisseurs qui détruisent nos villes, massacrent nos frères ; haine éternelle aux oppresseurs de notre pays.

« Compatriotes, si en lisant mon manifeste de l'année dernière, vous trouvez ces mots : « ma conscience et mes convictions sont pour la monarchie constitutionnelle ; » rappelez-vous aussi que je vous ai dit : « Je ne suis pas l'ennemi de la démocratie, mais de ses excès, » et surtout n'oubliez pas que je suis le fondateur de la république. Un peuple est libre quelque soit la forme de son gouvernement, quand celui qui est à sa tête oublie qu'il est un homme et qu'il se considère comme l'organe de la loi. Telle était ma pensée et la vôtre, lorsque la république s'est changée en empire.

« Nous nous sommes trompés. Le prince que vous avez choisi n'est pas l'organe de la loi, mais l'usurpateur de nos droits ; il n'est pas le défenseur de l'indépendance nationale, sans quoi il n'eut pas cédé la Sanora ; il n'est pas le souverain de la nation, mais l'humble vassal d'un potentat qui est étranger.

» Pour suspirer une plus grande confiance dans la nouvelle forme du gouvernement que vous aviez adoptée, et pour apporter au pied du trône les conseils de mon expérience, j'allai à la Vera-Cruz afin de rencontrer l'empereur que vous aviez acclamé, et j'étais décidé à lui donner mon concours sans réserve ; mais ses mesures arbitraires me fermèrent les portes de mon pays, et le décret de mon expulsion était écrit en langue étrangère.

« Je vous dois une explication. Les journaux de la capitale ont affirmé que je reconnaissais l'intervention française. Cet acte de ma part ne venait pas de ma volonté, mais m'était imposé par les circonstances. A peine le steamer qui me portait était-il entré dans le port de la Vera-Cruz, qu'un officier français vint me trouver à bord et me dit que je ne pourrais pas débarquer et que je devais partir par le même navire

si je ne souscrivais pas immédiatement à toutes les conditions qu'on me présenta en français. Ces conditions étaient de reconnaitre l'intervention et le monarque élu et de ne pas faire d'adresse au peuple.

« Une pareille insolence ne pouvait qu'exciter mon indignation ; mais les souffrances de ma femme que le voyage avait fatiguée, et les conseils de quelques amis qui vinrent me trouver me portèrent à souscrire aux conditions qu'on m'imposait. Mais cette concession ne me débarrassa pas des ennemis auxquels j'étais exposé.

« Tout cela prouve que l'intervention ne pouvait se soutenir sans se défier du soldat qui a toujours défendu avec énergie les droit de son pays, qui a bravé en différentes occasions les plus puissants potentats et a humilié leurs légions qui soi-disant sont invincibles.

« Mes amis, en m'adressant à vous aujourd'hui, je ne suis mu que par un désir : celui d'assurer votre bonheur et la gloire du Mexique. Aucun sentiment bas n'a dicté mes paroles. J'ai versé mon sang pour votre défense et je serais encore disposé à le faire s'il était nécessaire, comme un simple soldat. Mais comme les circonstances m'empêchent de prendre place dans vos rangs, je ne veux pas que vous ignoriez des sentiments qui m'animent.

Compatriotes, dans la journée mémorable du 3 décembre 1832, j'ai adopté cette devise :

« *A bas l'empire, vive la république* » et maintenant au sol étranger, ou je suis exilé, je répète la même devise avec enthousiasme.

« A. L. DE SANTA-ANNA.

« Saint Thomas, le 8 juillet 1865 »

MEXIQUE.—Peu de nouvelles politiques. On assure que l'Empereur Napoléon a recommandé à l'empereur Maximilien de nommer le deuxième fils du duc de Brabant son successeur, dans le cas où il mourrait sans enfants, et que l'empereur Maximilien y aurait consenti.

Un journal de Puebla, la *Idea Libéral*, demanda que le peuple soit de nouveau convoqué pour donner un vote définitif, en faveur de la république ou de l'empire. La fueille mexicaine ne doute pas que le résultat ne sois favorable à la monarchie, mais de cette façon, dit-elle, les Etats-Unis ne pourront plus dire qu'on nous impose un monarque, et n'auront plus raison de nous faire la guerre. Il est vraissamblable que la situation inquiètante du Sud donnera plus de garanties pour la paix pue les conseils de la *Idea Liberal*, lors même qu'ils seraient mis à exécution.

ETATS-UNIS.—Nonobstant les différentes histoires qui circulent à l'egard du mauvais traitement de Jeff. Davis, il n'est que trop juste que les autorités déclarent positivement qu'il est traité avec la considération d'un prisonnier d'Etat remarquable par le gouverneur du fort Monroe. Aucun officier n'a été ou est stationné dans sa cellule. Il a la permission de faire de fréquentes promenades sur les ramparts et il a le privilége de choisir sa nourriture.

Les histoires que sa cellule est gardée par vingt baionnettes ou plus, que pendant ses promenades il est accompagné d'un bataillon de soldats, et qu'il n'a pour autre nourriture que la ration accordée à un soldat de l'armée, sont ridicules et mensongères. Le traitement de Jefferson Davis, est un traitement humain et juste, et tel qu'un gouvernement digne et généreux peut accorder à celui qui n'est plus son ennemi, mais son prisonnier.

NECROLOGIES.

Lundi matin, les citoyens des Trois-Rivières conduisaient à leur dernière demeure les restes d'un homme qui fut universellement estimé, de Charles Maxime Pélisson, Ecr., médecin. Ce citoyen succomba vendredi dernier aux attaques d'un rhumatisme inflammatoire dans sa soixante douzième année, et emporta dans la tombe les regrets de tous ceux qui l'ont connu. Il a parcouru sa carrière professionnelle, sans faire grand bruit autour de son nom, mais en faisant le bien et en s'entourant des sympathies de tous ceux qui ont requis ses services. Il fut l'ami sincère et dévoué du pauvre, et pendant les nombreuses années qu'il a demeuré au milieu de nous, il en a donné beaucoup de preuves ; aussi les citoyens des Trois-Rivières l'estimaient comme homme de bien, comme médecin prudent et comme un ami charitable.

Puisse une vie dépensée au service de l'humanité lui mériter la récompense du bon serviteur, c'est le vœu ardent que nous formons sur sa tombe.—*J. des T.-R.*

Aux Trois-Rivières, le 2 du courant, vers 1 h., après minuit quelques instants de maladie, à l'âge de 56 ans, Thomas Burns, écr., avocat, doyen, et depuis plusieurs années bâtonnier du Barreau de cette section.

Il a pratiqué comme avocat en cette ville, au-delà de 34 ans.

Depuis quelques années sa santé s'affaiblissait, mais néanmoins il continuait toujours à remplir avec avantage ses devoirs professionnels. Il sut toujours mériter l'estime et le respect de tous ceux qui l'ont connu, par ses capacités légales, son honnêteté et l'aménité de son caractère.

Il laisse une épouse et plusieurs enfants inconsolables et un grand nombre de parents et d'amis qui déploreront longtemps sa perte —(*Ere Nouvelle.*)

VISITEURS DISTINGUÉS.—Samedi, à cinq heures et demie de l'après-midi, le navire anglais *Liffey* et l'aviso *Styx* sont arrivés dans le port de Québec. Le *Liffey* avait à son bord l'amiral Sir James Hope, commandant de l'escadre anglaise de l'Amérique du Nord.

A leur entrée dans le port les deux bâtiments ont tiré une salve qui leur a été rendue par la batterie de la citadelle.

Le *Liffey* est un beau navire à hélice de 39 canons ; le *Styx* est un vapeur à roues de 6 canons.

L'amiral Hope est l'hôte de Son Excellence le gouverneur-général.

Le général U. S. Grant, commandant en chef des armées des Etats-Unis, est arrivé samedi à 7 soir à la Pointe-Lévis, par un train spécial. Le général a été reçu à la gare par le consul américain à Québec, le lieut. col. Bernard, aide-de-camp du gouverneur-général et un grand nombre de touristes américains. En mettant pieds sur le débarcadère du Grand Tronc à Québec, il a été chaleureusement acclamée par la foule qui s'y pressait. Le général est monté en carosse à l'hôtel St. Louis où des chambres avaient été retenues pour lui et sa suite.

Le général Grant est accompagné de sa femme, de quatre de ses enfants et de sept ou huit officiers d'état-major.

Peu de temps après son arrivée, le général s'est rendu à Spencer Wood, sur l'invitation faite par le col. Bernard au nom de Son Excellence le Gouverneur-Général et a pris part au dîner donné en son honneur.

Hier après-midi le général Grant, s'est rendu, accompagné du général Doyle, gouverneur du Nouveau-Brunswick, et des colonels Irvine et Barnard à la cathédrale anglicane où il a assisté aux cérémonies religieuses du dimanche. Dans l'après-midi, le général a fait en carosse le tour du Cap-Rouge.—*C. du C.*

Après avoir visité Québec, le Général Gant s'est rendu à Montréal mardi le 8 courant par le bateau et s'est rendu au St. Lawrence Hall. Il était accompagné de Mme Grant et de ses quatre enfants, du col. Badeau, col. Parker, col. Porter, col. Babcock et de plusieurs autres personnages, composant sa suite.

Pendant la journée, un grand nombre de citoyens visitèrent le général, en se présentant en personne ou en laissant leur carte. Le soir, le gén. est parti pour les chutes Niagara, Il a exprimé sa satisfaction sur la manière avec laquelle il a été reçu à Montréal et dans toutes les autres places du Canada qu'il a visitées

Hier après-midi le gén. Grant et sa suite ont visité le pont Victoria et ont été reçues par les officiers du Grand Tronc. Le gén. s'est bien plu à examiner le pont, et en partant, il a remercié la compagnie du Grand Tronc pour les attentions et la politesse dont il avait été l'objet.—*Min.*

Parlement Provincial.

CHAMBRE DU CONSEIL LEGISLATIF.

QUÉBEC, 8 *Août*, 1865.

Ajourd'hui, à 3 P.M., Son Excellence le Gouverneur s'est rendue, avec les cérémonies ordinaires à la Chambre du Conseil Législatif ; étant assemblée, il a plu à Son Excellence d'y faire requérir la présence de l'Assemblée Législative, et cette chambre s'y étant rendue, Son Excellence a ouvert la Quatrième Session du Huitième Parlement de la Province du Canada, par la Harangue suivante du Trône :

Hons. Messieurs du Conseil Législatif :

MM. de l'Assemblée Législative :

Conformement à ce que je vous annonçai à la fin de la dernière session du Parlement, une députaton du ministère Canadien s'est rendue à Londres, pour conférer avec le Gouvernement de Sa Majesté, sur des question d'importance pour la Province.

Je vous ai maintenant réunis au moment le plus convenable après le retour de la députation pour le rapport de cette mission, et vous mettre en état de terminer les affaires importantes restées inachevées à la clôture de la dernière session.

J'ai donné ordre qu'il vous fût donné communication, pour votre considération, de la correspondance se rapportant à la mission en Angleterre.

L'heureuse fin de la guerre civile, qui, pendant les quatres années dernières, a régné aux Etats-Unis, ne peut manquer d'exercer une influence bienfaisante sur les intérêts commerciaux et industriels de cette province, et nous permet d'espérer que le rétablissement de la paix sera suivi d'un développement toujours croissant de relations amicales entre notre peuple et les citoyens de la Grande République.

Les circonstances qui rendaient nécessaire de placer une partie de la milice volontaire de la Province en service permanent, ayant cessé d'exister, cette force a été rappelée, et j'ai à exprimer mes sentiments de satisfaction pour la promptitude avec laquelle les miliciens ont répondu à l'appel du devoir et pour la bonne conduite qu'ils ont généralement tenue pendant la périope de leur service.

Messieurs de l'Assemblée Législative :

J'ai donné ordre de mettre devant vous le budget de l'année courante, et un état des dépenses qui ont été encourues et sont imputables sur le vote de crédit de la dernière session.

Vous trouverez que dans les deux cas on a usé de toute l'économie compatible avec l'efficacité du service public.

Honorables Messieurs et Messieurs :

Je n'ai pas manqué de transmettre au Secrétaire d'Etat pour les colonies, pour être présentées à Sa Majesté, les adresses que vous avez concurremment adoptées pendant la dernière session en faveur d'une Union fédérale des Colonies de l'Amérique Septentrionale Britannique.

J'ai ordonné que la réponse du Secrétaire d'Etat vous soit communiquée, et j'espère qu'un mûr examen du projet induira avant longtemps les législatures des autres provinces à concourir avec vous en donnant leur sanction à une mesure qui a été adoptée comme un des grands traits de la politique impériale, et qui a été favorablement mentionnée à deux reprises du haut du trône dans les discours de Sa Majesté.

Après que Son Excellence se fût retirée, il est résolu sur motion de l'hon. M. Campbell, que le discours de Son Excellence soit pris en considération demain.

L'orateur annonça qu'il avait accordé un congé d'absence au révd. Dr. Adamson, chapelain du Conseil, à cause de sa santé délicate, et que le révd. M. Hanuman le remplaçait pendant la session.—Ajourné à 3½ hs.

Québec 9 Août.

L'Orateur prend le fauteuil à 3 heures.

L'Hon. M. DUMOUCHEL proposa une adresse en réponse au discours du trône, et fut secondé par l'Hon. M. Skead.

L'adresse fut comme à l'ordinaire un écho du discours du trône.

SIR NARCISSE BELLEAU lut un long mémorandum touchant les négociations qui avaient eu lieu lors de la reconstruction du Cabinet, l'authenticité de ce document étant attesté par la signature de ceux qui avaient pris part aux négociations.

L'Hon. M. CHRISTIE exprima le désir que le Conseil eût le temps nécessaire pour considérer les explications ministérielles, et proposa que les débats sur l'adresse soient ajournés à demain.

Cette motion fut négativé par un vote de 30 contre 21.

L'adresse fut alors adoptée.

On annonça que Son Excellence était absent de la capitale, mais qu'il serait prêt à recevoir l'adresse samedi.

Des messages furent reçues de Son Excellence apportant la copie d'une dépêche du Secrétaire des Chemins en réponse à l'adresse transmise au gouvernement de sa Majesté lors de la dernière session à propos de l'Union des provinces anglo-américaines ; et aussi les papiers relatifs aux récentes conférences tenues entre la délégation du gouvernement Provincial et le gouvernement impérial sur des questions importantes pour cette province.

Et le Conseil s'ajourne un peu avant cinq heures.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Québec, 8 août.

L'orateur ayant pris place au fauteuil, l'huissier de la Verge noire parut à la barre et informa la chambre que Son Excellence désirait sa présence dans la chambre du Conseil législatif, L'orateur, précédé du sergent d'armes portant la masse et suivi des membres de l'assemblée, se rendit à la chambre du Conseil où son Excellence prononça le discours du trône. L'assemblée de retour dans la salle de ses délibérations le proc.-gén. McDonald présenta un bill ayant trait à l'administration des serments d'office.

L'hon. J. A. MACDONALD propose que discours du trône soit pris en considération demain.

L'hon. M. DORION demande quand le gouvernement avait intention de donner des explications sur le changement qui venait de se faire dans le ministère, et quand la correspondance touchant la confédération et la défense du pays serait soumise. Il pensait qu'il était important et convenable que ces papiers fussent mis devant la chambre avant la discussion sur l'adresse, qu'on avait un temps suffisant pour entreprendre la discussion sur l'adresse, si quelques membres la désiraient et le discours du trône annonçait que les papiers seraient soumit au plutôt possible.

L'hon. M. MACDONALD dit que par rapport aux explications relatives à la reconstruction du Cabinet, elles seraient données aussitôt après que l'adresse aura été proposée et secondée. Quant à la correspondance mentionnée, il serait inconvenable et contraire à la pratique suivie en Angleterre, de la soumettre avant que l'adresse fut votée.

L'hon. A. A. DORION savait parfaitement qu'il est d'habitude de ne pas soumettre de correspondance avant que l'Adresse soit votée, excepté en certaines occasions. Cela s'est vu, par exemple, en 1859 et 1860, lorsque la correspondance relative au siége du gouvernement fut soumise, et en d'autres circonstances qu'il ne voulait pas mentionner d'une manière particulière. Son but en faisant cette demande, était de mettre au jour si le gouvernement avait l'intention d'intervenir à ce sujet, car si ce n'était pas là son intention, il n'y aurait aucune occasion pour la Chambre de la considérer ou d'entretenir aucune discussion dessus, si ce n'est pendant qu'elle s'occupera de l'adresse. Il serait de convenance, et très à propos de soumettre ces papiers immédiatement.

L'HON. J. A. MACDONALD dit que les cas mentionnés par son honorable ami étaient tout à fait exceptionnels. Le gouvernement produirait les papiers aussitôt possible, et ils n'étaient pas tenus pour le présent d'annoncer leur politique plus qu'ils ne l'avaient fait dans le discours du trône. Ce qu'il a de mieux à désirer, c'est que la chambre apporte la plus grande diligence à expédier les affaires remises à la dernière session, et indiquées dans le discours ; et comme il fallait s'occuper avant tout de l'adresse, ce serait contre la convenance et la coutume de produire des papiers.

Une résolution défendant à quiconque de livrer les procédures de la chambre à l'impression sans la sanction de l'orateur, et l'autre résolution formelle toujours proposée à l'ouverture d'une session, furent alors proposées et adoptées et la chambre s'ajourna à demain à 3½ heures.

Québec, 9 août.

L'orateur prend le fauteuil à 3 heures.

Après les affaires de routine, M. McGill propose, secondé par M. Brousseau, l'adresse à Son Excellence en réponse au discours du Trône.

L'HON. J. A. MACDONALD lut alors le même mémorandum qui avait été lu devant le Conseil par l'Hon. Premier, et ayant trait à la reconstruction du Ministère.

L'Hon M. CARTIER répéta en français la substance du même document.

L'HON. M. BROWN ajouta de plus amples informations, et lut un mémorandum des conversations qui avaient eu lieu entre lui et le Gouverneur.

Le premier et le second paragraphes de l'adresse ont été adoptés Le troisième, qui à trait à la mission en Angleterre, ayant été lu,

L'Hon. M. DORION prit la parole pour censurer la politique Ministérielle, mais déclara qu'il n'avait nullement l'intention de proposer d'amendements à l'adresse.

MORT SUBITE.—Pierre Nicogeois, chef indien du village Abenakis, de St. François, est mort subitement dans la nuit du 27 juillet dernier ; il s'était couché la veille en parfaite santé et le matin on le trouva mort dans son lit ; il était âgé de 66 ans.—*G. de Sorel.*

ÉVASION.—On écrit au *Journal de Beldford* : "Une évasion qui rappelle celle de Jud, dans la prison de Ferrette, vient d'avoir lieu à Delle. Un individu, d'origine suisse, arrêté pour vol commis à Florimont, a profité du moment où le gardien lui apportait sa nourriture pour le bousculer et l'enfermer à sa place. Il a pris la clé des champs en emportant toutes les clés de la prison, dont il faudra faire changer les serrures.

Nouvelles locales.

—Nous publierons sur notre prochain numéro la notice biographique de Sir E. P. Taché.

Nous accusons réception de l'Annuaire de l'Université Laval. " Nos humbles remerciments à qui de droit.

—Notre industrieux citoyen M. A. Kéroack vient de transporter sa librairie, Rue Cascades, porte voisine de ce bureau.

—C'est avec regret que nous nous voyons forcés de remettre faute d'espace au prochain numéro une chronique sur un " Pic-Nic. "

—La traduction des " Notes sur les gouvernements Fédéraux " de M. T. D. McGee, par M. L. G. Gladu, qui vient de sortir des presses à pouvoir du Courrier de St. Hyacinthe, est en vente chez M. Kéroack libraire. Prix 30 sous.

—Les courses qui eurent lieu aux Soixantes Mardi et Mercredi ont eu un succès magnifique, vu le temps agréable qu'il faisait.

—Hier matin nous étions agréablement éveillés par l'arrivée de deux ou trois familles canadiennes revenant des Etats-Unis, et qui firent leur entrée dans cette ville en chantant " La Canadienne," accompagnés du violon.

—Mardi matin un jeune homme arriva en cette ville avec un cheval qu'on a cru avoir été volé par lui en quelque part. Comme il s'aperçut qu'on l'examinait de près, il s'enfuit dans les bois voisins laissant son cheval chez M. Jos. Lachapelle, hôtellier. Mardi un monsieur de St. Ours est venu réclamer le cheval, qu'il déclara lui avoir été volé. Nous regrettons de voir qu'on ait pas appréhendé le coupables,

—Hier nous n'avons reçu les journaux de Montréal du matin que dans l'après-midi, et la " Minerve " ne nous est pas venu du tout de la journée.

Nous ne savons à quoi attribuer ce retard.

—Un riot éclata ces jours derniers à Washington entre un parti de nègres et de blancs, plusieurs personnes ont été sérieusement blessées.

—Depuis la fin de la guerre plus de 100,000 veuves ont fait application auprès du gouvernement pour obtenir des pensions.

—La sentence de mort portée contre Constance Kent a été commuée en un emprisonnement perpétuel.

—L'état de la santé du roi de Belges est presque désespérante.

—Le choléra a fait des ravages dernièrement dans la ville de Toronto.

—On se propose de jeter un nouveau pont suspendu au-dessus des chutes de Niagara.

—A Minneapolis, aux Etats-Unis, un homme s'est élevé à la hauteur de 1,200 à 1500 pieds au moyen d'ailes composées d'une charpente en bois garnie de vessies.

—Il est rumeur que le gouvernement Français va réduire son armée à 30,000 soldats.

—On montre à Paris un magnifique piano mû par la vapeur.

—La société de Jésus comprend 7,720 membres, dont 1,533 sont employés dans les missions étrangères. Le nombre des Jésuites a plus que doublé depuis une vingtaine d'années.

—Nous apprenons que l'honorable J. T. Taschereau, juge-assistant, est nommé Juge de la Cour Supérieure pour remplacer feu l'honorable Juge Morin ; M. J.U. Beaudry, secrétaire de la commission de la codification des lois du Bas Canada, est nommé commissaire pour remplacer l'honorable M. Morin, et l'hon. M. L. S. Morin est nommé un des secrétaires de la commission de codification à la place de M. Beaudry.

—Mgr. de Tloa, qui a laissé cette ville en mai dernier, pour sa visite pastorale dans les paroisses du bas du fleuve, est de retour depuis vendredi soir. Sa Grandeur s'est rendue jusqu'à Ste. Anne des Monts. Mgr. l'administrateur occupait son siége hier, à la messe, dans la cathédrale et paraissait jouir d'une excellente santé.—*Canadien.*

—Nous apprenons par télégraphe qu'un incendie désastreux a eu lieu dans la nuit du 7 à Toronto. Les bureaux du Grand-Tronc, la maison du Dr. Adams et l'hôtel Hamlin, ont été complètement détruits ; d'autres maisons ont souffert. Les pertes se montent à $30,000. L'on suppose qu'un enfant a péri au millieu des flammes. On croit que le feu est l'œuvre d'un incendiaire.

—Le faussaire coupable de répandre des billets contrefaits de la Banque *British North America*, est un homme grand, bien fait, de bonne apparence. Il change ses billets contrefaits dans les magasins, dans les gares de chemins de fer, partout enfin, sans se gêner, en disant « si ces billets sont mauvais, ce n'est pas ma faute : je les tiens d'un outre individu. Un de ces billets fut refusé à la station de Carillon, il le remplaça par un bon billet de $10, de la Banque de Montréal, dont il parut avoir environ $2000. Il a failli être arrêté à Carillon et en se sauvant il a laissé échapper un sac contenant des petits trapes qu'il avait achetées dans un magasin où il avait changé de l'argent. Mercredi soir, il était en voiture sur le chemin de Carillon à Lachine, deux pistolets aux poings. Les personnes qui l'ont rencontré ne savaient pas qui il était.—*U. Nation.*

—Hier au matin, vers huit heures le châtiment du fouet a été infligé à deux soldats du 30me régiment, aux casernes Molson, pour crime de désertion. Ils ont reçu 50 coups chaque. Ce spectacle était dégoutant, et il faisait mal au cœur de voir ces corps ensanglantés se tordant de douleur sous les coups du terrible instrument ; mais il était encore plus pénible de voir quelques officiers rire des contorsions de ces malheureux.

Il reste encore à foueter cinq autres soldats coupables de la même offense.—(*Minerve.*)

—On lit dans la *Gazette de Sorel* :

" Les travaux du vapeur *Québec* qui se font à Sorel avancent rapidement. Ce sera et plus beau vapeur qui aura jusqu'à présent navigué dans les eaux canadiennes. Sa longeur est de 290 pieds et sa largeur de 66. Les roues mesurent 32 pieds de diamètre. Il aura 150 cabines.

" On espère qu'il sera terminé et qu'il pourra faire quelques voyages avant la cloture de la navigation, mais il n'y a pas lieu d'espérer qu'il tiendra cette année la ligne régulière entre Montréal et Québec."

FEU A SOTEL.—Mercredi matin, vers 3 heures les citoyens de Sorel étaient réveillés aux cris de *au feu ! au feu !* Les pompiers se rendirent en toute hâte.

Le feu s'était déclaré dans les bâtisses adjoigant la résidence de l'hon. D. M. Armstrong M. C. L. Grâce au temps calme qu'il faisait, à l'activité des pompiers et des citoyens, le feu fut promptement éteint et il n'y a eu qu'une des bâtisses de M. Armstrong de consumée. On ignore l'origine du feu. Nous pensons que la perte est couverte par l'assurance.—*G. de Sorel.*

Nouvelles et Faits Divers.

Une jolie cérémonie avait lieu mercredi dernier au matin dans la belle Eglise de St. Grégoire. M. François Prince, riche et respectable citoyen, que nous avons l'honneur de compter au nombre de nos amis, mariait sa plus jeune fille, Mademoiselle Victorine, à Joseph Achild Blondin, Ecr. Notaire, de la paroisse de Bécancour. Le mariage fut célébré par le frère de la Demoiselle, le Révérend M. Jean Octave Prince, curé de Drummondville, assisté des Révérends MM. Zoël Prince, professeur au collège de St. Hyacinthe, et Charles Flavien Baillargeron, curé des Trois-Rivières. Le chœur fut conduit par Urgel Médéric Poisson, écuyer, coroner d'Arthabaska, accompagné des Révérends MM. Narcisse Pelletier, curé de Stanfold, Jean Baptiste Leclair, curé de Ste. Brigitte, et Azade Trudelle, prêtre du diocèse de l'Isle du Prince Edouard. Trois messes furent célébrées en même temps.

Pendant que dix prêtres priaient Dieu de répandre ses bénédictions les plus abondantes sur les deux jeunes personnes, objet de cette fête, il était vraiment édifiant de voir la famille Prince, agenouillée aux pieds des autels, adresser au ciel ses plus ferventes supplications mêlées de larmes abondantes, pour obtenir des faveurs signalées pour leur bien-aimée enfant. Espérons que tant de vœux et tant de prières sorties d'âmes si religieuses auront l'effet si ardemment désiré. *Le Journal des Trois-Rivières.*

RÉGATES A LACHINE.—Les courses annuelles du, *Lachine Yacht Club*, ont eu lieu samedi dernier. On porte de six à huit mille le nombre de personnes présentes. Malheureusement pour les amateurs du Sport il ne soufflait qu'une légère brise tout à fait insuffisante pour permettre aux chaloupes de déployer leurs forces avec avantage. Aussi ces courses n'offrirent-elles que peu d'intérêt. Des courses en canots, montés par des sauvages, attirèrent une vive attention et la palme fut tellement disputée que le vainqueur ne l'emporta que d'une distance de quelques pouces. Malgré le contretemps causé par le calme, les assistants s'amusèrent beaucoup et la fête se serait passée à la satisfaction de tout le monde si un triste accident ne fut venu l'assombrir. Dans une des courses, un jeune Canadien, M. Levert, frère du notaire, est tombé à l'eau et s'est noyé. Pays.

—A Bécancourt, le 2 courant, un jeune homme du nom de Napoléon Marel, âgé de 12 ans, s'est noyé en se baignant. Il était à la veille de faire sa première communion. Cette accident a jeté sa famille dans une grande désolation.—*J. des T. R.*

Crime horrible.—Un des crimes les plus horribles vient d'avoir lieu au vilage de Oakland situé à environ neuf milles à l'Est de hartford, Etat du connecticut.

Mme. Benjamin Sirkeweather, âgée de 46 ans, et sa fille Ella, âgée de 14 ans, ont été trouvées assassinées dans leur lit, au moyen d'une hachette et d'un couteau de boucher, qu'on a retrouvés. Chaque coup du premier instrument avait brisé le crâne des malheureuses ; le couteau avait couvert les deux corps de hideuses blessures.

On pense que le fils de Mme. Starkeweather, nommé Albert et âgé de 24 ans, est l'auteur du double assassinat, et on ajoute que le double crime a été commis en vue d'une somme d'environ quatre cents dollars. Cette somme a été trouvée dans le tiroir d'un meuble appartenant spécialement au fils, assassin de sa mère et de sa sœur ; le coutau se trouvait près de la somme.

Ce sont là de fortes présomptions, mais ce ne sont pas des preuves. La justice se livre à de sérieuses investigations.

DÉPLORABLE CATASTROPHE.—On écrit de Randa (Valais) en date du 15 juillet :

En vous annonçant hier par dépêche l'ascension du Mont-Cervin, je ne m'attendais pas à devoir vous raconter le terrible accident qui l'a suivie. Voici les renseignements que j'ai pu obtenir sur cette catastrophe.'

MM. Edward Whymper et Charles Hudson, membre du comité du club alpin de Londres, et M. Haddo et lord Françis Douglas, du même club, se sont rencontrés à Zermatt, désireux chacun de son côté de vaincre le colosse du Cervin inaccessible jusqu'ici. M. Hudson avait apporté de Londres des câbles de fil de fer qui devaient lui faciliter l'ascension ; mais trouvant M. Whymper prêt à partir, il laissa ses engins à l'hôtel et se mit en route avec ses camarades improvisés qui n'avaient d'autre but que d'étudier la voie. Ils prirent avec eux comme guides Michel Croz, de Chamonix, et Zum Taugwald avec ses fils, de Zermatt. C'était le 13 juillet ; aucun membre de l'expédition ne croyait réussir ce jour-là ; ils se proposaient seulement de chercher le passage qui devait les conduire au but désiré. Ils avaient en effet laissé leur attirail à Zermatt, et ne s'étaient munis que de neuf bouteilles de vin. Un des fils Zum Taugwald les quitta même et redescendit au village.

Nos voyageurs passèrent sur la neige au pied du Cervin la nuit du 13 au 14 juillet. Lord Fr. Douglas seul s'endormit de fatigue (il n'avait que 16 ans), les autres restèrent éveillés. Au point du jour, ils, se remirent en route, et trouvant l'ascension plus aisée qu'ils ne l'avaient espéré, ils poussèrent en avant et atteignirent la cime vers les deux heures de l'après-midi. C'est à ce moment, là qu'on les aperçut distinctement de Zurmatt à l'aide de télescopes. Ils restèrent au sommet jusque vers 3 heures, puis ils se remirent en route pour descendre. Michel Croz était en tête, après lui venaient les quatre voyageurs, MM. Douglas, Haddo, Hudson et Whymper. Le fils Zum Taugwald et son père fermaient la marche. Ils étaient touf attachés à la même corde et descendait joyeux de leur succès. quand lord Fr. Douglas vint à glisser, et imprimant à la corde une violente secousse, il fit tomber à leur tour MM. Haddo, Hudson, et toute la bande qui fut entraînée avec une rapidité effrayante sur la paroi des rochers.

Zum Taugwald père, le dernier de la chaîne, ne perdit pas cependant sa présence d'esprit ; il eut le bonheur de pouvoir passer sa corde sur la crête d'un rocher, et crut un moment avoir arrêté cette épouvantable chûte ; mais la corde se rompit entre MM. Whymper et Hudson et les quatre infortunés, Michel Crox, lord Fr. Douglas, Haddo et Hudson bondirent de roc en roc d'une hauteur d'environ 4,000 pieds. Les trois survivants sont rentrés à Zermatt ce matin, à dix heures, je vous laisse à penser dans quel état. Une vingtaine d'hommes sont partis immédiatement pour retrouver les cadavres qu l'on croit avoir aperçus à l'aide d'une lunette, séparés deux par deux, la corde qui les retenait s'étant par conséquent encore rompue.

Tout le village et les nombreux voyageurs qui s'y trouvent sont dans la consternation..

Cette triste catastrophe, qui excitera partout dans notre pays la plus profonde sympathie, restera attaché au souvenir de cette première ascension du Mont-Cervin. C'était la seule sommité du groupe du Mont-Rose qui eût jusqu'à présent résisté aux efforts de l'homme, le dernier sommet vierge des environs de Zermatt, le Gabelhorn, ayant été escaladé le 7 de ce mois.

AVEUX DU DR PRITCHARD.—On se souvient que le condamné Pritchard fit il y a quelque temps, une sorte de confession de son crime, confession dans laquelle il était bien facile de voir qu'il n'avait point dit toute la vérité. D'ailleurs, les clergymen qui l'ont visité dans sa cellule ne lui ont pas dissimulé que telle était leur opinion. Le condamné a fait une nouvelle confession. Il déclare solennellement que la sentence prononcée contre lui est juste ; qu'il est coupable du meurtre de madame Taylor et de madame Pritchard ; que la fille M'Leod est innocente ; il déclare en outre qu'une sorte d'excitation fiévreuse et l'abus des liqueurs fortes, ont été les seuls mobiles qui l'ont poussé à commettre les deux crimes et à empoisonner sa belle-mère et sa femme. Il demande pardon à Dieu et aux hommes, et dit qu'il est prêt à subir la suprême expiation.

Cette fois, dit-il vrai ? On prétend, on affirme même que Pritchard espérait pouvoir se marier, une fois veuf, à une riche héritière de Glascow ; cette jeune fille a une fortune de £14,000. Le Dr. voulut lui emprunter de l'argent ; Mais cette demoiselle conseillée par un de ses amis refusa de rendre ce service ; le Dr allait fort assidûment dans la famille de cette personne.

Peut-être une troisième confession nous révélera-t-elle toute la hideuse vérité.

Edinbourg, vendredi.—Le Dr. Pritchard vient d'être exécuté ce matin à 10 heures et 10 minutes. Il passa sa dernière nuit plus tranquille qu'à l'ordinaire, se leva à 5 heures, et reçut la visite de plusieurs laics et ecclésiastique en attendant l'entrée de l'officier de justice. Interrogé s'il avait quelque chose à dire, il répondit d'une voix ferme :—" Je n'ai qu'à reconnaître la justice de la sentence porté contre moi." Il monta sur l'échafaud sans être aidé de personne, mais au moment où la bascule tomba il semblait souffrir considérablement. Il y avait environ 80,000 spectateurs.—*Evening Telegraphe.*

—Des nouvelles de la Georgie annoncent que la récolte de coton et de ris va être très faible cette année.

Mariage.

Dans la chapelle intérieure de l'Evêché, lundi matin, le 7 courant, par le Rev. Messire Delacroix, curé de cette ville, M. PROSPER LAPIERRE, commis-marchand, à Dlle. EUGENIE MARCHESSAULT, tous deux de cette ville.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

TENU PAR

ISIDORE BEAULNE.

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

AVIS PUBLIC.

Je soussigné, PERCEPTEUR DU REVENU DE L'INTÉRIEUR POUR LE DISTRICT DE ST. HYACINTHE, donne par les présentes AVIS que les POIDS ET MESURES ET MACHINES A PESSER, seront Inspectés, Vérifiés et étampés dans les Paroisses de ce District, aux dates ci-après mentionnées :

Ste. Rosalie,	28	Août	prochain.
St. Simon,	29	"	"
St. Hugues,	30	"	"
Ste. Hélène,	31	"	"
Upton,	1	Septembre	"
St. Liboire,	2	"	"
St. Dominique,	4	"	"
St. Pie,	5	"	"
St. Paul,	6	"	"
Ange-Gardien,	7	"	"
St. Césaire,	8 et 9	"	"
St. Damase,	11	"	"
St. Jean-Baptiste,	12	"	"
Ste. Marie,	13 et 14	"	"
St. Mathias,	15	"	"
St. Hilaire,	16	"	"
St. Charles,	18	"	"
St. Denis,	19 et 20	"	"
St. Jude,	21	"	"
St. Bernabé,	22	"	"

LÉONARD BOIVIN

Percepteur du Revenu de l'Intirieur.

St. Hyacinthe, 25 juillet, 1865.

ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE VOYAGEURS DE HARTFORD, CONN.

CAPITAL . . . £500,000.

Les Hommes d'Affaires, les Artisans, tout le Monde.

DOIVENT S'ASSURER CONTRE LES

ACCIDENTS.

LA PREMIERE

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE VOYAGEURS DE HARTFORD, CONN.

Assure contre les

Accidents de toutes sortes.

Causant des Torts Personnels, ou perte de la vie

C'EST A BAS PRIX

Une Police pour $5000 en cas de fatal accident, ou $25 par semaine en cas de tort ruinant, ne coûte que $25 à $30 par année. Aucune somme, depuis 500 à 10,000 piastres, avec $3 à $5 de compensation par semaine, à un taux proportionné. Polices écrites pour cinq ans.

C'EST UNIVERSEL.

Cette Compagnie assure contre toutes sortes d'accidents, soit qu'ils arrivent en voyageant, en travaillant dans les boutiques ou les facteries, ou en marchant dans les rues, en nageant, en allant à cheval, en chassant, ou en péchant, etc. On émane des polices pour les provinces dans toutes les parties des Etats-Unis, et des Canadas, et donne la permission de visiter n'importe quelle partie du monde. Cette annonce est recherchée et appréciée par toutes les classes d'hommes riches ou pauvres.

ON PEUT S'Y FIER.

Les VOYAGEURS de Hartford est la plus ancienne compagnie d'assurance dans les Etats-Unis, et est établie sur des bases solides. Elle a émané plusieurs milles de polices, elle paie des réclamations pour compensation presque chaque jour, et les affaires augmentent constamment. Son capital est considérable, son directoire sont d'un caractère estimable au plus haut dégré, et elle possède plus d'un demi million en argent pour les payements des pertes.

AUCUN EXAMEN MEDICAL REQUIS.

☞ *Trois cents par jour* assurera un homme pour $2000, ou $10 par semaine de compensation pour une année.

Des agents dans toutes les principales villes et cités.

J. G. BATTERSON, Président.

RODNEY DENNIS, Secrétaire.

A. B. CHAFFEE, Montréal.

Agent Général pour les Canadas.

LÉONARD BOIVIN,

Agent a St. Hyacinthe.

M. TURCOT,

Médecin.

Bills Privés.

Les personnes qui, dans le Bas-Canada, se proposent de s'adresser à l'ASSEMBLEE LEGISLATIVE pour obtenir la passation de BILLS PRIVES, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoir de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute choses qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présents notifiées que par les règles 53ème et suivantes du Conseil législatif et de l'Assemblée l'Egislative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*,] elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS [spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande,] dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les *trois premières semaines* de la session.

J. E. DOUCET, *Greffier du Bureau des Bills Privés, C. Législatif.*

ALFRED TOOD, *Greffier en Chef du Bureau des Bills Privés. A Législatwe.*

Québec 13 juillet 1865.

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.



ENSEIGNE — CADENAS.

Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES,

DE TOUTES ESPECES.

ATTENTION VOITURIERS!!!

Les Voituriers trouveront un assortiment les plus complets pour Voitures.

ATTENTION FORGERONS!

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.

FEUILLARD Vergette.

CASTEEL et ACIER à Ressort.

Première qualité de Spaer et Jackson

CLOUS A CHEVAL Anglais et Améric.

ENCLUMES, ETAUX, DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!

FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES

DE PREMIÈRE QUALITÉ.

Thé de toutes qualités, ainsi qu'un assortiment des plus complets d'épiceries.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin.

CHARLES NELSON.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERE & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

Toute description d'effets en FONTE, exécuté avec soin et ponctualité, avec les meilleurs matériaux et par des ouvriers de Première Classe.

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre POELE

"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,

Sofa pour Jardins en Fer,

Pentures de Grange,

Boites de Roues.

Roues de Moulins,

Cribles,

Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la FONDERIE YAMASKA tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

Conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERE, FILS. CHARLES NELSON.

St. Hyacinthe, juillet, 1865.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

J. E. PARISEAU,

PROPRIETAIRE,

427, Rue Notre-Dame,

En face de l'Eglise des Récollets,

Montreal.

A toujours en Magasin,—Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Mirors, [Side-Boards], &c.



Montréal, Mai, 1865.—1a.

MERES
SAUVEZ VOS ENFANTS

SIROP DE DENTITION DU Dr. PICAULT

Dans le Canada il est reconnu que le tiers des enfants meurt de la dentition ou des maladies qui en sont la suite ; il est donc de la plus haute importance de chercher à mettre des bornes à cette mortalité effrayante. Nous serons heureux, *mille fois heureux*, si l'usage de notre *Sirop de Dentition* vient diminuer le nombre des victimes que la mort ne cesse de faire parmi ces chers petits êtres et dont la perte laisse un si grand vide dans les familles.

Ce SIROP incomparable, résultat de longues recherches d'un célèbre médecin de Paris, est appelé à réaliser ce désir. Il ouvre les pores des gencives, enlève l'inflammation et la douleur et facilite le percement des dents sans fièvre et sans convulsions.

PICAULT & FILS.

Montréal, 1865.

AGENTS A ST HYACINTHE,

FRENCH ET VERNIER,

Pharmaciens.

Aux Médecins.

Le Sirop d'IODURE DE FER INALTERABLE préparé par M. J. Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique est sans contredit la plus belle, la plus pure et la meilleure préparation de ce genre qui ait été fabriquée dans le pays ; la manière tout-à-fait scientifique dont ce sirop est préparé, est une découverte de M. Vernier, et le rend parfaitement inaltérable. Je le recommande particulièrement à la profession, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

P. E. PICAULT, M.D.

Montréal, 3 Juin 1865.

Pharmacie FRENCH ET VERNIER.

St. Hyacinthe.

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux, déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à réparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remerciments au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins a Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriquée jusqu'a ce jour, surtout pour le criblage du grain qui se fait sans perte.

Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports ; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

☞ *Toutes réparations aux Moulins à Battre exécutées avec soin et diligence.*

St. Hyacinthe, Novembre 186 .

NOUVEAU MAGASIN DE

VINS DE TOUTE ESPECE,

No. 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,

(Vis-à-vis la Maison F. & J. Leclaire.)

Le soussigné à le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis, que cédant à leur sollicitation, il vient d'OUVRIR un MAGASIN où il fera le commerce exclusif de Vins, Liqueurs, Eaux-de-Vie, Vins Français, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention des Messieurs les membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à très-bon marché.

P. A. MERCIER.

Montréal, Janvier 1865.

COUR DES COMMISSAIRES D'ASCOT.

JE soussigné, par les présentes, donne Avis Public, que j'ai été, ce jour, nommé greffier de la Cour des Commissaires pour le Township d'Ascot. Heures de Bureau : De 9 heures A. M. à 5 h. P. M. dans le Bureau de M. Felton & Felton, Block Beckett, sur le Quarré.

☞ *Aucuns papiers émis, à moins que les estampilles légales aent été payées d'avance.*

LOUIS C. BELANGER.

11 *Avril* 1865.

Compagnie d'Assurance

ROYALE,

SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

CAPITAL : 10,000,000 de dollars

LE FONDS DE RESERVE EXCEDANT

Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobiliers, Hardes de corps, etc Bibliothèques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

☞ *Nos taux sont très modiques.*

Agence à Montréal :

H. L. ROUTH, *Agent.*

J. LEANDRE BRAULT,

Assistant-Gérant,

Département-Français

Montréal 15 décembre 1863

AGENT D'ASSURANCE.



H. J. DOHERTY

MARCHANDISES SECHES, CHAUSSURES, EN GROS ET EN DETAIL,

PLACE DU MARCHE,

ST. HYACINTHE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF :	AGENCE POUR LE CANADA :
1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall*,	64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*
LONDRES.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans référence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,

Agent-Général pour le Canada,

MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,

Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE

D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.

M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assure sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procure les avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront aprés cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

E. CHANTELOUP,

121 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE et ARGENTE en CUIVRE et FERPLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MECHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAS, le PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,

121, RUE CRAIG.

N. B.—Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 30 mai 1864.

ISIDORE HERIBEL.

MEUBLIER.

RUE ST. ANTOINE.—(PRES DU MARCHÉ.)



M. HÉRIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises,** &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délai, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutera aux délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1862.

ATTENTION! ATTENTION! ATTENTION!

EPICERIE CANADIENNE.

EDMOND LEGENDRE,

125, RUE ST. LAURENT, MONTREAL, 125.

Voisin de Blacklock, Coin du Marché St. Laurent.

M. Ed. Legendre aura constamment un assortiment complet d'Epiceries choisies de première classe. Il aura aussi de bonnes Liqueurs de toutes sortes importées de France.

Port & Sherry Wine, Brandy, Gin, Old Tom, Rye Whisky, Ginger Wine, Jacques-Cartier, &c., &c.

Nouvelle Liqueurs, &c., &c.

Il vendra à des PRIX TRES MODERES, et ses pratiques seront très bien servies.

Il sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Montréal, janvier 1865.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné, par les présentes, donne avis qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom, par son épouse, ou aucune autre, sans un ordre signé de sa main, ou une procuration en forme.

J. B MAYNARD.

Worcester, Mass., E. U., 1865.—1a.

J. P. CRAIG,

Facteur de Pianos,

No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

☞ Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.

Montréal, 30 Mai, 1864.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Belhumeur où il donnera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques ;

La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommendables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B Monette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance à opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD,

J. B. GERMAIN,

LAMBERT SARASIN.

UN AVIS AUX

Dignes habitants du Canada.

Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules au mon onguant pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules aux Onguant offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour de boites ou des Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pourquoi mes préparations ne sont pas protégés par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampil les sur mes pilules ou mon onguant en vente au Canada, venant des Etats-Unis. Je me fie pour leur protection seulement sur la marque qui se trouve sans le livre de direction autour de chaque *Boite* ou *Pot*. Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait *aucune Estampilles* des E. U. sur la boite de pilule ou d'Onguant.

N'en achetez aucune qui porte des Estampilles des Etat-Unis.

T. HOLLOWAY,

244 Strand, London

CONCOURS PROVINCIAL

AGRICOLE ET INDUSTRIEL

POUR

1865,

OUVERT AUX

DEUX CANADAS

AURA LIEU A LA

CITÉ DE MOMTREAL,

MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI

26, 27, 28, ET 29 SEPTEMBRE,

DANS LE

PALAIS DE CRISTAL

Rue Ste. Catherine, et sur le terrain de la Ferme des Prêtres dans le voisinage immédiat situé entre les Rues Guy et Sherbrooke.

Prix offerts..... $10,000 à 12,000

On peut se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée dans le département agricole du Secrétaire de la Chambre d'Agriculture, No 615, Rue Craig, ou des Secrétaires des Sociétés d'Agriculture du Comté.

Dans le département industriel on pourra se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée en s'adressant au Secrétaire de la Chambre des Arts et Manufactures, Institut des Artisans, Grande Rue St. Jacques.

Les entrées dans le département agricole devront être faites le ou avant Samedi, le 3 août prochain, au Bureau du Secrétaire, No. 615, Rue Craig. Pour les produits agricoles on recevra des entrées jusqu'à samedi, le 9 septembre

Dans le département industriel, les entrées devront être faites, le ou avant le 15 septembre, au Bureau de la Chambre des Arts et Manufactures.

Chaque Concurrant devra payer un dollar en faisant son entrée, ce qui lui donnera droit à un billet d'admission pendant tout le concours.

Des arrangements ont été faits avec les principales lignes de chemin de fer et de navigation, pour rendre à destination, franc de charge, tout objet exposé qui n'aura pas été vendu.

Les concurrants étrangers dans le département industriel auront autant d'espace que possible pour exhiber leurs objets, mais ne pourront pas entrer en compétition pour les prix.

Pour plus amples informations s'adresser aux soussignés, Secrétaires-Conjoints de l'Association Agricole.

GEORGE LECLERE,

Sec. de la Chambre d'Agriculture.

A. MURRAY,

Sec. de la Chambre des Arts et Manufactures.

Montréal, 1er Juillet 1865.

MERES, SAUVEZ VOS ENFANS

PASTILLES-A-VERS VÉGÉTALES



DE DEVINS.

sont certainement le Remède le plus efficace pour la

DESTRUCTION DES VERS

QUI SOIT ENCORE CONNU.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement végetales,

Elles sont agréables au goût,

Elles n'ont rien d'offensif à la vue.

Et sont les seules LOSANGES Anthelminthibues admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestiaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elles estampillés des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞ Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON.

CHIMISTES,

Pres le Palais de Justice.

MONTREAL

JOURS DE PUBLICATION:
[illegible] et Vendredis

PRIX DE L'ABONNEMENT.
[illegible] Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.
[illegible] TROIS PIASTRES lorsque l'abonnement [illegible] pas payé [illegible] d'avance. Ceux qui veulent discontinuer [illegible] donner avis, au Bureau du [illegible] avant l'échéance de leur abonnement. Les abonnements sont de six mois.
Etats-Unis—Trois piastres.

L. G. GLADU,—Rédacteur.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADE
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion...... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne.. .. 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois

Editeurs-Propriétaires,—LUSSIER & FRERE.

Vol. 13 St. Hyacinthe, (Bas-Canada.) Mardi, 15 Août 1865. No. 45

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de Ls. Taché, écr.
SUIVRONT LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1862.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. N. Chaput.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 5 Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambault Rue Cascades.
St. Hyacinthe 23 septembre 1914.

LETENDRE ET MERCIER,
AVOCATS,
Ancien Bureau de M. [illegible], Coin des Rues Girouard et Mondor.
A. P. LETENDRE. HONORE MERCIER.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
WATERLOO.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
Juin, 1864.

TACHE ET GLADU,
Notaires.
Coin des Rues Girouard et Ste. Anne.
LS. TACHE. L. G. GLADU.
St. Hyacinthe, 10 Novembre 1864.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Résidence: Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

HOTEL DU PEUPLE.

TENU PAR

GODFROIS DAIGNEAULT,

(Ci-devant de St. Pie.)

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vû la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce. Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront a la disposition des voyageurs.
St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

J. J. E. SAUVAGEAU,



ARTISTE-PHOTOGRAPHE.

HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mars 1865.

SEL! SEL!! SEL!!!

Le Soussigné ayant loué le vaste MAGASIN de la COMPAGNIE d'ENTREPOT à la POINTE-LEVIS, est prêt à vendre ou à faire des engagements pour la livraison de SEL EN SAC à aucune STATION SUR LA LIGNE DU GRAND TRONC.

THOMAS FRASER,
Quai des Indes,
Québec.

Québec, 1er Mai 1865.—6m.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.



VINS, LIQUEURS ET EPICERIES
De première qualité.
SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.
Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite: *Queen Insurance Company*
St. Hyacinthe, 27 Novembre 1864

LEANDRE BOUDREAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 22 mai, 1865.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné
L. TACHE, N. P.
St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

MARCHANDISES SECHES!

CADORET & DUFORT.

PLACE DU MARCHE, COIN DES RUES CASCADES ET ST. FRANCOIS.

ST. HYACINTHE.

M. F. CADORET tout en remerciant respectueusement ses nombreuses pratiques et le Public en général, prend la liberté de leur annoncer qu'il vient de s'associer M. E. O. DUFORT, et qu'il continueront, à avoir toujours en mains un assortiment considérable et varié de

MARCHANDIS SECHES,
de toutes sortes.

Comme ils font leurs achats pour de l'Argent Comptant, ils espèrent pouvoir vendre à aussi bon marché que partout ailleurs, et satisfaire ceux qui voudront bien les encourager.

F. CADORET. E. O. DUFORT.

LES MESSIEURS DU CLERGE
trouveront toujours à leur établissement un bon Assortiment de Mérinos doubles et simples, Say, Russell Cord, etc., aux conditions les plus libérales.
C. & D.

St. Hyacinthe Mai 1865.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 70 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à
BENJAMEN CADORET, père.
St. Dominique, 4 mars, 1865.—3m.

A VENDRE.



UN EMPLACEMENT situé au Village de ST. DENIS, Rivière Richelieu, contenant 75 PIEDS DE FRONT, SUR CENT QUATRE VINGT PIEDS DE PROFONDEUR, avoisinant la Place du Marché, avec MAISON EN PIERRE à Deux Etages, HANGAR, REMISES ETABLES et autres Bâtisses sus érigées.

Cette maison a toujours été occupé pour commerce, et offre tous les avantages possibles à cette branche.

Conditions très libérales, S'adresser au soussigné à St. Hyacinthe. R. ST. JACQUES.
St. Hyacinthe 14 avril 1865.

HOTEL NATIONAL,

TENU PAR

A. S. MAYNARD,

Rue Cascades, pres du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, meublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable: la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.

Prix très-Modérés.

St. Hyacinthe, mai 1865.

HOTEL DU CANADA,
à louer.

CET HOTEL DE PREMIERE CLASSE, si bien situé au centre de la cité de St. Hyacinthe, à quelques pas du Marché, avec ses dépendances, comprenant de vastes écuries, est a LOUER. La Licence qu'à l'occupant actuel, pour détailler des liqueurs, sera transportée au locataire.

C'est un avantage assez rare pour ceux qui désirent

TENIR HOTEL.
☞ POSSESSION IMMEDIATE. ☜
☞ CONDITIONS TRES FACILES. ☜
S'ADRESSER A
MICHEL PALARDY.
St. Hyacinthe, 25 juillet, 1865.

J. A. SIMARD,
AVOCAT,
Tient son Bureau dans la maison de M. Aug. Archambault porte voisine du bureau du *Journal* place du marché, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

L. F. A. VIOLLETTI,

CORONER CONJOINT,

du District de Bedford.

Bureau South Ely, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a renouvelé le moulin à carde sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le foulon est aussi en très bon ordre, et de plus il presse l'Etoffe et autres articles avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part du patronage public.——St. Barnabé, 8 août 1865.

DR. MATHIEU,
Dentiste.
No. 192, Rue Notre-Dame,
En face du Palais-de-Justice.
Montréal Mai 1865.

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE.



Le Grand Purificateur du Sang.
Est spécialement recommandé

Pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les secrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE.

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente
Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abcès, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses. C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Dartres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Billieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LANMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salspareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.



ENDUITES DE SUCRE.
LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES
☞ MALADIES ☜

Du Foie, de l'Estomac
ET DES INTESTINS.

Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les
CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque, là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsi ou Indigestion,
Maladies de Foie,
Constipation,
Maux de tete,
Hemorroides,
Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé; cette combinaison de rares propriétés médecinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire sont opéré des guérisons complètes.

Préparé seulement par LANMAN & KEMPT, Droguistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice. Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

FEUILLETON

LES CHAUFFEURS.

DEUXIÈME PARTIE.

VII.—*Dans les bois.*
(*Suite.*)

—Je n'ai pas toujours été aussi laide et aussi abandonnée que je le suis aujourd'hui, répliqua tristement la pauvre créature J'ai été jeune, j'ai été belle; j'ai aimé avec un entier dévouement; à cet amour j'ai sacrifié honneur, famille, tout, et maintenant on me repousse, on me méprise, on ne me connait plus....

En dépit d'elle-même, la colporteuse était devenue pensive; mais elle ne tarda pas à relever la tête avec fierté.

—Cela ne m'arrivera pas, à moi dit-elle si cela m'arrivait..

—Que feriez-vous, madame Rose?

—Je ne sais; mais il me semble que je renverserais que je briserais....

—Vous feriez comme moi, madame Rose vous vous résigneriez et vous pleureriez en secret.

Rose se tenait, elle avait les narines gonflées, le sourcil froncé. Enfin elle secoua la tête d'un air d'impatience.

—Bah! reprit-elle, ce sont des enfantillages.... Voyons, la Grêlée, sois donc raisonnable.. J'ai eu tort, je l'avoue, de te pousser à une démarche qui peut irriter mon mari contre toi, mais, que veux-tu? je perd la tête quand la jalousie me vient. Enfin, il n'y a pas de remède. D'ailleurs, que peux-tu craindre du Beau-François? il ne te tuera pas peut-être?

—Ah! s'il ne s'agissait que de mourir! répliqua la Grêlée, depuis longtemps la vie est un fardeau pour moi.... Mais, madame Rose, madame Rose, poursuivit-elle avec une sombre terreur, ne croyez-vous pas que pour se venger, il pourrait s'en prendre à mon enfant, mon pauvre cher enfant, enfant innocent?

En même temps elle saisit son fils avec une sorte de frénésie et de baisers. La frivole Rose elle même fut émue par cet élan de tendresse maternelle; cependant elle dit avec un nouveau mouvement d'impatience.

—Sur ma foi, ma chère, tu deviens complètement folle. Comment François qui est juste, s'en prendrait il à ton fils d'une faute dont tu es coupable? Si le petit gars d'Etrechy n'a rien fait lui-même pour exciter la colère du Meg, il n'a pas sujet de la craindre.

—Malheureusement il n'en est pas ainsi, madame Rose, répliqua Fanchette en serrant toujours son fils contre sa poitrine; il parait que Jacques de Phitivier, le maitre des Mioches a des plaintes à porter contre lui, et le Meg sera sans doute fort irrité.

Le petit gars d'Etrechy se détacha de ses étreintes convulsives, et il dit les larmes aux yeux:

—Je suis bien fâché de te causer du chagrin mère: mais ils veulent toujours m'obliger à voler. tu m'as dit que c'est mal.... d'ailleurs, je ne veut pas d'eau-de-vie moi, parceque cela me rend malade; et puis je ne veux pas aller avec les autres parce qu'il me battent toujours.

Fanchette posa vivement la main sur la bouche de son fils.

—Tais-toi, tais-toi, dit-elle avec inquiétude. Ne l'écoutez-pas, madame Rose; c'est un enfant, il bavre à tort et à travers.... Tenez, madame Rose, peut-être ferait on bien de nous laisser partir, mon fils et moi: nous nous en irions jusqu'à l'autre bout de la France, et nous deviendrions ce que nous pourrions....Si vous vouliez demander cette grâce pour nous au Beau François, il ne vous la refuserait pas, je le gage.

Mais l'esprit de Rose, singulier mélange de passion, d'égoisme et de légèreté, était déjà fatigué de ces doléances.

—Je n'ai pas à m'occuper de tout cela, dit-elle sèchement. je ne me mêle jamais des affaires de la bande. François peut agir comme il l'entendra, je ne veux pas le blâmer, je ne veux pas le juger; qu'il m'aime toujours et cela suffit.... Cependant, poursuivit-elle d'un ton plus doux, comme je suis la cause de l'embarras où tu te trouves, je ne t'abandonnerai pas, suivant ma promesse; ni toi, ni ton fils vous n'aurez rien à craindre pour cette malheureuse affaire de ce matin.

—Que Dieu vous entende, madame Rose dit Fanchette en levant les yeux vers le ciel.

—Dieu répliqua la jeune femme en tressaillant; tu penses donc encore à ton Dieu. Bien souvent murmura Fanchette.

Rose resta quelques minutes silencieuse, le visage caché dans ses mains; enfin, elle fit un geste d'impatience comme pour repousser une pensée importune.

—Bah! laissons cela, dit-elle. Eh bien! la Grelée, François ne peut tarder d'arriver je m'étonne même qu'il ne soit déjà ici. Toute réflexion faite, il ne sera peut être qu'il ne te voie pas d'abord; il vaut mieux que j'aie eu le temps de lui parler, de l'adoucir. Je sais comment m'y prendre, et s'il consent à m'écouter, je réponds de lui. Quant à toi, tu devrais te coucher dans le bois jusqu'à ce que je te donnasse avis que tu peux te présenter sans danger. Voyons, pourquoi ne se retirerais-tu pas par exemple à la butte du Charbonnier qui est a cinq ou six cents pas d'ici. L'endroit est désert: nos gens vont passer la nuit à chanter et a danser; aucun d'eux n'ira t'y déranger. Tu resteras la tranquille jusqu'à ce que je t'envoie prévenir.

—Fanchette réfléchit.

—Vous avez raison, madame rose dit elle enfin; vous parviendrez à calmer le Meg; moi, je vais me rendre à la butte du Charbonnier. Mais, ajouta-telle en fondant en larmes de nouveau, je ne serai plus avec mon fils, que je n'ai pas vu depuis jours, et quand il faut me séparer de lui même pour un moment....Pourquoi ne viendrait-il pas avec moi?

—Non son absence pourrait être remarquée et inspirer des soupçons. D'ailleurs, dans la soirée, le mioche se glissera de temps jusqu'à la cabane pour te tenir compagnie.

—Oui, oui, mère, dit le petit gars avec empressement; cache-toi, puisque l'on veut te faire du mal. Moi j'irai te voir à la butte et si on me donne du pain et de la viande, je t'en apporterai.

La Grelée se leva lentement pour obéir, mais au moment de s'éloigner, elle eut un nouvel accès de douleur et d'épouvante.

—Madame Rose, dit-elle en sanglotant, je fais ce que vous me conseillez; mais je ne sais pourquoi mon cœur me déchire en embrassant mon gars....il me semble que je ne dois plus le revoir....Oh! vous me promettez de veiller sur lui, n'est-ce pas? Vous me le rendrez, madame Rose; je vous le confie..

—L'insupportable pleureuse! répliqua Rose avec colère. Oui, on te rendra ton fils: que veux-tu donc qu'on en fasse?

La pauvre Fanchette craignit d'avoir offensé son orgueilleuse protectrice; elle balbutia quelques excuses; puis après avoir encore recommandé au petit gars d'Etrechy de venir la voir dès qu'il pourraint s'échapper, elle l'embrassa rapidement, et disparut dans la profondeur des bois.

(*La suite au prochain numéro.*)

L'emancipation politique des noirs.

L'immensité de la tâche que le gouvernement confédéré, en succombant, léguée aux vainqueurs, se complique à mesure que le temps marche. La réorganisation politique des Etats dans lesquels l'industrie, la justice, tout est tombé d'un seul coup, n'est rien malgré ses difficultés si on le compare à la transformation sociale des quatre millions d'esclaves libérés. Faire des citoyens de cette race d'hommes qui hier était traitée comme un bétail raisonnable; inculquer au noir, qui n'a jamais connu la liberté et la responsabilité, les devoirs, la dignité, la force d'initiative du travailleur libre, c'est un progrès qui ne peut se réaliser que par le temps et l'éducation: pourtant les moments pressent. Le plus hideux paupérisme envahit rapidement les anciens Etats à esclaves; des centaines de mille nègres valides et de blancs ruinés sont à la sportule, et, d'un bout de l'Union à l'autre, las antipathies de races se manifestent par des rixes où le sang coule journellement, et qui sont peut-être le prélude d'une insurrection générale.

Un certain nombre des grands propriétaires du Sud, suffisamment tranquilisés aujourd'hui à l'endroit des intentions du président Johnson, et à peu près assurés que les catégories d'exception de la proclamation d'amnistie resteront à l'état de menaces, ont entrepris d'organiser le travail libre. L'échelle des salaires des noirs passés à l'état de travailleurs libres, est si modeste que, eu égard au prix élevé du coton et à la suppression des non-valeur, le travail libre sera aussi avantageux que l'emploi des esclaves Le nègre, logé et nourri chez le maitre, et incapable, vu la modicité de son salaire, l'uniformité de son travail et son défaut d'éducation, de s'élever dans l'échelle sociale, restera comme autrefois à la discrétion des propriétaires; il passera de l'esclavage au servage industriel, le pire de tous les servages.

Il y a quelques années, l'empereur Alexandre a affranchi les serfs de son empire, c'est croyons-nous, le seul exemple d'une émancipation en masse qui n'ait pas été amenée ou suivie par un bouleversement social. Mais en Russie, il avait affaire non à des esclaves dans l'acception rigoureuse du mot, mais à des paysans liés à la glèbe, c'est-à-dire attachés à un domaine et non à un individu; à des hommes jouissant des droits de la famille et même, jusqu'à un certain point, de la commune.

Enfin, les serfs russes ont acquis la propriété de leurs terres avec la liberté, et ont été affranchis à la fois du servage de la féodalité et de celui du paupérisme. Quelle différence avec le nègre abandonné à lui-même, aussi pauvre et plus délaissé qu'auparavant!

Pour compenser l'infériorité du nègre, qui le laisse comme auparavant à la merci du capitaliste du Sud, et qui amènerait rapidement la réorganisation de l'ancien ordre de choses, moins le nom et les avantages relatifs de l'esclavage, le parti républicain demande avec insistance que le droit de suffrage soit donné à l'esclave affranchi, pour qu'il devienne, devant l'urne électorale, l'égal réel de son maître. Mais là se présentent, plus flagrants, plus graves que partout ailleurs, les dangers du suffrage universel appliqué à une multitude ignorante. Combien sur les douze cent mille noirs qui seraient appeles à voter, en est-il qui savent lire? Peut-on, dans un pays de gouvernement direct, donner le pouvoir à une classe complètement illetrée?

Pourtant entre ces deux alternatives, l'asservissement des nègres par leurs anciens maîtres et leur affranchissement politique, nous ne saurions hésiter: le premier fait prolongerait pour un demi-siècle peut-être la dégradation dans laquelle l'esclavage a tenu la race africaine. Le second présenterait inévitablement des dangers pour une certaine période; mais jusqu'à ce jour, on n'a pas trouvé d'autre apprentissage à la liberté que la liberté elle-même.—*Courrier de l'Europe.*

Nouvelles et Faits Divers.

—Un individu du village de Coss (*Iowa*) a été arraché de son lit, rossé, battu à coups de bâton et laissé sur place dans un piteux état; sa femme a été maltraitée et a eu quatres dents cassées; sa fille a été fouettée sur la place et conduite en chemise a un mille de sa demeure, où elle à été abandonnée en pleine nuit. Les autres de cette équipée étaient une douzaine. Ils ont dit pour leur justification que l'homme qu'ils avaient ainsi malmené *était un mauvais voisin* et voulaient le forcer à quitter le pays.

TABLE SUR LES PROBABILITÉS DE LA VIE.
—On suppose que la terre est peuplée d'un *milliard* d'individus, qui meurent tous dans un siècle. On compte 33 ans pour une génération; par conséquent,

Il en naît:		*Il en meurt:*	
Par an......	37,037,037	Par an...	33,333,383
jour.......	101,471	jour......	91,324
heure.......	4,228	heure......	3,806
minute	70	minute.......	63
seconde	1	seconde.......	1

Sur *mille* enfants qui naissent en même temps, il en reste au bout

d'un an	767	de 30 ans	438	de 70 ans	117
de 2	672	35	404	75	72
3	625	40	369	80	34
5	583	45	334	85	12
10	551	50	297	90	4
15	529	55	257	95	3
20	502	60	213	97	2
25	472	65	167	100	1

La moitié de ceux qui naissent meurent avant 21 ans, et les deux-tiers avant 46 ans.

Sur 10,000 hommes, 5 au plus parviennent à 100 ans. L'homme qui ne fait point d'excès, et à qui il n'arrive aucun accident, peut espérer de vivre 90 ou 100 ans et plus.

La paroisse de Ste. Geneviève de Batiscan vient d'être temoin d'une cérémonie bien pieuse et bien touchante, et qu'il ne lui avait jamais été donné de voir avant ce jour. Mardi, le premier du courant, M. François Trudel et Dame Marguerite Nobert, son épouse, ont célébré le cinquantième anniversaire de leur mariage, mais ce qui n'a pas peu contribué à relever l'éclat de la fête c'était de voir à côté de ces vieux et vénérables époux, et prosternés devant les saints autels, cinq couples de jeunes messieurs et demoiselles rayonnantes des charmes de leur âge, et pleins d'espérance, qui venaient contracter en même temps une alliance que seule la mort peut dissoudre. Et chose très remarquable, c'est que parmi ces dix jeunes époux se trouvaient une fille, une petite fille, deux neveux et trois nièces de M. et Mme Trudel.

La messe fut celébrée par le Révérend M. Noiseux, curé du lieu, qui dans une belle et touchante improvisation adoptée à la circonstance et dans laquelle chacun, jeune comme vieux, trouva son compte, a su toucher plus d'un cœur, et a fait verser plus d'une larme aux assistants.

L'église décorée avec un goût tout particulier comme en un beau jour de dimanche, remplie d'une foule de fidèles qui étaient accourus de toute part pour assister à une fête aussi remarquable que belle.

L'orgue, accompagné d'un chœur de musique et de chantres préparés avec le plus grand soin, fit entendre ses sons harmonieux durant tout le temps de l'office et on y exécuta des pièces de musique et de chant en partie qui certainement ne laissaient rien à envier, de ceux qu'on exécute dans les cathédrales de nos grandes villes; et tous s'accordent à dire qu'ils n'avaient jamais rien vu ni entendu de si beau dans les église de nos campagnes.

La cérémonie terminée, M. et Mme Trudel, accompagnés de leurs parents et amis au nombre de quatre vingt, se rendirent à leur demeure où les attendait un repas préparé avec beaucoup de tacte et auquel tous prirent part avec cette gaîté et cet entrain que l'on rencontre toujours chez nos bons canadiens qui conservent encore leur sans-gêne primitif. Et enfin après avoir passé la journée dans la joie la plus vive et dans la gaîté la plus franche on se retira, à une heure avancée de la soirée, chacun emportant avec lui le souvenir d'une aussi belle journée qui ne s'effacera jamais de sa mémoire—(*Journal des Trois-Rivières.*)

—Le Père Jérôme Kajsienicz, religieux Polonais, qui réside à Rome, passait, en cette ville, mercredi dernier. C'est un ancien officier, et il porte de profondes cicatrices à la figure.

—Nous accusons réception du charmant roman canadien *Antoinette de Mirecourt* traduit de l'anglais par M. J. A. GENAND. Nos remerciments aux éditeurs pour l'envoi d'une copie.

☞Nous prions ceux qui nous sont endettés pour Abonnements, Annonces, etc., de vouloir nous payer immédiatement.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Mardi, 15 Août 1865.

Correspondance Parlementaire

QUÉBEC, 10 Août, 1865.

Après une discussion, dont l'opposition a fait tous les frais, et surtout MM. Dorion et Holton, les résolutions au sujet de l'adresse en réponse au discours du trône ont été adoptées à neuf heures du soir. L'opposition a demandé une division sur le 8e et dernier paragraphe. Seulement 85 membres ont voté; l'opposition n'a rallié que 28 voix.

Voici la division : -

POUR.—MM. Archambault, Beaubien, Bellerose, Biggar, Blanchet, Bown, Brousseau, Brown, Burwell, Bowman, Carling, Cartier, Cartwright, Cauchon, Chambers, Chapais, Cockburn, Cornellier, Currier, De Boucherville, Dickson, Jos. Dufresne, Dunsford, Evanturel, T. Ferguson, W. Ferguson, Gagnon, Galt, Gaudet, Gaucher, Gibbs, Higginson, Haultain, Jones, Knight, Langevin, Magill, J. A. Macdonald, A. Mackenzie, McConkey, McGee, McIntyre, Morris, Munro, Pouliot, Raymond, Rose, Rémillard, J. J. Ross, J. S. Ross, Scoble, Stirton, Walsh, Wilson, Wood, Ames Wright, Alonzo Wright.—57.

CONTRE.—MM. Caron, Coupal, A. A. Dorion, J. B. E. Dorion, Duckett, A. Dufresne, Dunkin, Fortier, Geoffrion, Holton, Houde, Huntingdon, Jones, Labrèche-Viger, Laframboise, Lajoie, D. A. Macdonald, J. Macdonald, O'Halloran, Paquette, Perrault, Pinsonnault, Pouliot, Rymal, Scatcherd, Taschereau, Thibodeau, Tremblay.—28.

Les résolutions furent ensuite référées, sur motion de M. Cartier, à un comité chargé de rédiger l'adresse en réponse au discours du trône. Ce comité est composé de MM. Magill, Brousseau, Wilson, Amos Wright et du député de notre comté, M. Raymond.

La correspondance entre les autorités impériales et le gouvernement canadien, relative à la confédération et à la mission des délégués en Angleterre a été ensuite mise sur la table. Puis on a ajourné la chambre vu qu'il n'est pas convenable de procéder à la discussion d'autres questions avant que l'adresse en réponse au discours du trône soit présentée à Son Excellence.

M. Sandfield Macdonald n'est pas encore arrivé.

Je vous entretiendrai dans ma prochaine correspondance de la manière délicate dont ces messieurs de la gauche entendent faire de l'opposition au ministère qui se moque de leurs coups d'épingle.

Québec, 11 août, 1865.

Vos lecteurs auront lu sans doute avec avec intérêt le mémoire touchant la reconstruction du cabinet. Résumons en quelques lignes ce document important et nous serons plus en état d'apprécier les arrangements que nous ont donné le ministère Belleau-Macdonald.

Le 3 août, M. Macdonald a eu une entrevue avec M. Brown. Il l'informe que Son Excellence l'a mandé, le matin, pour conférer avec lui sur la reconstruction du ministère; que depuis Son Excellence juge convenable qu'il prenne la place de premier-ministre, comme étant le plus ancien membre du ministère. M. Cartier, suivant le le même principe, doit être le chef de la section bas-canadienne.

M. Cartier était prêt à accepter ces arrangements.

M. Brown s'y objecte en représentant que le ministère a été jusqu'alors une coalition de trois partis politiques, représentées chacun par un chef reconnu; mais agissant sous un autre chef en dehors des influences de partis ou des ambitions personnelles. En plaçant l'un des chefs des trois partis de la coalition, c'est donner à l'un d'eux un avantage trop décisif sur les autres; c'est compromettre l'existence de la coalition en l'exposant à perdre la confiance qu'elle commande dans le public. M. Brown rappelle que durant tout le cours de l'année dernière il s'est trouvé avec ses deux collègues MM. McDougall et Howland, dans une position désavantageuse et embarrassante, étant unis à neuf adversaires politiques, à la tête des principaux départements d'Etat. M. Brown est d'opinion que la meilleure manière de régler la difficulté serait d'inviter un honorable membre du Conseil Législatif, ayant une bonne position à remplacer Sir E. P. Taché.

Subséquemment M. Macdonald suggère M. Cartier, comme premier-ministre, mais évidemment les mêmes objections subsistaient contre lui.

Finalement le 5 août M. Macdonald informe M. Brown que M. Cartier et lui sont convenus de proposer Sir N. F. Belleau pour le portefeuille de premier-ministre et de receveur-général.

Le 7, Sir Narcisse, bien qu'avec une certaine répugnance, acceptait la position que lui offrait le gouvernement.

Ainsi le *Courrier* a eu raison de dire que c'était mal juger les hommes au pouvoir que de supposer qu'ils sacrifiaient à leur ambition personnelle la grande réforme constitutionnelle qu'ils se sont engagés à faire réussir.

Dans la reconstruction du ministère on a été obligé de faire des concessions pour satisfaire les exigences des partis politiques, mais non pas celles des individus; au contraire ceux-ci se sont effacés et ont renoncé à de légitimes aspirations en faveur du succès de l'œuvre de la coalition. On a vu que M. Macdonald était prêt à céder le portefeuille de premier-ministre et tous deux finalement renonçaient à leur droit à la préséance en faveur de Sir Belleau, parcequ'il est plus acceptable qu'eux à la majorité haut-canadienne, étant moins compromis comme homme de parti que ne le sont MM. Macdonald et Cartier. Quant à Sir N. Belleau, il n'a accepté qu'au prix de certains sacrifices dont on doit lui tenir compte.

M. Dorion a profité des explications ministérielles sur la reconstruction du gouvernement pour essayer de jeter quelque ridicule sur la personne de M. Belleau. M. Dorion a voulu contester les aptitudes de ce monsieur pour la haute position à laquelle il a été appelé. Ce qui m'a étonné durant la sortie du chef de l'opposition, ça été de voir que l'ex-commissaire des travaux-publics de l'administration Macdonald-Dorion ait eu le mauvais goût d'applaudir aux remarques de son chef sur l'incapacité de l'hon. premier-ministre. L'hon. M. Macdonald a répliqué aux remarques de M. Dorion. Il a dit qu'il avait déjà eu l'honneur d'être le collègue de M. Belleau et qu'il avait pu apprécier son mérite et ses capacités et qu'il est fier d'être membre d'une administration dont Sir Belleau est le chef. Il n'est aucun homme qui possède assez de talents ou de mérite pour être au-dessus des atteintes de la critique, M. Dorion lui-même n'en est pas exempt.

Le premier paragraphe de l'adresse, qui se rapporte à la délégation en Angleterre, a fourni à M. Dorion, l'occasion de renouveler ses attaques contre le projet de confédération. La future constitution des gouvernements locaux lui a surtout servi de thème à ses récriminations. A l'appui des vues qu'il exprime sur le mérite de cette constitution il lit la substance d'une lettre adressée, dit-il, par M. Galt à M. Pope et autres députés anglais du Bas-Canada, le 7 mars 1864. On donne comme suit le résumé de cette lettre :

1o. Dans la constitution locale on garantira aux comtés élisant des représentants anglologues qu'aucun changement ne sera fait dans cette partie du pays sans un vote des deux tiers de ses représentants présents.

2o. Aucune modification ne sera faite dans les limites des municipalités de ces comtés, si ce n'est selon la loi municipale ordinaire du Bas-Canada.

3o. La loi des écoles subira quelques amendements de manière à assurer aux protestants le contrôle de leur système d'éducation. Le gouvernement ne peut dire maintenant si ces amendements se feront par des modifications dans le Conseil de l'Instruction Publique, ou autrement, ou, comme il a été suggéré, par le moyen d'un département protestant de l'instruction publique. Il pourrait être nécessaire de prendre un peu de chacune de ces choses. Les dissidents peuvent se joindre et réunir leurs cotisations d'école, mais il ne saurait être permis que des dissidents épars aient le pouvoir de donner leurs cotisations d'école à des districts lointains avec lesquels ils n'ont aucun rapport. Les cotisations d'écoles payables par les corporations seront divisées comme allocation législative.

4o. Le gouvernement ne voit aucune objection à l'achat par les municipalités de comtés ou de townships, de terres publiques situées dans leurs limites, à tel prix qui sera fixé ; mais cela doit être à la condition que ces terres seront vendues à tous les acheteurs indistinctement.

Pour le moment il serait intempestive de discuter le contenu de cette lettre. La constitution des gouvernements locaux est une question indépendante de celle maintenant soumise à notre considération et il ne serait nullement profitable de s'en occuper pour le moment. M. Dorion en a jugé autrement, aussi M. Dorion n'est pas en chambre pour s'occuper de la chose publique au point de vue des intérêts du pays, mais seulement pour servir le parti qu'il représente.

M. Perrault nous a donné, à la fin de la séance de l'après-midi, mercredi, un échantillon de son savoir. Dans une impétueuse improvisation de dix minutes, il a trouvé moyen de jeter à la face des membres du ministère tous les noms imaginables. Il a voulu s'élever surtout contre leur égoïsme, parcequ'ils n'avaient pas fait mention du regretté Sir Etienne dans le discours du trône. Ce n'est point sur ce point que je songerai à quereller M. Perrault, car je ne dissimulerai pas que moi pour un, je m'attendais à ce que les membres de l'administration feraient quelque part mention du nom de leur illustre collègue; mais où je trouve M. Perrault en défaut, c'est lorsqu'il vient traiter de *vieil outil*, presque de servil instrument un homme que tous regardent comme une de nos gloires nationales. Il a encore reproché au ministère, avec autant de mauvais goût que d'indélicatesse, d'avoir *souillé* ce défenseur de notre nationalité. Il est évident qu'une cause y perd beaucoup d'avoir M. Perrault pour défenseur.

Je voudrais que ce monsieur vint se persuader que son imagination par trop brillante l'emporte tellement sur son jugement qu'il devrait se risquer le plus rarement possible à prendre la parole. En suivant les sages conseils que M. Dufresne lui donnait, durant la dernière session et qu'il trouvera imprimés dans les débats sur la confédération, il pourra arriver autrement, il aura toujours un peu l'air d'un nouvel émancipé.

NEGOCIATIONS MINISTERIELLES *pour la reconstruction du gouvernement, nécessitée par la mort de Sir E- P. Taché.*

—Suite.—

No. 2. l'hon. J. A. Macdonald à l'hon. George Brown.

Québec, le 4 août, 1865.

MON CHER MONSIEUR,—Immédiatement après la conversation que nous avons eue et que nous avons résumée par écrit, j'ai obtenu de Son Excellence la permission de vous faire la proposition suivante : M. Cartier, comme chef de la majorité ministérielle du Bas-Canada en Parlement, occuperait la position de premier ministre, devenue vacante par la mort de Sir Etienne Taché, les autres membres du cabinet conservant leurs portefeuilles respectifs. Tous les membres bas-canadiens du cabinet admettent cette combinaison, ainsi que M. Campbell et moi-même; je puis aussi vous garantir que M. le Solliciteur-Général, actuellement absent, ne s'y opposera pas.

Veuillez, je vous prie, me répondre au plus vite.

Veuillez croire, Monsieur, etc., etc,

JOHN A. MACDONALD.

A l'hon. Geo. Brown.

No. 3. L'hon. George Brown à l'hon. J. A. Macdonald.

MON CHER MONSIEUR,—J'ai reçu votre lettre de cette après-midi, par laquelle vous m'invitez à garder ma position actuelle dans un ministère dont M. Cartier serait le chef: En réponse, j'ai l'honneur de vous informer que MM. Howland et MacDougall, avec lesquels j'en ai conféré, considérent, ainsi que moi, cette proposition comme tendant à créer une nouvelle administration dans dans laquelle les garanties données au parti libéral se trouveraient gravement compromises. Toutefois, animés d'un vif désir d'éviter tout ce qui pourrait compromettre les plans du ministère de coalition sur la question constitutionnelle, nous ne pouvons prendre la responsabilité d'accepter ou de rejeter votre proposition avant de nous être consultés avec nos amis politiques. Je suis prêt à agir immédiatement dans ce sens et, à cette fin, il est nécessaire que j'aie, par écrit, un clair exposé des bases sur lesquelles M. Cartier se propose de former la nouvelle administration.

J'ai l'honneur, etc,

GEO. BROWN

A l'hon. J. A. Macdonald.

No. 4 L'hon. J. A. Macdonald à l'hon. Geo. Brown.

Québec, samedi, 5 août, 1865.

MON CHER MONSIEUR.—Je suis fâché d'apprendre, par votre lettre, que vous ne pouvez, sans vous entendre préalablement avec vos amis politiques, ni accepter ni rejeter la combinaison qui ferait de M. Cartier le chef du ministère, en remplacement de feu Sir Etienne Taché, les autres membres du cabinet conservant leurs portefeuilles respectifs. J'ai consulté M. Cartier et il pense comme moi que le temps presse et qu'il serait très-inopportun d'attendre la décision de vos amis.

Le Parlement s'assemble mardi prochain et, à notre point de vue, la position du gouvernement et l'avenir du grand projet qui l'occupe, seraient également compromis si le ministère entrait en Chambre sans être au complet et sans avoir un programme bien arrêté.

Je suis autorisé à vous déclarer que Son Excellence est de cette opinion et croit que l'intérêt public exige que le ministère soit immédiatement reconstruit.

En pareilles circonstances et pour prévenir toute possibilité d'un échec au projet de confédération des Provinces de l'Amérique Britannique du Nord, par suite d'un indice de division parmi les membres de la coalition formée pour accomplir ce projet, M. Cartier et moi, persuadés qu'il n'est point nécessaire qu'aucun de nous se retire, sommes convenus de proposer Sir Narcisse Belleau pour le portefeuille de premier ministre et le poste de receveur-général *vice* Sir Etienne Taché, les autres membres du Conseil Exécutif conservant leurs positions respectives, et le programme du gouvernement demeurant le même que celui qui fut soumis au Parlement en juillet 1864, comme base de la coalition formée à cette époque. Son Excellence m'autorise à vous faire cette proposition en vous priant de répondre le plus tôt qu'il vous sera possible.

Veuillez croire, etc.,

JOHN A. MACDONALD.

A l'hon. Geo. Brown.

No. 5. L'hon. George Brown à l'hon. J. A. Macdonald.

Québec, 5 août, 1865.
Samedi, 5 h.
Après midi.

MON CHER MONSIEUR,—Votre lettre de cette après-midi m'a été remise par le col. Barnard, et je l'ai communiquée à mes collègues. Voici les conclusions auxquelles nous sommes arrivés.

Sans avoir nulle intention de faire injure à Sir Narcisse Belleau, nous croyons devoir vous déclarer que, pour notre part, nous ne l'aurions pas choisi pour succéder à sir Etienne Taché. Mais puisqu'il a été choisi par M. Cartier et vous, et que nous sommes tout aussi désireux que vous-même de prévenir toute possibilité d'échec au projet de confédération des provinces de l'Amérique britannique du Nord, par suite d'un indice de division parmi nous, nous ne nous opposerons pas à ce choix.

Je crois néanmoins qu'il est nécessaire que Sir Narcisse Belleau se fasse expliquer et accepte, en termes plus explicites que ceux indiqués par vous, le programme qui forme la base de notre coalition.

Il est juste que la base demeure la même qu'en juin 1864, mais il faut bien s'entendre sur la modification apportée par l'arrangement que les évènements ultérieurs rendirent nécessaire et qui fut ratifié par Sir Etienne Taché au mois de mars 1865. Voici quel était l'arrangement de juin 1864 :

" Le gouvernement est prêt à s'engager à présenter une mesure, à la prochaine session, pour " faire disparaître les difficultés existantes en introduisant le principe fédéral en Canada, accompagné d'une disposition qui permettra aux " provinces maritimes et au territoire du Nord-" Ouest de s'incorporer dans le même système de " gouvernement.

" Et le gouvernement cherchera, en envoyant " des représentants aux provinces inférieures et " en Angleterre, à gagner l'assentiment des intérêts qui sont hors du contrôle de notre législa-" ture, à la mesure qui permettra à toute l'Amé-" rique Britannique du Nord de s'unir sous une " législature basée sur le principe fédéral."

Sir Narcisse Belleau devra comprendre que les événements survenus dans les Provinces maritimes ont malheureusement empêché cet arrangement d'être mis à exécution, du moins au temps prévu; il devra comprendre qu'il devint nécessaire de considérer ce qu'il y avait à faire en présence de ces événements, et que nous en vinmes à cette conclusion : unir tous nos efforts pour faire adopter le projet de la Conférence de Québec. Mais, au cas où nous ne pourrions vaincre les objections des Provinces maritimes assez à temps pour proposer, à l'ouverture des chambres en 1866, une mesure définitive au sujet de la confédération, nous présenterions alors au Parlement, et userions de toute l'influence du gouvernement pour la faire passer, une mesure relative à la réforme du système constitutionnel du Canada, conformément à l'arrangement ou convention du mois de juin 1864.

J'ai l'honneur, etc.,

GEO. BROWN.

A l'hon. J. A. Macdonald.

No. 6. L'hon. J. A. Macdonald à l'hon. George Brown.

Québec, le 7 août 1865.

MON CHER MONSIEUR,—Sir Narcisse Belleau est arrivé hier de la campagne et je suis heureux de vous informer qu'il a, sur la demande de monsieur Cartier et de moi-même, et bien qu'avec une certaine répugnance, accepté la position de Premier-Ministre et le portefeuille de Receveur-Général.

Il accepte le programme du dernier ministère tel qu'exposé dans votre lettre de samedi, et l'admet comme celui de l'administration dont il va être le chef. Ce programme sera, comme de raison, soumis aux deux chambres le plus vite possible.

Veuillez croire, etc.,

JOHN A. MACDONALD.

A l'hon. Geo. Brown.

Notice Biographique sur Sir E. P. Taché.

Sir Etienne PASCAL TACHÉ, que le pays en deuil vient de déposer dans sa dernière demeure, au sein de cette terre du Canada qu'il a tant aimée, est né à St. Thomas le 5 Septembre 1795.

Il était le plus jeune de trois frères dont l'aîné, M. Charles Taché, après avoir fait la guerre de 1812 comme capitaine dans la cohorte des Voltigeurs-Canadiens, mourut quelques années après à la fleur de l'âge des suites d'une blessure reçue à l'armée, et dont le second. M. Jean Baptiste Taché, après avoir été successivement un membre distingué de l'Assemblée Législative du Bas-Canada et du Conseil Législatif du Canada à précédé de seize ans SIR ETIENNE dans la tombe.

La famille TACHÉ, dans les veines de laquelle coule le sang de Louis Joliette découvreur du Missisipi, jouissait d'une fortune opulente avant la conquête qui opéra la ruine complète de sa prospérité matérielle Voilà pourquoi SIR ETIENNE et ses frères ne purent recevoir qu'une éducation secondaire, leur père ayant eu à élever sa famille avec de très faibles moyens.

A la déclaration de guerre de 1812, SIR ETIENNE, ayant offert spontanément et volontairement ses services, entra comme enseigne dans le 5ème bataillon des milices incorporées : il n'avait pas encore alors complété sa dix-septième année. Il fut bientôt fait lieutenant et passa dans le corps des Chasseurs-Canadiens avec lequel il fit toutes les campagnes, prenant part à plusieurs engagements, notamment à la bataille de Plattsburg dans laquelle il perdit dix-huit hommes de sa compagnie, moissonnés par le feu de l'ennemi.

Le jeune soldat profitait des rares moments de repos que le service lui laissait pour s'instruire lui-même, et ce fut dans ces heures d'étude qu'il résolut de s'adonner à la médecine.

Au sortir de l'armée, à la conclusion de la paix, il continua ses études médicales, (commencées au sein de la vie des camps et de garnison) sous la direction de feu M. Pierre de Sales Laterrière, alors médecin pratiquant de Québec.

Comme le Canada offrait alors peu de moyens de rendre complètes les difficiles études de la médecine, il alla compléter ses cours à Philadelphie.

De retour en son pays avec le titre de médecin, il alla, en 1819, s'établir dans sa paroisse natale, Saint-Thomas, où il pratiqua sans interruption son art pendant le long espace de vingt deux ans, desservant avec un zèle et une habilité qui ne sont point encore oubliés une immense pratique, composée des habitants de sa localité et des paroisse environnantes.

Il épousa, en 1820, Mademoiselle Sophie Montmorency dont il eut quinze enfants dont six seulement lui survivent, deux fils et quatre filles qui, avec leur mère et les quatre gendres du défunt, MM. Marmette, Bender, Coursol et Gauthier pleurent aujourd'hui sa perte, mais avec le calme et la résignation de chrétiens qui ont d'autres espérances que celles de la terre.

Le Dr. TACHÉ sentait, avec tous ses compatriotes, les injustices auxquelles les Canadiens français étaient soumis pendant cette longue période de luttes qui, commencée presqu'au sortir d'une guerre dans laquelle, après avoir généreusement et sagement repoussé les trompeuses avances du peuple américain, ils avaient versé leur sang pour la mère-patrie, se termina par la malheureuse péripétie de 1837 et 1838. Au moment du soulèvement qui se fit dans le district de Montréal, le Dr. TACHÉ était partisan de la politique de M. Papineau, mais on pourrait ranger les opinions qu'il entretenait alors entre celles de ceux de nos compatriotes qui poussaient à la résistance armée et les opinions de ceux qui ne voyaient, en cela de possible qu'une épouvantable catastrophe.

Il était, pour le gouvernement d'alors, au nombre des suspects et lorsque M. MORIN (qui l'a précédé de quelques jours dans la tombe), poursuivi par les autorités, vint chercher refuge au sein des populations de la Côte-du Sud, le Dr. TACHÉ fut un de ceux qui le reçurent et le protégèrent. Le pouvoir en eut nouvelle et, dans la supposition que sa maison servait de refuge, de salle de conseil et de dépôt d'armes, un magistrat, accompagné d'une forte escouade de police, eut ordre d'opérer une descente chez lui, avec injonction de l'arrêter si l'on réussissait à constater le moindre fait à sa charge. La police, descendue de nuit à Saint Thomas et arrivant inopinément au sein de la famille éplorée, ne trouva chez le Dr. TACHÉ, en ce moment absent de sa maison, qu'un fusil de chasse, une paire de pistolets et son vieux sabre de 1812 ; le magistrat et ses hommes se retirèrent en hâte après ces recherches infructueuses

Aux élections qui suivirent la promulgation de l'acte d'Union, auquel il était opposé comme tous les Canadiens, M. TACHÉ fut élu, en Avril 1841, député à l'Assemblée Législative par le Comté de l'Islet : il fut réélu en Novembre 1844 par le même comté, qu'il représenta jusqu'en juillet 1846 époque à laquelle, sur l'avis de ses amis et collègues les chefs du parti bas canadien, il accepta le poste d'Adjudant Général des Milices du Bas-Canada. Il occupa cette charge jusqu'en Mars 1848.

A cette dernière date il entra, sur les pressantes instances de M. Lafontaine appelé par Son Excellence Lord Elgin à former une nouvelle administration, dans le ministère Lafontaine-Baldwin, avec le portefeuille de Premier Commissaire des Travaux Publics et fut nommé Conseiller Législatif en Mai 1848.

On connaît les violences qui eurent lieu à Montréal durant la session de 1849, à propos de l'Acte d'Indemnité pour les pertes de 37 et 38. Les émeutiers, non contents d'avoir brûlé le Parlement et, avec l'édifice, les archives du pays et une magnifique bibliothèque, en voulaient à la vie même du premier ministre d'alors, M. Lafontaine. Les amis de l'éminent homme d'Etat veillaient sur ses jours et, parmi ceux-ci, nul ne le faisait avec plus de soin que son collègue et intime M. TACHÉ.

La session de 1849 venait d'être close et il semblait que les passions étaient sur le point de se calmer, lorsqu'on eut vent qu'on méditait une attaque contre la maison de M. Lafontaine. De suite M. TACHÉ organisa une petite troupe d'élite qui alla sous ses ordres s'installer chez le premier ministre, déterminée à le défendre ou à mourir avec lui. La maison fut en effet attaquée la nuit même qui suivit ces dispositions ; mais les émeutiers prirent la fuite, en voyant tomber mort un des leurs au premier assaut.

On se rappelle la fière réponse que fit M. TACHÉ à l'enquête qui eut lieu sur le corps de la malheureuse victime de cette triste affaire.—Qui a tiré dans cette occasion lui demanda-t-on ?—L'honneur me défend de le dire, fut la réponse.—Etiez-vous armé et avez-vous tiré. ajouta-t-on ?—J'étais armé jusqu'aux dents ; je n'ai pas tiré, parceque je réservais tous mes coups pour les délivrer à bout portant !

M. TACHÉ fut membre de toutes les Administrations qui se succédèrent de 1848 à 1856, occupant successivement les charges de Commissaire des Travaux Publics et de Receveur Général. En Avril 1856, il fut appelé par Son Excellence le Gouverneur Général pour reconstituer l'Administration qui prit, sous sa direction, le nom de Taché-Macdonald, le premier ministre occupant le fauteuil d'Orateur du Conseil Législatif. En Juillet 1857, le premier-ministre, déja Orateur du Conseil Législatif, se chargea encore de la direction du Bureau des Terres de la Couronne. Ce fut alors qu'il imagina et mit en commencement d'exécution, en faveur de la colonisation, cette magnifique idée de la construction du grand chemin aujourd'hui connu sous le nom de *Chemin-Taché*.

Dans l'automne de 1857, M. TACHÉ, fatigué de sa longue carrière politique, résigna sa situation de premier ministre de la Couronne, sans cependant cesser d'occuper son siége de membre à vie du Conseil Législatif.

En 1858 il fut appelé en Angleterre, où Sa Majesté voulut bien lui conférer elle-même le titre de Chevalier de l'Empire.

Depuis l'époque de sa résignation SIR ÉTIENNE TACHÉ se reposait au sein de sa famille, dans sa jolie résidence de Montmagny, qu'il ne laissait que pendant les sessions du Parlement, qui le voyait toujours fidèle à son poste au Conseil Législatif, ou pour assister aux séances du Conseil de l'Instruction Publique dont il était le Président. Il a encore été membre de la Commission des Chemins de Fer, en 1851, et Directeur du Chemin-de-Fer-Grand-Tronc, de 1852 à 1855.

En 1860, SIR ETIENNE fut nommé Aide-de-camp de la Reine avec rang de Colonel dans l'Armée régulière : ce fut en cette dernière qualité qu'il fit partie de la suite officielle de Son Altesse Royale le Prince de Galles, pendant tout le cours du voyage de Son Altesse en Canada.

Dans le cours de l'année 1862, le Souverain Pontife confia à SIR ÉTIENNE TACHÉ l'insigne honneur de le nommer Commandeur de l'Ordre de St. Grégoire le Grand, classe militaire.

Lors de l'affaire du Trent, SIR ETIENNE prit une large part aux travaux de la réorganisation de la milice et fut un des membres les plus actifs de la Commission de Milice, alors instituée sous la présidence du colonel Lyson.

Lors de la crise politique qui accompagna la chute du Ministère Macdonald-Dorion, en 1864, SIR ETIENNE TACHÉ fut successivement mandé par les deux partis qui se partageait les chambres : il refusa d'entrer en négociations avec le ministère récemment déchu pour cause de divergence absolue d'opinions ; son refus fit échouer toutes les tentatives de reconstruction. Le gouverneur le fit alors appeler pour lui confier le soin de former une administration : il avoua à Son Excellence qu'il se sentait une répugnance bien grande à rentrer dans la vie publique active ; cependant, toutes les autres ressources étant épuisées, il consentit enfin et l'administration TACHÉ-Macdonald fut formée, SIR ETIENNE occupant les charges de Ministres de la Milice et de Receveur-Général.

L'état des partis en chambres était tel, néanmoins, que peu de mois après le ministère fut battu. On venait presque de sortir d'une élection générale, une nouvelle élection devenait nécessaire, à moins d'en venir a un accommodement avec la majorité adverse du Haut-Canada qui causait tout l'embarras. Cet accomodement eut lieu sur des bases tout à fait nouvelles. Le ministère, devenu par l'adjonction de deux membres de l'opposition haut-canadienne un ministère de coalition, reconnaissait que le pays en était venu à un état de choses qui nécessitait des changements radicaux dans la constitution, et que le seul moyen de tirer le Canada de l'imbroglio où il se trouvait était l'adoption d'un plan de Confédération, dont les détails étaient laissés à de futures délibérations.

Ce fut en conformité de cet arrangement qu'eurent lieu à Québec, en octobre 1864, les célèbres Conférences des délégués de toutes les Provinces de l'Amérique Britannique du Nord. SIR ETIENNE TACHÉ fut le Président de ces Conférences, dont les travaux ont marqué le commencement de la maladie qui l'a conduit au tombeau.

C'est après avoir passé par tous ces travaux, toutes ces charges et tous ces grades que SIR ETIENNE PASCHAL TACHÉ, âgé de 70 ans, est mort à sa résidence de Montmagny dans les bras de sa famille et muni de tous les secours de l'Eglise, le Dimanche 23 juillet à deux heures moins dix minutes de l'après midi.

Ayant ainsi esquissé à grands traits les principaux évènements de la vie d'une de nos plus belles gloires nationales, disons un mot de l'homme lui-même et de ses derniers moments.

SIR ETIENNE PASCHAL TACHÉ était avant tout un homme de foi, aimant l'Eglise et toujours prêt à la servir. Magnifiquement doué sous le rapport de l'intelligence il l'était encore plus sous le rapport du caractère, cette qualité aussi précieuse que rare et qui n'est donnée en partage qu'à ceux qui croient et se dévouent. Faisant assez bon marché des choses de médiocre importance, dans lesquelles il se montrait plein de conciliation, il était inflexible dans les grandes choses et immuable dans ses principes, en faveur desquels il déployait dans l'occasion une énergie qui ne s'est jamais un instant démentie dans le cours de sa longue et laborieuse carrière.

SIR ETIENNE a été un des orateurs les plus distingués de nos chambres ; sobre de sa parole, il ne parlait pas très souvent, mais il parlait toujours avec effet ; ses discours, dans les grandes occasions, étaient toujours semés de quelques unes de ces phrases qui restent, parcequ'elles peignent et caractérisent la chose, la personne, ou la situation. SIR ETIENNE savait aussi écrire, comme le prouvent, entre autres, les quelques écrits suivants qui restent de lui, savoir. Une étude sur l'éducation physique publiée dans le recueil appelé le *Repertoire National*, Un mémoire historique sur le combat de Plattsbourg, publié dans le recueil de la Société Historique de Montréal et Une brochure sur la Milice, publiée à Québec et signée *Un vétéran*.

Mais toutes ces choses toutes belles et bonnes qu'elles soient en elle-mêmes ne seraient, après tout, que les choses bien inutiles pour l'homme qui ne couronnerait pas son existence par une mort chrétienne. Savoir mourir, voilà le savoir par excellence : bien mourir, voilà l'acte par excellence. SIR ETIENNE TACHÉ n'avait pas attendu le moment de la mort pour y penser ; mais à mesure que le mal qui le minait faisait des progrès il y pensait de plus en plus et, plusieurs jours avant l'heure fatale, il cessa tout à fait de se préoccuper des affaires de ce monde, pour ne plus songer qu'à paraître devant son juge.

Sa maladie ne semble se rattacher, de l'avis des médecins qui l'ont soigné, à aucune affection organique, mais avoir été un affaiblissement graduel des forces vitales. Pendant les huit ou neuf mois qu'il s'est ainsi senti affaiblir petit à petit, SIR ETIENNE TACHÉ n'a point vu son intelligence partager les faiblesses du corps et n'a point perdu le sommeil, excepté dans les derniers jours de son existence. Pendant les deux dernières vingt quatre heures d'une agonie parfaitement tranquille, il a souffert, énormément mais avec calme, de spasmes dans les entrailles et dans l'estomac ; il avait heureusement avant ce temps reçu la Sainte Communion ; car il fut ensuite tourmenté de vomissements presque continuels. Au milieu de ces douleurs il restait composé, se recommandant à Dieu et se contentant d'accorder à la nature des gémissements dans les moments des plus grandes souffrances. Ses forces diminuant il reçut l'Extrême-Onction, après laquelle il se faisait dire tout haut de temps à autre par sa fille, qui ne l'a pas laissé d'un instant depuis ce moment, les actes de foi, d'espérance, de charité et de contrition qu'il répétait tout bas. Il embrassait souvent son crucifix avec amour.

A un moment qu'il paraissait souffrir horriblement et que ses gémissements arrachaient des larmes à sa famille réunie autour de son lit de douleur, quelqu'un de la famille lui dit :—Courage ! Unissez vos souffrances à celles du Sauveur sur la croix ; dans peu, vous serez dans le Ciel.

—" Oui, mes chers enfants, répondit-il d'une voix ferme, j'ai confiance dans la miséricorde de mon Dieu, je devrais peut-être ne pas me plaindre ; mais c'est cette pauvre nature qui se lamente ainsi. "

C'est dans ces sentiments qu'il est arrivé à la dernière phase de sa vie ; vers une heure de l'après-midi, il a semblé s'endormir d'un sommeil d'agonisant qui termina, une heure après, paisiblement sa carrière terrestre.

Nous avons voulu donner ces quelques détails, recueillis par ceux qui ont assisté aux derniers moments de SIR ETIENNE PASCHAL TACHÉ comme sujet d'édification. Ceux que les desseins de la Providence ont appele aux hautes fonctions et aux dignités de ce monde doivent aux autres l'exemple. Le spectacle d'une mort chrétienne est un grand enseignement dont tous peuvent profiter et dont nous voudrions voir surtout profiter les malheureux qui travaillent à affaiblir chez le peuple canadien cette foi vive qui fait la force des peuples, cette foi et ces œuvres qui font le salut éternel des âmes.

MM. les membres de l'association de prières pour les prêtres défunts sont informés que Mr. Edouard Faucher, curé de Lotbinière, décédé à Québec, le 11 courant à l'âge de 62 ans et 4 mois, appartenait à la section des trois messes.

Evêché, 13 août, 1865.

L. Z. MOREAU, ptre., sec.

Fête Patronale des Ouvriers à Montréal.

Mercredi dernier avait lieu à Montréal la fête patronale des différents corps de métiers. Une magnifique procession partit de la salle de l'Union St. Joseph, rue Ste. Catherine, et défila jusqu'à l'Eglise paroissiale, où le service divin fut célébré par Messire Fabre, Chanoine de l'Evêché.

Le Révd. Messire Giband fit le sermon de circonstance, avec l'éloquence qu'on lui connait.

Après la messe on retourna à la salle de l'Union St. Joseph. Des discours y furent prononcés par les principaux membres des sociétés, qui firent voir de quelle utilité étaient les différentes associations qui existent à Montréal parmi les Ouvriers Canadiens-Français ; comme elles font du bien aux familles que le malheur plonge dans la misère, en donnant occasion à ceux qui en font partie de se porter un secours mutuel.

La fête s'est terminée le soir par un concert-promenade où les artistes les plus habiles figurèrent.

Il serait à désirer que les ouvriers de St. Hyacinthe imitassent ceux de Montréal. Autrefois nous avions en cette ville l'Institut-des-Artisans qui faisait beaucoup de bien parmi la classe ouvrière, nous regrettons de voir cette société n'exister que de nom, sans procurer les résultats qu'on a droit d'en attendre.

Il y a certainement assez d'ouvriers dans cette localité, leur influence est assez grande, pour qu'ils puissent former une organisation forte, et capable de subsister : nous ne pouvons nous expliquer l'état de décadence dans lequel se trouve aujourd'hui l'Institut des Artisans.

—Nous regrettons de voir que M. Paul De Cazes, qui a redigé le *Messager de Joliette* presque depuis sa fondation, vient d'en abandonner la rédaction. M. De Cazes s'est acquis l'estime de tous ses confrères pendant qu'il a été engagé dans le journalisme. Il s'est toujours distingué par sa modération et son habileté. Son successeur M. T. A. BERNIER, qui est notre ami intime, se propose de marcher sur ses traces. Nous lui souhaitons tout le succès possible dans la carrière qu'il entreprend. La connaissance que nous avons de ses capacités et de la sincérité de ses convictions, nous fait espérer qu'il saura protéger les intérêts conservateurs dans le florissant district de Joliette, où l'immense majorité de la population a des sentiments politiques en parfaite harmonie avec les principes qu'il professe et pour la défense desquels le *Messager* a été fondé.

Chronique.

—Un pique-nique.—

J'arrive du Lac Magog ; il est neuf heures du soir. Le temps est beau ; la Lune se promène majestueuse dans la voûte des cieux; les étoiles y brillent comme autant de diamants. Je suis seul avec un autre. J'évoque un à un de ma mémoire les souvenirs du jour. Ils m'arrivent à l'esprit souriants et enchanteurs ; c'est tout naturel, puisque ce sont des souvenirs de pique-nique, et du plus beau et du plus charmant des pique-niques.

Je brûle du désir d'en parler. Pourtant je n'ose, parceque je me sens inhabile à le faire dignement. Ma plume ! ma plume ! pourquoi te montrer si rébelle ?

Et cet autre qui se trouve avec moi, plus, assurément, à cause de sa volonté que de la mienne, n'est-il pas à me décourager ? Comment, me dit-il, vous allez écrire dans les *journaux* ? *Oh ! c'est à n'y pas croire* ; Vous ne savez donc pas comme c'est difficile surtout pour celui, qui n'en a pas l'habitude ? J'aurais beaucoup *zaimé* vous le dire avant, mais je n'ai pas *tosé* pour des raisons *nd* moi connues. Quel massacre de consonnes, m'écriai-je ! Parlez mieux où ne parlez pas. Il me regarde, reconnait son crime grammatical, rougit un peu et se tait. Tant mieux, j'en profite pour bavarder, (je suis si bavard !) au risque bien certain de m'attirer le sourire de la pitié où le soupir de l'ennui. N'importe, qui risque rien n'a rien, dit le proverbe.

Etes-vous jamais allés en pique-nique ? Si oui, rappelez-vous les douces pensées de jouissances anticipées, qui dilatent le cœur au moment du départ. Si non, écoutez :

Il est quatre heures du matin; nous partons à cinq et une heure de préparation n'est pas trop. Un malin me rapporte qu'en de semblables jours celles des Dames, qui ne sont pas encore à *dames*, consacrent au moins une demie-heure à la prière pour obtenir de Dieu, le père des miséricordes par l'intercession de Marie, la mère des affligés, [n'allez pas au moins mettre ce dernier mot au féminin] l'insigne faveur de bien jouer leur partie de *Dames*. C'est à mettre sur garde les jeunes *messieurs* intéressés, même ceux, qui ne sont pas *cornichons*, comme dit quelqu'une *de par chez nous*. Car elles prient si bien et sont d'ordinaire si spirituelles ! Aussi devons-nous avouer à leur louange qu'elles réussissent à merveille.

Déjà la goutte de rosée, déposée dans le calice de la fleur, devient à l'œil une perle brillante aux premiers rayons de l'aurore naissant. Le soleil se lève bientôt brillant et radieux. Le temps est calme et serein, la nature souriante et gracieuse, l'air pur et délicieux ; tout porte à la gaîété. Les galants attendent avec impatience les belles voyageuses, qui ont, ce matin, probablement, prolongé quelque peu leur prière.

Enfin nous sommes prêts et nous partons, la joie dans l'âme et le sourire sur les lèvres. Rien n'est beau comme le sourire du bonheur sur la lèvre d'une Dame le matin d'un beau jour.

Chacun porte fièrement à sa boutonnière un tout petit bouquet, finement composé, gracieusement présenté et joyeusement accepté. C'est le commencement de la *partie*.

Parcourir la distance de quinze milles avec deux Demoiselles aussi spirituelles que plaisantes, c'est le temps d'y penser. Qui dit deux dit toutes les autres. C'est alors que la vitesse du temps n'a plus d'expression. A peine sommes-nous partis que déjà nous sommes rendus. Que le chemin est court, fut le cri universel des messieurs! Et les Dames ?..... Impossible de répondre, elles sont à jouer leur *partie*.

Reste à trouver le lieu du pique-nique. Ce n'est pas chose difficile, pareeque le bois magnifique, qui longe pour au-delà d'une quinzaine d'arpents le Lac Magog sur sa rive sud, ne laisse rien à désirer. Nous n'avons donc que l'embarras du choix.

Deux belles chaloupes, préparées pour la circonstance par M. Alfred Camirand, chef de l'hôtel où nous sommes débarqués, paraissent attendre avec impatience les visiteurs. Chacune d'elles légèrement balancée sur l'onde, fuyant doucement sous le souffle embaumé du zéphir, semble se faire la moue, tant elles sont coquettes et jalouses l'une de l'autre de leur beauté. C'est à qui des deux recevra la première faveur.

Bientôt l'une d'elles est satisfaite et l'autre sur le point de l'être, lorsqu'une Dame se lève, impose silence et dit : par prudence je désire que les paniers et les liqueurs soient immédiatement placés avec nous, et voici pourquoi : Où nous arriverons heureusement au terme, que nous cherchons, où non. Dans le premier cas nous préparerons la table de manière à ce que nous soyons prêts à prendre le dîner lorsque vous nous rejoindrez. (Assez bien pensé !) Dans le second, que je subdivise encore, où nous aurons quelqu'accident, où nous périrons. S'il nous arrive quelqu'accident, la liqueur, vous le savez, est excellente faute de médecins, et *malheureusement* nous n'en avons pas. Très bien imaginé ; mais beaucoup mieux serait, dirent plusieurs voix émues d'avoir un *docteur* prêt, d'autres, et c'était le grand nombre, répétaient en bon canadien de Québec, *paré*, à nous porter secours. Assurément si le Notaire, qu'on s'attendait d'avoir, s'y fût trouvé, il n'eut pas manqué d'en dresser acte sous forme de protêt et de le transmettre à M. le Député Greffier de la Cour de Circuit du District de St.......... le priant de l'*insinuer* sans délai dans le livre des *Insinuations*, régistre M, volume D, page 20 ; mais *malheureusement* encore, il n'y était pas et le deputé-greffier non plus. Enfin continue notre Dame d'une voix fière et un peu moqueuse : si nous périssons, du moins nous périrons en gens, qui savent vivre. Nous n'aurons pas à mendier notre pain de l'autre côté des lignes, qui séparent l'exil de la patrie et de plus il est à considérer qu'avec quelques verres de *champagne*, un peu de *porter* et de *brandy* nous aurons facilement un avocat pour défendre devant le juge des juges notre cause, qui, comme vous le savez, n'est pas des moins lucratives ni des moins intéressantes surtout dans les circonstances actuelles. La remarque est plus malignes que juste. Déjà l'assentiment général est donné lorsqu'une autre Dame, quelque peu mécontente, de retourner sur ses pas, se prit à dire finement : je crains beaucoup, Madame, que vous ne soyiez dans l'erreur. Nul avocat, m'assure-t-on, ne fréquente cette cour. pour la bonne raison qu'ils sont toujours condamnés, le juge des juges *ne pouvant se laisser tromper*. Parler mieux n'est pas facile, dirent unanimement les amis, riant à gorge déployée et regardant un peu sournoisement le jeune avocat de la bande, qui, lui, *malheureusement* s'y trouvait, tout en se tenant cependant à l'écart. Il allait répondre lorsque quelqu'un s'approche et bien bas lui dit : Taisez-vous, *les Dames ont toujours raison* Force lui fut de se contenir, tout en prenant la ferme résolution de se venger.

La question est décidée, le parti des *paniers* l'emporte. Du seul et même coup deux chaloupes, sous la conduite de deux vigoureux rameurs, partent et volent à qui mieux mieux sur les eaux pures et limpides du plus beau des lacs du Canada.

La chaleur est excessive. Nos deux galants, peu habitués à cette manœuvre, suent sang et eau. N'importe, le remerciment d'une belle bouche les attend, un sourire de reconnaissance les encourage, un mot de reproche les ferait mourir d'épuisement.

Tout à coup la vue d'un charmant bocage frappe les regards. Le soleil n'ose y pénétrer, c'est le principal. On y arrête, ou s'y installe, on sert le dîner et tout est prêt. Revenir chercher les autres Dames, forcées de céder leur place aux paniers et aux liqueurs, fut l'affaire d'un clin-d'œil. On arrive, on se félicite et on se met à table. Les joyeux convives font honneur aux mets exquis, qui réjouissent l'œil et surtout l'estomac. On n'en sort qu'après avoir unanimement résolu de prendre le souper avant de partir et de ne point laver la vaisselle afin de laisser à chacun tout le temps possible de s'amuser. Les Dames avaient à y gagner et les Mrs. encore plus.

L'après-dîner se passe des plus heureuses. On se livre de cœur, joie à tous les amusements, qui se présentent, et ils ne sont pas rares La partie de *Dames* est spécialement intéressante à voir.

On parle de faire une petite excursion sur le Lac. (A la pâle clarté de la lune, c'eût été poétique ; sous les rayons d'un soleil brûlant c'était un peu chaud..)

Celle des Dames, qui venait de montrer si peu de confiance aux avocats, décide de ne pas arriver la dernière. Elle part et d'un seul bond veut franchir la table, qui se trouve sur son passage. (C'est le chemin le plus court.) Son agilité lui fait défaut ; elle tombe après avoir cassé deux verres. deux assiettes, et après avoir renversé deux bouteilles pleines d'une liqueur délicieuse, qui coule en soupirant en présence d'une crinoline indiscrète. Oh ! madame dit notre avocat l'aidant gallament à se relever, vous avez oublié, je crois, que nous devions souper avant de partir et surtout qu'on ne devait point laver la vaisselle. On rit un peu, mais on craint qu'elle se soit blessée. Elle ne l'est pas : on rit alors beaucoup si ce n'est elle qui court noyer dans les ondes, sa disgrâce d'amour-propre.

Il est cinq heures ; c'est le moment du souper et du départ immédiatement après. On vole à table, on mange peu, on boit encore moins, grâce à madame, on parle beaucoup (il y avait plus de Dames que de Mrs.) et l'on retourne à l'hôtel Camirand.

Déjà les voitures sont prêtes et nous sommes en route. Un ciel pur et sans nuages, une belle Lune, dont la clarté douteuse rend poétiques les beautés ravisantes de la Nature, des étoiles scintillantes ; la tendre Philomèle, chantant de sa voix douce et mélodieuse les mélancoliques refrains de la nuit ; le léger bruissement des feuilles tremblantes sous le souffle parfumé d'une brise rafraîchissante, tout porte l'âme à l'amour de Dieu dans ses œuvres. Or, l'une des œuvres les plus parfaites de Dieu, c'est la fille d'Eve et de Marie, et après elle, c'est le garçon d'Adam.

Aussi les amoureux s'en parlent-ils. L'un dit, *vous voir c'est vous aimer* ; l'une répond vous êtes *blagueur* (c'est le mot à mot) l'autre penche la tête, écoute et passe pour indiscret. Les indifférents chantent quand on ne les demande pas et refusent quand on les en prie. Les amants discrets et honteux gardent le silence et on les nomme *boudeurs*.

Inutile de dire que le trajet fut on ne peut mieux et des plus courts. Nous sommes arrivés et nous ne faisons que de partir. Une Dame pourtant, avouons-le, ne partage pas l'opinion commune : c'est celle que conduisait notre avocat, qui, parait-il, fit durant le cours de la journée plus de compliments que de conquêtes. Je ne crains pas de le blesser, il le confesse *lui-même* à qui veut le savoir, et toujours il ajoute que le moins il ira en pique-nique, le mieux ce sera et pour lui et pour celle, qui aura la mauvaise fortune d'être de son choix.

Il a peut-être raison !....

CÉCILIEN.

Sherbrooke, 8 Août, 1865.

NOS DÉLÉGUÉS EN ANGLETERRE.

(*Du Canadien.*)

Au moment où nos ministres vont exposer, à la chambre, les résultats de leur mission nous croyons qu'on lira avec un vif intérêt des détails rétrospectifs que des renseignements puisés dans les journaux anglais et des informations particulières nous mettent à même de donner sur l'accueil rempli de bienveillance et de distinction dont ils ont été l'objet à Londres :

« La mission de nos délégués en Angleterre peut être considérée à deux points de vue. D'abord au point de vue de ses résultats politiques immédiats, puis au point de vue de l'heureuse influence qu'elle a eu sur l'esprit des hommes publics anglais, en mettant nos délégués en position de nouer avec eux des relations précieuses et de leur faire connaître notre pays mieux qu'il ne l'a été jusqu'ici. Durant leur séjour à Londres, nos ministres ont eu occasion de rencontrer les hommes les plus éminents de la métropole ; la haute société britannique leur a ouvert avec empressement ses salons et les y a accueillis avec une distinction particulière. Ils ont pu, en dehors de leurs entrevues officielles avec les membres du cabinet de Sa Majesté, exposer dans des conversations particulières avec les esprits les plus distingués, le but de leur mission leurs projets, nos espérances pour l'avenir, l'étendue de nos ressources, les difficultés de notre situation, les avantages de notre position. M. Cartier, en particulier, a pu faire connaître à cette élite de la société et du monde politique de l'Angleterre le rôle rempli par notre race dans l'Amérique britannique, les causes qui en font la plus solide barrière contre l'envahissement des idées et des institutions américaines, l'élément le plus conservateur de l'ordre de choses établi et le plus puissant pour la résistance ; il a pu montrer sous son vrai jour la politique et si prudente de notre clergé depuis la conquête, les éminents services qu'il a rendus à la fois au pays en l'attachant peu à peu à la domination qu'il avait d'abord subie comme un joug, et au gouvernement anglais en lui offrant l'appui d'un corps influent sur lequel il a pu compter et toute circoustance.

« Ceux qui reconnaissent que nous ne pouvions être mieux représentés que par les quatre délégués envoyés par notre gouvernement, et qui savent en même temps que les liens personnels formés entre des hommes éminents de pays différents se transforment souvent en liens politiques entre les pays eux-mêmes ; ceux-là, disons-nous, n'hésiteront pas à reconnaître que la mission de nos ministres a eu au point de vue de l'avenir de nos relations avec l'Angleterre, une importance plus considérable encore que celle qu'on lui accorde en ne tenant compte que des résultats immédiatement obtenus.

« Sans diminuer en rien le rôle rempli à Londres par les trois délégués anglais, l'heureuse impression qu'ils ont pu produire sur les cercles où ils avaient l'honneur d'être admis, au profit de leurs concitoyens et des intérêts qu'ils avaient à cœur de servir, nous pouvons bien dire ici que comme le représentant d'un million de Canadiens-Français, différant par l'origine et la langue des autres sujets de Sa Majesté, M. Cartier avait une mission particulière à remplir et devait être plus en vue que ses collègues.

« C'est ce qui en effet est arrivé. On a voulu honorer en M. Cartier le représentant d'une race, qui a survécu à la plus douloureuse épreuve que puisse subir un jeune peuple, celle de se voir violemment séparé de la grande nation dont il descendait, et qui non-seulement a survécu à cette épreuve, mais encore a eu la rare sagesse d'accepter de suite les institutions de son vainqueur et de les faire fonctionner, sans y perdre son caractère distinctif. On lui a manifesté le vif intérêt qu'inspirent ce constant attachement à notre nationalité uni à une parfaite loyauté envers notre souveraine. Il a été à cause de cela l'objet d'un accueil plus empressé et plus général, de questions plus pressantes, et il a eu par conséquent plus d'occasions encore que ses collègues de faire connaître notre pays sous son vrai jour.

« Notre intention n'est point d'entrer dans le détail de la réception faite en Angleterre à nos délégués, mais seulement d'indiquer les principales occasions qu'ils ont eues de rencontrer les hommes les plus distingués de la métropole.

« Disons d'abord que dans toutes les circonstances, les délégués canadiens ont été mis sur un pied d'égalité avec le corps diplomatique. Cet honneur insigne fait à nos représentants est comme une reconnaissance préliminaire de l'importance que l'on accordera au Canada lorsqu'il sera constitué en confédération. Dans les relations internationales, on lui donnera rang d'Etat souverain.

« Les délégués ont eu l'honneur d'assister à la première réception solennelle tenue par notre gracieuse souveraine, depuis la mort du prince Albert. Adressant la parole à M. Cartier, Sa Majesté lui a dit en français qu'Elle se rappelait l'avoir vu en 1858 et qu'Elle le revoyait encore cette fois avec plaisir en Angleterre. Les délégués ont été ensuite invités au *bal de la cour*, puis au concert royal.

« Au bal de la Cour, le prince de Galles présenta les délégués à la princesse de Galles qui leur fit le plus gracieux accueil.

« Le prince et la princesse de Galles ont accueilli les délégués avec une bienveillance particulière. Son Altesse a tenu à leur témoigner quel excellent souvenir Elle a conservé de son séjour en Canada. Quelques jours après l'arrivée de M, Cartier à Londres, le prince l'ayant rencontré, dans la rue, lui a fait exprimer le désir qu'il avait de le voir le lendemain.

« Le duc de Brabant, l'héritier présomptif du trône de Belgique était en ce moment-là l'hôte du prince de Galles. Ne s'étant pas trouvé au palais, lorsque M. Cartier vint y présenter ses hommages au prince, il voulut bien lui faire dire par Son Excellence, l'ambassadeur du roi des Belges, qu'il serait heureux de le voir. Le lendemain M. Cartier eut l'honneur d'avoir une entrevue avec le duc.

« Les délégués eurent l'honneur d'assister au lever du prince de Galles.

« Au grand dîner donner par le Prince aux délégués, Son Altesse avait eu la gracieuse idée d'inviter les personnes qui l'ont accompagnée dans son voyage en Canada. Durant le dîner, le corps de musique du Prince joua les airs canadiens, et Son Altesse dit à M. Cartier que c'était à son intention qu'Elle en avait ordonné ainsi.

« Par les soins du Prince, les délégués furent invités à accompagner Son Altesse dans la visite qu'Elle fit à bord du *Great Eastern*.

« Les délégués furent aussi invités à dîner par Son Altesse le duc de Cambridge. Lord Derby, chef de l'opposition dans la chambre des lords, était parmi les convives. Les délégués eurent aussi plusieurs fois l'occasion de rencontrer dans le monde M. israëli, le chef de l'opposition dans la chambre des communes.

« Suivant l'exemple donné par la famille royale, les ministres témoignèrent aux délégués leur haute considération par toute sorte de marques d'égard et de politesse, Ils furent invités aux réceptions de lord Palmerston et de M. Gladstone, où se trouvait les hommes les plus éminents, l'élite de la société politique. Ils eurent aussi l'honneur d'aller chez lord Derby.

« M. Cardwell, Secrétaire des Colonies, a donné en leur honneur deux grands dîners, l'un à leur arrivée, l'autre le jour anniversaire de la naissance de la Reine. Ils déjeunèrent chez M. Gladstone et dînèrent chez lord de Grey.

« Lord Stanley d'Alderley, après avoir invité les délégués à ses réceptions, eut M. Cartier à dîner. Le Sous-Secrétaire des Colonies les invita aussi à ses soirées, leur donna un dîner et les pria de passer quelques jours à sa maison de campagne.

« Lord Derby offrit un goûter aux délégués. M. Cartier dina chez Lord Clarendon. puis fut invité à dîner chez le duc de Somerset.

« Le duc de Wellington avait invité les délégués à dîner pour le jour anniversaire de la naissance de la Reine, mais ils ne purent se rendre à son invitation, comme ils avaient accepté celle du secrétaire des Colonies. Ils allèrent plusieurs fois en soirée chez la Duchesse.

« Sir Edward Bulwer Lytton, l'illustre écrivain, qui était secrétaire des Colonies en 1858, invita MM. Cartier et Galt à un dîner littéraire et artistique. Parmi les convives se trouvaient Charles Dickens, le célèbre romancier, le poète Browning, l'historien Foster, M. Fred. Lehmann, l'artiste.

« Sir Morton Peto et Lady Peto donnèrent un grand banquet aux délégués à Richmond. Cent cinquante personnes assistaient à cette fête magnifique.

« Lord Carnarvon invita les délégués à un goûter, et sur son invitation pressante M. Cartier alla passer deux jours à son château de High Clere.

« La marquise Salisbury voulut bien aussi inviter M. Cartier à passer quelques jours à son château de Haltfeld, où il avait déjà été en 1858. Ce château à une grande célébrité historique. La reine Elizabeth y fut emprisonné. On y voit encore l'arbe sous lequel elle se trouvait lorsqu'on vint lui annoncer que sa sœur Mary était morte et qu'elle était reine d'Angleterre. En 1843, la reine et le prince Albert firent une visite à ce château. Ils y plantèrent chacun un arbre, en commémoration de leur séjour.

« Nous n'avons pas besoin de revenir sur le banquet donné aux délégués par la Société des *Fishmongers*. Tous les détails en sont connus. Nous devons ajouter que le *Canada Club* leur donna aussi un dîner et qu'ils reçurent des Directeurs de la Compagnie de la Baie d'Hudson une invitation qu'ils ne purent accepter.

« On sait aussi que l'Hon. J. A. Macdonald a eu l'honneur de recevoir de l'Université d'Oxford le degré de Docteur en droit. M. Dartier fit à Oxford la connaissance du célèbre Docteur Pusey Il fut l'objet de beaucoup d'attentions et de politesse de la part de M. et Mme. Fletcher, neveu. et nièce du Docteur Pusey et de lady Carnarvon.

« M. Cartier fut invité à assister à la consécration de Mgr. Manning archevêque de Westminster

« Les délégués furent invités à dîner à plusieurs reprises pour rencontrer les juges d'Angleterre et les membres les plus éminents du Barreau.

« M. Cartier eut l'honneur de dîner chez Lord Phaftesbury, puis avec M. Galt chez Sir John Pakington, ancien secrétaire des colonies ensuite avec M. Brown chez Lord Donoughmore.

« Les délégués furent invités à dîner chez Lord Shaftesbury gendre de Lord Palmerston, et chez le général Sir Richard Airlie ; ils furent aussi invités en soirée chez Lady Cremorne, et M. Cartier chez Sir John Lefebvre.

« Les délégués dînèrent successivement chez MM. Glyn, Baring, Mills, Jackson, membre du Parlement impérial.

« L'Evêque d'Oxford invita les délégués à déjeuner et M. Cartier fut invité à dîner chez l'archevêque d'York.

« Sir Edmund Head fit aux délégués l'accueil le plus empressé et le plus sympathique, et reçut M. Cartier intimement dans sa famille.

« M. Watkin, M.P., président de la compagnie du Grand Tronc, invita plusieurs fois les délégués à dîner et fut pour eux plein d'égards et de prévenances.

« C'est là la série à peu près complète des réceptions et invitations dont les délégués furent l'objet de la part de la haute société anglaise.

« Les délégués eurent aussi l'honneur d'être reçus, à Londres par l'illustre famille d'Orléans. Ils furent invités à dîner par le duc et la duchesse d'Aumale. Le comte et la Comtesse de Paris, le prince de Joinville, le duc de Chartres et le prince Condé assistant à ce dîner. Le comte de Paris leur fit aussi l'honneur de les inviter à dîner, mais ils ne purent se rendre à son invitation.

« Laissant ses collègues, à Londres, M. Cartier alla passer trois jours à Paris. M. Prosper Mérimée, académicien et sénateur, qu'il avait connu en 1858, lui fit avec la plus parfaite courtoisie les honneurs de la capitale. Il fut présenté à Mgr. Darboy, archevêque de Paris, par M. Michel Chevalier, sénateur. Lord Cowley, ambassadeur d'Angleterre à Paris, devait le présenter à S. M. l'Empereur. Mais comme il aurait fallu pour cela que M. Cartier prolongea son séjour à Paris deux jours de plus et qu'il était attendu de suite à Londres, la présentation n'eut pas lieu.

« Durant son court séjour en France, M. Cartier a été passer un jour chez son parent M. Hector Bossange, au château de Citry, où il eut le plaisir de serrer la main à M. Martin Bossange, père, qui a récemment atteint ses cent ans et qui porte légèrement le poids d'un siècle.

« Tel est en résumé l'odyssée de nos délégués. On voit par ce récit succinct qu'ils ont été en relation avec les personnages les plus considérables et que nous avions raison de dire en commençant que leur séjour en Europe a eu autant d'importance par les hautes relations qu'ils se sont créés et par les amis puissants qu'ils ont acquis au pays que par les résultats politiques déjà connus."

Le " Journal de St. Hyacinthe " et Garibaldi.

(*Du Journal des Trois-Rivières.*)

Il reste maintenant acquis à la publicité que le *Journal de St. Hyacinthe* a recommandé au peuple canadien, comme *agréable et instructive*, la lecture d'un roman, condamné depuis comme immoral, anti-social et anti-religieux par l'Eglise Catholique, à l'infaillibilité de laquelle le *Journal de St. Hyacinthe* doit croire, s'il veut continuer encore à faire partie de la grande famille catholique. Tout rempli de présomption, très-digne et très-légitime fille de la démocratie, le *Journal de St. Hyacinthe* continue son chemin sans désavouer son acte, et nous force a conclure qu'il ne doit pas être regardé comme un catholique, mais comme un païen et un publicain, puisqu'il méprise les jugements de l'Eglise.

Non-seulement il n'a pas le courage de soumettre sa raison orgueilleuse devant l'enseignement de l'Eglise, mais de plus il a eu les paroles de sympathies pour le plus enragé des révolutionnaires, que tout cœur sincèrement catholique doit repousser. En effet dans son numéro du 16 octobre mil huit cent soixante-deux, le *Journal de St. Hyacinthe* a publié sans aucun commentaire et par conséquent en n'en repoussant pas la responsabilité, les phrases suivantes ;

« Garibaldi était à peu près, maintenu dans cette position par des oreillers. Visage de Nazaréen, a-t-on dit avec justesse. Garibaldi que nous avons tous connu la face colorée, bronzée, pleine d'animation, a maintenant la figure de ces christs mis au tombeau par Fra Beato Angelico. Il y a toutefois quelque chose d'éternel sur ce visage, c'est le sourire des yeux. »

Ces paroles que nous lisons sur le *Journal de St Hyacinthe* qui se prétend catholique et religieux seraient de nature à nous décourager, si nous ne nous hâtions pas de nous rappeler qu'il n'y a pas de paix possible avec l'esprit du mensonge. Or, qu'est-ce donc que Garibaldi, pour que le *Journal de St.-Hyacinthe* l'entoure de si chaleureuses sympathies ? Garibaldi c'est la personnification la plus vraie de la révolution enchaînée pendant plusieurs années aux pieds des Alpes : c'est le centre de tous les infâmes complots trainés dans l'ombre contre l'autorité souveraine de l'Eglise ; c'est la révolution convertie en une soldatesque effrontée faisant la guerre à l'empire du Christ. Garibaldi, c'est la révolution qui prétend, a dit un auteur contemporain, délivrer le monde de *l'esclavage intellectuel et moral*, qui veut renverser le pouvoir qui impose à chacun l'obligation de croire aux dogmes et d'obéir aux préceptes de la doctrine évangélique, qui n'a rien tant à cœur que de détruire l'influence de l'Eglise de Dieu sur les peuples, de sustituer la force brutale au pouvoir moral de la loi divine, de subordonner aux intérêts de l'éternité, tous les droits de l'individu et de la famille, tous ceux de la vérité et de la justice, en un mot la substitution complète de la barbarie païenne à la civilisation chrétienne.

Garibaldi, c'est un autre Frédéric II écrivant à Voltaire : " On pensera à la conquête facile des États du Pape, et alors le Pallium est à nous et la scène est finie. Aucun des potentats de l'Europe ne voulant reconnaître un Vicaire de Jésus-Christ soumis à un autre souverain, tous se créeront un patriache, chacun pour son propre Etat. Peu à peu chacun s'éloignera de l'unité de l'Eglise et finira par avoir dans son royaume une religion ainsi qu'une langue à part."

Garibaldi, c'est l'associé de Mazzini, " de cet homme qui donne des passe-ports, qui procure de l'argent, qui fournit des armes de choix pour aller tuer les rois, c'est-à-dire, pour plonger les nations dans le sang, et qui ne s'en cache pas et qui s'en vante."

Garibaldi, c'est un homme qui veut donner aux Italiens la liberté de confisquer les biens ecclésiastiques, d'emprisonner ou d'exiler les évêques, de tracasser les prêtres fidèles à leur devoir, de faire assister les populations catholiques aux scènes les plus scandaleuses, de multiplier les mauvais livres et les gravures obscènes, de vomir contre le Pape, contre les cardinaux, contre le clergé les plus hideuses insultes.

Dans sa proclamation aux Italiens, Garibaldi nous dit : " La pensée et l'action de tous les patriotes doivent se tourner exclusivement vers l'entreprise libératrice de Rome. Le restant plus tard......Je suis décidé ou d'entrer à Rome vainqueur, ou de tomber sous ses murailles. Mais dans ce dernier cas, j'ai confiance que vous vengerez dignement ma mort et que vous accomplirez mon œuvre."

Or Garibaldi n'est pas mort, il a été seulement blessé, et toute la presse libéral de l'Europe lui a témoigné de chaleureuses sympathies. En Canada, l'organe le plus impudent et le plus effronté de la démocratie de bas étage, le " Journal de St. Hyacinthe, a cru, dans l'espérance du succès de la sainte cause de la révolution italienne, publier que Garibaldi couché sur son lit de souffrances avait un visage de Nazaréen. Le " Journal de St. Hyacinthe a voulu par là nous faire comprendre que de même que le *Pays* de Montréal mettait avec Victor Hugo, Abraham L'incoln et Jésus-Christ sur le même pied, ainsi lui comparait le révolutionnaire par instinct au Sauveur des hommes, à Jésus de Nazareth, puisqu'il appelle Garibaldi *visage de Nazaréen* Il y a dans cette phrase reproduite complaisamment tout un monde de malice, de passions haineuses et d'aspirations anti-catholiques, et nos lecteurs comprendront les grandes raisons qui nous portent à dénoncer le " Journal de St. Hyacinthe," lorsque nous le voyons appeler Garibaldi, visage de Nazaréen, voulant sans doute par là le comparer ce prétendu libérateur du genre humain. Cette comparaison du " Journal de St. Hyacinthe" nous revèle un homme qui n'aurait pas été fâché de voir la cause de Garibaldi couronnée d'un plein succès et le Pape chassé honteusement de ses Etats ; en un mot sa pensée toute entière, c'est " l'Eglise libre dans l'Etat libre ; " de là vient que la petite feuille rouge de St.-Hyacinthe trouve que Garibaldi a un *visage de Nazaréen* et qu'il ressemble à ces Christs mis au tombeau par Fra Beato Angelico.

Nous ne disons pas assez : le *Journal de St. Hyacinthe* a publié qu'il y a quelque chose d'éternel sur le visage de Garibaldi, c'est le sourire des yeux. Nous ne croyons pas nous tromper, en assurant que le " Journal de St. Hyacinthe" a voulu dire par cette phrase impie, que Garibaldi vivra éternellement dans la mémoire de ceux qui soupirent après la délivrance de l'Italie, comme si elle était oppressée dans la tyrannie, et qu'il fut vrai, comme savent si bien le dire M. Jean-Baptiste Eric Dorion et l'honorable M. Dessaulles, que le Pape fut un tyran. S'il y a quelque chose d'éternel sur le visage de Garibaldi, c'est bien certainement le stigmate de l'infamie imprimé en caractère indélébiles sur son front, et alors pourquoi comparer sa face à des Christ mis au tombeau ? Et alors pourquoi des sympathies pour un homme qui est encore plus misérables que les "Misérables" peints par Victor Hugo ? et alors pourquoi des reproductions d'articles irréligieux dans les colonnes du " Journal de St. Hyacinthe."

Le secret de tous ces mystères ne nous est pas inconnu, Le *Journal* de St. Hyacinthe a des tendances anti-catholiques, et quoiqu'il fasse pour se donner un beau vernis de catholicisme. la vérité se fait jour quelque fois, et alors on voit le fond du sac. De là vient que le *Journal* de St, Hyacinthe aime Garibaldi et sa cause. Chacun son goût, dit le *Défricheur*, et Garibaldi est du goût du *Journal* de St. Hyacinthe, comme les *Misérables*, par Victor Hugo, ont reçu sa *haute et intelligente approbation*. Encore une fois chacun son goût, et comme c'est une affaire de goût que d'écouter l'Eglise et ses jugements, il en résulte que le *Journal* de St. Hyacinthe a la conscience plus blanche que la neige.

Parlement Provincial.

CONSEIL LEGISLATIF.

QUÉBEC, 11 *Août*, 1865.

L'Orateur prend son siége à 3 heures.

L'hon. M. Price présente un bill ayant trait à la barrière de péage de la rive Nord.

Sur motions, les différents comités permanents de la chambre sont nommés.

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois et référés aux comités.

Bill pour amender les sociétés agricoles, l'Hon. M. Price.

Bill pour amender les transactions commerciale l'Hon. Sir N. F. Belleau.

La Chambre, à 4 heures, s'est ajournée jusqu'à 3 heures demain après-midi, où elle présentera à Son Excellence l'adresse en réponse au discours du Trône

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Québec, 11 août.

L'Orateur prend son siége à 3 heures.

M. Morris propose que l'on permette au comité sur la contestation de l'élection de Waterloo, de s'ajourner jusqu'au 28 aout.—Adopté.

Le Proc-Gén. Cartier donne à entendre que Son Excellence recevra, lundi, à 3 heures, l'adresse de la Chambre en réponse au discours du Trône.

Le proc.-gén. Cartier propose que les membres suivants forment un comité spécial pour préparer la liste des membres devant composer les comités permanents.

MM. J. A. McDonald, Cartier, Brown Langevin, Cauchon, J. S. McDonald, A. A. Dorion, Holton, Laframboise, De Boucherville, A. McKenzie, Knight, Walsh et Wallbridge.—Adopté.

L'hon. M. Galt propose qu'une somme soit accordée à Sa Majesté, et que la chambre, mardi prochain, se forme en comité pour prendre en considération la dite résolution.

L'hon. M. Dorion, demande si le gouvernement a l'intention de mettre devant la chambre aucun des sujets auxquels il a été fait allusion dans le rapport qui a été placé sur la table ; s'il est pour introduire des mesures sur les défenses et l'organisation de la milice.

L'Hon. M. Galt dit qu'en l'absence de l'hon. Proc. Gén. Ouest, il doit demander à ce que la question soit remise.

L'Hon. M. Dorion dit qu'il renouvellera la question mardi prochain.

La motion de l'hon. M. Galt est alors adoptée.

L'ordre du jour étant appelé, la chambre se forme en comité sur le bill concernant le Code civil du Bas-Canada.

L'Hon. M. Dorion demande si le gouvernement a l'intention de s'occuper de cette mesure à la présente session.

Le proc.-gén. Cartier répond que certainement telle est l'intention du gouvernement

Les comités auxquelles les bills lus en chambre pouvaient être référés n'étant pas formés, la chambre sur motion du proc. gén. Cartier, s'ajourne à 3½ heures jusqu'à lundi.

Election de St. Hyacinthe.

Le comité d'élection pour le comté de St. Hyacinthe a dû siéger hier. Nous ne savons pas ce que sera son jugement, vu que certaines listes électorales n'étaient pas tout à fait correctes ; dans le cas où l'élection de M. Raymond serait annulée, nous prions nos amis de se mettre à l'œuvre immédiatement, et prévenir les efforts que les adversaires du gouvernement ne manqueront de faire à la première nouvelle ; la grande majorité des électeurs du comté de St. Hyacinthe sont conservateurs, il convient qu'ils soient représentés par un Conservateur en Parlement.

Les élections parlementaires sont terminées en Angleterre. Le ministère sort de la lutte avec une majorité d'au moins 24 voix, et en supposant que les membres *indépendants* s'unissent à lui, le gouvernement pourra compter sur une majorité de 72 à 74. Au point de vue de l'intérêt religieux, nous devons nous réjouir de ce résultat, car sans approuver tous les actes politiques du parti de lord Palmerston, il faut bien avouer qu'il est plus favorable à l'expansion du catholicisme en Angleterre que ne le serait l'opposition si elle venait au pouvoir,

—On nous a montré hier matin des épis d'avoine de 7 à 8 pieds de long, cueillis sur la terre de P. E. Leclère, Ecr., de la paroisse de St. Hyacinthe. M. Leclère va en expédier une petite gerbe au bureau d'Agriculture, à Montréal.

Nouvelles et Faits Divers.

ORDINATION.—Mgr. l'Evêque de St. Hyacinte à conféré dimanche dernier, dans sa Chapelle privée, le Diaconat à M. P. Larochelle.

BEAUREGARD.—On dit que le général Beauregard va se rendre à New-York dans quelques jours où il s'embarquera pour l'Europe avec la permission du Président. Il a, croit-on, l'intention d'entrer dans l'armée française.

La notice biographique de Sir E. P. Taché que nous publions dans ce numéro est empruntée au *Courrier du Canada*.

« Le Général Grant, pendant sa visite à Québec, ne s'est nullement gênée de donner son opinion à plusieurs personnes sur la question Mexicaine. Il a dit qu'il avait placé cent mille hommes sur le Rio grande, comme une armée d'observation, et que les Français n'avaient qu'à choisir, où à laisser Mexico paisiblement, où à en être chassé par la force. Qu'il considérait que la situation de Mexico n'était pas le résultat de la rébellion, et que celle-ci ne serait jamais éteinte tant que Maximilien serait à Mexico, et que les Mexicains ne se seraient pas donné un gouvernement sans l'intervention d'aucun pouvoir étranger. »

M. Charles Marcil informe le public et les gens d'affaires du District qu'il est fixé à St. Hyacinthe, d'une manière permanente, comme avocat pratiquant. M. M. ayant été l'administrateur d'une institution financière, pendant plusieurs années, se trouve non-seulement en état de donner des garanties comme avocat, mais encore peut être utile dans les matières de placement et de collection généralement. Les personnes qui voudraient prêter sur hypothèque des capitaux avec sureté, et se mettre par conséquent en règle avec les dangers et les exigences de la loi, pourraient peut-être se flatter de faire sa connaissance. On trouvera chez M. M. un homme d'accommodement, facile en affaires, et adoucissant autant que possible, (chose assez rare !) les rigeurs du tarif, tout en conservant le respect dû à la dignité de la profession. M. M. suivra régulièrement les Cours du District. Bureau chez M. Henry Doherty, en face du côté Est du Marché.

St. Hyacinthe, 13 août, 1865.

Mariage.

A Sherbrooke, lundi, le 7 août courant, par le Rév l. Messire A. Phaneuf, vicaire du lieu, G. E. RIOUX, Ecr., avocat, à Dlle. MARIE-LOUISE CAMIRAND, fille ainée de M. Olivier Camirand, tous deux de la même ville.

Deces.

A la Pointe-du-Lac, district des Trois-Rivières, le sept du courant, après une longue et douloureuse maladie, soufferte avec la résignation la plus chrétienne, Dame Julie Eliza Montour, épouse de l'honnorable Charles Malhiot, Conseillier Législatif pour la division de Shawinigan. Madame Malhiot, était née au manoir seigneurial de la Pointe-du-Lac, le 8 Octobre 1805. Elle laisse un époux et une sœur inconsolables et un grand nombre d'amis qui regretteront longtemps sa perte.

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Departement des Finances,

Douanes, Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada*.

R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances.
DOUANES.

Québec, 12 Août 1865.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 39 p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

TENU PAR

ISIDORE BEAULNE.

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

AVIS PUBLIC.

Je soussigné, PERCEPTEUR DU REVENU DE L'INTÉRIEUR POUR LE DISTRICT DE ST. HYACINTHE, donne par les présentes AVIS que les POIDS ET MESURES ET MACHINES A PESSER, seront Inspectés, Vérifiés et étampés dans les Paroisses de ce District, aux dates ci-après mentionnées :

Ste. Rosalie,	28	Août	prochain.
St. Simon,	29	"	"
St. Hugues,	30	"	"
Ste. Hélène,	31	"	"
Upton,	1	Septembre	"
St. Liboire,	2	"	"
St. Dominique,	4	"	"
St. Pie,	5	"	"
St. Paul,	6	"	"
Ange-Gardien,	7	"	"
St. Césaire,	8 et 9	"	"
St. Damase,	11	"	"
St. Jean-Baptiste,	12	"	"
Ste. Marie,	13 et 14	"	"
St. Mathias,	15	"	"
St. Hilaire,	16	"	"
St. Charles,	18	"	"
St. Denis,	19 et 20	"	"
St. Jude,	21	"	"
St. Bernabé,	22	"	"

LÉONARD BOIVIN

Percepteur du Revenu de l'Intirieur.

St. Hyacinthe, 25 juillet, 1865.

ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE VOYAGEURS DE HARTFORD, CONN.

CAPITAL . . . £500,000.

Les Hommes d'Affaires, les Artisans, tout le Monde.

DOIVENT S'ASSURER CONTRE LES

ACCIDENTS.

LA PREMIERE

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE VOYAGEURS DE HARTFORD, CONN.

Assure contre les

Accidents de toutes sortes.

Causant des Torts Personnels, ou perte de la vie

C'EST A BAS PRIX

Une Police pour $5000 en cas de fatal accident, ou $25 par semaine en cas de tort ruinant, ne coûte que $25 à $30 par année. Aucune somme, depuis 500 à 10,000 piastres, avec $3 à $5 de compensation par semaine, à un taux proportionné. Polices écrites pour cinq ans.

C'EST UNIVERSEL.

Cette Compagnie assure contre toutes sortes d'accidents, soit qu'ils arrivent en voyageant, en travaillant dans les boutiques ou les facteries, ou en marchant dans les rues, en nageant, en allant à cheval, en chassant, ou en pêchant, etc. On émane des polices pour les provinces dans toutes les parties des Etats-Unis, et des Canadas, et donne la permission de visiter n'importe quelle partie du monde. Cette annonce est recherchée et appréciée par toutes les classes d'hommes riches ou pauvres.

ON PEUT S'Y FIER.

Les Voyageurs de Hartford est la plus ancienne compagnie d'assurance dans les Etats-Unis, et est établie sur des bases solides. Elle a émané plusieurs milles de polices, elle paie des réclamations pour compensation presque chaque jour, et les affaires augmentent constamment. Son capital est considérable, ses directeurs sont d'un caractère estimable au plus haut dégré, et elle possède plus d'un demi million en argent pour les payements des pertes.

AUCUN EXAMEN MEDICAL REQUIS.

☞ *Trois cents par jour* assurera un homme pour $3000, ou $10 par semaine de compensation pour une année.

Des agents dans toutes les principales villes et cités.

J. G. BATTERSON, Président.

RODNEY DENNIS, Secrétaire.

A. B. CHAFFEE, Montréal.

Agent Général pour les Canadas.

LÉONARD BOIVIN,

Agent a St. Hyacinthe.

M. TURCOT,

Médecin.

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux, déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à réparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remerciments au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins à Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'a ce jour, surtout pour le criblage du grain qui se fait sans perte.

Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

☞ *Toutes réparations aux Moulins à Battre exécutées avec soin et diligence.*

St. Hyacinthe, Novembre 186 .

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

ENSEIGNE · CADENAS.

Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES,

DE TOUTES ESPECES.

ATTENTION VOITURIERS!!!

Les Voituriers trouveront un assortiment les plus complets pour Voitures.

ATTENTION FORGERONS!

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.

FEUILLARD Vergette.

CASTEEL et ACIER à Ressort.

Première qualité de Spaer et Jackson

CLOUS A CHEVAL Anglais et Améric.

ENCLUMES, ETAUX, DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!

FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES

DE PREMIÈRE QUALITÉ.

Thé de toutes qualités, ainsi qu'un assortiment des plus complets d'épiceries.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin.

CHARLES NELSON.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERE & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

Toute description d'effets en FONTE, exécuté avec soin et ponctualité, avec les meilleurs matériaux et par des ouvriers de Première Classe.

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre POELE

"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,

Sofa pour Jardins en Fer,

Pentures de Grange,

Boites de Roues.

Roues de Moulins,

Cribles,

Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la FONDERIE YAMASKA tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

Conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERE, FILS. CHARLES NELSON.

St. Hyacinthe, juillet, 1865.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,

PROPRIETAIRE,

127, Rue Notre-Dame,

En face de l'Eglise des Récollets,

Montreal.

A toujours en Magasin,—Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Miroirs, [Side-Boards], &c.



Montréal, Mai, 1865.—1a.

MERES

SAUVEZ VOS ENFANTS

SIROP DE DENTITION DU Dr. PICAULT

Dans le Canada il est reconnu que le tiers des enfants meurt de la dentition ou des maladies qui en sont la suite; il est donc de la plus haute importance de chercher à mettre des bornes à cette mortalité effrayante. Nous serons heureux, *mille fois heureux*, si l'usage de notre *Sirop de Dentition* vient diminuer le nombre des victimes que la mort ne cesse de faire parmi ces chers petits êtres et dont la perte laisse un si grand vide dans les familles.

Ce SIROP incomparable, résultat de longues recherches d'un célèbre médecin de Paris, est appelé à réaliser ce désir. Il ouvre les pores des gencives, enlève l'inflammation et la douleur et facilite le percement des dents sans fièvre et sans convulsions.

PICAULT & FILS.

Montréal, 1865.

AGENTS A ST. HYACINTHE,

FRENCH ET VERNIER,

Pharmaciens.

Aux Médecins.

Le Sirop d'IODURE DE FER INALTERABLE préparé par M. J. Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique est sans contredit la plus belle, la plus pure et la meilleure préparation de ce genre qui ait été fabriquée dans le pays; la manière tout-à-fait scientifique dont ce sirop est préparé, est une découverte de M. Vernier, et le rend parfaitement inaltérable. Je le recommande particulièrement à la profession, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

P. E. PICAULT, M.D.

Montréal, 3 Juin 1865.

Pharmacie FRENCH ET VERNIER.

St. Hyacinthe.

EPICERIES GROCERIES, VINS, LIQUEURS

Théophile Langelier,

Rue Cascades,—Près du Moulin,—St. Hyacinthe

M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un NOUVEAU MAGASIN d'Epiceries, Provisions, Vins, Liqueurs, Parfumerie, &c.& dans sa demeure Rue Cascades, près du Moulin et les Manufactures.

Comprenant :—Fleur, Lard, Beurre, Riz, Epices, Vins, Liqueurs, Essences, etc., Eau de Cologne, Huiles à Cheveux, Pastilles à Ver et contre la Toux, Etc., Etc., Etc.

M. L. espère par sa ponctualité mériter une large part du patronage du public de St. Hyacinthe et des paroisses environnantes.

N.B.—M. L. a aussi une bonne grande Cour et des Remises ouvertes gratuitement aux personnes qui voudront bien l'encourager.

Mai 1865.

NOUVEAU MAGASIN

F. A. B. Laperle

A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un Magasin de

GROCERIES,

VINS & LIQUEURS,

DE TOUTES SORTES.

Dans la Maison de M. F. Cadoret,

(Porte voisine de la Maison de M. V. Côté.)

ST. HYACINTHE.

Mai 1865.

NOUVEAU MAGASIN

DE

VINS DE TOUTE ESPECE,

No. 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,

(Vis-à-vis la Maison F. & J. Leclaire.)

Le soussigné à le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis, que cédant à leur sollicitation, il vient d'OUVRIR un MAGASIN où il fera le commerce exclusif de Vins, Liqueurs, Eaux-de-Vie, Vins Français, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention des Messieurs les membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à très-bon marché.

P. A. MERCIER.

Montréal, Janvier 1865.

Compagnie d'Assurance

ROYALE,

SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

CAPITAL: 10,000,000 de dollars

LE FONDS DE RESERVE EXCEDANT

Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobiliers, Hardes de corps, etc Bibliotheques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

☞ *Nos taux sont très modiques.*

Agence à Montréal :

H. L. ROUTH, *Agent.*

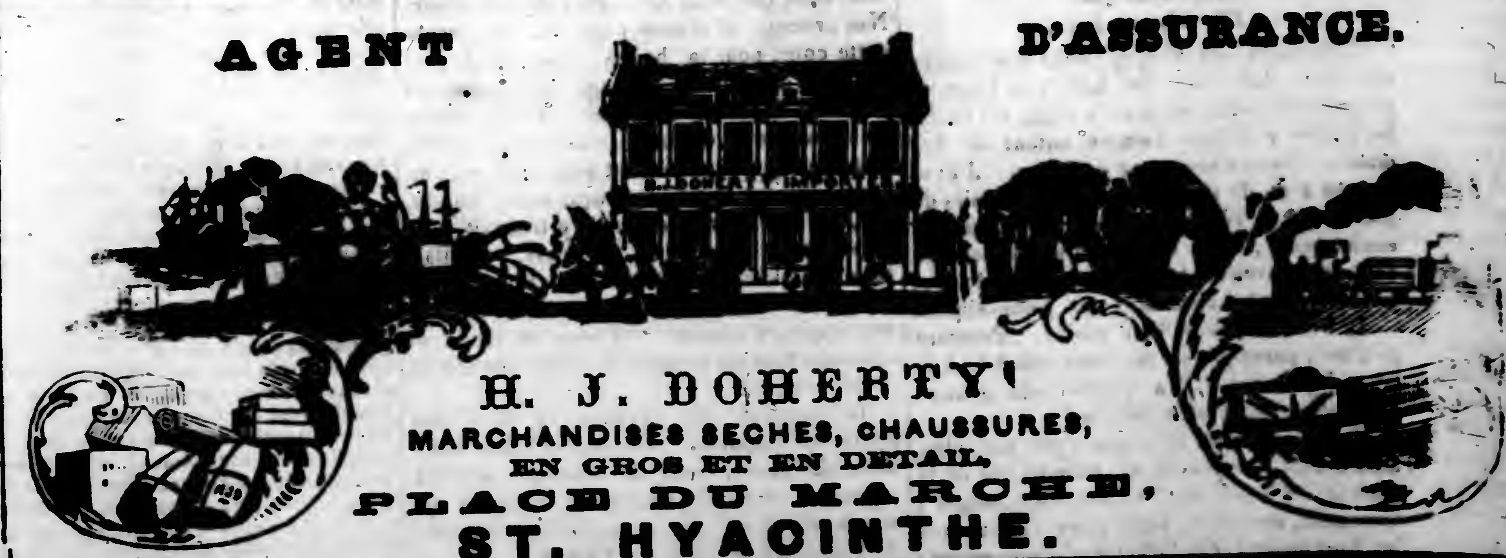
J. LEANDRE BRAULT,

Assistant-Gérant,

Département-Français

Montréal 15 décembre 1863

AGENT D'ASSURANCE.



H. J. DOHERTY!

MARCHANDISES SECHES, CHAUSSURES,

EN GROS ET EN DETAIL.

PLACE DU MARCHE,

ST. HYACINTHE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF :	AGENCE POUR LE CANADA :
1 *Rue Old Broad et 16 Pall Mall,*	64½ et 65 *Rue St. François-Xavier.*
LONDRES.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.—UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans référence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,

Agent-Général pour le Canada,

MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,

Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE

D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.

M. TURCOT, M.D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assure sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procure les avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

E. CHANTELOUP,

121 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE et ARGENTE en CUIVRE et FERPLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MECHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAS, le PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,

121, RUE CRAIG.

N. B.—Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 30 mai 1864.

ISIDORE HERIBEL.

MEUBLIER.

RUE ST. ANTOINE.—(PRES DU MARCHÉ.)



M. HÉRIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises, &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutes ans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1863.

ATTENTION! ATTENTION! ATTENTION!

EPICERIE CANADIENNE.

EDMOND LEGENDRE,

125, RUE ST. LAURENT, MONTREAL, 125.

Voisin de Blacklock, Coin du Marché St. Laurent.

M. Ed. Legendre aura constamment un assortiment complet d'Epiceries choisies de première classe. Il aura aussi de bonnes Liqueurs de toutes sortes importées de France.

Port & Sherry Wine, Brandy, Gin, Old Tom, Rye Whisky, Ginger Wine, Jacques-Cartier, &c., &c.

Nouvelle Liqueurs, &c., &c.

Il vendra à des PRIX TRES MODERES, et ses pratiques seront très bien servies.

Il sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Montréal, janvier 1865.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné, par les présentes, donne avis qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom, par son épouse, ou aucune autre, sans un ordre signé de sa main, ou une procuration en forme.

J. B MAYNARD.

Worcester, Mass., E. U., 1865.—1a.

J. P. CRAIG,

Facteur de Pianos,

No. 32, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

☞ Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.

Montréal, 30 Mai, 1864.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Belhumeur où il donnera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques;

La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommendables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B Monette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance à opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD,

J. B. GERMAIN,

LAMBERT SARASIN.

UN AVIS AUX

Dignes habitants du Canada.

Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules au mon onguent pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules aux Onguent offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour de boites ou des Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pourquoi mes préparations ne sont pas protégés par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampilles sur mes pilules ou mon onguent en vente en Canada, venant des Etats-Unis. Je me fie pour leur protection seulement sur la marque qui se trouve dans le livre de direction autour de chaque *Boite ou Pot*. Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait aucune *Estampilles* des E. U. sur la boite de pilule ou d'Onguant.

N'en achetez aucune qui porte des Estampilles des Etat-Unis.

T. HOLLOWAY,

244 Strand, London.

CONCOURS PROVINCIAL

AGRICOLE ET INDUSTRIEL

POUR

1865,

OUVERT AUX

DEUX CANADAS

AURA LIEU A LA

CITÉ DE MONTREAL,

MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI

26, 27, 28, ET 29 SEPTEMBRE,

DANS LE

PALAIS DE CRISTAL

Rue Ste. Catherine, et sur le terrain de la Ferme des Prêtres dans le voisinage immédiat situé entre les Rues Guy et Sherbrooke.

Prix offerts..... $10,000 à 12,000

On peut se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée dans le département agricole du Secrétaire de la Chambre d'Agriculture, No 615, Rue Craig, ou des *Secrétaires* des Sociétés d'Agriculture du Comté.

Dans le département industriel on pourra se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée en s'adressant au Secrétaire de la Chambre des Arts et Manufactures, Institut des Artisans, Grande Rue St. Jacques.

Les entrées dans le département agricole devront être faites le ou avant Samedi, le 2 août prochain, au Bureau du Secrétaire, No. 615, Rue Craig. Pour les produits agricoles on recevra des entrées jusqu'à samedi, le 9 septembre

Dans le département industriel, les entrées devront être faites, le ou avant le 15 septembre, au Bureau de la Chambre des Arts et Manufactures.

Chaque Concurrant devra payer un dollar en faisant son entrée, ce qui lui donnera droit à un billet d'admission pendant tout le concours.

Des arrangements ont été faits avec les principales lignes de chemin de fer et de navigation, pour rendre à destination, franc de charge, tout objet exposé qui n'aura pas été vendu.

Les concurrants étrangers dans le département industriel auront autant d'espace que possible pour exhiber leurs objets, mais ne pourront pas entrer en compétition pour les prix.

Pour plus amples informations s'adresser aux soussignés, Secrétaires-Conjoints de l'Association Agricole.

GEORGE LECLERE,

Sec. de la Chambre d'Agriculture.

A. MURRAY,

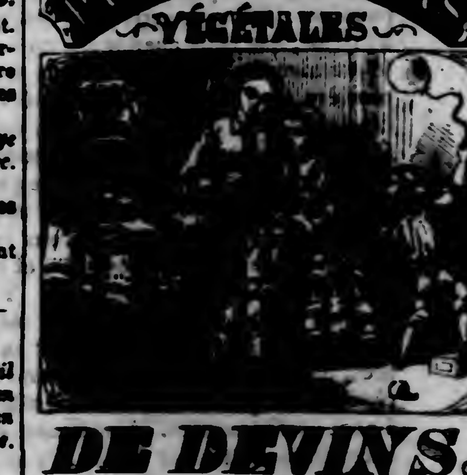
Sec. de la Chambre des Arts et Manufactures.

Montréal, 1er Juillet 1865.

MERES, SAUVEZ VOS ENFANS

PASTILLES-A-VERS

VÉGÉTALES



DE DEVINS.

sont certainement le Remède le plus efficace pour la

DESTRUCTION DES VERS

QUI SOIT ENCORE CONNU.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement végétales,

Elles sont agréables au goût,

Elles n'ont rien d'offensif à la vue.

Et sont les seules LOSANGES Anthelminthiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestiaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elles estampillés des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞ Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON.

CHIMISTES,

Pres le Palais de Justice.

MONTREAL

JOURS DE PUBLICATION
[illegible] et Vendredis

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.
ou TROIS PIASTRES lorsque l'abonnement n'est pas payé d'avance. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis, au Bureau du Journal un mois avant l'échéance de leur abonnement. Les abonnements sont de six mois.
Etats-Unis :—Trois piastres.

L. G. GLADU,—Rédacteur.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion...... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne.. .. 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois

Editeurs-Propriétaires,—LUSSIER & FRERE.

Vol. 13 | St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Vendredi, 18 Août 1865. | No. 46

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de Ls. Taché, écr.
SUIVRONT LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. N. Chaput.
M. Roy suivra la Cour de Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 8 Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambault Rue Cascades.
St Hyacinthe 30 septembre 1814.

LETENDRE ET MERCIER,
AVOCATS,
Ancien Bureau de M. [illegible], Coin des Rues Girouard et Mondor.
A. P. LETENDRE. HONORE MERCIER.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
WATERLOO.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
Juin, 1864.

TACHE ET GLADU,
Notaires.
Coin des Rues Girouard et Ste. Anne.
Ls. TACHE. L. G. GLADU.
St. Hyacinthe, 10 Novembre 1864.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Résidence : Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

HOTEL DU PEUPLE.

TENU PAR
GODFROIS DAIGNEAULT,
(Ci-devant de St. P[illegible])

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vû la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce.
Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront a la disposition des voyageurs.
St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.



J. J. E. SAUVAGEAU,
ARTISTE-PHOTOGRAPHE.
HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mars 1865.

SEL! SEL!! SEL!!!

Le Soussigné ayant loué le vaste MAGASIN de la COMPAGNIE D'ENTREPOT à la POINTE-LEVIS, est prêt à vendre ou à faire des engagements pour la livraison de SEL EN SAC à aucune STATION SUR LA LIGNE DU GRAND TRONC.

THOMAS FRASER,
Quai des Indes,
Québec.
Québec, 1er Mai 1865.—6m.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.
ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.



VINS, LIQUEURS ET EPICERIES
De première qualité.
SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.
Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite : *Queen Insurance Company*
St. Hyacinthe, 27 Novembre 1864

LEANDRE BOUDREAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 22 mai, 1865.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné
L. TACHE, N. P.
St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

MARCHANDISES SECHES!

CADORET & DUFORT.
PLACE DU MARCHE, COIN DES RUES CASCADES ET ST. FRANCOIS.
ST. HYACINTHE.

M. F. CADORET tout en remerciant respectueusement ses nombreuses pratiques et le Public en général, prend la liberté de leur annoncer qu'il vient de s'associer M. E. O. DUFORT, et qu'ils continueront, à avoir toujours en mains un assortiment considérable et varié de

MARCHANDIS SECHES,
de toutes sortes.

Comme ils font leurs achats pour de l'Argent Comptant, ils espèrent pouvoir vendre à aussi bon marché que partout ailleurs, et satisfaire ceux qui voudront bien les encourager.
F. CADORET. E. O. DUFORT.

LES MESSIEURS DU CLERGE
trouveront toujours à leur établissement un bon Assortiment de Mérinos doubles et simples, Say, Russell Cord, etc., aux conditions les plus libérales.
[illegible] & D.
St. Hyacinthe Mai 1865.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 70 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à
BENJAMEN CADORET, père.
St. Dominique, 4 mars, 1865.—3m.

A VENDRE.



UN EMPLACEMENT situé au Village de ST. DENIS, Rivière Richelieu, contenant 75 PIEDS DE FRONT, SUR CENT QUATRE VINGT PIEDS DE PROFONDEUR, avoisinant la Place du Marché, avec MAISON EN PIERRE à Deux Etages, HANGAR, REMISES ETABLES et autres Bâtisses sus érigées.

Cette maison a toujours été occupé pour commerce, et offre tous les avantages possibles à cette branche.

Conditions très libérales, S'adresser au soussigné à St. Hyacinthe. R. ST. JACQUES.
St. Hyacinthe 14 avril 1865.

HOTEL NATIONAL,

TENU PAR
A. S. MAYNARD,
Rue Cascades, pres du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, meublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable : la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.

Prix très-Modérés.
St. Hyacinthe, mai 1865.

HOTEL DU CANADA,
à louer.

CET HOTEL DE PREMIERE CLASSE,
si bien situé au centre de la cité de St. Hyacinthe, à quelques pas du Marché, avec ses dépendances, comprenant de vastes écuries, est a LOUER. La Licence qu'à l'occupant actuel, pour détailler des liqueurs, sera transportée au locataire.

C'est un avantage assez rare pour ceux qui désirent

TENIR HOTEL.
POSSESSION IMMEDIATE.
CONDITIONS TRES FACILES.
S'ADRESSER A
MICHEL PALARDY.
St. Hyacinthe, 25 juillet, 1865.

J. A. SIMARD,
AVOCAT,
Tient son Bureau dans la maison de M. Aug. Archambault porte voisine du bureau du *Journal* place du marché, St. Hyacinthe.
18 Juillet 1865.

L. F. A. VIOLLETTI,

CORONER CONJOINT,
du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a renouvelé le moulin à carde sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le foulon est aussi en très bon ordre, et de plus il presse l'Etoffe et autres articles avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part du patronage public.——St. Barnabé, 8 août 1865.

Dr. MATHIEU,
Dentiste.
No. 192, Rue Notre-Dame,
En face du Palais-de-Justice.
Montréal Mai 1865.

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE.



Le Grand Purificateur du Sang.
Est spécialement recommandé
Pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les secrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE,

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente
Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abces, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses. C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Dartres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Billieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

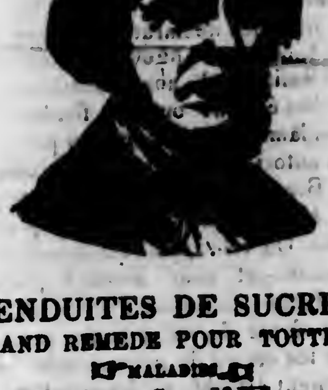
Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LANMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salspareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.
St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.



ENDUITES DE SUCRE.
LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES MALADIES
Du Foie, de l'Estomac
ET DES INTESTINS.
Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les
CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque, là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsi ou Indigestion,
Maladies de Foie,
Constipation,
Maux de tete,
Hemorroides,
Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé; cette combinaison de rares propriétés médecinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire sont opéré des guérisons complètes.

Préparé seulement par LANMAN & KEMPT,
Droguistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice. Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.
St. Hyacinthe, 1 Avril 1865.

FEUILLETON

LES CHAUFFEURS.

DEUXIEME PARTIE.

IX.—*La loge de la Muette.*

(*Suite.*)

Deux heures s'écoulèrent. Le Petit-Gars d'Etrechy, rassuré pour le moment au sujet de sa mère, qui avait excité, il ne savait trop pourquoi, le mécontentement du chef, était aller se mêler avec l'insouciance de son âge aux plaisirs de la fête. Rose resta donc seule devant le feux, qui, n'était plus allimenté par les soins de l'enfant, finit pare s'étindre. La tête cachée dans sa mante, elle était tombé dans une profonde rêverie. Personne n'osait troubler sa solitude, et elle demeurait à l'écart, indifférente aux chants et aux danses de la turbulente assemblée.

C'est qu'en effet la belle colporteuse, malgré l'assurance qu'elle avait montrée à Fanchette, commençait à se défier de son pouvoir. A la vérité, le Beau-François lui avait plusieurs fois déjà pardonné ses actes de jalousie notamment la nuit où elle avait renvoyé les dames de Méréville et Daniel de la maison du franc. Mais Rose ne se dissimulait pas que depuis ce temps elle avait beaucoup perdu dans l'affection de son mari: il ne la voyait plus aussi souvent et avec autant de plaisir qu'trefois, il lui avait témoigné en diverses circonstances une froideur de mauvais augure. Qu'allait-il donc arriver si le Beau-François tournait contre elle cette colère impitoyable qu'elle avait vue si souvent frapper les autres autour d'elle? A cette pensée, elle frissonnait, en dépit de son courage; mais bientôt son orgueil se ranimant et la conscience de son amour lui rendait sa force.

—Bah répétat-elle, il faudra bien qu'il m'écoute, et s'il m'écoute, il sera désarmé.

Pendant qu'elle se livrait à ses reflections il se fit un grand cri de l'autre côté de la clairière.

—Voici le Meg! disait-on; il arrive avec le Rouge-d'Aneau et le chirurgien.

Les dames furent interrompues, les chants cessèrent, et presque tous les assistants coururent vers la portion du bois où l'on venait de signaler les voyageurs.

Rose, en apprenant cette nouvelle, avait bondi comme une biche sauvage. Elle ne songea plus qu'au bonheur, de revoir cet homme qu'elle aimait, et partit de toute sa vitesse en criant:

—François, mon cher François!

Mais le Meg était entouré de gens qui demandaient des ordres ou qui faisaient fête aux nouveaux venus. Les paroles de Rose se perdirent au milieu du bruit; elle-même ne pouvait percer la foule. Elle finit néanmoins par se rapprocher du Beau-François, qui continuait d'avancer en causant avec les dignitaires de la bande, et elle voulut lui prendre le bras.

—Ah! François, dit-elle d'un ton joyeux, te voilà donc enfin? pourquoi viens-tu si tard? je commençais à m'inquiéter.

François la repoussa et lui dit froidement sans la regarder:

—Je viens encore trop tôt pour toi, Rose; et tu en auras la preuve tout à l'heure.

—Allons? mon ami, quitte cette air farouche qui me fait peur: ne me parle pas ainsi....à moi, ta Rose bien-aimée. Ecoute, je devine pourquoi tu m'en veux; mais laisse-moi t'expliquer...

—Paix! c'est inutile; tu sauras tantôt ce qu'il en coûte de m'offenser....Mais où est cette misérable Grelée? Je ne l'ai pas vu.

—La Grelée! répéta Rose. Eh, qui s'inquiète de cette pauvre laide créature? Elle était là tout à l'heure....Mais c'est de moi que je veux te parler d'abord, mon François je veux te dire....

—Paix! encore une fois; tu parleras en vais, la mesure est comblée. Quant à cette autre traitresse, je la trouverai; elle ne saurait être loin, car j'aperçois son fils.

En effet, le petit gars d'Etrechy s'était glissé curieusement dans la foule pour voir ce qui se passait. Quand il s'aperçut qu'il avait attiré l'attention du chef, il s'empressa de s'esquiver; mais il était déjà bien trop tard.

Pendant la conversation précédente, on s'était approché des feux de bivouac. L'affluence ne diminuait pas autour du Meg. Rose comprit que le moment n'était pas favorable pour une explication intime, et elle se contenta alors de lui pousser d'un ton cajoleur:

—Nous reviendrons sur tout cela, mon cher François: tu me juges mal.... Et puis, comment pourrais-tu refuser de me pardonner? Ne sais-tu pas combien je te chéris.

Le Meg ne l'avait pas écouté et s'était tourné d'un autre côté pour répondre à Jacques de Phitiviers qui lui faisait un rapport à voix basse. Rose n'avait jamais été traité par son mari avec cette froideur insultante, et quoiqu'elle continuât de sourire, elle était cruellement alarmée.

—Il ne m'a pas tuée dès le premier abord, pensait-elle; juste ciel que me réserve-t-il donc?

Le Beau-François s'était assis sur une bourrée devant le feu principal et disait gaiment à Jacques de Phitiviers.

—Tonnerre! que me chantes-tu là? Les provisions manquent? La belle affaire! on va chercher des provisions où il y en a. J'entends que l'on s'amuse, que diable! Nous avons un mariage ici ce soir.... et autre chose encore peut-être. Le curé des Pègres a-t-il pris soin de préparer loge?

—Oui, oui, Meg dit en s'approchant le Borgne de Jouy, qui avait le teint empourpré par les danses effrénées auxquelles il venait de se livrer; le curé travaille encore avec plusieurs femmes à orner la loge, et j'ai vu la bonne mère d'Apreux apporter une balle de chandelles de resine qu'elle a volée je ne sais où....Ça sera superbe! et Longjumeau pourra se vanter d'avoir une noce fièrement distinguée!

—C'est bon, répliqua le Beau François un peu sèchement, on te trouve toujours, général Finfin, là où tu n'as que faire..... Mais voyons, Jacques, poursuivit en s'adressant au Maître des Mioches, que manque-t-il donc.

—Un peu de tout; Meg, du pain, du vin et du lard.

Cette chaumière contient seulement une douzaine de canards, et deux ou trois oies; il nous en faudrait le double.

—Bah! vous êtes embarrassé de peu de chose. Il existe de bonnes maisons dans le voisinage; que n'allez-vous à la ferme de Poly, par exemple? c'est la plus proche.

—Voilà pourquoi. Meg, on n'a pas voulu aller à Poly sans vos ordres. Vous n'aimez tas que l'on moleste trop les voisins de la Muette.

—Et en cela, dit le Beau François, j'imite la prudence du loup et du renard qui se gardent bien de commettre des ravages près de leur demeure, car ils seraient trop tôt et trop facilement découverts. Mais une fois n'est pas coutume. Allez à Poly et prenez ce qui vous conviendra....sans bruit pourtant, si la chose est possible.

—J'en suis, s'écria l'ivrogne Gros-normand; nous y trouverons là bas du vin et de l'eau-de-vie.

Oui, reprit le Borgne-de-Jouy en ricanant mais outre les garçons de la ferme, vous y trouverez sept ou huit bucherons et scieurs de long qu'on a pris dernièrement pour exploiter la garenne et vous serez reçus à coups de fourches.

—Bah! les bûcherons ont déjà quitté Poly.

—Je te dis que non

—Je te dis que si

Il s'éleva une contestation animée sur ce point. Comme chacun des disputeurs maintenait son opinion, le doyen des voleurs, le père Provenchère, vieillard fort peu respectable, quoi qu'il eut plus de quatre vings ans, une barbe blanche et la tête chauve, ouvrit d'une voix cassée l'avis suivant:

—Faut de la prudence. Mes enfants et ne pas se risquer sans avoir.... j'ai vécu longtemps, et j'ai toujours reconnu qu'on ne pouvait prendre trop de précaution dans les affaires....Eh bien! pourquoi n'enverriez-vous pas un de vos mioches pour s'informer si, oui ou non, ces bucherons sont encore à Poly.

—Le père Provenchère a raison, dit le Beau-François avec un empressement marqué, Jacques, amène-moi le Petit Gars d'Etrechy qui se promenait par là il n'y a que dix minutes.

—Le petit gars d'Etrechy, répliqua Jacques de Phitiviers, avec étonnement; y songez-vous, Meg? il fera certainement quelque maladresse; c'est le plus indocile, le plus stupide de tous mes mioches....Je ne puis rien obtenir de lui qu'à force de coups. Il me désole par sa sottise et son méchant vouloir.

—N'importe, amène le moi.

Jacques de Phitiviers n'eut pas de peine à découvrir le pauvre petit diable qui s'était réfugié derrière un buisson voisin pour grignoter un croûte de pain dûr. Il le prit sans façon par l'oreille, et l'introduisit ainsi dans le cercle que formaient les dignitaires de la troupe autour du feu.

L'enfant, ébloui par la clarté des flammes terrifié de se trouver en présence de son rude précepteur et du Beau François, semblait vouloir se cacher dans les entrailles de la terre. Il se reposait tantot sur l'un, tantot sur l'autre de ses pieds nus, n'osait lever les yeux, et une de ses mains agrandissait machinalement une trouée faite par le temps à son méchant pantalon dentellé.

Le Beau François fixa sur lui un regard perçant.

—Eh bien! petit drôle, dit-il, tu continues donc à lasser notre patience? cela ne peut pas aller ainsi, il faut que cela finisse. Où est ta pécore de mère?

Une rougeur subite colora les traits maigres du petit Gars, comme s'il eut ressenti vivement l'injure adressée à la pauvre Fanchette.

Cependant il baissa la tête et répondit à demi-voix:

—Je ne sais pas.

—Elle est pourtant arrivée ici ce soir?

—Je ne sais pas.

—Enfin où l'as-tu vue pour la dernière fois?

—Je ne sais pas.

Le Meg frappa du pied. Jacques de Phitiviers dit avec sôurire sinistre:

—Vous voyez bien.... on en peut rien tirer....Lui donnerai-je quelques coups de ma férule pour lui apprendre la politesse?

Et il portait la main à la lanière de cuir qu'il avait toujours à sa ceinture.

Le Beau François paraissait tout disposé à donner l'autorisation demandée. Mais Rose qui était restée debout derrière lui, sans que personne prit garde à elle, se souvint qu'elle avait promis a la Grelée de protéger son fils dans l'occasion; et quoique incertaine elle-même du sort qui l'attendait, elle osa intervenir en faveur de la chétive créature.

—François, dit-elle doucement en se penchant sur l'épaule de son mari, ce pauvre enfant est-il digne de ta colère? Que pensera-t-on de toi?

—Paix, dit brutalement le Meg sans se retourner.

Cependant il fit signe à Jacques de Phitiviers de laisser sa lanière; puis s'adressant au petit Gars d'Etrechy:

—On t'a sans doute appris ta leçon; mais je saurai bien retrouver cette traitresse de Grelée....Maintenant, écoute-moi. Tu connais la ferme de Poly.

—Oui, Meg.

—Tu vas y aller sur le champ; tu demanderas le gîte, et comme on ne se défiera pas de toi, tu t'informeras si les bûcherons sont encore à la ferme. Quand tu sauras cela, tu te sauveras adroitement et tu viendras rendre compte à Jacques de ta commission.. Me comprends-tu bien?

—Oui, Meg.

—Alors, pars; et si tu restes plus d'une heure absent, tu auras affaire à moi..si tu commets quelque sottise, il t'en cuira.... File maintenant.

Le petit gars d'Etrechy semblait avoir de nombreuses objections à faire contre les ordres du chef; mais il ne pouvait ou n'osait les exprimer, et il demeurait dans une anxiété visible sans bouger. Rose en eut pitié et elle intervint de nouveau en sa faveur.

—François, dit-elle à voix basse, cet enfant est bien jeune pour une pareille tâche.. Ne vaudrait-il pas mieux..

François ne dit rien cette fois; mais se retournant vers la suppliante, il lui lança un regard qui la glaça d'effroi. En même temps il menaça de la main le fils de Fanchette, qui surmontant ses hésitations, décampa lestement au milieu des risées.

Cependant le petit gars d'Eturechy ne s'éloigna guère voyant que personne ne s'occupait plus de lui, il s'arrêta sur le borb de la clairière. là tout en agrandissaut autre mesure la déchirure de son vêtement, sans doute afin d'aider le travail de sa pensée, il se disait à part lui.

—Si je vais à la ferme de Poly, on ne voudra pas me recevoir, et les chiens me mangeront; il vaut mieux aller voir mère à la butte du Charbonnier. Je ne lui dirai rien de ce qu'on m'a commandé; puis je reviendrai et je soutiendrai qu'il n'y à plus personne à Poly....ils iront s'en assurer s'ils veulent? Quand on les tuerait tous, qu'est-ce que cela me ferait à moi? Ils me battent toujours et ils obligent ma mère à se cacher. Je les attraperai bien....

Et le pauvre enfant, enchanté de son projet qu'il considérait comme une excellente espièglerie, se glissa d'un pas agile dans les buissons pour se rendre à la butte du charbonnier.

Cependant le Meg, après avoir donné les ordres pour l'expédition projetée, s'était levé de son siége.

—Eh bien! dit-il avec enjouement qu'attendons-nous pour commencer la cérémonie du mariage? Ce maudit curé des Pègres n'en finira-t-il pas avec ses préparatifs? Je gage que les futurs se meurent d'impatience.

En ce moment, comme si le vœu du chef eut été entendu, la porte de la loge s'ouvrit et une femme vint annoncer que tout était prêt.

—A la bonne heure dit le beau François; eh bien! donc mes amis, allons marier ces gaillards de la bonne manière.

Des acclamations joyeuses accueillirent cette invitation, et la plupart des brigands se hâtèrent de se former en cortège pour se rendre à la loge les mariés en tête. Dans ce cortége, tous les costumes, tous les grades étaient confondus. Un cavalier, en sarrau de toile et en sabots, donnait le bras à une élégante voleuse, couverte de bijoux, tandis qu'un peu plus loin une mendiante en haillons s'appuyait sur un incroyable turbané. Cependant, tout ce monde paraissait également fier également content; on échangeait à distance des lazzi moqueurs, on riait, on chantait. Un ménétrier boiteux, qui faisait partie de la bande vint se placer au premier rang, attaqua de son archet criarde les cordes grinçantes de son violon cassé, et surrexcita la gaité générale en jouant des airs grivois.

Comme on allait se mettre en marche, le Beau François se retourna tout à coup vers sa femme.

—Eh bien, ma chère dit-il d'un ton doucereux et lui offrant le bras, ne viens-tu pas aussi? il faut pourtant que tu assistes à cette fête, j'y tiens.

Rose, frappé de ce retour subit, regarda fixement le Meg pour essayer de deviner sa pensée; mais rien dans le ton et les manières de son mari ne pouvait justifier une espérance. Elle prit le bras qu'on lui offrait et dit en soupirant:

—Je ferai ce que tu voudras, François; mais j'aimerais mille fois mieux ta colère que cette douceur ironique dont je ne comprends pas le but.

(*La suite au prochain numéro.*)

☞ Nous prions ceux qui nous sont endettés pour Abonnements, Annonces, etc., de vouloir nous payer immédiatement.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Vendredi, 18 Août, 1865.

Chronique Parlementaire.

QUÉBEC, 15 Août, 1865.

Il est au Parlement des usages que MM. les deputés regardent comme sacrés et sur lesquels il faudrait être bien hardi pour porter la main : parmi ces usages, celui de *blaguer le service* pendant la première semaine de chaque session est un des plus respectés.

Jusqu'à aujourd'hui, juste une semaine, les membres ne venaient en chambre qu'afin de savoir des nouvelles de leurs santés respectives, mais aujourd'hui on paraît décidé a travailler *de sérieux*.

Comprenez, si vous le pouvez, que l'on travaille quand il fait une chaleur écrasante ! Ces jours-ci on fond dans le vaste four qui s'appelle la ville de Québec, ce qui rend *désagréable* les séances de la chambre. La salle très mal construite ne peut être suffisamment aérée, ce qui fait que l'on y sue beaucoup........ surtout quand l'honorable M. Holton parle, comme en ce moment.

Depuis hier, grand émoi dans l'armée si nombreuse des employés de la chambre et des bureaux publics ! l'hon. M. le ministre des Travaux Publics a déclaré que " c'était l'intention (ou plutot la *détermination*) du gouvernement de déménager à Ottawa à la fin de cette session."

Vous pouvez imaginer l'effet d'une telle nouvelle. Le désespoir est général.

Les papas calculent ce que sera le prix des loyers ! ce que coûtera la vie dans un pays où tout se vend deux fois plus cher qu'à Montréal, etc.

Les mamans se demandent ce qu'elles vont faire de leurs filles, puisqu'on n'aura plus de bals où les faire briller.

Les dites *filles*, chers petits cœurs, parlent d'entrer au couvent plutôt que de s'en aller s'enterrer dans des cabanes de sauvages.

Bref une nouvelle édition des lamentations de Jérémie enrichie de fort jolies minois, et considérablement augmentée.

Je trouve cela assez étrange, quand Outaouais serait purement et simplement un désert, si on y fait émigrer de 500 à 600 personnes il me semble que la solitude aurait pas mal de chance de disparaître.

Mais d'ailleurs à quoi bon ces gémissements ! Les employés ne sont pas encore partis. Et il y a tant de choses qui ont toujours retardé l'exécution de l'intention du gouvernement.

L'hon. M. le Procureur Général Est a donné des explications sur le programme de cette session. Je vous les enverrai demain.

L'honorable M. Holton à propos des explications de M. Cartier a voulu dire que la délégation avait été un ridicule Fiasco et l'appropriation du vote de crédit une iniquité frauduleuse. Il s'est fait applatir par l'honorable président du Conseil dont l'éloquence n'a rien perdu de sa violence.

L'honorable M. Dorion a essayé de parer les coups passablement rudes ; je doute de son succès.

Je ne sais pas s'il se trouve quelqu'un parmi les rares adhérants du député d'Hochelaga qui lui conteste le *leadership* mais je suis porté à le croire, vû la persistance qu'il met à en revendiquer en actions ce titre précaire.

Quand l'hon. Proc. Gén. Est a soumis la rapport du comité sur les comités permanents, il demanda à la chambre de lui permettre de faire motion que le dit rapport reçut immédiatement le concours de la chambre, afin de faciliter la dépêche des affaires.

L'hon. M. Dorion répondit que c'était contraire à l'usage, etc., mais que l'opposition condescendait à se départir du droit qu'elle avait d'examiner la liste des comités avant de concourir.

Sont-ils délicieux ces messieurs ?

16 août.

Je vous ai parlé hier des explications données par l'Hon. M. Cartier sur les matières dont la législature aura à s'occuper durant la présente session.

En voici le texte :

" 1o Au sujet de la confédération le gouvernement ne se propose point de soumettre au Parlement aucune mesure ultérieure pendant cette session.

« 2o Ce n'est pas l'intention du gouvernement de demander un vote à cette session, pour l'érection de fortifications, et ce n'est pas non plus son intention de dépenser, avant une autre réunion des chambres, les $1,000,000, votées à la dernière session.

« 3o La question de la milice, sous tous ses aspects, est en ce moment soumise au sérieux examen de l'intelligent officier qui vient d'être nommé adjudant-général ; et il n'est pas probable que le gouvernement soit prêt a considérer de nouveau, pendant cette session, les dispositions de l'acte de milice, bien que certains amendements d'une légère importance puissent être présentés. Les estimés pour le service de la milice sont maintenant en voie de préparation, et quand ils seront soumis, ils expliqueront ce que le gouvernement entend faire pour se conformer à l'engagement qu'il a pris à Londres.

« 4o Le traité de réciprocité est en ce moment l'objet de la sollicitude du gouvernement. Avec l'autorisation du gouvernement métropolitain, une réunion de délégués des Provinces britanniques de l'Amérique du Nord, sous la présidence du gouverneur-général, prenant pour nom « Conseil confédéré » et ayant pour objet de délibérer sur les traités de commerce, sera tenue à Québec, le mois prochain, afin de prendre des arrangements pour agir en commun au sujet du traité de réciprocité. Comme cette convention doit se réunir bientôt, il semble qu'il ne serait pas convenable d'indiquer de suite la politique du gouvernement, si ce n'est en disant qu'il est disposé à entrer en négociations avec le gouvernement américain aux termes les plus libéraux et les plus amicaux.

« 5o Le gouvernement n'a rien a demander au parlement au sujet du chemin de fer intercolonial. Il ne peut que répéter la déclaration déjà faite par le parlement canadien, savoir : qu'il regarde la construction du chemin de fer intercolonial comme un accompagnement nécessaire et comme une condition de la confédération et qu'il sera commencé sans délai du moment que la confédération aura été décretée.

« 6o C'est l'intention du gouvernement d'amener la question du territoire du Nord Ouest devant le Parlement durant le cours de cette session.

« 7o Comme les délégués n'étaient pas prêts, pendant qu'ils étaient en Angleterre, à demander immédiatement des emprunts garantis, le comité du cabinet britannique ne crut pas devoir entrer dans les détails, mais il intima à nos délégués que son désir était d'arranger tous les termes, tant en ce qui regarde la période de l'emprunt, qu'en ce qui regarde le taux de l'intérêt et le fonds d'amortissement, de la manière la plus avantageuse à cette province.

« 8o Le gouvernement ne projette pour cette session aucune modification dans nos lois de douanes, d'accise ou de timbre. »

Au commencement de la séance M. Geoffrion posa la question suivante au ministère :

« Si l'intention du gouvernement est de faire terminer la cadastration des propriétés du Bas-Canada, pour les fins d'enrégistrement, tel qu'ordonné par le chapitre 37 des statuts refondus du Bas-Canada ; pour que les enrégistrements qui seront requis par le Code Civil du Bas-Canada après sa promulgation, soient faits en conformité au statut. »

A cette question, M. Cartier a répondu qu'aussitôt après la prorogation des chambres c'était l'intention du gouvernement de donner suite à la loi à laquelle M. Geoffrion refère dans sa question.

Une question de M. MacKenzie, d'Oxford, a donné lieu à un débat assez violent. Elle est conçue en ces termes :

« Si l'attention du gouvernemnnt a été attirée sur un certain discours fait à Détroit le 13 juillet dernier par le consul général des Etats-Unis pour le Canada, dans lequel discours il aurait accusé le peuple du Canada de déloyauté envers la couronne d'Angleterre, et aurait engagé ses concitoyens des Etats-Unis à adopter une politique contraire au principe de réciprocité avec le Canada comme moyen infaillible de contraindre les canadiens à s'annexer aux Etats-Unis, ajoutant qu'il était autorisé par son gouvernement d'exprimer ainsi ses vues.— Et si oui, quelles mesures ont été prises par le gouvernement du Canada pour faire connaître son mécontentement de ce que l'agent résident d'un gouvernement étranger se soit de cette façon immiscé dans nos affaires domestiques. »

L'Honorable Procureur-Général Est a répondu que deux pétitions avaient été adressées au gouvernement touchant cette affaire. L'une est de Montreal et signé par les citoyens les plus marquants. l'autre est d'Ottawa et adressée par M. McGillivray, un des délégués a la convention commerciale de Detroit et qui a eu occasion d'entendre prononcer le discours dont on se plaint. Ces deux petitions sont soumises à la considération de Son Excellence.

M. Cartier blâme énergiquement M. Potter, le consul americain, pour avoir ainsi représenté sous un faux jour les sentiments du peuple canadien vis-à-vis de la couronne à laquelle il doit allégeance. M. Potter s'adressait à ses compatriotes et dans son propre pays ; mais il a eu le tort d'oublier qu'il était le représentant d'un peuple ami au milieu de ceux dont il a si mal interprété les sentiments. Quant à M. Wood, qui a adressé à M. Potter la lettre sur laquelle il s'est appuyé pour affirmer que le peuple canadien désire l'annexion aux Etats-Unis, il est encore plus blâmable que M. Potter. En sa qualité de surintendant de la compagnie du télégraphe de Montréal, il se trouve à la tête d'une institution qui a de graves responsabilités vis-à-vis du pays, sa position le rend parfois le dépositaire des secrets du gouvernement canadien et celui-ci ne pourrait sûrement communiquer avec une compagnie dont les membres entretiennent des sentiments si peu loyaux envers leur Souveraine.

M. Sanfield McDonald, M. Holton et M. Dorion prirent fait et cause pour M. Wood. Ils ont voulu prétendre que ce monsieur pouvait bien professer privément les *opinions politiques* qu'il entendait, sans pour cela se rendre indigne de la confiance du gouvernement.

S'il en était autrement, il faudrait que la compagnie du Télégraphe vint changer ses officiers chaque fois que nous avons une nouvelle administration. L'hon. Président de Conseil sut faire justice de ces pauvres arguments. Il dénonça avec beaucoup d'énergie tout ce que recelait de déloyauté le raisonnement de ceux qui voulait faire une matière d'opinion politique la question de l'annexion aux Etats-Unis.

La Délégation Canadienne en Angleterre.

RAPPORT OFFICIEL DES DÉLÉGUÉS.

La dépêche et le rapport qui suivent se trouvent parmi les documents se rapportant aux conférences de la délégation canadienne en Angleterre.

Dépêche de M. Cardwell :

Downing Street, 21 janvier, 1865.

MILORD,

Le gouvernement de Sa Majesté n'entend pas, sous les présentes circonstances, presser auprès du gouvernement canadien toute décision que l'on peut remettre sans manquer à la prudence, sur un sujet aussi important pour le bien-être futur des Provinces de l'Amérique Britannique du Nord que celui de la défense du Canada. Il comprend les raisons que l'on allègue en faveur de l'ajournement d'une telle décision jusqu'à ce qu'il ait été fait les progrès ultérieurs dans la discussion du projet d'union des dites provinces, et jusqu'à ce qu'il ait été constaté si la question doit être examinée par les ministres des provinces de l'Amérique du Nord Britannique, ou par les ministres du Canada seulement.

Mais tout en étant persuadé qu'aucunes difficultés ne surviendront pour troubler nos présentes relations amicales avec le gouvernement des Etats-Unis, il croit qu'il est à propos de ne pas perdre de vue l'accroissement prodigieux des forces militaires de ce puissant pays. Il ne peut méconnaître combien la force numérique des troupes anglaises sur le continent de l'Amérique du Nord est peu considérable comparée à celle qui, à un moment donné, pourrait être amenée contre elle sur le champ de bataille. On aurait raison de faire des reproches au gouvernement Britannique s'il permettait que ces troupes demeurâssent dans une position, au commencement de la guerre, qu'elles ne pussent se maintenir jusqu'à ce que toutes les ressources militaires et navales du pays pussent être mises en disponibilité.

Ces considérations paraissent au Gouvernement de Sa Majesté rendre absolument nécessaire de renforcer matériellement les défenses de Québec, et cela sans délai. En conséquence il se propose, de son côté, de porter au budget de cette année, un vote pour améliorer les défenses de Québec.

Les défenses proposées à Montréal sont si importantes pour la sûreté de la Province, et pour le maintien des communications avec les districts à l'ouest de Montréal, et pour le pouvoir naval et militaire de la mère-patrie, que le Gouvernement de Sa Majesté croit pouvoir compter avec confiance sur le Gouvernement du Canada pour la construction immédiate de ces ouvrages.

Le Gouvernement de Sa Majesté sera prêt à fournir les armements pour les ouvrages de Montréal aussi bien que pour ceux de Québec.

J'ai, etc.,

Signé, EDWARD CARDWELL.

A Son Excellence le Très-Honorable Vicomte MONCK, Gouverneur Général de l'Amérique Septentrionale Britannique, etc., etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence,—

Les soussignés ayant été, par Ordre en Conseil du 24 Mars, 1865, nommés pour composer un comité du Conseil Exécutif du Canada chargé de se rendre en Angleterre pour conferer avec le Gouvernement de Sa Majesté sur certains sujets d'importance pour la Province, firent voile pour l'Angleterre en Avril dernier ; et ayant rempli le devoir qui nous avait été confié et étant de retour au Canada, nous demandons maintenant à soumettre pour l'information de Votre Excellence, un exposé de ce que nous avons fait à Londres.

Les circonstances dans lesquelles cette mission devint nécessaire, sont sans doute encore fraiches dans la mémoire de Votre Excellence. Pendant un temps considérable, à la vue de la Guerre Civile qui régnait aux Etats-Unis, et dans l'impossibilité de prévoir quelles questions intercoloniales pouvaient surgir à tout instant, le Gouvernement de Sa Majesté crut qu'il était de son devoir d'appeler de temps à autre l'attention du Gouvernement du Canada sur le manque de sûreté dans la position de la Province dans le cas où malheureusement nos relations éprouveraient du trouble, et de presser l'adoption de mesures protectrices. Dans ces communications on ne cachait pas que le Gouvernement de Sa Majesté s'attendait que le peuple du Canada se chargerait de devoirs militaires plus onéreux qu'il ne l'avait fait auparavant. Les Aviseurs de Votre Excellence ont toujours été prêts à considérer franchement ces propositions, et à soumettre à l'approbation du Parlement les mesures qu'on trouverait justes et raisonnables. Mais ils sentaient en même temps que pour assurer l'assentiment cordial du Parlement et du pays à aucuns changements importants dans les relations militaires entre la Mère-Patrie et la Colonie ; il fallait d'abord avoir une explication sur le sujet en entier, afin de pouvoir en arriver à un entendement clair sur la part de la défense à porter par chacune des parties, et d'écarter entièrement tout sujet de reproche irritant et blessant pour prétendue négligence de devoir de la part de la Colonie. En vue aussi de l'union prochainement espérée de toutes les Colonies de l'Amérique Septentrionale, Britannique—si bien calculée pour simplifier le système de défense—le Gouvernement du Canada pensa qu'il était hautement à désirer que le règlement de cette importante question fût réservée à l'action du Gouvernement et de la Législature de la Nouvelle Confédération. Le Gouvernement de Sa Majesté entra dans ses vues.

Au commencement de cette année, cependant, il survint des évènements qui dérangèrent la situation des affaires. La conférence de la Forteresse Monroe pour la cessation des hostilités, les troubles sur la frontière Canadienne, l'imposition du système des passeports, l'avis donné par le Gouvernement Américain pour mettre fin à la convention restreignant l'Armement Naval sur les Lacs, et autres évènements tendirent à raviver et à rendre plus vif encore le sentiment d'insécurité ; et le Gouvernement de Sa Majesté pressa l'érection immédiate d'ouvrages de défense permanents à Québec et à Montréal, le coût des premières à être payé par le Trésor Impérial, et celui des seconds par le peuple du Canada. Les Aviseurs de Votre Excellence eurent très à cœur de rencontrer les désirs du Gouvernement de Sa Majesté, mais ils ne purent sentir qu'il fût de leur devoir de proposer au Parlement un vote pour les ouvrages défensifs à Montréal, tandis qu'on ne pourvoyait pas à la défense du Haut-Canada, sur terre et sur les lacs. La position des affaires reçut une nouvelle complication du résultat des élections au Nouveau-Brunswick, qui ajourna, au moins pour un temps, l'union des Provinces, et de l'avis formel donné par le Gouvernement Américain pour la terminaison, en Mars prochain, du Traité de Réciprocité. Il devint évident que le temps était arrivé et qu'on ne pouvait plus temporiser d'avantage pour une pleine et franche explication avec le Gouvernement de Sa Majesté sur tout l'état des affaires ; et c'est dans cette vue que fut résolue, avec l'assentiment de Votre Excellence, une mission immédiate en Angleterre. Il fut aussitôt donné communication de la situation au Conseil Législatif et à l'Assemblée Législative, qui étaient alors en session ; et le Parlement fut prorogé peu de temps après, avec l'entendement qu'il serait convoqué pour apprendre le résultat des négociations et achever les affaires de la session, aussitôt après le retour des délégués de la Grande-Bretagne.

En arrivant en Angleterre nous ne perdîmes pas de temps à nous mettre en communication avec le Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies : et un comité du Cabinet Impérial, composé de Sa Grâce le Duc de Somerset, du Très-Honorable Comte De Grey et Ripon, du Très-Honorable Wm. E. Gladstone, et du Très-Honorable Edward Cardwell, ayant eté nommé pour conférer avec nous, les négociations furent ouvertes et continuées dans des entrevues fréquentes, jusqu'à la clôture de notre mission.

Le premier sujet auquel nous appelâmes l'attention de la conférence fut la confédération proposée des colonies de l'Amérique Septentrionale Britannique. Nous rappelâmes aux ministres impériaux combien l'Union affecterait considérablement toutes les questions que nous étions chargés de discuter—et surtout celles de la défense, des relations commerciales étrangères, et des communications intérieures—et combien elle en faciliterait grandement la solution satisfaisante. Nous expliquâmes les raisons qui existaient pour obtenir promptement l'assentiment de toutes les colonies à l'Union, et la promesse qui liait le gouvernement du Canada de procéder sans délai aux réformes constitutionnelles du Canada seul, dans le cas où la plus large ne pourrait être obtenue. Nous reçûmes dès l'abord des membres du cabinet impérial les assurances de leur cordiale approbation du projet de confédération, et de leur ardent désir d'en aider le prompt accomplissement de toute l'influence légitime du gouvernement impérial. Dans la discussion des moyens à adopter pour effectuer la confédération, nous espérons qu'il n'est pas nécessaire d'assurer à V. Excellence qu'on n'a pas entretenu un moment d'idée d'user de coërcition envers les provinces maritimes pour la leur faire accepter. Tout ce qu'on a cherché à trouver c'est la manière dont la question de l'Union, sous tous ses aspects, pourrait le mieux être présentée à la pleine et franche considération de nos co-colons, ainsi que la grave responsabilité qu'ils assumeraient en mettant obstacle à une mesure si grosse de prospérité pour l'avenir de l'Amérique Britannique, si ardemment désirée par la grande masse du peuple qu'elle devra affecter, et qui avait été accueillie avec une satisfaction si marquée par nos co-sujets dans tout l'Empire Britannique. Nous reçumes les assurances que le gouvernement de Sa Majesté userait de tous les moyens légitimes pour assurer le prompt assentiment des Provinces Maritimes à l'Union. Dans le cours de ces discussions, la question du Chemin de Fer Intercolonial fut présentée comme l'accompagnement nécessaire de la confédération, et alors nous demandâmes et obtînmes le renouvellement de la promesse de la garantie impériale pour un emprunt destiné à la construction de cet ouvrage.

L'importante question des relations militaires futures entre la Mère Patrie et le Canada fut l'objet d'une sérieuse et grave considération. Avant d'entrer dans la discussion des détails, nous referâmes aux débats récents dans le Parlement Impérial sur le sujet des défenses canadiennes, et surtout aux assertions faites avec assurance par certains membres de la Chambre des Communes que le Canada ne pourait être efficacement protégé contre une invasion de ses frontières intérieures. Nous expliquâmes le mal que de pareilles déclarations étaient de nature à produire, et la nécessité pour nous, comme préléminaire à nos discussions, de connaître si elles étaient ou non fondées. Nous demandâmes communication par les plus hautes autorités militaires et navales de la Grande-Bretagne d'un rapport sur tout le sujet de la défense du Canada avec plans et estimations. Un tel rapport fut communiqué en confidence—et nous avons le plaisirs de dire qu'il était de nature à lever tout doute quant à la sûreté de notre pays, aussi longtemps que les cœurs de notre peuple resteront fermement attachés au drapeau britanique, et que les forces de l'Angleterre seront employées à notre défense.

De la part du Canada nous exprimâmes le désir que ce plan pour la défense de toutes les parties de la province servît de base d'arrangement ; et qu'une pleine et franche discussion eût lieu sur la part du coût à porter respectivement par les échiquiers impérial et provincial. Nous exprimâmes le désir sincère du peuple du Canada de perpétuer l'heureuse connexion existante avec la Grande Bretagne, et sa disposition à contribuer de bon cœur à la défense de l'Empire pour sa bonne quote part, selon ses moyens, tant en hommes qu'en argent. Mais nous fimes remarquer que si malheureusement la guerre éclatait jamais entre l'Angleterre et les Etats-Unis, ce ne pourrait être qu'une guerre impériale, pour des raisons impériales—que notre pays seul serait exposé aux horreurs de l'invasion—et que notre position exposée loin de nous imposer des fardeaux inaccoutumés, devait au contraire nous assurer la considération spéciale et généreuse du gouvernement impérial. Nous expliquâmes, de plus, que quoique le Canada continuât à progresser fermement et rapidement, c'était un vaste pays, épargnement peuplé—que les difficultés de premier établissement étaient à peine surmontées—que les profits de notre travail annuel devaient se chercher non dans une richesse flottante, mais dans la valeur accrue de nos fermes et de nos mines—et qu'en ce moment surtout, par suite de manque de récoltes successives, des effets de la guerre civile Américaine sur nos relations commerciales, et du sentiment d'insécurité quant à notre position, (grandement aggravée par les déclarations sur l'impossibilité de défendre le pays faites dans le Parlement Britannique et par une partie de la Presse Anglaise)—le Canada subissait une dépression temporaire mais sérieuse. Nous fîmes remarquer que, tout en reconnaissant pleinement la nécessité et la volonté de pourvoir a un système de défense propre à rétablir la confiance dans notre avenir à l'intérieur et à l'étranger, la meilleure défense en définitive pour l'Amérique Britannique devrait se montrer dans l'augmentation de sa population aussi rapide que possible, et dans l'emploi de nos ressources à cette fin ; et sans le réclamer comme un droit, nous hasardâmes la suggestion qu'en nous aidant à ouvrir les territoires du Nord-Ouest à la libre colonisation, et en nous aidant à agrandir nos canaux et à poursuivre des travaux intérieurs productifs, et en favorisant un plan étendu d'émigration européenne dans nos domaines incultes—on opérerait notre sûreté permanente plus rapidement, plus surement, et plus économiquement que par tous autres moyens. Nous ne manquâmes pas de montrer comment cela pouvait se faire sans dépenses ni risques pour l'Echiquier Britannique, et comment cela allégerait grandement le nouveau fardeau de la défense dont on proposait au peuple du Canada de se charger dans un moment de dépression.

Une longue discussion s'éleva sur tous ces points, et le résultat auquel on en arriva fut que, si le peuple du Canada entreprenait les ouvrages de défense à Montréal et à l'ouest de Montréal, et convenait de dépenser pour l'exercice de la milice, jusqu'à ce que l'union des Provinces soit déterminée, une somme non moindre que celle qui est maintenant annuellement dépensée pour ce service, le Gouvernement de Sa Majesté complèterait les fortifications de Québec, pourvoirait à l'armement de tous ces ouvrages, garantirait l'emprunt pour la somme nécessaire pour construire les ouvrages entrepris par le Canada, et dans le cas de guerre entreprendrait la défense de toutes les parties du Canada avec toutes les ressources de l'Empire.

Ayant été question du temps et de l'ordre dans lesquelles ces divers propositions devaient être soumises à l'approbation des législatures impériale et provinciale, il ne parut pas posible de rien entreprendre pendant l'année actuelle ; et il fut conséquemment jugé inopportun de compliquer la question de la confédération en changeant les bases des résolutions de la conférence de Québec, ce qui pourrait résulter de l'adoption de ces propositons à l'heure présente. La considération ultérieure des ouvrages de défense fut en conséquence renvoyée à l'action du Gouvernement et de la Législature de la confédération proposée de l'Amérique Septentrionale Britanique ; mais l'assurance du Gouvernement de Sa Majesté fut en même temps donnée que, s'il survenait des circonstances qui rendisse expédiente une demande du Canada seul, à l'effet de poursuivre immédiatement les travaux de défense, cette demande serait accueillie dans l'esprit le plus amical.

Sur le sujet du Traité de Réciprocité Américain nous entrâmes dans de complètes explications avec les ministres impériaux. Nous expliquâmes comment le Traité avait avantageusement opéré pour le Canada, et le désir de notre peuple de le voir renouvelé ; mais nous montrâmes en même temps combien plus avantageusement encore il avait opéré pour les intérêts Américains, et nous déclarâmes ne pouvoir croire que le gouvernement des Etats-Unis eût sérieusement en vue l'abolition d'un arrangement au moyen duquel ils avaient si grandement accru leur commerce extérieur, s'étaient assuré un trafic de transport vaste et lucratif, et avaient obtenu l'accès libre au St. Laurent et aux riches pêcheries de l'Amérique Britannique—et cela pour la seule raison que les provinces avaient aussi profité du Traité. Nous expliquâmes le dommage immédiat qui résulterait pour les intérêts canadiens de l'abrogation du Traité ; mais nous indiquâmes en même temps les voies nouvelles et en définitive plus profitables vers lesquelles, dans ce cas, devra se tourner notre commerce étranger, et la nécessité de nous préparer au changement si vraiment il doit arriver. Nous demandâmes que le ministre britannique à Washington reçut instruction d'exposer franchement au gouvernement Américain le désir du peuple Canadien de voir renouveler le Traité, et la disposition où nous sommes de discuter et d'accepter favorablement toutes propositions justes qui pourraient être faites pour une extension ou modification de ses conditions ; nous demandâmes que les vues du gouvernement Américain fussent obtenus sous le plus court délai convenable—et que Son Excellence Sir Frederick Bruce agît de concert avec le gouvernement Canadien dans l'affaire. Le gouvernement impérial accéda cordialement a nos suggestions.

L'importante question de l'ouverture à la colonisation et à la culture, des vastes territoires britanniques sur les frontières nord-ouest du Canada, attira ensuite l'attention de la conférence. Votre Excellence connait le désir formellement et souvent exprimé du gouvernement du Canada pour un règlement satisfaisant et final de cette affaire. Dans la dépêche de Votre Excellence du 19 janvier, 1864, au secrétaire colonial, fut communiqué le vif désir du gouvernement Canadien " pour quelque plan expéditif, " peu coûteux et mutuellement satisfaisant " " pour régler définitivement " la frontière " nord-ouest du Canada, " et la réclamation " du Canada fut émise à " toute cette portion de l'Amérique Centrale Britannique, " que l'on peut montrer avoir été en la possession des Français à l'époque de la cession en 1763. "

En réponse à cette dépêche, M. Cardwell, le 1er juillet, 1864, demanda à être informé si le gouvernement du Canada était prêt à co-opérer à des négociations avec la compagnie de la Baie d'Hudson, dans la vue d'accepter aucune portion du territoire maintenant reclamé par cette compagnie, et à pourvoir aux moyens d'y maintenir une administration locale, et il suggéra que, si le gouvernement était prêt à cela, il serait à désirer qu'une personne dûment autorisée à communiquer les vues du gouvernement Canadien fût envoyée en Angleterre à cette fin.

Le 11 Novembre 1864, Votre Excellence approuva une minute en Conseil en réponse à la dépêche de M. Cardwell. Elle exposait que le Gouvernement du Canada était prêt et vivement désireux de co-opérer avec le Gouvernement Impérial, pour assurer la prompte colonisation des territoires du nord-ouest, et l'établissement d'un gouvernement local dans ses parties établies ; mais qu'à son avis le premier pas à faire vers le but était l'extinction de toute réclamation de la part de la Compagnie de la Baie d'Hudson aux droits de propriété dans le sol et aux droits de commerce exclusif. Elle suggérait qu'il appartenait au Gouvernement Impérial, et non au Gouvernement du Canada, d'assumer le devoir de mettre fin à un monopole prenant son origine dans une Charte Anglaise, et si longtemps exercé sous la sanction Impériale ; mais que quand les négociations auraient été menées à fin, le Gouvernement du Canada serait prêt à s'arranger avec le Gouvernement Impérial pour l'annexion au Canada des portions du territoire qui seraient susceptibles d'établissement, de même que pour ouvrir des communications dans le territoire et pourvoir aux moyens d'y maintenir une administration locale. Ou si le Gouvernement Impérial préférait ériger le territoire en Colonie de la Couronne, le Gouvernement Canadien coopérerait volontiers à ouvrir des voies de communication au territoire, et à l'établissement du pays. La minute en Conseil suggérait finalement que l'Hon. Président du Conseil, pendant son séjour en Angleterre, communiquât plus amplement à M. Cardwell les vues du Gouvernement Canadien.

Les négociations qui suivirent cette dépêche nous démontrèrent l'impossibilité d'atteindre le but auquel visait le Canada sans une contestation judiciaire des plus longues pleine de trouble et dispendieuse. La compagnie de la Baie d'Hudson était en possession, et si elle voulait gagner du temps, elle pouvait prolonger les procédures indéfiniment ; et le Gouvernement de Sa Majesté ne paraissait pas disposé à nier des prétentions qui avaient fréquemment reçu une quasi-reconnaissance des autorités Impériales. C'est pourquoi, nous rappelant de quelle importance vitale il était pour le Canada de voir ce grand et fertile pays ouvert à l'industrie canadienne, et le courant de l'émigration s'y diriger par de voies Canadiennes—nous rappelant aussi le danger qu'il y avait que de grandes étendues de terre passassent entre les mains de corporations purement monétaires et n'entravassent l'établissement rapide du pays—et le risque que les récentes découvertes d'or sur la pente Est des Montagnes de Roche ne jetât dans le pays de grandes masses de colons étrangers aux institutions Britanniques—nous en arrivâmes à la conclusion que la solution la plus prompte de la question serait la meilleure pour le Canada. En conséquence nous proposâmes aux Ministres Impériaux que tout le territoire Britannique à l'est des Montagnes de Roche et au nord des lignes Américaine et Canadienne fût cédé au Canada, sujets aux droits que la Compagnie de la Baie d'Hudson pourrait établir ; et qu'il fût fait face à la compensation payable à la Compagnie (s'il se trouvait en être dû aucune) au moyen d'un emprunt garanti par la Grande-Bretagne. Le Gouvernement Impérial acquiesça à cette proposition, et après un examen soigné de l'affaire nous nous sommes convaincus que la compensation payable à la Baie d'Hudson ne pouvait en aucun cas être onéreuse. Ce n'est que depuis deux ans que la Compagnie de la Baie d'Hudson a acheté la propriété de l'ancienne Compagnie ; elle paya £1,500,000 pour la propriété entière et l'actif,—comprenant une somme considérable d'argent en caisse, de grandes propriétés foncières dans la Colombie Britannique et ailleurs, non incluses dans notre arrangement une forte réclamation contre le Gouvernement des Etats-Unis en vertu du Traité de l'Orégon—et des navires, marchandises, pelleteries et des bâtiments d'affaires—en Angleterre et en Canada, évalués à £1,023,569. La valeur des droits territoriaux de la Compagnie, à l'estimation de la Compagnie elle-même, pourra donc être facilement établie.

Les résultats de nos communications avec le comité du gouvernement de Sa Majesté furent formulés, par M. Cardwell, dans la forme d'une dépêche à Votre Excellence ; le document porte la date du 17 juin, 1865 et il est déjà parvenu entre les mains de Votre Excellence. Il renferme un exposé exact du résultat de la conférence.

Quoique le sujet ne nous fût pas spécialement référé, nous ne manquâmes pas d'appeler l'attention du Ministre Colonial sur la position anomale des étrangers qui se sont établis en Canada et sont devenus sujets naturalisés en vertu de nos Statuts Provinciaux. M. Cardwell admit sans hésiter la dureté de cette position et déclara que c'était le désir du Gouvernement de Sa Majesté d'y porter remède, et à cet fin il avait référé le sujet aux Officiers en loi de la Couronne pour avoir leur avis sur le meilleur mode à suivre pour y parvenir.

Il sera bien agréable à nombre de sujets dévoués de Sa Majesté dans toute l'Amérique Britannique, dont les craintes avaient été excitées par le langage trop souvent entendu depuis quelques années au sujet de la Connexion Coloniale, d'apprendre que nous avons reçu des Ministres de Sa Majesté l'assurance que le Gouvernement Britannique reconnait l'obligation d'employer toutes les ressources à sa disposition à la défense de toutes les parties du Canada.

Tel est en abrégé l'esquisse de nos communications avec le Gouvernement de Sa Majesté, et nous ne pouvons conclure ce Rapport, sans reconnaitre avec gratitude la considération distinguée dont nous avons été l'objet comme Représentants du Cana-

da, non-seulement de la part des Ministres avec qui nous avons été mis plus directement en contact, mais aussi de celle de plusieurs personnages éminents avec lesquels nous avons eu l'honneur de conférer sur les objets de notre mission. A. M. Cardwell nous sommes spécialement obligés pour son obligeance et ses attentions constantes. Nous sommes heureux de croire que notre visite en Angleterre a eu pour résultat d'inspirer des vues plus justes quant à la position et aux sentiments du peuple Canadien, et de resserrer les liens qui unissent si heureusement et depuis si longtemps la Province à la Mère-Patrie.

JOHN A. MACDONALD,
GEO. ET. CARTIER,
GEO BROWN,
A. T GALT.

Québec 12 Juillet 1865.

Parlement Provincial.

CONSEIL LEGISLATIF.

Québec, 15 Août.

L'Hon. M. Currie propose qu'une adresse soit présentée à Son Excellence pour obtenir copie de l'ordre général de la milice appelant les volontaires en service en avril dernier, et des instuctions aux officiers de ces volontaires à l'égard de la paie et de la durée du service.—Adopté.

L'Hon. M. Olivier propose qu'un comité soit nommé pour s'enquérir des causes de l'inondation arrivée le 12 avril dernier dans les paroisses de Berthier, Sorel, etc., le long du fleuve St. Laurent, et faire rapport des moyens suggérés pour empêcher la répétition de ce triste évènement.—Adopté.

En réponse à l'Hon. M. Currie, Sir N. F. Belleau dit que les départements publics seront transportés à Ottawa aussitôt que possible après la clôture de la présente session.

Le bill de l'hon. M. Currie ayant trait à la vente des terres rectorales, est lu pour la 3me fois et adopté,

Le Conseil s'est ajourné à 4½ heures.

Québec, 16 août.

En réponse à l'Hon M. Boulton, Sir N. F. Belleau a dit que ce n'est pas l'intention du gouvernement de présenter à cette session un bill pour fixer le taux de l'intérêt.

Le bill suivant est présenté :

Par l'Hon. M. Ryan pour incorporer la maison de refuge de Ste. Brigitte, Montréal.

L'hon. M. Bossé propose qu'on fasse la seconde lecture du bill en amendement de l'acte d'incorporation de Lévis.—Adopté.

Et le Conseil s'ajourne jusqu'à 11 heures demain avant-midi, pour prendre en considération la proposition du voyage de plaisir au Saguenay, alors que la décision de l'autre chambre sera connu sur le sujet.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Québec, 14 août.

A trois heures, la Chambre a présenté à Son Excellence dans la Salle du Conseil Exécutif, l'adresse en réponse au discours du trône.

Son Excellence a répondu comme suit :

Je suis heureux de recevoir votre adresse, et je n'ai aucun doute que vous vous occuperez avec zèle et delligence de la transaction des affaires de la session qui vient de commencer.

Ensuite la Chambre a procédé aux affaires et les bills suivants ont été présentés :

Par M. O'Halloran, pour pourvoir avec plus d'efficacité à la punition des personnes coupables du crime d'enlèvement ;

Par M. Perrault, pour amender le chap. 15 des Statuts Refondus du Bas-Canada, et pour faires d'autres dispositions ayant trait aux écoles d'agriculture ;

Par l'hon. M. Rose, bill concernant l'inspection de la fleur et de la farine, et bill concernant l'inspection de la potasse et de la perlasse.

Sur motion de M. J. B. E. Dorion, l'on permet au comité de la contestation de l'élection de St. Hyacinthe de s'ajourner jusqu'au 29 courant.

L'hon. M. Brown présente un message de Son Excellence, signé par elle-même, par lequel elle transmet pour l'information de la Chambre, copies des documents ayant trait à la question du territoire du nord ouest.

L'Hon. M. Galt présente un autre message de Son Excellence, signé par elle-même, par lequel elle transmet pour l'information de l'assemblée un état des dépenses jusqu'au 30 juin 1865, faites sur le crédit général autorisé par l'acte 28 Vic., chap. 3.

Sur motion de l'Hon. M. Dorion, un comité choisi a été nommé pour assister M. l'Orateur dans la direction de la bibliothèque du parlement.

En réponse à M. Higginson, l'Hon. M. Chapais dit que le gouvernement était déterminé à transporter les bureaux publics à Ottawa à la fin de la présente session.

En réponse à M. Dickson, l'Hon. M. Galt dit qu'une somme pour le fonds d'amélioration avait été fournie par le vote de crédit de la dernière session, mais que des difficultés avaient empêché d'en faire la distribution immédiate : il ose dire qu'elle sera distribuée dans une, deux ou trois semaines.

En réponse à M. Bellerose, l'Hon. M. Chapais dit que le gouvernement a l'intention de continuer les ouvrages de la nouvelle prison de réforme à St. Vincent-de-Paul.

L'Hon. M. Holton propose qu'une adresse soit présentée à Son Excellence pour obtenir un rapport faisant voir les paiements en capital et intérêts faits par la banque du Haut-Canada, d'après l'ordre en conseil de novembre 1863, et faisant aussi voir le montant en principal et intérêts maintenant dûs par la dite banque—Adopté.

L'Hon. M. Dorion propose qu'une adresse soit présentée à Son Excellence pour obtenir copie du rapport de F. W. Torrance, commissaire nommé pour s'enquérir des circonstances qui ont amené l'élargissement, par M. le Juge Coursol, des prisonniers accusés d'avoir volé les banques de St. Alban, et copie de toute correspondance sur ce sujet.—Adopté.

L'Hon. M. Dorion propose qu'une adresse soit présentée à Son Excellence pour obtenir copies de tous rapports, commissions, correspondances et ordres en conseil depuis le commencement de la dernière session, se rapportant au subside postal accordé au Grand Tronc et autres chemins de fer de la province.—Adopté.

M. Bellerose, propose que plusieurs adresses soient présentées à Son Excellence pour obtenir des rapports concernant les écoles militaires de Montréal en de Québec.—Adopté.

La Chambre s'est ajournée à 5 heures.

Québec, 16 août

A la suite des explications données par l'hon. M. Cartier sur la politique que le gouvernement se propose de suivre pendant la présente session, il s'éleva une discussion fort animée.

MM. HOLTON, DORION ET SANFIELD MACDONALD attaquèrent le gouvernement et déclarèrent la délégation en Angleterre un véritable fiasco.

" La conduite du gouvernement en cette occasion, ont-ils dit, est non seulement une honte ; c'est encore une fourberie à l'égard du peuple. Ils rejettent, aujourd'hui, la politique qu'ils ont eux-mêmes adopté. "

L'Hon. M. HOLTON.—L'administration financières du gouvernement mérite une censure. Le montant des items non prévus représente une somme plus élevée qu'aucune autre pour le même objet depuis 1854, et le bill d'audition a été soumis à une violation grossière. Le gouvernement a remis les $50,000 de St. Alban et c'est une violation de l'engagement qu'il a pris devant le parlement.

MM. BROWN, GALT, et CARTIER ont répondu avec vivacité. Leur mission en Angleterre a été couronnée de succès, par là même qu'elle a servi à régler les devoirs relatifs de la colonie envers la mère-patrie au sujet de la défense, et rien que cela a inspiré beaucoup plus de confiance en notre pays.

L'Hon. M. GALT : L'Hon. M. Holton blâme à tort l'administration financière. L'acte d'audition n'a pas été violé. Les deux tiers des dépenses faites en vertus du vote de crédit l'ont été pour objets définis en Parlement, et l'on a fait voir la manière dont on a employé la balance. Il est déloyal que l'on fasse de telles attaques sans en donner avis préalable ; mais, quand il s'agira de l'exposition des détails, je me fais fort de prouver que chaque denier a été dépensé conformément aux dispositions de la loi et eu égard à la plus stricte économie.

SEANCE DU SOIR.

M. HOLTON, dans une république générale, protesta de sa sincérité dans son désir de voir le renouvellement du traité de réciprocité et réitéra ses attaques contre les extravagances financières du gouvernement.

L'hon. M. CARTIER protesta contre la conduite de l'hon. M. Holton, qui n'a pas voulu assister à la convention de Détroit.

L'hon. M. BROWN protesta contre les efforts faits pour forcer le gouvernement à montrer ses cartes au sujet du traité de réciprocité. Le gouvernement a la conscience et l'intelligence de ses devoirs, comme de ses responsabilités, et, en temps convenable, il sera prêt à s'entendre avec la politique qu'adoptera le gouvernement américain.

M. E. CAMERON se plaignit de l'inopportunité de la convocation des chambres. Il attaqua le gouvernement, de ce qu'il cherchait à renouveler le Traité de Réciprocité, alors même qu'il déclare dans un document public qu'il y a pour notre commerce d'autres débouchés plus profitables. Il blâma la livraison de l'argent aux banques de St. Alban et il fit une attaque générale contre la politique du ministère.

Le DR. PARKER ne trouve pas les explications du gouvernement assez explicites. Il s'oppose à l'érection des fortifications.

L'Hon. M. EVANTUREL a défendu le ministère et a exprimé sa conviction que la politique qui venait d'être exposée est dans les intérêts du pays. Il croit que le retard apporté dans le règlement de la question de la confédération et de la défense aura ce bon effet d'offrir plus de temps à la reflexion. Sur un point, il diffère du gouvernement. Il n'approuve pas l'achat du territoire de Baie d'Hudson.

M. PERRAULT : Je suis favorable à l'annexion : elle protégera les intérêts des Bas-Canadiens.

M. J. B. E. DORION. Ecoutez ! Ecoutez.

M. BELLEROSE a répondu longuement à M. Perrault, attaquant tour-à-tour ses tendances annexionistes et son opposition factieuse.

Québec, 16 août.

M Paquette propose qu'une adresse soit présentée à Son Excellence pour copie de toute correspondance relativement au chemin d Matawin de 1860 à cette date et un rapport de tous les frais pour ce chemin.—Adopté.

M Taschereau propose qu'une adresse soit présentée à Son Excellence pour copie de toutes instructions données et de tous rapports faits par M. R. Pope, agent des mines de St. François de la Beauce.

M, McKenzie, Oxford, propose une adresse pour copie de toute correspondance ou documents en possession du gouvernement relativement à un discours fait le 13 juillet dernier à Détroit, par le consul général des Etats-Unis en Canada, sur le Traite de Réciprocité ; aussi copie de toute correspondance entre le gouvernement et la compagnie du télégraphe de Montréal ou autres parties relativement à une lettre adressée par M. Wood, l'agent en chef de cette compagnie, à M. Potter, le consul général des Etats-Unis est de nature à laisser croire que les Canadiens ne désirent pas le renouvellement du traité de réciprocité, attendu qu'ils désirent être unis politiquement aux Etats-Unis.—Adopté.

M. Dufresne, de Montcalm, propose que lorsque la Chambre s'ajourna jeudi, elle le soit jusqu'au lundi suivant, et que jeudi soit un jour de gouvernement, la motion présentée étant en vue d'un voyage de plaisir au Saguenay. Perdu sur une division de 45 contre et 39 pour.

BUREAUX DE POSTES.—Depuis quelque temps nous recevons une foule de plaintes au sujet de l'administration de certains bureaux de Poste ; et de l'administration de la maile à bord du Grand-Tronc. A Rochelle, par exemple, les journaux n'arrivent quelque fois que quinze jours après leur départ, à qui la faute ? A Headville, comté de Drummond, les journaux y arrivent 15 jours ou 3 semaines après, marqués *mis sent to Sherbrooke*, pourquoi cette promenade ? à Waterloo même plainte, à South Ely, même chose ; dans plusieurs bureaux de Postes, les journaux sont décachetés et lus, avant d'être livrés. A South Stukely on croirait que les journaux ne veulent pas s'y rendre, pour quelles raisons, M. l'Inspecteur voudra bien nous l'expliquer. Nous apprenons aussi que les citoyens de St. Etienne de Bolton ont pétitionné pour l'érection d'un bureau de Poste chez eux, nous avons le ferme espoir que les autorités rendront justice à leur réclamation.

Nos lecteurs se rappellent le petit extrait que nous avons fait du *Pays* l'autre jour au sujet de l'Ogre Haut-Canadien George Brown, que M. Cartier avait apprivoisé. Aujourd'hui, nous avons le revers de la médaille, les rôles sont changés, c'est toujours le *Pays* qui le dit : « Est-il évident, oui ou non, que M. Brown tourne la manivelle et que les marionnettes du gouvernement dansent à son gré ? Et l'on viendra nous assurer avec l'EFFRONTERIE la plus insigne que M. Brown ne compte rien dans le Cabinet canadien ! » Tout cela, dans huit jours de temps, à l'âge de XIV ans ; déjà si vieux !!! battre la campagne !! Quel progrès !!!

Empoisonnement.—Le Coroner de ce district a tenu le 14 août courant, à St, Denis, une enquête sur le corps d'un jeune enfant du nom de Adélard Dudevoir, agé de 5 ans. Il résulte des témoignages que les parents avaient préparé du poison pour détruire les mouches dans une assiette, dans la journée du douze, et le soir les parents allèrent veiller à une distance d'une demie lieu, pendant leur absence, les enfants prirent l'assiette qui avait été déposée sur un poële, et burent de ce poison qui était de l'arsenic de soda en solution : trois enfants furent pris de vomissements. Les parents furent avertis, néanmoins à leur arrivée les enfants parurent mieux et on leur administra rien. L'enfant décédé qui avait été le plus malade était assez bien vers minuit.

Le lendemain vers 3 heures on le trouva mort. l'autopsie fut pratiquée et il a été constate que l'enfant s'etait empoisonné. Le verdict du jury fut rendu en conséquence Les deux autres enfants ont été mis le lendemain matin sous les soins du Dr. Mignault et sont maintenant hors de danger,

Les familles devraient prendre des moyens surs pour éviter de pareils accidents.

Nouvelles et Faits Divers.

—Nous accusons réception des Documents relatifs à l'ouverture des Territoires du Nord-Ouest, à la colonisation et à la culture. Nous en donnerons communication à nos lecteurs dans nos numéros subséquents.

—Les ressources minérales du Canada ont si bien été démontrés, que la semaine dernière plus de 2,300 acres de terrain minéral ont été achetés par des compagnies anglaises.

—Les Courses d'automne auront lieu mardi et mercredi prochian le 22 et le 23 courant à St. Hyacinthe un train spécial laissera la station Bonaventure chaque jours à 11 h. 30 m. ; des billets de retour pour $1, seront émis pour la circonstance.

ECOLE MILITAIRE.—Comme nous l'avons annoncé la semaine dernière, l'Ecole Militaire de cette ville doit se fermer le 27. Aucune application pour admission ne sera reçue.

L'Ecole Militaire de Québec doit se fermer le premier septembre. Il y a un mois, nous avons aussi annoncé que les élèves gradués devront s'assembler sur l'Ile d'Orléans, où ils subiront un nouvel examen, et ceux qui seront jugés capables par les autorités resteront sous les tentes afin de se familiariser avec la vie des camps.—*Minerve.*

VOL DE L'EXPRESS.—Jeudi un adroit voleur sur lequel on n'a pas encore pu mettre la main a enlevé, dans le train express qui fait le service entre Québec et Montréal, la somme de $13,000, contenu de la boite aux valeurs.

—*Le Hérald* de Montréal est fâché tout rouge contre M. Browm parceque il ne s'accorde pas avec Messrs Dorion Holton et S. Macdonald.

—Une dépêche du Nouveau Brunswick dit que l'Hon M. Tilley est de retour d'Europe. Les amis de la confédération sont pleins d'espoir, les journeaux sont en faveur du plan et le ton des organes du gouvernement est tout à fait changé et en sa faveur.

—Un vaste magasin de Poudre a fait explosion a Richemond. Deux personnes ont eté tuées.

—Nous sommes heureux de constater que M. C. Parkam & Cie, de Valey-Field, C. E., est en voie de gratifier toutes nos campagnes et nos villes d'un instrument qui a pour avantage d'être supérieur à tous ceux de son genre, et de plus d'être très peu couteux Nous voulons parler des excellentes pompes à l'eau de C. Parkam & Cie, que M. Narcisse Bousquet et un autre Monsieur sont occupés à poser en ce moment dans ces paroisses-ci, et disons-le, à la satisfaction générale du puplic qui ne manque pas d'apprécier favorablement la manière dont ces messieurs s'acquittent de leur besogne. Cette pompe d'une simplicité extraordinaire, sera maintenant d'un avantage inappréciable pour ceux qui ont eu la sagesse de se la procurer. Faciles à faire fonctionner, ne gelant jamais en hiver, faites de cèdre et très solides, on ne peut voir le terme de leur durée. Nous sommes certains que ceux qui n'ont pu cette année se procurer cet instrument utile et presqu'indispensable ne manqueront pas de le faire une autre année, vu qu'il s'adopte si aisément si aisément à tous les puits, qu'il est garanti et ne coute que neuf piastres, payables dans un an de l'achat et seulement dans le cas que l'acheteur s'en est déclare satisfait.

—On vient d'introduire la culture du coton et du café dans Tahati l'une des Iles de la Société, dans l'Océan Pacifique.

—On a intention d'ériger un monument sur la tombe des 4000 soldats enterrés durant la guerre près du fort Monroe. Une souscription est ouverte à cet effet. et on espère qu'elle se montera à $10,000.

—Les dernières nouvelles du *Great Eastern* nous apprennent qu'il est au deux tiers de sa course vers Terre-Neuve.

—Mardi dernier, M. le grand-vicaire Taschereau a donné l'habit des Sœurs de la Charité, dans la chapelle de la communauté à Dame Veuve Jean Panet née Perrault, dite Sœur Sainte-Monique de Jésus, et à Demoiselles Philomène Aurélie Turcotte dite Ste. Ursule, Marguerite W. Lemieux dite Ste. Rose de Lima, Barbara Maugan dite Ste. Marcelle, et Marie F. Blanchet dite Ste. Marguerite-Marie.—*C. du C.*

The Valuatar and farmers Reporter.—Tel est le titre d'un nouveau journal qui vient de paraître à Port-Hope, C. O., dans les intérêts Agricoles, il se publie tous les jeudis ; pour Deux piastres par année,

—Harry Leslie, le blondin Américain a failli perdre la vie en traversant la rivière Niagara, sur un câble. Le vent était très fort ; il perdit son équilibre, et tomba, mais il se remit bientôt, il perdit cependant les seeaux d'eau qu'il portait. Comme plusieurs personnes doutaient de son habileté, il traversa la rivière avec deux Paniers de pêches pendus à ses pieds.

Un Journal américain collecte ses abonnements en publiant en lettres noires les noms ce ceux qui lui doivent. Chaque semaine quand quelqu'un paie, le nom est retranché. Ne serait-il pas àpropos d'adopter ce système en Canada, demande un confrère.

Un paquet de trois lettres est arrivé dernièrement d'Irasburg au bureau de poste de woodstock (Vermont), après avoir mis plus de vingt et un ans à parcourir les deux cent milles qui séparent ces deux places.

—Le *Courrier des Etats-Unis* publiait dernièrement un article plein de vérité à propos des élections dans le Sud.

Nous nous proposons de le reproduire dans un prochain numéro, afin de donner encore une fois à Messieurs les annexionnistes une idée de la manière dont la liberté est respecter par les bons citoyens de la république voisine.

La Retraite des Prêtres de ce Diocèse commencera le 30 Août courant pour se terminer le mardi matin suivant.

Des dépêches télégraphiques de Terre-Neuve annoncent l'apparition du Great-*Eastern.*

—A Washington on détruit pour £50,000 par jour de timbres Postes endommagés.

Une jeune Canadienne française, Mlle Joséphine Vannier, a émerveillé le public samdi dernier, à Staten Island, par des exercices acrobatiques. Elle a excuté des merveilles de grâce et d'agilité sur une corde raide suspendue à quatrevingts pieds au-dessus du sol L'assistance était nombreuse et le succès a été complet.

RETRAITE.—La Retraite de Messieurs les Curés du Diocèse de Montréal est commencée hier soir, au Grand Séminaire de cette ville. Elle est prêchée par le Révd. Père Jérôme Kajsiewicz, supérieur des Pères de la Résurrection. Ce vénérable religieux est un ancien officier français polonais qui après avoir passé plusieurs années dans l'armée, se retira du monde, et fonda, depuis, la Congrégation des Pères de la Résurrection. Il demeure habituellement à Rome. En venant visiter quelques maisons de sa Congrégation, qui sont établies dans le Diocèse d'Hamilton, il a bien voulu visiter aussi Montréal, et il accepta l'invitation qui lui a été faite par M. l'Administrateur de ce Diocèse, de prêcher la retraite de Messieurs les Curés et celle de Messieurs les Vicaires, qui la suivra immédiatement.
— *Minerve.*

TERRIBLE PRÉDICTION.— L'astrologue Léonidas, qui habite Indianopolis vient de publier dans les journaux de cette ville la prophétie rassurante que voici :

« J'ai lu dans les astres qu'une peste effroyable qui commencera en Russie, s'étendra dans tout l'Orient, en Egypte, en Turquie et en Grèce. Elle remontera en Hongrie et en Pologne, traversa la Baltique désolera l'Allemagne, dépeuplera l'Angleterre et atteindra les Etats-Unis, ou la mortalité sera effroyable. La mort promènera sa faux au point qu'il ne restera pas assez de vivants pour enterrer les morts chrétiennement. Les rues de nos cités de nos villes et de nos villages seront encombrés de morts et de mourants. La terreur et le désespoir seront partout. Les pestiférés mourront là où la peste les aura pris. Les survivants seront en nombre infime. »

L'Héroïsme et la Patrie.

Opinion de la Presse.

L'Héroïsme—La Patrie.—On vient de déposer sur notre table éditoriale une de ces œuvres de littérature qui ravient l'esprit et versent au cœur le baume de la poésie et l'arôme du bon goût et de la grâce. C'est "l'Héroïsme, " c'est la "Patrie" deux sujets sublimes, traités avec talent par M. Honoré Mercier, dont les lettres canadiennes s'honorent déjà. L'excellent quart d'heure que nous a fait passer le littérateur que nous venons de nommer, ne nous inspire dans le moment qu'une pensée, celle de la reconnaissance. Si le tribut de nos sympathies peut être agréable à l'auteur, nous le lui offrons en toute sincérité et l'engageons vivement à procurer au public canadien, aussi souvent que ses graves occupations professionnelles le lui permettront, le plaisir de le lire, et par conséquent de l'admirer.—Disons, pour être juste, que la partie typographique de cette œuvre fait honneur aux éditeurs du "Courrier de St. Hyacinthe." (*L'Union Nationale*).

Nous accusons réception d'une brochure sortie des presses du *Courrier de St. Hyacinthe*, contenant deux intéressantes lectures, l'une intitulée l'*Héroïsme*, donnée à St. Hyacinthe sous le patronage de l'Institut Canadien de cette ville ; et l'autre, *La Patrie*, donnée à Acton-vale devant l'Institut Littéraire et scientifique de l'endroit.

Ces deux lectures sont dues à la plume de M. Honoré Mercier.

Nos remerciements à qui de droit.—[*Le Journal des Trois-Rivières.*]

Nous offrons nos sincères remerciements à qui de droit pour l'envoi des deux lectures de M. Mercier, Ecr., avocat de St. Hyacinthe.

L'une de ces lectures est intitulée " *l'Héroïsme* " et l'autre " *la Patrie.*"

M. Mercier est trop avantageusement connu du public pourqu'il soit nécessaire de faire l'éloge de ces productions.

Les deux lectures qui forment une brochure de 80 pages, sortent des presses à pouvoir du *Courrier de St. Hyacinthe.—Messager de Joliette.*

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs l'apparition d'une jolie brochure intitulée *l'Héroïsme* lecture donnée à St. Hyacinthe le 2 juillet 1865, suivi de *La Patrie*, autre lecture donnée à Acton-Vale le 12 janvier 1865, par Honoré Mercier. Les publications littéraires sont si rares dans notre pays, qu'on doit toujours y applaudir quelque mérite qu'elles aient ; mais en cette circonstance nous avons double raison pour féliciter M. Mercier ; car non seulement. il a le mérite d'avoir tenté les chances d'une publication littéraire mais son œuvre, si nous pouvons en juger par les quelques pages que nous en avons parcourues, ainsi que par le talent reconnu du jeune auteur, son œuvre est digne du plus favorable accueil. M. Mercier a traité ces deux sujets avec une verve riche d'inspiration et de poésie ; sa diction est facile, harmonieuse et châtiée, son style énergique et rapide.

Nous félicitons le jeune écrivain, et lui souhaitons tout le succès que mérite son œuvre ; puisse-t-il être plus encouragé que ceux qui ont essayé la même carrière.

La brochure sort des presses du *Courrier de St. Hyacinthe.*—[*Le Journal de Lévis.*]

HEROISME ET PATRIE.

M. Honoré Mercier a eu l'heureuse et patriotique idée de mettre en brochure deux lectures sur l'*Héroïsme et la Patrie*, données, l'une à Acton, et l'autre à St. Hyacinthe. La réputation de M. Mercier, comme publiciste, est heureusement bien établie, et dans l'énumération de ses succès littéraires, on pourra toujours mettre avec avantage la nouvelle brochure dont il vient d'enrichir les lettres canadiennes.—*La Minerve.*

Nous accusons réception d'une brochure de 80 pages, contenant deux lectures données par M Honoré Mercier, ancien rédacteur du *Courrier de St. Hyacinthe*, l'une à St. Hyacinthe, le 2 juillet, l'autre à Acton-Vale, le 12 janvier. Les deux sujets traités par M. Mercier sont l'*Héroïsme* et *La Patrie.* L'a teur a déployé dans ces lectures les qualités qu'on aimait à lui reconnaître dans la presse. Son style est correct et agréable, sa pensée pleine de ces effusions patriotiques qui conviennent parfaitement en parlant de l'héroïsme et de la patrie. Nos remerciments à qui de droit.—*Le Journal de Québec.*

Nous accusons réception d'une brochure contenant deux lectures faites par M. Honoré Mercier, ancien rédacteur du *Courrier de St. Hyacinthe*, l'une sur *l'Héroïsme*, l'autre sur la *Patrie.*

Nous avons lu ces deux essais avec un vif intérêt On y retrouve toutes les brillantes qualités dont M. Mercier a donné tant de preuves, durant son trop court passage dans le journalisme. Notre ancien confrère a traité les sujets élevés qu'il avait choisis pour exercer sa verve, avec un vif éclat de style, une haute noblesse d'idées et une grande chaleur de cœur. Ces pages éloquentes font bonneur à son talent et auront imprimé le le succès qu'elles ont obtenu devant l'Institut Canadien de St. Hyacinthe et l'Institut Littéraire et Scientifique d'Acton-Vale.

Cette brochure, d'une excellente exécution typographique, sort des presses du *Courrier de St. Hyacinthe.—Le Canadien.*

Nous sommes heureux d'accuser réception d'une jolie brochure que vient de publier M. Honoré Mercier de cette ville, renfermant deux lectures prononcées par lui, l'une sur l'*Héroïsme* sous le patronage de l'Institut Canadien de St. Hyacinthe, et l'autre sur la *Patrie* donnée devant l'Institut Littéraire et Scientifique d'Acton-Vale.

M. Mercier peut se féliciter d'avoir suivi le conseil d'amis comme ceux qui lui ont suggéré l'idée de cette publication, et le public canadien peut se féliciter à son tour de pouvoir goûter quelque chose du plaisir que M. Mercier avait bien voulu procurer aux populations de St. Hyacinthe et d'Acton-Vale.

L'*Héroïsme* est une galerie enchanteresse dans laquelle chaque âme est sûre de trouver une figure qui lui plaise ; c'est une définition philosophique encadrée de poésie qui embrasse tout et satisfait autant le cœur que l'esprit. Le tableau que présente l'*Héroïsme* c'est la marche triomphale du Héros du Calvaire précédé de l'héroïsme enfanté par les siècles payens et suivi des héros de la civilisation, le Prêtre, martyr, la Sœur de charité, l'homme d'Etat, le soldat, le médecin, l'orateur, l'écrivain, puis la femme, mère et épouse.

Le second titre que porte cette brochure est *La Patrie* sujet traité avec un talent reconnu et une délicatesse exquise. M. Mercier avait à parler de la patrie quelques jours avant la convocation des chambres qui avaient pour mission de juger les arrangements politiques adoptés par la coalition du 24 juin 1864. Sa pensée se reportait naturellement sur la situation de sa propre Patrie, et ses sentiment nationaux, effrayés peut-être par les dangers qu'il parait voir poindre à l'horizon de nos destinées lui inspiraient en foule les idées même énergiques et pleines de verve que M. Mercier sait toujours trouver à propos d'ailleurs.

Ces deux lectures forment un pamphlet de 80 pages qui est en vente informe-t-on chez tous les libraires de la Province pour 30 sous. Inutile de lui souhaiter un succès que tous prévoient déjà car le public est bon appréciateur et judicieux.—Comm. au *Journal de St. Hyacinthe.*

Nous accusons réception d'une petite brochure de 80 pages qui contient une lecture faite à St Hyacinthe par M. Honoré Mercier, ex-rédacteur du *Courrier de St. Hyacinthe* sur l'*Héroïsme* et la *Patrie.* Cette lecture accuse un bon fond de connaissance et des principes sociaux et moraux sûrs.

Nos remerciments aux éditeurs.—*Courrier du Canada.*

Avis Spéciaux.

☞ Les Pastilles-a-Vers Végétales de Devins ont des avantages considérables sur les autres préparations vendues pour la destruction des Vers chez les enfants, vû qu'elles sont purement végétales et ne renfermant aucunes drogues narcotiques ou délétères, si souvent funestes aux familles. Avant d'acheter assurez-vous qu'on vous donne l'article mentionné ci-dessus. Préparées seulement par Devins et Bolton, Pharmacins, près le Palais de Justice Montréal.

Triomphe du grand Cathartique.— *De toutes parts nous viennent des preuves continuelles de l'efficacité des Pilules sucrées de Bristol. Dans les districts infestés des fièvres bilieuses remittentes, leur succès a été merveilleux. Une lettre d'un médecin de l'Ouest dit : " Elles ont détruit les fievres remittentes dans cette région ; je les ai prescrites dans tous les cas de fievres bilieuses et je considère que c'est le meilleur remède de famille que nous puissions avoir. Leur effet sur l'indigestion et sur toutes les maladies du foie et des boyaux qui en sont le résultat n'en est pas moins extraordinaire. La douceur de leur opération surprend tous ceux qui en font usage pour la première fois tandis que leurs propriétés sont louées avec emphase. Elles surpassent rapidement les anciens purgatifs drastiques, et par le fait qu'elles ne se détériorent pas quand on les garde, étant contenues dans des fioles, elles ont un immense avantage sur les autres pilules périssables.*

A vendre chez tous les pharmaciens. 421

Ecoulements d'Oreilles soufferts depuis deux ans parfaitement guéris !!

Parmi les nombreux témoignages que nous pourrions citer, le suivant prouve suffisamment que pour toute espèce d'écoulements scrofuleux, la salsepareille et les pilules de Bristol offrent un sûr et prompt remède.

RUE YORK, TORONTO, C. O., 27 juin 1864.

MRS. LANMAN & KEMP :

MESSIEURS :—Croyant être utile à ceux qui sont affligés de la maladie dont j'ai souffert, c'est avec plaisir que je vous donne les détails suivants : Il y a environ deux ans et demie, une maladie se déclara dans mes oreilles, et une matière jaunâtre s'y amassait assez souvent. Au bout de quelques mois, la matière devint plus abondante, et très nuisible, car pour l'empêcher de me couler dans le cou, j'étais obligé de me tenir les oreilles bouchées avec de la ouate. Ceci se continua un peu plus de deux ans ; cependant j'avais employé un grand nombre de médecins différentes. Les Médecins me dirent que c'était le résultat d'une affection scrofuleuse dans mon système. Alors j'achetai une bouteille de votre salsepareille et une fiole de vos Pilules sucrées de Bristol. Pendant les premiers jours, ces médecines parurent faire augmenter l'écoulement, mais je continuai à en faire usage, et après avoir pris sept bouteilles de la salsepareille et trois fioles de Pilules je me suis trouvé complètement guéri des incommodités de l'écoulement, et ma santé est en meilleur état que jamais.

Je demeure Messieurs,
Votre obéissant serviteur.
R. J. MOORE.

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe 1 Mai. 1865.

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Départ
Montréal.	Tous les jrs	A. M. 7 00 11 40 P. M. 3 50	A. M. 11 40 P. M. 10 00
St. Hilaire et la Rivière Chambly...	do	A. M. 11 40	10 00
Island-Pond	do	7 00 11 40	3 50
Québec........	do	7 00	10 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie.......	do	P. M. 3 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon..........	do	A. M. 10 00	12 30
St. Aimé, St. Bernabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 30
LaPrésentation .	Mercredi, et Samedi..	A. M. 11 00	11 30

E. L. R. C. DESPRÈS,
Maître de Poste.

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.

Les malles pour St. Barnabé, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7.30 h. A. M.

AVIS PUBLIC.

Je soussigné, PERCEPTEUR DU REVENU DE L'INTÉRIEUR POUR LE DISTRICT DE ST. HYACINTHE, donne par les présentes AVIS que les POIDS ET MESURES ET MACHINES A PESSER, seront Inspectés, Vérifiés et étampés dans les Paroisses de ce District, aux dates ci-après mentionnées :

Ste. Rosalie,	28	Août	prochain.
St. Simon,	29	"	"
St. Hugues,	30	"	"
Ste. Hélène,	31	"	"
Upton,	1	Septembre	"
St. Liboire,	2	"	"
St. Dominique,	4	"	"
St. Pie,	5	"	"
St. Paul,	6	"	"
Ange-Gardien,	7	"	"
St. Césaire,	8 et 9	"	"
St. Damase,	11	"	"
St. Jean-Baptiste,	12	"	"
Ste. Marie,	13 et 14	"	"
St. Mathias,	15	"	"
St. Hilaire,	16	"	"
St. Charles,	18	"	"
St. Denis,	19 et 20	"	"
St. Jude,	21	"	"
St. Bernabé,	22	"	"

LÉONARD BOIVIN

Percepteur du Revenu de l'Intérieur.

St. Hyacinthe, 25 juillet, 1865.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné, par les présentes, donne avis qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom, par son épouse, ou aucune autre, sans un ordre signé de sa main, ou une procuration en forme.

J. B. MAYNARD.

Worcester, Mass., E. U., 1865.—1a.

CONCOURS PROVINCIAL

AGRICOLE ET INDUSTRIEL
POUR
1865,
OUVERT AUX
DEUX CANADAS
AURA LIEU A LA
CITÉ DE MONTREAL,
MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI
26, 27, 28, ET 29 SEPTEMBRE,
DANS LE
PALAIS DE CRISTAL
Rue Ste. Catherine, et sur le terrain de la Ferme des Prêtres dans le voisinage immédiat situé entre les Rues Guy et Sherbrooke.

Prix offerts..... $10,000 à 12,000

On peut se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée dans le département agricole du Secrétaire de la Chambre d'Agriculture, No 615, Rue Craig, ou des Secrétaires des Sociétés d'Agriculture du Comté.

Dans le département industriel on pourra se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée en s'adressant au Secrétaire de la Chambre des Arts et Manufactures, Institut des Artisans, Grande Rue St. Jacques.

Les entrées dans le département agricole devront être faites le ou avant Samedi, le 2 août prochain, au Bureau du Secrétaire, No. 615, Rue Craig. Pour les produits agricoles on recevra des entrées jusqu'à samedi, le 9 septembre

Dans le département industriel, les entrées devront être faites, le ou avant le 15 septembre, au Bureau de la Chambre des Arts et Manufactures.

Chaque Concurrant devra payer un dollar en faisant son entrée, ce qui lui donnera droit à un billet d'admission pendant tout le concours.

Des arrangements ont été faits avec les principales lignes de chemin de fer et de navigation, pour rendre à destination, franc de charge, tout objet exposé qui n'aura pas été vendu.

Les concurrants étrangers dans le département industriel auront autant d'espace que possible pour exhiber leurs objets, mais ne pourront pas entrer en compétition pour les prix.

Pour plus amples informations s'adresser aux soussignés, Secrétaires-Conjoints de l'Association Agricole.

GEORGE LECLERE,
Sec. de la Chambre d'Agriculture.
A. MURRAY,
Sec. de la Chambre des Arts et Manufactures.

Montréal, 1er Juillet 1865.

JOURS DE PUBLICATION

PRIX DE L'ABONNEMENT
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.
TROIS PIASTRES lorsque l'abonnement est envoyé par la poste. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis au Bureau de ... l'expiration de leur abonnement. Les abonnements sont de six mois.
États-Unis.—Trois piastres.

L. G. GLADU,—Rédacteur.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES

Six lignes, et moins, 1ère insertion...... 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne...... 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois.

Editeurs-Propriétaires,—LUSSIER & FRERE.

Vol. 13 — St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Mardi, 22 Août 1865. — No. 47

FEUILLETON

LES CHAUFFEURS.

DEUXIÈME PARTIE.

IX.—*La loge de la Muette.*

(*Suite.*)

Le Beau-François sourit sans répondre, et le cortége se dirigea vers la loge, au son aigre du violon qui jouait l'air populaire de :*Bon voyage, cher Dumollet.*

La loge ne contenait aucune espèce de meuble : elle n'avait d'autre plancher que le sol battu, portant encore les traces de la pluie qui filtrait habituellement à travers le toit délabré ; mais l'imagination des femmes de la bande s'était ingéniée à parer ce vaste hangar. La nudité des murs disparaissait sous des branchages de bus, de sapin, de houx et d'autres arbres toujours verts. Des guirlandes de lierre qu'on avait parsemées de quelques fleurs d'automne partaient des quatre angles et venaient se réunir au centre pour soutenir une volumineuse couronne de verdure. Une grande quantité de bougies de résine disposées dans des chandeliers rustiques en bois de sureau, formaient autour de la salle une éblouissante ceinture de feu. Outre ces bougies quatre autres torches de sapin brulaient en pétillant et répandaient autour d'elles une fumée blanche et aromatique. Ces lumières, cette verdure, ces fleurs, composaient un ensemble bizarre mais pittoresque et d'un effet beaucoup saisissant.

Au fond de la loge, le curé des Pègres se tenait debout, dans une attitude majestueuse.

Il avait revêtu pour la circonstances la vieille soutane qu'il avait usurpée ; il tenait à la main un gros livre ouvert qui paraissait être un livre de liturgie, et il feignait de lire tout bas, afin de compléter cette ignoble parodie, d'un respectable ministère (1). A ses pieds, sur la terre nue, étaient déposés deux bâtons normands à crosse, comme ceux que portaient la plupart des hommes de la bande ; ces bâtons semblaient avoir une destination symbolique.

Les gens du cortége, en entrant dans la salle ainsi décorée, firent entendre un murmure de surprise, et d'admiration. Les rires bruyants cessèrent le violon se tut. Cette decoration prestigieuse imposait à ces êtres dépravés, qui ne reculaient devant aucun crime. Peut-être aussi la présence du Beau-François, très-pointilleux sur l'observance des usages traditionnels, les maintenait-elle dans la réserve. Quoi qu'il en fût, le silence s'établit peu à peu, et les assistants semblèrent éprouver une sorte de recueillement qui les étonnait eux-mêmes.

On se plaça sur un triple rang autour de la loge, de manière à ne laisser au milieu qu'un etroit espace pour le celébrant et pour les acteurs pricipaux de la cérémonie. Comme tous les brigands n'avaient pu trouver place dans la salle, un certain nombre, groupes devant la porte, admiraient du dehors ce brillant appareil. Au loin, les feux de bivouac qui brulaient toujours, et les grands arbres de la forêt éclairés par la lune, formaient le fond du tableau.

Quand tout le monde fut placé et immobile, le curé des Pègres dit gravement en élevant la voix :

Où sont les futurs époux ?

Aussitôt Longjumeau et la belle Victoire sortirent de la foule et entrèrent dans le cercle en se donnant le bras.

Pierre Beaumont, dit Longjumeau, était un jeune homme de dix huit ans, gros, court, au visage sanguin, il avait été garçon marchand de vin dans la banlieue de Paris, et malgré sa jeunesse, il passait pour un des plus féroces de la bande. Il portait une carmagnole de drap bleu, un chapeau à corne et une culotte de velours rayé. Tout fier de cet équipage quasi neuf et de la solennité de la fête dont il était le héros, il se rengorgeait, un poing posé sur la hanche, taudis que l'autre bras s'arrondissait prétencieusement pour soutenir sa fiancée. Celle-ci, ancienne blanchisseuse, ancienne servante à Paris et dont le vrai nom était Victoire La vertu, les noms sont parfois bien trompeurs, paraissait de six ou sept ans de plus âgé que le futur. C'était une grande brune, au visage long et maigre, au regard marande : elle était mise avec une recherche de mauvais goût, des boucles d'or pendaient à ses oreilles, et une croix d'or à la Jeannette reposait sur sa poitrine un peu halée. Elle ne s'embarassait nullement des regards braqués sur elle ; elle marchait d'un pas assuré à coté de son futur qu'elle dépassait de toute la tête, et si l'on apercevait une teinte rouge sur ses joues creuses, ce n'était certes pas le rouge de la modestie.

Cependant, ils furent l'un et l'autre accueillis avec faveur par l'assemblée, et le ménétrier, saisissant son violon criard, les salua de l'air populaire : *Gai, gai, marions nous,* qui lui semblait leplus convenable à la circonstance.

Quand la dernière ritournelle se fut éteinte, le Curé-des-Pègres dit aux futurs à voix haute.

—*Gueux* et toi *gueuse*, vous êtes-vous pourvus du consentement du Meg des Pègres ?

Le meg répondit avec une sorte d'impatience :

—Oui ! oui ! ce consentement, je l'ai donné et je le donne.

—Alors que les témoins et les parrains s'avançaient, reprit le Curé.

Le Beau-François et son lieutenant le Rouge-d'Auneau avaient voulu eux-mêmes servir de parrains à Longjumeau, pour honorer davantage un des principaux officiers de la bande. Ils approchèrent donc, et chacun d'eux saisit un des bâtons posés aux pieds du célébrant.

Celui-ci fit placer les parrains devant lui, et ils tinrent chacun par un bout, à la hauteur de deux pieds de terre, les bâtons normands dont les crosses se joignaient. Puis il plaça le futur d'un côté et la future de l'autre, séparés seulement par les bâtons étendus.

Ces dispositions prises, le Curé ouvrit de nouveau son livre et marmotta une sorte de formule inintelligible. Enfin, il se retourna vers Longjumeau et lui dit à haute voix :

—*Gueux,* veux-tu de la *gueuse* pour ta *largue* (femme) ;

—Oui, *gueux* répondit Longjumeau.

—Et toi, *gueuse*, poursuivit le Curé-des-Pègres en s'adressant à la Belle Victoire, veux-tu du *gueux* pour ton mari et ton *meg* ?

—Oui, *gueux* répondit la Belle Victoire.

Alors le célévrant revenant au marié :

—Saute, *gueux*, lui dit-il.

Longjumeau, quoique peu leste par nature, fit un effort désespéré et franchit les bâtons que tenaient le Rouge-d'Auneau et le Beau-François.

—Saute, *gueuse*, lui dit le Curé en s'adressant à la Belle-Victoire.

Celle-ci s'avança pour franchir les bâtons à son tour ; mais les deux parrains les retirérent à eux avec galanterie, et la marié passa librement. La cérémonie était terminée et le mariage couclu.

Des vivats ironiques et des plaisanteries saluèrent les nouveaux époux. L'ordre qui avait régné jusque-là dans l'assemblée fut romput ; on allait, on venait l'espace réservé au centre de la loge était envahi.

—A la noce maintenant ! disait-on ; allons boire et allons danser !

Les mariées, pour obéir au vœu général, se dirigérent vers la porte, et le ménétrier attaqua victorieusement l'air de la *Boulangère.*

—Halte ! cria tout à coup le farouche François, d'une voix forte qui domina cet infernal vacarme ; nous n'avons pas encore fini.

Aussitôt, tout le monde s'arrêta. Il se fit un profond silence.

—Non, tout n'est pas fini, répéta le beau François avec un sourire sardonique ; nous venons de procéder à un mariage ; par la même occasion, ne procederons-nous pas à quelque divorce ? qui de vous n'est pas content de son lot ?

Des rires s'elevèrent, mais personne ne se presenta ; l'epoux malheureux qui avait demande le divorce dans une autre circonstance, ayant sans doute fait des réflections.—Bah, dit un des assistants railleur, on ne gagne rien au change et l'on a des coups de bâton en plus.

—Changer un boiteux pour un borgne dit une femme à son tour ou bien un ivrogne pour un fainéant, ce n'est, ma foi ! pas la peine.

Une explosion de quolibets accueillit ces observations ; mais le silence se rétablit sur un signe impérieux du chef.

—Eh bien donc, reprit le beau François si personne ne demande le divorce, je le demande, moi !

Il alla chercher au milieu de la foule Rose, éperdue, il la saisit par le bras et l'entraina devant le curé des Pègres en disant avec autorité :

—Curé, démariez-nous sur le champ, je le veux !

Une grande stupéfaction se peignit sur tous les visages à ce coup de théâtre. On connaissait la vive et ancienne affection du chef pour Rose, et l'on s'était habitué à leur montrer la même déférence, le même respect. Rien n'avait annoncé une brouille entre eux, et l'on eut cru que le ciel tomberait sur la terre avant qu'une pareille rupture devint possible.

De son côté, Rose était anéantie ; plus blanche que son fichu de linon elle attachait sur le beau François son œuil hagard et terrifié. De tous les chatiments que le Meg eut pu inventer afin de la punir de la jalousie il avait deviné par une sorte d'instinct le plus douloureux le plus plus poignant pour elle. Cette humiliation en présence de la troupe assemblée brisait son âme naturellement hautaine, mais ce n'était rien encore : Rose aimait ce farouche François malgré ses crimes ; elle l'aimait jusqu'à l'absurdité, jusqu'à la folie. L'amour de François lui compensait tous ses sacrifices, la justifiait de toutes ses fautes : et voilà que cet homme la reniait, la repoussait, la rejetait seule dans cette fange sanglante où elle avait osé descendre pour le suivre !

Rose demeura muette pendant quelques secondes, comme si, dans l'excès de son désespoir, elle eût dû se soumettre sans protestations à ce châtiments. Plusieurs fois elle ouvrit la bouche, mais aucun son ne sortait de ses lèvres. Le Beau-François semblait jouir de sa douleur.

—Pas cela, François, pas cela, je t'en conjure ! bégaya-t-elle enfin d'une voix vibrante qui fut entendue distinctement au dehors de la loge. Je suis coupable envers toi puisque tu le dis ; punis-moi, mais pas cela.. par pitié, ne me condamne pas à ce supplice !

Il y avait tant de souffrance dans l'accent de Rose, que les assistants quoique habitués à des scènes plus terribles, en furent émus. Seul, le Beau-François resta impassible.

—Oui, dit-il avec son infernal sourire, je pourrais en effet te frapper et te tuer, comme tous ceux ici qui m'auraient désobéi ; mais je ne veux pas....J'aime mieux me séparer de toi, qui m'es devenue odieuse, qui m'a trahi....Il faut en finir !

Puis, se tournant vers le Curé-des-Pègres il commanda brutalement :

—Allons, fais ton office !

Ces cruelles paroles, " tu m'es devenue odieuse, " avaient ajouté une nouvelle torture aux angoisses de la pauvre femme.

Mais quand elle vit le Curé tout tremblant ramasser un des bâtons pour le briser au-dessus de sa tête, ce qui était la principale cérémonie du divorce dans la bande d'Orgères, Rose retrouva un de ces mouvements de sauvage énergie qu'elle avait autrefois.

—Curé ! dit-elle impétueusement, je puis avoir encore mon jour d'autorité, et je le jure, si tu ne me laisses pas le temps de m'expliquer, je deviendrai pour toi une mortelle ennemie....François, poursuivit-elle aussitôt d'un ton suppliant et en joignant les mains ne me traite pas avec cette dureté. Je t'ai toujours aimé, je t'aime encore ; cet amour seul m'a poussée à faire quelque chose qui te déplaise. Mais je ne suis pas aussi coupable que tu le penses. Cette femme pour laquelle tu m'abandonnes...

—Silence ! s'écria le Beau-François en fureur : ne prononce pas ce nom.. Vas-tu donc divulguer mes secrets ? Malheur à toi s'il t'échappe une parole trop hardie ?

—Ta colère me fait plus peur que tes menaces, François, répliqua Rose en tombant à genoux et en donnant libre cours à ses sanglots. O mon François ! prends pitié de moi, pardonne-moi...Eh bien ! je te le promets je refoulerai dans mon cœur cette funeste jalousie qui t'irrite. Tu n'entendras plus mes reproches, tu ne verras plus mes larmes ; je souffrirai tout porvu que tu me regardes quelquefois sans haine....

Et vous, mes amis, continua-t-elle en se tournant vers les assistants, je vous en supplie, aidez-moi à le fléchir.....Je vous ai blessés souvent par des paroles hautaines ; que voulez-vous ? sa tendresse m'avait rendue si fère ; mais je n'ai jamais été injuste ni méchante ; J'ai assisté beaucoup d'entre vous dans leurs misères, dans leurs chagrins. Joignez-vous donc à moi pour le conjurer de m'épargner cette douleur et cette honte !

Chose étrange, parmi les gens qui avaient entendu vingt fois sans s'émouvoir les derniers des malheureux qu'on égorgeait il en était qui avaient des larmes aux yeux en écoutant les lamentations de Rose.

Mais le beau François, sans rien répondre, fit au curé des Pègres un signe menaçant. Aussitot le bâton fut rompu au-dessus de la tête de Rose, et le Curé en jeta les fragments aux deux extrémités de la loge en prononçant des paroles bizarres. Le divorce était consommé.

Rose, au craquement sinistre du bois qui se brisait, avait poussé un cri déchirant et s'était affaissée mourante sur elle-même.

Il y eut encore une courte pause.

—Bah ! reprit enfin le Beau François d'un ton sombre, tout est dit.......Allons nous divertir.

Comme la foule commençait à s'écouler en silence, l'épouse répudiée se leva se souleva péniblement sur le coude et dit au Meg avec un accent de navrante humilité :

—Tu as été sans pitié, François, mais j'ai pu t'aimer tel que tu es, et je te pardonne. Quoique tu m'aies chassé, je t'aime toujours et je suis à toi seul.... Tu auras beau faire, je te suivrai partout ; je te servirai, je te protégerai malgré toi, malgré le monde entier, jusqu'à ce que la mort nous sépare.

Le Beau François lui tourna le dos, et se dirigea vers la porte. Rose frappée au cœur poussa un faible gémissement et retomba sans connaissance sur la terre nue.

Personne n'osa s'approcher pour la secourir, pour lui donner une marque de sympathie, tant on redoutait d'attirer sur soi la colère de celui dont elle avait encouru la disgrâce, mais aucun des assistants n'eut le triste courage d'insulter par actions ou par paroles au malheur de la femme délaissée ; et rires ni plaisanteries ne se firent entendre autour d'elle. A la vérité, cette réserve était imposée par la prudence, car nul ne savait comment le chef aurait pu prendre la chose. Quoi qu'il en fût, le ménétrier de la bande ayant eu la maladie de jouer, en sortant de la loge, l'air de *Père capucin, confessez ma femme,* une main inconnue mais vigoureuse, lui enfonça jusqu'au menton son vieux feutre à longs poils, et le morceau fut brusquement interrompu par une note du plus agaçant caractère.

(*La suite au prochain numéro.*)

☞Nous prions ceux qui nous sont endettés pour Abonnements, Annonces, etc., de vouloir nous payer immédiatement.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Mardi, 22 Août, 1865.

Election de St. Hyacinthe.

Le journal de M. J. B. E. Dorion nous annonce que le comité chargé de décider de la légalité de l'élection de St. Hyacinthe a adopté la déclaration suivante :

" Que des menées illégales et con-" damnables ont été mises en pra-" tique durant la dernière élection " pour le Comté de St. Hyacinthe " par les amis, partisans et agents " actifs du membre siégeant."

Cette nouvelle nous arrive d'une source fort suspecte, du *Défricheur* ; mais son rédacteur est membre du Comité en question et nous ne croyons pas qu'il soit assez impudent pour mentir dans la circonstance.

Le Comité pour décider de la légalité de l'élection de St. Hyacinthe a été formée dans des jours néfastes, alors que nos ennemis étaient au pouvoir. La décision de la majorité de ses membres, quellequ'elle soit, ne saurait donc nous surprendre beaucoup. Ce comité est formé de cinq membres qui sont Messieurs Caron, président, Eric Dorion, McIntyre, Duckett et de l'Hon. M. Cauchon. M. Caron est sans contredit un des démagogues les plus outrés de la chambre. Il a cela de commun avec ses rares confrères en démagogie du District de Québec que les passions politiques sont si fortes chez lui qu'elles étouffent toutes les bonnes pensées d'une nature qui peut n'en être pas dépourvue. Il est très difficile pour M. Caron de n'être pas injuste envers un adversaire politique, et de l'injustice à l'iniquité il n'y a qu'un pas. Quant à M. J. B. Eric Dorion, les électeurs de la paroisse de de St. Judes qui ont eu le plaisir d'entendre le récit de quelquelques uns de ses hauts faits, savent un peu à quoi s'en tenir sur son compte. Pour quiconque n'a jamais vu ce petit être difforme, cette figure étrange, véritable caricature de diablottin, il est facile de voir qu'une aussi misérable charpente ne peut donner asile qu'aux instincts les moins honorables de la nature humaine. Jamais l'*enfant terrible* n'a de pareilles jouissances que lorsqu'il peut lui arriver de faire le mal. Voyez le lorsqu'il écrit quelques grosses injures à des adversaires respectables ; lorsqu'il jette la boue à la face de quelques personnes hautplacées dans l'estime de ses compatriotes ; qu'il couvre de sa boue des institutions vénérées de son pays, sa laide figure de vieillard précoce s'illumine, ses yeux ternes, enfoncés dans leur orbitre, semblent briller d'une lumière fauve. Et c'est là un des *juges* qui doivent décider de la validité de l'élection de St. Hyacinthe ! Quel plaisir ce doit être pour un pareil être que d'humilier un homme aussi respecté que M. Raymond ! Jamais l'*enfant terrible* n'aura rencontré de victime aussi pure à immoler à ses instins pervers. Les électeurs du comté de St. Hyacinthe n'ont voulu apprécier M. Dorion que juste suivant son mérite, il saura bien s'en venger en leur imprimant sur le front le stigmate des *vendus*, heureusement pour nous qu'une ta he imprimée par une pareille main n'est pas indélibile. On s'honorera d'avoir encouru sa haine, parcequ'elle est l'indice, la marque certaine d'une bonne action. L'*enfant terrible* ne peut avoir de haine que pour ceux qui ne sont pas ses complices dans l'œuvre anti-nationale qu'il poursuit.

M. McIntyre est un adversaire politique dont nous avons cru pouvoir attendre quelque justice. Le résultat des délibérations du comité nous dira si nous nous sommes trompé.

M. Duckett, quoique séparé d'avec ses amis sur une question très importante, est un homme honorable que nous respectons et en qui nous avons pleine confiance.

L'Hon. M. Cauchon possède assez de poids et d'expérience pour ramener ses collègues du Comité dans le sentier du devoir, si ses efforts n'avaient pas à lutter avec le fanatisme politique de M. Caron et la noire envie de l'*enfant terrible*.

Dans tous les cas les amis de l'honorable député du Comté de St. Hyacinthe ne se laisseront pas décourager par les persécutions dont ils sont les victimes. Ils comprennent trop bien leur mobile pour ne pas y puiser une nouvelle énergie dans la lutte qu'ils auront bientôt peut-être à soutenir.

L'humiliante défaite qu'ils ont infligée au parti rouge, en 1863, en les récompensant de leurs patriotiques efforts, a suscité dans le camp adverse une tempête de haine et de vengeance, mais ils seront aussi ardents pour le triomphe de la bonne cause que leurs adversaires le sont pour celui de la mauvaise. Tous ensemble nous serons aussi nationaux, aussi dévoués aux intérêts du parti canadien français, que nos ennemis sont anti-nationaux et dévoués au succès du parti rouge, d'un parti qui compte l'*enfant terrible* parmi ses nourissons et que le sentiment religieux de notre beau comté répudie. M. Raymond, en 1863, s'est dévoué à son pays en acceptant une position qui a exigé de lui des sacrifices de toute sorte, nous nous dévouerons à lui pour le faire triompher sur ceux qui veulent l'abaiser dans notre estime. Si l'occasion s'en présente nous travaillerons pour le réélire, parce qu'en assurant son succès, nous faisons prévaloir la cause que la majorité du Comté a reconnu pour la sienne, nous faisons triompher le drapeau sous lequel se sont bravement rangés les électeurs en 1863.

Revue Parlementaire.

Jeudi la Chambre a siégé jusqu'à une heure très avancée de la nuit. M. Perrault,—voilà un nom qui arrive par trop souvent sous notre plume, ce n'est pas notre faute ; le petit député de Richelieu voudrait escamoter la célébrité, comme il a escamoté le vote des électeurs de son comté en arborant un drapeau de contrebande.—M. Perrault a ramené de nouveau sur le tapis la question de la nomination d'un comité chargé de s'enquérir des moyens de promouvoir l'établissement des Ecoles spéciales d'Agriculture, de Commerce, de Navigation et de Science Militaire.

M. Cartier fit remarquer à M. Perrault que l'ouvrage avait été en partie fait l'année dernière et qu'au lieu de demander de recommencer le même travail, il était plus raisonnable de continuer celui déjà commencé. M. Cartier indiqua à M. Perrault le moyen d'atteindre l'objet qu'il avait en vue et le jeune membre retira sa motion.

M. McKenzie demanda copie des divers rapports faits sur les opérations des ports libres établis à Gaspé et au Sault Ste. Marie. Il dit que l'on est pas arrivé aux résultats auxquels on s'attendait dans les créations de ces ports, comme l'extension de nos pêcheries et l'ouverture du territoire du Nord Ouest. Il espère que le gouvernement prendra des mesures pour discontinuer un système que l'on doit reconnaitre parfaitement inutile, et propre à créer une mauvaise impression de l'autre côté des lignes, parce qu'il semble se prêter à la contrebande.

M. Galt répondit que le gouvernement avait l'intention de soumettre à la chambre tous les différents rapports au sujet des deux ports. Il y a un an et demi les deux inspecteurs de ces ports ont fait des rapports ; mais le gouvernement ne s'est pas contenté de cela et il a chargé des commissaires spéciaux, M. Anderson, pour le Sault Ste. Marie, et M. Kavanah, pour Gaspé, de rapporter au gouvernement non seulement sur les effets de la suppression des droits d'entrée pour le commerce, mais encore sur la colonisation du pays aux environs.

Il est difficile pour le gouvernement d'abolir complètement un système établi pour un certain nombre d'années ; mais il est probable qu'avant la fin de la session le gouvernement aura quelques modifications à proposer.

M. Holton profita de l'occasion pour dire à M. Galt que tous ses projets tournaient en *fiasco*. L'établissement des ports libres, sa politique sur les canaux pour stimuler le commerce de l'Ouest, son dernier tarif qui est le plus grand fiasco de tous.

M. Galt fit remarquer qu'il est singulier de voir M. Holton avoir à se plaindre sans cesse de la politique du gouvernement, tandis qu'il a passé au pouvoir sans en laisser une seule trace.

M. Holton ne peut pas être excusé par exemple d'avoir laissé subsister le système des ports libres lorsqu'il a toujours été persuadé que c'est une affaire manquée. M. Galt peut dire en réponse à M. Holton qu'il a pris un moyen très certain de se mettre à l'abri des *fiascos* pendant qu'il était en office ; ça été de ne rien faire.

Son budjet pour un n'a jamais été mis sur la table. L'hon. M. Holton a pourtant un fiasco sur la conscience. Il consiste en ce qu'il est passé au pouvoir en qualité de ministre des finances ; qu'il en a profité pour décrier le crédit de son pays, en disant qu'il était dans un mauvais état, mais qu'il n'a pas fait un seul effort pour le rétablir.

Durant la séance du soir M. Dorion proposa la seconde lecture de son bill concernant les élections des membres de la législature. M. Dorion expliqua les principales dispositions de son projet de loi en faisant sa motion. Il est bien connu du public déjà, nous avons eu plusieurs fois occasion de nous en occuper.

On sait qu'il a surtout eu en vu de faire faire les élections en un seul jour et d'abolir la proclamation du membre élu.

M. Brown s'est opposé au bill, non pas en attaquant le principe, mais sous prétexte qu'il est inopportun, dans les circonstances de changer le mode des élections. Et il proposa en amendement « qu'une mesure pour la confédération des provinces de l'Amérique Britannique du Nord se trouvant maintenant sous considération, il n'est pas expédient que ce bill soit maintenant lu, mais qu'il soit renvoyé, pour être pris en considération, au 1er mars 1866. M. Brown fait appel aux amis de la coalition pour soutenir le gouvernement dans la circonstance, quand même ils seraient en faveur de quelques uns des détails du bill.

La plupart de ceux qui ont opposé le bill l'ont fait sous le prétexte qu'il est inopportun de législater sur le mode d'élire les représentants tant que la question de la confédération sera pendante. M. Street se déclara opposé au principe même du bill. Il ne pense pas qu'il puisse supprimer la corruption, il aurait tout au plus pour effet de la limiter à une plus courte période de temps. En Angleterre on a coutume de fermer le poll après un seul jour de votation et cependant personne ne dira que l'on n'y pratique pas la corruption.

Il était près d'une heure quand la division s'est faite sur l'amendement proposé par M. Brown.

Durant la séance de vendredi M. Galt en proposant le vote des subsides a fait connaître qu'il soumettrait aujourd'hui même les estimés ordinaires et que la partie des estimés qui devra susciter les plus longs débats ne sera soumise que vendredi prochain. La chambre pourra se mettre le même jour, en comité des voies et moyens et M. Galt fera l'exposé de la situation des finances du pays.

Sur motion de M. Cartier la chambre s'est mise en comité pour l'examen du bill concernant le Code Civil du Bas-Canada. M. Cartier dit que le rapport du Comité pourra être soumis vendredi si M. Galt ne peut faire ce jour là l'exposé des finances.

La chambre, en comite, adopta sans discussion les diverses clauses du bill.

M. Dorion proposa ensuite la seconde lecture d'un bill pour amender le Chap. 3 des Stat. Ref. du Bas-Canada intitulé : « acte contenant certaines dispositions spéciales concernant les deux chambres du Parlement Provincial.»

Voici les principales clauses de ce bill :

" Toute personne élue après la passation du présent acte qui aura, directement ou indirectement, par elle-même ou tout autre, une réclamation, excédant cinq cents piastres à exercer contre le gouvernement du Canada, ne pourra siéger ou voter comme membre de l'une ou l'autre chambre du Parlement ; et si tel membre siége ou vote après avoir été payé de sa réclamation, son siége sera déclaré vacant, pourvu toujours que la présente clause ne s'appliquera à aucune personne à laquelle telle réclamation sera révolue par succession ou testament ou par l'effet de quelque loi, si ce n'est trois mois après qu'elle sera devenue en possession de la dite réclamation.

" Chaque membre électif du parlement qui, lors de la passation du présent acte, sera caution envers le gouvernement de la conduite d'aucun officier ou serviteur du gouvernement, devra faire cesser ce cautionnement dans le délai d'une année à compter de son élection, et si après l'expiration de telle année son cautionnement subsiste encore il sera sujets aux disquali-fications et pénalités mentionnées dans le présent acte.

" Un membre élu de l'une ou l'autre chambre du parlement ne pourra accepter aucun office, commission ou emploi à la disposition de la couronne en cette province, auquel se rattache un salaire, un honoraire, une allocation, émolument ou profit quelconque, pendant la durée de son mandat, ni dans les six mois qui suiuront immédiatement l'époque où son mandat aura cessé.

M. Brown expliqua qu'il était opposé au bill en question pour les mêmes raisons qu'il était opposé à celui concernant les élections, et il proposa le même amendement que celui qu'il a fait adopter Jeudi. La chambre se divisa comme suit :

Pour.—MM. Alleyn, Archambault, Ault, Bell (Russell), Blanchet, Bown, Brown, Burwell, pr. gén. Cartier, Cartwright, Chambers, Chapais, Cockburn, Cornellier, De Boucherville, Joseph Dufresne, Dunsford, Thomas Fergusson, Galt, Gaudet, Gaucher, Harwood, Haultain, Higginson, Howland, Irvine, Ford Jones, Langevin, LeBouthillier, Alex Mackenzie, Hope Mackenzie, McConkey, McDougall, McIntyre, McKellar, Magill, Morris, Munro, Parker, Pinsonneault, Pope, Poupore, Rankin, Rémillard, Robitaille, Ross, Sylvester J. Ross, Scoble, Shanly, A. M. Smith, Stirton, Sylvain, Taschereau, Tremblay, Wells, White Wilson et Amos Wright.—59

Contre.—MM. Biggar, Bourrassa, M. C. Cameron, Caron, Coupal, A. A. Dorion, Eric Dorion, Alex. Dufresne, Dunkin, Geoffrion, Holton, Houde, Huntingdon, Labrèche-Viger, Laframboise, Lajoie, D. A. MacDonald, John S. Macdonald, O'Halloran, Pâquet, Perrault, Walter Ross, Scatcherd, Thibaudeau, et T. C. Walbridge.—25.

Au commencement de la séance du soir il y avait à peine un quorum de la chambre. Plusieurs membres étaient partis du matin avec les conseillers législatifs en excursion au Saguenay.

M. Bourassa proposa la seconde lecture d'un bill concernant l'intérêt.

M. Brown suggéra de renvoyer le bill au comité des banques et du commerce. M. Bourassa s'opposa à la suggestion.

M. McConkey proposa le renvoi à six mois qui fut perdu sur division.

Pour.—Bell, (Russell) Biggar, Bown Brown, Burwell, M. C. Cameron, Carling, Dickson, Dunsford, Galt, Higginson, Howland, Jackson, Magill, John MacDonald, Alex Mackenzie, Hope, MacKenzie, McConkey, McKellar, O'Halloran, Parker, Pope, Scoble. Somerville, Stirton, Wells, Wilson, Amos Wright.—28

Contre.—Archambault, Ault, Blanchet, Bourassa, Brousseau, Caron, Cartier, Cartwright, Chambers, Chapais, Cockburn, Cornellier, Coupal, De Boucherville, Denis, Eric Dorion, Duckett, Alex Dufresne, Joseph Dufresne, Dunkin, Thomas Ferguson, Gaudet, Harwood, Holton, Houde, Huot, Haultain, Ford Jones, Labrèche-Viger, Laframboise, Lajoie, Langevin, J. S. Macdonald, Morris, Munro, Pâquet, Perrault, Pinsonneault, Pope, Powell, Rémillard, Robitaille, J. Sylvester Ross, Scatchard, Shanly, A. M. Smith, Taschereau, T. C. Wallbridge, White.—52.

M. Holton et M. Brown entrèrent alors dans une discussion assez vive au sujet du manifeste libéral de 1859, où l'on reconnait que le principe fédéral est le meilleur moyen à adopter pour mettre fin aux difficultés sectionnaires, et l'on finit par voter la seconde lecture du bill de M. Bourassa.

Liste des Comités Permanents.

1. *Priviléges et Elections.*—L'Honorable M le procureur général J. A. Macdonald, l'honorable M. le procureur général Cartier, honorables MM. Alleyn, Cameron, (Peel) Cauchon, Dorion " Hochelaga," Macdonald " Cornwall " MM. Ault, Bellerose, Denis, DeNiverville Dunkin, Gagnon, Gibbs, Huot, Irvine, Labrèche-Viger, Morris, Morrison, Notman, O'Halloran, Poupore, Rémillard, Rymal, Scatcherd, Smith, " Durham Est " Tremblay, Wallbridge " Hastings Nord," Willson et Wright. " York Est "—30.

2. *Lois Expirantes.*—L'Honorable M. le solliciteur-général Cockburn, l'honorable M. le solliciteur-général Langevin, honorables MM. Alleyn, Huntington, Laframboise, Thibaudeau, MM. Brown Burwell, Cornellier, Coupal, Cowan, Dickson, Dufresne, " Montcalm " Dunsford, Ferguson, " Frontenac, " Fortier, Gaucher, Gaudet, Harwood, Houde, Jones de Leeds et Grenville, Jones de Leeds sud, Knight, Munro, Pâquet, Perrault, Pinsonneault, Pouliot, Rémillard, Robitaille et Thompson.— 1.

3. *Chemins de Fer, Canaux et Lignes Telegraphiques* :—L'honorable M. le procureur général Cartier, l'honorable M le procureur général Macdonald, honorables M M. Abott Brown, Carling, Cauchon, Cockburn, Galt, Holton, Laframboise, Macdonald, de Cornwall, McDougall, Rose, M M. Bell, Blanchet, Brousseau, Bourassa, Chambers, Currie, De Boucherville, De Niverville, Dickson, Dunkin, Dunsford, Harwood, Irvine, Joly, Knight, Macdonald de Glengarry, Macdonald de Toronto Ouest, Mackenzie de Lambton, McGiverin, McIntyre, McKellar, Morris, Morrison, Robitaille, O'Halloran Shanly, Smith, de Durham Est, Street, Sylvain, Walsh, White, Wood, et Wright de York Est. —46.

4. *Divers Bills Privés* :—L'honorable M le solliciteur général Cockburn, l'honorable M. le solliciteur général Langevin, honorables M M. Abott, Cameron de Peel, Couchon, Dorion, de Hochelaga, Laframboise, Rose, MM. Archambeault, Ault, Bellerosse, Bourassa, Caron, Cartwright, Currie, Denis, Dufresne de Montcalm, Dunkin, Gaudet, Geoffrion, Irvine Macfarlane, Mackenzie d'Oxford Nord, McConkey, Morris, Morrisson, Notman, O'Halloran, Parker, Pinsonneault, Powell, Rémillard, Ross de Dundas, Scatcherd, Smith de Durham Est, Smith de Toronto Est, Striton, Wallbridge, de Hastings Nord, Webb, Wood, et Wright, d'Ottawa. —41.

5. *Ordres Permanents* :—M M. Beaubien, Biggar, Bowman, Bown, Burwell, Cameron, d'Ontario Nord, Caron, Cornellier, Cowan, De Boucherville, De Niverville, Duckett, Dufresne d'Iberville, Ferguson de Simcoe Sud, Gaucher, Haultain, Higginson, Jones de Leeds Sud, Lajoie, Magill, Macdonald de Glengary, Munro, Poulin, Poupore, Rankin, Ross de Champlain, Rymal, Scoble, Somerville, Taschereau, Tompsom, Wells, et White —33.

6. *Comité Collectif des Impressions* :—Honorables M M. Chapais, Evanturel, MM. Bell, Brousseau, Dorion de Drummondville et Arthabaska, Jackson, McKellar, Mackenzie de Lambton, Perrault, Stirton, et Webb. —11.

7. *Dépenses Contingentes* :—Les honorables M M. Carling, Evanturel, Rose, M M. Archambeault Beaubien, Biggar, Bowman, Cornellier, Cowan, Dufresne de Montcalm, Ferguson de Frontenac, Fortier, Jackson, Lajoie, Macdonald de Glengarry, Macdonald de Toronto Ouest, Mackenzie d'Oxford Nord, McConkey, Raymond, Robitaille, Ross de Champlain, Ross de Prince Edward, Somerville et Walsh.—25.

8. *Comptes Publics* :—Les honorables M M. Brown, Chapais, Galt, Holton, Howland, Huntington, M M. De Niverville, Dufresne d'Iberville, Dunsford Gibbs, Higginson, Labrèche-Viger, LeBoutillier, Macdonald de Toronto Ouest, McConkey, McGiverin, McIntyre, Powell, Raymond, Smith de Toronto Est, Somervile, Street, Sylvain, Walsh et White.—27.

9. *Banques et Commerce* :—Les honorables M M. Brown, le procureur-général Cartier, Abbott, Cameron de Peel, Carling, Galt, Holton, Howland, McDougall, Rose, Thibeaudeau, M M. Brousseau, Cartwright, Dickson, Dunkin, Geoffrion, Knight, McGiverin, McIntyre, Powell, Raymond, Smith de Toronto Est, Street et Thompson.—24.

10. *Immigration et Colonisation*.—Les honorables M M. Alleyn, Chapais, Evanturel, McGee, McDougall, MM. Blanchet, Cartwright, Chambers, Currier, Cameron d'Ontario Nord, Dorion de Drummond et Arthabaska, Ferguson de Frontenac, Ferguson de Simcoe Sud, Gagnon, Haultain, Huot, Irvine Jackson, Joly, Jones de Leeds Nord et Grenville, Macfarlane, Mackenzie de Lambton, McKellar, Pouliot, Parker, Perrault, Pope, Poulin, Rankin, Rabitaille, Ross de Champlain, Ross de Dundas, Ross de Prince Edward, Scoble, Sylvain, Taschereau, Tremblay, Webb, Wells, Willson et Wright d'Otawa.—41.

La dette des Etats-Unis.

Les annexionistes, les démocrates banqueroutiers, M. J. B. Eric Dorion et *al*, nous crient sans cesse à la banqueroute nationale parceque notre dette se monte à soixante et quelques millions de dollars, c'est à dire à environ trente dollars par tête de notre population, ou une piastre et demie d'intérêt. Aux Etats-Unis, où l'on voudrait nous conduire, l'intérêt annuel d'un seul item de la dette, celui de la guerre, est calculé à cent quatre vingt millions, c'est à dire à près de trois fois le capital de ce que nous devons ; soit encore, $16 par tête (d'intérêt annuel) pour chaque homme, femme et enfant de l'union, de toute race et couleur.

En outre de cela les autres charges publiques fédérales, taxes de l'Etat, taxes municipales sont, dans la plupart des Etats, très considérables. Qu'on n'aille pas s'imaginer que cette dette n'existe que sur le papier, elle est réellement due et les autorités américaines prennent des mesures pour la faire payer, par exemple la taxe directe et les impots les plus lourds qu'on puisse imaginer Nous mentionnerons un seul fait pour le démontrer. Aux Etats-Unis on paie au gouvernement quatre piastres de taxe par chaque gallon de *whiskey* que l'on distille, et ainsi du reste.

Insurrection dans l'Ile du Prince Edouard.

Le *Journal de Québec* nous raconte qu'il y a une quinzaine de jours, un membre du gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard, M. Pope, se rendait à Halifax en toute hâte, et se rembarquait, une couple de jours après, avec 200 soldats destinés à supprimer une insurrection qui venait d'éclater parmi les tenanciers de l'île.

A l'origine de l'établissement de l'île du Prince-Edouard, les terres furent distribuées par le favoritisme royal à quelques grands propriétaires, et une petite Irlande fut ainsi constituée à l'entrée du Golfe St. Laurent et à l'avant-garde des possessions anglaise sur ce continent. Depuis plusieurs années, les tenanciers se plaignent de l'état d'oppression où les tiennent les seigneurs ou landlords. D'énergiques remontrances se sont fait entendre et la Législature de l'île a été forcée d'y prêter son attention. Une mesure d'adoucissement fut adopté par le parlement provincial, mais les autorités impériales refusèrent de sanctionner cette mesure. Voyant qu'ils ne pouvaient rien attendre de la générosité des grands propriétaires, non plus que du gouvernement métropolitain qui subit l'influence de ces propriétaires, les tenanciers ont organisé une ligue puissante au moyen de laquelle ils espèrent arracher les concessions qu'on ne veut point leur faire de bonne grâce. Cette ligue n'a que trop réussi, dans ses projets d'agiter le pays. Depuis l'été dernier surtout, l'Ile est dans une agitation alarmante, et malgré cela, il semble que les landlords se montrent de plus en plus exigeants, et qu'ils sont déterminés à pressurer les tenanciers avec plus d'acharnement que jamais.

Les fauteurs de l'agitation, après s'être contenté longtemps de faire des remontrances et de proférer des menaces, viennent enfin de recourir à la résistance ouverte contre les exactions des seigneurs.

Le député shérif de Charlottetown ayant voulu saisir le cheval et la voiture d'un pauvre fermier pour le payment d'arrérages dus à son landlord, quelques-uns de ses amis, ayant à leur tête un nommé Dickinson, s'opposèrent à l'exécution de cette saisie. Une bagarre s'en suivit, pendant laquelle le député shérif reçut une blessure. Les constables furent néanmoins les plus forts et Dickinson fut conduit en prison.

Convention Commerciale à Québec.

Le ministère a annoncé au Parlement qu'un « Conseil Confédéré » composé de délégués de toutes les parties des Provinces anglaises de l'Amérique du Nord se réunirait, à Québec, en septembre, pour prendre en considération la question du traité de réciprocité avec les Etats-Unis. Nous pouvons espérer que cette réunion sera favorable au projet de confédération intimement lié avec la prospérité commerciale des colonies qui y seront réprésentées. La convention projetée se réunit avec la sanction du gouvernement de la métropole.

Elections aux Etats-Unis.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* du 11 août :

Nous trouvons dans les journaux de l'ouest des détails édifiants sur la manière dont les élections du Kentucky ont été conduites et qui prouvent une fois de plus que le système républicain est incompatible avec l'occupation militaire.

« Les élections qui viennent d'avoir lieu dans le Kentucky, dit l'*Inquirer* de Cincinnati, sont une honte pour nos institutions. Elles sont purement et simplement le résultat de l'intervention directe du pouvoir militaire. Les citoyens démocrates ont été arrêtés sans motif et emprisonnés ; un grand nombre d'anciens citoyens éminents et ayant droit au vote ont été éloignés de force des bureaux d'élection. Les gens timides ont été menacés devant leurs demeures et contraints de s'y enfermer. Le vote en un mot s'est fait au risque des plus grands périls pour les opposants et à travers un cordon de baïonnettes.

Les récits des outrages de toute espèce qui ont été commis sont des plus révoltants et tendront à soulever l'indignation la plus violente. La liberté électorale, disons-le, n'existe plus ; la fraude et la violence l'ont remplacée.»

Le même journal enrégistre une foule d'abus d'autorité de la part de la soldatesque, dont un seul suffirait pour entacher une élection d'illégalité. A Levington, le shérif a été arrêté sans raison, dans l'exercice de ses fonctions, et remplacé au bureau du scrutin par un officier.

Celui-ci a fait placer à la porte un fort détachement de soldats auxquels il a ordonné d'arrêter tous les citoyens qui leur seraient désignés par un groupe de radicaux stationnés au dehors. Le gouverneur Bramlette, consulté à ce sujet par le shérif du comté, M. W. Doucen, lui a répondu qu'il n'était pas en son pouvoir d'empêcher les arrestations opérées par l'autorité militaire ; mais que celles-ci n'avaient pas le droit de s'immiscer dans les élections, et que, si elles le faisaient, il fallait aussitôt suspendre le vote. Cette faible protestation est restée sans effet, rien n'a été suspendu et la plupart des candidats radicaux ont été élus presque sans opposition. Autant pour la liberté des élections aux Etats-Unis.

Nous ne reviendrons pas sur celles du Tennessee, qui, sous le rapport de l'illégalité et des moyens pratiques, n'ont rien à envier à celles du Kentuky. Il est permis de croire, du reste, après ce qui s'est passé à Richmond que si elles avaient abouti au triomphe de l'opposition, elles auraient été annulées. Tout est donc pour le mieux.

Par l'arrivée du vapeur *America*, nous avons des nouvelles de Savanah en date du 1er. La métropole georgienne commence à reprendre son activité commerciale d'autrefois et c'est sans contredit la ville du Sud qui est revenue le plus vite à son état normal. Le coton afflue de l'intérieur et donne lieu à un important trafic. Un duel a eu lieu le 31, entre un officier fédéral et le colonel Howell, beau frère de M. Jefferson Davis, à la suite d'une altercation assez vive qui avait eu lieu la veille au Pulaski-house. Le colonel Howell avait été blessé, dit-on. En vertu d'un mandat d'amener lancé par le département de la guerre, l'ex-général confédéré, G. A. Mercer, a été arrêté et envoyé au fort Pulaski.

Mme. Jefferson Davis habite toujours Savannah, où elle se trouve dans un état voisin de la gêne. Elle a écrit plusieurs fois a M. Johnson pour obtenir la permission de voir son mari à la forteresse Monroe, mais ses lettres sont demeurées sans réponse. Les « sécessionistes » notables de Washington se sont émus de la situation critique de Mr. Davis, ils viennent d'organiser, dit-on, une souscription à son bénéfice. Les sommes recueillies jusqu'ici s'élèveraient à un chiffre relativement considérable.

Nous croyions depuis longtemps que Mosby vivait retiré tranquillement sur ses terres, dans le comté de Fauquier, le gouvernement lui ayant accordé le bénéfice de la capitulation de Lee. Le télégraphe nous apprend aujourd'hui que l'ex-chef de partisans vient d'être arrêté par ordre du général Auger et écroué à la prison d'Alexandrie, (Virginie). On ne donne pas les raisons qui ont motivé l'arrestation.

Si l'annexion aux Etats-Unis n'était pas devenue d'elle-même impopulaire au Canada, le parallèle suivant tracé par l'*Express* ne tendrait à rien moins qu'à l'encourager.

« Le Canada ne veut pas s'annexer aux Etats-Unis ; cela ressort clairement du *vox populi* et du langage de ses hommes publics. M. Seward, à en juger par le discours du consul Potter à Détroit, s'imagine que le Canada peut être forcé à l'annexion par le non-renouvellement du traité de réciprocité, par une sorte d'exclusion à la chinoise. Il se trompe ; Car l'effet de cette menace sera de rendre les Canadiens plus fermes encore dans leur hostilité à l'annexion. On persuade rarement les gens en leur faisant des menaces.

Le fait est que notre gouvernement est un modèle peu tentant à imiter depuis quatre ans. Le droit d'être jugé par un jury existe en Canada—il n'existe pas aux Etats-Unis. L'*Habeas corpus* est suprême en Canada—il n'existe que par tolérance aux Etats-Unis. La liberté de la presse existe au Canada—les journaux sont supprimés sans loi et en violation de la loi aux Etats-Unis. Les commissions militaires sont des tribunaux suprêmes ici—au Canada elles sont inconnues. Il en est de même des bureaux de justice militaire. La conscription n'est pas un mot anglais, il ne se trouve pas dans la loi anglaise ; aucun anglais, ecossais, irlandais n'a jamais été entraîné dans les rangs de l'armée contre sa volonté. Nous, nous en avons fait un mot américain ; nous l'avons inscrit dans notre dictionnaire et il a une signification terrible pour les veuves et les orphelins des pauvres. Il n'y a au Canada ni fort Lafayette, ni fort Warren, ni colonel Baker, ni prévots marshals qui peuvent impunément pénétrer dans nos demeures et nous entraîner dans d'étroits cachots. Le Canada est exempt de tous ces maux—et tant qu'ils pèsent sur nous, M. Seward peut être sans espoir de voir son plan d'annexion réussir. Le retour de ce gouvernement à des principes démocratiques et l'abandon de ceux qui dominent en ce moment dans l'administration, peuvent seuls tenter les libéraux du Canada de s'annexer aux Etats-Unis.»

Monsieur le Rédacteur.

Veuillez dans l'intérêt de la cause agricole reproduire dans vos colonnes l'annonce suivante. Un encouragement de votre part à vos lecteurs Cultivateurs à faire instruire leurs enfants.

Ecole d'Agriculture de Ste. Anne.

CONDITIONS D'ADMISSION.

Pour être admis, les aspirants doivent 1o. Présenter les meilleurs témoignages de moralité et de bon caractère ; 2o. Avoir *au moins seize* ans ; 3o. Savoir lire et écrire la langue française, et les quatres premières règles de l'arithmétique.

PRIX ET MÉTHODE DE PAIEMENT.

Vingt quatre piastres par année payables d'avance en trimestre de $8 chacun ; le premier finissant au 1er janvier ; le second au 1er mai ; le troisième avec l'année. Un trimestre commencé est dû tout entier, même en cas de sortie ou d'absence. Cette somme est pour l'instruction, le droit à la bibliothèque, l'usage des outils et instrument et le lit complet excepté les draps.

Les livres, le papier et les autres articles de bureau seront fournis, sur la demande des parents, au prix des mêmes objets des marchands de Québec. Prix, environ, 1 piastre à 2 piastres.

Aucun uniforme n'est prescrit. On désire cependant qu'ils aient une redingote ou surtout noir les jours de dimanche et de fête. et un habit de chœur pour les offices. Il faut des habits communs de rechange pour les travaux de culture, et deux paires de draps avec des serviettes.

Le pensionnat est tenu par Madame Ve. E. Ouellet, sous la surveillance immédiate du Professeur et sous le contrôle de l'école. Prix, 6 piastres par mois, payables invariablement d'avance.

Les élèves demi-boursiers de la Chambre d'agriculture B. C. n'ont à donner que $3 a chacun des trimestres pour leur instruction et $3 par mois pour leur pension.

F. X. MÉTHOT. PTRE.

17 août 1865.

Entrée des Elèves de l'Ecole d'Agriculture de Ste. Anne.

La réouverture des cours est fixée au 31 du mois présent. Les nouveaux élèves comme les anciens sont priés de se rendre sans retard.

Emploi du temps

Se coucher le dernier se lever le premier.

C'est une règle fondamentale pour tout chef d'exploitation agricole

Si le jeune cultivateur ne se sent pas la force de l'observer rigoureusement, qu'il se voue à une autre carrière ; dans le champs, au lieu de sénérité et d'aisance, il ne trouverait qu'inquiétude et ruine.

Le jour n'est pas levé : il n'importe, debout !

Le devoir du maître est de présider lui même à la distribution des fourages et de l'avoine. Terme moyen, il faut que les chevaux soient bridés à cinq heures. Dès trois heures et demie ou quatre heures au plus tard, l'avoine doit être dans les auges et le foin dans les râteliers.

Le proverbe dit vrai : *l'œil du maître engraisse le bétail.*

Pendant le repas, c'est au maître de surveiller le pansage ; qui ignore à quel point la santé des animaux en dépend ?

Avant le départ pour les champs, il est essentiel de s'entretenir des travaux de la veille :

—Où en est-on ? Que reste-t-il à faire ? Que s'est-il passé dans l'air pendant la nuit. D'où vient le vent ? Que dit le ciel ?

En tenant compte des conditions atmosphériques, les travaux de la veille servent à régler ceux du jour.

—Bon ! dit un jeune fermier amateur quel mal peut causer un retard de quelques minutes ?

—Quel mal ? Personne n'est aussi intéressé que le maître à l'exactitude et au bon emploi du temps, personne ne se croit obligé à plus de zèle que lui.

Rêvez une demi-heure de plus sur l'oreiller, décidez-vous à votre aise, jouez avec vos chiens, tournez le dos à vos affaires, les charges de gerbes arriveront irrégulièrement, les chevaux seront négligemment soignés, on se mettra de jour en jour plus tard à l'ouvrage. Quelques minutes perdues, se multiplient par le nombre des travailleurs, par celui des animaux, par celui des jours, amèneront à la fin de l'année une perte ma-

térielle considérable, et un dommage moral plus grand encore, c'est-à-dire, le laisser aller, l'insouciance, le relâchement dans les habitudes, le désordre.

Ce n'est là que le début de la journée, chaque heure, chaque minute a sa règle.

Les devoirs se succèdent sans interruption. Il faut songer au premier repas, au second, au troisième, etc. Il faut surveiller le travail des employés, des chevaux, il faut voir à tout, partout et toujours ; un livre entier suffirait à peine à l'énumération des travaux journaliers. Il n'est point de détail indifférent. Quel homme expérimenté ne sait ce qu'il faut de sollicitude, d'attention d'intelligence, seulement pour se préserver de la perte des bestiaux, que l'on a appelée avec beaucoup de sens *la banqueroute du cultivateur*.

En aucun moment, suppléance n'est possible. Aux commis les plus honnêtes, aux employées les plus actifs, l'exemple, la voix le regard, la présence du maître, sont nécessaires. Toute l'exploitation au dedans, au dehors, du lever au coucher a besoin d'encouragement, d'aiguillon. Détendre sa volonté, lâcher les rênes, s'amollir, c'est abdiquer, c'est laisser la porte grande ouverte aux mécomptes. Il ne s'agit point seulemont de ne pas perdre le temps : inflexible dans sa durée, le temps l'est aussi dans ses variations, un travail négligé, peut amener dans l'assollement une perturbation irréparable.

Le travail du maître finit le dernier, et c'est seulement quand tout sommeille qu'il lui est permis de songer enfin au repos.

Entrée et Conservation des Moissons.

Lorsqu'on ne peut charrier immédiatement les gerbes liées, le moyen le plus efficace de les préserver du mauvais temps consiste à les disposer en *croix* qu'on construit de la manière suivante : On place sur une partie élevée du billon, deux gerbes opposées l'une à l'autre et disposées en ligne droite, de manière que les épis de l'une des deux couvrent ceux de l'autre. On place ensuite deux autres gerbes disposées de même manière formant un angle droit ou une croix sur le milieu des premières ; ces quatre gerbes ont aussi leurs épis réunis au centre de la croix. On place ensuite deux autres gerbes couchées verticalement au-dessus des deux premières, puis deux autres au-dessus des deux gerbes qui forment l'autre branche de la croix. On ajoute un troisième rang de quatres gerbes disposées de même de telle sorte que la croix se compose de douze gerbes superposées trois par trois les unes aux autres, et dont tous les épis sont réunis au centre qui se trouve un peu plus élevé, de manière que les quatre gerbes du rang supérieur ont une légère inclinaison du centre vers le dehors On surmonte le tout d'une treizième gerbe que l'on renverse sur le centre de la croix, les épis tournés vers le bas, et arrangés symétriquement des quatre côtés. Si ces croix sont construites avec soin, les gerbes peuvent y supporter des pluies même assez prolongées sans éprouver aucun dommage.

Dans beaucoup de pays on conserve les grains en gerbes dans des granges : dans d'autres, on en fait des meules exposées à l'air. Cette dernière méthode présente des avantages qu'on ne peut reconnaître. Lorsqu'une meule est bien faite, le grain est entièrement à l'abri des ravages des souris, qui font tant de dégâts dans les granges ; il s'y conserve sain pendant beaucoup plus longtemps, et peut, sans inconvénient y rester plusieurs années, il court aussi beaucoup moins de risque de s'altérer, lorsque la récolte a été rentrée sans être parfaitement sèche. L'usage de loger des gerbes dans les granges présente cependant d'importants avantages : dans les saisons pluvieuses, il est bien plus facile de décharger les gerbes à l'abri des intempéries ; et il coûte beaucoup de frais pour revêtir les meules d'une toiture en paille, si l'on veut les mettre complètement à l'abri des pluies. On a aussi les gerbes plus sous la main pour le battage, dans les granges que dans les meules. Sans doute, la dépense de construction des granges est considérable ; mais celui qui peut faire cette avance y trouve certainement de l'économie car les frais annuels de construction des meules dépassent l'intérêt du capital mis en construction des granges. Depuis longtemps déjà on élève en Angleterre la plate forme en bois sur laquelle repose la meule sur six pilliers en fonte : de cette manière le grain est entièrement à l'abri des souris.

MISE EN MEULES DES CEREALES.

Autant et même plus que les meules de foin, les meules de gerbes demandent à être construites sous la direction d'un homme qui en ait bien l'habitude. L'infiltration de la pluie dans la meule peut causer d'énormes pertes, et il n'est pas sans exemple qu'une meule mal faite n'ait présenté, quelques mois après la moisson, qu'une masse de blé germé et de paille qui n'est plus bonne même pour littière ; ici la bonne volonté ne suffit pas ; il y faut de plus la pratique et l'expérience.

Tout cultivateur qui comprend l'avantage de se rendre compte des résultats de ses opérations, doit tenir une note exacte du nombre de gerbes qu'il a récoltées pour chaque espèce de grain, en faisant en sorte que les gerbes soient aussi égales entre elles qu'il est possible. Ces notes doivent indiquer le nombre des gerbes produites par chaque pièce de terre, ainsi que le lieu où elles ont été disposées, si on a plusieurs granges, si on a des meules concurremment avec la grange ; chaque meule portera un numéro, et on indiquera le nombre des gerbes que chacune contient. Tout cela se fait très facilement au moyen d'un tableau disposé par colonnes, dans lesquelles on n'a à inscrire chaque jour que quelques chiffres. Par ce moyen, dès qu'il a commencé à faire battre, un cultivateur soigneux peut déjà se faire une idée approximative assez exacte du produit de ses récoltes, ce qui peut lui être fort utile pour diriger sa conduite.

OPERATION DU DECHAUMAGE.

Le déchaumage est une opération dont l'usage doit être adopté partout ou les cultivateurs ont à cœur d'entretenir leur terre nette de mauvaises herbes. Après une récolte de céréales, il se trouve sur le sol une quantité plus ou moins considérable de semences de plantes nuisibles, qui ont mûri avant la récolte ou en même temps qu'elle et qui se sont répandues sur la terre ; si on laisse ces semences dans cet état, un très grand nombre d'entre elles pourront s'y conserver pendant fort longtemps sans germer, et si on les enterre par labour de 5 à 6 pouces, la plus grande partie de celles qui seront enterrés à cette profondeur pourront s'y conserver pendant plusieurs années, et elles infecteront le sol lorsque de nouveaux labours, les ramenant à la surface les placeront dans les circonstances favorables à la germination. Le déchaumage a pour but de déterminer une prompte germination dans ces graines, afin que les plantes, auxquelles elles auront donné naissance, étant détruites par le premier labour qui suivra le déchaumage le cultivateur en soit débarrassé pour toujours.

On atteint ce but au moyen d'une culture superficielle, dans laquelle on ne doit pas dépasser 1 pouce de profondeur, et dans laquelle on doit chercher à ameublir autant qu'il est possible de la surface remuée afin de faciliter la germination de toutes les semences. Cette opération doit s'exécuter aussitôt que la récolte est enlevée, et l'on y emploie selon l'état du sol soit une charrue travaillant très superficiellement et qu'on fait suivre de la herse si cela est nécessaire soit l'extirpateur ou le scarificateur soit une herse à dents de fer qu'on passe à plusieurs reprises s'il le faut afin de gratter et ameublir toute la surface du terrain. Ordinairement huit ou quinze jours suffisent, à moins que le sol ne soit excessivement sec, pour qu'on soit assuré que toutes les semences ont germé ; on peut alors donné le premier labour, qui fera périr à coup sûr les jeunes plantes en les enterrant sous une couche assez épaisse pour les faire périr en très peu de temps. —*Revue Agricole.*

Parlement Provincial.

CONSEIL LEGISLATIF.

17 août 1865.

Cette Chambre a siégé à huis clos pendant quelques temps, à propos de l'excursion au Saguenay, à ce que l'on croit. Les portes étant ouvertes, sur motion de l'hon. M. Ross, il a été résolu que lorsque le Conseil s'ajournerait, il serait ajourné jusqu'à mardi prochain à trois heures. Point de division. Le Conseil s'était assemblé à onze heures a. m., et il s'est ajourné à midi, après avoir remis tous les ordres du jour à la semaine prochaine.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

17 août.

Cette après-midi, l'Hon. M. Brown a présenté un rapport du Comité des comptes publics recommandant que le quorum fut réduit à 9 membres, et que les comptes publics pour la moitié de l'année finissant le 30 juin 1864 soient référés au dit comité.

L'Hon. M. Holton fit motion en amendement que les mots suivants fussent ajoutés. " Et que l'etat laisé devant la Chambre de la dépense, jusqu'au 30 juin 1865, et du crédit général autorisé par un acte de la dernière session soit aussi remis au dit Comité. " L'amendement fut accepté et le motion telle qu'amendée fut emportée.

Plusieurs bills furent présentés.

En réponse à M. Dufresne d'Iberville, l'Hon. M. Galt dit que ce n'est pas l'intention du Parlement de remplir la vacance créée dans le Bureau de douane de St. Jean, par la mort de M. Camille Vendale.

18 août.

Aujourd'hui après l'introduction et la première lecture de trois bills privés qui n'ont d'intérêt que pour le Haut-Canada, l'Hon. M. McDougall déposa sur la table la correspondance échangée entre les gouvernements du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick au sujet de le confédération des provinces —informations sur les écoles militaires de Montréal et de Québec—copies de la correspondance sur le traité de réciprocité—correspondance au sujet du chemin de Metapedia—rapport sur les dommages causés par le canal de Beauharnois et le rapport des inspecteurs de prisons pour 1864.

L'Hon. M. Galt fait motion que la chambre concourre dans la résolution adoptée par un Comité de toute la Chambre, que des subsides soient accordés à Sa Majesté. —Agréé.

L'hon. M. Galt fait motion que, mardi prochain la chambre se forme en comité des subsides.—Agréé.

Sur motion du Sol.-Géné., Cockburn l'ordre du jour pour que la chambre se forme en comité sur le Bill relatif aux régistrateurs et aux bureaux d'enregistrement dans le H. C. est biffé et le bill référé a un comité spécial.

Le bill de M. Cartier, relatif au code civil du Bas-Canada, passe en comité général ; le rapport devant être reçu vendredi prochain. Quelques bills privés, sur des sujets haut-canadiens furent lus une seconde fois et référés à des comités.

L'Hon. M. Dorion fait motion que le bill pour amender les actes contenant des dispositions spéciales au sujet des deux Chambres du Parlement Provincial soit lu pour la seconde fois.

En amendement, l'Hon. M. Brown fait motion qu'en vue du projet de confédérotion il n'est pas expédient que le dit bill soit maintenant lu une seconde fois, mais que la cosidération en soit remise au 1er mars 1866. L'amendement est remporté.

Pour, 59, contre, 45,

Hier soir, après l'envoi du rapport, le bill pour la protection du bois debout a été lu une 3e fois et passé. Le bill pour assurer aux femmes l'assurence effectuée sur la vie de leurs maris, a passé en comité, a été amendé et remis à lundi pour la 3e lecture.

L'hon, M. Dorion fait motion que son bill relatif à l'élection des membres de la législature soit lu une seconde fois.

L'hon. M. Brown propose en amendement qu'en vue du projet de confedération, le Bill ne soit pas lu maintenant, mais que la seconde lecture soit remise au 1 mars 1866 L'amendement a été remporté. Pour. 60 ; contre 33. Voici la division qui a eu lieu.

POUR.—Alleyn, Archambault, Ault Beaubien, Bell, Bellerose, Blanchet, Bowman, Bown. Brousseau, Brown, Burwell, Carling. Cartier, Cartwright, Chambers, Chapais Cockburn, Cornellier, Cowan, DeBoucherville, Denis, Dufresne, (Montcalm), Dunsford, Fergusson, (Frontenac), Fergusson (Simcoe Sud), Gaucher, Gibbs, Harwood, Higginton, Howland, Jackson, Jones (Leeds Sud), Langevin, LeBouthillier, McKenzie, (Lambton), McKenzie (Oxford Nord), McGill, McCookey, McGiverin, McCellar, Morris, Munro, Pinsonneault, Pope, Poupore, Powell, Rankin, Raymond, Rémillard, Robitaille, Ross, (Dundas), Scoble, Shanly, Smith, (Durham Est), Smith (Toronto Est) Somerville, Street, Taschereau, Thompson, Tremblay, Walsh, Webb, Wilson, Wood, et Wright (Comté d'Ottawa.)—60,

CONTRE,—Biggar, Bourrassa, Cameron, (Ontario nord) Caron, Coupal, Dickson, Dorion (Drummond et Arthabaska) Dorion (Hochelaga) Dufresne, (Iberville,) Dunkin, Haultain, Holton, Houde, Huntingdon, Houde, Joly, Labrèche-Viger, Laframboise, Lajoie, McDonald, (Corwall), McDonald (Toronto Ouest), O'Halloran, Pâquet, Parker, Perrault, Pouliot, Ross (Prince Edouard), Rymal, Scatcherd, Stirton, Thibaudeau, Wallbridge, (Hastings, nord,) et Wells.—33.

La Chambre s'est ajournée à une heure du matin.

Un drame en pleine mer.—Le trois mat français *Fœderis Arca* partait de Cette le 8 juin 1864 à destination de Vera Cruz, emportant des liquides, tels que Vermouth, absinthe, etc. Il était commandé par le capitaine Richbourg, caractère faible, ayant pour second M. Aubert, nature énergique, au contraire. A peine en mer, l'équipage complota de couler le navire.

Il se trouvait dans les parages des îles du Cap Vert, lorsqu'un soir, le 4 ou le 5 juillet, les conjurés envoyèrent le novice Chicot, prendre la barre, et se mirent à faire du tapage afin d'attirer sur l'avant M. Aubert qui se hâta d'aller voir ce qui se passait ; aussitot il fut criblé de coups de poignard portés avec une telle furie que des lames se recourbèrent. Aubert opposa à ces assaillants une résistance inflexible. N'en pouvant avoir raison malgré ses blessures, les assassins le frappèrent avec une bringueballe. Cela ne suffit pas à achever la victime, qui continuait de lutter. On s'empara alors du second et on le jeta à la mer. Aubert eut la force de remonter à bord, mais il fut relancé dans les flots où il trouva la mort.

Le bruit de la scène avait attiré le capitaine. Il fut à son tour assailli et blessé. En vain rappela-t-il aux bourreaux les bontés qu'il avait toujours eues pour eux, la manière paternelle dont il les avait traités ; on l'accable de sévices : il demanda lors pour grâce suprême qu'on le tuât sans le faire souffrir, l'équipage le précipita dans la mer.

M. Richbourg nagea quelques instants, et quand ses forces l'abandonnèrent, on l'entendit pousser ces paroles prophétiques : « Eh bien, bon voyage ! vous aurez tous le cou coupé ! »

L'équipage se livra à une épouvantable orgie. Le vermouth et l'absinthe coulèrent à flots. Mais les libations répétées amenèrent des querelles entre les complices, et le cuisinier, que l'on menaçait de tuer, se jeta volontairement à l'eau.

Le charpentier saborba le navire qui sombra après que l'équipage se fut embarqué dans les canots.

On discuta les termes à employer dans le récit à faire de la perte du bâtiment ; on signa une déclaration par laquelle on s'engageait à mettre à mort celui qui ferait des aveux. Plus tard cette pièce fut détruite.

Ils conçurent l'appréhension d'être tabis par le mousse. L'un d'eux lui dit de jeter avec le petit sceau, l'eau que l'embarcation avait faite ; au moment où l'enfant se penchait, une main le lança par-dessus le bord.

On rencontra un bâtiment danois qui recueillit l'équipage et le déposa aux îles du Cap Vert. Là, l'équipage fut embarqué à bord de *Monge*, et conduit à Brest, où une enquête eut lieu. Les dépositions furent identiques ; elles se réduisirent à ceci.

En juillet, le capitaine Richbourg s'aperçut que le navire faisait de l'eau ; on arma les pompes, mais on ne put pas venir à bout de gagner sur l'eau. Après qu'on eut bien pompé, l'équipage étant épuisé, le capitaine se décida à abandonner le navire. On amena les canots, que l'on accosta le long du bord, et l'on commença à y embarquer l'équipage.

Le capitaine, le second, le mousse et le cuisinier devaient descendre les derniers dans la baleinière ; mais occupés des compas, papiers, etc., ils se laissèrent surprendre et engloutir avec le bâtiment, vers les deux heures de la nuit.—Nous restâmes jusqu'au jour sur les lieux, ajoutèrent ceux qu'on interrogeait, sans voir personne ; seulement, des débris flottèrent près de nous. La nuit était fort noire, sans lune.

La concordance de déclaration fit croire à la véracité des témoins. Peut-être n'eut-on jamais connu le crime, si M. Aubert, frère du second, n'eût eu des soupçons. Après s'être concerté avec plusieurs capitaines de navires, il écrivit au ministre de la justice pour demander une contre-enquête qui fut commencé à Nantes, où le novice Chicot fut interrogé. Sa déposition fut la même que celle faite à Brest. Certains points ne parurent pas clairs. Chicot avait oublié le texte convenu. On lui dit qu'on le rappellerait au besoin et on le laissa libre.

Depuis ce moment, Chicot devint très triste, enfin, n'y tenant plus il fit des aveux complets.

Des ordres furent expédiés pour arrêter les conjurés. Cabuccia, pris à Marseille, avoua tout. Ce fut lui qui frappa avec tant d'acharnement le second et le capitaine que son poignard se recourba sous la force des coups. Léonard, le principal meneur a été arrêté à Anvers ou à Copenhague. Thépault vient d'être saisi au Havre. Tous n'avouent pas, entr'autres Léonard, mais on a trouvé dans sa main des objets qui ont appartenu au second ou au capitaine.

Léonard faisait les fonctions de lieutenant pendant qu'on assassinait le capitaine, il disait : « laissez-le aller, laissez-le aller !» puis se promenant, en riant, derrière, il hurlait : « A l'eau ! à l'eau !»

TERMES DES COURS.

Par proclamation de Son Excellence les termes des differentes cours du Bas-Canada ont été changés.

BEDFORD.

Il y aura trois termes de la cour de Circuit, depuis le 21 au 25 de Janvier, Avril et Septembre.

ST. HYACINTHE.

Il y aura deux termes de la Cour du Banc de la Reine dans l'exercise de sa juridiction en première instance en matière criminelle, commençant le 1er des mois de mai et septembre ; trois termes de la Cour Supérieure, chaque terme comprenant sept jours, depuis le 22 au 28 de février, juin et novembre ; trois termes de la Cour de Circuit devant comprendre six jours, depuis le 22 au 27 des mois de janvier, mars et octobre. Il y aura trois termes de la Cour de Circuit pour Rouville, du 15 au 19 de février, mai et novembre.

IBERVILLE.

Il y aura deux termes de la Cour du Banc de la Reine dans l'exercice de sa juridiction en première instance, en matières criminelles, ils commenceront le 22 du mois de mai et le 12 du mois de décembre ; trois termes de la Cour Supérieure, devant comprendre six jours, du 16 au 21 des mois de mars, juin et novembre ; trois termes de la Cour de Circuit depuis le 11 jusqu'au 15 de mars, juin et novembre.

Il y aura trois termes de Cour de Circuit pour Iberville, du 5 au 10 des mois de mars, juin et novembre.

ARTHABASKA.

Il y aura deux termes de la Cour du Banc de la Reine qui commenceront le 20 de février et octobre ; trois termes de la Cour Supérieure du 13 au 19 de février, mai et octobre ; trois termes de la Cour de Circuit du 7 au 12 de février, mai et octobre.

Incendie à St. Jude.

Samedi dernier, vers deux heures de l'après-midi, toutes les riches et nombreuses dépendances de M. Charles Péloquin, marchand, et de M. Antoine St.-Germain, rentier de St. Jude, devinrent la proie des flammes. M. Péloquin perd à peu près 2000 piastres. Nous n'avons pu nous assurer du montant de la perte de M. St.-Germain.

C'est, à notre connaissance, pour la troisième ou quatrième fois depuis quelques années que M. Péloquin subit les terribles épreuves du feu. Mais nous sommes heureux d'ajouter, a l'honneur de ce brave citoyen, qu'il sait supporter avec toute la force d'âme et la soumission du bon chrétien toutes épreuves auxquelles il plait à la Divine Providence de le soumettre.

Enquête du CORONER.—Le Coroner de ce District a tenu à Ste. Marie de Monnoir le 18 août courant, une enquête sur le corps de François Vigeant Taupier, père, âgé de 78 ans, rentier. D'après les témoignages le défunt était parti de grand matin de la demeure de son fils pour aller ramasser du grain, sur la terre où il résidait avec son fils, lorsque, revenant à la maison vers les sept heures du matin, il se sentit un mal dans l'estomac, il tomba par terre, son fils qui charroyait du grain ayant vu son père par terre un instant après l'avoir vu en santé, courut à lui, le releva, et tous deux se dirigèrent vers la maison, le défunt étant appuyé sur le bras de son fils. Ils ne marchèrent environ que deux arpents et là le père tomba par terre en disant : « dépêche-toi mon fils, transporte-moi à la maison, ça m'étouffe dans l'estomac,» et il perdit connaissance. Il fut transporté à la maison et mourut de suite. D'après l'examen il fut constaté qu'il était mort d'une rupture au cœur, et le verdict fut rendu en conséquence. M. Vigeant était un ancien citoyen de la paroisse et universellement estimé et respecté.

—FÊTE DE ST. HYACINTHE.—Vendredi dernier, 18 courant, se célébrait a la Cathédrale la fête patronale de St. Hyacinthe. Il y eut grande messe à neuf heures, et le sermon de circonstance fut prêché par le Rév. Père Schnider, de la Compagnie de Jésus. Tout le monde connaît la capacité et les talents oratoires du Rév. Père : inutile donc de dire qu'il s'en tira bien. Mais ce qui rehaussa la fête et la rendit plus joyeuse : ce fut la présence au trône de notre Vénérable Evêque. On comprend quelle touchante émotion s'est emparée de toute l'assistance, quand elle vit paraître son Pontife qu'elle n'avait pas vu à l'Eglise, depuis la fin de Décembre dernier. Comme tous ses enfants lui sont reconnaissants de de cette paternelle attention qui l'a porté à venir les bénir tous en cette belle fête Diocésaine ! Ils conservent le doux espoir que la santé de leur vénéré Evêque pourra lui permettre de leur continuer au moins de temps a autre cette faveur qu'ils leur regardent comme si précieuse.

Nouvelles locales.

CONFIRMATION.—Monseigneur l'Evêque de St. Hyacinthe a administré, jeudi derniers dans sa Cathédrale, le sacrement de confirmation à 130 enfants de cette Ville.

Nous accusons reception des livraisons du *L. C. Jurist* pour les mois de Juin, Juillet Aout Nos sincères remerciments à l'éditeur.

—Il a plu à Son Excellence nommer messieurs Joseph Bachand, Joseph Benjamin et J. Bte. Edouard Rine. estimateurs pour la municipalité du village de Marieville, dans le comté de Rouville.

—Messieurs Clément Dupuy, V. Chaput et N. Chaput de St Hyacinthe, sont gazettés comme ayant obtenu leurs certificats de seconde classe à l'Ecole militaire à Montréal.

—Cest aujourd'hui que commancent les courses annuelles du Club du Turf de Montréal.

—Il n'y a pas moins de 74 cas de divorce devant une cour de Wisconsin. Les parties sont ou soldats ou femme de soldats.

—Madame Suratt accorda, avant de mourir une récompense de $3,500 à son avocat.

—Une affreuse collision eut lieu le 9 courant sur le Lac Huron entre deux bâtiment ; l'un a sombré immédiatement et environ 100 passagers ont péri, l'autre est brûlé sur le canal Wlland, personne n'a péri.

ADMISSION AU NOTARIAT.—Nous aurions dû, déjà depuis plusieurs semaines, annoncer l'admission à la pratique de la profession de notaire de notre ami, M. Z. Mayrand, de Contrecœur. Ce monsieur a fait son cours de droit à l'Université-Laval, où grâce à ses fortes études et à des talents heureux il a acquis le dégré de Bachelier en droit. M. Mayrand a étudié sous M. Petitclerc, de Quebec. Mais ne savons où il a l'intention de se fixer. Nous lui souhaitons bien cordialement que son mérite soit apprecié qu'on sache reconnaître les sacrifices qu'il a faits pour se mettre en état d'excercer avec avantage pour le public et honneur pour lui même, la profession qu'il a embrassée.

SERVICE DES MALLES. —Un de nos abonnés d'Acton nous écrit pour nous avertir que le *Courrier* lui arrive très irrégulièrement. Il nous informe que la semaine dernière le paquet de St. Théodore d'Acton ne s'est pas rendu.

Nos abonnés de la Rivière Chambly ont également à se plaindre. Le « *Courrier* » devrait leur arriver le jour même de sa publication et il ne se rend le plus souvent que le lendemain. Or nous savons qu'il est régulièrement expédié du Bureau de Poste de St. Hyacinthe, par la malle du matin, chaque jour de publication. On concevra qu'un pareil état de chose est intolérable, pour nous et nos abonnés. Nous serons obligés de recourir aux autorités supérieures si nous ne pouvons obtenir justice ailleurs. Entr'autres, le numéro de vendredi dernier n'était pas encore au bureau de Poste de St. Marc samedi soir, et il a dû revenir de Montréal lundi par le train du matin.

Naissance.

A Coaticook, le 17 courant, la Dame de J. F. Cartier, Ecr., marchand, un fils.

CONSEIL DE VILLE DE ST. HYACINTHE.

Séance du 28 juillet, 1865.

Présents.—Son Honneur le Maire, Messieurs Bachand, Bira, Chagnon, Côté, Dessaulles, Malhiot et Richer.

CONFORMÉMENT à l'avis qu'il en a été donné le quatorze du courant :—

M. Richer fait motion :

Que toute et chaque personne qui colportera, vendra ou exposera en vente dans les rues ou places publiques, ou dans aucune cours, terrain ou appartement non habitée loués à cet effet, aucune médecine, médicament ou drogue sans avoir payé une licence de dix chelins pour chaque jour, encourra et payera une amende de quinze à trente chelins ou un emprisonnement n'excédant pas quinze jours, ou les deux à la fois à la discrétion de la cour pour chaque offense, pourvu que ce règlement ne s'applique pas aux appartements employés comme magasins ou pharmacies.

Secondé par M. Chagnon.

Agréée.

E. L. R. COUILLARD-DESPRES.
Secrétaire-Trésorier,
De la Cité de St. Hyacinthe.

Je soussigné certifie que l'extrait ci-dessus est conforme aux livres des délibérations du Conseil de Ville de St. Hyacinthe.

Par ordre,
E. L. R. COUILLARD-DESPRES,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier, St. Hyacinthe, 28 juillet, 1865.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

TENU PAR

ISIDORE BEAULNE.

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

AVIS PUBLIC.

Je soussigné, PERCEPTEUR DU REVENU DE L'INTÉRIEUR POUR LE DISTRICT DE ST. HYACINTHE, donne par les présentes AVIS que les POIDS ET MESURES ET MACHINES A PESSER seront Inspectés. Vérifiés et étampés dans les Paroisses de ce District, aux dates ci-après mentionnées :

Ste. Rosalie,	28	Août	prochain.
St. Simon,	29	"	"
St. Hugues,	30	"	"
Ste. Hélène,	31	"	"
Upton,	1	Septembre	"
St. Liboire,	2	"	"
St. Dominique,	4	"	"
St. Pie,	5	"	"
St. Paul,	6	"	"
Ange-Gardien,	7	"	"
St. Césaire,	8 et 9	"	"
St. Damase,	11	"	"
St. Jean-Baptiste,	12	"	"
Ste. Marie,	13 et 14	"	"
St. Mathias,	15	"	"
St. Hilaire,	16	"	"
St. Charles,	18	"	"
St. Denis,	19 et 20	"	"
St. Jude,	21	"	"
St. Bernabé,	22	"	"

LÉONARD BOIVIN

Percepteur du Revenu de l'Intérieur.

St Hyacinthe, 25 Juillet, 1865.

ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE VOYAGEURS DE HARTFORD, CONN.

CAPITAL . . . £500,000.

Les Hommes d'Affaires, les Artisans, tout le Monde.

DOIVENT S'ASSURER CONTRE LES

ACCIDENTS.

LA PREMIERE

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE VOYAGEURS DE HARTFORD, CONN.

Assure contre les

Accidents de toutes sortes.

Causant des Torts Personnels, ou perte de la vie

C'EST A BAS PRIX

Une Police pour $5000 en cas de fatal accident, ou $25 par semaine en cas de tort ruinant, ne coûte que $25 à $30 par année. Aucune somme, depuis 500 à 10,000 piastres, avec $3 à $5 de compensation par semaine, à un taux proportionné. Polices écrites pour cinq ans.

C'EST UNIVERSEL.

Cette Compagnie assure contre toutes sortes d'accidents, soit qu'ils arrivent en voyageant, en travaillant dans les boutiques ou les facteries, ou en marchant dans les rues, en nageant, en allant à cheval, en chassant, ou en marchant, etc. On émane des polices pour les provinces dans toutes les parties des Etats-Unis, et des Canadas, et donne la permission de visiter n'importe quelle partie du monde. Cette annonce est recherchée et appréciée par toutes les classes d'hommes riches ou pauvres.

ON PEUT S'Y FIER.

Les VOYAGEURS de Hartford est la plus ancienne compagnie d'assurance dans les Etats-Unis, et est établie sur des bases solides. Elle a émané plusieurs milles de polices, elle paie des réclamations pour compensation presque chaque jour, et les affaires augmentent constamment. Son capital est considérable, son directoire sont d'un caractère estimable au plus haut dégré, et elle possède plus d'un demi million en argent pour les payements des pertes.

AUCUN EXAMEN MEDICAL REQUIS.

☞ *Trois cents par jour* assurera un homme pour $2000, ou $10 par semaine de compensation pour une année.

Des agents dans toutes les principales villes et cités.

J. G. BATTERSON, Président.

RODNEY DENNIS, Secrétaire.

A. B. CHAFFEE, Montréal.

Agent Général pour les Canadas.

LÉONARD BOIVIN,

Agent a St. Hyacinthe.

M. TURCOT,

Médecin.

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux, déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à réparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remerciments au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins à Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'à ce jour, surtout pour le battage du grain qui se fait sans perte.

Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports ; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

☞ *Toutes réparations aux Moulins à Battre exécutées avec soin et diligence.*

St. Hyacinthe, Novembre 186 .

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

ENSEIGNE — CADENAS.

Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES,

DE TOUTES ESPECES.

ATTENTION VOITURIERS!!!

Les Voituriers trouveront un assortiment les plus complets pour Voitures.

ATTENTION FORGERONS!

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.

FEUILLARD Vergette.

CASTEEL et ACIER à Ressort.

Première qualité de Spaer et Jackson

CLOUS A CHEVAL Anglais et Améric.

ENCLUMES, ETAUX DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!

FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES

DE PREMIÈRE QUALITÉ.

Thé de toutes qualités, ainsi qu'un assortiment des plus complets d'épiceries.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin.

CHARLES NELSON.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERE & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

Toute description d'effets en FONTE, exécuté avec soin et ponctualité, avec les meilleurs matériaux et par des ouvriers de Première Classe.

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre POELE

"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,

Sofa pour Jardins en Fer,

Pentures de Grange,

Boites de Roues.

Roues de Moulins,

Cribles,

Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la FONDERIE YAMASKA tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

Conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERE, FILS. CHARLES NELSON.

St. Hyacinthe, juillet, 1865.

ETABLISSEMENT CANADIEN

DE

MEUBLES DE MENAGE.



J. E. PARISEAU,

PROPRIETAIRE,

12½ Rue Notre-Dame,

En face de l'Eglise des Récollets,

Montreal.

A toujours en Magasin,—Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Mirors, [Side-Boards], &c.

Montreal, Mai, 1865.—1a.

MERES SAUVEZ VOS ENFANTS

SIROP DE DENTITION DU Dr. PICAULT

Dans le Canada il est reconnu que le tiers des enfants meurt de la dentition ou des maladies qui en sont la suite ; il est donc de la plus haute importance de chercher à mettre des bornes à cette mortalité effrayante. Nous serons heureux, *mille fois heureux*, si l'usage de notre *Sirop de Dentition* vient diminuer le nombre des victimes que la mort ne cesse de faire parmi ces chers petits êtres et dont la perte laisse un si grand vide dans les familles.

Ce SIROP incomparable, résultat de longues recherches d'un célèbre médecin de Paris, est appelé à réaliser ce désir. Il ouvre les pores des gencives, enlève l'inflammation et la douleur et facilite le percement des dents sans fièvre et sans convulsions.

PICAULT & FILS.

Montréal, 1865.

AGENTS A ST HYACINTHE,

FRENCH ET VERNIER,

Pharmaciens.

Aux Médecins.

Le Sirop d'IODURE DE FER INALTÉRABLE préparé par M. J. Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique est sans contredit la plus belle, la plus pure et la meilleure préparation de ce genre qui ait été fabriquée dans le pays ; la manière tout-à-fait scientifique dont ce sirop est préparé, est une découverte de M. Vernier, et le rend parfaitement inaltérable. Je le recommande particulièrement a la profession, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

P. E. PICAULT, M.D.

Montréal, 3 Juin 1865.

Pharmacie FRENCH ET VERNIER.

St. Hyacinthe.

EPICERIES GROCERIES, VINS, LIQUEURS

Théophile Langelier,

Rue Cascades,—Près du Moulin,—St. Hyacinthe

M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un NOUVEAU MAGASIN d'Epiceries, Provisions, Vins, Liqueurs, Parfumerie, &c.&c. dans sa demeure Rue Cascades, près du Moulin et des Manufactures.

Comprenant :—Fleur, Lard, Beurre, Riz, Epices, Vins, Liqueurs, Essences, etc., Eau de Cologne, Huiles à Cheveux, Pastilles à Ver et contre la Toux, Etc., Etc., Etc.

M. L. espère par sa ponctualité mériter une large part du patronage du public de St. Hyacinthe et des paroisses environnantes.

N.B.—M. L. a aussi une bonne grande Cour et des Remises ouvertes gratuitement aux personnes qui voudront bien l'encourager.

Mai 1865.

NOUVEAU MAGASIN

F. A. B. Laperle

A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un Magasin de

GROCERIES,

VINS & LIQUEURS,

DE TOUTES SORTES.

Dans la Maison de M. F. Cadoret,

(Porte voisine de la Maison de M. V. Côté.)

ST. HYACINTHE.

Mai 1865

NOUVEAU MAGASIN

DE

VINS DE TOUTE ESPECE,

No. 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,

(Vis-à-vis la Maison F. & J. Leclaire.)

Le soussigné à le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis, que cédant à leur sollicitation, il vient d'OUVRIR un MAGASIN où il fera le commerce exclusif de Vins, Liqueurs, Eaux-de-Vie, Vins Français, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention des Messieurs les membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à très-bon marché.

P. A. MERCIER.

Montréal, Janvier 1865.

Compagnie d'Assurance

ROYALE,

SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

CAPITAL: 10,000,000 de dollars

LE FONDS DE RESERVE EXCEDANT

Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobiliers, Hardes de corps, etc Bibliothèques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

☞ *Nos taux sont très modiques.*

Agence à Montréal:

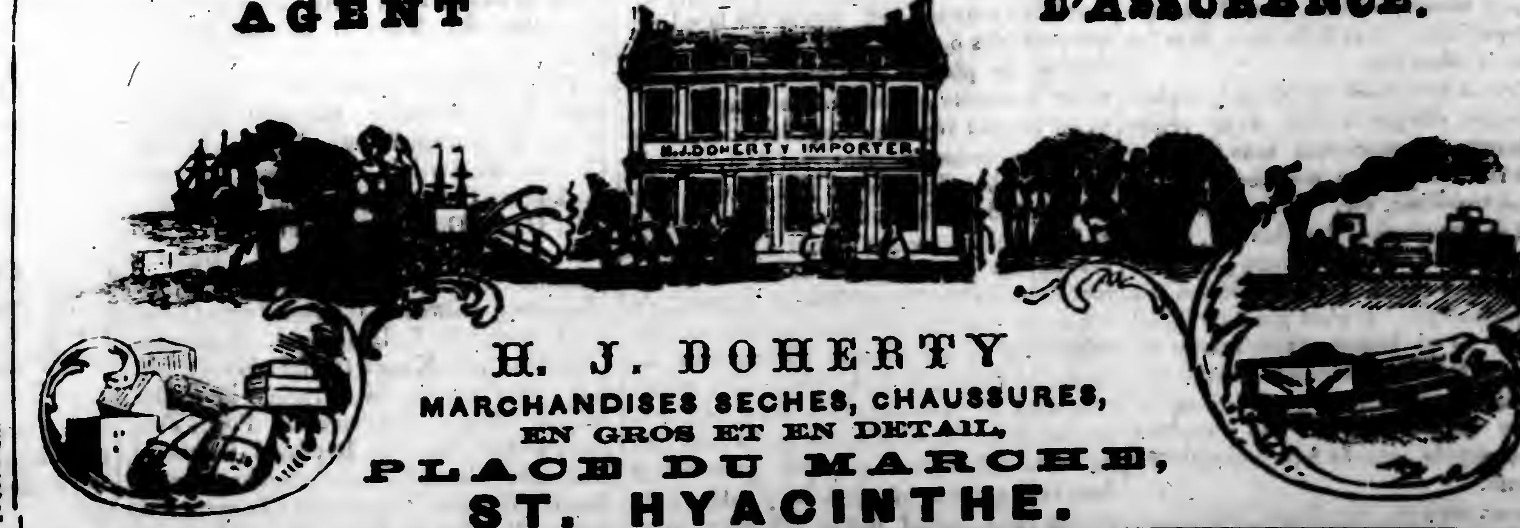
H. L. ROUTH, *Agent.*

J. LEANDRE BRAULT,

Assistant-Gérant,

Département-Français

Montréal 15 décembre 1863



COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:	AGENCE POUR LE CANADA:
1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,*	64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*
LONDRES.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.—UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans référence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,

Agent-Général pour le Canada,

MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,

Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE

D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.

M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer les avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

E. CHANTELOUP,

121 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE et ARGENTE en CUIVRE et FERPLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MECHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAS, le PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,

121, RUE CRAIG.

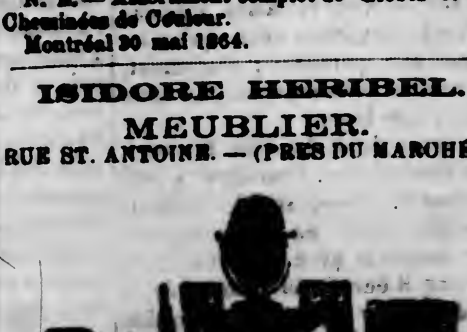
N. B.— Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 30 mai 1864.

ISIDORE HERIBEL.

MEUBLIER.

RUE ST. ANTOINE. — (PRES DU MARCHE.)



M. HÉRIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises, &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécute sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1862.

ATTENTION! ATTENTION! ATTENTION!

EPICERIE CANADIENNE.

EDMOND LEGENDRE,

125, RUE ST. LAURENT, MONTREAL, 125.

Voisin de Blacklock, Coin du Marché St. Laurent.

M. Ed. Legendre aura constamment un assortiment complet d'Epiceries choisies de première classe. Il aura aussi de bonnes Liqueurs de toutes sortes importées de France.

Port & Sherry Wine, Brandy, Gin, Old Tom, Rye Whisky, Ginger Wine, Jacques-Cartier, &c., &c.

Nouvelle Liqueurs, &c., &c.

Il vendra à des PRIX TRES MODERES, et ses pratiques seront très bien servies.

Il sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Montréal, janvier 1865.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné, par les présentes, donne avis qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom, par son épouse, ou aucune autre, sans un ordre signé de sa main, ou une procuration en forme.

J. B MAYNARD.

Worcester, Mass., E. U., 1865.—1a.

J. P. CRAIG,

Facteur de Pianos,

No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

☞ Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.

Montréal, 30 Mai, 1864.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Belhumeur où il donnera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques ;

La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommendables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B Monette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance à opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD,

J. B. GERMAIN,

LAMBERT SARASIN.

UN AVIS AUX

Dignes habitants du Canada.

Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules ou mon onguant pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules aux Onguant offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour de boites ou des Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pourquoi mes préparations ne sont pas protégés par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampilles sur mes pilules ou mon onguant en vente en Canada, venant des Etats-Unis. Je me fie pour leur protection seulement sur la marque qui se trouve dans le livre de direction autour de chaque *Boite ou Pot.* Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait *aucune Estampilles* des E. U. sur la boite de pilule ou d'Onguant.

N'en achetez aucune qui porte des Estampilles des Etat-Unis.

T. HOLLOWAY,

244 Strand, London

CONCOURS PROVINCIAL

AGRICOLE ET INDUSTRIEL

POUR

1865,

OUVERT AUX

DEUX CANADAS

AURA LIEU A LA

CITÉ DE MOMTREAL,

MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI

26, 27, 28, ET 29 SEPTEMBRE,

DANS LE

PALAIS DE CRISTAL

Rue Ste. Catherine, et sur le terrain de la Ferme des Prêtres dans le voisinage immédiat situé entre les Rues Guy et Sherbrooke.

Prix offerts..... $10,000 à 12,000

On peut se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée dans le département agricole du Secrétaire de la Chambre d'Agriculture, No 615, Rue Craig, ou des Secrétaires des Sociétés d'Agriculture du Comté.

Dans le département industriel on pourra se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée en s'adressant au Secrétaire de la Chambre des Arts et Manufactures, Institut des Artisans, Grande Rue St. Jacques.

Les entrées dans le département agricole devront être faites le ou avant Samedi, le 9 août prochain, au Bureau du Secrétaire, No. 615, Rue Craig. Pour les produits agricoles on recevra des entrées jusqu'à samedi, le 9 septembre

Dans le département industriel, les entrées devront être faites, le ou avant le 15 septembre, au Bureau de la Chambre des Arts et Manufactures.

Chaque Concurrant devra payer un dollar en faisant son entrée, ce qui lui donnera droit à un billet d'admission pendant tout le concours.

Des arrangements ont été faits avec les principales lignes de chemin de fer et de navigation, pour rendre à destination, franc de charge, tout objet exposé qui n'aura pas été vendu.

Les concurrants étrangers dans le département industriel auront autant d'espace que possible pour exhiber leurs objets, mais ne pourront pas entrer en compétition pour les prix.

Pour plus amples informations s'adresser aux soussignés, Secrétaires-Conjoints de l'Association Agricole.

GEORGE LECLERE,

Sec. de la Chambre d'Agriculture.

A. MURRAY,

Sec. de la Chambre des Arts et Manufactures.

Montréal, 1er Juillet 1865.



DE DEVINS.

sont certainement le Remède le plus efficace pour la

DESTRUCTION DES VERS QUI SOIT ENCORE CONNU.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement végétales, Elles sont agréables au goût, Elles n'ont rien d'offensif à la vue. Et sont les seules LOSANGES Anthelminthiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elles estampillés des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞ Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON.

CHIMISTES,

Près le Palais de Justice.

MONTREAL

JOURS DE PUBLICATION:
Mardis et Vendredis.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.
ou TROIS PIASTRES lorsque l'abonnement est pas payée d'avance. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis, au Bureau du Journal un mois avant l'échéance de leur abonnement. Les abonnements sont de six mois.
ETATS-UNIS:—Trois piastres.

L. G. GLADU,—Rédacteur.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion...... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne.... 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois.

Editeurs-Propriétaires,—LUSSIER & FRERE.

Vol. 13 — St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Vendredi, 25 Aout 1865. — No. 48

FEUILLETON

LES CHAUFFEURS.

DEUXIÈME PARTIE.

IX.—*La loge de la M. uette*

(*Suite.*)

Le beau François marcha d'un pas ferme sans s'arrêter et sans retourner la tête, jusqu'à l'autre extrémité de la clairière. La foule le suivait, mais elle ne tarda pas à demeurer en arrière et à former de nouveaux groupes autour des feux de bivouac; bientôt, les chants et les danses recommencérent timidement d'abord, puis avec plus de hardiesse. Alors, et seulement alors, il fut possible de soupçonner que le Meg avait été fortement impressionnée de la scène précédente. Le petit nombre de familiers qui ne s'étaientpas éloignés de lui le virent plusieurs fois essuyer son front baigné de sueurs. Il se promenait d'un air égaré dans un étroit espace, à l'ombre d'un chêne à demi dépouillé. Des gens de la bande ayant eu des ordres à demander il répondit tout de traver avec un air saccadé et un ton de fureur qui ne donnaient pas envie de recommencer la question.

Comme le chef était dans ces dispositions redoutables, un des brigands posés en vedette autour du campement fit entendre son Qui vive! à quelque distance; aussi tôt plusieurs voix lui répondirent et annoncèrent une troupe amie.

—Voilà nos gens qui reviennent de Poly, dit le Rouge-d'Auneau assez haut pour attirer l'attention du Meg qui continuait à se promener en long et en large; nous allons avoir des provisions.

—Tant mieux, dit le Borgne-de-Jouy, qui accourait avec sa curiosité ordinaire, on ne peut guère s'amuser quand on a le gosier sec et l'estomac vide. C'est de la joie qui nous arrive.

Le bruit se rapprochait, et on ne tarda pas à distinguer des vociférations, des jurements auxquels se mêlant des plaintes douloureuses. Enfin plusieurs hommes parurent chargés d'un fardeau qu'ils déposèrent avec précaution sur le gazon. Au même instant Jacques-de-Pithiviers cria:

—Où est Baptiste? Où est donc ce maudit chirurgien? Qu'il vienne bien vite panser un blessé.

—Un blessé, répéta le Beau-François que ce mot tira brusquement de sa fiévreuse rêverie; mille démons, ne saurait-on avoir un instant de repos? Qui donc est blessé?

—Ça m'a tout l'air du Gros-Normand qui est là bas étendu sur l'herbe, geignant comme un pourceau, dit le Borgne-de-Jouy. Sur ma foi! on dirait qu'il a son compte....Ce doit être drôle!....Allons voir.

Et il partit avec la rapidité de la bête de proie qui a flairé le sang. La plupart des brigands, même le Beau-François, s'empressèrent de le suivre. On accourait de toutes les parties de la clairière; quelques danseurs obstinés seulement continuaient de se trémousser au son du crin-crin.

C'était en effet le Gros Normand qui gisait à terre, jurant et se lamentant tour à tour. Il avait reçu dans la poitrine et dans le visage un coup de fusil qui semblait chargé de gros plomb. Il était couvert de sang, et ses blessures lui causaient de très-vives souffrances. Ceux qui l'avaient accompagné dans cette expédition malheureuse, et qui l'avaient porte pendant plus d'une demie lieue, à travers les bois, se tenaient autour de lui et reprenaient haleine, incapables de répondre aux questions dont ils étajent accablés.

Le Borgne de Jouy s'était penché avidement vers le blessé et le contemplait avec une joie méchante.

—Ah, ah, ah! mon pauvre Gros-Normand dit-il en ricanant selon son habitude, te voilà donc pincé à ton tour, toi qui as si souvent pincé les autres! En effet, tu parais bien bas et je ne crois pas que tu en reviennes cette fois. Tu perds tout ton sang, mon ami, et si tu continues ainsi, dans cinq minutes it ne t'en restera plus une goutte....Ce sera bien dommage.

Le Gros Normand voulut répondre par un coup de poing à ces charitables paroles; mais une violente douleur l'en empêcha, et le bras qu'il avait levé retomba inerte près de lui.

Baptiste accourut et ordonna d'apporter le blessé près du feu afin qu'il put l'examiner. On obéit, et le médecin jeta bas son habit, ouvrit la trousse et se mit en devoir d'extraire les plombs qui sans doute étaient restés dans les plaies.

Cependant le beau François s'était efforcé d'obtenir des autres hommes de l'expédition un récit exact de l'accident, tous parlaient à la fois avec exaspération, et il était impossible de comprendre de quoi il s'agissait. Enfin, le chef leur imposa silence d'un ton ferme; puis, s'adressant à Jacques de Phitiviers, qui paraissait plus calme, il lui demanda un rapport sur l'événement.

—Ah! Meg, répliqua le maitre des Mioches d'un ton dolent, je vous disais bien qu'il n'y avait rien de bon à attendre de cet abominable drôle, le petit Gars d'Etrechy! Il est cause de ce malheur, et si nous ne sommes pas tous restés là bas, ce n'est pas sa faute je vous jure.

Comment cela, demanda le Beau François dont le visage s'était rembruni dés qu'on avait prononcé le nom du fils de la vilaine Grelée.

—Vous allez voir. Après une heure au plus d'absence, il est venu m'annoncer qu'il s'était rendu à Poly, qu'il avait été bien reçu par les fermiers, et qu'il n'y avait un bon coup à faire de ce coté parcequ les bucherons étaient partis. L'effronté petit menteur. J'en ai la certitude maintenant, il n'était pa allé à Poly, il n'avait pas quitté les bois il ne parlait ainsi que pour nous pousser dans un affreux guépier.

—C'est bon, dit le Meg d'une voix sourde, continue.

—Donc, poursuivit Jacques-de-Pithiviers je me suis mis en route pour Poly avec quatre camarades. Nous allions d'assurance et nous n'avions d'autres armes que nos bâtons. En arrivant à la ferme, nous n'avons pas vu de lumières; tout semblait endormi. Sans nous inquiéter des chiens qui aboyaient avec fureur dans la cour, nous avons enfoncé la première porte; mais comme nous nous avancions pour jeter bas la porte de la maison, celle-ci s'est ouverte tout à coup, et dix ou douze hommes au moins, armés de fléaux, de haches et de faucilles se sont élancés sur nous comme des enragés. Que pouvions-nous contre tant de monde! Aussi, ai-je crié *A la raille!* et nous nous sommes enfuis. Le Gros-Normand s'étant arrêté pour faire résistance, un des bûcherons, qui avait un fusil a tiré sur lui. Notre pauvre camarade a pu gagner le bois; mais il perdait son sang et s'affaiblissait de moment en moment; alors nous l'avons pris dans nos bras et nous l'avons porté jusqu'ici.

—Et penses-tu que les gens de la ferme vous aient reconnus? demanda le Beau-François.

—Non, non, Meg, nous ne leur avons pas donné le temps de nous dévisager, comme vous pouvez le croire. En reconnaissant qu'on nous avait trompés et que les fermiers étaient en force, nous avons détalé au plus vite; il était pourtant encore trop tard pour le Gros-Normand.

Comme il achevait ces mots, il s'éleva une grande rumeur du côté où Baptiste-le-Chirurgien était en train de panser le blessé. Bientôt on distingua des éclats de rire, des huées. Enfin, à l'étonnement général, on vit le Gros-Normand se lever sur ses pieds et courir à demi nu sur ceux qui se moquaient de lui. Le Chirurgien, lui-même, ses instruments à la main, semblait partager l'hilarité commune.

—Ah ça! qu'est-ce que tout cela signifie? demanda le Beau François en s'avançant précipitamment.

—Cela signifie, Meg, dit Baptiste en haussant les epaules, que le fusil avec leque on a tiré sur le Gros-Normand était chargé de sel au lieu de plomb. La douleur a dû être très-cuisante; mais il n'y a pas le moindre danger, et le Gros-Normand a plus de peur que de mal.

Une nouvelle bordée de rires et de brocards accueillit cette annonce. Le blessé honteux de cette humiliation en présence du chef, balbutia des explications incohérentes qui ne faisaient que redoubler les moqueries.

—Allons! disait le Borgne-de-Jouy de son ton gouailleur, si nous n'avons pas d'autres provisions pour la noce de Loup-jumeau nous aurons du moins du Normand au gros sel.

—J'aimerais mieux du jambon, dit un autre.

—Un baquet d'eau! criait une femme; un baquet d'eau pour des-aler le Gros-Normand....ce ne sera pas plus difficile qu'un quartier de merluche, j'imagine!

Ces grosses plaisanteries n'appelèrent pas un sourire sur les lèvres du Beau-François. Il quitta le pusillanime Gros-Normand, et se retira de nouveau à l'écart avec deux ou trois de ses familiers.

—Ce lâche imbécile en sera quitte à bon marché, à bon marché reprit-il, néanmoins, une faute grave a été commise, et il faut un exemple....Jacques, continua-t-il en s'adressant au Maitre des Mioches, es-tu bien sur que l'insuccès de l'expédition doive être uniquement attribué à cet odieux garnement le Petit-Gars-d'Etrechy?

—Tres-sûr, Meg. Il a fait un faux rapport; il n'avait pas mis le pied à la ferme de Poly, car aucune de nos *graffres* (sentinelles) ne l'avait vu passer. Il est certain que ce rejeton du diable a voulu nous attirer dans un piége, et ce n'est pas sa faute s'il n'a pas mieux réussi.

Le beau François rêvait d'un air assez sombre.

Jacques, dit-il enfin, cherche-moi le Petit gars d'Etrechy.

Jacques de Phitiviers n'eut pas de peine à découvrir son indocile élève. Le pauvre enfant enchanté de l'excellent tour qu'il croyait avoir joué à ses persécuteurs, était à quelques pas de là. Blotti dans la bruyère, il riait à gorge déployée des brocards dont on continuait d'accabler le Gros Normand. Ce fut seulement quand il sentit sur son épaule la lourde main du précepteur qu'il parut commencer à craindre les suites de son espiéglerie; cependant il ne prononça pas une parole et se laissa conduire sans résistance devant le Meg. Il était habitué aux corrections et endurci aux coups. Le beau François darda sur lui un regard beaucoup étincelant.

—Tu m'as désobéi, dit-il tu as menti, et tu es cause qu'il a failli, ce soir, arriver un grand malheur........Est-ce que tu avoues cela?

Le petit gars tremblait; cependant il essaya de payer d'effronterie.

—Bah! c'était pour rire, répliqua-t-il doucement.

—Pour rire?....... tu conviens donc que tu n'es pas allé à Poly, comme je te l'avais ordonné ....et tu as fait un faux rapport?

—Une farce que je vous dis, puisqu'on a tiré sur le Gros Normand qu'avec un sac de sel.

—On pourait le tuer et tu mériterais... Mais je consens encore à te traiter avec indulgence si tu me dis où est ta mère la Grelée.

—Je ne sais pas répliqua l'enfant qui retomba subitement et honteusement dans sa stupidité affectée.

—Voyons, parle avec franchise, ou sinon, je ne sais.

Le Petit-Gars, poussé à bout, releva vivement la tête et fit au Meg une grimace d'écolier en révolte. Mais à peine eut-il cédé à ce premier mouvement, qu'il fut épouvanté des conséquences possibles de sa témérité. Le Meg devint livide, poussa une sorte de rugissement et chercha dans sa poche un pistolet qu'il arma. Se sentant perdu, l'enfant fut pris comme de vertige; il échappa des mains de Jacques stupéfait, tourna deux ou trois fois sur lui-même, puis il se mit à courir avec agilité vers le plus épais du bois, en criant d'une voix éclatante:

—Ma mère! au secours!....ma mère! au secours!

Le Rouge-d'Auneau, le Borgne de-Jouy, Jacques-de-Pithiviers qui étaient à portée, ne bougèrent pas, déconcertés par la rapidité de ses mouvements; le Beau-François, toujours grondant comme un tigre en fureur, se mit à la poursuite du fugitif; ils disparurent l'un et l'autre dans la profondeur des bois.

Tout léger que fût le terrible chef, peut-être n'aurait-il pu atteindre au milieu des ténèbres, à travers les ravins et les buissons, ce jeune drôle aux pieds nus à qui la frayeur donnait des ailes. Si le fils de Fanchette avait eu la pensée de se cacher en silence dans une touffe de feuillage, il eût échappé, pour le moment du moins, à la colère du Beau-François. Mais comme nous l'avons dit, le Petit-Gars-d'Etrechy était pris de vertige; tout en courant avec une vitesse effrénée, il continuait à crier de sa voix grêle et perçante:

—Ma mère, au secours!....ma mère, au secours!

Une explosion d'arme à feu retentit dans l'interieur de la forêt, et fut suivie d'un cri déchirant; puis les appels cessèrent, et on entendit plus rien (1)

....

Au milieu d'une clairière éclairée par la lune, à une centaine de pas de la clairière principale, le Beau-François, son arme encore fumante à la main, regardait un corps inanimé étendu sur l'herbe à ses pieds.

Tout à coup, une femme, les cheveux épars, les vêtements déchirés, sortit impétueusement du hallier, et s'écria d'une voix qui n'avait plus rien d'humain:

—François, c'est ton fils que tu viens de tuer!

Et elle tomba sans mouvement sur le cadavre sanglant du Petit Gars d'Etrechy.

On entendait par intervalles, dans l'éloignement, le violon du ménétrier qui jouait un air égrillard.

1. L'assassinat du Petit-Gars-d'Etrechy par le Beau-François est égalem nt historique.

(*La suite au prochain numéro.*)

—Un jeune anglais faisait depuis quelque temps une cour fort assidue à une charmante jeune fille de Liverpool; la blonde miss avait daigné recevoir les hommages qu'on lui adressait, un beau jour beau soir elle consentit à devenir la femme de John (c'est le petit nom de notre amoureux]. Les bancs furent publiés, on loua un charmant cottage on le meubla coquettement. Georgina, la belle fiancée commanda chez la couturière, les toilette les plus élégantes. John paya un vieux compte qui depuis plusieurs années, figurait à son débit chez un des grands tailleurs de Londres et se fit faire l'habit traditionnel. Tout à coup une nouvelle de la plus haute importance force John à partir immédiatement pour Cork. « Deux jours, dit-il à sa fiancé, rien que deux jours pour régler cette affaire et je serai de retour. —« Surtout, n'oubliez pas le troisième, répondit la belle miss X.... et elle ajouta en baissant les yeux: « puisque celui de notre mariage. » John s'écria; « vous êtes un ange! » c'est la phrase sacramentelle et il partit en ayant soin de mettre sur son cœur a photographie de Miss Georgina.

Le troisième jour parut radieux et resplendissant. Pour ménager une agréable surprise a John; Georgina commença de bonne heure sa toilette de mariée. Les demoiselles d'honneur arrivent tour à tour. Onze heures sonne (la bénédiction nuptiale était fixée à onze heures et demie) pas de John. Un garçon d'honneur se présente effaré chez la jeune fille et annonce que John n'est pas à Liverpool. Exclamations, surprise, etc. Survient un second garçon d'honneur, qui déclare que le bateau à vapeur est arrivé et que John n'était pas

bord. *Shocking ! shocking !* répéta toute la noce, depuis le grand papa jusqu'au plus petit cousin. Enfin arrive un télégramme, Miss Georgina ouvre le message ; il contenait ces mots : « Impossible d'être à Liverpool aujourd'hui ; nous nous marirons demain, excusez-moi .» Furieuse. la belle fiancée froisse entre ses doigts mignons la note télégraphique ; puis elle fait repondre [toujours par télegrame] : « Nous nous marirons aujourd'hui ou jamais .»

On conçoit le chagrin, la douleur et le désespoir de John ! il appelle à son aide toutes les fées, tous les génies, tous les dieux de l'antiquité ; mais, hélas ! sa voix reste sans écho. Le soir, il prend le bateau à vapeur, s'assoit triste et mélancolique, et regarde d'un air sombre les vagues qui mugissent.

—Voici un jeune *felow* qui n'a pas l'air de s'amuser, dit le capitaine, et il s'approcha du pauvre garçon.

John comme tous les amoureux passés présents et futurs, raconta sa mévanture, sans oublier le plus petit détail ; le capitaine, qui paraît avoir une grande expérience du cœur humain le consola, et lui démontra, clair comme le jour, qu'une femme qui ne peut pas attendre seulement vingt-quatre heures pour se marier, devait naturellement appartenir à l'espèce la plus dangereuse : cela indiquait chez elle des dispositions tyranniques qui tôt ou tard, menaceraient le repos du ménage. Mais John secouait la tête ; il aimait tant Georgina !

—Mais je ne peux pas vous laisser dans cet état, et il faut que je remonte à mon banc de quart ; permettez-moi de vous présenter à une charmante lady qui a loué pour elle seule une cabine. John suivit machinalement le capitaine. Comme elle était belle lady X,...... ! —Maintenant, je vous quite, s'écria le capitaine en riant dans sa barbe ; et il s'eloigna.

Les deux jeune gens causèrent longuement, longuement ; chacun confia ses secrets à l'autre. La jeune femme fuyait un jeune homme qui l'avait trahie ; John parla de Georgina un peu et beaucoup de lui-même. Lady X...le plaignit et lui avoua qu'il ne lui paraissait pas mériter une aussi grande rigeur ; puis leurs yeux se rencontrérent ....Stop ! s'écria tout à coup la voix retentissante du capitaine. On était arrivé.

Les jeunes gens tressaillirent, car leurs mains se pressaient et ils parlaient tout bas ce qu'ils se diront, on l'a déjà deviné. En débarquant, John se trouva entouré de ses garçons d'honneur : « Va vite passer ton habit, mets ta cravate blanche, miss Geogina te pardonne dépêche toi.» Mais John répondit en souriant : « J'ai pris miss Georgius au mot, et je vous présente me fiancée ; celle qui sera bientôt ma femme. »

Toute la noce se regarda comme pour se demander si John n'était pas devenu fou ; mais il a bien falu se rendre à l'évidence. Au bout de vingt-quatre heures, les dispenses étaient obtenues, les nouvaux bans publiés. Miss Georgina jettait au feu toutes les lettres que John lui avait écrites. Lady X......et John étaient mariés le jour même ; les garçons d'honneur n'ont rien perdu à la transformation, les fêtes nuptiales ont été superbes, quand aux jeunes époux. ils sont très heureux ; seule, la pauvre Georgina jure, mais un peu tard qu'on ne l'y prendra plus.

☞ ***Nous prions ceux qui nous sont endettés pour Abonnements, Annonces, etc., de vouloir nous payer immédiatement.***

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Vendredi, 22 Août, 1865.

Election de St. Hyacinthe.

Partout où le rougisme pénètre, il imprime son cachet. A l'acte, ou aux paroles, l'on peut dire de suite " c'est lui." Comme le reptile, il laisse la trace de son corps sur la fange où il se plait. Parti ou individu, son front est de bronze, il ôse tout, ne rougit de rien. Le cœur ulcéré par l'envie et l'insignifiance que lui ont mérité ses doctrines perverses, s'il touche par hazard quelque lambeau d'autorité, il en use aussitôt pour la vengeance et l'injustice.

Ces réflexions nous sont suggérées par une décision récente du comité d'élection de St. Hyacinthe allant à dire, que, dans le cas même où l'on n'aurait rien à reprocher au membre siégeant (ce qui est admis) son élection pourrait être déclarée nulle, si ses amis ou agents, sans sa participation, ont commis quelqu'acte illégal.

Après mûr examen de la loi sur ce sujet, nous nous sommes convaincu que cette opinion de la majorité du comité où figurent, comme l'on sait, l'intéressante individualité de " l'Enfant terrible," et son insignifiant acolyte, ne pouvait être fondé sur aucun motif légal. Si nos lecteurs veulent bien nous suivre un instant, nous allons leur exposer en peu de mots, ce que dit la loi, et nous défions la contradiction chez nos adversaires.

Nous maintenons que la seule cause pour laquelle, d'après la loi, une élection peut être annulée, c'est le cas où il est établi que les voix qui constituent la majorité, ont été obtenues illégalement ; que toutes menées illégales aux élections, si ce fait n'est pas prouvé, ne peuvent pas faire annuler l'élection, mais exposent seulement les auteurs à une pénalité de deux cents piastres.

Nous avions d'abord la section 82 du chapitre 6 des statuts refondus du Canada, [acte des élections] qui déclarait que nul candidat ne pouvait directement ou indirectement employer " aucuns moyens de corruption " etc., et que " s'il était prouvé devant le tribunal compétent que quelque représentant au parlement s'était rendu coupable de s'être servi des moyens ci-dessus pour gagner son élection, elle serait par là même déclarée nulle, et il serait inhabile à se porter candidat ou à être élu pendant le même parlement."

L'on voit par ces paroles que même sous l'empire de cette clause, la participation du candidat aux actes de fraude était nécessaire pour que son élection pût être attaquée. La section suivante [83] établissait une pénalité contre celui qui donnait ou promettait aucune récompense à un électeur pour l'engager à voter en faveur d'un candidat. Enfin la section 84 porte que " s'il est prouvé lors de la contestation d'une élection...... que quelqu'électeur ayant voté à la dite élection, avait été suborné pour donner son vote, le nom de cet électeur sera rayé du livre de Poll."

Hâtons-nous de dire maintenant que les deux premières sections ci-dessus citées, les 82e et 83e sect. sont rappelées et abolies par le chapitre 17 de l'acte 23 Victoria, 1860, qui y substitue de nouvelles dispositions. Cet acte décrit un grand nombre de faits de fraude tant chez celui qui donne que chez celui qui reçoit, et il punit chacun de ces actes par une amende de deux cents piastres. Il ne décrète aucunement la nullité de l'élection pour ces menées illégales.

Le cas, le seul cas où une élection pouvait être annullée, celui contenu en la section 82 sus-citée, n'existe donc plus, cette section étant expressément rappelée et de nouvelles dispositions y etant substitués par l'acte de 1860, 22 Victoria, chapitre 17, lequel ne décrète en aucun cas la nullité d'une élection, mais punit seulement la fraude par une amende—comme nous venons de le dire.

Or il n'existe aucune autre disposition légale sur la fraude ou l'effet de la fraude en matière d'élections. Nous le nions positivement.

Le seul cas qui reste dans la loi où une élection puisse être annullée, est celui contenue en la section 84 du chapitre 6, déjà citée. Celui où il est établi que les votes qui composent la majorité du candidat élu ont été obtenus illégalement. Il n'y en a pas d'autre. Aussi la section 80 du chapitre 7, dit-elle que, chaque partie à une élection contestée doivent-elles fournir au comité d'élection des listes des votes récusés, et par la section 83 la preuve est-elle restreinte à ces seuls votes.

Ce serait une absurdité de prétendre que la section 94 des statuts refondus du Canada, où il est dit que le comité spécial d'élection décidera si " l'élection est nulle," etc., contredit notre opinion. Car le comité peut bien déclarer une élection nulle, mais seulement dans le cas où d'après la loi, il y a telle nullité. C'est-à dire dans le cas de la section 84 du chapitre 6. Mais pour toute autre cause que celle exprimée dans cette section c'est-a-dire quand on ne peut faire rayer du livre de poll assez de votes pour effacer la majorite du candidat élu, alors la loi ne décrète pas la nullité de l'élection.

La majorité du comité de l'élection de St. Hyacinthe en rendant la décision dont nous avons parlé, n'a pas voulu voir cette évidence de la loi.

L'on paraît ne vouloir rien respecter pour frapper un adversaire politique, qui se croyait en sûreté avec le témoignage intime de sa conscience et le respect dû à l'intégrité de sa conduite. Il ignorait peut-être jusqu'où peut aller chez certaines âmes le venin de parti. L'homme qui de tous ceux qui ont lutté contre lui, dans l'élection de St. Hyacinthe, a été le plus flétri, celui qui, comme s'en rappellent fort bien encore les braves électeurs de St. Judes, a vu retomber sur sa tête les accusations qu'il osait porter contre les autres, et qui contre son habitude ou plutôt sa nature, a *pâli* d'effroi et s'est retiré au milieu des persifflages de la foule, cet homme membre du comité, peut-il oublier ?

Quoiqu'il arrive les braves électeurs de St. Hyacinthe que l'honnête banqueroutier de "L'Avenir" veut faire passer pour des hommes corrompus, sauront, si l'occasion s'en présente, venger leur caractère d'une telle injure et donner au pays une nouvelle preuve de leur mépris pour la gente démagogique et de leur entier estime pour leur représentant actuel et *futur*.

Le correspondant parlementaire de l'*Ordre* est tout ébahi de voir que la majorité de la Chambre ait rejeté le bill de M. Dorion concernant les deux branches de la législature. On sait que ce bill pourvoie à ce qu'aucun membre ne puisse accepter du gouvernement une place salariée avant qu'il ne se soit écoulé six mois depuis la résignation de son siége en parlement. On s'est opposé au bill sous le prétexte que toute législation de cette nature est inopportune tant que la mesure de la Confédération sera pendante ; mais le bouillant écrivain de l'*Ordre* ne parait pas goûter ces raisons et ne voit dans l'opposition que l'on a faite au bill que le dessein bien arrêté de la majorité de se vendre au gouvernement de la coalition. Nos amis de l'opposition savent en effet un peu ce qu'on peut obtenir au moyen du patronage gouvernemental. Durant son court passage au pouvoir, M. Dorion n'est pas sans en avoir usé. Aujourd'hui l'on qualifie de la " plus haute sagesse " une disposition à laquelle M. Dorion a sans doute le mérite d'avoir pensé, mais qu'il s'est bien gardé de mettre en pratique quand il pouvait le faire. Les justiciables du District de St. Hyacinthe s'en rappellent fort bien. Lorsque l'ex procureur-général Dorion se débarrassait d'un adversaire incomode en le plaçant sur le banc, il était loin de sanctionner le principe du bill qu'il soumet aujourd'hui et c'est ce qui nous porte à douter de la sincérité de ses intentions. et à croire qu'il n'a pas toujours professé la même horreur pour " ces nominations injustes qui choquent le sens moral des populations et qui naturellement doivent leur ôter toute confiance en ceux qui les représentent."

L'usure.

Outre les les motifs de religion et d'obéissance aux injonctions continuelles des autorités ecclésiastiques, de nos ministres sacrés, qui mettent toute leur énergie, emploient toute l'influence de leur état pour probiber les prêts d'argent à des taux exorbitants, motifs déjà plus que suffisants pour nous engager à combattre ce fléau redoutable qu'on appelle l'usure ; nous avons encore l'expérience journalière de ses suites funestes. des malheures victimes qu'il ne cesse de faire pour nous pousser d'avantage à travailler à sa destruction.

Qu'on interroge la plupart des Canadiens forcés de s'expatrier avec leur famille, d'aller gagner leur pain aux Etats-Unis, qu'on leur demande ce qui les a réduits à quitter leur parents, leur patrie, ils vous répondront que c'est l'usure.

Demendez à cet homme laborieux, qui hésite a faire une entreprise avantageuse, à acheter un terrain, par exemple, sur lequel il pourra plus tard fixer ses enfants, demandez lui ce qui le retient, il vous dira encore qu'il n'ose faire d'emprunts, parcequ'il craint de se ruiner, tant sont élevés les taux de l'intérêt ; et c'est ainsi que le progrès est paralysé, c'est ainsi que grand nombre de cultivateurs ne peuvent faire d'améliorations sur leur terres, ne peuvent créer d'avence à leur familles ; l'usure est là qui les menace de leur enlever le peu qu'ils ont, et de les réduire à la misère.

D'un autre côte qui oserait faire un emprunt pour entrer dans une spéculation commerciale ou manufacturiére, et payer des intérêts aussi élevés que ceux exigés par nos prêteurs. Comment peut-on espérer réaliser quelque profit, quand on est obligé de donner 12 et 15, et souvent 20 par cent sur les sommes qu'ils faut se procurer pour commencer l'entreprise ?

Mais c'est surtout parmi la classe agricole que l'usure fait des ravages déplorables, et qui n'attirent pas assez l'attention de ceux qui s'opposent à la mesure qu'on vient d'introduire en Parlement pour fixer l'interêt à 7 par cent. Les milliers d'infortunés qui languissent aujourd'hui dans la pauvreté et le dénuement, après avoir vu leurs riches propriétés enlevées par des usuriers sans conscience, comprennent malheureusement trop la vérité de ce que nous disons ; et nous invitons les financiers qui débitent de si belles théories pour maintenir le système actuel, à venir constater les resultats pratiques de son opération. à venir calculer le nombre des victimes qu'il fait chaque jour, les torts qu'il cause aux développements de l'agréculture l'état de grève dans lequel il tient les populations des campagnes, et peut-être cesseront ils de préconiser un véritable abus qui nous mène à une ruine générale.

Avantages (?) de l'Annexion.

Sous ce titre le *Trade Review* publie ce qui suit :

Le prix des articles importés n'a pas diminué aux Etats-Unis en proportion de la baisse de l'or et le coût de la vie en conséquence y est très élevé. Des membres de la Convention de Détroit nous informent que les hotelliers chargent depuis longtemps $4 par jour pour la pension et le logement; pour la tournée la plus courte un cab coûte $1 ; une paire de gants de Kid se vend de $2,50 à $; un ver de Brandy est marqué à 40 centins dans chaque barre ; les omnibus chargent quarante centins au lieu de 25 comme ci-devant d'un hôtel à une station ; un plat de *mutton chop* coûte 70 centins ; une bouteille de bière d'une pinte 75 centins ; tous les autres prix sont en proportion.

L'élévation exorbitante des taxes est probablement la raison de ces prix excessifs. Avec des droits d'importation variant de 60 à 70 par cent, et les taxes du revenu intérieur sur chaque transformation de la matière première par la manufacture, comment peut-on se procurer les objets nécessaires à la vie pour des prix raisonnables !

Le prix exagéré des objets manufacturés comparé à la valeur de la matière brute dont ils sont faits nous démontre une des phases du mal que le corps politique américain a à traverser. Ainsi maintenant la différence qui existe entre le coût de la laine et des étoffes est plus grand que jamais, il en est de même entre le bled et la fleur, le sucre brut et raffiné, l'amidon et l'empoi. Leurs droits d'importation ne seront pas suffisants pour empêcher la concurrence surtout sur des articles tels que le Whiskey qui se prêteront à la contrebande.

Une conséquence de ceci sera sans doute que nous devrons bientôt fournir le marché américain d'objets manufacturés parmi nous puisqu'en Canada le coût de la manufacture reste toujours a bon marché. De fait on peut mentionner des circonstances où le commerce du whiskey est commercé sur une vaste échelle.

Ceci est un autre argument assez fort contre ceux qui désirent « une union plus fraternelle avec les Etats, » et nous prendrons la liberté de suggérer à nos voisins qui nous accusent si fort et si injustement de penchants à l'annexion, qu'ils feraient plus de bien au peuple de la Province en lui mettant sous les yeux des arguments, aussi librement que nous le faisons, au lieu de se plaire à abuser du public de l'autre coté des lignes, chose qui ne peut que l'exaspérer inutilement et sans aucun profit pour ce pays.

Revue Parlementaire.

Les deux séances de lundi ont été remplies par une discussion sur une motion de l'Hon. M. Cauchon qui avait pour objet de faire référer à un comité special la petition d'un certain nombre de contribuables de la Cité de Québec, demandant la suspension du système municipal et la nomination d'un certain nombre de commissaires pour administrer les affaires de cette ville.

Le moteur fit remarquer qu'il y avait déjà des projets de loi devant la chambre concernant la corporation de Québec, l'un pour lui permettre d'élever la taxation, l'autre pour accorder certains pouvoirs au Recorder. L'opinion d'un grand nombre de citoyens est qu'on a grossièrement mal administré les affaires municipales ; les résultats en sont qu'aujourd'hui la corporation se trouve avec un déficit annuel de $100, 000. Presque tous sont convaincus que la barque municipale s'en va sombrant ; il n'y a pas d'autres moyens de sauver la ville de sa triste position financière que de faire une enquête sur le sujet, et d'adopter certaines mesures temporaires pour sauver la renommde de la ville de Québec et protéger la propriété des citoyens. Actuellement, la taxation, pour toutes fins, se monte à $1 dans le £1.

M. Cauchon démontra longuement tous les abus qui se glissent dans l'administration des affaires de la capitale. M. Blanchet, député de Lévis, l'un des contribuables de Québec, seconda la motion de M. Cauchon.

Après un très long débat auquel prirent surtout part MM. Huot, Irvine, Huntingdon, Dunkin, Evanturel, Eric Dorion la chambre se divisa vers minuit sur une motion de ce dernier conçue en ces termes : qu'en autant qu'il y a déjà un projet de loi devant le comité des bills privés ayant rapport aux actes qui incorporent la cité de Québec et aux objets qui concernent les affaires municipales, il n'y a aucune nécessité de nommer un nouveau comité pour faire aucune enquête durant cette session.

Cette motion fut remportée sur une division de 42 pour et 31 contre.

La chambre n'a siégé que trois heures mardi dernier. L'honorable ministre des finances a soumis les estimés pour l'année finisant au trente Juin, 1866. Ils se montent à la somme de $3,679,724.12. Sur cette somme celle de $956,322.40 a déjà été appropriée, il ne reste donc a être votée que celle de $2,723,419.72. Les estimés de l'année dernière se montaient à $4,527,487, ceux de cette année sont près d'un million moins élevés, mais il faut ajouter ce qui sera demandé pour la milice, les travaux publics et les institutions de charité, items qui ne sont pas mentionnés dans le budjet et qui ne devront etre soumis que dans quelques jours.

M. Cartier a annoncé à la chambre que le projet de loi relatif au code serait soumis aujourd'hui même, vendredi, et que M. Galt ne ferait en conséquence son exposé financier que mardi prochain.

Voici la liste des estimés soumis par M. Galt.

Estimés *de la Province du Canada, pour l'année fiscale finissant le* 30 *Juin* 1866.

Article		Montant
Gouvernement civil.		
Bureau du Secrétaire du Gou. Gén.		1,976 00
Bureau du Secrétaire Provincial...		12,000 00
Bureau du Régistrateur Provincial.		4,945 00
Bureau du Receveur Général......		12,185 00
Dép. du Ministre des Fi.	12,100 00	
Do Branche des Dou...	14,330 00	
Do Branche de l'Audi..	10,37. 00	
		36,800 00
Bureau du Conseil Exécutif........		8,950 00
Dép. des Trav. Publics..	12,217 50	
do de la bran. des ingén.	8,792 50	
		21,010 00
Bureau d'Agriculture........		12,475 00
Département des Postes........		24,240 00
Dép. des Terr. de la Cou.	52,686 00	
do Branche des Sauvag..	6 620 00	
		59,306 00
Procureur et Sollicl. Généraux, Est.		2,410 00
do Ouest.		4,838 32
Dépenses contingentes........		60,000 00
Arrérages de Salaire, Bureau du Secrétaire du Gouverneur........		154 00
Administration de la Justice, Canada Est.		
Pour faire face aux salaires et dépe. contingentes non autrement pourvus		170,000 00
Administration de la Justice, Canada Ouest.		
Pour faire face aux salaires et dépe. contingentes non autrement pourvus		37,910 00
Police.		
Dépenses de la police fluviale, Québec, pour l'année courante......		11,000 00
Do do Montréal, do do [dont $3,700 à être remboursées par les Commissaires du Havre]......		11,000 00
Pénitencier, Maison de Réforme et Inspection des Prisons.		
Pénitencier Provincial........		115,900 00
Asile de Rockwood........		49,555 00
Maison de Réforme à Panetanguishene........		32,150 00
Maison de Réforme, St. Vincent de Paul........		32,980 00
Inspection des Prisons et Asiles...		11,000 00
Législation.		
Conseil Législatif........		63,120 00
Assemblée Législative........		244,280 00
Items divers........		54,880 00
Education.		
Somme additionnelle pour les Ecoles Communes du Haut et du Bas-Canada, [de laquelle $6,000 de la part du Bas-Canada doivent être appliquées aux Ecoles de Normales]........		160,000 00
Aide du fonds de Revenu pour l'Education supérieure B.-C........		25,000 00
Do do H.-C........		25,000 00
Devant être distribuée comme suit :—		
Collége Victoria, Cobourg........		5,000 00
Queen's College, Kingston........		5,000 00
Collége Regiopolis, do		3,000 00
Collége St. Michel, Toronto........		2,000 00
Trinity Collége, do		4,000 00
Collége Bytown, Ottawa........		1.400 00
Collége de l'Assomption, Sandwich		1,000 00
Fonds des Ecoles de Grammaire, Haut-Canada........		3,600 00
Somme additionnelle pour les écoles communes, Haut et Bas-Canada, la proportion pour le H. C. étant applicable aux Ecoles de Gramma.		32,000 00
Avance au fonds d'éducation supérieure, Bas-Canada, pour défrayer le déficit du revenu........		30,000 00
Salaires et dépenses contingentes du Bureau de l'Education, Bas-Cana.		19,485 00
do do do Haut-Canada........		13,600 00
Institutions Littéraires et Scientifiques.		
Observatoire de Québec, pour défrayer les dépenses........		2,400 00
do Toronto do		4,800 00
do Kingston do		500 00
do Isle Jésus do		500 00
Aide à la Faculté Médicale, Collége McGill, Montréal........		750 00
do do Collége Victoria Cobourg...		750 00
do école de médecine, Montréal....		750 00
do do Toronto........		750 00
do do Kingston........		750 00
do Institut Canadien, Toronto........		750 00
do Société d'histoire naturelle, Qué.		750 00
do Société litté. et d'histoire, Mont.		750 00
do Institut Canadien, Ottawa........		300 00
do Athenæum,........		300 00
Hopitaux et Institutions de charité.		
Hopital de Marine et des Emigrés, Québec........		21,098 00
Asile provincial des aliénés, y compris la branche de l'Université, Toronto—Entretien, etc........		69,530 00
Asile d'Orillia pour les Aliénés—Entreti. pour l'année cou	14,750 00	
Somme additionnelle pour défrayer les obligations non payées de l'année dernière........	2,350 00	
		17,100 00
Asile de Malden pour les Aliénés, Entretien........		27,600 00
Asile de St. Jean pour les Aliénés do		14,500 00
Asile de Beauport pour les aliénés, Québec........	80,000 00	
Arréra. de l'an. dernière	10,653 69	
		90,653 69
Marins naufragés........		600 00
Exploration Géologique.		
Pour faire face aux dépenses de l'exploration géologique de la Province du Canada pour l'année finissant le 30 juin 1866........		[illegible]
Arts, Agriculture et Statistiques		
Aide aux Chambres des arts et manufactures, Haut et Bas-Canada, à $2,000 chaque........		4,000 00
Impression, &c., spécifications et dessein des Patentes........		3,000 00
Exhibition de Dublin—Balance....		1,000 00
Sociétés d'Agriculture.		
Aide aux chambres d'agriculture, H. et Bas-Canada, à $4,000 chaque.		80 00
Emigration.		
Salaires et dépenses contingentes du département de l'émigration et pour le maintien de l'établissement de la Quarantaine à la Grosse Isle........		49,000 00
Pensions.		
Samuel Waller, comme ci-devant greffier des comités de l'Assemblée Législative, Bas-Canada...		400 00
John Brigt, comme ci-devant Messager do do do....		80 00
Louis Gagné do do...		72 00
G. B. Faribault, comme ci-devant assistant greffier de l'Assemblée Législative........		1,000 00
Dme Catherine Antrobus........		800 00
Dme. Charlotte McCormick........		400 00
Pierre Bouchard, pour blessures reçues au service public........		100 00
Jacques Brien, do		80 00
Annuités des Sauvages.		
Nouvelles annuités des Sauvages..		4,200 00
Sauvages du Bas-Canada........		400 00
Loyers, Assurances et réparations des Edifices Publics.—Y compris deux années de loyer du Rideau Hall........		53,000 00
Chemins et Ponts.		
Chemins de Colonisation, Haut-Canada........		50,000 00
do Bas-Canada		50,000 00
Balance du fonds d'amélioration...		42,739 40
Service des Steamers Océaniques et du Fleuve.		
Service des bateaux remorqueurs entre Montréal et Kingston.....		12,500 00
Steamers de la Province........		60,000 00
Phares et services de Côtes.		
La Trinité, Québec, salaires telsque détaillés dans les estimés		44,221 10
La Trinité, Montréal do		24,950 00
Phares sur les lacs et les rivières à l'intérieur........		40,000 00
Allocation à Pierre Brochu, pour résider au lac Matapédiac sur le chemin de Kempt, pour y assister les voyageurs........		100 00
Do à Marcel Brochu, do au petit Lac........		100 00
Do à Jonathan Noble, do à la Fourche........		100 00
Do à Thomas Evans, do à Assametquagan........		100 00
Proportion des dépenses pour l'entretien des phares sur les Isles St. Paul et Scatterie, dans le Golfe..		2,500 00
Mesurage de Bois.		
Salaires et dépenses contingentes du Bureau du Surintendant des Mesureurs de Bois, Québec et Montréal (moins les honoraires des mesureurs de bois........		20,000 00
Pêcheries.		
Bas-Canada, (y compris les Primes)		24,400 50
Haut-Canada........		8,000 00
Inspection des Chemins de Fer et Bâteaux-à-Vapeur.		
Chemins de Fer........		5,000 00
Bateaux-à-Vapeur........		6,500 00
Items divers.		
Pour diverses impressions du gouvernement........		6,000 00
Pour annonces et souscriptions, Gazette du Canada........		6,500 00
Pour frais de port de la Gazette du Canada........		800 00
Translation du Gouvernement à Ottawa, somme additionnelle		50,000 00
Pour faire face aux dépenses imprévues du service public........		60,000 00
Bureau du préposé à l'engagement des matelots........		1,200 00
Frais de poursuite dans l'affaire H. McCarthy........		530 00
Pour payer les annonces des Syndics d'Office, en vertu de l'Acte concernant la Faillite, par le bureau de commerce, Montréal........		71 15
Perception, administration et autres charges sur le Revenu.		
Douanes, (moins les droits requis...		350,000 00
Accise, (moins les commissions)....		10,000 00
Bureau de Postes, dépenses ordinaires	335,000 00	
do Service des chemins du Grand-Tronc, Grand Occidental et du Nord.....	185,000 00	
		520,000 00
Travaux publics, entretien........		125,000 00
do réparations........		125,000 00
do perceptions et items divers......		40,000 00
Exploration territoriale H.-Canada.		30,800 00
do do Bas-Canada........		30,000 00
do do Diverses dépenses........		119,000 00
Chemin de Hamilton et Port Dover.		3,500 00
Amendes et confiscations, timbres, etc, (moins la commission)......		10,000 00
Total........		3,679,742 12

Nous extrayons de l'*Echo du Cabinet* les quelques lignes qui suivent :

Biographie de Sir Etienne Paschal Taché, Baronnet.

La tombe d'un magistrat intègre et d'un grand citoyen qui fut longtemps un des chefs de sa nation, est à peine fermée, que c'est notre pénible devoir d'annoncer le départ subit et prématuré pour un monde meilleur, nous le croyons, d'un autre homme d'Etat, qui emporte avec lui l'estime de ses compatriotes et des regrets universels : Sir Etienne Paschal Taché n'est plus ; la mort l'a saisi au faîte des grandeurs et nous l'a enlevé ; chargé des honneurs que lui avaient si justement acquis le talent, la probité politique, le patriotisme éprouvé, un caractère droit, la noblesse d'âme et du sang.

Quels coups soudains la providence frappe sur ce petit peuple français, dont la mission semble être celle d'un guerrier qui ne moissonne que des revers pour prix de sa vaillance ! Hélas, ils s'en vont tous les uns après les autres, drus et pressés, ces soldats de nos immunités populaires nous laissant dans le doute de savoir quoi le plus admirer dans leur admirable vie, de leur audace dans l'adversité ou de leur abnégation dans la prospérité, de leur amour de la liberté ou de leur haine de l'anarchie, en un mot de leurs vertus privées ou de leurs mœurs publiques.

Le premier et le plus jeune, qui brilla par son habileté et par sa sagesse aux jours sombres de notre histoire, qui mérita d'être l'émule de l'hon. M. Papineau, et de lui succéder comme chef dans la confiance de la nation, Sir Louis Hyppolite LaFontaine, est mort à la force d'âge, plein de sciences et comblé d'honneurs. Le second, qui était chargé de semer dans la conscience publique, au moyen de la presse, les germes des libertés que le parti national voulait acquérir et qui fait aujourd'hui notre honneur et notre gloire, l'hon. Augustin Norbert Morin, après une vie que Plutarque eut enviée pour ses héros, vient aussi de s'endormir dans la tombe, qu'arrosèrent les larmes de tout un peuple. Et à leur suite, nous voyons passer au milieu du respect universel et d'une douleur comme, le plus ancien par l'âge mais en réalité le dernier arrivé dans la lutte et le dernier parti de ces guerriers civilisateurs, Sir Etienne Paschal Taché, dont la perte a laissé le pays un moment sans conseils, égaré dans une crise que le patriotisme de nos hommes d'Etat tournera sans doute au succès et à l'honneur du drapeau.

L'Hon. Monsieur Morin.

Nous publions ci-dessous l'acte d'inhumation de feu l'Hon. Augustin Norbert Morin, dont les restes mortels reposent dans les caveaux de la petite église de la paroisse de St. Hyacinthe. C'est un dernier souvenir des honneurs rendus à sa mémoire, qui intéressera ceux qui ont pleuré sa perte comme une calamité nationale.

Extrait des régistres des Naissances, Mariage et décès de l'église de la Paroisse de Notre-Dame de St. Hyacinthe.

Aujourd'hui, ce trente un juillet mil huit cent soixante cinq, nous Prêtre, Vicaire Général de l'Archidiocese de Québec, avons inhumé dans l'Eglise de cette paroisse le corps de l'Honorable Augustin Norbert Morin, Juge de la Cour Supérieure et Membre de la Codification des Lois du Bas-Canada, décédé le vingt-sept du présent mois à Ste. Adèle dans le diocèse de Montréal, âgé de soixante et un ans et dix mois époux de Dame Adèle Raymond. Etaient présents à l'inhumation les Honorables Georges Etienne Cartier, Procureur-Général, Thomas d'Arcy McGee, Ministre de l'Agriculture, les Honorables Juges Caron, Mondelet, Drummond, Badgley, Sicotte, les Honorables Léandre Dumouchel, Thomas Wilson, Pierre Olivier Chauveau, Joseph Cauchon et nombre d'autres citoyens distingués et les Révérends Messire Paul Leblanc, Chanoine de la Cathédrale de Montréal, Lenoir et Rousselot du Séminaire de Montréal, Père Michel de la Société de Jésus, Dédébant de la Congrégation des Oblats, Pépin, Curé de Boucherville, Thibault, Curé de Longueil, Raymond, Vicaire Général et Supérieur du Séminaire de St. Hyacinthe, Moreau Archiprêtre, Girouard, Curé de St. Simon, Brunet, Curé de St. Damase, et nombre d'autres membres du Clergé des Diocèses de Montréal et de St. Hyacinthe qui ont signé avec nous.

Signé, Ed. CARON,
GEORGES ET. CARTIER.

Lewis T. Drummond, Charles Mondelet, W. Badgley, L. Dumouchel, Joseph Cauchon, L. V. Sicotte, J. A. Gravel, Pierre O. Chauveau, Ed. F. DeBlois, Chles. Lenoir, Ptre. Thomas Pepin Ptre. Curé de Boucherville, G. Thibault, Ptre Curé de Longueil, H. Roussel, P. S. S., F. X. Brunet, Ptre J. Chles A. Desnoyers, Ptre Joseph Beauregard, Ptre F. Aug. A. Langlois, Ptre, G. Marchessault, Ptre. J. P. Dupuy, Ptre, H. Cannon, A. D. Sirois, J. J. Laparre, H. Laparre, F. X. Cadieux, J. B. Ol. Guy, Ptre. Vic. R. Raymond, Al. Raymond, W. Raymond, Eccle.

Signé, C. F. CAZEAU, Ptre.
V. G.

—La famille de l'infortuné Jefferson Davis, président de la ci-devant confédération du Sud, est maintenant à Montréal. Elle se retire a l'hôtel Donegana. Les enfants sont sous la garde de Mad. Howard mère de Madame Davis.

Parlement Provincial.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

Lundi, 21 août.

L'Hon. M. McDaugall présente le rapport sur la commission postale et l'exploration du Chemin de fer intercolonial.

L'orateur met devant la chambre un message de Son Excellence accompagné des estimés ordinaires.

M. Perrault demande certaines informations relatives aux écoles militaires.

M. J. A. MacDonald dit que l'adjudant général a fait un rapport embrassant tout ce qui concerne l'organisation militaire et que ce rapport est soumis au gouvernement. Ensuite la chambre s'occupe de la motion de M. Cauchon.

Mardi, 22, août.

L'hon. M. Galt a déclaré que l'hon. Procureur Général Est se proposait de traiter la question du Code vendredi et que le rapport financier serait fait le mardi suivant.

L'hon. M. Cartier a proposé que, durant la session, les mesures du gouvernement aient la préséance tous les jeudis après 7½ heures P. M.—Adopté.

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois et renvoyés aux comités.

Par le Proc.-Gén. Cartier, pour abolir la peine de mort en certains cas.

Par le Solliciteur Langevin, pour amender un acte incorporant l'Association de l'Assurance Mutuelle des Diocèses de Québec, Trois-Rivières, Montréal et St. Hyacinthe.

Par M. Gaudet, Pour incorporer les dames religieuses de l'Association de la St. Vierge.

Par l'hon. M. Dorion, pour incorporer la société bienveillante de Tempérance de Ste. Jacques.

Par l'hon. M. Dorion, pour amender l'acte contenant des dispositions spéciales concernant les deux chambres du Parlement Provincial.

Par M. Bellerose, pour amender l'acte du Bas-Canada concernant les abus préjudiciables à l'agriculture.

Par l'hon. M. Abbott, Pour amender la loi de banqueroute de 1864.

Par M. Huot, pour pourvoir à la nomination de commissaires pour s'enquérir dans l'affaire de la caisse d'économie de St. Roch de Québec.

Par M. Ross (Dundas), pour faciliter l'arrestation et la conviction des voleurs de chevaux.

Par M. Ls. Archambault, pour amender l'acte concernant le Notariat.

Par l'hon. M. Laframboise, pour amender l'acte 27 Vict. chap. II, touchant le collection de la taxe d'écoles.

Aar M. O'Halloran, pour veiller plus efficacement à la punition des offenses à l'égard des personnes enlevées de force.

Par l'hon. M. Rose, pour l'inspection de la farine.

Par l'hon. M. Rose, pour l'inspection des alcalis.

La chambre se forma en comité sur le bill de M. Taschereau pour amender le chap. 15 des Statuts Refondus du Bas-Canada concernant l'éducation. Le comité rapporta le bill avec quelques amendements qui furent adoptés; le bill fut lu une troisième fois et adopté.

Sur motion de M. Bourassa, le bill pour amender la loi sur les poids et mesures fut lu une seconde fois.

M. Bourassa proposa que le dit bill fut référé à un comité spécial.

M. Dunkin proposa en amendement que le bill fut référé au comité des banques et du commerce.—Amendement adopté par 66 contre 33.

Sur motion de l'hon. M. Galt, la chambre se forma en comité des subsides M. Street au fauteuil.

Le comité adopta le 1er item: $1.976 pour l'office de secrétaire du Gouverneur-Général.

L'hon. M. Galt expliqua que l'appropriation pour les hôpitaux et les œuvres de charité, la milice et les dépenses sous le contrôle du bureau des travaux sera renfermée dans les estimés supplémentaires.

Le comité fit rapport de l'item, l'adopta et obtint congé pour siéger plus tard.

La chambre s'est ajournée à 6 heures moins 10 minutes jusqu'à demain.

Québec, 28 Août.

En réponse à M. Bellerose, le Proc.-Gén Cartier dit que le gouvernement n'a pas encore payé la compensation reclamée par la Compagnie du pont de la Rivière des Prairies.

En réponse à M. Macdonald, de Toronto, le Proc.-Gén. Macdonald dit que le gouvernement a l'intention aussitôt possible de venir en aide à l'asile provincial des aliénés à Toronto et d'agrandir les bâtisses. Lintention du gouvernement est de commencer et terminer les bâtisses d'après le plan original.

En réponse à M. Burwell, l'hon. M. Brown, dit que le gouvernement n'a pas l'intention d'ouvrir de nouveaux ports d'entrée.

M. Higginson demande si le gouvernement a l'intention, conformément à sa détermination de transporter le siège du gouvernement à Ottawa à la fin de la présente session, de donner avis à cet effet aux employés des différents départements et dans quel temps, et s'il a aussi l'intention de fixer une date pour fermer les bureaux du gouvernement à Québec et les ouvrir de nouveau à Ottawa.

L'hon. M. Chapais répondit: C'est l'intention du gouvernement de donner un tel avis. L'époque pour fermer les bureaux ici et les ouvrir de nouveau à Ottawa n'est pas encore fixée. (Ecoutez, écoutez et rires.)

Hommage à la Mémoire des Défunts.

Mardi le Conseil Législatif s'est ajourné à 3½ heures en témoignage de respect pour la mémoire de feu les honorables Gordon, de Beaujeu et Sir Taché, qui sont décédés depuis la dernière session. L'Hon. M. Bolton a fait l'éloge de l'hon M. Gordon, l'Hon. Sir Belleau celle de Sir Etienne et l'Hon. M. Ferrier celle de M. de Beaujeu.

L'illustre général Lee est attendu à Montréal.

Honnête Homme et Chrétien.

Hommage à la Mémoire de l'Hon. Col. Sir Etienne Paschal Taché.

" Il n'est pas nécessaire
" que je sois premier-mi-
"nistre, que j'aie ma part
" des gloires de ce monde,
" mais il est nécessaire que
" je sois bon chrétien et
" honnête homme."

(*Paroles prononcées par le* COLONEL SIR E. P. TACHE *pendant sa dernière maladie.*)

I

Un vieux soldat, soucieux de sa gloire,
Disait: " *Le ciel me donne un beau trépas !* "
Il est tombé....! vénérons sa mémoire,
Mais que le deuil ne nous abatte pas!
Dans les travaux de sa longue carrière,
Toujours guidé par l'honneur et le bien,
De son grand cœur sortit cette prière:
" DIEU, FAIS-MOI VIVRE HONNETE HOMME ET CHRETIEN."

II.

Chercher ailleurs le secret du courage
Qui, dès l'enfance, au combat l'animait,
Erreur, erreur qui serait un outrage
A son cercueil....!! Plus tard, il exprimait,
Dans ses conseils toujours pleins de sagesse,
LA LOYAUTE dont il fut le soutien:
Jamais son cœur ne connut la faiblesse,
CAR IL VEUT VIVRE HONNETE HOMME ET CHRETIEN

III.

Parents, amis le héros qui succombe,
Riche d'honneurs, de gloire et de vertus,
Peut-il laisser au dela de sa tombe,
Le désespoir en vos cœurs abattus?
Oh! non!....Sa vie est un auguste exemple,
Son souvenir est un doux entretien:
Que près de DIEU, votre âme le contemple,
CAR IL EST MORT HONNETE HOMME ET CHRETIEN!

EMM. BLAIN DE ST.-AUBIN.

Aout 1865.

L'Europe en 1865.

L'ANGLETERRE—SA DIPLOMATIE GENERALE.

Les élections du parlement anglais se sont terminées, et leur résultat répond aux prévisions les plus générales, a été d'augmenter, dans une certaine proportion numéripue, la majorité ministérielle, je ne dis pas de la fortifier, parce que les éléments dont se compose cette majorité sont très hétérogènes.

La conséquence logique de cette composition pleine de disparates, c'est d'ôter à la politique de ministère l'unité, la netteté, la décision. Il faut conduire des gens qui ne marchent pas du même pas, et qui même ne marchent pas dans le même sens. Dans une telle situation, on marche le moins possible, on évite la ligne droite, on tourne les questions au lieu de les résoudre; on gouverne avec de la prestesse, de la dextérité, des illusions substituées aux réalités; on se réfugie dans une politique d'expédients et de prestige; on renouvelle les échéances, faute de pouvoir payer à jour fixe les lettres d'échanges tirées par les situations. C'est précisément dans cette politique que lord Palmerston excelle, et c'est là ce qui fait sa force: il est l'homme du rôle.

Un jour, Portalis l'ancien, en plaidant devant une chambre du parlement, mit dans son plaidoyer, d'ailleurs plein de force et d'éloquence, plusieurs arguments contradictoires; quelques-uns de ses jeunes confrères s'en étonnèrent; l'illustre avocat leur répondit: «Sans cet argument qui vous paraît étrange, je n'aurais pas la voix de tel conseiller; sans cet autre qui contredit le premier, je n'aurais pas la voix de son voisin; sans ce lieu commun déclamatoire, le suffrage du président me manquerait. Je ne compose pas mes plaidoyers pour le public, je les compose pour les juges."

Plus d'une fois, lord Palmerston sera obligé d'user du procédé de Portalis devant le nouveau parlement, et de mettre dans sa politique et dans ses discours des actes et des arguments contradictoires à l'adresse des menaces hétérogènes dont se compose sa majorité.

J'ai cité quelques paroles du discours du premier ministre aux électeurs de Tiverton sur la politique intérieure du cabinet et sur les services qu'elle a rendus à la prospérité et au bien-être matériel de l'Angleterre. Il ne saurait y avoir sur ce point matière à contestation. Mais le premier ministre a ajouté que la politique extérieure du cabinet n'avait pas été moins habile et moins forte, et qu'il avait su partout faire craindre la puissance et respecter l'honneur de l'Angleterre. Ceci nous conduit à l'etude de la diplomatie anglaise dans ces derniers temps.

Certes il n'entrera dans l'idée de personne de méconnaître la puissance de l'Angleterre Tout le monde croit que le jour où elle voudra mettre dans sa diplomatie le sentiment de la force qu'elle possède elle exercera une influence marquée sur les affaires générales. Mais je nie de la manière la plus formelle que, depuis plusieurs années, ce soient là les tendances de sa diplomatie.

Nous avons connu une Angleterre; c'était celle du Pitt et de Chatam, et, plus tard, de Liverpool et de Castelreagh, qui de toutes les puissances, était la plus mêlée aux affaires générales du monde. Elle n'aurait pas souffert qu'un grand drame se déroulât en Europe sans y remplir un rôle. Quelquefois elle cherchait les questions, jamais elle ne les évitait.

Il suffit d'avoir suivi les affaires générales depuis quelques années pour savoir que la politique de l'Angleterre actuelle n'a rien de commun avec celle de l'Angleterre du passé. Non-seulement l'Angleterre de lord Palmerston ne cherche pas les questions, mais elle les évite. Comment lorsque le premier ministre a parlé aux électeurs de Tiverton du souci qu'il avait pris, en toute occasion, de l'honneur et de la dignité de son pays, du respect de la puissance anglaise qu'il avait su imposer à toutes les nations, sa conscience indignée ne lui a-t-elle pas renvoyé l'écho des paroles cyniquement résignées avec lesquelles il a accepté, en plusieurs occasions, les *ultimatum* arrogants des Etats-Unis, plutôt que de courir la chance d'un conflit redoutable pour les intérêts commerciaux de l'Angleterre?

Remarquez que je ne parle point de ce qui s'est passé depuis et pendant qu'une guerre sanglante a armé les uns contre les autres, les Etats du Nord et les Etats du Sud de la grande république américaine. Je parle des contestations qui ont précédé cette lutte, et j'ajoute que partout, toujours, la politique anglaise a plié devant la politique américaine, et que celle-ci n'a pas tempéré, par l'aménité de la force, l'amertume du fond. Je n'examine pas si l'Angleterre a bien ou mal fait de suivre, en cette occasion, cette ligne de conduite, je constate un fait de notoriété européenne, c'est qu'elle l'a suivie. Dès lors il n'appartient pas à lord Palmerston de parler de la fermeté et de la dignité de sa politique extérieure.

Plus tard, quand la guerre civile venant à s'élever entre le Sud et le Nord, on a vu, pendant plus de trois ans, des armées de plusieurs centaines de mille hommes se heurter, et la Confédération puissante fondée par Washington menacée d'être divisée en deux républiques, le chef du cabinet anglais s'en est lui-même vanté devant les électeurs de Tiverton, il a mis un soin extraordinaire à éviter toute ingérence dans les affaires des belligérants; il a refusé au Sud toute marque de sympathie; il s'est maintenu sur le terrain d'une stricte et impassible neutralité. Par deux fois le cabinet des Tuileries l'ayant invité à se joindre à lui pour exercer une sorte de médiation morale entre les belligérents, il a repoussé de la manière la plus nette et la plus catégorique cette proposition. Si c'est par respect pour le droit pur, à la bonne heure. Si c'est un scrupule de conscience qui a arrêté lord Palmerston et l'Angleterre s'inclinant devant la légitimité du principe de l'union américaine, rien de plus respectable que ce sentiment.

Malheureusement, le passé et le présent s'accordent pour nous autoriser à douter que ce soit là le véritable mobile de la conduite de l'Angleterre et de lord Palmerston. Le passé: quelle est la puissance qui s'est montrée plus disposée que l'Angleterre a reconnaître aux populations le droit de disposer d'elle-mêmes? Il nous suffira de rappeler la conduite du cabinet de Saint-James vis-à-vis des Amériques espagnoles. Le présent: nous voyons l'Angleterre pratiquant la même politique d'abstention dans deux questions où elle avait déclaré elle-même, avant la lutte, que le droit était du côté qui a succombé.

On se souvient de la manière dont se sont exprimés les ministre anglais, en diverses circonstances, sur la situation de la Pologne, dont les inénarrables misères sont un dueil pour les nobles âmes, une complication pour l'Europe, un affaiblissement pour les puissances co-partageantes. Les paroles ministérielles ont été si vives qu'elles étaient devenues pour cette nation infortunée une espérance. Or. le dernier service qu'on puisse rendre à la Pologne, quand on ne veut pas la secourir, c'est de ne pas lui donner lieu d'espérer. L'espoir lui remet à la main son glaive ébréché par tant de luttes; l'espoir fait en Pologne des recrues pour la Sibérie et pour la mort. Eh bien! après avoir eu le tort de donner à la Pologne une espérance, l'Angleterre a repoussé sans hésiter les ouvertures que lui avait faites le cabinet des Tuileries, en l'interrogeant sur la disposition où elle serait de transmettre avec lui des représentations sérieuses au cabinet, de Saint Pétersbourg.

Même conduite en Danemark, et ici les faits sont si recents, qu'il est inutile d'entrer dans aucun détail.

Ainsi voilà trois questions considérables qui ont été une pierre de touche pour la politique anglaise. Dans ces trois questions, elle s'est trouvée animée de la même pensée: éviter tout engagement qui pourrait l'obliger à sortir du *statu quo*, et la déranger son bien-être matériel. Certes, elle avait un intérêt politique inconstestable à diminuer la force offensive des Etats-Unis, de toutes les puissances, celle qu'elle appréhende le plus; mais pour cela, il aurait fallu courir une chance, braver les dommages momentanés que l'Amérique aurait infligés à son commerce; elle ne l'a pas osé ou elle ne l'a pas voulu. Elle s'etait prononcée d'une manière si catégorique sur la situation faite par la Russie à la Pologne que le cabinet des Tuileries a pu croire que la proposition d'une démarche commune auprès du cabinet de Saint Petersbourg serait agréée à Londres; elle ne l'a point été, et lord Palmerston a déclaré que l'Angleterre avait des sympathies au service de la Pologne, mais que ses sympathies ne s'étendraient pas au delà du domaine spéculatif, l'Angleterre n'ayant aucune envie de s'engager dans une action diplomatique qui pourrait plus tard, faire sortir son épée du fourreau, et ses guinées de sa bourse.

Quelque chose de plus que ses sympapathies son bonneur semblait engagé dans l'affaire, du Danemark Il n'avait été question, pendant des mois entiers, que du départ de la flotte britannique qui allait paraître sur les côtes danoises menacées. Rien n'est parti. L'Allemagne a pu faire ce qu'elle a voulu. Le Danemark a été exécuté. La puissance et l'honneur de l'Angleterre sont restés à l'ancre avec sa flotte dans le canal, mais le *statu quo* et le bien-être du pays n'on pas été troublés.

Encore une fois, je ne reproche point à l'Angleterre de suivre la politique qui lui convient.

C'est à elle qu'il appartient de choisir ses voies; je constate seulement celle qu'elle suit. Je crois en outre pouvoir ajouter qu'après cette triple épreuve, que lord Palmerston dvrait parler moins superbement de la politique extérieure de son pays. Cette politique peut se relever sans doute, si un intérêt vital de l'Angleterre l'oblige à faire un effort souverain. Mais il n'en est pas moins évident qu'elle s'est affaiblie, je ne veux pas dire abaissée. La puissance matérielle est encore entière, mais l'âme de l'Angleterre semble diminuée.

Une comparaison dira toute ma pensée.

Quand je considère la politique de Chatam te de Pitt, elle me parait trouver son symbole dans le vaisseau de guerre *The man of war*, comme l'appellent les Anglais. Le vaisseau de guerre s'avance hardiment dans la haute mer. Il ne craint ni les rencontres, ni les vioblèmes. Il porte dans ses flancs les boulets de fer avec lesquels on les résout.

Quand j'abaisse mes regards sur la politique actuelle de l'Angleterre, le vaisseau de guerre me semble changé en galion. Or, le galion chargé d'or craint les mauvaises rencontres, il évite les hasards, il cherche à se dérober dans la brume.

Serait-ce donc que l'Angleterre, après avoir ouvert ce siècle sur une page de l'histoire de Rome, le fermerait sur une page de l'histoire de Carthage? Je tâcherai de jeter quelque lumière sur cette grave question en étudiant la politique extérieure de l'Angleterre dans ses rapports particuliers avec la France.

ALFRED NETTEMENT.

Les courses annuelles de l'automne ont eu lieu à St. Hyacinthe mardi et mercredi.

Le temps a été très favorable et le terrain était dans une excellente condition. Il y avait une affluence de monde extraordinaire.

Les dix ou douze chars du train spécial qui nous est arrivé de Montréal, chaque jour, ont toujours été remplis. Les chevaux ont donné beaucoup de satisfaction aux amateurs, et nous apprenons que l'agile *Mario* de M. P. Coutier, de cette ville, pour un, a noblement remporté la victoire dans la course, *Laframboise Stakes*. Pour nous, qui sommes pas du tout amateur du *turf*, nous regrettons de voir les scènes de désordre auxquels ces réunions donnent toujours lieu.

Il paraît que cette année les coups de poing se sont échangés avec une fureur sans égale. Un nommé Bousquet, de cette ville, a été sérieusement blessé, parait-il, M. Narcisse Chaput, un de nos jeunes concitoyens, a reçu coup de baton par la figure, très violent en voulant lui porter secours.

La magnifique bande de musique des carabiniers, de Montréal, y assistait.

Nouvelles et Faits Divers.

—Nos abonnés qui avaient à se plaindre de quelque irrégularité dans la réception de leur feuille, nous obligeraient en nous le faisant savoir,

Une visite de M. King nous laisse espérer qu'on est prêt à faire toute déligence pour nous faire rendre justice par les maîtres de poste.

—Comme on peut le voir sur une annonce que nous publions, les mines d'Acton, seront vendues par encan le 2 Septembre prochain, à Boston.

On nous a apporté à notre bureau une botille d'avoine, dont la tige mesure cinq pieds et demie. C'est un échantillon du produit de trois pièces de terre, semées du même grain, sur la magnifique ferme du Col P. E Leclère, de la paroisse de St. Hyacinthe.

On nous informe que le grain des trois pièces a une aussi belle apparence que la bottille que l'on nous a montrée.

M. Leclère peut se féliciter de réussir en agriculture.

Nous croirions manquer de courtoisie envers nos confréres si nous ne les remercions pas de l'accueil bienveillant qu'ils ont bien voulu faire au travail intitulé, *Notes sur les Gouvernements Fédéraux &c.*, que nous venons de publier. Nous sommes d'autant plus sensible à cette bienveillance qu'elle nous est accordée par ceux dont nous respectons surtout l'opinion.

On nous permettra pourtant d'attribuer à une extrême indulgeuce les remarques trop flatteuses qu'on nous a adressées.

—M. Standford Flemmieg, nommé par le gouvernement McDonald Dorion, pour faire l'exploration du territoire à travers lequel doit passer le chemin de fer intercolonial projeté, vient de soumettre son rapport. Il contient 160 pages et est accompagné d'une immense carte montrant les differentes routes tracées depuis qu'il est question du chemin de fer intercolonial. Nous en parlerons prochainement.

Cour Criminelle à St. Hyacinthe.—Le terme de la Cour criminelle à St Hyacinthe est fixé au 1er mai et au 1er décembre au lieu de septembre, comme nous disions dans notre dernière feuille.

NOYES A STE. ANNE DE LA PERADE.

—On nous écrit de Ste. Anne 20 août: Vendredi dernier le dix huit du courant, deux jeunes enfants du nom Maynard et Tessier étaient à s'amusé dans un leger esquif sur la rivière Ste. Anne lorsque tout à coup le vent fit chavirer leur embarcation. Comme personne ne se trouvait sur ce lieu pour les secourir, ils se noyèrent à l'istant. Leurs corps furent retrouvés samedi soir et une enquête a dû être tenue hier.

Mariage.

A l'église de la paroisse de Notre Dame de St. Hyacinthe, le 21 du courant, par le Révd. M. Lecoura, curé du lieu, J. B. SICOTTE, Ecr., avocat de cette cité, à Melle. ALIDA MARIN, 4ème fille de M. Louis Marin, de la paroisse.

Nécrologie.

M. François Morel, fabricant d'allumettes chimiques, est décédée à sa résidence, en la paroisse de St. Hyacinthe le confesseur, après une maladie d'une couple de semaines. Il n'était âgé que de trente deux ans et quatre mois, dans une humble position il s'était acquis l'estime d'un grand nombre Il sera sincèrementrégretté par ceux qui ont pu apprécier la droiture de son jugement et ses belles qualités qui en faisaient un citoyen des plus recommandables. Sa femme et ses onze jeunes enfants pleurent, en lui un bon père et un bon époux——Ses funérailles ont eu lieu hier, à la cathédrale de cette ville.

CONSEIL DE VILLE DE ST. HYACINTHE.

Séance du 28 juillet, 1865.

Présents:—Son Honneur le Maire, Messieurs Bachand, Bire, Chagnon, Côté, Dessaulles, Malhiot et Richer.

CONFORMÉMENT à l'avis qu'il en a été donné le quatorze du courant:—

M. Richer fait motion:

Que toute et chaque personne qui colportera, vendra ou esposera en vente dans les rues ou places publiques, ou dans aucune cours, terrain ou appartement non habitée loués à cet effet, aucune médecine, médicament ou drogue sans avoir payé une licence de dix chelins pour chaque jour, encourra et payera une amende de quinze à trente chelins ou un emprisonnement n'excédant pas quinze jours, ou les deux à la fois à la discrétion de la cour pour chaque offense, pourvu que ce réglement ne s'applique pas aux appartements employés comme magasins ou pharmacies.

Secondé par M. Chagnon.

Agréée.

E. L. R. COUILLARD-DESPRES,
Secrétaire-Trésorier.
De la Cité de St. Hyacinthe.

Je soussigné certifie que l'extrait ci-dessus est conforme aux livres des délibérations du Conseil de Ville de St. Hyacinthe.

Par ordre,
E. L. R. COUILLARD-DESPRES,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier,
St Hyacinthe, 28 juillet, 1865.

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Departement des Finances,
Douanes, Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada.*

R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances.
DOUANES,

Québec, 19 Août 1865.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 29 p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

TENU PAR

ISIDORE BEAULNE.

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été servis. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

AVIS PUBLIC.

Je soussigné, PERCEPTEUR DU REVENU DE L'INTÉRIEUR POUR LE DISTRICT DE ST. HYACINTHE, donne par les présentes AVIS que les POIDS ET MESURES ET MACHINES A PESSER, seront Inspectés, Vérifiés et étampés dans les Paroisses de ce District, aux dates ci-après mentionnées :

Ste. Rosalie,	23	Août	prochain.
St. Simon,	29	"	"
St. Hugues,	30	"	"
Ste. Hélène,	31	"	"
Upton,	1	Septemtre	"
St. Liboire,	2	"	"
St. Dominique,	4	"	"
St. Pie,	5	"	"
St. Paul, Ange-Gardien,	6	"	"
	7	"	"
St. Césaire,	8 et 9	"	"
St. Damase,	11	"	"
St. Jean-Baptiste,	12	"	"
Ste. Marie,	13 et 14	"	"
St. Mathias,	15	"	"
St. Hilaire,	16	"	"
St. Charles,	18	"	"
St. Denis,	19 et 20	"	"
St. Jude,	21	"	"
St. Bernabé,	22	"	"

LÉONARD BOIVIN

Percepteur du Revenu de l'Intirieur.

St. Hyacinthe, 25 juillet, 1865.

ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE VOYAGEURS DE HARTFORD, CONN.

CAPITAL . . . £500,000.

Les Hommes d'Affaires, les Artisans, tout le Monde. DOIVENT S'ASSURER CONTRE LES

ACCIDENTS.

LA PREMIERE

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE VOYAGEURS DE HARTFORD, CONN.

Assure contre les

Accidents de toutes sortes.

Causant des Torts Personnels, ou perte de la vie

C'EST A BAS PRIX

Une Police pour $5000 en cas de total accident, ou $25 par semaine en cas de tort ruinant, ne coûte que $25 a $30 par année. Aucune somme, depuis 500 à 10,000 piastres, avec $3 à $5 de compensation par semaine, à un taux proportionné. Poilces écrites pour cinq ans.

C'EST UNIVERSEL.

Cette Compagnie assure contre toutes sortes d'accidents, soit qu'ils arrivent en voyageant, en travaillant dans les boutiques ou les facteries, ou en marchant dans les rues, en nageant, en allant à cheval, en chassant, ou en péchant, etc. On émane des polices pour les provinces dans toutes les parties des Etats-Unis, et des Canadas, et donne la permission de visiter n'importe quelle partie dû monde. Cette annonce est recherchée et appréciée par toutes les classes d'hommes riches ou pauvres.

ON PEUT S'Y FIER.

Les VOYAGEURS de Hartford est la plus ancienne compagnie d'assurance dans les Etats-Unis, et est établie sur des bases solides. Elle a émané plusieurs milles de polices, elle paie des réclamations pour compensation presque chaque jour, et les affaires augmentent constamment. Son capital est considérable, son directoire sont d'un caractère estimable au plus haut dégré, et elle posséde plus d'un demi million en argent pour les payements des pertes.

AUCUN EXAMEN MEDICAL REQUIS.

☞ *Trois cents par jour* assurera un homme pour $2000, ou $10 par semaine de compensation pour une année.

Des agents dans toutes les principales villes et cités.—

J. G. BATTERSON, Président.

RODNEY DENNIS, Secrétaire.

A. B. CHAFFEE, Montréal.
Agent Général pour les Canadas.

LÉONARD BOIVIN,
Agent a St. Hyacinthe.

M. TURCOT,
Médecin.

MOULINS A BATTRE !

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux, déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à réparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remerciments au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins à Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'a ce jour, surtout pour le criblage du grain qui se fait sans perte.

Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les declarent supérieurs sous tous rapports ; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

☞ *Toutes réparations aux Moulins à Battre exécutées avec soin et diligence.*

St. Hyacinthe, Novembre 186 .

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.



ENSEIGNE CADENAS.

Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES,

DE TOUTES ESPECES.

ATTENTION VOITURIERS!!!

Les Voituriers trouveront un assortiment les plus complets pour Voitures.

ATTENTION FORGERONS!

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.
FEUILLARD Vergette.
CASTEEL et ACIER à Ressort.
Première qualité de Spaer et Jackson
CLOUS A CHEVAL Anglais et Améric.
ENCLUMES, ETAUX DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!

FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES

DE PREMIÈRE QUALITÉ.

Thé de toutes qualités, ainsi qu'un assortiment des plus complets d'épiceries.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin.

CHARLES NELSON.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERE & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

Toute description d'effets en FONTE, exécuté avec soin et ponctualité, avec les meilleurs matériaux et par des ouvriers de Premiere Classe.

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre POELE

"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues,
Roues de Moulins,
Cribles,

Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.



Le Public trouvera à la FONDERIE YAMASKA tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

Conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERE, FILS. CHARLES NELSON.

St. Hyacinthe juillet, 1865.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,
PROPRIETAIRE,
427, Rue Notre-Dame:
En face de l'Eglise des Récollets,
Montreal.

A toujours en Magasin,—Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Mirors,[Side-Boards],&c.



Montréal, Mai, 1865.—1a.

MERES
SAUVEZ VOS ENFANTS

SIROP DE DENTITION DU Dr. PICAULT

Dans le Canada il est reconnu que le tiers des enfants meurt de la dentition ou des maladies qui en sont la suite ; il est donc de la plus haute importance de chercher à mettre des bornes à cette mortalité effrayante. Nous serons heureux, *mille fois heureux*, si l'usage de notre *Sirop de Dentition* vient diminuer le nombre des victimes que la mort ne cesse de faire parmi ces chers petits êtres et dont la perte laisse un si grand vide dans les familles.

Ce SIROP incomparable, résultat de longues recherches d'un célèbre médecin de Paris, est appelé à réaliser ce désir. Il ouvre les pores des gencives, enlève l'inflammation et la douleur et facilite le percement des dents sans fièvre et sans convulsions.

PICAULT & FILS.

Montréal, 1865.

AGENTS A ST HYACINTHE,
FRENCH ET VERNIER,
Pharmaciens.

Aux Médecins.

Le Sirop d'IODURE DE FER INALTERABLE préparé par M. J. Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique est sans contredit la plus belle, la plus pure et la meilleure préparation de ce genre qui ait été fabriquée dans le pays ; la manière tout-à-fait scientifique dont ce sirop est préparé, est une découverte de M. Vernier, et le rend parfaitement inaltérable. Je le recommande particulièrement a la profession, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

P. E. PICAULT, M.D.

Montréal, 3 Juin 1865.

Pharmacie FRENCH ET VERNIER.
St. Hyacinthe.

EPICERIES GROCERIES, VINS, LIQUEURS

Théophile Langelier,

Rue Cascades,—Près du Moulin,—St. Hyacinthe

M. T. LANGELIER a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin d'Epiceries, Provisions, Vins, Liqueurs, [illegible] Rue Cascades, près du Moulin et des Manufactures. Comprenant [illegible] Riz, Epices, [illegible] Fleur, Lard, Beurre, [illegible] Eau de Cologne, Huiles à Cheveux, [illegible] la Toux, Etc., Etc.

M. L. espère par sa ponctualité mériter une large part du patronage [illegible] St. Hyacinthe et des paroisses environnantes.

N.B.—M. L. a aussi une bonne grande Cour et des Remises ouvertes gratuitement aux personnes qui voudront bien l'encourager.

Mai 1865.

NOUVEAU MAGASIN

F. A. B. Laperle

A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un Magasin de

GROCERIES,
VINS & LIQUEURS,
DE TOUTES SORTES.

Dans la Maison de M. F. Cadoret,

(Porte voisine de la Maison de M. V. Côté.)

ST. HYACINTHE.

Mai 1865

NOUVEAU MAGASIN DE VINS DE TOUTE ESPECE,

No. 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,

(Vis-à-vis la Maison F. & J. Leclaire.)

Le soussigné à le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis, que cédant à leur sollicitation, il vient d'OUVRIR un MAGASIN où il fera le commerce exclusif de Vins, Liqueurs, Eaux-de-Vie, Vins Français, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention des Messieurs les membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à très-bon marché.

P. A. MERCIER.

Montréal, Janvier 1865.

Compagnie d'Assurance ROYALE,

SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

CAPITAL: 10,000,000 de dollars

LE FONDS DE RESERVE EXCEDANT

Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobiliers, Hardes de corps, etc Bibliotheques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc,

☞ *Nos taux sont très modiques.* ☜

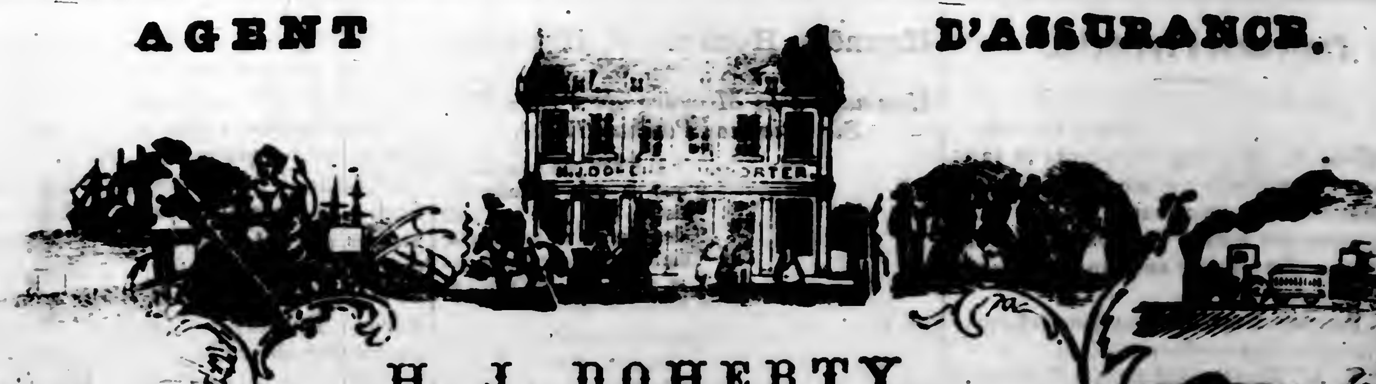
Agence à Montréal:

H. L. ROUTH, *Agent.*

J. LEANDRE BRAULT,
Assistant-Gérant,
Département-Français

Montréal 15 décembre 1863

AGENT D'ASSURANCE.



H. J. DOHERTY

MARCHANDISES SECHES, CHAUSSURES, EN GROS ET EN DETAIL,

PLACE DU MARCHE,

ST. HYACINTHE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE Impériale,

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:	AGENCE POUR LE CANADA:
1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall*,	64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*
LONDRES.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

C A N A D A.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assure sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procure les avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux pui entreront après cette cate.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

E. CHANTELOUP,

121 Rue Graig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE et ARGENTE en CUIVRE et FERPLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MECHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'nstallation du GAS, le PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,

121, RUE CRAIG.

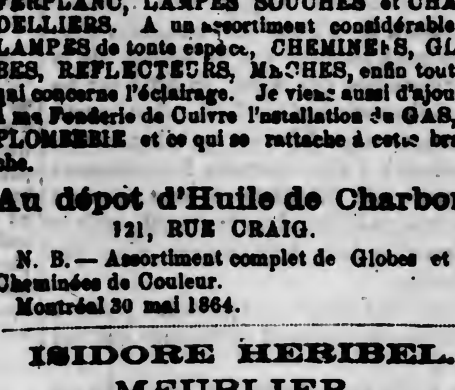
N. B.—Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 30 mai 1864.

ISIDORE HERIBEL.

MEUBLIER.

RUE ST. ANTOINE.—(PRES DU MARCHÉ.)



M. HÉRIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de sollicter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises, &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutes ans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1862.

ATTENTION! ATTENTION! ATTENTION!

EPICERIE CANADIENNE.

EDMOND LEGENDRE,

125, RUE ST. LAURENT, MONTREAL, 125.

Voisin de Blacklock, Coin du Marché St. Laurent.

M. Ed. Legendre aura constamment un assortiment complet d'Epiceries choisies de première classe. Il aura aussi de bonnes Liqueurs de toutes sortes importées de France.

Port & Sherry Wine, Brandy, Gin, Old Tom, Rye Whisky, Ginger Wine, Jacques-Cartier, &c., &c.

Nouvelle Liqueurs, &c., &c.

Il vendra à des PRIX TRES MODERES, et ses pratiques seront très bien servies.

Il sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Montréal, janvier 1865.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné, par les présentes, donne avis qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom, par son épouse, ou aucune autre, sans un ordre signé de sa main, ou une procuration en forme.

J. B MAYNARD.

Worcester, Mass., E. U., 1865.—1a.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

☞ Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.

Montréal, 30 Mai, 1864.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Belhumeur où il donnera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques ;

La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommendables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B. Monette, place du marché.

St. Simon 16 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance à opérer la curé de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD,
J. B. GERMAIN,
LAMBERT SARAZIN.

UN AVIS AUX Dignes habitants du Canada.

Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules ou mon onguant pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules ou Onguant offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour de boites ou des Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pourquoi mes préparations ne sont pas protégés par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampilles sur mes pilules ou mon onguant en vente en Canada, venant des Etats-Unis. Je me fie pour leur protection seulement sur la marque qui se trouve dans le livre de direction autour de chaque *Botte ou Pot.* Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait *aucune Estampilles* des E. U. sur la boite de pilule ou d'Onguant.

N'en achetez aucune qui porte des Estampilles des Etat-Unis.

T. HOLLOWAY,
244 Strand, London

CONCOURS PROVINCIAL

AGRICOLE ET INDUSTRIEL

POUR

1865,

OUVERT AUX

DEUX CANADAS

AURA LIEU A LA

CITÉ DE MOMTREAL,

MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI

26, 27, 28, ET 29 SEPTEMBRE,

DANS LE

PALAIS DE CRISTAL

Rue Ste. Catherine, et sur le terrain de la Ferme des Prêtres dans le voisinage immédiat situé entre les Rues Guy et Sherbrooke.

Prix offerts..... $10,000 à 12,000

On peut se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée dans le département agricole du Secrétaire de la Chambre d'Agriculture, No 615, Rue Craig, ou des Secrétaires des Sociétés d'Agriculture du Comté.

Dans le département industriel on pourra se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée en s'adressant au Secrétaire de la Chambre des Arts et Manufactures, Institut des Artisans, Grande Rue St. Jacques.

Les entrées dans le département agricole devront être faites le ou avant Samedi, le 9 août prochain, au Bureau du Secrétaire, No. 615, Rue Craig. Pour les produits agricoles on recevra des entrées jusqu'à samedi, le 9 septembre

Dans le département industriel, les entrées devront être faites, le ou avant le 15 septembre, au Bureau de la Chambre des Arts et Manufactures.

Chaque Concurrant devra payer un dollar en faisant son entrée, ce qui lui donnera droit à un billet d'admission pendant tout le concours.

Des arrangements ont été faits avec les principales lignes de chemin de fer et de navigation, pour rendre à destination, franc de charge, tout objet exposé qui n'aura pas été vendu.

Les concurrants étrangers dans le département industriel auront autant d'espace que possible pour exhiber leurs objets, mais ne pourront pas entrer en compétition pour les prix.

Pour plus amples informations s'adresser aux soussignés, Secrétaires-Conjoints de l'Association Agricole.

GEORGE LECLERE,
Sec. de la Chambre d'Agriculture.

A. MURRAY,
Sec. de la Chambre des Arts et Manufactures.

Montréal, 1er Juillet 1865.

MERES, SAUVEZ VOS ENFANS

PASTILLES-A-VERS

VÉGÉTALES



DE DEVINS.

sont certainement le Remède le plus efficace pour la

DESTRUCTION DES VERS

QUI SOIT ENCORE CONNU.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement végétales,
Elles sont agréables au goût,
Elles n'ont rien d'offensif à la vue.

Et sont les seules LOSANGES Anthelminthiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestiaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elles estampillés des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞ Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON.

CHIMISTES,

Pres le Palais de Justice.

MONTREAL

JOURS DE PUBLICATION: Mardi et Vendredi.
PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An, PAYABLES D'AVANCE.
Ou TROIS PIASTRES lorsque l'abonnement est pas payée d'avance. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis, au Bureau du journal un mois avant l'échéance de leur abonnement. Les abonnements sont de six mois.
ETATS-UNIS:—Trois piastres.
L. G. GLADU,—Rédacteur.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE RUE DES CASCADES ST. HYACINTHE.
PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion.......
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix.......
Au-dessus de dix lignes, par ligne.......
Pour chaque insertion subséquente, par ligne.......
Un traité de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois
Editeurs-Propriétaires,—LUSSIER & FRERE.

Vol. 13 — St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Mardi, 29 Aout 1865. — No. 49

FEUILLETON

LES CHAUFFEURS.

TROISIÈME PARTIE.

1.—*La parure en rubis.*

(*Suite.*)

A quelques lieues seulement des bois de la Muette était situé le château de Méréville, qui restait inhabité depuis le commencement de la révolution. Ce viel édifice, autrefois le séjour de l'opulence et de la joie, avait souffert, pendant ces dernières années, des injures des hommes, le vent avait brisé les vitres des fenêtres; la pluie avait percé le toit d'ardoises; les cheminés étaient renversées, les girouettes tordues, les mures lézardés. De leur côté, les gens du pays, ne comptant plus revoir les anciens possesseurs avaint usé sans façon des terres et de l'habitation comme de biens leur appartenant. L'on avait obtenu de la commune l'autorisation de loger ses bestiaux dans les écuries un autre de serrer ses récoltes dans les pièces du rez-de-chaussée. L'administration locale, sous le Directoire, avait fait en partie disparaître ces abus, mais le mal était arrivé à son comble, et l'aristocratique demeure se trouvait dans le plus complet délabrement.

Aussi quel avait été l'étonnement général, quand tout a coup une lettre du chef-lieu du département était venue apprendre au maire de la commune qu'un décret du pouvoir central avait restitué la terre et le château à la veuve et la fille du ci-devant marquis de Méréville? On ne pouvait croire d'abord à cette nouvelle, qui réjouissait les uns consternait les autres. Mais on ne douta plus, quand on vit sortir d'un coin inconnu de cette vaste habitation un vieux domestique de confiance qui s'était caché là pendant les mauvais jours, vivant on ne savait de quoi et attendant un changement qui paraissait impossible. Ce brave homme, qui, malgré le danger de pareilles relations, n'avait jamais cessé d'être en correspondance secrète avec la marquise, se promena, revêtu d'une antique livrée, dans tout le village et confirma la grande nouvelle. Il annonça qu'il avait reçu lui-même des ordres que ses maîtresses allaient enfin revenir, plus riches que jamais, dans leur domaines. Il menaça les uns de sa colère, promit sa protection aux autres, et finit par se griser à crédit dans le cabaret du bourg, en l'honneur de l'évènement prochain.

Un fait plus significatif encore que les vanteries de maître Comtois (ainsi s'appelait le domestique) fut l'arrivé subite de Daniel Ladrange à Méréville, deux jours après les dépêches, reçues par l'autorité municipale. Daniel était bien connu dans le pays, et ses hautes fonctions judiciaires lui donnaient une importance nouvelle. Après une courte visite au maire, pour justifier des pleins pouvoirs dont sa tante l'avait chargé, il se rendit au chateau, où le vieux Comtois, pleurant d'allégresse, lui moutra dans le plus grand détail ce qui restait de l'antique demeure des marquis de Méréville. Daniel fut très affligé de l'état de dégradation où il la trouva; il eut fallu beaucoup de temps et des sommes considérables pour la réparer complètement. Toutefois, se conformant à ses instructions, il annonça l'intention de faire commencer immédiatement les réparations les plus urgentes et en effet, grâce à son activité, architectes et ouvriers étaient à l'ordre dès le lendemain; on travaillait nuit et jour pour mettre le château en état de recevoir dans le plus bref délai ses légitimes et bons propriétaires.

On devine la cause de cette excessive précipitation: la marquise, rentrée enfin par le crédit de son neveu dans la propriété de ce domaine de famille, éprouvait une mortelle impatience de quitter la petite maison de St. Maurice, pour venir s'installer dans cette maison où elle avait été si heureuse Un mois, disait-on, était nécessaire pour l'achèvement des travaux les plus pressants: mais la marquise n'eut pas la force d'attendre que le mois fut expiré. En apprenant enfin qu'un appartement était à peu près habitable, et a peu près meublé, elle ne put tarder d'avantage. Elle monta dans une voiture de poste avec Maria et Daniel, et elle arriva inopinément à Méréville, au milieu des moellons et des échafaudages qui semblaient devoir rendre le chateau inabordable pour longtemps encore.

Ce retour était donc prématuré; les dames, habituées au bien-être, allaient être déplorablement logées pour passer un hiver qui s'annonçait déjà comme rigoureux. Mais la marquise, dans sa joie, avait réponse à toutes les plaintes, s'accommodait de tout. Les murs du parc et du jardin avaient de larges brèches qui livraient passage aux rôdeurs et aux animaux errants, on fermerait provisoirement ces brèches avec des épines. Les appartements étaient humides; on couperait du bois et l'on ferait de grand feu pour combattre le froid et l'humidité. Les meubles étaient vieux, vermoulus peu commodes: Comtois, devenu maintenant un factotum affairé, promettait d'y pourvoir. Maria, heureuse du bonheur de sa mère et de sa propre satisfaction à se retrouver dans cette maison où elle était née, paraissait elle-même très-disposée à passer par-dessus les inconvénients de cette installation; mais la petite Jeannette, qui avait accompagné ses maîtresses ne se plait pas aussi facilement aux exigences de la position. Elle se lamentait sans cesse, et chaque jour, à chaque heure, le vieux manoir retentissait de bruit de ses contestations avec le majordome Comtois, qui naturellement trouvait que tout était pour le mieux dans le meilleur des châteaux possibles.

Daniel, de sa part, ne se dissimulait pas les incommodités auxquelles ses bien-aimées parentes étaient exposées à Méréville, et il y remédiait de tout son pouvoir. Quoique les devoirs de sa charge le retinssent habituellement a Chartres, ils s'échappait de temps en temps, pour venir à cheval, passer quelques heures au près des dames et surveiller les travaux. Mais le jeune magistrat avait des raisons particulières pour ne pas trop blâmer le retour précipité de sa tante au manoir.

La marquise, renonçant enfin au projet de marier sa fille avec François Gauthier, suivant les prescriptions de son frère, consentait à sanctionner l'affection si ancienne et si constante de son neveu pour Maria. Seulement, elle avait mis pour condition que la cérémonie du mariage aurait lieu à Méréville même. Il résulterait de cette décision que plus Daniel hâtait l'établissemant définitif de ses parentes au chateau, plus il hâtait la condition de son propre bonheur.

Aussi cet établissement était-il à peuprès complet, et tous les obstacles du mariage étaient ils levés, neuf mois environ après les évènements qui ont été l'objet de notre dernier chapitre. On avait fait venir secrètement des dispenses de Rome, en raison du degré de parenté qui existait entre les futurs époux. et un prêtre, caché dans les environs, devait donner la bénédiction nuptiale. En même temps, les publications exigées par la loi nouvelle avaient en lieu à la mairie de Méréville. Il ne restait donc plus de formalités à remplir, et le jour de la cérémonie était fixé déjà: mais, au grand regret de la marquise, qui eut voulu célébrer les noces de sa fille avce la splendeur d'autrefois, il avait été convenu que, vu les circonstances, tout se passerait en famille et sans bruit. Les témoins, le notaire, et deux ou trois anciens amis devaient seuls prendre part à cette fête intime.

L'avant-veille de ce jour tant désiré Daniel se trouvait à Méréville: il avait obtenu a l'occasion de son prochain mariage, un congé d'une semaine, et à l'expiration de ce congé il devait revenir s'établir à Chartres avec sa femme. Cependant le séjour du jeune magistrat au chateau ne devait pas être entièrement perdu pour les devoirs de sa charge. Méréville était situé, comme nous l'avons dit, au centre des contrés particulièrement ravagées par les malfaiteurs; et Daniel s'était promis de profiter de sa présence sur les lieux pour activer les recherches. Les brigades de gendarmerie, les agents de la force publique, les magistrats cantonaux avaient ordre de s'en référer à lui pour la répression de tous actes criminels qui pourraient se produire.

Le soir, à la chute du jour, Daniel et les dames de Méréville étaient reunis dans la le salon du château, vaste pièce lambrissée en chene, jadis peinte et dorée. Ce salon malgré quelques réparations faites à la hâte, portait encore la trace de l'abandon où il était resté pendant si longtemps. Le plafond etait noir et crevassé, les lambris étaient fendus du haut en bas, et sous la vieille tapisserie qui le couvrait, le plancher formait mille monticules dangereux. Les meubles offraient le même aspect de désolation; les grands fauteuils en tapisserie, rongés par les vers, laissaient voir leur canevas d'étoupe, les tables étaient boiteuses, les consoles écornées. Cependant un feu énorme qui brillait dans l'antique cheminée de marbre, et deux candélabres de cuivre argenté, chargés de bougies, qui flanquaient une bruyante pendule de style Louis XV, répandaient dans la salle une vive clarté. La marquise, vêtue d'une rôbe carmélite et les cheveux poudrés, avait les pieds posés devant le foyer; étendue dans une bergère en velours d'Utrecht, dont chacun de ses mouvements faisait jaillir le duvet, elle éprouvait une grande béatitude à se retrouver enfin dans ces lieux connus, au milieu de ses meubles familiers et chers, malgré leurs état de dégradation.

On était au mois de décembre, une bise glacée soufflait au dehors et s'engouffrait avec un grondement sourd dans les corridors. Les arbres du parc s'entre-choquaient bruyamment par intervalles.

Daniel, vêtu de noir, était assis dans un angle du salon, à côté de sa jolie fiancée, dont le costume élégant quoique simple semblait être un heureux compromis entre les misères du passée et la prospérité présente. Maria oubliait sa main dans celle de Daniel qui la pressait doucement, et ils causaient à voix basse. Ce murmure amoureux que variaient par moments les rires de l'heureuse Maria, s'harmonisait avec le pétillement du feu, le bruit cadencé de la pendule et les mugissements lointains du vent dans la campagne. Mais la marquise ne semblait pas songer aux deux jeunes gens; elle examinait avec attention une petite boîte qui contenait un collier et des boucles d'oreilles en rubis, d'un merveilleux travail.

Un coup de vent plus violent que les autres parut ébranler la maison et vint arracher Daniel aux douceurs de cet entretien. Ladrange se leva, s'approchant d'une fenêtre pont il écarta le rideau, il dit avec inquiétude:

—Il se fait tard, le temps est affreux, et Leroux, qui devait être ici de bonne heure, n'arrive pas. Aurait-il été retardé par quelque accident?

—Un accident! répliqua Maria, le croyez-vous possible, Daniel? On dit en effet que les routes des environs ne sont pas sûres.

—Petite méchante, reprit le jeune magistrat en souriant, je pourrais voir dans vos paroles une épigramme à mon adresse, car mon devoir est precisément de veiller à la sûreté des chemins. Vous ne m'avez pas compris: l'accident que je redoute, viendrait de l'obscurité de la nuit, du mauvais état des chemins du manque de chevaux de poste; et je serais désolé que notre généreux ami, qui se rend ici pour être témoin de notre mariage, eut à regretter sa complaisance.

—Eh bien! moi Daniel, ne vous en déplaise, ce que je redoute le plus pour lui, ce n'est pas le mauvais état des chemins..... vous savez qu'on a encore arrêté des voyageurs, il y a deux jours, sur la route d'Orléans, non loin d'ici?

—Je le sais, je le sais, répliqua Daniel dont le front se rembrunit, et ces misérables doivent avoir de nombreux espions pour échapper ainsi à des recherches incessantes. Toutes les brigades du pays sont sur les dents; j'ai été obligé de demander au gouvernement un escadron de cavalerie afin d'aider les gendarmes à opérer des battues. Mais, en ce qui concerne notre ami, ma chère Maria, n'ayez aucune inquiétude, j'ai prévu le cas. Ces brigands, qui savent tout, pourraient avoir connaissance de la visite de Leroux, un des plus riches fournisseurs de la république, et tenter d'interrompre désagréablement son voyage; aussi ai-je chargé le lieutenant Vasseur de surveiller la route avec soin, et, s'il en était besoin, de donner à Leroux une escorte pour le protéger jusqu'ici.

—Très-bien, Daniel, vous ne pouviez faire moins pour l'excellent homme qui consent à quitter Paris dans cette rude saison, afin de répondre à notre invitation.

—Ce n'est pas seulement pour lui, ma chère Maria, que j'ai pris ces précautions.. Vous n'ignorez pas que j'attends aussi d'un moment à l'autre, M. Laforêt, le notaire de N***, et l'exécuteur testamentaires de notre oncle Ladrange. Depuis longtemps déjà j'aurais dû me rendre à N*** pour y toucher les vingt mille écus, montant de votre legs et du mien; mais la gravité de mes occupations m'a toujours empêché d'entreprendre ce voyage. Enfin, comme cette somme nous est fort nécessaire dans les circonstances actuelles, j'ai décidé Laforêt à venir lui-même nous l'emporter, et sans doute nous le verrons ici ce soir. Or, le bonhomme avec ses sacoches d'argent ou son portefeuille bourré de billets de caisse est une proie trop facile pour les pillards de grand chemin, et j'ai dû y pourvoir.

—Laissons cela, Daniel, dit la jeune fille bas en désignant la mère; il pourrait être dangereux d'éveiller des souvenirs et des craintes...Allons! allons! poursuivit-elle tout haut avec gaité, nos hôtes vont nous arriver sans accident, et, selon toute apparance, avec un excellent appetit; aussi peut-être ne ferais-je pas mal d'aller un peu veiller aux apprêts du souper, car j'entends Comtois et Jeannette qui se disputent dans la salle a manger, et c'est un mauvais signe.

Avant de sortir, elle s'approcha de la marquise, qui continuait d'examiner, devant le feu, le collier et les boucles d'oreilles en rubis.

—Eh bien! ma chère maman, demanda-t-elle, avez-vous enfin deviné de quelle part me vient ce riche présent qui m'est offert à l'occasion de mon mariage?

—Non, ma fille, je m'y perds, répondit madame de Méréville; cependant, ces bijoux sont fort beaux et d'un grand prix. Et tu dis qu'ils ont été apportés ce soir par un messager à cheval qui n'a pas même voulu mettre pied à terre, et qui est reparti aussitôt sans donner aucune explication, sinon que cette boîte était pour toi?

—C'est ainsi que Comtois m'a raconte l'histoire....Ce messager inconnu était enveloppé d'un grand manteau qui laissait à peine voir ses yeux, et il ne s'est pas arrêté plus d'une minute à la porte du château.

—C'est inconcevable · évidement l'intention est pleine de galanterie; mais de qui donc peut provenir ce beau présent? Ceux de nos anciens amis qui résident encore dans le voisinage ont été complètement ruinés; le comte d'Amoy n'a plus d'autre fortune que son moulin de la Forge et le chevalier vit d'une petite rente que lui paye son ancien intendant. Décidement j'y renonce, et, comme disait madame de Sévigné, je jette ma langue aux chiens.

—Ne vous fatiguez pas l'esprit à chercher le mot de cette énigme, ma chère tante, reprit Daniel; pour moi, je sais de qui viennent ces bijoux.

—Et de qui donc, Daniel?

—Tout simplement de notre fidèle ami Leroux, qui ne voulant pas les offrir en personne, de peur d'un refus a pris ce moyen de les faire accepter bon gré malgré.

—Je partage l'avis de Daniel, reprit Maria; nous avons déjà tant contracté d'obligations envers M. Leroux qu'il aura craint de m'offenser.

—Leroux! toujours Leroux! dit la marquise avec impatience, Eh! bon Dieu! s'il nous a prêté de l'argent, il en sera bientôt remboursé, j'espère, la marquise de Méré-

ville est en état de payer ses dettes peut-être..Mais cherchez bien, l'un et l'autre ; n'est-il personne qui nous ait aussi rendu de grands services, et sans songer à s'en prévaloir comme ce parvenu ?

—Vous êtes injuste envers cet obligeant Leroux, ma tante ; mais je vous comprends, vous voulez parler de notre cousin François-Gauthier.

(*La suite au prochain numero.*)

☞ Nous prions ceux qui nous sont endettés pour Abonnements, Annonces, etc., de vouloir nous payer immédiatement.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Mardi, 29 Août, 1865.

Revue Parlementaire.

Séance de Jeudi, 24 août.

Cette séance a offert un intérêt tout particulier par un vote indirect de non-confiance, des plus maladroits, presenté par M. Holton. Non-seulement il a revélé la faiblesse désolante de l'opposition, mais aussi sa mauvaise foi dans ses prétendus principes d'économie qui paraissent bien moins enracinés chez elle que la haine qu'elle porte contre les hommes au pouvoir. Nous en parlerons en suivant l'ordre de la séance.

Battaillons administratifs.

Au commencement de la séance, M. le colonel Blanchet, député de Lévis, demanda que copie de l'ordre général de milice appelant trois bataillons administratifs pour remplacer ceux qui avaient été appelés en décembre 1864, fut mis devant la Chambre. Il expliqua qu'il faisait cette motion pour rendre justice à ses compagnons d'armes. En avril dernier, trois battaillons de volontaires ont été requis pour protéger la frontière, en remplacement de ceux qui avaient servi durant l'hiver. Ceux qui avaient pris du service avaient signé un engagement pour trois mois. Presque tous étaient des hommes vivant du produit de leur travail et pour prendre du service ils avaient été obligés de se faire remplacer. Les arrangements qu'ils avaient faits pour répondre à l'appel du gouvernement étaient pour une période de trois ans, comme celle pour laquelle ils s'attendaient à être absents. Des circonstances imprévues ont restreint le temps de leur service et le gouvernement en ne leur payant pas leurs trois mois d'engagement leur cause un tort involontaire, mais réel, qu'en toute justice il devrait prendre en considération. Le mécontentement qui a été causé parmi les volontaires à ce sujet peut devenir préjudiciable au zèle qui se manifeste dans le service militaire. Ce qui serait à regretter.

Plusieurs membres du Haut-Canada, entr'autres MM. Abbott et McGiverin appuyèrent la position prise par M. Blanchet.

L'hon. J. A. Macdonald expliqua qu'il n'avait aucune objection à fournir tous les documents nécessaires pour prendre cette affaire en considération. Il y a trop peu longtemps qu'il s'occupe des affaires de milice pour répondre immédiatement, mais il sera prêt à discuter la question aussitôt que les papiers auront été mis devant la Chambre, suivant le désir de M. Blanchet.

L'inondation de Sorel.

Dans cette affaire nous trouvons encore le pétulant député de Richelieu en défaut. On serait tenté de croire, à voir agir M. Perrault, qu'il s'occupe plus de faire du bruit autour de sa personne qu'à servir les intérêts de ses constituants, car autrement ils tâcheraient, avant de risquer ses demandes continuelles, à se mettre au fait des us et coutumes de la Chambre, pour s'assurer qu'elles sont dans l'ordre et qu'en conséquence elles peuvent être adoptées. Ainsi, jeudi encore, le jeune M. Perrault a dû recevoir une leçon de convenance parlementaire de M. Cartier. Le député de Richelieu demanda la nomination d'un comité pour s'enquérir des causes de l'inondation des paroisses de Sorel, St. Pierre et autres le long du fleuve St. Laurent. M. Cartier fit remarquer que le Conseil [illegible] de l'affaire et qu'il n'y avait aucune necessité d'encourir les dépenses d'un second comité, puisqu'on s'occupait ailleurs de la chose. En s'ingérant dans une affaire dont la Chambre Haute est à prendre connaissance c'est s'exposer à recevoir d'elle une leçon bien méritée.

L'hon. J. A. Macdonald parla dans le sens de M. Cartier.

Il paraît, nous dit le *Journal de Québec*, que ce que l'on regarde aujourd'hui comme la cause de l'inondation, ce sont quelques piliers construits à l'embouchure de la riviere Sainte-Anne. M. Chapais explique que ces piliers ou quais, au nombre de quatre, ont été construits à une dépense pour la province de $16,000 à $17,000, ce n'a été qu'à la demande réitérée des habitants du district de Montréal et des Trois-Rivières, pétitionnant sans cesse le gouvernement et représentant que la construction de ces piliers aurait pour effet d'empêcher le débordement des eaux du fleuve. Les pétitionnaires prétendaient que les piliers feraient prendre la glace dans les rapides e que l'eau, en s'y accumulant de bonne heure au printemps, emporterait toutes les glaces, déblayerait le fleuve et qu'ainsi un petit gonflement du fleuve en cet endroit préviendrait les grandes inondations. Deux de ces piliers ont déjà été emportés par les glaces, et, s'il était bien prouvé que les deux autres sont réellement la cause des désastres du printemps dernier, personne certainement n'aurait d'objection à les faire disparaître

Enfin la motion de M. Perrault a été rejetée par une division de 17 contre 29.

Vote de non-confiance.

A la séance du soir, M. Galt ayant fait motion que la Chambre se formât en comité pour prendre en considération les estimés pour l'année finissant le 30 juin 1866, l'hon. M. Holton annonça qu'il avait un amendement d'un *caractère important* a faire à la motion de l'hon. ministre des finances.

C'est le vote de non-confiance que nous avons mentionné ; il était conçu en ces termes :

" Qu'il soit résolu que le renouvellement du traité de réciprocité avec les Etats-Unis est regardé par le peuple de cette province comme une question de la plus importance, et que, pour obtenir cet objet aussi bien que pour accroître le commerce et augmenter la prospérité générale, il est expédient que l'élargissement du canal Welland et des canaux du Saint Laurent ne soit pas ajourné, mais que ces travaux soient entrepris le plus tôt possible, de préférence aux autres travaux nécessitant une dépense considérable. "

M. Holton, s'il était sérieux en faisant cette motion, a fait un faux pas, s'il n'était pas sérieux, il a eu tort de la présenter, et de venir entraver la marche de la législation en soulevant la discussion sur une question inopportune.

Si le député de Chateauguay désire tant le renouvellement du traité de réciprocite avec les Etats-Unis, pourquoi a-t-il refusé de se rendre à le convention de Détroit lorsqu'il a été invité à aller y représenter la chambre de commerce de Montréal ? S'il considère l'élargissement du canal Welland indispensable au renouvellement du traité, pourquoi, lorsqu'il était au pouvoir, n'a-t-il pas songé à l'exécution de ces travaux ?.

D'ailleurs personne n'a l'idée de s'opposer au principe contenu dans l'amendement. Tous considèrent que l'élargissement des canaux devra contribuer à servir nos intérêts commerciaux. Là dessus il n'y a qu'une opinion. Ce sur quoi l'on diffère c'est sur l'opportunité de les commencer immédiatement. Si nos finances sont aussi obérées que l'opposition nous les présente, comment peut-elle conseiller d'entreprendre de suite de nouveaux travaux qui coûteront des millions de piastres à la Province ? Evidemment il y a mauvaise foi chez elle, quelque part. Ou nos ressources sont plus considérables, nos finances plus prospères qu'on les dit ; ou l'opposition est moins soucieuse de l'économie, moins effrayée de la *banqueroute nationale*, qu'elle veut bien paraître ?

Ce qui nous étonne c'est que M. Holton n ait pas craint d'effaroucher la vertu démocratique de son ami, l'enfant terrible. Demander une dépense d'environ dix millions de piastres dans les circonstances, pour permettre aux vaisseaux de commerce des Etats et du Haut-Canada de se promener plus à l'aise sur nos fleuves ; mais c'est du *pillage*, c'est voler le pauvre peuple, ce bon Baptiste qu'on aime tant.

Nous ne sommes pas surpris d'apprendre que M. Coupal se soit séparé, d'avec ses amis sur cette motion. M. Perrault s'est éclipsé au moment du vote.

Nous ne savons quelle excuse les bas canadiens qui ont voté pour l'amendement auront à donner à leurs électeurs. Le renouvellement du traité de réciprocité est une excellente chose ; mais avant de lui sacrifier une somme aussi ronde que celle qu'exigeraient les travaux que l'on demandait, il faudrait que l'on eût des données plus certaines, que celles que nous possedons, sur la probabilité de son renouvellement.

Evidemment l'opposition s'est compromise en permettant à M. Holton de présenter son amendement. Elle a cru devoir le faire parce qu'elle espérait rallier les haut-canadiens a elle, vu que le vote etait tout en la faveur du Haut-Canada. Elle s'est trompée dans ses calculs et M. Scatcherd, qui avait secondé la motion de M. Holton s'est trouvé dans un isolement presque complet.

L'hon. M. McGee a fait un long discours durant la séance. Il a soulevé tour à tour les applaudissements et les rires de la chambre. Il a profité de la présence de MM. Anglin et Hathaway, les deux ministres anti-fédéraux du Nouveau-Brunswick qu'il a appelé des oiseaux de passage, pour parler de la mission des délégués en Angleterre, de la splendide réception dont ils ont été l'objet ; de la politique bien arrêtée du gouvernement impérial au sujet de la confédération.

Les delégués ont été honorés, a-t-il dit, par les hommes les plus intelligents et les plus capables de tous les partis, comme aucun ambassadeur de première classe ne l'a été depuis 1815. L'Université d'Oxford a accordé au plus âgé de la délégation, l'hon. J. A. Macdonald, le degré de D.C.L., honneur qui n'est conféré qu'à très peu d'hommes distingués en Angleterre et dans les colonies.

L'hon. Ministre d'Agriculture a aussi pris M. Holton a parti et a considérablement amusé la Chambre à ses dépens.

Il a cité entr'autres le fait suivant qui peint bien le rôle que M. Holton joue en Chambre. En ouvrant les débats sur la Confédération, on verra que M. Holton s'est levé à la page 17 du volume et il s'est assis pour la dernière fois à la page 1021. Cependant M. Holton ne s'est pas prononcé sur le principe de la confédération.

Enfin à une heure moins dix minutes la Chambre s'est divisée comme suit sur l'amendement de M. Holton :

POUR.—MM. Biggar, Bourassa, Cameron, A. A. Dorion, J B. E. Dorion, Alex. Dufresne, Fortier, Geoffrion, Holton, Houde, Huntington, Joly, Lajole, J. S. McDonald, D. Macdonald, Macdonald, (Toronto,) Pâquet, Rymal, Scatcherd et Thibaudeau —20.

CONTRE.—MM. Alleyn, Archambault, Ault, Beaubien, Bell, Bellerose, Bowman, Bown, Brown, Brousseau, Burwell, Carling, Cartier, Cartwright, Cauchon, Chapais, Cockburn, Cornellier, Coupal, Cowan, De Boucherville, De Niverville, Dickson, Denis, Duckett, Jos. Dufresne, Dunsford, T. Ferguson, Wm. Ferguson, Gibbs, Galt, Gaudet, Gaucher, Harwood, Higginson, Huot, Haultain, F. Jones, Jackson, Langevin, Le Boutillier, J. A. Macdonald, A. Mackenzie, H. Mackenzie, McGee, McConkey, McDougall, McFarland, Morris, Magill, McKellar, Parker, Pinsonnault, Pope, Poulin, Poupore, Powell, Raymond, Rémillard, Robitaille J. J. Ross, J. S. Ross, Wm. Ross, Scoble, Shanly, Somerville, Stirton, Street, Sylvain, Tremblay, Thompson, T. C. Wallbridge, Walsh, Wells, Wood, White, Wilson, A. Wright,—78.

Au Conseil Législatif, sir Narcisse Belleau a déclaré, que le gouvernement n'avait point l'intention de présenter, pendant la présente session, aucune mesure destinée à régler le cours des monnaies.

M. Bureau a obtenu la nomination d'un comité chargé de s'enquérir si la commission du hâvre de Montréal a le droit d'imposer, aux cultivateurs qui traversent des animaux et des denrées de Longueil à Montréal, des taxes aussi exorbitantes que celles qu'elle exige actuellement.

Séance de vendredi, 25 août, 1865.

Code Civil.

La séance de vendredi a été employée à la discussion du code civil. C'est une question des plus importantes qui aient jamais été traitées dans l'enceinte du parlement et cependant les galeries étaient presques désertes durant la discussion. Comment expliquer cette apathie ? Heureusement que les rapporteurs des journaux étaient à leur poste et par leur entremise le pays pourra apprendre quelque chose de cette importante discussion.

M. Cartier ayant fait sa motion pour que l'on vint prendre en considération le rapport du Comité sur l'acte concernant le code civil, l'Hon. M. Dorion prit la parole. Il dit que la question maintenant soumise à la chambre est la plus importante, concernant la législation, qui soit venue devant le pays depuis l'Union. La commission a déjà siégé six ans et il est probable qu'elle aura encore à siéger aussi longtemps. Il reproche la précipitation avec laquelle le comité a siégé durant la dernière session. Il n'a pas eu le temps de lire le code, mais seulement de prendre communication des amendements suggérés. Ce qu'il reproche surtout aux codificateurs, c'est de n'avoir pas tenu à la nécessité de la tradition. Ceci devra causer des difficultés dans les contrats de vente. La clause pénale par rapport à la non-exécution des contrats est ruineuse, en ce qu'elle ne donne pas droit, seulement aux dommages réels qui pourront être causés, mais à ceux qui auront été spécifiés. Il aurait préféré les dispositions de notre droit sur le sujet. Il critique aussi le changement qu'on a introduit en limitant le temps accordé pour la faculté de *remere*.

Certaines autres dispositions par rapport aux testaments, en ce que les témoins pourraient être parents à la partie tandis que le notaire ne devait pas l'être ne lui paraissent pas sages, vu que dans les cas ordinaires le notaire peut-être parent, mais non pas les témoins. On n'a pas non plus limité le droit de *substitution*. M. Dorion, signala encore quelques autres questions sur les quelles il diffère avec les codificateurs.

MM. Geoffrion et Dunkin, firent aussi quelques remarques sur le Code. Celui-ci exprima le désir qu'il ne soit pas mis en force avant un an après sa promulgation, afin de permettre aux hommes de profession de se familiariser avec ses dispositions.

L'hon. J. A. Macdonald fit remarquer que quant à la revision du Code, il était hors de question qu'une Assemblée Législative pût entreprendre la codification d'un code national de lois. La seule action possible de la législature ne peut être que par voie de suggestions faites aux codificateurs. Le gouvernement a fait la seule chose qui lui était possible en le référant à un comité d'hommes versés dans la loi, en qui il reposait confiance.

A la séance du soir, M. Cartier prit la parole et répondit aux objections de M. Dorion.

Nous publierons son discours vendredi.

En réponse à M. Dunkin, M. Cartier dit que la mort civile n'est pas du tout abolie, malgré la motion faite à ce sujet. Les quelques contradictions dont on se plaint seront modifiées le plustôt possible dans le sens indiqué.

M. Joly annonça qu'il proposerait un amendement au paragraphe du code relatif à à la signification du mot « dicté, » concernant les testaments. Il veut faire supprimer ce paragraphe.

Les amendements seront proposés à la troisième lecture du *bill*, jeudi.

La chambre s'est ajournée à 11 heures.

Bill de M. Bourassa.

M. Bourassa vient d'introduire en chambre un projet de loi que nous serions heureux de voir adopter. Il a pour but de limiter le taux de l'intérêt a 8 pour 100 dans les transactions ordinaires entre particuliers. Il ne déroge pas aux dispositions actuelles de la loi concernant les banques et les cas où le taux de l'interêt n'est pas fixé. La seule objection que nous pourrions avoir contre le *bill* de M. Bourassa, c'est que nous trouverions trop élevé le taux de l'intérêt fixé ; mais vu les circonstances nous croyons qu'il serait préférable d'accepter ce *bill* tel qu'il est plutôt que de s'exposer à voir le système actuel se prolonger plus longtemps.

Pour nous prononcer en faveur du principe du *bill* nous ne nous occupons pas des théories des économistes sur l'argent ; nous n'avons pas besoin suivant nous de rechercher si l'argent est une *marchandise* ou simplement le *signe d'une valeur* ; la question se pose devant nous, comme une question de morale et considérée sous ce rapport elle ne nous parait susceptible que d'une seule résolution.

La législation, comme le remarque un publiciste, ne doit pas abdiquer sa tutelle sur les passions ; il faut que les lois veillent non seulement sur les mineurs et sur les insensés, mais encore sur ces situations nécessiteuses que l'usure sait amener pour en abuser ensuite. « Abandonner, dit-il, la fixation de l'intérêt à l'emprunteur, c'est laisser aux capitalistes le moyen d'égorger ceux dont la nécessité contraint de recourir à la voie des emprunts : *Quid est fenerari ?* demandait-on à Caton ? *Quid est hominem occidere ?* répondait-il. Arrêter le taux légal au-dessous de la valeur véritable des capitaux, c'est priver le commerce et l'industrie d'un aliment nécessaire, le fixer au-dessus de la réalité c'est rompre l'équilibre qui doit exister entre le capitaliste et le travailleur dans le partage des résultats de la production. Ce qu'il faut conclure de ces considérations, c'est qu'une fixation est nécessaire, mais qu'il convient de la maintenir en harmonie avec le prix véritable des capitaux ; c'est que la loi doit être l'expression du rapport établi par le plus grand nombre des transactions entre l'argent et les profits du travail, et qu'enfin le chiffre peut varier, mais le principe jamais.»

La justesse du principe que nous venons de poser a été douloureusement mise en évidence par les ravages que l'usure a faits au milieu de nos populations agricoles. La loi a abandonné son contrôle sur l'usure et des cultivateurs imprudents sont devenus les victimes de ses exactions. Des prêteurs sans entrailles ont mis à profit les temps difficiles que nous avons eu à traverser, et n'ayant plus à craindre l'atteinte de la loi, leur sordide ambition du gain n'a plus connu de bornes. Si nous voulions citer des cas particuliers, nous les trouverions en abondance. En consultant les archives des cours on pourra voir que, grâce à l'impunité de la loi, des pauvres emprunteurs, à courte échéance, ont payé jusqu'à 100 pour 100 d'intérêt. Un usurier de profession, comme il s'en rencontre dans un trop grand nombre de localités, se fait peu de scrupule de prêter a 15 pour 100 pour trois mois et il a le soin de prendre d'avance ses profits illicites. Avec un pareil système on ne devra pas être surpris d'entendre dire que des cultivateurs ont été dépossédés de leurs propriétés pour un emprunt primitif de £25 et même de £10.

Il est donc certain que la liberté du prêt a eu des effets très préjudiciables aux intérêts d'une certaine classe de la société. L'agriculture en a souffert sous plusieurs rapports. Quand on a vu que le taux de l'argent était si élevé chacun a voulu devenir capitaliste. Parce que « l'équilibre qui doit exister entre le capitaliste et le travailleur dans le partage des résultats de la production » avait été rompu, les cultivateurs ont vendu leurs propriétés pour en placer la valeur à intérêt. On ne pouvait porter à l'agriculture un coup plus fatal. Heureusement que l'excès du mal a amené une réaction et aujourd'hui les prêteurs ne placent plus aussi facilement leurs capitaux ; mais les mauvais résultats de la liberté du prêt se font encore assez sentir pour que les représentants des Districts ruraux, surtout, comprennent ce qu'ils doivent à leurs électeurs dans les circonstances.

Tous les députés catholiques, à l'exception d'un seul, ont voté pour la seconde lecture du bill de M. Bourassa. Espérons que l'on fera un sérieux effort pour le faire adopter définitivement dans les deux branches de la législature.

Rapport de M. Flemming.

Nous devons à l'obligeance de M. Raymond, M. P. P., un exemplaire de ce rapport, qui forme un volume de 160 pages et est accompagé d'une magnifique carte montrant la position géographique des Iles Britanniques et de l'Amérique anglaise et les plus courtes lignes de communication entre le continent américain et celui de l'Europe.

M. Flemming nous explique que l'objet de l'exploration était de permettre au gouvernement de juger des mérites comparatifs des différentes routes qui ont été proposées ou de toutes autres qui paraissent dignes d'attention et praticables pour un chemin de fer destiné à relier les Provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick avec le Canada.

M. Flemming, à ces fins commença une exploration du pays que devait traverser le chemin de fer projeté au printemps de l'année 1864.

Il avait pour l'assister quatre partis d'hommes ayant chacun à leur tête un ingénieur d'expérience.

C'est le rapport de leurs travaux qui vient d'être soumis à la chambre. Il y a déjà en opération un chemin de fer entre Halifax, la capitale de la Nouvelle-Ecosse, jusqu'à Truro, au nord de cette premiere ville. Sa longueur est de 60 milles. Le chemin de fer du Grand-Tronc s'étend jusqu'à la Rivière du Loup, de sorte qu'il reste à faire le chemin entre Truro et la Rivière du Loup. La distance, en ligne directe, entre ces deux localités est de 360 milles. Mais une ligne directe ainsi tracée aurait à traverser le bassin de Cumberland et l'anse du Petitcodiac, deux extensions navigables de la Baie de Fundy. Pour éviter ces obstacles il faut aller vers l'est.

Entre les eaux de la baie de Fundy, au fond de l'anse du Petitcodiac et ceux du Golfe St. Laurent, au hâvre de Shédiac, la distance est d'environ 13 milles ; et pour aller de la terre ferme à la Nouvelle-Ecosse, un chemin de fer doit nécessairement passer par cet Isthme étroit. Un chemin de fer est déjà construit à travers l'isthme jusqu'à Moncton, petite ville située au fond de l'anse du Petitcodiac, et de là, en gagnant vers l'ouest, jusqu'à St. Jean, Nouveau-Brunswick. Comme cette voie ferrée est en partie destinée à former une section de quelques-unes des routes projetées du chemin de fer intercolonial, on la prend pour limite de séparation entre les deux sections principales du tracé qu'on appelle " section de la Nouvelle-Ecosse " et " section du Nouveau Brunswick et du Canada." Le principal obstacle à vaincre dans la section de la Nouvelle Ecosse est une ligne de montagnes connus sous le nom de monts de Cobequid. Ils s'étendent immédiatement au nord de Truro. Leur longueur est d'à peu près 100 milles et leur hauteur de 800 à 1000 pieds sur une largeur de 10 à 12 milles. Moncton se trouvant à peu près au nord ouest de Truro, le chemin de fer qui relierait ces deux localités devrait être dirigé d'une manière oblique à travers la ligne des monts Cobequid.

Différentes routes ont été tracées depuis Truro, vers le Nouveau Brunswick, aboutissant au chemin de fer de Shédiac et de Moncton, un peu à l'est de cette dernière ville, mais toutes ces lignes exigeront des travaux considérables pour traverser les montagnes.

Pour relier le chemin de fer du Grand Tronc à celui de Shédiac et Moncton, M. Fleming considère que trois espèces de routes sont praticables ; les routes qui longent la frontière des Etats-Unis, celles qui longent le Saint-Laurent et celles qui passent par le milieu des terres, a une égale distance à peu près des Etats-Unis et du Saint-Laurent.

Les routes qui passent le long de la frontière du Maine, ont bien quelques avantages, mais par égard pour la défense militaire des possessions anglaises, le chemin de fer ne doit point passer trop près d'un pays étranger. De Québec à la Rivière-du-Loup la distance la moins grande qu'il y ait entre le chemin de fer du Grand Tronc et la frontière américaine est trente milles. M. Flemming, dans la ligne qu'il a explorée a cru devoir se tenir à une distances pour le moins aussi grande de la frontière. C'est pourquoi il a commencé l'exploration à la rivière des Trois-Pistoles et a continué par le lac Temiscouata, la Rivière Toledi, la rivière Verte et la vallée du Gounamitz ; de là par Deux Ruisseaux Wapskebegan, la partie supérieure de Miramichi et du Nashwaak, par la vallée du Keswick et la rivière St. Jean jusque vis-à-vis Fredericton et de là en passant par la tête du Grand Lac jusqu'à la station d'Apohaqui sur la ligne de Shédiac et Moncton.

Telle est la partie explorée l'été dernier sous la surveillance de M. Flemming, telle est la partie pour laquelle il fait une évaluation des dépenses probables, en y comprenant la section qui s'étend du chemin de fer du Nouveau Brunswick à Truro dans la Nouvelle Ecosse. La section de Moncton à Truro est évaluée à $5,200,000 ; la section du Nouveau Brunswick et du Canada, s'étendant de la Rivière du Loup à Apohaqui, coûtera, selon M. Flemming, $15.435.500 ce qui fait une évaluation totale de $20,635,505, coût probable du chemin de fer intercolonial. Cette somme constitue une dépense moyenne d'a peu près $46,000 par mille.

Les Courses.

Comme nous le disions sur notre dernier numéro, les courses ont encore été cette année l'occasion de honteux désordres.

Nous manquerions à notre devoir, en ne nous élevant pas contre un genre d'amusement qui, à la vérité, peut procurer des agréments, mais qui donne lieu à trop d'inconvénients pour ne pas mériter la censure de tous les vrais amis de la morale publique. Sous prétexte de se réjouir, il faut se défier de pervertir le peuple ; il y a déjà trop des élections parlementaires pour le corrompre, sans que l'on souffre des spectacles tels que ceux offerts par les courses la semaine dernière.

D'abord dans certaines courses même, il y a quelque chose qui répugne à la morale. Est-il décent par exemple, de faire sauter les chevaux par dessus des barrières, et exposer ainsi la vie de ceux qui les guident ? Souvent il est arrivé que quelques-uns sont tombés, en recevant des blessures mortelles. Prendre plaisir à demeurer pendant plusieurs minutes dans une cruelle anxiété de savoir si de malheureux *jockeys* sortiront de la course morts ou vifs, voilà une idée qui blesse les sentiments chrétiens, et qui rappelle un peu les combats du cirque chez les Romains.

Mais il y a plus que cela encore pour nous induire à condamner les courses, et attirer l'attention de ceux qui les tolèrent et qui pourraient les empêcher. Contrairement aux dispositions de la loi, on a vendu ouvertement des boissons enivrantes, dans les *stands* et les environs, à quiconque en voulait ; on connait quelles en ont été les suites. Des centaines de personnes se sont mises dans un état presque complet d'ivresse, et grâce à la présence d'un certain nombre de vauriens du Griffintown de Montréal, on a vu se répéter les sanglantes mêlées, qui ne manquent pas de prendre place partout où ces êtres dégradés ont accès. Plusieurs rixes ont eu lieu, plusieurs personnes furent blessées, et un canadien de cette ville a reçu dans les reins un coup de bâton qui mit ses jours en danger.

Outre ces chicanes déplorables nous pourrions mentionner des désordres d'un autre genre, et que la pudeur nous force de passer sous silence.

Qu'il nous suffise de dire qu'il est pénible de voir se passer autour de notre ville, si essentiellement catholique, des scènes dignes des fêtes de Bacchus et de Vénus parmi les Payens.

Au nom de la morale outragée, nous prions les propriétaires du terrain des courses, si jamais ils consentent de nouveau à les livrer à l'usage du *Turf-Club*, de s'entendre au moins avec les autorités pour empêcher le débit des boissons, et prévenir ainsi une bonne partie des désordres que nous déplorons.

Ecole d'Agriculture de Ste. Anne.

Nous publions aujourd'hui une annonce concernant cette Ecole sur laquelle nous nous permettons d'attirer l'attention de nos lecteurs.

Les cultivateurs du District de St. Hyacinthe sont assez intelligents pour comprendre que l'Agriculture est une science comme une autre ; que la pratique n'est pas suffisante pour la posséder parfaitement ; qu'il est une foule de connaissances nécessaires pour devenir un bon cultivateur que l'on ne peut acquérir que par l'Etude.

A peu près dans chacune des paroisses de notre District il est tel cultivateur qui retire plus de sa terre que les autres, précisément parcequ'avec des études longues et constantes et surtout par l'application des théories qu'il a étudiées, ils s'est acquis ces connaissances qui manquent généralement à nos cultivateurs.

Nos terres sont assez fécondes pour nous permettre de fonder sur leur exploitation des espérances de bien être et même de fortune avec le temps ; mais par une longue culture elles ont perdu leur vigueur primitive, et si l'on veut réussir aujourd'hui, il faut songer à changer le mode d'exploitation. Il faut adopter un système de culture raisonné.

Mais cela exige des connaissances variées qui ne peuvent être acquises que par des études bien dirigées. Sous ce rapport l'école d'agriculture de Ste. Anne offre toutes les garanties désirables.

Nous avions dernièrement occasion de rencontrer une dizaine de cultivateurs qui avaient été visiter la ferme attachée à cette Ecole et ils ne pouvaient se taire sur les magnifiques résultats obtenus par les directeurs de l'institution.

L'application nous démontre donc que les théories que l'on y enseigne sont parfaitement en harmonie avec les besoins de notre sol.

Souvent nous entendons nos bons amis, les cultivateurs, se plaindre que l'on ne accorde pas à leur position toute la considération qu'elle mérite. Ils ont peut-être raison ; mais il n'est certainement pas de moyen plus efficace pour relever la classe agricole dans l'estime et la placer au niveau de n'importe quelle profession, que l'éducation—l'éducation en rapport à ses besoins—c'est à dire une éducation agricole. Si nos cultivateurs veulent assurer à leurs enfants un bel avenir et la considération, qu'ils les envoient à l'Ecole d'Agriculture.

Les prix sont proportionnés aux ressources de ceux pour qui elle est établie.

A l'Ecole de Ste. Anne nos jeunes amis de la campagne apprendront non seulement ce qu'il faut pour conduire une ferme avec profit ; mais encore pour être citoyen honnête et utile à la société au milieu de laquelle ils seront appelés à vivre.

Lettre de Mgr. de Montreal.

Laflèche, France, le 30 juillet 1865.

Monsieur l'Administrateur.

Il est plus que temps de donner signe de vie, après un mois de silence. Avant de quitter Rome, je laissai entre les mains de M. Lavallée, une lettre qui ne devait vous être envoyée qu'au commencement de juillet pour que dans mes pérégrinations, vous ne sussiez pas où me prendre, ni ce que j'étais devenu, par ce que je voulais voyager *incognito*, et arriver à Montréal à l'improviste, s'il eut été possible.

Quoiqu'il en soit, nous quittâmes la ville-Sainte, M. Huberdeault et moi, le 15 juin au soir, après avoir assisté le matin à la magnifique procession de la Fête-Dieu, et y avoir vu, pour la dernière fois, le Vicaire de Jésus Christ, portant en triomphe son adorable Maître. Il était rayonnant de santé, et paraissait nager dans un océan de douceurs et de consolations. Nous cheminâmes en diligence vers le Nord de l'Italie que nous n'avions vu ni l'un ni l'autre, et dont les monuments antiques et pieux nous offraient un vif intérêt, malgré tout ce que nous avions pu voir et admirer de splendide dans la Ville-Eternelle. Oh ! le beau pays que l'Italie ! C'est tout ce que je puis vous dire de cette heureuse et riche contrée, considérée sous le rapport matériel ; mais comme le cœur est navré de douleur quand, en la traversant, l'on aperçoit partout des traces de l'affreuse révolution qui la travaille si horriblement ! Mais il ne faut pas s'arrêter à ce spectacle déchirant qui pourtant se présente à chaque pas que fait, dans cet infortuné pays, le voyageur qui réfléchit et se livre à de douloureuses rêveries, le long de la route.

Dans l'après-midi du 17, nous visitâmes la fameuse chapelle de la Portioncule où St. François d'Assise eut le bonheur de voir notre Seigneur et Sa Auguste Mère, et où Ste. Claire reçut le voile sacré de la virginité des mains vénérables de son saint directeur.

Le soir de ce même jour, nous étions de bonne heure à Assise, qui n'en est éloigné que d'environ deux ou trois milles, et nous logeâmes au couvent du Séraphique Patriarche des Franciscains. Rien de plus aimable et de plus cordial que l'hospitalité que nous y reçûmes. L'évêque que nous visitâmes, en arrivant, fit instance pour nous retenir, mais nous dûmes suivre le supérieur de ces bons religieux qui nous avait conduit chez ce vénérable évêque, et qui nous avait fait préparer des appartements. Nous vîmes, en traversant les antichambres, le lieu où St. François, en renonçant à son héritage, en présence de son Evêque, se dépouilla de son " habit, en disant, " Maintenant je pourrai " dire avec plus de raison *Notre Père qui êtes aux cieux.* "

Le 17, nous célébrâmes la messe à deux des autels sous lesquels repose le corps de grand saint ; car, comme il y a trois Eglises l'une sur l'autre, il y a aussi trois autels qui servent de tombe à ce corps stigmatisé, nous visitâmes ensuite ces trois églises qui ont été placées au rang des Basiliques, et qui jouissent des mêmes privilèges, et le grand couvent y attenant, que l'on appelle le couvent *sacré*, parce que, par un privilège [illegible] il a été consacré comme une église. Tout y est vraiment grandiose, quoique, dans le monastère, il n'y ait rien que de conforme à la pauvreté religieuse. Nous allâmes ensuite à Ste. Claire, qui occupe l'extrémité opposée de la petite ville d'Assise ; et nous eûmes le bonheur de voir le corps de Ste. Claire, dont on fit, il y a [illegible] l'invention dans un [illegible] qui sera bientôt changé en une crypte magnifique, pour recevoir le corps de cette bienheureuse fondatrice, des Claristes. Non loin de là, est l'étable dans laquelle naquit St. François, laquelle se trouve près de la maison paternelle. L'on montre la porte par laquelle la mère du saint, conduite par un ange, sortit de sa chambre, pour aller mettre au monde cet enfant de bénédiction, qui devait mettre en si grand honneur la pauvreté évangélique.

Il nous fallut bon gré malgré quitter bientôt ces lieux qui nous remplissaient de tant de souvenirs Séraphiques, et qui nous faisaient goûter de si pures délices. Nous nous remîmes donc en route ; une grosse pluie qui survint, obligea notre guide de prendre un autre chemin qui nous conduisit, par bonheur à Camerino, où nous arrivâmes le soir. Nous pûmes cependant visiter l'archevêque qui nous reçut avec beaucoup de cordialité, et voulut, aussi lui, nous retenir ; mais notre place était retenue à l'hôtel, et nous dûmes y retourner, non seulement pour y prendre notre repas, mais en-

core pour y réparer le dégât que la pluie avait causé à notre petit bagage.

Le 18, qui était un dimanche, nous nous rendîmes à cinq heures du matin à la cathédrale, comme nous en étions convenus la veille, à l'archevêché, pour y dire la messe parce que nous voulions nous rendre ce jour-là de bonne heure à Lorette.

Tout était préparé pour nous recevoir ; et le secrétaire de l'archevêque y était déjà rendu avec un bon nombre de séminaristes, pour nous assister pendant la messe qui se célébra avec toute la pompe qui peut accompagner une messe basse, avec orgue et musique. Ce monsieur se montra d'une affabilité ravissante, et les séminaristes me parurent bien exercés et tout à fait charmants.

Pendant que nous prenions le déjeuner qu'on nous avait préparé, on nous raconta les diverses circonstances du martyre que St. Venant, dont on fait la fête le 18 mai, avait souffert dans cette ville. On nous fit ensuite visiter l'église dans laquelle repose son corps, et la pierre qui porte l'empreinte de ses genoux, quand il pria pour obtenir de l'eau afin d'étancher la soif de ses bourreaux.

On nous nous montra de loin la fontaine qu'il fit jaillir par la ferveur de sa foi et qui coule encore. Le temps nous manquait pour voir plus en détail ces lieux vénérés avec tant de raison, et nous nous mîmes en route pour Lorette, qui était le principal but de notre pèlerinage. Chemin faisant, nous nous entretenions de la translation de la *Santa Casa*, et nous enflammions nos désirs de voir cette sainte maison. Enfin, l'Adriatique s'offre à nos regards, et nos cœurs se dilatent par la pensée que bientôt il nous sera permis de contempler l'humble demeure de la Sainte Famille de Jésus, Marie, Joseph. Et en effet les clochers et le dôme de la magnifique église qui l'abrite nous apparaissaient dans le lointain, et nous entrons enfin dans la petite ville qui renferme un si riche trésor. Notre premier soin en mettant pied à terre, est d'aller chez l'Administrateur, car il n'y a point d'Evêque, pour nous assurer d'une place, pour le lendemain ; car il n'est pas donné à tous de célébrer, dans ce lieu vénerable, nos saints mystères à cause de l'affluence des étrangers. L'heure étant un peu avancée, la *Santa Casa*, était fermée et nous ne pûmes qu'en faire le tour à l'extérieur, en visitant l'église qui la renferme, puis nous retournâmes à notre logis qui était tout prêt.

Le 19, de grand matin, nous entrions dans le religieux sanctuaire, que nous étions venus visiter, et qu'il nous était enfin donné de voir et de contempler. Ce qui se présente d'abord aux regards du pèlerin, ce qui fixe toute son attention, c'est la petite maison dans laquelle le Verbe Divin s'est incarné, placée au centre de la grande basilique qui lui sert d'abri, et entourée de marbres magnifiques sur lesquels sont gravés les principaux mystères de l'Incarnation et de la Ste. Enfance du Sauveur. Du côté qui donne sur la grande porte apparait la fenêtre par laquelle l'Archange St. Gabriel, comme on le croit, entra dans cette sainte maison. Il est représenté s'agenouillant en saluant la Ste. Vierge qui, dans la crainte que lui causa cette visite inattendue, est représentée à demi tournée vers l'ange et cherchant à s'échapper. Cette attitude rend raison des paroles que lui adresse l'ambassadeur du Très-Haut : *Ne Timeas Maria*. Les inscriptions qui se lisent en faisant le tour de la *Santa Casa*, avant d'y entrer, sont bien propres à pénétrer l'âme de tous les sentiments de foi et de piété qui doivent la pénétrer dans ce religieux sanctuaire. Ce superbe entourage n'est que pour l'ornement ; les murailles de cette Maison ne sont appuyées ni sur des blocs de marbre, ni sur aucunes fondations ; et cependant elles résistent à des longs siècles qui ont vu s'écrouler tant de magnifiques Palais. Il n'y avait autrefois qu'une fenêtre qui existe encore à la même place, et une seule porte qui se trouvait au milieu de l'édifice ; mais il y a quatre portes maintenant, une à chaque angle, et l'ancienne porte a été murée. L'autel, auquel ils se célèbrent tant de messes, fut, dit-on consacré par St. Pierre. Autrefois, il se trouvait vis-à-vis la porte que l'on a bouchée ; mais maintenant il est en face de la petite fenêtre appelée " de l'Ange Gabriel. " Il y a une séparation à l'extrémité de la *Santa Casa*, pratiquée derrière l'autel, et c'est là que se trouve la petite cheminée qui était à l'usage de la Ste. Famille. On y conserve la Sainte Ecuelle que chacun baise avec vénération, en y déposant les pieux objets qu'ils veulent faire indulgencier. Voilà tout ce que je puis vous dire de cette sainte maison, dont l'image est si fortement gravée dans mon imagination que je ne peux plus en sortir. Mais il est temps de penser à terminer cette trop longue lettre, puisque déjà le papier me manque. Je suis bien et mon compagnon de voyage aussi. Adieu, que Jésus Marie et Joseph vous bénissent tous !

† IG. Ev. de Montréal.

L'opposition a donné, à l'hôtel St. Louis, à Québec, un lunch aux honorables MM. Hathaway et Anglin, membres du gouvernement anti-fédéral du Nouveau-Brunswick.

L'hon. M. S. Macdonald présidait, ayant à sa droite M. Hathaway et à sa gauche M. Holton, M. Anglin était vis-à-vis le président.

Des santés furent proposées et bues va sans dire, avec accompagnement de discours.

Les honorables ministres étrangers n'ont pas manqué de se prononcer contre la confédération et de déclarer qu'ils exprimaient le sentiment de la majorité du peuple de leur Province. L'opposition ne fêtait ces messieurs que pour qu'ils vinssent le leur dire.

Pour tout cela, la confédération ne s'en portera pas plus mal.

M. BROWN ET LE PARTI BAS-CANADIEN.

—Le *Citizen* d'Halifax dit : Tandis que le *Globe* nous fait voir la nomination de Sir Belleau comme une concession volontaire de la part de M. Brown, il est clair qu'en réalité, c'est une défaite pour ce monsieur et son parti haut canadien — peut-être pas une défaite dans le sens ordinaire du mot qui doive aboutir à la résignation de M. Brown, mais une défaite telle qu'elle nous démontre que M. Brown doit se résigner à accorder tout ce que la faction dominante dans la coalition peut désirer. Le pouvoir est maintenant entre les mains du parti bas-canadien français."...................

Ces remarques d'une feuille qui nous est hostile, en constatant l'influence de nos compatriotes dans le gouvernement, doivent nous rassurer. Elles nous donnent la valeur du jugement de ceux qui nous représentent M. Cartier « aux genoux de M. Brown. »

Conseil de Ville.

Séance du 25 août, 1865.

Présents :—Son Honneur le Maire Suppléant, MM. Bachand, Bira, Côté, Resther et Richer.

La minute des procédés de la dernière séance ayant été lue est approuvée.

Rapport et pétition mis sur la table et lus.

Du Comité du Feu sur la formation de la compagnie No. 3 des pompiers, et recommandant que la nomination des officiers, soit approuvée.

De l'Institut des Artisans demandant la remise de ses taxes pour l'année courante.—Accordée.

M. Resther fait motion : Que le rapport du comité du feu, soumis à cette séance, soit adopté.

Secondé par M. Bira.—Agréée.

Le Conseil s'ajourne à samedi le 26 courant.

Séance du 26 août, 1865.

Présents :—Son Honneur le Maire.

MM. Bachand, Coté, Dessaulles, Malhiot et Richer.

La minute des procédés de la dernière séance ayant été lue est approuvée.

M. Richer donne avis qu'à la prochaine séance il sera fait motion qu'une taxe annuelle de $10 soit imposée sur tout commerçant de grains qui achètera du grain dans cette cité, ou toute personne qui fera le commerce de grains dans cette cité, et que cette taxe soit payée entre les mains du secrétaire-trésorier, par telle personne avant qu'elle puisse faire tel commerce de grains, sous peine d'une amende de $10.

M. Richer donne avis qu'à la séance qui aura lieu quinze jours après cette séance, il sera fait motion : Que toute personne qui à l'avenir prendra une licence pour vendre en détail des liqueurs spiritueuses, vineuses et fermentées, dans cette cité, paiera au Maire et Conseil de Ville de St. Hyacinthe, une taxe annuelle de $50, au lieu de $40 qu'elle avait payé avant ce jour pour telle licence, et qu'à partir du premier mai prochain l'article 17 des réglements du département de la police sera abrogé.

M. Resther étant arrivé prend son siége.

M. Bachand donne avis qu'à la séance qui aura lieu quinze jours après cette séance, il sera fait motion : Qu'il soit permis à la compagnie No. 3 des pompiers d'avoir un nombre de branchiers n'excédant pas six.

Conformément à l'avis qu'il en a donné le 28 juillet dernier, M. Richer fait motion : Que l'article 27 des réglements et ordres soit rescindé et remplacé par le suivant savoir : L'année municipale courra du premier lundi de janvier d'une année au 1er lundi de janvier de l'année suivante pour le service des officiers et pour les autres fins municipales. Secondé par M. Coté. Agréée.

Le Conseil autorise le comité des chemins à payer à Séraphin Delisle, la somme de $15 pour l'indemniser de la perte qu'il a faite dans son entreprise de la côte de la rue Bourdage.

Le Conseil s'ajourne au 1er septembre.

Naufrage du " Spartan. "—300 Personnes en danger.

Nous extrayons de la *Minerve* les détails suivants :

" Le *Spartan* est un des vapeurs qui font le service régulier entre Montréal et les principales villes du Haut-Canada. Il est d'habitude encombré de passagers et les touristes américains y sont parfois tellement nombreux, que l'espace leur manque.

Vers 7 heures, samedi soir, la nouvelle s'est répandue par toute la ville qu'un terrible accident était arrivé au *Spartan* en descendant les rapides de Lachine.

Le *Spartan* était à un mille des rapides lorsque le capitaine, que la fumée empêchait de rien voir, donna l'ordre de rebrousser chemin et de se diriger sur le quai de Lachine. En tournant, le vaisseau frappa contre un récif. Le choc fut tel que quelques personnes furent renversées. La confusion fut à son comble, et la plus grande panique régna parmi les passagers, surtout parmi les Dames qui se trouvaient sur l'avant du bateau. Une voie d'eau se déclara de suite, et au bout de cinq minutes le fond de cale était tout inondé ; et à peine cinq autres minutes s'étaient-elles écoulées que les flots s'élevaient de trois pieds au-dessus du premier pont.

Le capitaine donna l'ordre de jeter l'ancre, mais il paraît que la frayeur s'était aussi emparé de l'équipage, car personne ne lui obéit. Ce n'est que quelques minutes après que des matelots du *Styx* revenant d'une excursion dans le Haut-Canada, réussirent, malgré la quantité d'eau qui couvrait le pont, à jeter l'ancre dans le fleuve.

On procéda de suite au sauvetage des passagers, en commençant d'abord par les dames ; tous furent transportés dans les chaloupes du vaisseau sur une jetée que le gouvernement a fait construire à la tête des rapides, il y a quelques années. De là des sauvages de Caughnawaga les conduisirent dans leurs canots à leur village où les plus grands soins leur furent donnés. Ils y passèrent la nuit, et hier au matin, ils arrivaient à Montréal.

Sans le secours de 72 matelots du *Styx*, sous les ordres du Lt. Richardson, on aurait probablement aujourd'hui à déplorer plusieurs pertes de vie. Ces braves marins, formés à tous les dangers, ne se laissèrent point dominer par l'effroi du moment, et en moins d'une minute, ils avaient préparé les chaloupes de sauvetage. Grâce à leur présence d'esprit et au sang-froid du Capt. Howard, aidé de quelques passagers, le débarquement s'est fait avec le plus grand ordre.

Hier, pendant toute la journée, on a travaillé à retirer le bagage. Un passager américain dit avoir $5,000 dans une malle.

Nouvelles et Faits Divers.

—Des gamins audacieux se sont introduits dans le jardin de l'Evêché durant la semaine dernière, et ont volé une quinzaine de melons. Nous regrettons que la police ne les ait pas appréhendés.

—La retraite des curés du Diocèse commencera demain.

DESSERTE DU DIOCÈSE PENDANT LA RETRAITE.

Messire C. Poulin, St. Hyacinthe ; Messire Guy, Notre-Dame ; Messire Pigeon, LaPrésentation ; Messire Brien, St. Barnabé et St. Judes ; Messire Noiseux, St. Norbert et Ste. Victoire ; Un prêtre de St. Michel, St. Aimé ; Messire Brunelle, St. Hugues et St. Marcel ; Messire Deschamps, Ste. Hélene et St. Ephrem ; Messire Bouvier, St. Simon et St. Liboire ; Messire Jeannotte, Ste. Rosalie et St. Dominique ; Messire Véronneau, St. Valérien et Roxton ; Messire Quinn, St. Pie et Ste. Cécile ; Messire I. Desnoyers, St. Césaire et St. Paul ; Messire Malhiot, Farnham et l'Ange-Gardien ; Messire J. P. Dupuy, St. Damase et St. Jean Bte. Messire Taupier, Ste. Marie et Ste. Angèle ; Messire Dérome, Ste. Brigide et St. Grégoire ; Messire Gatineau, St. Alexandre et Stanbridge ; Messire Nadeau, St. Georges et St. Sébastien ; Un prêtre de St. Jean, St. Athanase ; Messire Hotte, St. Mathias et Bonsecours ; Messire Allaire, St. Hilaire et Belœil ; Messire Bourke ; St. Charles et St. Marc ; Messire Jodoin, St. Denis et St. Antoine ; Messire Leblanc, St. Ours et St. Roch ; Messire Pratte, Sorel ; Messire Larochelle, Granby et St. François-Xavier ; Messire Duhamel, Ste. Anne et Stuckley ; Messire Phaneuf, Sherbrooke ; Messire A. Desnoyers, Compton ; Messire Mondor, Stanstead ; Messire F. X. Poulin, Ely ; Messire Létourneau, Dunham.

Ordination.—Monseigneur l'Evêque de St. Hyacinthe a conféré, dimanche dernier dans sa cathédrale, l'Ordre sacré de la Prêtrise à MM. F. X. Bouvier et P. Larochelle, et la Tonsure à MM. J. U. Charbonneau, A. J. Besset, A. D. Ashby, S. Demers.

—Notre correspondant, *Un étranger*, voudra bien nous pardonner si nous ne publions pas aujourd'hui sa correspondance qui avait été préparée pour ce numéro. Le manque d'espace nous force de la remettre à vendredi, ainsi que d'autres articles et correspondances.

Mort subite.—A St Antoine, rivière Chambly, le 25 du courant, M. Antoine Deslarier, cultivateur du lieu, est mort subitement, près de sa résidence. Il était âgé de 50 ans et depuis plusieurs années, il était attaqué de paralysie.

—Un cultivateur nous montrait dernièrement des pieds de trefle de 4, 6, et 10 feuilles.

—Nous apprenons avec plaisir que le gouvernement a accordé une nouvelle allocation de quelques cents louis pour continuer l'ouverture du chemin qui doit relier Québec au Lac Saint-Jean. Un certain nombre de travailleurs sont partis aujourd'hui même pour aller reprendre les travaux au point où ils avaint été laissés, faute de moyens pour les continuer.

—Un journal de la Nouvelle-Ecosse, qui dit bien connaître les sentiments de M. Joseph Howe, affirme que ses opinions sur la confédération sont modifiées considérablement et qu'il n'est plus du tout opposé au projet de la convention de Détroit.

On nous apprend que les ouvriers de cette ville sont sur le point de fonder une Société dans le genre de l'Union St. Joseph à Montréal. C'est une heureuse pensée.

—Il vient de paraître à Danville une feuille politique anglaise, sous le nom de *Danville Courrier*.

—On annonce le départ du lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, M. Gordon, pour l'Angleterre. La principale raison de son départ est le mariage qu'il doit contracter à Londres avec Mademoiselle Lefèvre, fille de Sir J. S. Lefèvre. Le Colonel Coley a été assermenté comme administrateur.

Recette.—Voici pour guérir un érésipèle et le croup chez les enfants, une recette qui est bien simple :

" Prenez de la carotte jaune ordinaire, hachez la en parcelles bien petites, et appliquez-la en cataplasme sur la partie affectée. La guérison est certaine. Le même remède agit également à l'égard du croup chez les enfants. Il faut l'appliquer sur le cou et sur le sein, et changer le cataplasme lorsqu'il devient sec.

Remede contre la diarrhee.—On annonce comme excellent la recette suivante, qu'on dit être infaillible pour la guérison de la diarrhée, qui sévit beaucoup pendant cette saison. Nous la donnons pour l'avantage de ceux qui pourraient être affectés de cette maladie. Le voici :

" Deux pintes de jus de mûres ; deux livres de sucre ; une demi once de piment. une demi once de canelle ;et une demi once de clous de giroffe pulvérisé. Mêlez le tout ensemble, faites bouillir pendant une demi heure, filtrez-le et ajoutez-y une chopine d'eau-de-vie (brandy.)

Mines dans les Cantons de l'Est.—La mine de cuivre de St. François semble promettre de plus en plus. L'excavation faite sous le sol est maintenant de 30 brasses, et la veine qui contient le métal est de 4½ p. de large, et donne deux à trois tonneaux par toise. Comme nous l'avons déjà annoncé, on a découvert de l'or sur la terre de M. Armstrong, près de Sherbrooke, et on espère exploiter la mine avec de grands avantages. Les terrains aurifères de MM. McCaw, Squires et Cie., à Arthabaska, viennent d'être visités par des hommes expérimentés, qui ont donné une opinion favorable sur l'apparence du sol, comme dénotant la présence de l'or. En plusieurs autres endroits on rencontre des indices du précieux métal.

Une correspondance adressée d'Aiste au *Diritto*, de Turin, parle d'un nouvel appareil télégraphique inventé par M. Monzetti.

Au moyen de cet appareil le son est transmis distinctement à toutes les distances imaginables. Deux négociants établis, l'un à Calcutta, l'autre à Londres, peuvent traiter une affaire de vive voix comme s'ils étaient en face l'un de l'autre dans le même cabinet.

Décès.

A Boucherville, la semaine dernière, M. François Lavoie, à l'âge de 55 ans et demi.

A St. Antoine, le 24 du courant, Dame Marie-Louise Dupré, épouse de M. Lebœuf, à l'âge de 93 ans.

Son enterrement a eu lieu au milieu d'un grand concours de personnes.

A Joliette, le 19 du courant, Dame Caroline Guy, fille de l'hon. L. Guy, et épouse de Joseph Baby, ecr., N. P., à l'âge de 57 ans.

A St. Antoine, Rivière Chambly, le 18 du courant, Antoine Archambault, fils, ecr., lieutenant-capitaine de Milice âgé de 44 ans et 10 mois.

En la paroisse de St. Hyacinthe le Confesseur, mardi, le 22 du courant, M. François Morelle, fabricant d'allumettes chimiques, à l'âge de 39 ans et 4 mois.

Avis Spéciaux.

☞Les Pastilles-a-Vers Végétales de Devins ont des avantages considérables sur les autres préparations vendues pour la destruction des Vers chez les enfants, vû qu'elles sont purement végétales & ne renferment aucunes drogues narcotiques ou délétères, si souvent funestes aux familles. Avant d'acheter assurez-vous qu'on vous donne l'article mentionné ci-dessus. Préparées seulement par Devins et Bolton, Pharmaciens, près le Palais de Justice, Montréal.

Maladie de Cœur avec un grand dérangement d'estomac entièrement guéris.

Sault au Récollet, 2 Janvier, 1864.

Messieurs Devins & Bolton, Droguistes Rue Notre-Dame, Montréal.

Chers Messieurs,—Pendant six ans j'ai souffert d'une maladie de cœur et d'un dérangement d'estomac qui me faisaient beaucoup souffrir après mes repas. J'ai essayé de la *Salsepareille de Bristol*, après en avoir pris une bouteille j'ai été soulagé et après quatre bouteilles entièrement guéri. Je crois devoir ajouter que j'avais été avant sous les soins de plusieurs médecins.

Il y a six mois que j'ai pris la dernière bouteille de Salsepareille et je n'ai pas ressenti depuis aucune atteinte de ma première maladie.

Votre obéissant serviteur,
THEOPHILE PAQUET. 468

Maux de tête.—Une digestion imparfaite avec ses accompagnements inévitables, le dérangement du foie et des intestins, est la cause excitante des maux de tête nerveux. Pour quoi endurer cette longue agonie quand un cours et quelque fois une seule dose des *Pilules sucrées de Bristol* peuvent faire disparaître la cause et les conséquences de cette maladie ? Le mal de tête chronique, du type le plus obstiné, ne manque jamais de céder à ce puissant cathartique, qui fait également disparaître les désordres de l'estomac et du foie, l'irrégularité ou la constipation des intestins. Dans tous les cas où le poumon est sérieusement affecté, la *Salsepareille de Bristol*—le plus puissant purificateur que le monde ait connu—facilitera grandement la guérison. Les Pilules sont contenues dans des fioles et peuvent être gardées sous tous les climats.

Ces deux médecines sont à vendre chez tous les pharmaciens. 423

Bulletin Commercial.

PRIX DES MARCHÉS.

St. Hyacinthe, lundi 28 août 1865.

Le temps est des plus favorable pour la moisson, les grains sont tous à peu près murs, et les récoltes sont très avancées. Quelques cultivateurs ont emporté leur orge, ils en ont eu 3 schelins, mais les prix ne sont pas encore fixés, il y a tout lieu de croire que les prix seront plus élevés. L'avoine s'est vendu, samedi, de 2s. à 2s. 6d., la gondriole de 2s. 9d. à 3s. 6d. Il s'est vendu de beaux melons 60 sous.

DE MONTREAL ET ST. HYACINTHE.

Samedi, 26 Aout 1865.

	St. Hyacinthe.				Montréal.			
	s.	d.	s.	d.	s.	d.	s.	d.
Œufs, p. douzaine,	0	7½	0	9	0	9	0	10
Beurre frais p. lbs.	0	9	1	0	1	0	1	3
do salé "	0	8	0	9	0	10	0	11
Fleur, par quint.,	14	6 à	15	0	14	0 à	15	6
Blé, par minot,	5	0	6	8	0	0	0	0
Blé-d'Inde "	4	6	5	0	0	0	0	0
Pois, "	4	2	4	7	5	6	6	0
Orge "	3	1½	3	4	3	0	3	9
Avoine "	1	8	2	1	2	3	2	6
Goudriole,	2	6	3	0	0	0	0	0
Sarrasin, "	0	0	0	0	3	6	4	0
Graine de Mil	0	0	0	0	7	6	10	0
Lard, par 100 lbs.,	42	6	50	0	50	6	55	0
Porc frais, par lbs.,	0	5	0	7½	0	7	0	8
Lard salé "	0	7½	0	8½	0	0	0	0
Bœuf "	0	2	0	5	0	6	0	9
Bœuf par 100 lbs.,	20	10	31	3	30	0	45	0
Mouton p. quart.	0	0	2	6	2	6	3	0
Veau do	1	8	7	6	3	0	5	0
D'Inde, p.c.,	3	4	5	0	8	0	10	0
Oies, "	4	6	5	0	4	0	5	0
Canards, "	1	8	2	1	2	0	2	6
Volailles, "	1	8	2	6	2	0	2	6
Poulets, "	1	9	1	6	1	3	2	0
Canards sauvages,	0	0	0	0	1	3	2	6
Pigeons,.........	0	7½	0	9	0	10	1	0
Tourtes par doz.,.	0	0	0	0	5	6	6	0
Perdrix, couple...	0	0	0	0	0	0	0	0
Sucre d'Erable lb.	0	4½	0	6	0	0	0	0
Miel "	0	5	0	6	0	0	0	0
Fèves canadienne,	4	0	4	6	0	0	0	0
Tabac,....	0	5	0	6	0	0	0	0
Choux, pièce....	0	1	0	5	0	0	0	0
Navets..........	0	½	0	1½	0	0	0	0
Patate, le minot..	1	3	1	8	1	6	1	8
Oignons, la tresse,	0	4	0	9	0	0	0	0
" le minot,	3	4	4	0	0	0	0	0
Laine,..........	2	0	2	1	0	0	0	0
Pommes p. minot	3	4	5	0	15	0	17	6
" par quart,	0	0	0	0	0	0	0	0
Citron par boîte,.	0	0	0	0	40	0	50	0
Orange "	0	0	0	0	35	0	40	0
MARCHÉ A FOIN.								
Foin,..........	20	0	25	0	0	0	0	0
Paille,.........	0	0	0	0	0	0	0	0

PERDU OU VOLE.

Mercredi dernier, 22 Août courant, UNE JUMENT, de 6 ans, qui nourrissait, de couleur Blonde, une petite Tache Blanche de chaque côté sur les Côtes, Crinière et Queue Blonde, d'environ 4 pieds et 10 pouces de haut, ferrée des deux pattes de devant, attelée sur une Waggine de travail, dont les deux Roues de derrière sont peintes en Bleu, et celles de devant ne le sont pas. Le Collier de l'attelage est Rouge, la Scelette est grosse et les Portefaits sont en fer, les Guides sont en cuir attachés à la bride. Cette Jument est parti de chez M. N. Hébert, village de St. Joseph. Toute information pour la faire trouver qui pourront être données seront généreusement récompensées en s'adressant au soussigné, ou a ce Bureau.

J. BTE. CARDINAL.

St. Dominique, Août, 1865.

MAGNIFIQUE PROPRIETE
à vendre a St. Hyacinthe.

Cette magnifique propriété située au coin des Rues Cascades et Montdor, appartenant au soussigné, est offerte en vente.

La propriété se compose d'une jolie maison située au coin des dites rues Cascades et Montdor, et d'une autre maison située en arrière de celle-ci et formant 4 bons logements.

Cette propriété est parfaitement bien située pour le commerce et offre à un marchand tous les avantages désirables, se trouvant tout près du marché et sur la rue principale de St. Hyacinthe, au centre même des affaires.

Les conditions sont très libérales et offriraient de bons avantages à quiconque voudrait en profiter.

FRANÇOIS PAUL.

St. Hyacinthe, 21 août 1865.

COMMIS DEMANDES

M. Victor Côté, marchand de cette ville, aurait besoin de deux commis. L'un d'eux devra avoir de l'expérience dans le commerce l'autre ferait l'affaire en ayant moins d'expérience.

St. Hyacinthe août 1865.

AVIS.

Les Classes des Académies Girouard et Prince de cette ville s'ouvriront le 4 septembre prochain, à 8 heures du matin.

Par ordre des Commissaires d'Ecoles.

H. R. BLANCHARD,
Sec.-Très.

St. Hyacinthe, 24 août 1865.

BOIS DE CHAUFFAGE
Demandé.

M. P. E. LECLÈRE, père, de St. Hyacinthe, est prêt à contracter pour l'achat de TRENTE CORDES DE BOIS ; ERABLE, MERISIER et HÊTRE ROUGE, bûché l'hiver dernier.

La livraison, rendu dans sa Cour, ou sur son Quai, devra avoir lieu d'ici au 15 octobre prochain.

St. Hyacinthe, 22 Août, 1865.

Notes sur les Gouvernements Fédéraux, Passés et Présents.

PAR

L'HON. Thos. D'ARCY McGEE, M. R. I. A.

Traduit de l'Anglais,

PAR

L. G. GLADU.

En vente à St. Hyacinthe chez M. Kéroack, libraire.

A Québec et à Montréal, chez les principaux libraires.

PRIX : 30 SOUS.

Mine de prix et considerable a vendre par encan.

La MINE de CUIVRE d'ACTON, en CANADA.

Sera vendue, SAMEDI, le DEUX SEPTEMBRE au *MERCHANTS EXCHANGE*, à BOSTON, par J. L. Henshaw et frère, encanteurs, cette propriété considérable et de prix, située à Acton-Vale, C. E., sur la ligne du chemin de fer du Grand Tronc, et à un demi-mille de la station d'Acton.

Elle comprend CENT ACRES de terre et a un mille d'étendue à l'ouverture de la veine. La MINE est parfaitement fournie de toutes les bâtisses, machines et appareils nécessaires pour tirer préparer et embarquer 600 à 800 tonnes, par mois, de minérai prêt pour le marché. La machinerie comprend entr'autres item quatre engins à vapeur d'une force de 12 à 45 chevaux chaque ; un broyeur de Brake ; une puissante machinerie pour extraire et enlever la pierre, etc.

Il y a des préparatifs considérables pour en mettre une en opération par l'eau.

Toute la machinerie est presque neuve et en ordre parfait. Tous les accessoires de la mine et les effets en mains coûtent au-dessus de $7000.

Toute la propriété sera vendue en un seul lot.

Pour plus amples particularités on devra s'adresser au trésorier de la Compagnie des Mines du Sud-Est, (South Eastern Mining Co.,) Rue Exchange, Boston, ou à Robert Leckie, Ecr., sur les lieux.

21 août 1865.—4f.

CONSEIL DE VILLE DE ST. HYACINTHE.

Séance du 28 juillet, 1865.

Présents :—Son Honneur le Maire, Messieurs Bachand, Bira, Chagnon, Côté, Dessaulles, Malhiot et Richer.

CONFORMÉMENT à l'avis qu'il en a été donné le quatorze du courant :—

M. Richer fait motion :

Que toute et chaque personne qui colportera, vendra ou exposera en vente dans les rues ou places publiques, ou dans aucune cours, terrain ou appartement non habitée loués à cet effet, aucune médecine, médicament ou drogue sans avoir payé une licence de dix chelins pour chaque jour, encourra et payera une amende de quinze à trente chelins ou un emprisonnement n'excédant pas quinze jours, ou les deux à la fois à la discrétion de la cour pour chaque offense, pourvu que ce règlement ne s'applique pas aux appartements employés comme magasins ou pharmacies.

Secondé par M. Chagnon.

Agréée.

E. L. R. COUILLARD-DESPRES.
Secrétaire-Trésorier.
De la Cité de St. Hyacinthe.

Je soussigné certifie que l'extrait ci-dessus est conforme aux livres des délibérations du Conseil de Ville de St. Hyacinthe.

Par ordre,
E. L. R. COUILLARD-DESPRES,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier, St Hyacinthe, 28 juillet, 1865

AVIS,

Toutes personnes endettées envers la Société " PRÉFONTAINE ET DION " sont requises de payer au soussigne le montant de leurs comptes immédiatement.

H. R. BLANCHARD.

St. Hyacinthe, 20 août, 1865.

TERRE A VENDRE.

Une terre située dans le 2ème Rang du Township de South Roxton deux cents acres de bonne terre avec Maison et Grange dessus érigées, il y a soixante acres de terre faite et le reste se trouve presquement tout en bois franc ; quatre sucreries établies sur un bon chemin, à deux mille et demi de l'Eglise. Pour les conditions très faciles s'adresser à

M. C. KIMPTON.

South Roxton, 20 août, 1865.

SOCIETE D'AGRICULTURE
DU COMTE DE BAGOT.

L'Exposition annuelle de cette Société aura lieu au Village de St. Liboire, Mercredi, le 4 Octobre prochain à 10 heures A. M.

P. S. GENDRON,
Secrétaire-Trésorier.

Ste. Rosalie, 17 août, 1865.

Société d'Agriculture du Comté de Rouville.

L'EXHIBITION annuelle de cette société aura lieu le 20 septembre 1865, sur les propriétés de Michel Frégeau, Ecr., à ROUGEMONT, à 10 heures de l'avant midi, il est entendu que tous les animaux et autres objets qui ont déjà remporté un premier prix aux exhibitions précédentes n'auront pas de prix dans la même classe.

J. B. St. ONGE.
Secrétaire.

St. Césaire, 4 août 1865.

CHS. MARCIL,
AVOCAT.

Bureau : Chez H. J. Doherty, côté Sud Est du Marché, St. Hyacinthe.

St. Hyacinthe, 15 août, 1865.

J. B. SICOTTE
AVOCAT.

Bureau :—Rue St. Denis, vis-à-vis l'ancien Manoir Seigneurial, dans le Bureau de J. O. Guertin Notaire.

St. Hyacinthe, 15 août, 1865.

Enseignements Privés.

M. le Notaire A. C. Picard Des-Trois-Maisons remercie le Public de St. Hyacinthe et des Paroisses, Comtés et Districts environnants, pour l'encouragement qu'il lui a accordé depuis vingt ans consécutifs, et l'informe qu'il continuera ses enseignements privés pour le 2 Octobre prochain.

Il est muni de bons certificats sur l'art de bien enseigner, de devancer le temps ; et plus de 400 de ses élèves obtinrent depuis douze ans, leur diplôme.

St. Hyacinthe, 18 aout 1365.

UN BON FORGERON DEMANDE.

Un Bon Forgeron pourrait s'établir avantageusement à St. Guillaume d'Upton.

Il y a deux voituriers qui lui donneront leur ouvrage.

S'adresser à M. DUROCHER,
Voiturier.

St. Guillaume d'Upton. Juillet 1865

L'HEROISME ET LA PATRIE.

PAR

HONORÉ MERCIER.

Cette brochure forme un joli volume in 8o de 80 pages et est maintenant en vente chez les principaux Libraires de Québec et de Montréal et chez le soussigné.

Prix : 30 Sous.

Les personnes qui désireraient se procurer cette brochure, par la poste, la recevront en envoyant, franc de port, 26 cts. en timbres-poste.

M. A. KEROACK.
Libraire.

St. Hyacinthe, 16 août, 1865.

PERDUE ou VOLEE.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, du 2 au 3 courant, a été perdue ou volée sur la propriété de M. Cléophas Perrault, à St. Hyacinthe, une jeune jument, jolie, grasse, de couleur rouge, la crinière noire pendante sur le coté droit, ayant sur l'épaule droite une tâche grisâtre, haute de 4 pieds et 10 pouces environ, ayant la queue noire.

Ceux qui en donneraient connaissance au propriétaire M. Joseph Perrault, ou à ce bureau, seront généreusement récompensés.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné informe respectueusement le public qu'il a autorité de vendre la Propriéte ci-devant appartenant à feu François Dumond forgeron dont Zoé Dumond, demeurant à Cohoes, albany county, Etat de New-York, est héritière, la dite propriété étant située dans la ville de St. Hyacinthe et bornée comme suit : deux emplacements de quatre vingt dix pieds chaque de front, sur quatre vingt pieds de profondeur. Tenant au sud Est au terrain cedé par le dit François Dumond à feu Charles l'Heureux, et aujourd'hui appartenant à D. G. Morison N. P. au Nord Est a la rue Concorde et de l'autre côté au terrain appartenant ci-devant à Jean-Bte Galipeau, et Nord Ouest à l'emplacement a Mad. Veuve Clapin avec deux batiments dessus—La dite propriété fût vendue au dit François Dumond par Louis Dénis et François Dénis l'an 1824

JOSEPH LEBŒUF
Avocat, Agent pour Zoé Dumond.

Pour les conditions s'adresser au bureau du *Journal* ou chez Michel Guertin à l'*Exchange Hôtel*.

Licitation Volontaire.

LUNDI LE 4 SEPTEMBRE PROCHAIN, A 10 HEURES, A. M., seront vendus à la porte de l'Eglise de St. Pie, les immeubles suivants dépendants de la communauté de biens d'entre feu ANTOINE AUTHIER et SOPHIE TARTE, savoir :

1o. Une terre située sur la rive sud de la rivière Noire, paroisse de St. Pie, de la contenance de 2 x 30 arpents bornée devant par la rivière ; en profondeur, par les terres du rang de la Montagne ; joignant d'un côté, à Louis Dupont et Isidore Mainville, et de l'autre côté, à Jean-Bte. Tarte ; avec Maison, Grange, Etable et autres Bâtisses y érigées.

2o. Un lopin de terre situé au côté sud de la Rivière Noire, paroisse de St. Pie, mesurant 1 x 30 arpents borné devant par la rivière ; en profondeur, par les terres du rang de la Montagne ; joignant d'un côté à Louis Dupont et Isidore Mainville, et de l'autre côté, à François Mainville ; avec une Grange y érigée.

3o. Un lopin de terre situé dans le rang des Allonges de la paroisse de St. Pie, mesurant 2 x 16 arpents ; borné devant, par le chemin de roi ; en profondeur, par le rang St. François ; d'un côté, par Pierre Dansereau, et de l'autre, par Michel Descardonnets, avec une Grange et une Etable y érigées.

Pour les conditions s'adresser au soussigné.

L. A. AUGER
N. P.

St. Grégoire d'Henryville, 15 août 1865.

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Departement des Finances,

Douanes, Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada*.

R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances.
DOUANES,

Québec, 25 Août 1865.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 30 p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

TENU PAR

ISIDORE BEAULNE.

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement conn[illegible] du pu[illegible]. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés [illegible] Table et de la manière polie dont ils ont été [illegible]. Les Ecuries sont vastes et commo[illegible].

Waterloo, Janvier 1865.



AVIS PUBLIC.

Je soussigné, PERCEPTEUR DU REVENU DE L'INTÉRIEUR POUR LE DISTRICT DE ST. HYACINTHE, donne par les présentes AVIS que les POIDS ET MESURES ET MACHINES A PESSER, seront Inspectés, Vérifiés et étampés dans les Paroisses de ce District aux dates ci-après mentionnées :

Ste. Rosalie,	28	Août	prochain.
St. Simon,	29	"	"
St. Hugues,	30	"	"
Ste. Hélène,	31	"	"
Upton,	1	Septemtre	"
St. Liboire,	2	"	"
St Dominique,	4	"	"
St. Pie,	5	"	"
St. Paul,	6	"	"
Ange-Gardien,	7	"	"
St. Césaire,	8 et 9	"	"
St. Damase,	11	"	"
St. Jean-Baptiste,	12	"	"
Ste. Marie,	13 et 14	"	"
St. Mathias,	15	"	"
St. Hilaire,	16	"	"
St. Charles,	18	"	"
St. Denis,	19 et 20	"	"
St. Jude,	21	"	"
St. Bernabé,	22	"	"

LÉONARD BOIVIN

Percepteur du Revenu de l'Intérieur.

St Hyacinthe, 25 Juillet, 1865.

ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE VOYAGEURS DE HARTFORD, CONN.

CAPITAL . . . £500,000.

Les Hommes d'Affaires, les Artisans, tout le Monde.

DOIVENT S'ASSURER CONTRE LES

ACCIDENTS.

LA PREMIERE

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE VOYAGEURS DE HARTFORD, CONN.

Assure contre les

Accidents de toutes sortes.

Causant des Torts Personnels, or. perte de la vie

C'EST A BAS PRIX

Une Police pour $5000 en cas de fatal accident, ou $25 par semaine en cas de tort ruinant, ne coûte que $25 à $30 par année. Aucune somme, depuis 500 à 10,000 piastres, avec $3 à $5 de compensation par semaine, à un taux proportionné. Polices écrites pour cinq ans.

C'EST UNIVERSEL.

Cette Compagnie assure contre toutes sortes d'accidents, soit qu'ils arrivent en voyageant, en travaillant dans les boutiques ou les factories, ou en marchant dans les rues, en nageant, en allant à cheval, en chassant, ou en [illegible] chant, etc. Un [illegible] des polices pour les provinces [illegible] toutes [illegible] parties des Etats-Unis, et [illegible] Canadas, et donne la permission de visiter n'importe quelle partie du monde. Cette [illegible] est recherchée et appréciée par toutes les classes d'hommes riches ou pauvres.

ON PEUT S'Y FIER.

Les VOYAGEURS de Hartford est la plus ancienne compagnie d'assurance dans les Etats-Unis, et est établie sur des bases solides. Elle a émané plusieurs milles de polices, elle paie des réclamations pour compensation presque chaque jour, et les affaires augmentent constamment. Son capital est considérable, son directoire sont d'un caractere estimable au plus haut dégré, et elle possède plus d'un demi million en argent pour les payements des pertes

AUCUN EXAMEN MEDICAL REQUIS.

☞ *Trois cents par jour* assurera un homme pour $2000, ou $10 par semaine de compensation pour une année.

Des agents dans toutes les principales villes et cités.

J. G. BATTERSON, Président.

RODNEY DENNIS, Secrétaire.

A. B. CHAFFEE, Montréal.

Agent Général pour les Canadas.

LÉONARD BOIVIN,

Agent a St. Hyacinthe.

M. TURCOT,

Médecin.

MOULINS A BATTRE !

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux, déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à réparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remerciments au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins à Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'à ce jour, surtout pour le [illegible]itlage du grain qui se fait sans perte.

Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

☞ *Toutes réparations aux Moulins à Battre exécutées avec soin et diligence.*

St. Hyacinthe, Novembre 186[illegible].

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

ENSEIGNE — CADENAS.



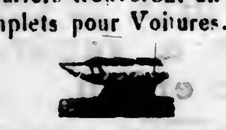
Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES, DE TOUTES ESPECES.

ATTENTION VOITURIERS!!!

Les Voituriers trouveront un assortiment les plus complets pour Voitures.



ATTENTION FORGERONS!

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.

FEUILLARD Vergette.

CASTEEL et ACIER à Ressort.

Première qualité de Spaer et Jackson

CLOUS A CHEVAL Anglais et Améric.

ENCLUMES, ETAUX DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!

FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES

DE PREMIÈRE QUALITÉ.



Thé de toutes qualités, ainsi qu'un assortiment des plus complets d'épiceries.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin.

CHARLES NELSON.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERE & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

Toute description d'effets en FONTE, exécuté avec soin et ponctualité, avec les meilleurs matériaux et par des ouvriers de Première Classe.

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre POELE

"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,

Sofa pour Jardins en Fer,

Pentures de Grange,

Boites de Roues.

Roues de Moulins,

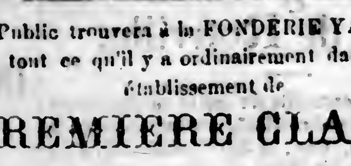
Cribles,



Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.



Le Public trouvera à la FONDERIE YAMASKA tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

Conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERE, FILS. CHARLES NELSON.

St. Hyacinthe juillet, 1865.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

J. E. PARISEAU,

PROPRIETAIRE,

427, Rue Notre-Dame.

En face de l'Eglise des Récollets,

Montreal.

A toujours en Magasin,—Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Mirors, [Side-Boards], &c.



Montreal, Mai, 1865.—1a.

MERES

SAUVEZ VOS ENFANTS

SIROP DE DENTITION DU Dr. PICAULT

Dans le Canada il est reconnu que le tiers des enfants meurt de la dentition ou des maladies qui en sont la suite; il est donc de la plus haute importance de chercher à mettre des bornes à cette mortalité effrayante. Nous serons heureux, *mille fois heureux*, si l'usage de notre *Sirop de Dentition* vient diminuer le nombre des victimes que la mort ne cesse de faire parmi ces chers petits êtres et dont la perte laisse un si grand vide dans les familles.

Ce SIROP incomparable, résultat de longues recherches d'un célèbre médecin de Paris, est appelé à réaliser ce désir. Il ouvre les pores des gencives, enlève l'inflammation et la douleur et facilite le percement des dents sans fièvre et sans convulsions.

PICAULT & FILS.

Montréal, 1865.

AGENTS A ST HYACINTHE,

FRENCH ET VERNIER,

Pharmaciens.

Aux Médecins.

Le Sirop d'IODURE DE FER INALTERABLE préparé par M. J. Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique est sans contredit la plus belle, la plus pure et la meilleure préparation de ce genre qui ait été fabriquée dans le pays; la manière tout-à-fait scientifique dont ce sirop est préparé, est une découverte de M. Vernier, et le rend parfaitement inaltérable. Je le recommande particulièrement a la profession, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

P. E. PICAULT, M.D.

Montréal, 3 Juin 1865.

Pharmacie FRENCH ET VERNIER.

St. Hyacinthe.

EPICERIES GROCERIES, VINS, LIQUEURS

Théophile Langelier,

Rue Cascades,—Près du Moulin,—St. Hyacinthe

M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un NOUVEAU MAGASIN d'Epiceries, Provisions, Vins, Liqueurs, Parfumerie, &c.&c. dans sa demeure Rue Cascades, près du Moulin et des Manufactures.

Comprenant :—Fleur, Lard, Beurre, Riz, Epices, Vins, Liqueurs, Essences, etc., Eau de Cologne, Huiles a Cheveux, Pastilles a Ver et contre la Toux, Etc., Etc., Etc.

M. L. espère par sa ponctualité mériter une large part du patronage du public de St. Hyacinthe et des paroisses environnantes,

N.B.–M. L. a aussi une bonne grande Cour et des Remises ouvertes gratuitement aux personnes qui voudront bien l'encourager.

Mai 1865.

NOUVEAU MAGASIN

F. A. B. Laperle

A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un Magasin de

GROCERIES,

VINS & LIQUEURS,

DE TOUTES SORTES

Dans la Maison de M. F Cadoret,

(Porte voisine de la Maison de M. V. Côté.)

ST. HYACINTHE.

Mai 1865.

NOUVEAU MAGASIN

DE

VINS DE TOUTE ESPECE,

No. 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,

(Vis-à-vis la Maison F. & J. Leclaire.)



Le soussigné à le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis, que cédant à leur sollicitation, il vient d'OUVRIR un MAGASIN où il fera le commerce exclusif de Vins, Liqueurs, Eaux-de-Vie, Vins Français, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention des Messieurs les membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à tres-bon marché.

P. A. MERCIER.

Montréal, Janvier 1865.

Compagnie d'Assurance

ROYALE,

SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

CAPITAL: 10,000,000 de dollars

LE FONDS DE RESERVE EXCEDANT

Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobiliers, Hardes de corps, etc Bibliotheques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

☞ *Nos taux sont très modiques.* ☜

Agence à Montréal:

H. L. ROUTH, *Agent.*

J. LEANDRE BRAULT,

Assistant-Gérant,

Département-Français

Montréal 15 décembre 1863

AGENT D'ASSURANCE



H. J. DOHERTY

MARCHANDISES SECHES, CHAUSSURES,

EN GROS ET EN DETAIL.

PLACE DU MARCHE,

ST. HYACINTHE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:	AGENCE POUR LE CANADA:
1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,*	64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*
LONDRES.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,

Agent-Général pour le Canada,

MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,

Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE

D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRETAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.

M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assure sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procure les avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux pui entreront après cette uate.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

E. CHANTELOUP,

121 Rue Graig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE et ARGENTE en CUIVRE et FERPLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MECHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAS, le PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,

121, RUE CRAIG.

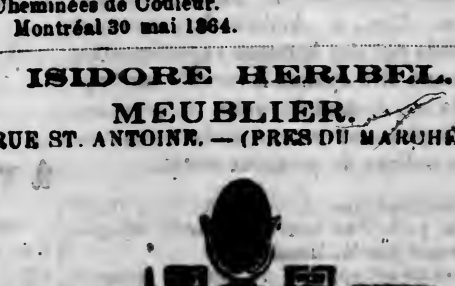
N. B. — Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 30 mai 1864.

ISIDORE HERIBEL.

MEUBLIER.

RUE ST. ANTOINE. — (PRES DU MARCHÉ.)



M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises, &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, dans le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Heribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutera sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1863.

ATTENTION! ATTENTION! ATTENTION!

EPICERIE CANADIENNE.

EDMOND LEGENDRE,

125, RUE ST. LAURENT, MONTREAL, 125.

Voisin de Blacklock, Coin du Marché St. Laurent.

M. Ed. Legendre aura constamment un assortiment complet d'Epiceries choisies de première classe. Il aura aussi de bonnes Liqueurs de toutes sortes importées de France.

Port & Sherry Wine, Brandy, Gin, Old Tom, Rye Whisky, Ginger Wine, Jacques-Cartier, &c., &c. Nouvelle Liqueurs, &c., &c.

Il vendra à des PRIX TRES MODERES, et ses pratiques seront très bien servies.

Il sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Montréal, janvier 1865.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné, par les présentes, donne avis qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom, par son épouse, ou aucune autre, sans un ordre signé de sa main, ou une procuration en forme.

J. B. MAYNARD.

Worcester, Mass., E. U., 1865.—1a.

J. P. CRAIG,

Facteur de Pianos,

No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

☞ Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.

Montréal, 30 Mai, 1864.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Belhumeur où il donnera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques;

La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommendables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B Monette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance à opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD,

J. B. GERMAIN,

LAMBERT SARAZIN.

UN AVIS AUX

Dignes habitants du Canada.

Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules au mon onguent pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules au Onguent offerts en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour de boites ou des Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pourquoi mes préparations ne sont pas protégés par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampilles sur mes pilules et mon onguent en vente au Canada, venant des Etats-Unis. Je me fie pour leur protection seulement sur la marque qui se trouve sans le livre de direction autour de chaque Boîte ou Pot. Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait aucune Estampille des E. U. sur la boite de pilules ou d'Onguent.

N'en achetez aucune qui porte des Estampilles des Etat-Unis.

T. HOLLOWAY,

244 Strand, London

CONCOURS PROVINCIAL

AGRICOLE ET INDUSTRIEL

POUR

1865,

OUVERT AUX

DEUX CANADAS

AURA LIEU A LA

CITÉ DE MOMTREAL,

MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI

26, 27, 28, ET 29 SEPTEMBRE,

DANS LE

PALAIS DE CRISTAL

Rue Ste. Catherine, et sur le terrain de la Ferme des Prêtres dans le voisinage immédiat situé entre les Rues Guy et Sherbrooke.

Prix offerts..... $10,000 à 12,000

On peut se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée dans le département agricole au Secrétaire de la Chambre d'Agriculture, No 615, Rue Craig, ou des Secrétaires des Sociétés d'Agriculture du Comté.

Dans le département industriel on pourra se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée en s'adressant au Secrétaire de la Chambre des Arts et Manufactures, Institut des Artisans, Grande Rue St. Jacques.

Les entrées dans le département agricole devront être faites le ou avant Samedi, le 2 août prochain, au Bureau du Secrétaire, No. 615, Rue Craig. Pour les produits agricoles on recevra des entrées jusqu'à samedi, le 9 septembre

Dans le département industriel, les entrées devront être faites, le ou avant le 15 septembre, au Bureau de la Chambre des Arts et Manufactures.

Chaque Concurrent devra payer un dollar en faisant son entrée, ce qui lui donnera droit à un billet d'admission pendant tout le concours.

Des arrangements ont été faits avec les principales lignes de chemin de fer et de navigation, pour rendre à destination, franc de charge, tout objet exposé qui n'aura pas été vendu.

Les concurrents étrangers dans le département industriel auront autant d'espace que possible pour exhiber leurs objets, mais ne pourront pas entrer en compétition pour les prix.

Pour plus amples informations s'adresser aux soussignés, Secrétaires-Conjoints de l'Association Agricole.

GEORGE LECLERE,

Sec. de la Chambre d'Agriculture.

A. MURRAY,

Sec. de la Chambre des Arts et Manufactures.

Montréal, 1er Juillet 1865.

MERES, SAUVEZ VOS ENFANS



VÉGÉTALES

DE DEVINS,

sont certainement le Remède le plus efficace pour la

DESTRUCTION DES VERS

QUI SOIT ENCORE CONNU.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement végétales, Elles sont agréables au goût, Elles n'ont rien d'offensif à la vue. Et sont les seules LOSANGES Anthelminthiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elles estampillés des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elles ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞ Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON,

CHIMISTES,

Pres le Palais de Justice.

MONTREAL

JOURS DE PUBLICATION
Mardi et Vendredi.

PRIX DE L'ABONNEMENT
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.
Ou TROIS PIASTRES lorsque l'abonnement n'est pas payée d'avance. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis, au Bureau du journal un mois avant l'échéance de leur abonnement. Les abonnements sont de six mois.
Etats-Unis—Trois piastres.

L. G. GLADU,—Rédacteur.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion....... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix .. 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne.. .. 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces qui devront être publiées plus de trois mois

Editeurs-Propriétaires,—LUSSIER & FRERE.

Vol. 13 | St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Vendredi, 1 Septembre 1865. | No. 49

CONSEIL DE VILLE DE ST. HYACINTHE.

Séance du 28 juillet, 1865.

Présents.—Son Honneur le Maire, Messieurs Bachand, Bira, Chagnon, Côté, Dessaulles, Malhiot et Richer.

CONFORMÉMENT à l'avis qu'il en a été donné le quatorze du courant:—

M. Richer fait motion:

Que toute et chaque personne qui colportera, vendra ou exposera en vente dans les rues ou places publiques, ou dans aucune cours, terrain ou appartement non habitée loués à cet effet, aucune médecine, médicament ou drogue sans avoir payé une licence de dix chelins pour chaque jour, encourra et payera une amende de quinze à trente chelins ou un emprisonnement n'excédant pas quinze jours, ou les deux à la fois à la discrétion de la cour pour chaque offense, pourvu que ce règlement ne s'applique pas aux appartements employés comme magasins ou pharmacies.

Secondé par M. Chagnon.

Agréée.

E. L. R. COUILLARD-DESPRES.
Secrétaire-Trésorier.
De la Cité de St. Hyacinthe.

Je soussigné certifie que l'extrait ci-dessus est conforme aux livres des délibérations du Conseil de Ville de St. Hyacinthe.

Par ordre,
E. L. R. COUILLARD-DESPRES,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier,
St. Hyacinthe, 28 juillet, 1865.

FEUILLETON

LES CHAUFFEURS.

TROISIÈME PARTIE.

1.—*La parure en rubis.*

(*Suite.*)

—Et pourquoi non? il est sans doute moins riche que le fournisseur; mais pourquoi n'aurait-il pas voulu vous punir par ce généreux procédé de vos injustices passées? Ce serait la vengeance d'une âme noble et fière, quand vous ne songez pas à lui, quand, en dépit de notre parenté réelle, vous ne vous êtes même pas informés de ce qu'il était devenu.

—Vous savez bien, ma tante, que ce jeune homme, malgré ses promesses, ne vous a pas fait connaître encore le lieu de sa résidence. J'ai écrit à ce sujet au notaire Laforêt, mais le notaire m'a répondu qu'il ignorait comme moi le domicile actuel de M. Gauthier, et qu'il n'avait pu encore solder à notre parent le montant de la succession de son père, pour des raisons que lui, Laforêt, me révèlerait bientôt de vive voix. D'ailleurs, ma tante, peut-être n'eût-il pas été convenable, vu nos situations réciproques, d'inviter M. Gauthier à notre mariage, et je vous aurais demandé votre avis pour....

—Daniel a raison, interrompit Maria; mais si les suppositions de ma mère à l'égard de ces bijoux, se trouvaient vraies, je dois avouer que la conduite de notre parent en cette circonstance serait pleine de délicatesse.

Ladrange était trop loyal pour ne pas convenir du fait, et il loua franchement les procédés de son cousin, dans le cas où ils viendraient à se confirmer.

—Il est bien temps de lui rendre justice! dit la marquise en soupirant,

Il y eut une pause. Daniel reprit enfin:

—Malgré tout cela, je persiste dans mon idée que Leroux est l'auteur de ce cadeau. La fortune de M. François est trop modeste pour lui permettre d'offrir des objets de cette valeur. Seul, un fournisseur serait capable, au temps où nous vivons, d'une pareille munificence. Et à ce propos, ma chère Maria, avez-vous pris la peine de donner vous-même un coup d'œil à la chambre de notre ami. L'opulence l'a sans doute un peu gâté, et nous manquons encore ici de bien des choses.

—Eh! que manque-t-il donc, monsieur Daniel? demanda la dame du logis avec aigreur; ne faudrait-il pas pour ce marchand de blés enrichi, mettre la maison à l'envers? pourquoi serait-il plus difficile que la veuve et la fille du marquis de Méréville?

—Ne vous fâchez pas, ma bonne tante; ai-je donc tort de vouloir que, malgré le malheur des temps, l'hospitalité des dames de Méréville ne soit pas indigne d'elles, quand il s'agit d'un ami qui nous a secourus, au péril de sa vie, dans notre infortune? Voudriez-vous donc inspirer de la pitié à ce riche fournisseur qui possède des hôtels et des châteaux? Les domestiques et les chevaux logeront là-bas à l'auberge du bourg; mais nous ne pouvons nous dispenser de recevoir ici le maître, et, quoique j'aie déjà réclamé son indulgence, notre réception lui paraîtra sans doute bien mesquine.

—Des châteaux? des domestiques! grondait la marquise, lui qui est né dans un moulin et qui a été élevé dans une ferme.... Enfin, faites ce que vous voudrez; tout est bouleversé aujourd'hui, et je n'y entends plus rien.

En ce moment, Jeannette entra en courant dans le salon; derrière elle venait Comtois, dont le maintien gourmé contrastait avec la vivacité de la jeune fille.

—Les voici? les voici! s'écria-t-elle précipitamment; monsieur Ladrange, la voiture monte la côte...Il y a des postillons, des valets qui portent des torches..C'est superbe à voir. Dans cinq minutes ils seront ici. Ecoutez.

On prêta l'oreille, le galop des chevaux, les claquements de fouet, le fracas des roues retentissaient dans l'éloignement; on voyait briller à travers les fenêtres les torches qui allaient et venaient, comme des feux follets, dans la campagne.

—Miséricorde? dit le vieux Comtois consterné, où allons-nous placer tout ce monde? C'est à en perdre la tête.

—Si encore nous étions à Saint-Maurice, dit Jeannette; la maison était bien plus logeable, sans compter....

—Sans compter que vous aviez la satisfaction de montrer votre joli minois aux passants à travers la grille, n'est-ce pas cela? interrompit Daniel en souriant. Allons, Jeannette, ne vous désolez pas, nous arrangerons tout pour le mieux. Et vous, mon pauvre Comtois, ne vous avisez pas de vous jeter sur votre couteau de cuisine, comme feu Vatel, si le souper laisse quelque chose à désirer. Que chacun retourne à son poste et redouble de zèle, afin de suppléer à ce qui nous manque. Pour moi, avec la permission de ces dames, je vais recevoir nos hôtes.

Quelques instants après, Daniel faisait sa rentrée au salon avec le fournisseur Leroux et un vieux bourgeois fort pâle et fort abattu qui n'était autre que le notaire Laforêt, l'exécuteur testamentaire de l'oncle Ladrange. Un peu derrière eux, dans l'ombre, on entrevoyait la figure mâle du lieutenant de gendarmerie Vasseur.

II.

Le salon du château

Madame de Méréville, malgré ses préjugés aristocratiques, s'était levée courtoisement pour recevoir les voyageurs, tandis que Maria, avec son aménité naturelle, leur faisait le plus gracieux accueil. Le notaire Laforêt avait seulement bégayé quelques paroles de politesse; puis comme accablé de fatigue, il s'était laissé tomber dans un fauteuil en poussant un faible gémissement. Quand à Leroux, il se confondait en démonstrations de respect envers les dames de Méville et envers Daniel, auxquels pourtant il avait rendu de grands services.

Leroux, en effet, bien différent des autres fournisseurs généraux de son époque et des parvenus de tous les temps, ne méconnaissait pas, au milieu de l'opulence, l'humilité de ses commencements. Dans la société choisie où il se trouvait, il s'étudiait à faire oublier, par la simplicité de ses manières et la modestie de ses paroles, l'immense fortune qu'on lui attribuait. Malgré le pompeux appareil avec il voyageait, son costume était celui du plus obscur bourgeois, grande redingote bleue, gilet de velours rayé et culotte de soie noire. Toutefois, en l'examinant de près, on eût pu s'apercevoir que les boucles de ses souliers, de ses jarretières et de son chapeau étaient en diaments, et que l'épingle qui ornait son jabot valait au moins vingt mille livres. Le manteau de voyage, qu'il avait remis en entrant au domestique, était fourré en martre zibeline d'un prix considérable. Mais ce luxe n'avait rien de choquant, et le bonhomme semblait n'en tirer aucune vanité.

La marquise, qui s'attendait à la morgue et aux airs impertinents d'un nouvel enrichi, fut en partie désarmée. Cependant elle ne put s'empêcher de s'excuser avec quelque ironie sur son installation imparfaite et sur le mauvais état du château, qui ne lui permettaient pas de recevoir convenablement ses hôtes *et leur suite*.

Leroux comprit très-bien le sarcasme déguisé sous ces formes de politesse; mais il répondit avec douceur:

—Tout ici sera certainement bon pour moi, madame. Quoique j'aie dû prendre à Paris certaines habitudes, je me souviens toujours du temps où je dînais fort bien d'une croute de pain et d'un morceau de frommage et je pourrais encore, au besoin, me contenter de cet ordinaire..Quant à ma *suite*, comme vous appelez mes valets, ils ne vous causeront aucun embarras, car, sauf un seul, ils sont tous retournés à l'auberge du bourg, avec la voiture et les gendarmes d'escorte; et si j'ai eu tort de me faire accompagner ainsi, vous songerez, madame, que lorsque je reçois un si grand honneur d'une illustre famille, je ne saurais m'en montrer trop fier.

Cette excuse; qui ne manquait pas d'habilité, acheva de vaincre les préjugés de la marquise. Cet abaissement volontaire de la puissance financière devant le principe vaincu de l'aristocratie de naissance, chatouillait délicieusement son orgueil.

—D'ailleurs, poursuivit Leroux d'un ton différent, vous habitez un pays, madame, où il ne serait pas prudent de voyager seul. Bien m'en a pris d'être suivi de ces six grands fainéants, dont je me passerais volontiers en temps ordinaire, et surtout d'être escorté par quatre vigoureux gendarmes que mon cher Daniel avait voulu charger de veiller à ma sûreté, sans compter le brave lieutenant Vasseur, qui en vaut quatre à lui seul. Cette nombreuse compagnie ne nous a pas été inutile, et sans elle je ne sais trop comment M. Laforêt se fût tiré des mains des brigands qui s'étaient emparés de lui.

—Des brigands! répéta la marquise terrifiée.

Alors seulement Daniel remarqua la pâleur et le prostration du pauvre notaire.

—Quoi donc! monsieur, demanda-t-il avec étonnement, auriez-vous été arrêté?

—Il n'est que trop vrai, monsieur Ladrange, mais les fonds dont je suis porteur sont intacts, répliqua le notaire avec effort; tenez prenez-les, poursuivit-il en lui remettant un portefeuille rempli de billets de caisse, les vingt mille écus sont là, et j'ai hâte de me débarrasser de cet argent. Que Dieu me pardonne de m'en être chargé! un minute plus tard, il allait me coûter la vie.

Et il retomba dans son accablement...

—Je vois avec plaisir, mon cher Laforêt, que vous en serez quitte pour la peur, cependant je désirerais savoir....

—Citoyen directeur du jury, interrompit le lieutenant Vasseur, qui pendant cette conversation était resté debout, appuyé sur son sabre près de la porte, soyez assez bon pour écouter mon rapport; j'ai hâte de remonter à cheval pour mon service.

—Hé quoi! mon cher Vasseur, dit Daniel en venant amicalement à lui, ne partagerez-vous pas notre souper? J'entendrais votre rapport en quittant la table..Vous savez, Vasseur, que j'ai à faire votre paix avec ces dames à propos d'une ancienne histoire....

—Chut! Daniel, interrompit mademoiselle de Méréville en désignant sa mère du doigt.

Cependant elle s'approcha de l'officier de gendarmerie et lui dit bas avec malice:

—Nous devons, en effet, des excuses à M. Vasseur, pour la manière assez..leste dont nous prîmes congé de lui dans cette circonstance; c'était de l'ingratitude après tous les égards dont il nous avait comblés.

(*La suite au prochain numero.*)

Angleterre.

On écrit de Londres, le 31 juillet:

« Le résultat definitif des élections dans les trois royaumes se résume ainsi:

Libéraux........................	361
Conservateurs..................	282
Indépendants (tels que sir G. Bowyer),..	11
	658

" Maintenant, si nous décomposons cette majorité libérale de 75 membres nous trouvons que l'Angleterre proprement dite et le pays de Galles en ont donné 40. Les trente cinq autres libéraux ont été élus par l'Ecosse, qui, sur 53 membres dont se compose son contingent parlementaire, n'a envoyé que 9 conservateurs à Westminster. Ce triomphe du libéralisme en Ecosse a lieu de surprendre ceux qui savent quel est le triple culte en vigueur dans ce pays; le culte presbytérien ou calviniste, le plus illibéral de tous les cultes, si tant est qu'il en soit un; le culte de l'aristocratie, car le fier Ecossais s'incline bien plus bas que l'Anglais ou que l'Irlandais devant un parchemin quelconque; le culte de l'argent; en effet, depuis quelques années le nombre des grandes fortunes a beaucoup augmenté de l'autre côté de la Tweed et les jeunes riches en général sont conservateurs.» En Irlande, la balance a été tenue également entre les deux partis, 47 libéraux et 47 conservateurs ont été élus, outre 11 membres comme sir G. Bowyer, que nulle fraction de la Chambre ne peut revendiquer et qui votent, selon la nature des questions, tantôt d'un côté tantôt de l'autre.

....

« Un mauvais plaisant proposait, pas plus tard qu'hier, de définir un médecin anglais: un homme qui empoisonne sa femme et sa belle-mère. Ceux qui ne commettent pas ce double crime commencent à devenir aussi rares que ceux qui guérissent. Ce sont les exceptions. A la liste sur laquelle figurent MM. Palmer, Smothurst et Pritchard, il faut ajouter M. Charles Gordon Sprague, d'Ashburton, qui vient de tenter un empoisonnement sur la personne de sa femme et des parents de celle-ci, au moyen d'un violent poison végétal introduit dans un pâté. Il paraît qu'il s'y préparait de longue main, car il avait fait part de ses projets à sa domestique, en ajoutant: «Je ne serai pas pendu, attendu que j'ai été pendant quelque temps dans une maison de santé.» Il empoisonnait avec garanti du gouvernement. Quand à Pritchard, qui n'avait jamais été dans une maison de santé, il a été solennellement pendu jeudi en présence d'une foule qu'on évalue à 80 000 personnes. Plusieurs avaient brigué l'honneur d'exécuter cet illustre criminel; l'un d'eux, pour assurer le succès de sa candidature, avait même offert de prendre à sa charge les frais d'exécution mais on n'a pas cru devoir accepter sa proposition et l'on a eu recours à l'expérience du vieux Calcraft, exécuteur ordinaire des deux royaumes. Il est bon d'ajouter que les protestants, qui traitent d'idolâtrie le culte des saints et qui se rient de notre attachement aux pieuses reliques, n'éprouvent ni la même aversion, ni le même mépris pour ce qui rappelle un crime ou un malfaiteur. La porte de la maison qu'habitait Pritchard est précédé d'un perron qui compte huit marches. Eh bien! la morbide curiosité du public a fait voler en éclats les pierres de cet escalier pour en faire des « *souvenirs!* »

» Peut-être s'arrachera-t-on de même les lambeaux d'une robe de Charlotte Gibson qui vient d'être condamné a mort par la cour d'assises d'Exeter. Cette horible créature faisait le métier de débarrasser des suites de leurs fautes les jeunes filles qui s'étaient laissées séduire. Elle tuait les petits enfants à tant par tête. Les détails dans lesquels sont entrés les témoins donnent la chair de poule: les fictions du plus épouvantable roman restent au-dessous de l'horreur de la réalité. Mais à quoi bon s'arrêter sur un pareil sujet? le crime est une maladie contagieuse, et je suis sûr que l'immense publicité donnée aux forfaits de toute nature par la presse à un *penny* a contribué puissamment à l'augmentation que constate la statistique officielle. Le nombre des assassinats, qui en 1863 avait été de 121, s'est élevé en 1864 a 134.

« Le vers de Boileau

Un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire

est vrai, surtout appliqué à la pire de toutes les sottises, le crime. On amenait hier devant les magistrats de Marlborough street un jeune garçon, page au service de lady Caroline Thynne, accusé d'avoir volé plusieurs bracelets en or et d'autres objets de valeur, appartenant à sa maitresse. L'enfant avoua tout et ajouta qu'il avait éte poussé au vol par la lecture de la *Vie de Jack Sheppard*.»...........................

« On compte beaucoup sur l'établissement du télégraphe sous-marin pour cimenter la paix entre l'Amérique et l'Angleterre; d'un autre coté on a tenu une conférence internationale à Détroit, dans l'état de Michigan, pour considérer l'opportunité de renouveler le traité de réciprocité entre le Canada et les Etats-Unis. Le résultat général de la conférence a été favorable à cette mesure; néanmoins plusieurs orateurs américains, en particulier le consul général à Montréal, ont soutenu que si les Etats-Unis voulaient renoncer pour deux ans aux avantages de ce traité, le Canada demanderait son annexion immédiatement à la grande république. Il est évident que si la question vient à être placée sur ce terrain, on ne s'entendra jamais.»

☞ Nous prions ceux qui nous sont endettés pour Abonnements, Annonces, etc., de vouloir nous payer immédiatement.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Vendredi, 1 Septembre, 1865.

Revue Parlementaire.

Séance de lundi, 28 août, 1865.

Au commencement de la séance l'hon. M. McDougall mit sur la table, entr'autres documents, la correspondance concernant la nomination de M. R. Pope, comme inspecteur des mines ;

M. de Boucherville, un *bill* pour incorporer la compagnie de navigation de Longueuil ;

M. Pope, un *bill* pour amender le chap. 18 des Stat. Refond. du B.-C., concernant l'érection civile des paroisses.

La chambre s'est ensuite formée en comité sur les bills suivants : pour incorporer Les Dames Religieuses de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie ; La Caisse de Bienfaisance et de Tempérance ; l'Union St. Henri des Tanneries des Rollands, et autres.

Parmi les *bills* lus pour la seconde fois, nous remarquons celui de M. Huot pour autoriser W. J. Bickell a ériger un pont sur la rivière St. Charles, celui de M. Joseph Dufresne pour autoriser Joseph Anctil, de Ste. Anne de Lapocatière et A. Fournier, de St. Jean-Port-Joly, a être admis à pratiquer comme notaires dans le Bas-Canada et celui de l'hon. M. Cauchon pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie des mines d'or de De Léry.

M. Geoffrion fit motion qu'un comité fut nommé pour s'enquérir si les banques, ou aucunes institutions monétaires, mentionnées en la sec. 4, du chap. 58 des Stat. Ref. du Canada, reçoivent un taux d'intérêt plus élevé que 7 pour 100, taux fixé par le statut, avec pouvoir de requérir tels papiers ou personnes nécessaires.

L'hon. M. Cartier s'opposa à la nomination d'un tel comité, alléguant que la motion du membre pour Verchères était trop générale. Les banques doivent leur existence au pouvoir du parlement et s'ils violent leurs actes d'incorporation, le parlement a le droit d'établir une enquête contre elles. Une motion de ce genre devrait être supportée par des faits ou des circonstances. Il faudrait avoir quelque chose de précis pour procéder sur un pareil cas.

Après quelque discussion M. Geoffrion retira sa motion.

M. Perrault demanda copie de la correspondance entre le ministre des colonies et le gouvernement provincial ayant rapport à l'exposition des produits du Canada à l'Exposition Internationale qui doit avoir lieu à Paris, en 1867, aussi copie de toute correspondance qui aurait pu être échangée à cette fin entre le gouvernement, les chambres d'agriculture, des art et manufactures et de la commission géologique. Le moteur fit remarquer que presque toutes les nations de l'Europe avaient déjà accepté l'invitation de la France. Dans les expositions antérieures, quoique le Canada ait bien figuré, il a pourtant été beaucoup en arrière du Nouveau-Brunswick, de l'Australie et de plusieurs autres colonies dans le département des manufactures. Si les manufactureurs canadiens eussent été avertis à temps, ceci eut pu être évité. Il espère que l'on remédiera pour 1867 aux retards et à la négligence qui a empêché le Canada de paraître aussi avantageusement sous le rapport manufacturier qu'il eut pu le faire en 1862.

L'Hon. M. McGee informa M. Perrault que le gouvernement n'avait pas encore reçu la correspondance en question.

M. Magill demanda copie de toute correspondance, ordres en conseil, ou réglements ayant rapport à la perception des droits sur le Canal de la Baie de Burlington et aussi un état des recettes et des dépenses pour les dix dernières années. Il se plaint que ce canal, qui n'a qu'un quart de mille de long, paie à peu près le quart de tous les canaux du St. Laurent qui ont donné $20,035 durant les derniers six mois. Il espère que l'on ôtera ces droits. Burlington n'a rien emprunté du fonds municipal et c'est lui faire une injustice que de l'obliger à contribuer à payer l'intérêt des sommes dépensées par d'autres localités.

La motion a été accordée.

M. A. McKenzie fit motion que la chambre se formât en comité, mercredi, au sujet de la résolution pour empêcher la fabrication ou la vente des liqueurs spiritueuses sur l'île Manitouline et le lac Huron.

Il n'y eut pas de séance le soir. On sait que la Chambre, à part les samedi et Dimanche, siége deux fois par jour ; depuis trois heures à six heures, et depuis sept heures et demie jusqu'à l'ajournement.

D'ordinaire la séance du soir ne commence que vers huit heures. Les membres ne sont généralement pas rendus avant cette heure.

Lundi soir, l'orateur prit son siége à 7½ heures précises. Deux ministres seulement étaient à leur poste et quatorze autres députés. Cinq minutes après l'ouverture de la séance l'orateur ajournait la chambre à mardi faute de quorum. Il parait que c'est la première fois depuis trois ans que pareille chose arrive. On a été un peu surpris de l'empressement de l'orateur à mettre en faute les députés retardataires.

Séance de mardi, 29 août, 1865.

M. Pâquet, au commencement de la séance, présenta un *bill* pour incorporer le village de Berthier et l'ériger en ville.

Le bill de M. Cartier pour amender l'acte d'incorporation de la cité de Montréal et celui pour abolir la peine de mort, en certains cas, furent adoptés en comité.

Les *bills* suivants furent lus une 3e fois : pour incorporer les Dames Religieuses de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie ; la Caisse de Bienfaisance de Tempérance, Section St. Jacques ; l'Union St. Henri des Tanneries des Rolland.

La discussion sur une motion de M. Joly demandant l'établissement d'un second bureau d'enrégistrement pour Lotbinière et sur une autre motion de M. Walsh, demandant la seconde lecture d'un bill pour construire un chemin de fer du Fort Erié à Windsor occupa le reste de la séance de trois heures.

Nous croyons devoir emprunter au *Journal de Québec* l'analyse suivant qu'il fait de l'exposé financier de M. Galt.

« Après sept heures et demie, M. Galt fit motion que la chambre se mit en comité des voies et moyens, et commença son exposé de la situation financière, il se mit à exposer quels ont été les résultats du travail et de l'industrie du pays, et à examiner ce qu'ils promettent pour l'avenir. Il ne se contenta point d'étudier les résultats de la dernière année fiscale, il embrassa encore dans son étude les six mois qui l'ont précédée, et ses observations s'étendirent ainsi sur les dix-huit mois terminés le 30 juin 1865. Pendant cette période, la guerre américaine a exercé sur nous une influence qu'il ne faut jamais perdre de vue, quand on veut suivre les progrès de notre commerce et de notre industrie. Cette influence est marquée sur le chiffre de nos exportations et de nos importations.

Pendant les six mois terminés le 30 juin 1864, nos importations se sont élevées à $23,882,000 et nos exportations à $13,883,000, formant en tout $84,586,000. On remarquera que le chiffre de nos importations est beaucoup plus élevé que celui de nos exportations ; peut-être cette différence a-t-elle exercé quelqu'influence sur le commerce des quelques mois suivants. Dans tous les cas, les importations pour l'année qui vient de finir le 30 Juin 1865, sont, comme nous le disions ces jours derniers, de $44,620,000, et les exportations durant la même période de $42,481,000, formant ainsi un commerce total de $80,644,000 en déduisant l'argent monnoyé importé et exporté. Si, durant la première partie de l'année, les exportations n'ont pas égalé les importations, en revanche durant la dernière elles les ont surpassées d'environ un demi-million.

En soumettant le budjet dans le mois de mai 1864, le gouvernement fit part aux chambres de son projet de changer la date de l'année fiscale ; c'est pourquoi il détacha les six mois se terminant le 30 juin, afin que désormais l'anné fiscale commençât le 1er juillet au lieu de commencer le 1er janvier. Pour la première moitié de l'année 1864, les recettes étaient estimées à $4,774,000 tandis qu'elles furent de $5,664,000, donnant aussi un surplus de $690,000. Pour l'année finissant le 30 juin 1865 les recettes avaient été estimées à $10,663,000 ; les recettes réelles sont de $10,528,000, faisant $135,000 en moins, donnant sur les dix-huit mois un surplus de $555 000, duquel il faut cependant déduire $185,000 pour la refonte des droits et des paiements relatifs au Pénitencier, laissant en tout un surplus réel de $296,319 sur le budjet tel qu'estimé.

Les dépenses pour les six mois avaient été évaluées à $5,223,000, et elles furent de $4,930 000 ; pour l'année complète, les dépenses étaient évaluées à $10,486,000, et il se trouve qu'elles ont été de $11,541,000, faisant un surplus de dépenses de $1,000,000, ou en déduisant les recettes inscrites de l'autre côté du compte, les refontes et les pertes sur les discomptes, de $475,000. Ce surplus de dépenses a été occasionné par l'organisation de la milice et d'une force de police pour protéger nos frontières, et aussi par le remboursement des sommes volées aux banques de St. Alban. Ces divers items s'élèvent à $500,000, ce qui constitue à peu près la différence entre l'évaluation première et la dépense réelle. La dépense pour pour les dix-huit mois est de $16,532,764, et les recettes pour la même période de $15,991,941 : différence entre les recettes et la dépense : $540,823.

« Il faut remarquer que certaines dépenses ont été faites qui ne peuvent être placées dans la catégorie des dépenses ordinaires ; telles sont le fonds d'amortissement et le paiement de $101,120 fait au Grand Tronc, somme qui lui était due pour le subside postal. Ces deux items, qui s'élèvent à $442,758, étant déduits, la différence entre la recette et la dépense n'est plus que de $98,065. Il y a encore les travaux publics d'Outaouais qui ont occasionné, pendant les dix-huit mois, une dépense de $715,000.

Pendant l'année qui vient de finir le revenu des douanes a été moins élevé que d'ordinaire. Les principales raisons sont la mauvaise récolte et la dépression générale causé par le peu de sécurité que semblait offrir le pays. Mais cette année la récolte est belle et les importations d'automne ne peuvent manquer d'être très-abondantes. Aussi, pendant que les douanes n'ont donné l'an dernier qu'une recette de $5,661,000, M. Galt estime que durant l'année qui commence elles donneront $6,666,000.

Quant à l'accise, M. Galt évalue à $65,000 ce que donneront les licences, et à $891,000 l'impôt sur les boissons, à $160,000 l'impôt sur la bière et à $350,000 l'impôt sur le tabac. Ces quatre items donnent de suite $1,550,000, de droits d'accise, Les recettes des Postes sont évaluées au même chiffre qu l'année dernière, $470,000 ; les travaux publics ont donné l'an dernier $395,000 ; cette année M. Galt évalue qu'ils donneront un revenu de $450,000. Les droits sur les canaux sont portés à $450,000, l'an dernier ils ont donné $365,000. Pour le service postal océanique, M. Galt prend la moyenne des années dernières et met $70,000. Le revenu territorial est évalué à $650,000. Les droits de timbre ont donné pendant la dernière année financière $119,000. L'item divers qui comprend le revenu prélevé sous le fonds d'emprunt municipal, etc, est estimé à $1,650,000

Le montant de la dette publique à payer cette année est de $1,100,000 dont la plus grande partie est comprise dans le paiement final de l'emprunt impérial. Ce montant est maintenant payé à l'exception de £140,000 sterling. Le reste de ce montant consistait en petites échéances de la valeur de $300,000 à $400,000. L'intérêt sur la dette publique est $3,890,000, y compris le fonds d'amortissement.

Le gouvernement se propose de dépenser $500,000 pour la milice. A part cela, les principales sources de dépenses sont les édifices publics à Outaouais, et la complétion de l'élargissement du canal Welland. On s'attend que le département des Travaux Publics dépensera $600,000. La perception du revenu est porté à $1,350,000. Les dépenses du gouvernement civil, dont une partie est appropriée par le statut, sont évaluées à $4,620,000. Toutes ces dépenses réunies, à l'exception du rachat de la dette publique, se montent à $11,074,000 contre une recette de $11,136,000, laissant un surplus de $62,000.

L'honorable ministre des Finances a promis à la Chambre que la plus grande économie présidera a toutes les dépenses qui devront être faites. L'acte de l'audit va être amendé afin de rendre le contrôle encore plus sévère qu'il ne l'est. Il faudra donner $25,000 pour la construction de l'asile des lunatiques de Toronte. Quant à la balance en main le 30 juin dernier elle était de $3,444,000. La balance due aux agents à Londres a été considérablement réduite, depuis janvier 1864. D'un autre côté le gouvernement a obtenu une aide temporaire de la banque de Montréal au chiffre de $1,262,000 ; le gouvernement en a déjà payé $250,000. Le taux de cet emprunt est de 7 p. 100 tandis qu'à Londres on ne paie que 5 p. 100.

M. Galt est ensuite entré dans de longues considérations sur notre commerce en général, et sur celui que nous faisons avec les Etats-Unis en particulier. Il a parlé longuement de notre commerce en rapport avec le renouvellement du traité de réciprocité. Nous reviendrons sur cette partie du discours de l'hon. ministre des Finances. En terminant son long exposé M. Galt a fait motion : « qu'en addition aux droits de timbre déjà prélevés, qu'il soit encore prélevé un cent sur tout billet promissoire de $25 et au-dessous, de deux cents, sur tout billet promissoire de $50 et au-dessous, et enfin de trois cents sur tout billet promissoire de $100 et au-dessous.»

M. Holton dit qu'il ne croyait pas que le gouvernement pût, sans nouvelles mesures, rencontrer le déficit qui est de $4,135,323, en y comprenant ce qui est dû en Angleterre et ici. Il voudrait aussi savoir comment le gouvernement entend régler ses comptes avec la banque de Montréal. M. Holton fait remarquer que l'adjonction de M. Brown au ministère n'a pas empêché les dépenses d'être aussi élevées qu'elles ont coutume de l'être. Plusieurs hons. députés prirent ensuite la parole, entr'autres MM. Dorion, J. S. McDonald, Dunkin, Brown et John A. McDonald.

Enfin la résolution de M. Galt fut adoptée et la Chambre s'ajourna à une heure moins vingt minutes.

CONSEIL LEGISLATIF.

Québec, 30 Août.

L'Orateur prend son siége à 3 heures.

Sur motion de l'hon. M. Proulx, le bill pour amender la loi du Bas-Canada se rapportant à l'érection des villes et villages est lu pour la troisième fois et adopté.

L'hon. M Lacoste présente un bill pour expliquer l'acte se rapportant à l'amélioration du hâvre de Montréal.

Le Conseil s'est ajourné à 4½ heures.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

Québec, 30 Août.

Cet après-midi M. Morris a présenté le rapport final du comité de l'élection de North Waterloo, et le membre siégeant, Isaac E. Bowman, a été déclaré duement élu et la requête frivole et vexatoire.

En réponse à M. Dunkin, le proc.-gén. Macdonald dit que le gouvernement a soigneusement considéré le bill relatif au subside postal et à la fusion des chemins de fer. Il est prêt à donner son assentiment à une partie considérable de ce bill. Il désire que d'autres parties soient pleinement discutées dans le comité des chemins de fer, et qu'un jour soit fixé au plus tôt.

M. Fra. Jones propose la lecture d'une entrée dans les journaux du 28 juin 1864 d'un rapport d'un comité sur l'examen du township de Ontario, et que la dite entrée soit prise en considération lundi prochain.—Adopté.

M. Pouliot propose qu'une adresse soit présentée à Son Excellence pour obtenir certains rapports à l'égard des officiers de douane à Montmagny, Kamouraska, Saguenay et Rimouski.—Adopté.

L'hon. M. Huntington, propose qu'une adresse soit présentée à Son Excellence pour obtenir toute correspondance relative à la nomination d'un maître de poste à Roxton Falls.—Adopté.

L'hon. M. Rose, propose que la chambre en comité prenne en considération demain, certaines résolutions pour le paiement des frais au gardien du port du hâvre de Montréal.—Adopté.

L'hon. M. Dorion, propose qu'une adresse soit présentée à Son Excellence pour obtenir des informations à l'égard des dépenses de la prison de Montréal pour chaque semestre depuis le 1er janvier 1863.

La motion est adoptée après que 1862 eut été substitué à 1863, à la suggestion du Proc.-Gén. Cartier.

L'hon. M. Alleyn propose qu'une adresse soit présentée à Son Excellence pour obtenir le rapport des commissaires sur les causes de la perte des vaisseaux dans le St. Laurent.—Adopté.

Le comité de l'élection contestée de St. Hyacinthe a renvoyé la requête faite contre le membre siégeant.

Le bill pour la fusion des chemins de fer de Buffalo et du Lac Huron avec le chemin du Grand Tronc a passé hier dans le comité des chemins par une majorité de 4.

L'hon. M. Tilly a été averti par le gouvernement impérial d'être présent à la convention commerciale des colonies qui se tiendra à Québec en septembre. Des mesures sont prises par les membres du parlement pour organiser un banquet en l'honneur des délégués des colonies sœurs à leur arrivée à Québec.

La compagnie du Grand Tronc a présenté des soumissions pour opérer le transports des départements publics à Ottawa.

Une longue discussion s'est élevée sur la motion de l'hon. M. Dorion pour avoir un état des dépenses de la prison de Montréal. L'hon. Monsieur dit que du temps de l'administration de M. McGinn, les dépenses étaient énormes, et que pour le semestre finissant en juin 1863, on avait chargé pour le thé accordé aux prisonniers la somme de $1,800 et celle de $2,600 pour les secours médicaux apportés aux prisonniers malades ; on chargeait 7½ deniers pour une pinte de thé. Sous l'administration actuelle un nouveau système de nourriture a été adopté. Les dépenses pour la nourriture des prisonniers au lieu d'être de 16 centins comme autrefois, sont maintenant réduites à 6 centins. Tandis que des prix extravagants étaient chargés pour l'entretien des prisonniers, ils mouraient de faim.

On devrait se procurer des informations pour voir si le même système d'amélioration ne pourrait pas être introduit ailleurs. L'entretien d'un détenu à la maison de réforme de St. Vincent-de-Paul coûte de £50 à £60 par année, et celui d'un détenu dans l'asile des aliénés à Beauport et ailleurs s'élève à £35.

Il dit que MM. Delisle et McGinn avaient été destitués à cause des extravagances commises dans la prison de Montréal.

Une discussion s'éleva alors sur la destitution de MM. Delisle, Schiller, Bréhaut et McGinn.

L'Hon. M. Cartier défendit les officiers publics, il nia qu'il y eut une seule preuve contre eux et condamna leur destitution comme injuste et ayant été faite pour des desseins de parti. Il déclara que M. Delisle n'avait payé que des comptes apurés et certifiés, et que M. McGinn n'avait chargé que des prix sanctionnés depuis 1842. Il dit qu'ils n'avaient pas été instruits par le gouvernement de changer l'ancien système, quoiqu'ils eussent fréquemment communiqué avec les membres du cabinet à ce sujet ; que si quelqu'un méritait d'être destitué, c'était bien le Dr. Baubien, qui avait ordonné des secours médicaux, etc., et était responsable de la dépense de ce département. S'il n'a pas été destitué, c'est parce qu'il avait un neveu dans le Conseil Exécutif. Ecoutez, écoutez.)

MM. Delisle et McGinn étaient des officiers capables et honnêtes, et il est déplacé de la part de M. Dorion de rappeler ces démissions, lorsqu'il s'est rendu coupable d'une grande injustice à l'égard de ces officiers.

L'hon. M. Dorion a nié que le Dr. Beaubien fut responsable des prix chargés pour le soulagement des prisonniers ; il a fortement attaqué la conduite de MM. McGinn, Delisle et Schiller, et a essayé de justifier leur démission.

Finalement, la motion a été accordée.

M. Dorion se pose devant les lecteurs de son journal comme une victime de la *rage furieuse* du *Courrier, la feuille des bureaucrates du Comté de St. Hyacinthe.* Il se plaint amèrement des coups que nous lui avons portés et déclare qu'il faut être un méchant pour en vouloir à un homme qui remplit aussi consciencieusement son devoir que lui.

Nous avons dit ce que nous pensions de M. Dorion, quelle confiance nous reposions en lui ; il n'est pas satisfait de nous, ce n'est pas notre faute. Nous n'avons jamais été inspiré par les sentiments qu'il nous suppose; il a tort de trouver dans notre article une *rage furieuse*, il ne peut y voir tout au plus que la pitié que sa conduite inspire a tous ceux qui ont le sentiment de l'honneur. Si nous sommes obligé de le mal mener par fois, c'est que nous le considérons comme un ennemi caché du peuple dont il cherche à escamoter la confiance par des sentiments d'amitié et de dévouement qui sont autant d'actes d'hypocrisie que nous devons dévoiler.

Il appelle le *Courrier* la feuille des *bureaucrates* du Comté de St. Hyacinthe ; il pouvait tout aussi bien dire des *bureaucrates* du Comté de Bagot, parce que dans ce comté là, comme dans les autres comtés voisins, notre journal a quatre fois plus d'abonnés que la grossière feuille des *rouges* qui se publie au milieu de nous. Mais nous ne sommes pas surpris qu'il confonde dans une même pensée haîneuse et le *Courrier* et les braves électeurs du Comté de St. Hyacinthe qui ont su repousser avec horreur les doctrines que lui, M. Dorion, et les siens, étaient venus prêcher au milieu de nous. Lorsqu'il appelle *bureaucrates* les habitants de notre Comté, qui sont conservateurs en politique, nous ne comprenons pas les motifs de l'injure qu'il veut leur faire En 1837 et 1838, le pays était divisé en *bureaucrates* et en *patriotes*. Dans ces temps orageux, où nos compatriotes, un instant égarés, oubliaient leurs devoirs par amour pour la nationalité, et mourraient pour leur pays, il s'est trouvé des canadiens-français, sans cœur, prêts à vendre le sang des *patriotes* pour l'or de l'étranger. Ces hommes là, on les a appelé *bureaucrates*, comme on a appelé *bureaucrates* les anglais en général.

Mais M. Dorion aurait tort de chercher dans nos rangs ceux que l'on a regardés comme des traîtres à la cause nationale ; qu'il veuille bien ouvrir les yeux et consulter ses souvenirs, il verra que les *bureaucrates* de 1837 et de 1838 sont des *rouges* aujourd'hui. Par égard pour ses amis, qu'il veuille bien nous éviter le désagrément de *citer des noms* qui pourraient être mal accueillis dans un comté voisin.

Nous ferons encore remarquer à M. Dorion que les patriotes aujourd'hui sont ceux qui professent le même respect pour nos institutions religieuses et nationales que nos pères qui nous les ont conservées, pour nous en confier la sauvegarde ; les traîtres sont ceux qui prêchent l'insubordination contre l'autorité religieuse, qui tâchent de miner l'influence du prêtre dans la société en détruisant le respect qu'il sait partout inspirer, et qui préconisent l'annexion aux Etats-Unis. Parmi ces traîtres, le rédacteur du *Défricheur* est au premier rang. C'est lui qui fut le premier fondateur et gérant de cette feuille dont l'auteur du *Conseiller du Peuple* a dit : « On a encore tout frais à la mémoire le scandale affreux donné par un journal dont les sales écrits ont souillé tout ce que les canadiens ont de plus cher. Son nom seul réveille dans l'âme un souvenir pénible ; on sent toute la honte dont il nous a couverts.»

Dernièrement encore M. Dorion avait le triste courage de défendre ce misérable recueil de ses premières aspirations, en nous faisant connaître qu'il avait religieusement conservé ce journal dont le souvenir nous humilie, et que nous voudrions effacer comme une tache pour le nom Canadien.

« Aujourd'hui, nous dit encore le *Conseiller du Peuple*, la presse canadienne n'offre plus ce triste spectacle, ne se livre plus aux mêmes excès ; plusieurs s'en réjouissent et croient à une conversion sincère, Ne vous y fiez pas ; on a changé de tactique, mais on poursuit le même but. On emploie des moyens différents selon l'exigence des temps, et les circonstances où l'on se trouve, mais les dispositions sont les mêmes. La religion n'est pas plus chère à ces ennemis du peuple, aujourd'hui qu'ils semblent la vénérer, qu'elle ne l'était pour eux, quand ils la traînaient dans la boue ou plutôt dans les colonnes ordurières de leur feuille impie. Au calvaire les Juifs crucifiaient le Juste, dans le prétoire ils faisaient devant lui la génuflexion, dans l'un et l'autre cas on l'outrageait. Il en est de même des ennemis de sa religion ; qu'ils la foulent aux pieds ouvertement ou qu'ils l'entourent de leurs respects, ils n'en sont pas moins ses ennemis, ils n'en désirent pas moins son abaissement, ils n'en travaillent pas moins à la renverser.»

Que M. Dorion ne soit donc pas surpris si nous le signalons à l'attention de nos compatriotes comme un ennemi caché. Pour être un bon patriote, il faut aimer sa religion, les institutions de son pays et il faut savoir respecter le prêtre, ce meilleur ami du peuple, qui sera toujours son guide le plus sûr et le plus dévoué. Or, M. Eric Dorion a le prêtre en horreur. Cela se voit facilement.

Dès ses premières armes dans le journalisme, il s'est rué contre l'autorité religieuse avec une rage aveugle qui l'a perdu dans l'opinion avec la feuille qu'il rédigeait.

L'élection de St. Hyacinthe.... maintenue.

Nos lecteurs apprendront avec peine et en même temps, *peut-être*, avec une certaine joie, que les braves gens qui contestaient l'élection de M. Raymond étaient, hier matin, dans la tristesse. Ils sont pâles et ont perdu l'appétit. Ils sont menacés du choléra du pays. Affreuse déception ! Trop cruel destin ! Tout allait si bien pourtant. Un ami nous tourner le dos, reculer devant .... une honte ! ah ! il a été acheté : la chose est certaine. A quoi bon se donner tant de mal avec ces *bleus* : ils réussissent toujours, et nous, nous ne faisons que crier, nous agiter, dépenser notre argent : et qu'avons nous pour tout cela ? Le ridicule.... la honte.

Voilà sans doute quelques-unes des réflexions auxquelles bon nombre de nos citadins se livrent aujourd'hui. Jamais défaite n'a été plus complète, ni plus amer. Elle égale la première. Ces étourdis qui s'étaient portés contestants se flattaient autant de faire annuler cette élection qu'ils s'étaient flattés de la gagner. Déjà la cabale avait commencé. Déjà le candidat de l'opposition était trouvé : l'adresse aux électeurs préparée ; la *grenouille* commençait à se gonfler.

Cette décision d'un comité dont la majorité est d'une couleur politique différente du membre siégeant fait justice des faits de fraudes que l'on imputait aux amis de M. Raymond en même temps qu'elle éloigne la tache que l'on voulait imprimer sur le front des braves électeurs qui l'ont supporté en les accusant de s'être vendus. Condamnés par leurs propres amis, nos adversaires politiques ont-ils droit de se plaindre de leur déconvenue ? Ne pourraient-ils pas ajouter cette pensée à celles qui doivent les occuper aujourd'hui. « Si nos amis nous condamnent, comment nos ennemis politiques peuvent-ils nous approuver ? »

Nous reviendrons sur le sujet. Nos amis doivent partager notre joie sur un résultat aussi favorable. M. Raymond qui a *préféré s'exposer aux anxiétés et aux dépense d'une contestation plutôt que d'accepter un arrangement qui aurait pu compromettre l'honneur de ses électeurs* doit s'applaudir particulièrement de sa conduite : et ses amis devront lui en conserver une dette de reconnaissance.

Société Religieuse et Littéraire, à St. Hyacinthe

Une belle et grande idée réunissait lundi soir les jeunes gens de St. Hyacinthe dans une des salles de l'Evêché. Il s'agissait de jeter les bases d'une société qui, comme L'Union Catholique de Montréal, aurait pour but de continuer et perfectionner l'œuvre par excellence commencée dans les colléges, savoir, la culture du cœur et le développement de l'intelligence, et d'aider, par des études et des travaux, les lettres à s'allier à la religion pour maintenir la conservation des principes fondamentaux sur lesquels repose la société.»

Dans ces jours difficiles où un doute général semble prévaloir, la jeunesse, plus que jamais à un rôle important à jouer et une grande mission à remplir ; c'est entre ses mains, c'est à son courage et à sa force pleine de sève et de vigueur que semblent surtout confiées la destinée des grandes choses que nous aimons à conserver et la propagation des saines idées de morale et de science qui sont l'avenir de la religion et de la patrie. La jeunesse catholique de ce pays a besoin de s'unir pour se compter et se connaître et servir ainsi plus fructueusement la grande cause dont la défense et la sauvegarde lui ont été confiées de tout temps.

C'est cette pensée, tombée du haut de la chaire et développée éloquemment il y a quelques jours par notre digne et zélé curé qui réunissait, lundi soir, plus de cinquante jeune gens de cette ville autour d'une tribune qu'occupait, ce soir là, ce père dévoué de la jeunesse catholique de Montréal, le Révérend Père Michel de la compagnie de Jésus.

La parole de cet homme généreux dont la vie se consume à faire le bien, sa parole si éloquente et si pleine de beaux sentiments sut aller droit au cœur de son auditoire auquel elle communiqua une parcelle de ce zèle intelligent et religieux qui l'animait. Après avoir passé en revue les bienfaits que pouvaient produire dans les jeunes gens des associations semblables à celle qu'il était question de fonder ; après avoir montré tout le bien dont on attribuait la cause à *L'Union Catholique* de Montréal, aux sociétés du même genre que l'on voyait en Europe, le Révérend Père finit par faire un appel chaleureux à la jeunesse catholique de St. Hyacinthe pour l'engager à s'unir sous un même drapeau pour la défense des mêmes principes et la protection des mêmes intérêts.

Les applaudissements enthousiastes qui accueillirent les dernières paroles de l'orateur lui prouvèrent qu'il avait atteint son but et qu'il avait su transmettre ses convictions à ceux qui l'avaient écouté.

Monsieur Honoré Mercier fut alors appelé et sut, dans une improvisation pathétique, démontrer combien les jeunes gens avaient intérêt à s'unir pour s'instruire et se protéger mutuellement. Monsieur Mercier fut bien écouté car il parlait à des amis et les amis se comprennent toujours. Membre de L'Union Catholique de Montréal, il rappella avec quel bonheur il était entré dans cette société aux premiers jours de son existence et combien il put depuis apprécier tous les avantages que la jeunesse de Montréal puisait dans l'esprit, si éminemment catholique, de cette belle association.

Il s'efforça surtout à faire constater le fait que les jeunes gens de St. Hyacinthe semblaient s'éloigner les uns des autres et fit voir, avec beaucoup de justesse, que ce peu de sympathie apparent était dû à ce que ces jeunes gens ne se connaissaient pas suffisamment et que ne se connaissant pas ils ne pouvaient s'apprécier ni se juger avec avantage.

« L'association, dit-il, dont nous devons l'idée au zèle toujours si éclairé de notre clergé canadien, dont nous sommes appelés ce soir à jeter les bases, formera entre nous des liens indissolubles d'amitié, de cette amitié franche et sincère qui fait que les hommes se connaissent, s'estiment, se protégent et se soutiennent mutuellement. Unissons-nous, rallions-nous autour du même étendard ; et alors, après avoir compté notre nombre, nous nous trouverons forts. Tendons la main à nos frères de Montréal qui nous ont donné l'exemple de l'union ; comme eux serrons nos rangs et bientôt l'on verra circuler dans les rangs de la jeunesse catholique du Canada de ces relations sympathiques qui feront triompher la grande cause pour laquelle nous sommes appelés à combattre et les grands principes qui doivent servir de devise à tous les hommes sincèrement catholiques.»

L'Assemblée nomma aussitôt un comité composé de MM. Chs. Nelson, P. B. de LaBruère et Honoré Mercier, avec instruction de préparer et rédiger les réglements et la constitution de la nouvelle société et de faire rapport mercredi soir le 6 septembre courant.

Nous devons dire que ce premier pas est un véritable succès, et que cette œuvre qui a commencé sous d'aussi heureux auspices et qui reçoit l'approbation publique du clergé de cette ville ne saurait qu' réussir.

Nous aurons occasion de revenir sur le sujet et de faire connaître, d'une manière plus détaillée, l'esprit, le but et les moyens de cette société naissante.

En attendant nous devons corriger une fausse impression qui a prévalu jusqu'à ce jour dans l'esprit et qui laissait entendre que les hommes mariés ne seraient pas admis dans cette société. Nous devons dire que cette impression n'est pas fondée et que tout le monde est appelé et invité à prendre sa place dans les rangs de cette nouvelle institution.

CORRESPONDANCES.

Le Jubilé à Acton.

Mr. le Rédacteur,

Les exercices solennels du Jubilé ont eu lieu dans la paroisse de St. Théodore d'Acton, mardi, mercredi et jeudi de la semaine dernière. Le temps était bien précieux. La récolte était en très grande partie prête à être engrangée. Cependant les paroissiens se sont dit : "Puisque Dieu nous a donné une récolte très abondante, il faut lui en témoigner notre reconnaissance. Confions lui le soin de nos champs et ce qu'Il gardera sera bien gardé. Le temps que nous donnerions à nos travaux, donnons le à Dieu, employons le au salut de nos âmes. Allons à l'église puiser dans les trésors que Dieu nous offre de quoi nourrir et enrichir nos âmes. Allons faire une ample provision pour le grand voyage de l'éternité et ensuite nous songerons à ce qu'il faut pour nourrir nos corps pendant les quelques jours d'exil que nous avons à passer sur cette terre." Animés de ces nobles sentiments, tous ont montré le plus grand empressement à assister aux exercices et à entendre la parole de Dieu qui leur a été annoncée si éloquemment par les Révérends Messires C. Boucher, curé de St. Liboire et J. Tessier, curé de St. Germain.

Il était beau de voir cette population s'empresser auprès du Tribunal de la Pénitence pour aller ensuite se nourrir du Pain des Anges. Oui, les larmes que nous avons vu répandre au Tribunal de la Pénitence, à la Table Sainte et durant les instructions, annonçaient que les paroissiens de St. Théodore comprenaient combien le Seigneur est suave, combien il est doux d'être au service de Dieu.

Le spectacle que vient de présenter la paroisse de St. Théodore est un spectacle qui a dû réjouir le ciel et inonder d'ineffables consolations le cœur d'un pasteur qui quelques fois a eu à gémir sur les ravages causés par les passages des amis de Satan.

Voulez-vous, braves habitants de St. Théodore, voulez-vous conserver longtemps le bonheur que vous venez de goûter ? Voulez-vous prospérer et faire descendre l'abondance des grâces du ciel sur votre jeune paroisse. Fermez l'oreille aux discours de ces hommes qui se disent être les enfants soumis et respectueux de l'église et qui néanmoins ne sont que des loups ravisseurs, cachés sous la peau de brebis pour mieux assurer leurs coups. Défiez-vous de la doctrine de ces hommes que le Souverain Pontife appelle dans son encyclique "pâturages empoisonnés." Ces hommes, vous les voyez quelques fois s'asseoir, à l'exemple de Voltaire, à la Table Sainte et après s'être nourri du pain des anges, vous les entendez prêcher la révolte aux lois les plus sacrées de l'église.

Oui, ces hommes dangereux nous les avons entendu prêcher au sein de nos populations, que la Dime est un vol dont se rendent coupables les Evêques et les Curés, que le Pape dans le présent Jubilé ne demande des prières que pour rester Roi et conserver ses états et que par conséquent nous ne devons pas prier à son intention. Ces hommes que l'on doit regarder comme les ennemis les plus dangereux de la religion et de la Foi, vous avez appris à les connaître par le Mandement de votre Vénérable Evêque et les instructions qu'ils vous a fait donner lors de sa visite épiscopale.

Les paroissiens de St. Théodore viennent de construire un magnifique presbytère en brique de 36 sur 40. Ce presbytère est certainement digne des anciennes paroisses.

Ils ont espérance d'avoir un curé cette automne.

Puissent les jours de salut qui viennent de luire sur cette paroisse conserver au milieu de tous ceux qui l'habitent, l'union qui leur est si nécessaire pour conduire à bonne fin ce qu'ils ont entrepris pour la plus grande gloire de Dieu.

UN ETRANGER.

Colonisation.

Mr. le Rédacteur,

J'ai l'honneur d'informer Messieurs les Directeurs de la Société de Colonisation de St. Hyacinthe, ainsi que tous ceux qui désireraient s'établir dans les Townships, qu'une place très avantageuse pour les nouveaux

Colons se trouve entre les Townships de Ham Sud et de Weedon. En plusieurs endroits, on le sait, les nouvelles colonies ont beaucoup à faire pour s'ouvrir des chemins vers les centres, où elles sont obligées de se rendre pour vendre leur *sel* et acheter des provisions. Cette difficulté n'existe point ici. Le gouvernement a déjà employé cent louis, et est, dit on, sur le point d'en donner encore cent pour l'ouverture d'un chemin unissant le Township de Ham Sud à celui de Weedon. Bien que ce chemin ne soit point encore achevé, cependant les cent louis qu'on s'attend à recevoir, vont le mettre très bon.

En outre de l'avantage que peut offrir le chemin, la fertilité du sol est bien à considérer, et tout le terrain étant en beaux grands bois francs, ne laisse pas à douter que le colon sera amplement récompensé des travaux que lui coûteront le défrichement.

La ligne du chemin prend a Ham Sud, vis-à-vis le Bureau d'Enrégistrement du Comté de Wolfe et aboutit au joli village de Weedon. Sa position ne saurait donc être plus avantageuse. Aucun lot de terre, sur une espace de sept milles, n'a encore été concédé.

Je ne saurais trop faire d'instances, Messieurs les Directeurs, pour vous engager à y envoyer des colons, si vous voulez que ce fertil terrain appartienne à des Canadiens.

Veuillez, Monsieur le Rédacteur, accepter ces quelques avis jetés, il est vrai, sans ordre sur le papier ; mais qui ne viennent pas moins d'un Canadien.

Pour plus amples informations, s'adresser à M.E. S. Darche, Député Régistrateur du Comté de Wolfe, South Ham.

UN CANADIEN.

LES REGRATTIERS.

Mr. le Rédacteur,

Je sollicite une petite place dans les colonnes de votre excellent Journal pour attirer l'attention des autorités de cette ville sur la manière dont l'article 60ème des règlements concernant les marchés est peu observé, contrairement aux intérêts des citoyens L'article en question porte que toutes personnes qui achètent des œufs, du beurre, des poulets, &c., &c., &c., pour les revendre, n'aura pas droit d'acheter tels objets avant dix heures de l'avant-midi, sous peine d'une amende n'excédant pas 50 chelins, ou d'un emprisonnement n'excédant pas 15 jours pour chaque offense.

Ce règlement est très sage en ce qu'il empêche des abus très préjudiciables aux consommateurs de cette ville et surtout à la classe peu aisée ; et je regrette beaucoup de voir des commerçants parcourir le Marché, avant l'heure fixée, et *retenir* les œufs et les poulets, en promettant de donner à dix heures des prix plus élevés que ceux offerts alors. Ceci est absolument contre l'intention de l'article dont j'ai parlé, et même contre ses dispositions formelles, car il y est défendu non-seulement d'acheter, mais même de *retenir* les objets mentionnés avant l'heure prescrite, et je ne vois pas pourquoi on ne prend pas des moyens pour punir les infractions comme elles le méritent.

UN INTÉRESSÉ.

Déprédations dans les Vergers de St. Hilaire.

Monsieur le Rédacteur.

Au nom des habitants du Mont St. Hilaire, je sollicite une petite place dans vos intéressantes colonnes, pour vous raconter les faits et les méfaits des Excursionnistes du Grand Pic-nic dit : *The Wesleyan Sabbath Schools of the Montreal East Circuit, Pic-nic.* Voici les faits : Arrivés à la Station de St. Hilaire au nombre de 500 ou 600 ils prirent à pied ou en voiture, le chemin de la montagne ; malheureusement pour les propriétaires de vergers les pommes tentèrent nos excursionnistes au point que vingt ou trente, peut-être plus, d'entr'eux, sautèrent les fossés et les haies et se lancèrent sur les malheureux fruits, objets de leur envie ; une fois là, ils ne se contentèrent pas d'abattre les pommes, mais ils cassèrent les branches et jusqu'aux arbres eux-mêmes qu'ils abattaient sans pitié, ils continuèrent de la sorte, sautant de vergers en vergers, jusqu'a la montagne. Impossible de calculer les dommages qu'ils causèrent de la sorte aux infortunées victimes de leurs déprédations.

Sur la montagne, la bière de St. Hilaire, et les autres liqueurs, tempérantes et non tempérantes, échauffèrent les plus turbulents et causèrent plusieurs rixes plus ou moins sérieuses ; je n'entreprendrai pas de vous raconter en détail tous leurs faits et gestes dignes sous plusieurs rapports des gens du caractère le plus dépravé ; je me bornerai à leur descente de la montagne, le soir, après une pareille journée.

Vous imaginez d'avance qu'ils continuèrent leurs dégats du matin ; mais les propriétaires prévenus avaient pris des précautions pour protéger leurs arbres de ce torrent dévastateur, mais ce fut peine perdue, quelle résistance opposer à ces êtres capables de tout, excités comme ils l'étaient par les libations qu'ils avaient faites tout le jour, et tentés par l'appat de ce fruit défendu, et après avoir pillé plusieurs vergers ils arrivèrent à celui de M. A. Sénécal, juge de paix ; M. Sénécal prévoyant l'impossibilité de leur résister, leur montra un arbre chargé des plus belles pommes, leur recommandant de ne point casser les branches et la moitié de l'arbre ne fut bientôt qu'un amas de ruine, et après cet arbre là un autre devint leur victime ; un des employés de M. Sénécal voulut les empêcher de continuer leurs ravages, mais ils se ruèrent sur lui et le battirent affreusement, a coups de bottes dans le corps, sur la figure et partout, et le laissèrent sur le terrain. Rendu sur le terrain de M. Gédéon Privé, ils voulurent recommencer, mais ce monsieur n'entendait pas cela et comme il semblait leur tenir tête, ils eurent recours aux couteaux-poignards et le blessèrent grièvement, lui perçant la main, lui déchirant la figure et le corps à coups de couteau. Ils eurent alors le champ libre et eurent beau jeu des vergers ils n'épargnèrent point celui du major Campbell qui est en arrière, et le dévastèrent de la pire façon.

M. Senécal partit aussitôt pour chercher un warrant pour appréhender les plus turbulents. Muni de son warrant et assisté de plusieurs personnes, il se rendit à la station pour procéder à l'arrestation des coupables ; mais on les chercha en vain, ils se doutaient de la chose, et ils étaient rendus à la station de Belœil ; M. Sénécal et les records se rendirent à cette station et parvinrent à en arrêter trois, les autres purent se jeter à bord des chars et échapper à la justice. J'espère bien M. le Rédacteur, qu'il sera fait un exemple capable de prévenir de semblables désordres à l'avenir.

N'allez pas croire que d'après le ton de ma correspondance, que tous les excursionnistes indistinctement ont pris part à ces désordres, non, la grande majorité s'est bien conduite et mérite des louanges, mais il en est un certain nombre qui ne devraient jamais figurer dans les excursions à cause de leur goût prononcé pour les boissons.

En terminant, M. le Rédacteur, je vous demande pardon d'avoir dépassé les bornes d'une correspondance ordinaire ; le sujet, voyez-vous, est d'une importance majeure pour nous, intéressés de St. Hilaire, qui voyons, presque chaque année, nos vergers pillés par quelques vauriens qui font partie d'excursions semblables.

Veuillez me croire, M. le Rédacteur,

Votre tout dévoué,

UN INTÉRESSÉ AFFLIGÉ.

DISCOURS SUR LE CODE CIVIL.

(Du Journal de Québec.)

L'hon. M. CARTIER.—Quand j'ai pour la première fois mis ce *bill* devant la Chambre, à la dernière session, j'ai parlé en français. J'espère qu'aujourd'hui mes compatriotes ne trouveront pas mal que je réponde à l'hon. député de Hochelaga (M. A. A. Dorion) dans la langue qu'il a employée lui-même. Il ne saurait d'ailleurs y avoir d'inconvénient, tous les députés du Bas-Canada, à quelques rares exceptions près, comprennent parfaitement l'anglais. Je serai aussi succinct et aussi méthodique que possible.

L'hon. député de Hochelaga a dit qu'il trouvait mal que le comité eut été si vite en besogne. Je crois qu'avec un peu d'examen on s'apercevra que ce reproche n'est pas mérité. Ce comité n'avait pas autant de temps qu'il pouvait le désirer ; restreint par la durée de la session, il fit néanmoins tout ce qui était en son pouvoir. Ceux qui avaient des remarques à faire sont venus devant ce comité et ont fait valoir leurs raisons.

Les codificateurs, d'après le statut de 1858, étaient obligés de codifier les lois du Bas-Canada dans la forme qu'elles avaient, et avaient de plus mission de suggérer les amendements qu'ils croiraient convenables. C'était un rude travail, je ne le cacherai pas. Ils devaient faire rapport à Son Excellence de temps à autre. Son Excellence avait à communiquer ces rapports aux différents juges de la province, et ces juges étaient invités à communiquer leurs observations. Et je puis dire que pendant tout le temps que j'ai été procureur-général, j'ai toujours pris soin de lire ces rapports préliminaires à mesure qu'ils étaient adressés à Son Excellence, et je ne manquais jamais de faire mes remarques. Je suppose que l'hon. M. Dorion en a fait autant lorsqu'il était procureur-général, de même que l'hon. M. Sicotte. Néanmoins, je dois avouer que je n'ai pas trouvé une seule remarque de ces messieurs sur ces rapports partiels, quand les circonstances m'ont ramené dans mon ancienne position de procureur-général.

Le comité nommé à la dernière session était composé d'avocats, de notaires ou d'hommes versés dans ces sortes de questions. Ce comité a fait les amendements qu'il a cru nécessaires. De sorte que ces rapports, après avoir été élaborés par les savants codificateurs sont passés successivement par les mains du procureur-général, des juges de la province, et finalement ont été soumis au sérieux examen d'un comité composé de nos premiers hommes de loi.

Du reste, la plus grande partie de ce code n'est qu'une répétition sous une forme plus méthodique de la loi déjà existante dans le Bas-Canada.

En France, la Constituante avait résolu d'avoir un code, mais ce ne fut qu'après que Napoléon fût devenu consul que la codification des lois françaises fut entreprise sérieusement, et Cambacérès, ce grand homme de loi, fut chargé d'exécuter ce projet grandiose. Avant le code, les lois françaises étaient si confuses, les coutumes étaient si contradictoires que Voltaire disait que le premier individu pouvait, en un seul jour, changer trente-six fois l'interprétation de la loi. Lamoignon et quelques autres grands hommes avaient bien fait quelques tentatives qui n'avaient eu aucune suite. Il fallut Napoléon pour utiliser les vastes connaissances légales d'un Cambacérès et d'un Tronchet. Les codes français furent faits à des époques différentes, mais celui qui vint en premier lieu fut le code civil ; c'est pourquoi on a cru devoir suivre la même conduite en ce pays.

D'après l'acte de 1857, les codificateurs n'avaient aucun droit d'amender nos lois. En effet, personne en ce pays n'aurait voulu confier à trois ou quatre jurisconsultes, quelque fut l'étendue de leurs connaissances, le droit d'amender nos lois. Ils n'ont fait que suggérerer quelques amendements, et ces amendements, après tout, ne sont que peu nombreux.

En ce qui regarde les transactions commerciales, il faut un acte par écrit pour les rendre valides, et cette loi est justement celle qui est aujourd'hui suivie en France, en Angleterre, etc. Il a été décidé par la Cour de Cassation de Paris, dont les décisions font loi en France, que la tradition n'était pas nécessaire. Je puis citer parmi les jurisconsultes partageant cette opinion Mercadet, Devincourt, etc. Quant aux titres litigieux, les codificateurs ont dès le début adopté pour règle d'accepter comme bons les titres qui ont été enrégistrés les premiers.

J'en viens maintenant aux peines comminatoires. Lorsqu'il y a des dommages causés par une des parties au contrat en ne tenant pas ses engagements, les dommages doivent être stipulés par le contrat lui-même les codificateurs ayant pris pour règle que dans les contrats le consentement des parties fait loi en tout et partout.

Quant à se servir des aubains comme témoins, les codificateurs n'ont fait que suggérer qu'un seul aubain puisse être témoin au lieu de deux comme l'exige la loi actuelle. Cette loi, du reste, remonte aux ordonnances du seizième et du dix-septième siècle. M. Dorion ne voit pas pourquoi les aubains ne pourraient pas être témoins de l'acte aussi bien que de la volonté. Un aubain peut être témoin de la volonté, parceque de telles choses se rencontrent rarement. Mais quand il s'agit des actes, ce n'est plus la même chose ; on peut prendre généralement des sujets britanniques pour témoins et il vaut mieux le faire dans ce cas là. Voilà, sans doute, pourquoi les codificateurs ont cru devoir établir ces distinctions.

Le pouvoir de recevoir les dernières volontés est accordé aux curés par la « coutume de paris, » mais cette coutume est abolie pour tout le Bas-Canada, et n'est permise maintenant que pour les contrées lointaines, où il est difficile d'avoir des notaires.

Les codificateurs ont cru devoir suggérer que lorsqu'il y aurait une propriété chargée d'un douaire légal, ce douaire devra être enrégistré, faute de quoi il ne sera point reconnu, et ils ont cru cette règle protectrice du bon ordre dans la famille et dans la société.

Le meilleur testament est assurément le testament olographe, c'est à dire écrit et signé par le testateur lui-même. Mais il est rare que le testateur puisse écrire ainsi son propre testament ; alors c'est le notaire qui est chargé de ce soin. La coutume de Paris exige que deux notaires soient présents au testament, ou qu'il y ait un notaire et deux témoins sachant signer. La loi anglaise n'est pas aussi rigoureuse, mais nos codificateurs ont préféré, sur ce point, suivre la loi française, convaincus qu'un acte aussi solennel ne pouvait être entouré de trop de formalités. Je ne dirai pas toutefois que je partage complètement la timidité des codificateurs.

M. Dunkin a tort de craindre que le code ne soit mis en force trop tôt. On laissera certainement aux gens le temps de bien connaître la loi, avant d'en faire l'application.

L'hon. député de Verchères (M. Geoffrion) a prétendu que d'après le code, toute personne qui ne se conformera point à un contrat pourra être poursuivie et forcée de payer les dommages ou l'intérêt tel que déterminé légalement ; or, comme le taux de l'intérêt est jusqu'à présent illimité en ce pays, cet intérêt pourra donc être fixé à 20 ou 25 pour cent, à volonté. Je ferai remarquer à cet hon. membre qu'il y a une grande différence entre l'intérêt sur l'argent et les peines comminatoires. Le contrat du prêt à intérêt a toujours été regardé comme un contrat illicite par les lois de l'ancienne France ; le prêt n'étant pas du tout permis par la loi, à quelque taux que ce soit, tandis que les peines comminatoires sont déterminées par le contrat lui-même, et sont reconnues par le code comme étant valides, et comme liant les deux parties contractantes.

—On lit dans le *Journal des Trois-Rivières* du 25 août :

«Chacun son goût, dit le *Défricheur* : aussi pendant qu'une bonne partie des membres du Conseil Législatif et de la chambre d'assemblée allait faire un voyage de plaisir au Saguenay, une certaine partie des députés de la Chambre Basse prenait la route des cantons de l'Est, et s'en allait dimanche dernier haranguer le peuple de la parroisse de Durham. La petite clique rouge qui était montée dans le dessein de consoler un peu M. Dorion des mavais moments que lui font passer le *Courrier St.-Hyacinthe* et le *Journal des Trois-Rivières*, se composait de M. Dufresne, membre pour le comté d'Iberville, de M. Bourassa, membre pour le comté de St.-Jan, de M. Geoffrion, membre pour le comté de Verchères et de M. Lajoie, membre pour le comte de St.-Maurice.

Immédiatement après la messe, M. J. B. Eric Dorion monte à la tribune et dit que la paroise de Durham devrait-être heureuse de voir dans son sein des députés aussi *intelligents* et aussi *profondément* instruits que ceux qu'il avait l'honneur de lui présenter. Après cette brillante introduction, comme personnes n'invitait M. Bourassa à prendre la parole, ce dernier s'avança de lui-même, et dans la crainte que personne ne fit le panégérique de M. Dorion après sa mort, il entreprit cette rude besogne de son vivant, et il va sans dire qu'il élevât son héros jusqu'au troisième ciel.

Comme les électeurs ne paraissaient pas goûter les paroles qui leur étaient adressées M. Bourassa s'écria tout-à-coup avec une grande conviction et dans un beau mouvement oratoire : " Je ne suis pas beaucoup capable de parler tout seul, mais si j'avais quelqu'un devant moi pour me contredire vous verriez si je sais terrasser un adversaire.

Une voix dans l'assemblée : " Ça serait pas mal à propos que tu en aurais un avec toi pour te montrer à parler car tout seul tu ne fais pas grand chose. "

Si M. Bourassa parle bien quand il se trouve en présence d'adversaires qui le contredisent, c'est bien surprenant qu'il soit toujours muet comme la tombe en parlement : pourtant il serait bien sûr de rencontrer là plusieurs personnes qui se permettraient de penser autrement que lui sur divers questions, et qui ne manqueraient pas de le contredire.

M. Bourassa termina en remerciant le peuple de la bienveillante attention avec laquelle il l'avait écouté.

Une voix : " On ne vous a pas écouté. "

M. Geoffrion parla ensuite et ne fut pas heureux dans son début. « Messieurs, dit-il, j'ai été formé à l'école de M. Dorion.»

Une voix : « On n'aime pas, nous autres, ces écoles-là, car M. Dorion ne veut pas qu'on y enseigne le catéchisme. »

« Je me rappelle, messieurs, continua l'orateur, que, il y a quelque années, le comté que je représente aujourd'hui en parlement était tout conservateur, et alors je n'étais qour ainsi dire qu'un gamin. »

Tout le monde fut surpris d'entendre un pareil aveu, et un électeur de s'écrier :« Il n'y a pas bien longtemps de cela. » Malgré ce début peu heureux, M. Geoffrion parla assez longtemps. Ce député est certainement bien doué et il est extêmement regrettable qu'un si beau talent soit mis au service d'une aussi mauvaise cause que celle qu'il a embrassée.

Puis vint le tour de M. Lajoie, membre pour le comté de St.-Maurice qui, dans un discours aussi mincement pensé que mal débité, s'éleva contre les fortifications. « Messieurs, dit-il, je ne veux pas dépenser mal à propos votre argent pour des fortifications, car je n'en ai pas besoin du tout. »

Nous sommes de cet avis, et nous ne craignons pas de dire que M. Lajoie n'a pas besoin de fortifications, car jamais personne ne songera à entretenir des désirs de conquête sur M. Lajoie. En somme toute la paroisse de Durham a dû s'apercevoir que son député a des amis politiques qui ne sont pas très-fortifiés en fait d'arguments plausibles.

M. Dufresne ne put parler par suite d'une indisposition.

A la mémoire de Sir E. P. Taché

DISCOURS DE L'HON PREMIER SIR. N. F. BELLEAU.

Nous sommes heureux de pouvoir donner aujourd'hui le magnifique éloge funèbre de Sir E. P. Taché, fait au Conseil Législatif par l'Hon. Premier.

Honorables Messieurs.

La profonde tristesse qui s'est répandue dans le pays à l'occasion de la mort de l'hon. Sir E. P. Taché, est la mesure de l'estime et du respect que lui portaient toutes les classes de la société.

Ce citoyen éminent, Messieurs, a rempli une utile et noble carrière, et en récompense, il est mort surchargé d'honneurs, de tous les honneurs que Sa Souveraine, son représentant en ce pays, et le peuple du Canada pouvaient lui conférer.

Dans la présente circonstance, on ne doit pas s'attendre que je ferai allusion spéciale a tous les travaux importants auxquels il a pris une part proéminente dans sa vie publique ; l'histoire, Honorables Messieurs, en donnera les détails et en fera les appréciations impartiales qu'il est impossible d'examiner dans cette présente occasion. Qu'il suffise de vous dire, Messieurs, que ses travaux ont toujours eu pour bâse, la loyauté l'amour de la justice et le plus pur patriotisme.

Sir E. P. Taché est né en 1795, et dès l'année 1812, répondant à l'appel de la patrie, il se rendait comme simple enseigne dans le 5me Bataillon, à la frontière, à la rencontre de l'ennemi avec lequel il eut la satisfaction de se mesurer comme lieutenant dans le Bataillon des «Chaseeurs Canadiens.» A la fin de la guerre, il retourna dans ses foyers.

Il pratiqua la médecine jusqu'à l'année 1841, époque où il entra en Parlement comme député du comté de l'Islet. Il avait alors 47 ans. A cet âge, Messieurs, vous savez combien difficilement l'on change le cours des idées toutes spéculatives du médecin, et étrangères aux formes positives de la législation. Néanmoins cette position difficile a disparu devant l'aptitude naturelle aux affaires que chacun de nous a pu lui connaître lorsqu'il siégeait dans cette enceinte. Qui peut nier que sir E. P. Taché domina invariablement les difficultés et les situations embarrassantes par son énergie et ce bon sens qu'aidait l'éloquence de sa parole sympathique, toujours il était prêt pour les batailles, de la vie politique. C'est en 1848 qu'il eut l'honneur d'un siége à vie dans cette honorable chambre, et en 1857 qu'il se retira de la politique active, après avoir occupé les situations les plus importantes dans les administrations qui se sont succédées depuis 1849.

Distingué dans le grand parti bas-canadien et jouissant du respect, de l'estime, et ayant les sympathies des hommes politiques, pouvait-il rester dans l'ombre, pouvait-il ne pas prendre la part active que les événements politiques de son temps demandaient à son intelligence, à son aptitude, aidées qu'elles étaient par ses idées délicates sur l'honneur, la noble impulsion de son cœur, un tempéramment vif, mais tempéré par la grande bonté de son âme, par des manières affables et un langage ardent, souvent passionné, mais toujours celui du *gentilhomme* et de l'*homme bien né*. L'énergie et la vigeur de sa parole étaient subordonnées à la politesse dans l'expression ardente de ses convictions profondes jusqu'au dernier instant, et vous savez, messieurs, qu'elles produisirent toujours leur effet.

Les récompenses dues au mérite ne se firent pas attendre, et dès 1858 le Canada avait occasion de se réjouir de l'honneur qu'il recevait dans la personne d'un de ses enfants des mains de sa souveraine qui le faisait chevalier (knight), et plus tard colonel dans l'armée anglaise et aide-de-camp de Sa Majesté la reine Victoria. C'est en cette qualité qu'il accompagna Son Altesse le prince de Galles pendant le cours du voyage qu'il fit au Canada.

Le souverain Pontife le décora aussi de l'insigne honneur de commandeur de l'ordre de St. Grégoire le Grand, classe militaire.

A partir de l'année 1857, à venir à l'année 1864, Sir E. P. Taché continua de se dévouer au bien de son pays par son assiduité aux délibérations de cette chambre. Au commencement de l'annee 1864, l'anarchie dans les affaires du pays semblait inévitable, et dans cette circonstance comme dans d'autres, Sir E. P. Taché comprit qu'il se présentait de nouveaux devoirs à remplir ; il n'hésita pas lontemps à se rendre aux vœux de ses amis, il accepta de nouveaux sacrifices en acceptant la haute responsabilité de chef du cabinet. Ce qu'il fit d'effort et de travail depuis cet instant vous en avez été tous les témoins, il est inutile d'en dire davantage.

Mais dès ce jour sa course vers la tombe a été précipitée, sans doute par cette responsabilité nouvelle. Devant cette tombe à peine fermée, nous devons et nous donnerons nos regrets, notre respect et notre estime à la mémoire de celui qui dans la vie privée était l'ami de toutes les classes de la société. dans les affaires du pays un grand citoyen, en ajournant cette chambre *en signe de deuil.*

Minerve.

Nouvelles d'Europe.

Le Foreing-Office vient d'engager les gouverneurs des pays septentrionaux à prendre des mesures pour empêcher l'envol en Angleterre de bétail atteint de la maladie régnante. Le comte Russell demande pour cela qu'on institue, dans chaque port, un bureau où seront examinés tous les animaux que l'on se propose d'expédier en Angleterre. Cette dépêche du comte Russell est accompagnée d'une lettre du conseil privé, déclarant que ce contrôle est devenu une nécessité, aussi bien dans l'intérêt des puissances continentales que dans celui de l'Angleterre.

La prorogation du Parlement, telle qu'elle est annoncée dans la *Gazette officielle*, sera formellement déclarée mardi, par le lord chancelier, dans la Chambre des pairs, en présence des membres de la Chambre des communes qui voudront y assister.

On assure à Londres que le roi des Belges abdiquera, dans le courant du mois d'août, en faveur du duc de Brabant.

L'Empereur est arrivé hier soir au camp de Châlons. Il s'est arrêté à Remirement, à Epinal et à Nancy pour recevoir les autorités. L'accueil fait à Sa Majesté a été partout enthousiaste.

La reine Victoria ne s'est pas rendue au château de Læken, comme nous l'avait annoncé hier une dépêche d'Anvers. Elle est partie directement pour l'Allemagne.

Le prince et la princesse de Galles ont quitté hier Marlborough-House pour se rendre à Gravesend; où ils se sont embarqués pour le continent.

Le duc de Cambridge est parti hier pour l'Allemagne. Sa première visite sera pour le château de Rapenheim, près de Francfort, où résident sa mère et la princesse Maria.

La reconnaissance formelle du prince Alfred, d'Angleterre, en qualité d'héritier du duché de Saxe-Cobourg, a eu lieu dans la capitale de cet Etat, le 6, jour où le prince a atteint sa majorité.

Le roi d'Italie a accepté la démission de M. Vacca, ministre de la justice, qui a été remplacé par M. Cortes, secrétaire général au ministère des finances.

Le Pape vient d'autoriser un emprunt de deux millions d'écus romains pour couvrir les dépenses du gouvernement. L'armée pontificale sera augmenté de trois mille hommes, comme nous l'avons annoncé déjà ; les enrôlements à l'étranger ont déjà commencé.

On assure dans le monde diplomatique que M. de Bismark, prévoyant que l'Autriche voudra s'appuyer sur la Diète fédérale dans sa résistance contre la politique de la Prusse, aurait récemment fait quelques efforts pour gagner la Bavière, la Saxe et le Wurtemberg en faveur de la politique prussienne. On affirme que ces efforts auraient principalement porté sur la question de la reconnaissance de l'Italie, dans laquelle la Prusse veut mettre les petits Etats allemands en contradiction avec l'Autriche, espérant que cette contradiction empêchera une entente entre l'Autriche et la Diète fédérale dans la question des Duchés. D'un autre côté, nous tenons de très-bonne source que plusieurs ministres autrichiens, pour contrecarrer les plans de la Prusse, ont proposé à l'empereur d'Autriche de reconnaître personnellement l'Italie.

Des bruits ont couru à Bucharest que des troubles ont éclaté à Jassy et à Craiova. Une dépêche de Bucharest déclare ces bruits complètement faux. La plus grande tranquillité n'a pas cessé de régner en Roumanie. Il n'est pas exact non plus de dire que le choléra règne à Bucharest.

Nous avons des nouvelles du Pérou en date du 6 juillet. Le 5, un combat sanglant avait eu lieu à six milles de Lima, entre douze mille rebelles et six milles soldats du gouvernement. Ces derniers l'avaient emporté et ils avaient fait un certain nombre de prisonniers.

Le gouvernement pontifical a décidé d'augmenter le chiffre de l'armée.

On assure que déjà un milier d'engagements ont été contractés dans divers pays étrangers.

Il a été interdit aux voyageurs venant d'Ancône d'entrer sur le territoire pontifical.

Le prince de Hohenlohe, camérier du Pape, sera promu cardinal, lors du consistoire qui se tiendra en septembre.

L'abbé Liszt recevra le titre de monsignor.

—Vicissitude des choses d'ici-bas ! Il y a quelques jours, le général Lamoricière suivait la rue de Rivoli, à Paris, lorsqu'il s'est croisé avec Abd-el-Kader. Le général Lamoricière était à pied, en bourgeois ; Abd-el-Kader se rendait aux Tuilleries dans une voiture à quatre chevaux, le cordon de grand-croix de la Légion d'honneur passé pardessus son burnous. Le général s'est arrêté un instant et a regardé fixément l'émir. Celui-ci a paru reconnaître parfaitement celui qui jadis l'avait fait prisonnier. Une vive émotion les agitait l'un et l'autre mais la voiture d'Abd-el-Kader a continué sa course. C'est la seule entrevue qui ait eu lieu entre le vainqueur et le vaincu depuis 1847.

Nouvelles et Faits Divers.

—Nous renvoyons nos lecteurs à la première et à la quatrième page pour des articles intéressants à lire.

—Les classes du Séminaire de St. Hyacinthe s'ouvriront le 7 septembre, celles du Couvent de la Présentation, le même jour, ainsi que celles du Couvent d'Acton-Vale.

—L'Académie Girouard s'ouvrira lundi prochain, en même temps que l'Académie Prince.

—Nous avons encore reçu des plaintes de quelques uns de nos abonnés à propos du retard qu'ils éprouvent à recevoir notre feuille. Ces plaintes ont été transmises au bureau de l'Inspecteur, et ils peuvent compter sur la vigilance de M. King pour avoir prompte justice. Tous nos abonnés qui souffriront de l'irrégularité des maîtres de postes sont priés de faire leurs plaintes à notre bureau, et nous ferons rendre satisfaction. Nous ferons remarquer à nos abonnés sur la Rivière Chambly qu'ils doivent recevoir le « COURRIER » le jour même de sa publication, et s'il en arrive autrement, qu'ils nous le fassent savoir promptement.

—Nous empruntons aux dépêches de la *Minerve* le compte rendu de la séance du parlement de mercredi.

—Un incendie a ravagé les forêts situées sur les confins de la paroisse de St. Marc, durant la semaine dernière. Le feu a originé dans la paroisse de Ste. Julie, ou l'on fait des travaux de défrichements.

PROFESSION RELIGIEUSE.—Mgr. l'Evêque de St. Hyacinthe a reçu, mercredi, dans la chapelle des Rev. Sœurs de la Charité, de cette ville, les vœux des deux novices, Philomène Cadoret et Malvina Beaudet.

—Les cultivateurs du Haut Canada espèrent avoir trouvé une espèce de bled à l'épreuve de la mouche. Il est cultivé dans l'Ohio, où il porte le nom de *bled blanc de Diehl.* Les cultivateurs du comté de Brant se sont assemblés et ont été très satisfaits de l'examen qu'ils ont fait de ce bled. Ils ont chargé quelques-uns d'entr'eux de s'en procurer et se proposent de l'ensemencer à la plus prochaine occasion.

—Si l'on en croit certain journal, nous aurions sur nous-mêmes un agent de guérison de la piqûre des guêpes, abeilles, frélons, etc. Contre ces piqûres, jusqu'alors on avait fait une application d'ammoniaque ; mais on n'a pas toujours cet alcali à sa disposition. Voici qui peut le remplacer : c'est l'application immédiate sur la plaie, morsure ou piqûre, de cette secrétion particulière et jaunâtre qui se forme dans l'oreille. Chacun porte son préservatif avec soi et peut l'extraire avec le moindre petit morceau de bois, qui remplacera au besoin le cure-oreille. On assure que la piqûre des mouches charbonneuses elles-mêmes, qui si souvent occasionne la mort, est complètement neutralisée par ce moyen si simple ; ce qu'affirme le journal auquel nous empruntons cette recette, c'est que la douleur de la piqûre de guêpes, abeilles, etc., est enlevée instantanément, qu'il ne survient jamais d'enflure, et que le résultat est même beaucoup plus prompt avec la sécrétion de l'oreille qu'avec l'alcali volatil.

Deces.

En cette ville, le 29 août dernier, est décédée, à l'âge de 47 ans, Dame Mary Ann Kipp, épouse de Louis Gustave de Lorimier, Ecuier, Protonotaire de la cour supérieure pour le district de St.-Hyacinthe. Un service sera chanté, ce matin, à la cathédrale et le corps sera ensuite transporté à Montréal, pour y être enterré. En voyant la mort agiter de tous côtés sa faux impitoyable, on serait tenté d'accuser la divine Providence, si on ne savait qu'elle choisit pour victimes les âmes les plus belles et les plus pures. Femme vertueuse autant qu'aimable, Mad ame de Lorimier a laissé le monde, alors que le bonheur d'une vie paisible semblait l'inviter à vivre d'avantage. Prudente dans les conseils, d'un caractère à la fois énergique et docile, elle possédait l'estime de ses amies ; aimante et gaie, elle faisait le bonheur d'un époux dévoué. La société de St.-Hyacinthe regrettera sa perte, les pauvres auront une amie à pleurer ; mais le Ciel se réjouira de la posséder. — Communiqué.

FONDS D'EMPRUNTS MUNICIPAL.

Nous extrayons d'un rapport sur les fonds d'emprunt municipal ce qui suit :

Montant des Prêts faits à chaque Municipalité, jusqu'au 31 décembre 1864.

Comté de Stanstead pour les Townships de Stanstead, Magog et Bolton, 71,000 piastres ; Comté de Shefford, 215,000 ; Township d'Acton, 24,000 ; Ville de St. Hyacinthe, 16,000 ; Ville de Sherbrooke, 80,000 ; Township de Roxton, 30,000 ; Paroisse de Ste. Marie de Monnoir, 4,000 ; Township de West Farnham, 30,000 ; Township de Shefford, 57,500 ; Cité des Trois-Rivières 220,000 ; Township de Granby, 30,000 , Ville de William Henry, (Sorel), 20 000 ; Townships de Ascot et Westbury, 8,000 ; Township de Bolton, 13,000 ; Township de Stukely, Nord, 16,000 ; Township de Stukely, Sud, 10,000 ; Township de Magog, 12,000 ; Village d'Arthabaskaville, 4,000 ; Village de St. Jean Baptiste, 2,000 ; Paroisse St. Christophe d'Arthabaska, 1,000 ; Township de Warwick, 1,000 ; Townships de Ham et Ham Sud, 1,000 ; Township d'Acton, 1,000 ; Township de Wotton, 1 000 ; Township St. Camille, 1,000.........................

COMTÉS DE STANSTEAD ET SHEFFORD.

Les avances à ces municipalités, et aux townships de Granby, Bolton, Stukely Nord et Sud, Magog, Farnham et $50,000 de l'avance au township de Shefford furent toutes payées à la Compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly, pour leurs souscriptions respectives pour actions de cette entreprise.

Le chemin de fer (de St. Jean au chef-lieu du comté de Shefford, Waterloo,) a été complété et mis en opération depuis quelques années, mais les citoyens de Stanstead se plaignent qu'il n'a pas été prolongé jusqu'à leur comté, comme il leur avait été promis que ce serait quand ils consentirent à souscrire des actions. Le chemin est loué à condition que les locataires le feront fonctionner et paieront l'intérêt sur les bons.

Il fut convenu qu'à même la souscription faite par le comté de Shefford, la compagnie paierait $15,000 à trois des townships y-inclus qui ne sont pas traversés par le chemin de fer savoir $5,000 à Ely, $5,000 à Roxton, et $5,000 à Milton. Ely a été payé en entier, mais les deux autres ne furent payés qu'en partie, et ils poursuivent maintenant la compagnie pour les balances qui leur sont dues.

Quand le comté de Shefford souscrivit pour des actions, il comprenait les townships de Farnham et Brome, qui depuis cette époque en ont été séparés et annexés au comté de Brome.

Aucun revenu n'a été reçu par les Municipalités de ces placements, et elles n'ont pas encore imposé une taxe pour rencontrer leurs engagements au gouvernement. Il fut entendu, à l'époque où le fonds fut souscrit, que la compagnie du chemin de fer acquitterait ces dettes, mais elle négligea de le faire.

Les Municipalités ne sont pas endettées, excepté au gouvernement.

SOREL.

OCTROI POUR L'HOPITAL GÉNÉRAL, DISTRICT DE RICHELIEU, $320.

Cette institution a été été érigée, il y a environ deux ans, par les contributions des habitants de Sorel et des environs, sur un terrain donné par les religieuses auxquelles la direction est confiée. A l'époque de ma visite l'hopital contenait quinze malades, quelques deux ou trois de moins que la moyenne ordinaire. Le revenu de l'hopital a été, l'an dernier, $2,121 savoir : octroi du gouvernement $320, souscriptions et donations $1,456, paiements par malades $105, et produits du travail des religieuses $240. La dépense, y compris $500 pour paiement de dette et intérêt, a été $2,674. La propriété réelle et personnelle de l'hopital est estimée à $17,120, et les dettes s'élèvent à $4,175.

SAINT HYACINTHE.

HOPITAL.—*Octroi* $320.—Cette institution est sous la direction des Sœurs de charité de l'Hotel-Dieu de St. Hyacinthe, qui furent incorporées en l'année 1845. Le nombre total des malades dans l'hopital durant 1863, a été 181, dont 127 furent renvoyées, 16 sont morts, et 38 étaient sous traitement, le 1er Janvier 1864. Le nombre des malades du dehors durant l'année a été 52. La propriété possédée et occupée par la communauté est estimée à environ $12,000, et elle n'est pas en dettes. La dépense pour 1863, est portée à $8,520, et le revenu à $6,419 ; ce dernier est tiré des sources suivantes savoir :

Rentes et intérêts sur placement....	$1210
Octroi du parlement..............	320
Charité privée..................	948
Produits du travail des pensionnaires.	3833
	$6419

UNE FANTAISIE DE VIEILLE FILLE.—Une vielle demoiselle, morte il y a quelques jours à Gutenberg, dans la Franconie supérieure, a destiné par testament le grand château qu'elle habitait à servir d'asile à cent vielles filles ; elle a doté en même temps ce prytané féminin d'une somme ronde de 100,000 florins.

Depuis que cette disposition testamentaire de la défunte est connue en Bavière, des légions de vieilles filles demandent a entrer dans l'asile réservé pour celles qui sont résolues à mourir dans le célibat.

AVIS AUX CÉLIBATAIRES.—On vient, dit le *Sun*, d'inventer une machine qui fait dix boutonnières à l'heure. Notre confrère n'ajoute pas si cette machine pose aussi les boutons. Elle aurait en tout cas besoin de ce perfectionnement pour être de quelqu'utilité aux infortunés célibataires à qui elle est dédiée.

La compagnie à laquelle appartient le pont suspendu à Niagara, avait un privilège exclusif qui dvait durer quinze ans et qui s'étendait à deux milles du pont suspendu. Personne n'avait donc encore songé à lui faire concurrence. Les quinze années étant expirées, une autre compagnie est en voie de formation et se propose de jeter un autre pont, destiné aux voitures et aux piétons, au-dessus des chûtes de Niagara.

—En Géorgie, le change est si rare, qu'on emploie des œufs pour le remplacer.

AVIS PUBLIC.

Je soussigné, PERCEPTEUR DU REVENU DE L'INTÉRIEUR POUR LE DISTRICT DE ST. HYACINTHE, donne par les présentes AVIS que les POIDS ET MESURES ET MACHINES A PESSER, seront Inspectés, Vérifiés et étampés dans les Paroisses de ce District, aux dates ci-après mentionnées :

Ste. Rosalie,	28	Août	prochain.
St. Simon,	29	"	"
St. Hugues,	30	"	"
Ste. Hélène,	31	"	"
Upton,	1	Septembre	"
St. Liboire,	2	"	"
St. Dominique,	4	"	"
St. Pie,	5	"	"
St. Paul,	6	"	"
Ange-Gardien,	7	"	"
St. Césaire,	8 et 9	"	"
St. Damase,	11	"	"
St. Jean-Baptiste,	12	"	"
Ste. Marie,	13 et 14	"	"
St. Mathias,	15	"	"
St. Hilaire,	16	"	"
St. Charles,	18	"	"
St. Denis,	19 et 20	"	"
St. Jude,	21	"	"
St. Bernabé,	22	"	"

LÉONARD BOIVIN

Percepteur du Revenu de l'Intérieur.

St. Hyacinthe, 25 juillet, 1865.

JOURS DE PUBLICATION
[illegible]

PRIX D'ABONNEMENT
[illegible] piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE
Ou TROIS PIASTRES lorsque l'abonnement n'est pas payé d'avance. Ceux qui veulent discontinuer l'Écrit doivent donner avis, au Bureau du [illegible] avant l'échéance de leur abonnement. Les abonnements sont de six mois.
ÉTATS-UNIS — Trois piastres.

L. G. GLADU,—Rédacteur.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion...... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne.. .. 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois

Editeurs-Propriétaires,—LUSSIER & FRERE.

Vol. 13 St. Hyacinthe, (Bas-Canada.) Mardi, 5 Septembre 1865. No. 51

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de Ls. Tache, écr.
SUIVRONT LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. N. Chaput.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 8 Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambeault Rue Cascades.
St Hyacinthe 23 septembre 1814.

LETENDRE ET MERCIER,
AVOCATS,
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
A. P. LETENDRE. HONORE MERCIER.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SIMARD,
AVOCAT,
Tient son Bureau dans la maison de M. Aug. Archambault porte voisine du bureau du *Journal* place du marché, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

J. B. SICOTTE
AVOCAT.
Bureau:—Rue St. Denis, vis-à-vis l'ancien Manoir Seigneurial, dans le Bureau de J. O. Guertin, Notaire.
St. Hyacinthe, 15 août, 1865.

CHS. MARCIL,
AVOCAT.
BUREAU: Chez H. J. Doherty, côté Sud Est du Marché, St. Hyacinthe.
St. Hyacinthe, 15 août, 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
WATERLOO.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
Juin, 1864.

TACHE ET GLADU,
Notaires.
Coin des Rues Girouard et Ste. Anne.
L. TACHE. L. G. GLADU.
St. Hyacinthe, 10 Novembre 1864.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Résidence: Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

DR. MATHIEU,
Dentiste.
No. 192, Rue Notre-Dame,
En face du Palais-de-Justice.
Montréal Mai 1865.

LÉANDRE BOUDREAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 22 mai, 1865.

HOTEL DU PEUPLE.

TENU PAR
GODFROIS DAIGNEAULT,
(Ci-devant de St. P[illegible])

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vû la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce.
Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront a la disposition des voyageurs.
St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

J. J. E. SAUVAGEAU,



ARTISTE-PHOTOGRAPHE.
HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mars 1865.

L. F. A. VIOLLETTI,
CORONER CONJOINT,
du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
13 Juillet 1865.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné
L. TACHE, N. P.
St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

MARCHANDISES SECHES!

CADORET & DUFORT.

PLACE DU MARCHE, COIN DES RUES CASCADES ET ST. FRANCOIS.

ST. HYACINTHE.

M. F. CADORET tout en remerciant respectueusement ses nombreuses pratiques et le Public en général, prend la liberté de leur annoncer qu'il vient de s'associer M. E. O. DUFORT, et qu'il continueront, à avoir toujours en mains un assortiment considérable et varié de

MARCHANDISES SECHES,
de toutes sortes.

Comme ils font leurs achats pour de l'Argent Comptant, ils espèrent pouvoir vendre à aussi bon marché que partout ailleurs, et satisfaire ceux qui voudront bien les encourager.

F. CADORET. E. O. DUFORT.

LES MESSIEURS DU CLERGE
trouveront toujours à leur etablissement un bon Assortiment de Mérinos doubles et simples, Say, Russell Cord, etc., aux conditions les plus libérales.
C. & D.
St. Hyacinthe Mai 1865.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.
Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 90 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.
Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à
BENJAMEN CADORET, père.
St. Dominique, 4 mars, 1865.—3m.

A VENDRE.



UN EMPLACEMENT situé au Village de ST. DENIS, Rivière Richelieu, contenant 75 PIEDS DE FRONT, SUR CENT QUATRE VINGT PIEDS DE PROFONDEUR, avoisinant la Place du Marché, avec MAISON EN PIERRE à Deux Etages, HANGAR, REMISES ETABLES et autres Bâtisses sus érigées.
Cette maison a toujours été occupé pour commerce, et offre tous les avantages possibles à cette branche.
Conditions très libérales, S'adresser au soussigné à St. Hyacinthe. R. ST. JACQUES.
St. Hyacinthe 14 avril 1865.

HOTEL NATIONAL,

TENU PAR
A. S. MAYNARD,
Rue Cascades, pres du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, meublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable: la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.
Prix très-Modérés.
St. Hyacinthe, mai 1865.

HOTEL DU CANADA,
à louer.

CET HOTEL DE PREMIERE CLASSE,
si bien situé au centre de la cité de St. Hyacinthe, à quelques pas du Marché, avec ses dépendances, comprenant de vastes écuries, est a LOUER. La Licence qu'à l'occupant actuel, pour détailler des liqueurs, sera transportée au locataire.
C'est un avantage assez rare pour ceux qui désirent
TENIR HOTEL.
☞ POSSESSION IMMEDIATE. ☜
☞ CONDITIONS TRES FACILES. ☜
S'ADRESSER A
MICHEL PALARDY.
St. Hyacinthe, 25 juillet, 1865.

TERRE A VENDRE.

Une terre située dans le 2ème Rang du Township de South Roxton deux cents acres de bonne terre avec Maison et Grange dessus érigées, il y a soixante acres de terre faite et le reste se trouve presquement tout en bois franc; quatre sucreries établies sur un bon chemin, à deux mille et demi de l'Eglise. Pour les conditions très faciles s'adresser à
M. C. KIMPTON.
South Roxton, 20 août, 1865.

AVIS,

Toutes personnes endettées envers la Société "PRÉFONTAINE ET DION" sont requises de payer au soussigné le montant de leurs comptes immédiatement.
H. R. BLANCHARD.
St. Hyacinthe, 20 août, 1865.

Enseignements Privés.

M. le Notaire A. C. Picard Des-Trois-Maisons remercie le Public de St. Hyacinthe et des Paroisses, Comtés et Districts environnants, pour l'encouragement qu'il lui a accordé depuis vingt ans consécutifs, et l'informe qu'il continuera ses enseignements privés pour le 2 Octobre prochain.
Il est muni de bons certificats sur l'art de bien enseigner, de devancer le temps; et plus de 400 de ses élèves obtinrent depuis douze ans, leur diplôme.
St. Hyacinthe, 18 aout 1365.

SOCIETE D'AGRICULTURE
DU COMTE DE BAGOT.

L'Exposition annuelle de cette Société aura lieu au Village de St. Liboire, Mercredi, le 4 Octobre prochain à 10 heures A. M.
P. S. GENDRON,
Secrétaire-Trésorier.
Ste. Rosalie, 17 août, 1865.

Société d'Agriculture du Comté de Rouville.

L'EXHIBITION annuelle de cette société aura lieu le 20 septembre 1865, sur les propriétés de Michel Frégeau, Ecr, à ROUGEMONT, à 10 heures de l'avant midi, il est entendu que tous les animaux et autres objets qui ont déjà remporté un premier prix aux exhibitions précédentes n'auront pas de prix dans la même classe.
J. B. St. ONGE.
Secrétaire.
St. Césaire 4 août 1865.

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Departement des Finances,
Douanes, Québec, 6 *mars* 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada.*
R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances.
DOUANES,
Québec, 1 septem. 1865.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 30 p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe 1 Mai. 1865.

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Depart
Montréal.	Tous les jrs	A. M. 7 00 11 40 P. M. 3 50	A. M. 11 40 P. M. 10 00
St. Hilaire et la Rivière Chambly...	do	A. M. 11 40	10 00
Island-Pond	do	7 00 11 40	3 50
Québec..........	do	7 00	10 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie.......	do	P. M. 3 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon..........	do	A. M. 10 00	12 30
St. Aimé, St. Bernabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 30
LaPrésentation .	Mercredi, et Samedi..	A. M. 11 00	11 30

E. L. R. C. DESPRÈS,
Maître de Poste.

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.
Les malles pour St. Barnabé, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7.30 h. A. M.

Notes sur les Gouvernements Fédéraux, Passés et Présents.

PAR
L'HON. THOS. D'ARCY McGEE, M. P. P. A.
Traduit de l'Anglais,
PAR
L. G. GLADU.

En vente à St. Hyacinthe chez M. Kéroack, libraire.
A Québec et à Montréal, chez les principaux libraires.

PRIX: 30 SOUS.

L'HEROISME ET LA PATRIE,

PAR
HONORÉ MERCIER.

Cette brochure forme un joli volume in 8o de 80 pages et est maintenant en vente chez les principaux Libraires de Québec et de Montréal et chez le soussigné.

Prix: 30 Sous.

Les personnes qui désireraient se procurer cette brochure, par la poste, la recevront en envoyant, FRANC DE PORT, 26 cts. en timbres-poste.
M. A. KEROACK.
Libraire.
St. Hyacinthe, 16 août, 1865.

FEUILLETON

LES CHAUFFEURS.

TROISIÈME PARTIE.

II.—*Le salon du Château.*

(*Suite.*)

—Eh bien! si l'on est à s'excuser auprès du lieutenant Vasseur, reprit Leroux de même, je le prierai aussi de me pardonner une petite promenade que je lui fis faire jusqu'à Rambouillet, en compagnie de quatre énormes chariots de blé qui ne pouvaient marcher qu'au petit pas. La vérité est, citoyen officier, que je redoutais fort votre œil pénétrant, et que je voulais vous éloigner à tout prix, car je cachais alors chez moi M. Daniel Ladrange, votre chef actuel, et ces aimables dame.

Le fournisseur partit d'un éclat de rire qui fit danser sur son large ventre ses berloques de perles. Vasseur souriait avec un peu de confusion, mais sans colère.

—C'est bon, c'est bon reprit-il; raillez-moi tant que vous voudrez; je ne regrette pas d'avoir été joué par des honnêtes, s'être ainsi moqués de moi, et cela me désole. Patience, pour-tant, rira bien qui rira le dernier.... Mais j'oublie que mes hommes m'attendent et qu'il y a de l'ouvrage en plaine. Ainsi donc, citoyen Ladrange, je me vois dans la nécessité de refuser votre obligeante invitation et d'insister pour que vous m'expédiez au plus tôt.

—Voyons donc de quoi il s'agit, dit Daniel.

Il entraîna Vasseur dans une embrasure de fenêtre; mais quoiqu'ils parlassent à demi-voix, aucun des assistants ne perdit un mot de leur conversation. Heureusement la marquise venait de sortir du salon pour aller presser elle même les préparation du souper.

—D'abord, reprit l'officier de gendarmerie en remettant au magistrat une liasse de papiers, voici le procès-verbal d'un nouvau vol commis, il y a trois jours, dans les environs d'Etampes, avec l'énmération des objets pris ou enlevés par les brigands.

—Encore un vol! interompit Daniel avec un étonnement douloureux; cette fois du moins n'a-t-on pas arrêté les coupables?

—On n'a arrêté personne, répliqua Vasseur avec une sorte de colère; on n'arrête plus, est-ce qu'on arrête? C'est à se manger les poings..... Enfin vous examinerez ces pièces à loisir et vous donnerez des ordres en conséquence. Ce qu'il me reste à dire concerne le citoyen Laforêt, qui a couru ce soir un si grand danger.

—Eh bien! Vasseur, interrompit Daniel d'un ton de reproche, ne vous avais-je pas chargé spécialement de veiller à sa sûreté?

—Je suis victime de ma prope imprudence dans cette afaire, monsieur Ladrange dit le notaire, qui vient se mêler à cet entretien; j'aurais dû, en poussant, aller demander une escorte à la brigade de J***, suivant vos instructions. Une sotte témérité m'a poussé à continuer seul mon chemin. Je comptais arriver ici avant la chute du jour; mais la nuit m'a surpris quand je me trouvais à plus d'une lieue de Mérévil e. L'inquiétude commençait pourtant à me gagner; le bruit d'une voiture de poste qui venait derrière moi m'a un peu rassuré; j'ai ralenti le pas de ma monture. Tout à coup, sans que rien m'eût donné alarme, une troupe d'hommes a surgi de terre autour de moi. Ils étaient huit ou dix; l'un deux m'a dit: « C'est lui, je le reconnais!» Aussitôt ils se sont jeter sur moi. Mon cheval s'est cabré, et, de mon côté, je me suis mis à pousser des cris de détresse. Cependant les scélérats allaient me désarçonner, quand ils ont entendu derrière nous un galop de chevaux. Le citoyen Vasseur et deux de ses gens accouraient à notre secours Les coquins ont disparu subitement comme ils étaient venus, en emportant ma valise. L'un d'eux, en s'éloignant m'a dit: « Nous nous reverrons.» ou quelque chose d'approchant; mais je n'oserais rien affirmer. J'étais plus mort que vif, et si M. Leroux n'avait eu la bonté de m'offrir une place dans sa voiture, je n'aurais pu continuer mon voyage.

Daniel avait écouté ce récit avec une grande attention.

—Et vous ne soupçonnez pas, demenda-t-il les auteurs de ce méfait?

—Non, monsieur; excepté les clercs de mon étude, personnes ne connaissait mon projet de voyage à Méreville, nul ne savait que j'étais chargé de valeurs considérables. Cependant il est evident maintenant que ces malfaiteurs n'ignoraient pas ces diverses circonstances; c'était bien moi qu'ils cherchaient, et quand ils se sont emparés de ma valise, ils espéraient sans doute y trouver le portefeuille contenant les billets de caisse; mais je l'avais caché dans mes vêtements, avec un autre portefeuille qui renferme aussi des papiers de grande importance.

—Voilà de graves préoccupations quand je voudrais être tout à la joie de mon prochain mariage. N'importe; je commencerai demain mon enquête....Lieutenant Vasseur, avez-vous quelque chose à ajouter?

—Rien, citoyen Ladrange; je n'ai pas vu les malfaiteurs; je les ai seulement entendus se glisser dans les taillis qui bordent la route. Je voulais d'abord leur donner la chasse, mais le fourré était impénétrable à cheval, et la nuit [illegible] que je n'avais aucune chance de les atteindre. D'ailleurs, il eût fallu laisser les voyageurs exposés sur la grande route à une nouvelle attaque; j'ai préféré, avant tout, les mettre en sûreté. Mais à présent que je suis redevenu libre de mes mouvements, je vais essayer de prendre ma revanche. Je sais que les coquins sont en campagne, je sais qu'ils rôdent dans le voisinage; cela me suffit; nous allons parcourir les fermes, les habitations des alentours, et nous arrêterons tout ce qui nous paraîtra suspect. Ce sera bien le diable en fin de compte si nous ne pinçons pas un de ces brigands; je n'en demande qu'un, un bon pour commencer; les autres viendront plus tard.. Et tenez, avec votre permission, citoyen Ladrange, je vais examiner soigneusement ces mendiants et ces vagabonds qui pullulent dans le pays. On a trop ménagé ces gens-là, et peut-être... hum! j'ai mon idée.

—Prenez garde, Vasseur, dit Daniel, de confondre des malheureux avec des coupables. Le pain est rare, la saison rigoureuse beaucoup de pauvre gens sont sans asile et courent le pays pour implorer la charité publique.

—C'est bon, c'est bon, citoyen, répliqua l'officier d'un air d'obstination, en passant la main sur sa grosse moustache, j'agirai sous ma responsabilité, et si je commets des bévues, j'en porterai la peine.

Il releva son sabre et voulu partir.

—Vasseur, reprit Daniel, décidément vous ne ferez rien par cette nuit noire. Consentez à souper avec nous, tandis que vos cavaliers boiront à la santé de ma chère fiancée, là-bas, à l'auberge du bourg. Demain j'attends ici un détachement de hussards que j'ai demandé au gouvernement pour prêter main forte à la gendarmerie; et naturellement ce sera vous qui dirigerez les battues.

Une profondre consternation était peinte sur la brune figure de l'officier.

—Des hussards! dit-il avec une sorte de désespoir; vous avez cru nécessaire d'appeler des hussards à notre secours? des militaires qui n'on aucune expérience dans ce genre de service et qui seront seulement un embaras pour nous? Au fait, pourquoi nous plaindre?.... En présence des crime qui se multiplient, nous sommes frappés d'impuissance et nous nous agitons dans le vide.... Eh bien! morbleu, poursuivit-il en frappant du pied, je veux encore faire une tentative avant l'arrivée de ces fameux hussards, et peut-être la chance finira-t-elle par tourner en ma faveur! Je vous promets, citoyen Ladrange, un cadeau de ma façon pour votre mariage....Mille respects, mesdames... Adieu, citoyens; on verra bientôt si nous avions besoin de hussard!

Et il quitta brusquement le château.

Après le départ de Vasseur, une sorte de malaise régna dans le salon. Maria et surtout la marquise paraissaient effrayées: le notaire Laforêt ne pouvait surmonter son accablement; Daniel et le fournisseur causaient à demi-voix des événements de la soirée.

Le murmure de leur conversation qui se mêlait au tictac de la pendule et au pétillement du feu dans le foyer, n'empêcha pas d'entendre un faible cri d'épouvante qui partit tout à coup à côté d'eux. Les causeurs se retournèrent. Le vieux notaire s'était levé brusquement, et, les bras tendus, il regardait, d'un air égaré, une des fenêtres du salon, situé, comme nous savons, au rez-de-chaussée.

—Eh bien! qu'est-ce donc, mon cher Laforêt? demanda Ladrange.

—Là...là...derrière cette fenêtre!..., dit le notaire sans bouger et en désignant de la main l'objet de son effroi, ne voyez-vous pas un homme, le front collé contre la vitre....

Daniel courût à la fenêtre et souleva rapidement le léger rideau blanc qui la cachait en partie.

—Mais il n'y a personne, dit-il; voyez vous-même.

Les deux dames firent un mouvement de terreur; Ladrange les rassura d'un signe.

—Je ne dis pas maintenant, balbutia Laforêt, mais tout à l'heure je suis sûr d'avoir aperçu..

—Daniel ouvrit les deux battants de la fenêtre: aussitôt le vent s'engouffre dans la pièce et menaça d'éteindre les bougies. Néanmoins, la lumière provenant du salon éclaira largement une espèce de petit parterre sur lequel donnait la fenêtre, et il fut facile de reconnaître qu'il était désert. Pour plus de sûreté, Daniel, se penchant au dehors, demeura un moment attentif; il ne vit rien, n'entendit rien.

Allons, mon cher Laforêt, reprit-il en refermant la croisée, vous vous êtes trompé. Personne ne serait assez indiscret pour venir nous épier; et quand même quelque désœuvré du village aurait profité d'une des brèches de la muraille pour pénétrer dans le jardin et jeter ici un regard curieux, ce ne serait pas une raison pour prendre l'alarme, au risque de la partager à ces dames.

Le vieux Laforêt s'était rassis tout confus.

—Je vous demande pardon, monsieur Ladrange, reprit-il, je demande pardon à madame la marquise, je croyais pourtant avoir vu distinctement une figure sinistre qui me regardait avec des yeux étincelants. Mais, comme vous dites je me serai trompé. Mon imagination est frappée des derniers événements, et je crois toujours entendre ce scélérat qui me menaçait d'une prochaine visite....

Oui, oui, c'est cela, mon bon Laforêt, dit Daniel en s'adressant aux dames un sourire significatif: votre esprit est encore troublé, et votre imagination vous induit en erreur.. Mais voici Comtois qui vient enfin nous annoncer le souper; un verre de bon vin vous remettra complétement; en vous levant de table, ces fâcheuses visions seront dissipées, je le gage.

—Avec votre permission, monsieur Ladrange, je n'en ferai pas l'expérience, et je préfère me retirer dans la chambre qui m'est destinée. Je ne voudrais ni manger ni boire. Je ne me sens pas bien: le repos me guérira sans doute. Je prie donc humblement ces dames de m'excuser....Demain vous me donnerez quittance des sommes que je viens de vous solder, et en même temps je vous aprendrai sur une personne de votre famille des choses qui méritent toute votre attention.

—Sur ma famille? s'écria Daniel avec étonnement comment se peut-il....

Mais voyant que le pauvre vieux notaire avait à peine la force de se tenir debout, il reprit.

—Ceci est de l'enfantillage, mon bon Laforêt; cependant rassurez-vous. Votre chambre est au premier étage; les fenêtres en sont garnies d'épais volets; la porte résisterait à une machine de guerre; le tout forme une véritable forteresse. Que pourriez-vous donc craindre ici de ces malfaiteurs?

—Rien sans doute, monsieur Ladrange, et cependant... Tenez, toute réflextion faite, gardez encore ce portefeuille qui contient des actes d'un grand intérêt pour vous. Demain, si je suis bien, je vous redemanderai; jusque-là je souhaite qu'il demeure entre vos mains.

—Allons! allons! vous me conterez cela demain quand vous serez reposé....En attendant Comtois va vous conduire à votre chambre, et vous fournira tout ce qui vous sera nécessaire.

Laforêt salua les assistants, qui lui exprimèrent poliment l'espoir que son indisposition n'aurait pas de suites, et il allait se retirer appuyé sur le bras du domestique; cependant, au moment de sortir, il dit encore à Daniel:

—Je vais vous paraître bien pusillanime, monsieur Ladrange; mais...la chambre où me conduit est-elle solidement close?

Daniel prit le portefeuille avec cette condescendance qu'on a pour les faiblesses d'un vieillard, et Laforêt se retira.

Bientôt on passa dans la salle à manger, et l'on se mit à table. Grâce à la gaîté du fournisseur, le sourire finit par reparaître sur les lèvres des convives. Sur la fin du repas, les fâcheuses préoccupations de la soirée étaient si bien dissipées que l'on alla jusqu'à railler la frayeur ridicule du bonhomme Laforêt; puis on n'en parla plus. Quand on fut rentré au salon, Daniel dit au fournisseur d'un ton amical:

—Voyons, mon cher Leroux, les mystères entre nous sont désormais inutiles; ne pourriez-vous, par hazard; donner quelques renseignements sur une certaine parure en rubis qui a été envoyée à mademoiselle de Méréville par une personne inconnue?

—Moi? dit Leroux avec surprise.

—Vous-même...Allons, n'essayez pas de nier. Le cadeau est magnifique, et c'est sa richesse même qui vous a trahi.

—Mais je vous assure...

—Monsieur Leroux, dit Maria, vous avez donc bien peur de recevoir mes remerciments?

—Sur mon honneur! j'ignore ce que vous voulez dire, réplique le fournisseur; je n'ai jamais songé à vous offrir de parure en rubis.

Et voyant qu'un sourire d'incrédulité accueillait son affirmation;

—Les rubis ne conviennent qu'aux brunes reprit-il; des diamants seuls peuvent aller à la blancheur et aux cheveux blonds de mademoiselle de Méréville; et la preuve, poursuivit-il en tirant de ses vastes poches un écrin de velours, la voici....j'aurais voulu offrir mon présent de noces dans un moment, plus opportun, mais puisqu'on m'accuse, il faut bien que je me défende. Mademoiselle, veuillez accepter ce souvenir de mon profond respect et de mon affection toute paternelle.

Il ouvrit l'écrin et montra une parure complète en brillants de la plus belle eau.

Les dames et Daniel poussèrent des cris d'admiration.

—Mais alors, demanda Maria, qui donc a pu m'envoyer les rubis?

—Belle demande! réplique la marquise: peut-il maintenant te rester un doute, ma chère enfant? L'auteur de ce cadeau est certainement ce jeune homme si modeste, si désintéressé...

En ce moment Comtois entra dans la salle et vint dire quelques mots bas à la marquise qui tressaillit.

—Lui! lui à Méréville! reprit elle avec un accent de surprise et de joie: il ne ne pouvait arriver plus à propos....Qu'il entre bien vite.

Aussitôt le domestique introduisit le Beau-François.

Avis Spéciaux.

☞ Les Pastilles-a-Vers Végétales de Devins ont des avantages considérables sur les autres préparations vendues pour la destruction des Vers chez les enfants, vû qu'elles sont purement végétales et ne renferment aucunes drogues narcotiques ou délétères, si souvent funestes aux familles. Avant d'acheter assurez-vous qu'on vous donne l'article mentionné ci-dessus. Préparées seulement par Devins et Bolton, Pharmacien, près le Palais de Justice, Montréal.

Nous prions ceux qui nous sont endettés pour Abonnements, Annonces, etc., de vouloir nous payer immédiatement.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Mardi, 5 Septembre, 1865.

Revue Parlementaire.

Séance du mercredi, 30 *août*.

Nous avons déjà donné le résumé des débats de la séance de mercredi. Nous n'y reviendrons que pour dire un mot du bill de M. Bourassa relatif à l'intérêt. Ce bill avait été référé au comité des banques et du commerce. Il en fut rapporté avec des amendements qui le rendent inacceptable. Le principal amendement qu'on lui a fait subir fixe à 10 pour 100 le taux d'intérêt le plus élevé que l'on pourra exiger ; quand le taux n'aura pas été déterminé il restera à 6 p. 100. Il est évident que l'on n'a pas tenu compte des intérêts agricoles dans la fixation d'un taux aussi élevé. Suivant nous, une pareille législation ne serait qu'une sanction de l'usure telle qu'elle se pratique habituellement. Le député de Champlain a pu remarquer avec trop de raison, qu'il semblerait que quelques uns des honorables membres de la Chambre ont été envoyés au parlement spécialement pour protéger les usuriers. Nous pouvons déclarer, au nom de la classe agricole, que nous repoussons une pareille loi comme très inefficace à rémédier au mal que nous avons eu occasion de signaler. Ce que nous voulons, ce que demande la population de la campagne, c'est une loi qui fixe le taux de l'intérêt en proportion du revenu des terres. C'est-à-dire a 6 pour 100. Nous croyons qu'il serait plus avantageux d'accepter une loi qui fixerait l'intérêt à 8 p. 100, plutôt que de laisser le prêt libre ; mais nous ne pouvons que condamner une loi d'usure comme serait le bill de M. Bourassa tel qu'amendé.

Séance de jeudi, 31 *août*.

Durant la séance de 3 heures à six heures, M. Archambault, député de l'Assomption a proposé une adresse :

Demandant qu'il soit mis devant la chambre, copies, de toutes les réclamations et de tous les comptes de F. G. Johnson, écuyer, avocat, conseil de la reine, (et actuellement l'un des honorables juges de la cour supérieure pour le Bas-Canada) ainsi que de tous les autres avocats et procureurs, contre le gouvernement de cette province, durant les cinq dernières années, révolues le 1er août 1865, pour leurs services, comme avocats et représentants de la Couronne, ou pour avoir occupé pour la Couronne, dans les poursuites, procédures et matières criminelles, devant la cour du banc de la Reine (dans sa juridiction criminelle) dans et pour les divers districts de Montréal, Aylmer, Terrebonne et Joliette ; copie de tous les états, rapports, certificats, procédures et actes s'y rapportant ; copie de tous tels états et rapports quelconques, faits dans chaque cas, par les greffiers de la Couronne, ou de la paix, ou par les greffiers de la Couronne et de la paix, pour chacun des dits districts, et notamment copie de tous états ou rapports y relatifs, faits par les dits greffiers respectivement, en vertu du paragraphe six de la section première du chapitre III des statuts refondus du Bas-Canada : copies de toutes objections ou retranchements, écrits, rapports, correspondances et documents y relatifs, et un état des frais, honoraires, ou sommes refusées, rejetées, ou accordées, approuvées, et payées, dans chaque cas, sur chacun des dits comptes et réclamations, et relativement à chacun des dits comptes et reclamations.

A la suggestion de M. Dorion, M. Archambault comprit le district de Québec dans sa motion.

L'honorable député a fait cette motion afin de confronter les honoraires que les avocats de la couronne ont obtenus du gouvernement dans ces districts. A sa connaissance personnelle, on a refusé à un avocat les honoraires qu'on avait accordé à un autre qui siége aujourd'hui sur le banc et qui avait rempli des fonctions identiques au premier. Le gouvernement ne saurait avoir deux poids et deux mesures.

Les bills suivants furent lus pour la 3e fois : celui de M. Bellerose pour amender l'acte concernant les abus préjudiciables à l'agriculture ; celui de M. Archambault pour amender l'acte concernant le notariat ; celui de M. Laframboise pour amender l'acte 27 Vict., chap. 11, concernant la perception des taxes d'écoles.

La chambre se forma en comité sur le bill de M. Abbott, pour amender l'acte de banqueroute de 1864. On lui fit subir des amendements.

ELECTION DE ST. HYACINTHE.

Au commencement de la séance de l'après diner, M. Caron, président du comité chargé de décider de la validité de l'élection de St. Hyacinthe, présenta à la chambre le rapport final du comité. Nos lecteurs le connaissent déjà. M. Raymond est déclaré dûment élu. Il paraît qu'on a découvert qu'il y avait eu des *menées illégales* durant l'élection ; que l'on a payé pour faire conduire les électeurs au poll ; qu'il y a eu aussi des maisons d'ouvertes. C'est possible ; mais nous voudrions bien qu'on vint nous nommer une seule élection contestée, où il ne se pratique pas de ces actes là. Si M. Raymond eut fait contre les partisans de M. Papineau, la preuve que l'on a faite contre ses amis, il les eut trouvés coupables des mêmes actes, peut être même d'actes plus condamnables, si nous devons en croire les rapports que plusieurs électeurs du comté nous ont faits à nous-même. Il est malheureusement certain, qu'aujourd'hui, il est considéré impossible de faire une élection sans dépenser de l'argent. Un intime ami du représentant d'un comté voisin nous disait, il y a quelques mois, que son élection la moins contestée, celle dans laquelle le candidat qui l'opposait, s'est retiré le jour de la nomination, lui a coûté $2,000. Une élection contestée doit lui coûter au moins le double. Il est donc probable que des sommes aussi considérables ne sauraient être dépensées pour les seuls fins de faire conduire des électeurs au poll ou ouvrir une couple de maisons pour recevoir les électeurs durant les deux jours de votation. Cela prouve que si l'on établissait une enquête pour scruter la manière dont se font généralement les élections, on arriverait à établir dans presque toutes des faits bien plus répréhensibles que ceux que l'on reproche aux amis de l'hon. député de St. Hyacinthe. Comme il a été constaté devant le comité que ces faits avaient été commis sans la participation directe ou indirecte du membre siégeant, son élection a été déclarée valide. Nous reviendrons sur le sujet, lorsque nous aurons sous les yeux les documents dont la chambre a ordonné l'impression. Pour satisfaire la curiosité de nos lecteurs nous donnons les débats qui ont eu lieu sur le rapport du comité.

"M. Caron, du comité de l'élection de St. Hyacinthe, présente les résolutions suivantes comme étant la décision définitive du comité :

1o. Que M. Remi Raymond, Ecr., le membre siégeant comme représentant du comté de St. Hyacinthe, a été dûment élu pour représenter le dit comté en parlement, à la dernière élection pour ce comté.

2o. Que ni la pétition d'élection, ni l'opposition à cette pétition ne sont frivoles ou vexatoires.

3o. Que votre comité regrette de se trouver dans la nécessité d'appeler l'attention de votre honorable Chambre sur les témoignages produits devant lui pour établir *les nombreux actes illégaux* qui ont été accomplis durant la dernière élection pour le comté de St. Hyacinthe par certaines personnes, au nombre desquelles votre comité est obligé de mentionner un membre de la Chambre Haute qui a pris une part très active dans la dite élection, *en invitant publiquement les électeurs à voiturer des électeurs aux polls*, en tenant publiquement une liste de ceux qui transportaient des électeurs aux polls dans leurs propres voitures, en payant ensuite tous ceux qui avaient été ainsi placés sur sa liste, et en payant en outre pour deux maisons d'entretien public tenues ouvertes durant les deux jours de votation, le tout avec de l'argent reçu d'amis du membre siégeant, et de mentionner un membre de l'Assemblée Législative qui a agi illégalement et d'une manière inconvenante à la dite élection.

Le tout respectueusement soumis.

L. B. CARON, *Président*.

M. J. B. E. Dorion.—La motion que je vais faire a pour objet de faire déposer sur la table un rapport de tous les procédés du comité sur l'élection contestée de St. Hyacinthe. Le comité avait unanimement résolu ce matin de rapporter tous les procédés, mais on s'est apperçu que cela est contraire aux Statuts, et que seulement certaines parties des procédés pouvaient accompagner le rapport final.

L'hon. M. Cauchon. Si je comprends bien, le rapport tel qu'il est soumis est incomplet, parce qu'il y a une question qui se soulève par rapport à la conduite d'un certain membre de la Chambre Haute et un membre de la Chambre Basse ; mais en même temps je remarquerai qu'il y a une autre affaire par rapport à la validité des listes et qui n'a pas été communiquée. Ceci devrait former partie du rapport.

M. J. B. E. Dorion. Cette affaire ne peut pas être soumise avec le rapport parce qu'elle a été adoptée unanimement. On ne doit rapporter que les résolutions sur lesquelles il y a eu division. C'est la raison qui m'a déterminé à faire motion que tous les procédés du comité soient mis devant la chambre afin qu'on puisse prendre communication du tout.

L'hon. M. Dorion. Cette affaire est plus sérieuse que l'hon. Procureur-Général Est ne semble le croire. Dans le cas présent nous voyons un comité faire rapport d'actes honteux de corruption commis durant l'élection de St. Hyacinthe par un membre de la Chambre Haute, et qu'aussi, un membre de cette chambre a agi illégalement. C'est pourquoi, j'aimerais à savoir quelle conduite le gouvernement entend tenir devant cette affaire.

L'hon. M. Cartier. Attendez que les papiers soient mis devant la chambre. Le frère de l'hon. monsieur a fait motion à cet effet ; nous devons attendre qu'il ait atteint l'objet de sa motion.

L'Hon. M. Dorion. L'honorable membre pour Arthabaska avait parfaitement raison de faire la motion qu'il a faite et c'était aussi parfaitement juste qu'il eût des informations touchant les menées illégales de certains membres de la Chambre Haute et de la Chambre Basse pour corrompre les électeurs et remplir cette chambre de leurs favoris. Nous avons un rapport touchant la corruption de la plus honteuse espèce, on nous rapporte qu'un membre de la Chambre Haute a pris une liste des électeurs et les a fait conduire au poll, et a tenu deux maisons publiques ouvertes à ses propres dépens. L'hon. Procureur-Général Est devrait voir que les priviléges de cette chambre n'ont pas été enfreints, et cependant il a fait à la motion la misérable objection que le Président du Comité aurait dû la soumettre au lieu d'un de ses membres. Mais l'hon. monsieur n'a rien dit des faits dont il s'agit dans cette affaire, seulement qu'il répondrait dans le temps convenable. Nous avions droit de demander si les règlements de cette chambre contre la corruption sont une lettre morte ou non ?

L'Hon. J. A. Macdonald. Il était tout naturel que l'hon. Procureur-Général Est s'attendit à ce que l'on suivrait la voie ordinaire et que le Président au lieu d'un simple membre du comité prit l'initiative, lorsqu'il s'agissait d'un rapport de cette espèce—rapport qui accuse des membres de la Législature, de s'être rendus coupables de menées illégales et de corruption. Je pense réellement que la question de l'honorable membre pour Hochelaga, M. Dorion, est prématurée, lorsqu'il veut connaître la ligne de conduite que suivra le gouvernement sur un rapport qu'il n'a jamais vu et dont une partie seulement a été lue. Assurément que lorsque l'honorable membre pour Arthabaska a fait motion que tous les papiers soient mis devant cette chambre on devra nous permettre de les voir avant que nous indiquions la ligne de conduite que nous devrons suivre. Je n'ai aucun doute que tous les documents seront mis devant la chambre aussitôt possible et je pense que le Gouvernement devra attirer l'attention sur l'affaire et adopter relativement à elle quelques mesures aussitôt possible. C'est une question, cependant, à laquelle on devrait accorder toute la considération qui lui est due. Considération d'autant plus nécessaire qu'elle a rapport à une résolution importante et passée unanimement par le comité [Ecoutez, Ecoutez.]

L'Hon. M. Alleyn. Je pense qu'il est juste que tous les procédés soient mis devant la chambre avant de demander au gouvernement quelle conduite il entend tenir relativement à cette affaire.

M. J. B. E. Dorion fait motion que les procédés du Comité, en même temps que les témoignages soient imprimés —Accordé.

CODE CIVIL.

La question la plus importante qui ait occupé la chambre durant cette séance est une nouvelle discussion sur le code civil. M. Cartier en commençant ses explications dit qu'il croyait avantageux de débarrasser les testaments solennels de toutes les formalités inutiles, et d'adopter plutôt la manière usitée en Angleterre et en Haut-Canada. Il ne voit pas pourquoi en Bas-Canada, comme dans ces deux derniers pays, les femmes ne seraient pas témoins aux testaments. Il proposera un amendement a cet effet quand la chambre se formera en comité. Comme il a encore d'autres amendements à proposer, il ne demandera pas que le bill soit lu une 3e fois, mais que la chambre se forme en comité et que le rapport du comité soit reçu vendredi soir.

La Chambre s'étant formée en comité, M. Archambault fit motion que la 20e résolution et la 227e clause, soient effacées et qu'il soit pourvu à ce qu'un acte reçu par un seul notaire soit valide.

Cette motion fut perdue sur division.

M. Cartier remarqua qu'un des codificateurs s'est objecté à l'emploi du mot "mort civile" et voulait qu'il fut remplacée par celui "d'incapacité civile." Cet article ne s'appliquait qu'à quatre dénominations religieuses, mais il expliqua qu'il n'avait aucune objection qu'il ne s'appliquât qu'aux catholiques. Un amendement dans ce sens fut adopté.

M. Cartier proposa encore que dans le cas d'un testament notarié, quand il sera reçu par un notaire et deux témoins ou deux notaires, la formalité requise sera que le testateur signe ou déclare ne savoir signer, que le testament soit lu et relu devant l'autre notaire ou les deux témoins. Ce qui est adopté après discussion.

M. Cartier fit encore adopter un amendement pour garantir les contrats faits jusqu'à ce jour en ôtant aux amendements du code tout effet rétroactif. M. Cartier donne avis qu'il proposera vendredi la 3e lecture du bill.

Et la chambre s'ajourne.

Séance de vendredi, 1 septembre.

QUESTION DE PRIVILEGE.

Toute la séance de trois heures a été consacrée à la discussion d'un affaire vraiment ridicule, amenée devant la chambre par M. Alexandre Dufresne. Ne fut-ce le désir bien arrêté de M. Dufresne de faire quelque peu parler de lui dans une enceinte où il a coutume de passer inapperçu, il est bien certain que ce monsieur n'eut pas demandé à la législature de suspendre ses graves travaux pour s'occuper d'une misère comme celle dont il s'est plaint,

Comme l'affaire intéresse tout particulièrement les lecteurs du comté, nous allons donner le débat tout entier.

M. A. Dufresne. Je n'ai le désir de faire aucun commentaire. Je me contenterai de relater les faits dont il s'agit, laissant à la chambre le soin de juger par elle-même de la conduite dont je vais parler. Jeudi matin, une dépêche télégraphique—celle que je tiens en mains—fut envoyée au bureau du télégraphe, rédigée comme suit : "J. B. Bourgeois, Ecuier, M. Raymond a perdu son siége. Hourrah ! Alexandre Dufresne." [Rires.] Maintenant je dois dire que je n'ai jamais écrit ce télégramme, je n'en ai jamais eu aucune connaissance, et je déclare qu'il est forgé. [Ecoutez, écoutez.] Heureusement que la personne qui avait rédigé ce télégramme avait oublié de mettre l'adresse de M. Bourgeois et aussitôt qu'il eut été envoyé au bureau du télégraphe, un jeune homme de ce bureau me le rapporta avec les remarques suivantes : "où ce télégramme doit-il aller ?" [Rires.] Je répondis immédiatement : N'envoyez pas ce télégramme ; il n'est pas de moi." Quelques minutes après je recevais la note suivante, de l'opérateur : "C'est un des messagers de la chambre qui m'a apporté le télégramme—un vieillard qui ne parle pas l'anglais.

Votre, W. CASSILLS.

Après des recherches j'ai découvert qui avait porté le message et aussi que c'était un honorable membre de cette chambre qui l'avait donné. Je ne sache pas qu'il soit permis à un honorable membre de cette chambre de se servir du nom d'un autre membre pour mettre en circulation des nouvelles fausses. (Ecoutez, Ecoutez.) Je me contente d'exposer le fait à la chambre, c'est à elle de se prononcer si elle le juge à propos. Pour ma part, je n'hésite pas à dénoncer l'acte en question, comme hautement répréhensible. [Ecoutez, Ecoutez.)

L'hon. J. S. Macdonald.—C'est le devoir de tout membre qui est concerné dans cette affaire de se lever et de donner des explications, ou souffrir qu'il soit stigmatisé comme un faussaire et un calomniateur, (Ecoutez, écoutez, oh, oh.)

L'hon. M. Holton.—Je dois exprimer mon étonnement que les chefs de cette chambre, ceux qui sont plus particulièrement chargés de conserver la respectabilité et les priviléges de la chambre, ne jugent pas à propos de dire un seul mot dans l'occasion.

L'hon. John A. Macdonald.—Le télégramme était sans doute une farce. Je n'ai aucun doute que le fait d'un membre qui forgerait le nom d'un autre est une atteinte aux priviléges de cette chambre. Chaque fois qu'il y a une atteinte aux priviléges de cette chambre, le membre qui se trouve lésé est libre de choisir le mode d'agir qu'il entend ; et quand telle chose a été faite, il serait tout-à-fait inconvenant de la part du gouvernement d'enlever l'affaire des mains du membre qui l'a introduite en chambre et qui en a pris la responsabilité. Si le gouvernement voulait faire une affaire du gouvernement de toutes ces bagatelles, ce serait suivre une ligne de conduite tout-à-fait inusitée. Que l'hon. membre pour Châteauguay, me cite un seul cas où le gouvernement anglais ait dit à un membre se plaignant d'une atteinte aux priviléges de la chambre, n'allez pas plus loin avec l'affaire, nous allons la prendre en mains.

L'hon. M. Holton,—Après ce que nous venons d'entendre dire au nom du gouvernement, l'hon. membre pour Iberville n'a pas d'autre chose à faire qu'à découvrir le nom du membre qui a agi avec autant d'inconvenance (applaudissements du côté de la gauche.) Quel honorable membre de cette chambre pourrait se considérer en sûreté, si les gardiens de cette chambre considèrent que forger le nom d'un membre n'est qu'une farce amusante ?

L'hon. J. A. Macdonald. — L'hon. Monsieur, paraît-il, se pose comme le tuteur de la chambre dans toutes les questions morales, sociales, mais non pas financières. Il accuse le gouvernement de manque grave, parcequ'il n'a pas suspendu toutes les affaires, pour traîner le coupable inconnu devant la chambre ou pour le pendre, ou l'écarteler. Si l'affaire pourtant vient devant la chambre sous forme de motion, on verra que le gouvernement saura maintenir les priviléges des membres de cette chambre, même du membre pour Châteauguay, quoiqu'on ne puisse peut-être pas faire autant de tumulte avec son nom. [Rire)

M. Huntington. La "farce" comme on l'appelle pouvait avoir des conséquences très sérieuses. Supposons par exemple que le faux rapport que le membre de St. Hyacinthe avait perdu son siége fut arrivé à St. Hyacinthe, en même temps qu'un honorable membre de cette chambre était accusé d'avoir usé de corruption honteuse durant la dernière élection. Il nous est impossible de dire l'excitation qu'une pareille nouvelle pouvait causer. Le peuple pouvait s'organiser, et la guerre civile s'en suivre. Rires.

M. Rankin. L'acte qu'on est à discuter n'est après tout une farce, peu justifiable si l'on veut, mais c'est une farce.

L'Hon. M. Laframboise. L'auteur de la farce, comme on l'appelle, doit faire apologie.

M. Cartwright. Le coupable doit doit-être amené à la barre et admonesté par l'orateur.

L'hon. M. McGee. Non, non ; par l'honorable membre pour Chateauguay. Rires.

M. Cartwright. Il devrait être admonesté par l'orateur pour ne pas oublier l'adresse une autre fois.

M. A. Dufresne—*Je n'ai pas d'objection à donner le nom de l'hon. membre auquel j'ai fait allusion.* [*Ecoutez, écoutez.*] *Je ne l'ai pas fait d'abord afin de donner occasion à ce monsieur de le faire lui-même. C'est à dessein que j'ai retardé jusqu'aujourd'hui, et que je me suis contenté d'en parler avec quelques amis, afin que l'hon. membre dont le nom avait été mentionné pût avoir le temps de s'expliquer. Cependant il a négligé de le faire, je vais le nommer. D'après les informations reçues, c'est l'hon membre pour Beauharnois,* [*M. Denis*] *qui remit la dépêche entre les mains d'un M. Robitaille en présence de deux autres messagers.* [*Ecoutez, écoutez et "oh, oh !"*

M. Denis.—*L'hon. membre pour Iberville* (*M. Dufresne*) *a une facilité particulière pour faire du capital politique au moyen d'affaires personnelles. A la dernière session il n'a pas manqué de saisir une semblable occasion, lors de ses difficultés avec l'hon. membre pour Montmorency* (*M. Cauchon,*) *et maintenant il prend la manière la plus indigne de ternir la réputation du plus jeune membre de cette chambre.* [*Ecoutez, écoutez.*] *L'hon. membre a commencé par faire beaucoup de tapage à propos d'un prétendu faux, et ensuite il prit un ton des plus doux, et dit qu'il avait négligé de donner le nom du coupable, afin de lui donner l'occasion de se disculper. La conduite de l'hon. membre est-elle en harmonie avec ses avancés ? Loin de là ; l'hon. membre m'a rencontré mainte et mainte fois au comité de la pipe et ailleurs, et toujours avec un sourire sur les lèvres, sans jamais dire un mot de l'accusation qu'il me lance en ce moment.* [*Ecoutez, écoutez.*] *Mais l'hon. membre, la haine et la rancune dans le cœur, préparait la sortie qu'il vient de faire. Il a fait beaucoup de bruit à propos d'une affaire qui n'est après tout qu'une farce.* [*Ecoutez, écoutez.*] *Il fut suivi par l'hon. député de Chateauguay, qui prit un air d'indignation, et son ton le plus fort pour l'aider à dénoncer ce qu'ils appellent une conduite honteuse et exécrable ; ensuite est venu l'hon. député de Cornwall qui a bien voulu fatiguer la chambre pendant quelque temps pour soutenir ses amis. Eh ! bien, maintenant, pour répondre à leur accusation, appuyée d'aucune preuve, je me contente de déclarer hautement que je n'ai jamais signé un tel télégramme, et porter une accusation comme celle-là sur le simple récit des serviteurs de la chambre, dénote de la bassesse et du déshonneur. Je n'ai pas employé la signature de l'hon. membre, et je n'ai pas non plus l'intention de jamais l'employer.* (*Ecoutez, écoutez et applaudissements.*)

L'hon. M. Laframboise.—Je voudrais savoir s'il n'est pas vrai que l'hon. membre, qui siége à côté de l'hon. député pour Beauharnois, savait hier après-midi que cette accusation était pendante et serait amenée devant cette chambre. Sous ces circonstances, il aurait dû venir de l'avant et nier l'affaire ou donner des explications. (Ecoutez !)

M. A. Dufresne.—Je n'aime pas que l'on emploie mon nom mal à propos et sans autorisation. Si je me suis levé c'est pour me défendre, et je pense que la chambre approuvera ma conduite. L'hon. membre déclare n'avoir pas signé le télégramme, eh bien je ne l'accuse pas de l'avoir signé. Mais s'il n'est pas coupable de l'avoir envoyé qu'il se disculpe, qu'il le nie. [Ecoutez.]

M. Denis.—Je suis prêt à le faire. (Ecoutez.)

M. A. Dufresne.—L'hon. membre a été accusé d'avoir remis le message de ses propres mains. Qu'il dise de qui il l'a reçu.

L'hon. J. S. McDonald. Se faisant comprendre difficilement des galeries, exprima, suivant ce que l'on comprit, l'idée que celui qui produit un document forgé est aussi coupable que l'auteur du document lui-même. Il ne savait pas s'il devait comprendre que l'hon. député pour Beauharnais n'avait rien eu à faire avec le mensonge. Ecoutez, écoutez.

M. Denis, au milieu du bruit, et de cris de "aux voix, aux voix." Je nie avoir signé le nom de l'hon. monsieur.

L'hon. J. S. Macdonald. Dois-je entendre que l'hon. membre nie. —

M. Denis. Je n'ai jamais signé le nom de l'hon. monsieur, et n'ai jamais l'intention de le faire. Ecoutez, écoutez.

M. A. Dufresne.—Propose qu'un comité spécial composé de MM Laframboise, Pâquet, Labrèche-Viger, Haultain, A. Mackenzie et du moteur soit nommé pour s'enquérir de l'affaire,

L'hon. M. Cartier,—Non, non, pas ce comité.

L'hon. J. A. Macdonald,—Je n'ai pas d'objection à accorder un comité pourvu qu'il soit composé autrement.

Plusieurs membres prirent tour à la parole, enfin l'Orateur lut la motion présentant le comité amendé comme suit : MM. Laframboise, Jos. Dufresne, Blanchet, Rose et Paquet. La motion étant mise aux voix la chambre s'est trouvée partagée également, 44 pour et 44 contre ce résultat excita les rires et les applaudissements prolongés.

Un hon. membre. Le membre pour Toronto, M. Smith, n'a pas voté.

M. Smith dit que quoiqu'il fut présent lorsque la motion a été mise aux voix, il croyait ne devoir pas voter parcequ'il n'avait pas assisté à la discussion. Cris de non, non, oui, oui, et qu'il soit exempté.

M. Smith étant pressé par plusieurs de voter se déclara pour la motion.

Un Membre. *L'hon.* membre pour Beauharnois, M. Denis, n'a pas voté. Ecoutez, écoutez.

M. Denis. J'aimerais à être exempté de voter.

Un Membre. L'hon. membre pour Iberville, M A. Dufresne, a voté.

M. Denis. Puisque l'hon. membre pour Iberville a voté, je voterai aussi et je vote contre.

Le résultat de la division fut alors annoncé par le Greffier 45 pour, 45 contre.

L'Orateur vota contre la motion de M. Dufresne.

M. F. Jones, North-Leeds. Est-ce que les Hons. Procureurs-Généraux Est et Ouest s'attendent à voir la Chambre résigner après une telle défaite. Rires.

L'Hon. J. A. Macdonald. La Chambre ne fera rien de semblable. Ecoutez, écoutez.

Le projet du code civil, avec les amendements faits jeudi, a été adopté durant cette séance.

A la séance du soir la chambre s'est de nouveau formé en comité pour prendre le budjet en considération.

M. Holton a critiqué l'exposé financier de M. Galt. Comme nous n'avons pas encore reproduit le discours de M. Galt, nous nous abstiendrons de commenter les remarques de M. Holton dont M. Galt a su faire justice avec son habileté accoutumé. Et la chambre s'ajourne.

M. Galt a proposé en chambre la semaine dernière que la résolution suivante soit adoptée :

Résolu, que les droits de timbres suivants seront prélevés en sus de ceux que la loi permet maintenant de prélever, savoir :

Sur les lettres de change et billets pour la valeur de $25 ou au dessous 1 centin.

Do	$50 et plus de $25	2 centins.
Do	$100 et plus de $50	3 centins.

Là dessus le démagogue du *Défricheur* remarque :

« C'est ça ne vous gênez pas messieurs les bureaucrates. Le peuple est bon, faites le payer ....

Paie, Baptiste, paie ; quand tu trouveras la mesure pleine tu te plaindras à ceux qui t'imposent ces taxes !»

Dans ces quelques mots se révèlent le mendiant de popularité, le démagogue sans principes qui ne recule devant aucune mensonges pour exciter contre les gouvernants ceux qui sont prêts à avaler toutes les fadaises qu'on leur débite contre le pouvoir. Il est vrai qu'en fait de mensonge, le diablotin de l'Avenir peut en montrer à son père Satan.

Voyons un peu, M. Eric Dorion, est-il bien vrai que vous êtes assez ignorant de ce qui se passe à la campagne pour croire que c'est ceux que vous appelez, le peuple, les cultivateurs, qui se trouveront atteints par la taxe que l'on se propose d'imposer ? Combien y a-t-il de cultivateurs par paroisse qui donnent plus d'un, deux ou trois billets, *sous signature privée*, pour un montant de $25 par année ? Il n'y en a pas deux. Pour trois billets de $25 qu'un cultivateur donnerait par année, quand même il serait obligé de payer la somme de 3 centins, est-ce bien la peine de tant se lamenter, et que, du siége que vous occupez plus ou moins loyalement, au Parlement, vous lui criiez de votre petite voix nasillarde : « paie Baptiste, paie.»

Eh bien ! oui, Baptiste a assez de cœur pour s'imposer une taxe de 3 centins par année, si cette taxe peut aider à faire faire les chemins dans les cantons de l'Est, à soutenir les maisons d'éducation, les maisons de charité, à aider aux municipalités pauvres à maintenir leurs écoles &c. Si vous ne lui supposez pas assez de patriotisme pour cela c'est que vous le jugez à votre aune.

Mais M. Jean-Baptiste Eric Dorion vous n'étiez pas aussi soucieux de « l'argent du peuple » lorsque vous votiez pour faire commencer sous « le plus court délai possible » l'élargissement des canaux, qui aurait coûté au moins *dix millions* de dollars à ce pauvre Baptiste. *Le peuple est bon*, tâchez de lui faire avaler ce vote, « pillard » *enfant terrible*. En attendant nous attirons l'attention de vos électeurs sur le fait et nous les prions de le prendre en note.

Lorsque messieurs les rouges étaient au pouvoir, durant la session de l'été, en 1863, M. Holton ne nous a-t-il pas déclaré qu'il avait l'intention de taxer directement le peuple, ou du moins qu'il fallait l'accoutumer à la taxe directe. Ainsi, si les rouges étaient restés au pouvoir il est probable que les cultivateurs auraient aujourd'hui, une taxe sur leur propriété à payer au gouvernement, puisque dès 1863 M. Holton parlait d'y accoutumer le peuple. C'est donc heureux pour le peuple, au point de vue de la taxation, que les rouges aient été renversés, puisque aujourd'hui on trouve moyen d'accomplir de grandes entreprises sans taxer les terres. Les *bleus* aiment donc plus le peuple que les *rouges* puisqu'ils réussissent à l'exempter des taxes directes.

Car il est facile de comprendre que les nouveaux droits que l'on veut imposer tomberont presqu'exclusivement sur les marchands, les hommes d'affaires de villes qui ne passent presque pas de journées sans avoir de billets, de lettres de change à négocier. Qu'on sache donc une bonne fois, que s'il est quelqu'un qui traite le peuple en *ignorants*, c'est M. Dorion, de l'Avenir, qui veut l'effaroucher avec des niaiseries, comme on fait peur à des enfants en les menaçant des *loups-garous*.

CEREMONIE RELIGIEUSE.

Dimanche dernier, sur les quatre heures et demie de l'après midi, avait lieu la pieuse cérémonie de la bénédiction de la première pierre de l'église que font construire les Révérendes Sœurs de l'Hôtel-Dieu de cette ville, en même temps que le couvent qui doit remplacer celui qui existe maintenant. Monseigneur l'Evêque de St. Hyacinthe, assisté de MM. J. B. Dupuis, sén., et B. J. Leclaire, Archiprêtres, et entouré d'une soixantaine de Prêtres, assemblés pour la Retraite Pastorale, voulut bien présider lui-même en cette occasion. M. le Grand Vicaire Crevier, auquel St. Hyacinthe est redevable de cette belle institution, qui fait tant de bien parmi nous, accéda à la demande qui lui fut faite de parler en cette circonstance. Pour quiconque connaît le fond inépuisable de charité qui existe dans le cœur de ce vénérable Prêtre, il sera facile de comprendre que sa parole dût être impressionnante, et qu'elle fût un encouragement puissant à pratiquer cette divine vertu de charité, qui, elle seule, peut se flatter des œuvres durables et toutes entières à l'avantage de l'humanité. Après le sermon, qui eut lieu à la cathédrale, on se transporta en procession au lieu où devait se faire la bénédiction. Le clergé se rangea de chaque côté dans l'intérieur des fondations de la nouvelle Eglise, et le pontife, avec ses assistants, son cérémoniaire et ses suivants, monta sur l'estrade près de laquelle se trouvait la pierre qui devait être bénite. Le temps était on ne peut plus favorable. Le soleil avait eu le soin de se cacher dans un léger nuage de fumée, et sa chaleur était tempérée par une bienfaisante brise de vent de nord. L'exécution des saints rites de l'église terminée, chacun se fit un devoir de déposer dans la pierre l'offrande de circonstance. A la suite de Monseigneur et de ses assistants, on remarqua M. le représentant du Comté de St. Hyacinthe, son honneur le maire de la cité, M. le Supérieur du Séminaire de St. Hyacinthe, M. le Grand Vicaire Crevier, M. le Grand Vicaire Brouillet, de l'Orégon, vinrent ensuite tous les prêtres présents à la cérémonie, les citoyens de la ville, et toutes les personnes charitables qui voulurent donner une preuve de leur sympathie envers une maison qui la mérite à tant de titres. La collecte s'est montée à la somme de $220. C'est un beau résultat, vû que l'assistance, à part le clergé, était peu nombreuse. Nous ne voulons pas croire que cette abstention à une cérémonie qui intéressait tant St. Hyacinthe, soit le fait d'un mauvais vouloir pour nos bonnes Sœurs de Charité, car elles sont entourées de l'estime et de l'affection générales. Nous sommes persuadé, au contraire, que cet incident est dû aux circonstances.

Conseil de Ville.

Présent :—Son Honneur le Maire.

MM. Bire, Côté, Dessaulles, Malhiot, Resther et Richer.

Le rapport de la séance précédente est lu et adopté.

Au commencement de la séance Son Honneur le Maire transmet au Conseil une dépêche du Secrétaire Provincial sur les moyens à prendre en cas de choléra, pour prévenir ses ravages autant que possible.

Conformément à l'avis qu'il en avait donné à la séance du 26 Août dernier, M. Richer fait motion qu'une taxe annuelle de $10 soit imposée sur tout commerçant de grains qui achètera du grain dans cette cité, ou toute personne qui fera le commerce de grains dans cette cité, et que cette taxe soit payée entre les mains du secrétaire-trésorier, par telle personne avant qu'elle puisse faire tel commerce de grains, sous peine d'une amende de $10 pour chaque jour.

Secondé par M. Dessaulles.

M. Malhiot pense qu'il est juste que cette taxe soit imposée vu que le commerce de grain est le seul qui ne soit pas taxé, et s'il est une branche de commerce qui rend les chemins impraticables, et occasionne par conséquent des dépenses de la part de la corporation, c'est bien celui-là.

M. Richer, fait remarquer que cette taxe si elle est imposée sera de nature à favoriser les commerçants eux-mêmes en ce qu'elle en limitera peut-être le nombre. Plusieurs d'entre eux lui ont témoigné qu'ils seraient contents de voir adopter sa motion.

M. Resther pense qu'on aurait dû rédiger le règlement de manière à ce qu'il ne s'étende pas à ceux qui font le commerce de grains sur le marché, et sont déjà obligés de payer un écu par samedi.

M. Richer dit que son intention est que l'on taxe seulement ceux qui font le commerce de grains et l'exportent par les chars.

M. Dessaulles. Il est bon de s'entendre afin de ne pas taxer de nouveau ceux qui le sont déjà.

M. Resther pense qu'il est à propos d'amender la motion de M. Richer afin d'excepter ces derniers commerçants.

M. Malhiot dit que comme il lui faut se retirer, il attire immédiatement l'attention du conseil sur le fait qu'un propriétaire de terrain sur la rue Concorde est actuellement à bâtir une maison qui dépasse les limites de sa propriété et empiète d'au moins deux pieds sur la rue, et que malgré une notification de la part du Chef de Police il continue sa construction alléguant qu'il a droit d'agir ainsi.

On décide de s'entendre avec l'avocat de la corporation pour poursuivre le propriétaire en question s'il ne veut pas se conformer aux réglements du conseil.

M. Malhiot attire l'attention du conseil en même temps sur la négligence que certain propriétaire de pont apporte à enlever de vieux pilliers dans la rivière contrairement aux ordres du conseil. M. Birs fait la même remarque.

M. Malhiot obtient alors la permission de se retirer et on en revient à la motion de M. Richer.

M. Dessaulles propose en amendement à la dite motion que le présent réglement n'effectera nullement celui passé le 25 Juin 1862. Agréé unanimement.

La motion telle qu'amendée est alors mise aux voix et agréé aussi unanimement.

On s'occupa alors de la circulaire du gouvernement à propos du choléra, et il est résolu de la référer au comité de santé.

M. Richer attire l'attention du Conseil sur les désordres, les scandales qui ont eu lieu lors des dernières courses ; et comme c'était dû en partie à la vente des boissons enivrantes, et comme le terrain des courses se trouve dans les limites de la ville, il croit que l'on devrait prendre des mesures pour empêcher le débit de telles boissons.

Son Honneur le Maire remarque que c'est au Percepteur du Revenu à poursuivre ces infractions ; mais que si ce dernier ne s'en occupait pas il serait du devoir de la corporation d'y rémédier.

M. Birs dit qu'une correspondance à propos des Regrattiers vient de paraître sur le *Courrier* et qu'on se plaint que l'article soixantième des réglements n'est pas observé.

M. Resther, en sa qualité de président des Marchés, dit qu'il veillera à ce que ce réglement soit suivi, et que personne ne prenne de moyen pour s'y soustraire.

Le Conseil s'ajourne au 15 courant.

On lit dans le *Journal des Trois-Rivières* :

« Nous comprenons trop bien le rôle important de l'agriculture dans notre pays, nous connaissons trop les rudes labeurs du colon dans le défrichement de sa terre, pour que nous n'éprouvions pas une véritable satisfaction lorsqu'il nous est donné de pouvoir constater un progrès dans la colonisation de nos terres incultes. La colonisation a fait depuis quelques années de rapides et d'immenses progrès, surtout dans la partie si florissante des cantons de l'Est. Si l'on remonte cinquante ans dans le passé, les cantons de l'Est étaient à peine connus ; « Mais aujourd'hui, a dit un écrivain contemporain, ce vaste domaine de la nature, est comme une de ces belles et riches plantations auxquelles l'art et le goût savent donner un aspect riant et varié.»

« Celui qui parcourt aujourd'hui les cantons de l'Est est saisi de l'aspect enchanteur que présente cette nature si belle et si variée, avec ses innombrables rivières qui la sillonnent en tout sens, avec ses jolis et prospères villages qui s'offrent de tout côté à sa vue étonnée, avec ses magnifiques églises, beau monument de la foi religieuse qui distingue en général à un degré si marqué le colon canadien. En effet, nous dit l'abbé Tredelle, tout change et s'améliore d'année en année, de jour en jour. La forêt s'éloigne, les champs cultivés s'agrandissent et se plaisent à montrer, au temps de la récolte, la richesse de leur sol en se couvrant d'abondantes moissons, dont on voit les épis jaunissants se courber par ondulations au souffle du vent du midi, qui règne souvent dans ces cantons et y remplace l'incommode Nord-Est des bords du fleuve. Les souches, ces prosaïques souches, dont l'aspect est si pétrifiant, disparaissent, les cabanes de bois rond, première demeure obligée du colon, remplacées d'abord par de petites maisonnettes plus confortables, font aujourd'hui place à de belles et riches bâtisses.»

« Nous avons en mains des notes sur différentes paroisses des cantons de l'Est et nous les publierons à mesure que nous aurons le temps de les coordonner. Le township de Grantham, par lequel nous allons commencer est borné par les townships d'Upton, de Wickham, de Simpson et de Wendower. Il forme deux jolies paroisses, des treize rangs en profondeur qui le constituent. La paroisse de St.-Frédéric de Drummondville comprend les cinq premiers rangs, et la paroisse de St.-Germain les huit derniers. St.-Germain, dont nous allons aujourd'hui entretenir nos lecteurs, a trois lieues de front sur deux et demie de profondeur. Ses terres sont généralement très bonnes et d'une grande fertilité, et c'est ce qui explique pourquoi la paroisse de St.-Germain est une de celles qui ont progressé le plus rapidement. Comme un nombre de colons se trouvaient à une distance assez considérable de Drummondville, on obtint de Mgr. de Québec la permission d'y construire une chapelle en bois qui fut bénie le 28 janvier 1855. Cette paroisse reçut son érection canonique le 29 juin 1856. Lorsque M. Baillargeon fut nommé curé de St.-Germain, en octobre 1859, cette paroisse comptait 1100 âmes dont 620 communiants, et lorsqu'il l'a laissé l'automne dernier pour venir résider au milieu de nous, on y comptait 1900 âmes dont 1120 communiants.

« On y construit actuellement une jolie église en pierre dont la longueur est de 124 pieds et la largeur de 56, avec une sacristie en pierre de 36 pieds carrés. Le plan de l'église a été fourni par M. Bourgeau de Montréal, et l'exécution est confiée aux habiles entrepreneurs Thomas et Louis Allard. L'Eglise est gothique, avec toutes ses ouvertures en pierre de taille bouchardée en fin, et le portail se distingue par la qualité de ses pierres, tout taillées en bloc de douze pouces d'épaisseur. Les travaux sont presque finis à l'heure qu'il est, et l'église doit être livrée au culte cet automne. Les habitants de St.-Germain n'ont pas lieu de regretter les sacrifices qu'ils se sont imposés pour élever un temple à Dieu. M. Louis Allard qui est demeuré à St.-Germain depuis que les travaux de l'église sont commencés et qui les a conduits, doit être fier de son œuvre, car l'exécution des travaux

de l'Eglise de St. Germain suffit pour établir la réputation de M. Allard sur une base large et solide. Le voyageur qui verra cet église, qui examinera cette maçonne régulière et sans réplique, ces deux tourelles surmontées de pyramides en pierre de taille, ce joli clocher qui s'élance dans les airs à la hauteur de 140 pieds, concevra une haute idée de l'intelligence, de l'habileté et de l'honnêteté de M. Allard, quand on lui apprendra le nom de cet industrieux constructeur.

« Honneur donc à M. Allard et honneur aux braves colons de St-Germain pour la générosité qu'ils ont déployée dans la construction de leur Eglise, et auxquels nous souhaitons de tout cœur : succès et prospérité.»

EMIGRATION.

SHERBROOKE, 29 AOUT, 1865.

Tout homme, qui aime son pays, voit avec peine les dangers, qui le menacent. Il sent à l'instant renaître en lui ce vif et noble sentiment d'amour patriotique qui remue si fortement toutes les puissances de l'âme. Il brûle du désir de le défendre.

Servir son pays, a dit un homme célèbre dans l'histoire, « le grand Thomas Morus, » n'est pas une obligation chimérique, mais bien un devoir réel, que tout honnête homme doit s'efforcer d'accomplir par tous les moyens, qui sont en son pouvoir.

Bien lâche donc serait celui qui reculerait devant un si solennel devoir. Plus lâche encore et mille fois infâme serait l'homme assez dépourvu de cœur et de générosité pour, non seulement, ne pas s'acquitter de ce devoir d'honneur, mais même prêter main forte à ceux, qui le dédaignent, soit par ignorance ou autrement.

A ceux donc de nos compatriotes, qui encouragent, soit directement ou indirectement, l'émigration, *honte, mépris et infamie*. Ce sont des traîtres, qui versent à longs traits le venin de ce poison fatal, qui porte infailliblement la mort dans la vie d'un peuple.

Ces hommes, qui ne le sont que de forme, portent empreints sur le front le stigmate indélébile du déshonneur et de la déloyauté. Un traître n'a de place nulle part parmi les honnêtes gens. C'est un vil rejeton de la société, qui n'est à son aise que dans les bas-fonds de la dégradation la plus éhontée possible.

Or, encourager l'émigration, surtout dans les circonstances actuelles, c'est, personne ne l'ignore, favoriser le mal, qui peut le mieux porter une atteinte mortelle à la richesse, à la gloire et à la prospérité de notre beau Canada. C'est donc une noire trahison, qui n'a pas d'expression digne de la flétrir comme elle le mérite.

De l'aveu de tout le monde, l'émigration est un mal social, dont les conséquences fatales sont pénibles à penser et impossibles à redire. C'est une apathie funeste à ce que nous avons de plus cher et de plus précieux.

Emigrer, c'est déserter sa patrie. Or la patrie n'est pas précisément le sol que nous foulons, mais bien surtout la religion que nous professons, la langue que nous parlons, les lois, qui nous régissent, les institutions que nous fréquentons, les usages et coutumes que nous observons comme peuple

La patrie, dit un homme distingué, c'est l'arche sainte de l'homme, de ses devoirs et de ses droits ; c'est sa vie, c'est son berceau, c'est sa tombe, c'est tout pour lui après le ciel d'où il vient et où il doit remonter.

La patrie ! c'est ce coin de terre à nous assigné par la Divine Providence pour y parcourir le chemin, qui conduit du berceau à la tombe, du Temps à l'Eternité. Qui donc déserte sa patrie est bien coupable.

Oh ! ici, je voudrais tracer ces lignes en caractère de feu pour communiquer à chacun une étincelle de ce brûlant amour religieux, national et patriotique, qui consume toujours un cœur bien né. Je voudrais tenir en main la plume d'un Cicéron pour persuader et convaincre.

On a besoin de mercenaires dans les Etats-Unis, on a besoin d'*esclaves*, (c'est le vrai mot) et c'est au milieu de nous qu'on vient les chercher. Oui, ce n'est que trop vrai, ce sont nos pauvres Canadiens, trop malheureuses victimes de l'ignorance, qui vont par centaines et par milliers se charger de cette servile fonction. Ce sont nos compatriotes, je le dis avec douleur, qui délaissant leur pays, leurs parents et leurs amis, vont perdre leur foi, user leur santé au profit de ce peuple, ennemi de notre religion, de notre langue et de notre nationalité ; de ce peuple qui n'attend que l'occasion favorable de nous écraser sous les étreintes de son ambition mal déguisée, de ce peuple, qui, maintenant plus que jamais, porte, tête levée, l'étendard de l'immoralité la plus répugnante et la plus évidente possible pour qui n'est pas encore aveugle ; et tout cela dans la perspective de gagner quelques misérables *Green Backs*.

O ma patrie ! toi, pourtant si riche et si feconde, toi, si séduisante et si belle, toi que nous devons aimer à tant de titres, par ce que tu nous as procuré tant de bienfaits et tant de bonheur, faut-il t'abandonner avec tant d'indifférence et de froideur ? Faut-il te laisser à toi même lorsque plus que jamais tu réclames, et à bon droit, le service de tes enfants ?

Où sont donc, je le demande, ceux de nos compatriotes, qui sont allés chercher fortune chez nos voisins et qui l'ont acquise ? Où sont-ils ? répondez. Sur cent, m'en citerez-vous un seul ? Et qui sait si cet homme favorisé que vous me donnez comme exemple, ne se fût pas enrichi pareillement dans son pays ? N'en voit-on pas tous les jours et beaucoup autour de nous, qui sont devenus riches et puissants, et qui au commencement de leur carrière, avaient peine à vivre ? Sur un seul de nos compatriotes, qui a réussi dans les Etats, nous en trouverons dix, qui ont fait mieux que lui en Canada.

Mais, dit-on, l'on nous promet de beaux salaires de l'autre côté des lignes, 2 ou 3 piastres par jour. Voici, entre mille autres, un fait que je connais personnellement et qui prouve assez bien que promesse de *Yankee* n'est pas toujours, tant s'en faut, mot d'évangile.

Un honnête Canadien du Township d'Oxford vendait dernièrement sa propriété dont une partie du prix était payée et sur laquelle il avait fait des impenses et des améliorations pour une valeur assez considérable. « Je pars, me dit-il, pour les Etats-Unis et « j'ai besoin d'argent. J'espère bien qu'une « fois là j'aurai vite remboursé ce que j'aurai « dépensé pour m'y rendre. Mon frère, qui « s'y trouve depuis un mois, m'écrit qu'il ga- « gne $3 par jour et que, si je veux y aller, « le même prix me sera donné et de l'ouvra- « ge à toute ma famille, capable de travailler « dans une manufacture.»

Le contrat de vente venait d'être signé lorsqu'une nouvelle lettre de son frère lui arrive, que j'ai moi même et dont voici la teneur à peu près :

« Ne fais pas la folie de venir me rejoin- « dre, c'est à peine si je gagne pour payer « ma pension, qui est très chère, et encore « me faut-il travailler comme un *véritable* « *esclave*. De plus je suis averti qu'on ne « peut me garder davantage parcequ'on n'a « plus besoin de moi. Je retournerai au « Canada aussitôt que j'aurai assez d'argent « pour payer mon passage.»

Est-ce bien encourageant ? Est-ce là ce bien-être, qu'on nous promet ? Pourtant combien d'autres n'ont-ils pas été et ne sont ils pas actuellement dans la même position que cet homme, dont je viens de parler ? Combien d'autres ne se sont pas abreuvés au calice de l'amertume, après avoir mangé en esclaves le pain noir de l'exilé ? Combien qui n'ont pas encore perdu la foi, n'aspirent-ils pas, la larme à l'œil et la douleur cuisante de l'ennui dans l'âme, à revoir le beau clocher de leur village natal ? Combien de malheureux, qui n'ont pu conserver au contact de ce peuple démoralisateur et démoralisé leur foi de catholique, croupissent-ils maintenant dans la plus stupide ignorance de leurs devoirs et comme chrétiens et comme citoyens ?

Avez-vous jamais rencontré ces espèces de canadiens, qui nous arrivent parfois des Etats-Unis le *feutre* sur le coin de la tête, le *guess so* dans la bouche et le vide dans la cervelle ? Si non, tant mieux, je vous souhaite de n'en jamais voir ; c'est une affliction de moins pour vous. Si oui, dites-le moi franchement, est-il rien de si humiliant pour notre nationalité ? Est-il rien de plus affligeant et de plus honteux pour tout homme, qui sent battre dans sa poitrine un cœur de Canadien, qui sent couler dans ses veines un sang pur et loyal, que de voir ces hommes, peut-être appelés à rendre de grands services à leur patrie, devenir ainsi des nullités sociales ou mieux des nuisances dans la société ?

Pourquoi donc perdre si lâchement ce noble et beau sentiment national, le seul qui, sous la forte influence de la religion, fait de l'homme un véritable héros dans les épreuves et les adversités de la vie d'un peuple ? Pourquoi donc n'aimer pas notre patrie de manière à la conserver belle et heureuse à la rendre riche et puissante ? Elle a couté si cher à nos pères, qui, après avoir passé de la gloire à l'immortalité, dorment maintenant le sommeil de la mort dans son sein ! Elle a saigné beaucoup. elle saigne encore de leur sang ; à nous, qui en sommes en honneur et en conscience les gardiens, à nous de l'aider et de la consoler. Elle a souffert beaucoup, elle souffre encore et elle souffrira d'avantage si nous n'arrêtons pas ce torrent d'émigration, qui entraîne à sa suite son bonheur et sa prospérité

L'or, qu'on fait briller à vos yeux de l'autre côté des lignes, n'est qu'un piége. Une fois pris, vous n'en sortirez, soyez en certains, *si cependant vous le pouvez*, qu'à force de sacrifices, d'humiliations, de souffrances et de privations.

On promet de payer $50 par mois ; c'est le maximum, et j'admets qu'on le donne réellement. chose qui n'arrive pas toujours. Les frais de passage et de transport sont d'au moins $25 et souvent beaucoup plus. Le discompte est de 30 par 100, balance $17. 50. La pension est de $3 à $4 par jour aux hôtels, mais je ne la suppose que de $4 par semaine ou de $16 par mois. Conséquemment frais de transport, discompte et pension ôtés, il ne reste sur les $50 que la minime somme de $1.50. Où donc est le profit ?....

Mais, objecte-on, nous n'avons à payer le passage qu'une fois. C'est vrai, mais aussi vous n'avez le plus souvent sinon toujours, qu'une fois $50 pour un mois ; le second c'est moins et le troisième c'est *attrape ce qu'on peut*. Comme à l'individu, dont je viens de parler, on vous dira : nous n'avons plus besoin de vous, et alors, comme lui, vous végèterez, et vous travaillerez en *véritables esclaves* pour obtenir les moyens de retourner au Canada, si toutefois vous ne cédez pas à cette fausse honte, qui en retient un si grand nombre.

Partis avec l'espoir de faire fortune et trop souvent contre le conseil de personnes sages et expérimentées, on préfère vivre dans les manufactures ou dans les écuries des Yankees, leur servir de valets et de marchepieds plutôt que de revenir au milieu des siens, plus pauvres qu'on ne les avait laissés. D'autrefois, et c'est le cas ordinaire, pour satisfaire à cette vanité d'amour propre, qui veut avoir raison quand même, on s'achète ou l'on emprunte une robe de soie ou un habit de drap, le tout assez commun, Dieu merci ! et l'on vient dépenser au milieu de nous de la manière, que vous savez ou qu'il est aussi bien de ne pas savoir, les quelques piastres, que l'on a si difficilement gagnées, pour ensuite retourner prendre de nouveau le joug écrasant de la servitude.

CÉCILIEN.

(*A continuer.*)

NOS STATISTIQUES.

« Depuis longtemps un besoin imperieux se faisait sentir dans une des parties les plus importantes des statistiques de la Province. L'immense collection des registres de paroisses, source de documents si précieux et en même temps du plus haut intérêt au point de vue de notre histoire, n'avait jamais été collationnée jusqu'à ce jour. Un grand nombre de ces anciens régistres, dont les doubles n'existent point ou n'ont jamais été déposés dans les greffes, se trouvaient exposés à périr au premier jour par suite d'incendie ou de quelqu'autre accident.

» C'est ainsi que, pour n'en citer qu'un exemple entre bien d'autres, a été détruite une grande partie des archives, si pleines d'intérêt, de la mission sauvage de Saint-François du Lac.

« Il était donc de la plus haute importance de remédier à ce grave inconvénient ; aussi le gouvernement actuel l'a-t-il compris, et depuis quelque temps s'en occupe-t-il activement.

« L'homme d'état si éminent dont le Canada déplore la perte, Sir Etienne P. Taché, avait été singulièrement frappé de l'importance de ce travail ; il s'en occupait encore peu de jours avant sa mort, et même la dernière lettre officielle qu'il ait signée avait précisément trait à cette affaire.

« C'est qu'outre l'importance légale de ces pièces authentiques, elles renferment une foule de renseignements historiques que l'on chercherait vainement ailleurs. C'est là en effet que sont venus puiser tant de fois nos archéologues les plus érudits, les Jacques Viger, les Faribault, les Ferland, les Sir Lafontaine.

« L'on connaît déjà depuis longtemps les *Notes sur les Registres* de N. D. de Québec, de M. l'abbé Ferland, cet opuscule si intéressant, qui a fait dire que son auteur avait ainsi retrouvé les lettres de noblesses des anciennes familles qui peuplèrent autrefois cette colonie. Ces recherches ne vont cependant pas au-de-là de l'année 1850.

« Le choix, que le gouvernement vient de fait de M. l'abbé Tanguay pour établir l'ordre parmi tous ces documents dispersés dans les différentes parties du pays, et continuer l'œuvre de ces devanciers, a été très-heureux. Car, outre des aptitudes spéciales, M. l'abbé Tanguay s'occupait déjà depuis plusieurs années d'un travail sur ces mêmes registres.

« Ce n'est rien moins que le répertoire général de toutes les familles canadiennes établies dans le pays depuis sa fondation, œuvre colossale qui comprendra toutes les ligrées de chaque famille depuis son origine en France jusqu'à nos jours. Cet ouvrage est maintenant très avancé et contient déjà plus de 70,000 noms d'individus. Il est facile de voir de quelle immense utilité sera une pareille œuvre, lorsqu'elle aura été complétée et livrée à la publicité..

« En outre elle a déjà eu pour résultat de reconstituer un grand nombre d'actes en partie détruits, de fixer la date d'un certain nombre d'autres qu'on ne pouvait constater, et de rétablir les véritables noms d'une foule de familles qui se sont altérés tant de fois aux différentes époques et qui rendaient si souvent toutes les recherches infructueuses.

« On nous assure que la première partie de ce travail, qui termine à l'année 1700, et qui renferme l'époque la plus obscure et en même temps la plus intéressante, sera prête et publiée dans le cours de l'année prochaine.»

—*Courrier du Canada.*

Le Soir.

REVERIE.

Rêver c'est parfumer la vie et le sommeil
C'est dorer l'horizon, et chanter l'espérance
C'est croire à l'avenir........

Le jour va finir : les derniers rayons du soleil couchant couvrent des plus splendides couleurs les nuages amoncelés, le ciel n'est que pourpe et or ! Les arbres, les fleurs, le gazon se parent de ses brillants et magiques reflets.

Les îles enchantées qui se balancent dans l'espace et qui semblent flotter dans des mers de feu et d'ambre, disparaissent doucement.

La bavarde hirondelle jase depuis longtemps à ma fenêtre. Le chanteur ailé cherche son nid de mousse sur les vieux chênes qui couronnent les hauteurs voisines. La muette perdrix cache sa jolie tête dans la verte fougère. La cloche de l'*Angelus* dans sa mystérieuse harmonie vient de se faire entendre :

" Déjà s'endort sa voix éteinte,
Trois fois ses battements ont ému le saint lieu,
Trois fois l'écho fidèle a répété sa plainte."

La chaleur du jour a fait place à un air frais et pur, les prairies et les champs répandent au loin des senteurs âcres et agréables, les fleurs referment leurs corolles....

Ah ! qu'il est beau le soir avec son crépuscule frangé d'or et d'azur, éclairant les objets d'une lueur incertaine, et quand le zéphir nous apporte sur ses ailes cent parfums divers !

De longues rangées de peupliers dont le feuillage frisonne au léger souffle de la brise se découpent sur le bleu foncé du ciel.

L'Occident n'offre à son horizon qu'une ligne opale. Les ombres du soir s'étendent rapidement et sur les montagnes flotte un nuage obscur qui bientôt s'élance sur la campagne.

Les bruits s'éteignent peu à peu. Les arbres qui bordent notre petite rivière en mirant leur vert feuillage dans ses eaux limpides cessent de voir leur douce image dans ce miroir liquide.... La nuit jette sur le monde endormie ses draperies funèbres, un rideau sombre s'abaisse sur la scène, enveloppant la cime des forêts dans une profonde obscurité. Au loin dans les bois, l'oiseau de nuit fait entendre son cri..... ! La lune même ne paraît pas, aucune étoile ne scintille au firmament pour guider dans sa route le voyageur fatigué.... tout est silencieux !

Ce silence majestueux pousse à la rêverie. Quelque chose d'indéfinissable s'empare de nous. L'œil erre dans l'obscurité et le cœur semble trop petit pour contenir l'émotion qui le pénètre, les souvenirs viennent en foule heurter l'imagination. L'âme semble s'envoler, et perçant ce dôme de ténèbres va là haut retrouver ceux qui ne sont plus....... L'heure s'écoule, heure toute pleine d'illusions, de regrets, d'espérance et de rêves. Mais une larme qui s'échappe de la paupière rappelle à la réalité et l'on se surprend à dire avec le poète :

" Revenez, revenez, ô mes tristes pensées,
Je veux rêver et non pleurer ! "

CAROLINE.

D'un joli pays, 25 août, 1865.

Une compagnie vient de se former pour poser un télégraphe sous-marin entre Cuba et les Etats-Unis.

—Nous recevons des autorités militaires la note suivante :

—Nous apprenons qu'il est question d'assembler tous les gradués des Ecoles Militaires à un camp d'instruction, à Montréal, vers le milieu de ce mois. Nous espérons que tous se feront un devoir de témoigner, par leur présence et leur bonne conduite, que les Ecoles sont sur un pied d'efficacité tout à fait satisfaisant pour le public. Il faudra, sans doute, des raisons urgentes pour empêcher aucun de ceux qui ont obtenu des certificats de se rendre au jour fixé.

NECROLOGIE.

Au presbytère de St. Mathias, Dame MARIE ANASTASIE DESJARDINS, épouse de feu J. BTE. HARDY, mère du Curé du lieu et de celui de St. Roch de Richelieu.

Bonne épouse, elle sut toujours partager les peines et les afflictions, les joies et les espérances d'un époux qui lui fut enlevé trop tôt, la laissant ainsi veuve et mère de onze enfants auxquels elle s'est toujours dévouée avec une sollicitude tout à la fois constante et maternelle pendant les dix-huit années de son veuvage.

Déjà, depuis plusieurs années, sa santé affaiblie, ne lui permettant plus de se livrer à cette vie active qu'elle avait toujours menée, la soumettait à d'autres épreuves dont elle triompha par une patience et une résignation vraiment chrétienne qu'elle soutint jusqu'à son trépas.

Préparer depuis longtemps à la mort, elle l'envisagea avec le courage et la constance du chrétien qui la regarde comme le passage à une meilleure vie.

Ce fut mardi, le 29 dernier vers les quatre heures de l'après-midi, qu'elle rendit paisiblement son âme à Dieu, étant dans sa soixante et septième année.

Ses funérailles ont eu lieu à St. Mathias le 2 du courant, en présence d'un concours nombreux des habitants de la paroisse qui voulurent bien s'associer au deuil de la famille, et accompagner sa dépouille mortelle jusqu'à sa tombe.

Plusieurs prêtres et Ecclésiastiques aussi étaient présents. Outre les MM. A. Hardy, curé de St. Roch de Richelieu ; N. J. Hardy curé du lieu, tous deux fils de la défunte, étaient présents, M. Piette curé de St. Bruneau qui fit l'absoute, M. Hotte ancien curé qui chanta le service M. Martin curé desservant de Chambly, M. Legaré vicaire du même lieu et M. Taupier vicaire de Ste. Marie.—*Requiescat in pace.*

La recolte du sucre en Louisiane

Un ami de notre feuille nous adresse de la Nouvelle Orléans, en date du 17 août 1865, les renseignements suivants que nous sommes heureux de publier »

J'ai lu dans votre journal du premier courant un article intitulé *Louisiane*, où l'on parle de la récolte du sucre. On y dit qu'elle devra être bien plus avantageuse que celle de l'année dernière ; que là ou l'on a récolté 11,000 boucauts, on en en récoltera cette année 70,000, que l'année la plus forte n'a jamais produit plus de 140,000 boucauts.

Vous me permettrez de contredire l'exactitude de ces informations. Au dire des habitants les mieux renseignés et d'expérience, il y a de l'exagération dans cette estimation du produit de la récolte pour l'année courante.

La partie sucrière de notre Etat a été inondée, ce qui nous cause un tort considérable. D'ailleurs, il faut dire qu'à l'époque où les renseignements, que vous avez publiés ont été donnés, il n'était guère possible d'établir aucune estimation du rendement de la récolte du sucre. La canne avait à peine reçu son dernier renchaussage et nous avons encore trois à quatre mois pour le temps de la récolte.

Le *Sugar Reporter*, publie, chaque année, dans notre ville, des rapports sur les récoltes du sucre. Les données sont aussi exactes qu'il est possible.

J'en extrais le tableau suivant qui vous fera voir qu'on était loin d'être exact en disant que la plus forte récolte de sucre a été de 140,000 boucauts.

L'année	1850 a produit	211,201 boucauts,
	1851	236,547
	1852	321.934
	1853	449 324
	1854	346 635
	1855	231.427
	1856	73.976
	1857	279,697
	1858	362,396
	1859	221,840
	1860	228,753

Nouvelles et Faits Divers.

CHANSONS POPULAIRES DU CANADA.

Nous accusons réception de la troisième livraison de ce recueil publié par M. Ernest Gagnon, et offert en prime aux abonnés du *Foyer Canadien*. Cette livraison contient plus de 60 pages. Ceux qui tiennent aux souvenirs du passé y retrouveront avec plaisir une foule d'airs qu'ils devront se rappeler avoir entendu jadis, dans un temps trop vite écoulé.

Les prix des grains sont loin d'être encore fixés. Voici ceux que l'on paye chez les marchands de cette ville.

Pois	3s, 9d.
Avoine	1s, 8d.,
Orge	3s. 4.,

Sur la rivière Chambly on donne 3s. 9d. pour l'orge par 50 livres et 4s. 0., par 56 livres.

Union Catholique de St.-Hyacinthe.—Ceux qui désirent faire partie de cette association, se rappelleront que c'est demain soir, à l'Evêché, que messieurs deLaBruère, Mercier, Nelson, doivent faire leur rapport sur la constitution de la société.

Nous apprenons, de St. Hilaire, que les 3 vagabonds qui ont été arrêtés mardi dernier pour cause de déprédations dans les vergers de St. Hilaire, se sont avoués coupables et ont été condamnés à $45 d'amende, et ont promis, mais un peu tard, qu'on ne les y reprendrait plus.

—Il n'a presque pas plu depuis deux semaines. Nous avons eu une chaleur excessive il est vrai, mais les cultivateurs y ont gagné : dans les paroisses environnantes la plus grande partie des récoltes sont terminées. Il suffit de voyager à la campagne pour constater l'abondance de la moisson cette année. Partout on voit des meules de foin et de grain autour des granges, ces dernières ne pouvant tout contenir.

On espère que le grain se vendra assez bien, l'orge actuellement est à 4 livres 10 sols le minot.

Le *Défricheur* se trompe lorsqu'il dit que le *Courrier* n'a que deux abonnés dans St. Pierre de Durham, dans le comté de Drummond.

L'exposition agricole du comté de Shefford aura lieu à Waterloo, le 13 septembre, celle de Brome, à Knowlton, le 12.

M. Raymond, député du comté de St. Hyacinthe, est venu passer la journée de Samedi et de Dimanche dans sa famille. Il est reparti hier matin pour la capitale dans un train express.

La dame de l'hon. Geo. E. Cartier, était dans cette ville ces jours derniers, elle a visité avec beaucoup d'intérêt les diverses communautés de cette ville. Elle a assisté à la bénédiction de la première pierre de la chapelle de nos bonnes dames de charité, et elle est partie hier matin pour Québec.

—Le magnifique hôtel REYNOLD, à Waterloo, est à vendre, garni ou non garni.

Nous apprenons que les Messieurs Robinson & Frères, marchands de Waterloo, discontinueront leurs affaires au 9 septembre courant.

La retraite pastorale, aux exercices de laquelle ont pris part une soixantaine de Prêtres, et qui a été prêchée par M. le G. V. Raymond, s'est terminée ce matin.

—Des nouvelles de St. Domingue nous apprennent que cet île est en pleine révolution Encore une preuve de l'instabilité des institutions démocratiques.

—On a découvert des indices d'huile de pétrole à Cuba.

—Nous lisons dans le dernier numéro du *Huntingdon Journal* : « Nous regrettons d'apprendre qu'à cause de la grande sécheresse, des feux sérieux font des ravages dans plusieurs parties du pays. Dans le voisinage de Valleyfield, beaucoup de dommages ont été causés. Plusieurs acres d'avoine, orge, blé, etc., ont été complètement brûlés. Durant les dernières semaines, le feu s'était beaucoup étendu dans ce voisinage ; mais les pluies de dimanche et lundi l'ont éteint.

Nous apprenons par le même Journal qu'un américain du Connecticut, du nom de E H. Galir, qui a dejà fait des achats considérables de bêtes à cornes dans nos campagnes, le long de la frontière, est actuellement à Hungtingdon et désire faire l'acquisition de 3 à 400 autres bêtes à cornes pour les envoyer aux Etats.—*Minerve*.

—Un triste accident est arrivé mardi dernier. Un jeune enfant âgé de 2 ans, de M. Alfred Chalifoux, tailleur—celui qui se donne tant de trouble pour embellir nos fêtes nationales—étant dans une chambre dans le haut de la maison qu'occupe son père, rue Dorchester, monta vers 10 heures du matin sur une valise qui se trouvait vis-à-vis la fenêtre, et voulut regarder dehors : malheureusement, il tomba en bas et se fracassa le crâne. Le Dr. Coderre fut immédiatement appelé et prodigua les plus grands soins à l'enfant qui, néanmoins, mourut vers 10 heures du soir, après avoir beaucoup souffert.—*L'Ordre*.

—Nous avons déjà dit qu'une goëlette chargée d'œufs d'oiseaux sauvages recueillis sur les rochers solitaires du bas du fleuve avait été saisie par le Commandant Fortin pour contravention à la loi protégeant le gibier. La cargaison de cette goëlette vient d'être vendue à l'encan ; elle se composait de 38 barills d'œufs de 50 douzaines chacun et s'est vendu a 8 sous la douzaine : ce qui a produit la jolie somme de £361 4s. 4d.

Bulletin Commercial.

PRIX DES MARCHÉS.

DE MONTREAL ET ST. HYACINTHE.

SAMEDI, 2 Septembre 1865.

	St. Hyacinthe.				Montréal.			
	s.	d.	s.	d.	s.	d.	s.	d.
Œufs, p. douzaine,	0	7½	0	9	0	9	0	8½
Beurre frais p. lbs	0	9	1	0	1	0	1	3
do salé "	0	8	0	9	0	10	0	11
Fleur, par quint.,	14	6 à	15	0	14	0 à	15	6
Blé, par minot,	5	0	6	8	0	0	0	0
Blé-d'Inde "	0	0	0	0	0	0	0	0
Pois, "	3	9	4	0	5	6	6	0
Orge "	3	4	3	9	3	0	3	9
Avoine "	1	8	2	1	2	3	2	6
Goudriole,	2	6	3	0	0	0	0	0
Sarrasin, "	0	0	0	0	3	6	4	0
Graine de Mil	0	0	0	0	7	6	10	0
Lard, par 100 lbs.,	42	6	50	0	50	6	55	0
Porc frais, par lbs.,	0	6	0	8	0	7	0	8
Lard salé "	0	6	0	8½	0	0	0	0
Bœuf "	0	2	0	5	0	6	0	9
Bœuf par 100 lbs.,	20	10	31	3	30	0	45	0
Mouton p. quart.	0	0	2	6	2	6	3	0
Veau do	1	3	7	6	3	0	5	0
D'inde, p.c.,	3	4	5	0	8	0	10	0
Oies, "	3	9	5	0	4	0	5	0
Canards, "	1	8	2	1	2	0	2	6
Volailles, "	1	8	2	6	2	0	2	6
Poulets, "	2	0	2	6	1	3	2	0
Canards sauvages,	0	0	0	0	1	3	2	6
Pigeons, ...	0	7½	0	9	0	10	1	0
Tourtes par doz.,	0	0	0	0	5	6	6	0
Perdrix, couple...	2	3	2	6	0	0	0	0
Sucre d'Erable lb.	0	4½	0	6	0	0	0	0
Miel "	0	5	0	0	0	0	0	0
Fèves canadienne,	2	0	3	0	0	0	0	0
Tabac, ...	0	5	0	6	0	0	0	0
Choux, pièce....	0	1	0	5	0	0	0	0
Navets.........	0	½	0	1½	0	0	0	0
Patate, le minot..	1	8	1	8	1	6	1	8
Oignons, la tresse,	0	5	0	9	0	0	0	0
" le minot,	1	8	4	0	0	0	0	0
Laine,.........	2	1	2	6	0	0	0	0
Pommes p. minot	3	4	5	0	15	0	17	6
" par quart,	0	0	0	0	0	0	0	0
Citron par boîte,	0	0	0	0	40	0	50	0
Orange "	0	0	0	0	35	0	40	0
MARCHÉ A FOIN.								
Foin,.........	20	0	25	0	0	0	0	0
Paille,.........	0	0	0	0	0	0	0	0

Decès.

A St. Hyacinthe le confesseur, le 4 du courant, Joseph Elzear Silva, enfant de M. J. J. E. Sauvageau, Artiste-Photographe, à l'âge de 19 mois et 24 jours.

Couvent d'Acton-Vale.

Les classes du Couvent d'Acton-Vale s'ouvriront le 7 septembre. Le prix est comme suit : Pension $50 ; demi-pension $25 ; quart-pension $12. La musique et l'anglais seront enseignés sur un grand pied. Il sera donné un soin tout particulier aux ouvrages manuels tels que le tricot, la couture, le confectionnement des hardes, &c. L'éducation que recevront les élèves sera la plus appropriée aux besoins de notre population.

Le couvent d'Acton-Vale sera cette année sous la direction de six Sœurs de la Présentation qui occupent une maison comfortable et suffisamment vaste pour recevoir un grand nombre de pensionnaires.

Les progrès admirables que les élèves ont faits l'année dernière, l'examen brillant qu'elles ont subi en présence de M. le Grand-Vicaire Laflèche et d'une foule immense de parents et d'amis de l'éducation, tout porte à croire que le couvent d'Acton sera très encouragé. Aussi les demandes pour le pensionnat, venant des paroisses étrangères, sont déjà très nombreuses.

UN AMI DE L'EDUCATION.

30 août, 1862.— 2

Couvent de la Présentation.

La rentrée des Elèves des Religieuses de la Présentation aura lieu le SEPT SEPTEMBRE

Leur costume est Noir, une ceinture bleue et un chapeau noir garni d'un ruban bleue.

On donne, chez ces Dames, une attention toute spéciale à l'étude de l'Anglais. Les plus jeunes enfants, dès leur entrée au pensionnat, seront appliquées à cette étude, et parviendront ainsi à avoir une meilleure prononciation.

St. Hyacinthe, 30 août, 1865.

CONCOURS PROVINCIAL

AGRICOLE ET INDUSTRIEL POUR 1865.

OUVERT AUX

DEUX CANADAS

AURA LIEU A LA

CITÉ DE MONTREAL,

MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI

26, 27, 28, ET 29 SEPTEMBRE,

DANS LE

PALAIS DE CRISTAL

Rue Ste. Catherine, et sur le terrain de la Ferme des Prêtres dans le voisinage immédiat situé entre les Rues Guy et Sherbrooke.

Prix offerts .... $10,000 à 12,000

On peut se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée dans le département agricole du Secrétaire de la Chambre d'Agriculture, No 615, Rue Craig, ou des Secrétaires des Sociétés d'Agriculture du Comté.

Dans le département industriel on pourra se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée en s'adressant au Secrétaire de la Chambre des Arts et Manufactures, Institut des Artisans, Grande Rue St. Jacques.

Les entrées dans le département agricole devront être faites le ou avant Samedi, le 2 août prochain, au Bureau du Secrétaire, No. 615, Rue Craig. Pour les produits agricoles on recevra des entrées jusqu'à samedi, le 9 septembre

Dans le département industriel, les entrées devront être faites, le ou avant le 15 septembre, au Bureau de la Chambre des Arts et Manufactures.

Chaque Concurrant devra payer un dollar en faisant son entrée, ce qui lui donnera droit à un billet d'admission pendant tout le concours.

Des arrangements ont été faits avec les principales lignes de chemin de fer et de navigation, pour rendre à destination, franc de charge, tout objet exposé qui n'aura pas été vendu.

Les concurrants étrangers dans le département industriel auront autant d'espace que possible pour exhiber leurs objets, mais ne pourront pas entrer en compétition pour les prix.

Pour plus amples informations s'adresser aux soussignés, Secrétaires-Conjoints de l'Association Agricole.

GEORGE LECLERE,
Sec. de la Chambre d'Agriculture.
A. MURRAY,
Sec. de la Chambre des Arts et Manufactures.

Montréal, 1er Juillet 1865.

MAGNIFIQUE PROPRIETE

à vendre a St. Hyacinthe.

Cette magnifique propriété située au coin des Rues Cascades et Montdor, appartenant au soussigné, est offerte en vente.

La propriété se compose d'une jolie maison située au coin des dites rues Cascades et Montdor, et d'une autre maison située en arrière de celle-ci et formant 4 bons logements.

Cette propriété est parfaitement bien située pour le commerce et offre à un marchand tous les avantages désirables, se trouvant tout près du marché et sur la rue principale de St. Hyacinthe, au centre même des affaires.

Les conditions sont très libérales et offriraient de bons avantages à quiconque voudrait en profiter.

FRANÇOIS PAUL.

St. Hyacinthe, 21 août 1865.

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a renouvelé le moulin à carde sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le foulon est aussi en très bon ordre, et de plus il presse l'Etoffe et autres articles avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part du patronage public.——St. Barnabé, 8 août 1865.

MERES
SAUVEZ VOS ENFANTS

SIROP DE DENTITION DU Dr. PICAULT

Dans le Canada il est reconnu que le tiers des enfants meurt de la dentition ou des maladies qui en sont la suite; il est donc de la plus haute importance de chercher à mettre des bornes à cette mortalité effrayante. Nous serons heureux, *mille fois heureux*, si l'usage de notre *Sirop de Dentition* vient diminuer le nombre des victimes que la mort ne cesse de faire parmi ces chers petits êtres et dont la perte laisse un si grand vide dans les familles.

Ce SIROP incomparable, résultat de longues recherches d'un célèbre médecin de Paris, est appelé à réaliser ce désir. Il ouvre les pores des gencives, enlève l'inflammation et la douleur et facilite le percement des dents sans fièvre et sans convulsions.

PICAULT & FILS.

Montréal, 1865.

AGENTS A ST HYACINTHE,
FRENCH ET VERNIER,
Pharmaciens.

Aux Médecins.

Le Sirop d'IODURE DE FER INALTERABLE préparé par M. J. Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique est sans contredit la plus belle, la plus pure et la meilleure préparation de ce genré qui ait été fabriquée dans le pays; la manière tout-à-fait scientifique dont ce sirop est préparé, est une découverte de M. Vernier, et le rend parfaitement inaltérable. Je le recommande particulièrement a la profession, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

P. E. PICAULT, M.D.

Montréal, 3 Juin 1865.

Pharmacie FRENCH ET VERNIER.
St. Hyacinthe.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:	AGENCE POUR LE CANADA:
1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,*	64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*
LONDRES.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE

D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital.	**£1,000,000 Sterling.**
PLACE' EN CANADA,	**$500,000.**

C A N A D A.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRETAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermée pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assure sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procure les avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné, par les présentes, donne avis qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom, par son épouse, ou aucune autre, sans un ordre signé de sa main, ou une procuration en forme.

J. B. MAYNARD.

Worcester, Mass., E. U., 1865.—1a.



AVIS PUBLIC.

Je soussigné, PERCEPTEUR DU REVENU DE L'INTÉRIEUR POUR LE DISTRICT DE ST. HYACINTHE, donne par les présentes AVIS que les POIDS ET MESURES ET MACHINES A PESSER, seront Inspectés, Vérifiés et étampés dans les Paroisses de ce District, aux dates ci-après mentionnées:

Ste. Rosalie,	28	Août	prochain.
St. Simon,	29	"	"
St. Hugues,	30	"	"
Ste. Hélène,	31	"	"
Upton,	1	Septembre	"
St. Liboire,	2	"	"
St. Dominique,	4	"	"
St. Pie,	5	"	"
St. Paul,	6	"	"
Ange-Gardien,	7	"	"
St. Césaire,	8 et 9	"	"
St. Damase,	11	"	"
St. Jean-Baptiste,	12	"	"
Ste. Marie,	13 et 14	"	"
St. Mathias,	15	"	"
St. Hilaire,	16	"	"
St. Charles,	18	"	"
St. Denis,	19 et 20	"	"
St. Jude,	21	"	"
St. Bernabé,	22	"	"

LEONARD BOIVIN
Percepteur des Revenus de l'Intérieur.

St. Hyacinthe, 25 juillet, 1865.

JOURS DE PUBLICATION
Mardis et Vendredis.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An.

L. G. GLADU,—Rédacteur.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion............ 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne............
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour le. Annonces devront être publiées plus de trois moi

Editeurs-Propriétaires,—LUSSIER & FRERE.

Vol. 13 St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Vendredi, 8 Septembre 1865. No. 52

SOCIETE D'AGRICULTURE
DU COMTE DE BAGOT.

L'Exposition annuelle de cette Société aura lieu au Village de St. Liboire, Mercredi, le 4 Octobre prochain à 10 heures A. M.

P. S. GENDRON,
Secrétaire-Trésorier.

Ste. Rosalie, 17 août, 1865.

Société d'Agriculture du Comté de Rouville.

L'EXHIBITION annuelle de cette société aura lieu le 20 septembre 1865, sur les propriétés de Michel Frégeau, Ecr, à ROUGEMONT, à 10 heures de l'avant midi, il est entendu que tous les animaux et autres objets qui ont déjà remporté un premier prix aux exhibitions précédentes n'auront pas de prix dans la même classe.

J. B. St. ONGE.
Secrétaire.

St. Césaire, 4 août 1865.

FEUILLETON
LES CHAUFFEURS.

TROISIÈME PARTIE.
III.—*Le loup dans la bergerie.*
(*Suite.*)

Le Beau-François n'avait plus ce costume de muscadin qu'il portait lors de ses visites à la maison de Saint-Maurice. Il avait repris ses vêtements de colporteur, veste et gilet de drap bleu de Birri culotte de ratine avec des bas de ratine blanche : il tenait d'une main son chapeau à larges bords et de l'autre un bâton de voyage. Sa contenance était modeste, humble, presque inquiète. En entrant, il jeta un regard rapide autour du salon ; ne voyant que des visages souriants, il parut se rassurer un peu, et sa taille se redressa imperceptiblement. Néanmoins il salua d'un air cérémonieux et embarrassé.

Daniel accourut au-devant de lui et lui tendit la main.

—Vous avez prévenu mes désirs, monsieur Gauthier, lui dit-il amicalement, en nous rendant visite dans les circonstances actuelles. Soyez donc le bienvenu.

Les dames n'accueillirent pas le visiteur avec moins de cordialité. Cependant la marquise, quelles que fussent ses préventions en faveur du Beau-François, ne paraissait nullement pressée d'avouer devant le fournisseur un parent si mal vêtu.

—Bon Dieu ! mon cher ! comme vous voilà singulièrement accoutré ! Je ne vous eus pas reconnu sous ce déguisement.

—Ce n'est pas un déguisement, madame répliqua François avec une douceur hypocrite en soupirant, c'est l'habit qui convient à ma condition presente.

—Monsieur Gauthier, dit Daniel vivement, il est inutile de vous contraindre en présence de M. Leroux, qui est notre hôte et notre meilleur ami ; laissez-moi donc vous présenter à lui comme....

—Comme un obscur individu qui a eu le bonheur de vous rendre un service une fois, interrompit François ; c'est mon seul titre à votre bienveillance de vos amis.

Daniel et les dames ne voulurent pas froisser ce qui semblait, de la part de leur parent un scrupule de délicatesse, et l'on n'insista plus.

—Bah ! dit gaîment le fournisseur, qui songa, surtout au temps où nous vivons, à juger les gens sur l'habit ? Ne vois-je pas tous les jours des gens couverts d'or et de bijoux qui ne sont, en définitive, que les pieds-plats ? Et d'autre part, ne rencontre-t-on pas à chaque instant, sous des vêtement simples et souvent grossiers, des personnes... qui ont connu de meilleurs temps?

—A qui le dites-vous ? monsieur Leroux? reprit la marquise ; pendant plus d'une année, mademoiselle de Méréville et moi, n'avons nous pas porté des vêtement de paysanne, et filé la quenouille du matin au soir ? Voilà ce que produisedt les révolutions et ni vous ni Daniel, ne parviendrez jamais à ne faire approuver....

Ladrange se hâta d'interrompre un entretien qui prenait un tour dangereux:

—Pardon, ma tante, dit-il, mais nous oublions que M. Gauthier vient sans doute de faire une longue route et qu'il doit avoir besoin.

—Je vous remercie, monsieur Ladrange répliqua le Beau François ; à vrai dire, je me suis arrêté là-bas à l'auberge du bourg, où j'ai laissé mon bagage, et j'ai pris quelques rafraîchissements. Mais, ajouta-t-il en promenant de nouveau son regard cauteleux autour de lui, on m'avait annoncé que je trouverais ici le notaire Laforêt, et je ne le vois pas.

—Le pauvre homme est déjà couché, répondit Daniel ; la frayeur l'a rendu malade; c'est à peine si nous avons pu tirer de lui quelques paroles raisonnables.

Cette circonstance, bien que sans doute il la connut d'avance, acheva de rassurer le Beau-François ; cependant il demanda d'un air d'étonnement bien joué ;

—La frayeur ? Que lui est il donc arrivé?

Daniel raconta brièvement l'arrestation du notaire. Le Beau-François souriait.

—Ah ça ! dit-il avec ironie, il y a donc encore des voleurs de grandes routes ! Eh bien ! l'aventure arrivée à Laforêt est peut-être une punition de Dieu pour ses torts envers moi. Ne m'avez vous pas dit qu'on lui avait pris les vingt mille écus dont il était porteur?

—Mais non, mais non, répliqua Daniel en riant. Le pauvre notaire est parvenu à soustraire cette somme aux bandits avec certains papiers qu'il assure être fort importants.

—Des papiers importans ? demanda le Beau-François avec vivacité.

Puis se redressant aussitôt :

—Ainsi donc, je ne puis voir M. Laforêt? J'en suis désolé, car il me faut repartir, et j'avais un pressant besoin de lui parler dès ce soir. Mais, voyons ! ne saurais-je aller le trouver dans sa chambre ? je ne le retiendrais pas longtemps.

—Ce serait de l'inhumanité, dit Daniel ; il dort sans doute déjà, et je ne puis permettre qu'on l'éveille pour lui parler d'affaires.

—Eh quoi ! monsieur Gauthier, demanda Maria d'un ton de reproche, est-ce donc que vous n'êtes venu à Méréville que pour voir le notaire Laforêt que vous êtes venu à Méréville?

—Non, sans doute, mademoiselle, balbutia Gauthier en baissant les yeux ; toutefois, j'avoue que si un intérêt urgent ne m'eût appelé chez vous, peut-être le respect, la concience de mon humilité....

—Oh ! c'est mal, monsieur Gauthier, répliqua la jeune fille avec candeur ; pourquoi ne pas nous considérer comme des amis? Allons, je vous en prie, restez quelques jours ici avec nous, pour être témoins de notre bonheur, et qui est partie votre ouvrage.

Ma fille a raison, dit la marquise ; j'espère, monsieur, que vous voudrez bien assister à notre petite fête de famille ; à mon tour sans lever les yeux.

—Excusez-moi, mesdames ; je suis pénétré de vos bontés, mais décidément ma place ne saurait être dans le beau monde où vous viez ; j'en ai déjà fait l'expérience, et je ne voudrais pas que vous eussiez à rougir de moi devant les personnages distingués qui se réuniront sans doute à Mérrville à l'occasion de cette fête.

—Voyons ! mon cher Gauthier, dit Daniel avec cordialité, vous ne pouvez nous refuser cet act de complaisance. Mais ajournons, si vous le voulez bien, la question principale d'assister ou non au mariage ; en attendant, pourquoi ne passeriez-vous pas la nuit au château ? Vous avez besoin de causer avec le notaire Laforêt : demain matin vous le trouverez frais et reposé ; et je vous promets de vous soutenir contre ce digne homme, qui est, je l'avoue, très formaliste, et très pointilleux. Eh bien ! est-ce convenu ? je vais vous faire préparer une chambre aussi commode que possible, ce qui n'est pas dire beaucoup, je vous en avertis.

Le Beau François éleva mille objections de détail, et en consentant à rester jusqu'au lendemain matin, il eut l'air de paraître uniquement céder aux instances de ses hôtes. Daniel s'empressa d'appeler l'universel Comtois, et lui donna des ordres à voix basse ; ces ordres, sans doute, n'étaient pas entièrement du goût du factotum de Méréville, car il laissa échapper des signes d'inquiétude, presque de désespoir. Cependant il sortit aussitôt, afin de pourvoir aux nécessité présentes, et, la compagnie s'étant établie autour d'un grand feu, la conversation devint générale.

Alors le Beau François débarrassé peut-être de certaines préoccupations, montra ce caractère modeste, jovial, bon vivant, qu'il savait prendre à l'occasion. Il était surtout sympathique à Leroux, qui riait à gorge déployée de ses saillies naïves. Cependant le fournisseur ne tarda pas à s'apercevoir que sa présence gênait ses interlocuteurs, qui semblaient avoir quelque chose à se dire en particulier. Prétextant la fatigue du voyage, fatigue fort réelle du reste, il exprima le désir de se retirer ; et, en effet après avoir pris affectueusement congé, il gagna son appartement.

Le Beau-François, demeuré seul avec les dames et Daniel, vint s'appuyer sur le marbre de la cheminée ; il était rêveur et regardait avec une distraction apparente les diaments qui brillaient aux lumières.

—Ainsi donc, Gauthier, demanda Daniel en poursuivant l'entretien commencé, Laforêt a refusé jusqu'ici de vous mettre en possession de l'héritage de votre père ? Mais pourquoi cet étrange refus ?

—Je l'ignore encore, monsieur Ladrange. Comme vous l'avez dit, le notaire est pointilleux, chicaneur même....Il faudra pourtant bien qu'il s'explique.

—C'est une indignité s'écria la marquise, et je n'aurais pas attendu pareille chose de ce vieux Laforêt.... Mais sans doute, Daniel vous allez intervenir dans cette affaire, et vous ferez rendre justice à notre brave parent ?

—Vous pouvez y compter, ma tante, et le notaire devra me donner de bonnes raisons pour excuser son inconcevable conduite. Vous, Gauthier, ne le soupçonnez-vous pas ?

—Aucunement, à moins que des calomnies, des bruits absurdes.... Enfin nous saurons bientôt la verité. Quoiqu'il arrive, ajouta le Beau-François avec une feinte résignation, je suis prêt à tout, je saurai me soumettre, s'il le faut, à la pauvreté, qui est déjà pour moi une ancienne connaissance.

—La pauvreté ! s'écria Maria vivement, que dites-vous là cousin Gauthier ? Pensez-vous que nous souffririons....Mais, poursuivit-elle en souriant, comment vous croire pauvre quand vous prenez soin vous-même de démontrer le contraire.

—Je ne vous comprends pas, chère demoiselle.

Mademoiselle de Méréville alla chercher la boîte qui contenait la parure en rubis, l'ouvrit et la remit alors au Beau-François Gauthier.

—Connaissez-vous ci, demanda-elle ?

Gauthier eut l'air d'examiner attentivement les pierreries.

—Ce sont de fort beaux rubis, dit-il enfin froidement ; et comme je fais par occasion, le commerce de pierres fines, je puis affirmer que celles-ci peuvent avoir quelque valeur.

—Et c'est là tout ce que vous inspire la vue de cette parure.

—Tout, répliqua le Beau-François, en refermant la boîte.

Maria resta stupéfaite.

—Allons, Gauthier, dit Daniel, vous ne pouvez nier que ces bijoux viennent de vous.

—Je le nie pourtant, monsieur Ladrange.

(*La suite au prochain numéro.*)

CONTRAT DE MARIAGE MODÈLE.—Tout comme les deux pigeons de la fable, Jules et Sophie s'aimaient d'amour tendre : ils se jurèrent une fidélité éternelle ; le moment était venu de prononcer leurs vœux sur l'autel de l'hymen, tous deux songèrent à régler les conditions de leur mutuel engagement : ils n'eurent pas recours au notaire qui eût :

D'un style énergique,
Griffonné de leur joug l'instrument authentique.

Ils réglèrent eux-mêmes le code de leur amour. Ah! le joli contrat de mariage ! Ecoutez plutôt: point n'est question de douaire, de préciput, d'acquêts, de biens dotaux.

Art. 1er. Nous aimant et nous connaissant assez pour être certains que l'un de nous deux ne peut être heureux que par l'autre, nous nous unissons pour vivre toujours ensemble en bons époux.

Elle sera moi et je serai elle ; il sera moi et je serai lui.

Art. 2. (C'est Jules qui parle.)

Je promets à Sophie de consacrer toutes mes pensées, tous mes travaux, tout mon être, à la faire, subsister avec probité et décence, elle et les enfants qu'elle me donnera.

Art. 3 (C'est Sophie qui parle.)

Je promets à Jules de contribuer avec lui à préserver notre mariage de la gêne et du besoin ; pour cela je me ferai de l'ordre une habitude et de l'économie un devoir.

Art. 4 (Jules) Je me dépêche d'avouer que je suis quelquefois emporté et violent dans mes mouvements de colère ; je demande grâce pour le premier moment.

SOPHIE. Il sera quelquefois peut être dur à passer, mais..accordé.

Art. 5 (Sophie) Il faudra bien qu'on me pardonne quelque chose. Je puis avoir des inégalités d'humeur, et je me sens disposée à être jalouse.

JULES. Passe pour des caprices, à condition qu'ils ne seront pas trop fréquents ; à l'égard de l'autre défaut, je serais tenté de m'en réjouir : celle qui sera un peu jalouse ne donnera jamais matière à jalousie.

Art. 6. (Sophie.) dans les occasions d'importance, il sera juste que ce soit Jules qui décide, car il a plus de jugement et de connaissance que moi.

JULES. Sophie est trop modeste ; je ne déciderai jamais rien sans l'avoir consultée et convertie à mon idée, ou après avoir adopté la sienne, si je la trouve meilleure.

Art. 7. Par suite de l'article qui précède, chacun de nous sera toujours habillé ou paré au gré de l'autre.

Art. 8. Les mots : je veux, j'exige, j'entends et autres semblables, sont rayés absolument de notre dictionnaire.

Art. 9. Jules honorera sa femme, afin qu'elle soit honorée d'autrui : il lui témoignera estime et confiance, il se gardera bien surtout de donner, en sa présence, l'avantage sur elle à aucune autre femme en quelque point que ce soit.

Art. 10. Nous nous souviendrons sans cesse que le défaut de propreté et de soin de sa personne peut amener la répugnance et le dégoût. La propreté est au corps ce que l'amabilité est à l'âme : c'est ce qui sert à plaire........ ....

Art. 12. Quoique notre tendresse réciproque nous assure que nous ne manquerons jamais a tout ce que nous venons de prescrire, cependant nous convenons de garder, chacun par devers nous, les présents articles signés de tous deux ; si l'un de nous paraissait en oublier un seul point, il sera permis a l'autre de les lui remettre sous les yeux.

Fait double, l'an de grâce 1864.

De tout mon cœur. JULES.
De tout mon cœur et pour la vie,
Signé : SOPHIE.

Ecole d'Agriculture de Ste. Anne.

CONDITIONS D'ADMISSION.

Pour être admis, les aspirants doivent 1o. Présenter les meilleurs témoignages de moralité et de bon caractère ; 2o. Avoir *au moins* seize ans ; 3o. Savoir lire et écrire la langue française, et les quatres premières règles de l'arithmétique.

PRIX ET MÉTHODE DE PAIEMENT.

Vingt quatre piastres par année payables d'avance en trimestre de $8 chacun ; le premier finissant au 1er janvier ; le second au 1er mai ; le troisième avec l'année. Un trimestre commencé est dû tout entier, même en cas de sortie ou d'absence. Cette somme est pour l'instruction, le droit à la bibliothèque, l'usage des outils et instrument et le lit complet excepté les draps.

Les livres, le papier et les autres articles de bureau seront fournis, sur la demande des parents, au prix des mêmes objets des marchands de Québec. Prix, environ, 1 piastre à 2 piastres.

Aucun uniforme n'est prescrit. On désire cependant qu'ils aient une redingote ou surtout noir les jours de dimanche et de fête et un habit de chœur pour les offices. Il faut des habits communs de rechange pour les travaux de culture, et deux paires de draps avec des serviettes.

Le pensionnat est tenu par Madame Ve. E. Ouellet, sous la surveillance immédiate du Professeur et sous le contrôle de l'école. Prix, 6 piastres par mois, payables invariablement d'avance.

Les élèves demi-boursiers de la Chambre d'agriculture B. C. n'ont à donner que $3 chacun des trimestres pour leur instruction et $3 par mois pour leur pension.

F. X. MÉTHOT, PTRE.
17 août 1865.

Nous prions ceux qui nous sont endettés pour Abonnements, Annonces, etc., de vouloir nous payer immédiatement.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Vendredi, 8 Septembre, 1865.

Revue Parlementaire.

Séance de lundi, 4 septembre.

L'hon. J. A. Macdonald, au commencement de la séance, fit motion que durant le reste de la Session, il y ait deux séances distinctes, le mardi, le jeudi et le vendredi et que durant ces séances les mesures du gouvernement aient la préséance. En faisant sa motion l'hon. monsieur dit que le gouvernement considérait les affaires publiques assez avancées pour pouvoir annoncer que la prorogation de la chambre aurait lieu la semaine prochaine.

Sur une question de M S. McDonald, M. Brown informa la chambre que la mesure que le gouvernement avait à présenter, relative au Territoire du Nord-Ouest pourrait être soumise vendredi, cette semaine, ou mardi prochain.

Le gouvernement ne pense pas que la mesure soit de nature à soulever une longue discussion, dans tous les cas il est prêt à faire toute diligence possible pour la mettre devant la chambre.

Le reste de la séance, jusqu'à minuit et demi, a été occupé à la discussion d'un bill introduit par l'Hon. M. Rose, pour légaliser et confirmer un arrangement fait entre la Compagnie du Grand-Tronc et la Compagnie de Buffalo et du Lac Huron.

Il paraît que le fond de l'arrangement est une fusion entre les deux compagnies. Comme cette disposition ne fait pas l'affaire d'une autre compagnie, appelée *Great Western*, et que cette compagnie compte des protecteurs en chambre la discussion a été très longue, très animée, mais très peu intéressante pour nous bas-canadiens.

La discussion a été ajournée sur une motion remportée par 49 contre 48.

Séance de mardi, 5 septembre.

Au commencement de la séance M. Cartier expliqua que les papiers relatifs au rapport de M. Torrance, dans l'affaire du juge Coursol sont très volumineux. On achève de copier ces documents, qui sont de plus de 200 pages, ils seront finis bientôt. A la demande de M. le Juge Coursol on lui en a fourni une copie, c'est ce qui explique qu'une partie du rapport ait été publiée par un journal anglais de Montréal avant que la Chambre en ait eu connaissance.

Sur motion de M. Galt la chambre se forma en comité des subsides.

Plusieurs items ont été adoptés sans discussion.

Des remarques de M. Holton sur le loyer payé pour la résidence du Gouverneur à Outaouais amenèrent M. Chapais à donner quelques explications à ce sujet. Dans le mois de mai 1864, le gouverneur conclut un arrangement pour le loyer d'une propriété pouvant servir de résidence à Son Excellence. Il a été arrêté aux conditions que le gouvernement donnerait 4,000 piastres par année de loyer ou qu'il l'achète pour 80,000 piastres dans le cours des trois premières années.

On porte à 29,341 le coût des autres édifices nécessaires à Son Excellence à part le *Rideau Hall*.

A propos de l'item des chemins de colonisation l'hon. M. Chapais expliqua la ligne de conduite qu'il entend suivre à l'avenir relativement à ces chemins. Il croit que l'on a eu tort de s'occuper des petits chemins qui n'ont aucuns résultats pratiques, et que l'on devait de préférence accorder l'attention aux grandes voies qui donnent un élan bien plus efficace à la colonisation.

De nouvelles explorations ont amené la découverte d'un magnifique chemin entre Québec et le lac St. Jean. Une légère allocation a été faite pour permettre d'ouvrir un nouveau chemin entre Québec et St. Jean. La distance est de 40 lieues.

M. Cartier a introduit son bill pour abolir la peine de mort en certains cas, c'est à dire dans les cas où la sentence de la cour est toujours commuée.

Voici du reste la liste des offenses pour lesquelles on ne pourra plus infliger la peine de mort aux personnes qui s'en seront rendues coupables, mais seulement les condamner à être incarcérées pour leur vie au pénitencier ou pour un terme de pas moins de deux ans au pénitencier ou dans toute autre prison.

" 1.—De s'être, au nombre de douze ou plus, rassemblées illégalement, séditieusement et tumultueusement, en violation de la paix publique, et après avoir été requises ou commandées par un ou plusieurs juges de paix ou par le shérif du comté ou le sous-shérif, ou par le maire, ou par un ou des baillis ou autre officier principal ou juge de paix d'une cité ou ville incorporée où telle assemblée aura lieu, proclamation lancée au nom de la Reine en la forme prescrite par la loi, de se disperser et se retirer paisiblement dans leurs demeures ou à leurs occupations légitimes, d'être au nombre de douze ou plus (nonobstant telle proclamation), illégalement, séditieusement et tumultueusement restées assemblées pendant l'espace d'une heure après tel commandement ou réquisition par proclamation ; ou

" 2.—De s'être, illégalement, séditieusement ou tumultueusement assemblées avec d'autres personnes, en violation de la paix publique, et d'avoir illégalement et forcément démoli ou abattu, ou commencé à démolir ou abattre, une église ou chapelle, ou tout édifice destiné au culte public, ou toute maison d'habitation, grange, étable ou autre dépendance ; ou

" 3.—D'avoir, avec force et armes, volontairement et sciemment empêché, arrêté, ou d'avoir, de quelque manière que ce soit, volontairement et sciemment empêché ou blessé quelque personne ou personnes ayant commencé à proclamer ou en voie de proclamer, conformément à la proclamation prescrite par la loi, à la suite de quoi telle proclamation n'aura pas été faite ; ou

" 4.—De s'être, illégalement, séditieusement et tumultueusement rassemblées avec d'autres personnes au nombre de douze, ou plus, comme il est dit ci-dessus, ou plus, auxquelles la proclamation aurait été lancée sur les empêchements sus-mentionnés ; et d'avoir au nombre de douze ou plus, continué à rester rassemblées et de ne pas s'être dispersées dans le délai d'une heure après la survenance de tels empêchements arrivés à leur connaissance ; ou

" 5.—D'avoir administré ou fait prendre à une personne du poison ou quelques chose qui peut causer la mort, ou d'avoir poignardé, percé ou blessé qui que ce soit, ou par aucun moyen quelconque, de lui avoir fait quelque lésion corporelle de nature à mettre sa vie en danger, avec l'intention dans aucun des dits cas de commettre un meurtre ; ou

" 6.—D'avoir été convaincu du crime abominable de sodomie, soit avec des hommes soit avec des animaux ; ou

" 7.—D'avoir volé une personne, et lors du vol, ou immédiatement avant ou après, percé, coupé, ou blessé quelqu'un ; ou

" 8.—D'avoir défoncé et d'être entré avec effraction, la nuit, dans une maison habitée, et d'avoir commis un assaut sur une personne qui s'y trouve, avec intention de meurtre, ou d'avoir percé, battu ou frappé telle personne ,

" 9.—D'avoir illégalement et malicieusement mis le feu à une maison habitée, quelqu'un étant dans la dite maison ; ou

" 10.—D'avoir illégalement et malicieusement mis le feu à un navire ou vaisseau, ou de l'avoir jeté à la dérive ou détruit de quelque manière que ce soit, avec intention de meurtre ou de mettre par là la vie de quelque personne en danger ; ou

" 11.—D'avoir illégalement exhibé une fausse lumière ou fait un signal faux dans l'intention d'induire un navire ou vaisseau en danger, ou d'avoir fait illégalement et malicieusement une chose de nature à entraîner la perte ou destruction immédiate d'un navire ou vaisseau en détresse."

Six ont voté contre la troisième lecture du bill de M. Cartier. Ce sont MM. Ross Prince-Edouard, Chambers, Ault, Poulin, Rymal, Magill.

Séance de mercredi, 6 sept.
(*De la Minerve.*)

Des rumeurs circulent que *tout n'est pas tout rose* au sein du Conseil Exécutif. D'un autre côté, les amis intimes des ministres disent que jamais l'accord n'a été aussi parfait.

La chambre sera définitivement ajournée, à moins d'évènements extraordinaires le 12 ou le 13 courant.

Les membres vont s'en retourner contents, si non *fatigués*, de la session. Lundi, à la nouvelle de difficultés dans le ministère plusieurs commençaient à pleurer leur 600 piastres.

En réponse à M. Gibbs, M. Galt dit que d'après l'avis de l'abrogation du Traité de Réciprocité, aucune autorisation n'a été donnée au gouvernement américain d'en continuer les dispositions pour une période allant au-delà du 14 mars. M. Gibbs dit qu'on a déclaré, à la convention du Détroit qu'une telle autorisation avait été donnée. M. Galt répondit que l'autorité ne pourrait seulement être donnée que par le congrès, et qu'une réponse plus explicite ne pouvait être donnée avant la réunion du congrès.

M. McConkey, propose une série de résolutions en faveur de la concession gratuite des terres publiques de la province aux colons actuels et recommandant au gouvernement de reprendre et de vendre toutes les terres possédées pour des desseins de spéculation par des absents.

La discussion de cette motion a duré jusqu'à six heures.

A la séance du soir, on a fait reparaître tous les arguments de la veille sur la colonisation et l'émigration.

M. McConkey, le Col. Haultain et autres ont condamné en termes sévères la conduite observée jusqu'ici dans l'administration des Terres de la Couronne. Ils ont demandé l'ouverture de chemins et le rabais de prix sur les terres publiques non occupées, et ont représenté l'opportunité de commencer des travaux publics d'importance, pour attirer une plus grande émigration.

Quelques-uns ont été jusqu'à recommander des concessions gratuites.

M. McDougall a conseillé le retrait de la motion, attendu que des débats à la Chambre haute et à la Chambre Basse avaient attiré suffisamment l'attention du gouvernement sur ce sujet. La politique du gouvernement est d'ouvrir des chemins de colonisation dans les endroits favorables ; réduire les prix à des chiffres insignifiants, qui ne pourront produire aucun revenu, mais qui seront calculés pour encourager la colonisation. Les nouveaux émigrants ne sont pas propres à s'établir dans la solitude : il faut pour cela des fils d'habitants résidant dans le pays.

Il s'est opposé à la proposition de rembourser ceux qui ont payé de ces terres trop cher ; on ne peut troubler aujourd'hui les différentes compagnies de terres.

L'hon. M. McGee a approuvé l'octroit gratuit de terres. Le Canada présente à l'émigrant autant d'attraction que les Etats-Unis. Les nouveaux arrivants sont propres à s'établir dans les terres nouvelles, et le succès d'un grand nombre justifie cette prétention. Il faut désirer beaucoup la confédération, parce qu'elle est de nature à attirer l'émigration en présentant des champs plus vastes aux travaux et en offrant des travaux publics plus considérables.

LES COURSES.

Nous sommes heureux de voir que les « graves désordres et les scandales » dont les courses de cette année ont été l'occasion et que nous signalions dernièrement, aient attiré l'attention des autorités de cette ville.

Nous reviendrons aujourd'hui sur une remarque de notre dernier article qui paraît avoir surpris quelques-uns de nos amis. On voudra bien observer d'abord que, ce sur quoi nous avons surtout appuyé, est la vente publique des boissons qui y a été tolérée, en contravention aux dispositions de la loi et au détriment de la paix et de la tranquillité publiques.

Il n'est pas besoin d'une longue réflexion pour comprendre jusqu'à quel point nous avions raison de nous élever contre de pareils désordres, lorsque l'on saura que les courses sont toujours l'occasion d'une réunion considérable de personnes d'origines différentes, de tous les âges, de tous les sexes et de toutes les conditions.

Les remarques faites à la dernière séance du conseil de ville nous montrent que nous sommes loin d'avoir été seul de notre opinion à St. Hyacinthe.

Nous avons aussi mentionné, *en passant*, un autre fait qui se produit aux courses et que nous avons cru devoir signaler comme inconvenant, ou peu *décent* pour une société aussi chrétienne que la nôtre. Nous voulons parler des "courses aux barrières," dans lesquelles la vie d'un de nos semblables est mise en danger, pour satisfaire la curiosité d'un public avide d'émotions.

L'intérêt que l'on porte à ce genre d'amusements nous paraît peu en harmonie avec les sentiments de charité chrétienne, qui commande d'avoir pour le conservation de la vie d'autrui le même souci que pour la nôtre. Et il est malheureusement certain que dans les "courses aux barrières," ce n'est pas l'agileté du coursier qui tient surtout les spectateurs en haleine ; mais c'est le danger que courre le téméraire jockey.

Le cheval disparaît presque aux yeux de la foule au milieu du tourbillon de poussière qui le suit ; mais le jockey captive son attention.

Chaque fois qu'une barrière est franchie, c'est un acte de moins au drame qui se déroule devant elle, drame palpitant d'intérêt, dont la perte d'une vie humaine sera peut-être le dénouement.

Si des payens tels que Tite-Live, Tacite, Senèque, Lucien, Pétrone, Zozime, se sont élevés contre les spectacles où l'on mettait la vie des acteurs en jeu, parce que c'était accoutumer le peuple à la cruauté, comment pouvons-nous les approuver ? Surtout, lorsque nous savons que le fait de celui qui expose au danger sa propre vie, est une faute contre le cinquième précepte de la loi divine. Mais laissant de côté cette considération pour n'envisager la question qu'au point de vue sociale, nous disons qu'un spectacle qui peut coûter la vie à une créature humaine, est barbare et n'offre pas des jouissances qui soient en harmonie avec nos mœurs si douces. Ce qui doit nous répugner surtout, c'est de voir des femmes, dont l'âme est d'ordinaire si sensible, le cœur si tendre, prendre plaisir à ces amusements, qui sont au reste le moindre, peut-être, des scandales qui se passent sous leurs yeux, dans ces occasions.

Qu'on jette les yeux sur le peuple anglais, où le *sport* est le plus en honneur. Il est incontestable que ce peuple n'offre pas les caractères de douceur et d'humanité si naturelles aux nations civilisées. L'existence de la *boxe*, qui y est plus que tolérée, suffirait pour le démontrer, si nous n'avions pas malheureusement d'autres plaies au milieu de cette société, telles que le paupérisme, qui témoignent du peu de philantropie véritable du peuple anglais.

Aussi nous y voyons que les exécutions des coupables attirent toujours une foule considérable. Il y a des trains spéciaux sur les lignes de chemin de fer pour y transporter les curieux.

On avouera que l'on ne peut espérer rien de bon pour notre société, en empruntant à l'Angleterre ses genres d'amusements, qui ont des effets si pernicieux sur l'esprit des masses.

Avons nous besoin d'ajouter après cela que nous nous occupons fort peu de ce qu'a pu dire le correspondant d'une misérable feuille à propos des remarques que nous avons cru devoir faire sur les courses qui ont eu lieu dernièrement. Non sans doute, lorsqu'il est notoire que tous les citoyens respectables de cette localité ont partagé notre opinion.

Le correspondant en question a voulu faire de l'esprit à nos dépens. Il a très bien réussi. Pour un coup prêt de pareils écrits pourront lui servir de billets d'admission à l'asile de Beauport.

En attendant, nous l'avertissons, en *ami*, que ses jeux de mots d'une grossièreté cynique convenaient parfaitement à la feuille pour laquelle il écrivait, mais qu'ils seraient suffisants pour le faire exclure de la société des gens respectables. Il a voulu encore trouver dans notre écrit une attaque contre le propriétaire du terrain des courses, sans doute pour avoir le plaisir de lui témoigner son dévouement et l'*affection* pleine de tendresse qu'il a *déjà* pour lui. Don Quichotte luttait comme cela, contre des géants imaginaires, pour les beaux yeux de sa Dulcinée.

En terminant nous dirons à notre ami, qui se cache sous le pseudonyme *Beppo* pour nous dire des insultes et écrire des inconvenances qui ne sont pas dignes de lui, que nous avons eu quelque peine à le reconnaître sous les livrées d'un mal appris.

—L'hon. M. S. L. Tilley, de St. Jean, N.-B., est arrivé à Québec, samedi matin.

Il a eu une entrevue avec les membres du cabinet, samedi après-midi.

Il a assisté au Concert donné par M. Prume. A Québec il est l'hôte de l'hon. M. Brown.

La Confédération.

On sait que si le projet de Confédération n'est pas encore réalisé, c'est dû à l'opposition qu'il rencontre dans les Provinces d'en Bas, surtout au Nouveau-Brunswick.

Dans le cours de l'hiver dernier des élections ont eu lieu et grâce à l'influence qui ont exercé les Américains au moyen de l'argent qu'ils ont dépensé à corrompre les électeurs, le parti anti-fédéral s'est trouvé avec une majorité dans le Parlement et le ministère dont M. Tilly était le chef a dû résigner pour céder la place à M. Anglin et ses collègues, hostiles à la confédération.

Le 12 avril dernier, M. Cardwell, ministre des colonies, adressait une dépêche au Lieutenant-Gouverneur Gordon, pour lui exprimer les sentiments de la Métropole au sujet de la Confédération. Mais les ministres se gardèrent bien de communiquer au peuple un document aussi compromettant pour eux.

Le 24 juin, une seconde dépêche de M. Cardwell était adressée au Gouvernement du Nouveau-Brunswick pour faire connaître le résultat des conférences du gouvernement impérial avec les délégués canadiens. Cette dernière dépêche avec la première furent publiées dans la *Royal Gazette*, du Nouveau-Brunswick, le 24 juillet dernier. En même temps les Ministres adressaient à M. Cardwell une impertinente réponse dont voici quelques extraits :

« M. Cardwell a bien raison de supposer que les idées et les désirs de la Grande-Bretagne doivent peser d'un grand poids ; et ces idées et ces désirs ont toujours été reçus avec la plus haute déférence dans cette province ; mais ce comité est parfaitement convaincu que s'il est une idée concernant le peuple des colonies claire et bien établie tant chez le gouvernement de Sa Majesté que chez le peuple anglais ; s'il est chez eux un désir indubitable et manifeste, c'est que le peuple de cette province, ainsi que tous les autres qui grâce à l'esprit libéral de l'Angleterre jouissent des institutions parlementaires et d'un gouvernement libre, devraient toujours agir, quant à ce qui concerne leurs propres affaires, de la manière qui leur paraît la plus compatible avec leurs devoirs envers leur souverain, et la plus utile à leurs propres intérêts.

« Ce serait une moquerie que d'avoir donné à cette province, un gouvernement libre, si la mère-patrie, en conséquence des droits qu'elle a à notre déférence comme protectrice, exigeait que ses désirs fussent exécutés aussitôt qu'exprimés, quelle que fût l'opinion de ceux à qui le pouvoir, le droit de juger a été solennellement garanti par le souverain et la législature de la Grande-Bretagne, et qui étant sur les lieux mêmes, et ne se considèrent pas comme incapables de juger de leurs propres intérêts habitués qu'ils sont de le faire. Quand un désir est exprimé par le gouvernement de Sa Majesté, il sera reçu avec toute la déférence due à tout ce qui vient de si haut, et sera considéré avec l'idée bien arrêtée de rencontrer les vues des conseillers de Sa Majesté ; mais si les vues du gouvernement de Sa Majesté malheureusement ne coïncidaient pas avec les vues de ceux sur qui seuls, retombe la responsabilité en cette province, ce comité se croit certain que le gouvernement de Sa Majesté attendrait et désirerait du gouvernement de cette province qu'il agît selon ses propres convictions, et selon les sentiments du peuple qu'il représente.

(Signé)

R. D. WILMOT, BLISS BOTSFORD,
T. W. ANGLIN, W. H. ODELL,
GEORGE L. HATHEWAY, R. HUTCHISON,
A. H. GILMOR, JR.

Chambre du Conseil,
Fredericton, 12 juillet, 1865.

Au temps où cette réponse fut expédiée les délégués du Nouveau-Brunswick, MM. Smith et Allan étaient en Angleterre pour faire des remontrances au gouvernement impérial sur le bon accueil qu'il avait fait aux ministres Canadiens et à la mesure qu'ils lui avaient soumise ; mais il est à croire que l'on n'a pas accordé à ces messieurs toute l'attention qu'ils reclamaient, et que le gouvernement impérial a cru devoir poursuivre la ligne conduite qu'il s'était d'abord tracée au sujet de la Confédération, car voici la réponse bien nettement formulée du Ministre anglais.

Le Secrétaire d'Etat des Colonies au Lieutenant Gouverneur.

Downing street, 4 août 1865.

MONSIEUR,

J'ai reçu votre dépêche du 15 juillet, en réponse à la mienne en date du 24 juin.

Il n'aurait peut être pas été mauvais que le conseil exécutif du Nouveau-Brunswick, avant de faire une réponse aussi décidée eût fait connaître à la colonie la communication du gouvernement de Sa Majesté, et eût permis à l'opinion publique de la considérer.

Le premier paragraphe de la réponse des ministres ne me paraît pas demander d'autres observations, sinon que ma dépêche contenait pour le renseignement de la législature du Nouveau-Brunswick, le résumé de ce qui s'était passé entre le gouvernement de Sa Majesté et les ministres du Canada, relativement au projet de confédération ; et il était dès lors impossible à qui que ce soit, de ne pas saisir l'esprit de ma dépêche, ou de supposer qu'elle pourrait s'appliquer à un projet différent.

Néanmoins, malgré le contenu de votre dépêche, j'espère encore que la province du Nouveau-Brunswick donnera une sérieuse attention aux suggestions amicales et empressées que j'ai dû leur transmettre, par votre entremise, de la part du gouvernement de Sa Majesté.

J'ai l'honneur d'être, etc.

(Signé) EDWARD CARDWELL.

Les mœurs aux Etats-Unis.

Nos lecteurs ne seront pas surpris si de temps à autre nous leur faisons part de la triste impression que laisse en nous l'étude de ce qui passe chaque jour aux Etats-Unis. Nous savons qu'il est au milieu de nous, une classe d'hommes qui désirent nous voir annexés à la république voisine. Il importe donc que le peuple canadien [illegible] la condition sociale des Américains [illegible] parmi nos hommes publics, parmi ceux qui ont quelqu'influence sur l'opinion, il en est qui veulent associer nos destinées à celles de nos voisins.

Si l'on doit tenir à quelque chose avec toute la ténacité dont nous sommes capables, c'est bien à la conservation de la pureté de nos mœurs qui nous ont valu à un très haut dégré l'estime que l'on nous porte à l'étranger. Eh bien ! comment pourrions-nous ne pas craindre de voir cet apanage glorieux de notre peuple disparaître au contact d'une nation dont les vices ont donné naissance à cette monstruosité connue sous le nom de mormonisme.

Nous lisions dernièrement sur le *Valuator*, un article adressé de l'Utah, par M. Samuel Bowles, au *Republican* de Springfield, (Mass.) qui contient sur cette institution hideuse des détails vraiment dégoûtants.

« Il est assez commun, dit-il, de voir le même homme marier deux ou plusieurs sœurs. Un mormon, de la ville de Lac Salé, a trois sœurs pour ses trois femmes. Il n'est pas rare de voir un homme se marier à une mère (veuve) et à sa fille ou ses filles ; il prend la « vieille » pour s'assurer la possession des jeunes ; mais il a des enfants de chacune d'elles. . . . . »

La délicatesse de nos lecteurs ne nous permet pas de citer l'article en entier ; mais on pourra juger ce qui peut en être par ces quelques lignes.

On se rappelle que lors de la discussion qui s'est élevée dans la presse à propos de la constitution de notre future confédération, les journaux démocrates-annexionistes, comme le *Pays* et le *Défricheur* ont été fort scandalisés de l'article qui confère au Congrès fédéral le pouvoir d'accorder des bills de divorce absolument comme notre législature le pratique aujourd'hui. Si ces journaux ont trouvé *immorale* cette disposition, quel jugement ne devraient-ils pas porter sur le gouvernement de Washington qui tolère le mormonisme dans ses territoires et laisse subsister en plein jour la *polygamie* érigée en religion ?

Nous avons entendu M. Dorion dire, en Chambre, que la constitution américaine est la plus parfaite de celles qui aient existé jusqu'à aujourd'hui ; est ce que par hasard il serait prêt à approuver la polygamie ?

Antoinette de Mirecourt.

Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt cette délicieuse production de la plume de Madame [illegible] cier [illegible] donné, en la traduisant, [illegible] portée du lecteur [illegible]

Nous pouvons [illegible] *Mirecourt* une peinture [illegible] ennes, quoique le [illegible] l'auteur prend ses héros [illegible] même partout.

La plupart des personnages sont peints d'après nature et excitent l'intérêt au plus haut dégré. La sympathique et dévouée *Antoinette* et le sombre et défiant *Evelyn* sont deux héros auxquels on s'attache également. A mesure qu'on apprend à les apprécier, ont sent que ces deux âmes généreuses doivent finir par se confondre en une et les obstacles qui se dressent devant le vœu du lecteur et du malheureux *Evelyn* forment une intrigue charmante et dont l'auteur sait ménager le dénouement avec beaucoup d'art et d'intérêt.

Ce roman est d'une moralité sans réplique et nous n'hésitons pas à la recommander à nos lecteurs.

M. J. A. Génand a bien réussi dans sa traduction. Il a su faire disparaître la tournure anglaise des phrases, pour lui substituer un français élégant et très agréable à lire.

La traduction d'Antoinette de Mircourt assure à M. Génand une belle place parmi nos écrivains canadiens.

M. Kéroack a quelques exemplaires de ce roman dont il peut disposer. Le prix est de 25 centins.

Discours de M. Galt sur le budjet

Séance du 29 août.

La Chambre s'étant formée en comité des voies et moyens, l'hon. A. T. GALT prend la parole et dit :

M. LE PRÉSIDENT,—Je suis certain de rencontrer l'indulgence ordinaire de la Chambre en présentant le tableau que je vais vous soumettre. Dans la présente occasion, comme l'année dernière, j'ai à considérer la balance annuelle de la Province, à annoncer quels ont été les résultats du travail et de l'industrie du pays, et à observer quelles sont les perspectives pour l'avenir. J'ai maintenant à examiner une plus longue période que d'habitude, et à considérer les transactions, non seulement de douze mois, mais de 18 mois. Pendant ce temps, il a surgi des changements importants qui ont affecté la condition de la Province. Les Etats-Unis ont été bouleversés par la plus grande guerre civile que l'on ait vue, guerre qui a été préjudiciable, non-seulement à son industrie, mais à la nôtre, et il importe beaucoup de préciser jusqu'à quel point nous l'avons ressentie ! (Ecoutez, écoutez.)

Avant d'entamer ce sujet, cependant, je dois faire connaître quelle a été l'étendue de

NOS IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS.

Les importations du semestre finissant en juin 1864, s'élèvent à $23,382,000, dont $245,000 en or et en argent monnayé ou non monnayé, de sorte que les importations autres que l'argent monnayé ont été de $21,406,000. Les importations pour la même période ont été de $13,179,000. Le total des importations pour ces six mois donc a été de $34,586,000.

Si nous considérons les difficultés qui se sont présentées, nous pourrons nous féliciter de les avoir surmontées avec si peu de pertes.

Je vais maintenant m'occuper

[illegible]

me de $500,000, qui est, à une fraction près, l'excédent des dépenses non prévues dans le budget. Je vais donner au comité le résultat tel que comparé avec les évaluations.

Dépenses pour le semestre, $4,991,425, dépenses pour l'année, $11,541,320 : total £16,531,764.

Recettes pour le semestre, $5,464,000 ; recettes pour l'année, $10,527,932 · total $15,991,941.

Ce qui donne un déficit, tel que comparé avec les dépenses, de $540,823, contre l'évaluation pour les 18 mois, de $272,000. Différence, $268,823.

Quant au déficit de $540,823, on peut à peine le considérer comme appartenant aux dépenses ordinaires. Il y a le paiement de la somme de $107,120 au Grand Tronc pour le service postal ; c'était une ancienne dette. Ces sommes s'élèvent à $442,758, et ce montant en dehors des dépenses ordinaires réduirait le déficit à $98,065. Je dois dire aussi que dans ces 18 mois $715,000 ont été dépensées pour les bâtisses d'Outaouais.

Je me propose maintenant de montrer comment l'on peut pourvoir au déficit ; je vais d'abord référer aux balances. Elles étaient, le 1er janvier 1864, de $2,903,840 et le 1er juillet 1865, de $3,440,531 ; augmentation, $536,691.

Là dessus nous avons payé $4,087 456, vendu $3,737,538 et pris de la balance $299,508, ce qui donne $540,823, comme différence entre le revenu et les dépenses totales. Dans cette évaluation, tout a été calculé pour aller jusqu'au 28 juin qui termine l'année fiscale. Je crois qu'il est de mon devoir de féliciter le comité et le pays pour avoir pu surmonter les difficultés qu'ont fait surgir la diminution du revenu de la douane et l'augmentation des charges imposées sur le coffre public.

Je vais maintenant m'occuper

DU BUDGET

pour l'année courante ; je me propose de traiter d'abord la question du revenu probable. En soumettant ce budget, j'ai essayé de donner un aperçu raisonnable et modéré de ce que probablement doit être le revenu du pays pour l'année prochaine, et de mesurer les dépenses sur le revenu probable. Quand aux droits de douane et d'accise je ne pense pas qu'il soit sage, à présent, de les modifier. Ces droits sont en opération depuis une période de temps considérable, et comme ils peuvent être changés dans douze mois, je pense qu'il est sage de les laisser de côté maintenant. Les droits de douane pour 1864 s'élevaient à $6,666,000. En comparant les importations de cette année, depuis le 1er janvier jusqu'au 1er juillet, avec celles de la période correspondante, en 1864 l'on peut trouver une grande diminution. Elle s'élève à $940,376, et cette perte tombe sur l'année qui vient de finir.

Deux choses ont causé cette diminution ; d'abord la mauvaise récolte ; ensuite, et plus immédiatement, ce sentiment d'incertitude et cette dépression générale existant dans le pays, qui a empêché les marchands de faire leurs importations ordinaires. J'ai été informé des espérances des marchands sur le commerce de l'automne, de l'abondante récolte, de la petite quantité de marchandises en magasin, surtout des épiceries qui donnent une large part du revenu, notamment le thé et le sucre, et l'on s'attend que les importations, cet automne, seront plus considérables qu'elles n'ont jamais été auparavant. A l'égard des marchandises sèches quoique l'on rapporte qu'il y en a un bon approvisionnement, je crois que les importations générales seront égales à celles des périodes écoulées. On se livre à plus de conjectures sur le commerce du printemps ; mais l'opinion générale est que les importations, au printemps prochain, seront beaucoup plus considérables que cette année et les années précédentes. Tous les rapports reçus annoncent un grande augmentation dans le commerce. Je me propose de prendre l'évaluation des droits de douane pour 1864, du 1er juin au 31 décembre, qui est de $6,666,000, et déduire de cette somme celle de $500,000, qui portera les droits de douane aux limites qu'ils atteindront probablement. Les rapports indiquent une recette abondante.

M. HOLTON.—Dans l'année présente ?

M. GALT.—C'est à dire depuis le 1er juillet ?

Je pourrais dire que j'ai déjà trouvé les recettes de la douane dans une meilleure condition. Comme preuve je donnerai un rapport des recettes de la douane pour les périodes correspondantes de 1863, 1864 et 1865.

Les recettes pour 1864 furent les plus considérables qui furent jamais reçues pour cette période de l'année. Du 18 juillet au 26 août, les revenus des douanes furent :

Pour 1863..........[illegible]
Pour 1864..........1,[illegible]
Pour 1865..........[illegible]

Le montant pour le mois de juillet a été moindre cette année que pour celui de 1863, mais les recettes du mois d'août ont comblé le déficit et apporté même quelque excédant, quoiqu'il se trouve encore $300,000 de moins qu'en 1864, où il se rencontra des circonstances exceptionnelles.

Les revenus de l'accise ont été de $83,414 pour 1864 et de $250,371 pour 1865, pendant les mêmes périodes de 8 semaines.

C'est pourquoi les évaluations que le gouvernement a faites sur les revenus de la douane sont exactes, c'est à dire qu'ils ne s'élèveraient qu'à $500,000 moins que l'année régulière de 1864, quoiqu'il y ait néanmoins une perte de $1,000,000 tout près, en comparant avec les premiers six mois de l'année fiscale qui vient de finir. (Ecoutez.)

Quand à l'accise, j'évalue à $65,000, les revenus des licences ; il y aura peut-être un peu plus ou un peu moins

Quand au chiffre de l'an dernier sur les spiritueux, les revenus furent de 30cts par gallon sur 3,000,000 de gallons, représentant une somme de $896,000. Les évaluations ont été basées sur une quantité à être distillée de 3,200,000 gallons, mais on n'a reçu des droits que sur 2,000,000 gallons. Si l'on veut se rendre compte des causes exceptionnelles pour cette année, on n'a qu'à considérer qu'une grande quantité de spiritueux se sont trouvés consignés avant le 1er juillet 1864, afin d'éviter l'augmentation prévue des droits, quoique le gouvernement ait profité d'une bonne part, en appliquant immédiatement les droits votés par la Chambre. Le montant distillé était de 3,600 000 à 3,800,000 gallons. On a fait dans les évaluations de l'année dernière une déduction de 40,000 gallons pour compenser la diminution de consommation, les fraudes, etc. Je crois que la fabrication, des spiritueux sera plus considerable cette année et nous avons pris pour base le montant de 3,250,000 gallons, quoiqu'il puisse se trouver quelqu'excédant.

On peut évaluer l'accise sur la bière à $160,000.

Quant au tabac, la Chambre sait qu'on s'attendait à recevoir un grand revenu de cette source ; mais comme on a décidé de ne prélever aucun droit sur le tabac alors manufacturé, cette mesure a gravement affecté le revenu pour l'année expirante. Il y avait alors en mains un fonds considérable qui a été livré à la consommation. Sous ces circonstances, le revenu pour l'année a été de $115.000, mais on doit ajouter un revenu de $75,180 sur le tabac en entrepôt. Peut-être ne recevra-t-on pas toute cette somme, parce qu'on peut exporter une partie de ce tabac et ainsi éviter les droits, mais tel était le montant prélevable sur la quantité consignée le 1er juillet, (Ecoutez.)

En évaluant les revenus des droits sur le tabac, il m'a fallu me guider sur les importations ordinaires de tabac manufacturé les années précédentes. En 1860, il y en avait 3,500,000 lbs. Avant la guerre américaine, il y avait une grande importation de tabac manufacturé. Pendant la guerre, cette importation diminua beaucoup, tandis que l'importation de tabac non manufacturé augmenta considérablement, au point que dans une seule année, il en vint 15,000,000 lbs. Une grande partie de ce tabac a été consommé ici, quoiqu'on en ait exporté beaucoup. Les recettes pour l'année dernière annoncent que la consommation s'est surtout alimentée dans le tabac déjà consigné, parce que le montant du tabac importé, comme du tabac manufacturé, est faible. J'espère que les revenus finiront par s'étendre à tout le tabac consommé, lequel équivaut à 5 ou 6,000,6000 lbs. On a parfois fort bien réussi à commettre des fraudes ; c'est pourquoi je mets à 3,500,000 le tabac soumis à l'impôt, ce qui donnera un revenu de $350,000.

Les revenus depuis juillet font déjà augurer une recette probable de $275,000 par année. La consommation va augmenter de mois en mois, à proportion de la diminution des fonds en magasin et il faudra bien alors acheter.

Ces quatre items ; Droits sur l'accise, sur les spiritueux, sur la bière et sur le tabac donnent un total de $1,550,000.

Les Postes, l'année dernière, ont donné $470,050. Les revenus sur les timbres-poste augmentent d'année en année ; mais je préfère m'en tenir aux évaluations de l'année dernière ; $470,000.

Les Travaux Publics ont, l'année dernière, fourni $495,000 ; je les évalue, cette année, à $450,000.

Je dois donner quelques explications à propos des droits sur les canaux. La politique du gouvernement sur les péages a été adoptée au moment où le Président du Conseil est entré dans le gouvernement. Le gouvernement n'a pas l'intention de modifier les taux ou le principe sur lequel ils sont prélevés. L'augmentation des évaluations de $55,000 vient de la récolte beaucoup plus abondante dans l'Ouest, ; ce n'est, au reste. que la motié de l'excédant du revenu de la précédente année sur l'année dernière ; Recette l'an dernier, $395,000 ; recette de l'année precédente, $500,000.

Je prends, cette année, un terme moyen, $450,000.

Les évaluations pour le service postal océanique, sur un terme moyen de 2 à 3 ans, se montent à $70,000.

Le revenu territorial, l'année dernière, se montait à $830,000, mais on avait compris dans cette somme un paiement considérable de la compagnie de la navigation canadienne, qui acheta une grande quantité de terres entre le lac Huron et l'Outaouais et fit son dernier paiement d'une somme de $200,000. On n'a dû compter sur somme égale, cette année, et il y a eu, en conséquence, une réduction dans les évaluations de l'année courante de $180,000. On a évalue que l'on recevrait $650,000 au lieu de $830,000. Il y a tout lieu d'espérer que l'on percevra cette année un plus grand montant d'arrérages que les années dernières. Toutefois, je n'ai fait aucune évaluation de cela dans les revenus de la présente année.

Les droits de timbre ont donné $119,000 pour l'année fiscale qui vient de finir.

Je proposerai bientôt une résolution au sujet de l'impôt du timbre. Il appert que la limitation du timbre sur billets promissoires à $100 est la cause qu'on se soustrait bien souvent à l'impôt. On divise les billets au lieu de donner son billet pour $110, on le divise. Je propose donc que tout billet promissoire, de quelque valeur qu'il soit, porte un timbre ; 1 cent sur les billets de $25 et au dessous ; 2 cents pour ceux de $50 et au dessous ; 3 cents pour ceux de $100 et au-dessous.

[A continuer.]

CORRESPONDANCES.

Mr. le Rédacteur,

L'autre jour j'aperçus un numéro du *Journal* de St. Hyacinthe, sur lequel je vis ces mots en tête d'une correspondance. " Les Courses et le Courrier " ; je m'empressai de la lire, pensant que l'auteur allait peut-être s'unir à vous pour censurer les graves désordres, que vous aviez signalés sur votre feuille le 29 Août dernier, à la grande satisfaction de tous les amis de la morale publique. Quelle ne fut pas ma surprise, lorsque je vis qu'on essayait de jeter du ridicule sur votre écrit, tout en vous lançant, bien entendu, des injures sottes et grossières.

Croyant connaître un peu le correspondant *Beppo*, je ne pense pas qu'il ait voulu approuver ce que vous avez condamné, je suppose que le jeune damoiseau n'a eu en vue que de faire de l'esprit. Il a réussi à sa manière ; ce n'est pas mal, qu'il continue sur ce ton là : si jamais sa famille veut le faire interdire, elle n'aura qu'à produire un recueil de ses élucubrations devant la Cour, et elle réussira d'emblée à lui faire nommer un curateur.

Mais ce qui semble l'avoir blessé dans vos remarques, c'est que vous terminiez en priant le propriétaire du terrain des courses de mettre sa part d'influence à empêcher ces désordres ; il voit là une attaque contre ce grand personnage.... *Quis fallere possit amantem ?*

Le jeune *Beppo* a réellement découvrir là une intention que personne n'a eu l'idée de vous supposer, et je ne puis m'expliquer sa conduite qu'en songeant à l'estime, et je pourrais dire à l'amitié qu'il porte à l'honorable propriétaire.

Pour moi, M. le Rédacteur, confondu comme je le suis avec le commun des mortels, sans aucune prétention *féodale*, je me permettrai de vous dire que quand bien même votre article eut atteint l'honorable propriétaire, personne n'a le droit de vous désapprouver, car si par le fait même qu'un journaliste défend la morale, il attaque certains personnages, il ne dépasse pas pour cela, il me semble les limite de son devoir.

D'ailleurs pourquoi l'honorable propriétaire ne mériterait-il pas d'être blâmé pour livrer son terrain à de semblables scandales, autant qu'il le méritait lorsqu'il laissait ses amis se rendre avec des voitures chargées de manches de haches à une certaine élection en 1863. Partout où la morale est outragée, qu'elle le soit par les grands ou par les petits, les riches ou les pauvres, les *nobles* ou les roturiers, il faut qu'elle soit vengée par ceux qui sont appelés à le faire par la position qu'ils occupent. PRISCUS.

EMIGRATION.

(Suite.)

SHERBROOKE, 29 AOUT, 1865.

Tel est enfin de compte ce paradis terrestre, qu'on vous promet chez nos voisins. Interrogez les faits et non les personnes intéressées à vous tromper, examinez si la position de ceux, qui se sont expatriés pendant 3 ou 4 ans est de beaucoup meilleure que la vôtre, et jugez.

Rappelez-vous que tout homme, quelqu'étroite que soit la sphère de son existence, est appelé à servir son pays. Rappelez-vous aussi que la voix de la nationalité ne retentit jamais en vain à l'oreille de l'honnête citoyen. Or, il n'y a plus à se faire illusion, le danger est évident, elle demande impérieusement notre appui. Elle est menacée, sérieusement menacée. Le péril est imminent, à nous de le parer. Elle est sur le point d'être noyée sous les flots Anglo-Saxons, qui l'envahissent de toutes parts ; à nous de nous unir au lieu de lui tourner le dos et de ne faire qu'un seul et même homme pour lui porter secours et l'éviter du naufrage.

Une scène sublime est à se jouer actuellement sur cette partie du Nouveau Monde, scène dont le théâtre, est le Canada, dont les acteurs sont les différentes nationalités, qui l'habitent, dont le dénouement doit être, espérons-le, l'indépendance et la liberté.

Liberté ! le plus beau présent, que Dieu ait fait à l'homme : liberté ! mot magique qui remue si fortement toutes les fibres d'un cœur haut placé, quand donc luiras-tu sur cette belle terre du Canada ? Sans doute quand sous l'égide puissante de la fière Albion, quand à l'ombre protectrice de son glorieux drapeau, nous serons devenus assez forts et assez puissants pour te protéger et te faire respecter.

D'ici là, tâchons de bien jouer nos rôles, de les jouer à qui mieux mieux, et surtout tâchons de les jouer en amis, qui se respectent et qui s'estiment, mais ne les changeons pas. Restons ce que nous sommes, sinon nous faiblirons nécessairement à notre devoir.

Soyons à jamais pénétrés de la haute importance du rôle, qu'est appelé à jouer en Amérique la race française ; n'oublions pas que le Canada est l'héritage sacré de nos ancêtres, dont les noms sont inscrits en lettres d'or dans les annales de la gloire. Nous en sommes les héritiers présomptifs, et, comme tels, nous ne devons reculer devant aucun sacrifice, pas même devant la mort, pour le conserver pur et intacte. Autrement nous serons cités par la voix éloquente de l'histoire au tribunal de la postérité, comme des lâches, dont la moindre punition sera le dédain et le mépris de tous les peuples. Encore une fois soyons dignes de nous-mêmes ; du nom que nous portons ; du sang français qui coule dans nos veines ; de la belle langue, que nous parlons ; de la religion que nous professons ; de la glorieuse nationalité, qui nous distingue, et nous nous maintiendrons à la hauteur de notre destinée Providentielle. Nous verrons peut-être, pour me servir de la belle expression du professeur Thibault, un moindre nombre de Canadiens-Français fuir le Canada, laisser leur patrie, où ils sont connus, appréciés, chéris, pour aller tomber, seuls et tristes, dans le tourbillon de la république voisine ; car, on le sait, c'est là, par malheur, le mauvais roman de plusieurs millions de nos compatriotes.

CÉCILIEN.

DEUX GRANDES ENTREPRISES.—La pose du câble transatlantique paraît être décidément indéfiniment ajournée pour la seconde fois : les deux tentatives faites sans succès ont coûté, paraît-il, à peu près deux millions de louis sterling aux capitaliste anglais.

Le canal de Suez, cette œuvre gigantesque qui a nécessité l'emploi d'un capital d'à peu près deux cents cinquante millions de francs (soit 10,000,000 de louis sterling) vient d'être ouvert et un navire chargé a pu passer de la mer Méditerranée à la mer Rouge. On sait que l'énorme coût de cette merveille du monde a été presque tout entier souscrit par le clergé et les classes moyennes de la France.—*Courier du Canada.*

NECROLOGIE.

—o—

La mort vient de moissonner parmi nous une existence qui donnait les plus belles espérances à la religion, M. THEODORE ST. GERMAIN, Clerc-Minoré du Diocèse de St. Hyacinthe, a rendu son âme à Dieu, mercredi soir, à l'âge de 25 ans et 2 mois, après 7 mois de cette maladie qui a déjoué jusqu'à présent toutes les ressources de l'art. Ce jeune Lévite, qui était si heureux d'avoir choisi le Seigneur pour son partage, a vu venir la mort sans effroi ; aussi s'était il accoutumé, dès les premières atteintes de sa maladie, à la considérer, non comme un malheur, mais comme la fin d'un triste exil et l'entrée dans la véritable patrie. C'est cette pensée si constante qui le fortifiait au milieu des ennuis insupportables d'une longue maladie. La pratique fréquente de l'offrande de sa vie à Celui de qui il l'avait reçue, avait aussi pour lui un attrait tout particulier : il y puisait une confiance inaltérable dans le Juge Suprême qui, sans aucun doute, ne peut que bien accueillir celui qui lui offre ainsi ce qu'il a de plus précieux. Ce pieux élève du sanctuaire aurait bien désiré monter un jour au saint autel pour y offrir la victime sans tache et travailler à la grande œuvre du salut des âmes : le divin maître se contenta de son désir et de sa bonne volonté. Ne désirant que l'exécution de la sainte volonté de Dieu sur lui, il fit ce sacrifice comme celui de sa vie, avec le plus parfait renoncement à ses aspirations. La mort de ce pieux Ecclésiastique laisse un vide bien amer dans l'âme de ses vertueux parents qui ne possèdent pas de bonheur d'avoir un fils parmi les aspirants au divin Sacerdoce. Leur grand esprit de foi leur faisait hâter le jour où ils le verraient offrir l'adorable sacrifice pour la première fois. Cette consolation leur a été refusée, ainsi qu'à celui qu'ils pleurent. En bons chrétiens, ils s'y résignent, et adorent les desseins de Dieu qui, malgré leurs instantes prières, n'a pas jugé à propos de leur laisser un enfant qui faisait toute leur consolation, comme il faisait celle de son Evêque et de ses supérieurs.

Ses funérailles auront lieu samedi, à la Cathédrale, sur les neuf heures.

Nouvelles et Faits Divers.

—Il y aura des courses au trot, sur le terrain de l'Hon. M. Laframboise, le 19 et le 20 septembre courant. La somme de $245 est offerte en bourses. Ces courses ont lieu sous le patronage du nouveau Club de St. Hyacinthe, composé comme suit : l'hon. M. Laframboise, président ; G. F. Barnes, Ecr., vice-président ; MM. P. Lamothe, A. Maynard, P. Duchesnay, directeurs ; MM. H. Barbeau, trésorier, et H. St. Germain, secrétaire. Aucune liqueur alcoolique ne sera vendu sur le terrain des courses.

—Nous croyons devoir annoncer dans l'intérêt des cultivateurs du Comté, que l'Exposition Agricole du Comté, aura lieu à St. Hyacinthe, mardi le 19 septembre courant. L'Exposition de Bagot a lieu à St. Liboire, le 4 octobre ; celle de Rouville, le 20 septembre, à Rougemont.

ADMISSION AU BARREAU.—M. A. Dansereau, l'un des rédacteurs de la *Minerve*, a été admis, lundi dernier, à la profession d'avocat. Ce monsieur s'est déjà fait un nom dans les lettres canadiennes où il occupe un rang distingué. Ses talents bien appréciés devront le servir aussi avantageusement dans sa carrière professionnelle, que nous lui souhaitons belle et brillante comme les qualités que nous connaissons à notre estimable confrère.

UNION CATHOLIQUE DE ST. HYACINTHE.—Le comité chargé de faire rapport sur la constitution de cette société en voie de formation, n'ayant pu faire son rapport mercredi, le 7 courant, la séance, pour recevoir le rapport est remise à dimanche, le 10 courant, à 3 h., P. M., à l'Evêché. Toutes les personnes qui désirent faire partie de cette association sont priés de se trouver à cette assemblée afin qu'après l'adoption de la constitution on procède à l'élection des officiers et à l'organisation générale. Par ordre du comité. H. MERCIER.

—On nous a adressé la liste des prix de l'Exhibition Agricole du comté de Wolfe, qui aura lieu mercredi, le 27 septembre courant, au village de St. Hypolite de Watton. Il y a deux classes, l'une française l'autre anglaise. Le bureau se compose comme suit : officiers, M. J. Picard, président ; S. R. Andrew, vice-président ; R.A.Davis, secrétaire-trésorier. Directeurs, MM. A. Munkittrick, Dudswell ; N. Bourque et J. B. Richard. Watton ; J. Z. Miquelon, St. Camille ; J. Dion, A. Gauvin, South Ham ; J.E. Coté, Weedon.

MINES D'ACTON.—Les mines d'Acton ont été vendues à Boston, samedi dernier, à Mr. Mark Healey, pour la somme de $20,300. Le premier offre fait a l'encan a été de $15,000. La mine comprend 200,000 parts, qui furent d'abord fixés à $7.00.

TENTATIVE DE VOL.—Dans la nuit de mardi à mercredi, vers trois heures, des voleurs se sont introduits dans le bureau de G F. Barnes, écuier, fondeur de cette cité, dans le dessein d'y enfoncer le coffre-fort et de le piller. Heureusement qu'un jeune homme de cette ville qui passait par là au moment où les voleurs étaient à l'œuvre, eut la bonne idée d'aller éveiller l'agent de M. Barne qui réside près de là. Tous deux se rendirent au bureau où les voleurs étaient encore. En y entrant, ils se trouvèrent en face de trois matins, avec lesquels ils crurent prudent de ne pas se mesurer. Ils refermèrent la porte du bureau sur les voleurs et pendant que l'un d'eux allait éveiller M Barnes, l'autre faisait de son mieux pour tenir la porte fermée. Mais les voleurs ont ordinairement un poignet vigoureux et ils parvinrent aussi à entr'ouvrir la porte juste assez pour montrer au brave jeune homme, qui leur résistait toujours, la gueule d'un pistolet dont ils le menacèrent s'il persistait à leur refuser la sortie du bureau.

Contre trois que vouliez-vous qu'il fit ? Il les laissa s'échapper. Tout autre eut fait comme lui.

Ils s'enfuirent donc à toutes jambes, mais après avoir tiré deux à trois coups de pistolets qui, heureusement, n'attinrent personne. Les voleurs n'emportèrent avec eux que quelques piastres en menue monnaie et en timbres-postes. Ils se sont dirigés du côté de la station. Ils ont adressé la parole en anglais à ceux qui ont voulu les arrêter.

—Hier, il nous était donné de voir chez M. Guertin hotellier de cette ville, une magnifique cage d'oiseau, faite par le fils de M. Péloquin de la paroisse de St. Judes. Elle doit être transportée à Montréal pour l'exhébition provinciale.

—Samedi après-midi, l'élite de la société québecquoise se donnait rendez-vous à la salle de l'Assemblée Législative pour assister au concert donné par le célèbre violoniste Prume, assisté de plusieurs amateurs. Melle Ryan, comme pianiste et M. Harwood, député de Vaudreuil, dont la magnifique voix est bien connue, ont partagé avec Prume, les succès du concert.

EXPECTORATION MONSTRUEUSE.—Un jeune fils de Mme. Ira Elliott, de Lincoln (Vermont), âgé de dix ans, a rendu, il y a quelques jours, à la suite d'un violent accès de toux accompagné de spasmes nerveux, un serpent de dix-huit pouces de long ; ce reptile, strié de lignes brillantes jaunes et vertes, est sorti roulé en peloton de la gorge de l'enfant, mais il s'est aussitôt étendu et s'est mis à ramper à terre avec une extrême vivacité. On a pu le rattrapper vivant, et on tentera de le conserver comme objet d'observation et de curiosité. Le jeune Elliott était malade depuis un an ; son état paraît s'améliorer de jour en jour depuis qu'il est débarrassé du parasite incommode qui habitait ses entrailles.

BULLETIN.

M. Notman, M. P. P., est dans un état alarmant :

L'Hon. M. Leslie est sérieusement indisposé ;

M. John Hillyard Cameron est mieux.

—Il y aura des courses au trot, mardi et mercredi prochains, sur le terrain de M. Joseph Rousseau, dans le rang des Soixantes, en la paroisse de La présentation.

Le *Witnees* de Montréal a pris la peine de traduire une correspondance que nous avons publiée au sujet de certaines déprédations très graves commises par une société protestante de Montréal, en piquenique au Mont St. Hilaire.

Nous n'avons rien à dire aux commentaires qu'il fait ; seulement nous lui ferons remarquer qu'il a dénaturé étrangement le titre de la correspondance tel que publié dans nos colonnes. Notre correspondant n'avait nullement en vue de faire tomber sur la secte religieuse à laquelle appartiennent les coupables, les actes répréhensibles dont il se plaignait.

En attribuant à notre correspondant le titre qu'il met en tête de la correspondance, il voulait sans doute exciter le fanatisme de ses lecteurs et peut-être s'en servir comme d'un excuse pour la haine aveugle qu'il montre contre tout ce qui est catholique. Dans tous les cas, la conduite du *Witness* est indigne. Elle nous montre que le mensonge lui coûte peu, puisqu'il le pratique aussi ouvertement.

CONSEIL DE VILL DE ST. HYACINTHE.

Séance du 1er Septembre, 1865.

PRESENTS :—Son Honneur le Maire, MM. Malhiot, Birs, Coté, Dessaulles, Resther et Richer.

CONFORMEMENT à l'avis qu'il en a été donné le vingt six Août dernier, M. Richer fait motion : Qu'une taxe annuelle de dix piastres soit imposée sur tout commerçant de grains qui achetera du grain dans cette Cité ou toute personne qui fera le commerce de grains dans cette Cité ; et que cette taxe soit payée entre les mains du Secrétaire-Trésorier par telle personne avant qu'elle puisse faire tel commerce de grains sous peine d'une amende de dix piastres par chaque jour qu'elle aura fait tel commerce avant d'avoir payé la taxe susdite.

Secondé par M. Dessaulles.

M. Malhiot laisse son siége avec la permission du conseil.

M. Dessaulles fait motion en amendement.

Que ce réglement n'affecte en aucune manière le règlement passé par ce Conseil, le vingt cinq juillet, mil huit cent soixante et deux.

Secondé par M. Resther.

La motion en amendement est agréée à l'unanimité et la motion principale telle qu'amendée étant mise aux voix est agréée.

E. L. R. COUILLARD-DESPRES.
Secrétaire-Trésorier.
De la Cite de St. Hyacinthe.

Je soussigné certifie que l'extrait ci-dessus est conforme aux livres des délibérations du Conseil de Ville de St. Hyacinthe.

Par ordre,
E. L. R COUILLARD-DESPRES.
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier,
St. Hyacinthe, 1er septembre, 1865.

LISTE DES LETTRES NON-RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE D'ACTON VALE, depuis le 15 Juin, au 1er Septembre 1865.

Ballard, Alfred, 2	Beaubien, Antoine,
Brillière, Louis,	Brisset, Narcisse,
Bérare, Marie.	
Charron, Qurud,	Coté, Jean, V.
Catarette, Peter,	Champagne, Edouard,
Charpentier, Joseph. 2	
Dailevin, Philippe,	Darsy, Charl s,
Ducharme, Basile,	Delphé, F X.
Dupuy, Siméon,	Derba, Joseph.
Dussault, J B,	Dansereau, Frédéric,
Durant. Maxime,	Davey, Susan, Mrs,
Dubé, Joseph,	Désilet, Charles.
Fairbau, Richard.	
Langlois dit Lachappelle, J B,	Lussier, Justine,
Levesque, Agnès, Mad.,	Lafrance, Félix.
Félie dit Lavigne, F H,	Madame.
Gill, Edouard,	Grenier, Sophie,
Gauthier, Hilaire,	Griffits, Onésime.
Henshaw, Joseph,	Hamel, Nazaire,
Harvieux, Onésime.	
Jackson, M,	Jacques, Clément,
Laroche, Adélaide, Mde,	L'Ecuyer, N,
L'Heureux, Joseph,	Leduc, Hubert,
Lafrance, Gédéon.	
Martin, Rémi,	Morrisette, Joseph,
Magnan, Joseph,	Moison, A, huissier, 2
Péreault, Bélonie,	Pinard dit Beauchemin,
Pinkhem, James, 2	
Racine Joseph,	Raymond Elisabeth, Mde,
Robertson, James, 2	Robinson, K W, Mrs,
Tétrault, Joseph.	
Verrier, Pierre,	Venier, Louis,
Wells, Joseph.	

PROVINCE DU CANADA, District de Bedford, Comté de Shefford.

DANS LA COUR DE CIRCUIT DANS ET POUR LE COMTE DE SHEFFORD.

Waterloo, le septième jour de juin, mil huit cent soixante et cinq.

PRESENT :

L'Honorable William Badgley, J. C. S.

PIERRE H. GUYON, de la paroisse de Sainte-Cécile de Milton, dans le township de Milton, dans le dit Comté de Shefford, Ecuier,

Demandeur.

VS.

LOUIS LALUE DIT LAMONMAGNE, du même lieu, cultivateur,

Défendeur.

Il est ordonné, sur motion de A. B. Parmelee, Ecuier, Avocat du Demandeur, en cette cause, en autant qu'il appert par le retour de P. B. Panneton, un des huissiers assermentés de la Cour Supérieure, pour le Bas-Canada, exerçant dans et pour le District de Bedford, annexé au Bref de sommation émané en cette cause, que le dit Défendeur a laissé son domicile dans cette partie de la Province du Canada ci-devant constituant la Province du Bas-Canada, et ne peut être trouvé dans le dit District de Bedford, et en autant qu'il possède des biens immeubles dans le susdit District, que le dit Défendeur soit, par avertissement à être deux fois inséré en langue anglaise dans le papier-nouvelle publié à Waterloo, dans le dit District de Bedford, appelé l'*Advertiser*, et deux fois en langue française dans le papier-nouvelle publié en cette langue dans la cité de St. Hyacinthe, appelé le *Courrier de St. Hyacinthe*, (n'y ayant aucun papier-nouvelle publié en langue française dans le dit District de Bedford), notifié de comparaître devant cette Cour et de répondre à la demande du dit Demandeur sur deux mois après la dernière insertion du présent avertissement ; et que sur le défaut du dit Défendeur de comparaître et de répondre à la dite demande dans le délai susdit, il sera permis au Demandeur de procéder à la preuve et à jugement comme dans une cause par défaut.

Par la Cour,

V. NUTTING,
Greffier de la dite Cour.

5 septembre, 1865.—2f.

LISTE DES LETTRES NON-RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE, depuis le 1er au 31 AOUT, 1865.

Archambault, V, Mlle	Archambault, Isaac
Brunelle, Charles	Bourdua, Prosper
Bernard, C M, Mrs,	Barron, Xavier, 2
Bosé, Joseph,	Bertrand, Mothé,
Blérard, Pierre,	Beaudry, Edmond,
Cabana, J B,	Chalifoux, Joseph,
Cannan, Thos,	Clapin, Louis,
Charbonneau, Alexi.	
Dusseault, Joseph,	Dion, V,
Duchaineau, Joseph,	Danseraux, François X
Desforges, G M.	
Ewing, Mary, Mrs, 2	
Fontaine, Jérôme,	Fortier, France
Fontaine, Scholastique, Dlle.	Boisie, Xavier
Grégoire, François,	Giard, Joseph,
Gilmard, A R,	Gougé, J Bte,
Jemery, William,	Jemery, Joseph,
Jarrait, Pierre.	
Lagassé, Alfred,	Labonté, Edward,
Lavallée, Frs. Xavier	Larivier, Angel, Mad,
Lapré, Ls. Vve, Mad.	Latour, Isidore,
Lespérance, Victorine, Dlle.	Laurin, Pierre,
Lavaille, Joseph,	Laurence, Louis.
Marchessault, Geo. Mde.	Marchessault, Jacques,
Morin, Olivier,	Morrin, Sophie.
Morgan, Rich.,	Milles & Fils, L,
Mimeaux, Marie,	Pollexfen, Mad.
Poulin, Noel, 2	Pelletier, Casimir,
Poulait, Bédée, Mad.	Poulin, Laurant,
Palardy, Philomène,	Phaseuf, D V E
Richer, J,	Rodier, Pierre,
Senville, Pierre,	St. Germain, Louis.
Sicotte, Tousin.	
Tatro, Eulalie, Mrs.	Unsworth, Miss.
Viens, Joseph.	

Université-Laval.

L'OUVERTURE des cours de l'UNIVERSITÉ-LAVAL, qui devait avoir lieu le 13 du courant, est remis au 4 OCTOBRE prochain. Des retards inévitables dans la construction de la nouvelle aile du Pensionnat mettent dans l'impossibilité de loger les Elèves avant cette époque. La rentrée des pensionnaires se fera le mardi soir, 3 octobre.

THOS. E. HAMEL, Ptre.,
Sec. de l'Université-Laval.

Québec, 4 septembre, 1865.—2f.

CONCOURS PROVINCIAL
AGRICOLE ET INDUSTRIEL POUR 1865.

OUVERT AUX
DEUX CANADAS
AURA LIEU A LA
CITÉ DE MOMTREAL,
MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI
26, 27, 28, ET 29 SEPTEMBRE,
DANS LE
PALAIS DE CRISTAL
Rue Ste. Catherine, et sur le terrain de la Ferme des Prêtres dans le voisinage immédiat situé entre les Rues Guy et Sherbrooke.

Prix offertS..... $10,000 à 12,000

On peut se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée dans le département agricole du Secrétaire de la Chambre d'Agriculture, No 615, Rue Craig, ou des Secrétaires des Sociétés d'Agriculture du Comté.

Dans le département industriel on pourra se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée en s'adressant au Secrétaire de la Chambre des Arts et Manufactures, Institut des Artisans, Grande Rue St. Jacques.

Les entrées dans le département agricole devront être faites le ou avant Samedi, le 9 août prochain, au Bureau du Secrétaire, No. 615, Rue Craig. Pour les produits agricoles on recevra des entrées jusqu'à samedi, le 9 septembre

Dans le département industriel, les entrées devront être faites, le ou avant le 15 septembre, au Bureau de la Chambre des Arts et Manufactures.

Chaque Concurrant devra payer un dollar en faisant son entrée, ce qui lui donnera droit à un billet d'admission pendant tout le concours.

Des arrangements ont été faits avec les principales lignes de chemin de fer et de navigation, pour rendre à destination, franc de charge, tout objet exposé qui n'aura pas été vendu.

Les concurrants étrangers dans le département industriel auront autant d'espace que possible pour exhiber leurs objets, mais ne pourront pas entrer en compétition pour les prix.

Pour plus amples informations s'adresser aux soussignés, Secrétaires-Conjoints de l'Association Agricole.

GEORGE LECLERE,
Sec. de la Chambre d'Agriculture.
A. MURRAY,
Sec. de la Chambre des Arts et Manufactures.

Montréal, 1er Juillet 1865.

MAGNIFIQUE PROPRIETE
à vendre a St. Hyacinthe.

Cette magnifique propriété située au coin des Rues Cascades et Montdor, appartenant au soussigné, est offerte en vente.

La propriété se compose d'une jolie maison située au coin des dites rues Cascades et Montdor, et d'une autre maison située en arrière de celle-ci et formant 4 bons logements.

Cette propriété est parfaitement bien située pour le commerce et offre à un marchand tous les avantages désirables, se trouvant tout près du marché et sur la rue principale de St. Hyacinthe, au centre même des affaires.

Les conditions sont très libérales et offriraient de bons avantages à quiconque voudrait en profiter.

FRANÇOIS PAUL.

St. Hyacinthe, 21 août 1865.

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a renouvelé le moulin à carde sur un nouveau systême, et il garantit son ouvrage. Le foulon est aussi en très bon ordre, et de plus il presse l'Etoffe et autres articles avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part du patronage public.——St. Barnabé, 8 août 1865.

AVIS PUBLIC.

Je soussigné, PERCEPTEUR DU REVENU DE L'INTERIEUR POUR LE DISTRICT DE ST. HYACINTHE, donne par les présentes AVIS que les POIDS ET MESURES ET MACHINES A PESER, seront Inspectés, Vérifiés et étampés dans les Paroisses de ce District, aux dates ci-après mentionnées:

Ste. Rosalie,	28	Août prochain
St. Simon,	29	" "
St. Hugues,	30	" "
Ste. Hélène,	31	" "
Upton,	1	Septembre "
St. Liboire,	2	" "
St. Dominique,	4	" "
St. Pie,	5	" "
St. Paul,	6	" "
Ange-Gardien,	7	" "
St. Césaire,	8 et 9	" "
St. Damase,	11	" "
St. Jean-Baptiste,	12	" "
Ste. Marie,	13 et 14	" "
St. Mathias,	15	" "
St. Hilaire,	16	" "
St. Charles,	18	" "
St. Denis,	19 et 20	" "
St. Jude,	21	" "
St. Barnabé,	22	" "

LEONARD BOIVIN
Percepteur du Revenu de l'Intérieur.

St. Hyacinthe, 25 juillet, 1865.

JOURS DE PUBLICATION
Mardi et Vendredi.

PRIX DE L'ABONNEMENT
Deux Piastres par An.
PAYABLES D'AVANCE.
Ou TROIS PIASTRES lorsque l'abonnement n'est pas payé d'avance. Ceux qui voudront discontinuer doivent en donner avis, au Bureau du journal, six mois avant l'échéance de leur abonnement. Les abonnements sont de six mois. Etats-Unis :—Trois piastres.

L. G. GLADU,—Rédacteur

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADE
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion...... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne.. ... 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois moi

Editeurs-Propriétaires,—LUSSIER & FRERE.

Vol. 13 St. Hyacinthe. (Bas-Canada,) Mardi, 12 Septembre 1865 No. 53

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de L. Taché, écr.
SUIVRONT LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. N. Chapet.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 8 Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. B. Archambault Rue Cascades.
St. Hyacinthe 23 septembre 1864.

LETENDRE ET MERCIER,
AVOCATS,
Ancien Bureau de M. Maillé, Coin des Rues Girouard et Mondor.
A. P. LETENDRE. HONORE MERCIER.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SIMARD,
AVOCAT,
Tient son Bureau dans la maison de M. Aug. Archambault porte voisine du bureau du *Journal* place du marché, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

J. B. SICOTTE
AVOCAT.
Bureau :—Rue St. Denis, vis-à-vis l'ancien Manoir Seigneurial, dans le Bureau de J. O. Guertin Notaire.
St. Hyacinthe, 15 août, 1865.

CHS. MARCIL,
AVOCAT.
BUREAU : Chez H. J. Doherty, côté Sud Est du marché, St. Hyacinthe.
St. Hyacinthe, 15 août, 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
WATERLOO.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
Juin, 1864.

TACHE ET GLADU,
Notaires.
Coin des Rues Girouard et Ste. Anne.
L. TACHE. L. G. GLADU.
St. Hyacinthe, 16 Novembre 1864.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Résidence : Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

DR. MATHIEU,
Dentiste.
No. 192, Rue Notre-Dame,
En face du Palais-de-Justice.
Montréal Mai 1865.

LEANDRE BOUDREAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 22 sept. 1865.

HOTEL DU PEUPLE.
Tenu par
GODFROI DAIGNEAULT,
(Ci-devant de St. Pie)

M. GODFROI DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vu la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce. Bonne table, liqueurs de premier choix et bonne écurie, seront à la disposition des voyageurs.
St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

J. J. SAUVAGEAU,



ARTISTE-PHOTOGRAPHE.
HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mai 1865.

L. F. A. VIOLLETTI,
CORONER CONJOINT,
du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

Terres a Vendre.

Dix-sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample information s'adresser au soussigné.
L. TACHE, N. P.
St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 80 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dependances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à
BENJAMIN CADORET, père.
St. Dominique, 4 mars, 1865.—3m.

TERRE A VENDRE.

Une terre située dans le 2ème Rang du Township de South Roxton deux cents acres de bonne terre avec Maison et Grange dessus érigées, il y a soixante acres de terre faite et le reste se trouve présquement tout en bois franc; quatre sucreries établies sur un bon chemin, à deux mille et demi de l'Eglise. Pour les conditions très faciles s'adresser à
M. C. KIMPTON.
South Roxton, 20 août, 1865.

HOTEL NATIONAL,
TENU PAR
A. S. MAYNARD,
Rue Cascades, pres du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, meublée. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le confort désirable : la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.

Prix très-Modérés.
St. Hyacinthe, mai 1865.

DR COLBY'S
ANTI-COSTIVE & TONIC
PILLS.

Ces pilules n'ont pas été fabriquées pour agir comme *cathartique énergique*, mais plutôt pour assurer des évacuations naturelles et régulières, fortifier la digestion et ramener l'appétit. Elles ont des propriétés d'une nature particulière et des plus excellentes qui donnent de la vigueur à tous les organes digestifs, ravivent l'appétit et confèrent à ces mêmes organes de l'élasticité et un ton nouveau. Elles sont spécialement propes aux personnes sujettes à la constipation et à la torpeur. Les hommes de profession, d'affaires, les étudiants, les commis, les femmes, enfin tous ceux qui ont la digestion difficile par suite du manque d'air et d'exercice, éprouveront dans presque tous les cas, un grand soulagement en en faisant usage.

Les personnes qui peuvent prendre aucun autre tonique en obtiendront aussi un grand soulagement. Elles peuvent être prises aussi longtemps que possible sans causer aucun dommage, et elles ont cela de particulier, sans augmenter la dose.

Nous, soussignés médecins, certifions avec plaisir, que le Dr. Colby, de Stanstead, est un des plus habiles médecins du pays ; qu'il occupe une très haute position parmi ses confrères de la profession. Nous recommandons les qualités excellentes de ses Pilules Anti-Constipées et Toniques, que nous avons employées dans nos pratiques, et nous les approuvons hautement.

J. B. GIBSON, M. D. Dunham, C. E.
C. E. COTTON, M. D., Cowansville.
CHARLES BROWN, M. D., "
S. S. FOSTER, M. D., Brome.
NORMAN CLEVELAND, M. D., Barnston.
N. JENKS, M. D.
C. W. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN MEIGS, M. D. "
BENJAMIN DAMON, M. D. Coaticook.
LEMUEL RICHMOND, M. D., Derby Line.
M. G. GLINES, M. D., Compton, C. E.
G. O. SOMERS, M. D., Magog, C. E.
J. C. RUTHERFORD, M. D., Newport, V..
RECOUVERTES EN SUCRE,
A vendre par MM. PICAULT et FILS, DEVINS et BOLTON, H. R. GREY et tous les principaux Droguistes de Montréal.
M. J. DUVERT, agent pour St. Hyacinthe.
Seuls propriétaires.
S. J. FOSS et Cie., Sherbrooke.
1er sept. 1865.

SOCIETE D'AGRICULTURE
DU COMTE DE BAGOT.

L'Exposition annuelle de cette Société aura lieu au Village de St. Liboire, Mercredi, le 4 Octobre prochain à 10 heures A. M.
P. S. GENDRON,
Secrétaire-Trésorier.
Ste. Rosalie, 17 août, 1865.

Société d'Agriculture du Comté de Rouville.

L'EXHIBITION annuelle de cette société aura lieu le 20 septembre 1865, sur les proprietés de Michel Frégeau, Ecr., à ROUGEMONT, à 10 heures de l'avant midi, il est entendu que tous les animaux et autres objets qui ont déjà remporté un premier prix aux exhibitions précédentes n'auront pas de prix dans la même classe.
J. B. St. ONGE,
Secrétaire.
St. Césaire 4 août 1865.

CONSEIL DE VILL DE ST. HYACINTHE.

Séance du 1er Septembre, 1865.

PRESENTS :—Son Honneur le Maire, MM. Malhiot, Bira, Coté, Dessaulles, Resther et Richer.

CONFORMEMENT à l'avis qu'il en a été donné le vingt six Août dernier, M. Richer fait motion : Qu'une taxe annuelle de dix piastres soit imposée sur tout commerçant de grains qui achetera du grain dans cette Cité ou toute personne qui fera le commerce de grains dans cette Cité ; et que cette taxe soit payée entre les mains du Secrétaire-Trésorier par telle personne avant qu'elle puisse faire tel commerce de grains sous peine d'une amende de dix piastres par chaque jour qu'elle aura fait tel commerce avant d'avoir payé la taxe susdite.

Secondé par M. Dessaulles.

M. Malhiot laisse son siége avec la permission du conseil.

M. Dessaulles fait motion en amendement

Que ce règlement n'affecte en aucune manière le règlement passé par ce Conseil, le vingt cinq juillet, mil huit cent soixante et deux.

Secondé par M. Resther.

La motion en amendement est agréée à l'unanimité et la motion principale telle qu'amendée étant mise aux voix est agréée,

E. L. R. COUILLARD-DESPRES.
Secrétaire-Trésorier.
De la Cité de St. Hyacinthe.

Je soussigné certifie que l'extrait ci-dessus est conforme aux livres des délibérations du Conseil de Ville de St. Hyacinthe.
Par ordre,
E. L. R COUILLARD-DESPRES.
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier,
St. Hyacinthe, 1er septembre, 1865.

PROVINCE DU CANADA,
District de Bedford,
Comté de Shefford.
DANS LA COUR DE CIRCUIT DANS ET POUR LE COMTE DE SHEFFORD.
Waterloo, le septième jour de juin, mil huit cent soixante et cinq.

PRESENT :
L'Honorable William Badgley, J. C. S.
PIERRE H. GUYON, de la paroisse de Sainte-Cécile de Milton, dans le township de Milton, dans le dit Comté de Shefford, Ecuier,
Demandeur.
VS.
LOUIS LALUE DIT LAMONMAGNE, du même lieu, cultivateur,
Défendeur.

Il est ordonné, sur motion de A. B. Parmelee, Ecuier, Avocat du Demandeur, en cette cause, en autant qu'il appert par le retour de P. B. Panneton, un des huissiers assermentés de la Cour Supérieure, pour le Bas-Canada, exerçant dans et pour le District de Bedford, annexé au Bref de sommation émané en cette cause, que le dit Défendeur a laissé son domicile dans cette partie de la Province du Canada ci-devant constituant la Province du Bas-Canada, et ne peut être trouvé dans le dit District de Bedford, et en autant qu'il possède des biens immeubles dans le susdit District, que le dit Défendeur soit, par avertissement à être deux fois inséré en langue anglaise dans le papier-nouvelle publié à Waterloo, dans le dit District de Bedford, appelé l'*Advertiser*, et deux fois en langue française dans le papier-nouvelle publié en cette langue dans la cité de St. Hyacinthe, appelé le *Courrier de St. Hyacinthe*, (n'y ayant aucun papier-nouvelle publié en langue française dans le dit District de Bedford), notifié de comparaître devant cette Cour et de répondre à la demande du dit Demandeur sur deux mois après la dernière insertion du présent avertissement ; et que sur le défaut du dit Defendeur de comparaître et de répondre à la dite demande dans le delai susdit, il sera permis au Demandeur de procéder à la preuve et à jugement comme dans une cause par défaut.

Par la Cour,
V. NUTTING,
Greffier de la dite Cour.
5 septembre, 1865.—2f.

LISTE DES LETTRES NON-RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE, depuis le 1er au 31 AOUT, 1865.

Archambault, V, Mlle	Archambault, Isaac
Brunelle, Charles	Bourdua, Prosper
Bernard, C M, Mrs,	Barron, Xavier, 2
Bossé, Joseph,	Bertrand, Mothé,
Bérard, Pierre,	Beaudry, Edmond,
Cabana, J B,	Chalifoux, Joseph,
Cannan, Thos,	Clapin, Louis,
Charbonneau, Alexi,	
Dussault, Joseph,	Dion, V,
Duchaineau, Joseph,	Danseraux, François X
Desforges, G M,	
Ewing, Mary, Mrs, 2	
Fontaine, Jérôme,	Fortier, France
Fontaine, Scholastique,	Dlle. Foisie, Xavier
Grégoire, François,	Giard, Joseph,
Gilmard, A R,	Gougé, J Bte,
Jemery, William,	Jemery, Joseph,
Jarrait, Pierre.	
Lagassé, Alfred,	Labonté, Edward,
Lavallée, Frs. Xavier	Larivier, Angel, Mad,
Lapré, Ls. Vve, Mad.	Latour, Isidore,
Lespérance, Victorine,	Dlle. Laurin, Pierre,
Lavallie, Joseph,	Laurence, Louis.
Marchessault, Geo. Mde.	Marchessault, Jacques,
Morin, Olivier,	Morrin, Sophei.
Morgan, Rich.,	Milles & Fils, L,
Mimeaux, Marie,	Pollexfen, Mad.
Poulin, Noel, 2	Pelletier, Casimir,
Poulait, Bédée, Mad.	Poulin, Laurant,
Palardy, Philomène,	Phaneuf, D V E
Richer, J,	Rodier, Pierre,
Seuville, Pierre,	St. Germain, Louis.
Sicotte, Tousin.	
Tatro, Eulalie, Mrs.	Unsworth, Miss.
Viens, Joseph.	

Enseignements Privés.

M. le Notaire A. C. Picard Des-Trois-Maisons remercie le Public de St. Hyacinthe et des Paroisses, Comtés et Districts environnants, pour l'encouragement qu'il lui a accordé depuis vingt ans consécutifs, et l'informe qu'il continuera ses enseignements privés pour le 2 Octobre prochain.

Il est muni de bons certificats sur l'art de bien enseigner, de devancer le temps ; et plus de 400 de ses élèves obtinrent depuis douze ans, leur diplôme.

St. Hyacinthe, 18 aout 1865.

LISTE DES LETTRES NON-RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE D'ACTON-VALE, depuis le 15 Juin, au 1er Septembre, 1865.

Ballard, Alfred, 2	Beaubien, Antoine,
Brillière, Louis,	Brisset, Narcisse,
Bérare, Marie.	
Charron, Qurud,	Coté, Jean, V.
Catarette, Peter,	Champagne, Edonard,
Charpentier, Joseph. 2	
Dallevin, Philippe,	Darsy, Charles,
Ducharme, Basile,	Dalphé, F. X.
Dupuy, Siméon,	Derba, Joseph.
Dussault, J B,	Dansereau, Frédéric,
Durant, Maxime,	Davey, Susan, Mrs,
Dubé, Joseph,	Désilet, Charles.
Fairban, Richard.	
Langlois dit Lachappelle, J B,	Lussier, Justine,
Levesque, Agnès, Mad.,	Lafrance, Félix.
Félie dit Lavigne, F H, Madame.	
Gill, Edouard,	Grenier, Sophie,
Gauthier, Hilaire,	Griffits, Onésime.
Henshaw, Joseph,	Hamel, Nazaire,
Harvieux, Onésime.	
Jackson, M,	Jacques, Clément,
Laroche, Adélaide, Mde,	L'Ecuyer, N,
L'Heureux, Joseph,	Leduc, Hubert,
Lafrance, Gédéon.	
Martin, Rémi,	Morrisette, Joseph,
Magnan, Joseph,	Moison, A, huissier, 2
Péreault, Bélonie,	Pinard dit Beauchemin,
Pinkhem, James, 2	
Racine Joseph,	Raymond Elizabeth, Mde,
Robertson, James, 2	Robinson, K W, Mrs,
Tétreault, Joseph.	
Verrier, Pierre,	Vanier, Louis,
Wells, Joseph.	

Université-Laval.

L'OUVERTURE des cours de l'UNIVERSITE-LAVAL, qui devait avoir lieu le 13 du courant, est remis au 4 OCTOBRE prochain. Des retards inévitables dans la construction de la nouvelle aile du Pensionnat mettent dans l'impossibilité de loger les Elèves avant cette époque. La rentrée des pensionnaires se fera le mardi soir, 3 octobre.
THOS. E. HAMEL, Ptre.,
Sec. de l'Université-Laval.
Québec, 4 septembre, 1865.—2f.

HOTEL A LOUER.
POSSESSION IMMEDIATE.

L'HOTEL de M. PIERRE GIGAULT, Emplacement et dépendances ainsi que partie des Fournitures de la Maison, situé au Village de St. Césaire. Pour les conditions qui sont des plus libérales s'adresser au Propriétaire soussigné.
P. GIGAULT.
St. Césaire, 7 septembre, 1865.

UN BON FORGERON DEMANDE.

Un Bon Forgeron pourrait s'établir avantageusement à St. Guillaume d'Upton.

Il y a deux voituriers qui lui donneront leur ouvrage.

S'adresser à M. DUROCHER,
Voiturier.
St. Guillaume d'Upton. Juillet 1865

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe 1 Mai. 1865.

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Depart
Montréal.	Tous les jrs	A. M. 7 00, 11 40; P. M. 3 50	A. M. 11 40; P. M. 10 00
St. Hilaire et la Rivière Chambly	do	A. M. 11 40	10 00
Island-Pond	do	7 00, 11 40	3 50
Québec	do	7 00	10 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie	do	P. M. 3 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon	do	A. M. 10 00	12 30
St. Aimé, St. Bernabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 30
LaPrésentation	Mercredi, et Samedi	A. M. 11 00	11 30

E. L. R. C. DESPRES,
Maître de Poste.

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.

Les malles pour St. Barnabé, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7.30 h. A. M.

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Departement des Finances,
Douanes, Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada.*
R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances.
DOUANES,
Québec, 8 septem. 1865.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 30 p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

FEUILLETON

LES CHAUFFEURS.

TROISIÈME PARTIE.

III.—*Le loup dans la bergerie.*

(*Suite.*)

Il y eut un nouveau silence.

—S'il en est ainsi, reprit Maria, je ne saurais accepter ce présent et me parer d'objet précieux dont j'ignore l'origine....Dans l'impossibilité de les restituer à la personne qui les a envoyés, je les mettrai entre les mains du directeur de l'hospice le plus voisin, pourqu'ils soient vendus au profit des pauvres.

—Oh! ne faites pas cela, mademoiselle ! dit le Beau François avec une vivacité mélancolique. Pourquoi refuser cet hommege timide d'un inconnu qui n'ose vous l'offrir ouvertement, quoiqu'il soit pénétré d'admiration pour vous ? M. Daniel, votre heureux fiancé, ne peut être jaloux de cette condescance ; il serait cruel de refuser ce présent d'un malheureux.... Consentez à vous en parer le jour de vos noces, mademoiselle, et ce sera une bonne action....Peut-être celui qui vous l'offre aura-t-il un moyen de vous la voir porter, et ce sera un soulagement à des regrets bien amers.

Ces mots, prononcés d'une voix vibrante, émurent tous les assistants. Maria baissa la tête comme si elle eut été près de pleurnicher.

—Et vous persistez, monsieur Gauthier, dit Daniel après une pause, à nier que vous connaissez l'auteur de ce présent ?

—Je persiste.

—Brave garçon, noble cœur, murmura la marquise.

Tout à coup le Beau François quitta l'attitude langoureuse qu'il avait pris jusque là et dit en souriant :

Pardon ! je vous afflige là sur les souffrances de quelque pauvre diable indigne peut-être de votre pitié....Encore une fois, pardon.... J'ai trop peu de droit d'être admis dans votre intimité pour jouer ici le rôle de trouble-fête.

Il se faisait tard ; l'heure de se retirer était venue. Gauthier serra la main de Daniel et prit congé des dames.

—Cousin Gauthier, dit Maria d'une voix altérée quand il passa près d'elle votre éloquence m'a convaincue. J'accepte le présent, et je porterai les bijoux le jour de mon mariage.

François s'inclina et sortit. Comtois qui l'attendait dans le vestibule, le guida silencieusement, un bougeoir à la main. Il lui fit monter en escalier de pierre, et, à l'extrémité d'une longue galerie humide et glacia. le, il l'introduisit dans une chamdre dont les tapisseries étaient en lambeaux. Quelques meubles misérables et un lit plus misérable encore garnissaient cette vaste pièce. On avait pourtant essayé de la rendre quelque peu confortable. Un grand feu était allumé dans la cheminée ; des serviettes blanches cachaient les tables trop vermoulues ; des bougies qu'on avait en abondance, formaient une vériable ilumination. Enfin, le vieux domestique avait fait de son mieux ; son mérite était d'autant plus grand qu'il cedait sa propre chambre à l'hôte de ses maîtres, et qu'à défaut d'autre gite il lui faudrait aller coucher lui même dans l'écurie.

Toutefois, malgré ses efforts pour calmer la détresse de la maison, Comtois reconnut sans doute leur impuissance, car il dit avec embarras, en déposant sa bougie sur la vieille table :

M. Ladrange a sans doute prévenu monsieur qu'il ne serait pas bien logé pour cette nuit ? Nous sommes à peine installés et il y a déjà tant de monde au château....

—C'est bon, c'est bon, répliqua le Beau François avec insouciance.

—Si monsieur avait besoin de quelque chose, continua le valais obséquieux, il lui faudrait aller tout au bout du Corridor pour appeler les gens, car cette aile du chateau est ordinairement inabitée, et l'on n'a pas eu le temps encore de rétabir les petites sonnettes

—Il suffit, dit le Beau François avec un geste d'impatience.

Mais comme Comtois se retirait, il demada en désignant une porte basse près de son lit :

—Ou va-t-on par là.

—C'est la chambre du vieux notaire, qui est mal portant. J'avais placé ce pauvre monsieur près de afin de lui donner des secours en cas de nécessité ; mais il va mieux, je crois. Tout à l'heure je me suis glissé dans sa chambre et je l'ai trouvé endormi. La nuit sera bonne, sans doute : cependant si le notaire appelait, je prierais monsieur de vouloir bien m'avertir à moins qu'il ne préférât venir lui-même en aide à son voisin. La clé est là sur la table de toilette.

Le Beau François se retourna pour cacher une vive expression de joie ; Comtois, se méprenant sur le sens de ce mouvement, crût que le voyageur avait hâte de se coucher, et, après avoir salué respectueusement il se retira.

Aussitôt que le bruit des pas du domestique eut cessé de se faire entendre, le Beau François ne se contint plus et se mit à rire d'un rire silencieux, comme si le succès de ses manœuvres eût dépassé son espérance. Il s'était jeté dans un fauteuil, et se disait avec orgueil :

—A la bonne heure voilà ce que c'est que d'être audacieux ; tout vous réussit à souhait. Il n'y a rien de tel que de saisir le taureau par les cornes, et c'est ma manière.... Cet imbécile de Laforêt n'avait encore rien dit ; quelle chance ! J'avais bien vu dans la vitre que ce vieux poltron n'était pas encore en état de bavarder, mais une parole est si vite lachée. Enfin tout marche à merveille. Ladrange ne se doute de rien, et j'ai pu louer encore mon rôle d'amoureux transi avec la jolie petite cousine qui vraiment ne me regarde pas de mauvais œil. Fort bien ! mais à présent que je suis dans la place, quel parti prendre ! Attendre encore ! Mais demain demain matin ce vieux fou de Laforêt sera frais et dispos, et sa première action sera d'apprendre ce qu'il sait au directeur du jury, de lui montrer les pièces maudites qu'il apporte sans doute avec lui. La'range, malgré ses protestations amicales, a toujours un fond de défiance contre moi : il s'enflammera au premier mot et peut-être....Diable ! il faut empêcher cela.

Il fit un mouvement comme pour se lever mais une nouvelle réflexion l'arrêta

—C'est dommage ! reprit-il tout pensif ; j'avais si bien combiné mon plan, compromettre cet insolent Daniel et s'arranger pour qu'il pût paraitre mon complice en cas de malheur. Puis, le soir des noces, quand toute la maison aurait été dans la joie, je serais apparu avec mon monde : on aurait raflé les bijoux les diaments, les portefeuilles. Moi, j'aurais eu pour ma part la ravissante Maria en robe d'épousée ; je l'aurais emporté dans les bois de la Muette, et je me serais moqué des fureurs de Ladrange, dont j'aurais ainsi payé en une fois toutes les insultes passées....Oui, c'était là un projet magnifique, et si j'avais pu attendre deux jours en core....Mais comment faire avec cet enragé de Laforêt.

Il demeura un moment absorbé dans ses réflexions ; tout à coup il se releva la tête.

(*La suite au prochain numéro.*)

Discours de M. Galt sur le budjet

Suite du discours de l'hon. M. Galt, prononcé à la séance du 29 août ;

J'aurai aussi quelques amendements d'une légère importance sur l'acte du timbre, que je renfermerai dans un bill que je dois présenter à la Chambre, cette session, de manière à éloigner les doutes qui se sont élevés sur l'interprétation de l'acte. Ce bill pourvoiera aussi à l'établissement de papier timbré au lieu de timbres apposés, car on commet beaucoup de fraudes sur le revenu en employant des timbres qui ne sont pas bien effacés.

Je donne aussi avis de mon intention de présenter un bill pour amender la loi d'accise ; il devra arrêter les tentatives de fraude.

Quant à l'opération de la loi imposant les timbres au lieu du simple paiement existant auparavant dans le Haut et dans le Bas-Canada je vais donner un tableau des chiffres depuis 1861 ;

Fonds d'honoraire du Haut-Canada pour 1861, $47.000 ; 1862 $51 000 ; 1863, $58.000 ; 1864, grâce à l'acte du timbre, $68,000.

Le terme moyen des revenus pour les trois premières annees montre une somme de $52.000 ; ce qui dénote, pour 1864, où la loi a été mise en vigueur, une augmentation de $16,000.

Puis le fonds consolidé se montait en 1861, à $32,000 ; en 1862, à $30,000 et en 1863, à $29,000.

Ce qui montre une diminution graduelle juspu'à l'année dernière, où la nouvelle loi a élevé le fond consolidé, pour 1864, à $35,000.

Les revenus de la société légale se montaient en 1861, à $20.000, en 1862, à $16,000, en 1863, à 14,000, en 1864, à $20,000.

Je ne m'étendrai pas à présent au détail des items ; le fonds municipal, le fonds des Indiens, la perception sous le fonds d'emprunt municipal en sont les principaux points, tandis qu'il y a une variété de sources de revenus qui ont produit pour 1864 1865, $1,670,000. Pour l'année prochaine, j'évalue les revenus de tout cela à $650,000.

J'attire l'attention sur l'opération de l'acte d'audit et je donne avis qu'on y introduira des modifications pour contrôler davantage les dépenses publiques, quoique le système actuel soit bien meilleur que celui de tous les autres pays que je connaisse et qu'il soit de beaucoup préférable à celui des Etats-Unis. Je propose, comme une règle qui fonctionnera bien, je crois, que tous les officiers du gouvernement, qui ont des déboursés à opérer fassent des rapports mensuels des sommes qu'ils ont l'intention de dépenser hors des appropriations parlementaires. Il y aura ainsi, plus de contrôle sur les dépenses des travaux publics, en arrêtant toute dépense que l'on pourra épargner, et le gouvernement aura de même le pouvoir de faire justice des demandes qu'on lui fera. Puisque je suis sur ce sujet, je dirai que l'époque des paiements de la Province offre quelques inconvénients, le premier janvier et le 1er de juillet. Le montant de la dette publique à payer cette année était de $1,100,000, dont la plus grande partie était en paiement de l'emprunt impérial. Cette dette est aujourd'hui toute payée, à l'exception de £140,000 sterling, et le gouvernement a le

montant des bons indiens pour le payer. Le reste du montant consiste en petites échéances qui sont maintenant dues, se montant entre $300,000 et $400,000.

L'intérêt sur la dette est de $3,890,000, comprenant le fonds d'amortissement.

Les dépenses pour le gouvernement civil ont déjà été exposées ; elles se montent à $4,633,000. Les statuts pourroient à un fort montant et cela n'a pas été mis dans le budget déjà donné. On se propose de dépenser pour la milice $500,000, dont le ministre de la milice dira l'emploi.

Quant aux Travaux Publics, les bâtisses d'Outaouais et l'élargissement du canal Welland sont les principaux items. Il y a lieu de croire que les dépenses du bureau des travaux seront de $600,000. La perception des revenus a été évaluée à $1,350,000. Tout le montant des dépenses, à part le rachat de la dette, a été de $11,074,000, outre un revenu de $11,136,000, laissant un surplus de $62,000.

Il n'y a aucun doute que dans un pays comme le Canada, qui augmente si rapidement, il doit y avoir une augmentation graduelle de dépenses du gouvernement. Il est impossible de gouverner 3 millions d'âmes au même coût que 2 millions. Je fais allusion à l'affluence qui est venue des Etats-Unis, donnant une augmentation de population qui nous cause du trouble et des dépenses. Le gouvernement est bien décidé a exercer toute l'économie possible dans la dépense des sommes mises à sa disposition, et l'on donnera à l'acte telles conditions supplémentaires qui mettront le gouvernement en position d'établir des restrictions plus fortes que celles qu'il a eues jusqu'à présent.

Il est nécessaire d'établir des dispositions additionnelles pour l'asile des lunatiques de Toronto ; jusqu'au 30 juin prochain, il faudra dépenser $25,000 pour bâtir deux ailes. La balance due par le gouvernement pour le 30 juin dernier est de $3,444,000. La chambre a déjà donné au gouvernement le pouvoir de disposer de $4,000,000 de débentures. Mais comme ce pouvoir n'a pas été exercé, les débentures sont à la banque de Montréal pour des sommes d'argent obtenues de cette institution. La balance due aux agents à Londres a considérablement diminué depuis janvier, 1864. D'un autre côté, le gouvernement a obtenu une aide temporaire de la banque de Montréal pour un montant de $1,262,000 au commencement de la nouvelle année ; et sur cela, $250,000 ont déjà été payées. Le taux d'intérêt est de 7 pour cent, tandis que celui des agents à Londres est de 5 pour cent.

COMMERCE ET RÉCIPROCITÉ

Je dirai maintenant quelque chose de nos relations commerciales avec les Etats-Unis et de notre commerce en général. La Chambre doit comprendre comme moi, que dans le cas où le traité de réciprocité serait abrogé le 16 mars, selon l'avis qui en a été donné, mes calculs sur les recettes de l'année courante pourraient en être affectés considérablement. Je croirais n'avoir pas rempli mon devoir envers cette Chambre si je ne parlais de cette éventualité qui peut devenir une source d'agitation et de malaise pour notre pays, et si je ne faisais les suggestions que je crois utiles dans les circonstances.

Notre commerce avec les Etats-Unis est de deux espèces bien distinctes, l'une est parfaitement indépendante du traité de réciprocité, et l'autre se fait sous sa protection. Dans le premier cas, nous partageons les priviléges accordés aux nations les plus favorisées. Mais on croit généralement que la plus grande partie de notre commerce, et c'est justement ce qui donne lieu aux plus vives appréhensions parmi nous, dépend entièrement du marché américain. Je n'ai certes aucun désir d'atténuer l'importance du commerce que nous faisons avec ce pays. On comprend que deux nations, unies par tous les liens d'une origine et d'une langue communes, ne peuvent vivre à côté l'une de l'autre sans entretenir des relations commerciales très étroites. Toutefois, il ne serait, ni de notre devoir, ni de notre intérêt, d'en exagérer l'importance, quand on pense que le traité pourrait fort bien être abrogé en mars prochain.

Il est néanmoins à désirer que nous examinions soigneusement l'état actuel de notre commerce afin de bien saisir la condition qui nous serait faite, dans le cas où la réciprocité serait abolie.

Nos importations des Etats-Unis, depuis 1860, ont été comme suit :

En 1860,...............	$17,250,000
En 1861,...............	21,000,000
En 1862,...............	25,000,000
En 1863,...............	23,000,000
Moitié de 1864,...............	3,000,000
Année fiscale 1864—65....	15,000 000

Ces chiffres montrent que notre importation avec les Etats-Unis a été dans la proportion suivante, comparée avec notre commerce total, de 50,49,52,50 et 37 pour cent respectivement, en sorte que le derniers 18 mois n'ont été que de 37 pour cent sur tout notre commerce avec les autres nations.

Eh ! bien notre commerce d'exportation avec les Etats-Unis s'est monté :

En 1860 à.............	$18,500,000
En 1861 à.............	14,500,000
En 1862 à.............	17,000,000
En 1863 à.............	22,000,000
Moitié de 1864 à..........	7,000,000
Année fiscale 1864—65.....	24,000,000

La proportion relative de cette exportation à tout notre commerce d'exportation est de 53,35,50,54,et 59 pour cent respectivement.

Je prendrai les chiffres de cette année pour étudier l'opération de notre commerce avec les Etats-Unis en vertu du traité ; je choisis l'année 1864—65 pour la raison que durant cette période nos importations venues des Etats-Unis ont été le moins élevées et nos exportations le plus élevées proportionnellement.

Les principaux articles de notre commerce avec les Etats-Unis sous le traité étaient 1o. les produits des forêts, qui se montèrent, l'an dernier, à $5,000,000. Je crois que notre bois est aussi essentiel aux acheteurs américains qu'à nous-mêmes. L'effet d'un impôt américain sur le bois sera de leur faire payer plus cher, ou d'en faire venir des parties les plus éloignées de leur pays. Ils pourront élever les prix des matériaux pour les maisons et les vaisseaux ; mais tout cela sera au préjudice du consommateur et nullement à celui du producteur.

Les contrées d'où les Etats-Unis tirent le bois qu'ils ont besoin sont, à part le Canada, l'Etat du Maine, quelques parties des Etats de l'Ouest, le Michigan et les autres Etats bordant le lac Michigan et le lac Supérieur et les Etats du Sud. Naturellement, le commerce avec les Etats du Sud a complètement cessé, durant ces dernières années, ce qui a ravivé le nôtre, les Américains étant obligés de venir pour avoir le bois nécessaire à la construction des navires. Mais cette partie des Etats-Unis qui fait usage du bois n'est pas celle qui le produit. La plus grande partie de l'Etat de New-York de la Pensylvanie et de la Nouvelle Angleterre importent leur bois du Canada ou des autres parties des Etats-Unis. Même dans les nouveaux Etats de l'Ouest, le bois s'achète passablement.

Maintenant que résulterait-il de l'imposition d'un droit sur le bois par les Etats-Unis. Cette imposition en fera hausser le prix et aura pour effet de faire importer cet article des contrées les plus éloignées. Un pays qui impose un article de consommation nécessaire, non seulement fait payer cet impôt au consommateur, mais encore il fait un présent équivalant au montant de l'impôt, à tous ceux qui produisent cet article dans le pays. Le prix du bois haussera certainement et plutôt que d'aller le chercher si loin, les Américains le prendront en Canada.

Les exportations de seconde espèce, les animaux et leurs produits, se sont élevés à un chiffre considérable et pour ainsi dire exceptionnel en 1864—65. Pendant cette année, des chevaux pour pas moins de $1-800,000 et des bestiaux pour $1,781,000 ont été exportés aux Etats-Unis. S'il était besoin de quelque chose pour prouver combien les Etats du Nord ont été épuisés par la guerre, il n'y aurait qu'à citer l'exportation exceptionnelle du Canada sous le titre d'animaux durant cette guerre. Elles se sont élevées, en 1861, à $1,397,000 ; en 1862, à $1,262,000 ; en 1864—65 à $4,478,-000.

Il est clair qu'étant obligés de venir en Canada pour obtenir ces animaux, les Américains eussent-ils mis un impôt, ils l'auraient payé eux-mêmes.

Quant aux viandes, nous n'avons exporté aux Etats-Unis que la moitié de ce que nous avons importé ; Importations, $876,000 ; exportations, $484,000.

Ainsi, un impôt sur les viandes nous fera abandonner le porc américain qui est acheté principalement pour nos chantiers, et nos consommateurs achèteront les produits de nos fermiers.

Pour ce qui est du beurre et du fromage, les exportations de beurre du Canada aux Etats-Unis et les importations de fromage des Etats-Unis en Canada se contrebalancent à peu près : Exportations de beurre, $340.000 ; importations de fromage $306,000.

Nos exportations de laine sont considérables et augmentent d'année en année. L'année dernière, elles se sont élevées à $1,-350,000 contre une importation de $174,-000.

La sorte de laine que nous exportons aux Etats-Unis est indispensable à leurs manufacturiers, et ils l'achètent parce qu'ils ne peuvent rien trouver chez eux d'aussi bon. S'ils imposent un droit prohibitif, ils seront obligés, ou de la payer plus cher, ou d'aller en chercher d'aussi bonne dans les autres parties du monde.

Pour les autres produits d'animaux, les importations ont été de $814,000, et les exportations de $391,000.

Quant aux produits de l'agriculture, le commerce est naturellement de deux sortes, consistant en blé et en farine, dont le prix est réglé par la consommation sur les marchés européens, et en grains bruts, dont le prix dépend principalement de la plus ou moins grande consommation sur ce continent. Le blé et la farine ne constituent, pour ainsi dire, qu'un commerce de transit. Le prix de ces articles n'est pas réglé par le marché américain où ils ne se consomment pas. Les Etats-Unis exportent aux provinces maritimes presqu'autant qu'ils importent du Canada. Ce commerce n'étant qu'un commerce de transit, les Américains en recueillent les avantages. En y mettant fin, le résultat sera que, si nous réussisions à établir des relations plus intimes avec les provinces maritimes, comme il y a tout lieu de l'espérer, nous ferons ce commerce nous-mêmes et directement avec nos sœurs colonies, au lieu de le laisser passer par Boston et New-York, comme aujourd'hui.

Pour les grains bruts l'affaire est un peu différente, mais on peut se servir du raisonnement que je faisais tout-à-l'heure à propos du bois ; j'oserai même dire que dans ce cas-ci ce raisonnement s'applique avec encore plus de force. Si le bois ne peut être transporté loin, si ce n'est par eau, il est clair que des grains tels que l'orge et l'avoine ne le peuvent pas plus. Maintenant, le marché pour l'écoulement de ces produits se trouve dans les districts manufacturiers des Etats-Unis, et l'on sait qu'en imposant sur eux des droits élevés le coût de la fabrication haussera, auquel cas il devient évident que les manufacturiers de la Nouvelle-Angleterre qui se plaignent déjà des difficultés qu'ils ont à soutenir la concurrence avec les manufacturiers étrangers, se plaindront encore bien plus fort. Nous les entendrons alors se recrier tous, et le gouvernement américain sera bien obligé de faire justice à ces réclamations, soit en laissant de nouveau ces grains bruts entrer en franchise,soit en élevant les droits qui frappent déjà si lourdement les objets manufacturés à l'étranger, à laquelle élévation de droits les états du Nord Ouest s'opposeront de toutes leurs forces.

Mais tandisque nous exportons de l'orge et de l'avoine pour une valeur de 4,500,000 piastres, nous importons du blé-d'inde pour environ 800,000 piastres.

A l'heure qu'il est nous faisons dans nos distilleries une grande consommation de blé-d'inde, et si les Américains refusent nos grains bruts, nos distillateurs les emploieront Les distillateurs américains de l'Ohio, et des autres états, préfèrent notre orge qu'ils déclarent meilleure que toute celle qu'ils pourraient acheter aux Etats-Unis. Eh bien ils remplaceront cette orge par leur blé d'inde Aujourd'hui les Américains produisent du blé-d'inde meilleur et à meilleur marché que nous, tandis que nous produisons de l'orge meilleure et à meilleur marché qu'eux. Il peut être cependant inconvenant, dommageable même de s'immiscer dans cette échange et de l'arrêter par des tarifs hostiles.

Il y a beaucoup d'autres articles qui sont affectés par le traité, mais il serait trop long de les énumérer tous. Les produits des mines ne sont réglés que par le marché du monde entier. En refusant l'entrée à nos minérais, les Américains ne nous fermeront point le grand marché avec lequel bientôt nous communiquerons en quelques minutes par le télégraphe, et avec lequel nous communiquons aujourd'hui en quelques jours.

Pour ce qui regarde les pêcheries, il est vraiment singulier que nous importons des Etats-Unis pas mal plus que nous n'y exportons. Les exportations sont de 89,000, piastres, tandisque les importations sont de 275,000 ; je présume toutefois que ces importations sont des poissons et de l'huile de poisson qui nous viennent des provinces maritimes par voie des Etats-Unis.

Naturellement nos importations d'objets manufacturés ont été plus considérables que nos exportations.

Il est cependant digne de remarquer que nous avons exporté l'année dernière pour 400,000 piastres d'objets manufacturés aux Etats-Unis. Je ne puis dire si ces objets ont été tous travaillés dans les manufactures canadiennes ; mais je sais que des maisons américaines ont donné des ordres considérables, et il est agréable de voir que nos manufacturiers peuvent vendre avantageusement sur les marchés américains, même en payant les droits énormes de 40 à 45 pour cent.

Cela est de bon augure et prouve qu'avant longtemps ils pourront soutenir la concurrence sans la moindre protection.

Pour résumer, les exportations aux Etats Unis qui dépendent du Traité de Réciprocité, c'est-à-dire la balance des exportations sur les importations, sont :

Bois pour..........	$5,000,000
Grains bruts........	4,000,000
Animaux...........	1,500,000

Ainsi une balance de $10,500,000 de nos exportations dépend plus ou moinsdirectement du traité de réciprocité. Je ferai de plus remarquer, en ce qui regarde le commerce de 10,500,000, que, bien qu'il soit certainement très important, cependant si nous étions obligés, par les circonstances, de voir au moyen de lui donner une autre direction, nous n'aurions pas tant à le considérer dans sa proportion avec les exportations et les importations totales du pays que dans sa proportion avec nos produits et notre industrie. Nous ne devons donc pas conclure que si 25 par cent d'exportation vont aux Etats-Unis, 25 pour cent de notre industrie seront paralysés, s'ils n'y vont pas. Le plus mauvais résultat serait le changement qui devrait être fait dans un certain montant du travail productif du pays. Le travail rémunérateur de telle manière devra être rendu productif de telle autre. Il en est ainsi dans les entreprises manufacturières, il en sera de même dans les autres. Outre le dérangement des transactions commerciales qui sera une source d'embarras, la conséquence sera une interruption absolue du commerce américain. Il nous faudra changer la nature de nos produits avant de les envoyer au marché ; notre industrie productive ne sera point paralysée.

Je pense que cette chambre sera de mon opinion lorsque je dirai que nous ne pouvons rendre un plus grand service à la cause de la réciprocité commerciale avec les Etats-Unis,—nous ne pouvons rien faire de mieux pour inspirer aux Américains le désir de renouveler le traité—qu'en nous débarrassant de toutes ces idées exagérées dans un sens ou dans l'autre. Lorsque les Américains verront que la perte de leur commerce ne nous affecte pas tellement qu'elle suffise pour changer l'allégeance du peuple de cette province, ils consentiront, selon toute vraisemblance, à renouer avec nous des relations commerciales sur un pied de réciprocité.

A ce propos, je dirai que lorsque le représentant des intérêts commerciaux des Etats-Unis en Canada a assuré que la perte du Traité de Réciprocité affecterait notre allégeance, il a montré l'ignorance la plus triste de l'état de notre commerce et du pays. (Ecoutez, écoutez.) Je ne puis croire que de telles opinions aient été sanctionnées par les autorités américaines.

Comme je le disais, pour nous débarrasser de toutes ces idées exagérées, il est essentiel que nous comprenions bien que nous ne dépendons pas du tout de ce traité, comme certaines personnes se plaisent à le supposer. La question politique est bien distincte de la question commerciale. Les Américains eux-mêmes ne cessent de répéter qu'ils désirent que nous ayons avec eux des relations commerciales plus étroites encore que par le passé. Au fond, ils ne désirent pas du tout une suspension de notre commerce.

Si donc nous pouvons leur faire voir que ce commerce n'est point d'une telle importance que son interruption suffise pour produire un changement dans nos sentiments et dans nos aspirations, nous aurons renversé un des plus grands obstacles au rétablissement de nos relations commerciales intimes.

Il y a encore une autre catégorie de gens que nous avons à écouter, ceux qui croient sincèrement que le traité de réciprocité a été plus avantageux au Canada qu'aux Etats Unis ; et qu'il a été si avantageux au Canada que nous devrions faire tous les sacrifices,—au point de vue commercial s'entend et non politique—pour le conserver, Qu'on dise donc vraiment, serait-ce une bonne manière d'entrer en négociations avec les Etats-Unis que de commencer par nous incliner et dire humblement que nous concéderons tout ce qui sera demandé ? Je ne le crois pas, j'admets bien l'importance du traité de réciprocité, je reconnais que son abrogation ferait tort à de nombreux intérêts, mais je nie qu'il soit si important que nous devions tout lui sacrifier, et notre commerce et nos finances.

La convention de Détroit nous a demandé d'élargir nos canaux et de donner des garanties aux Américains sur l'usage de ces canaux, et aussi de modifier nos droits de douane d'une manière plus avantageuse aux intérêts manufacturiers des Américains.

Nous sommes prêts à entrer en discussion sur ces points quand on le voudra.

Nous leur avons dit que nous sommes satisfaits du traité, quoiqu'il ne soit pas aussi avantageux que nous pourrions le désirer, et nous leur avons demandé, s'il ne désiraient pas suspendre complètement nos relations qu'ils croient nécessaires.

(A continuer.)

TÉMOIGNAGES.

CHAMBRE DE COMITÉ, 1er février, 1865.

Preuve de la part des pétitionnaires :

Louis Gonsague Gladu, Ecr., N.P., de la ville de St. Hyacinthe, étant dûment assermenté, dépose et dit :

Je me souviens de la dernière élection du comté de St. Hyacinthe dans laquelle le membre siégeant a été élu ; c'ét[ai]t dans le mois de septembre, 1863. L'autre candidat, dans la dite élection, était Auguste Cyrille Papineau, Ecuier.

Je n'ai pas pris une part bien active à la dite élection. J'étais en faveur du membre siégeant. Au commencement de la dite élection, j'ai assisté aux séances du comité du membre siégeant.

Il n'est pas à ma connaissance que le membre siégeant ait donné de l'argent ou des effets à des électeurs pendant la dite élection.

J'ai dit dernièrement à quelques personnes de St. Hyacinthe qu'il y avait eu deux mille louis de reste sur l'argent qui avait été dépensé pour l'élection du membre siégeant. Je n'étais pas sérieux dans le temps, et je n'avais aucune raison de me faire croire que tel était le cas. Je n'avais aucune donnée qui pût me faire croire qu'il y eut de l'argent de souscrit pour cette élection, ni de mis à la disposition du comité de la dite élection.

La raison pour laquelle j'ai dit cela, c'est qu'on accusait le membre siégeant d'avoir dépensé beaucoup d'argent dans son élection, et que, pour badiner, j'ai dit en effet qu'il y en avait beaucoup, parcequ'il y a eu deux mille louis de reste.

Je suis allé adresser la parole, avant l'élection, à une demi lieue de chez moi ; la voiture qui m'a conduit là était ou la propre voiture du membre siégeant ou la voiture d'un M. de LaBruère.

Il y avait dans la ville de St. Hyacinthe une maison d'ouverte pour recevoir les partisans du membre siégeant, dans la paroisse ; mais je ne sais pas si elle a été ouverte par le membre siégeant ou par ses amis. On y donnait aux gens du pain, du fromage et de la bière.

Pas de transquestions. — Les présentes notes étant lues au témoin, il les déclare vraies et a signé. L. G. GLADU.

15 février, 11 h., a.m.

Henry Barbeau, marchand, de la ville de St Hyacinthe, dans le comté de St. Hyacinthe, étant dument assermenté, dépose et dit :

Je me souviens de la dernière élection du comté de St. Hyacinthe, qui a eu lieu dans le mois de septembre, 1863. Les candidats, à la dernière élection, étaient le membre siégeant et A. C. Papineau. J'ai pris part à la dite élection et j'ai voté pour le membre siégeant. Il y avait un comité organisé, dans la ville de St. Hyacinthe, pour favoriser la candidature du membre siégeant et j'étais membre du dit comité. On m'a donné de l'argent avant la votation, et cet argent était pour l'organisation de l'élection susdite. J'ai reçu, pour l'objet ci-dessus mentionné, en tout et partout, à peu-près deux cents piastres. C'est M. Marchand, avocat de Montréal, qui m'a remis cet argent-là ; je crois que son nom de baptême est Médéric. Pendant les jours de votation, à la dite dernière élection, les amis du membre siégeant, dans les différentes paroisses du comté, tiraient sur moi des effets destinés à être consommés pendant la votation ; ces effets consistaient en bière, fromage et pain. L'argent que j'avais en mains a servi pour me payer les effets que j'ai ainsi avancés, mais il m'est resté due une balance d'environ $20. Dans la ville de St. Hyacinthe, j'ai ouvert une maison pour recevoir les électeurs lors de la votation, mais ayant été prévenu par l'officier-rapporteur que c'était contre la loi, je l'ai fermée aussitôt. J'ai vu aussi distribuer de l'argent à 2 ou 3 amis du membre siégeant, qui partaient pour aller organiser l'élection dans diverses paroisses du comté de St. Hyacinthe ; cette distribution a eu lieu chez M. E. B. Dufort, bourgeois, de la ville de St. Hyacinthe ; c'était le jour précédant la votation a la dite dernière élection, Pour une de ces paroisses, je crois que c'est M. J.-Bte. Daoust, membre du parlement, qui a eu l'argent ; sans avoir compté cet argent, il pouvait y avoir $150 à $200. M. Honoré Mercier, étudiant en droit, actuellement à Montréal, est une des personnes qui a eu de l'argent, et il a eu à peu-près le même montant. Je ne me rappelle pas d'autres personnes. Je n'ai pas vu distribuer d'argent à d'autres personnes, ni dans d'autres occasions que celles dont je viens de parler. Le membre siégeant n'était pas présent dans l'occasion dont je viens de parler plus haut. Je crois que le membre siégeant a assisté une fois ou deux au comité central de St. Hyacinthe, où l'on discutait l'organisation des comités de paroisses pour la dite dernière élection. M. J.-B. Daoust, est allé dans la paroisse de St. Judes, et M. Mercier dans la paroisse de St. Barnabé ; c'est le comité central qui avait demandé à ces messieurs d'aller représenter M. Raymond dans ces paroisses-là ; et d'autres personnes furent priées d'aller dans d'autres paroisses. Il n'y avait que deux charretiers à la disposition des amis du membre siégeant,dans la ville de St. Hyacinthe ; ils ont été employés à conduire des voteurs au poll, et ils ont été payés pour cela.

Transquestionné.—Je n'ai pas payé moi-même ces deux charretiers, mais on est venu me demander de l'argent pour cet objet. Je jure au meilleur de ma connaissance, que tout ce que j'ai mentionné dans ma déposition était ignoré du membre siégeant, dans le temps.

Les présentes notes de témoignage étant lues au témoin, il y persiste, déclarant qu'elle contiennent la vérité, et a signé. HENRY BARBEAU.

15 février, 11 h., a.m.

M. John Lusignan, commis-marchand, de la ville de St. Hyacinthe, étant duement assermenté dépose et dit : Je me souviens de la dernière élection du comté de St. Hyacinthe, qui a eu lieu dans le mois de septembre, 1863. Les candidats à la dite élection, étaient le membre siégeant et A. C. Papineau. Je suis, depuis environ 10 ans, dans l'emploi du membre siégeant en qualité de commis, et je l'étais pendant la dernière élection. Le membre siégeant n'a pas, à ma connaissance, payé aucun argent à des électeurs pour les engager à voter à la dite dernière élection, et il ne leur a pas non plus avancé ni fait avancer par moi des effets et marchandises dans le même but, et ne leur a pas non plus fait de promesses dans ce but là ; mais au contraire, je l'ai entendu leur dire souvent, dans le magasin : "Vous me devez, mais je vous laisse libres, votez pour qui vous voudrez." Peu de temps après la votation, à la dite dernière élection, j'ai entendu M. Emery Reeves, boulanger, de St. Hyacinthe, demander au membre siégeant de l'argent à emprunter ; et le membre siégeant lui répondit, en badinant, qu'il avait trop dépensé d'argent dans son élection pour en prêter, ajoutant, aussi en badinant, qu'il avait dépensé deux mille louis ; et le membre siégeant ne lui prêta pas alors d'argent. Je ne me souviens pas que nous lui ayons avancé des effets dans ce temps-là, mais c'est un homme qui, depuis dix ans, fait des affaires avec le membre siégeant. Les présentes notes de témoignage étant lues au témoin, il y persiste, déclarant qu'elles contiennent la vérité. JOHN LUSIGNAN.

16 février, midi.

Emery Reves, boulanger, de la dite ville de St. Hyacinthe, étant assermenté, dépose et dit :

Je me souviens de la dernière élection du comté de St. Hyacinthe, qui a eu lieu dans le mois de septembre, 1863. Les candidats à la dite élection,étaient le membre siégeant et A.C. Papineau. Dans le mois d'octobre ou de novembre, après la dite dernière élection, je demandai au membre siégeant de me faire des avances pour la construction d'un pont que j'avais entrepris. Ces avances consistaient en une certaine quantité de fer dont j'avais besoin pour cet objet, au montant de $50 ou $60 que je promettais de lui payer moitié comptant et l'autre moitié dans le mois d'avril suivant. Là-dessus, le membre siégeant me fit réponse qu'il me ferait ces avances si je lui fournissais une caution ; je lui dis alors que je l'avais bien payé auparavant, quoique j'eusse perdu dans la banqueroute d'un certain Généreux, et, que, dans la supposition que je ne le payerais pas, je l'avais bien payé auparavant, et que je le paierais encore bien. Le membre siégeant, sur ce, me fit réponse qu'il n'était pas capable de subir de perte dans le moment actuel, qu'il avait subi une élection qui lui coûtait deux mille louis ; il me dit cela en parlant d'affaires, et je ne l'ai pas pris pour un badinage. Nous parlions tous les deux d'affaires ; il me dit cela d'un air aussi sérieux que je le suis moi-même en le répétant maintenant. J'étais seul avec le membre siégeant, soit dans son office, ou à l'entrée de l'office. J'ai bien remarqué ces paroles du membre siégeant parceque le même jour, ou le lendemain, je les ai cité à quelqu'un qui disait qu'il n'avait pas été dépensé d'argent du côté du membre siégeant dans la dite dernière élection, et avec lequel j'avais fait un pari à ce sujet. On devait vérifier ce fait, mais après, celui qui avait ainsi parié avec moi me demanda de retirer son argent, montant du pari, et j'y consentis. J'ai voté à la dite dernière élection pour le candidat A. C. Papineau ; vers la fin de novembre ou le commencement de décembre, 1863, le membre siégeant me dit que les paroles qu'il m'avait dites au sujet de l'argent que son élection lui avait coûté n'étaient qu'un badinage.

Pas de transquestions de la part des procureur du membre siégeant.—Les présentes notes de témoignage étant lues au témoin, il y persiste, déclarant qu'elles contiennent la vérité, et a signé. EMERY REEVES.

16 février, 11 h., a. m.

David Bourdages, secrétaire-trésorier de la paroisse de St. Denis, dans le comté de St. Hyacinthe, étant duement assermenté, dépose et dit :

Je suis le secrétaire-trésorier de la paroisse de St. Denis, depuis le 28 janvier, 1864, et comme tel, dépositaire des archives du conseil municipal de la paroisse de St. Denis. Je me souviens de la dernière élection du comté de St. Hyacinthe, qui a eu lieu dans le mois de septembre, 1863. J'ai maintenant la liste électorale originale de la paroisse de St. Denis susdite, et après l'avoir comparée avec la copie produite par le greffier en chancellerie, je trouve la dite copie correcte et conforme à l'original, à l'exception de l'assermentation de la dite copie qui a été faite le 24 septembre, 1863. J'ai fait la recherche de l'avis original du dépôt de la susdite liste électorale, et n'ai pu le retrouver dans les archives du dit conseil. Je n'ai pas eu connaissance de la publication du dit avis ; j'ai fait cette recherche avec M. Victor Gareau qui était, avant moi et dans le temps de la confection de la dite liste, secrétaire-trésorier du dit conseil municipal ; mais n'ayant reçu mon subpœna qu'à deux heures et demie de l'après-midi, et demeurant à six lieues de la station de St. Hyacinthe, je n'ai eu que peu de temps à moi pour faire cette recherche. Je produis maintenant le régistre des délibérations du dit conseil, mais je ne puis pas m'en déposséder. La copie par moi produite des procédés du susdit conseil, en date du 13 avril, 1863, et certifiée par moi *vraie copie* est une copie exacte et conforme des dits procédés tels qu'ils sont entrés dans le régistre du dit conseil. Après avoir parcouru le dit régistre, je vois qu'il n'a pas été tenue de séance le 23 avril, 1863, tel que mentionné dans les procédés de la séance du 13 avril susdit, comme devant avoir lieu ce jour là ; si telle séance a eu lieu, il n'y a pas de minutes d'entrées d'icelle dans le régistre des procédés du dit conseil. Je produis le rôle d'évaluation de la dite paroisse de St. Denis, déposé le 24 mars, 1863, au bureau du secrétaire-trésorier, et revisé le 13 avril suivant ; et c'est d'après ce rôle que la liste électorale a été faite : je ne vois pas d'autres procédés relatifs à la révision du dit rôle et de la dite liste électorale que ceux mentionnés dans le régistre des dits procédés, lors de la séance du dit 13 avril, 1863. La dite liste électorale parait avoir été faite et déposée par le secrétaire-trésorier du temps, le premier avril, 1863, ainsi qu'il appert par la déclaration à ce sujet sur la première page de la dite liste ; mais je n'ai pas trouvé l'avis du dépôt de la dite liste. J'ai fait une recherche consciencieuse des avis qui pouvaient avoir été donnés au sujet du dépôt du dit rôle d'évaluation et de la liste électorale, mais je n'ai pu en trouver : le seul avis que j'aie trouvé au sujet du dit rôle et de la dite liste, est un avis de convocation, en date du 4 avril, 1863, adressé aux membres du conseil municipal de la dite paroisse de St. Denis, pour la séance qui a eu lieu le 13 avril, 1863, et je le produis avec le dit rôle d'évaluation. A la votation, lors de la dite dernière élection, j'étais l'un des représentants, au poll, du membre siégeant. Il y avait dans la dite paroisse de St. Denis, durant les deux jours de votation à la dite dernière élection, une maison ouverte où les amis du membre siégeant allaient, après avoir voté, prendre du pain et du thé.

Transquestionné :—Depuis le 13 avril 1863, je constate que le conseil a siégé plusieurs fois, presque tous les mois, et il n'a été passé par le dit conseil aucune résolution affectant les dits rôle d'évaluation et liste d'électeurs autre que celles couchées au régistre susdit, à la séance susdite du 13 avril, 1863. Les changements faits au dit rôle d'évaluation et à la dite liste électorale n'ont qualifié comme électeurs additionnels que les personnes dont les noms se trouvent à la fin de la dite liste d'électeurs, dans le procès-verbal qui s'y trouve de la dite séance du 13 avril, 1863, et qui sont au nombre de six.

Les présentes notes de témoignage étant lues au témoin, il y persiste, déclarant qu'elles contiennent la vérité, et a signé. D. BOURDAGES.

23 février, 10 h., a. m.

L'honorable *Jean-Baptiste Guevremont*, membre de l'honorable Conseil Législatif de cette province, étant duement assermenté, dépose et dit :—Je me souviens de la dernière élection du comté de St. Hyacinthe, qui a eu lieu dans le mois de septembre, 1863 ; les candidats à la dite dernière élection du dit comté, étaient le membre siégeant et A. C. Papineau. J'ai pris part à cette dite élection comme ami du membre siégeant ; je suis allé dans différentes paroisses du dit comté pour adresser la parole aux électeurs en faveur du membre siégeant ; la seule fois que j'ai parlé en sa présence, c'est chez lui, après les procédés de la nomination, devant les électeurs qui étaient allés le reconduire chez lui. Pendant les deux jours de votation, je me suis tenu dans la paroisse de Laprésentation, dans le dit comté, c'est-à-dire je me suis tenu au poll. J'avais demandé moi-même, dans le cours de la votation, plusieurs habitants, électeurs, je pense, de vouloir bien amener au poll les amis électeurs du membre siégeant après la votation, je les ai payés. Je n'ai pas plus particulièrement engagé des voitures dans la nuit du premier au second jour de la votation que dans d'autres occasions ; maintenant je me rappelle de ne pas l'avoir fait. Le dimanche soir, la veille de la votation, j'ai invité les amis du membre siégeant, qui étaient restés avec nous dans la maison où nous nous retirions, à venir au poll aussi matin que possible, le lendemain, et à amener aussi avec eux les amis du membre siégeant. Je n'ai pas voulu donner à entendre à ces gens-là qu'ils seraient récompensés de leur voyage, je ne sais pas s'ils l'ont compris ou non. Dans le cours de la votation, je prenais les noms de ceux que je remarquais ou que l'on me faisait remarquer comme ayant amené des voteurs pour le membre siégeant. Ceux dont j'avais ainsi pris les noms, je les ai payé ensuite après la votation. Au meilleur de ma connaissance, j'en ai payé 7 ou 8, peut-être dix. Je suis resté, dans le dit comté, à peu-près 12 jours à m'occuper de l'élection dans les diverses parties du comté ; pendant ce temps là, à différentes reprises, j'ai reçu de l'argent au montant de $225 ; j'ai employé cet argent à payer des messagers, des charretiers, mes dépenses personnelles et les dépenses de la maison où se retiraient les amis de M. Raymond, le membre siégeant, pendant la votation ; dans cette maison-là pendant les deux jours de votation, il a été donné aux électeurs du membre siégeant du pain, du fromage et de la bière ; et s'il y a été donné de la boisson forte, ça été en très petite quantité. L'argent dont j'ai parlé plus haut m'avait été donné par M. Médéric Marchand, de Montreal.

Transquestionné.—Le membre siégeant n'a pas eu connaissance de ce que j'ai fait et de ce que je viens de relater plus haut ; je me gardais bien de le lui laisser savoir, et même je prenais les précautions de le lui cacher, car je lui avait entendu dire à lui-même qu'il [illegible] s'il apprenait que l'on vint à dépenser de l'argent pour son élection. Les présentes notes de témoignage étant duement lues au témoin, il y persiste, déclarant qu'elles contiennent la vérité, et a signé. J.B. GUEVREMONT.

18 février, 10 h. a. m.

Eucher B. Dufort, bourgeois, de la ville de St. Hyacinthe, dans le comté de St. Hyacinthe, étant dûment assermenté, dépose et dit :—Je me souviens de la dernière élection du comté de St. Hyacinthe, qui eut lieu dans le mois de septembre, 1863. Les candidats à la dernière élection du dit comté étaient le membre siégeant et A. C. Papineau. Il y avait un comité central dans la ville de St. Hyacinthe organisé pour favoriser l'élection du membre siégeant ; j'étais membre du dit comité central, et je crois me rappeler que j'étais vice-président du dit comité ; je crois que le membre siégeant y est venu une fois ou deux au meilleur de ma connaissance. Je me rappelle qu'il a été donné chez moi, à M. J.-B. Daoust, membre du parlement, une somme de £20 pour être employée à l'élection du membre siégeant, et une somme de trente louis à Cyrille Bouchard, [illegible], avocat, et dix louis à moi-même. Je sais qu'il a été donné de l'argent à d'autres personnes, mais je ne me rappelle particulièrement que des deux personnes ci-haut mentionnées. Il me semble aussi que M. Henry Barbeau en a eu. Le comité central susdit siégeait chez moi ; cet argent fut distribué après une séance du comité ; le comité n'avait rien à faire avec la distribution de cet argent, ce n'est pas moi qui ai distribué cet argent, c'est M. Médéric Marchand, avocat, de Montréal ; c'est lui qui avait apporté cet argent qui provenait de souscriptions, [illegible] ai pas demandé quels étaient les souscripteurs.

Je ne crois pas que le dit comité ait décidé de faire ouvrir des maisons dans la ville de St. Hyacinthe pour recevoir les électeurs pendant les jours de votation, ni ailleurs ; car, jusqu'à la veille ou avant veille de la votation, je ne savais pas qu'il y eût un pareil montant d'argent de souscrit pour favoriser la dite élection. Dans la paroisse de St. Judes où je me trouvais, dans le dit comté, pendant les deux jours de votation, je sais qu'il y a eu une ou deux maisons ouvertes alors pour recevoir les électeurs amis du membre siégeant et leur donner des rafraîchissements. Il n'est pas à ma connaissance que dans la dite paroisse de St. Judes, il ait été payé de l'argent à des électeurs pour les engager à voter pour le membre siégeant, mais je sais qu'il a été payé de l'argent à quatre ou cinq charretiers pour transporter les électeurs au poll ; j'en ai payé moi-même et d'autres en ont payé. J'ai dépensé douze à quinze piastres pour payer des charretiers et d'autres petites dépenses La balance qui me restait sur les dix louis, je l'ai remise à M. Barbeau, sur l'ordre de M. M. Marchand, avocat.

Transquestionné : Le membre siégeant n'était pas présent lors de la distribution de l'argent dont j'ai parlé dans mon examen en chef et qui a été faite chez moi ; je ne pense pas qu'il ait eu connaissance de l'emploi qui a été fait de l'argent distribué par les autres. Quant à celui que j'ai moi-même dépensé, je ne lui en ai pas rendu compte, et cela a été fait hors de sa présence.

Signé, E.B. DUFORT.

Revue Parlementaire.

Jeudi 7 sept.

La séance s'est prolongée jusqu'à deux heures du matin.

La Chambre a siégé pendant la plus grande partie du temps en comité des subsides. Il s'est passé un incident digne de remarque, et qui doit faire ouvrir les yeux aux amis de l'opposition bas-canadienne.

Quand il s'est agi d'accorder $25,000 pour venir en aide à l'éducation supérieure du Bas-Canada, M. Holton se leva pour rappeler à M. Brown sa politique d'autrefois touchant les octrois pour l'éducation religieuse, et lui reprocher d'abandonner ses principes pour demeurer au pouvoir.

M. Brown lui répondit en disant qu'il était entré au ministère pour faciliter l'accomplissement d'une réforme politique importante. Qu'il ne voulait pas pour le moment différer d'opinion avec ses collègues,afin de ne pas entraver cette grande mesure. Que d'ailleurs sous la Confédération la question actuelle ne pourra plus se présenter, vu que le Bas-Canada fera les octrois qu'il jugera à propos, sans s'occuper des autres provinces. Qu'il n'abandonnait pas ses principes, mais qu'il laissera subsister une chose qui bientôt n'existera plus.

Ces explications ne furent pas du goût de Sandfield McDonald, qui [illegible] à la domination du Bas-Canada sur le Haut. Il dit à M. Brown que sa popularité diminuait dans cette dernière province. Enfin il finit par déclarer ouvertement qu'il était opposé à ces octrois, et qu'il désirait les voir abolis, et qu'il ferait tout en son pouvoir pour en délivrer le trésor public.

M. Brown répliqua avec la plus grande indignation. Il dit à M. McDonald que s'il était entré au ministère, ce n'est qu'après avoir été sollicité par plusieurs hommes publics du Haut-Canada, et en particulier par lui, (M. McDonald) qui dans un *caucus* du parti clear-grit lors de la coalition, fit motion que M. Brown fut prié d'entrer dans le gouvernement.

Après une discussion assez prolongée l'item fut enfin voté.

Le bill de M. Langevin pour incorporer la société d'assurance mutuelle des Diocèses de Québec, de Montréal, des Trois-Rivières et de St. Hyacinthe a subi sa troisième lecture.

L'affaire de l'élection de St. Hyacinthe est renvoyée au comité des priviléges et élections.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Mardi, 12 Septembre, 1865.

Election de St. Hyacinthe.

Comme nous ne désirons rien cachée à nos amis et que nous n'avons rien à leur cacher ainsi qu'au public, nous consacrons la plus grande partie de notre feuille d'aujourd'hui à la publication des témoignages produits par les contestants J. B. Bourgeois, C. Papineau et consorts, contre l'élection de M. Raymond. D'après les *écrasantes révélations* dont le *Journal* de St. Hyacinthe et son confrère le *Défricheur* nous menaçaient à propos de ces témoignages, ceux qui n'avaient pas connaissance personnelle des faits, et qui peuvent ignorer encore jusqu'où peut aller l'effronterie de nos adversaires, pouvaient croire à un de ces scandales politiques qui ont malheureusement déshonoré certains comtés et certains députés. Ils pouvaient craindre de retrouver dans le grand et beau comté de St. Hyacinthe, si remarquable par ses institutions religieuses et d'éducation. Ces orgies dégoutantes, cette distribution de whiskey à pleins sceaux, cet achat éhonté et cynique de votes, qui s'est pratiqué par l'honorable député d'un certain comté de ce district et ses amis à même son or. Ces craintes disparaissent à la simple lecture de ces documents. Quelqu'effort qu'on ait fait pour ternir la réputation d'un des plus beaux comtés du pays, on n'a pas *pu établir un seul fait* de corruption chez les électeurs. Il y a eu sans doute de l'argent dépensé. La preuve porte à environ £200 ce montant. Mais est-il démontré qu'un seul vote ait été acheté : qu'un seul électeur ait reçu de l'argent pour exercer son droit de citoyen ? A quoi se réduit cette preuve dont on a fait tant de bruit ? A ceci: Des voitures ont été engagées pour transporter des électeurs aux polls. Des rafraichissements, c'est-à-dire, du pain, du fromage et de la bière, ont été offerts aux électeurs pendant ces deux jours de votation. Dans *St. Denis*, ces rafraichissements consistaient « *en pain* et *en thé* » (voir: déposition de David Bourdages). Dans *St. Hyacinthe* une maison a été ouverte, puis immédiatement fermée par un des électeurs de M. Raymond en apprenant que la chose était illégale. (Voir: déposition de H. Barbeau). Nous admettons que la loi est très sévère sur ce point, qu'elle défend de donner même *du pain et du the* à un électeur qui a faim et soif. Mais de grâce, que l'on nous cite donc le comté ou des amis d'un candidat n'ont pas donné *quelques rafraichissemens* à leurs partisans ? Ne sait-on pas que la chose est en quelque sorte indispensable ?

Du reste dans le cas actuel ce qu'il y a de singulier, c'est que l'exemple a été donné par nos adversaires. Ce sont eux qui ont forcé, à la dernière heure, les amis de M. Raymond à faire ce qu'ils faisaient. Qui avait dans St. Hyacinthe, le jour de la nomination, une maison ouverte où l'on allait boire et manger ? Ce sont ces défenseurs de la morale publique. M. Raymond n'en avait pas. N'est-il pas connu de tous que la cabale du côté de ces âmes pudiques s'est faite l'argent à la main. A celui-ci on a payé sa journée pour l'envoyer voter. A celui-là on a loué sa voiture. A tel on a acheté, à prix d'or, quelques couples de poulets. A tel autre des *tresses d'oignons et d'aille qu'on a payées autant de trente sous qu'il y avait de gousses* : et cela à tel point que les principaux cabaleurs du parti opposé, et entr'autre MM. Bourgeois, C. Papineau et autres contestants, ont senti l'aille et l'oignon plusieurs jours encore après leur défaite.

Toutes les roueries électorales ont été mises en œuvre. L'on ne s'est arrêté devant rien, excepté le manque d'argent. Les fonds n'étaient pas proportionnés à la volonté. C'est en présence de cette pénurie que la conversion s'est faite. On a commencé alors à réfléchir sur les grands principes de la morale en matière d'élection. Le *Journal* de St. Hyacinthe et le *Défricheur* ont été *scandalisés*. Ce dernier s'est dit qu'après tout, il y avait moins d'*immoralité* à payer *deux sels dans le [illegible]* dans une banqueroute, qu'à donner *du pain et du thé* aux électeurs.

C'est du scandale du *Journal* et du *Défricheur* que la contestation est née. Ils ont contesté : et leur contestation et eux-mêmes ont été jugés par leurs propres amis. Une pensée hypocrite avait inspirée cette contestation, le ridicule et la honte en a été le résultat. Toute la consolation qui leur reste, c'est de crier, de [illegible] la bouche à droite et à gauche.

Le notaire J. B. E. Dorion, de la compagnie « Dorion et Dorion » le plus [illegible] de tous, et qui, d'après le rapport des procédés du comité, avait tout tramé pour arriver à une heureuse fin, n'a pas voulu se tenir tout-à-fait pour battu. Il dénonce l'Hon. M. Guevremont et M. J. B. Daoust, comme ayant montré trop de zèle et il appelle sur ces messieurs, au moins, la réprobation de la chambre. Vaine colère. La chambre sourit. Le diablotin grince des dents : et tout est dit.

Le *Journal* s'attaque, lui, plus particulièrement à M. Raymond, et il ne peut lui pardonner d'être député et de rester député de ce comté. Il demande : « M. Raymond » pouvait-il ignorer qu'il y avait dans cette « ville une maison ouverte à ses amis ? » M. Henry Barbeau, dans sa déposition, répond à cette question en disant : « j'ai ouvert une « maison à St. Hyacinthe, mais je l'ai fermée « aussitôt que j'ai été informé que la chose « était illégale. » Pas un mot dans toute cette enquête qui tende à établir la participation de notre digne représentant dans l'argent dépensé pour le « pain et le thé. » Un des témoins dit qu'il se donnait bien garde de lui faire connaître les dépenses d'argent, car « il « lui avait entendu dire qu'il résignerait s'il y « avait de l'argent de dépensé pour son élec- « tion. »

Ce que ce témoin a dit, dix autres auraient pu le dire. Les amis de M. Raymond savent tous et ils seraient, nous en sommes certains, prêts à l'affirmer sous serment, qu'il a toujours déclaré pendant le cours de son élection qu'il s'opposait à toutes dépenses et qu'il résignerait du moment qu'il apprendrait qu'il le ferait. Ce qui est comique c'est l'assertion d'un appelé Emery Reeves qui jure carrément que M. Raymond lui a déclaré *sérieusement* avoir dépensé $2000 dans son élection. Cet individu devait pourtant savoir que ce n'est pas la première fois que l'on recourre à la plaisanterie pour refuser de lui vendre à crédit. Du reste le fait de cette plaisanterie est parfaitement établi en contre-preuve par le commis de M. Raymond, *chaud partisan* de la coterie rouge. Néanmoins ce nommé Emery Reeves n'avait pas compris cette plaisanterie de $2000 dont M. R. s'était servi pour refuser de lui vendre à crédit.

En terminant nous devons dire que cette frivole contestation établit les faits suivants :

1o. Qu'elle a été inspirée par le dépit de la défaite et l'esprit de parti.

2o. Q'aucun acte de corruption n'a été démontré.

3o. Que les contestants en cherchant à compromettre le caractère des électeurs de ce comté qui appartiennent au parti conservateur, n'ont fait qu'en relever l'honneur, et s'abaisser d'avantage dans leur opinion.

4o. Que notre représentant s'est conduit dans cette élection comme toujours et partout avec ces principes régides d'honnêteté et d'honneur que tous lui reconnaissent à l'exception de ces quelques êtres qui ne peuvent rien respecter chez un adversaire politique et qui s'attaquent à lui avec d'autant plus de violence et de déloyauté qu'il commande d'estime et de respect.

5o. Enfin cette contestation démontre qu'en parlement comme devant le peuple de ce comté, les hableurs politiques sont appréciés et traités suivant leur mérite

Parlement Provincial.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Québec, 7 sept.

La nuit dernière, après que notre rapporteur eut laissé, l'Hon. M. Currie, proposa qu'une adresse soit présentée à Son Excellence pour obtenir certains retours ayant trait aux emprunts et aux avances faits par la province au Grand-Tronc,—adopté.

L'Hon. M. Guévremont, propose qu'une adresse soit présentée à Son Excellence pour obtenir copie de la correspondance entre le gouvernement et J. B. Dorion, écr., membre de l'Assemblée Législative pour Drummond et Arthabaska, concernant les commissaires des petites causes dans la paroisse de St. Norbert d'Arthabaska,—adopté

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois ; Bill pour amender la procédure ordinaire dans les cours Supérieures et de Circuit du Bas-Canada,—Sir N. F. Belleau. Bill pour amender l'acte du Bas-Canada concernant l'agriculture, et bill pour amender l'acte concernant la profession de notaire,—Hon. M. Lacoste.—Les bills suivants sont lus pour la troisième fois et acceptés : Bill pour permettre aux Aubains de transmettre et recevoir les immeubles par succession,—Sir N. F. Belleau : Bill pour assurer aux veuves et orphelins le bénéfice de l'assurance sur la vie de leurs époux et pères,—Hon. M. Campbell ; Bill pour amender l'acte concernant la collection des taxes d'école,—Hon. M. Bureau. Cet après-midi, les bills suivants ont été lus une troisième fois et acceptés : Bill pour incorporer la cure de Notre-Dame de Québec,—Hon. M. Bossé ; Bill pour amender la loi concernant le maître et le serviteur,—Hon. M. Currie ; Bill concernant le code civil du Bas-Canada,—Sir N. F. Belleau ; Le comité d'agriculture fait rapport contre le bill pour amender l'acte du Bas-Canada concernant les abus préjudiciables aux intérêts agricoles. Les bills suivants sont lus pour la seconde fois ; Bill pour amender l'acte municipal du Bas-Canada,—Hon. M. Ferrier ; Bill concernant la compagnie des mines anglaise et canadienne,—Hon. M. Ryan. Le Conseil s'ajourne à 4 heures jusqu'à 7½ hs. P. M.

Québec, 8 sept.

Hier soir, on a passé les bills suivants:

M. Ferrier, pour amender l'acte des sociétés d'agriculture ; M. Lacoste, pour amender l'acte du notariat. Aujourd'hui, on a adopté les bills suivants : M. Ryan, les mines de la compagnie anglaise et canadienne ; M. Ferrier, pour amender l'acte des municipalités du Bas-Canada.

L'Hon. M. Lacoste a proposé une adresse pour demander les papiers dans l'affaire de M. Austin, ci-devant régistrateur de Chambly.

Sur motion de M. Ferrier, on a lu une seconde fois le bill pour amender l'acte d'incorporation de Montréal.

Ajournement jusqu'à demain, à 3 heures.

Samedi, 9 sept.

L'orateur prend le fauteuil à 3 heures.

Sur motion de M. Christie, une adresse pour des documents relatifs à la question du Traité de Réciprocité, est adoptée. L'Hon. M. Bureau propose la seconde lecture du bill de l'Assemblée Législative pour amender l'acte des poids et mesures ; rejeté sur division, 16 contre 28.

Le conseil s'ajourne jusqu'à lundi.

ASSEMBLÉ LÉGISLATIVE.

Québec 7 sept.

La nuit dernière, après que notre rapporteur eut laissé, sur motion de l'Hon. M. Rose, le bill pour amender l'acte concernant les poids et les mesures a été renvoyé devant la chambre formée en comité, considéré, amendé, rapporté et lu pour la troisième fois.

M. J. B. Dorion propose alors que le bill soit amendé en ordonnant que le minot d'avoine fut de 32 lbs au lieu de 34 lbs.—Perdu, pour 26 ; contre 76.

M. Bourassa, propose que le bill passe.

M. Gibbs, propose que le bill soit renvoyé à 3 mois.—Perdu, pour 24 ; contre 74.

Le bill fut alors accepté sur division.

Le bill pour amender l'acte de 1864 concernant la faillite est lu une troisième fois.

L'Hon. J. S. McDonald, propose que le dit bill soit amendé en y ajoutant la clause suivante :

« Cet acte et l'acte amendé par les présentes, continueront à être en force jusqu'au 1er jour de janvier 1867 et jusqu'à la fin de la session qui suivra et pas plus longtemps." —Perdu, pour 9 ; contre 56.

Le bill fut alors accepté.

L'Hon. M. Galt présente un bill pour amender l'acte concernant les droits sur l'accise.

Sur motion de M. Galt, la chambre se forme en comité de subside, M. Street au fauteuil, et procède à l'adoption des items différés.

Sur l'item de l'éducation pour le Bas-Canada M. Dunkin a demandé quelle serait la distribution des argents. Il est rumeur que ce fonds sera divisé d'une manière irrégulière et peu satisfaisante pour les institutions qui ne sont pas d'un caractère supérieur ; et l'on se propose d'établir un bureau d'inspecteurs qui visiteront toutes les institutions et décideront leurs réclamations en imitant le système de New-York. Notre conseil d'instruction publique pourrait être chargé de cette fonction par un statut.

M. Cartier dit que la difficulté est que d'après la constitution, sur le fonds de £17,000 pour l'éducation supérieure, une large somme est prise pour les écoles communes, et qu'en conséquence le surintendant est obligé d'accorder des octrois aux écoles modèles et autres. Tout le sujet est sous la considération de M. Galt.

ÉLECTION DE ST. HYACINTHE

Après six heures M. John A. McDonald propose d'envoyer au comité des privilèges le rapport sur l'élection de St. Hyacinthe, qui sera appelé demain.

M. Dorion, d'Arthabaska, exprime l'opinion qu'il serait préférable de présenter une adresse à Son Excellence demandant que les personnes accusées soient poursuivies.

M. J. A. McDonald considère que la preuve n'est pas suffisante pour établir un acte d'accusation d'après les précédents anglais.

La chambre se forme alors en comité de subsides. L'item pour l'éducation vient encore sur le tapis. MM. Dunkin, Brown, Holton, Ferguson (Simcoe), McKenzie (Lambton,) font tous les frais de la discussion.

Québec, 8 sept.

Cet après-midi, le comité des bills privés à rejeté le bill des pourvoyeurs de la cité de Montréal.

Il a été proposé et décidé qu'il y ait une séance demain après-midi pour les bills privés et publics actuellement devant la Chambre.

Sur motion de M. Galt, la Chambre se forme en comité des subsides.

L'Hon. J. A. Macdonald a donné des explications complètes sur la milice.

La Chambre, en comité des subsides, a pris en considération l'item de la milice.

L'Hon. J. A. Macdonald a exposé au long la politique du gouvernement sur la force militaire.

Sous l'acte de milice de 1863, je crois que le plus grand nombre autorisé de volontaires est de 35,000 ; mais on n'a jamais atteint ce maximum, et l'on propose que, pour l'avenir, on fixe ce nombre à 25,000 et que l'on encourage la formation de corps volontaires, seulement dans les cités, les villes et les grands centres.

Cette année, on a enrôlé 300 volontaires dont 150 pour le Haut-Canada et 150 pour le Bas.

De tous ces rapports, il appert clairement que le nombre total des volontaires dans le pays, en état d'efficacité, n'excède pas 15,000 hommes.

Tenant compte du nombre qui ne s'est pas montré à l'inspection, le gouvernement demande un vote seulement pour 14,000.

Samedi, 9 sept.

La chambre se réunit aujourd'hui, à 1 heure. De ce moment, jusqu'à 4 heures, elle s'est occupé de bills privés ; les suivants subissent leur troisième lecture et sont adoptés : entr'autres un bill nommant Joseph Auctil et Auguste Fournier, Notaires pour le Bas-Canada.

Plusieurs bills passent en comité et subiront leur troisième lecture lundi.

Un long débat s'élève sur le bill pour amender l'acte d'incorporation de la cité de Québec, à 4 heures, sur motion de l'Hon. M. Cauchon, le comité se lève et rapporte progrès et demande la permission de siéger de nouveau. Après quatre heures, il prend en considération les bills publics. Sur motion de M. Bourassa, la chambre se forme en comité sur le bill pour amender la loi de l'intérêt. M. Powell propose que le comité s'ajourne. Motion négativée, 41 contre 48. A 6 heures moins 10 minutes, sur motion de l'Hon. A. A. Dorion, le comité se lève, rapporte progrès et obtient la permission de siéger de nouveau.

Le bill de M. Dufresne, Montcalm, pour amender la loi concernant la construction et les réparations d'églises et presbytères, est pris en considération amendé et il est ordonné qu'il subisse sa troisième lecture lundi.

Sur motion de M. Rose, certaines résolutions, au sujet du paiement d'émoluments au gardien du port de Montréal, sont prises en considération et adoptées. A six heures la chambre s'ajourne à lundi.

M. E. Pickup se donne beaucoup de mal pour contredire l'exactitude des informations données par notre correspondant de St. Hilaire, sur les déprédations commises dans les vergers par un certain parti de plaisir de Montréal.

Notre correspondant n'a pas accusé particulièrement les élèves du *Sabbath School* de M. Pickup, mais des personnes qui se trouvaient avec eux et qui paraissaient être du parti. M. Pickup n'est pas juste en voulant faire tomber tout l'odieux de la conduite de certaines personnes en cette occasion sur les *canadiens*, lorsque nous avons les noms des personnes qui ont été arrêtées et condamnés pour le contredire.

Si nous sommes bien informé, il parait que non seulement ceux qui ont commis les déprédations dans les vergers n'étaient pas tout à fait étrangers au pique-nique, mais aussi que ceux qui ont participé aux déprédations, du moins en se régalant des fruits volés, étaient les membres mêmes du *Sabbath School*.

M. Pickup pour son plus grand bien et celui de ses pupilles aurait mieux fait de se tenir cois ou au moins se contenter de se tenir sur la défensive et de ne pas attaquer inutilement.

(Du *Journal des Trois-Rivières.*)

NOUS SOMMES RELIGIEUX AUTANT QUE QUI QUE CE SOIT.—(Extrait du *Journal de St Hyacinthe* du 20 août 1865.)

Si, pour être religieux, il faut soumettre sa raison aux enseignements de l'Eglise catholique et respecter le sacerdoce chrétien, nous ne reconnaissons pas dans le *Journal de St. Hyacinthe* un journal religieux : mais si pour être religieux, il faut recommander comme agréable et instructive la lecture d'un livre condamné par l'Eglise infaillible dans ses jugements ; si pour être religieux il faut persister dans sa position même après avoir reconnu son erreur ; si pour être religieux, il faut insulter au sacerdoce et traîner dans la fange des membres distingués du clergé ; si pour être religieux, il faut entretenir de chaudes sympathies pour les révolutionnaires du beau royaume d'Italie, alors nous pouvons dire que le *Journal de St. Hyacinthe* est religieux autant que qui que ce soit, autant que le *Siècle* de Paris, autant que le *Pays* de Montréal, autant que le *Défricheur* des cantons de l'Est.

Voyons comme c'est vrai, et pour nous en convaincre, ouvrons le numéro du 20 août 1863 et lisons :

" Messire Ricard, d'Acton a prêché à plusieurs reprises en pleine chaire, revêtu des insignes du sacerdoce, contre le parti libéral ou rouge et a déclaré même que " les rouges étaient les descendants de Lucifer et des suppots de satan."

Un peu plus loin dans le même article on lit les phrases suivantes :

" M. le paroissien d'Acton revient à la charge avec plus de violence qu'auparavant, mais sans preuves comme toujours.

" Tout ce que nous avons à lui dire se réduit à ceci : Ce n'est pas un des médecins d'Acton qui a pu écrire de pareilles saletés : MM. les médecins d'Acton sont trop bien élevés pour cela, nous en sommes convaincu aujourd'hui après sa dernière lettre.

" Un énergumème ivre enragé en est seul capable.

" On nous informe que le paroissien d'Acton est un docteur en théologie—le même qui appelle les rouges des *descendants de Lucifer*—il en est seul capable. Nous le laissons croupir dans la fange qu'il jette à pleines mains avec son savoir faire qui démontre beaucoup d'expérience dans ce genre d'exercice."

Il faut donc, d'après le *Journal de St. Hyacinthe*, convenir que M. Ricard, curé d'Acton, a dit en chaire que les rouges sont des descendants de Lucifer et des suppôts de satan ; qu'un paroissien d'Acton a écrit avec violence dans le *Courrier de St. Hyacinthe* contre le *Journal* ; que ce paroissien n'est pas un des médecins d'Acton, car ils sont trop bien élevés pour cela ; qu'un énergumène ivre et enragé est seul capable d'un tel acte ; que ce paroissien d'Acton est un docteur en théologie, le même qui a dit que les rouges sont des descendants de Lucifer.

En raisonnant un peu, on arrive rigoureusement à cette conclusion : le *Journal de St. Hyacinthe* a dit que M. Ricard, curé d'Acton, est un mal élevé, qu'il est semblable à un énergumène ivre et enragé et qu'il faut le laisser croupir dans la fange.

Peuple canadien, depuis que l'*Avenir*, cette honte et cet opprobre du journalisme en ce pays, a cessé de paraître, as-tu jamais vu sur tes gazettes une pareille calomnie, une pareille infamie, une pareille impiété. Le prêtre, formé pendant plusieurs années dans le silence et la retraite à la pratique de toutes les vertus sacerdotales, le prêtre que Dieu a choisi pour être le sel et la lumière de la terre, le prêtre élevé par la sublimité de son ministère au-dessus de toutes les préoccupations des jouissances de la terre, le prêtre qui fait descendre tous les jours sur la terre la victime immaculée, le prêtre qui se sacrifie pour le salut des âmes rachetées au prix du sang de Jésus-Christ, le prêtre est donc ravalé par le *Journal de St. Hyacinthe*, par cette feuille ignoble qui traîne dans la boue le ministre de Jésus-Christ et qui se dit *feuille morale et religieuse.*

" Mes compatriotes, dirons-nous avec l'auteur de la réponse à la presse socialiste, vous avez vu le prêtre à l'œuvre. C'est lui qui bénit votre berceau, votre lit nuptial, votre tombe. Quand les coups de l'infortune dirigés par une main secrète et sévère, viennent fondre sur vous, remplir vos yeux de larmes et vos cœurs d'amertume, le prêtre partage vos angoisses et vous empêche d'y succomber. Votre vieux père a été heureux de mourir la tête appuyée sur le cœur de cet ami, qui sera pareillement auprès de vous pour recueillir votre dernier soupir, vous ouvrir les portes du ciel, et ensevelir votre dépouille terrestre à l'ombre de la croix, en attendant le grand jour de la résurrection."

Le voilà donc ce prêtre que le *Journal de St. Hyacinthe* vous montre se traînant dans la fange, le voilà ce prêtre qu'il compare dans son audacieuse impiété à un énergumène, c'est-à-dire à un homme possédé du diable et tourmenté par les mauvais esprits, à un énergumène ivre et enragé. Devant cette injure affreuse lancée à la face des canadiens, injure qui les blesse dans ce qu'ils ont de plus cher, dans leur foi et dans leur intelligence, le *Journal des Trois-Rivières* élève la voix pour la flétrir, et sentant son âme s'agiter d'une noble émotion, il dénonce à l'opinion publique le *Journal de St. Hyacinthe*, un de " ces horribles journaux, de ces scorpions qui distribuent le venin dans les veines de la société pour l'étreindre et se gorger de ses dépouilles."

Le respect est, après la religion, le plus sublime sentiment de l'âme humaine, nous dit le Père Félix. Lorsqu'une supériorité se découvre, et qu'une majesté se montre à une âme assez grande pour la reconnaître et la sentir, il se fait en elle une impression généreuse qui a besoin de se produire comme un hommage rendu à cette grandeur reconnue et sentie par elle-même. La grandeur, en se posant devant elle, lui dit dans son silence : Me voici me reconnais-tu ? Et l'âme répond en s'inclinant : " Oui je vous reconnais ; et ce que j'éprouve sous votre regard d'où la majesté descend sur moi, ce n'est pas ce que j'exprime par ce mot : je crois ; ni par ce mot : j'aime ; ni par ce mot : j'obéis ; ni par ce mot : je crains ; ni par ce mot ; j'admire ; c'est un je ne sais quoi composé de tout cela et que je traduis par cette parole, la seule qui rende bien la révélation que vous me donnez de vous-même : je vous vénère, je vous respecte."

Si le respect est le sentiment le plus noble et le plus sublime de l'âme, il en résulte que la grossièreté en est le sentiment le moins noble et le plus méprisable : rien donc d'étonnant si le *Journal de St. Hyacinthe*, qui n'a jamais compris que le catholicisme est la plus grande école de respect qui soit au monde, traîne dans la boue un prêtre respectable et ôse le comparer à un énergumène ivre enragé.

Ecoutez la lecture des mots avec lesquels le Père Félix nous trace le portrait du disciple formé à l'école du mépris : A force de dédaigner ce qui est saint, auguste et vénérable, à force de méconnaître la dignité et de dédaigner la grandeur, il en a perdu le généreux instinct ; et de jour en jour il s'abaisse de tous ses dédains, il se dégrade de toutes ses insultes. Le mépris qu'il a jeté à tout retombe sur lui comme un stigmate et comme un anathème ; il s'empreint sur son visage ; il respire dans ses traits heurtés, dans ses regards insolents et dans toute sa physonomie honteusement ravalée. Le voilà : il se croit grand parce qu'il dédaigne ; supérieur parce qu'il insulte ; sublime parce qu'il méprise : mais en voulant tout abaisser, il n'est parvenu qu'à s'abaisser lui-même ; le mépris des grandeurs a précipité en lui la dégradation morale, et il touche à la barbarie ; il sera un opprobe pour la civilisation et une menace pour la société.

Le *Journal de St. Hyacinthe* se croît grand, parce qu'il dédaigne le jugement que l'Eglise a porté contre un livre qu'il a recommandé, il se croit supérieur, parce qu'il se pose devant le public comme un petit philosophe libre-penseur ; il se croit sublime parce qu'il a méprisé plusieurs des membres distingués du diocèse de St. Hyacinthe, et traîné dans la fange un prêtre du diocèse des Trois-Rivières, qu'il a eu l'audace et l'effronterie de comparer à un énergumène ivre et enragé. En face de cette insulte grossière lancée par une feuille aussi ignoble que le *Journal de St. Hyacinthe*, le digne prêtre qui l'a reçue a méprisé l'audacieux insulteur, comme le citoyen honorable passe son chemin en se contentant de jeter un regard de dédain sur le petit gamin de la rue qui essaie de se grandir en disant de gros mots. Le *Journal de St. Hyacinthe*, formé à l'école du mépris, s'en montre un adepte très digne et très capable, et fera fortune vite en ce genre de négoce, si le traité de réciprocité sur cet article, qu'il y a d'établit entre lui, le *Pays* Montréal et le *Défricheur* n'est pas abrogé. Par sa conduite le *Journal de St. Hyacinthe* s'est imprimé sur le front le stigmate de l'infamie, et avec cette marque, personne ne contestera à son propriétaire le droit de le reconnaître et de le réclamer partout.

Nouvelles et Faits Divers.

—Notre Marche de samedi etait abondamment pourvu de toutes sortes de denrees. Nous avons remarque des melons moustres, quelques-uns se sont vendus 1 piastre ; les œufs se vendaient 18 et 20 sols ; les poulets de 36 à 40 sols ; le beurre de 18 sols à 1 scheling.

Le Bœuf la livre, valait de 8 à 12 sols ; le lard de 12 à 18 sols, et tout le reste en proportion. Nous avons rarement vu le marche se maintenir à un prix aussi eleve.

L'UNION CATHOLIQUE DE ST. HYACINTHE

Les membres du Bureau de direction de L'union catholique de St. Hyacinthe sont priés de s'assembler mardi le douze du courant à 8 heures p. m. dans le Bureau de H. Mercier Ecr. pour affaires importantes.

St. Hyacinthe 11 septembre 1865.

O. MARIN, S. C. U. C. St. H.

☞Nous regrettons que le manque d'espace nous force à remettre au prochain numéro plusieur articless préparés pour celui-ci.

—Dimanche après vêpres, avait lieu l'assemblée de *l'Union catholique de St. Hyacinthe*, il y avait un grand nombre de jeunes gens qui ont pris part aux delibérations avec un entrain et une gaitée qui sont de bon augure. Le compte rendu en est forcément remis.

—Il est tombé depuis hier une petite pluie qui contribuera fortement à éteindre les feux qui dévastent les forêts et les moissons.

SIÉGE DU GOUVERNEMENT.—L'Hon. M. Chapais, dans le cours de la séance de mercredi dernier, a annoncé que le gouvernement n'avait pas l'intention de laisser aucuns départements lorsque le siége du gouvernement sera transporté à Ottawa.

Le département des travaux publics demande des *soumissions* à ceux qui voudraient entreprendre le déménagement qui devra être effectué entre le 25 septembre et le 20 novembre.

PRIX DES GRAINS SUR LE MARCHE DE ST. HYACINTHE.

	S	D
Orge,..............................	3	4
Avoine,..............................	1	8
Pois,..............................	4	0
Graine de Lin,..............................	6	0

—Victor Labonté de cette ville et un nommé John Meddellon de Montréal ont été arrêtés en cette dernière ville, vendredi dernier, comme auteurs du vol commis chez M. Barnes. Notre habile chef de police, M. Pagé, est à la recherche des deux autres voleurs, James McDonell et Charles Baker.

—Nous accusons réception du *Rapport sur l'état des moissons* dans les endroits traversés par la ligne du Grand-Tronc; nous en ferons des extraits sur notre prochain numéro.

Nos remerciements à qui de droit.

On lil dans le *Courier du Canada* du 7 Septembre : " Un de nos amis nous informe qu'il vient de recevoir des nouvelles peu favorables à l'émigration canadienne, d'un de ses amis qui a visité quelques unes des villes manufacturières des Etats-Unis du Nord. Il paraît que les ouvriers et les femmes arrivent aux portes des manufactures par « nuée, » et que les fabriques regorgent de monde et refusent toutes les nouvelles mains qui se présentent. Il ajoute qu'un grand nombre d'étrangers sont dejà dans une profonde misère parce qu'ils ont dépensé le petit capital qu'ils avaient apporté avec eux. Faute d'emploi, ils sont réduits à implorer la charité publique. Celui qui nous donne ces détails nous a supplié de les faire connaître au public afin d'éclairer les Canadiens sur le sort qui les attend sur le sol américain. »

Nous apprenons avec plaisir que M M. Joseph Bureau de cette cité Basile Théroux fils député, prothonotaire du district d'Arthabaska et Charles J. Powell député shériff du même district ont été admis lundi dernier à l'étude de la profession d'avocat devant la chambre des avocats de la section du district des Trois-Rivières.

Nous leur souhaitons grands succès dans la carrire ardue qu'ils viennent d'embrasser. (*Journal des Trois-Rivières.*)

NOS INVITÉS DES PROVINCES MARITIMES.—L'assemblée appelée par Son Honneur le Maire sur la requisition d'un certain nombre de citoyens de Montréal, a eu lieu, hier après-midi, à l'hotel de ville. Elle a été ajournée à jeudi prochain pour alors avoir lieu dans l'une des salles de l'Institut des Artisans, à trois heures de l'après-midi.

Comme les Chambres ont l'intention de voter une somme de $10,000 pour coopérer à la réception des invités des provinces maritimes, dont $5,000 pour London et $5,000 pour Moutréal, les Expositions Provinciales du Haut et du Bas-Canada devant se tenir dans ces deux villes, Son Honneur le Maire fut prié de se mettre en communication avec le gouvernement afin de prendre les mesures nécessaires pour assurer une cordiale réception aux envoyés des provinces maritimes.

A VENDRE.—5,000 pommiers, poiriers, cerisiers, pruniers, groseilliers, gadeliers odorans. S'adresser à Mons. B. Ricard. Ile Perrault.

RELIGIEUSES.—Six Sœurs de Saint-Dominique viennent de partir pour l'Italie. Elles vont s'installer dans une vaste propriété que Napoléon III possède dans les Marches. Elles sont chargées d'y organiser, aux frais de l'Empereur, une école, une salle d'asile, un ouvroir pour les jeunes filles de la localité. Un médecin leur sera adjoint, qui aura la mission de soigner gratuitement les pauvres.—*Min.*

UN TRISTE ACCIDENT.—Samedi dernier dans la paroisse de St.Guillaume d'Upton sur les 6 heures du matin le feu consumait une maison appartenant à J. Bte. Plante cultivateur.

Nous regrettons d'apprendre qu'un jeune enfant de Pierre Plante ait péri dans les flammes.

GEORGE N. SAUNDERS.

On lit dans la *Presse* de Philadelphie :

« George N. Saunders, qu'on a tenté, mais en vain, d'enlever, marche maintenant armé avec la permission des autorités de Montreal et porte une ceinture à laquelle sont suspendus ses revolvers et un poignard, tandis que dans ses poches de côté se trouvent ses petits pistolets, ce qui fait de sa personne un véritable arsenal.»

Le *Telegraph* de Montréal, en citant ces lignes ajoute :

« Nous assurons nos lecteurs américains que cette description donne une bien faible idée de l'apparence féroce de M. Saunders. Il porte maintenant deux canons Armstrong de 72 dans les poches de queue de son habit, dix revolvers et deux espingoles, et dernièrement, il a ordonné une tour d'après le principe du Monitor, qu'il a l'intention, croyons-nous, de porter sur le sommet de son chapeau.» —*Min.*

NÉCROLOGIE.—La mort semble s'acharner de plus en plus contre les hommes qui ont été mêlés à la politique de notre pays. Nous avons aujourd'hui la douleur d'annoncer la mort de M. Ignace Gill, ancien représentant du comté d'Yamaska dans la la Chambre d'assemblée de 1854 à 1861. M. Gill est décédé vendredi de la semaine dernière.—*Min.*

—Lévis vient encore d'être le théatre d'un de ces accidents qui peuvent souvent coûter la vie à des centaines de personnes. Heureusement que cette fois nous n'avons pas à déplorer aucune perte de vie : des blessures plus ou moins graves de plusieurs personnes et les pertes assez considérables éprouvées par la compagnie du grand Tronc sont les seuls résultats facheux que nous ayons à enrégistrer.

Jeudi vers une heure de l'après midi une locomotive partait seule et à reculons de la station de Québec sud pour se rendre à celle de Hadlow Cove. Arrivé vis-à-vis le dernier quai de la compagnie des docks du St. Laurent, l'ingénieur aperçut un train spécial qui venait à rencontre et à toute vitesse. Aussitôt les deux ingénieurs arrêtèrent les deux locomotives et celui de la première ainsi que le chauffeur sautèrent en bas il était trop tard ; le choc qui s'en suivit fut si fort qu'il brisa le tender de la première locomotive qui débarassée de cet entrave reprit seule et avec une vitesse épouvantable le chemin qu'elle venait de parcourir.

Elle allait avec une telle rapidité qu'elle faillit écraser sur son parage, mademoiselle Demers qui eut même une partie de ses vêtement arrachée. La locomotive ainsi lancée alla frapper une autre locomotive qui se disposait à partir avec le convoi de la Rivière-du-Loup. L'ingénieur et le chauffeur de celui-ci furent grièvement blessés, surtout celui-ci un jeune homme du nom de Wenslay qui eut la présence d'esprit d'ouvrir les soupapes de la locomotive pour prévenir l'explosion. Plusieurs plateformes furent aussi mises en pièces par le choc.

Dans le train spécial se trouvait M. Bridges et plusieurs autres officiers de la Compagnie du Grand-Tronc. Heureusement que pas un n'est blessé grièvement.

Mariage.

A Sorel, le 4 du courant, par le Revd. Messire Pratte, Auguste Evariste Brassard, Ecr., avocat, à Delle Marie-Celina Richer Laflèche, fille de Sieur Joseph Richer Laflèche, tous deux de Sorel.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.



VINS, LIQUEURS ET EPICERIES
De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.
Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite : *Queen Insurance Company*
St. Hyacinthe, 27 Novembre 1864

CONCOURS PROVINCIAL
AGRICOLE ET INDUSTRIEL POUR 1865.

OUVERT AUX

DEUX CANADAS

AURA LIEU A LA

CITÉ DE MOMTREAL,

MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI

26, 27, 28, ET 29 SEPTEMBRE,

DANS LE

PALAIS DE CRISTAL

Rue Ste. Catherine, et sur le terrain de la Ferme des Prêtres dans le voisinage immédiat situé entre les Rues Guy et Sherbrooke.

Prix offerts.... $10,000 à 12,000

On peut se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée dans le département agricole du Secrétaire de la Chambre d'Agriculture, No 615, Rue Craig, ou des Secrétaires des Sociétés d'Agriculture du Comté.

Dans le département industriel on pourra se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée en s'adressant au Secrétaire de la Chambre des Arts et Manufactures, Institut des Artisans, Grande Rue St. Jacques.

Les entrées dans le département agricole devront être faites le ou avant Samedi, le 9 août prochain, au Bureau du Secrétaire, No. 615, Rue Craig. Pour les produits agricoles on recevra des entrées jusqu'à samedi, le 9 septembre

Dans le département industriel, les entrées devront être faites, le ou avant le 15 septembre, au Bureau de la Chambre des Arts et Manufactures.

Chaque Concurrant devra payer un dollar en faisant son entrée, ce qui lui donnera droit à un billet d'admission pendant tout le concours.

Des arrangements ont été faits avec les principales lignes de chemin de fer et de navigation, pour rendre à destination, franc de charge, tout objet exposé qui n'aura pas été vendu.

Les concurrants étrangers dans le département industriel auront autant d'espace que possible pour exhiber leurs objets, mais ne pourront pas entrer en compétition pour les prix.

Pour plus amples informations s'adresser aux soussignés, Secrétaires-Conjoints de l'Association Agricole.

GEORGE LECLERE,
Sec. de la Chambre d'Agriculture.
A. MURRAY,
Sec. de la Chambre des Arts et Manufactures.

Montréal, 1er Juillet 1865.

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux, déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à réparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remerciments au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins a Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'a ce jour, surtout pour le criblage du grain qui se fait sans perte.

Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports ; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

☞ *Toutes réparations aux Moulins à Battre exécutées avec soin et diligence.*

St. Hyacinthe, Novembre 186.

MAGNIFIQUE PROPRIETE
à vendre a St. Hyacinthe.

Cette magnifique propriété située au coin des Rues Cascades et Montdor, appartenant au soussigné, est offerte en vente.

La propriété se compose d'une jolie maison située au coin des dites rues Cascades et Montdor, et d'une autre maison située en arrière de celle-ci et formant 4 bons logements.

Cette propriété est parfaitement bien située pour le commerce et offre à un marchand tous les avantages désirables, se trouvant tout près du marché et sur la rue principale de St. Hyacinthe, au centre même des affaires.

Les conditions sont très libérales et offriraient de bons avantages à quiconque voudrait en profiter.

FRANÇOIS PAUL.

St. Hyacinthe, 21 août 1865.

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a renouvelé le moulin à carde sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le foulon est aussi en très bon ordre, et de plus il presse l'Etoffe et autres articles avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part du patronage public.——St. Barnabé, 8 août 1865.

SEL! SEL!! SEL!!!

Le Soussigné ayant loué le vaste MAGASIN de la COMPAGNIE d'ENTREPOT à la POINTE-LEVIS, est prêt à vendre ou à faire des engagements pour la livraison de SEL EN SAC à aucune STATION SUR LA LIGNE DU GRAND TRONC.

THOMAS FRASER,
Quai des Indes,
Québec.

Québec, 1er Mai 1865.—6m.

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

ENSEIGNE — CADENAS.



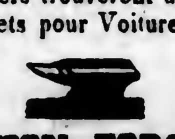
Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES,
DE TOUTES ESPE ES.

ATTENTION VOITURIERS!!!

Les Voituriers trouveront un assortiment les plus complets pour Voitures.



ATTENTION FORGERONS!

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.
FEUILLARD Vergette.
CASTEEL et ACIER à Ressort.
Première qualité de Spaer et Jackson
CLOUS A CHEVAL Anglais et Améric.
ENCLUMES, ETAUX, DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!
FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES
DE PREMIÈRE QUALITÉ.



Thé de toutes qualités, ainsi qu'un assortiment des plus complets d'épiceries.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin.

CHARLES NELSON.

FONDERIE YAMASKA.



LECLERE & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

Toute description d'effets en FONTE, exécuté avec soin et ponctualité, avec les meilleurs matériaux et par des ouvriers de Première Classe.

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

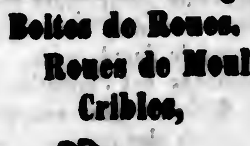
Patron du célèbre POELE

"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues,
Roues de Moulins,
Cribles,



Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.



Le Public trouvera à la FONDERIE YAMASKA tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

Conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERE, FILS. CHARLES NELSON.

St. Hyacinthe juillet, 1865.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE,

J. E. PARISEAU, PROPRIETAIRE, 422, Rue Notre-Dame, *En face de l'Eglise des Récollets,* Montréal. A toujours en Magasin, Bois-de-Lit, Lavabos, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Miroirs, Side-Boards, &c.



Montréal, Mai, 1865.—1a.

MERES
SAUVEZ VOS ENFANTS

SIROP DE DENTITION DU Dr. PICAULT

Dans le Canada il est reconnu que le tiers des enfants meurt de la dentition ou des maladies qui en sont la suite ; il est donc de la plus haute importance de chercher à mettre des bornes à cette mortalité effrayante. Nous serons heureux, *mille fois heureux*, si l'usage de notre *Sirop de Dentition* vient diminuer le nombre des victimes que la mort ne cesse de faire parmi ces chers petits êtres et dont la perte laisse un si grand vide dans les familles.

Ce SIROP incomparable, résultat de longues recherches d'un célèbre médecin de Paris, est appelé à réaliser ce désir. Il ouvre les pores des gencives, enlève l'inflammation et la douleur et facilite le percement des dents sans fièvre et sans convulsions.

PICAULT & FILS.

Montréal, 1865.

AGENTS A ST HYACINTHE,
FRENCH ET VERNIER,
Pharmaciens.

Aux Médecins.

Le Sirop d'IODURE DE FER INALTERABLE préparé par M. J. Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique est sans contredit la plus belle, la plus pure et la meilleure préparation de ce genre qui ait été fabriquée dans le pays ; la manière tout-à-fait scientifique dont ce sirop est préparé, est une découverte de M. Vernier, et le rend parfaitement inaltérable. Je le recommande particulièrement a la profession, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

P. E. PICAULT, M.D.

Montréal, 3 Juin 1865.

Pharmacie FRENCH ET VERNIER.
St. Hyacinthe.

EPICERIES GROCERIES, VINS, LIQUEURS

Théophile Langelier,

Rue Cascades,—Près du Moulin,—St. Hyacinthe

M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un NOUVEAU MAGASIN d'Epiceries, Provisions, Vins, Liqueurs, Parfumerie, &c.&c. dans sa demeure Rue Cascades, près du Moulin et des Manufactures.

Comprenant :—Fleur, Lard, Beurre, Ris, Epices, Vins, Liqueurs, Essences, etc., Eau de Cologne, Huiles à Cheveux, Pastilles à Ver et contre la Toux, Etc., Etc., Etc.

M. L. espère par sa ponctualité mériter une large part du patronage du public de St. Hyacinthe et des paroisses environnantes.

N.B.—M. L. a aussi une bonne grande Cour et des Remises ouvertes gratuitement aux personnes qui voudront bien l'encourager.

Mai 1865.

NOUVEAU MAGASIN

F. A. B. Laperle

A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un Magasin de

GROCERIES,
VINS & LIQUEURS,
DE TOUTES SORTES.

Dans la Maison de M. F. Cadoret,
(Porte voisine de la Maison de M. V. Côté.)

ST. HYACINTHE.

Mai 1865.

NOUVEAU MAGASIN
DE
VINS DE TOUTE ESPECE,

No. 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,

(Vis-à-vis la Maison F. & J. Leclaire.)



Le soussigné à le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis, que cédant à leur sollicitation, il vient d'OUVRIR un MAGASIN où il fera le commerce exclusif de Vins, Liqueurs, Eaux-de-Vie, Vins Français, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention des Messieurs les membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à très-bon marché.

P. A. MERCIER.

Montréal, Janvier 1865.

Compagnie d'Assurance

ROYALE,

SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

CAPITAL, 10,000,000 de dollars

LE FONDS DE RESERVE EXCEDANT

Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobiliers, Hardes de corps, etc Bibliothèques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

☞ *Nos taux sont très modiques.* ☜

Agence à Montréal:

H. L. ROUTH, *Agent,*
J. LEANDRE BRAULT,
Assistant-Gérant,
Département-Français

Montréal 15 décembre 1863

AGENT D'ASSURANCE.



H. J. DOHERTY

MARCHANDISES SECHES, CHAUSSURES.
EN GROS ET EN DETAIL,
PLACE DU MARCHE,
ST. HYACINTHE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:	AGENCE POUR LE CANADA:
1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,*	64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*
LONDRES.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE

D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer les avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

E. CHANTELOUP,

121 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE et ARGENTE en CUIVRE et FERPLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MECHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAS, le PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,
121, RUE CRAIG.

N. B.—Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 30 mai 1864.

ISIDORE HERIBEL.
MEUBLIER.
RUE ST. ANTOINE.—(PRES DU MARCHÉ.)



M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa fabrique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises, &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutera ans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1862.

ATTENTION! ATTENTION! ATTENTION!

EPICERIE CANADIENNE.

EDMOND LEGENDRE,

125, RUE ST. LAURENT, MONTREAL, 125.

Voisin de Blacklock, Coin du Marché St. Laurent.

M. Ed. Legendre aura constamment un assortiment complet d'Epiceries choisies de première classe. Il aura aussi de bonnes Liqueurs de toutes sortes importées de France.

Port & Sherry Wine, Brandy, Gin, Old Tom, Rye Whisky, Ginger Wine, Jacques-Cartier, &c., &c.

Nouvelle Liqueurs, &c., &c.

Il vendra à des PRIX TRES MODERES, et ses pratiques seront très bien servies.

Il sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Montréal, janvier 1865.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné, par les présentes, donne avis qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom, par son épouse, ou aucune autre, sans un ordre signé de sa main, ou une procuration en forme.

J. B MAYNARD.

Worcester, Mass., E. U., 1865.—1a.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

☞ Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.

Montréal, 30 Mai, 1864.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Bellehumeur où il donnera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques ;

La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommendables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B Monette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance à opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD,
J. B. GERMAIN,
LAMBERT SARASIN.

UN AVIS AUX
Dignes habitants du Canada.
Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules ou mon onguant pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules ou Onguant offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour de boites ou des Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pourquoi mes préparations ne sont pas protégée par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampilles sur mes pilules ou mon onguant en vente en Canada, venant des Etats-Unis. Je me fie pour leur protection seulement sur la marque qui se trouve dans le livre de direction autour de chaque Boite ou Pot. Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait aucune Estampille des E. U. sur la boite de pilules ou d'Onguant.

N'en achetez aucune qui porte des Estampilles des Etat-Unis.

T. HOLLOWAY,
244 Strand, London

HOTEL DE 1ere. CLASSE,

TENU PAR

ISIDORE BEAULNE,

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.



AVIS PUBLIC.

Je soussigné, PERCEPTEUR DU REVENU DE L'INTÉRIEUR POUR LE DISTRICT DE ST. HYACINTHE; donne par les présentes AVIS que les POIDS ET MESURES ET MACHINES A PESSER, seront Inspectés, Vérifiés et étampés dans les Paroisses de ce District, aux dates ci-après mentionnées :

Ste. Rosalie,	28	Août	prochain
St. Simon,	29	"	"
St. Hugues,	30	"	"
Ste. Hélène,	31	"	"
Upton,	1	Septembre	"
St. Liboire,	2	"	"
St. Dominique,	4	"	"
St. Pie,	5	"	"
St. Paul,	6	"	"
Ange-Gardien,	7	"	"
St. Césaire,	8 et 9	"	"
St. Damase,	11	"	"
St. Jean-Baptiste,	12	"	"
Ste. Marie,	13 et 14	"	"
St. Mathias,	15	"	"
St. Hilaire,	16	"	"
St. Charles,	18	"	"
St. Denis,	19 et 20	"	"
St. Jude,	21	"	"
St. Barnabé,	22	"	"

LÉONARD BOIVIN
Percepteur des Revenus de l'Intérieur.

St. Hyacinthe, 25 juillet, 1865.

MERES, SAUVEZ VOS ENFANS



DE DEVINS,

sont certainement le Remède le plus efficace pour la

DESTRUCTION DES VERS
QUI SOIT ENCORE CONNU.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement végétales,
Elles sont agréables au goût,
Elles n'ont rien d'offensant à la vue.

Et sont les seules LOSANGES Anthelmintiques adoptées et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifiques pour les cas de Vers Intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elles estampillées des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞ Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON.
CHIMISTES,
Près le Palais de Justice,
MONTREAL

JOURS DE PUBLICATION : [illegible]

PRIX DE L'ABONNEMENT. [illegible] Piastres par An, PAYABLES D'AVANCE. [illegible] PIASTRES pour les retardataires. Un mois d'avis pour discontinuer. Etats-Unis—Trois piastres. Camille Lussier, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison H.J.Doherty, rue Cascades, coin nord de la rue St. Hyacinthe.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce

BUREAUX ET IMPRIMERIE RUE DES CASCADES ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES

Six lignes, et moins, 1ère insertion...... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne.. ... 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois

Vol. 13 — St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Vendredi, 15 Septembre 1865. — No. 54

ADRESSES D'AFFAIRES.

[illegible] ET LANCTOT. AVOCATS. [illegible] Suivront les Cours Criminelles et Civiles. [illegible] 1861.

PAPINEAU ET MORISON, Avocats. Rue Laframboise. A. C. Papineau. L. F. Morison. St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND. Avocats. *Rue Girouard, St. Hyacinthe.* J. B. Bourgeois. P. Bachand. 1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY, Avocat. *Rue Cascades, maison de M. N. Chaput.* M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville. St. Hyacinthe 8 Nov. 1861.

F. X. GIRARD, *Avocat.* M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambeault Rue Cascades. St. Hyacinthe 23 septembre 1814.

LETENDRE ET MERCIER, AVOCATS, *Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.* A. P. Letendre. Honore Mercier. St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SIMARD. *AVOCAT,* Tient son Bureau dans la maison de M. Aug. Archambault porte voisine du bureau du *Journal* place du marché, St. Hyacinthe. 13 Juillet 1865.

J. B. SICOTTE AVOCAT. Bureau :—Rue St. Denis, vis-à-vis l'ancien Manoir Seigneurial, dans le Bureau de J. O. Guertin, Notaire. St. Hyacinthe, 15 août, 1865

CHS. MARCIL, AVOCAT. Bureau : Chez H. J. Doherty, côté Sud Est du marché, St. Hyacinthe. St. Hyacinthe, 15 août, 1865.

DAVID GIRARD. *Avocat.* WATERLOO. Suivra toutes les cours du District de Bedford. Juin, 1864.

TACHE ET GLADU, *Notaires.* *Coin des Rues Girouard et Ste. Anne.* L. s. Taché. L. G. Gladu. St. Hyacinthe, 10 Novembre 1864.

D. G. MORISON. *Notaire.* *Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.* ST. HYACINTHE. Décembre 1864

RAPHAEL TARTE, *Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.* Résidence : Waterloo Comté de Shefford. M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité. Waterloo, Janvier 1865.

DR. MATHIEU, *Dentiste* **No. 192, Rue Notre-Dame.** *En face du Palais-de-Justice.* Montréal Mai 1865

LÉANDRE BOUDREAU, Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur. Sherbrooke, C. E. Sherbrooke, 22 mai, 1865.

HOTEL DU PEUPLE.

TENU PAR

GODFROIS DAIGNEAULT,

(Ci-devant de St. P[illegible])

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vû la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce. Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront à la disposition des voyageurs.

St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

J. J. E. SAUVAGEAU,



ARTISTE- PHOTOGRAPHE.

HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE **RUE CASCADES.** St. Hyacinthe, Mars 1865.

L. F. A. VIOLLETTI, CORONER CONJOINT, **du District de Bedford.** *Bureau South Ely, Comté de Shefford.* 15 Juillet 1865.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot où par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné

L. TACHÉ, N. P.

St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 80 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à

BENJAMEN CADORET, père.

St. Dominique, 4 mars, 1865.—3m.

TERRE A VENDRE.

Une terre située dans le 2ème Rang du Township de South Roxton deux cents acres de bonne terre avec Maison et Grange dessus érigées, il y a soixante acres de terre faite et le reste se trouve presquement tout en bois franc; quatre sucreries établies sur un bon chemin, à deux mille et demi de l'Eglise. Pour les conditions très faciles s'adresser à

M. C. KIMPTON.

South Roxton, 20 août, 1865.

HOTEL NATIONAL,

TENU PAR

A. S. MAYNARD,

Rue Cascades, pres du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, meublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable : la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.

Prix très-Modérés.

St. Hyacinthe, mai 1865.

DR. COLBY'S ANTI-COSTIVE & TONIC PILLS.

Ces pilules n'ont pas été fabriquées pour agir comme *cathartique énergique,* mais plutôt pour assurer des évacuations naturelles et régulières, fortifier la digestion et ramener l'appétit. Elles ont des propriétés d'une nature particulière et des plus excellentes qui donnent de la vigueur à tous les organes digestifs, ravivent l'appétit et confèrent à ces mêmes organes de l'élasticité et un ton nouveau. Elles sont spécialement propes aux personnes sujettes à la constipation et à la torpeur. Les hommes de profession, d'affaires, les étudiants, les commis, les femmes, enfin tous ceux qui ont la digestion difficile par suite du manque d'air et d'exercice, éprouveront dans presque tous les cas, un grand soulagement en en faisant usage.

Les personnes qui peuvent prendre aucun autre tonique en obtiendront aussi un grand soulagement. Elles peuvent être prises aussi longtemps que possible sans causer aucun dommage, et elles ont cela de particulier, sans augmenter la dose.

Nous, soussignés médecins, certifions avec plaisir, que le Dr. Colby, de Stanstead, est un des plus habiles médecins du pays ; qu'il occupe une très haute position parmi ses confrères de la profession. Nous reconnaissons les qualités excellentes de ses Pilules Anti-Constipées et Toniques, que nous avons employées dans nos pratiques, et nous les approuvons hautement.

J. B. GIBSON, M. D. Dunham, C. E.
C. E. COTTON, M. D., Cowansville.
CHARLES BROWM, M. D., "
S. S. FOSTER, M. D., Brome.
NORMAN CLEVELAND, M. D., Barnston.
N. JENKS, M. D.
C. W. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN MEIGS, M. D., "
BENJAMIN DAMON, M. D. Coaticook.
LEMUEL RICHMOND, M. D., Derby Line.
M. G. GLINES, M. D., Compton, C. E.
G. O. SOMERS, M. D.. Magog, C. E.
J. C. RUTHERFORD, M. D., Newport, V..

RECOUVERTES EN SUCRE.

A vendre par MM. PICAULT et FILS, DEVINS et BOLTON, H. R. GREY et tous les principaux Droguistes de Montréal.

M. J. DUVERT, agent pour St. Hyacinthe.

Seuls propriétaires.

S. J. FOSS et Cie., Sherbrooke.

1er sept. 1865.

SOCIETE D'AGRICULTURE DU COMTE DE BAGOT.

L'Exposition annuelle de cette Société aura lieu au Village de St. Liboire, Mercredi, le 4 Octobre prochain à 10 heures A. M.

P. S. GENDRON, *Secrétaire-Trésorier.*

Ste. Rosalie, 17 août, 1865.

Société d'Agriculture du Comté de Rouville.

L'EXHIBITION annuelle de cette société aura lieu le 20 septembre 1865, sur les proprietés de Michel Frégeau, Ecr, à ROUGEMONT, à 10 heures de l'avant midi, il est entendu que tous les animaux et autres objets qui ont déjà remporté un premier prix aux exhibitions précédentes n'auront pas de prix dans la même classe.

J. B. St. ONGE. *Secrétaire.*

St. Césaire, 4 août 1865.

CONSEIL DE VILLE DE ST. HYACINTHE.

Séance du 1er Septembre, 1865.

Presents :—Son Honneur le Maire, MM. Malhiot, Bira, Coté, Dessaulles, Resther et Richer.

CONFORMEMENT à l'avis qu'il en a été donné le vingt six Août dernier, M. Richer fait motion : Qu'une taxe annuelle de dix piastres soit imposée sur tout commerçant de grains qui achetera du grain dans cette Cité ou toute personne qui fera le commerce de grains dans cette Cité ; et que cette taxe soit payée entre les mains du Secrétaire-Trésorier par telle personne avant qu'elle puisse faire tel commerce de grains sous peine d'une amendé de dix piastres par chaque jour qu'elle aura fait tel commerce avant d'avoir payé la taxe susdite.

Secondé par M. Dessaulles.

M. Malhiot laisse son siége avec la permission du conseil.

M. Dessaulles fait motion en amendement.

Que ce règlement n'affecte en aucune manière le règlement passé par ce Conseil, le vingt cinq juillet, mil huit cent soixante et deux.

Secondé par M. Resther.

La motion en amendement est agréée à l'unanimité et la motion principale telle qu'amendée étant mise aux voix est agréée.

E. L. R. COUILLARD-DESPRES. *Secrétaire-Trésorier.* De la Cité de St. Hyacinthe.

Je soussigné certifie que l'extrait ci-dessus est conforme aux livres des délibérations du Conseil de Ville de St. Hyacinthe.

Par ordre,

E. L. R COUILLARD-DESPRES. *Secrétaire-Trésorier.*

Bureau du Sécrétaire-Trésorier, St. Hyacinthe, 1er septembre, 1865.

Province du Canada, District de Bedford, Comté de Shefford.

DANS LA COUR DE CIRCUIT DANS ET POUR LE COMTE DE SHEFFORD.

Waterloo, le septième jour de juin, mil huit cent soixante et cinq.

PRESENT :

L'Honorable William Badgley, J. C. S.

PIERRE H. GUYON, de la paroisse de Sainte-Cécile de Milton, dans le township de Milton, dans le dit Comté de Shefford, Ecuier, *Demandeur.*

vs.

LOUIS LALUE DIT LAMONMAGNE, du même lieu, cultivateur, *Défendeur.*

Il est ordonné, sur motion de A. B. Parmelee, Ecuier, Avocat du Demandeur, en cette cause, en autant qu'il appert par le retour de P. B. Pannecton, un des huissiers assermentés de la Cour Supérieure, pour le Bas-Canada, exerçant dans et pour le District de Bedford, annexé au Bref de sommation émané en cette cause, que le dit Défendeur a laissé son domicile dans cette partie de la Province du Canada ci-devant constituant la Province du Bas-Canada, et ne peut être trouvé dans le dit District de Bedford, et en autant qu'il possède des biens immeubles dans le susdit District, que le dit Défendeur soit, par avertissement à être deux fois inséré en langue anglaise dans le papier-nouvelle publié à Waterloo, dans le dit District de Bedford, appelé l'*Advertiser*, et deux fois en langue française dans le papier-nouvelle publié en cette langue dans la cité de St. Hyacinthe, appelé le *Courrier de St. Hyacinthe*, (n'y ayant aucun papier-nouvelle publié en langue française dans le dit District de Bedford), notifié de comparaître devant cette Cour et de répondre à la demande du dit Demandeur sur deux mois après la dernière insertion du présent avertissement ; et que sur le défaut du dit Defendeur de comparaître et de répondre à la dite demande dans le délai susdit, il sera permis au Demandeur de procéder à la preuve et à jugement comme dans une cause par défaut.

Par la Cour,

V. NUTTING, Greffier de la dite Cour.

5 septembre, 1865.—2f.

LISTE DES LETTRES NON-RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE, depuis le 1er au 31 AOUT, 1865.

Archambault, V, Mlle	Archambault, Isaac
Brunelle, Charles	Bourdua, Prosper
Bernard, C M, Mrs,	Barron, Xavier, 2
Bosé, Joseph,	Bertrand, Mothé,
Biérard, Pierre,	Beaudry, Edmond,
Cabana, J B,	Chalifoux, Joseph,
Cannan, Thos,	Clapin, Louis,
Charbonneau, Alexi,	
Dusseault, Joseph,	Dion, V,
Duchaineau, Joseph,	Dauseraux, François X
Desforges, G M.	
Ewing, Mary, Mrs, 2	
Fontaine, Jérôme,	Fortier, France
Fontaine, Scholastique, Dlle.	Foisie, Xavier
Grégoire, François,	Giard, Joseph,
Gilmard, A R,	Gougé, J Bte,
Jemery, William,	Jemery, Joseph,
Jarrait, Pierre.	
Lagassé, Alfred,	Labonté, Edward,
Lavallée, Frs. Xavier	Larivier, Angel, Mad,
Lapré, Ls. Vve, Mad.	Latour, Isidore,
Lespérance, Victorine, Dlle.	Laurin, Pierre,
Lavaille, Joseph,	Laurence, Louis.
Marchessault, Geo. Mde.	Marchessault, Jacques,
Morin, Olivier,	Morrin, Sophei.
Morgan, Rich.,	Milles & Fils, L,
Mimeaux, Marie,	Pollexfen, Mad.
Poulin, Noel, 2	Pelletier, Casimir,
Poulait, Bédée, Mad.	Poulin, Laurant,
Palardy, Philomène,	Phaneuf, D V E
Richer, J,	Rodier, Pierre,
Senville, Pierre,	St. Germain, Louis.
Sicotte, Tousin.	
Tatro, Eulalie, Mrs.	Unsworth, Miss.
Viens, Joseph.	

Enseignements Privés.

M. le Notaire A. C. Picard Des-Trois-Maisons remercie le Public de St. Hyacinthe et des Paroisses, Comtés et Districts environnants, pour l'encouragement qu'il lui a accordé depuis vingt ans consécutifs, et l'informe qu'il continuera ses enseignements privés pour le 2 Octobre prochain.

Il est muni de bons certificats sur l'art de bien enseigner, de dévancer le temps ; et plus de 400 de ses élèves obtinrent depuis douze ans, leur diplôme.

St. Hyacinthe, 18 aout 1365.

LISTE DES LETTRES NON-RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE D'ACTON-VALE, depuis le 15 Juin, au 1er Septembre, 1865.

Ballard, Alfred, 2	Beaubien, Antoine,
Brillière, Louis,	Brisset, Narcisse,
Bérare, Marie.	
Charron, Qurud,	Coté, Jean, V.
Catarette, Peter,	Champagne, Edouard,
Charpentier, Joseph. 2	
Dallevin, Philippe,	Darzy, Charles,
Ducharme, Basile,	Dalphé, F X.
Dupuy, Siméon,	Derba, Joseph.
Dussault, J B,	Dausereau, Frédéric,
Durant. Maxime,	Davey, Susan, Mrs,
Dubé, Joseph,	Désilet, Charles.
Fairbau, Richard.	
Langlois dit Lachappelle, J B,	Lussier, Justine,
Levesque, Agnès, Mad.,	Lafrance, Félix.
Félie dit Lavigne, F H, Madame.	
Gill, Edouard,	Grenier, Sophie,
Gauthier, Hilaire,	Griffits, Onésime.
Henshaw, Joseph,	Hamel, Nazaire,
Harvieux, Onésime.	
Jackson, M,	Jacques, Clément,
Laroche, Adélaide, Mde,	L'Ecuyer, N,
L'Heureux, Joseph,	Leduc, Hubert,
Lafrance, Gédéon.	
Martin, Rémi,	Morrisette, Joseph,
Magnan, Joseph,	Moison, A, huissier, 2
Péreault, Bélonie,	Pinard dit Beauchemin,
Pinkhem, James, 2	
Racine Joseph,	Raymond Elizabeth, Mde'
Robertson, James, 2	Robinson, K W, Mrs.
Tétrault, Joseph.	
Verrier, Pierre,	Venier, Louis,
Wells, Joseph.	

Université-Laval.

L'OUVERTURE des cours de l'UNIVERSITÉ-LAVAL, qui devait avoir lieu le 13 du courant, est remis au 4 OCTOBRE prochain. Des retards inévitables dans la construction de la nouvelle aile du Pensionnat mettent dans l'impossibilité de loger les Elèves avant cette époque. La rentrée des pensionnaires se fera le mardi soir, 3 octobre.

THOS. E. HAMEL, Ptre., Sec. de l'Université-Laval.

Québec, 4 septembre, 1865.—2f.

HOTEL A LOUER.

POSSESSION IMMEDIATE.

L'HOTEL de M. PIERRE GIGAULT, Emplacement et dépendances ainsi que partie des Fournitures de la Maison, situé au Village de St. Césaire. Pour les conditions qui sont des plus libérales s'adresser au Propriétaire soussigné.

P. GIGAULT.

St. Césaire, 7 septembre, 1865.

UN BON FORGERON DEMANDE.

Un Bon Forgeron pourrait s'établir avantageusement à St. Guillaume d'Upton.

Il y a deux voituriers qui lui donneront leur ouvrage.

S'adresser à M. DUROCHER, Voiturier.

St. Guillaume d'Upton. Juillet 1865

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe 1 Mai. 1865.

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Depart
Montréal	Tous les jrs	A. M. 7 00, 11 40; P. M. 3 50	A. M. 11 40; P. M. 10 00
St. Hilaire et la Rivière Chambly	do	A. M. 11 40	10 00
Island-Pond	do	7 00, 11 40	3 50
Québec	do	7 00	10 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie	do	P. M. 3 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon	do	A. M. 10 00	12 30
St. Aimé, St. Bernabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 30
La Présentation	Mercredi, et Samedi	A. M. 11 00	11 30

E. L. R. C. DESPRÈS, *Maître de Poste.*

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.

Les malles pour St. Barnabé, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7.30 h. A.M.

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Departement des Finances,

Douanes, Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada.*

R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances.

DOUANES,

Québec, 8 septem. 1865.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 30 p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE.



Le Grand Purificateur du Sang.

Est spécialement recommandé

Pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les secrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MÉDECINALE,

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abcès, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses.

C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Darres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Billieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille ; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de Lanman et Kemp se trouve sur l'affiche bleue.

La salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, agent géneraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.



ENDUITES DE SUCRE.

LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES MALADIES

Du Foie, de l'Estomac

ET DES INTESTINS.

Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque, là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsi ou Indigestion, Maladies de Foie, Constipation, Maux de tete, Hemorroides, Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé ; cette combinaison de rares propriétés médecinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire sont opéré des guérisons complètes.

Préparé seulement par Lanman & Kempt, Droguistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice. Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St Hyacinthe, 1 Avril 1865.

FEUILLETON

LES CHAUFFEURS.

TROISIÈME PARTIE.

III. —*Le loup dans la bergerie.*

(*Suite.*)

—Bah ! dit-il, avant de prendre un parti, il faut savoir si j'ai encore le choix des moyens.... Voyons donc où sont nos drôles.

Il ôta ses souliers qui eussent fait du bruit dans cette chambre délabrée où tout craquait au moindre mouvement, et alla barricader avec soin la porte du corridor ; puis il éteignit les bougies et n'en conserva qu'une allumée. Ouvrant la fenêtre, qui donnait sur le parc, il agita trois fois la lumière de haut en bas, puis il l'éteignit comme les autres.

A peine ces signaux étaient-ils achevés qu'il entendit à quelque distance un cri d'oiseau de nuit parfaitement imité.

—C'est bien, dit le Beau-François.

Malgré le froid, il se pancha sur l'apui de la fenêtre et attendit.

A quelques pieds seulement de cette fenêtre, étaient dressées d'énormes poutres; elles soutenaient un échafaudage destiné aux réparations de cette partie du château. Le Beau-François les regardait en scuriant.

— Vraiment ! murmura-t-il, on nous donne toute falicités possibles pour nous rendre maîtres de cette vieille masure quand nous voudrons.

Une espèce de grognement qui partit d'en bas attira son attention.

—Est-ce toit, Longjumeau ? demanda-t-il avec précaution.

—Oui, Meg.

—Eh bien ! monte ; nous causerons plus à l'aise.

Aussitôt, la poutre principale parut légèrement ébranlée, et l'on eût dit qu'un corps pesant s'élevait avec effort le long de sa surface rugueuse. Enfin, on entendit le bruit d'une respiration oppressée, et une masse noire demeura immobile en face de la fenêtre où se trouvait le Beau-François.

— Me voici, Meg, reprit une voix haletante, quels sont les ordres ?

Celui qui parlait semblait être assez empêché et avoir un vif désir de terminer la conférence au plus vite, mais le Beau-François feignit de ne pas s'en apercevoir.

— Nous ne sommes pas pressés, reprit-il avec malice. Tudieu ! Longjumau, comme te voilà devenu leste depuis ton mariage ! Tu grimpes, ma foi ! comme un écureuil... Mais réponds, combien êtes-vous en bas ?

— Meg, répliqua Lonjmeau, dont un malaise moral semblait augmenter le malaise phisique, je ne voudrais pas faire tort à des camarades, cépendant....

— Hein ! qu'est-ce ceci ? demanda le terrible chef, dont les yeux lancèrent dans la nuit des lueurs phosphorescentes ; combien êtes-vous, encore une fois ?

—Eh bien ! cinq hommes seulement, puisqu'il faut l'avouer, et je compte dans ce nombre le Borgne-de-Jouy, qui, vous le savez n'est pas bon à grond' chose..

—Cinq ! vous deveriez être huit.... Que sont devenus les trois autres ?

— Je.... je ne sais pas. Mais, pardon Meg, la posture est fort incommode, je ne saurais me maintenir ainsi plus longtemps.

Et Longjumeau se laissait glisser déjà le long de la poutre, quand une effroyable imprécation de son chef le rendit de nouveau immobile.

—Qui sont les trois manquants ? demanda le Beau-François.

Longjumeau, malgré une répugnance évidente fot forcé de les nommer ; c'étaient le Gros-Normand, Sans-Orteaux et Sans-Pouces.

—Et où peuvent-ils être maintenant ? reprit le Beau-François.

—Ecoutez Meg, il ne faut peut-être pas trop les blâmer dit Lonjumeau qui en bon camarade ne voulait pas charger les coupables ; il fait un froid de loup dans ce maudit parc, et la journée a été rude. Nos gens ont vu tout d'adord qu'il n'y aurait pas d'expédition cette nuit. Nous ne sommes pas en nombre pour essayer de forcer le château, et l'on pourrait nous entendre du village, où se trouvent encore deux gendarmes du lieutenant Vasseur sans compter les paysans, qui pourraient vouloir se mettre de la partie. Alors connaissant votre prudence, les autres se sont dit ; « Il n'y aura rien ce soir. » Et comme ils étaient gelés Sans-Orteaux sont allés se réchauffer dans quelque cabaret du voisinage où selon toute apparence ils se seront enivrés. Quant à Sans-Pouces il paraît qu'il a des connaissances dans une ferme de ce canton et je suppose....

—C'est bon réplique le Beau-François' j'apprendrai à ces coquins à déserter leur poste. Ils auront la bastonade et je la leur appliquerai moimême. [illegible]

Cependant tout en prononçant cette sentence le Meg ne paraissait pas si furieux qu'on aurait pu s'y attendre vu la gravité de la faute. Lonjmeau qui était à la torture sur sa poutre reprit d'une voix gémissante :

—Eh bien ! Meg que ferons-nous ?

—Es-tu bien sûr que les deux gendarmes de Vasseur soient encor dans le vilage?

—Très-sûr Meg le Borgne les a vus. De plus Vasseur qui est en campagne dans les environs peut revenir au bourg d'un moment à l'autre à ce que nous a dit le trane de Méréville.

—Les choses étant ainsi dit le Beau-François comme à lui-même nous ne devons plus en effet songer à employer la force ouverte cette nuit ; ce serait une folie eu égard à notre petit nombre.... Eh bien ! ajouta-t-il en pliçant les lèvres j'aime autant cela... Je ferai tout seul et sans bruit ce qu'il faudra faire pour le moment le reste viendra plus tard.

Puis s'adressant à Longjumeau qui soufflait comme un cahcolt :

—Vous alles tous rerter cachés au pied pe cet échafaudage reprit-il et vous tenir immobiles et silencieux jusqu'a nouvel ordre Si je vous montre un bougie allumée comme tout à l'heure ce sera une preuve que je n'aurai plus besoin de vos services et vous pourez aller vous chauffer et dormir où vous voudrez.... Jusque-là ne bougez pas et soyéz attentifs. Est-ce entendu.

—Oui Meg répliqua Longjumeau et se laissant glisser avec rapidité juspu'à terre.

Un soupir de soulagement anonça bientôt qu'il était arrivé à bon port !

Le Beau-François referma doucement la fenêtre.

— Allons ! dit-il puisque je n'ai pas le choix courons au plus pressé.... A nous deux maître Laforêt.

Il vint appuyer l'oreille contre la porte de la chambre du notaire et écouta longtemps en silence.

Plus de la motié de la nuit était passée les lumieres s'étaient éteints successivement à toutes les fenêtres du château et un calme profond régnait dans cette vielle demeure. Par Intervalles seulement le vent nord faisait grincer avec un bruit sinistre les girouettes rouillées sur les toits.

Le notaire Laforêt dormait d'un sommeil léger, maladif, plein de rêves : son teint rouge et fievreux sa respiration entrecoupée témoignaient de l'impression funeste que les évènements de la soirée avaient produit sur lui.

Il fut tiré de sa pénible somnolence par le bruit de meubles qui se fesait près de son lit Il se leva convulsivement sur son séant et bégaya d'une voix eteinte :

—Qui est là ? que me veut-on ?

Ah, ah, vous voici enfin réveillé, maître Laforêt ? dit quelqu'un avec précaution ; eh bien, je ne suis pas faché que nous puissions causer un peu.

Le pauvre notaire, dont les idées n'étaient pas encore bien nettes, écarta vivement les rideaux pour chercher à reconnaître le personnage qui venait *causer* à pareille heure. Une pâle veilleuse tremblotait sur un guéridon et ne faisait que rendre visibles les tenèbres de cette vaste chambre. Tout à coup, entre lui et cette étincelle lumineuse, se dressa un homme de haute taille, qui lui dit avec un accent d'ironie :

—Eh quoi, le plus honnête et le plus scrupuleux des notaires,ne reconnaissez-vous pas un de vos clients ?

—Monsieur Gauthier, dit-il avec terreur ; François Girodot, ici, dans ma chambre !.. Je suis perdu !

Et il retomba sur sa couche.

(*La suite au prochain numéro.*)

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Vendredi, 15 Septembre, 1865.

Correspondance de Quebec.

11 Septembre, 1865.

La Chambre a siégé Samedi, depuis une heure à six heures. Cette séance a été surtout consacrée à la discussion d'un *bill* pour amender l'acte d'incorporation de cette bonne ville de Québec et étendre les priviléges de la corporation. Pour l'étranger qui visite Québec, le triste état des finances de la Cité, malgré les taxes énormes que payent les citoyens est un fait inexplicable. En effet tandis que nous voyons Montréal avancer à pas de géant dans la voie du progrès Québec semble languir sous le coup d'une influence funeste qui semble paralyser la vieille capitale.

Aucune ombre d'amélioration à part la construction de la porte St. Jean et un bout de chemin a lisses, ne s'y fait remarquer. Tandis que Montréal démolit des édifices de l'importance de ceux de la rue Notre-Dame pour élargir les rues de quelques pieds Québec semble avoir de la peine à entretenir ses trottoirs.

Il faut donc qu'il y ait quelque défaut dans l'administration des affaires municipales, quelqu'issue improductif pour le bien commun, par où s'échappent les deniers de la corporation. Les contribuables de la ville de Québec, membres du Parlement, voudraient mettre fin à un pareil état de chose. Ils proposent donc, entr'autres changements, de mettre le choix du maire entre les mains des conseillers élus par la ville absolument comme cela se pratique dans nos municipalités de paroisse. On espère par là relever le niveau du conseil de ville, puisque chaque conseiller pourra espérer arriver au fauteuil présidentiel ou du moins aura le droit d'y prétendre par le seul fait qu'il sera conseiller. L'opposition, car on fait du *bill* une question politique, s'objecte à cela sous le prétexte que c'est enlever aux électeurs leurs franchises municipales.

Le *bill* de M. Bourassa, durant cette séance à été soumis à la chambre formée en comité. Il n'est pas probable qu'il passe à cette session.

Québec, 12 sept.

Lundi, le *bill* concernant la corporation de Québec est de nouveau venu devant la chambre formée en comité. Comme on vit qu'il n'avait aucune entente possible, on propose un compromis qui semblerait devoir satisfaire, à demi du moins, les vues opposées des deux partis.

M. Irvine présenta ce compromis sous forme d'amendement à la résolution qui veut que le maire soit élu par les conseillers. L'amendement va à dire que le maire sera élu par ceux qui ont droit de voter à l'élection des échevins, c'est-à-dire par les propriétaires de bien, fond, de la valeur d'au moins $50.

M. O'Halloran fit motion de retrancher la clause : « pourvu, qu'aucune personne ne soit qualifiée à voter pour un échevin à moins qu'il ne soit propriétaire d'un bien fond de la valeur de $50. »

La chambre se divisa sur cette dernière motion.

Lorsque la chambre est en comité les membres votent en se rangeant de chaque côté de la salle. Pour l'occasion ce fut un déménagement complet, ou à peu près, parmi les membres. La droite presqu'entière, se trouvant à voter contre l'amendement ; dut passer du côté de la gauche. A ce propos, quelques membres voulurent se passer un divertissement d'écoliers mal disciplinés. L'opposition, sentant sans doute son infériorité, en se précipitant sur les banquettes, de la droite voulut y retenir les ministériels, qui se hâtaient d'immigrer vers la gauche. L'Hon. M. Cauchon pour un, qui eut été grandement fâché de voter avec les adversaires du bill de la corporation, eut grande peine à s'échapper de leurs mains. M. Denis dût se résigner à rester captif de Messieurs Laframboise et Thibaudeau. Rien d'étonnant, chacun de ces deux honorables représente une *puissance* de la même *force*.

L'amendement fut perdu sur une division de 40 contre 50.

Un amendement, présenté par M. Huot, dans le même sens, fut perdu par 48 votes contre 57.

M. Dorion à son tour fit motion que la distinction entre les deux classes d'électeurs (ceux qui ont droit de voter pour l'élection des échevins et ceux qui ont droit seulement de voter pour l'élection des conseillers) soit retranchée, et que la qualification pour voter à l'élection du maire soit de jouir d'un revenu annuel de $20, soit comme propriétaire ou occupant, etc., etc. Cette motion fut perdue sur même division.

Dans la séance du soir un grand nombre de bills ont subi leur troisième lecture. Celui de M. Bourassa pour fixer le taux de l'intérêt est revenu devant la chambre.

L'hon. M. Cartier expliqua de nouveau que suivant lui, l'intérêt ne devrait pas être limité dans les transactions commerciales, mais seulement dans les transactions civiles ordinaires. Il n'y a point de doute que cette idée ne soit bien celle qui domine aujourd'hui parmi nos hommes publics. Les profits si variés qu'on peut retirer de l'argent suivant ses différents modes de placement semblerait, en politique, donner raison à ceux qui tiennent cette opinion.

Au point de vue de l'intérêt agricole, on ne saurait soutenir cette opinion.

M. col. Blanchet, en proposant que le taux de l'intérêt soit fixée à 6 pour 100 et M. Raymond, en secondant cette motion, ont montré qu'ils connaissaient les besoins des cultivateurs.

Quoique cette motion ait été remportée nonobstant plusieurs amendements, nous ne pouvons néanmoins nous flatter que nous aurons, durant cette session, une législation définitive dans ce sens.

UN DES MOYENS POUR CONNAITRE LES ENNEMIS DU PEUPLE.

Un compatriote, en dehors de la politique aussi éclairé que dévoué à son pays, a publié en 1861, un excellent livre intitulé LE CONSEILLER DU PEUPLE, pour servir à nous éclairer sur les personnes et les choses que nous sommes appelés à juger dans la vie publique, surtout en temps d'élection. Ce livre devrait se trouver entre les mains de tous, des cultivateurs surtout parce qu'il leur est spécialement consacré. Nous considérons qu'il est de notre devoir de le faire connaitre autant que possible. Pour aujourd'hui nous en citerons le passage suivant qui nous paraît, à nous, pouvoir s'appliquer à certain homme publique dont nous critiquions dernièrement les écrits menteurs.

« Un autre moyen qui leur (aux ennemis du peuple) réussit assez bien est de flatter les mauvaises passions, de s'adresser aux sentiments auxquels ils savent que les masses sont toujours sensibles, et voici comment ils procèdent.

« D'abord on sait que la condition de l'homme, depuis sa chûte, est d'être sujet à bien des misères ; depuis lors il fut condamné à manger son pain à la sueur de son front. D'un autre coté dans un pays nouveau comme le nôtre, on ne rencontre que bien peu de fortunes ; tous, ou à peu près tous, sont occupés à se faire à eux-mêmes et à leurs familles une petite aisance ; voilà la condition de la grande généralité des habitants du pays. Et si quelques-uns possèdent un peu plus que les autres, ils n'en soupirent pas moins après un meilleur sort ; c'est dans la nature de l'homme de toujours poursuivre un état plus heureux ; toutes ses aspirations tendent à un bonheur qui ne laisse rien à désirer, et se délivrer des maux qui l'empêchent d'être heureux. En sorte qu'il est parfaitement vrai que nul homme n'est pleinement satisfait de son sort, que tous poursuivent un avenir meilleur. Or, venir dire à ces enfants de la misère que leurs maux peuvent être guéris, qu'on peut leur enseigner le moyen de s'en délivrer, parler a leur imagination, leur promettre la prospérité, les richesses, leur laisser entrevoir le règne de l'âge d'or, c'est les prendre par leur côté faible ; c'est se concilier de suite leur bienveillance ; c'est se rendre populaire et c'est précisément ce à quoi l'on tend. Mais aussi en s'adressant ainsi aux instincts déréglés de la nature, en excitant la convoitise pour la possession des biens de ce monde, en développant outre mesure cette passion des richesses, en faisant perdre de vue à l'homme sa condition réelle sur la terre, on déchaîne les vents et on doit s'attendre à voir éclater une tempête affreuse. On aveugle les peuples et on les fait marcher à leur perte.

« Cependant c'est la plus grande tactique du jour ; paraître très sensible aux misères qui pèsent sur ses compatriotes, leur montrer un monde nouveau, idéal si vous le voulez, mais où tout est souriant ; voilà comment on témoigne au peuple sa sympathie. Selon nos réformateurs modernes, le monde est à refaire ; jusqu'à présent on n'a pas compris le gouvernement des peuples, les moyens de les rendre heureux. Si l'on voulait mettre en pratique leur théorie, ou plutôt leur confier le gouvernement de la race humaine le monde changerait bientôt de face. Leur premier pas dans l'exercice de leur nouvelle fonction serait de proclamer l'abolition de toutes les souffrances, de tous les maux qui affligent l'humanité ; et qui sait s'ils ne nous dispenseraient pas de la peine de mourir. Ainsi, comme on le voit, ce serait fort commode, il ne faudrait travailler que fort peu, ne payer qu'une taxe nominale, et tout le monde serait riche. On ne connaitrait plus ce que c'est que la pauvreté avec toutes ses souffrances. Voilà en substance ce que l'on promet au peuple ; ce ne sont pas sans doute les propres expressions dont on se sert, on a le soin d'embrouiller l'affaire un peu plus, mais enfin c'est là ce que l'on donne à entendre.

Comme on le voit, cette théorie est toute simple. Elle consiste à censurer tout ce qui a été fait jusqu'à présent ; et l'on sait que c'est chose très facile de critiquer. On peut soulever plus d'objections dans une heure qu'on n'en pourrait résoudre dans un an. Aussi le système de dénigrement est-il en pleine vigueur : « Le mal réside, dit-on, dans les institutions qu'il faudrait commencer par renverser, et dont il faudrait faire table-rase ; mais que voulez-vous, ce n'est pas du goût de ceux qui gouvernent, (c'est le système ; ôte-toi de là que je m'y mette.) Si une fois vos amis pouvaient avoir la direction des affaires, vous verriez un changement pour le mieux dont vous n'avez pas d'idée.» Voilà le langage que l'on tient au peuple ; voilà les moyens auxquels on a recours pour se rendre populaire ; prêcher l'erreur, proclamer l'abolition des misères inhérentes à notre condition, condamner tous ceux qui nous font ombrage, leur attribuer les maux qui sont inévitables et qu'on ne saurait alléger, se poser comme régénérateur de la société, voilà le programme que vous rencontrez dans la bouche de tous les charlatans politiques ennemis du peuple.

C'est avec de telles paroles, de telles doctrines, de telles promesses qu'on a allumé le feu de la révolution dans toute l'Italie, qu'on est venu à bout de persuader à des hommes qui étaient contents de leur sort, qu'ils étaient malheureux et persécutés ; on leur a promis une ère nouvelle de prospérité et de bonheur. Régardez, voyez ces prétendus amis du peuple à l'œuvre voyez-les quand ils ont le pouvoir en main ; ils massacrent leurs nouveaux sujets par centaines, les écrasent d'impôts, exercent leurs cruautés jusque sur les femmes qu'ils jettent par trentaine dans les prisons, et tuent tous ceux qui ont le malheur de n'être pas satisfaits de leur gouvernement et qui refusent de crier : " Vive nos nouveaux maîtres ." Voilà leur secret, leur manière de soustraire." les peuples à la barbarie de leurs souverains légitimes, et de les rendre au bonheur. Ce qu'ils font sur une grande échelle en Europe, leurs frères de la même école le font ici en petit. Ils ne connaissant que deux rôles : censurer ceux dont ils couvoitent la position sans jamais rien faire qui témoigne de leur pouvoir pour tondre les peuples sans pitié. Vous en avez la preuve sous les yeux. Qu'ont fait dans le pays nos grands philanthropes qui parlent si bien, qui veulent anéantir toutes nos institutions ? En quoi consistent leurs œuvres ? Quel bien ont-ils fait à leurs compatriotes ? Car enfin une telle philanthropie doit éprouver le besoin de se dilater, doit faire sentir son action sur tout ce qui l'environne. Qu'ont-ils fait, par exemple, pour l'éducation du peuple ? quels sacrifices se sont-ils imposés ? ou sont les institutions qu'il ont fondés ? et pour l'humanité souffrante, où sont leurs œuvres, les asiles ouverts à la pauvreté, à la vieillesse, aux infirmités ? Toutes ces œuvres, qui existent dans le pays, à qui sont-elles dues ? à nos philanthropes? à nos réformateurs modernes ? à ceux qui promettent à leurs dupes le paradis terrestre ? Non, mais à des hommes qui ne perdent pas le temps à tout censurer, ne promettent pas au peuple l'abolition de toutes ses souffrances, mais qui, tout en reconnaissant l'impossibilité de faire disparaître une foule de maux qui pèseront toujours sur le peuple, s'efforcent du moins par de généreux sacrifices à les adoucir, et quand ils se présentent devant eux pour réclamer le témoignage de leur confiance, solliciter leurs suffrages, ils ont du moins quelques preuves palpables à donner de leurs bonnes dispositions.

Comme on voit, il y a une bien grande différence entre la conduite des amis du peuple et celle de ses ennemis. Les premiers ont des œuvres qui parlent en faveur, les seconds n'on que leurs paroles ; ils nous promettent toujours un avenir plus heureux, sans rien montrer dans leur passé, et sans rien faire dans le présent. Quelque chose de caractéristique chez eux, c'est que jamais leur action ne s'exerce en petit ; ne pouvant pas réaliser leurs desseins de soulager en masse le maux qui affligent les hommes, il semble qu'ils pourraient et devraient du moins faire le bien dans la mesure de leurs moyens. Mais, non ; tout consiste dans de vaste plans qui embrassent des sociétés entières, mais qui ne se réalisent jamais. Concevoir des plans, voyez-vous, étendu sur un bon fauteuil dans son boudoir, ou bien les développer avec emphase devant le public dont on recueille les acclamations, c'est quelque chose qui coûte moins à la nature que de mettre la main dans son gousset et s'introduire dans la chaumière du pauvre pour soulager sa misère et sécher ses larmes.

Ne vous y trompez pas, mes amis, vous n'avez rien à attendre de ceux qui ne font que vous préjuger contre vos institutions, et qui, dans le désir de s'élever aux charges et aux honneurs, mettent tout en œuvre pour gagner vos faveurs. Défiez-vous de ceux qui convoitent la position de leurs compatriotes dans la vie publique ; vous n'avez rien à attendre d'eux ; vous avez à attendre la déception. Oui, confiez vos intérêts à ces hommes si passionnés pour les emplois publics, et qui crient si fort contre tous ceux qui ne pensent pas comme eux, qui font de si magnifiques promesses au peuple, et vous les verez tondre ce peuple, sans pitié et sans pudeur.

CONFEDERATION.

Le Lieutenant Gouverneur de la Nouvelle Ecosse, Sir Richard Graves Macdonell, avait occasion d'exprimer dernièrement, aux citoyens de Truro, ses vues au sujet de la Confédération. Dans un discours, en réponse à une adresse qu'on venait de lui présenter, voici en quels termes il s'exprimait :

« Je comprends que dans le cas où la confédération deviendrait un fait accompli, les provinces maritimes pourraient entrer dans cette union d'une manière beaucoup plus influente et beaucoup plus respectable si elles peuvent se réunir d'abord en une seule Acadie, bien que cette dernière union ne puisse se faire maintenant, si ce n'est comme auxiliaire à l'autre plus grande.

« Mais dans la pratique, la question est ramenée à ce point : Peut-on, ou si on le peut, est-on justifiable de résister à l'appel du gouvernement de Sa Majesté et au sentiment général du peuple anglais ? Nier qu'ils aient droit de donner leur avis lorsqu'il s'agit de la direction de nos destinées—eux qui ont tant contribué à faire la Nouvelle-Ecosse ce qu'elle est aujourd'hui—serait manquer à la vérité et à la reconnaissance, particulièrement en ce moment ou le gouvernement anglais vient d'affirmer sa détermination de consacrer, au besoin, toutes les ressources de l'Empire à la défense de ses provinces.

« Cette déclaration comprend l'acceptation virtuelle des neuf-dizièmes du danger et du coût d'une telle défense, dans le cas d'une lutte prolongée et sérieuse. Considérant cela, il me semble que le gouvernement de sa Majesté est parfaitement justifiable de réclamer pour la Grande-Bretagne le juste droit d'insister auprès de vous pour vous faire accepter ce qu'elle regarde comme étant de nature à l'aider à rendre cette défense efficace.

» Le gouvernement de Sa Majesté trouve que le confédération est le meilleur moyen de rendre cette défense efficace, et sans m'arrêter à l'alternative qui pourrait être réservé à la Nouvelle-Ecosse je pense que la fidélité, dont vous vous vantez avec raison, dans votre adresse devrait vous engager à accepter avec empressement le conseil qui vous est donné par un arbitre aussi bien disposé. Il se peut que vous préfériez rester comme vous êtes, et continuer à jouir de vos privilèges actuels sans devoirs correspondants, mais le progrès des événements ne peut vraisemblablement rendre cette position tenable bien longtemps, tandis qu'en envisageant d'une manière plus large votre responsabilité, vous vous convaincrez peut-être que vous risquez de grands intérêts en marchant vers un but petit et égoïste qui ne vous parait grand maintenant que parce qu'ils est plus rapproché de votre vue.

» Si je restais encore au milieu de vous je croirais donc que c'est pour moi un devoir et un devoir plein de justice, en ce qui regarde le gouvernement de Sa Majesté, et plein d'opportunité, en ce qui vous regarde vous-mêmes, de faciliter par tous les moyens en mon pouvoir l'accomplissement de cet objet que le gouvernement de Sa Majesté désire si ardamment voir arrivé.

» Je vous fais ces aveux parce qu'il me repugne de vous laisser sous une impression erronée que vous pourriez vous être fait de mes vœux et de mes opinions sur un sujet aussi important, si vous aviez pris vos renseignements de personnes autres que moi et les membres de mon Conseil. »

Discours de M. Galt sur le budjet

Suite du discours de l'hon. M. Galt, prononcé à la séance du 29 août ;

Quand à l'élargissement des canaux, notre propre commerce n'exige pas ces travaux dispendieux ; nous ne pourrions nous dédommager qu'en obtenant plus de commerce américain et en retirant des droits de péage. Si alors, les Américains, ne veulent plus de commerce avec nous, nous aurons fait la plus grande bévue du monde. Ces travaux ne pourront se faire qu'en autant que les Américains seront disposés à nous envoyer leurs produits. Ils font bien de demander l'élargissement du canal Welland de telle sorte qu'il puisse tenir en échec les avides propriétaires du canal Erié, qu'ils s'en servent ou non ; mais je pense que lorsqu'ils feront cette demande, nous pourrons demander quelques modifications dans notre intérêt. Il y a, par exemple, l'enregistrement des navires et l'admission de nos bâtiments dans leurs ports de commerce. Sur toutes ces questions le gouvernement du Canada prétend que les intérêts des provinces maritimes sont identiques à ceux de notre pays.

Nous aurons de plus à considérer si les facilités qu'on nous demande d'offrir au Nord ouest ne valent pas la peine que nos navires soient aumis à participer à son commerce de cote. L'enregistrement des navires est d'une haute importance pour la ville même où nous sommes en ce moment assemblés. Il faut espérer que le gouvernement américain va modifier quelque peu ses opinions à ce sujet. Un nombre immense de batiments américains ont été transférés à des propriétaires anglais durant la dernière guerre, et il serait très difficile, si je comprends bien leur loi, de changer leurs enrégistrements.

Il y a encore un autre point. Il est clair pour tous ceux qui observent ce qui se passe aux Etats-Unis que la question de leur revenu exercera une influence considérable sur nos relations commerciales avec eux. Ce pays ne peut maintenir des droits élevés sur une grande quantité d'articles, sans qu'il ne se glisse une foule de fraudes aux frontières pour l'importation de ces articles du Canada.

Je crois, ainsi que mes collègues que nous devons remplir les devoirs d'un bon voisin, que nous devons, autant que possible, empêcher que leur revenu soit fraudé ; mais il est évident que les contrebandiers doivent être tenus en échec de leur côté, non du nôtre. Il n'y a qu'un moyen d'empêcher la contrebande ; c'est de choisir un certain nombre d'articles, les plus communs de chaque côté, et d'assimiler les droits dans les deux pays, afin que le commerce illicite n'y trouve aucun appât.

Il y a en ce moment une commission aux Etats-Unis siégeant à New-York pour réviser les lois du revenu ; la convention du Détroit a invité cette commission à conférer avec les ministres des Finances de provinces de l'Amérique Britannique. S'ils veulent qu'on s'entende, tant mieux ; mais s'ils prétendent élever une muraille de la Chine à force de prétentions, laissons les faire. Qu'ils s'arrangent comme ils voudront aux frontières et nous nous arrangerons aussi à notre goût. (Ecoutez.)

Nous aurons les impots que nous voudrons et eux aussi.

Laissons là, pour un instant, notre commerce avec les Etats, et occupons-nous de notre commerce avec le reste du monde.

Je parlerai d'abord de notre commerce avec les provinces maritimes. Ce commerce n'a pas été aussi considérable qu'on l'eut désiré, parce que sous le traité de réciprocité, elles ont des Etats-Unis les objets que nous pouvions leur passer, que nous envoyons aux Etats-Unis et que ceux-ci cèdent alors aux Provinces.

En comparant plusieurs années, les résultats auxquels on arrive sont que nous avons importé en 1860 des marchandises qui valaient $393 tandis que dans l'année fiscale finissant en juin 1865, nous en avons importée pour $511,570.

Nos exportations ont augmenté pendant le même temps de $723,524, à $1,065,057, —augmentation de 25 pour cent.

L'augmentation de notre commerce avec les Indes occidentales anglaises augmente d'une manière très-sensible. En 1860 nos importations étaient de $15,802 ; en 1865 elles sont de $209,327.

Aux indes occidentales anglaises nos exportations se sont élevées de zéro en 1860 à $61,000 en 1865 ; et pendant qu'il en était ainsi avec ces iles, notre commerce avec les Indes occidentales étrangères a pris des proportions très considérables. Cette remarque s'applique particulièrement à Cuba. La valeur totale des objets importés des Indes étrangères, en 1864, n'est pas moins de $1,480,000, dont $225,000 par le Saint-Laurent, $660,000 par la voie des Etats-Unis et $126,000 par la Nouvelle-Ecosse.

Le commerce étranger du Canada, en général, a été de si peu de valeur durant les tois ou quatre dernières années, qu'il ne valait pas la peine d'être mentionné. En 1860, les importations totales en Canada des pays étrangers, non compris les Etats-Unis, n'étaient que de $905,000, et en 1865, malgré l'influence pernicieuse de la guerre américaine, elles se sont élevées à $3,274,00, augmentation de quatre cent pour cent durant cette période. Ce commerce s'élève maintenant à 8 pour cent de nos exportations totales, au lieu de 2 et demi seulement.

Ce résultat doit certainement paraître satisfaisant à cette chambre et au pays. Au moment où nos relations commerciales avec les Etat-Unis menacent de s'interrompre, il est consolant de pouvoir constater que nous avons un commerce avec les pays étrangers indépendamment de celui que nous faisons avec les possessions anglaisses,—un commerce qui comprend presqu'un dixième de notre industrie totale.

Ces observations ont peut être une opportunité particulière en ce moment où nous apprenons que, d'après les instructions des délégués provinciaux doivent se réunir en cette cité durant le mois de septembre prochain. Il est très-heureux que cette réunion ait lieu, car nous avons deux choses a examiner dans nos relations avec les E.-Unis. Nous avons à considérer d'abord ce qu'il faudra faire si le gouvernement américain consent à entrer en négociations pour le renouvellement du traité de réciprocité. En second lieu, nous aurons à examiner ce qu'il convient de faire, s'il refuse absolument d'entrer en négociations.

Il est évident qu'il est de notre intérêt, aussi bien que de l'intérêt des provinces maritimes, que cette réunion se tienne, afin d'arriver à un commun accord par l'intermédiaire des représentants des différents gouvernements. Je n'ai aucun doute qu'il n'y aura pas la moindre difficulté pour s'entendre sur le premier ou sur le second point.

Les membres du gouvernement canadien ne désirent pas accaparer les négociations qui peuvent avoir lieu au sujet du traité ; s'ils sont seuls ils considèreront autant les intérêts des provinces maritimes que les leurs ; mais, en cette occasion, ces intérêts seront représentés par des messieurs des gouvernements de ces provinces, et ils auront l'avantage d'obtenir de ces messieurs des informations sur des points se rapportant à ces intérêts, et, par ce moyen, je ne doute pas qu'ils pourront s'unir en plaçant devant le représentant du gouvernement impérial à Washington les opinions communes des gouvernements de toutes les colonies, en ce qui regarde le commerce avec les Etats-Unis, et particulièrement en ce qui regarde les pêcheries du Golfe St. Laurent et de la Nouvelle-Ecosse, qui ont une si haute importance.

Mais si, malheureusement, nous étions déçus dans notre attente, et si le gouvernement américain refusait d'entrer en négociations pour le renouvellement du traité, alors il deviendrait plus que jamais nécessaire d'en venir à une entente avec les provinces maritimes, dans l'intérêt de l'avenir de notre commerce. Cette entente serait nécessaire eu égard aux articles que ces provinces obtiennent maintenant des Etats-Unis, et aussi eu égard aux moyens qu'elles ont de transporter les produits par la voie du St. Laurent jusqu'à l'Ouest. Car je ne doute pas que, même dans le cas où le traité ne serait pas renouvelé, le poisson et autres produits des provinces inférieures trouveraient un grand débouché dans les Etats de l'Ouest. Il deviendra aussi nécessaire de savoir quels sont les articles dont elles ont besoin et que nous pourrons leur fournir, et ce qu'il sera avantageux pour nous d'obtenir d'elles.

Le gouvernement a compris qu'il était avantageux de rencontrer les représentants de ces provinces en ce moment et de discuter avec eux ces questions et d'autres, et il espère que les résultats de cette réunion dépasseront même nos prévisions. Je ne parle pas des résultats politiques, mais simplement des résultats commerciaux, et je pense que ces hommes en réunissant leurs vues et leurs opinions, pourront voir jusqu'à quel point il est possible d'assimiler leurs divers systèmes commerciaux, et de faire en sorte que l'industrie d'une province puisse avoir accès dans une autre sans rencontrer aucun obstacle ou sans être soumise à aucune charge quelconque. (Ecoutez, écoutez.) Et le gouvernement a raison de croire que le commerce européen des provinces inférieures pourrait recevoir un développement considérable, en étendant jusqu'à elle les concessions que le gouvernement français a si libéralement accordées au Canada. Notre pays est le seul de toutes les provinces anglaises qui ait obtenu les privilèges du traité de commerce entre la France et l'Angleterre, en vertu duquel nos navires et notre bois sont admis en France sur le même pied qu'en Angleterre. Ce privilége a été accordé au Canada seul, parceque, probablement il était regardé comme la plus grande colonie, et celle avec laquelle il était le plus désirable de cultiver des relations commerciales. Ce privilége a donc donné un grand accroissement au commerce avec la France ; ce commerce s'est élevé l'année dernière à environ trois quarts de million de piastres. La réunion des délégués s'efforcera d'obtenir un pareil avantage pour les provinces maritimes dont les produits trouveront un vaste débouché en France.

L'Orateur dit ensuite quelques mots sur les renseignements recueillis relativement à notre commerce avec les Indes Occidentales et l'Amérique du Sud, dans le cas où il serait nécessaire de chercher de nouveaux débouchés pour notre commerce. Pour conclure, je pense, dit-il, que l'on me pardonnera de consacrer quelques minutes à parler du changement qui s'est opéré dans les évènements depuis la dernière session jusqu'à celle-ci. Pendant plusieurs mois, avant la dernière session, nous avons, en commun avec le pays voisin souffert par suite de la guerre civile qui désolait les Etats-Unis, laquelle guerre n'était pas encore arrivée à cette phase où il pût être possible d'en prévoir la fin. Cette guerre terrible a produit, entr'autres maux lamentables un sentiment profond et croissant d'amertume entre ce grand pays et nous, et alors nous souffrions non-seulement par l'effet direct de la guerre aux Etats-Unis, mais aussi par suite d'un sentiment de danger que cette guerre nous faisait éprouver, et aussi à cause de l'irritation qui existait dans l'esprit des Américains contre ce pays, irritation causée par les incursions qui ont eu lieu sur la frontière. Conséquemment nous souffrions non seulement par la dépression produite par la guerre, mais par la crainte que les hostilités ne surgissent des évènements.

Tout le monde se rappelle que du moment que le gouvernement fit connaître son intention d'envoyer une délégation en Angleterre le public généralement se méprit sur le but de cette délégation. D'une extrémité à l'autre de la province on ne parla que de défenses et de fortifications.

L'Hon. M. HOLTON.—Vous en êtes responsable.

L'hon. M. GALT.—La responsabilité doit retomber aussi bien sur des hommes que sur le gouvernement. L'irritation qui a surgi aux Etats-Unis a donné lieu à une politique commerciale hostile envers ce pays. Nous avons été soumis à tout le préjudice causé par les passe-ports ; système qui n'avait pas jamais été pratiqué sur ce continent à cette époque. Notre commerce avec les Etats-Unis a été aussi soumis au plus grand inconvénient possible par les fautes du gouvernement qui exigeait des certificats consulaires qui étaient tout à la fois dispendieux et gênants. Le gouvernement des Etats-Unis a donné avis de l'abrogation du Traité de Réciprocité ; et ce sentiment commercial hostile, beaucoup craignaient qu'il ne se changeât en une hostilité plus dangereuse encore.

Nous souffrions encore par suite des mauvaises recoltes qui étaient beaucoup au-dessous de la moyenne, et, pour toutes ces causes, le pays était généralement dans un état de malaise. Politiquement parlant, la politique que le gouvernement, avec la sanction d'une très grande majorité de la Chambre et du pays, s'est efforcé de faire triompher—la politique de la confédération—a reçu un échec, sérieux. Le résultat des élections au Nouveau-Brunswick a porté un rude coup à cette politique qui devait, dans les vues du gouvernement, mettre fin à nos différends sectionnaires. En même temps au lieu d'avoir l'appui et l'encouragement de l'opinion publique en Angleterre, cette opinion était en grande partie contre nous. Ceux qui veulent un changement dans le système colonial et qui désirent voir se dénouer le lien qui unit les colonies, agirent sur l'opinion publique en Angleterre et conséquemment, excitèrent un sentiment hostile aux colonies, hostilité que ce pays n'avait pas coutume de voir prévaloir en Angleterre. (Ecoutez, écoutez !) Toutes ces causes réunies ont produit malheureusement sur l'esprit public un sentiment de malaise et découragement qui allait produire les plus malheureux résulats. On était convaincu généralement qu'un changement allait avoir lieu, et chacun craignant qu'il ne fût accompagné d'un grand désastre et peut-être de la guerre et de l'effusion de sang.

En tout cas, le pays était, d'un côté, dans un état d'expectative et, de l'autre, dans une position d'incertitude et de dépression. Le gouvernement ne veut pas s'attribuer le mérite de changements qui se sont produits en dehors de son influence ; néanmoins, je puis féliciter la chambre, le comité et pays sur le fait que nous avons convoqué le parlement après cette période d'incertitude et après qu'un changement presque radical s'est opéré sous beaucoup de rapports. Nous avons à féliciter nos voisins des Etats-Unis sur la fin de leur guerre civile et sur leur retour à la paix.

La guerre américaine, depuis le commencement jusqu'à la fin, a certainement causé une grande surprise, mais la surprise n'a pas égalé le plaisir que nous a fait éprouver le rétablissement de la paix dans un pays qui a été convulsionné par la lutte la plus gigantesque et la plus désastreuse. Les craintes

de la guerre se sont aussi dissipées pour nous. Nous ne redoutons plus que des bandes armées traversent notre frontière pour ravager et détruire et nous n'avons la perspective de dépenser de grandes sommes pour envoyer des volontaires défendre cette frontière e' empêcher des incursions dans notre pays. Non-seulement, nos craintes n'ont plus leur raison d'être mais encore nous pouvons remarquer que les sentiments des Américains nous sont devenus plus favorables. [Ecoutez, écoutez.) Je pense que le bon vouloir des Américains s'accroit rapidement et que l'irritation qu'ils nourrissaient contre nous, mais encore plus contre la Grande Bretagne, tend à s'évanouir promptement. Je pense que les Américains commencent à voir que le gouvernement et le peuple de ce pays ont rempli leurs devoirs envers eux, sous des circonstances difficiles, avec un degré d'honnêteté et de franchise qu'ils sauront apprécier pleinement dans l'avenir, j'en ai la conviction. Je crois qu'ils reconnaitront que notre gouvernement n'a négligé aucune mesure pour prévenir les insultes et les pertes qu'ils ont éprouvées. Ils verront qu'avec notre revenu limité tout ce que nous pouvions faire pour maintenir la paix avec nos voisins sur nos confins, et aujourd'hui ils reconnaissent dans leurs dépêches que nous avons fait notre devoir sous ce rapport. Quand le peuple américain en général reconnaitra cela, je crois que son irritation cessera complètement et qu'il sentira qu'il nous doit de la reconnaissance pour la manière dont nous avons rempli notre devoir pendant toute la durée de la guerre, alors qu'une conduite différente de notre part pouvait lui causer beaucoup de préjudice.

Mais pour ce qui est de l'état de l'opinion en Angleterre, je pense qu'on ne pourra nier qu'il s'est opéré un changement évident dans les idées du peuple, et que les partis politiques qui regardent les colonies comme un fardeau et non un avantage, pour la mère patrie ne dirigent plus l'opinion publique, mais que le temps est encore arrivé où l'Angleterre regarde ses colonies comme une grande source de grandeur pour elle et que sa politique tend à les consolider et à les unir plus intimement à elle, parce que dans cette position elle ne pourra faire face au choc de toutes les attaques ou des difficultés auxquelles elle pourrait être exposée. (Applaudissement.) Je crois de plus que l'Angleterre considère que le sentiment du Canada lui importe beaucoup dans le cas où un danger menacerait. (Ecoutez ! écoutez !) Quant à la confédération, je n'ai besoin que de référer aux dépêches qui sont devant la Chambre. Elles répondent amplement aux prétentions de l'hon. député de Chateauguay, tendant à dire qu'elle a reçu dans le Nouveau-Brunswick, un coup dont elle ne se relèvera jamais.

L'Hon. M. HOLTON.—Quelle est cette réponse.

L'hon. M. GALT.—Je pense que la sanction complète que le gouvernement impérial et le peuple anglais ont donné au projet d'unir les colonies, et la forme non équivoque dans lequelle cette sanction a été mentionnée dans le discours du Trône, est une réponse à celui qui prétend que la confédération est morte. En conséquence, notre position ne doit pas être la même qu'en mars dernier, époque où l'une des provinces inférieures se prononçait contre le projet, et où nous étions incertains sur les intentions de l'Angleterre et sur sa politipue future à cet égard.

L'hon. M. HOLTON.—Oui, la politique de coercition.

L'hon. M. GALT.—La coercition est ce genre de pression que la mère patrie a le droit d'exercer en échange du fardeau de la défense des colonies ; c'est cette coercition qu'elle peut exercer convenablement et dont elle a fait usage à l'égard du Canada dans le passé.

Si le gouvernement impérial doit seulement supporter les dépenses propres à la défense de ces colonies, et si on le considère comme employant le coercition à notre égard en exprimant l'opinion que l'union nous aiderait dans la défence, alors je maintiens que c'est une coercition qu'elle est en droit d'exercer ; mais la coercition que le député de Châteauguay veut insinuer comme étant exercée à notre égard, n'est pas un appel à la raison, à la loyauté ou aux intérêts des colonies sœurs, mais c'est une intervention dans leurs droits et priviléges, et l'emploi de la contrainte.

L'hon. M. HOLTON.—Ce n'est pas la contrainte que le gouvernement impérial désire, mais vous, vous la désirez.

L'hon. M. GALT.—Nous ne désirons nullement exercer une influence de cette nature, mais ce que nous désirons faire, c'est de les inviter à s'unir à nous pour le bien-être commun. Nous désirons faire un appel à leur intérêt et à leur patriotisme, et en agissant ainsi nous croyons exercer la coercition la plus puissante possible. (Applaudissements.)

Je n'aurais pas abordé cette question, n'était l'interruption de l'hon. député de Chateauguay. Outre le rétablissement de la paix et la disparition de tout symptôme de guerre, il nous reste donc la perspective plus forte quo jamais, je crois de voir s'accomplir l'union de ces provinces. (Applaudissements.) Aujourd'hui nous savons qu'en Anglete.re on approuve le projet d'unir les colonies en une confédération. Nous devons de plus remercier la Providence de nous avoir favorisés d'une récolte abondante, et nous devons par là même espérer voir renaitre la prospérité.

Nous croyons que nos cultivateurs doivent commencer la nouvelle année finacière avec une confiance beaucoup plus grande les ressources du Canada que par le passé. Ils ont vu passer une époque de grand péril et ils voient approcher le jour où seront réglés nos différents sectionnaires ; et en même temps il verront, j'en ai la confiance, dans l'abondance des produits de leurs champs, la récompense de leur industrie, qui avait été paralysée, pour une cause ou une autre, pendant deux ou trois années qu'il a plu à la Providence de nous donner.

L'hon. monsieur conclut en proposant de prélever sur tout billet promissoire de $25 et au-dessous un droit de timbre de 1 ct, sur tout billet promissoire de $50 et au-dessous un droit de 2 cts, et sur tout billet promissoire de $100 un droit de 3 cts.

L'hon ministre s'assied, au milieu des acclamations bruyantes de la Chambre, après avoir parlé pendant près de trois heures.

L'hon. M. HOLTON.—Je serais très court pour le moment, me réservant pour une autre occasion, où je passerai en revue les divers points compris dans l'état financier, lequel, je dois le dire, a été exposé avec une grande clarté. Nous avons appris qu'un droit de timbre sur les billets promissoires au-dessous de $100 était la taxte additionnelle qui devait avoir lieu. Cela est satisfaisant sans aucun doute. Mais l'honorable député a montré un très grand espoir en prétendant que cela suffirait pour conjurer tous les dangers possibles de l'année prochaine et même pour face au déficit actuel. Il aurait été plus iestructif s'il eut donné quelque proposition relativement à la la dette non fondée. (Ecoutez, écoutez.)

Le déficit auquel il faut pourvoir est plus près de cinq millions, commé l'a admis l'honorable ministre des finances, que de trois millions et demi comme on l'a prétendu auparavant. Je vais prendre les données dans la liste du passif fournie dans l'état imprimé mis entre les mains des membres : Glynn, Mills et Cie.; $1,462,723, Baring, Frères et Cie., $1,331,651, banque de Montréal, compte spécial, $1,250,000 : département des Terres de la Couronne, compte en suspens, $40,947 : total, comptes de banque, $4,135,323. On n'a fait aucune disposition pour l'interêt sur le fonds d'amortissement impérial, qui aurait dû être ajouté à la dette non fondée. (Ecoutez, écoutez.)

Je prétends que l'on doit pourvoir à toutes ces sommes considérables, que le ministre des finances ne pourra réduire ces balances de banque, au delà de ce qui à été dit ici, et en conséquence je dis que le montant réel de la dette non fondée est représentée par ces chiffres que je viens d'exposer devant la Chambre.

L'orateur parle difficilement, par suite d'une rhume violent qui parait le faire souffrir beaucoup. Il prétend que la dette de la Province aux agents de Londres n'a pas été réduite du tout depuis le mois de janvier 1865, et il dit qu'il est futile d'essayer de tromper le pays.

PRÊTRE TROUVÉ MORT.—Le 28 novembre 1864, le Rév. M. James Patterson, de Glouscester, Nouveau-Brunswick, prêtre âgé de 26 ans, laissa son presbytère dans un moment d'aberration, mentale et ne reparut plus depuis. Malgré toutes les recherches qu'on fit on ne put parvenir à le découvrir.

Le 30 juillet dernier, ses restes furent trouvés, par hazard, par deux garçons qui cueillaient des fruits dans un bois près de la Rivière Eimtrée, à environ quatre milles de la principale route qui conduit à Dalhourie. Le cadavre, quoique tout à fait décomposé, fut néanmoins indentifié par les habits que portait le jeune prêtre lors de sa disparition.

Le 1er août, ses funérailles ont eu lieu à la cathédrale de St. Michel. Un service a été chanté par Mgr. Rogers évêque de Chatham, qui de plus a prononcé l'oraison funèbre.

Séance du Comité de la Société de Colonisation de St. Hyacinthe, tenue le 9 Septembre 1865.

M. le Président occupe le Fauteuil.

Après quelques mots de M. le President, les propositions suivantes sont adoptées.

M. Léonard Boirin, secondé par M. P. Bachand propose : « Que dans le but de percevoir plus efficacement le montant des souscriptions des membres de cette Société, il soit nommé des chefs de centuriers qui auront le pouvoir d'appointer des chefs de dizaines chargés de collecter les souscriptions ; et les chefs de dizaine verseront le montant des souscriptions par eux collectées entre les mains des chefs de centuries qui en feront la remise au Trésorier de la Société»

La motion est adoptée unanimement.

M. E. B. Dufort, secondé par M. J. B. Germain, propose que les messieurs suivants soient nommés chefs de centuries : le Rérd. M. Tétreau, pour le Séminaire, M. Louis Gladu père, pour le quartier No. 1 ; M. Henri Barbeau, pour le quartier No. 2 ; M. Léon Robitaille, pour le quartier No. 3 ; et M. Alexis Richer pour le quartier No. 4.

M. A. Maynard, secondé par M. Gougé, propose qu'une circulaire à l'effet de faire un appel aux paroisses dn District de St. Hyacinthe pour se joindre à la Société de colonisation de St. Hyacinthe, soit envoyée au Curé et au Maire de chacune des paroisses de ce district.—Agréé.

(Pour véritable extrait.)

BOUCHER DE LABRUÈRE,
Secrétaire.

Ci suit la circulaire dont il est fait mention plus haut.

St. Hyacinthe, septembre 1865.

MONSIEUR.

Comptant sur votre zèle et votre patriotisme pour promouvoir les intérêts de la classe agricole de votre pays, la Société de Colonisation de St. Hyacinthe a cru devoir s'adresser à vous, dans le ferme espoir que vous voudrez bien joindre vos efforts aux siens, et fonder dans votre paroisse une Société de Colonisation semblable à celle qui vient d'être formée ici, et dont le but, comme vous savez, est d'aider les colons pauvres à s'établir sur les terres des townships de l'Est, en leur procurant soit des provisions, des outils, ou des grains de semence, pour commencer les travaux du défrichement.

Nous annexons à la présente lettre une copie des Règlements de la Société, ainsi que certaines résolutions du Comité relatives au moyen adopté pour la perception des Souscriptions annuelles, et qui n'est autre que celui de la Société de «la Propagation de la Foi.»

Cette association est tout à l'avantage des populations rurales, et nous avons la certitude que vous voudrez bien vous occuper de la chose et vous affilier à la Société de St. Hyacinthe.

Il serait désirable que cette société dans votre paroisse se forme immédiatement, et que les souscriptions soient recueillies aussitôt que possible.

Dans l'espérance que le succès couronnera vos louables efforts,

Nous nous souscrivons,
Monsieur,
Vos obéissants serviteurs,
A. MALHIOT,
Président.
BOUCHER DE LABRUÈRE,
Secrétaire.

L'Union Catholique.

Nous publions aujourd'hui le compte-rendu des élections de la société qui vient de se former. S'il faut présager le succès de cette association par le nombre des jeunes gens qui ont assisté aux deux réunions qui ont déjà eu lieu pour procéder à l'organisation, nous pouvons dire qu'elle opérera un grand bien, et ses règlemens, calqués sur ceux de l'Union Catholique de Montréal, et tels que présentés à l'assemblée de dimanche dernier par le comité, ont été trouvés sages et bien rédigés, et adoptés à l'unanimité.

Nous entretenons la ferme espérance que tous ceux qui ont pris part à l'organisation se feront un devoir de persévérer dans leur louable entreprise, et que mûs par une pensée et un désir communs, ils viendront se ranger sous le drapeau de cette société.

En harmonie parfaite avec les autres institutions littéraires de St. Hyacinthe, l'Union catholique ne pourra que prospérer, et il nous tarde d'entendre dire quel choix on aura fait du directeur chargé, comme dit la constitution, de donner des cours sur la littérature, la philosophie ou l'histoire. S'il faut ajouter à ces cours les travaux des membres les séances ne pourront manquer d'intéresser tous ceux qui voudront profiter des avantages d'une telle société. Faisant cesser toute animosité personnelle, tout esprit de parti, on se réunira dans un but commun qui sera l'avancement intellectuel de chaque membre, aussi souhaitons nous à l'Union Catholique, prudence dans ses démarches, conciliation parmi ses associés, et persévérance dans ses efforts.

A une assemblée générale des jeunes gens de St. Hyacinthe pour la formation de l'*Union Catholique*, M. Léonard Beaudry fut appelé à la présidence et M. A. Kéroack fut prié d'agir comme secrétaire.

Le comité nommé à une assemblée préliminaire, et qui se composait de MM. H. Mercier, B. de LaBruère et Chs. Nelson, fit rapport, recommandant l'adoption de règlements de l'*Union Catholique* de Montréal, et faisant des suggestions très propres à promouvoir les intérêts de la jeune association.

Après quelque discussion le rapport fut unanimement adopté.

On procéda alors à l'élection des officiers, d'après la disposition du rapport qui venait d'être adopté

Le dépouillement du scrutin donna le résultat suivant.

H. MERCIER, *Président.*
E. BERNIER, *Vice-President.*
P. B. DE LABRUÈRE, *Secrétaire.*
O. MARIN, *Ass. Sec. et Sec. Cor.*
CHS. NELSON, *Trésorier.*
M. A. KEROACK, *Bibliothécaire.*
L. BEAUDRY, L. G. GLADU ET E. PELLETIER, *Comité de Régie.*

Il fut ensuite résolu de publier les procédés de cette assemblée dans les journaux.

Des remerciments furent votés au président et au secrétaire, et l'assemblée se dispersa.

M. A. KEROACK,
Secrétaire.

PROFESSION RELIGIEUSE.—La nouvelle Communauté des Sœurs du Précieux Sang s'est augmentée hier de plusieurs sujets. Mgr. l'Evêque de St. Hyacinthe, assisté de MM. C. O. Caron, V. G. Chapelain des Ursulines des Trois-Rivières, et L. Aubry, Curé de St. Léon, et en présence de plusieurs Prêtres parmi lesquels était M. le G. V. Manseau, recevait à la Profession Religieuse les Delles Alice Sauvageau dite Ste. Marie du Sacré Cœur, Sophie Madonia Langlois dite Ste. Marie Ange, Marie Herminie Gendron dite Ste. Marie de l'Annonciation, Marie Louise Deschamps dite Ste. Marie des Sept Douleurs et Adèle Bissonet dite Ste. Marie de la Nativité. Sa Grandeur a donné le même jour le saint habit à Dlle Herminie Dugas dite Ste. Rose de Marie.

UNIVERSITÉ-LAVAL.

Nous lisons dans les *Journaux de Québec* qu'à la dernière réunion du conseil universitaire, M. Jacques Crémazie, professeur de droit civil, a été élu, à l'unanimité, doyen de la Faculté de Droit, en remplacement de l'honorable A. N. Morin, décédé.

M. Olivier-Alphonse Hébert, docteur en médecine a été nommé professeur extraordinaire de le Faculté de médecine et chargé du cours d'anatomie pratique.

M. Hébert quittera Québec, demain, pour l'Europe, où il doit aller perfectionner ses études médicales, avant de se livrer à l'enseignement universitaire. Il traversera l'Océan en compagnie de M. Michel-Edouard Méthot, doyen de la Faculté des Arts, qui doit passer une année à l'Université de Louvain.

Nous apprenons que l'Université-Laval, appréciant le beau travail des codificateurs, a conféré le titre de docteur en droit aux honorables juges Caron et Day.

Le 10 juillet dernier, à la clôture de l'année universitaire, des prix et des diplômes ont été accordés comme suit :

PRIX MORIN.

Prix de deuxième année.—1er prix. M. Eugène Rousseau ; 2e prix, M. Godfroi McGrath.

Prix de quatrième année.—1er prix M. Denis Desaulniers ; 2e prix, M. Alphonse Hébert.

Diplômes de bachelier en droit à MM. Louis-Honoré Huot, Cyrias Pelletier, Raphaël Dsnie, Alfred Prendergast et James Georges Colston.

Diplômes de bachelier en médecine, à MM. Charles Lesage, Edmond Héroux et Conrad Gill.

M. Olivier-Alphonse Hébert a reçu le diplôme de docteur en médecine après un brillant et sérieux axamen.

Parlement Provincial.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Québec, 11 sept.

BILLS.

Le bill suivant est lu pour la troisième fois:

Bill pour amendrr l'acte d'incorporation de Montréal, l'Hon. M. Ryan.

L'Hon. M. Ryan présente un bill ayant trait à l'administration et à la vente du bois sur les terres de la Couronne.

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois ;

Bill concernant l'ossociation mutuelle des Frabriques, Sir N. F. Belleau.

Bill relatif à la qualification des Juges de Paix. Hon. M. Campbell.

Et le Conseil s'ajourne.

Québec, 12.

On lit pour une troisième fois et on adopte les bills suivaets :

Sir N. F. Belleau : Pour amender la société d'assurance mutuelle des diocèses de Québec, Moartéal, Trois-Rivières et St.-Hyacinthe.

Sir N. F. Belleau : Sur la qualification des juges de paix.

Sir N. F. Belleau : Pour l'abolition de la peine de mort en certains cas.

Hon. M. Campbell : Pour amender l'acte des faillites do 1864.

L'hon. A. J. Duchesnay, demande les rapports sur l'inspection des vapeurs.—Adopté.

Québec, 13 sept.

On a lu pour une seconde fois les bills suivants ;

L'Hon. M. Lacoste, affaires du Hâvre de Montréal.

Ainsi que plusieurs autres bills ;

Et le Conseil s'ajourne pour 8 heures.

ASSEMBLÉ LÉGISLATIVE.

Québec, 11 sept.

L'Orateur prend son siége à 3 heures.

Sur motion de M. J. B, E. Dorion, le bill pour confirmer l'inspection actuelle du township de Bulstrode est lu pour la troisième fois.

Sur motion de l'Hon. M. Alleyn, le bill d'incorporation de la ville de Québec est pris en considération par la Chambre formée en comité, et amendé : il subira sa trosième lecture demain.

Québec, 12 sept.

Le comité des priviléges sur l'élection de St. Hyacinthe a rapporté : Corruption par certaines personnes et recommande aux officiers de les poursuivre.

On a reçu le rapport du comité de la bibliothèqué demandant un nombre additionel d'employés pour le déménagement qui sera effectué par le département des travaux publics.

L'hon. M. J. A. McDounald a présenté un bill pour amender l'acte de milice, sur le tirage au sort et le camp d'instruction militaires.

La chambre adopte les estimés de la milice.

L'hon M. Galt propose l'apaption des estimés pour ie subside postal. Une longue discussion s'en suit.

Hier on a lu pour une troisième fois et adopté.

Le bill pour incorporer la compagni e de navigation de Longueuil ;

Pour ériger Berthier en ville ;

Pour réprimer les enlérements (kidnapping).

Plusieurs autres bills ont subi leur seconde lecture.

Québec, 13 sept.

Cet après-midi, M. McKenzie a demandé si le gouvernement avait appris que la Compagnie du Télégraphe de Montréal employait M. Wood dans le territoire du Nord-Ouest.

L'hon. Proc-Gén. Cartier a répondu que c'est l'intention du gouvernement d'envoyer à la compagnie du Télégraphe la requête de plusieurs citoyens se plaignant de la convention de Détroit, afin de s'assurer positivement si ce monsieur est encore au service de la compagnie.

M. Magill a proposé une adresse pour requêtes, etc., relative à la fraude dans les droits d'accise.—Adopté

M. Pope a présenté une adresse pour copie des soumissions, etc., pour la construction de la prison de Sherbrooke.—Adopté.

Le même a présenté une adresse pour rapports sur l'argent réalisé par la vente des réserves du clergé,—Adopté.

L'Hon. M. Laframboise a demandé copie de la correspondance à propos de la nomination du député greffier de la paix à Montréal.

M. Joseph Dufresne a demandé copie du rapport de l'enquête de M. Johnson sur le département du greffier de la paix à Montréal.

M. Gagnon a demandé les documents relatifs à l'affaire de M. Fortin, régistrateur de Charlevoix et Saguenay.

Hier soir, après le départ de notre rapporteur, la Chambre sanctionna en comité les pénalités pour les droits d'accise.

Sur motion de M. Galt, la Chambre se forma en comité des voies et moyens et le comité adopta les résoluions d'accorder le subside demandé pour Sa Majesté, savoir une somme de $5,000,145, prise sur les fonds consolidés, $22,200 prises sur les fonds des bâtisses et des jurés du Bas-Canada et de donner au gouvernement la facilité de lever une somme n'excédant pas £1,000,000, par vente des fonds provinciaux, en émettant des débentures.

Le comité, par une division de 48 contre 20, a adopté l'impôt du timbre sur les billets promissoires au-dessous de $100.

L'Hon M. Galt a présenté un bill étendant les dispositions de l'acte du timbre.

Pour amender l'acte de la compagnie du Richelieu ;

Pour prolonger le temps de l'achèvement du chemin de fer central ;

Pour amender l'acte du port international.

Pour incorporer le chemin de fer du Mont-Royal ;

Pour incorporation de différentes compagnies minières ;

Relativement à la Cour du Banc de la Reine ;

Pour amender les procédures de la Cour Supérieure et de Circuit du Bas-Canada ;

Pour amender le chapitre 82 des S. R. du C..

Concernant le bureau et les sociétés d'agriculture ;

Pour prévenir les maladies contagieuses dans certaines stations navales et militaires.

Et la Chambre s'ajourne à 2½ heures.

Nouvelles et Faits Divers.

Littérature.—Nous accusons réception, avec beaucoup de reconnaissance, d'un magnifique ouvrage intitulé : *Essais Poëtiques* par M. Léon Pamphile Lemay. Ce recueil de poësie forme un beau volume de 320 pages. Nous nous ferons un devoir de faire connaitre plus intimement à nos lecteurs, ce délicieux ouvrage qui fait honneur au talent de M. Lemay.

L'exécution typographique ne laisse rien à désirer, ce volume sort des presses de G. E. Desbarats.

—Reçu la livraison de septembre de la *Revue Agricole.*

MORT SUBITE.—Le coroner de ce district a tenu le 12 septembre courant, à St. Denis, une enquête sur le corps de Joachim Vincent dit Jarrêt père, âgé de 75 ans, mort subitement dans la nuit.

—Jeudi de la semaine dernière un matelot portant nom Siméon Trépanier, de la paroisse des Ecureuils, s'est noyé dans la rivière Richelieu près du pont du chemin de fer, en jetant l'ancre de son bâtiment. Son corps n'a pu être retrouvé qu'hier, il était âgé de 27 ans.

—Nous accusons réception du Rapport du Surintendant de l'Education pour le Bas-Canada, pour 1865. Nos remerciements à qui de droit.

—Samedi dernier, le feu a pris à plusieurs reprises sur le magnifique pont Barsalou Dessaulles, provenant de la cendre des pipes jetée sur le pont par les personnes en traversant. Grâce à la vigilence de l'habile gardien, le feu fut éteint sans avoir causé de dommages.

—Victor Laconté et John Meddellon impliqués dans le vol commis la semaine dernière chez M. G. F. Barnes, sont comparus mercredi devant les Magistrats, et ont été condamnés à attendre le terme criminel pour subir leurs procès. Notre habile chef de Police, a montré beaucoup de savoir faire dans cette arrestation, et il n'est que juste de donner à MM. Bissonette et Coallier la part de mérite qu'ils ont dans cette prise qui fait honneur aux trois.

—L'impression des débats sur la Confédération coûte à la province la somme de $14,490.55, il en a été imprimé 11,500 copies en anglais et en français. Ces débats forment un volume de 1,200 pages.

Nous voyons par les affiches que la compagnie du Grand Trenc fait distribuer que des billets pour le temps de l'exhibition seront émis à moitié prix, à partir de mardi le 27 ; et ces billets seront bons pour revenir jusqu'au 3 octobre inclusivement. Voilà une bonne occasion pour visiter l'exhibition qui promet beaucoup. La *Revue Agricole* nous apprend que l'exposition promet d'être la plus considérable qui se soit encore vue en Canada. Les entrées sont les plus nombreuses et importantes qui se soient encore vues.

LE CAMP D'INSTRUCTION.—Il a été décidé que le camp d'instruction militaire sera établi sur la vaste plaine de Laprairie, la place la mieux adoptée du Canada pour cette fin. Les tentes seront placées dès vendredi prochain par des détachements des réguliers. Samedi, le 16 courant, les cadets de l'école militaire qui ont passé leurs examens, devront se réunir au bureau du major de brigade, et recevront l'ordre de se rendre à Laprairie dans l'après-midi à bord d'un vapeur frêté pour ce service.

Durant leur séjour au camp on fournira aux cadets des havre-sacs des par-dessus et des garnitures de lits. Ils devront apporter avec eux tels articles qu'ils penseront nécessaires.

Le camp sera sous le commandement du Lt. Col. Wolsely, Asst.-Quart-Maître Général en Canada. Le Col. McDougall, l'Adjudant-Général de milice sera présent durant la plus grande partie des 20 jours de service au camp.

Les cadets de l'école militaire qui auraient besoin de renouveler leurs uniformes peuvent le faire en s'adressant au bureau du major de brigade, aux prix suivants.

Simple tunique..........	$2.25
Patalon	2.00
Bonnet de fatigue.........	0.50
Ceinturon..................	0.13

POSTÉRITÉ.—Joseph-Vincent-Cyr de Miquelon, né dans le département de Charente inférieure en la ville de Larochelle, (France.) Vient de mourir à Kingsey, Comté de Drummond à l'âge de 84 ans, en laissant une épouse avec laquelle il a vécu 57 ans de plus il laisse 12 enfants, 104 petits enfants et 56 arrières petits enfants. En ajoutant 28 personnes unies a la famille par alliance, nous trouvons le chiffre de 205, et chose presqu'incroyable, il est le premier dont cette nombreuse famille a sujet de porter le deuil, a l'exception des enfants.

Le *Monitor* de Matamoras annonce l'arrivée du général Beauregard à la Vera-Crux.

Une escarmoucèe a eu lieu près de Monterey entre deux partis de dissidents et d'impériaux. Un ancien colonel confédéré, qui était parmi les derniers, a été tué dans l'action.

Il était bruit ces jours derniers que l'honorable M. McDougall résignerait son portefeuille de Secrétare-Provincial, après la session, et accepterait la place de collecteur du port de Montréal. Il serait remplacé par M. Alex. McKenzie au Sécrétariat-Provincial.

On dit que Son Excellence le Gouverneur Général doit s'embarquer prochainement pour l'Angleterre, à bord du transport de Sa Majesté, *l'Hymalaya*, actuellement dans le part.—*Canadien.*

CHAMBRE DES NOTAIRES DE ST. HYACINTHE.

La prochaine assemblée régulière de la Chambre des Notaires de St. Hyacinthe aura lieu le seizème jour d'octobre prochain au lieu ordinaire des séances a une heure de l'après-midi.

H. R. BLANCHARD,
Secrétaire.

N. B.—Les aspirants à l'étude devront faire apposer sur leur certificat le sceau du collége où ils ont étudié.

St. Hyacinthe, 15 septembre, 1865.

AVIS,

Toutes personnes endettées envers la Société "PREFONTAINE ET DION" sont requises de payer au soussigné le montant de leurs comptes immédiatement.

H. R. BLANCHARD.

St. Hyacinthe, 20 août, 1865.



DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

AVIS aux CONTRACTEURS.

ON RECEVRA à ce bureau, jusqu'à LUNDI, le DIX-HUIT du present mois, à MIDI, des SOUMISSIONS cachetées à l'adresse du Secrétaire du Département des Travaux Publics, pour le transport de QUEBEC à OTTAWA, entre le 25 Septembre courant, et le 20 Novembre prochain, tel qu'on pourra l'ordonner, des archives, meubles et effets des différents bureaux publics, de l'Assemblée Legislative et de la Chambre Haute.

On pourra connaître, en s'adressant à ce bureau à Quebec, les termes et les conditions de ce transport.

Les soumissions devront être accompagnées de la signature de deux personnes solvables ou plus, disposées à se rendre caution de l'execution complète et satisfaisante des clauses du contrat.

Le departement ne sera pas tenu d'accepter la soumission la plus basse ni aucune d'elles.

F. BRAUN,
Secrétaire.

Departement des Travaux Publics,
Quebec, 7 septembre, 1865. 2f

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE



VINS, LIQUEURS ET EPICERIES

SHERRY, PORT, CLARET, ESPAGNOL, Vin ... Messe.

CONCOURS PROVINCIAL

AGRICOLE ET INDUSTRIEL ... OUVERT AUX

DEUX CANADAS

AURA LIEU A LA

CITÉ DE MONTREAL,

MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI

26, 27, 28, ET 29 SEPTEMBRE,

DANS LE

PALAIS DE CRISTAL

Rue Ste. Catherine, et sur le terrain de la Ferme des Prêtres dans le voisinage immédiat situé entre les Rues Guy et Sherbrooke.

Prix offerts .... $10,000 à 12,000

On peut se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée dans le département agricole du Secrétaire de la Chambre d'Agriculture, No 615, Rue Craig, ou des Secrétaires des sociétés d'Agriculture du Comté.

Dans le département industriel on pourra se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée en s'adressant au Secrétaire de la Chambre des Arts et Manufactures, Institut des Artisans, Grande Rue St. Jacques.

Les entrées dans le département agricole devront être faites le ou avant Samedi, le ... prochain, au Bureau du Secrétaire, No. 615, Rue Craig. Pour les produits agricoles on recevra des entrées jusqu'à samedi, le 9 septembre.

Dans le département industriel, les entrées devront être faites, le ou avant le 15 septembre, au Bureau de la Chambre des Arts et Manufactures.

Chaque Concurrant devra payer un dollar en faisant son entrée, ce qui lui donnera droit à un billet d'admission pendant tout le concours.

Des arrangements ont été faits avec les principales lignes de chemin de fer et de navigation, pour rendre à destination, franc de charge, tout objet exposé qui n'aura pas été vendu.

Les concurrants étrangers dans le département industriel auront autant d'espace que possible pour exhiber leurs objets, mais ne pourront pas entrer en compétition pour les prix.

Pour plus amples informations s'adresser aux soussignés, Secrétaires-Conjoints de l'Association Agricole.

GEORGE LECLERE,
Sec. de la Chambre d'Agriculture
A. MURRAY,
Sec. de la Chambre des Arts et Manufactures.

Montréal, 1er Juillet 1865.

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux, déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à réparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remerciments au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins à Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'a ce jour, surtout pour le ... du grain qui se fait sans perte.

Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

☞ *Toutes réparations aux Moulins à Battre exécutées avec soin et diligence.*

St. Hyacinthe, Novembre 186

MAGNIFIQUE PROPRIETE

à vendre a St. Hyacinthe.

Cette magnifique propriété située au coin des Rues Cascades et Montdor, appartenant au soussigné, est offerte en vente.

La propriété se compose d'une jolie maison située au coin des dites rues Cascades et Montdor, et d'une autre maison située en arrière de celle-ci et formant 4 bons logements.

Cette propriété est parfaitement bien située pour le commerce et offre à un marchand tous les avantages désirables, se trouvant tout près du marché et sur la rue principale de St. Hyacinthe, au centre même des affaires.

Les conditions sont très libérales et offriraient de bons avantages à quiconque voudrait en profiter.

FRANÇOIS PAUL.

St. Hyacinthe, 21 août 1865.

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a renouvelé le moulin à carde sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le foulon est aussi en très bon ordre, et de plus il presse l'Etoffe et autres articles avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part du patronage public.——St. Barnabé, 8 août 1865.

SEL! SEL!! SEL!!!

Le Soussigné ayant loué le vaste MAGASIN de la COMPAGNIE d'ENTREPOT à la POINTE-LEVIS, est prêt à vendre ou à faire des engagements pour la livraison de SEL EN SAC à aucune STATION SUR LA LIGNE DU GRAND TRONC.

THOMAS FRASER,
Quai des Indes,
Québec.

Québec, 1er Mai 1865.—6m.

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

ENSEIGNE ... CADENAS

Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES,

DE TOUTES ESPECES.

ATTENTION VOITURIERS!!!

Les Voituriers trouveront un assortiment le plus complets pour Voitures.

ATTENTION FORGERONS!

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES
FEUILLARD Vergette,
CASTEEL et ACIER à Ressort.
Première qualité de Spaer et Jackson
CLOUS A CHEVAL Anglais et Américains.
ENCLUMES, ETAUX DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!

FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES

DE PREMIÈRE QUALITÉ.

Thé de toutes qualités, ainsi qu'un assortiment des plus complets d'épiceries.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin.

CHARLES NELSON.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERE & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

Toute description d'effets en Fonte, exécuté avec soin et ponctualité, avec les meilleurs matériaux et par des ouvriers de Première Classe.

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

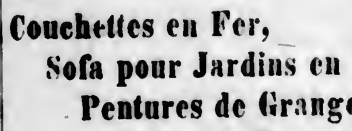
Patron du célèbre Poele

"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues,
Roues de Moulins,
Cribles,



Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.



Le Public trouvera à la FONDERIE YAMASKA tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

Conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERE, FILS. CHARLES NELSON.

St. Hyacinthe juillet, 1865.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE,

C. E. PARISEAU, PROPRIETAIRE,

437, Rue Notre-Dame, Montreal.



Montréal, Mai, 1865.—1a.

MERES

SAUVEZ VOS ENFANTS

SIROP DE DENTITION DE ... AULT

... millions ...

PROPRIETAIRES.

AGENTS A ST. HYACINTHE,

... VERNIER ...

Aux Médecins.

Le sirop d'Iodure de FER INALTERABLE préparé par M. J. Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique ... la plus belle, la plus pure et la meilleure ... de M. Vernier, et je rend parfaitement ... Je le recommande particulièrement à la profession ...

P. E. PICAULT, M. D.

Montréal, ... Juin 1865.

Pharmacie FRENCH ET VERNIER.
St. Hyacinthe.

EPICERIES GROCERIES, VINS, LIQUEURS

Théophile Langelier

Rue Cascades,—Près du Moulin—St. Hyacinthe.

M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer ... au public ... un NOUVEAU MAGASIN d'Epiceries, Provisions ... Fleur, Lard, Beurre, ... Vins, Liqueurs, Essences ... Huiles ...

NOUVEAU MAGASIN

F. A. B. Laperle

A l'honneur d'annoncer ... qu'il vient d'ouvrir un Magasin de

GROCERIES,

VINS & LIQUEURS,

DE TOUTES SORTES,

Dans la Maison de M. F. Gadoret,

(Porte voisine de la Maison de ...)

ST.-HYACINTHE.

Mai 1865

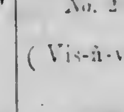
NOUVEAU MAGASIN

DE

VINS DE TOUTE ESPECE,

No. 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,

(Vis-à-vis la Maison F. & J. Leclaire.)



Le soussigné à le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis, que cédant à leur sollicitation, il vient d'OUVRIR un MAGASIN où il fera le commerce exclusif de Vins, Liqueurs, Eaux-de-Vie, Vins Français, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention des Messieurs les membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à très-bon marché.

P. A. MERCIER.

Montréal, Janvier 1865.

Compagnie d'Assurance

ROYALE,

SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

CAPITAL: 10,000,000 de dollars

LE FONDS DE RESERVE EXCEDANT

Quatre millions de dollars

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobiliers, Hardes de corps, etc Bibliothèques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

☞ *Nos taux sont très modiques.*

Agence à Montréal:

H. L. ROUTH, *Agent.*
L. LEANDRE BRAULT.
Assistant-Gérant
Département-Français

Montréal 15 décembre 1863

AGENT D'ASSURANCE.



B. J. DOHERTY

MARCHANDISES SECHES, CHAUSSURES.

EN GROS ET EN DETAIL,

PLACE DU MARCHE,

ST. HYACINTHE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ETABLIE EN 1803

BUREAU EN CHEF:	AGENCE POUR LE CANADA:
1 *Rue Old Broad et 16 Pall Mall,*	61½ *et 65 Rue St. François-Xavier.*
LONDRES.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le règlement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £210,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans référence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE

D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

(ETABLIE EN 1825.)

Capital. - £1,000,000 Sterling.

PLACE EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

LE SOUSSIGNÉ ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus ... pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer les avantages du bonus additionnel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

E. CHANTELOUP,

122 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE et ARGENTE en CUIVRE; et FERBLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MECHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAS, le PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,

121, RUE CRAIG.

N. B.— Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 30 mai 1864.

ISIDORE HERIBEL.

MEUBLIER.

... ST. ANTOINE. — (PRES DU MARCHE.)



M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que CouchetteS, CommodeS, SophaS, TableS, ChaiseS, &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécute à ces délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1862.

ATTENTION! ATTENTION! ATTENTION!

EPICERIE CANADIENNE.

EDMOND LEGENDRE

125, RUE ST. LAURENT, MONTREAL, **125**.

Voisin de Blacklock, Coin du Marché St. Laurent.

M. Ed. Legendre aura constamment un assortiment complet d'Epiceries choisies de première classe. Il aura aussi de bonnes Liqueurs de toutes sortes importées de France.

Port & Sherry Wine, Brandy, Gin, Old Tom, Rye Whisky, Ginger Wine, Jacques-Cartier, &c., &c.

Nouvelle Liqueurs, &c., &c.

Il vendra à des PRIX TRES MODERES; et ses pratiques seront très bien servies.

Il sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Montréal, janvier 1865.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné, par les présentes, donne avis qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom, par son épouse, ou aucune autre, sans un ordre signé de sa main, ou une procuration en forme.

J. B MAYNARD.

Worcester, Mass., E.-U., 1865.—1a.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

☞ Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.

Montréal, 30 Mai, 1864.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberte d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Belhumeur où il donnera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques;

La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommendables.

N'oubliez pas, tous les Samedis a St. Hyacinthe chez J. B Monette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance à opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD,
J. B. GERMAIN,
LAMBERT SARASIN.

UN AVIS AUX

Dignes habitants du Canada.

Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules ou mon onguant pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules ou Onguant offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour de boites ou des Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pourquoi mes préparations ne sont pas protégés par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampilles sur mes pilules ou mon onguant en vente en Canada, venant des Etats-Unis. Je me fie pour leur protection seulement sur la marque qui se trouve sans le livre de direction autour de chaque *Boite ou Pot.* Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait *aucune Estampilles* des E. U. sur la boite de pilules ou d'Onguant.

N'en achetez aucune qui porte des Estampilles des Etat-Unis.

T. HOLLOWAY,
244 Strand, London

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

TENU PAR

ISIDORE BEAULNE.

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

AVIS PUBLIC.

Je soussigné, PERCEPTEUR DU REVENU DE L'INTÉRIEUR POUR LE DISTRICT DE ST. HYACINTHE, donne par les présentes AVIS que les POIDS ET MESURES ET MACHINES A PESSER, seront Inspectés, Vérifiés et étampés dans les Paroisses de ce District, aux dates ci-après mentionnées:

Ste. Rosalie,	28	Août	prochain.
St. Simon,	29	"	"
St. Hugues,	30	"	"
Ste. Hélène,	31	"	"
Upton,	1	Septembre	"
St. Liboire,	2	"	"
St. Dominique,	4	"	"
St. Pie,	5	"	"
St. Paul, Ange-Gardien,	6 / 7	"	"
St. Césaire,	8 et 9	"	"
St. Damase,	11	"	"
St. Jean-Baptiste,	12	"	"
Ste. Marie,	13 et 14	"	"
St. Mathias,	15	"	"
St. Hilaire,	16	"	"
St. Charles,	18	"	"
St. Denis,	19 et 20	"	"
St. Jude,	21	"	"
St. Bernabé,	22	"	"

LÉONARD BOIVIN
Percepteur du Revenu de l'Intirieur.

St. Hyacinthe, 25 juillet, 1865.

MÈRES, SAUVEZ VOS ENFANS

PASTILLES-A-VERS

VÉGÉTALES



DE DEVINS.

sont certainement le Remède le plus efficace pour la

DESTRUCTION DES VERS

QUI SOIT ENCORE CONNU.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement végétales,
Elles sont agréables au goût,
Elles n'ont rien d'offensif à la vue.

Et sont les seules LOSANGES Anthelminthibues admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elles estampillés des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞ Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON.
CHIMISTES,
Pres le Palais de Justice
MONTREAL

JOURS DE PUBLICATION :
Mardis et Vendredis.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.
Ou TROIS PIASTRES pour les retardataires.
Un mois d'avis pour discontinuer.
Etats-Unis.—Trois piastres.
Camille Lussier, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison H. J. Doherty, rue Cascades, coin nord de la rue St. Hyacinthe.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADE
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion...... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne..... 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois

Vol. 13 St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Mardi, 19 Septembre 1865. No. 53

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de La. Taché, écr.
SUIVRONT LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. N. Chaput.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 8 Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambault Rue Cascades.
St Hyacinthe 23 septembre 1916.

LAFRENIERE ET MERCIER,
AVOCATS,
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
A. P. LAFRENIERE. HONORÉ MERCIER.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SIMARD,
AVOCAT,
Tient son Bureau dans la maison de M. Aug. Archambault porte voisine du bureau du *Journal* place du marché, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

J. H. SICOTTE,
AVOCAT.
Bureau :—Rue St. Denis, vis-à-vis l'ancien Manoir Seigneurial, dans le Bureau de J. O. Guertin Notaire.
St. Hyacinthe, 15 août, 1865.

CHS. MARCIL,
AVOCAT.
BUREAU : Chez H. J. Doherty, côté Sud Est du marché, St. Hyacinthe.
St. Hyacinthe, 15 août, 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
WATERLOO.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
Juin, 1864.

TACHE ET GLADU,
Notaires,
Coin des Rues Girouard et Ste. Anne.
L. TACHE. L. G. GLADU.
St. Hyacinthe, 10 Novembre 1864.

D. G. MORISON.
Notaire,
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford,
Résidence : Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

DR. MATHIEU,
Dentiste.
No. 192, Rue Notre-Dame,
En face du Palais-de-Justice.
Montréal Mai 1865.

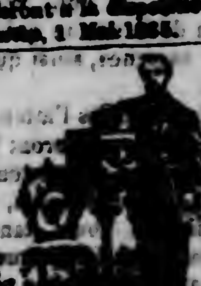
LEANDRE BOUDREAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 22 mai, 1865.

HOTEL DU PEUPLE.

TENU PAR
GODFROIS DAIGNEAULT,
(Ci-devant de St. Pie.)

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vû la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce. Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes Ecuries seront à la disposition des voyageurs.
St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

J. J. L. SAUVAGEAU,



ARTISTE PHOTOGRAPHE.
HAUT DE LA MAISON DE M. FREPONTAINE RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mai 1865.

L. F. A. VIOLLETTI,
CORONER CONJOINT,
du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample information s'adresser au soussigné.
L. TACHE, N. P.
St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 80 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à
BENJAMEN CADORET, père.
St. Dominique, 4 mars, 1865.—3m.

TERRE A VENDRE.

Une terre située dans le 2ème Rang du Township de South Roxton deux cents acres de bonne terre avec Maison et Grange dessus érigées, il y a soixante acres de terre faite et le reste se trouve présentement tout en bois franc; quatre sucreries établies sur un bon chemin, à deux milles et demi de l'Eglise. Pour les conditions très faciles s'adresser à
M. C. KIMPTON,
South Roxton, 20 août, 1865.

HOTEL NATIONAL,

TENU PAR
A. S. MAYNARD,
Rue Cascades, pres du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St Germain, meublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le confort désirable : la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.
Prix très-Modérés.
St. Hyacinthe, mai 1865.

DR. COLBY'S
ANTI-COSTIVE & TONIC
PILLS.

Ces pilules n'ont pas été fabriquées pour agir comme *cathartique énergique*, mais plutôt pour assurer des évacuations naturelles et régulières, fortifier la digestion et ramener l'appétit. Elles ont des propriétés d'une nature particulière et des plus excellentes qui donnent de la vigueur à tous les organes digestifs, ravivent l'appétit et confèrent à ces mêmes organes de l'élasticité et un ton nouveau. Elles sont spécialement propres aux personnes sujettes à la constipation et à la torpeur. Les hommes de profession, d'affaires, les étudiants, les commis, les femmes, enfin tous ceux qui ont la digestion difficile par suite du manque d'air et d'exercice, éprouveront dans presque tous les cas, un grand soulagement en en faisant usage.

Les personnes qui peuvent prendre aucun autre tonique en obtiendront aussi un grand soulagement. Elles peuvent être prises aussi longtemps que possible sans causer aucun dommage, et elles ont cela de particulier, sans augmenter la dose.

Nous, soussignés médecins, certifions avec plaisir, que le Dr. Colby, de Stanstead, est un des plus habiles médecins du pays ; qu'il occupe une très haute position parmi ses confrères de la profession. Nous recommandons les qualités excellentes de ses Pilules Anti-Constipées et Toniques, que nous avons employées dans nos pratiques, et nous les approuvons hautement.

J. B. GIBSON, M. D. Dunham, C. E.
C. B. COTTON, M. D., Cowansville.
CHARLES BROWN, M. D., "
S. S. FOSTER, M. D., Brome.
NORMAN CLEVELAND, M. D., Barnston.
N. JENKS, M. D..
C. W. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN MEIGS, M. D., "
BENJAMIN DAMON, M. D. Coaticook.
LEMUEL RICHMOND, M. D., Derby Line.
M. C. GLINES, M. D., Compton, C. E.
G. O. SOMERS, M. D., Magog, C. E.
J. C. RUTHERFORD, M. D., Newport, V..

RECOUVERTES EN SUCRE,
A vendre par MM. PICAULT et FILS, DEVINS & BOLTON, H. R. GREY et tous les principaux Droguistes de Montréal.
M. J. DUVERT, agent pour St. Hyacinthe.
Seule propriétaire.
S. J. FOSS et Cie., Sherbrooke,
1er sept. 1865.

SOCIETE D'AGRICULTURE

DU COMTE DE BAGOT.

L'Exposition annuelle de cette Société aura lieu au Village de St. Liboire, Mercredi, le 4 Octobre prochain à 10 heures A. M.
P. S. GENDRON,
Secrétaire-Trésorier.
Ste. Rosalie, 17 août, 1865.

Société d'Agriculture du Comté de Rouville.

L'EXHIBITION annuelle de cette société aura lieu le 20 septembre 1865, sur les propriétés de Michel Frégeau, Ecr, à ROUGEMONT, à 10 heures de l'avant midi, il est entendu que tous les animaux et autres objets qui ont déjà remporté un premier prix aux exhibitions précédentes n'auront pas de prix dans la même classe.
J. B. St. ONGE,
Secrétaire.
St. Césaire, 4 août 1865.

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE.



Le Grand Purificateur du Sang.
Est spécialement recommandé
Pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les sécrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE,

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente
Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abces, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses. C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Darres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Billieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille ; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LANMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salspareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.
St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.



ENDUITES DE SUCRE.
LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES MALADIES
Du Foie, de l'Estomac
ET DES INTESTINS.
Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les
CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque, là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsi ou Indigestion,
Maladies de Foie,
Constipation,
Maux de tete,
Hemorroides,
Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé ; cette combinaison de rares propriétés médecinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire sont opéré des guérisons complètes.

Préparé seulement par LANMAN & KEMPT, Droguistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice. Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.
St Hyacinthe, 1 Avril 1865.

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe, 1 Mai, 1865.

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Depart
Montréal	Tous les jrs	A. M. 7 00, 11 00, P. M. 3 50	A. M. 11 40, P. M. 10 00
St. Hilaire et la Rivière Chambly	do	A. M. 11 40	10 00
Island-Pond	do	7 00, 11 40	3 50
Québec	do	7 00	10 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie	do	P. M. 3 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon	do	A. M. 10 00	12 30
St. Aimé, St. Barnabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 30
La Présentation	Mercredi, et Samedi	A. M. 11 00	11 30

E. L. R. C. DESPRÉS,
Maître de Poste.

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.

Les malles pour St. Barnabé, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7.30 h. A. M.

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Departement des Finances,

Douanes, Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada.*
R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances.

DOUANES,

Québec, 15 septem. 1865.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 30 p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

CONSEIL DE VILLE DE ST. HYACINTHE.

Séance du 1er Septembre, 1865.

PRESENTS :—Son Honneur le Maire, MM. Malhiot, Bird, Coté, Dessaulles, Reather et Risher.

CONFORMEMENT à l'avis qu'il en a été donné le vingt six Août dernier, M. Richer fait motion : Qu'une taxe annuelle de dix piastres soit imposée sur tout commerçant de grains qui achetera du grain dans cette Cité ou toute personne qui fera le commerce de grains dans cette Cité ; et que cette taxe soit payée entre les mains du Secrétaire-Trésorier par telle personne avant qu'elle puisse faire tel commerce de grains sous peine d'une amende de dix piastres par chaque jour qu'elle aura fait tel commerce avant d'avoir payé la taxe susdite

Secondé par M. Dessaulles.

M. Malhiot laisse son siege avec la permission du conseil.

M. Dessaulles fait motion en amendement.

Que ce règlement n'affecte en aucune manière le règlement passé par ce Conseil, le vingt cinq juillet, mil huit cent soixante et deux.

Secondé par M. Reather.

La motion en amendement est agréée à l'unanimité et la motion principale telle qu'amendée étant mise aux voix est agréée.

E. L. R. COUILLARD-DESPRES.
Secrétaire-Trésorier.
De la Cité de St. Hyacinthe.

Je soussigné certifie que l'extrait ci-dessus est conforme aux livres des délibérations du Conseil de Ville de St. Hyacinthe.

Par ordre,
E. L. R COUILLARD-DESPRES.
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Sécrétaire-Trésorier,
St. Hyacinthe, 1er septembre, 1865.

HOTEL A LOUER.

POSSESSION IMMEDIATE.

L'HOTEL de M. PIERRE GIGAULT, Emplacement et dépendances ainsi que partie des Fournitures de la Maison, situé au Village de St. Césaire. Pour les conditions qui sont des plus libérales s'adresser au Propriétaire soussigné.
P. GIGAULT.
St. Césaire, 7 septembre, 1865.

Enseignements Privés.

M. le Notaire A. C. Picard Des-Trois-Maisons remercie le Public de St. Hyacinthe et des Paroisses, Comtés et Districts environnants, pour l'encouragement qu'il lui a accordé depuis vingt ans consécutifs, et l'informe qu'il continuera ses enseignements privés pour le 2 Octobre prochain.

Il est muni de bons certificats sur l'art de bien enseigner, de devancer le temps ; et plus de 400 de ses élèves obtinrent depuis douze ans, leur diplôme.

St. Hyacinthe, 16 aout 1865.

FEUILLETON

LES CHAUFFEURS.

TROISIEME PARTIE.

III.—*Le loup dans la bergerie.*

(*Suite.*)

—Ne parlez pas si haut, dit le Beau-François, durement, ou sinon....Qu'y a-il d'étonnant, poursuivit-il en reprenant son ton d'ironie, que je me trouve ici, chez mes affectionnés parents ! Grâce au ciel ! vous n'avez pas eu le temps encore de m'aliéner leur amitié, et ils sont tout prêts à se joindre à moi pour nous obliger à me restituer mon héritage que vous me retenez injustement.

—Pitié ! monsieur Gauthier, interrompit le vieillard en joignant les mains, ne me faites pas de mal, et je vous rendrai tout. Je vous le promets, je vous le jure !

—Nous allons voir si vous êtes sincère, l'ami ; il faut d'abord nous entendre sur certaines choses, et si vous cherchiez à me tromper, vous auriez lieu de vous en repentir. Vous en savez sans doute assez sur mon compte pour être assuré que je ne plaisante guère.

Il s'assit au chevet de Laforêt.

—Si j'ai bien compris la cause de vos refus quand je me suis présenté chez vous, à M**, pour toucher le montant de la succession de mon père, poursuivit le Beau-François, vous paraissez avoir fait de curieuses découvertes à mon sujet. Vous avez acquis la preuve que le fils illégitime de Michel Ladrange c'était autre qu'un soi-disant François Girodot, qui avait été condamné à trente ans de travaux forcés par le tribunal de Dourdan pour certaines peccadilles. Vous avez recueilli des témoignages tels qu'il ne vous reste plus aucun doute sur l'identité de François Gauthier et de François Girodot, mais plein de respect pour une honnête famille que la révélation de cette circonstance pourrait déshonorer, vous avez religieusement jusqu'ici gardé le secret sur cette affaire. Or, ce François Girodot qui, d'après vos calculs, devait être encore en prison, et pour longtemps, se trouve être parfaitement libre, et muni des pièces nécessaires, il s'est présenter comme le fils de l'héritier de feu Michel Ladrange. Vous l'aviez tout d'abord reconnu en cette qualité, et vous l'aviez fait reconnaître aux familles Ladrange et Méréville ; mais, depuis votre découverte vous refusez de lui payer les cent mille écus dont il réclame la restitution, " car, dites-vous, François Gauthier ayant été condamné, sous le nom de Girodot, à une peine infamante qui entraîne la mort civile, n'est plus apte à succéder. Tout ce qui lui revenait du chef de son père doit passer également à Daniel et à Maria de Méréville, ses héritiers naturels. " Dites, mon cher Laforêt, n'est-ce pas là exactement notre situation réciproque ? et, en venant dans ce pays, n'aviez-vous pas autant pour but d'en instruire mon puissant cousin que d'apporter les fonds provenant des legs de mon père ?

Le notaire semblait être en proie à d'atroces souffrances. Il eut à peine la force de répondre.

—C'est vrai..mais je vous rendrai l'argent..et....je ne dirai rien à M. Daniel Ladrange.

Fort bien ; mais croyez-vous que je puisse me contenter d'une affirmation ou même d'un serment de votre part ? Il me faut des garanties plus solides, je vous en avertis. Pour commencer, je soupçonne que vous devez avoir en votre possession ; d'abord un acte qui prouve l'indentité de François Girodot et de François Gauthier, puis un extrait du jugement du dit Girodot par le tribunal de Dourdan. Vous avez dû prendre ces pièces avec vous pour les montrer à mon bien-aimé parent, dans l'espoir charitable peut-être qu'il userait de son autorité pour me faire arrêter, ce qui simplifierait singulièrement à son profit les affaires de la succession...Maître Laforêt, il me faut ces papiers ; où sont-ils.

—Je..je ne les ai pas, balbutia le vieillard en s'agitant convulsivement sur sa couche.

—Vous le savez, monsieur j'en suis sûr. A la vérité, je ne les ai pas retrouvés dans vos vêtements, que je viens de visiter avec le plus grand soin : vous les avez donc cachés quelque part ? Où sont-ils ?

—Je ne les ai plus...Peut-être sont-ils resté dans ma valise dont se sont emparés les voleurs de la route.

—Menteur ! Les gens qui vous ont arrêté ce soir étaient à mes ordres, et j'ai ouvert moi-même la valise où se trouvaient seulement quelques effets de rechange. Ne reconnaissez-vous pas ma voix ? C'est moi qui vous a dit que *nous nous reverrions*, et je tiens parole.

Laforêt sentit son tremblement redoubler mais il ne put répondre.

—Il me semble, maître Laforêt, reprit le Beau-François avec un mélange d'ironie et de menace, que vous ne savez pas encore bien de quoi je suis coupable ! Je viens pourtant de vous dire que je commandais la troupe nombreuse à laquelle ce soir vous avez échappé par miracle ; d'après cela, ne frémissez-vous pas de vous trouver seul avec moi, dans cette chambre écartée d'où vos cris ne pourraient être entendus, où vous êtes entièrement à ma discrétion ?

L'expression de la frayeur dénoua la langue du malheureux notaire.

—Prenez garde ! bégaya-t-il ; vous n'oseriez pas...dans la maison d'un magistrat

—Bah ! reprit le Beau-François avec un rire de mépris, croyez-vous que je craigne cet orgueilleux Daniel ? Je l'ai tellement enlacé dans mes filets, que le jour où nous en viendrions à une rupture ouverte, il n'oserait ni parler ni agir contre moi....Quant à cette maison, tout ce qui s'y trouve est en mon pouvoir. Je n'aurais qu'à ouvrir cette fenêtre, à donner un signal, et demain tous ses habitants n'existeraient plus, et la maison elle-même ne serait plus qu'un amas de cendres.

Cette fois encore Laforêt put seulement pousser des sons faibles, inarticulés. Le Beau-François, impatienté, reprit avec un accent de sombre énergie ;

—Ah ! çà, en finirons-nous, mille tonnerres ! Où sont ces papiers ? Il me les faut... à l'instant !

Mais vainement attendait-il une parole, un signe qui lui indiquassent l'objet de ses recherches : Laforêt éprouvait des tressaillements convulsifs et continuait de gémir. Le Meg, au comble de la fureur et ne se possédant plus, levait le bras pour le frapper, quand un soupçon lui vint tout à coup. Il se pencha vers le notaire, et, écartant les convertures, il essaya d'examiner ses traits. Comme l'obscurité était trop grande, il s'empressa d'aller allumer une bougie à la veilleuse, et, revenant à Laforêt, il lui porta son flambeau près du visage. Alors il reconnut que le pauvre vieillard, déjà ébranlé par les fatigues et les affreuses émotions de la soirée, se trouvait sous l'influence d'une congestion cérébrale. Son visage était bouffi de sang, ses yeux se tordaient dans leurs orbites sa langue embarrassée témoignait d'une paralysie imminente.

Le Beau-François l'observa un moment avec attention : puis il partit d'un éclat de rire.

—Une attaque d'aploxie ! dit-il d'un ton goguailleur : une apoplexie naturelle et foudroyante ! C'est trop de chance en vérité, et l'on peut dire, mon cher Laforêt, que vous y mettez une extrême complaisance. Sur ma foi ! je ne savais trop comment me débarrasser de vous sans exciter le soupçon, et voilà que de vous, même, sans en être prié, vous prenez à tâche de me tirer d'embarras ? On n'est pas plus aimable.

Ce terrible mot *d'apoplexie* parut arriver jusqu'à l'intelligence engourdie déjà du moribond. Sa langue se délia par un effort surhumain, et il articula lentement :

—Un médecin !....du se...cours !... une saigné !....

—Bon ? il est trop tard, répliqua le Beau-François avec un grand flegme. D'ailleurs, mon cher notaire, si vous n'aviez pas pris ainsi votre parti en brave, je me serais trouvé dans la nécessité d'en venir avec vous à des extrémités fort dures, il vaut mieux que tout se soit passé de cette manière. Quant à ces papiers, puisque que vous ne voulez ou ne pouvez parler, je vais m'assurer si vous ne les auriez pas cachés ici.

En même temps il se mit à faire une scrupuleuse perquisition dans l'appartement. Après avoir fouillé les meubles l'un après l'autre et scruté les vêtements du moribond une seconde fois, il revint vers le lit, qu'il visita d'une façon minutieuse. Le malheureux veillard ne paraissait plus en état de rien d'entendre ; il était immobile, ses membres étaint affaissés ; cependand, ses yeux brillaient par intervalles d'une vague intelligence, étincelle incertaine qui, d'une minute a l'autre, allait s'éteindre complètement.

Le Beau-François termina ses inutiles recherches.

—Allons ! se dit-il, décidement il n'y a rien. J'aurai mal compris les paroles de Daniel Ladrange, car si le notaire avait ces pièces importantes, je les eusse infailliblement retrouvées. Au fait, qu'était-il besoin de paperasses ? Laforêt n'avait qu'à dire la chose au juge, qui se fût bien vite procuré les preuves à l'appui. Le danger venait d'une explication entre eux, et cette explication n'est plus a craindre maintenant. ..Tout va bien.

Il s'étudia à remettre exactement les meubles en place ; puis, revenant au mourant il lui dit avec une politesse railleuse.

—Bonsoir, maître Laforêt ; entre nous, vous vous êtes tiré en Gascon de cette entrevue....Mais je ne vous en veux pas, et je vous souhaite un bonne nuit.

Il s'éloigna sur la pointe des pieds et rentra dans sa chambre, dont il referma la porte sans bruit.

Au bout d'un moment, il s'approcha de la fenêtre et fit avec son flambeau le signal convenu pour congédier ses compagnons.

—Allez au diable ! murmura-t-il d'un ton de bonne humeur ; nous n'avons pas autre chose pour le moment que de dormir.

Il vint se jeter sur sa couche, sans écouter les gémissement de plus en plus faibles qui s'élevaient encore de la pièce voisine.

(*La suite au prochain numéro.*)

—Le gén. Michell, commandant de forces, a été présenté vendredi au Conseil Executif, comme administrateur du gouvernement, pendant l'absence de Lord Monck, qui part la semaine prochaine pour l'Angleterre à bord de l'*Homulaya*. Son Excellence amène avec lui une partie de son état-major.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Mardi, 19 Septembre, 1865.

Revue Parlementaire.

SUBSIDE POSTAL.

La question du subside postal accordé au Grand Tronc a occupé mardi l'attention de la Chambre. Le *Journal de Québec* nous dit en quelques lignes les phases par lesquelles est passée cette question.

Jusqu'en 1858, la compagnie du Grand Tronc recevait du gouvernement, à titre de subvention postale, $110 par mille, sur toute la distance parcourue par le chemin de fer. Mais, en cette année 1858, M. Sidney Smith, alors directeur général des postes, réduisit cette subvention de $110 à $70 par mille. Le Grand Tronc protesta contre cette réduction et ne voulut jamais accepter les $70 comme étant tout ce qui lui était dû. Il ne cessa de dire que la réduction opérée par M. Sidney Smith était un acte arbitraire dont il ne reconnaitrait jamais la validité ; et de fait, il ne l'a jamais reconnue. Il représenta toujours que le contrat, car une telle subvention nécessite un contrat ou un arrangement quelconque, n'étant accepté que par l'une des parties, ne saurait être considéré comme valide.

Les choses en restèrent là, cependant, jusqu'en 1868, où M. Mowat fit son célèbre rapport par lequel il accordait $60 par mille pour un train et $40 pour l'autre, plus $16,000 pour le service spécial et $7,000 pour le service des malles par année. Puis enfin est venu le rapport de la commission qui a siégé pendant toute la dernière session et qui a donné les bâses de l'arrangement actuel en même temps qu'elle a réglé les difficultés existantes depuis 1858 entre le gouvernement et la compagnie du Grand Tronc. Le gouvernement s'est décidé à payer au Grand Tronc $110 par mille depuis 1858, annulant l'ordre en conseil de septembre 1858. En même temps que ces $110 par mille, le gouvernement paie encore $16,000 par année pour le service spécial et le transport des malles, ce qui fait en tout $126 par mille.

D'après l'ordre en Conseil de 1858, le gouvernement retenait ce qui était dû à la compagnie à raison de la subvention postale une garantie pour le paiement des sommes à elles prêtées par la province, et en effet la chose fut mise à exécution tant que dura le ministère Cartier-McDonald. Mais sous le ministère de M. Sandfield Macdonald un acte fut passé à la session de 1862, pour régler les difficultés avec le Grand Tronc. Quand le parti conservateur revint au pouvoir en 1864, il considéra que l'acte de 1862 avait annulé l'ordre en conseil de 1853 et que le gouvernement n'avait plus le droit de créditer au nom du receveur général ce qui devenait dû au Grand Tronc pour le subside postal. C'est du moins l'opinion que donnèrent les officiers en loi de la couronne. Toutefois, rien n'a encore été payé, M. Holton alla beaucoup plus loin, puisqu'il remit à M. Watkins $210,000 de *bons* appartenant à la province.

BILL DE M. BOURASSA.

La séance de mercredi a été presqu'exclusivement consacrée à la lecture des *bills* privés et publics que nos lecteurs connaissent déjà. Lorsque les députés sentent la fin de la session arriver, ils laissent les querelles de côté pour se mettre sérieusement à l'ouvrage et alors la législation marche à la vapeur. Les législateurs trop lents pour la suivre sont obligés d'ajourner à une autre session leurs projets de loi. Pour plusieurs c'est une mésaventure dont ils se consolent facilement, attendu qu'ils seront exempts, pour une autre occasion, de se torturer la tête pour inventer de nouveaux *bills* destinés à prouver aux électeurs leur souci pour la chose publique.

Quoiqu'en aient dit certains malins confrères, nous voulons bien croire que M. Bourassa, le député de St. Jean, n'est pas de ce nombre et que, comme nous, il sera peiné que son *bill*, pour fixer le taux de l'intérêt, n'ait pas rencontré de meilleures dispositions parmi les " représentants du peuple. " Ce bill a été encore discuté longuement mercredi dernier. Les manières de voir varient beaucoup au sujet de l'intérêt. C'est sans doute parce qu'on se place à des points de vue différents pour juger la valeur du capital.

En effet, au point de vue commercial, elle peut varier à l'infini, suivant la nature du commerce auquel on l'emploie. Placé dans telle institution financière, le capital peut rapporter 10 et 12 p. 100, dans telle compagnie de navigation, jusqu'à 20 et 25. Telle branche de commerce rapporte beaucoup, telle autre moins ; mais peut-être aussi que les risques ne sont pas les mêmes. Si donc, comme on l'a dit, l'*intérêt* ne peut être juste qu'en autant qu'il trouve sa mesure dans le gain que la somme prêtée peut procurer à l'emprunteur ou dans la perte que le prêteur souffre de la privation de son capital, cet intérêt peut varier suivant l'usage que l'emprunteur ou le prêteur entendent faire de l'argent emprunté ou prêté. Et il pourrait paraître arbitraire, dans ce cas, de fixer un taux d'intérêt qu'on ne pourrait dépasser sous certaines peines. D'un autre côté si nous considérons la question du prêt au point de vue agricole et que nous voulions bâser la valeur du capital sur le revenu des biens-fonds, nous arrivons à une conclusion différente.

Bien que le revenu de la propriété foncière ne soit pas aussi fixe qu'on le dise, il n'en est pas moins vrai qu'on peut en déterminer assez facilement la valeur moyenne, que tous s'accordent à arrêter à 6 pour 100.

Ainsi, nous ne devons pas être surpris d'entendre le commerce demander la liberté du prêt tandis que les cultivateurs reclament, à bon droit, que le taux de l'intérêt soit fixé.

Si la loi ne fixe pas le taux de l'intérêt ou si elle le fixe au-dessus de la valeur du capital par rapport au revenu des biens-fonds, le cultivateur ne pourra emprunter sans perte évidente. Et en admettant qu'il soit forcé de le faire il courra à une perte certaine. Mais la classe agricole, comme toute autre, a droit à la protection de la loi et l'on aurait tort de faciliter le commerce à ses détriments. Nous croyons donc que pour rencontrer ces besoins, et ces exigences opposées entr'elles, la loi doit avoir des dispositions différentes et appropriées à chaque classe de la société.

En fixant un taux d'intérêt différent pour le prêt sur hypothèque, et pour celui sur simple garantie personnelle on reste conséquent avec les théories des économistes, comme nous venons de l'exposer et de plus avec les moralistes qui permettent au prêteur d'exiger pour l'intérêt de son argent en sus du gain qu'il perd en s'en dessaisissant, certain montant proportionné au risque qu'il court de le perdre en le prêtant.

Or, il est évident que la simple garantie personnelle ne peut offrir les mêmes suretés que la garantie hypothécaire.

Nous croyons donc, que l'on se trompe en cherchant un terme moyen qui puisse satisfaire à la fois le commerce et l'agriculture. Les besoins des deux sont trop différents pour que les mêmes dispositions puissent les satisfaire.

ELECTION DE ST. HYACINTHE.

On se rappelle que le rapport du comité spécial de l'élection de St. Hyacinthe avait été référé au Comité des privilèges et élections, durant la séance de jeudi soir, l'hon. J. A. MacDonald présenta le rapport de ce dernier comité comme suit :

" Votre comité a l'honneur de faire le rapport suivant :

« Que votre comité a pris en considération la 3ème résolution adoptée par le comité spécial nommé pour décider de l'élection contestée pour le comté de Saint-Hyacinthe et la preuve sur laquelle il est basé.

« Que la preuve établit certains faits qui, s'ils sont prouvés, à la satisfaction d'une cour et d'un jury, sont suffisants pour justifier la conviction de plusieurs personnes pour contravention au statut 52, chap 6 des statuts consolidés pour le Canada et à « l'acte pour prévenir les menées aux elections, de 1860. »

« Votre comité recommande donc que l'attention des officiers en loi de la Couronne soit attirée sur la preuve en question dans le but d'instituer des procédures légales contre toutes les parties impliquées.

« Le tout néanmoins respectueusement soumis. »

JOHN A. MACDONALD. »

Ces faits, répréhensibles au point de vue du Statut cité, sont connus déjà. Nous les avons commentés et nous n'avons rien à retrancher aux explications que nous avons données.

Séance de vendredi.

Plusieurs projets ont subi leur 3e lecture, entr'autres le projet de loi pour régulariser la pêche et protéger les pêcheries. Ce projet autorise le gouverneur en conseil à déterminer la saison où il sera défendu de pêcher. Le *bill* pour changer la procédure ordinaire dans les cours supérieure et de circuit du Bas-Canada a été lu une 3e fois.

Quelques amendements proposés à l'acte de milice ont fourni matière à une longue dissertation sur la nécessité d'ériger des fortifications et de travailler à la défense du pays. Ces amendements ont pour objet de pourvoir à ce que chaque bataillon pris dans une certaine circonscription, forme un district régimentaire sans égard aux limites des Comtés. Un autre amendement pourvoit à ce que le commandant en chef puisse appeler la milice, aux six jours d'exercise, non seulement par bataillons ou compagnies, mais encore par portions de bataillon ou de compagnie.

M. Rose a fait un long discours sur la nécessité d'ériger des fortifications.

Suivant le colonel Jervois, il est nécessaire de fortifier la péninsule de l'Ouest pour défendre efficacement le pays.

On calcule que cinq endroits différents doivent être fortifiées. Les fortifications de chacun de ces endroits devant coûter environ £50,000.

Le *bill* de M. Galt pour imposer un droit de timbre sur les billets au dessous de $100 a été adopté après discussion et force amendements,

Le *bill* de la corporation de Québec a subi sa troisième lecture au grand désappointement du maire Tourangeau.

M. Cartier a demandé à M. Bourassa de retirer son bill pour fixer le taux de l'intérêt. Il déclara que le gouvernement avait l'intention de faire nommer, à la prochaine session, un comité, composé des principaux membres, chargé de faire un rapport sur lequel le gouvernement puisse se bâser pour présenter une mesure dont il prendra la responsabilité.

Rapport sur les causes de l'inondation du 12 avril.

Le comité spécial, nommé pour s'enquérir des causes de l'inondation qui a eu lieu en avril dernier, dans certaines paroisses le long du fleuve St. Laurent, a soumis son rapport au Conseil Législatif qui l'avait nommé. On prétend que la cause immédiate des inondations, qui se produisent le printemps dans ces paroisses, est la formation de digues de glaces à la tête des rapides du *Richelieu* vers la *Pointe des Grondines*.

Un pilier construit vis-à-vis l'embouchure de la *Rivière Chaudière*, en arrêtant la glace à cet endroit, qui est un des plus étroit du fleuve, la fait prendre jusqu'au dessus des rapides du Richelieu, ce qui a pour résultat de faire former les digues auxquelles nous devons les inondations.

On considère donc qu'il est dangereux de construire aucuns quais ou piliers dans les endroits étroits ou obstrués du fleuve. C'est pourquoi on suggère que les piliers fixés vis-à-vis Ste. Anne de la Pérade et le Sault de la Chaudière soient enlevés.

—Il était bruit ces jours derniers que l'hon. M. McDougall résignerait son portefeuille de secrétaire-Provincial, après la session, et accepterait la place de collecteur du port de Montréal. Il serait remplacé par M. Alex. McKenzie au Secrétariat Provincial.

La Politique Chrétienne.

Nous empruntons l'excellent article qui suit au *Courrier du Canada*.

« Au milieu de mille préoccupations de chaque jour, des luttes politiques qui nous absorbent, nous sommes trop souvent portés à oublier les questions d'intérêt général, les grandes questions sociales qui s'agitent de nos jours, et qui doivent cependant réagir si puissamment sur nos destinées.

« Si l'on veut porter un coup d'œil sûr et ferme, et juger sainement notre situation particulière, il faut sortir de temps en temps de notre sphère d'idées habituelles, nous élever au-dessus des mesquines préoccupations du moment, embrasser les évènements dans leur ensemble. L'époque actuelle est d'ailleurs trop solennelle pour ne pas mériter de fixer l'attention de tout homme sérieux. Telle est l'idée que nous ont inspirée les reflexions qui vont suivre.

" C'est le privilége de l'homme, disait-il, y a à peine quelques jours, Mgr. l'Archevêque de Paris, c'est son mérite et sa gloire d'imprimer sa pensée dans les faits, et de gouverner le monde visible par l'esprit. Tout commence donc par en haut ; le trouble et l'anarchie ne descendent dans la rue que quand le désordre a déjà ravagé les intelligences. "

« Quel est donc l'état actuel des esprits, quels sont les principes qui prévalent ? La réponse à cette question nous fera connaître l'avenir que la société se prépare.

« L'époque actuelle tend de plus en plus à se faire de Dieu la même idée que le monde ancien, lorsque la révélation n'avait pas encore dessillé les yeux de l'humanité. Ce phénomène d'analogie entre les deux époques ne peut être nié par aucun observateur attentif.

« L'homme autrefois, ayant renié Dieu, ne crut plus qu'à la terre, et l'on sait quelle morale, quels hommes produisit cette croyance, la morale avait pour base l'intérêt, la défiance gouvernait le monde, tous les vices étaient glorifiés, divinisés.

« Le christianisme vint, il déchira le voile de ténèbres qui couvrait l'univers, et montra le ciel, l'homme qui avait les yeux attachés à la terre les releva et vit son but là-haut. Le point de vue étant changé, ses pensées furent converties, le monde fut transformé.

« Aujourd'hui l'homme tend de revenir à son premier état : afin de jouir des biens matériels, il affirme, comme autrefois, qu'il n'y a rien de réel que la terre et lui-même.

«Comme jadis, c'est la poursuite universelle du bien-être matériel, comme si l'homme devait toujours rester sur la terre ; la littérature et les arts s'appliquant à la répresentation de l'ignoble réalité à l'exclusion de l'idéal ; le succès des faits reconnu comme un principe, à la place du droit : la tendance générale à une unité despotique, les petits états absorbés par les grands, et avec eux la liberté. Ce qui faisait naguère jeter ce cri d'alarme à un profond penseur : " J'aperçois partout un symptôme qui m'effraye pour la liberté des nations et de l'Eglise : la centralisation grandit, grandit toujours ; si cette tendance continue à se développer, un jour peut-être les peuples qui se croyaient nager, prospères et joyeux, dans les eaux profondes de la liberté, se sentiront pris comme dans un immense filet, et ils se réveilleront en s'écriant : " Où sont nos libertés ? " *Discours du P. Félix au congrès de Malines de* 1864).

« Et tant d'autres traits frappants de ressemblance : le fatalisme devenant la loi morale ; cette aspiration vers un avenir chimérique que l'on nomme le *progrès* ; le doute enfin, un doute général, l'erreur mise sur le même pied que la vérité, jouissant des mêmes privilèges, toutes les opinions accueillis avec une égale tolérance, non par esprit de justice ou de charité, mais par délaissement de l'amour de la vérité, " impartialité menteuse, a dit un autre penseur, qui n'est que la paralysie de la raison. "

«Ne sont-ce pas là des traits d'une société qui a tourné le dos à la Vérité ? Aussi, si Dieu, pour la châtier, lui permet d'aller jusqu'au bout dans cette voie, elle aboutira à toutes les dégradations de la société antique que dis-je ? à une dégradation plus profonde encore, et à des malheurs plus grands, parce que son crime sera plus énorme.

« Cette catastrophe se fait déjà pressentir, s'écrie un philosophe dont nous analysons la pensée. Ecoutez les hommes d'état les politiques, les philosophes, parler de la révolution sociale, dont ils écoutent, le sourd et effrayant grondement : ils n'en parlent qu'avec terreur : Jésus-Christ n'est pas connu, la société se disloque ; que seront les gouvernements ? Y aura-t-il seulement des gouvernements ? Qui l'emportera de telle ou telle nation, de telle ou telle race ? Que deviendront la propriété, la fortune publique, les fortunes privées, les classes de la société. Restera-t-il même des classes, en cette mêlée, d'hommes tous si haut montés dans leur estime, et qui voudront à peine des égaux ? C'est le bouleversement du monde. Cette effroyable perspective, qui déjà se montre à l'horizon, fait trembler les politiques, les hommes d'état.

" Mais il est une autre classe d'hommes qui laissent voler leur pensée, sans trembler, vers ce sombre avenir. Les résultats ne leur en échappent cependant pas plus qu'aux politiques, ils les énumèrent, ils les décrivent, ils aperçoivent même des malheurs bien autrement terribles et des ruines autrement profondes ; la religion détruite en apparence, le mépris de tout respect, de toute autorité, de toute tradition, de tout nom de la gloire et du génie, l'épanouissement de l'homme dans son égoïsme et sa férocité, l'établissement de la force sur la terre, une nouvelle et véritable barbarie.

" Ils voient tout cela, ils ne doutent pas que ces maux ne s'accomplissent, ils en prédisent la date, et même plus prochaine que les hommes d'Etat. Ils prévoient qu'ils vivront assez pour en être témoins, les témoins et les victimes ; et, ils n'en sont pas troublés, ils en parlent sans crainte, que dis-je ? avec sérénité et espérance.

"Pourquoi donc cette différence d'appréciation des mêmes choses par ces deux hommes au bord du même abîme, l'un saisi d'effroi et détournant la tête, l'autre plongeant un regard assuré dans le gouffre et le reportant limpide et ferme sur le mur de roc qui semble fermer le passage ?

" C'est que l'un n'a foi qu'en ce sol où il marche, à ce qu'il sent sous ses pieds et tient sous sa main ; la terre craque ; qu'elle se rompe, et tout ce qu'il porte s'échappe et s'éparpille ; la ruine est complète du monde et de lui à la fois ; il ne s'effraye tant en voyant le monde perdu que parce qu'il se voit perdu avec ce monde.

" Un autre intérêt anime le chrétien : ce monde périra, des gouvernements sombreront, des races seront effacées de la terre ; les grandes fortunes, les aristocraties d'argent, les nations cupides, les fortunes des Etats, la propriété même, tout cela sera roulé dans les eaux du torrent, s'émiettera dans son écume. Une partie de cette société disparaîtra dans ce gouffre, qu'importe, il en restera assez qui passera par delà et qui formera une société nouvelle, retrempée et meilleure. Il en a l'assurance, il sait qu'il a été dit que " les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre l'Eglise, " et l'Eglise, c'est la société ? Quand le torrent sera franchi, quand la catastrophe sera englouti, avec les coupables, des innocents mêmes et lui-même, l'Eglise reprendra sa marche en avant des peuples, la croix en tête, à la conquête du monde : car le monde lui appartient. "

On écrit de Washington, le 9 septembre :

« Toutes les appréhensions excitées par les premiers actes du Président doivent être aujourd'hui dissipées. M. Johnson, embarrassé d'abord par les entraves que lui avait léguées M. Lincoln, et surtout par la clique radicale qui avait fait du dernier un véritable homme de paille, M. Johnson, dis-je, est décidé à suivre désormais sa propre voie, et à ne se laisser influencer par aucune coterie.

« En fait, M. Johnson est un homme supérieur à son prédécesseur. M. Lincoln n'avait pas de principes ; il ne savait jamais au juste ce qu'il voulait ; caractère faible et flottant, incapable de s'élever au dessus du vulgaire, il était le jouet des événements et l'instrument de conseillers qu'il ne savait pas toujours bien choisir et qui se servaient de lui pour satisfaire leurs ambitions particulières. Voyez la conduite de M. Lincoln dans la question de l'esclavage. D'abord il ne veut pas toucher à cette institution, il craint de l'effleurer ; il avoue que ce serait violer les lois du pays que d'abolir d'un trait de plume la servitude ; il censure assurément les chefs plus hardis qui décrètent l'émancipation. Un peu plus tard, poussé par les évènements et ses conseillers, il abolit l'esclavage. Je ne l'en blâme pas ; mais ce qui, selon lui, aurait été violation de la loi quinze jours auparavant, ne l'était-il plus ? En même temps, M. Lincoln, dans un message resté fameux, se déclare convaincu que les noirs ne peuvent pas vivre à côté des blancs, et conseille aux premiers de s'expatrier. Puis, sans se douter de son inconséquence, il les incorpore dans les armées et, s'il avait vécu, M. Lincoln, cet homme persuadé que les deux races ne pouvaient vivre juxta posées en serait probablement aujourd'hui à imposer le suffrage des nègres.

« Sans doute, M. Lincoln, ne manquait pas d'un certain gros bon sens, et même d'une certaine finesse, si rude et si inculte qu'elle fut ; mais un homme madré n'est pas toujours un homme habile à la tête d'une grande nation. La plus belle page de la vie de M. Lincoln est la page sanglante de sa mort ; ce jour là M. Lincoln a été vraiment grand, parce que en définitive il mourrait pour une idée et pour son pays. Mais la grandeur de M. Lincoln ne procédait pas de lui ni des ses qualités propres ; il l'empruntait tout entier à l'évènement fortuit dont il était victime, et qui le montait tout à coup au rang des martyrs. Les martyrs, vous le savez sont toujours des hommes illustres, mais ils ne sont pas nécessairement des grands hommes ; ils commandent la vénération, mais non l'admiration et ce n'est pas manquer de respect à la mémoire de M. Lincoln, que de penser que son successeur lui est bien supérieur sous le rapport des principes, de l'énergie de la hauteur des vues et de toutes les qualités dont l'ensemble est rendu par le mot anglais *Statesmanship*. Les ennemis de M. Johnson lui reprocherout toujours le scandale du 4 mars ; il est certain en effet que le vice-président n'était nullement empoisonné, comme on l'a si ridiculement affirmé ; mais il n'est pas moins fâcheux que ce fatal accident est l'unique de ce genre dans la vie de M. Johnson qui, avec une intelligence bien autrement étendue, est aussi sobre et aussi intègre que son prédécesseur. Il n'a pas non plus cette vulgarité de ton et de manière qui parait tant ridiculisé M. Lincoln si le ridicule avait prise aux Etats-Unis, et, quand il le veut, M. Johnson sait représenter, ce qui ne nuit pas dans le chef d'un grand Etat.

« En ce qui concerne la politique intérieure le président est parfaitement [illegible] à ne se laisser déborder par aucun parti. et c'est malgré les colères de M. Chase, qu'il prétend substituer au plus tôt le régime civil au régime militaire dans les Etats du Sud. M. Johnson a été partisan quand même de l'Union, mais il ne faut pas oublier qu'il est né dans la Caroline du Nord et qu'il est citoyen du Tennessee : Aussi n'a-t-il pas pour les accapareurs de la Nouvelle Angleterre ce respect docile dont était animé M. Lincoln. M. Johnson hait le fanatisme politique ou religieux ; jamais il ne sacrifiera une section du pays au bon plaisir et à la cupidité de l'autre.

« M. Seward est déterminé à seconder la modération du Président, et il va avoir un nouvel allié dans son fils, E.F. Seward, qui est tout à fait guéri et reparaitra dès lundi à la sous-secrétaire d'Etat. MM. Harlan et McCulloh entrent aussi dans les idées de M. Johnson. M. Stanton fait le récalcitrant mais il faut qu'il cède au torrent, et le Président lui a plusieurs fois amèrement reproché de l'avoir entraîné à signer une accusation d'assassinat absurde contre M. Davis, d'avoir maltraité celui-ci, et d'avoir profité du succès des conjurés pour lancer des allégations impossibles à prouver.

« Aussi, je ne pense pas que M. Stanton reste au poste qu'il occupe après la réunion du Congrès. En ce moment même, il s'oppose à une mesure dont M. Johnson est grand partisan. Il s'agirait de proclamer une amnistie générale, non pas à la fois dans tous les Etats, mais Etat par Etat, à mesure qu'ils se rallient sincèrement à l'Union. L'idée est excellente, et il faut espérer que le Président n'en aura pas le démenti.

« Au surplus, les partis se déplacent et se morcellent ; il n'y a plus précisément des démocrates et des républicains, mais des hommes qui veulent, les uns user modérément de la victoire, les autres en abuser.

Aussi verrez-vous beaucoup de citoyens connus, républicains, pendant la guerre par l'amour de l'Union, se rallier dorénavant aux conservateurs, c'est-à-dire à ceux qui substituent l'esprit d'égalité et de restauration à l'esprit de conquête.

« Quant à la politique étrangère du Président et de son cabinet, je n'ai rien à ajouter à ce que je disais dans la dépêche que je vous ai expédiée jeudi. Remarquez à propos du Mexique, que le ton d'une grande partie de la presse s'est modifié. Cette semaine, la *Gazette* de Baltimore, jadis grande admiratrice de M. Juarez et amie d'une intervention en sa faveur, a publié un article plein de vigueur et de raison, qui rend hommage à Maximilien et conseille vivement l'abstention la plus complète aux Etats-Unis.

« M. Jefferson Davis, dont la santé souffrait dans les casemates de fort Monroe, a été transféré dans un logement plus sain et plus confortable, mais il est toujours dans l'intérieur de la forteresse. Il est impossible de dire où et quand il sera jugé. Ce serait un procès parfaitement inutile ; il est vrai qu'on ne peut détenir l'ex-président à perpétuité sans le mettre en jugement, et que d'autre part on ne peut lui ouvrir les portes de sa prison avant son procès. Cette affaire est pleine de difficulté. On ne peut condamner M. Davis : ce serait une infamie, on ne peut l'absoudre en se mettant au point de vue de ses juges : ce serait une injustice. M. Johnson, dans le fond de son âme, a dû maudire plus d'une fois le général Wilson et le colonel Pritchard, qui ont pris M. Davis, et le brave M. Stanton qui a donné l'ordre de le prendre.

« On suit ici avec intérêt les péripéties du procès du capitaine Wirz. Si les débats se prolongent un mois encore, Wirz ne sera plus de ce monde et n'entendra pas sa sentence : le malheureux est déjà à demi-mort. Il est certain qu'il y a eu des abus criants dans la prison d'Andersonville ; Wirz était un brutal ; mais il ne pouvait guère faire autre chose que ce qu'il a fait, vu la position subalterne dans laquelle il était placé. A l'audience d'hier, on a lu des lettres de lui, dans lesquels il se plaint du mauvais état de la prison, de l'espace insuffisant où étaient entassés les prisonniers, etc., etc.

" Le grand coupable est hors des atteintes de la justice humaine : c'est le général Winder, qui est mort, qui disait de sang-froid à un inspecteur confédéré, le colonel Chandler, qu'il était plus court de laisser la moitié des prisonniers mourir de faim, de misère de de maladie, que d'agrandir le camp où ils étaient internés.

Les Délégués des Provinces Maritimes.

Les invitations sont déjà faites de la part des citoyens de Québec, le gouvernement a télégraphié aux orateurs des différentes chambres et tous les invités devaient partir à temps pour se rendre à l'ouverture de la grande exposition provinciale à London qui s'ouvre le 18. Ils sont donc attendus à Québec ou à Montréal par chemin de fer à la fin de cette semaine. Ils visiteront les villes les plus importantes du Haut-Canada, se rendront jusqu'aux chutes Niagara et devront être de retour à Montréal pour l'ouverture de la grande exposition provinciale du Bas-Canada.

On calcule qu'il n'y aura pas plus de 150 invités. Ce sera, en grande partie, les membres de la magistrature, les députés du peuple, les maires, les présidents du bureau de commerce et les principaux citoyens dans chacune de ces localités.

L'amiral Sir James Hope est à Québec depuis la semaine dernière. Samedi, il a assisté aux séances de la Chambre.

Etoffe du Pays.

Madame Joseph Bochand, de la paroisse de St. Simon, est maintenant une tisserande dont St. Hyacinthe et Montréal connaissent l'habileté. Cette femme industrieuse ne passe guère de semaine sans porter à St. Hyacinthe ou à Montréal quelques rouleaux de ces belles étoffes légères ou croisées tant prisées des *fashionables*. Cette dame nous disait, samedi, que depuis le mois d'août, l'an dernier, elle a fabriqué 2500 verges d'étoffe, qu'elle vend une piastre la verge. Elle a constamment de 25 à 40 fileuses à son service et 5 ou 6 métiers. Elle suffit à peine à fournir ses pratiques, parmi lesquels elle compte plusieurs marchands de Montréal.

Il est de fait que pendant qu'à la campagne, la bonne vieille étoffe du pays est délaissée pour les draps importés, elle fait son entrée triomphante dans les villes de goût, comme Montréal. Là on la reçoit comme un article de mode dont les élégants ne sauraient plus se passer. C'est un mauvais compliment faire aux cultivateurs, mais il n'en est pas moins vrai qu'ils ne sont pas les plus justes appréciateurs de l'habileté de leurs industrieuses compagnes.

Tandis que le fils d'un cultivateur à l'aise rougirait de se présenter à l'église, ou en visite, avec un surtout d'étoffe du pays, nous voyons les élégants des villes faire parade de leurs habits de cette étoffe qui ne le cède en rien à n'importe quel *tweed*, qui nous arrive de l'étranger, sous le rapport de la beauté et qui lui est de beaucoup supérieur pour la solidité et la durée.

Hier, nous avions le plaisir de visiter l'atelier de M. I. Héribel, habile ébéniste, de cette ville. Nous avons admiré surtout un meuble d'une exécution magnifique, quoique d'une apparence assez modeste.

C'est un véritable chef-d'œuvre d'art et de bon goût. Le meuble en question est un bureau de cabinet, en noyer, plaqué en bois de rose. Il a cinq pieds de haut, sur 3½ pieds de largeur et une profondeur de 20 pouces.

Il est complètement fermé. Sur le devant sont deux jolies colonnades soutenant une corniche en bois de rose surmontée d'une platine en marbre blanc. Le piédestal des colonnades forme un tiroir assez habilement dissimulé pour ne pas se laisser deviner. La corniche est une autre tiroir qui est aussi utile qu'il plaît à l'œil. La serrure du bureau est au dessus de la corniche. Son ouverture est au milieu d'une platine d'ivoire que vous seriez tenté de prendre seulement pour un ornement. La moitié du devant du bureau rabattu, forme une jolie table à ouvrage, supportée par deux demis cercles en cuivre. Cette table est couverte d'une feuille de chagrin, enjolivée d'ornements frappés, et exécutées par M. Guilbault, relieur de Montréal. La couverte est fixée dans un cadre en érable piqué.

Assis vis-à-vis la table, vous n'avez qu'à lever la tête pour apercevoir une image qui devra vous plaire, puisque c'est la vôtre qui se trouve réfléchie dans une belle glace française, perdue dans le fond du bureau.

Treize tiroirs de diverses formes et grandeur composent la partie du bureau au dessus de la table. Ces tiroirs sont en érable piqué, avec une petite ligne en bois de rose, incrustée tout au tour et qui leur donne une apparence tout-à-fait charmante. Un joli bouton de bois de rose vous invite à ouvrir ces tiroirs. Onze se prêtent volontiers à votre désir, mais quant aux deux derniers vous avez beau vous fatiguer les doigts à les tirer en tous sens, vous vous trouvez là en face d'un énigme dont il vous faut la clef pour ouvrir ces mystérieux tiroirs.

En refermant le bureau, vous examinez le bas qui est en tout point digne du haut. Deux portes glissent comme d'elles-mêmes sous la pression de la main. Trois tiroirs composent cette partie du bureau. Ils sont en érable piqué.

Après avoir examiné ce bijou de travail nous avons une haute opinion de l'habileté de M. Héribel. Nous espérons qu'elle sera appréciée. Il va en fournir l'occasion au pays entier en entrant à l'Exposition Provinciale son magnifique bureau.

M. Héribel se fera un plaisir de montrer à tous ceux qui voudront le voir le meuble dont nous venons de faire la description. Il doit l'expédier lundi prochain. C'est un morceau qui mérite d'être vu, il est estimé à $150.

Parlement Provincial.

CONSEIL LEGISLATIF.

Québec, 16 sept.

Le Conseil s'est assemblé à 11 h. a. m.

Les bills suivants, entre un grand nombre de bills privés, ont été lus pour la 3ème fois et adoptés :

Pour amender la loi sur l'Accise. Pour empêcher les maladies contagieuses.

Le Conseil s'est ajourné à 1 h. p. m., et s'est assemblé de nouveau à 3 heures.

La discussion sur le bill des subsides s'est continuée.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

La Chambre s'est assemblée à 1 heure.

Après les affaires de routine, M. Brown a parlé au long sur la question du Nord-Ouest et la politique du gouvernement à l'égard de cette mesure. Alors eut lieu une discussion à laquelle prirent part MM. J. S. McDonald, Holton, McDougall, Dunkin, Cartwright et McGiverin.

La nuit dernière, les bills suivants ont été pour la 3ème fois et adoptés :

Pour amender les lois de la milice.

Pour amender et refondre les actes de la corporation de Québec.

Pour incorporer la construction d'un pont, sur les affaires de la banque d'épargne de St. Roch de Québec.

Pour amender l'acte concernant les procureurs.

Sur motion de M. Galt, le bill pour étendre l'acte concernant l'imposition des droits sur les billets de change et promissoires est lu pour la seconde fois et considéré par la Chambre, formée en comité.

M. Dunkin propose d'amender le bill en ordonnant que $50 soit le minimum du billet promissoire pour lequel un timbre serait requis. Perdu. Pour, 16 ; contre, 30.

M. J. B. E. Dorion propose que $100 soit le minimum du billet. Perdu. 17 pour, [illegible] contre.

Le Bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

LE CAMP DE LAPRAIRIE.—On a fini, vendredi de planter les tentes pour les cadets des écoles militaires. Elles sont au nombre de 80 et ont été échelonnées sur le haut de la colline, en face du fleuve ; on peut les voir des hauteurs de Montréal. Le commandant du camp, le col. Wolsey, a déjà pris possession de la tente qui se trouve dans la cour des casernes, ainsi que celles de son état-major.

Si nous avons bien compris l'intention des autorités, tous les cadets ne seront pas appelés à camper dans le même temps. Ils seront formés par détachements, qui devront camper pendant 7 jours, tandis que les autres coucheront dans la caserne.

Nous apprenons avec plaisir que tous les Canadiens-Français seront dans un même bataillon et qu'ils auront pour commandant le major de brigade Suzor, qui porte tant de bienveillance et d'intérêt à la jeunesse adonnée à l'art militaire.

On a transporté, depuis quelques jours, sur le terrain une énorme quantité de pics, de pioches, etc. On a aussi transporté une nombreuse batterie de cuisine. Les cadets devront donc se préparer à faire la soupe, à peler les patates, à jouer de la lavette, enfin à faire la cuisine en famille.

Nous apprenons avec plaisir que l'Adjudant-Général de Milice a retenu les services du Dr. Dufresne, pour le camp. M. Dufresne a su s'attirer les compliments les plus flatteurs de la part des officiers supérieurs des deux bataillons qui ont dernièrement stationné à Laprairie et cette nomination ne peut que rencontrer l'approbation de tous.

Hier, un détachement du 60ème est parti de Montréal pour Laprairie, afin de garder les tentes dans la nuit dernière.—*Minerve*

Nouvelles et Faits Divers.

☞Aujourd'hui a lieu l'exposition agricole du Comté de St. Hyacinthe.

☞L'exposition agricole du comté de Rouville, a lieu demain, à Rougemont.

— La retraite des vicaires du diocèse commence mercredi. Elle sera prêché par le Rev. M. Raymond, supérieur du Séminaire.

—M. Casavant, agriculteur, de St. Dominique, faisait vendre, l'autre jour, sur le marché de cette ville, de superbes melons français qui paraissaient tenter bien fort les gourmets les plus difficiles.

On a admiré surtout cinq magnifiques melons attachés au même pied, qui ne pesaient pas moins de 72 livres. Il avait d'autres pièces qui pesaient 17 livres. De belles pommes de choux qu'il exposait également en vente avaient le même poids,

Les succès de M. Casavant, étonnent ses confrères qui parlent quelques fois de lui emprunter sa recette; mais comme elle se résume en de longues études, des expériences nombreuses, du travail, de l'énergie et une activité constante, peu se décident de l'imiter.

EXPOSITION AGRICOLE DU COMTÉ DE SHEFFORD.—L'*Eastern Township Gazette* nous apprend que l'exposition agricole du comté de Shefford a eu lieu, à Waterloo, mercredi dernier. Le temps était extrêmement favorable, aussi y avait-il un nombre considérable de personnes de toutes les localités voisines. Vu le nombre d'animaux vendus durant l'été, supposons-nous, la quantité des animaux sur le terrain de l'exposition n'était pas aussi considérable que d'habitude. Les articles dans le département industriel offraient des échantillons d'un grand mérite. En somme l'exposition a dépassé l'attente des intéressés et tout a été conduit de la manière la plus satisfaisante.

—La partie centrale de l'hôtel, *Montreal House*, en cette ville, a été vendue par le shérif, vendredi dernier et adjugée à MM. Vilmain et Lacaille, pour $2000.

SIR JOHN MICHELL.— Le Commandant des forces, Sir John Michell, est parti ce soir pour Montréal. Il devra revenir à Québec mardi, afin d'être assermenté et remplacer Son Excellence le Gouverneur-Général qui doit partir à bord de l'*Himalaya* qui laissera notre port mercredi prochain.

Jamais les rues de Montréal n'offrirent un aspect aussi pittoresque que Samedi. Douze cent cadets de l'école militaire sillonnaient en tous sens la rue Notre Dame et la rue St. Jacques. Les hôtels regorgeaient d'habits rouges. Les charretiers ne faisaient qu'un rond; les vapeurs et les chars vomissaient des bataillons de tunique écarlates.

Vers 11 heures le *Beaver* se chargea d'un premier voyage de 400; à 2 heures la foule était telle qu'on fut obligé d'en laisser une partie et le voyage de 5 heures ne put également répondre aux besoins.

On estime à 1,200 le nombre des élèves qui sont au camp.

Ceux qui sont actuellement à l'école militaire de Montréal continueront leurs études et traverseront tous les jours pour assister aux exercices ordinaires du marché Bonsecours.—*Minerve.*

—Le *Sherbrooke Paper* nous apprend que MM. Smith et Cochrane, de Montréal, font construire, en ce moment, près de la ferme de M. Cochran, à environ un mille et demi au sud de Compton Centre, une manufacture pour la fabrication du fromage sur une grande échelle. Il y aura deux corps principaux de bâtiments qui auront chacun trois étages; l'un aura 60 pieds sur 20 et l'autre 30 sur 80. Les propriétaires se proposent, parait-il, d'acheter du lait des cultivateurs où à faire du fromage à tant la livre. Le Bas-Canada ne possédait pas encore d'établissements de ce genre qui sont très prospères au Haut-Canada et aux Etats-Unis.

—Electeurs des comtés de Drummond et d'Arthabaska, nous allons vous raconter une petite histoire qui vous édifiera sur le compte de votre député. Pendant quatre années consécutives, M. Dorion a parcouru toutes les campagnes de sa division électorale, anathématisant partout M. Dunkin, le montrant au peuple comme un vendu, un pillard, un corrupteur et un corrompu et demandant au ciel de laisser tomber sur la tête de ce grand criminel toutes les foudres possibles. Electeurs des comtés de Drummond et d'Arthabaska, vous vous rappelez encore les paroles amères que M. Dorion lançait contre un député qui avait *retourné son capot*, et comment il l'accablait de noms affreux.

Aujourd'hui que pour un motif d'ambition déçue, M. Dunkin a abandonné le grand parti national pour aller se ranger dans la phalange des ennemis de nos intérêts, M. Dorion ne lui reproche pas d'avoir déserté son drapeau: au contraire il l'encense, il voyage avec lui bras dessus dessous, il se traine à ses pieds et il le couvre de ses baisers.

Electeurs, prenez note de ce fait, qui devra vous servir en temps et lieu.—*Journal des Trois-Rivières.*

L'EXPOSITION PROVINCIALE.—Les préparatifs de l'exhibition se continuent avec un entrain merveilleux.

Le Palais de Cristal, destiné au Département des Arts, est aujourd'hui prêt à recevoir les objets. On doit l'enrichir des décorations les plus gaies, et l'on devra placer les objets exposés de manière à présenter un coup d'œil féerique.

Le *Victoria Skating Rink* recevra les fleurs et les fruits. Tous les échantillons de ce département sont si gracieux que l'aspect de cette vaste enceinte sera au-dessus de toute description. Il y aura une magnifique estrade, où les corps de musique se feront entendre tour-à-tour, pour compléter le charme.

Le département agricole se tiendra sur la ferme du Séminaire, coin des rues Guy et Ste. Catherine. On y introduit diverses améliorations extrêmement importantes, qui ne laisseront rien à désirer.

Voici le nombre précis de quelques entrées:—256 chevaux; 510 bêtes à cornes; 490 moutons; 150 cochons; 278 pièces de volailles; 422 objets, produits d'agriculture; 318 échantillons de grains; 175 de produits de laiterie; instrument relatifs à l'agriculture. C'est ce qu'on n'a pas encore vu dans de telles exhibitions.

COLONISATION.—Messrs Provost, curé de St- Henri de Mascouche, M. Jos. Lambert, marchand du même lieu, et M. A. N. Moupetit, avocat de Montréal, dit la *Minerve*, sont de retour d'une exploration de trois semaines à la belle vallée de Mantawa. Ces courageux explorateurs se sont dirigés bien loin dans le Nord et ont visite des lacs, des rivières magnifiques et des lieux les plus [illegible] explorateurs. Ces messieurs sont revêtus enthousiasmés de leur voyage et il n'y a pas de doute que quelques-uns d'entr'eux, avant qu'il soit longtemps, ne favorisent le public du résultat de leurs études.

—La nomination pour l'élection d'un conseiller de ville, pour représenter le quartier Montcalm, a eu lieu aujourd'hui, sans trop de brouhaha, MM. Langlois, Glebes et O'Farell se portent candidats. L'élection de M. Langlois parait assurée.

La lutte au quartier Jacques-Cartier s'est terminée, comme il était facile de le prévoir, par l'élection de M. Pierre Légaré, avocat.—*Journal de Quebec.*

MORT D'UN CANADIEN AUX ETATS-UNIS.—On mande de St.-Louis, 6 septembre:

"Pierre Chouteau, depuis longtemps à la tête de la compagnie américaine des pelleteries (*American Fur Company*), l'un des premiers colons et des plus anciens habitants de la ville, est mort aujourd'hui.

—On pose actuellement le long du chemin de fer Turcotte un fil télégraphique qui devra partir du débarcadère Douest et joindre la grande ligne du Grand Tronc. Les travailleurs sont actuellement rendus au-delà de la paroisse d'Acton et l'activité qu'on y déploie, promet que l'ouvrage sera terminé en peu de temps. Cette entreprise de la Compagnie du Grand Tronc est une preuve que loin de détériorer le chemin de fer Turcotte, elle est au contraire disposée a le doter de toutes les commodités possibles. Des chars neufs doivent aussi remplacer bientôt ceux dont on se sert.

—Quelques-uns des délégués des provinces maritimes au « Conseil Coafédéré » sont déjà arrivés à Québec. Ce sont M. Shea, de Terre-Neuve; M. J. H. Hope, de l'Ile du Prince-Edouard; M. Wilmot, du Nouveau Brunswick; et M. Ritchie, de la Nouvelle Ecosse.

Le « Conseil » a ouvert sa première séance vendredi, à midi. Son Excellence le gouverneur général préside aux délibérations qui ont lieu dans la chambre du Conseil Exécutif.

—Nous apprenons que le capt. Edward Barnard de la ville des Trois-Rivières, a été nommé adjudant pour le bataillon Canadien-Français des élèves gradués de l'école militaire, pour le temps que dureront les exercices au camp d'instruction de Montréal.

Une dépêche télégraphique nous apprend que jeudi soir un homme de police, au pont suspendu, à Niagara, ayant été appelé pour faire cesser une querelle, fut tué dans l'exercice de ses fonctions. On le trouva le matin avec une balle logée dans la tête. Au moment où il fut appelé, sa femme entendit des coups de fusil près d'une maison mal-famée du voisinage. Vendredi la populace se rua sur cette maison et la vida de fond en comble. Les meubles, pianos, joyaux furent détruits. On doit tenir une enquête sur les faits.

—Québec fourmille de militaires étrangers par le temps qui court.

—Le célèbre Saunders est à l'hôtel St. Louis, fuyant la persécution yankee. Plusieurs capitaine et colonels du Sud sont passés cette semaine à l'hôtel St. Louis et au *Kent House.*

—Cinq jeunes officiers mexicains, de l'armée Juarez sont passés à Québec mardi. Ils arrivaient de Paris, où ils ont été retenus prisonniers pendant cinq mois.

Un grand balle a été donné à Matamoras le 24 août, en l'honneur du ministre Robles. Le général Steele et d'autres officiers des Etats-Unis ont assisté à cette fête. *Le général Steele a porté un toast a l'Empereur Maximilien.*

REPARTIE D'UN OUVRIER.—Dernièrement un juge adressa ces paroles à un ouvrier mis avec peu de soin et qui était appelé à rendre témoignage dans une cause importante:

—Vous devriez bien, lui dit le juge, quand vous vous présentez dans une cour de justice vous habiller plus convenablement; votre tenue n'est pas décente.

—Votre Honneur n'a pas le droit de m'adresser publiquement un pareil reproche. Je crois être aussi bien habillé que vous monsieur le président.

—Qu'est-ce que cela signifie?

—Cela signifie que je suis ouvrier et que je fais comme vous, Votre Honneur, je viens ici avec mes habits de travail.

Le *Journal de Québec* nous raconte ce qui suit:

L'homme qui manque le train, et l'homme qui arrive juste au moment où les chars ou le bateau partent, sont des types que l'on étudie depuis longtemps. On a raconté à ce sujet une foule d'histoires caractéristiques. En voilà une qui n'est pas renouvelée des Grecs et dont nous pouvons, néanmoins garantir l'authenticité. le 5 septembre au soir, l'*Europa* partait à son heure habituelle le quai était couvert de curieux et d'intéressés; les deux ponts du vapeur étaient chargés de passagers. On enlève les câbles, on retire les ponts-levis et le courant éloigne nonchalamment le palais flottant. Tout à coup à travers la foule, un homme se fait jour avec la grâce d'un boulet de 36, et débouche sur l'extrémité du quai juste à temps pour voir que son embarquement est une affaire remise au lendemain. Désespoir, cris appels; le tout en vain. Sa femme le joint à l'instant, suivant le sillon qu'il a tracé dans la foule et se désole de concert avec lui sur le désappointement susdit. Mais, arrêtez! rien n'est perdu encore! l'arrière du bateau se rapproche sensiblement, une seconde durant on espère. Un tour de roue et, malheur la chance est perdu! nouvelle crise. Enfin la machine est renversée, on réespère. Deux amis complaisants jettent à bord le bagage du tard-venu, et lui-même, après avoir quelque peu embrassé sa moitié est expédié littéralement par les main des spectateurs les plus rapprochés et des matelots qui le reçoivent avec la délicatesse qu'on met à transporter une violoncelle. Les vicissitudes que doit suivre le brave homme ne sont pas finies. L'*Europa* est en plein fleuve, lorsque de nouveaux cris en partant plus attendrissants que jamais l'épouse qui s'est mise au courant de la situation y répond du rivage en montant d'une gamme:—ce digne couple s'appercevait trop tard que l'*Europa* n'était pas le *Magnet* et que sa destination était Montréal et non Cacouna.

P. S. Ce matin, le nouvel Ulysse est à Québec, ayant fait aux Trifluviens une visite qui n'était pas dans son itinéraire. Sa femme l'a reçu avec toute l'affection due au courage malheureux.

—C'est aujourd'hui, que s'ouvrent les Courses, voici les détails du premier et second jour.

Premier jour.—1ère Course.—Bourse de $25 ouverte à tous chevaux qui n'ont rien gagné dans les courses Publiques. 2 en 3.

2ième Course.—Bourse de $20. Chevaux de 4 ans. 2 en 3.

3ième Course.—Bourse de $50. Chevaux de 2de. classe qui n'ont rien gagné dans cette classe. 3 en 5, le gagnant devant trotter dans pas moins de 2 m. 50 s.

Second jour.—1ère Course.—Bourse de $25. ouverte a tous chevaux battus dans la 2de classe du jour précédent. 3 en 5.

2ième Course.—Bourse de $20. Pour ambleurs. 2 en 3.

3ième Course.—Bourse 100 piastres. Pour chevaux de 1ère classe, le gagnant trottant en pas moins de 2 m. 40 s. 3 en 5.

4ième Course.—Bourse de 5 piastres. Course au Galop ouverte a tous chevaux Canadiens qui n'ont jamais courru sur les Courses Publiques, ni gagné de gageures. Sans entrée. 2 en 3.

Voici un affaire dit un Journal de Londres, que l'on peut recommander à la sérieuse attention des jeunes gens volages qui font la cour aux demoiselles et leur promettent le mariage. Ce n'est pas en Angleterre qu'on peut traiter de frivoles les serments d'amoureux, et si le jeune présomptueux a le malheur d'écrire à la dame de ses pensées, qu'il aime, qu'il l'adore, toutes choses, enfin, plus ou moins inconvenantes; et si, surtout, il se ravise après avoir couché au velin toutes ces belles choses, la jeune miss va trouver un solicitor, lui raconte son histoire dans tous les détails, puis elle dépose une plainte; la même histoire est narrée de nouveau devant un jury et des magistrats; puis enfin, elle est soigneusement insérée dans les colonnes des journaux et fait son tour dans le monde; mais le jury, toujours galant, ne manquera pas d'accorder des dommages-intérêts, qui font monter un peu cher quelques malheureux chiffons de papier griffonés avec la plume enthousiaste de la passion.

C'est ainsi qu'un certain M. Danton fit la connaissance, en 1858, avec la fille d'un petit commerçant de Bradford; les jeunes gens étaient employés dans le même magasin de quincaillerie, et, tout en s'occupant de la vente de casseroles, de pelles et de pincettes, ils avaient commencé un charmant duo qui paraissait chez le père de la demoiselle, et, là, notre amoureux se montrait fort empressé auprès de la blonde miss qui le payait de retour; bref, tout le monde les considérait comme *engagés* l'un à l'autre.

Le mot engagement, en Angleterre, n'est pas un vain mot; il dure quelquefois aussi longtemps que celui de don Galor dans la fameuse romance; les miss le prennent toujours au sérieux, en voici une preuve: En 1858, Danton vint un beau matin annoncer à sa fiancée qu'il partait pour le cap de Bonne-Espérance. Pleurs, désespoir.—Marions-nous; emmenez-moi avec vous!—Je ne demande pas mieux; cependant il serait plus sage d'attendre mon retour.

Il partit donc; il promit d'écrire, et il tint sa promesse. Et quelles lettres, bon Dieu! Elles contenaient des détails tellement intimes, et des protestations d'amour tellement énergiques, que le juge a conseillé à l'avocat de la demoiselle d'épargner aux oreilles du tribunal certains passages par trop accentués. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans ces lettres M Danton conjurait sa belle correspondance de lui garder sa foi, et il lui jurait sur l'honneur de lui conserver tout sont amour.

En 1860, il revint en Angleterre. Plus de lettres, plus rien. Le silence le plus absolu, la pauvre fillette dévora ses larmes; elle crut son fiancé assassiné, mort d'une attaque d'apoplexie, écrasé par une voiture: elle le pleurait....lorsqu'il y a quelque temps elle apprit par les journaux (à la colonne des mariages.... les demoiselles ne lisent que cela] que son infidèle était marié. Furieuse, elle lança une demande en dommages-intérêts contre le perfide; et elle a réussi complètement. On lui a accordé 100 livres sterling comme fiche de consolation; elle aurait certainement préféré un bon mari.

Les Albums.

Bien des fois, amis lecteurs, je me suis demandé d'où nous venaient les albums; j'ai même fait quelques recherches pour l'apprendre; mais je n'en suis pas plus avancé aujourd'hui. Toutes mes perquisitions ont été vaines. Si je m'étais écouté, je l'aurais demandé depuis longtemps à plusieurs des correspondants du « COURRIER »; mais je ne sais ce qui m'en a empêché.

J'ai d'abord eu envie de m'adresser à la gentille *Grasiella* des bords de l'Outaouais: elle sait tant et sait si bien dire les choses, qu'elle aurait pu sans doute, me répondre comme je l'aurais désiré; cependant, je la vois si muette, depuis quelque temps que je n'ai pas osé l'importuner de mes questions. Que fait-elle donc depuis bientôt trois mois?

Ah! c'est mal à vous, *Grasiella*, de nous laisser prendre la douce habitude de vous lire, et ensuite, de nous quitter sans nous avertir, sans nous dire un mot d'adieu! et ne savez-vous point que l'habitude devient souvent un besoin pour plusieurs de ceux qui ont l'heureux avantage de vous lire?..

Ecrivez donc plus souvent s'il vous plait; écrivez, quand même ce ne serait que pour montrer à ce farceur d'*Enri* que vous n'employez point vos loisirs à méditer « la femme de Bélocine » comme il semble vouloir l'insinuer dans sa dernière chronique. Ignore-t-il, ce cher *Enri*, que ce livre ne doit pas être lu et encore moins médité par certaines personnes du beau sexe? Il sait bien, pourtant, qu'il suffit à une jeune Demoiselle, de lire la préface du livre en question pour s'abstenir de continuer. Dites-le lui, *Grasiella*, dites-lui aussi que vous avez bien d'autres choses sur lesquelles vous pouvez méditer: ses chroniques, par exemple, ce serait bien moins dangereux.

J'aurais pu, encore, m'adresser à *Lucien*, mais il m'a déclaré à moi-même qu'il se faisait philosophe; Or, un philosophe ne s'astreint point toujours à répondre à des questions qui peuvent lui paraître insignifiantes.

Restait l'*Omnibus*, lui, que ses occupations mettent à même de tout voir, tout entendre, tout connaître et qui peut parler sur tout et de tout, excepté, lorsqu'il se met en tête d'être « discret comme un moine.» Cependant je n'ai point voulu le déranger lui non plus, je lui supposais d'ailleurs, assez de besogne. Je sais que pendant la belle saison, un omnibus n'arrête pas: qu'il lui faut rouler, et rouler toujours, malgré sa faiblesse, malgré le peu de comfort qu'il peut offrir aux voyageurs. Que de choses il aurait à nous conter s'il lui prenait envie d'écrire tout ce qu'il a vu et entendu pendant ses quelques mois de *roulage*.

A propos d'omnibus, si le correspondant du *Courrier*, "Cécilien," voulait me le permettre, je lui donnerais un petit conseil en passant; je lui dirais: si désormais, Cécilien, vous retournez en pique-nique, prenez un omnibus pour vous y rendre, vous aurez tout à gagner, je vous l'assure. Ne prenez plus de chaloupe, je vous en prie, les dames pourraient y prendre un mauvais rhume qui gâterait le timbre de leurs voix bien mélodieuses, je l'imagine, et vous en seriez responsable; sans compter que cette manière de voyager vous expose à de pénibles dissentions que vous n'auriez certainement pas en omnibus, et que par conséquent vous n'auriez point la disgrâce de rappeler.

Croyez-vous que si vous vous étiez rendu en voiture au lieu choisi pour le pique nique, on se serait chicané pour savoir qui devait avoir avec soi les paniers contenant les provisions et les liqueurs? Certes, non, ou j'aurais bien mauvaise opinion de l'esprit d'entente qui devait exister entre les heureux invités. En omnibus, vous pourriez mettre vos paniers au milieu des excursionnistes, de cette manière chacun pourrait puiser à l'envie, sans chicane, le manger et l'*esprit* dont il croirait avoir besoin. Et, si, ce que je suis bien loin de désirer, mon cher Cécilien, la Providence vous appelait tous à elle durant le voyage; eh bien, c'est pour le coup que cette Dame à la « voix fière et moqueuse » aurait raison de dire en arrivant là haut, vos paniers au bras, que vous ne venez pas *écornifler* les saints.

Ne m'en voulez point trop, Cécilien, si je me permets de vous donner ce conseil; mais je n'ai pu m'en empêcher en lisant le compte rendu de votre pique-nique que vous voulez bien appeler chronique.

J'oubliais de vous dire que vous pourriez faire conduire votre omnibus par ce pauvre avocat que vous savez, pourvu, bien entendu, qu'il ne mène pas aussi mal qu'il a été malmené par certaines espiègles de vos charmantes compagnes. C'est vraiment malheureux que votre Notaire ne se soit pas trouvé là, car, il aurait certainement protesté contre ces malices, ces espiègleries que l'on faisait endurer à cet infortuné disciple de Thémis. Toutefois, s'il a perdu ce jour là, une occasion de faire un protêt, il a dû en trouver une autre le jour que votre *chronique* a paru; car je ne crois pas qu'il ait pu s'empêcher de protester et protester énergiquement en lisant..... « liqueur délicieuse qui coule en soupirant en présence d'une crinoline indiscrète.»— Diable, ce devait être bien triste d'entendre les soupirs de cette pauvre liqueur, et il fallait nécessairement ne pas avoir de larmes pour ne pas en répandre abondamment. Tenez, je ne sais pourquoi, mais je suis porté à croire que vos soupirs, a la vue de cet accident, étaient plus lamentables, plus profonds que ceux de la liqueur. Me trompé-je?

Mais je m'aperçois que je me suis un peu trop éloigné de mon sujet, je voulais montrer comme quoi je n'avais pu apprendre l'origine des albums et je me suis oublié. Pardonnez le moi, chers lecteurs, et je reviens à mes moutons sans plus tarder. Du reste, il n'est pas absolument nécessaire que je vous dise d'où nous vient cette manière de se dire des douceurs dans des cahiers; il suffit que le fait existe pour avoir le droit d'en parler. J'use donc de ce droit.

Quel est celui d'entre vous, amis lecteurs, qui, étant entré dans un salon de bonne compagnie, (je suppose que vous n'entrez jamais dans d'autres] n'avez vu sur une table quelconque, bien en évidence, ce livre qu'on appelle album? Et quel est celui d'entre vous, qui, l'ayant vu, n'a pas été pris du désir bien naturel de le feuilleter? Aucun, me dites-vous, vous avez vu et feuilleté ce livre que nous voyons maintenant partout dans tous les salons, où siègent d'habitude la grâce et la beauté.

En effet, on devrait maintenant, que les albums sont des objets presqu'aussi nécessaires au beau sexe, que la crinoline l'est à leur toilette. Sans album, le gentil baggage d'une fille d'Eve est tout à fait incomplet. Il semble qu'il manque quelque chose à leurs charmes, si elles n'ont pas d'album: si bien que plusieurs croient ne pas pouvoir se présenter convenablemeet aux yeux des jeunes adorateurs si elles ne peuvent avant, leur présenter un album. Aussi, voit-on souvent, des jeunes filles qui, à peine sorties du couvent, même celles qui y sont encore,—ne soupirent qu'après cet heureux livre. Tous leurs efforts, leurs pensées, leurs désirs ne tendent qu'à le posséder. Et n'est-ce pas bien naturel? Ne leur faut-il pas, à elles aussi, comme à leurs ainées, des *archives* où elles pourront conserver précieusement, « les fleurs, les compliments, les souhaits et les soupirs » de futurs amoureux? Certes, oui, et pour avoir un album, elles obsèderont continuellement le frère le papa et même la maman. Si ces derniers restent sourds à leurs voix enchanteresses, eh! bien, alors, elles emploieront les grands moyens!..... elles prendront un *philippino* avec ce jeune homme qui commence déjà à leur conter fleurette. Il le perdra infailliblement s'il est galant; et quinze jours après, il apportera avec un air gracieusement timide, à sa future Dulcinée, un superbe album, sur la première page duquel il aura écrit de sa main la mieux déliée et avec un certain air langoureux, ces vers de Lamartine qu'il aura eu l'humilité de ne signer de son nom que pour mémoire:

Le livre de la vie est le livre suprême,
Qu'on ne peut ni fermer ni rouvrir à son choix,
Le passage attachant ne s'y lit pas deux fois,
Mais le feuillet fatal se tourne de lui-même:
On voudrait revenir à la page où l'on aime,
Et la page où l'on meurt est déjà sous nos doigts!

Pauvre jeune homme!....ne dirait-on pas qu'il a dû souffrir plus qu'à son tour? Si jeune encore, et si bien parler du livre de la vie!....

Et pourtant, il n'en est rendu qu'au premier feuillet, qu'à la page où l'on commence à aimer. Qu'en sera-ce donc, Grand Dieu, lorsque le fatal feuillet se tournera de lui-même?.....

En attendant, on ne doit point douter qu'il ait fait un grand pas dans les affections de celle à qui il a adressé ces quelques vers, et il ne serait pas prudent de jurer que, plus tard, grâce à eux, notre jeune homme et notre jeune fille ne deviendraient à étudier en communauté le livre de la vie. Il n'y aurait, après tout, rien de surprenant là dedans. Combien de fois, n'a-t-on pas vu des causes les plus insignifiantes en apparence, avoir les effets les plus importants et les plus inattendus?

Cependant, l'album en question n'en est encore qu'à la première page, les autres sont encore toutes blanches et il faut qu'elles soient remplies. A chaque visiteur donc, qu'elle verra, notre jeune fille demandera de sa voix la plus insinuante et avec un sourire des plus enchanteurs, un distique, un acrostiche et mille autres choses du même genre. Comme il est impossible de refuser sans être accusé de lèse-galanterie, on s'exécutera de la meilleure grâce du monde. Un des visiteurs prendra l'album, et après avoir regardé au plafond et soupiré l'espace d'un quart d'heure, il écrira tout d'une haleine:

Sur cette page blanche où mes vers vont éclore
Qu'un regard quelque fois ramène votre cœur.
De notre vie aussi la page est blanche encore.

Que ne puis-je y graver un seul mot: Le bonheur; Comme vous voyez, le coup est fait: En quatre tours de main notre poète-copiste aura détruit la virginité de cette page: blanche encore il n'y a qu'un instant, elle sera désormais barbouillée pour toujours. Voilà ce que c'est que d'être attaqué de la maladie des vers!

Un malin de mes amis, me disait tout dernièrement que lorsqu'une jeune Demoiselle priait quelqu'un d'écrire un morceau dans un album, elle voulait tout simplement dire: Monsieur, faites moi donc des compliments, dites moi donc des amabilités......

A-t-on jamais entendu calomnie semblable! Quoi? Charmantes lectrices, vous accuser de demander des compliments, des amabilités, lorsqu'à peine, vous ne pouvez suffire à répondre a tous ceux et celles qu'on vous faits presque malgré vous!....Vraiment, c'est pousser l'effronterie à ses dernières limites et vous devriez vous réunir toutes comme une seule et déclarer une guerre à mort à cet impudent calomniateur. Afin que vos coups portent justes et plus àpropos, je vous dirai son nom, bien qu'il soit mon ami intime.

Ce sera tant pis pour lui, et si jamais, il me reprochait cette indiscrétion je lui répondrais tout net: "Tu l'as voulu George Dandin!"

Vous m'avez répondu, chers lecteurs, il n'y a encore qu'un instant, que vous aviez vu et feuilleté bien des albums, dans ce cas, vous avez dû rire bien des fois à la vue de certains morceaux, car de même qu'il n'y a de bouquet ce bien fait si bien choisi qu'il ne s'y trouve quelques fleurs qui déplaisent à l'odorât, de même, dans les albums, il est très rare qu'on n'y voie point quelques pièces de vers qui frisent le ridicule.

Souvent, ce sont les morceaux eux même qui font rire. D'autres fois c'est l'apropos qu'on leur donne.

J'en ai glané plusieurs dans divers albums que je voulais vous présenter aujourd'hui comme modèle; mais j'ai déjà été trop long pour les rapporter tous. Je me contenterai pour cette fois, de ne vous en citer que trois. Plus tard, si on me le permet, je reviendrai sur ce sujet.

Le premier est ni plus ni moins qu'une acrostiche. Le voici avec la véritable ponctuation originale:

Vous êtes semblable à la violette
Ivresse du cœur, sublime trompette
Rachel de sa grandeur, de sa marche altière
Gravit à petits pas, le sentier du bonheur
[illegible] vous, l'humilité, surpasse les manières
[illegible] faiblesses, pas pour atteindre le bonheur
Ivresse du cœur, sublime trompette
Elle est ornée amie, la vraie violette.

L'auteur de l'acrostiche ci-dessus est maintenant affublé du titre pompeux de défenseur des veuves et des orphelins; mais dans le temps, il n'était encore qu'étudiant et sa Virgénie n'était pas veuve. Voilà pourquoi sans doute, il ne s'est pas fait un scrupule de l'assommer. S'il était médecin, il irait au ciel avec tous ses patients; mais il est avocat, et il vivra vieux, je n'en doute doute point.

Si, encore, il s'était contenté d'étourdir cette pauvre Virginie, sans la défigurer; mais voyez jusqu'où il a poussé la barbarie: fâché de ne lui voir qu'un e (nez) il lui en ajoute un second. Infortuné Virginie! quelle figure vous devez faire maintenant!........Je m'imagine qu'après cela vous avez dû renoncer complètement à demander des acrostiches à ce bourreau qui a eu l'heureuse idée, de ne pas signer Paul, sans doute dans la crainte d'être poursuivi en dommages par M. Bernadin de St. Pierre.

En voici un autre sur *Charlotte*, mais il est d'un étudiant en loi, cette fois-ci. Du reste, il est presque le digne frère du premier et on le dirait sorti du cerveau de *Siolav* du « Messager de Joliette». Ah! tenez parlez moi des étudiants pour faire des acrostiches. Ça connait leur versification sur le bout de leurs doigts et les muses sont leurs plus intimes amies. Jugez:

Celui qui vous voit une fois,
Heureux, il veut vous revoir:
A vos qualités et vos attraits
Rendant hommage et gloire,
L'amour lui dit et lui commande
Obéissance, fidélité et constance,
Trésor d'amour, à qui l'on demande
Tendresse, amitié, confiance
Et un peu d'espérance.

Et de deux.

Le suivant est d'un vieux célibataire à la tête chauve comme le dessus de ma main et portant lunettes. N'aimant point les représailles et convaincu que le mariage n'est qu'un prétexe pour les maris de pouvoir mener une femme « tambour battant, mèche allumée » ce qui répugne à ses goûts essentiellement pacifiques, il préfère rester vieux garçon et s'en consoler en composant des vers comme ceux-ci:

Une belle mène un amant
Faut qu'elle n'est point animée
Du feu qui cause son tourment.
Mais d'abord qu'elle est inflammée,
Soudain par un juste retour
Le galant la mène a son tour,
Tambour battant, mèche allumée.

Et de trois.

N'allez pas croire, chers lecteurs et vous aimables lectrices, pour tout cela, que je sois contre les albums. Non, Dieu m'en garde! Je sais que si l'on y trouve bien des niaiseries on y rencontre aussi de bien belles choses, de gentils morceaux pétillants d'esprit et d'apropos; mais je dois avouer pour être sincère que j'ai une dent contre eux, et je vais vous dire pourquoi:

Un jour, un de mes amis me passe un album me priant d'y mettre quelque chose pour une Demoiselle de ses connaissances. Comme j'aime à connaître un peu les personnes a qui je suis obligé de faire des compliments, je fis subir un interrogatoire en forme à cet ami, sur les qualités physiques et morales de celle à qui appartenait l'album que j'avais entre les mains.

Je ne me souviens plus aujourd'hui de toutes les belles choses qu'il me conta en réponse a mes questions; mais ce que je me rappelle bien et que je me rappelerai toujours, c'est qu'elle avait, suivant lui, les plus beaux yeux qu'il est possible de voir. Alors, sans plus me faire prier, je pris l'album et je me mis a invoquer dévotement toutes les muses qui peuvent se mêler de poësie. Lorsque je sentis que l'inspiration était arrivée à un degré suffisant, j'ouvris rapidement les Odes et les Ballades de Victor Hugo et je copiai:

Si tu savais, ô jeune fille
Le mal que peut faire un regard,
Tu voilerais sous ta mantille,
Tes yeux dont la flamme scintille
Et perce l'âme comme un dard.

Ensuite, je remis l'album à mon ami qui fut pris d'un accès d'hilarité tout-à-fait inquiétant en lisant ce que je venais d'écrire. J'eus beau le prier et le prier de me dire ce qu'il y trouvait de si drôle, il ne le voulut jamais. Je l'ignorerais probablement encore, si l'avenir ne se fut chargée de me l'apprendre. Voici comment:

Trois ou quatre mois après avoir écrit ce qui avait tant fait rire mon ami, j'étais en promenade dans une place étrangère avec ce même ami, lorsqu'il me demanda si je voulais aller faire visite à la propriétaire de l'album qu'il m'avait passé. J'acceptai, car je désirais depuis longtemps voir ces yeux qu'on m'avait dit si beaux et surtout connaître l'effet qu'avait pu causer mon « *Si tu savais.*» Jugez de mon inexprimable surprise lorsqu'au lieu du ravissant minois que je m'attendais de voir, je vis la figure la plus péniblement laide que puisse exister, je crois. Son regard, contre lequel pour plus grande sureté, je m'étais cuirassé avant d'entrer, était hélas! bien loin de faire du mal; mais en revanche, mettait terriblement mal à l'aise. Imaginez vous deux grands yeux d'une couleur insaisissable regardant « l'un à Bayeux l'autre a Caën,» et, dites moi si je ne devais pas profondément regretter ce que j'avais écrit.

Pauvre jeune fille, comme elle a dû se trouver mortellement blessée à la vue des quelques vers que j'avais mis dans son album!...........Et est-il possible aussi de pousser la moquerie plus loin? cependant je ne l'avais pas fait à dessein puisque je ne la connaissais pas encore dans le temps que j'avais écrit. Mon méchant farceur d'ami était seul, coupable de tout cela.

Ce qui me console, après tout, c'est qu'elle ne saura jamais qui lui a adressé ces vers, car je ne les ai point signés et je me suis bien donné garde, lorsque je l'ai vue, de lui dire qu'elle devait me les attribuer et pour cause.

Quoiqu'il en soit, j'ai ce jour là même juré, mais un peu tard, qu'on ne m'y reprendrait plus. Maintenant, j'évite avec tout le soin imaginable d'écrire dans les albums, par ce que j'ai toujours présent à la mémoire le mauvais tour que l'un d'eux m'a joué. S'il arrive que je ne puisse m'en dispenser sans être impoli, dans ce cas seulement je le fais; mais je me contente d'écrire que ces deux vers de Jules Janin:

Dominus vobiscum!
Dieu nous délivre des albums!

Ludovic.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.



VINS, LIQUEURS ET EPICERIES
De première qualité.
SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.
Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite : *Queen Insurance Company*
St. Hyacinthe, 27 Novembre 1864

CONCOURS PROVINCIAL
AGRICOLE ET INDUSTRIEL POUR 1865.
OUVERT AUX
DEUX CANADAS
AURA LIEU A LA
CITE DE MOMTREAL,
MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI
26, 27, 28, ET 29 SEPTEMBRE,
DANS LE
PALAIS DE CRISTAL
Rue Ste. Catherine, et sur le terrain de la Ferme des Prêtres dans le voisinage immédiat situé entre les Rues Guy et Sherbrooke.

Prix offerts..... $10,000 à 12,000

On peut se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée dans le département agricole du Secrétaire de la Chambre d'Agriculture, No 615, Rue Craig, ou des Secrétaires des Sociétés d'Agriculture du Comté.

Dans le département industriel on pourra se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée en s'adressant au Secrétaire de la Chambre des Arts et Manufactures, Institut des Artisans, Grande Rue St. Jacques.

Les entrées dans le département agricole devront être faites le ou avant Samedi, le 9 août prochain, au Bureau du Secrétaire, No. 615, Rue Craig. Pour les produits agricoles on recevra des entrées jusqu'à samedi, le 9 septembre

Dans le département industriel, les entrées devront être faites, le ou avant le 15 septembre, au Bureau de la Chambre des Arts et Manufactures.

Chaque Concurrant devra payer un dollar en faisant son entrée, ce qui lui donnera droit à un billet d'admission pendant tout le concours.

Des arrangements ont été faits avec les principales lignes de chemin de fer et de navigation, pour rendre à destination, franc de charge, tout objet exposé qui n'aura pas été vendu.

Les concurrants étrangers dans le département industriel auront autant d'espace que possible pour exhiber leurs objets, mais ne pourront pas entrer en compétition pour les prix.

Pour plus amples informations s'adresser aux soussignés, Secrétaires-Conjoints de l'Association Agricole.

GEORGE LECLERE,
Sec. de la Chambre d'Agriculture.
A. MURRAY,
Sec. de la Chambre des Arts et Manufactures.

Montréal, 1er Juillet 1865.

MOULINS A BATTRE !
NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,
FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.
Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,
ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux, déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à réparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remerciments au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins à Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'à ce jour, surtout pour le criblage du grain qui se fait sans perte.

Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports ; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

☞ *Toutes réparations aux Moulins à Battre exécutées avec soin et diligence.*

St. Hyacinthe, Novembre 186.

MAGNIFIQUE PROPRIETE
à vendre a St. Hyacinthe.

Cette magnifique propriété située au coin des Rues Cascades et Montdor, appartenant au soussigné, est offerte en vente.

La propriété se compose d'une jolie maison située au coin des dites rues Cascades et Montdor, et d'une autre maison située en arrière de celle-ci et formant 4 bons logements.

Cette propriété est parfaitement bien située pour le commerce et offre à un marchand tous les avantages désirables, se trouvant tout près du marché et sur la rue principale de St. Hyacinthe, au centre même des affaires.

Les conditions sont très libérales et offriraient de bons avantages à quiconque voudrait en profiter.

FRANÇOIS PAUL.

St. Hyacinthe, 21 août 1865.

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a [illegible] son moulin à carde sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le foulon est aussi en très bon ordre, et de plus il presse l'Etoffe et autres articles avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part du patronage public.—St. Barnabé, 8 août 1865.

SEL! SEL!! SEL!!!

Le Soussigné ayant loué le vaste MAGASIN de la COMPAGNIE d'ENTREPOT à la POINTE-LEVIS, est prêt à vendre ou à faire des engagements pour la livraison de SEL EN SAC à aucune STATION SUR LA LIGNE DU GRAND TRONC.

THOMAS FRASER,
Quai des Indes,
Québec.

Québec, 1er Mai 1865.—6m.

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!
CHEZ
Charles Nelson.

ENSEIGNE — CADENAS.



Vis-à-vis le Marché,
ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES,
DE TOUTES ESPECES.

ATTENTION VOITURIERS!!!

Les Voituriers trouveront un assortiment les plus complets pour Voitures.

ATTENTION FORGERONS!
FER! FER!! FER!!!
FER EN BARRES ASSORTIES.
FEUILLARD Vergette.
CASTEEL et ACIER à Ressort.
Première qualité de Spear et Jackson
CLOUS A CHEVAL Anglais et Américains.
ENCLUMES, ETAUX, DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!
FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES
DE PREMIÈRE QUALITÉ.

Thé de toutes qualités, ainsi qu'un assortiment des plus complets d'épiceries.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin.

CHARLES NELSON.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERE & NELSON
PRES DU MOULIN.
ST. HYACINTHE

Toute description d'effets en FONTE, exécuté avec soin et ponctualité, avec les meilleurs matériaux et par des ouvriers de Première Classe.

POELES DOUBLES
De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre POELE
"LE CANADIEN."
Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra
GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boîtes de Roues.
Roues de Moulins,
Cribles,

Charrues de tous Patrons, etc., etc.
CHAUDRONS
De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la FONDERIE YAMASKA tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de
PREMIERE CLASSE
Conditions très Faciles.
LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERE, FILS. CHARLES NELSON.

St. Hyacinthe juillet, 1865.

ETABLISSEMENT CANADIEN
DE
MEUBLES DE MENAGE.
C. E. PARISEAU,
PROPRIETAIRE,
427, Rue Notre-Dame,
En face de l'Eglise des Récollets,
Montréal.
A toujours en Magasin,—Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Miroirs, Side-Boards, &c.



Montréal, Mai, 1865.—1a.

MERES
SAUVEZ VOS ENFANTS

SIROP DE DENTITION DU Dr. PICAULT

Dans le Canada il est reconnu que le tiers des enfants meurt de la dentition ou des maladies qui en sont la suite ; il est donc de la plus haute importance de chercher à mettre des bornes à cette mortalité effrayante. Nous serons heureux, *mille fois heureux*, si l'usage de notre *Sirop de Dentition* vient diminuer le nombre des victimes que la mort ne cesse de faire parmi ces chers petits êtres et dont la perte laisse un si grand vide dans les familles.

Ce Sirop incomparable, résultat de longues recherches d'un célèbre médecin de Paris, est appelé à réaliser ce désir. Il ouvre les pores des gencives, enlève l'inflammation et la douleur et facilite le percement des dents sans fièvre et sans convulsions.

PICAULT & FILS.

Montréal, 1865.

AGENTS A ST HYACINTHE,
FRENCH ET VERNIER,
Pharmaciens.

Aux Médecins.

Le Sirop d'IODURE DE FER INALTERABLE préparé par M. J. Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique est sans contredit la plus belle, la plus pure et la meilleure préparation de ce genre qui ait été fabriquée dans le pays ; la manière tout-à-fait scientifique dont ce sirop est préparé, est une découverte de M. Vernier, et le rend parfaitement inaltérable. Je le recommande particulièrement à la profession, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

P. E. PICAULT, M.D.

Montréal, 3 Juin 1865.

Pharmacie FRENCH ET VERNIER.
St. Hyacinthe.

EPICERIES GROCERIES, VINS, LIQUEURS
Théophile Langelier,
Rue Cascades,—Près du Moulin,—St. Hyacinthe

M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un NOUVEAU MAGASIN d'Epiceries, Provisions, Vins, Liqueurs, Parfumerie, &c. &c. dans sa demeure Rue Cascades, près du Moulin et des Manufactures.

Comprenant :—Fleur, Lard, Beurre, Riz, Epices, Vins, Liqueurs, Essences, etc., Eau de Cologne, Huiles à Cheveux, Pastilles à Ver et contre la Toux, Etc., Etc., Etc.

M. L. espère par sa ponctualité mériter une large part du patronage du public de St. Hyacinthe et des paroisses environnantes.

N.B.—M. L. a aussi une bonne grande Cour et des Remises ouvertes gratuitement aux personnes qui voudront bien l'encourager.

Mai 1865.

NOUVEAU MAGASIN
F. A. B. Laperle

A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un Magasin de
GROCERIES,
VINS & LIQUEURS,
DE TOUTES SORTES.
Dans la Maison de M. F. Cadoret,
(Porte voisine de la Maison de M. V. Côté.)
ST. HYACINTHE.

Mai 1865.

NOUVEAU MAGASIN
DE
VINS DE TOUTE ESPECE,
No. 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,
(Vis-à-vis la Maison F. & J. Leclaire.)

Le soussigné à le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis, que cédant à leur sollicitation, il vient d'OUVRIR un MAGASIN où il fera le commerce exclusif de Vins, Liqueurs, Eaux-de-Vie, Vins Français, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention des Messieurs les membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à très-bon marché.

P. A. MERCIER.

Montréal, Janvier 1865.

Compagnie d'Assurance
ROYALE,
SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

CAPITAL : 10,000,000 de dollars

LE FONDS DE RESERVE EXCEDANT
Quatre millions de dollars.

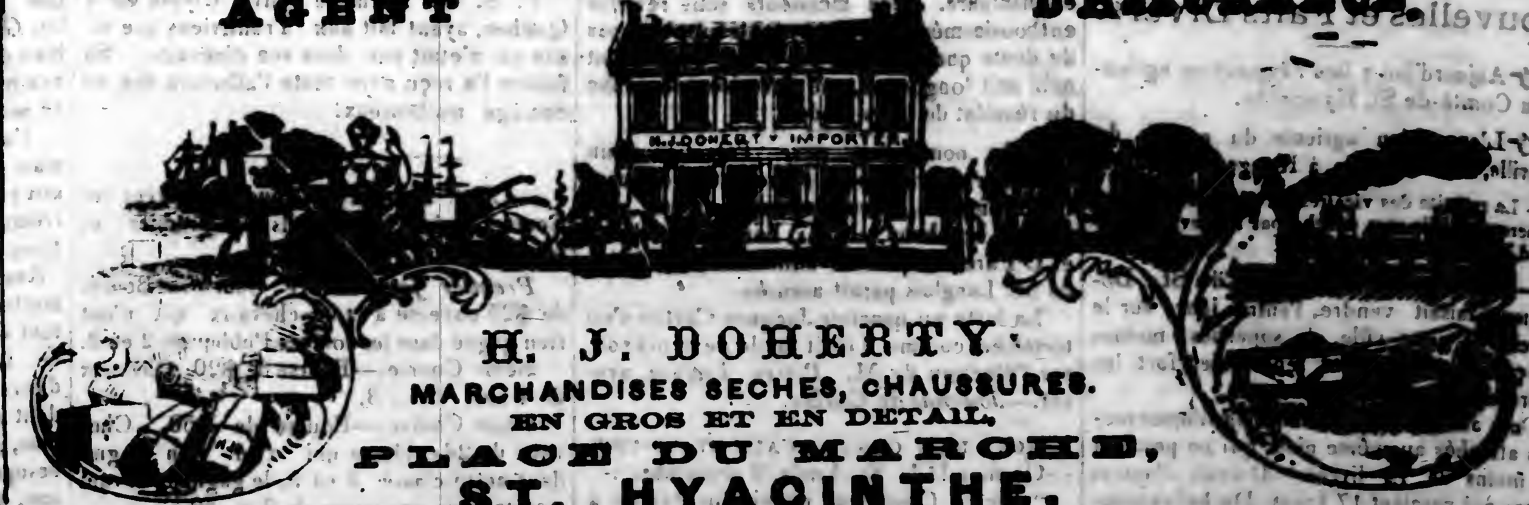
Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobiliers, Hardes de corps, etc Bibliothèques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

☞ *Nos taux sont très modiques.*

Agence à Montréal :
H. L. ROUTH, *Agent.*
J. LEANDRE BRAULT,
Assistant-Gérant,
Département-Français

Montréal 15 décembre 1863

AGENT D'ASSURANCE



H. J. DOHERTY
MARCHANDISES SECHES, CHAUSSURES.
EN GROS ET EN DETAIL.
PLACE DU MARCHE,
ST. HYACINTHE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
Impériale,
CONTRE LE FEU.
ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF :	AGENCE POUR LE CANADA :
1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,*	64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*
LONDRES.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.—UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans référence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTREAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE
D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.
[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.
PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.
C A N A D A.
Bureau Principal, Place d'Armes, Montreal.
A. DAVIDSON PARKER, SECRETAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer les avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

E. CHANTELOUP,
121 Rue Craig, Montréal.

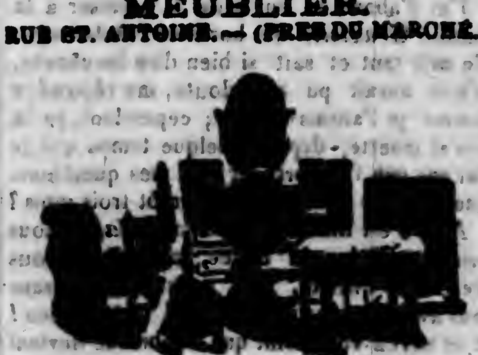
A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE et ARGENTE en CUIVRE et FERPLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MECHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAS, la PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,
121, RUE CRAIG.

N. B.—Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 20 mai 1864.

ISIDORE HERIBEL.
MEUBLIER.
RUE ST. ANTOINE.—(PRES DU MARCHE.)



M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises,** &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutera sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1863.

ATTENTION! ATTENTION! ATTENTION!
EPICERIE CANADIENNE.
EDMOND LEGENDRE
125, RUE ST. LAURENT, MONTREAL, 125.
Voisin de Blacklock, Coin du Marché St. Laurent.

M. Ed. Legendre aura constamment un assortiment complet d'Epiceries choisies de première classe. Il aura aussi de bonnes Liqueurs de toutes sortes importées de France.

Port & Sherry Wine, Brandy, Gin, Old Tom, Rye Whisky, Ginger Wine, Jacques-Cartier, &c., &c.
Nouvelle Liqueurs, &c., &c.

Il vendra à des PRIX TRES MODERES, et ses pratiques seront très bien servies.

Il sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Montréal, janvier 1865.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné, par les présentes, donne avis qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom, par son épouse, ou aucune autre, sans un ordre signé de sa main, ou une procuration en forme.
J. B MAYNARD.
Worcester, Mass., E. U., 1865.—1a.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.
☞ Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.

Montréal, 30 Mai, 1864.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Belhumeur où il donnera tous les soins, remèdes pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques ;

La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommendables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B Monette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance à opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD,
J. B. GERMAIN,
LAMBERT SARASIN.

UN AVIS AUX
Dignes habitants du Canada.
Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules ou mon onguent pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat [illegible] Pilules ou Onguent [illegible] étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour de boites ou des Pots.*

Il n'y a aucun traité [illegible] Etats-Unis et le gouvernement [illegible] pourquoi mes préparations ne sont pas [illegible] un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampilles sur mes pilules ou mon onguent en vente au Canada, venant des Etats-Unis. [illegible] sans le livre de direction autour de chaque Boite ou Pot. Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait aucune Estampille des E. U. sur la boite de pilules ou d'Onguent.

N'en achetez aucune qui porte des Estampilles des Etats-Unis.

T. HOLLOWAY,
244 Strand, London.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,
TENU PAR
ISIDORE BEAULNE,
VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.
WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière [illegible] er[illegible]. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

AVIS PUBLIC.

Je soussigné, PERCEPTEUR DU REVENU DE L'INTÉRIEUR POUR LE DISTRICT DE ST. HYACINTHE, donne par les présentes AVIS que les POIDS ET MESURES ET MACHINES A PESSER, seront Inspectés, Vérifiés et étampés dans les Paroisses de ce District, aux dates ci-après mentionnées :

Ste. Rosalie,	28	Août	prochain
St. Simon,	29	"	"
St. Hugues,	30	"	"
Ste. Hélène,	31	"	"
Upton,	1	Septembre	"
St. Liboire,	2	"	"
St. Dominique,	4	"	"
St. Pie,	5	"	"
St. Paul, Ange-Gardien,	6 / 7	"	"
St. Césaire,	8 et 9	"	"
St. Damase,	11	"	"
St. Jean-Baptiste,	12	"	"
Ste. Marie,	13 et 14	"	"
St. Mathias,	15	"	"
St. Hilaire,	16	"	"
St. Charles,	18	"	"
St. Denis,	19 et 20	"	"
St. Jude,	21	"	"
St. Bernabé,	22	"	"

LEONARD BOIVIN
Percepteur du Revenu de l'Intérieur.

St. Hyacinthe, 25 juillet, 1865.

MERES, SAUVEZ VOS ENFANS



DE DEVINS.

sont certainement le Remède le plus efficace pour la
DESTRUCTION DES VERS
QUI SOIT ENCORE CONNU.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement végétales. Elles sont agréables au goût. Elles n'ont rien d'offensif à la vue. Et sont les seules LOSANGES [illegible] et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elles estampillés des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞ Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON,
CHIMISTES,
Près le Palais de Justice
MONTREAL

JOURS DE PUBLICATION
Mardi et Vendredi

PRIX DE L'ABONNEMENT,
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.
Ou TROIS PIASTRES pour les retardataires.
Un mois d'avis pour discontinuer.
Brave-Unis.—Trois piastres.
Camille Lussier, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison H.J.Doherty, rue Cascades, coin nord de la rue St. Hyacinthe.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion...... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne. 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par lign 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois moi

Vol. 13 — St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Vendredi, 22 Septembre 1865. — No. 56

SOCIETE D'AGRICULTURE
DU COMTE DE BAGOT,
L'Exposition annuelle de cette Société aura lieu au Village de St. Liboire, Mercredi, le 4 Octobre prochain à 10 heures A. M.
P. S. GENDRON,
Secrétaire-Trésorier.
Ste. Rosalie, 17 août, 1865.

Société d'Agriculture du Comté de Rouville.
L'EXHIBITION annuelle de cette société aura lieu le 20 septembre 1865, sur les propriétés de Michel Frégeau, Ecr., à ROUGEMONT, à 10 heures de l'avant midi, il est entendu que tous les animaux et autres objets qui ont déjà remporté un premier prix aux exhibitions précédentes n'auront pas de prix dans la même classe.
J. B. St. ONGE.
Secrétaire.
St. Césaire, 4 août 1865.

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.
HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.
St. Hyacinthe 1 Mai. 1865.

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Depart
Montréal.	Tous les jrs	A. M. 7 00, 11 40; P. M. 3 50	A. M. 11 40; P. M. 10 00
St. Hilaire et la Rivière Chambly	do	A. M. 11 40	10 00
Island-Pond	do	7 00, 11 40	3 50
Québec	do	7 00	10 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie	do	P. M. 3 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon	do	A. M. 10 00	12 30
St. Aimé, St. Barnabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 6 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 30
LaPrésentation	Mercredi, et Samedi	A. M. 11 00	11 30

E. L. R. C. DESPRÈS,
Maître de Poste.
Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.
Les malles pour St. Barnabé, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7.30 h. A. M.

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES
Departement des Finances,
Douanes, Québec, 6 mars 1863.
L'HON Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada.*
R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances.
DOUANES,
Québec, 15 septem. 1865.
EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est declaré devoir ce jour être de 30 p. 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

CONSEIL DE VILLE DE ST. HYACINTHE.
Séance du 1er Septembre, 1865.
PRESENTS:—Son Honneur le Maire, MM. Malhiot, Bird, Coté, Dessaulles, Resther et Richer.
CONFORMEMENT à l'avis qu'il en a été donné le vingt six Août dernier, M. Richer fait motion: Qu'une taxe annuelle de dix piastres soit imposée sur tout commerçant de grains qui achetera du grain dans cette Cité ou toute personne qui fera le commerce de grains dans cette Cité; et que cette taxe soit payée entre les mains du Secrétaire-Trésorier par telle personne avant qu'elle puisse faire tel commerce de grains sous peine d'une amende de dix piastres par chaque jour qu'elle aura fait tel commerce avant d'avoir payé la taxe susdite.
Secondé par M. Dessaulles.
M. Malhiot laisse son siége avec la permission du conseil.
M. Dessaulles fait motion en amendement.
Que ce règlement n'affecte en aucune manière le règlement passé par ce Conseil, le vingt cinq juillet, mil huit cent soixante et deux.
Secondé par M. Resther.
La motion en amendement est agréée à l'unanimité et la motion principale telle qu'amendée étant mise aux voix est agréée.
E. L. R. COUILLARD-DESPRES.
Secrétaire-Trésorier.
De la Cité de St. Hyacinthe.

Je soussigné certifie que l'extrait ci-dessus est conforme aux livres des délibérations du Conseil de Ville de St. Hyacinthe.
Par ordre,
E. L. R. COUILLARD-DESPRES.
Secrétaire-Trésorier.
Bureau du Sécrétaire-Trésorier, St. Hyacinthe, 1er septembre, 1865.

FUILELETON
LES CHAUFFEURS.
TROISIÈME PARTIE.
IV.—*Le Portefeuille.*
(*Suite.*)

Le lendemain matin, Daniel, en pantoufles et en robe de chambre à coucher qui composait tout son appartement particulier au château de Méréville. Assis devant une table de chêne chargée d'actes de procédure, il lisait les proces-verbaux que lui avait remis la veille l'officier de gendarmerie et expédiait les ordres les plus urgents.

Il était absorbé par son travail, quand on frappa doucement à la porte, et, sur son invitation, le visiteur entra. C'était le Beau-François, son manteau sur le bras, comme s'il eût été prêt à partir.

Daniel l'accueillit non moins amicalement que la veille; après les compliments d'usage il le fit asseoir.

—Excusez-moi, cousin Ladrange, dit le Beau-François avec sa bonhomie doucereuse, mais je ne saurais demeurer longtemps auprès de vous. Je suis résolu à quitter le château ce matin.

—Quoi! si tôt! reprit le magistrat d'un air de reproche; voyons, monsieur Gauthier, pourquoi ne resteriez-vous pas avec nous au moins jusqu'à demain? Ce soir, nous signons le contrat.

—Ne me pressez pas à ce sujet, je vous prie, mon cher Daniel, reprit le Beau François en soupirant et en détournant la tête; soyez heureux avec Maria, je le souhaite sincèrement; mais n'insistez pas pour que je reste.

Daniel crut deviner un sentiment délicat dans ce refus, et il ne renouvela pas ses instances. Le Beau-François reprit après une pause:

—Vous savez, Ladrange, que j'ai certains intérêts à régler avec le notaire Laforêt; ne pourrais-je, avant mon départ, m'expliquer avec lui en votre présence? Je voudrais vous avoir pour témoin de ma franchise et de ma loyauté.

—Eh bien! pourquoi cette explication n'aurait-elle pas lieu ici, à l'instant même? Je suis fort curieux aussi de savoir pour quels motifs le notaire s'obstine à refuser de vous mettre en possession de votre héritage; des vices de forme et des subtilités de chicane ne sauraient excuser sa conduite.... Le ferai-je appeler? Maintenant, sans doute, il est remis de ses frayeurs d'hier au soir.

—On m'a dit que sa chambre était voisine de la mienne, répondit le Beau-François avec un calme parfait; et il a dû dormir d'un bon sommeil, car je ne l'ai pas entendu souffler de toute la nuit.

—Nous allons le savoir, répliqua Daniel.

Il se leva et sortit de la chambre pour aller appeler Comtois dans le corridor voisin.

Pendant cette courte absence, le Beau-François demeura seul dans la chambre du magistrat et promena un regard avide sur les objets qui couvraient la table. Au milieu des papiers timbrés, des dossiers épars sur le tapis, un portefeuille de maroquin attira son attention. Il se pencha en avant et aperçut le chiffre de Laforêt gravé en or sur le fermoir. Aussitôt un soupçon traversa son esprit. Ne se pouvait il pas que la veille, en arrivant, le notaire eût mis en dépôt cet objet entre les mains de Daniel? Cet étui ne renfermait-il pas les pièces accusatrices que le Beau-François avait cherchées vainement la nuit précédente? Cette pensée une fois entrée dans son cerveau, prit rapidement les proportions d'une certitude. L'œil fixe, la poitrine haletante, il contemplait ce portefeuille et songeait a s'en emparer. Incapable de résister à de pareilles tentations, il avança la main vers l'objet de sa convoitise; mais, comme il allait s'en saisir, Daniel rentra.

—Morbleu! dit le jeune magistrat sans remarquer le mouvement suspect de son hôte, Laforêt n'a qu'à bien se tenir! A nous deux nous aurons raison de lui, mon cher Gauthier, et nous le mettrons au pied du mur, je vous le promets. Je connais aussi les lois et la chicane, que diable.

—Ne vous montez pas la tête contre ce pauvre homme avant de l'avoir entendu, répliqua le Beau-François les yeux attachés sur le portefeuille, parole d'honneur, cousin Daniel, je ne lui veux pas de mal, et je suis sûr que, grâce à votre bienveillante intervention, les affaires vont s'arranger à la satisfaction commune.

Un pas précipité se fit entendre dans le corridor voisin, et la porte s'étant ouverte brusquement, Comtois entra pâle et défait.

—Eh bien, demanda Ladrange.

—Ah, monsieur Daniel, monsieur Daniel, dit le domestique d'un air bouleversé, quel malheur, et cela justement la veille de votre mariage... Que le bon Dieu ait pitié de nous.

—Qu'est-ce donc, Comtois, demanda Ladrange effrayé; le notaire serait-il plus malade.

Le vieux domestique se détourna tout tremblant sans répondre.

—Voyons, parlerez-vous. Je vous demande si vous avez vu M. Laforêt et si vous lui avez dit de ma part....

—Seigneur Dieu, monsieur Daniel, balbutia Comtois avec angoisse, comment vous apprendre cela? Il faut pourtant bien que vous le sachiez. Un évènement si subit, si imprévu, quand j'espérais qu'il n'y aurait plus que joie et prospérité dans cette maison!

—Mais enfin, apprenez-moi....

—Eh bien! donc, monsieur Daniel, tout à l'heure je suis allé frapper à la porte du notaire Laforêt pour lui porter votre message; on ne m'a pas répondu. J'ai frappé plus fort, et comme je ne recevais toujours pas de réponse, j'ai conçu quelques inquiétudes et je suis entré dans la chambre. Alors j'ai appelé; même silence. Ne sachant plus que penser, je me suis approché du lit, j'ai écarté les rideaux.... Le vieux monsieur avait l'air de dormir tranquillement; mais il étai mort.

—Grand Dieu! s'écria Daniel en pâlissant.

—Tiens! tiens! dit le Beau-François avec indifférence.

Mais revenant aussitôt à son rôle:

—Comment cela est-il possible? demanda-t-il chaleureusement; ce malheureux vieillard a dû se débattre, pousser des gémissements, appeler du secours; et moi, qui n'étais séparé de lui que par une porte, je n'ai pas entendu le moindre bruit.

—Le fait n'a rien d'extraordinaire, reprit Comtois, si le notaire est mort d'une attaque d'apoplexie. En pareil cas, le mal frappe comme la foudre, et l'on n'a même pas le temps de recommander son âme à Dieu.... Tout prouve qu'il en a été ainsi cette fois. Monsieur Daniel peut s'en souvenir: hier au soir le notaire avait la figure décomposée; il semblait même par moment que sa raison ne fût pas bien nette. Sans doute, dans la nuit, une nouvelle crise....

—Qui pouvait croire que cette émotion aurait des suites si funestes! dit Ladrange en se laissant tomber sur un siége, les larmes aux yeux. Pauvre Laforêt! n'avoir échappé aux assassins que pour venir mourir quelques heures plus tard sous le toit d'un ami!.... Mais au moins, Comtois, poursuivit-il, êtes-vous sûr que cette mort soit bien réelle, et qu'aucun secours....

Le vieux domestique secoua tristement la tête.

—Ah! monsieur, répondit-il j'ai eu souvent, trop souvent, l'occasion de reconnaître les signes certains de la mort. Quand j'ai touché ce pauvre homme, tout était fini depuis longtemps; il était roide et froid.

Ladrange demeurait absorbé dans sa douleur. Le Beau-François composait hypocritement son maintien sur celui de son parent, tout en observant du coin de l'œil le portefeuille du défunt et en cherchant les moyens de s'en rendre maître.

Enfin Daniel se leva.

L'affliction, reprit-il, ne doit pas me faire oublier mes devoirs de magistrat et de chef de maison; une mort aussi subite exige certaines formalités légales. Comtois, vous allez descendre au bourg, et vous irez de ma part requérir le docteur Delmas de se rendre ici sur le champ. En même temps, vous préviendrez Ruffin, le maire de la commune, que j'aurai besoin de son ministère, et vous le prierez de venir avec le docteur. Jusque-là, la chambre où se trouve le corps sera fermée, et personne n'y pénétra; allez m'en chercher la clé.

Le domestique sortait déjà pour exécuter ces ordres, quand Daniel le rappela:

—Comtois, lui dit-il, ne vous pressez pas de répandre cette triste nouvelle dans le château. Laissez-moi le soin de l'apprendre, avec les ménagements convenables, à ma tante, et surtout à ma chère Maria. Si l'on vous interroge, parlez seulement d'une grave indisposition qui nécessite les secours du médecin.

Comtois approuva par un signe ces sages dispositions et sortit. Après un moment d'absence il revint avec la clef, qu'il remit au jeune magistrat, puis il s'empressa de courir au village.

Il y eut un nouveau silence. Daniel était toujours rêveur et accablé. Le Beau-François imitait son attitude, l'air sombre, la tête penchée; cependant ses yeux à demi-clos ne quittaient pas le portefeuille convoité; et, par un mouvement insensible, il rapprochait son siége de la table, pour être à portée de le saisir au premier moment propice.

Pendant qu'il exécutait cette manœuvre, comptant toujours sur la douleur qui absorbait les facultés de Daniel, celui-ci se tourna distraitement vers lui et remarqua l'étrange expression de ses traits. En suivant la direction de ce regard presque magnétique du Beau François, ses yeux, à leur tour, rencontrèrent le portefeuille que le notaire lui avait confié la veille.

—Pauvre Laforêt! reprit-il avec tristesse; ne semble-t-il pas qu'il ait obéi à de tristes pressentiments en me remettant ces papiers? Jusqu'ici je n'ai pas voulu m'assurer par moi même de la nature de ce dépôt; mais les circonstances actuelles exigent impérieusement que je ne tarde pas davantage.

Il prit le portefeuille et en ouvrit le fermoir.

Le Beau-François fit un mouvement comme pour s'élancer sur son parent, lui arracher ce qu'il tenait à la main et s'enfuir dans la campagne. Qui l'en eût empêché? Daniel n'était pas de taille à lutter contre lui; personne au château ne pouvait lui disputer le passage; et les détours de cette vieille habitation lui étaient déjà familiers. Ce fut la conscience même de sa force qui l'arrêta. Le péril venu, il se plaisait à le braver. Aussi demeura-t-il immobile sur son siége; mais au lieu de conserver son masque

de douleur hypocrite, son visage prit franchement la caractère de férocité et d'audace qui lui était naturel. Son attitude était fière, provocatrice; son regard hardi et son sourire hautain semblaient défier le monde.

Cependant le jeune magistrat avait ouvert le portefeuille de Laforêt et en examinait attentivement le contenu. Tout à coup il tressaillit et darda un regard de feu sur le beau-François: celui-ci ne bougea pas, et son sourire devint encore plus amer. Mais déjà Daniel sollicité par un intérêt puissant, avait repris sa lecture.

Enfin il rejeta les papiers sur la table, et se penchant vers François, il lui dit d'une voix sourde et profonde:

—C'est vous, misérable!....c'est vous qui l'avez assassiné!...... Mais je le vengerai!

Cette fois, le chef des brigands d'Orgères ne semblait plus avoir de ressource que dans la force ouverte; heureusement pour Daniel, il ne songea qu'à jouer l'étonnement et l'ironie.

—Eh! mon cher cousin, dit-il d'un ton jovial, qu'est-ce qui vous prend donc! Quelle mouche vous pique! le chagrin de voir mourir ce vieux gratte-papier dans votre maison vous aurait-il troublé votre petit esprit?

—Ne prenez pas ce ton léger et insultant, qui ne convient pas à votre situation actuelle, reprit le magistrat avec énergie; vous ne m'abuserez pas maintenant..... Je vous connais, François Girodot, échappé des moyennes prisons de Dourdan.

—Je suis pourtant toujours votre parent Gouthier, répliqua le Beau François; si les chiffons que vous venez de lire sont au complet. vous ne pouvez pas plus douter de l'une que de l'autre de ces vérités.

—Quelle honte pour notre famille!..... dit Daniel avec désespoir; Faut il que, par la faute du frère de mon père, nos traditions de vertu et d'honneur soient si cruellement démenties? Mais, quoiqu'il arrive, je saurai me servir des autorités que la société m'a remises pour la défendre....Je connais mon devoir et je le remplirai.

—Comme vous voudrez, répliqua le beau François avec insouciance; mais le pourrez-vous et l'oserez-vous? J'en doute encore, mon excellent cousin.

—Si je l'oserai! s'écria Daniel hors de lui; quoi! vous auriez impunément commis dans ma maison un crime abominable? Oui, je m'explique tout maintenant poursuivit-il d'un air de réflexion; vous aviez le plus grand intérêt à empêcher les révélations du notaire; vous étiez irrité contre lui parce qu'il hésitait à vous payer une somme énorme à laquelle vous n'aviez plus de droits. Aussi peut-être n'êtes vous pas étranger à cette arrestation d'hier au soir, sur le grand chemin; et sans doute pour assurer votre secret, vous avez été capable, la nuit dernière....

—Oh! pour cela non, dit le Beau François; parole panachée, cousin Ladrange! le bonhomme a tout fait de bonne volonté. Vraiment! ajouta-t-il avec une sorte de cynisme sauvage, je ne chicanerais pas pour si peu.

Ces épouvantables paroles portèrent au comble l'exaspération du jeune magistrat.

Scélérat, s'écria-t-il, oserez-vous bien vous vanter de vos crimes en ma présence? Je vais.....

Il s'arrêta tout à coup.

—Eh bien! demanda François en croisant les jambes avec aisance qu'alliez-vous faire je vous prie?

Daniel se tut; il était seul au château avec des femmes et un vieillard, il n'avait pas d'armes, et l'attitude de son adversaire annonçait une énergique détermination.

(La suite au prochain numéro)

COURRIER DE ST-HYACINTHE

Vendredi, 22 Septembre, 1865.

Revue Parlementaire.

Province du Canada chambre du Conseil Législatif.

—Lundi après-midi, Son Excellence le gouverneur-général s'est rendu à trois heures à la salle des séances du Conseil législatif avec le cérémonial ordinaire et a prorogé les chambres par le discours suivant;

« *Honorables Messieurs du Conseil Législatif:*

Son Excellence a sanctionné ensuite les *bills* suivants.

Acte pour permettre aux aubains de transmettre et recueillir des immeubles en cette Porvince par succession.

Acte pour incorporer la Caisse de Bienfaisance de Tempérance section St. Jacques de la cité de Montréal; Acte pour incorporer les Sœurs de l'Assomption de la Sainte Vierge de la paroisse de St. Grégoire;

Acte pour amender le chapitre quinze des Statuts Refondus par le Bas-Canada concernant l'Instruction publique.

Acte pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement du chemin de fer de Brockville et Ottawa et pour d'autres fins.

Acte pour pourvoir à la conservation du bois.

Acte pour incorporer l'Union St. Henri des Tanneries des Rolands de la paroisse de Montréal.

Acte pour amender le chapitre soixante-et-quinze des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, concernant la division du Bas-Canada en comtés, en tant qu'il a rapport aux comtés de Rimouski et Gaspé.

Acte pour empêcher la propagation des chardons du Canada dans le Haut-Canada.

Acte pour amender les actes qui incorporent la ville de Lévis.

Acte pour amender l'acte intitulé: « Acte qui établit des dispositions spéciales concernant les deux chambres du parlement provincial. »

Acte pour amender l'acte vingt-sept Victoria chapitre onze concernant la perception des contributions scolaires.

Acte pour assurer aux femmes et aux enfants le bénéfice des assurances sur la vie de leurs maris et de leur parents.

Acte pour amender l'acte intitulé: « Acte concernant les cours de comtés. »

Acte pour incorporer la maison de refuge de Sainte-Brigitte de Montréal.

Acte concernant le Code Civil du Bas-Canada.

Acte pour changer le nom de « la Compagnie des consommateurs de gaz de Bytown » et pour confirmer amender et étendre ses pouvoirs de corporation sous le nom de « la Compagnie du gaz d'Ottawa. »

Acte pour permettre à Donald Alexandre Livingston d'être admis à la pratique de la médecine de la chirugie et de l'art obstétrique.

Acte pour confirmer un arpentage d'une partie du township d'Ely dans le comté de Shefford.

Acte concernant la compagnie des mines de la Baie de Gaspé.

Acte spécial d'incorporation de la compagnie de l'Hôtel et des Bains de Mer de Tadoussac.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer des voyageurs de la cité d'Ottawa.

Acte pour permettre à Joseph Ancil de Sainte Anne de la Pocatière et à Auguste Fournier de Saint-Jean Port Joli, d'être admis à la pratique du Notariat dans le Bas-Canada.

Acte pour pourvoir plus amplement à la punition des offenses contre la personne relativement au crime d'enlèvement (*kidnapping.*)

Acte pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement du chemin de fer du Canada.

Acte à l'effet d'amender de nouveau l'acte intitulé: « Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de la Compagnie du Richelieu. »

Acte pour incorporer le village de Berthier et pour l'ériger en ville.

Acte pour amender l'acte passé dans les 27 et 28 années du règne de Sa Majesté concernant l'octroi de chartres d'incorporation aux compagnies manufacturières, minières et autres.

Acte pour incorporer la compagnie de Navigation de Longueuil.

Acte pour amender l'acte pour incorporer les associations d'assurance mutuelle des fabriques des diocèses de Québec et des Trois-Rivières, et de Montréal et de St. Hyacinthe.

Acte pour amender l'acte concernant la Faillite, 1864.

Acte pour autoriser les curés et marguilliers de l'œuvre et fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Québec à emprunter une certaine somme d'argent en affectant à sa sureté les biens de la dite fabrique.

Acte pour amender l'acte pour incorporer l'association homœopathique de Montreal, et pour en changer le nom en celui de « Le collège homœopathique des médecins et chirurgiens de Montréal. »

Acte concernant la qualification des Juges de Paix.

Acte pour abolir la peine de mort en certains cas.

Acte pour amender le chapitre trente-deux des Statuts Refondus du Canada, concernant le bureau d'agriculture et les sociétés d'agriculture.

Acte pour confirmer l'arpentage actuel du townships de Bulstrode.

Acte concernant la Cour du Banc de la Reine dans le Bas Canada.

Acte pour amender "l'acte des mines d'or," vingt-septième et vingt-huitième Victoria chapitre neuf.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Mont-Royal.

Acte pour faciliter davantage les transactions commerciales.

Acte pour prévenir l'introduction et la propagation de maladies qui attaquent certains animaux.

Acte pour incorporer le curé de la paroisse de Notre Dame de Québec.

Acte pour incorporer la société de la caisse d'Epargne de St. Roch de Montreal.

Acte concernant l'érection des villes et des villages dans le Bas-Canada.

Acte pour amender l'acte concernant le Notariat.

Acte pour faliciter les poursuites en vertu de l'acte concernant les aubergistes et la vente des liqueurs enivrantes.

Acte pour amender l'acte concernant la procédure ordinaire dans les cours supérieure et de circuit, du Bas-Canada.—Acte pour incorporer la banque de l'Union du Bas-Canada.—Acte pour incorporer la banque de Northumberland,—Acte pour amender les actes concernant la construction et réparation des églises, presbytères et cimetières. Acte pour amender l'acte relatif aux droits d'accise; Acte pour arrêter la propagation des maladies contagieuses dans certaines stations navales et militaires en cette province; Acte pour amender le chapitre soixante-deux des Statuts Refondus du Canada et pour mieux régler la pêche et protéger les pêcheries.

: Acte pour amender et consolider les dispositions contenues dans les actes et ordonnances relatifs à l'incorporation et à l'approvisionnement d'eau de la cité de Québec; Acte pour amender de nouveau l'acte concernant la milice; Acte pour étendre et amender les actes concernant les travaux publics en ce qui se rattache aux travaux reliés à la défense de la province; Acte pour appliquer l'acte pour imposer des droits sur les billets promissoires et lettres de change à tous billets et lettres de change quel qu'en soit le montant, et pour amender autrement le dit acte; Acte pour incorporer l'Institut canadien français de la cité d'Ottawa; Acte pour amender la trente-neuvième section du chapitre trente-sept des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, concernant l'authentication des certificats de décharge exécutés devant témoins; Acte pour amender l'acte pour pourvoir à la nomination d'un gardien de port pour le havre de Montréal; Acte pour amender l'acte municipal refondu du Bas-Canada; Acte relatif aux subventions postales des chemins de fer; Acte pour pourvoir de nouveau au creusement du chenal a navires entre Montréal et Québec; Acte pour amender le chapitre 88 des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, intitulé: "Acte pour Sauvegarder les droits de corporation et en assurer l'exercice; Acte pour amender le chapitre 63 des Statuts Refondus du Bas-Canada, concernant les Compagnies à fonds Social, manufacturières et autres; Acte pour autoriser la ville St. Marie à émettre des debentures pour racheter ses débentures en circulation pour lesquelles il n'a pas été créée de fonds d'amortissement; Acte pour autoriser la formation de compagnies ou association compératives ayant pour but d'exploiter en commun une industrie; Acte pour amender l'Acte concernant les procureurs; Acte pour amender le chapitre dix des Statuts Refondus pour le Bas-Canada concernant les serments et sociétés illicites; Acte pour pourvoir à la nomination des Commissaires pour s'enquérir des affaires de la Caisse d'Economie de St. Roch de Québec; Acte pour amender le chapitre 19 des Statuts Refondus pour le Haut-Canada concernant les Cours de division; Acte Supplémentaire à l'Acte de la présente Session intitulé: "Acte pour régler les qualifications des medecins et chirurgiens pratiquants dans le Haut-Canada.

Alors, l'Honorable Orateur de l'Assemblée Législative a adressé la parole à Son Excellence le Gouverneur-Général, comme suit:

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Parmi les mesures qui ont engagé l'attention du Parlement durant cette session, le premier rang doit être assigné au Bill relatif au Code Civil du Bas-Canada. Ce Code fait le plus grand honneur à l'habileté et au savoir des codificateurs, et vaudra certainement à la jurisprudence du Bas-Canada l'approbation distinguée des savants jurisconsultes de l'étranger.

D'autres Bills à l'effet d'améliorer la loi, dans le Haut-Canada,—pour rendre plus sûrs les titres des immeubles,—concernant la propriété et les fidéicommis,—concernant l'enrégistrement des instruments relatifs aux terres,—qui ont été passés par la Législature, ne manqueront point, dans leur mise à exécution, de favoriser grandement les intérêts ruraux dans cette section du pays.

Comparé au nombre des Bills publics, celui des Bills privés qui ont occupé l'attention de la Chambre pendant cette session est très-considérable.

L'avancement des entreprises agricoles et commerciales, l'encouragement de l'industrie manufacturière et le développement des richesses minérales qui sont enfouies dans toutes les parties de notre sol, sont des choses d'une importance vitale pour le public en général. Le nombre toujours croissant, depuis quelques années, de pétitions demandant la passation de Bills privés, est indubitablement un indice certain de la prospérité croissante du pays, de l'accroissement de ses ressources, du progrès des entreprises industrielles, et qui augure bien de la prospérité du pays à l'avenir.

Les dépêches importantes qui ont été soumises au parlement, par ordre de votre Excellence, concernant la confédération des Provinces de l'Amérique du Nord Britannique, contribueront sans doute à éclairer l'opinion publique dans ce pays sur les questions importantes auxquelles elles se rapportent. Bien que le temps ne soit pas encore arrivé de légiférer de nouveau sur ce sujet, on doit néanmoins espérer avec confiance que les discussions qui ont eu lieu au parlement durant la présente session auront pour effet de favoriser l'accomplissement de ce grand projet, du succès duquel dépend entièrement l'avenir de l'Amerique du Nord Britannique.

J'ai maintenant l'honneur de présenter à la sanction de votre Excellence un Bill intitulé:

Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du gouvernement civil, et à autres besoins du ressort du service public, pour l'année fiscale expirant le trentième jour de juin, mil huit cent soixante-et-six.

A ce bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants:

Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance, et sanctionne ce bill.

Après quoi il a plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL clore la quatrième Session du Huitième Parlement Provincial par le discours suivant:

» *Messieurs de l'assemblée Législative.*

» Je suis heureux de pouvoir mettre fin à vos travaux parlementaires.

» L'Acte que vous avez passé pour la codification et la refonte des Lois Civiles du Bas-Canada ne peut manquer d'avoir d'heureux résultats pour ceux qui sont destinés à vivre sous le régime de ces lois.

Les Actes que vous avez passés pour l'abolition de la peine de mort en certains cas et pour l'amélioration du système d'enrégistrement et de la loi des écoles secondaires (grammar schools) du Haut-Canada, contribueront aussi je n'en doute pas, au bon gouvernement et à la prospérité du peuple de cette Province.

» *Messieurs de l'Assemblée Législative:*

» Je vous remercie des subsides que vous avez votés pour le service public de la Province et je vous assure que je n'aurais rien de plus à cœur ainsi que mes aviseurs, que les administrer avec économie.

» *Honorables Messieurs et Messieurs:*

» Je vous félicite de l'abondante récolte dont il a plû à la divine Providence de favoriser notre pays et je me flatte que de retour dans vos foyers, vous userez de votre influence parmi le peuple que vous représentez de manière à lui faire témoigner sa reconnaissance envers le Tout-Puissant par l'accomplissement consciencieux de ses devoirs sociaux dont le bien-être général de la communauté dépend tout autant que de l'accomplissement de ses devoirs politiques.

CONCOURS AGRICOLES.

COMTE DE ST. HYACINTHE.

Mardi, avait lieu à St. Hyacinthe, sur la place du marché à foin, l'Exposition Agricole du Comté. Le temps a été des plus favorable pour l'occasion. Toute la journée nous avons eu un soleil radieux, au milieu d'un ciel sans nuage.

Il y avait un grand nombre de cultivateurs, venus de toutes les paroisses du Comté. Presque tous étaient des membres de la Société d'Agriculture; mais nous avons été surpris d'en rencontrer autant qui n'avaient rien a exhiber.

Généralement on a paru bien satisfait du nombre des entrées dans chaque classe surtout de la qualité des différents échantillons.

Les classes ovine et chevaline étaient les mieux représentées. La classe bovine contenait différents sujets de la plus belle espèce, mais elle nous a paru pourtant inférieure aux deux premières classes.

Le département que nous appelerons industriel, celui des étoffes, du beurre, sucre, miel, syrop, savon, qui se trouvait dans le marché du centre, était très intéressant. On voit par ce département, qui est surtout celui de la laborieuse compagne du cultivateur, que pour le bon goût, la propreté et surtout pour l'industrie la femme canadienne n'en cède à aucune autre. La femme du cultivateur est un type de la véritable femme. Elle a non seulement un trésor de tendresse et d'affection à donner à sa famille, mais encore elle partage avec son mari les charges de la famille, elle a le soin de son éducation et de plus elle contribue dans la mesure de ses forces à pourvoir à sa subsistance. Ah! si toutes les femmes dans notre société remplissaient aussi bien leurs devoirs d'épouses, s'acquittaient aussi bien de leur mission!

Nous pourrions difficilement mentionner les noms des propriétaires des objets les plus dignes d'attention. Malgré notre bonne volonté il nous a été impossible de nous les procurer. Sous ce rapport notre compte-rendu ne saurait être aussi complet que nous étions disposé à le faire.

Dans la classe bovine, nous avons remarqué six ou sept laitières de la plus belle espèce. Trois appartenaient au Séminaire, les autres à M. Gaucher, de St. Damase, à M. Tétreault, et à M. Henshaw. Un jeune taureau d'un an appartenant à M. Leclère était aussi très remarquable.

La race porcine était bien représentée. Le Séminaire a exhibé une couple de porcs, dont l'un surtout, pour sa forme et son type particulier, a attiré l'attention.

Les moutons étaient en grand nombre et faisaient honneur à leurs propriétaires.

M. Magloire Benoit, de Laprésentation, qui remporte les premiers prix depuis plusieurs années, a été battu cette année par MM. Victor et J. Bte. Lussier, de St. Denis, pour les vieux moutons, et M. Jinson, de Laprésentation, pour les béliers du printemps. Ce n'est pas à dire pour cela que la race des moutons de M. Benoit ait dégénéré, au contraire, certaines brebis qu'il a exhibées étaient en tout point dignes de la renommée qu'il s'est faite dans le comté, mais ses confrères ont été plus heureux que lui sous certains rapports. Une brebis de l'année, noire, de M. Daudlin, de St. Barnabé, a remporté un premier prix et en était bien digne. La toison de cette brebis était remarquable sous tous rapports.

La classe chevaline était nombreuse et remarquable. M. Victor Côté, de cette ville, nous a paru avoir remporté la palme par une belle pouliche de deux à trois ans.

Les juments poulinières étaient au nombre de quarante sur le rond. La plupart pouvaient être considérées comme supérieures pour la forme et la grosseur.

Il y avait quelques instruments aratoires d'exposés. Nous en avons remarqué un qui est une nouvelle invention. C'est une machine pour semer le mil, qui était exposée par M. Pacaud, et a été fabriquée par M. Archambault, de St. Hilaire. Cette machine est assez ingénieuse, peu compliquée, peu dispendieuse et au dire de tous ceux qui la connaissent est très bien appropriée aux fins auxquelles elle est destinée.

Maintenant si nous voulions considérer le département manufacturier de l'exposition, nous aurions beaucoup à dire sur les belles étoffes, flanelles, toiles, couvertes et autres objets que nous avons admirés. Nous nous contenterions de féliciter les cultivateurs sur les progrès étonnants qui ont été faits dans cette branche d'industrie depuis quelques années. En examinant ces magnifiques produits de la ferme, nous avons pu nous convaincre que si le luxe venait à disparaître de nos campagnes, les cultivateurs trouveraient sur leurs fermes de quoi suffir à tous leurs besoins et s'ils oubliaient le chemin qui conduit au magasin nous reverrions la prospérité et la fortune, en peu de temps, sourire de nouveau à la classe agricole.

La fête du jour s'est terminée par un diner offert par les Directeurs aux Juges de l'Exposition et à plusieurs invités parmi lesquels l'hon. Juge Sicotte, L. Delorme, Ecr. J. C. Perreault, écuyer ex-présidents de la société, et des agriculteurs distingués du Comté de Bagot et les représentants des Journaux de cette ville. Le diner avait lieu à l'*Hôtel du Peuple*, tenu par M. Godfroy Dagenault.

Il y avait près d'une centaine de personnes à table, M. Pierre Bouchard, de la paroisse de St. Hyacinthe, président de la Société, occupait le haut bout de la table ayant à sa droite l'hon. M. Sicotte, et à sa gauche M. Beauchemin, de St. Pie.

Nous laisserons à de plus justes appréciateurs que nous le soin de faire l'éloge des mets et des vins dont notre hôte nous a régalés.

Sur la fin du diner les Santés d'usage furent portées par M. le Président:

A Notre Gracieuse Souveraine, A Son Excellence le Gouverneur-Général. Vinrent ensuite les santés de circonstance, celle "aux juges de l'Exposition" "à la Société d'agriculture du Comté de St. Hyacinthe," à M. le Président et à M. le Secrétaire Trésorier pour reconnaître la manière habile dont ils s'étaient acquittés de leurs charges.

M. Beauchemin, et M. Antoine Cassavant, de St. Dominique répondirent à la première Santé. Ils parlèrent en termes très favorables de notre Exposition et se plûrent à signaler, les progrès faits dans notre comté, tant sous le rapport industriel, que dans l'élevage des animaux.

L'Hon. M. Sicotte parla longuement en réponse à la seconde santé. Il signala quelques uns des défauts qui se rencontrent dans notre culture. Il invita les cultivateurs à se livrer plus à l'étude de l'agriculture, surtout à apprendre à se rendre compte des progrès qui se font chaque jour dans cette branche et à tâcher de profiter des expériences faites par les autres.

La santé de l'hon. Juge Sicotte ayant été proposée. M. Perreault rappela ce que cet honorable monsieur a fait pour la Société d'Agriculture du comté, les prix, généreux qu'il accorde depuis quelques années.

Monsieur Narcisse Blais, de St. Pie, fut invité à répondre à la Santé, à la Société d'agriculture du Comté de Bagot. Il crut devoir décliner l'honneur, vu qu'il ne lui convenait pas de faire l'éloge d'une Société dont il est un des membres et demanda à M. Delorme de vouloir bien le remplacer. M. Delorme prit de là occasion de nous faire connaître ses théories sur l'agriculture. Il signala, en connaisseur, les différents modes de culture qu'il savait les mieux appropriés à notre sol. Vu ses longues études et son expérience de plusieurs années ce monsieur possède des idées très exactes en agriculture et il sut en faire profiter son auditoire.

M. R. E. Fontaine et M. L. G. Glade répondirent à la santé "à La Presse."

M. Fontaine sut s'en acquitter avec tact et esprit.

M. Glade parla du mouvement qui se fait dans notre Société en faveur de l'étude de l'agriculture. Il dit quelques mots de l'Ecole d'Agriculture de St. Anne de La-Pocatière, comme devant produire les meilleurs résultats au milieu de nous sous ce rapport.

On se garda bien d'oublier de porter la Santé "aux Dames."

Un jeune [illegible] de l'assemblée fut invité à y répondre.

Il était minuit passé lorsque M. le président se leva de table. Le diner fut très gai et bien rempli par d'intéressants discours. Une discussion sur certains points d'agriculture, à laquelle prirent part, MM. Sicotte, Blais, Perreault, Cassavant, Beauchemin et Mattieu, a surtout beaucoup intéressé.

Nous regrettons que l'espace dont nous pouvons disposer ne nous permette pas de rapporter toutes les excellentes choses que nous avons eu l'avantage d'entendre sur l'agriculture.

LISTE DES PRIX ACCORDÉS A L'EXPOSITION DU COMTÉ DE ST. HYACINTHE.

Pour le meilleur Etalon de plus de 4 ans; 1er prix, H Barbeau, ville; 2e [illegible] de St. Hyacinthe; 3e J Bourgeois, st. Denis.

Pour le meilleur Etalon de 3 à 4 ans; 1er prix, B Beauregard, st. Damase; 2e Damase Beauregard, N D de st. Hyacinthe; 3e Frs Larivière, Laprésentation.

Pour le meilleur Poulain entier de 2 à 3 ans; Prix Extra Louis Lapré, N D de st. Hyacinthe; 1er prix, Jean Leblanc, st. Denis; 2e G H Henshaw, N D de st. Hyacinthe; 3e Frs Gagnon, Laprésentation.

Pour le meilleur Poulain entier de 1 à 2 ans; 1er prix, Jos Michon, Laprésentation; 2e Frs Guertin, N D de st. Hyacinthe; 3e Basile Maingo, N D de st. Hyacinthe.

Pour la meilleure Jument poulinière avec son Poulain; 1er prix, J B Vaugelé, st. Charles; 2e Chs Dion, N D de Hyacinthe; 3e Victor Côté, Ville; 4e Paul Girouard, N D de st. Hyacinthe; 5e Basile Benoit, st. Charles.

Pour la meilleure Pouliche de 2 à 3 ans; 1er prix, V Côté, Ville; 2e J B Laflamme, st. Denis; 3e Eusèbe Gaudette, st. Denis.

Pour la meilleure Pouliche d'un an; 1er prix, Jacques Ledoux, st. Hyacinthe; 2e Séminaire de st. Hyacinthe; 3e Paul Hévey, st. Hyacinthe.

Pour la meilleure Paire de Chevaux de Trait; 1er prix, Toussaint Lemonde, st. Damase; 2e Henri Gauvin, N D de st. Hyacinthe; 3e Jos Poulin, N-D de st. Hyacinthe; 4e N Provost, Laprésentation; 5e Etienne Bernier, N D de st. Hyacinthe.

Pour la meilleure paire de chevaux de trait; 1er prix T [illegible] Lemonde st Damase, 2e H. Gauvin N.D. de St Hyacinthe, 3e Jos. Poulin, st. Hyacinthe le Confesseur, 4e. N. Provost Laprésentation, 5e. Etienne Bernier N D. st. Hyacinthe.

Pour le meilleur taureau de 2 ans ou plus; 1er prix Pierre Palardy Laprésentation, 2e Séminaire de st. Hyacinthe, 3e M. Cassavant N. D. de st. Hyacinthe, 4e A. Martel N. D. de st. Hyacinthe.

Pour le meilleur taureau d'un an; 1er prix P. E. Leclère N. D. de st. Hyacinthe, 2e J. C. Perrault, st. H. le Confesseur, 3e veuve J. B. Boulé st. Hyacinthe le Confesseur.

Pour la meilleure Vache à lait; 1er prix, Geo Henshaw, N D de st. Hyacinthe; 2e P E Leclère N D de st. Hyacinthe; 3e Jos Poulin, N D de st. Hyacinthe; 4e H Mathieu, Laprésentation; 5e J Cloutier, st. Hyacinthe Confesseur.

Pour la meilleure Génice de 2 ans; 1er prix, G H Henshaw, N D de st. Hyacinthe; 2e N Hébert, st. Charles; 3e J B Laboaté, N D de st. Hyacinthe.

Pour la meilleure Génice d'un an; 1er prix, E Cossette, N D de st. Hyacinthe; 2e Guillaume Laprise, st. Hyacinthe Confesseur; 3e Séminaire de st. Hyacinthe.

Pour le meilleur Veau de l'année; 1er prix, Bruno Beauregard, N D st. Hyacinthe; 2e J B Daigle, st. Damase; 3e J B Jacques, N D de st. Hyacinthe.

Pour le meilleur Bélier de 2 ans au plus; 1er prix, J B Lussier, st. Denis; 2e Victor Lussier, st. Denis; 3e Calix Gaucher, st. Damase.

Pour le meilleur Bélier d'un an; 1er prix, C Chabotte, Laprésentation; 2e Magloire Benoit, Laprésentation; 3e Xavier Chainée, st. Damase.

Pour le meilleur bélier de l'année; 1er prix J. Jinson, Laprésentation, 2e Séminaire de St. Hyacinthe, 3e Mag Cassavant N. D. de St. Hyacinthe.

Pour la meilleure brebis de 2 ans ou plus; 1er Victor Lussier St. Denis, 2e Mag Benoit Laprésentation, 3e Olé[illegible] Chabot Laprésentation.

Pour la meilleure brebis d'un an; 1er prix Jos. Lussier st. Denis, 2e Eusèbe Tessier st. Damase, 3e Mag Benoit Laprésentation.

Pour la meilleure brebis de l'année; 1er prix J. B. Daudlin st. Barnabé, 2e. Jos Lussier St. Denis, 3e Jos Michon Laprésentation.

Pour le meilleur cochon entier; 1er prix Ant Martel N. D. de st. Hyacinthe, 2e Séminaire de st. Hyacinthe, 4e J B Vien N. D. de st. Hyacinthe.

Pour la meilleure truie gardée pour élever; 1er prix A Hébert, 2e Basile Demaine, 3e Séminaire de st. Hyacinthe.

Pour les meilleures 12 lbs de sucre; 1er prix, Bernard Messier, Laprésentation; 2e C Chapdelaine, st. Jude, 3e J B Michon, Laprésentation.

Pour les meilleures 20 lbs de beurre; 1er prix Alexis Chapdelaine, st. Barnabé; 2e Eusèbe Cloutier, st. Barnabé; 3e Calix Gaucher st. Damase; 4e Jos Plamondon, Laprésentation; 5e Pierre Marie, Grand-Rang st. Hyacinthe.

Pour les meilleures 10 lbs de fromage; 1er prix, Charles Dion, N D st. Hyacinthe; 2e Benjamin Dion, N D de st. Hyacinthe; 3e Calixte Gaucher, st. Damase.

Pour les meilleures 10 lbs de savon; 1er prix, Léon [illegible], st. Jude; 2e Jos Loiselle, st. Charles; 3e Jos Poulin, st. Hyacinthe.

Pour les meilleures 10 lbs de Miel, 1er prix, E Tessier, st. Damase; 2e F X Beauregard; 3e G Ayotte.

Pour le meilleur gallon de Syrop du Pays; 1er prix, Benjamin Dion, N D st. Hyacinthe; 2e N Hébert, st. Charles, 3e Bonaventure, Cloutier, st. Hyacinthe.

Pour les meilleures 10 verges de Toile du Pays, 1er prix, J S Lamothe, 2e Etienne Bernier, N D de st. Hyacinthe, 3e Frs Lagrenière, st. Denis, 4e Toussaint Archambault.

Pour la meilleure Courte-Pointe ou couvre-pieds, 1er prix, Calixte Gaucher, st. Damase, 2e Pierre Pelletier, 3e David Bernard, ville, 4e Barthélemi Girard, st. Hyacinthe.

Pour les meilleures 10 verges d'étoffe croisée et foulée; 1er prix Jos Viens st. André, 2e Gédéon Malo st. Damase, 3e Barthélemi Girard N. D. de st. Hyacinthe.

Pour les meilleures 10 verges d'étoffe légère non foulée ni pressée; 1er prix P. Auger st. Damase, 2e Louis Tétreault Laprésentation, 2e P. Desmarais N. D. de st. Hyacinthe.

Pour les meilleures 10 verges de flanelle du pays; 1er prix P Auger St. Damase, 2e Etienne Bernier N. D. de St. Hyacinthe. 3e J. B. Auger.

Prix Extra.

Le bureau des Directeurs de cette société doit à la générosité de l'hon. Juge Sicotte d'avoir pu accorder les prix extra suivants; un prix de $15 pour les trois plus belles vaches au dessus de 3 ans J. B. Tétreault Laprésentation, un prix de $6 pour les deux plus belles vaches, au dessus de 3 ans Calix Gaucher, st. Damase, un prix de $6 pour les 2 plus belles vaches de 3 ans Séminaire de st. Hyacinthe, un prix de $6 pour les 2 plus belles taures de 2 ans [illegible], un prix de $12 pour les 3 plus belles brebis de 2 ans Mag Benoit Laprésentation, un prix de $6 pour les 3 plus belles brebis d'un an J. B. Lussier st. Denis, un prix $6 pour les meilleures 10 verges d'étoffe croisée et foulée Louis Michon Laprésentation, un prix de $6 pour les meilleures 10 verges d'étoffe légère non foulée ni pressée Frs Lagrenière, un prix de $6 pour les meilleures 10 verges de flanelle pure laine P Desmarais N. D. de St. Hyacinthe, un prix de $10 pour la meilleure paire de couverte pure laine Ant Martel, un prix de $6 pour le meilleur châle double pure laine Etienne Bernier N D de St Hyacinthe, un prix de $4 pour le meilleur châle simple pure laine [illegible], un prix de $6 pour les meilleures 25 livres de sucre d'érable P Auger.

MENTION HONORABLE.

Jos Bélanger, un tapis natté et [illegible] en laine. Pierre Marie, Grand-Rang. Un tapis en laine [illegible] fait au métier. Un tapis tricoté en laine pour [illegible] de Voiture d'hiver.

Antoine Martel Deux robes de voiture en peau de Mouton [illegible] avec la laine.

Joseph Charbonneau. Laine en [illegible].

Alexandre Choquet. Un Bonnet.

M. Morisseau. [illegible]

COMTE DE ROUVILLE.

Mercredi, nous avons eu le plaisir d'assister au concours agricole du comté de Rouville, tenu en la paroisse de St. Césaire, en lieu appelé Rougemont.

Le site que l'on avait choisi pour l'exposition est un des plus pittoresques que l'on puisse rencontrer dans nos campagnes, d'ordinaire si monotones. Nous y arrivâmes en tournant le mont Rougemont, au Sud. A notre droite s'élevait la verdoyante montagne, toute couverte d'arbres magnifiques jusqu'au sommet, tandis qu'à notre gauche, aussi loin que la vue pouvait porter, s'étendait une magnifique vallée, émaillée d'arbres, de villages, et de collines. Au milieu de touffes d'arbres, ou de blanches maisonnettes, nous apercevions ici et là quelques clochers, comme ceux de St. Césaire et de l'Ange-Gardien, et à l'aide des arbres qui le bordent, nous pouvions suivre aussi le cours de notre cher Yamaska. Ce riant tableau avait pour cadre les montagnes bleues du levant, si lois, qu'elles semblaient se perdre avec l'azur du Ciel. Ajoutons que la route du rang que nous suivions est bordée, chaque côté, de vergers, dont les pommiers étaient encore tout chargés de leurs fruits. Les résidences des heureux habitants de cette localité sont riantes et coquettes, souvent au milieu de vergers et presque toujours à demi cachées par des plantes grimpantes; elles annoncent l'aisance et le bon goût.

Les animaux et les objets entrés au concours étaient réunis sur une des magnifiques fermes de Michel Fregeau, Ecr., maire de la paroisse de St. Césaire, au pied du mont Rougemont au Sud Ouest. Le terrain était très vaste et des mieux appropriés pour l'occasion.

L'Exposition s'ouvrit vers une heure par l'opération des Juges nommés pour l'occasion.

[illegible]

La classe ovine était incontestablement la mieux représentée, après elle peut venir la classe bovine.

Nous allons dire un mot de toutes.

CLASSE CHEVALINE.

Les Juges étaient messieurs François Pariseau, de St. Hilaire, Louis Marcoux, de Ste. Marie et Octave Sénecal, de St. Césaire. Nous avouerons que cette classe ne nous a pas paru atteindre à la hauteur de quelques autres. Les étalons, les poulains, les juments qui étaient au nombre de 25 sur le rond, étaient sans doute remarquables sous plusieurs rapports, mais ne nous ont offert aucun type particulier. Nous devons pourtant excepter le magnifique poulain de deux ans de M. Etienne Poulain.

Il était tellement supérieur qu'il a pu concourir avec les étalons et obtenir un prix. Son poil est dran, il est d'une hauteur colossale, mais du reste bien proportionné.

CLASSE BOVINE.

Les Juges étaient Messieurs Louis Gobeille, de l'Ange Gardien, Napoléon Letêtu de St. Hilaire et Isidore Blanchard, de St. Marc.

Cette classe était représentée très avantageusement par pas moins de sept taureaux supérieurs, une dizaine de laitières de premier ordre et des jeunes veaux en grand nombre. Un taureau d'un an, Ayrshire pur, appartenant à M. Pierre Gingras, de Ste. Marie, a attiré l'attention de tous les connaisseurs et a mérité leur suffrage. En général, nous avons remarqué que les races sont croisées, de Durham et Ayrshire. Deux veaux, l'un de M. James, l'autre de M. J. R. Standish n'auraient pas été déplacés dans une exposition provinciale.

Deux bœufs, l'un de M. Augustin Meunier, l'autre de M. Léandre Noiseux, n'ont pas remporté de prix parce qu'ils ont paru trop vieux aux Juges, mais par leur grasseur, et leur forme, ils ont été admirés de tous ceux qui les vus. Une belle laitière, appartenant à M. le Curé St. George a partagé le sort des bœufs de MM. Meunier et Noiseux pour la même raison.

Nous avons remarqué que les laitières n'avaient pas la taille, la hauteur surtout de quelques unes de celles que nous avons vues à St. Hyacinthe. Sous ce rapport nous avons observé beaucoup d'uniformité parmi les vaches exhibées à Rouville. Nous croyons que cela est dû à ce que les vaches de ce comté appartiennent à peu près exclusivement à la race canadienne. On finira sans doute par introduire quelque peu de Ayrshire dans cette race, excellente d'ailleurs et adaptée à notre climat. Les taureaux Ayrshire que l'on élève nous font croire que d'ici à quelques années la race bovine sera beaucoup améliorée dans ce comté.

RACE OVINE.

Voici les noms des Juges:

Messieurs Alfred Beauchemin, de St. Pie, Antoine Casavant, de St. Dominique, Siméon Bélisle, de St. Pie.

Le comté de Rouville est très renommé pour les beaux moutons qu'il a fournis au pays.

Les moutons qui ont été montrés mercredi confirment d'avantage l'opinion que nous avions du comté sous ce rapport. Les brebis de M. Samuel Bessette, le bélier de M. E. Poulin et les brebis de l'année de M. Alfred Sicotte, semblaient défier toute concurrence. Les toisons de quelques-uns de ces moutons nous ont paru très remarquables pour la qualité et la longueur de la laine. Un cultivateur du comté a acheté, il y a deux ans, un couple de moutons qu'il a payé deux cent quarante piastres. On peut lui demander aujourd'hui, s'il regrette les dépenses qu'il a faites pour améliorer son troupeau. Il vend généralement dix fois le prix ordinaire tous les moutons qui sortent de sa bergerie.

RACE PORCINE.

Les juges étaient les mêmes que pour ceux des produits que nous nommons plus bas.

Les cochons étaient de deux à trois races differentes, chacune d'elle avec ses qualités propres. Il y avait de beaux échantillons, mais pas en grand nombre.

On ne donne des prix que pour les cochons qui sont gardés pour élever et pour s'assurer que cette condition sera observée, on ne paie les prix qu'en mars et sur un certificat produit devant le secrétaire établissant que le cochon ou la truie pour lequel on a obtenu un prix, est vivant.

BEURRE, FROMAGE, SUCRE, ÉTOFFE, FLANELLE, TOILE ETC.,

Les Juges : MM. Louis Auclair, de St. Hilaire. Joseph Choquet, de St. Grégoire, Godfroy Laguë, de St. Césaire.

Cette classe est des plus intéressante. A Rouville, comme à St. Hyacinthe, la femme canadienne est industrieuse, habile et laborieuse, qualités qui font naître sous ses mains les merveilles d'industrie et de bon goût que nous avons admirées aux Expositions de ces localités.

En fait de tissus, nous avons eu beaucoup de belles choses à admirer ; plusieurs pièces de grosse étoffe canadienne d'une excellente qualité, étaient exhibées pour attester que ce n'est pas en vain que l'on a amélioré la race des moutons dans le Comté de Rouville.

Un rouleau de toile, exposé par M. Sias Bachilder, de St. Césaire, était d'une finesse de tissu que nous n'avions jamais rencontré encore dans la toile fabriquée chez les cultivateurs. Un rouleau de toile ouvrée de M. Charles Desnoyers, de St. Jean Baptiste, a excité l'admiration de tous les connaisseurs. On a accordé aussi beaucoup d'attention à une pièce de toile faite en coutil. Il y avait plusieurs pièces de toile de couleur qui mériteraient bien d'être mentionnées. Nous référons à la liste des prix pour connaître le nom des habiles ouvrières auxquelles elles étaient dues.

PETITS OUVRAGES EN LAINE ET AUTRES.

Les Juges de cette classe qu'on a appelée *fancy works*, étaient : M. le Dr. Béïque, de St. Jean Baptiste, M. M. Pierre Gigault et Michel Frégeau, de St. Césaire.

Un châle de laine noire broché, de magnifiques couvre-pieds entr'autres celui de M. Frégeau, et un petit châle en laine, fait au métier, de très belles jupes, d'étoffe légère, un manteau d'enfant, un porte-manteau, brodé en laine de berlin, nous ont paru les objets plus remarquables dans cette classe.

FRUITS.

M. C. E. Letêtu, de St. Hilaire, a remporté la palme dans cette classe pour ses belles pommes et ses raisins. Il exposait trois espèces de ces derniers. Son Fontaine bleau, qui seul est arrivé à maturité, était le plus beau.

La culture du raisin et d'autres fruits est une spécialité pour M. Letêtu. L'an dernier il a récolté 1000 livres de raisin, dont il a trouvé un débit très avantageux. Cette année a été défavorable à la culture de la vigne, aussi M. Letêtu ne s'attend pas à avoir plus d' 400livres de raisin à l'automne. On nous a dit que ce monsieur fabrique d'excellents vins. Nous avons goûté à un syrop qu'il extrait de la bettrave. Nous l'avons trouvé d'une saveur très-agréable. Il en a fait quarante gallons cette année.

M. Boissy, de St. Hilaire, avait un panier de très belles pommes. Elles étaient surtout remarquables par leur grosseur. Une politesse d'un des directeurs de la Société nous permet de lui dire qu'elles sont aussi très agréables au goût. Nous pouvons en toute sureté les recommander aux gourmets.

EXTRA.

M. le Major Campbell, président de la Société, en qui le pays reconnait un des plus zélés promoteurs de la science agricole au milieu de nous, accorde deux prix extra, dont l'un, de $5, est pour le meilleur instrument aratoire.

Ce prix a été remporté, cette année, par M. Louis Ouimet, de St. Césaire, pour une herse à deux chevaux, composée de trois parties et qui est un instrument perfectionné.

Un crible fait par M. Thimothé Girard, cultivateur, de St. Jean Baptiste, auquel on accorde une mention honorable, nous a paru d'une perfection inconnue jusqu'à aujourd'hui. Il se recommande à l'attention des cultivateurs, non seulement par son bon fonctionnement, mais encore par une qualité qui lui est propre. Elle consiste en ce qu'il est arrangé de telle sorte qu'en nettoyant le grain il le partage quand il se trouve de deux espèces. En criblant par exemple un mélange de pois et d'avoine, les pois descendent dans une boite et l'avoine dans une autre. C'est un avantage qu'il a sur les autres cribles et qui devra paraître bien appréciable aux cultivateurs.

Avant de terminer ce compte-rendu, nécessairement imparfait, à cause du peu de temps que nous avons pour le faire, nous croyons devoir offrir nos meilleurs remerciments à M. le Vice-Président et à M. le Secrétaire-Trésorier de la Société pour l'empressement qu'ils ont mis à nous fournir les renseignements que nous leur avons demandés.

Nous désirons encore dire à ces messieurs ainsi qu'à messieurs les Directeurs, que nous avons été très honoré de la bienveillance avec laquelle ils nous ont accordé leur gracieuse hospitalité.

LISTE DES PRIX ACCORDÉS A L'EXPOSITION DU COMTÉ DE ROUVILLE.

La liste des prix que nous publions ne commence qu'à la dix septième classe. Les 16 premières, ont rapport aux prix accordés pour les grains sur pieds. Nous n'avons pu nous procurer cette partie de la liste, nous espérons pourtant pouvoir la publier plus tard.

Pour le meilleur Etalon ; 1er prix, Jos. Arpin, St. Césaire ; 2e Antoine Chabot, St. Césaire ; 3e Joseph Dupont, St. Césaire ; 4e Etienne Poulin, Ste. Marie.

Pour la meilleure Jument Poulinière avec son Poulain ; 1er prix, C. E. Letêtu, St. Césaire ; 2e Et. Poulin, Ste. Marie ; 3e B. Gingras, St. Césaire ; 4e Godfroy Laguë, St. Césaire ; 5e Joseph Tetreault, St. Mathias ; 6e Joseph Fortier, St Jean-Baptiste ; 7e Samuel Bessette, St. Mathias.

Pour un Poulain de 2 ans ; 1er prix, F. X. Loiselle, St. Jean-Baptiste ; 2e Frs. Noiseux, St. Césaire ; 3e N. Bouillet, St. Césaire ; 4e Guillaume Adam, Ste. Marie

Pour un Poulain d'un an ; 1er prix. Basile Benoit, St. Césaire ; 2e Richard Standish, St. Césaire ; 3e Julien Roy, St. Jean-Baptiste ; 4e M. Frégeau, St. Césaire.

Pour un Taureau âgé de 2 ans ; 1er prix, J. M. Standish, St. Césaire ; 2e Edouard Benjamin, Ste. Marie ; 3e Pierre Messier, Ste. Marie.

Pour un Taureau d'un an ; 1er prix, Pierre Gingras, Ste. Marie ; 2e M. Frégeau, St. Césaire ; 3e Edouard Poirier, St. Jean-Baptiste ; 4e Thomas Gadbois, St. Césaire.

Pour la meilleure Vache à lait ; 1er prix, Frs. Noiseux, St. Césaire ; 2e Richard Standish, St. Césaire ; 3e T. Gadbois, St. Césaire ; 4e J. M. Standish, St. Césaire ; 5e James Standish, St. Césaire ; 6e M. Frégeau, St. Césaire ; 7e G. Adam, Ste. Marie.

Pour une Génisse d'un an ; 1er prix, J. M. Standish, St. Césaire ; 2e James Standish, St. Césaire ; 3e Richard Standish, St. Césaire ; 4e E. Benjamin, Ste. Marie.

Pour une Génisse de 2 ans ; 1er prix, J. Standish, St. Césaire ; 2e J M Standish, St. Césaire ; 3e Richard Standish, St. Césaire ; 4e John R. Standish, St. Césaire.

Pour un Veau du printemps ; 1er prix, J R Standish, St. Césaire ; 2e M Frégeau, St Césaire ; 3e J M Standish, St Césaire ; 4e James Standish, St Césaire.

Pour un Cochon entier de l'année qui devra être hiverné ; 1er prix, Félix Noiseux, St. Jean-Baptiste ; 2e Colonel Bachilder, St. Césaire ; 3e Richard Standish, St. Césaire ; 4e Etienne Poulin, Ste. Marie.

Pour une Truie de l'année ; 1er prix, Colonel Bachilder, St. Césaire ; 2e J Standish, St. Césaire ; 3e E. Poulin, Ste. Marie ; 4e James Cade St. Césaire.

Pour un Bélier d'un an ; 1er prix, S. Bessette, St. Mathias ; 2e Pierre Adam, St. Mathias ; 3e Charles St. George, St. Paul ; 4e Salime Bessette ; St. Mathias ; 5e F. Standish, St. Césaire.

Pour un Bélier du printemps ; 1er prix, Richard Evans, St. Césaire ; 2e E. Poulin, Ste. Marie ; 3e Samuel Bessette, St. Mathias ; 4e J. M. Standish, St. Césaire ; 5e Nazaire Gougé, Ste. Marie.

Pour un vieux Bélier ; 1er prix, Etienne Poulin, Ste. Marie ; 2e Uldéric Dessautels, St. Jean-Baptiste ; 3e Elie Chagnon, St. Jean-Baptiste ; 4e Clovis Noiseux, St. Césaire ; 5e Alfred Sicotte, St. Césaire.

Pour 2 vieilles Brebis ; 1er prix, S. Bessette, St. Mathias ; 2e Raphael Paré, St. Mathias ; 3e Louis Marcoux, St. Mathias ; 4e Joseph Careau, Ste. Marie ; 5e Michel Dubuc, St. Mathias.

Pour 2 jeunes Brebis du printemps ; 1er prix, Alfred Sicotte, St. Césaire ; 2e Etienne Poulin, Ste. Marie ; 3e Xavier Loiselle, St. Mathias ; 4e Joseph Careau, Ste. Marie ; 5e Gédéon Bissonnet, St. Mathias.

Pour 2 jeunes Brebis d'un an ; 1er prix. Salime Baré, St. Mathias ; 2e Joseph Archambault, St. Césaire ; 3e Nazaire Gousie, Ste. Marie ; 4e S. Bessette, St. Mathias ; 5e J Careau, Ste. Marie.

Pour 20 lbs. de Beurre ; 1er prix, Colonel Bachilder, St. Césaire ; 2e John R Standish, St. Césaire ; 3e James Cade, st. Césaire ; 4e Gédéon Privé, st. Hilaire ; 5e R. Evans, st. Césaire.

Pour 25 lbs de sucre en pain ; 1er prix, Gédéon Privé, st. Hilaire ; 2e Louis Monat, st. Hilaire ; 3e Jean-Baptiste Alix, st. Césaire ; 4e Colonel Bachilder, st. Césaire ; 5e Charles Wilkins, st Césaire.

Pour 10 verges de grosse étoffe canadienne pressée, foulée et rasée ; 1er prix, Uldéric Messier, st. Césaire ; 2e Salime Baré ; st. Mathias ; 3e Samuel Bessette, st. Mathias ; 4e Francis Standish, st. Césaire ; 5e Raphael Baré, st. Mathias ; 6e M Frégeau, st. Césaire.

Pour 10 verges de Flanelle pure laine blanche ou de couleur ; 1er prix, Sias Bachilder, st Césaire ; 2e Robert Standish, st. Césaire ; 3e Richard Evans, st. Césaire ; 4e Frs. Adam, st. Mathias ; 5e Jos. Tétreau, st. Mathias ; 6e Janvier Alix, st. Césaire.

Pour 10 verges de petite Etoffe brute point foulée ; 1er prix, Raphael Baré, st. Mathias ; 2e François Adam, st. Mathias ; 3e Louis Monat, st. Hilaire ; 4e Samuel Bessette, st. Mathias ; 5e Jos. Tétreau, st. Mathias.

Pour 10 verges de Toile canadienne ; 1er prix, Joseph Préfontaine, st. Césaire ; 2e M Frégeau, st. Césaire ; 3e Sidoine Boissy, st. Hilaire ; 3e J. Alix, st. Césaire ; 5e Etienne Poulin, ste. Marie ; 6e Samuel Bessette, st. Mathias ; 7e Jean-Baptiste Alix, st. Césaire.

Pour 10 verges de Toile Canadienne de couleur ; 1er prix, S Boissy, st. Hilaire ; 2e Jean-Marie Paquette, st. Césaire ; 3e E Poulin, ste. Marie ; 4e J Alix, st. Césaire ; 5e S Bessette, st. Mathias ; 6e S Barré, st. Mathias ; 7e Michel Dubuc, st. Mathias.

Pour 10 lbs de fromage ; 1er prix, S Boissi, st. Hilaire ; 2e Chs Wilkins.

Pour le meilleur instrument aratoire ; une Herse Louis Ouimet, St. Césaire ; une Herse M Frégeau, st. Césaire ; un Boulverseur pour semer du grain, Louis Auclair, st. Hilaire ; un Crible, Thimothé Giard, st. Jean-Baptiste.

Couverte en laine, 1er prix, Edouard Chabotte, st. Jean-Baptiste ; 2e Richard Evans, st. Césaire.

Jupes, 1er prix, Samuel Bessette, st. Mathias ; 2e M Dubuc, st. Mathias ; 3e Joe Tetreault, st. Mathias.

Couvre Pied Piqué, prix M Frégeau, st. Césaire.

Châle de laine, 1er prix Guillaume Cheval st. Hilaire ; 2e S Bessette, st. Mathias.

Bas en laine, prix S Bachilder, st. Césaire.

Porte-Manteau Brodé, prix Jovide Blanchard, st. Jean-Baptiste.

Sirop de Betterave, C E Letêtu, st. Hilaire ; 2e J B Alix, st. Césaire ; 3e S Boissi, st. Hilaire.

Raisin, 1er prix, Sidoine Boissy, st. Hilaire ; 2e M Letêtu, st. Hilaire.

Nappes en toile ouvrée, prix Charles Desnoyers st. Jean-Baptiste.

Toiles à Essuie mains, prix Sias Bachilder, st. Césaire.

Essuiemains, prix E Poulin, st. Marie.

Manteau et Bonnet d'enfant, prix Pierre Théberge, de st. Mathias.

Oignons jaunes, prix Hon. M Chaffers, mention honorable, st. Césaire.

On nous écrit du

CAMP DE LAPRAIRIE,
17 Septembre 1305.

Je suis au camp, sous une tente humide, à travers laquelle je pourrai voir à mon aise comment les cieux racontent la gloire de Dieu tout puissant. Ma paillasse humide me rappelle que le luxe des villes a bien ses charmes, et les sauterelles qui logent dans mon traversin m'ont donné des idées tout à fait musicales, si bien que j'ai chanté toute la nuit : "Çà m'agace ! ça m'agace !"

Puis il faut vous dire que je vous écris cela sur mes genoux, au milieu des sceaux, des valises, et d'une partie de batterie de cuisine, et (chose déplorable) je ne puis espérer que le passage d'un boulet me donnera du sable pour assécher mon griffonage. En revanche nous avons entendu les roulements du tonnerre toute la nuit dernière. Mille bombes ! quelle fichue nuit ! Il fallait entendre le bruit infernal de la pluie sur les tentes, et les plaintes des uns, et les chansons des autres, en un mot les cris de tout genre qui se sont mêlés au bruit de la tempête jusqu'au matin. Pour moi je me suis levé de ma couche humide pénétré de bien peu de reconnaissance envers le gouvernement de Sa Majesté. Ajoutez à ce malaise physique les souffrances morales. Sachez que nous n'avions que deux sentinelles seulement chargées de la garde du camp, c'était trop peu pour nous défendre d'une surprise contre les ennemis, tels que chevaux, vaches, moutons et autres animaux féroces. Si l'on en juge par leurs cris épouvantables elles ont eu beaucoup à faire. Quoiqu'il en soit, le commandant en est très content. Pour moi je suis un exemple vivant de leur habileté dans l'accomplissement de leurs fonctions. L'autre soir je me dirigeai d'un air pensif vers la clôture voisine ; j'y allais sans aucune mauvaise intention, ni pour voler, ni pour faire tort à mes compagnons d'armes, mais bien pour faire une chose qui n'étonne jamais par son étrangeté. Bientôt j'entends le pas de la sentinelle qui me prend sur le fait. Je ne fus pas, cependant, jugé digne du cachot.

19 septembre—Ah ! mon cher rédacteur, quelle épreuve pour mes goûts belliqueux. Quelles affreuses nuits ! En nous éveillant ce matin nous avons trouvé nos convertes toutes humides, la toile de notre tente gelée et toute la commune couverte de frimas. Nous grelottions, les plus braves en paraissaient démoralisés. Ce fut là l'instant le plus critique depuis notre arrivée. Vous comprendrez facilement qu'il est une foule d'inconvénients incontrôlables dans une situation comme la nôtre. Le mauvais temps l'inexpérience des cuisiniers, le manque d'organisation dans les commencements, etc., nous ont fait subir quelques épreuves dont nous garderons souvenir. Mais en général, je crois qu'un grand esprit de contentement règne partout. Si je parle du bataillon des Canadiens-Français en particulier, je vous dirai que nous sommes tous gais comme de vrais enfants de la vieille France. Il y a quelques rhumes, quelques maux de têtes, mais ceux là même qui n'ont pu resister aux rigueurs des nuits savent prendre part à nos joyeux propos. Sous ce rapport le camp voisin diffère beaucoup du nôtre. Nos confrères Anglais semblaient avoir le *spleen*, tandis que personne de nous n'a le *diable-bleu*. D'un autre côté nos compagnons d'origine britannique sont bien plus *steady* aux exercices que les fils de ces braves que les italiens ont qualifié en qualifiant leur attaque de *furia francese*. Les caractères distinctifs des deux nationalités se conservent partout, il en sera ainsi toujours, malgré cette abominable Confédération que l'on nous promet. Nous sommes tous contents de nos officiers. Le col. Suzor est très sévère, quoique juste. Le major Panet, l'adjudant Bernard, et le sergent-major Voyer donnent satisfaction à tout le monde.

20 septembre.—Je n'ai que le temps de m'asseoir sur mon lit de camp pour vous dire que tout va pour le mieux, autant que cela est possible. On nous écoute toujours quand nous avons à faire de justes plaintes. Je vous prie de ne pas croire au correspondant de l'*Union Nationale* qui trouve tout à blâmer. Il peut se faire que quelques-uns aient des sujets de mécontentement, mais je crois que ce sont des choses qui ne peuvent être contrôlés par nos commandants.

L.

Traité de Réciprocité.

Pendant que les délégués de toutes les colonies anglaises de l'Amérique du Nord sont à délibérer à Québec au sujet du renouvellement du traité de réciprocité entre ces colonies et les Etats-Unis, il ne sera pas sans intérêt de faire connaître les bases de ce traité tel qu'il existe aujourd'hui. Il fut négocié par lord Elgin, comme représentant du gouvernement impérial, et M. W. Marcy, ministre plénipotentiaire des Etats-Unis. Il fut signé en triplicata à Washington, le 5 juin, 1854. Il fut mis en opération au Canada le 18 octobre et aux Etats par la proclamation du Président en date du 16 mars, 1855.

Il consiste en sept articles.

L'Article I donne aux habitants des Etats-Unis, en commun avec les sujets de Sa Majesté Britannique, la liberté de prendre du poisson, de toute espèce, excepté du poisson à écaille, sur les côtes et les rivages de la mer, et dans les baies, hâvres et détroits des Provinces de l'Amérique Britannique du Nord.

L'Article II donne les mêmes privilèges aux sujets anglais dans les eaux américaines.

L'Article III stipule que les articles suivants, pourvu qu'ils soient de la production des Colonies Anglaises et des Etats-Unis, seront admis dans chaque pays respectivement, libres d'impôts :

Grains, farines et substances panifiables de toute sorte ; Animaux de toute espèce ; Viandes fraîches, fumées et salées ; Coton en laine, graines et légumes ; Fruits secs et non secs ; Poissons de toute sorte ; Produits du poisson et autres animaux vivant dans l'eau ; Volailles, œufs ; Cuirs crus, fourrures, peaux et queues non préparés ; Pierre et marbre à l'état brut ou non taillé ; Ardoises ; Beurre, fromage, suifs ; Saindoux, cornes, engrais ; Minerais de toute sorte ; Charbon ; Poix goudron, térébenthine, alcalis ; Bois de construction et merrain de toutes sortes, rond, équarri, scié, non manufacturé en tout ou en partie ; Bois de chauffage ; Plantes, arbustes et arbres ; Peaux crues avec la laine, laine ; Huile de poisson ; Riz, mil à balais, et écorce ; Gypse moulu ou non moulu ; Pierres meulières, taillées, ou façonnées, ou brutes ; Matières tinctoriales ; Lin, chanvre, et étoupe non manufacturés ; Tabac non manufacturé ; Chiffons.

L'Article IV étend aux habitants des Etats-Unis le droit de naviguer sur le fleuve St. Laurent et les canaux en Canada, comme moyen de communication entre les grands lacs et l'océan atlantique, avec leurs vaisseaux, bateaux, et autres embarcations, aussi librement que les sujets de Sa Majesté britannique. Il donne aussi aux sujets anglais le droit de naviguer librement sur le lac Michigan. Par cet article le gouvernement des Etats-Unis s'engage à insister auprès des gouvernements d'Etats pour assurer aux sujets de Sa Majesté britannique l'usage des différents canaux d'Etat, à des conditions d'égalité avec les habitants des Etats-Unis. Il stipule aussi qu'aucun droit d'exportation ne sera perçu sur le bois coupé sur le territoire américain, transporté par les eaux du St. Jean et exporté du Nouveau-Brunswick.

L'Article V établit que le traité demeurera en force pendant années du temps de sa mise en opération, après quoi il pourra être terminé, pourvu que l'une ou l'autre donne un avis d'un an.

L'Article VI pourvoit à l'extension du Traité à Terreneuve.

L'Article VII contient des dispositions pour sa ratification mutuelle.

CAUSERIE AGRICOLE.

Des façons générales à donner au sol.

(*De la Gazette des Campagnes.*)

DES LABOURS.

Rien peut-être n'indique mieux l'état prospère de l'agriculture d'une contrée, que la perfection avec laquelle on y pratique les labours. La terre la mieux amendée, la plus richement engraissée répondrait fort mal aux espérances du cultivateur, si elle n'était convenablement travaillée pour recevoir les semences qui lui seront confiées. Aussi les agronomes les plus expérimentés ont-ils considéré le labourage comme la principale et presque la seule source de fécondité du sol. Pour se faire une juste idée de son importance, il faut remonter jusqu'aux premiers élements de la science agricole, et se rappeler le grand rôle des gaz de l'atmosphère dans l'acte de la nutrition des végétaux.

Les terres les plus riches en matières organiques, telles que les tourbes, les vases retirées d'étangs, de mares nouvellement desséchées, etc., celles de diverses natures qui se trouvent à une certaine profondeur dans le sous-sol, telles que les marnes les argiles, etc. lorsqu'on les ramène à la surface, restent improductives tant qu'elles n'ont pas été plus ou moins longtemps exposées au contact de l'air de sorte que la couche la plus superficielle de la terre réunit seule les conditions nécessaires à la végétation.

Les labours n'ont donc pas pour unique but de détruire les mauvaises herbes, de rendre plus facile l'extension des racines et le développement des parties chevelues dont les nombreuses extrémités reçoivent par imbibitions les sucs nutritifs répandus autour d'elles ; leur fin n'est pas non plus de mélanger les engrais superficiels dans toute la masse de la couche qui est remuée par le charrue ou autre instrument ; —ni d'aider à l'égale répartition de la chaleur de l'atmosphère et de l'humidité des pluies ;—ni de mettre les matières qui sont susceptibles d'être décomposées, dans les circonstances les plus favorables à leur dissolution dans l'eau, ou à leur décomposition au moyen de l'oxigène de l'air ; — ils ont encore la propriété, et ce n'est pas dans maintes circonstances, leur moindre avantage, de diviser la terre, de la rendre plus poreuse, et d'exposer un plus grand nombre de points de sa surface au contact de l'air, et ils augmentent ainsi considérablement sa capacité à recevoir les principes fécondants, sans lesquels il n'est point de végétation.

D'après ce qui précède, quoique les labours ne puissent suppléer complètement aux engrais, comme l'ont prétendu quelques agronomes modernes, on ne peut se refuser à croire qu'ils ajoutent en quelque sorte, à leur masse aussi bien qu'à leurs effets. Et ce qui le prouverait, c'est que, s'il est démontré que, toutes choses égales d'ailleurs, les terres qui absorbent le plus de gaz sont les plus fertiles, il l'est également que les champs les mieux labourés sont ceux qui absorbent la plus grande quantité des ces gaz.

On a souvent entendu faire les réflexions suivantes par des cultivateurs des environs : « Mais, pourquoi le Collège laboure-t il ses terres deux ou trois fois, et même quatre ; pourquoi les laboure-t-il l'automne, c'est bien se donner de la peine pour rien, car ces labours répétés ne font que détruire l'herbe et le champ n'en pousse pas mieux.»

La réponse à ces réflexions est très facile et elle se trouve pour ainsi dire renfermée dans l'exposition des principes fait plus haut. Le collége laboure ses terres plusieurs fois, il les laboure l'automne pour qu'elles soient divisées autant que possible, et qu'elles présentent le plus grand nombre de points de leurs surfaces au contact de l'air, et qu'ainsi elles acquièrent la plus grande capacité à recevoir les principes fécondants de l'atmosphère. Pourquoi le jardinier habile retourne-t-il souvent la terre de son jardin, brise-t-il avec soin les moindres mottes ? Parcequ'en agissant ainsi, il enrichit son terrain de tous les gaz que contient l'air ambiant.

Pour l'arboriculteur expérimenté remue-t-il le sol au pied de ses jeunes arbres fruitiers C'est parcequ'il est convaincu qu'en agissant ainsi, il donne de la nourriture à leurs racines.

D'après ce qui précède, la principale condition d'un bon labour est que la terre soit bien divisée, c'est à dire, bien ameublie. Il faut de plus que les parties soulevées par le soc de la charrue au fond de la raie soient non seulement déplacées, mais ramenées à la surface, tandis que celles de la surface doivent être, au contraire, au fond du sillon. Voilà pourquoi il est impossible de faire de bon labour avec une charrue sans versoir ou possédant un versoir mal contourné.

Les labours ne se ressemblent pas tous ; tantôt ils ne ramènent à la surface que la couche de terre qui a été remuée les années précédentes, tantôt ils atteignent le sous-sol. Dans ce dernier cas, ils prennent le nom de défoncements. Nous allons nous occuper immédiatement de ces derniers.

DES DÉFONCEMENTS.

Les labours de défoncement ont en général de grands avantages : cependant comme toutes les bonnes pratiques, ils présentent aussi quelques inconvénients qu'il est bon de connaître.

Il est certain qu'un labour qui augmente l'épaisseur de la couche de terre qui a déjà été remuée, permet aux racines de prendre plus de développement et de nourriture et qu'il ajoute aux excellents effets des labours superficiels en les étendant à une plus grande masse du sol. L'importance des défoncements sous ce seul rapport est si bien attesté par les faits, que nous croirions oiseux de nous y arrêter.

Il est également certain qu'ils peuvent en mélangeant deux couches de terres différentes, procurer accidentellement un amendement propre à changer parfois entièrement la qualité du sol. Par exemple, il est arrivé assez souvent que par le défoncement on a transformé des sables arides en des terres substancielles et fécondes. En effet, combien de fois ne rencontre-t-on pas une couche de sable de cinq à six pouces d'épaisseur, reposant sur un sous sol de terres fortes, et *vice versâ*. Ci tous les ans, on ramène à la surface, un demi pouce de ce sous sol, comme on arrivera vite à changer complètement ce sable aride en une terre argilo-sablonneuse et d'une très grande fertilité.

Ne peut-on pas aussi par le même moyen dessécher des localités fangeuses, en ouvrant aux eaux qui les couvrent un sous-sol perméable, ou simplement en leur permettant de s'infiltrer au sein de la portée des racines.

Les défoncements ont encore l'avantage inappréciable dans les sécheresses, de conserver au sol une plus grande masse d'humidité et de retarder les effets d'une évaporisation complète ; car plus les labours sont profonds, plus la couche de terre remuée peut absorber d'eau à la fonte des neiges ou au moment des pluies, et par conséquent sa dislecation est d'autant retardée.

Enfin, les défoncements offrent le moyen le plus infaillible de détruire les plantes nuisibles, et particulièrement celles qui se reproduisent de leurs longues racines, comme les chardons, les fougères, etc.

Voici maintenant les inconvénients qu'offrent les défoncements si on n'agit pas avec prudence et mesure ; ils exigent une grande quantité d'engrais, si on ramène, tout à coup à la surface une masse considérable du sous sol, surtout quand il est de mauvaise qualité. Dans ce dernier cas, si le sous-sol est du tuf ou de l'argile cernere, le défoncement profond serait une faute d'autant plus grave, qu'il ferait perdre à la terre sa fécondité et que le temps seul pourrait remédier à ses désastreux effets.

Mais si l'on opère petit à petit et d'année en année, on arrive sans efforts et sans inconvénients sensibles au même but. On peut aussi approfondir la couche labourable, sans ramener la couche de terre neuve à la surface ; cette opération se pratique au moyen d'une charrue sans versoir et nommée charrue à sous-sol. Ce travail est ordinairement suivis de bons résultats.

DE LA PROFONDEUR DES DÉFONCEMENTS.

La profondeur des défoncements comme celle des labours, doit varier en raison des cultures confiées au sol. Les racines de quelque graminées fourragères pénètrent tout au plus à quelques pouces ; celles des blés s'accomodent à la rigeur de 4 à 6 pouces ; celles des navets, des betteraves des carottes etc., s'étend d'avantage. Il est quelques betteraves qui acquièrent jusqu'à 15 et 18 pouces. Or comme elles ne peuvent prendre tout leur accroissement que dans une terre ameublie, il est, croyons-nous, suffisamment établi, par ce qui précède, que non seulement le défoncement doit atteindre au moins une profondeur égale à leur plus grande longueur, mais qu'il est utile qu'il la dépasse.

Les défoncements se font à bras d'homme ou à la charrue.

Dans les jardins où ils doivent être ordinairement profonds, ils se font le plus souvent à bras d'hommes au moyen de pelles, de bêches, de pioches, etc. Le choix de pelles n'est pas indifférent. Pour quiconque à mis la main à l'œuvre, il est bien démontré que la première condition de ces outils, c'est de pouvoir pénétrer avec facilité dans la terre ou les pierrailles. La légèreté vient ensuite. La première condition se trouve surtout dans la pelle bêche concave qui est tout en fer. La seconde condition se trouve surtout dans une pelle en bois simplement doublée de tole à son extrémité. Cette dernière qualité, la légèreté doit l'emporter sur l'autre dans les terres déjà ameublies.

La dimension du fer des bêches doit être proportionnée non seulement à la profondeur ordinaire des défoncements, mais aussi à la force de l'ouvrier et à la nature du terrain. Dans plusieurs localités on lui donne de 1 pied à 18 pouces de long sur 8 à 10 pouces de large.

COURSES AU TROT.

Mardi et mercredi avaient lieu à St, Hyacinthe, les courses au trot du Club de St. Hyacinthe.

Elles ont été intéressantes et ont donné beaucoup de satisfaction aux Directeurs.

1ers jour. Il y avait six entrées dans la première course. Le cheval de M. Pierre Lamothe a remporté cette course. Le temps moyen a été de 2 m. 42½ sec. Il y avait deux entrées, dans la seconde course, M. Voghel remporte la bourse. Dans la troisième course, il y avait trois entrées. M. Têtreau a remporté la bourse qui était de $50

2e jour. Il y avais trois entrées dans la première course. M. Handfield a emporté la bourse.

La seconde course n'a pas eu lieu faute d'ambleurs.

Dans la troisième course il y avait quatre entrées. M. Handfield a remporté la bourse qui était de $100.

Le temps moyen a été de 2 m. 40 s. 2. 42, 2. 43.

Dans la quatrième course il y a eu trois coureurs. Un cheval, appartenant à H. St. Germain, Ecr., a remporté cette course.

Nouvelles et Faits Divers.

—Pour publier les comptes rendus des expositions agricoles aux quelles nous avons eu le plaisir d'assister ainsi que les listes des prix, nous laissons de côté plusieurs articles préparés pour ce numéro.

Noyé accidentellement. Mardi, le 19 courant, le Coroner de ce District a tenu une enquête sur le corps de Thomas Tomlette, vieillard de cette ville, âgé de 80ans. D'après l'enquête il apprit que le défunt aurait passé la nuit chez Paul Mondor, potier de St. Hyacinthe, et que le matin il se serait rendu à la rivière pour se laver, et qu'il serait tombé à l'eau. Le verdict du Jury a été " Noyé accidentellement. "

Naissance.

En cette ville, le 20 courant, la Dame de Jean-Baptiste Glade, a mis au monde une fille.

L'UNION CATHOLIQUE DE ST. HYACINTHE.

L'assemblée hebdomadaire des membres de L'UNION CATHOLIQUE DE ST. HYACINTHE, aura lieu dimanche à 3 heures, à L'hôtel-de-ville de cette cité.

P. B. de LaBruèr Ecuier fera une lecture à cette séance.

St. Hyacinthe 21 septembre 1865.
Par ordre.
O. MARIN.
Sec. Correspondant U. C. St Hy.

AVIS.

La Société qui existait entre les soussignés, comme avocats sous le nom de " Letendre et Mercier " est dissoute de consentement mutuel.

Toutes les affaires seront réglées et continuées par Honoré Mercier Ecuier qui continue à tenir bureau au même endroit, coin des Rues Girouard et Mondor.

A. P Letendre
Honoré Mercier.

St. Hyacinthe 20 septembre 1865.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE de 1864.

AUGUSTIN BEAUREGARD,
Demandeur.

vs.

JULES LUSIGNAN & CHARLES AMYOT,
Défendeur.

—Un Bref de Saisie a émané en cette cause, cont toutes personnes intéressées dans les biens du Défendeur, ainsi que toutes personnes ayant en leur possession, garde ou controle, d'aucune partie de l'actif du Défendeur, ou qui sont en aucune manière endettées envers lui, sont requises de prendre connaissance.

L. TACHÉ,
Shérif.

St Hyacinthe, 15 septembre, 1865.

CHAMBRE DES NOTAIRES DE ST. HYACINTHE.

La prochaine assemblée régulière de la Chambre des Notaires de St. Hyacinthe aura lieu le seizième jour d'octobre prochain au lieu ordinaire des séances a une heure de l'après-midi.

H. R. BLANCHARD,
Secrétaire.

N. B.—Les aspirants à l'étude devront faire apposer sur leur certificat le sceau du collége où ils ont étudié.

St. Hyacinthe, 15 septembre, 1865.

AVIS,

Toutes personnes endettées envers la Société " PRÉFONTAINE ET DION " sont requises de payer au soussigné le montant de leurs comptes immédiatement.

H. R. BLANCHARD.

St. Hyacinthe, 20 août, 1865.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES
De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.
Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite: *Queen Insurance Company*
St. Hyacinthe, 27 Novembre 1864

CONCOURS PROVINCIAL
AGRICOLE ET INDUSTRIEL POUR 1865.

OUVERT AUX

DEUX CANADAS

AURA LIEU A LA

CITÉ DE MOMTREAL,

MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI

26, 27, 28, ET 29 SEPTEMBRE,

DANS LE

PALAIS DE CRISTAL

Rue Ste. Catherine, et sur le terrain de la Ferme des Prêtres dans le voisinage immédiat situé entre les Rues Guy et Sherbrooke.

Prix offerts..... $10,000 à 12,000

On peut se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée dans le département agricole du Secrétaire de la Chambre d'Agriculture, No 615, Rue Craig, ou des *Secrétaires* des Sociétés d'Agriculture du Comté.

Dans le département industriel on pourra se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée en s'adressant au Secrétaire de la Chambre des Arts et Manufactures, Institut des Artisans, Grande Rue St. Jacques.

Les entrées dans le département agricole devront être faites le ou avant Samedi, le 9 août prochain, au Bureau du Secrétaire, No. 615, Rue Craig. Pour les produits agricoles on recevra des entrées jusqu'à samedi, le 9 septembre

Dans le département industriel, les entrées devront être faites, le ou avant le 15 septembre, au Bureau de la Chambre des Arts et Manufactures.

Chaque Concurrant devra payer un dollar en faisant son entrée, ce qui lui donnera droit à un billet d'admission pendant tout le concours.

Des arrangements ont été faits avec les principales lignes de chemin de fer et de navigation, pour rendre à destination, franc de charge, tout objet exposé qui n'aura pas été vendu.

Les concurrants étrangers dans le département industriel auront autant d'espace que possible pour exhiber leurs objets, mais ne pourront pas entrer en compétition pour les prix.

Pour plus amples informations s'adresser aux soussignés, Secrétaires-Conjoints de l'Association Agricole.

GEORGE LECLERE,
Sec. de la Chambre d'Agriculture.
A. MURRAY,
Sec. de la Chambre des Arts et Manufactures.

Montréal, 1er Juillet 1865.

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux, déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à réparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remerciments au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins à Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'à ce jour, surtout pour le criblage du grain qui se fait sans perte.

Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports; Ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

☞ *Toutes réparations aux Moulins à Battre exécutées avec soin et diligence.*

St. Hyacinthe, Novembre 186.

MAGNIFIQUE PROPRIETE
à vendre a St. Hyacinthe.

Cette magnifique propriété située au coin des Rues Cascades et Montdor, appartenant au soussigné, est offerte en vente.

La propriété se compose d'une jolie maison située au coin des dites rues Cascades et Montdor, et d'une autre maison située en arrière de celle-ci et formant 4 bons logements.

Cette propriété est parfaitement bien située pour le commerce et offre à un marchand tous les avantages désirables, se trouvant tout près du marché et sur la rue principale de St. Hyacinthe, au centre même des affaires.

Les conditions sont très libérales et offriraient de bons avantages à quiconque voudrait en profiter.

FRANÇOIS PAUL.

St. Hyacinthe, 21 août 1865.

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a renouvelé le moulin à carde sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le foulon est aussi en très bon ordre, et de plus il presse l'Etoffe et autres articles avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part du patronage public.——St. Barnabé, 8 août 1865.

SEL! SEL!! SEL!!!

Le Soussigné ayant loué le vaste MAGASIN de la COMPAGNIE D'ENTREPOT à la POINTE-LEVIS, est prêt à vendre ou à faire des engagements pour la livraison de SEL EN SAC à aucune STATION SUR LA LIGNE DU GRAND TRONC.

THOMAS FRASER,
Quai des Indes,
Québec.

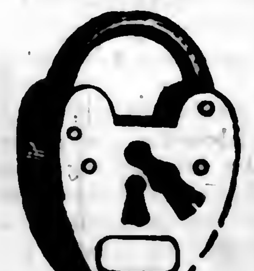
Québec, 1er Mai 1865.—6m

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.



ENSEIGNE — CADENAS.

Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES,
DE TOUTES ESPECES.

ATTENTION VOITURIERS!!!

Les Voituriers trouveront un assortiment les plus complets pour Voitures.

ATTENTION FORGERONS!

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.
FEUILLARD Vergette.
CASTEEL et ACIER à Ressort.
Première qualité de Spear et Jackson
CLOUS A CHEVAL Anglais et Américains.
ENCLUMES, ETAUX, DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!
FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES
DE PREMIÈRE QUALITÉ.

Thé de toutes qualités, ainsi qu'un assortiment des plus complets d'épiceries.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin.

CHARLES NELSON.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERE & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

Toute description d'effets en Fonte, exécuté avec soin et ponctualité, avec les meilleurs matériaux et par des ouvriers de Première Classe.

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre Poele

"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra.

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues.
Roues de Moulins,
Cribles,

Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la FONDERIE YAMASKA tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

Conditions très Faciles.

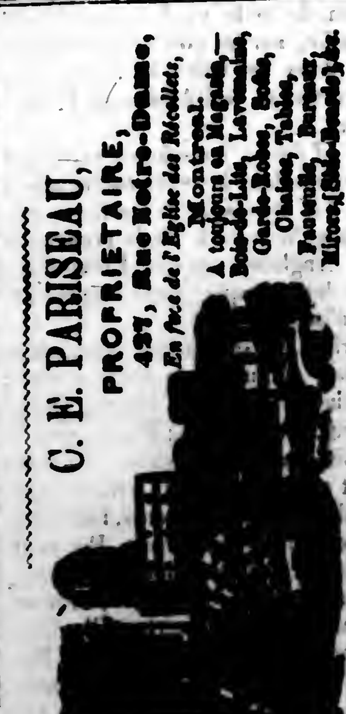
LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERE, FILS. CHARLES NELSON.

St. Hyacinthe juillet, 1865.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU, PROPRIETAIRE, 237, Rue Notre-Dame,



Montréal, Mai, 1865.—1a.

MERES
SAUVEZ VOS ENFANTS

SIROP DE DENTITION DU Dr. PICAULT

Dans le Canada il est reconnu que le tiers des enfants meurt de la dentition ou des maladies qui en sont la suite; il est donc de la plus haute importance de chercher à mettre des bornes à cette mortalité effrayante. Nous serons heureux, *mille fois heureux*, si l'usage de notre *Sirop de Dentition* vient diminuer le nombre des victimes que la mort ne cesse de faire parmi ces chers petits êtres et dont la perte laisse un si grand vide dans les familles.

Ce Sirop incomparable, résultat de longues recherches d'un célèbre médecin de Paris, est appelé à réaliser ce désir. Il ouvre les pores des gencives, enlève l'inflammation et la douleur et facilite le percement des dents sans fièvre et sans convulsions.

PICAULT & FILS.

Montréal, 1865.

AGENTS A ST. HYACINTHE,
FRENCH ET VERNIER,
Pharmaciens.

Aux Médecins.

Le Sirop d'IODURE DE FER INALTERABLE préparé par M. J. Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique est sans contredit la plus belle, la plus pure et la meilleure préparation de ce genre qui ait été fabriquée dans le pays; la manière tout-à-fait scientifique dont ce sirop est préparé, est une découverte de M. Vernier, et le rend parfaitement inaltérable. Je le recommande particulièrement à la profession, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

P. E. PICAULT, M.D.

Montréal, 3 Juin 1865.

Pharmacie FRENCH ET VERNIER.
St. Hyacinthe.

EPICERIES GROCERIES, VINS, LIQUEURS

Théophile Langelier,

Rue Cascades,—Près du Moulin,—St. Hyacinthe

M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un NOUVEAU MAGASIN d'Epiceries, Provisions, Vins, Liqueurs, Parfumerie, &c.&. dans sa demeure Rue Cascade, près du Moulin et des Manufactures.

Comprenant:—Fleurs, Lard, Epices, Ris, Epices, Vins, Liqueurs, Essences, etc., Eau de Cologne, Huiles à Cheveux, Pastilles, Fer et contre la Toux, Etc., Etc., Etc.

M. L. espère par sa ponctualité mériter une large part du patronage du public de St. Hyacinthe et des paroisses environnantes.

N.B.—M. L. a aussi une bonne grande Cour et des Remises ouvertes gratuitement aux personnes qui voudront bien l'encourager.

Mai 1865.

NOUVEAU MAGASIN

F. A. B. Laperle

A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un Magasin de

GROCERIES,

VINS & LIQUEURS,

DE TOUTES SORTES.

Dans la Maison de M. F. Cadoret,

(Porte voisine de la Maison de M. V. Côté.)

ST. HYACINTHE.

Mai 1865.

NOUVEAU MAGASIN
DE
VINS DE TOUTE ESPECE,

No. 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,

(Vis-à-vis la Maison F. & J. Leclaire.)

Le soussigné à le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis, que cédant à leur sollicitation, il vient d'OUVRIR un MAGASIN où il fera le commerce exclusif de Vins, Liqueurs, Eaux-de-Vie, Vins Français, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention des Messieurs les membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à très-bon marché.

P. A. MERCIER.

Montréal, Janvier 1865.

Compagnie d'Assurance
ROYALE,
SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

CAPITAL: 10,000,000 de dollars

LE FONDS DE RESERVE EXCEDANT

Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobiliers, Hardes de corps, etc Bibliothèques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

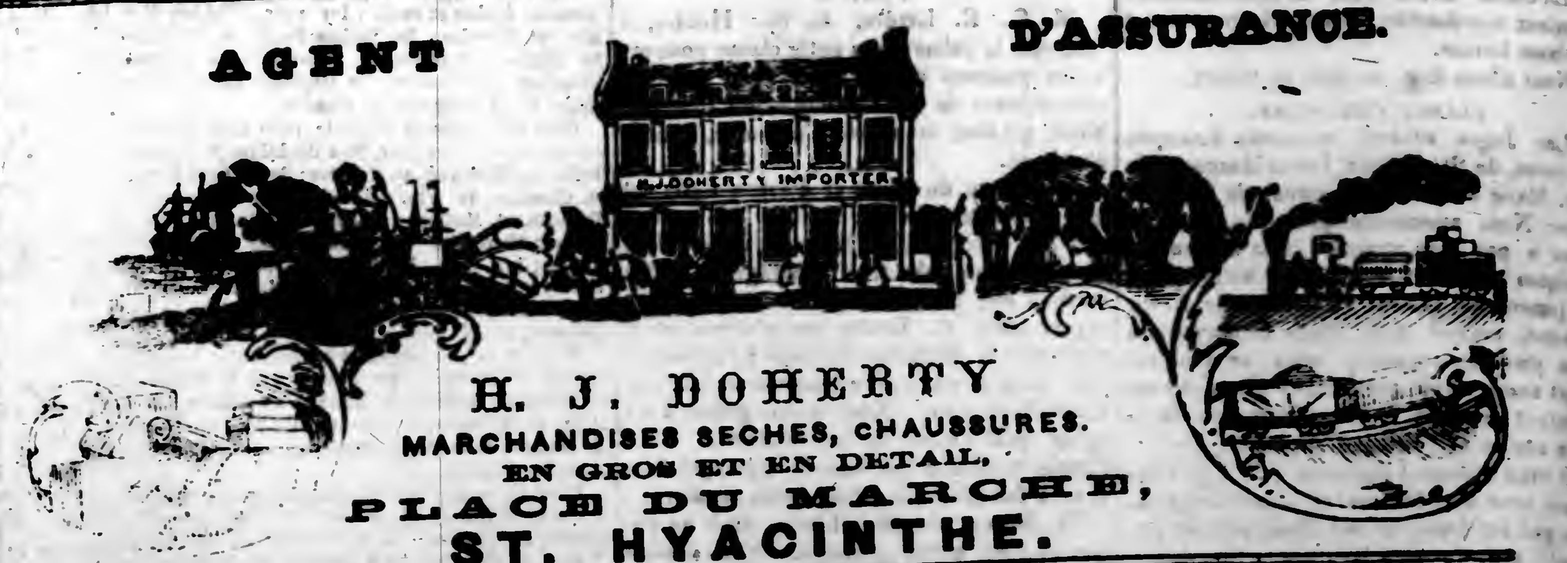
☞ *Nos taux sont très modiques.* ☜

Agence à Montréal:

H. L. ROUTH, Agent.
J. LEANDRE BRAULT,
Assistant-Gérant,
Département-Français

Montréal 15 décembre 1863

AGENT D'ASSURANCE.



H. J. DOHERTY

MARCHANDISES SECHES, CHAUSSURES.

EN GROS ET EN DETAIL,

PLACE DU MARCHE,

ST. HYACINTHE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:	AGENCE POUR LE CANADA:
1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,*	64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*
LONDRES.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans référence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE
D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir les applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer les avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

E. CHANTELOUP,

121 Rue Craig, Montréal.

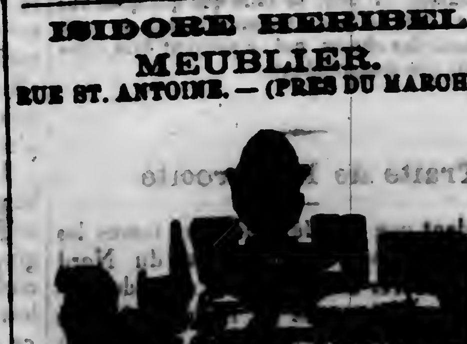
A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE et ARGENTE en CUIVRE et PERPLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MECHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAS, le PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,
121, RUE CRAIG.

N. B.—Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 30 mai 1864.

ISIDORE HERIBEL.
MEUBLIER.
RUE ST. ANTOINE.—(PRES DU MARCHE.)



M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, Il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises, &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutera ans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1863.

ATTENTION! ATTENTION! ATTENTION!

EPICERIE CANADIENNE.

EDMOND LEGENDRE,

125, RUE ST. LAURENT, MONTREAL, 125.

Voisin de Blacklock, Coin du Marché St. Laurent.

M. Ed. Legendre aura constamment un assortiment complet d'Epiceries choisies de première classe. Il aura aussi de bonnes Liqueurs de toutes sortes importées de France.

Port & Sherry Wine, Brandy, Gin, Old Tom, Rye Whisky, Ginger Wine, Jacques-Cartier, &c., &c.

Nouvelle Liqueurs, &c., &c.

Il vendra à des PRIX TRES MODERES, et ses pratiques seront très bien servies.

Il sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Montréal, janvier 1865.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné, par les présentes, donne avis qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom, par son épouse, ou aucune autre, sans un ordre signé de sa main, ou une procuration en forme.

J. B MAYNARD.

Worcester, Mass., E. U., 1865.—1a.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 83, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

☞ Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.

Montréal, 30 Mai, 1864.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Belhumeur où il donnera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques; La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommendables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B Monette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance à opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD,
J. B. GERMAIN,
LAMBERT SARASIN.

UN AVIS AUX
Dignes habitants du Canada.
Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules ou mon onguant pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules aux Onguant offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour de boites ou des Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pourquoi mes préparations ne sont pas protégée par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampilles sur mes pilules ou mon onguant en vente en Canada, venant des Etats-Unis. Je me fie pour leur protection seulement sur la marque qui se trouve dans le livre de direction autour de chaque *Boîte* ou *Pot*. Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait aucune *Estampille* des E. U. sur la boîte de pilule ou d'Onguant.

N'en achetez aucune qui porte des Estampilles des Etat-Unis.

T. HOLLOWAY,
244 Strand, London

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

TENU PAR

ISIDORE BEAULNE,

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

AVIS PUBLIC.

Je soussigné, PERCEPTEUR DU REVENU DE L'INTÉRIEUR POUR LE DISTRICT DE ST. HYACINTHE, donne par les présentes AVIS que les POIDS ET MESURES ET MACHINES A PESSER, seront Inspectés, Vérifiés et étampés dans les Paroisses de ce District, aux dates ci-après mentionnées:

Paroisse	Date	Mois	
Ste. Rosalie,	28	Août	prochain
St. Simon,	29	"	"
St. Hugues,	30	"	"
Ste. Hélène,	31	"	"
Upton,	1	Septembre	"
St. Liboire,	2	"	"
St. Dominique,	4	"	"
St. Pie,	5	"	"
St. Paul,	6	"	"
Ange-Gardien,	7	"	"
St. Cesaire,	8 et 9	"	"
St. Damase,	11	"	"
St. Jean-Baptiste,	12	"	"
Ste. Marie,	13 et 14	"	"
St. Mathias,	15	"	"
St. Hilaire,	16	"	"
St. Charles,	18	"	"
St. Denis,	19 et 20	"	"
St. Jude,	21	"	"
St. Bernabé,	22	"	"

LÉONARD BOIVIN
Percepteur du Revenu de l'Intirieur.

St Hyacinthe, 25 Juillet, 1865.

MÈRES, SAUVEZ VOS ENFANS



PASTILLES-A-VERS VÉGÉTALES

DE DEVINS.

sont certainement le Remède le plus efficace pour la DESTRUCTION DES VERS QUI SOIT ENCORE CONNU.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement végétales,
Elles sont agréables au goût,
Elles n'ont rien d'offensif à la vue.
Et sont les seules LOSANGES Anthelminthiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boîte renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elles estampillés des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞ Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON.
CHEMISTES,
Pres le Palais de Justice
MONTREAL

JOURS DE PUBLICATION :
Mardis et Vendredis
PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.
Ou TROIS PIASTRES pour les retardataires.
Un mois d'avis pour discontinuer.
Etats-Unis :—Trois piastres.
Camille Lussier, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison F. J. Doherty, rue Cascades, coin nord de la rue St. Hyacinthe.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.
PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion....... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne.. ...... 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois

Vol. 13 — St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Mardi, 26 Septembre 1865. — No. 57

CHAMBRE DES NOTAIRES DE ST. HYACINTHE.

La prochaine assemblée régulière de la Chambre des Notaires de St. Hyacinthe aura lieu le seizème jour d'octobre prochain au lieu ordinaire des séances a une heure de l'après-midi.
H. R. BLANCHARD,
Secrétaire.

N. B.—Les aspirants à l'étude devront faire apposer sur leur certificat le sceau du collège où ils ont étudié.
St. Hyacinthe, 15 septembre, 1865.

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe 1 Mai. 1865.

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Depart
Montréal..........	Tous les jrs	A. M. 7 00 / 11 40 / P. M. 3 50	A. M. 11 40 / P. M. 10 00
St. Hilaire et la Rivière Chambly...	do	A. M. 11 40	10 00
Island-Pond	do	7 00 / 11 40	3 50
Québec..........	do	7 00	10 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie......	do	P. M. 8 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon...........	do	A. M. 10 00	12 30
St. Aimé, St. Barnabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 30
LaPrésentation .	Mercredi, et Samedi.	A. M. 11 00	11 30

E. L. R. C. DESPRÉS,
Maître de Poste.

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.

Les malles pour St. Barnabé, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi, et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7.30 h. A. M.

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Departement des Finances,

Douanes, Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada.*
R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances.

DOUANES,
Québec 23 septem. 1865.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 30 p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

AVIS,

Toutes personnes endettées envers la Société "PRÉFONTAINE ET DION" sont requises de payer au soussigné le montant de leurs comptes immédiatement.
H. R. BLANCHARD.
St. Hyacinthe, 20 août, 1865.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE de 1864.

AUGUSTIN BEAUREGARD,
Demandeur.
vs.
JULES LUSIGNAN & CHARLES AMYOT,
Défendeur.

—Un Bref de Saisie a émané en cette cause, dont toutes personnes intéressées dans les biens du Défendeur, ainsi que toutes personnes ayant en leur possession, garde ou contrôle, d'aucune partie de l'actif du Défendeur, ou qui sont en aucune manière endettées envers lui, sont requises de prendre connaissance.
L. TACHÉ,
Shérif.
St. Hyacinthe, 15 septembre, 1865.

SOCIETE D'AGRICULTURE DU COMTE DE BAGOT.

L'Exposition annuelle de cette Société aura lieu au Village de St. Liboire, Mercredi, le 4 Octobre prochain à 10 heures A. M.
F. S. GENDRON,
Secrétaire-Trésorier.
Ste. Rosalie, 17 août, 1865.

FUILELETON

LES CHAUFFEURS.

TROISIÈME PARTIE.
V.—*Le Portefeuille.*
(*Suite.*)

Le Beau-François avait habilement calculé l'effet que certaines considérations de prudence devraient produire sur son parent, le premier moment passé. Aussi Ladrange ne tarda-t-il pas à entrevoir toutes les conséquences d'un acte irréfléchi dans des circonstances aussi graves.

Sans doute il devait remplir avec rigueur ses devoirs de magistrat ; mais n'avait-il pas aussi des devoirs envers sa famille, et lui était-il interdit de chercher à concilier les uns avec les autres ?

Il se mit à se promener à pas rapides dans la chambre sans prononcer une parole. La responsabilité qui pesait sur lui faisait découler de son front une sueur glacée. Le Beau-François, au contraire, conservait son attitude de nonchalance ; on l'eût pris pour le juge, tandis que Daniel paraissait être coupable. Enfin un bruit de pas annonça le retour de Conrad ; le vieux domestique vint prévenir que le médecin et le maire du village attendaient au salon.

—Dites-leur que je les rejoins à l'instant répliqua Ladrange.

Il fit rapidement quelques préparatifs de toilette ; puis il s'empara des sceaux et des divers papiers qui se trouvaient sur la table et les enferma dans un meuble solide dont il prit la clé. Ces dispositions terminées, il se tourna vers le Beau-François :

—Monsieur, lui dit-il, je ne saurais décider de votre sort avant de connaître précisément les causes de la mort de ce malheureux Laforêt. L'enquête que je vais commencer déterminera la conduite que je devrais désormais tenir à votre égard. En attendant, vous demeurerez ici ; et n'essayez pas de m'échapper, car maintenant je serai toujours sûr de vous atteindre.

—Je reste, mon cher cousin, parce que telle est ma fantaisie, répliqua le Meg tranquillement : mais si je voulais vous fausser compagnie, croyez-le bien, ni vous ni personne ici ne saurait m'en empêcher.

Daniel sortit et enferma le Beau-François à double tour ; comme il s'éloignait, il entendit un ricanement de défi partir de l'intérieur de la chambre.

L'absence du jeune magistrat dura plus d'une heure. Après que les constatations judiciaires eurent été faites selon les plus minutieuses prescriptions de la loi il congédia le maire et le médecin et alla rejoindre son prisonnier. Il était beaucoup plus calme et il semblait avoir pris une résolution.

Il retrouva le Beau-François tranquille et indifférent en apparence comme il l'avait laissé. Après avoir soigneusement refermé la porte afin que personne ne pût les entendre il dit d'un ton ferme.

—Grâce au ciel monsieur, je n'ai pas du moins à vous reprocher le crime dont je vous avais soupçonner d'abord. Il résulte des observations de l'homme de l'art que la mort de Laforêt est due à une cause naturelle une apoplexie foudroyante ; le fait a paru indubitable, et aucune trace de violence n'a pu être reconnue sur le corps. Cette circonstance me décide à user encore d'indulgence envers vous.

Le Beau-François sourit.

—Bah ! je m'en doutais murmura-t-il.

—Peut-être, reprit Daniel d'un ton solonnel, devrais-je vous faire arrêter sur-le-champ, peut-être aussi devrais-je m'assurer avant tout que, depuis votre évasion de prison, vous n'avez pas commis de nouveaux crimes. Mais je ne saurais pas me montrer impitoyable envers le fils de mon oncle, sans avoir au moins tenté quelques efforts pour le faire entrer dans la voie du repentir. Ecoutez donc ce que j'ai résolu et sachez à quelles conditions je suis prêt à vous rendre la liberté. Et comme le Beau-François souriait encore à ce mot, Daniel ajouta :

—Ne comptez plus que je serais hors d'état d'assurer l'exécution de mes ordres. Tout à l'heure, en sortant, j'ai pris mes précautions. Deux gendarmes qui se trouvaient à l'auberge du village et tous les domestiques de M. Leroux sont en ce moment dans la vestibule, à portée de ma voix.

Le Beau-François se leva d'un bond, il n'avait pas prévu cette mesure.

—Oui dà ! fit-il avec un geste menaçant mais avant qu'ils fussent accourus, je pourra's....

Daniel resta impassible, et soutint avec une froide intrépidité le regard qu'on lui lançait. Le Beau-François se mit à ricaner de nouveau.

—Ne craignez rien, poursuivit-il avec ironie. Moi user de violence contre mon protecteur, ma sauvegarde ! fi donc ! Je serais plutôt capable de vous défendre si vous étiez en péril, car je ne croirai jamais avoir quelque chose à craindre, mon généreux parent, tant que vous conserverez de l'autorité.

Ces protestations quasi-bienveillantes alarmèrent le jeune magistrat. Comme il cherchait à en deviner la portée, le Beau-François reprit.

—Voyons vos conditions.

—C'est juste. Voici donc ce que je vous propose : Votre condamnation sous le nom de Girodot vous ayant frappé de mort civile, vous a enlevé le droit de recueillir la succession de votre père. Par suite, cette cession revient, selon la loi, aux plus proches parents de Michel Ladrange, c'est-à-dire à madame de Méréville sa sœur, et à moi son neveu. Or, je m'engage sur l'honneur, tant en mon nom qu'au nom des dames de Méréville, à vous faire parvenir dans le plus bref délai, à l'étranger, les sommes importantes provenant de la fortune de votre père, pourvu que vous ayez quitté le sol français d'ici a trois jours.

Cette proposition, par sa générosité même, excita la défiance du Beau-François. Il devint pensif, et, croyant enfin avoir trouvé la cause réelle de ce désintéressement, il dit d'un ton railleur.

—Hein ! cousin, vous commencez à comprendre que votre position est passablement embarassante ?

—Ne vous méprenez pas sur les motifs de ma conduite, reprit Ladrange avec chaleur, aucune considération exclusivement personnelle n'eût pu me décider à vous poser ces conditions ; je cède à des sentiments d'une autre nature. Vous avez été bien coupable François Gauthier, plus coupable, peut-être que je ne le suppose ; mais en ce moment je suis seulement occupé des excuses que vous pourriez alléguer à vos désordres et à vos crimes. Enfant illégitime, abandonné par vos parents, livré à toutes les suggestions de l'ignorance et de la misère, à toutes les tentations d'une vie vagabonde, vous avez pu faillir une fois, puis subir les entraînements d'une première faute. Peut-être n'êtes-vous pas encore complètement corrompu ; peut-être l'isolement, le bien-être, la conscience de vos torts, détermineront-ils en vous-même un changement salutaire ; peut-être eprouverez-vous le besoin de vous réhabiliter par le repentir, le travail et le dévoûment. Tels sont, monsieur, les motifs principaux de mon indulgence envers vous. D'autre part, j'ai conservé des sentiments de reconnaissance pour votre malheureux père, mon tuteur et le soutien de mon enfance. Il n'avait pas prévu que ses erreurs auraient de si funeste résultats, et que Dieu le punirait si cruellement dans la personne de son enfant abandonné ; mais je me souviens encore des recommandations qu'il me faisait à votre égard peu d'heures avant sa mort tragique, et ce souvenir me désarme. Je vous adjure donc, s'il en est temps encore, de revenir au bien et de profiter de l'occasion que Dieu vous donne d'expédier vos fautes passées.

Le Beau-François demeura impassible.

—Et dans le cas où je n'accepterais pas ces propositions, demande-t-il, quel parti prendriez vous, cousin Daniel.

—Je vous accorderais trois jours pour vous mettre en sûreté de l'autre côté de la frontière, répondit le magistrat avec fermeté ; ce délai passé, j'enverrais votre signalement à tous les agents de la force publique, à toutes les gendarmeries de France, avec ordre d'arrêter partout où il serait rencontré, le nommé François Girodot....

—Et si l'on parvenait à le prendre, il se parerait aussitôt de son vrai nom de François Gauthier, le parent et l'ami du magistrat qui aurait signé le mandat. Prenez garde, monsieur, de commettre une imprudence ; vous réfléchirez, j'espère, avant d'accomplir vos menaces, — Je tiendrai rigoureusement mes promesses.

—Vous réfléchirez, je vous le répète. Quant à moi, je désire peser mûrement vos propositions avant de les accepter ou de les refuser ; bientôt je vous ferai connaître ma décision. Jusque-là, ajouta-t-il d'un air hautain, dois je me considérer comme entièrement libre de quitter cette maison et d'aller où il me plait ?

—Vous êtes libre ; et pendant trois jours je m'abstiendrai de prendre contre vous des mesures de rigueur, mais à une condition..

—Laquelle ?

—C'est que, pendant ces trois jours, vous vous abstiendrez à votre tour de toute machination coupable, de tout acte réprouvé par les loi ; dans le cas contraire, je me considérait comme dégagé de ma parole.. Mais laissez-moi croire, François Gauthier, que tous les bons sentiments ne sont pas encore éteints dans votre cœur. Je vous en conjure, au nom de votre père, au nom de toute une famille estimable menacée du déshonneur, ne vous détournez pas de la voie qui s'ouvrent devant vous. Dieu, aussi bien que la société..

—Il suffit interrompit le Beau-François avec rudesse, comme s'il ne jugeait même pas nécessaire de se draper dans sa détestable hypocrisie ; je n'ai jamais aimé les sermons ni les belles phrases. Maintenant, monsieur Ladrange, j'ai hâte de partir ; êtes-vous sûr que les gens du vestibule ne me feront aucune avanie ?

—Ils ignorent pourquoi on les a mandés, et ils vous regardent comme un hôte de ma famille.

—Alors rien ne s'oppose à ce que vous m'accompagniez jusqu'à la porte de la maison, cela écarta tout soupçon d'une mésintelligence entre nous.

—Soit répliqua Ladrange, qui n'était pas fâché de surveiller lui-même tous les mouvements de son dangereux parent dans l'enceinte du château.

Le Beau-François prit son manteau ; puis tous deux sortirent de la chambre et gagnèrent le grand escalier. Comme ils approchaient du vestibule, ils rencontrèrent Maria qui accourait tout effarée, en robe du matin, les yeux humides de larmes. Elle venait d'apprendre, par l'indiscrétion d'un domestique, le tragique événement de la nuit, et elle cherchait Daniel pour lui demander quelques détails. Elle n'aperçut pas d'abord le Beau François, qui restait un peu en arrière et dans l'ombre.

—Ah ! mon ami, quel affreux accident ! dit-elle à Ladrange avec tristesse. Qui se serait attendu hier au soir... Daniel, Daniel, n'est-ce pas un présage funeste, le jour même de notre mariage ?

—Il n'y a pas là de présage, ma chère Maria, répliqua Daniel en prenant la main de la jeune fille, mais un de ces coups imprévus qu'il faut savoir supporter avec résignation....Allons !...rentrez dans votre chambre, ma bien-aimée, et demeurez auprès de votre mère, que cette nouvelle pourrait affecter d'une manière dangereuse ; je vous rejoindrai l'une et l'autre dans un instant.

Maria poussa un soupir, et elle s'éloignait quand on lui dit d'une voix mélancolique :

—Adieu, mademoiselle ; puisse le ciel vous accorder toutes sortes de prospérités.

Mademoiselle de Méréville se retourna vivement et reconnut Gauthier.

—Quoi donc, monsieur, demanda-t-elle d'un ton d'étonnement et de reproche, allez-vous nous quitter aussi ? Ma mère et moi nous espérions.

—Il le faut, mademoiselle ; voici monsieur Ladrange qui vous dira que je ne saurais rester un instant de plus.

Daniel était indigné de l'effronterie du scélérat, il lui lança un regard de colère, Maria s'en aperçut, et elle ne put s'empêcher d'attribuer à quelque sentiment de jalousie de son fiancé la contrainte que laissait deviner le Beau-François.

—Daniel n'approuve certainement pas ce départ subit, reprit-elle ; comme vous il a su apprécier votre délicatesse, votre désintéressement ; mais nous nous reverrons ?

—Oui, oui, je vous le promets, charmante cousine, et peut-être alors...

Daniel n'y tint plus, il se jeta brusquement entre cette belle et pure enfant et ce misérable que la justice avait flétri.

—Maria ! Maria ! dit-il avec une véhémence irrésistible, priez Dieu de ne le revoir jamais.

Il saisit avec impétuosité le Beau-François par le bras et l'entraîna vivement vers le vestibule, laissant mademoiselle de Méréville stupéfaite de cette violence inexplicable pour elle.

Ils traversèrent la salle où se trouvaient les gendarmes et les domestiques. Tous se levèrent et saluèrent avec respect. Le Beau François, s'appuyant avec affectation sur le bras du maître du logis, passa cette fois encore, d'un air triomphant, au milieu des gens appelés pour l'arrêter. Daniel frémissait d'indignation, mais il ne dit rien et continua d'avancer.

Ils s'arrêtèrent a l'extrémité de la cour. Là se trouvait jadis une belle grille en fer, chef-d'œuvre de serrurerie ; cette grille, ayant été enlevée lors de la révolution, avait remplacée provisoirement par une clôture en bois du plus misérables aspect. Daniel ouvrit la barrière, solide quoique grossière, qui servait de porte.

—Partez, dit-il au Beau-François d'une voix étouffée, et n'essayez pas de tenir votre promesse insensée à mademoiselle de Méréville ! Si jamais vous osiez vous présenter ici, sous quelque prétexte que ce fût, vous seriez arrêté sur-le-champ.

Mais le Beau-François avait reprit son assurance railleuse :

—Cousin Daniel, dit-il, vous ferez bien d'y regarder à deux fois avant d'en venir là ; réfléchissez, je vous le répète....Et tenez, on peut parler ici plus librement que là-haut dans votre chambre, où l'on avait une douzaine d'escogriffes à portée de la voix ; eh bien ! vous êtes aussi intéressé que moi-même à ce qu'on ne me moleste pas.

—Moi ? s'écria Daniel rouge d'indignation ; ne répétez pas cette insolente parole ou, je vous le jure, aucune considération ne m'empêchera de vous livrer à la justice.

—Mais vous ne comprenez donc pas ? dit le Beau-François. Tenez, cousin Daniel, avant de nous séparer, causons encore une fois comme de bons amis, si la chose est possible. Je suppose que je soir un avalé, comme vous avez l'air de croire et que vous me fassiez coffrer ; c'est bien. Mais alors, mon premier mot serait pour devoiler mes complices, et je pourrais en citer de tous les états, de toutes conditions, Qui m'empêcherait alors de mentionner parmi eux un homme de ma propre famille, qui aurait conseil bénévolement à fermer les yeux et à me donner dans l'occasion un coup d'épaule, parce qu'il y trouvait son avantage ?

Moi ? c'est de la démence !

—Vous croyez ? Souvenez vous donc un peu du passé, et songez si l'on ne pourrait pas l'interpéter contre vous....Serait-ce pour rien que des gens de ma connaissance vous auraient délivré, vous et vos parentes des mains des gendarmes, au bac de Grand-maison ? Serait-ce pour rien qu'un pauvre diable de colporteur, tel que je parais être aurait abandonné dix mille écus au profit de mademoiselle de Méréville, votre future épouse ? Serait-ce pour rien que vous auriez reçu, à votre insu, peut-être certains autres dons précieux ? Non, mon cher Ladrange, on ne le croirait jamais. Aussi avez-vous eu l'air de vouloir reconnaître mes services par une protection constante et sérieuse. En effet, n'est-ce pas vous, au palais de justice de Chartres, qui m'avez sauvé des griffes de cet enragé Vasseur ? N'est-ce pas vous, tout à l'heure encore, qui venez de me faire passer en sûreté à travers des gens [illegible] à me happer ?

Considérez tout cela, cousin Daniel, et voyez si je n'ai pas sujet de croire que vous risqueriez beaucoup en agissant de rigueur avec moi.

(*La suite au prochain numéro.*)

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Mardi, 26 Septembre, 1865.

LA SESSION.

Les Chambres ont été prorogées; nos législateurs ont terminé leur besogne. Comme ces messieurs ne se réunissent pas sans coûter des sommes considérables au pays, il est juste que nous leur demandions compte de ce qu'ils ont fait pour lui, durant les cinq semaines qu'ils lui ont consacrées.

Les journaux de l'opposition ont entendu leurs maîtres dire en Chambre que la session avait été infructueuse, que le temps choisi pour convoquer le Parlement n'avait pas été opportun et ils se plaisent maintenant à nous le répéter sur tous les tons de la gamme démocratique. Les rouges n'ont jamais su faire autre chose que dénigrer, même lorsqu'ils étaient au pouvoir; leur conduite d'aujourd'hui n'a donc pas lieu de nous surprendre. Au reste la réunion des Chambres à l'époque où elles ont été convoquées, s'explique parfaitement. On se rappelle les conditions dans lesquelles nous nous trouvions lors de l'ajournement de la dernière session. La guerre civile faisait chanceler sur ses bâses la république voisine; le colosse, américain semblait devoir se scinder en deux puissants tronçons. En présence de ces faits, nous interrogions l'avenir avec inquiétude. Nous savions que, par suite de certaines circonstances que nous n'avions pu contrôler, il existait de l'autre côté des lignes des mécontentements, de l'excitation contre nous. D'un jour à l'autre nous pourions nous attendre à voir les puissants escadrons de l'armée américaine déborder notre pays et nous avions à nous prémunir contre cette éventualité qui eût abouti à notre asservissement dans les circonstances où nous nous trouvions placés.

Il fallait s'entendre avec la Métropole pour savoir jusqu'à quel point nous pourions compter sur elle, avant de nous engager dans les dépenses considérables que nous avions à faire pour nous préparer à défendre le pays que nous habitons, contre l'envahissement étranger. C'est la voie qu'a suivie l'Administration en déléguant quatre de ses membres chargés d'exposer au gouvernement de la mère-patrie les dangers de la situation. En faisant connaître au parlement le plan qu'il avait arrêté, le ministère s'était engagé à lui communiquer au plustôt les résultats de sa mission.

Aujourd'hui, il y a de l'inconsistance et de la mauvaise foi à lui reprocher d'avoir exécuté ce qu'il avait promis. C'est l'acte d'un mauvais citoyen que de faire un crime à ceux qui sont chargés de l'administration de la chose publique d'avoir tenu compte d'engagements solennellement contractés. Les circonstances ne sont plus les mêmes. Depuis l'hiver dernier il s'est opéré bien des changements sur notre continent. Les Etats-Unis ont été pacifiés et nous pouvons espérer que le danger qui était alors à nos portes est aujourd'hui bien loin de nous. Mais il n'y a que les politiques à courte vue qui ne s'occupent que du moment présent, sans souci de l'avenir.

Si nous avons réellement à cœur la conservation de la nationalité, des institutions à l'ombre des quelles nous avons grandi et prospéré, nous devons nous réjouir des résultats de la mission canadienne parce qu'elles nous assurent la coopération efficace de l'Angleterre en cas d'invasion. Pour le moment cette promesse peut nous suffire; elle nous garantit ce que l'on devra faire dans la suite.

D'ailleurs, le Parlement a eu encore à s'occuper de la législation, tant pour des besoins particuliers que publics, subitement interrompue lors de la dernière session et qui demandait son concours immédiat.

Et l'on aurait mauvaise grâce d'oublier que dans le cours de la dernière session, l'on a adopté la mesure la plus importante, sous le rapport de la législation, qui ait jamais été introduite devant le Parlement depuis l'Union.

Le Code Civil du Bas-Canada, quoiqu'on en ait dit, est un monument qui atteste la sagesse et la science de nos législateurs et leur assure une place dans l'estime des hommes de science à l'étranger. Pour nous, c'est une bâse solide sur laquelle reposera avec confiance notre édifice sociale, parce qu'un bon code de lois est une garantie de stabilité pour la nation, de protection et de conservation pour la famille, comme pour l'individu, en mettant à l'abri ses biens, sa fortune, son honneur et sa vie même.

L'opposition est bien libre de contester l'importance de la dernière session, mais nous croyons qu'il est peu raisonnable de le faire, vu les mesures qui y ont été introduites.

On regrettera sans doute, malgré tout, que l'on n'ait pas été préparé à nous donner une loi sur le prêt à intérêt. Nous croyons que les embarras et les difficultés que cette loi a rencontrés sont dûs au mauvais vouloir des membres anglais, qui sont loin d'avoir sur l'argent les mêmes notions que nous.

Le ministère a promis qu'il s'occuperait de la question. Espérons que ce sera pour le plus grand bien du pays dont les intérêts lui sont confiés.

Un défi.

Dès son entrée dans le journalisme notre estimable confrère du *Messager de Joliette*, a été assailli par la presse rouge avec un acharnement que nous ne nous expliquons que par la fermeté, la sincérité avec laquelle il s'est dévoué à la défense de la cause nationale et religieuse. Nous devons dire en toute justice que la lutte a tourné tout à l'avantage de notre confrère et qu'il est resté maître du terrain. L'*Union Nationale*, pour une n'a encore répondu que par des platitudes au défi que lui a porté notre confrère dans les lignes qui suivent:

Pour ce qui regarde le divorce, il y a deux choses à distinguer le droit et le pouvoir. Le droit, le parlement ni aucune puissance séculière ne l'a, mais le pouvoir notre parlement le possède et pour le nier il faut user de mauvaise foi ou passer pour ignorant; il n'y a pas encore si longtemps que nos membres out eu à voter sur un bill de divorce les membres catholiques votant contre niant par là le droit ne pouvant nier le pouvoir. Or c'est ce pouvoir qu'il s'agit de transférer au parlement fédéral. En l'admettant dans la constitution du gouvernement local ce pouvoir existera par nous par une majorité catholique et nous semblerons dire que nous avons droit de le faire exister tandis qu'en le transférant au gouvernement fédéral, il existera par une majorité protestante malgré nous en quelque sorte et nous proclamerons hautement que le pouvoir séculier n'a pas droit de législater sur cette matière.

Envisagée sous ce point de vue que nous croyons être le véritable nous n'hésitons pas à nous prononcer en faveur de la clause comme sur le reste du projet. D'ailleurs en suivant cette voie nous croyons marcher sur les traces du clergé de la province dont l'attitude a été confirmée par la décision de trois théologiens de Rome, quoiqu'en dise M. Lanctôt.

Cependant nous pourrions nous tromper c'est pourquoi nous allons porter un défi à l'*Union* sans doute qu'elle l'acceptera puisqu'elle se croit si certaine de l'opinion du clergé.

Nous défions l'*Union* de pouvoir nous prouver que le clergé ait condamné le projet et en particulier la clause relative au divorce et pouvoir justifier par là l'accusation de noire calomnie qu'il nous lance à la figure aussi gratuitement.

Si le clergé n'a pas encore formulé la condamnation l'*Union* ne doit pas être en peine d'obtenir ce jugement qu'elle dit avoir été porté depuis longtemps puisqu'elle nous assure qu'il n'y a pas un seul prêtre qui approuve le projet.

D'ailleurs ce jugement nous le demandons nous-même avec instance. Si nous sommes condamné nous n'aurons qu'à nous rétracter et nous tiendrons à honneur de le faire parce que nous sommes sincères dans nos désirs de travailler à la promotion des intérêts religieux du pays.

Si l'*Union* est condamnée M. Lanctôt devra en faire autant; autrement il ne nous restera plus qu'à l'afficher comme le calomniateur le plus insigne du clergé Canadien.

Les autorités auxquelles nous référons sont: Les Evêques de Québec, Montréal, St. Hyacinthe et Trois-Rivières ou leurs chapitres ou les professeurs de théologie et de philosophie des colléges de ces villes ou d'autres membres du clergé qui auront été spécialement chargés d'examiner la question par leurs supérieurs.

Nous ne regardrons pas l'opinion d'un prêtre en particulier comme devant faire autorité et exprimer le sentiment du corps clérical.

Sans doute une telle opinion est très respectable et mérite considération; au reste nous-même, nous ne nous sommes prononcé en faveur du projet qu'après avoir consulté plusieurs membres distingués du clergé. Mais on sent qu'une opinion particulière n'est pas l'expression des vues d'un corps et ne peut être d'une autorité à trancher définitivement la question.

Nous avons hésité avant de faire une telle démarche. Mais sachant de source certaine qu'un grand nombre de prêtes approuvent le projet nous n'avons pu les voir invectiver par «l'Union» qui les condamne emphatiquement sans aucune mission comme des mauvais prêtes, sans attirer l'attention sur un fait aussi répréhensible.

D'ailleurs il s'agit de retirer de l'erreur s'il y est, la majorité d'un peuple; et dans un temps où tous les partis semblent admettre l'intervention du clergé dans nos affaires politiques il ne serait peut être pas mal à propos qu'il se prononçat sur des questions qui regardent de si près nos intérêts religieux.

Nous avons aussi vu dans cette démarche un moyen de terminer une discussion oiseuse qui menace de dégénérer en brutales personnalités et nous en avons profité.

En terminant nous déclarons ne pas vouloir répondre à l'*Union-Nationale* avant d'avoir vu le dénouement du défi que nous portons.

La dette américaine.

Nous traduisons ce qui suit du *Globe* de Toronto dont les sympathies pour les Etats du Nard sont bien connues:

M. Thaddeus Stevans est un membre capable et très éminent de la chambre des Représentants des Etats-Unis et du parti républicain. Dans un discours qu'il a délivré récemment à Lancaster, Pensylvanie, il parlait ainsi de la dette pour la guerre:

«Notre dette pour la guerre est estimée à trois ou quatre billions de piastres. A mon avis, quand elle sera refondue et que les pensions seront capitalisées, elle s'élèvera à plus de quatre bilions.»

L'intérêt à 6 pour 100, seulement (maintenant il est beaucoup plus élevé) donne \$240,000,000; les dépenses ordinaires de notre gouvernement sont de \$120,000,000. Pendant quelques années encore les dépenses extraordinaires de notre armée et de notre marine seront de \$110,000,000. Total \$470,000,000.

«Quatre cent soixante et six millions de piastres a être perçues par la taxation! Nos taxes présentes, si lourdes qu'elles soient ne produiront pas beaucoup plus que la moitié de cette somme. Croit-on que notre peuple puisse supporter des taxes doubles de celles que nous payons aujourd'hui? Celui qui, sans nécessité, en est la cause, sera anathématisé de génération en génération. Il est de mode aujourd'hui de diminuer notre dette publique, pour ne pas alarmer le peuple, et afin que les partis politiques n'en souffrent pas. Je n'ai jamais trouvé qu'il fût sage de tromper le peuple. On peut toujours lui confier la vérité. Les capitalistes n'en seront pas affectés parce qu'on ne peut les tromper. Ayez confiance dans le peuple, et vous éviterez la répudiation. Trompez-le, et poussez-le à des mesures fausses, et vous la produirez. Nous nous appitoyons sur ces pauvres anglais dont nous avons entendu déplorer la dette nationale et la taxation onéreuse depuis notre enfance. La dette de la Grande Bretagne est à peu près aussi élevée que la nôtre, c'est à dire dire de \$4-000,000. Mais de fait elle n'est pas plus de la moitié, vu qu'elle ne porte intérêt qu'à 3 pour 100. Le chancelier de l'Echiquer nous apprend que pour l'année courante l'intérêt a été de \$131,801,999. La nôtre, quand le tout sera refondu, s'élèvera à peu près au double.»

Nous avons maintenant au milieu de nous en Canada, certaines personnes, en petit nombre, il est vrai, qui voudraient nous voir assumer un douzième de la responsabilité du paiement de ces quatre cent soixante et dix millions par année.

Le montant total, d'après le recensement, de l'évaluation de la propriété mobilière et immobilière tant pour le Haut-Canada que pour le Bas-Canada est de \$435,501,357.

Ainsi, suivant M. Thaddeus Stevens, l'intérêt annuel de la dette des Etats-Unis et les dépenses du Gouvernement se montent à environ trente quatre millions et demi de piastres de plus que la valeur totale de la propriété mobilière et immobilière du Haut et du Bas-Canada.

MOYEN PRATIQUE DE COLONISATION.

On lit dans la *Gazette de Sorel*:

"Nous reproduisons ci-dessous du *Courrier* le compte-rendu des procédés adoptés par la société de colonisation de St. Hyacinthe. Nos lecteurs verront que l'on a adopté là les moyens pratiques que nous avons si souvent suggérés pour la colonisation de nos terres incultes. Seulement, nous doutons que l'initiative des laïques soit aussi efficace et surtout que leur zèle soit aussi durable que le serait celui du clergé en pareille affaire. Tant mieux si nous nous trompons; le mérite des laïques n'en sera que plus grand! D'ailleurs la coopération du clergé ne saurait leur manquer entièrement. Honneur donc aux citoyens de St. Hyacinthe, et puisse leur patriotique exemple être suivi par toutes les paroisses du Bas-Canada.

Nous nous permettrons encore d'observer que si ces associations étaient à la fois des sociétés de "tempérance et de colonisation," elles auraient un but moral en même temps que patriotique. Cela leur donnerait une teinte à la fois religieuse et patriotique qui assurerait leur existence, car pour nous la religion c'est la nationalité et la nationalité c'est la religion.

Dans ce pays, l'esprit d'association parmi les hommes d'affaires et les capitalistes qui a fait le peuple américain ce qu'il est, n'existe pas, mais l'esprit religieux et patriotique est plus vivace que partout ailleurs.

Sachons en profiter."

Nous ferons remarquer à notre confrère que, comme lui nous avons demandé que les sociétés du genre de celles que nous venons de fonder à St. Hyacinthe fussent placées sous le contrôle immédiat du clergé, dont nous avons appris à apprécier le zèle et la persévérance dans le service du pays. Nous devons aussi ajouter que les premiers promoteurs de la Société de Colonisation de St. Hyacinthe ont fait des démarches auprès des autorités ecclésiastiques pour leur demander de se mettre en tête du mouvement qui nous a donné une société de colonisation. Les raisons que l'on nous a donné pour s'abstenir de prendre une part ouverte dans une entreprise aussi patriotique nous ont paru des plus plausibles. Nous avons compris que la prudence l'exigeait ainsi et que même le succès de l'œuvre le voulait. En songeant aux divers éléments religieux qui se disputent la prééminence dans les cantons de l'Est notre confrère appercevra les raisons qui inspirent la conduite du clergé à l'égard des sociétés de colonisation. «D'ailleurs, comme il le remarque avec raison, la coopération du clergé ne saurait nous manquer entièrement.»

Le *Journal* reproche à M. Raymond, notre représentant, de n'avoir pas assisté au concours agricole du Comté et *encore moins* (*sic*) au dîner qui l'a terminé. Sur cela il dit:

"M. Raymond était en ville, invité spécialement pour la circonstance. *Pourquoi* n'est-il pas venu? Dévinez! Comme les cultivateurs de St. Hyacinthe doivent être satisfaits d'un homme qui les considèrent trop bas pour mériter un instant d'attention?"

Si Monsieur le Secrétaire-Trésorier de la Société se fût donné le trouble de lire la lettre que M. Raymond lui avait adressée pour s'excuser, de ne pouvoir assister au dîner en question, le *Journal* eût compris le *pourquoi* qu'il se pose. Si M. le rédacteur du *Journal* n'eût voulu parler qu'avec connaissance de cause, il eût pris des informations qui lui eussent évité de se rendre ridicule en faisant sur le compte de M. Raymond des suppositions injustifiables. M. Raymond respecte autant la classe agricole que qui que ce soit et il eût considéré comme un honneur de pouvoir passer la soirée avec les cultivateurs intelligents qui sont directeurs de notre société d'agriculture. M. Raymond est assez intimement connu des cultivateurs du comté pour que les remarques d'une feuille aussi peu digne d'attention que le *Journal*, puissent lui nuire dans l'opinion. Nous pouvons d'ailleurs assurer les cultivateurs d'une chose, c'est que la petite feuille rouge de notre ville, s'occupe bien plus de dire des insultes à notre député et à tous les hommes respectables qui ne partagent pas ses opinions politiques que de servir les intérêts agricoles. On en a eu une preuve encore dans son dernier numéro, où il a trouvé moyen de publier une longue colonne d'insultes grossières contre les hommes qui gouvernent le pays, tandis qu'il n'avait pas d'espace pour faire connaître les prix accordés à l'exposition. Nous avertissons les adversaires du député du comté de St. Hyacinthe que s'ils espèrent le perdre dans l'opinion par des injures aussi maladroites, ils se trompent grandement; ce n'est pas ainsi qu'on flétrit une réputation acquise par trente années d'une conduite aussi digne et aussi irréprochable que l'a été celle de M. Raymond depuis qu'il vit au milieu des cultivateurs du comté.

Voici la lettre de M. Raymond que nous avons mentionnée:

St. Hyacinthe, 19 sept., 1865.

J. O. Guertin, Ecr., N. P.,

Monsieur,—

Je vous suis reconnaissant de la gracieuse invitation que vous avez bien voulu m'adresser, à Québec, de venir prendre le souper ce jour, avec MM. les juges de l'exposition agricole du comté. Je regrette beaucoup qu'une affaire importante que je me suis obligé de régler pour un tiers me force d'être absent et me prive de l'honneur de passer la soirée avec ces messieurs.

Veuillez, me croire, Monsieur,

Votre humble serviteur,

R. RAYMOND.

Il y a dans notre pays comme partout de ces gens qui semblent mal à l'aise dans la société au milieu de laquelle ils vivent. Comme si le dépit rongeait leur cœur, tout, autour d'eux, les gêne. L'air qu'ils respirent, le soleil qui les éclaire, le sol qu'ils foulent à leurs pieds, les institutions qui les régissent, rien ne leur convient. Ces hommes là sont des misérables, parcequ'ils n'aiment pas ce que tous les autres chérissent, la patrie.

Chose étrange, ils s'appellent les amis du peuple et ils lui apprennent à maudire le pays qui l'a vu naître.

Mais, on doit le comprendre, ces hommes sont des fourbes, des hypocrites, des menteurs. Ils n'aiment pas la société au milieu de laquelle ils vivent, parce qu'ils y sont au dernier rang. Ils voient avec jalousie ceux qui sont élevés dans cette société et pour les renverser ils tâchent de faire passer dans l'esprit du peuple la haine qui les obsède. Ils ne craignent ni les troubles, ni les pertubations, car ils n'ont rien à perdre et tout à gagner dans les bouleversements qui seraient la ruine du grand nombre. Nous en avons un exemple dans les annexionistes.

Lorsque les rouges de la trempe de M. Dorion, de l'Avenir, nous présentent les Etats-Unis, comme un pays de cocagne où les ruisseaux sont de lait et de miel, ils ne peuvent croire ce qu'ils disent: mais on doit déviner leur intention. Ils peignent tout en rose la condition sociale de nos voisins pour nous la faire désirer et nous apprendre à gémir sur la nôtre, parce qu'ils n'aiment pas nos institutions nationales.

Ils voudraient nous faire croire que sous un gouvernement républicain le peuple, étant souverain n'a pas même la peine de travailler pour vivre, et qu'il n'a qu'à regarder le soleil pour que les hirondelles lui tombent toutes routies dans la bouche.

Dernièrement encore, en parlant de l'émigration de nos compatriotes aux Etats-Unis, le *Défricheur* disait qu'il fallait bien que les Etats-Unis offrissent des avantages considérables sur le Canada, puisqu'on y émigre en si grand nombre.

Le *Défricheur* serait scandalisé après cela si nous voulions le qualifier comme il convient; si nous l'appellions un misérable traître, prêt à livrer ses compatriotes, corps et âme, à la République voisine. Il crirait à l'insulte, au mensonge et cependant voyons le but veritable de ses écrits. Il parle de l'émigration comme d'un mal, qui affaiblit la nation, c'est vrai; mais cherche-t-il à détourner ses compatriotes d'émigrer aux Etats-Unis, eh! non, il les pousse des deux mains, vers le gouffre qui les attire. Sa grande *petite* âme semble se plaire dans la contemplation du sort qui attend ces malheureuses victimes des mensonges que les embaucheurs américains ne manquent pas de débiter sur leur prospérité chaque fois qu'ils viennent recruter des *esclaves* dans nos belles campagnes.

En présence des pénibles nouvelles que nous recevons chaque jour sur la triste condition de nos compatriotes aux Etats-Unis. le *Défricheur* n'ose pas en parler favorablement, mais il feint de l'ignorer et il se contente d'insinuer qu'ils y trouvent plus d'avantage qu'au milieu de nous.

D'après le même raisonnement, si M. Dorion voyait ses électeurs partir pour aller se jeter à la rivière, il devrait dire. C'est bien puisqu'ils le faut: «C'est ainsi qu'on entend être l'ami du peuple quand on est democrate.»

Si l'on veut connaitre les avantages qu'offrent les Etats-Unis qu'on lise la lettre suivante, communiquée à la *Minerve* et adressée par une jeune canadienne à sa famille.

Mes chers parents,

Loin du toit paternel et de parents aimés, vous ne sauriez vous faire une idée comme il est triste de vivre au milieu de personnes qui ne parlent pas votre langue et qui vous regardent toujours avec un air protecteur. Je vais vous laisser juger de la position des centaines de jeunes filles Canadiennes qui ont laissé le beau pays du Canada pour venir ici sur une terre étrangère couler les plus mauvais jours de leur vie. Vous vous rappelez, mes chers parents, que lors de notre depart des agents américains nous promettaient mer et monde, entr'autres choses que nous serions très bien et qu'il ne nous manquerait rien sous tous les rapports. Je dois avouer que les premiers jours de notre arrivée, nous étions assez bien traitées et l'on nous faisait écrire au pays, qu'il ne nous manquait rien. Depuis que l'on n'a plus besoin d'ouvrières, nous sommes affreusement mal nourries. Jugez. Nous n'avons de la viande qu'une seul fois par jour, et le plus souvent elle est tellement méchante qu'il nous est impossible d'y goûter. Matin et soir, nous avons du pain, si toute fois on peut appeler du pain une mauvaise galette qui est verte par la quantité de soda que l'on y met, et puis du beurre qui n'est certainement pas de la première qualité. Vous ne me croirez peut-être pas, nous avons de la misère à avoir de l'eau potable, celle-ci est dure à avaler, et elle vous tombe dans l'estomac comme si vous avaliez des [illegible]. Nous avons aussi beaucoup de misère à laver notre linge, il nous faut laver le soir où payer bien cher et encore l'ouvrage est fait avec une telle précipitation que l'on nous rapporte nos effets à moitié lavés et repassées. Oh! j'oubliais de vous dire que l'on était bien mal couché, mais les directeurs ont cru devoir venir à notre secours; de crainte, sans doute, de voir faiblir nos forces. on nous a donné de meilleurs lits; ils ne sont pas faits avec des plumes d'oie, mais on peut mieux y reposer notre corps fatigué par le travail.

Il est vrai que nous avons d'assez bons gages, mais l'argent n'a pas assez de valeur, et à bien examiner les choses, nous gagnons tout autant dans les boutiques de Montréal; car après avoir donné \$11 de pension et après que le courtier ait pris son escompte, vous voyez qu'il ne nous reste presque rien pour nous habiller. Je ne voudrais pas vous faire faire de nouvelles dépenses pour moi, aussi je me prive même du plus nécessaire quelquefois afin de ramasser assez d'argent pour m'en retourner le plus tôt possible.

Vous allez peut-être me faire reproche parce que je ne vous ai pas dit la misère que nous endurons ici lorsque je vous écrivais mes premières lettres. Je croyais vous faire de la peine; c'est pourquoi je ne voulus pas vous dire toutes ces choses. C'est bien assez que je sois éloignée de vous sans vouloir vous alarmer encore sur mon malheureux sort. Nous espérons en Dieu. Tâchez, faites vos efforts pour détourner les jeunes canadiennes qui se font des illusions sur les Etats-Unis Veuillez leur montrer cette lettre. Elle renferme toute la vérité, et je vous assure que les faits sont loin d'être exagérés.

Votre affectionnée fille,

ODILE.

Si vous pouviez me trouver de l'occupation je m'empresserais de retourner au pays. O.

Lisez et jugez!

M. Holton, en proposant, à la dernière session, son vote de non-confiance, a prouvé encore une fois au pays qu'il ne désire rien comme de voir échouer le traité de réciprocité, espérant ainsi nous amener à l'annexion, l'objet de ses rêves continuels. Le public avait déjà été mis à portée d'apprécier, suivant sa valeur, le patriotisme de l'honorable ex-ministre des finances, lorsque celui-ci refusa d'aller prendre part aux travaux de la Convention du Détroit, ou encore lorsqu'il essaya de disculper en plein parlement la conduite déloyale de M. Potter; mais son vote de non-confiance achève de le démasquer, et met à nue ses tendances anti-nationales.

L'honorable député de Chateauguay sait bien que les Américains veulent absolument que nos canaux soient élargis, et que ce n'est, en quelque sorte, qu'à condition que notre gouvernement consente à faire exécuter ces travaux, qu'ils accorderont le traité de réciprocité; d'un autre côté, il sait aussi que le ministère n'a nullement l'intention pour le moment de dépenser 10 à 12 millions de piastres, afin d'élargir les canaux, sans savoir si messieurs les Yankees voudront en venir à une entente à propos du traité.

Eh! bien, M. Holton profite de ces circonstances pour blâmer le gouvernement canadien de ne pas entreprendre les travaux de suite. Il sait bien que la Chambre va rejeter sa motion, il le désire même, afin que les Américains en soient froissés, et refusent ensuite d'accorder le traité. Voilà le patriotisme de l'opposition bas-canadienne. Les *rouges* veulent faire triompher leurs principes à tout prix: la fin pour eux justifie les moyens les plus bas, les plus malhonnêtes.

Que le peuple réfléchisse, et il verra qui prend ses véritables intérêts en Chambre.

UNION CATHOLIQUE.

Dimanche dernier, à trois heures, avait lieu à l'hotel de ville, la réunion hebdomadaire des membres de l'UNION CATHOLIQUE de St. Hyacinthe, sous la présidence de M. Mercier, le zélé président de notre Société. M. DeLaBruère nous y fit une lecture, très intéressante sur «l'importance de l'étude de l'histoire du Canada.» Nous espérons avoir l'avantage de publier cette lecture. C'est pour cela que nous n'entreprendrons pas d'essayer de la faire connaitre plus intimement à nos lecteurs.

Qu'il nous suffise de dire qu'elle a beaucoup intéressé et que nous l'avons tous souvent interrompu par des applaudissements.

Tant que les membres de l'UNION CATHOLIQUE pourront compter sur de pareilles lectures pour remplir leurs séances, ils seront certains d'y trouver autant d'agrément que d'avantages. Espérons que M. DeLaBruère ne nous fait pas part pour la dernière fois du fruit de ses laborieuses études et que son exemple sera suivi par d'autres. La réunion de dimanche prochain aura lieu à l'Evêché.

Il y aura une lecture donnée par un des membres de la Société durant la séance qui se terminera par une cérémonie religieuse.

Nous lisons ce qui suit dans «l'histoire de la quinzaine» de la *Gazette des Campagnes*:

«La ville de St. Hyacinthe vient de faire un grand pas dans la voie du bien. A l'exemple de Montréal «elle vient de jeter les bases d'une société qui, comme l'*Union Catholique*, aurait pour but de continuer et de perfectionner l'œuvre par excellence commencée dans les colléges, savoir: la culture du cœur, le développement de l'intelligence, et d'aider par des études et des travaux, les lettres à s'allier à la religion pour maintenir la conservation des principes fondamentaux sur lesquels repose la société.»

«Nous approuvons hautement le *Courrier de St. Hyacinthe* quand il dit: «Dans ces jours difficiles où un doute général semble prévaloir, la jeunesse plus que jamais a un rôle important à jouer et une grande mission à remplir; c'est entre ses mains, c'est à son courage, et à la force pleine de sève de vigueur que semblent surtout confiées la destinée des grandes choses que nous aimons à conserver, et la propagation des saines idées de moral et de science qui sont l'avenir de la religion et de la patrie. La jeunesse catholique de ce pays a besoin de s'unir pour se compter et se connaître, et servir ainsi plus fructueusement la grande cause dont la sauvegarde lui est été confiée de tout temps.

«C'est cette pensée tombée du haut de la chaire et développée éloquemment, il y a quelques jours, par notre digne curé, qui réunissait, lundi soir, plus de cinquante jeunes gens de cette ville autour d'une tribune qu'occupait, ce soir là, ce père dévoué de la jeunesse catholique de Montréal, le Révérend Père Michel de la Compagnie de Jésus ..."

Heureuse la jeunesse instruite qui sait ainsi se donner la main, et qui cherche dans l'union toute la force dont elle a besoin pour conserver intacte le précieux dépôt de la foi et des saines doctrines que nous ont léguées nos pieux ancêtres. Nous souhaitons que ces associations se multiplient de plus en plus.

La Gazette des Campagnes en reproduisant la correspondance de notre ami *Cécilien* dit: Comme nous n'avons encore presque rien dit de l'émigration aux Etats-Unis, nous allons aujourd'hui combler cette lacune en reproduisant une excellente correspondance sur ce sujet que nous empruntons au *Courier de St. Hyacinthe*. On ne saurait donner trop d'attention aux sages considérations qui s'y trouvent.

Lettre de Mgr. de Montreal.

Bruxelles, 25 Août 1865.

M. l'Administrateur,

Je me suis un peu trop étendu, en vous donnant l'itinéraire de notre voyage dans le Nord de l'Italie. Aussi, vais-je aller plus vite en vous rapportant ce qui a pu nous arriver depuis que nous sommes en-deça des Alpes. Je dois toutefois vous faire encore observer que la piété de la ville de Turin s'est signalée entr'autres par la bâtisse de l'église de la *Réparation*, qui est magnifique. Une balustrade, qui est dans la nef, du côté de l'Evangile, indique le lieu où une hostie, qui avait été outragée et qui se tenait dans l'air, descendit à terre et se laissa recueillir par un Prêtre qui était venu mettre fin au sacrilège commis contre cette adorable hostie. La dévotion à la B. V. Mère de Dieu se prouve par l'église de la *Consolata*, qui est un sanctuaire très-révéré et très-fréquenté. Enfin, sa charité pour le prochain se manifeste par l'encouragement qu'elle donne à un immense hospice, appelé *La Piccola Casa della Divina Providenza*, fondé par le Chanoine Cottolengo, mort en odeur de sainteté, et qui abrite 1,500 à 2,000 infirmes. Toutes les misères humaines y sont réunies.

Le 26 juin, à minuit, nous quittâmes Turin, et nous entrâmes en France par le Mont Cénis; et après 32 heures de marche nous arrivâmes à Lyon. Le 28, nous allâmes nous recommander à la B. Vierge Marie, dans son sanctuaire de Fourvières, et après avoir fait quelques petites excursions dans cette grande ville, nous nous acheminâmes pour Vourles, en la compagnie du Supérieur des Clercs de St. Viateur, le R. P. Favre, que nous rencontrâmes heureusement à l'église de St. François de Sales, et nous nous reposâmes à Vourles jusqu'au 3 juillet que nous retournâmes à Lyon. Nous ne fîmes que passer par cette ville, qui s'appelle à si bon droit la *Ville des aumônes*, et cependant, il me fut possible de revoir la crypte de St. Irénée, qui est en grande réparation, et de pénétrer dans la petite église de St. Pothin, qui est sous terre, et que je n'avais pas encore vue. C'est un lieu bien vénérable, et tout plein de souvenirs saisissants.

Maintenant, pour en finir plus vite, je vais vous saturer de chiffres et de dates. Le 4 juillet, départ de Lyon pour Paris où nous arrivons en 13 heures. Le 5, nous quittons Paris, et nous arrivons au Mans en 6½ heures. Mgr. Fillion était absent; mais nous vîmes le R. P. Moreau, Supérieur de nos Pères de St. Laurent, qui nous donna une bien cordiale hospitalité. Le 6, nous nous mettons en route pour Laflèche, et nous faisons le trajet en 2½ heures. En arrivant à la gare du Mans, je fis la connaissance du R. P. Guéranger qui y était venu conduire Mgr. Mermillot, auxiliaire de Mgr. l'Evêque de Genève, avec qui j'eus le plaisir de voyager et de bien converser jusqu'à Noyant. Nous nous reposâmes à Laflèche le 7, et dès le lendemain, nous nous remîmes en route pour Baugé, où nous voulions rencontrer Mgr. d'Angers, et où nous demeurâmes jusqu'au 11, entourés de tous les égards de la plus cordiale hospitalité. Il en fut de même à Beaufort où nous allâmes dîner ce jour-là et où nous couchâmes. Le 12, nous nous rendîmes à Angers, accompagnés de M. Châlons, Aumônier de Beaufort, et de M. Bélanger, Aumônier de Baugé, qui furent pleins d'aménités, ainsi que les Supérieur et Aumônier du Bon Pasteur d'Angers, où nous demeurâmes jusqu'au 14. La communication entre ces trois dernières places est très-facile et prompte; car c'est l'affaire d'à peu près une heure et demie pour aller de l'une à l'autre. Le Bon Pasteur grandit toujours d'une manière surprenante. En revenant, le 14 d'Angers à Laflèche, nous allâmes dîner à l'Abbaye de Solême; et ce fut pour nous un moment de délices que celui où il nous fut permis de prier et de converser familièrement avec l'Abbé et tous ses bons Religieux.

Nous revînmes à Laflèche, pour y établir notre quartier général; et nous y passâmes tout le temps, depuis le 14 juillet jusqu'au 13 août. Ce jour-là nous allons coucher au Mans, et le 14 nous nous arrêtons, en route pour Paris, à N. D. de Chartres, pour nous recommander à cette grande Dame, la veille de sa glorieuse Assomption. M. Huberdault dit la messe à N. D. du Pilier, dans la fameuse grotte des Druides Gaulois, et je la célébrai en même temps à l'autel Majeur derrière lequel se conserve précieusement la tunique sacrée que laissa sur la terre, en montant au Ciel, l'Auguste Vierge. L'Evêque fut plein d'attention pour nous, et me demanda si je voulais bien être, aussi moi, Chanoine Honoraire de Chartres, et s'il pourrait, lui aussi, être Chanoine Honoraire de Montréal; ce qui, comme de raison, fut accepté de suite, sans aucun préjudice à vos droits et à ceux de M. Olivier, qui est toujours votre confrère, et qui ne manque pas de dire, chaque année, le 12 juin, la messe en signe d'union et de confraternité. Le 14 au soir, nous étions à Paris; la journée du 15 se passa à célébrer la grande fête de l'Assomption avec les RR. PP. Oblats. Le 16, nous allâmes dire la messe au Sacré Cœur, rue de Varennes, et nous allâmes de là visiter la Maison Mère. Hélas! la Fondatrice n'y est plus; mais son esprit y est demeuré. Le 18, nous quittions Paris pour Gand. Les 19 et 20 se passèrent à visiter les principaux établissements des Frères et des sœurs de la charité; et nous en avons été enchantés. Le 20 au soir nous arrivions à Bruxelles, et le lendemain nous étions à Diest, pour visiter la terre natale, et le lieu de la naissance du B. Jean Berchmans, où j'eus le bonheur de célébrer la messe dans l'Eglise où l'on venait de faire une grande solennité en son honneur. Puis nous visitâmes la maison où il naquit, il y a plus de deux siècles et demie, et dans laquelle se conserve sa chambre telle qu'elle était quand il l'habitait. Au retour nous nous arrêtâmes quelques heures à Louvain, pour visiter la fameuse Université de cette ville. Le soir de ce même jour, nous rentrions à Bruxelles, et la journée du 22, se passa à voir les principales églises de cette ville: et celle du 23 à visiter Anvers qui

n'est qu'à deux heures d'ici, par le chemin de fer. Un orage affreux qui nous assaillit en route nous empêcha de nous arrêter à Malines, qui est à mi-chemin, et que nous nous étions proposé de visiter. Le 24 s'est passé à visiter les établissements des aveugles et des sourdes muettes, qui sont dirigées par les Sœurs de la charité de Gand et nous en avons été pleinement satisfaits. Le 20, avant de quitter Gand, j'écrivis à Mr Raulin, que vous avez vu plusieurs fois à Montréal, pour l'informer que j'étais en Belgique, et que je désirais le rencontrer quelque part, dans l'espérance de voir en même temps le fils de M. Alfred LaRocque, que je supposais être en vacance chez lui. Je ne me suis pas trompé ; car à notre retour d'Anvers, nous apprenions que ces deux messieurs étaient à notre recherche ; et à la nouvelle que nous leur fîmes donner de notre arrivée, ils se présentèrent à l'instant à notre demeure. L'espace ne me permet pas de vous dire tout ce qu'il y eut de joyeux dans cette première entrevue. Je me contente donc de vous informer qu'il fut convenu que nous ferions le pelérinage de St- Hubert, qui est à une petite distance d'Arvill, où nous passerons ensemble quelques jours. Adieu, mille souhaits !

† IG. EV. DE MONTRÉAL.

Conseil de Ville.

St. Hyacinthe, 22 sept., 1865.

A cette séance furent présent : Son Honneur le Maire, Messieurs Bachand, Bire, Côté et Desnoyers.

Comme le nombre de Conseillers n'était pas suffisant pour procéder à l'adoption des diverses motions qui sont devant le Conseil on procéda pour la forme avec ces motions.

Son Honneur le Maire déposa sur la table un magnifique volume, sur le couvert duquel on lisait: *La corporation de Montréal à la corporation de St. Hyacinthe.* C'est un acte de courtoisie que les membres de la Corporation de Montréal ont [illegible] des autres corporations de cités et villes. Ce volume contient la charte et les divers actes, statuts et règlements de la corporation de Montréal, [illegible] dans plus de 500 pages, [illegible] Glackmeyer, greffier de la Corporation. Il est d'une exécution typographique [illegible], [illegible] de M. L. Perrault, de Montréal. La reliure, d'une parfaite exécution est l'œuvre de MM. Beauchemin et Valois. Les [illegible] a été [illegible] d'accuser réception de ce volume et de témoigner leur gratitude pour l'envoi de ce magnifique cadeau, qui sera très utile pour la bonne régie de notre cité.

Le conseil alors s'est ajourné à vendredi le 6 octobre prochain à 8 h., P. M., au lieu ordinaire.

Une correspondance qu'on nous demande de reproduire nous apprend que dimanche, le treize, la paroisse de St. Roch de Richelieu a été témoin d'une belle et pieuse cérémonie. Elle commença par une basse messe, qui fut suivi d'un sermon donné par le Rév. Messire Fabre, qui, avec son habilité ordinaire, s'acquitta de cette tâche à la satisfaction de tout le monde.

Il procéda ensuite à la cérémonie de la bénédiction de la cloche qui eut pour parrains et marraines, les dames et les messieurs dans l'ordre tel que suit .

1o. Madame Hermine de St. Ours, Seigneuresse de St Ours, qui eut pour parrain le Rév. Messire Bélanger, curé de St. Ours. 2o. Madame Des Rivières de Malmaison, qui eut pour parrain, Pierre Lamothe, Ecr., de St. Hyacinthe : 3o. Madame Campbell, de St. Hilaire, qui eut pour parrain le Rév. Messire Leclère, curé de Stanbridge. 4o. Madame Ermatinger, de Montréal, qui eut pour parrain M. Kierzkowski, Seigneur et et madame et monsieur J. A. Dorion de St. Ours.

Les messieurs du clergé présents à la cérémonie, furent :

Le Rév. Messire Fabre, chanoine de l'Evêché de Montréal, qui après avoir fait le sermon, bénit lui-même la cloche, étant assisté de Messire Dupuy, curé de St. Antoine, et de Messire Chevigny, curé de Contre-cœur, le Rév. Père Kaisiewich, Supérieur des prêtres de la Résurrection.

Les Révds. MM. Bélanger, curé de St. Ours Dupuy, curé de St. Antoine. Leclère, curé de Stanbridge, Lemay, curé de Belœil, Chevigny, curé de Contrecœur, Hardy, curé du lieu, Dumontier, curé de St. Aimé, Durocher, curé de Ste. Victoire, Hardy, curé de St. Mathias, Clément vicaire de Verchère, et F. Coderre, ecclésiastique de St. Antoine.

Le tout se termina par les offrandes généreuses des parrains et des marraines, des MM. du Clergé, des Delles qui composaient le chœur de musique ainsi que d'un bon nombre des assistants qui vinrent déposer leurs dons auprès de la cloche dont les échos cent fois répétés se mêlaient agréablement aux accords harmonieux du chant et de la musique.

Telle est l'esquisse tracé à grand trait de notre fête du 13 courant, qui fut immédiatement suivie d'un magnifique dîner, donné au presbytère, aux frais de Madame Hermine de St. Ours, auquel environ une trentaine de convives étaient présents.

Ce n'est pas seulement pour la présente circonstance qu'il convient de renvoyer à cette honorable dame, une grande part du mérite de tout ce qui se fait dans la nouvelle paroisse de St. Roch, dont je me fais l'écho, pour lui en exprimer toute la reconnaissance.

Des preuves évidentes de l'action divine ont été données, dans l'établissement de la paroisse de St. Roch ; dont les différentes phases ont été marquées du cachet spécial de la protection de Dieu, qui a exploité, au profit de ses œuvres, les nobles sentiments de l'Honorable famille de St. Ours, à la bienfaisance et à la générosité de laquelle, la nouvelle paroisse doit son commencement, son nom, ses progrès, en un mot une grande partie de son existence.

Aussi, St. Roch doit s'enorgueillir de voir que le nom vénéré de son patron, lui a acquis de si généreuses sympathies se trouve aujourd'hui, en quelque sorte identifié avec la lère cloche dont le premier nom est celui de Madame Hermine de St. Ours.

Ces deux noms réunis doivent donc être regardé comme un gage puissant de protection pour la paroisse que Dieu veut ainsi favoriser par des liens aussi indissolubles.—UN PAROISSIEN

COLONISATION.

Mr. le Rédacteur,

Je ne sais si tous ceux qui ne connaissent pas les Townships s'en font l'idée que je m'en faisais avant de les connaître. Toujours est-il que pour ma part, je croyais les Townships sauvages, avant d'y habiter. Je pensais que le pauvre colon qui y allait chercher sa vie n'avait pour tout compagnons que les ours et les autres bêtes sauvages. Je les croyais obligé de se frayer des chemins à travers les épaisseurs des forêts pour parvenir aux centres, où il était obligé de se rendre de temps à autre. Enfin il me semblait que je ne pouvais me faire une assez mauvaise idée de la misère qui attendent les colons dans les premières années de leur établissement. Mais permettez moi, M. le Rédacteur de me servir de votre intéressant journal pour rendre à César ce qui est à César et aux Townships ce qui leur appartient.

Je vis depuis assez longtemps dans les Townships et je puis dire avec joie que je me suis grandement trompé. Mais vous me direz dans les villages des Townships ce n'est pas là qu'on connait la misère Vraiment vous avez raison. Mais souffrez que je vous dise que je ne suis pas villageois, et qu'au contraire je vis dans le cœur des bois des Townships. Qu'on lève les yeux sur la Carte du Canada et on verra que Ham, mon canton, est bien comme je le dis. Bien je dois apprendre à ceux qui penseraient comme j'ai pensé si toute fois je n'étais pas une exception qu'ils se trompent grandement. On vit dans les Townships aussi bien que dans quelque vieille paroisse que ce soit du Bas-Canada. Même j'irai plus loin et proportion gardée, je dirai qu'on y vit bien mieux. J'ai moi même été élevé dans une belle et riche paroisse. J'y ai vu que tous les cultivateurs riches de cinq à six mille piastres et plus vivaient bien ou du moins pouvaient bien vivre. Mais j'y ai toujours remarqué la misère du pauvre cultivateur. Il travaille du matin au soir et cela de l'enfance à la mort sans pouvoir acquérir aucune possession pour sa famille. Il s'épuise à demander sa vie à deux petits arpents de terre ; tandis qu'ici avec le produit de ce chétif morceau de terre il peut acquérir une belle possession, vivre heureux et mourir avec le bonheur de voir toute sa famille bien établie.

Cependant j'entends dire à quelques uns : Les chemins sont si mauvais dans le bois. Mais les connaisseurs diront que les chemins des Townships sont trop beaux pour pouvoir être comparés aux chemins qui traversent les Seigneuries.

Il me reste plus à vous dire que l'idée que je me faisais de l'ennui du colon est fausse comme les deux autres. Il n'y a pas beaucoup de monde dans les bois ; mais tous sont frères. On ne peut voir nulle part ailleurs autant de franchise que parmi eux ; c'est que, voyez-vous les mêmes intérêts et les mêmes occupations les unissent étroitement.

Veuillez, M. le Rédacteur, accepter la réfutation des curieuses idées que je me faisais autrefois des bois. Puisse-t-elle donner même à un seul cultivateur la pensée de venir s'établir parmi nous et je me croirai heureux d'avoir contribuer au bien-être d'une famille.

UN CANADIEN.

South Ham 6 Sept 1865.

ROME.

On écrit de Rome, le 26 août :

" Le *Journal de Rome* est venu, lundi dernier, confirmer, d'une manière officielle, ce que je vous disais, dans ma dernière lettre, sur la portée qu'il fallait attribuer aux enrôlements qui se font, en ce moment, pour renforcer de quelques milliers d'hommes la petite armée pontificale.

" Le but du gouvernement n'est, en aucune sorte, de prêter en quoi que ce soit la main à l'exécution de la fameuse Convention du 15 septembre dernier ; mais uniquement de remplir son devoir envers le pays en assurant, dans les conditions ordinaires, la tranquillité publique. Le service de la place de Rome.—les généraux français le savent par expérience—exige un chiffre de soldats considérable ; c'est ce qui explique le recrutement qui se fait en ce moment en vue du retrait des troupes françaises, que l'on [illegible] inévitablement.

" Si nous insistons de nouveau sur ce point, c'est que certains journaux persistent à soutenir qu'à Rome l'opposition à la Convention du 15 septembre, s'affaiblit de plus en plus, et leur conviction, fondée sur des données sérieuses, est que les dernières résistances tombent à l'approche de la mise à exécution du traité du 15 septembre, et qu'un accord, entre le Saint-Siége et le gouvernement de Florence, est inévitable et dans la nature des choses ; les écrivains de ces feuilles, qui se disent partisans dévoués de la Papauté, mais qui veulent faire de la conciliation à tout prix, nous permettront bien de leur faire remarquer qu'ils ont un bien faible sentiment des droits qu'inspire la pratique de la justice La Papauté puise à une source bien autrement supérieure que celle de la politique les motifs de ses décisions et les règles de sa conduite. C'est pourquoi elle varie peu dans ses résolutions et sait résister à toutes les sollicitation des intérêts particuliers ou des passions humaines qui voudraient l'entraîner hors des voies du juste et du vrai.

" Soyez bien convaincu que la Convention du 15 septembre est appréciée, à Rome, aujourd'hui comme elle l'était aux premiers jours, et qu'une entente entre le Saint-Siége et le gouvernement de Florence, sous le rapport politique, est peut être plus impossible maintenant qu'il ne l'était alors.

" Le Souverain Pontife, dont la santé est des plus parfaites, ne tardera pas à rentrer à Rome. Si rien ne vient modifier ce qui a été arrêté, le Pape retournera habiter le Vatican le 9 septembre prochain. Son retour sera l'objet d'une splendide manifestation, car les Romains se disposent à recevoir leur Pontife bien-aimé avec encore plus d'éclat que les années précédentes.

" Le Saint Père assistera à la fête de la Nativité de la très sainte Vierge et se rendra, avec son cortége de grand gala, à la célèbre église de Sainte Marie du Peuple, où il tiendra chapelle papale. Les étrangers pourront jouir des cérémonies de ces belles fêtes, qui sont, sans contredit, es plus remarquables de cette partie de l'année. Ils sont peu nombreux en ce moment. La crainte du choléra et la quarantaine de sept jours imposée à tout individu venant de Marseille, ont dégoûté les voyageurs et rendu les relations entre les deux pays beaucoup plus difficiles.

" Personne n'est tenté de se plaindre de ces justes précautions, d'où dépend la santé publique. Grâce à la vigilance pleine de sollicitude du gouvernement et des autorités municipales, on n'a eu à signaler, jusqu'à ce jour, aucun cas de choléra soit à Rome, soit dans les autres villes pontificales, et tout nous fait espérer que nous en serons complétement préservés. Les mesures les plus précises et les plus sévères sont prises, soit du côté de la mer, soit du côté de terre, pour s'opposer à l'introduction de toute personne ou de tout objet provenant des lieux infectés ou suspects, sans qu'ils soient soumis à toutes les précautions usitées en pareil cas.

Le gouvernement de Florence se montrant sans prévoyance et presque indifférent à ce qui se passe, les habitants des campagnes entreprennent de se défendre eux mêmes contre le fléau, et refusent de recevoir ceux qui viennent du dehors, et les pourchassent avec des fusils et des fourches.

" On cite entr'autres faits celui d'un malheureux qui ayant voulu se réfugier au port de Recanati en fut repoussé par les habitants. Il se dirigea alors vers Lorette. Durant le trajet il fut atteint du choléra, tomba sur la route et implora vainement du secours Il se traîna comme il put jusque près des portes de Lorette implorant à grands cris qu'on lui procurât au moins, avant de mourir, l'assistance d'un prêtre.

" Un ecclésiastique, averti de ce qui se passait, se hâta de se rendre près du moribond que tout le monde fuyait, et lui prodigua tous les soins que la charité put lui suggérer. Quelques instants après, l'infortuné mourut béniseant Dieu d'avoir pu se réconcilier avec lui. Lors de son ensevelissement, on s'aperçut que le cadavre portait sous les pieds l'empreinte d'une croix. Le malheureux s'était enrôlé dans une secte qui ne laisse rien à envier aux *solidaires* de la Belgique. Les adeptes de cette infernale société, après avoir renié et apostasié leur foi, jurent haine éternelle au Christ, et, afin de répéter à chaque instant leur satanique vœu, ils se font tatouer une croix sous la plante de chaque pied, afin de pouvoir la fouler aux pied à chaque instant du jour. Quelles horribles et épouvantables choses notre siècle n'est-il pas condamné à voir !

" Le Saint Père, dont la détresse est grande mais dont le cœur est plus large et plus grand que la détresse n'a pu demeurer insensible aux maux dont est affligée la ville d'Ancône, et a envoyé au cardinal-archevêque de cette cité la somme de 2,600 fr.

" Le Pape tiendra un consistoire quelques jours avant les Quatre-Temps de septembre. On parle de la création de divers cardinaux, et les noms mis en avant sont ceux de Mgr. Hohenlohe, aumônier du Pape, de Mgr. Ferrari, ministre des finances, de Mgr. Barroméo, majordome de Sa Sainteté, de Mgr. Matteucci, gouverneur de Rome, du R. P. Louis de Trente, prédicateur apostolique de l'ordre des capucins, de Mgr. Manning, archevêque de Westminster. Je vous donne cette nouvelle avec d'autant plus de réserve que plusieurs de ces noms sont mis depuis longtemps en avant, et que mes renseignements particuliers me donnent à penser que, pour cette fois encore, il n'y aura aucune promotion de cardinaux.

" Hier, la fête de Saint-Louis, roi de France, a été célébrée avec grande pompe à l'église nationale de Saint-Louis. Les cardinaux ont assisté, comme d'habitude, à la messe solennelle et ont été reçus et complimentés, en l'absence de l'ambassadeur, par M. Armand, chargé d'affaires. Les généraux et l'état major de l'armée française se trouvaient présents à la cérémonie, ainsi qu'un grand nombre d'officiers et de soldats.

" Mercredi dernier, le collége romain a donné, en l'honneur du bienheureux Jean Berchmans, une séance académique qui a réuni tout ce que Rome renferme de savants et de personnes distinguées. Les applaudissements et les félicitations n'ont pas manqué, je vous assure, aux maîtres et aux élèves de cette maison, dont la réputation est depuis longtemps si bien établie."

Territoire du Nord Ouest.

Nous empruntons au *Journal de Québec* la traduction du discours prononcé par l'hon. M. Brown, samedi, le 16 septembre, sur l'importante question du Nord Ouest.

L'hon. M. BROWN.—Je suis heureux de croire que le sujet que j'aborde en ce moment est une question entièrement dégagée de tout esprit de parti politique, et qu'elle intéresse au plus haut degré les intérêts les plus chers de ce pays. Cette question, nous pourrons l'aborder sans esprit de parti, sans prévention, mais avec un désir ardent d'en venir à cette conclusion la plus importante pour les intérêts publics. Cette question est depuis longtemps devant le pays.

Quand des honorables députés disaient que cette question n'intéressait pas le Bas-Canada au même degré que le Haut-Canada ils oubliaient les rapports qui ont longtemps existé entre le premier et le territoire du Nord Ouest, et les communications intimes qui ont été pendant si longtemps échangées entre ces deux contrées. Il est vrai que l'union des compagnies du Nord Ouest et de la Baie d'Hudson, qui a eu pour résultat d'enlever à Montréal le trafic du Nord Ouest a fait que pendant quelque temps cette région a été beaucoup négligée et oubliée dans le Bas-Canada, mais le peuple de cette section a récemment dirigé son attention de ce côté, et a reconnu l'importance d'attirer le trafic du Nord Ouest de nouveau dans cette province. Son attention a été il y a longtemps dirigée du côté du territoire de la Baie d'Hudson, lors de l'envoi en Angleterre, il y a 20 ans, d'une députation, ayant pour mission de faire disparaitre la compagnie et de faire placer le pays sous un gouvernement populaire et de l'ouvrir à la colonisation et à la civilisation. La grande difficulté qu'éprouvèrent les députations fut de répondre à cette question de l'Angleterre leur posait toujours : Si vous faites disparaître la compagnie que mettrez-vous à sa place ? Avec tous ses abus, disait-elle, il y a là un gouvernement qui a fait beaucoup de bien, et la compagnie a réussi, dans une certaine étendue a maintenir la paix et l'orrde dans le pays, et avant d'abolir le système actuel nous devons voir ce que nous pouvons substituer à sa place.

M. Isbister, le chef de cette première députation, essaya de toute manière de tourner la difficulté. Il dit : Si je puis seulement engager le gouvernement canadien à s'occuper de cette question, et à lui faire dire qu'il étendra jusqu'à ce pays les bienfaits d'un gouvernement civilisé, je serai en position de satisfaire aux demandes du peuple anglais M. Isbister se mit en communication avec moi vers 1848 époque à laquelle je m'occupai de ce sujet et ou j'obtins sur ce pays des renseignements suffisants pour me convaincre de sa grande importance, non seulement sous le rapport de sa grande richesse minérale etc., mais aussi sous celui de son étendue et de sa position favorable pour la colonisation.

La question a été mise devant le peuple à l'élection qui suivit, et celui-ci, fit connaître son désir que le gouvernement s'occupât de cette question. Sous l'administration Morin-McNab, un parti d'explorateurs fut envoyé sur le territoire du Nord Ouest, sous le commandement de M. Gladman, avec mission de faire rapport sur les ressources naturelles de cette contrée. Un rapport fut envoyé au parlement il a paru dans les appendices des journaux pour 1858. Ce rapport constatait que le pays, situé entre le lac Supérieur et la Rivière Rouge, et la région de l'Assiniboine, paraissaient être très propres aux opérations agricoles ; que dans une grande partie de ce territoire, la température n'était que de quatres dégrés plus chaude que celle de Toronto ; que les récoltes de blé d'inde et autres grains pouvaient y croître ; que le blé, l'avoine, l'orge le houblon et les végétaux, les pommes de terre et le reste, y croissaient avec facilité, et que la nature du sol de l'Assiniboine ne saurait être surpassée. Quant au Saskatchewan, le rapport disait qu'il était navigable au nord et au sud pendant près de mille milles ; que le territoire arrosé par cette rivière était propre à la colonisation, les explorateurs en avaient vu la preuve dans le succès obtenu par l'agriculture, et dans le fait que les troupeaux sont laissés à eux-mêmes pendant l'hiver et trouvent leur subsistance sans que personne ne s'en occupe ; qu'il n'y a pas une étendue de territoire sur le globe qui offre si peu de terrain stérile ; qu'enfin, il n'y a pas au monde de meilleur pays agricole ; qu'il est sillonné de rivières et de lacs innombrables, et jouit d'un bon climat. Dans une autre partie du rapport on trouve une autre description éloquente du Territoire de la Rivière Rouge, dont il est parlé comme un paradis de fertilité.

Un parti d'explorateurs américains, qui a fait rapport au congrès en 1863, donne une description très encourageante du même territoire du Nord Ouest, s'étendant depuis le Canada jusqu'aux Montages Rocheuses. On peut juger de l'importance du commerce dans cette région par le fait que toutes les exportations envoyées à St. Paul de Minnésota, pendant l'année dernière, se sont élevées à un demi million de piastres. S'il en est ainsi, toutes les exportations du pays doivent s'être élevées à environ deux millions.

Le Col, Haultain.—Est-ce que la compagnie de la Baie d'Hudson ne prend pas avantage de la route de St. Paul pour l'écoulement de ses exportations ?

L'hon. M. Brown.—Une année elle l'a fait, mais elle ne le fait pas généralement. Ces explorateurs américains firent rapport que le pays était presque sans rival sous le rapport de ses ressources minérales et agricoles et aussi et au point de vue des moyens faciles de communication qu'il possède. En 1857, l'hon. M. Cauchon, alors commissaire des terres de la couronne, soumit un admirable rapport sur cette région. Il fit ressortir clairement tous les arguments en faveur des droits du Canada, etc., démontrant la nécessité pour nous de prendre possession de ce pays le plutôt possible, attendu qu'il nous appartient de droit. Cet honorable député prétendit que ce qu'il convenait de faire, était d'exposer au gouvernement impérial, l'opportunité d'annexer au Canada les territoires indiens, vu que ce n'est que par ce moyen seul que ces territoires pourraient demeurer longtemps en la possession de la Grande Bretagne ; car ils devaient être colonisés que par nous, ou les Américains les coloniseraient bientôt eux-mêmes. Il prétendit de plus, dans son rapport, que là où des centaines de mille animaux pouvaient trouver leur subsistance tout l'hiver, l'homme le pourrait de même ; et que, sur une grande étendue du pays, le climat était plus doux que celui du Haut-Canada, en moyenne. Il démontra aussi que les meilleures communications de ce pays jusqu'au Pacifique étaient à travers le Canada.

On demande ce que nous ferions de ce grand pays. C'est ce qui a été demandé aux Etats-Unis touchant le territoire de l'ouest pendant plus de 12 années ; mais aujourd'hui voyez combien les colons et le commerce se sont étendus de ce côté dans la direction du Pacifique. Cet honorable député mérite beaucoup d'éloge pour l'habileté comme homme d'état, et la prévoyance qu'il a montrées en compilant les faits concernant le territoire du nord ouest et pour le courage qu'il a déployé en donnant ces informations parlement pas plus tard qu'en 1857.

Depuis, ce sujet ayant occcupé beaucoup l'attention du peuple, le gouvernement canadien envoya en députation en Angleterre, M. Draper, pour représenter et défendre les intérêts du Canada dans l'enquête qui se faisait alors touchant cette région, par un comité de la chambre des communes. Dans la même année, un comité choisi fut nommé par notre parlement pour examiner toute la question. Nous recueillimes beaucoup de témoignages et fîmes rapport le 8 juin, sur les droits de la compagnie de la Baie d'Hudson, sur le renouvellement de sa charte, la nature du territoire, son climat, ses ressources, etc. Ce rapport avait beaucoup de similitude avec celui de l'hon. M. Cauchon et de M. Gladman, et contenait des informations obtenues d'anciens serviteurs de la compagnie, qui étaient compétents pour fournir ces renseignements.

Pendant cette année là, aussi, il fut présenté un grand nombre de pétitions à propos de cette question, une entr'autre des habitants de la Riviere Rouge, demendant à être réunis au Canada et priant notre gouvernement de négocier avec le gouvernement Impérial pour affectuer l'annexion de leur pays au Canada. Une somme de £5,000 fut alors votee pour ouvrir une route dans ce pays. Quant aux réclamations de la Compagnie, le rapport de l'Hon. M. Cauchon et l'information obtenue ailleurs concernant les droits du Canada à ce pays, avaient fait une telle impression que la somme fut accordée sans difficulté.

En 1858, la question avait pris une telle importance qu'il en fut fait mention dans le discours du Trône, ce qui démontre qu'elle avait déjà fait beaucoup de chemin dans l'estime publique. Quant aux réclamations de la compagnie, le secrétaire colonial M. Labouchère présendit qu'il impossible au gouvernement impérial de soulever la question des droits de la compagnie à la terre de Rupert, qu'il ne serait pas équitable de le faire, et que si on le faisait, d'atres pourrait tout aussi bien le faire. Je pense, néanmoins que c'était le devoir du gouvernement anglais de résoudre cette question de la propriété. Un comité de la chambre des communes fit un examen général, de la question en présence de M.Draper. Il exprima l'espoir que le gouvernement impérial pourrait, par des néfociations bien conduites, amener la compagnie de la Baie d'Hudson, à céder le territoire de la Rivière Rouge et le Saskatchewan au Canada, puisqu'il était prouvé qu'ils nous convenaient parfaitement et qu'ils étaient très propres à la colonisation.

Une autre démarche vers le règlement de cette question fut une resolution proposée dans l'assemblée législative par l'hon M. Loranger et secondée par l'hon M. Sicotte, le 13 août 1858, allant à dire que comme la licence de la compagnie de la Baie d'Hudson approchait de son terme le Canada avait droit de réclamer le règlement de ses limites nord et ouest et toutes les autres questions pendantes entre la compagnie et cette province. Elle fut adoptée unanimement, ainsi qu'une adresse à la Reine renfermant la substance de cette résolution.

(*A continuer,*)

PUBLICATION.—Nous accusons réception d'une brochure contenant la cinquième et la sixième lectures de M. Dessaules sur *La guerre américaine.*

Ces deux lectures traitent de l'esclavage dans le Sud.

Nous offrons nos remerciments à qui de droit pour cet envoi.

Nouvelles et Faits Divers.

Notre marché.—Le beurre est très cher, il ne se vend pas moins de 20 sols et 1 chelin ; les œufs valent 18 sols, le bœuf à grillade 15 sols ; le lard de 12 à 15 sols le saindoux 22 sols il est très rare. Toutes les denrées sont à un prix très élevé et bien satisfaisant pour les cultivateurs Les grains chez les marchands se vendent comme suit :

	s	D
Orge, ...	3	4
Avoine, ...	1	8
Pois, ...	4	0
Graine de Lin, ...	6	0

—Dimanche soir, les Artisans de cette ville, se réunissait à l'hôtel-de-ville, pour voir aux moyens et à l'opportunité de faire revivre l'*Institut des Artisans.* M. Richer fut appelé à présider l'assemblée et M. C. Lussier à agir comme secrétaire. M. le Président expliqua le but de l'assemblée et fit voir les avantages de l'association pour le secours mutuel. Les remarques de M. Richer furent bien accueillies et plusieurs personnes s'empressèrent d'inscrire leur nom pour s'adjoindre à la société.

☞ C'est aujourd'hui que s'ouvre, à Montréal, l'exposition provinciale. Elle se terminera vendredi.

—Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général associer les Messieurs suivants à la Commission de la Paix, savoir : Dans et pour l District de St Hyacinthe : Félix Rainville et Benoit Ponton Ecrs., de Ste. Angèle.

Il a plu à S. E. le gouverneur-général nommer les personnes suivantes commissaires d'école pour les municipalités scolaires, savoir : Comté d'Yamaska, MM. Cal. Bourque et A. Manseault de St. David ; Comté de Shefford, M. Alfred Rocque de Roxton, et MM. N. Bissonnet et Mag. Trudeau de South Ely.

—Un nommé Olivier Martel, de la paroisse de St. Hyacinthe, est mort, hier matin, victime d'un malheureux accident. Dimanche matin il se rendait chez un ami, en voiture, lorsque le mors de bride de son attelage se brisa et son cheval partit à la course. Il se pencha en avant de sa voiture espérant arrêter son cheval en le retenant par l'attelage ou la crinière ; mais une ruade du cheval le jeta par terre où il se brisa un os dans le cou. Le malheureux resta sans mouvement, mais il survécut 24 heures à cet accident et put se confesser et recevoir les derniers sacrements. Il laisse derrière lui une femme et six enfants en bas âge.

—Demain il y aura une soirée littéraire et musicale au collége de Ste. Marie, à Montréal, donnée par des anciens élèves de la maison.

La partie littéraire sera remplie par MM. Honoré Mercier, Delorimier, Dubreuil, Legendre, Labelle et Provost.

M. Prume, le célèbre violoniste, prendra part à cette soirée en exécutant des morceaux de musique sur son instrument favori.

NOUVEL ACTE DU TIMBRE. — Cet acte pourvoit à ce qu'après le 1er de janvier, un centin sera payable sur tout billet de moins de $25, deux centins sur les billets moins de $50 et trois centins sur les billets au-dessous de $100. Les initiales ne seront pas nécessaires après le 1er d'octobre prochain mais la *date* doit être écrite sur le timbre à l'époque où il est placé sur le billet ; il y aura pénalité pour fausse date.

Fete en l'honneur des délégués des provinces maritimes à Montréal.

Trente délégués sont arrivés à Montréal samedi matin, quelques-uns d'entre eux sont partis pour aller rejoindre leurs amis dans le Haut-Canada.

Montréal, comme toujours, a voulu se distinguer en cette occasion. Outre le grand bal qui devra avoir lieu, comme nous l'avons annoncé vendredi soir, un grand banquet sera offert, jeudi après-midi, à nos hôtes distingués.

Nous espérons que les citoyens de Montréal s'empresseront de prendre part à ces fêtes, afin de montrer à nos hôtes que la métropole du Canada ne fait pas les choses à demi. On pense que tous les délégués seront à Montréal mardi ou mercredi.

L'EXPOSITION PROVINCIALE.

Tous les préparatifs de notre grande exposition sont terminés, sous la surveillance de l'actif et intelligent secrétaire du bureau d'agriculture Le terrain consacré à l'exposition agricole a été magnifiquement partagé pour les différents départements Outre les constructions qui se trouvent à l'entour du terrain, 3 ou 4 jolies bosquets ont été élevés au centre, ce qui donne un relief magnifique à tout l'intérieur de l'exposition.Minerve

—Le transport des différents départements commencera dans quelques jours. Il y avait quatorze soumissionnaires pour des montants variant de $12 000 a $39 000.

MM Vallière et Craig ont le contrat du déménagement ; leur soumission était de $15,000.

Des ordres ont été donnés pour le transport du Bureau des Terres qui commencera le 25 courant, le Département des Postes le 12 octobre et le Département de l'Inspecteur-Général le 9 octobre. Les autres Départements suivront, ceux du Conseil Exécutif et du Secretariat Provincial étant les derniers.

MARCHANDISES D'AUTOMNE.—Il n'est pas nécessaire de donner un bien long détail des marchandises pour faire apprécier un magasin. C'est un vieux système aujourd'hui usé. M. Doherty en a adopté une autre plus bref et plus efficace ; ce moyen, *comme un bon sabre en bataille, tranche de droite à gauche au milieu du peuple.* Son assortiment d'automne est maintenant au complet ; *c'est le plus grand et le meilleur en fait de marchandises sèches,* qui existe dans cette ville. Mr. Doherty est toujours fidèle à son ancien système de *vendre promptement et à petit profit.* Un homme qui aime à ménager son argent n'achète pas chez les marchands qui vendent à crédit, parcequ'ils vendent plus cher, vu que ces marchands achètent eux-même à crédit.

—Jeudi dernier était le premier jour de l'année 5626, d'après la chronologie juive. Pour cette raison les Juifs de Québec et de Montréal, ont fermé leur magasin.

COUR CRIMINELLE.—La prochaine session de cette Cour s'ouvre lundi le 25. Plusieurs procès importants auront lieu, entr'autres celui de Barreau le meurtrier de Laprairie. Il y aura aussi l'affaire des individus qui ont tenté de pratiquer l'enlèvement de M. Saunders et ce ne sera pas la moins intéressante. L'honorable M. le Juge Aylwin présidera. Ce sera la première fois que le savant juge aura tenu une Cour Criminelle depuis la maladie qui a si longtemps privé la magistrature de ses grands talents —*Minerve de samedi.*

—Un campagnard expliquait une chicane à son avocat, et celui-ci assis devant son bureau prenait consciencieusement des notes Un silence assez long entre l'homme de loi et son client permit à ce dernier de percevoir un petit bruit régulier assez semblable à celui que font les dents d'une souris rongeant un parchemin ; ce bruit partait de dessous une feuille de papier agitée légèrement par une petite brise qui pénétrait dans le cabinet par l'entre-baillement de la croisée. Plus de doute il y avait là une souris ; elle prenait ses ébats dans les paperasses de l'homme de loi :—Atten ! ! attend ! ! Notre paysan se baisse avec précaution, sur la pointe et le plus doucement possible, ôte l'un de ses souliers ferrés véritable canot de sauvetage, l'élève au dessus de la tête. . il l'abaisse vivement et vlan ! il applatit là montre en or de l'avocat, dont le tic-tac avait été attribué à un rongeur domestique.

—Son Excellence le Gouverneur-Général doit faire voile pour l'Angleterre aujourd'hui même, sur l'*Himalaya.* Il devra être absent pour longtemps. Sir John Michel sera l'administrateur du gouvernement. Durant le déménagement à Ottawa, et probablement jusqu'au retour de Lord Monck, il restera à Montréal.

—Le *World* publie aujourd'hui le récit intéressant d'un Piémontais, du nom de Tagliore, qui a trouvé un trésor en compagnie d'autres travailleurs dans un des tunnels du Mont Cenis. Ce trésor se compose d'une grande quantité de pierres précieuses d'émeraudes, de diamants, et de lingots d'or. L'un deux a prétendu que le trésor lui appartenait en entier ; il a été tué sur le champ par d'autres. Alors tous les instruments propres à l'excavation ont été détruits et les ouvrages arrêtés. Plusieurs ont emporté une somme considérable en or.

Ce Piémontais a caché les pierres précieuses du plus grand prix et il en a offert une en vente à Susa. Il a été accusé du meurtre d'un travailleur anglais du nom de Stonewall, à cause de la ressemblance d'un diamant qu'il offrait en vente avec un autre qui avait appartenu à cet Anglais. Jeté en prison, il s'en échappa bientôt, mais il fut arrêté de nouveau à Marseille et emprisonné. Les journaux italiens et français annoncent que les ouvrages dans les tunnels ont été arrêtés. On dit que les gouvernements italien et français doivent se partager ce trésor.

C'est ainsi que la femme cède, quand elle cède.— Certain mari, fort bon mari d'ailleurs, échauffé par quelques vers d'un petit vin vieilli derrière les fagots, disait l'autre jour à sa tendre moitié :

—Tiens ! si tu criais—le roi boit ! — ce serait drôle !

—Bah ! fit la femme, nous sommes seuls, à quoi cela servirait-il ? Ce serait bon s'il y avait là des voisins !

—Tu crieras—le roi boit —pour me faire plaisir !

—Tu me battras, mais je ne crierai pas

—Tiens ! tiens ! tiens ! et à chaque—tiens—un soufflet tombait sur la joue de la pauvre femme ; . . . . —sa royauté lui coutait cher.

—Tu me battras donc toujours ! passe encore autrefois. . . . il y avait des compensations,—et des sanglots coupaient sa voix, sans interrompre les—tiens— et les soufflets de son brutal époux, je serai donc toujours malheureuse, je vais me jeter dans la mare.

—Vas-y, si ça te fait plaisir, répondit le mari, fatigué et cessant tout à coup de frapper,—vas-y, et bon voyage,—j'épouserai Jeanneton qui fait si bien la soupe aux choux et qui criera fort l'an prochain—le roi boit !

—C'est comme ça ! eh bien ! je vais m'y jeter pour tout de bon.—Mais arrivée à la mare, elle fit cette réflexion :—Me noyer pour qu'il épouse Jeanneton et se moquer de moi avec elle ! Allons donc, pas si bête !—et comme elle entendait son mari qui, revenu à de meilleurs sentiments, l'avait suivie pour s'opposer à son funèbre projet, elle ajouta : Mais il faut qu'il reçoive une leçon, je veux lui en faire la joie ou la peur, —et, se blottissant derrière une grosse pierre, [illegible] fichu dans l'eau.

—Mon Dieu ! se dit le mari, quelle sotte ! elle a pris tout cela au sérieux. Et il se jeta résolument dans la marre à l'endroit même où surnageait le fichu de celle qui lui avait fait [illegible] bonheur.

—Eh ! Pierre ! eh ! Pierre ! cria t-elle, quand elle [illegible] ;—eh Pierre ! —le roi boit !

Naissance.

En cette ville, le 21 du courant, la Dame de M. Guil. Fournier, entrepreneur, un fils et une fille.

En cette ville, le 24 du courant, la Dame de E.L. R. Couillard-Dupuis, écr., greffier de la cité, un garçon et une fille.

Mariage.

A la chapelle-cathédrale de cette ville, le 25 du courant, par le Rev. Messire De Lacroix, J. O. Guertin, écr., N. P., à Dlle. Adéline Clapin.

A St. François du Lac, le 21 du courant, par le Révd. Messire A. Coutu, S. Lapalme, Ecr, Notaire de Sorel, à Dlle. Marie Angèle-Georgina Coutu, de St. François du Lac.

Deces.

Nous apprenons avec regret la mort de Dominique Malhiot, Ecuier de St. Pierre les Becquet père de notre ami M Malhiot, avocat des Trois Rivières.

Ce respectable paroissien est décédé avant-hier à sa résidence à St. Pierre les Becquets à l'âge de soixante et cinq ans. Il emporte dans la tombe les regret de ses co-paroissien dont il était le maire depuis un grand nombre d'années.

A Saint-Michel d'Yamaska, le 11 du courant, après une maladie de quelques jours, à l'âge de 35 ans, dame Magdeleine Routier, épouse de Edouard-Gédéon Dupré, écuyer, Juge de Paix

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE.



Le Grand Purificateur du Sang.

Est spécialement recommandé

Pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les secrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE.

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abces, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses.

C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Darres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Billieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LANMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.



ENDUITES DE SUCRE.

LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES MALADIES

Du Foie, de l'Estomac ET DES INTESTINS.

Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque, là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsi ou Indigestion, Maladies de Foie, Constipation, Maux de tete, Hemorroides, Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé; cette combinaison de rares propriétés médecinales est telle que dans les maladies longues et difficiles où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire sont opéré des guérisons complètes.

Préparées seulement par LANMAN & KEMPT, Droguistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice, Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St Hyacinthe, 1 Avril 1865.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Mouette dit Belhumeur où il donnera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques; La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommandables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B. Mouette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance à opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD, J.B. GERMAIN, J. SARASIN.

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

ENSEIGNE



CADENAS.

Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES, DE TOUTES ESPECES.

ATTENTION VOITURIERS!!!

Les Voituriers trouveront un assortiment les plus complets pour Voitures.

ATTENTION FORGERONS!

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.
FEUILLARD Vergette.
CASTEEL et ACIER à Ressort.
Première qualité de Spaer et Jackson
CLOUS A CHEVAL Anglais et Amérie.
ENCLUMES, ETAUX, DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!

FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES

DE PREMIÈRE QUALITÉ.

Thé de toutes qualités, ainsi qu'un assortiment des plus complets d'épiceries.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin.

CHARLES NELSON.

FONDERIE YAMASKA.



LECLERE & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

Toute description d'effets en FONTE, exécuté avec soin et ponctualité, avec les meilleurs matériaux et par des ouvriers de Première Classe.

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre POELE

"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues.
Roues de Moulins,
Cribles,

Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.



Le Public trouvera à la FONDERIE YAMASKA tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

Conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC, FILS. CHARLES NELSON.

St. Hyacinthe juillet, 1865.

ANNONCES DE MONTREAL.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU, PROPRIETAIRE, 327, Rue Notre-Dame, *En face de l'Eglise des Récollets,* Montreal.

A toujours en Magasin,— Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Mirors, [Side-Boards], &c.



Montréal, Mai, 1865.—1a.

NOUVEAU MAGASIN DE

VINS DE TOUTE ESPECE,

No. 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,

(Vis-à-vis la Maison F. & J. Leclaire.)

Le soussigné à le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis, que cédant à leur sollicitation, il vient d'OUVRIR un MAGASIN où il fera le commerce exclusif de Vins, Liqueurs, Eaux-de-Vie, Vins Français, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention des Messieurs les membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à très-bon marché.

P. A. MERCIER.

Montréal, Janvier 1865.

E. CHANTELOUP,

121 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE et ARGENTE en CUIVRE et FERPLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MECHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAS, le PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,

121, RUE CRAIG.

N. B.—Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 30 mai 1864.

J. P. CRAIG,

Facteur de Pianos,

No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

☞Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.

Montréal, 30 Mai, 1864.

DR. MATHIEU,

Dentiste.

No. 192, Rue Notre-Dame,

En face du Palais-de-Justice.

Montréal Mai 1865.

Compagnie d'Assurance

ROYALE,

SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

CAPITAL: 10,000,000 de dollars

LE FONDS DE RESERVE EXCEDANT

Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobiliers, Hardes de corps, etc Bibliotheques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

☞*Nos taux sont très modiques.*☜

Agence à Montréal:

H. L. ROUTH, *Agent.*

J. LEANDRE BRAULT,

Assistant-Gérant, Département-Français

Montréal 15 décembre 1863

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux, déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à réparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remerciements au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins à Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'à ce jour, surtout pour le criblage du grain qui se fait sans perte.

Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

☞*Toutes réparations aux Moulins à Battre exécutées avec soin et diligence.*

S Hyacinthe, Novembre 186 .

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a renouvelé le moulin à carde sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le foulon est aussi en très bon ordre, et de plus il presse l'Etoff et autres articles avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part du patronage public.——St. Barnabé, 8 août 1865.

AGENT D'ASSURANCE.



H. J. DOHERTY

MARCHANDISES SECHES, CHAUSSURES.

EN GROS ET EN DETAIL.

PLACE DU MARCHE,

ST. HYACINTHE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ETABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:

1 Rue Old Broad et 16 Pall Mall,

LONDRES.

AGENCE POUR LE CANADA:

64½ et 65 Rue St. François-Xavier.

MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.—UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le règlement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans référence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,

Agent-Général pour le Canada,

MONTREAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,

Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRETAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.

M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assure sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procure les avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.



VINS, LIQUEURS ET EPICERIES

De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.

Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite: *Queen Insurance Company*

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1864.

ISIDORE HERIBEL.

MEUBLIER.

RUE ST. ANTOINE.—(PRES DU MARCHE.)



M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, Il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises, &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, vous le plus court délai, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutera aux délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1863.

MERES

SAUVEZ VOS ENFANTS

SIROP DE DENTITION DU Dr. PICAULT.

Dans le Canada il est reconnu que le tiers des enfants meurt de la dentition ou des maladies qui en sont la suite; Il est donc de la plus haute importance de chercher à mettre des bornes à cette mortalité effrayante. Nous serons heureux, mille fois heureux, si l'usage de notre *Sirop de Dentition* vient diminuer le nombre des victimes que la mort ne cesse de faire parmi ces chers petits êtres et dont la perte laisse un si grand vide dans les familles.

Ce Sirop incomparable, résultat de longues recherches d'un célèbre médecin de Paris, est appelé à réaliser ce désir. Il ouvre les pores des gencives, enlève l'inflammation et la douleur et facilite le percement des dents sans fièvre et sans convulsions.

PICAULT & FILS.

Montréal, 1865.

AGENTS A ST. HYACINTHE,

FRENCH ET VERNIER,

Pharmaciens.

Aux Médecins.

Le Sirop d'Iodure de Fer inaltérable préparé par M. J. Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique, est sans contredit le plus belle, la plus pure et la meilleure préparation de ce genre qui ait été faite dans le pays; la manière tout-à-fait nouvelle dont le Sirop est préparé, est une découverte de M. Vernier, et le rend parfaitement inaltérable. Je le recommande particulièrement à la profession, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

P. E. PICAULT, M.D.

Montréal, 3 Juin 1865.

Pharmacie FRENCH ET VERNIER. St. Hyacinthe.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

TENU PAR

ISIDORE BEAULNE,

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de la Table et de la manière polie dont ils ont été servis. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

UN AVIS AUX

Dignes habitants du Canada.

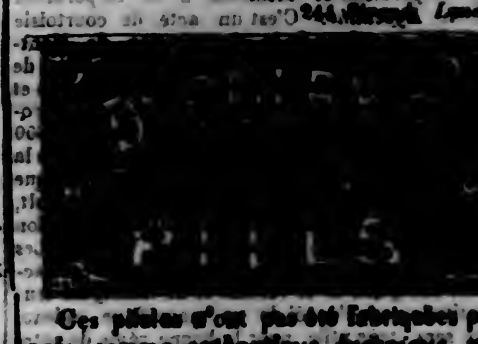
Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules ou mon onguent pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules ou d'Onguent offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour des boîtes ou des Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pourquoi mes préparations ne peuvent être protégés par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampille sur mes pilules ou mon onguent en vente en Canada, n'ayant été faits loin de moi pour leur destination seulement que la marque qui se trouve dans le livre de direction autour de chaque Boite ou Pot. Avant d'en acheter assurez-vous qu'il n'est aucune Estampille des E. U. sur la boîte de pilule ou d'Onguent.

N'en achetez aucune qui porte des Estampilles des Etats-Unis.

T. HOLLOWAY, 244 Strand, Londres



Ces pilules n'ont pas été fabriquées pour agir comme *cathartique énergique*, mais plutôt pour assurer des évacuations naturelles et régulières, fortifier la digestion et ramener l'appétit. Elles ont des propriétés d'une nature particulière et des plus excellentes qui donnent de la vigueur à tous les organes digestifs, ravivent l'appétit et confèrent à ces mêmes organes de l'élasticité et un ton nouveau. Elles sont spécialement propes aux personnes sujettes à la constipation et à la torpeur. Les hommes de profession, d'affaires, les étudiants, les artisans, les femmes, enfin tous ceux qui ont la digestion difficile par suite du manque d'air et d'exercice, éprouveront dans presque tous les cas, un grand soulagement en en faisant usage.

Les personnes qui peuvent prendre aucun autre tonique en obtiendront aussi un grand soulagement. Elles peuvent être prises aussi longtemps que possible sans causer aucun dommage, et elles ont cela de particulier, sans augmenter la dose.

Nous, soussignés médecins, certifions avec plaisir, que le Dr. Colby, de Stanstead, est un des plus habiles médecins du pays; qu'il occupe une très haute position parmi ses confrères de la profession. Nous reconnaissons les qualités excellentes de ses Pilules Anti-Constipées et Toniques, que nous avons employées dans nos pratiques, et nous les approuvons hautement.

J. B. GIBSON, M. D. Dunham, C. E.
C. E. COTTON, M. D., Cowansville.
CHARLES BROWN, M. D., "
S. S. FOSTER, M. D., Brome.
NORMAN CLEVELAND, M. D., Barnston,
N. JENKS, M. D.
C. W. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN MEIGS, M. D., "
BENJAMIN DAMON, M. D. Coaticook.
LEMUEL RICHMOND, M. D., Derby Line.
M. G. GLINES, M. D., Compton, C. E.
G. O. SOMERS, M. D., Magog, C. E.
J. C. RUTHERFORD, M. D., Newport, V.

RECOUVERTES EN SUCRE.

A vendre par MM. PICAULT et FILS, DEVINS et BOLTON, H. R. GREY et tous les principaux Droguistes de Montréal.

M. J. DUVERT, agent pour St. Hyacinthe. Seuls propriétaires.

S. J. FOSS et Cie., Sherbrooke.

1er sept. 1865.



DE DEVINS.

sont certainement le Remède le plus efficace pour la

DESTRUCTION DES VERS QUI SOIT ENCORE CONNU.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement végétales, Elles sont agréables au goût, Elles n'ont rien d'offensif à la vue. Et sont les seules LOSANGES Anthelminthiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elles estampillés des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elles ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON,

CHIMISTES.

Pres le Palais de Justice, MONTREAL.

4 Juillet 1865.—1a.

JOURS DE PUBLICATION :
Mardis et Vendredis

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An.
PAYABLES D'AVANCE.
Ou TROIS PIASTRES pour les retardataires.
Un mois d'avis pour discontinuer.
ETATS-UNIS :—Trois piastres.
Camille Lussier, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison H. J. Hubardy, rue Cascades, coin nord de la rue St. Hyacinthe.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion...... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne...... 0 1
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois moi

Vol. 13 St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Vendredi, 29 Septembre 1865. No. 58

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe 1 Mai. 1865.

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Depart
Montréal	Tous les jrs	A. M. 7 00, 11 40, P. M. 3 50	A. M. 11 40, P. M. 10 00
St. Hilaire et la Rivière Chambly	do	A. M. 11 40	10 00
Island-Pond	do	7 00, 11 40	3 50
Québec	do	7 00	10 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie	do	P. M. 3 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon	do	A. M. 10 00	12 30
St. Aimé, St. Barnabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 30
La Présentation	Mercredi, et Samedi	A. M. 11 00	11 30

E. L. R. C. DESPRÈS,
Maître de Poste.

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.
Les malles pour St. Barnabé, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7.30 h. A. M.

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Departement des Finances,

Douanes, Québec, 6 mars 1863.

L'HON. Ministre des Finances a enjoint que dorenavant les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada.*
R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Financ s.

DOUANES,

Québec 23 septem. 1865.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 30 p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE de 1864.

AUGUSTIN BEAUREGARD,
Demandeur.
vs.
JULES LUSIGNAN & CHARLES AMYOT,
Défendeur.

—Un Bref de Saisie a émané en cette cause, dont toutes personnes intéressées dans les biens du Défendeur, ainsi que toutes personnes ayant en leur possession, garde ou contrôle, d'aucune partie de l'actif du Défendeur, ou qui sont en aucune manière endettées envers lui, sont requises de prendre connaissance.
L. TACHÉ,
Shérif.
St Hyacinthe, 15 septembre, 1865.

SOCIETE D'AGRICULTURE

DU COMTE DE BAGOT.

L'Exposition annuelle de cette Société aura lieu au Village de St. Liboire, Mercredi, le 4 Octobre prochain à 10 heures A. M.
P. S. GENDRON,
Secrétaire-Trésorier.
Ste. Rosalie, 17 août, 1865.

FUILELETON

LES CHAUFFEURS.

TROISIEME PARTIE.

V.—*Le Portefeuille.*

(Suite.)

Un gouffre immense qui se serait ouvert tout à coup devant ses pas, eût moins terrifié Daniel que cet aspect nouveau sous lequel on lui montrait les événements accomplis. Sa loyauté, sa droiture ne lui avaient pas permis de soupeonner l'interprétation que l'on pouvait donner à ses procédés généreux envers son indigne cousin. Maintenant ses yeux étaient dissilles, et loin de méconnaître le danger, il était tout disposé, dans le premier moment, à se l'exagérer encore. Néanmoins, son indignation d'honnête homme offensé l'empêcha de se contenir.

—Misérable ! reprit-il, ne me tentez pas trop violemment....En appelant sur vous la vengeance des lois, ne donnerais-je pas une preuve indubitable que j'ai pour vous autant de mépris que d'horreur ?

—C'est ce qui vous trompe, cousin Daniel on saurait que vous êtes mon héritier, et si vous me faisiez prendre si vous me faisiez condamner, on ne manquerait pas de dire que vous vous êtes brouillé avec moi à seule fin de recueillir mon héritage.

Ce dernier argument, dont Ladrange ne comprenait que trop la portée réelle, acheva de le jeter dans le desespoir. Il se voyait déshonoré, perdu, accusé de complicité avec son criminel parent, et, de quelque côté qu'il se tournât, le danger paraissait également inévitable. Cependant sa douleur ne fut ni muette ni resignée. Tout à coup il dit avec une sorte de frénésie :

—Va-t'en, vat'en, scélérat, et que je ne te revoie plus.... Je tiendrai ma promesse, puisque j'ai le malheur d'être du même sang que toi. Mais si tu remettais jamais le pied dans cette maison je serais le premier à te démasquer, dussé-je en mourir de douleur, de colère et de honte !

Il fut heureux pour Daniel qu'en prononçant ces dernières paroles il eût violemment repoussé le Beau-François et refermé la barrière sur lui. Le Meg était en proie à une colère effroyable ; il écumait, il grinçait des dents. Il se retourna contre la porte et l'attaqua des pieds et des mains avec la rage aveugle d'une bête féroce. Il rappelait Ladrange d'une voix rauque, et si le jeune magistrat avait eu l'imprudence de revenir sur ses pas, certainement le scélérat se fût rué sur lui et l'eût tué sans pitié.

Mais Daniel était déjà rentré au château et le Beau François ne tarda pas lui-même à reconnaître le danger de l'inutilité de ces démonstrations menaçantes. Il cessa de s'acharner contre la porte et s'éloigna d'un pas rapide. Cependadt lorsqu'il fût à quelque distance, il s'arrêta de nouveau, et murmura en serrant les poings :

—Je reviendrai, oui, je reviendrai, et je ne laisserai pas pierre sur pierre sur cette bicoque en ruines....ils m'ont invité à leur mariage, je serai de la fête. Plus de ménagements ! je les ai comblés d'or, et de bienfaits jusqu'ici, moi, moi !....Ils ne savent pas que c'est afin de le leur reprendre tout en une fois, et le moment de reprendre est venu....L'insolent ! comme il m'a traité ! mais je vais avoir mon tour, je lui enlèverai cette charmante enfant, et quant à lui. ....Il ne connait pas mon pouvoir ; je lui apprendrai à le connaitre. Croit-il donc que je m'inquiète de ses soldats, de ses gendarmes ? Désormais je veux attaquer ouvertement, les armes à la main ; je suis assez fort pour cela.

Tout en méditant ses projets d'extermination, il atteignit le village et se rendit à l'auberge où la veille il avait laissé sa balle de colporteur qui lui permettait d'aller et de venir dans le pays sans éveiller les soupçons. Il la chargea sur ses robustes épaules et partit.

Comme il sortait de Méréville, il rencontra un piéton qui paraissait suivre la même route et qui tournait fréquemment la tête de son côté. Mais ce fut seulement quand un coude de la route cacha les dernières habitations du village que le Beau François s'approcha de son compagnon.—Le Borgne, dit-il brusquement, comment te trouves-tu seul ? Où sont les autres ?

Le Borgne de Jouy, car c'était lui, remarqua les traits bouleversés de son chef.

—Meg, demanda-t-il curieusement, que vous est-il donc arrivé ?

Le Beau-François ne souffrait pas volontiers qu'on l'interrogeât, et il répéta sa question avec colère.

—Où ils sont, Meg, répondit le Borgne, vous devez le savoir, puisque l'on n'a fait qu'exécuter vos ordres. Hier au soir, quand nous avons vu votre signal à la fenêtre, nous nous sommes dispersés dans les environs. Les autres sont partis ce matin pour les bois de la Muette ; seul je suis resté dans le village à vous attendre.

—Bien. A-t-on des nouvelles du Rouge d'Auneau.

—Il a dû passer la nuit dernière avec une trentaine d'hommes, chez le père Pigolet à Gueudreville ; et comme il y a toujours bombance chez Pigolet, nos riboteurs sont sans doute encore à rire et à boire dans le souterrain du franc de Gueudreville.

—« Le père Pigolet, équarrisseur à Gueudreville (canton de Bazoche-lès-Galerandes), était un des doyens de la bande et un des francs les plus actifs. Il cachait habituellement un grand nombre de voleurs dans un souterrain creusé au fond de son jardin. On trouvera dans les pièces du procès des brigands d'Orgères une description détaillée de ce souterrain qui fut le théatre de bien des crimes.»—

—Eh bien ! toi, général Finfin, tu vas te rendre sur le champ chez Pigolet ; tu recommanderas de ma part au Rouge et à son monde de venir sans retard au bois de la Muette, où ils me trouveront. Les hommes devront être armés ; ceux qui sont montés amèneront leurs chevaux. Si tu rencontres en chemin d'autres gens de la bande, tu leur donneras les mêmes ordres ; tu préviendras tous les francs sur la route. Pars donc et fais diligence ; Gueudreville n'est qu'à deux lieux d'ici ; il faut que le Rouge-d'Auneau ait son message dans une heure.

—Meg, demanda le Borgne, nous aurons donc une expedition importante pour la nuit prochaine ?

—Une expédition comme ni toi ni aucun de nos gens n'en aurez vu encore ! dit le Beau-François en s'animant ; il faut que l'on sache enfin de quoi nous sommes capables. Notre nombre, notre organisation nous rendent irrésistibles hors des grandes villes ; quand nous voudrons, nous serons maîtres du département tout entier...Or, il existe, non loin d'ici, un chateau qui renferme plus de soixante mille livres en espèces, des écrins de diamants, des bijoux, de quoi nous rendre tous riches, sans compter un fournisseur général que nous pourrons rançonner à notre aise. Nous viendrons attaquer cette habitation la nuit prochaine, et, si l'on se défend, nous mettrons le feu aux quatre coins du pays...On verra, cinq cent mille tonnerres, on verra !

Jamais le chef, ordinairement si posé et si astucieux, n'avait montré une pareille agitation.

—Meg, dit le Borgne-de-Jouy avec réserve, prenez garde...ce château là-bas appartient au chef du Jury de Chartres. Déjà toutes les brigades de gendarmerie du département sont sur pied. Il serait à craindre..

Le Beau-François lui coupa la parole.

—Tais-toi, dit-il, comme s'il revenait à lui-même ; j'oubliais à qui je parlais ; j'ai eu tort de m'exprimer aussi librement en présence d'un couard de ton espèce. Mais veille sur ta langue ; je me suis toujours défié de toi, et si tu bronchais le moins du monde...Allons ! exécute mes ordres, j'aurai l'œil sur toi.

En même temps il continua sa route, tandis que son subordonné s'éloignait dans une autre direction. Tout en marchant, le Borgne se disait en lui-même :

—Il est décidément par trop brutal. Si l'on n'avait pas de temps en temps un peu d'agrément avec les autres, on serait tenté d'envoyer tout promener. C'est qu'en effet le Meg pourrait bien s'en prendre à plus fort que lui. Si je croyais cela.. Mais non, non ; il me traiterait comme il en a déjà traité d'autres. N'y pensons pas, et obéissons ; c'est le plus sûr.

Et il pressa le pas afin d'arriver à Gueudreville avant le temps fixé par le chef.

VI.

LA POURSUITE.

Il était environ deux heures de l'après-midi, et le lieutenant Vasseur, après avoir battu le pays, à plusieurs lieues à la ronde, revenait vers Méréville, accompagné seulement de deux de ses gendarmes. Cavaliers et chevaux paraissaient également rendus de fatigue. Cependant cette expédition pénible n'avait pas eu le résultat que le brave officier s'en était promis. Vainement avait-il visité toutes les auberges, tous les cabarets mal famés du canton, vainement avait-il pris des informations sur le compte des scélérats qui, la veille, avaient attaqué le notaire Laforêt ; vainement avait-il arrêté les mendiants et les vagabonds qui s'étaient trouvés sur son chemin. Certes, parmi ceux-là il s'en trouva de singulièrement suspects, et la plupart, en effet, appartenaient à la bande d'Orgères ; mais leurs papiers étaient parfaitement en règle, leurs explications simples et naturelles. En cas de nécessité, ils pouvaient toujours se réclamer de quelques personnes connues du voisinage ; force avait donc été à l'officier de les relâcher, en dépit des soupçons qu'ils lui inspiraient.

Ce résultat négatif de tant d'efforts et de tant de fatigues consternait Vasseur. Il considérait comme des insultes personnelles les actes criminels commis sur le territoire dont la garde lui était confiée, et il songeait avec confusion qu'il ne pourrait tenir la promesse qu'il avait faite à Daniel Ladrange. D'autre part, les détachements de cavalerie annoncés pouvaient arriver d'un moment à l'autre et dérober à la gendarmerie l'honneur de quelque grande découverte. La considération du corps auquel il appartenait lui paraissait donc engagée dans ce conflit ; et à tous les autres stimulants se joignait ainsi la jalousie du métier, pour exalter ses regrets et sa colère.

Il marchait en avant de ses compagnons, enveloppé de son grand manteau, qui lui couvrait une partie du visage. Ne voulant pas, sans une nécessité absolue, presser son pauvre cheval épuisé, il le laissait aller au pas, d'autant mieux que cette allure douce favorisait ses propres réflexions. Cependant la réflexion ne nuisait en rien à sa vigilance ; par intervalles il relevait la tête et promenait sur la campagne son regard inquisiteur.

Le temps était sombre et froid ; les fers des chevaux résonnaient sur un sol sec, durci par la gelée. Un vent âpre soufflait par bouffées, apportant des grains de neige fine et serrée, qui produisait sur la chair nue l'effet d'autant d'aiguilles. Mais cette neige, sans mollesse et sans adhérence, ne couvrait par uniformément la terre ; elle formait une espèce de poussière blanche et mobile qui s'accumulait seulement dans certains enfoncements du sol.

L'endroit où se trouvaient les voyageurs à une lieu environ de Méréville, était une plaine que la route, bordée d'arbres, partageait à peu près en deux parties égales. Quelques buissons, quelques bouquets de bois rompaient la monotonie de cette campagne solitaire, mais n'empêchaient pas de découvrir les objets à une assez grande distance.

Au moment dont nous parlons, deux personnes seulement étaient en vue des cavaliers. L'une suivait la même route, et elle leur était apparue d'abord comme un point noir sur la surface blanchâtre du chemin. Mais, en dépit de la lenteur de leurs chevaux, ils gagnaient rapidement sur elle, et ils purent bientôt reconnaître une femme mal vêtue, marchant lentement, appuyée sur un bâton. Peu de minutes devaient s'écouler avant qu'ils se trouvassent côte à côte avec l'inconnue.

L'autre personnage était habillé en paysan et coiffé d'un chapeau à trois cornes. Il se dirigeait vers la grande route par un sentier qui la coupait. Il s'avançait d'un pas délibéré, et Vasseur avait combiné sa marche de telle sorte qu'il dût se rencontrer face à face avec ce quidam à l'angle des deux chemins.

Mais cette combinaison ne tarda pas a se trouver déjoué par l'événement. Sans doute le paysan qui recevait le vent et la neige en plein visage n'avait pas vu jusqu'alors les cavaliers qui le guettaient au passage ; mais quand il fut à une centaine de pas de la route il parut enfin les apercevoir. Cette rencontre n'avait certainement aucun charme pour lui, car il s'arrêta tout à coup, et, après cette courte hésitation, il se baissa derrière un pli du terrain, espérant peut être n'avoir pas encore été remarqué.

Ce mouvement suspect n'échappa pas à l'œil de Vasseur. Le lieutenant étendit le bras vers l'endroit où le paysan venait de disparaître.

—Voici un particulier, dit-il à ses compagnons, qui ne doit pas avoir la conscience bien nette ; donnez lui la chasse, vous autres et si vous le prenez, ne le lâchez pas sans l'avoir bien confessé.... Pour moi, je vais accoster cette espèce de mendiante qui marche là-bas devant nous, et m'informer de ce qu'elle peut être.

A peine cet ordre était-il donné que les gendarmes partaient au grand trot. Se voyant découvert, le paysan ne jugea pas nécessaire d'attendre les cavaliers ; il se releva donc et prit lestement la fuite, à travers des terres labourées, où les chevaux harassés devaient avoir beaucoup de peine à l'atteindre.

Il s'ensuivit une chasse très chaude et qui promettait des péripéties variées ; mais Vasseur ne s'arrêta pas longtemps à ce spectacle. Convaincu que ses hommes ne tarderaient pas à s'emparer du fugitif, malgré son agilité, au milieu de cette campagne découverte, il se mit en devoir, à son tour, de rejoindre la mendiante.

Mais quel fut son étonnement ! Pendant cette petite halte la voyageuse était subitement devenue invisible. La route paraissait absolument déserte ; rien ne se mouvait dans son immense étendue.

Où se trouvait donc la mendiante ? comment cette femme si faible et si chancelante, tout à l'heure, était-elle parvenue à s'esquiver si promptement ? Dans tous les cas, elle ne pouvait être encore bien loin, et Vasseur, mettant son cheval au galop, essaya de retrouver ses traces.

Mais vainement dépassa-t-il la portion de la route où il l'avait aperçue la dernière fois et scruta-t-il du regard les champs et les haies du voisinage, la mendiante demeurait invisible.

—Morbleu, murmura le brave militaire avec impatience, le diable ne peut pourtant l'avoir emportée ?

Et, tournant bride, il revint sur ses pas afin d'examiner avec plus de soin les localités.

Cette fois ses recherches furent couronnées de succès. Au bord du chemin, sous une touffe de prunelliers épineux, il entrevit une personne couchée et immobile. Le grésil couvrait déjà ses vêtements ; on la confondait a distance avec le sol, et cette circonstance avait sans doute empêché Vasseur de la distinguer plus tôt.

Il arrêta son cheval en face d'elle et appela d'une voix forte :

—Holà ! bonne femme !.... Eh bien ! est-ce que vous dormez ?

On ne répondit pas, on ne bougea pas. Vasseur renouvela son appel ; toujours même silence, même immobilité. Alors le soupçon lui vint que la mendiante épuisée de lassitude et de besoin, avait été prise par le froid et avait perdu connaissance. Il s'empressa de mettre pied à terre, et il acquit la certitude que ses craintes étaient fondées.

(La suite au prochain numéro.)

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Vendredi, 29 Septembre, 1865.

MGR. DE ST. HYACINTHE.

La rumeur d'une démission de son siège de la part de notre vénérable Evêque circule depuis quelques mois parmi nous. Nous espérions toujours que ce coup ne nous atteindrait pas, et que nous aurions le bonheur de voir Mgr. de St. Hyacinthe présider encore bien des années aux destinées de l'Eglise qu'il gouverne avec tant de sagesse.

Toutes nos espérances à ce sujet sont déçues ; nous pouvons l'assurer positivement. Mgr. de St. Hyacinthe est en possession du Bref Papal qui le décharge du fardeau de l'administration de son Diocèse, du moment qu'un successeur lui sera donné. Devant cette décision du Père commun des fidèles, nous n'avons qu'à nous résigner, et à demander au Ciel un autre Pontife qui marche sur les traces des deux qui l'ont précédé sur le siège de St. Hyacinthe. Malgré la peine bien vive que nous ressentons de la retraite de notre vénéré Evêque, nous le félicitons néanmoins du repos qui lui est accordé ; il y avait un droit bien acquis à raison de ses graves et continuelles infirmités. Nous nous consolons dans la pensée que cette existence si chère nous sera conservée plus longtemps, et qu'elle sera encore très utile à l'Eglise, et surtout à celui qui sera appelé à lui succéder dans le gouvernement de ce Diocèse.

Exposition Provinciale.

La semaine dernière avait lieu l'Exposition Provinciale à London, Haut-Canada. Les journaux de cette partie de la Province prétendent que cette exposition n'a encore été égalée que par celle qui eut lieu en 1860 lors de la visite de Son Altesse Royale le Prince de Galles. S'il faut s'en rapporter à un confrère de Québec qui a eu l'avantage d'assister à cette exposition, l'appréciation qu'en font les journaux haut-canadiens serait exagérée.

Elle a attiré une affluence de personnes extraordinaire. Le correspondant de la *Minerve* estime à 60,000 le nombre des billets d'exposition vendus mercredi et jeudi.

L'Exposition a été l'occasion d'un banquet auquel assistaient quelques uns de nos hôtes distingués des Provinces maritimes. Quoique la réunion n'eut pas un but politique, plusieurs hommes éminents eurent occasion d'exposer leurs vues sur les questions à l'ordre du jour. Tout naturellement on parla de Confédération.

Plusieurs des personnes présentes avaient toujours montré beaucoup d'opposition au projet. Il est à croire que leur visite en Canada ne manque pas d'avoir une certaine influence sur leurs opinions puisque le langage qu'ils ont tenu à London est des plus favorables à la mesure. Tous, voire même M. Wilmot, du Nouveau-Brunswick, se sont accordés à reconnaître que l'avenir des Provinces anglaises est dans une union plus étroite que celle qui existe maintenant. M. Wilmot, en réponse à la santé portée "à nos hôtes," dit : "Quant à la confédération, le peuple "du Nouveau-Brunswick a considéré "que c'était une question contre "le règlement de laquelle il croyait "devoir invoquer ses priviléges de "sujet anglais. Pendant des années, "le Nouveau-Brunswick a joui des "priviléges d'un gouvernement responsable. Toujours le peuple du "Nouveau-Brunswick a été célèbre "pour sa loyauté. Moi-même, je suis "descendant de ces vieux loyaux qui "combattirent durant la guerre de la "révolution. Le peuple du Nouveau-Brunswick est fier des liens "qui l'unissent à la Grande-Bretagne, "et sous ce rapport il ne saurait en "céder à aucun autre peuple de "l'Amérique britannique du Nord. "La question de l'Union a été sou-"mise au peuple et la majorité s'est "prononcée contre ; mais personne "n'a droit de dire que ce soit pour "aucun motif condamnable. Cependant l'Union aura lieu, parce "qu'une *portion considérable* (vast "number) de notre population est "favorable à l'union avec les Canadas. Lorsque j'étais jeune homme "je me plaisais à faire la cour qui "m'a donné une femme. Les cas "sont semblables ; les provinces ont "commencé à se courtiser ; pourquoi "ne continueraient-elles pas un peu "plus longtemps ?"

Ainsi M. Wilmot, qui se pose en tuteur de sa Province, notre aimable sœur du Nouveau-Brunswick, nous permet de la courtiser ; c'est qu'il n'est pas formellement opposé au futur mariage. A bientôt la noce.

EXPOSITION PROVINCIALE

L'Exposition Provinciale a été ouverte, mardi, à Montréal. Elle se termine aujourd'hui. Elle a eu un succès magnifique, sous tous rapports. Les objets exposés ont donné une haute idée de l'industrie canadienne par le qualité et le grand nombre des divers échantillons. Durant l'Exposition Montréal a regorgé de visiteurs. Chaque train de chemin de fer, chaque bateau de passagers, arrivant tant du Haut que du Bas-Canada, était e combré d'étrangers qui venaient assister au tournoi industriel et agricole dont Montréal était le siége.

Nous pourrons, mardi, publier un compte rendu détaillé de cette grandiose fête agricole.

Nous nous contenterons pour aujourd'hui de donner le nombre des entrées :

Chevaux, 236 ; bêtes à cornes, 510 ; moutons, 290 ; race porcine, 150 ; volailles 278 ; produits agricoles, 422 ; produits des champs, 318 ; instruments aratoires, 150 ; en tout 2,727.

L'industrie de notre ville a eu de dignes représentants à l'Exposition dans la personne de Messieurs Héribel, ébéniste, et Choquette, fabricant de rouets.

Le Canada Français.

Le *Courrier des Etats-Unis* a consacré aux Canadiens un article trop bienveillant pour que nous ne le reproduisions pas. Seulement nous observerons que nous tenons beaucoup plus que ne paraît le croire notre confrère, à ces institutions "qui ont empêché les Canadiens d'être engloutis par la grande marée anglo-saxonne," de même qu'aux "traditions religieuses," qui, "soigneusement maintenues, ont beaucoup contribué a prévenir l'absorption des vaincus par les vainqueurs."

Puisque le journal américain reconnait une si précieuse influence à nos institutions, et à nos traditions religieuses sans doute qu'il ne nous fera pas un crime de tâcher de les perpétuer longtemps au milieu de nous, fussent elles passées de mode dans certaines sociétés qui, peut être, ont beaucoup à envier aux conditions de la nôtre.

Le *Post* a publié dernièrement sur le Canada un article dans lequel les Canadiens Français, en raison de leur origine, sont vilipendés et calomniés par ce journal. A en en croire le *Post*, la population canadienne française est une population déchue et tombée dans un rang infime, et elle est arrivée à cette période où elle doit nécessairement disparaître pour faire place à une population plus intelligente et plus industrieuse.

N'en déplaise au *Post*, il n'y a pas de race plus vigoureuse et qui renferme en elle plus de vivacité que la race française du Canada. Les citoyens de Québec et de Montréal ne sont pas indignes de leurs ancêtres, qui malgré leur petit nombre, ont fait trembler tant de fois les colons de la Nouvelle-Angleterre, et que les armées anglaises n'ont vaincus que lorsque la France a décidément abandonné des enfants qui tenaient haut son drapeau. Cette race n'est pas prête à périr qui, en un siècle, s'est augmentée de 60,000 à plus d'un million d'âmes, sans le secours de l'émigration.

Sans doute, nous convenons que beaucoup de réformes sont à accomplir au Canada. Ce pays par la force des choses, n'a pas marché du même pas que la France, son ancienne métropole, dont il était isolé, ou que l'Angleterre, triomphante, que rien ne préoccupait. La race française du Bas-Canada a été exclusivement occupée pendant un siècle à lutter pour son existence même : toute autre considération devrait pâlir devant cette considération majeure. On reproche au Bas-Canada d'avoir conservé des institutions qui ne sont plus de notre temps. Nous le voulons bien, mais est-on bien sûr que ce ne sont pas ces institutions qui ont empêché les Canadiens d'être engloutis par la grande marée anglo-saxonne !

Fidèles aux traditions de la mère-patrie malgré leurs malheurs, les Canadiens ont tenu à conserver la langue et les institutions qu'elle leur avait léguées. Qu'ils n'eussent pas fait corps à part au lendemain de la conquête, ils étaient absorbés. La fondation d'une nationalité franco-canadienne, qui existe bien réellement aujourd'hui sur les bords du St. Laurent et qui s'est plus d'une fois affirmé, devenait impossible.

On fait grand bruit aussi des priviléges que possède encore le clergé au Canada et qui sont incompatibles avec les données des société modernes. Nous ne prétendons pas qu'il n'y ait beaucoup à dire et à faire sur ce point, mais nous devons reconnaître aussi que les traditions religieuses, soigneusement maintenues, ont beaucoup contribué à prévenir l'absorption des vaincus par les vainqueurs. Si le clergé n'avait eu ni pouvoir ni influence morale, il n'y aurait plus aujourd'hui de Franco-Canadiens. Qu'il soit bon de modifier maintenant ce qui a existé jusqu'à ce jour, nous ne le nions pas ; mais ce qui a été avait son utilité et sa raison d'être et parce que des réformes, par le progrès des temps, sont devenues utiles et nécessaires, il n'en est pas moins ridicule d'en conclure que les Franco-Canadiens sont un peuple condamné et une race déchue.

Il nous semble que la France a de grands devoir à remplir au Canada et qu'elle peut y jouer encore un beau rôle. Aucun de nos compatriotes ne peut s'empêcher de ressentir un vif intérêt et une sympathie profonde pour ce peuple dans les vaines duquel coule du sang français et qui a si vaillamment conservé la langue et l'esprit de la France dans les circonstances où il semblait que tout aurait dû être emporté par le naufrage de la conquête et le flot montant de l'esprit anglo saxon. Sans doute, le drapeau de la France ne flottera plus sur Québec et sur Montréal ; ni la France, ni l'Angleterre, ni les Etats-Unis, ni le Canada lui-même n'y ont intérêt. Mais ce que nous pouvons faire pour le Canada, c'est d'y faire pénétrer l'esprit vivifiant de la France moderne, c'est d'étendre avec lui nos relations commerciales directes, c'est de multiplier nos intérêts communs.

La situation pour les Bas-Canadiens est hérissée de difficultés. De quelque côté qu'ils se tournent, ils ont bien des mauvaises volontés à combattre, bien des convoitises à déjouer, bien des obstacles à vaincre. Nous espérons que la patience et la fermeté ne leur manqueront pas plus aujourd'hui qu'elles ne leur ont fait défaut au jour des épreuves passées. Si la nationalité franco-canadienne venait à disparaître, ce serait malheur, car le dernier rejeton de la famille française en Amérique serait étouffé avec elle. Notre patrie se souviendrait sans doute alors que la France du dix-neuvième siècle doit de grandes réparations aux Canadiens-Français et que, puissante et forte, elle doit peut-être plus qu'une sympathie platonique aux enfants de ceux que, faible et gouvernée par un Louis XV, elle a dû abandonner.

Lettre de Mgr. de Montréal.

Arville, le 31 août 1865.

M. l'Administrateur,

Nous quittâmes Bruxelles le 25 courant, et, après quatre ou cinq heures de marche, nous étions à Arvilles, où nous attendait M. Alfred LaRoque, chez M. Jules Raulin ; le père de ce monsieur, qui nous avait attendus à Bruxelles, nous avait dirigés dans ce trajet. Nous nous trouvions en famille ; c'est vous dire tout le bonheur que nous y goûtions. Nous allâmes le lendemain au Château des Abs, chez le Comte de Gourcy, qui nous reçut avec toute la courtoisie qui caractérise la vieille noblesse Belge, et nous dûmes céder aux instances de cette respectable famille qui voulut absolument nous retenir. Ce ne fut donc que le 27 au soir que nous fûmes de retour à Arvilles. La journée suivante fut consacrée à un petit pélérinage à St. Hubert, qui est à une demi-heure d'Arvilles.

St. Hubert est situé au centre de la forêt d'Ardennes, et bâti sur les ruines d'un ancien château nommé *Ambra*. C'était autrefois un célèbre Monastère de Bénédictins, que l'on appelait le Monastère d'Andage Il fut fondé en 687 par St. Bérégise, aumônier de Pepin de Herstal. On dit que Plectrude, femme de Pepin, en voyageant par les Ardennes, s'arrêta sur un monceau de pierres, à l'endroit où étaient les ruines d'une église bâtie par St. Materne, Evêque de Tongres. En ce moment, elle vit tomber du ciel à ses pieds un billet écrit en lettres d'or. Elle le ramassa tout effrayée. Rentré dans son palais, elle remit le billet au roi, en lui rappelant les circonstances de cet évènement merveilleux. Pepin étonné demanda à son aumônier l'explication de ce billet. L'homme de Dieu lui répondit que *le lieu où ce billet était tombé avait été choisi de Dieu pour le salut d'un grand peuple, et que beaucoup d'âmes y passeraient de la terre au ciel.* Il ajouta que, décidé depuis longtemps à quitter le monde, il était prêt à aller habiter cette solitude et à y élever un monastère, afin de mieux répondre aux desseins de la Providence sur ce lieu. Cette proposition plut à Pepin, et voulant fonder lui-même le nouveau Monastère, il donna à Bérégise une portion de terrain de plus de deux lieux carrées.

Ce fut à côté de ce Monastère que St. Hubert choisit le lieu de sa retraite, quand il quitta le grand monde dont il avait goûté les faux plaisirs jusqu'à l'âge de 34 ans, afin d'y faire pénitence. Ce lieu lui était connu, parce que dans les chasses qu'il avait faites dans ces contrées, il y était passé avant que St. Bérégise n'eut relevé les ruines d'Ambra. Il était alors passionné pour la chasse au point qu'un jour bien solennel pour l'église, le Vendredi Saint, au lieu d'aller à l'Office avec les autres fidèles, il alla chasser comme de coutume dans la forêt d'Ardennes. Ses chiens lancèrent un cerf d'une beauté remarquable. Mais tout à coup, l'animal s'arrête, retourne sur le chasseur qui, a son grand étonnement, a perçoit l'image de Jésus-Christ crucifié entre les bois du cerf. En même temps, il entend une voix qui lui crie : "Hubert ! Hubert ! jusqu'à "quand ta vaine passion te fera-t-elle "oublier le salut de ton âme ? Ignores-tu que tu es sur la terre pour con-"naître et aimer ton Créateur et ainsi "le posséder dans le ciel ?......Si "tu ne te convertis pas, tu seras pré-"cipité sans miséricorde dans les "enfers !" Frappé de cette merveille, Hubert descend de cheval, se prosterne devant l'image de son Dieu et lui dit : "*Seigneur, que voulez-vous que je fasse ?*" La voix lui répondit : "*Allez vers St. Lambert qui vous instruira de mes volontés* ;" et aussitôt le cerf disparut. Fidèle à sa parole, Hubert renonce au duché d'Aquitaine, abandonne le monde et vient se purifier par la pénitence dans ces vastes forêts, où il s'était si follement livré aux plaisirs de la chasse.

La grande et magnifique Eglise de St. Hubert est une vraie merveille, et elle prouverait elle seule que Seigneur veut que son serviteur soit honoré sur la terre, pour avoir tout quitté dans ce monde pour son amour.

En effet, l'on ne comprend pas qu'un aussi grandiose édifice ait pu s'élever dans une aussi petite localité. L'on y voit représentés les principaux traits de la vie de St. Hubert, et surtout la miraculeuse circonstance de sa conversion. Aussi le cerf, portant sur sa tête le crucifix, se fait-il remarquer partout dans les décorations de l'église et dans les ornements ou vases qui servent au culte. La corne qu'il portait quand il était chasseur et la crosse qu'il tenait en mains quand il fut devenu prédicateur et évêque se voient dans le trésor de cette vénérable église.

Mais ce que l'on cherche à voir et à vénérer pardessus tout, c'est l'étole de ce grand saint ; et en voici l'origine miraculeuse. St Hubert, après avoir consacré à la pénitence et aux gémissements plusieurs années près du monastère d'Andage, fut averti en révélation de faire des pèlérinages de Rome. St. Serge I., qui était alors Pape, apprit par la voix d'un ange que St. Lambert, évêque de Tongres avait souffert le martyre et qu'il devait lui donner pour successeur son disciple St. Hubert, qu'il rencontrerait ce jour-là même à la porte St. Pierre ; et en preuve de la vérité de cette révélation, l'ange lui remit la crosse du saint évêque. Le Pape ayant aperçu, en entrant dans l'église, Hubert qui se tenait pieusement agenouillé, le prit par la main et le conduisit jusque devant l'autel. Là, il lui apprit que Lambert avait subi une mort glorieuse et qu'il devait être son successeur.

Comme Hubert se confaissait indigne d'occuper la place de son Saint Directeur, il se vit soudainement revêtu des ornements pontificaux de Lambert que des Anges avaient apportés. L'Étole manquait ; mais un Ange envoyé par la Ste. Vierge, Patronne de l'Église de Tongres, lui remit, au grand étonnement des assistants, une Etole blanche, tissue de soie et d'or, laquelle est devenue l'instrument d'une infinité de prodiges, et que j'ai eu le bonheur de vénérer.

L'humilité de St. Hubert ne pouvait résister plus longtemps à la volonté de Dieu, qui se manifestait d'une manière si sensible. Aussi consentit-il à recevoir la consécration épiscopale. Or comme ensuite il disait dévotement la messe, St. Pierre lui apparut et lui donna une clef en or, qui devait indiquer le pouvoir qui lui était donné, de guérir de la folie et de la rage.

On a beaucoup écrit sur l'authenticité de la Sainte Etole ; et plusieurs auteurs très graves soutiennent son origine céleste. Quoiqu'il en soit, ce qu'il y a d'incontestable c'est que St. Hubert a porté ce vêtement sacré ; et que depuis un grand nombre de siècles il s'en exhale une vertu secrète mais puissante, qui guérit ceux qui sont atteints d'hydrophobie. Le curé de St. Hubert, qui est en même temps Doyen du Canton, m'a assuré que chaque année il se présente à son église environ 300 personnes menacées de la rage, pour avoir été mordues par des chiens ou autres animaux enragés ; et que c'est un fait notoire qu'elles sont guéries, à moins qu'elles ne manquent d'accomplir ce qui leur a été prescrit. Ce fait est d'autant plus palpable, ajoute-t-il, que ceux qui sont infidèles à leurs promesses, ou manquent de foi, succombent à cette terrible maladie. J'ai vu les instruments avec lesquels se fait au front l'incision qui est nécessaire pour y introduire une petite parcelle de l'Étole miraculeuse dont je viens de parler. Or ce qui se pratique aujourd'hui se faisait dans les siècles passés, et toujours avec le même succès. D'après d'anciens monuments, le premier événement connu où la *Sainte Etole* fut employée contre la rage, eut lieu en 879, c'est-à-dire 54 ans seulement après qu'elle eut été apportée à St. Hubert. Mais dès l'année 825, on faisait usage de ce vêtement sacré pour guérir de cette terrible maladie. Or il est à remarquer que ce fut dans cette même année que l'on transporta les Reliques du Saint, de Liége, où il avait été inhumé à St. Hubert, et que l'on trouva la Sainte Etole dont sont corps avait été revêtu, au moment de son inhumation. Depuis cette translation solennelle, Dieu n'a cessé de glorifier son serviteur par d'innombrables prodiges qui se sont renouvelés de siècles en siècles et qui se reproduisent encore tous les jours.

Je m'arrête pour vous dire que nous partons pour Namm que nous visiterons, en retournant en France.

Adieu ; mille benédictions à tous,

† Igt Ev. de Montréal.

MORT DU GÉNÉRAL DE LAMORICIÈRE.

L'*Union* de Paris du 13 septembre nous apprend dans l'article qui suit la mort de ce grand, valeureux et pieux général.

La France, l'armée et le Saint Siége viennent de faire une perte cruelle : le général de Lamoricière est mort la nuit dernière !

Il a succombé tout d'un coup à une rare et implacable maladie, loin de tous les siens, au moment où il se disposait à rejoindre la pieuse, l'héroïque compagne de sa vie. Il a succombé en chrétien et en martyr, le crucifix entre les bras, rendant le dernier soupir sur le sein d'un prêtre vénérable, adressant sa dernière pensée à son pays, dont il était la gloire, à sa famille dont il était l'honneur, à Pie IX pour qui il avait offert son sang. Il a succombé exhalant dans une prière suprême cet âme chevaleresque qui a si noblement mérité de la Patrie, de la Justice et de la Religion.

Combien cette perte immense va être ressentie par tous les Catholiques par tous les Français généreux et indépendants, par tous nos soldats et nos généraux si fiers de leur incomparable frère d'armes ! Combien elle va douloureusement frapper le cœur magnanime et éprouvé de ce grand Pape, qui portait au glorieux vaincu de Castelfidardo une si paternelle affection !

Nous tous, ses amis, qui avons suivi de près non seulement les admirables progrès de cette carrière militaire où tous les grades étaient gagné à la pointe de l'épée, et pour le service de la France ; nous qui avons vu Lamoricière plus indomptable et plus brave encore, s'il est possible, devant la terrible insurrection de juin et à la tribune nationale ; nous qui avons partagé, avec une respectueuse sympathie, les douleurs que lui causa l'exil, cet exil qui ne lui permit même pas d'embrasser son fils unique au lit de mort ; nous qui, surtout, avons applaudi, avec un si légitime enthousiasme, à cette magnifique mission, si simplement, si résolument acceptée, et où nos enfants et nos frères allaient, selon la belle parole de Madame la Duchesse de Parme, "défendre un "saint sous la conduite d'un héros" nous qui savons tous que le cœur de Lamoricière renfermait de dévouement au droit, d'énergie et de foi chrétienne ; nous renonçons à exprimer l'affliction qui nous pénètre, et nous nous bornons à adorer les incompréhensibles arrêts de la Providence !

Le nom de Lamoricière demeurera parmi les plus grands et les plus purs d'un temps qui en compte peu. Si sa mort est un deuil public, la France et l'Eglise ont droit d'être fières de lui. Rien ne lui aura manqué : ni la gloire d'ici bas, ni l'applaudissement de la postérité dans l'avenir, ni, dans un monde meilleur,—nous en avons la ferme confiance,—la couronne que Dieu garde à ses serviteurs, à ses héros et à ses martyrs !

—o-o—

Une lettre d'un des meilleurs amis du général de Lamoricière, accouru dès les premiers moments et qui veille près de son lit de mort nous donne de rapides et touchants détails :

"C'est le cœur navré, dit-il, que je vous écris la fin si prompte du brave général de Lamoricière. Il était encore hier fort bien portant, donnant les ordres pour son départ ; il devait aller rejoindre sa femme revenue des Pyrénées et qui l'avait précédé en Anjou avec ses filles.

"Cette nuit, à minuit, il a été pris d'un étouffement ; il a sonné son valet de chambre, lui disant qu'il avait une affreuse douleur de tête ; et lui ordonna d'aller immédiatement chercher le curé. Son valet de chambre n'a eu que le temps de se rendre au presbytère.

"Il l'a trouvé debout encore, marchant un crucifix à la main. A peine le curé lui avait-il donné une dernière bénédiction, que le général s'est jeté à genoux aux pieds de son lit et ne s'est plus relevé.

"....Cette belle et noble figure militaire est là, pâle et sans mouvement !......... On peut dire que le général de Lamoricière est mort en digne fils des Croisés !"

ORDINATION

Samedi dernier dans la chapelle du Grand Séminaire de cette ville Mgr. Guigues, Évêque d'Ottawa, a conféré les Ordres Moindres à M M. D. Laferrière, H. Landry, et C. Brouillet, de Montréal ; le sous-Diaconat à M M. I. Roy, de Montréal, et A. Gravel et C. Gaboury, de St. Hyacinthe ; le Diaconat à M M. F. Birtz, S. Robillard, E. Lapointe, C. Caisse, et J. Dozois, de Montréal, et J J Chisholm, d'Arichat ; et la Prêtrise, à M M. J. Allard et A. Therrien, de Montréal.

Dimanche dernier, dans l'Église du Noviciat des Sœurs des S S. Noms de Jésus et Marie, au Pied du Courant, le même Prélat a conféré le Diaconat à M M. A. Gravel et C. Gaboury, de St. Hyacinthe et la Prêtrise à M M. F. Birtz et Robillard de Montréal.—*Ordre*.

Changements Ecclésiastiques du Diocèse de St. Hyacinthe, opérés pendant l'année finissant le 1er octobre.

Messire C. St. George, de la cure de St. Paul à celle de St. Charles. Messire P. E. Gendreau, de la cure de St. François-Xavier à la nouvelle cure de Waterloo. Messire S. Tapier, du Vicariat de Ste. Marie à la cure de St. Paul. Messire A. Pheneuf, du Vicariat de Sherbrooke à la Direction du Collége Académique d'Iberville. Messire J. B. Duhamel, du Vicariat de St. Jude à celui de Ste. Cécile de Milton. Messire V. Gatineau, du Vicariat de St. Alexandre à celui de St. Jude. Messire J. A. Nadeau, Professeur au Collége de Monnoir. Messire P. O. Allaire, Assistant à Béloeil. Messire M. Deschamps, Vicaire à Roxton. Messire F. X. Poulin, Vicaire à St. Antoine. Messire F. X. Jeannotte, Vicaire à Ste. Rosalie. Messire F. X. Bouvier, Vicaire à Ste. Marie. Messire E. Létourneau, Vicaire à Farnham. Messire N. E. Malhiot, Vicaire à la Présentation.

L'ALARME-DION.

On lit dans la *Minerve* :

Une réunion nombreuse était témoin, mardi soir, des intéressantes expériences qui ont été faites pour la première fois, devant notre public avec l'*alarme à feu* de M. Dion. Cette ingénieuse machine a complètement surpassé l'attente générale. Quoique le local fut défavorable à ces sortes d'expériences, (une chambre longue de 51 pieds) le résultat de la soirée à été complètement satisfaisant pour le spectateurs, et il a été clairement démontré que l'*Alarme-Dion* devait infailliblement avertir d'une maison ou d'un hôtel, du moindre commencement d'incendie. Sur ce point il n'y a plus de doute possible.

La sensibilité des appareils, est arrivée à un degré tel que M. Dion les faisait partir et sonner l'alarme seulement par l'effet de son haleine, sur le ressort en spirale que la chaleur dilate. Or on admettra sans doute qu'il y a loin de la chaleur produite par l'haleine d'un homme, a un commencement d'incendie quelque faible qu'on le suppose.

Mais ce qui frappa le plus les spectateurs, ce fut le résultat obtenu comparé au moyen de l'obtenir. Une machine pesant à peine six onces, porte un indicateur ordinaire de thermomètre métallique, c'est à dire une aiguille pesant au plus 7 grains. Voila l'agent avec lequel il fallait déterminer le corps d'un marteau, sur un timbre de 15 pouces de diamètre, marteau obéissant à l'action d'un ressort représentant un poids de 25 livres.

Tous les mécaniciens du monde eussent déclaré ce résultat impossible mais M. Dion l'en a pas moins *réalisé*. Voici comment la chose s'opère Cette aiguille pesant sept grains, est mobile sur son axe. L'axe obéit à l'impulsion donnée par le ressort métallique en spirale composé de 2 lames très minces de cuivre et d'acier, deux métaux qui se dilatent inégalement.

Quand la chaleur frappe la spirale, son action sur l'axe de l'aiguille fait monter la pointe de celle-ci sur une échelle graduée indiquant les degrés de chaleur. A la pointe de l'aiguille est fixé un œil dans lequel passe une tige verticale dont l'extrémité ingénieuse recourbée en arrière s'engage à l'intérieur d'un tube pour y tenir en suspension un marbre à jouer ordinaire. Quand cette tige est relevée et passée dans l'œil à l'extrémité de l'aiguille, elle reste dans cette position tant que l'aiguille elle-même ne dépasse pas, par l'effet de la chaleur, l'extrémité de la tige. Qu'une chaleur insolite survienne, alors l'aiguille monte et la tige tombe par son propre poids. En tombant, son extrémité ingénieuse se dégage du tube, et le marbre est abandonné à lui-même. En tombant il rencontre l'échappement d'une sonnerie, l'écarte et celle-ci, préalablement montée, fait tout le vacarme nécessairement pour réveiller les plus déterminés dormeurs.

Maintenant ce qui semble incroyable, et pourtant ce qui est vrai de tout point, c'est que ce marbre à jouer qui père moins d'un quart d'once, a mis en mouvement mardi soir un marteau de timbre qui ne pouvait être remué que par une pression équivalante à 25 livres. Cela se fait comme de raison au moyen de leviers très ingénieusement combinés mais d'une étonnante simplicité ; la chose, une fois trouvée, a l'air toute simple, mais quand on l'examine un peu sérieusement, on comprend vite tout ce qu'il a fallu de réflexions, de travail, de combinaisons, d'expériences diverses, pour arriver à produire un aussi remarquable résultat.

M. Dion avait fixé près du plafond plusieurs appareils sur la longueur de l'appartement.

Quand le temps des expériences fut venu, M. Dessaulles donna quelques explications à l'auditoire sur les progrès et les perfectionnements qu'avait subis les appareils depuis la première invention, et M. Dion plaça alors une gazette dans une chaudière qui était sur le plancher. Elle se trouvait près du mûr qui supportait les appareils. En moins de 10 secondes l'alarme fut donnée.

On éloigna ensuite la chaudière au milieu de l'appartement et le résultat fut un peu plus long à se produire, mais une quarantaine de secondes suffirent. Diverses autres expériences furent faites avec un plein succès, mais celle-ci fut la plus remarquable. On plaça la chaudière à une extrémité de la chambre, et on y fit brûler du papier. L'appareil le plus éloigné se trouvait à quarante pieds de distance, le plus proche à 12 pieds environ. Celui ci avait été fixé de manière à faire parcourir 10 degrés à l'aiguille avant que l'alarme ne fût donnée. Cela fut fait en moins de 3 minutes, mais avant que l'alarme fût donnée, par celui-ci, l'appareil le plus éloigné avait résumé d'un degré et fait sonner son timbre.

Tout cela était on ne peut plus concluant en faveur de l'invention, et l'auditoire témoigna sa satisfaction par des applaudissements fréquents.

Maintenant qu'il est établi qu'on peut, par un moyen purement mécanique et peu dispendieux, organiser un système d'alarme infaillible soit dans une maison soit dans un hôtel, il semble que le gouvernement et les propriétaires d'hôtels ou de grand établissement manufacturiers devraient s'empresser d'appliquer les appareils de Mr. Dion, il est clair que partout où on l'appliquera, il devra être facile d'obtenir des assurances une réduction de leurs taux actuels puisqu'il est certain qu'un incendie ne pourra jamais devenir dangereux vu qu'on sera nécessairement averti à temps. Pour le gouvernement la seule diminution des taux d'assurance qu'il paie, représentera peut-être au moins la dépense à encourir pour appliquer l'alarme-à-feu ; il n'y a donc guère à hésiter. Pour les hôtels, dans lesquels le risque de la vie est toujours considérable, quoiqu'on en dise, les pensionnaires ou voyageurs donneront évidemment la préférence à ceux qui, ayant adopté le nouveau système, offrirait un degré de plus de sûreté.

M. Dion, fera plus tard, nous dit-on l'application de son appareil au télégrahe d'alarme de la ville, et fera indiquer aux diverses stations de pompe, le nom d'une rue et le numéro d'une masion de cette rue où le feu sera sensé être, le tout par son invention et sans que personne ne s'en mêle. Tel est le dernier triomphe de mécanique qu'il nous tient en réserve.

Nous donnons aujourd'hui la fin du discours de l'hon. M. Brown concernant le territoire du Nord Ouest.

Maintenant, ce que je viens de dire démontre que tous les partis de la chambre se sont engagés unanimement vis à vis de cette grande question. (Ecoutez, Ecoutez.) *Ici* l'hon. ministre donne lecture d'un rapport d'une délégation envoyée en Angleterre en 1858 à ce sujet, et donne aussi un extrait des délibérations de la Chambre, reconnaissant l'importance qu'il y a pour nous de prendre possession de ce vaste pays pour les fins de la colonisation, en vue de l'établissement d'un grand pouvoir britannique sur ce continent. Sous le gouvernement Mcdonald Dorion, il fut présenté un rapport à la chambre réclamant le règlement de toute la question en Angleterre et affirmant les droits du Canada à tout le territoire possédé et cédé par la France.

L'honorable orateur donne alors lecture de la dépêche de M. Cardwell en réponse à la réclamation ci dessus mentionnée du gouvernement canadien, dans laquelle il est dit que le gouvernement impérial s'est mis en relation avec celui de la compagnie de la Baie d'Hudson ; qu'ils n'en étaient pas venus à une conclusion satisfaisante, exprimant le désir que notre gouvernement ferait connaître ce qu'il entendait faire à ce sujet. Notre gouvernement répondit qu'il voudrait bien entrer en négociation et suggéra que le gouvernement impérial mit fin à la réclamation que la Baie d'Hudson a sur le territoire, exposant en même temps que s'ils voulaient régler cette matière le gouvernement canadien entrerait en négociations dans le but de faire céder au Canada les parties du territoire qui pourraient être colonisées et recommandant que l'Angleterre érigeât cette contrée en colonie britannique. Il assura ensuite que, depuis plusieurs années, tous nos gouvernements avaient été engagés à cette politique et ne pouvaient plus s'en départir maintenant. Il n'entreprendra pas de faire connaître la présente position de cette affaire, Pendant son séjour en Angleterre, en 1863, il (M. Brown) fut chargé de se mettre en relation à ce sujet avec le gouverneur impérial. Il trouva qu'il y avait déjà eu beaucoup de négociations de faites entre le duc de Newcastle, M. Cardwell et la compagnie de la Baie d'Hudson. Il trouva néanmoins qu'elles n'avaient eu rien de dangereux pour nous. Notre gouvernement n'avait pas apparemment fait valoir avec une décision suffisante, son désir d'obtenir un contrôle sur le pays. Il n'avait pas fait connaître assez clairement ses vues pour empêcher d'autres négociations de se faire à notre insu. La formation d'une nouvelle compagnie de la Baie d'Hudson, avec des vues bien différentes de la première, en a été la conséquence. Par exemple, elle propose de construire une ligne télégraphique à travers le pays et obtient, pour cet objet une grande concession de terre de chaque côté que devra parcourir le télégraphe. En exécutant ce projet son intention est de construire une route. Le gouvernement impérial avait jusqu'à un certain point acquiescé à cette proposition. Sur sa recommandation, les négociations sur ce sujet entre le gouvernement impérial et la compagnie avaient été arrêtées ; mais en négligeant ce sujet plus longtemps la compagnie aurait pu obtenir toutes les concessions qu'elle demandait. Il reconnut aussi que la découverte de mines d'or dans le nord-ouest attirait autant l'attention du reste du monde qu'aux Etats-Unis et que si l'on considérait la nécessité d'obtenir ce pays il n'y avait pas de temps à perdre pour mener à bonne fin les négociations. Les bases sur lesquelles il avait entamé ses négociations avec le bureau colonial étaient exactement semblables au plan qui avait été adopté par le cabinet Macdonald-Dorion et consigné dans les minutes du Conseil. Son premier désir était que M. Cardwell obtint de la compagnie de la Baie d'Hudson un état de sa réclamation avec une carte du pays qu'elle réclamait. Il fut reconnu qu'elle renfermait toute la Saskatchewan et le pays situé à l'ouest du Lac Supérieur et de la Rivière Rouge, c'est à dire toute le territoire du nord-ouest situé sur la ligne des Etats-Unis de laquelle nous sommes séparés par une région intermédiaire.

L'hon. M. Holton.—Quand a eu lieu cette réclamation ?

L'hon. M. Brown.—En septembre 1865. Comparée à la réclamation de l'ancienne compagnie de la Baie d'Hudson elle était ridicule et injuste. Il restait à savoir ce qu'il y avait à faire. Le gouvernement Impérial fut de l'opinion du gouvernement canadien que cet immense pays fût ouvert à la colonisation et à la civilisation, et qu'il était désirable que nos vues fussent secondées et mises à exécution ; mais il doutait un peu de la possibilité qu'il y avait pour le Canada d'entreprendre cette tâche. La question qui venait ensuite était celle-ci : Serions-nous prêts à accepter les recommandations du comité de la Chambre des communes en ne nous portant acquéreurs seulement que d'une partie du pays, en renfermant la compagnie dans ses limites les plus étroites possibles et en nous contentant de la partie qui se trouve la plus près de nous et la plus propre à la colonisation ; ou devons-nous demander la possession de tout le pays et en finir avec les droits territoriaux et de trafic possédés par la compagnie.

L'hon. J. S. Macdonald.—Même la Baie d'Hudson elle-même ?

L'hon. M. Brown.—Oui. J'appuyai sur ce dernier projet « Si vous voulez établir tout le pays aussi tôt que possible vous devrez laisser les colons jouir de tous les avantages qu'il présente.» Je dis :—« Si vous ôtez au peuple la traite des fourures, vous le privez d'une grande ressource de richesse et vous le confinez à l'agriculture seule ; mais en laissant aux colons la traite des fourrures vous aurez partout des comptoirs ; les Indiens viendront du Nord ; le commerce et les communications se maintiendront et des établissements se formeront par tout le pays.»

Je vis que les vues du gouvernement impérial étaient les mêmes que celles de M. Labouchère, que les réclamations de la compagnie ne fussent pas immédiatement mises de côté. Il était d'opinion que l'on devait entrer en négociations dans le but de définir les droits légaux de la compagnie, étant sous l'impression que cette réclamation quasi légale méritait, dans son opinion, une compensation avant d'être abandonnée par elle. Je répondis immédiatement au gouvernement impérial que cette matière devait être réglée par lui et non par nous ; que c'était une question impériale ; que ce monopole avait été créé par lui et que conséquemment c'était à lui de le déterminer ; qu'il n'entendait pas nous faire payer de l'argent pour des droits créés par lui et que nous n'avons jamais reconnus et pour lesquels nous ne sommes pas responsables qu'il devait nous ouvrir ce pays et qu'il ne pourait pas raisonnablement s'attendre à ce que nous fissions disparaître un obstacle qu'il y avait placé. Je dis de plus :

« Pour vous, réglez cette question, et nous,nous assumerons le devoir onéreux de coloniser le pays. » Il y avait évidemment une difficulté à résoudre cette objection. Pour moi, je croyais que le véritable moyen d'arriver à régler promptement cette question était la voie du compromis, et de stipuler que si la compagnie devait continuer d'habiter le territoire elle n'y fut qu'à faire du colon, et que tous ceux qui iraient l'habiter eussent le droit de jouir des avantages de la traite de fourrures.

Je suis aussi d'opinion que si nous devons prendre possession de la Saskatchewan, de la Rivière Rouge et des autres parties du pays où il y a des établissements, quelque chose devrait être payée dans le but de faire disparaître toutes réclamations, et que dans le cas où nous établirons le pays nous puissions éviter les troubles du genre de ceux que nous avons eus à l'égard des réserves du clergé ; en sorte qu'il ne soit pas nécessaire de revenir de nouveau sur la réclamation de la compagnie. Je ne veux maintenant aucun compromis qui ne soit un arrangement clair et parfait ; je voudrais que tout ce que nous aurions à payer le fût ainsi réglée pour toujours et que tous les pouvoirs de la compagnie sur le territoire disparussent.

Dans mon opinion je ne crois pas qu'il vaudrait mieux laisser régler cette affaire par les tribunaux ou par arbitage. Des arbitres pourraient fixer le montant de la réclamation à un prix énorme, tandis que les tribunaux, en étant saisis de l'affaire, pourraient la garder en suspens pendant 20 ans, et durant cet espace de temps les Américains pourraient s'introduire sur le territoire et y créer des établissements pour leur compte. Eh bien ! on a demandé à la compagnie ce qu'elle voulait pour l'extinction entière de tous ses droits sur ce continent, droits de trafic et toute autre chose excepté ses postes et tout ce qui lui est nécessaire pour faire valoir son commerce comme les autres colons. Sa réponse a été qu'elle voulait avoir cinq millions de piastres pour la partie de territoire que l'on voulait acquérir à part la partie consacrée à la traite des pelleteries.

Je manifestai au bureau colonial, toute ma surprise de voir une compagnie qui n'existe que depuis dix-huit mois, demander un prix si énorme. Il était évident néanmoins, que si ce territoire nous était de quelque valeur un tel prix ne pouvait être considérable.

Voilà, où en étaient rendues les négociations lorsque je fus en Angleterre et l'époque avancée de la convocation du Parlement m'arrêta. Il est, cependant tout-à-fait évident pour moi que, dans le cas où l'on pourrait obtenir une prompte colonisation de ce territoire, la somme demandée ne pourrait être bien considérable, et qu'il serait mieux, pour aplanir les difficultés, de lui payer un certain montant—bien entendu d'après des motifs justes et raisonnables— afin de prendre immédiatement possession du territoire avec tous ses avantages, plutôt que de le laisser entre les mains des autres pendant vingt ans.

Le présent gouvernement, en montant au pouvoir, prit la détermination de continuer les négociations en Angleterre, convaincu qu'il était que l'arrangement qui nous mettrait le plus tôt en possession du territoire devrait être celui que nous devrions demander. Le point pour nous est celui-ci : —Comment pouvons nous nous mettre dans la meilleure position de régler cette question à des conditions raisonnables ?

Une demande a été faite au Bureau Colonial pour obtenir la cession au Canada de tous les droits qu'à la Grande-Bretagne sur le territoire du NordOuest à l'Est des Montagnes Rocheuses. Nous lui demandons de nous mettre à sa place. On nous répond. « Voulez-vous accepter ces droits sujets aux réclamations de la compagnie de la Baie-d'Hudson ? " Nous répondons «Oui » et on nous réplique « Nous prenons sur nous travailler à un arrangement qui vous donnera justice ainsi qu'à la compagnie. " Nous ne pouvions en conséquence, prendre aucune initiative avant que le gouvernement Impérial passât un acte pour nous mettre en possession des terres et en fixer les limites etc., etc.

Nous proposons de continuer les négociations avec la compagnie dans le but de conclure un arrangement et nous lui disons : « Nous désirons que vous définissiez votre position ; envoyez votre réclamation et nous verrons à ce que cette affaire soit réglée.»

Je ne crois donc pas, continue-t-il, qu'il soit désirable que la Chambre sache maintenant quelles sont les vues du gouvernement sur cette question. Son but est d'effectuer le meilleur arrangement qui puisse être fait pour le peuple du Canada. J'ai toujours prétendu que nous avions droit à chaque pied de terrain possédé par les Français lors de la cession en 1763 et que nous étions dans la même position où ils étaient lors de la cession. Personne ne pouvait craindre que le gouvernement eût décidé d'acheter ce territoire de la compagnie, qu'il eût une valeur ou non, sans égard à la somme qui serait payée ; la question est encore ouverte. Nous pouvons procéder avec le désir de reconnaitre les droits de la compagnie tout comme nous pouvons aussi le faire avec l'intention de les faire disparaître. Nous n'avons encore rien reconnu. Nous entrerons dans la discussion avec le désir de protéger les intérêts du Canada, de faire l'acquisition du territoire et le livrer à la colonisation le plutôt possible ; et si nous constatons qu'il est avantageux de faire complètement disparaitre les droits de la compagnie sur la traite ou la possession des terres nous le ferons. Mais la chambre peut être sûre que rien ne sera conclu avant que les négociations soient mises devant le Parlement et aient obtenu son approbation. (Ecoutez, écoutez.)

L'hon. J. S. Macdonald.—Si la compagnie ne veut pas consentir, comment vous y prendrez-vous ? Userez vous de menaces ?

L'hon M. Brown.—Le gouvernement ne peut pas convenablement faire usage de menaces pour arriver à son but. Mais lorsque les intérêts du pays auront besoin de protection il n'abandonnera pas ses droits. (Ecoutez écoutez.) La politique du gouvernement était d'obtenir la possession du territoire au plus tôt possible et de la manière la plus en rapport avec les justes réclamations que le pays avait fait valoir depuis plusieurs années.

Col. Houltain.—Devons-nous, sans délai, entrer en négociation avec la compagnie de la Baie d'Hudson en vue d'obtenir une solution de la question ?

L'hon. M. Brown.—Oui certainement. L'action du Canada à l'égard de ces négociations a obtenu l'entier consentement du gouvernement britannique. Il y en a qui prétendirent que l'on devrait prendre de suite possession de la partie du pays généralement reconnue comme appartenant au gouvernement impérial, mais notre gouvernement, sachant qu'il était impossible de ne rien entreprendre au sujet de la colonisation, etc., avant le printemps prochain, crut qu'il était sage, avant de se mettre à l'œuvre, d'en venir à une entente avec la compagnie de la Baie d'Hudson.

L'hon. M. Holton.—On n'a pas encore nommé de négociateurs.

L'hon. M. Brown.—Comment aurait-on pu le faire ? Les papiers n'ont été signés que le jour que nous partîmes d'Angleterre. Nous ne perdrons pas de temps pour demander à la compagnie de nous faire parvenir un état de sa réclamation. Rien ne sera négligé pour procurer un arrangement immédiat. Il est vrai que la réclamation de la compagnie actuelle est plus considérable que celle de la compagnie qui l'a précédée et qui avait une opinion plus modérée de la valeur de ses droits, mais il faut aussi remarquer que les droits de l'ancienne compagnie furent liquidés lorsque la nouvelle en fit l'acquisition. Elle a une certaine propriété à part ses droits territoriaux, et nous connaissons maintenant quelle est la valeur qu'elle donne à ses droits, ce que nous ignorions il y a deux ans.

J'espère que la Chambre et le pays sauront reconnaître que les négociations ont été poussées au point de vue le plus satisfaisant ; que les rôles ont bien changé depuis que nous avons été les possesseurs du pays situé au de-là de nous. La question en est rendue maintenant à cette phase qui gît totalement dans l'arrangement des droits de la compagnie de la Baie d'Hudson : il s'agit de définir le territoire qui est dévolu à la compagnie par sa charte, et tout le reste nous appartient.

En réponse à l'hon. J. S. McDonald

L'hon. M. Brown dit : —Nous ne sommes pas tenu d'acheter la compagnie, pour vu que nous ayons tout le territoire appartenant à l'Angleterre. La compagnie ne fait aucune réclamation pour la concession (licensed) des territoires indiens, non plus que pour l'autre partie des possessions britanniques située, de l'autre côté des Montagnes Rocheuses.

L'hon. M. Brown déroule alors une carte du territoire pour y indiquer les parties que l'Angleterre et la compagnie réclament respectivement. Il explique qu'une grande partie de ce territoire est un pays de chasse qui nous est ouvert par la cession de l'Angleterre. Le pays pouvait donc se féliciter de voir bientôt la question du Nord Ouest s'arranger avec la perspective d'y voir affluer par la voie du Canada un fort courant d'immigration avec son cortège de commerce.

En réponse à M. McGiverin

L'honorable M. Brown dit qu'il croyait que l'intention de la compagnie était de nous faire payer au comptant la valeur nominale de son stock, et ensuite de nous abandonner le tout—ou de lui donner un million sterling pour la cession de ses droits territoriaux et la traite retenant une certaine partie de terrains à l'entour de ses établissements et de chaque côté de la ligne télégraphique.

M. McGiverin.—La valeur de ce stock serait d'environ un million et demie.

L'hon. M. Brown.—Oui, mais en cédant la ligne télégraphique, tout son stock et tous ses droits, elle s'attend à recevoir deux millions sterling, somme que, dans mon opinion, nous pouvons obtenir. Je crois qu'en lui payant ce montant nous trouverions des compagnies, qui assumerait toute cette somme en leur faisant par exemple, certaines concessions et en leurlivrant les poste où se fait la traite, etc., etc.

Je crois néanmoins qu'il vaut mieux éteindre tous les droits de la compagnie afin que l'ouverture et l'établissement du territoire ne souffrent aucun obtacle. Dans mon opinion cette question ne doit pas être discutée maintenant. Je crois qu'on ne peut rien faire de mieux présentement que d'obtenir la reclamation ou le demande de la compagnie, d'en venir à une entente, puis de soumettre le tout au parlement. C'est décidément le meilleur chemin à suivre dans le but d'obtenir un arrangement juste et avantageux aux intérêts de ce pays. (L'hon. monsieur s'assied au milieu des applaudissements.)

NOS HOTES DES PROVINCES MARITIMES.

Mercredi matin arrivèrentà Montréal, les invités des Provinces du Golfe, à onze heures, ils furent reçus publiquement a l'Hôtel Donegana, par Son Honneur le Maire J. L. Beaudry.

Parmi les personnes présentes, nous avons remarqué les Hons. MM. Ferrier et McGee ; C. Dunkin, Ecr., M. P. P. Louis Beaudry, Ecr., J. H. Winn, Ecr., A. Heward, Ecr., C. J. Brydges, Ecr, Jr Hickson, Ecr., S. Bagg, Ecr., R. Esdaile, Ecr, A. M. Delisle. Ecr, F. P. Pominville, Ecr., W. J. Patterson, Ecr. et plusieurs autres.

Une adresse fut présenté par Son Honneur le Maire, à laquelle M. Alexander McFarlane répondit au nom des visiteurs des Provinces Maritimes.

A deux heures les invités, au nombre d'une centaine, prenaient le chemin de fer, pour arriver à Lachine, vingt ou vingt cinq minutes après. Le *Lotbinière* attendait au quai, portant plusieurs pavillons, et prêt à partir pour la périlleuse décente qu'il devait faire. Le voyage fut des plus agréable, et tous les promeneurs paraissent en avoir éprouvé un grand plaisir. Le temps était on ne peut plus favorable, et notre beau fleuve se présentait dans des circonstances qui provoquaient l'admiration.

Une immense acclamation salua le passage du vaisseau sous le Pont Victoria, cette merveille de notre temps, dont le Canada s'enorgueillit à si juste titre. Le vaisseau arriva au quai vers quatre heures.

Dans la soirée, plusieurs des illustres invités dînèrent dans des familles ou furent invités au Club St. Jacques ; d'autres assistèrent au Concert, où ils applaudirent beaucoup les amateurs qui s'y firent entendre.

Le Collége Ste. Marie.

Décidément, le Collégé Ste. Marie est en veine de merveilles et la séance d'avant hier peut, à coup sûr, passer pour le complément de ses triomphes. On ne peut cesser de contempler les admirables dispositions de la salle. Il y a un appareil théâtral qui annonce une grande richesse ; mais ce qui tombe surtout sous le sens, c'est l'amphithéâtre de l'hémycicle, tout garni de figures éblouissantes. C'est un complot de regards éblouissants, au milieu desquels les jeunes aventuriers de cœurs sont sûrs d'y laisser leurs dépouilles et d'échanger leurs battements contre un long cortège l'illusions.

L'imagination des jeunes orateurs qui ont fait les frais de la séance pouvaient donc se donner pleine carrière en présence de cette vénérable et nombreuse assemblée de prêtres distingués, de personnages remarquables, de beautés exceptionnelles.

M. Honore Mercier, qui ne peut manquer, à raison des brillantes dispositions qu'on lui connait, d'être le favori d'un public d'élite, ouvrit la séance en exposant le sujet. Un vieux général a légué en mourant une certaine somme à être distribuée entre quatre officiers, en parts proportionnés au mérite de chacun. Le premier est d'infanterie, le second de cavalerie, le troisième du génie et le quatrième d'artillerie.

M. Provost ouvrit le feu avec vivacité et reclama pour la cavalerie dans un style plein de détours persuatifs.

Mr. de Lorimier fit manœuvrer toute une armée d'arguments solides avec une préeision qui dénotait autant de voleur que d'habileté et il mit son talent d'orateur au service de l'infanterie.

Mr. Napoléon Legendre se montra vraiment homme de génie en déployant des ressources extraordinaires en faveur du sapeur.

Mr. Fèriol Dubreuil rendit son éloquence aussi puissante que l'instrument qu'il défendit et l'artillerie lui inspira des considérations pleines de justesse dites avec une grâce infinie.

Vint enfin la sentence de M. Mercier, qui donna la palme à l'officier d'infanterie, appelant la cavalerie en second lieu, puis le génie et enfin l'artillerie.

Mr. Baricelli favorisa l'audi'oire d'un morceau délicieux sur le hautbois.

Mr. Jules Hone, du Conservatoire, accompagné au piano par M. Prume, l'artiste enfant gâté des canadiens, fit jaillir les merveilles de son archet.

Enfin les inimitables MM. Trottier et Boucher faillirent créer une attaque générale de désopilation.

Bref, rien n'a fait défaut et tout a été admirable.—*Minerve.*

Nouvelles et Faits Divers.

Eugène Durocher a comparu hier le 28 septembre courant devant H. St. Germain, Ecr., Juge de Paix, pour le District de St. Hyacinthe sous prévention d'avoir, dans la nuit du 22 au 23 septembre courant, volé sur la terre de John Robinson, de St. Mathias, un cheval brun appartenant à Antoine Louis Fréchette de Chambly. Après l'audition des témoins à charge le prévenu fut envoyé en la prison commune de ce District pour y attendre son procès qui aura lieu au prochain terme de la Cour du Banc de la Reine en sa Jurisdiction criminelle.

Echappes de la prison.—Hier après-midi les prisonniers Labonté et Meddelon, auteurs du vol chez M. Barnes, se sont évadés de la prison de cette ville. La police les poursuit et au moment de mettre sous presse, on ne les a pas encore rejoints.

—La retraite annuelle de la paroisse de Notre-Dame de St. Hyacinthe va commencer Dimanche. Elle est prêchée par le Révd. Messire Durocher.

Election en Haut-Canada.—La mort de M. Notman, arrivée le 26 septembre courant, laisse le siége de Wentworth Nord vacant. M. Brown son adversaire à la dernière élection se présente devant les électeurs du Comté avec un programme, dans lequel il se prononce pour la Confédération. Son succès paraît être assuré.

—En faisant dernièrement des réparations dans la cathédrale de Nimes, on a découvert un tombeau que l'on croit être celui de Fléchier.

—Les membres de l'Union Catholique sont priés de se rendre au salon de l'Evêché, Dimanche après-midi, où il y aura une séance littétaire.

Arrivée d'une canonnière américaine.—Le vapeur américain, *Little Ada*, de 190 tx. et monté par un équipage de 24 hommes est arrivé hier matin dans le port. Ce petit vapeur, pris dernièrement aux confédérés a été convertie en canonnière par le gouvernement des Etats-Unis, doit partir demain pour les lacs de l'Ouest.

Nous apprenons que le capitaine de la *Little Ada*, ne trouvant pas de pilote à la Pointe aux Pères, ce fut un apprenti-pilote, M. Lavoie, qui remonta la canonnière jusque dans le port. On a été tellement satisfait des services de M. Lavoie que ce jeune homme a reçu du capitaine, en sus du prix du pilotage, un cadeau de $8 en or.

La *Little Ada* est une des six canonnières que le gouvernement américain se propose d'envoyer sur les lacs pour empêcher la contrebande du Canada. Une de ces canonnières, le *Salmon P. Chase*, a fait, ces jours derniers, dans un voyage d'essai à New-York, 19 milles à l'heure.—*Canadien.*

—Dans le seul canton de Durham, plus de 1,000 bêtes à cornes viennent d'être achetées dans l'espace de six jours par des américains.

—La nouvelle d'une découverte de charbon à Lévis se confirme. Le charbon est d'une excellente qualité. Il est seulenent à désirer qu'il se trouve en abondance.

—M. Watkin, membre du parlement anglais, et directeur du Grand-Tronc, est arrivé lundi soir à Québec. Il est accompagné de M. Eskrige, maire du bourg de Stockport que M. Watkin représente en parlement.

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE.



Le Grand Purificateur du Sang.

Est spécialement recommandé

Pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les sécrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE.

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abces, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses.

C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Darres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Billieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable *SALSEPAREILLE DE HONDURAS.*

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LANMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salspareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.



ENDUITES DE SUCRE.

LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES MALADIES

Du Foie, de l'Estomac

ET DES INTESTINS.

Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque, là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsi ou Indigestion, Maladies de Foie, Constipation, Maux de tete, Hemorroides, Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé; cette combinaison de rares propriétés médecinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire sont opéré des guérisons complètes.

Préparé seulement par LANMAN & KEMPT, Droguistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice. Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre, chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St Hyacinthe, 1 Avril 1865.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Belhumeur où il donnera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques; La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommandables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B. Monette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance à opérer la cure de Chevaux malades que ....

A. MAYNARD, J.B. GERMAIN, J. SARASIN.

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

ENSEIGNE — CADENAS.



Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES,

DE TOUTES ESPECES.

ATTENTION VOITURIERS!!!

Les Voituriers trouveront un assortiment les plus complets pour Voitures.

ATTENTION FORGERONS!

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.

FEUILLARD Vergette.

CASTEEL et ACIER à Ressort.

Première qualité de Spaer et Jackson

CLOUS A CHEVAL Anglais et Améric.

ENCLUMES, ETAUX, DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!

FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES

DE PREMIÈRE QUALITÉ.

Thé de toutes qualités, ainsi qu'un assortiment des plus complets d'épiceries.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin.

CHARLES NELSON.

FONDERIE YAMASKA.



LECLERC & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

Toute description d'effets en FONTE, exécuté avec soin et ponctualité, avec les meilleurs matériaux et par des ouvriers de Première Classe.

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre POELE

"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

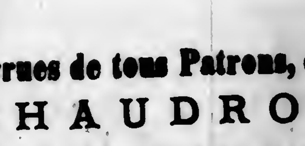
GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues,
Roues de Moulins,
Cribles,

Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.



Le Public trouvera à la FONDERIE YAMASKA tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

Conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC, FILS. CHARLES NELSON.

St. Hyacinthe juillet, 1865.

ANNONCES DE MONTREAL.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU, PROPRIETAIRE, 421, Rue Notre-Dame, En face de l'Eglise des Récollets, Montréal. A toujours en main: Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Mirors (Side-Boards), &c.



Montréal, Mai, 1865.—1a.

NOUVEAU MAGASIN DE VINS DE TOUTE ESPECE,

No. 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,

(Vis-à-vis la Maison F. & J. Leclaire.)

Le soussigné à le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis, que cédant à leur sollicitation, il vient d'OUVRIR un MAGASIN où il fera le commerce exclusif de Vins, Liqueurs, Eaux-de-Vie, Vins Français, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention des Messieurs les membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à tres-bon marché.

P. A. MERCIER.

Montréal, Janvier 1865.

E. CHANTELOUP,

121 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE et ARGENTE en CUIVRE et FERPLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MECHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAS, le PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,

121, RUE CRAIG.

N. B. — Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 30 mai 1864.

J. P. CRAIG,

Facteur de Pianos,

No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.

Montréal, 30 Mai, 1864.

DR. MATHIEU,

Dentiste.

No. 192, Rue Notre-Dame,

En face du Palais-de-Justice.

Montréal Mai 1865.

Compagnie d'Assurance ROYALE,

SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

CAPITAL: 10,000,000 de dollars

LE FONDS DE RESERVE EXCEDANT

Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobiliers, Hardes de corps, etc. Bibliotheques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

Nos taux sont très modiques.

Agence à Montréal:

H. L. ROUTH, *Agent.*

J. LEANDRE BRAULT, *Assistant-Gérant*, Département-Français

Montréal 15 décembre 1863

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux, déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à réparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remerciments au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins à Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'à ce jour, surtout pour le criblage du grain qui se fait sans perte.

Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

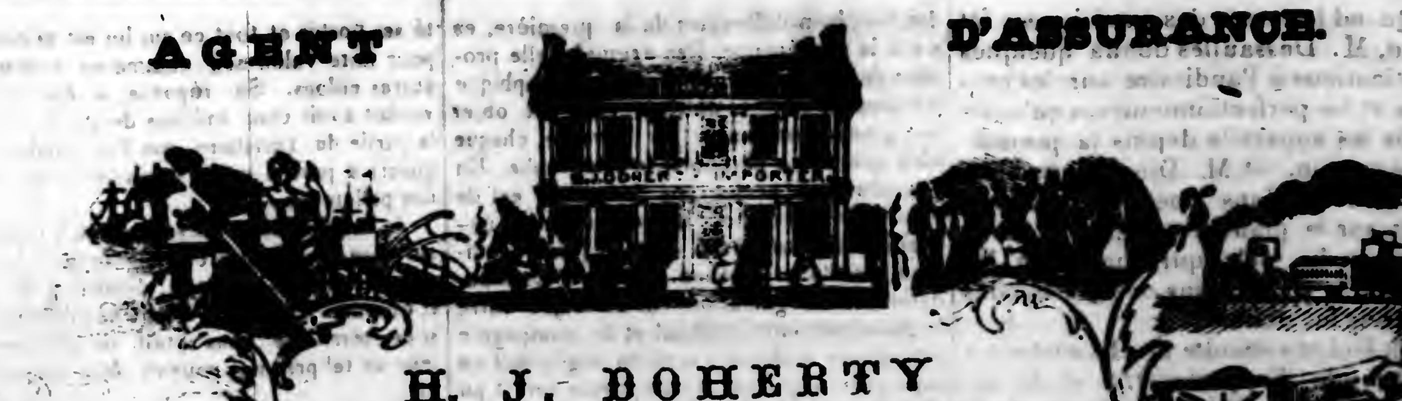
Toutes réparations aux Moulins à Battre exécutées avec soin et diligence.

S. Hyacinthe, Novembre 186 .

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a renouvelé le moulin à carde sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le foulon est aussi en très bon ordre, et de plus il presse l'Etoffe et autres articles avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part du patronage public.——St. Barnabé, 8 août 1865.

AGENT D'ASSURANCE.



H. J. DOHERTY

MARCHANDISES SECHES, CHAUSSURES.

EN GROS ET EN DETAIL,

PLACE DU MARCHE,

ST. HYACINTHE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:	AGENCE POUR LE CANADA:
1 *Rue Old Broad et 16 Pall Mall,*	64½ *et 65 Rue St. François-Xavier.*
LONDRES.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.—UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans référence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTREAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE

D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRETAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assure sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procure les avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux pui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.



VINS, LIQUEURS ET EPICERIES De première qualité.

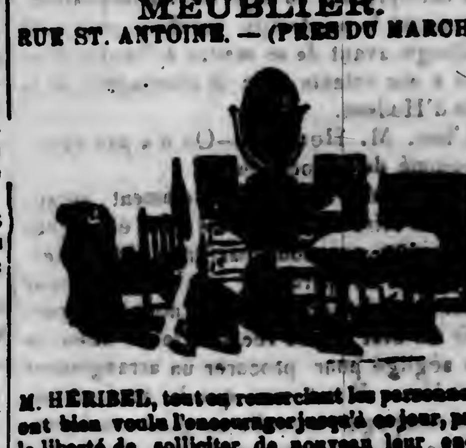
SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE. Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite: *Queen Insurance Company*

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1864

ISIDORE HERIBEL. MEUBLIER.

RUE ST. ANTOINE. — (PRES DU MARCHE.)



M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises, &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécute aux délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1863.

MERES SAUVEZ VOS ENFANTS

SIROP DE DENTITION DU Dr. PICAULT

Dans le Canada il est reconnu que le tiers des enfants meurt de la dentition ou des maladies qui en sont la suite; il est donc de la plus haute importance de chercher à mettre des bornes à cette mortalité effrayante. Nous serons heureux, *mille fois heureux*, si l'usage de notre *Sirop de Dentition* vient diminuer le nombre des victimes que la mort ne cesse de faire parmi ces chers petits êtres et dont la perte laisse un si grand vide dans les familles.

Ce Sirop incomparable, résultat de longues recherches d'un célèbre médecin de Paris, est appelé à réaliser ce désir. Il ouvre les pores des gencives, enlève l'inflammation et la douleur et facilite le percement des dents sans fièvre et sans convulsions.

PICAULT & FILS.

Montréal, 1865.

AGENTS A ST HYACINTHE,
FRENCH ET VERNIER,
Pharmaciens.

Aux Médecins.

Le Sirop d'IODURE DE FER INALTERABLE préparé par M. J. Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique est sans contredit la plus belle, la plus pure et la meilleure préparation de ce genre qui ait été fabriquée dans le pays; la manière tout-à-fait scientifique dont ce sirop est préparé, est une découverte de M. Vernier, et le rend parfaitement inaltérable. Je le recommande particulièrement à la profession, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

P. E. PICAULT, M.D.

Montréal, 3 Juin 1865.

Pharmacie FRENCH ET VERNIER.
St. Hyacinthe.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

TENU PAR

ISIDORE BEAULNE.

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été servis. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

UN AVIS AUX

Dignes habitant du Canada.

Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules au mes onguant pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules aux Onguant offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour des boites ou des Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pourquoi mes préparations ne sont pas protégées par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampilles sur mes pilules ou mon onguent en vente en Canada, venant des Etats-Unis. Je me fie pour leur protection seulement sur la marque qui se trouve dans le livre de direction autour de chaque Boite ou Pot. Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait aucune *Estampille des E. U.* sur la boite de pilules ou d'Onguent.

N'en achetez aucune qui porte des Estampilles des Etat-Unis.

T. HOLLOWAY,
244 Strand, London

DR. COLBY'S ANTI-COSTIVE AND TONIC PILLS

Ces pilules n'ont pas été fabriquées pour agir comme *cathartique énergique*, mais plutôt pour assurer des évacuations naturelles et régulières, fortifier la digestion et ramener l'appétit. Elles ont des propriétés d'une nature particulière et des plus excellentes qui donnent de la vigueur à tous les organes digestifs, ravivent l'appétit et confèrent à ces mêmes organes de l'élasticité et un ton nouveau. Elles sont spécialement propes aux personnes sujettes à la constipation et à la torpeur. Les hommes de profession, d'affaires, les étudiants, les commis, les femmes, enfin tous ceux qui ont la digestion difficile par suite du manque d'air et d'exercice, éprouveront dans presque tous les cas, un grand soulagement en en faisant usage.

Les personnes qui peuvent prendre aucun autre tonique en obtiendront aussi un grand soulagement. Elles peuvent être prises aussi longtemps que possible sans causer aucun dommage, et elles ont cela de particulier, sans augmenter la dose.

Nous, soussignés médecins, certifions avec plaisir, que le Dr. Colby, de Stanstead, est un des plus habiles médecins du pays; qu'il occupe une très haute position parmi ses confrères de la profession. Nous reconnaissons les qualités excellentes de ses Pilules Anti-Constipées et Toniques, que nous avons employées dans nos pratiques, et nous les approuvons hautement.

J. B. GIBSON, M. D. Dunham, C. E.
C. E. COTTON, M. D., Cowansville.
CHARLES BROWN, M. D., "
S. S. FOSTER, M. D., Brome.
NORMAN CLEVELAND, M. D., Barnston.
N. JENKS, M. D..
C. W. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN MEIGS, M. D., "
BENJAMIN DAMON, M. D. Coaticook.
LEMUEL RICHMOND, M. D., Derby Line.
M. G. GLINES, M. D., Compton, C. E.
G. O. SOMERS, M. D., Magog, C. E.
J. C. RUTHERFORD, M. D., Newport, V.

RECOUVERTES EN SUCRE.

A vendre par MM. PICAULT et FILS, DEVINS et BOLTON, H. R. GREY et tous les principaux Droguistes de Montréal.

M. J. DUVERT, agent pour St. Hyacinthe.

Seuls propriétaires.

S. J. FOSS et Cie., Sherbrooke.

1er sept. 1865.

MERES SAUVEZ VOS ENFANS

PASTILLES-A-VERS VEGETALES



DE DEVINS.

sont certainement le Remède le plus efficace pour la

DESTRUCTION DES VERS

QUI SOIT ENCORE CONNU.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement végétales,
Elles sont agréables au goût,
Elles n'ont rien d'offensif à la vue.

Et sont les seules LOSANGES Anthelminthiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elles estampillés des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON,
CHIMISTES.
Pres le Palais de Justice, MONTREAL.

4 Juillet 1865.—1a.

JOURS DE PUBLICATION :
Mardis et Vendredis.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.
Ou TROIS PIASTRES pour les retardataires.
Un mois d'avis pour discontinuer.
ETATS-UNIS :—Trois piastres.
Camille Lussier, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison H.J. Doherty, rue Cascades, coin nord de la rue St. Hyacinthe.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion...... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne...... 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois moi

Vol. 13 — St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Mrdi, 3 Octobre 1865. — No. 59

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de La. Taché, écr.
SUIVRONT LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. Antoine Bire.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 8 Nov. 1861.

P. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambault Rue Cascades.
St. Hyacinthe 23 septembre 1864.

HONORÉ MERCIER,
Avocat.
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
HONORÉ MERCIER.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SIMARD,
Avocat.
Tient son Bureau dans la maison de M. Aug. Archambault porte voisine du bureau du *Journal* place du marché, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

J. B. SICOTTE,
Avocat.
Bureau :—Rue St. Denis, vis-à-vis l'ancien Manoir Seigneurial, dans le Bureau de J. O. Guertin, Notaire.
St. Hyacinthe, 15 août, 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
WATERLOO.—Juin, 1864.

TACHE ET GLADU,
Notaires.
Coin des Rues Girouard et Ste. Anne.
L. S. TACHE. L. G. GLADU.
St. Hyacinthe, 10 Novembre 1864.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Résidence : Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

LEANDRE BOUDREAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 22 mai, 1865.

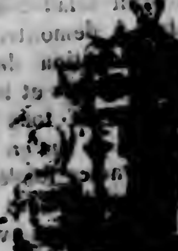
L. F. A. VIOLLETTI,
Coroner-conjoint du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

HOTEL DU PEUPLE.

TENU PAR
GODFROIS DAIGNEAULT,
(Ci-devant de St. P[illegible])

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vû la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce. Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront a la disposition des voyageurs.
St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

J. J. E. SAUVAGEAU,



ARTISTE-PHOTOGRAPHE.
HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, [illegible] 1865.

HOTEL NATIONAL,

TENU PAR
A. S. MAYNARD.
Rue Cascades, pres du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de M. St. Germain, meublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable : la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.

Prix très-Modérés.
St. Hyacinthe, mai 1865.

NOUVEAU MAGASIN

F. A. B. Laperle
A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un Magasin de
GROCERIES,
VINS & LIQUEURS,
DE TOUTES SORTES.
Dans la Maison de M. J. Cadoret,
(Porte voisine de la Maison de M. V. Côté.)
ST. HYACINTHE.
Mai 1865.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 80 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à
BENJAMIN CADORET, père.
St. Dominique, 4 mars, 1865.—3m.

EPICERIES GROCERIES, VINS, LIQUEURS
Théophile Langelier,
Rue Cascades,—Près du Moulin,—St. Hyacinthe

M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin d'Epiceries, Provisions, Vins, Liqueurs, Parfumerie, &c. &c. dans la demeure Rue Cascades, près du Moulin et des Manufactures.
Comprenant : Fleur, Lard, Beurre, Ris, Epices, Vins, Liqueurs, Huiles, etc., Eau de Cologne, Huiles à Cheveux, Pastilles à Vers et contre la Toux, Etc., Etc., Etc.
M. L. espère par sa ponctualité mériter une large part du patronage du public de St. Hyacinthe et des paroisses environnantes.
N. B.—M. L. a aussi une bonne grande Cour et des Remises ouvertes gratuitement aux personnes qui voudront bien l'encourager.
Mai 1865.

Notes sur les Gouvernements Fédéraux, Passés et Présents.

PAR
L'HON. THOS. D'ARCY McGEE, M. R. I. A.
Traduit de l'Anglais,
PAR
L. G. GLADU.

En vente à St. Hyacinthe chez M. Kéroack, libraire.
A Québec et à Montréal, chez les principaux libraires.

PRIX : 30 SOUS.

L'HEROISME ET LA PATRIE.

PAR
HONORÉ MERCIER.

Cette brochure forme un joli volume in 8o de 80 pages et est maintenant en vente chez les principaux Libraires de Québec et de Montréal et chez le soussigné.

Prix : 30 Sous

Les personnes qui désireraient se procurer cette brochure, par la poste, la recevront en envoyant, FRANC DE PORT, 26 cts. en timbres-poste.

M. A. KEROACK.
Libraire.
St. Hyacinthe, 16 août, 1865.

CHAMBRE DES NOTAIRES DE ST. HYACINTHE.

La prochaine assemblée régulière de la Chambre des Notaires de St. Hyacinthe aura lieu le seizième jour d'octobre prochain au lieu ordinaire des séances a une heure de l'après-midi.
H. R. BLANCHARD,
Secrétaire.

N. B.—Les aspirants à l'étude devront faire apposer sur leur certificat le sceau du collège où ils ont étudié.
St. Hyacinthe, 15 septembre, 1865.

SEL ! SEL !! SEL !!!

Le Soussigné ayant loué le vaste MAGASIN de la COMPAGNIE D'ENTREPOT à la POINTE-LEVIS, est prêt à vendre ou à faire des engagements pour la livraison de SEL EN SAC à aucune STATION SUR LA LIGNE DU GRAND TRONC.
THOMAS FRASER,
Quai des Indes,
Québec.
Québec, 1er Mai 1865.—6m.

HOTEL A LOUER.

POSSESSION IMMEDIATE.

L'HOTEL de M. PIERRE GIGAULT, Emplacement et dépendances ainsi que partie des Fournitures de la Maison, situé au Village de St. Césaire. Pour les conditions qui sont des plus libérales s'adresser au Propriétaire soussigné.
P. GIGAULT.
St. Césaire, 7 septembre, 1865.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample information s'adresser au soussigné
L. TACHÉ, N. P.
St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

Enseignements Privés.

M. le Notaire A. C. Picard Des-Trois-Maisons remercie le Public de St. Hyacinthe et des Paroisses, Comtés et Districts environnants, pour l'encouragement qu'il lui a accordé depuis vingt ans consécutifs, et l'informe qu'il continuera ses enseignements privés pour le 2 Octobre prochain.

Il est muni de bons certificats sur l'art de bien enseigner, de devancer le temps, et plus de 400 de ses élèves obtinrent depuis douze ans leurs diplômes.
St. Hyacinthe, 18 aout 1865.

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe 1 Mai. 1865.

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Depart
Montréal.......	Tous les jrs	A. M. 7 00 11 40 P. M. 3 50	A. M. 11 40 P. M. 10 00
St. Hilaire et la Rivière Chambly...	do	A. M. 11 40	10 00
Island-Pond.......	do	7 00 11 40	3 50
Québec.......	do	7 00	10 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie.......	do	P. M. 3 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon.......	do	A. M. 10 00	12 30
St. Aimé, St. Barnabé, St. Jude, Yamaska....	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase....	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 30
LaPrésentation .	Mercredi, et Samedi.	A. M. 11 00	11 30

E. L. R. C. DESPRÈS,
Maître de Poste.

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.
Les malles pour St. Barnabé, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7.30 h. A.M.

ENVOIS AMERICAINS ESCOMPTES

Departement des Finances,

Douanes, Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada*.

R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances.

DOUANES,

Québec 29 septem. 1865.

En conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 30 p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

AVIS,

Toutes personnes endettées envers la Société "PREFONTAINE ET DION" sont requises de payer au soussigné le montant de leurs comptes immédiatement.
H. R. BLANCHARD.
St. Hyacinthe, 20 août, 1865.

UN BON FORGERON DEMANDE.

Un Bon Forgeron pourrait s'établir avantageusement à St. Guillaume d'Upton.
Il y a deux voituriers qui lui donneront leur ouvrage.
S'adresser à M. DUROCHER,
Voiturier.
St. Guillaume d'Upton. Juillet 1865

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE de 1864.

AUGUSTIN BEAUREGARD,
Demandeur.
vs.
JULES LUSIGNAN & CHARLES AMYOT,
Défendeur.

—Un Bref de Saisie a émané en cette cause, dont toutes personnes intéressées dans les biens du Défendeur, ainsi que toutes personnes ayant en leur possession, garde ou contrôle, d'aucune partie de l'actif du Défendeur, ou qui sont en aucune manière endettées envers lui, sont requises de prendre connaissance.
L. TACHÉ,
Shérif.
St. Hyacinthe, 15 septembre, 1865.

SOCIETE D'AGRICULTURE

DU COMTE DE BAGOT.

L'Exposition annuelle de cette Société aura lieu au Village de St. Liboire, Mercredi, le 4 Octobre prochain à 10 heures A. M.
P. S. GENDRON,
Secrétaire-Trésorier.
Ste. Rosalie, 11 août, 1865.

MAGNIFIQUE PROPRIETE à vendre a St. Hyacinthe.

Cette magnifique propriété située au coin de Rues Cascades et Mondor, appartenant au soussigné, est offerte en vente.

La propriété se compose d'une jolie maison située au coin des dites rues Cascades et Mondor et d'une autre maison située en arrière de celle-ci et formant 2 bons logements.

Cette propriété est parfaitement bien située pour le commerce et offre à un marchand tous les avantages désirables, se trouvant tout près du marché et sur la rue principale de St. Hyacinthe, au centre même des affaires.

Les conditions sont très libérales et offriraient de bons avantages à quiconque voudrait en profiter.
FRANÇOIS PAUL.
St. Hyacinthe, 21 août 1865.

FUILELETON

LES CHAUFFEURS.

TROISIEME PARTIE.

VI.

(La poursuite.)

VI (Suite.)

Cette femme avait l'aspect le plus pitoyable. Ses pieds nus, déchirés par les cailloux du chemin, étaient saignants sur la neige. Par-dessus les haillons qui la couvraient, elle portait un pauvre petit mantelet de laine, insuffisant pour la garantir contre les rigueurs de la saison. Son bâton était tombé à côté d'elle, et l'un de ses bras était comme raidi autour d'un léger paquet composant son bagage. Du reste, elle avait perdu tout sentiment, ses yeux étaient fermés, et le grésil s'amassait déjà sans se fondre, sur sa figure glacée.

Vasseur, par tempérament comme par profession, ne s'émouvait pas facilement ; cependant il ne put se défendre d'une grande compassion en reconnaissant à quel déplorable état cette malheureuse créature était réduite. Il se pencha vers elle avec intérêt, la secoua doucement et l'appela de nouveau. Elle resta longtemps sans donner signe de vie ; enfin elle poussa un son faible et inarticulé, puis elle ouvrit les yeux. Mais son regard était terne, sans intelligence ; bientôt même ses paupières se refermèrent et elle retomba dans cet engourdissement profond qui, en pareil cas, est le signe d'une mort prochaine.

Cependant l'officier savai maintenant que cette femme respirait encore, et c'etait un point important, car avec de prompts secours ils serait possible de la sauver. Il se dépouilla de son manteau et couvrit la mendiante de cet ample et lourd vêtement. Puis tirant de sa poche un flacon qui contenait un peu d'eau-de-vie, il en fit glisser deux ou trois gouttes entre les lèvres violettes de l'inconnue. Comme ses soins paraissaient insuffisants pour la rappeler à la vie, il réfléchit aux moyens de lui procurer promtement des secours plus sérieux.

Il ne devait pas compter sur ses deux compagnons ; il les voyait en ce moment, à une grande distance, poursuivant toujours l'homme au tricorne, qui s'ingéniait à se faire battre dans les terrains les plus raboteux et les plus difficiles. D'ailleurs de quelle utilité auraient-ils été dans les circonstances actuelles ? Le meilleur parti à prendre était de transporter l'inconnue dans une maison où l'on trouverait du feu et des aliments.

Heureusement, non loin de l'endroit où ils étaient s'élevait au bord de la route une petite habitation, isolée, avec un enclos et un jardin potager entourés de haies. Cette habitation, couverte en chaume, n'annonçait pas une grande aisance ; cependant Vasseur n'hésita pas. Il souleva la vagabonde enveloppée du manteau et la posa sur son épaule avec précaution ; puis traînant son cheval par la bride, il se dirigea vers la chaumière aussi rapidement que le permettaient son fardeau et ses lourdes bottes éperonnées.

L'habitation, malgré son exiguïté, paraissait plus confortable à mesure que l'on en approchait ; le jardin était bien cultivé ; des ruches, soigneusement garnies avec de la paille afin de les préserver du froid, s'abritaient contre une muraille élevée ; une chèvre, attachée à une arbre de l'enclos, bêlait en agitant sa lourde mamelle ; une vache piétinait dans l'étable voisine. La maison elle-même paraissait propre, bien tenue, et véritablement son aspect n'avait rien qui pût repousser le voyageur.

Vasseur entortilla la bride de son cheval autour d'un anneau de fer scellé dans la muraille ; puis, sans prendre la peine de frapper, il leva le loquet de la porte et entra.

La chaumière en dedans était simple et proprette, comme le promettait l'extérieur, mais l'aisance s'y montrait d'une manière plus marquée encore. La planche au pain était bien garnie ; un jambon et un quartier de lard pendaient au plafond. Le lit de serge verte, placé dans un coin, avait fort bonne mine, et un gros feu brûlait dans la cheminée. Au fond de la pièce une seconde porte donnait sur la campagne ; mais des bourrelets de paille empêchaient l'air de pénétrer par les fentes, en sorte qu'une température très-douce régnait dans cette salle.

Vasseur s'arrêta sur le seuil pour reconnaître à qui il avait affaire. Deux femmes composaient tout le personnel de l'habitation. L'une, jeune, active, robuste, était en train d'égoutter des frommages, produit de son industrie, et paraissait être la servante. L'autre, beaucoup plus âgée, avait une figure douce et mélancolique, assise près d'une fenêtre, elle filait au rouet, quand cet envahissement subit de son domicile était venu l'interrompre ; c'était la maîtresse du logis.

Enhardi par ce qu'il voyait, Vasseur n'hésita plus à présenter sa requête d'humanité.

—Eh ! mes braves citoyennes, demanda-t-il avec assurance, ne pourriez-vous donner quelques secours à une pauvre créature que je viens de trouver mourante de froid et de besoin à quelques pas d'ici ?

Et, sans attendre de réponse, il déposa délicatement son fardeau devant les petits foyers.

Les deux femmes, en apprenant de quoi il s'agissait se levèrent précipitamment.

—Bien volontiers, citoyen, dit la maîtresse ; allons, Marguerite, jette une autre bourrée dans le feu. Il reste donc une bouteille de vin ; tu vas la faire réchauffer et....

Elle s'interrompit brusquement.

—Citoyen Vasseur, reprit-elle avec émotion, est-ce bien vous ?

Vasseur, en s'entendant appeler par son nom, considéra l'hôtesse à son tour, et parut rassembler des souvenirs confus.

—Eh ! mais je ne me trompe pas, dit-il enfin d'un ton cordial ; c'est maîtresse Bernard, l'ancienne fermière du Breuil. Ah ! maîtresse Bernard, nous nous sommes connus dans des temps bien tristes pour vous !.. Ce fut une terrible nuit que celle où je vous vis pour la première fois dans votre maison pillée et dévastée par les bandits !

—Tous les temps ont été tristes pour moi citoyen, répliqua la fermière avec mélancolie, et chaque jour amène sa douleur. A l'époque dont vous parlez, je croyais avoir épuisé toutes les souffrances, tous les dégoûts de la vie ; il n'en était rien pourtant. Je venais alors de perdre une fille que j'aimais malgré ses fautes ; d'autres maux non moins cruels sont venus depuis fondre sur moi. Le vol dont nous avions été victimes au Brueil, nous jeta dans une gêne extrême ; une mauvaise année acheva de nous ruiner ; il nous fallut quitter la ferme. Mon pauvre Bernard mourut de chagrin. Quant à moi, restée seule et sans ressources, je ne savais plus que devenir, quand les bonnes dames de Méréville et M. Daniel Ladrange, apprenant ma détresse, vinrent à mon secours. Ils ont racheté cette petite maison, qui appartenait autrefois à la nourrice du défunt marquis, ils l'ont munie de tout ce qui pouvait être nécessaire ; j'y vivrais tranquille, maintenant surtout que mes bienfaiteurs se sont établis près de moi, si mes souvenirs pouvaient me laisser aucun bonheur, aucun repos..

Elle poussa un soupir.

—Allons ! allons, Maîtresse Bernard, il ne faut pas se plaindre, dit l'officier distraitement ; si malheureuse que vous soyez, vous pouvez encore, vous le voyez bien, rendre service à plus malheureuse que vous.

—C'est vrai, citoyen Vasseur ; nous devons savoir nous résigner à la volonté de Dieu.

Pendant ce dialogue, les deux femmes n'étaient pas demeurées inactives. La servante s'occupait de raviver le feu et de faire chauffer du vin, tandis que la maîtresse frictionnait les mains et les pieds de la mendiante, afin de rétablir la circulation du sang. Tout à coup elle examina la voyageuse, dont la flamme du foyer éclairait en plein visage, et poussa un cri perçant abominable.

—C'est Fanchette ! ....c'est ma fille ! s'écria-t-elle en tombant à genoux.

C'etait en effet la Grelée, comme le lecteur l'a deviné sans doute et la pauvre mère dévorait de caresses son enfant qui était inanimé.

Vasseur et la servante contemplaient avec un respect mêlé de pitié cette scène touchante. Enfin le militaire s'approcha de Madame Bernard et lui dit amicalement ;

—C'est donc là cette fille que vous aviez perdue et que vous avez pleurée si longtemps ?

—Oui, oui ; c'est ma fille, c'est ma pauvre Fanchette, réplique la fermière avec transport ; Dieu, qui savait combien je me reprochais mes rigueurs envers elle, a daigné enfin me la rendre ; Dieu soit béni ! Si coupable qu'elle ait été, je lui pardonne ses fautes, comme son père les lui a pardonnées avant de mourir.... La souffrance et le repentir purifient tout.

—Coupable ! répéta le lieutenant de gendarmerie, dont ce mot venait de réveiller les instincts professionnels ; que voulez-vous dire, maîtresse Bernard

A son tour, la fermière comprit l'interprétation fâcheuse que l'on pouvait tirer de ces paroles ; elle répondit avec une présence d'esprit singulière.

—Quoi n'est-elle pas coupable d'avoir écouté un séducteur, d'avoir déshonoré notre nom ?

—Et ce séducteur, le connaissez-vous, citoyenne Bernard ?

—Je n'ai jamais pu questionner Fanchette à ce sujet ; son père, la voyant flétrie, l'a chassée par deux fois de chez lui sans vouloir l'entendre. Depuis ce temps elle a vécu misérablement, à en juger par l'état où je la trouve. Peut-être en apprenant que je vivais seule ici a-t elle voulu venir implorer encore mon pardon. Elle s'est mise en route par cette saison rigoureuse ; mais, au moment d'arriver, la force et le courage lui auront manqué sans doute, et elle sera tombée d'épuisement à l'endroit où vous l'avez rencontrée. Voilà ce que je suppose, citoyen Vasseur ! et ne m'en demandez pas davantage, car je ne sais plus rien sinon que ma fille m'est rendue....Et voyez, ajouta-t-elle avec une explosion de joie, elle reprend connaissance, elle rouvre les yeux....elle vivra pour être la consolation de ma vieillesse ?

En effet, pendant cette conversation, à laquelle maîtresse Bernard n'était pas fâchée d'échapper, les soins des deux femmes ne s'étaient pas ralentis. Les traits de Fanchette se coloraient peu à peu, le sang recommençait à circuler dans ses membres engourdis. Cependant ses yeux hagards n'annonçaient encore aucune pensée, et ses lèvres ne pouvaient formuler aucun son.

—Portons-la sur le lit, maîtresse, dit Marguerite.

Fanchette, déjà réchauffée, fut installée dans le lit de sa mère ; Elle se ranimait de plus en plus. Seulement il était à craindre que la réaction violente qui venait de s'opérer dans son organisation chétive ne déterminât la fièvre et peut-être le délire.

Vasseur, quoique touché de la position de la bonne maîtresse Bernard, n'était pas complètement édifié sur le compte de cette fille retrouvée d'une manière si miraculeuse. Il n'osait, dans ce moment de crise, exprimer ses soupçons, mais il ramassa le petit paquet de la mendiante et l'ouvrit, espérant y trouver quelques papiers qui le renseigneraient sur la vie passée et les relations de la Grêlée. Le paquet contenait de pauvres vêtements d'enfant, enveloppés avec un soin particulier comme de précieuses reliques.

D'où provenaient ces vêtements et comment étaient-ils en la possession de Fanchette ? Tout d'abord, l'officier de gendarmerie pensa qu'ils avaient pu être volés, et pendant que maîtresse Bernard allait et venait dans la chambre, il lui demanda si elle en soupçonnait l'origine.

—Ce sont peut-être les vêtements de son enfant, répliqua la fermière avec confusion.

—Elle a donc un enfant ? Mais alors, où est-il !

—Que sais-je ! Elle n'aura pu le faire voyager par ce froid rigoureux, elle l'aura confié à quelque âme charitable, ou peut-être poussée par la misère, l'aura-t-elle placé dans un hospice, où nous irons le reclamer.

—Non, non, mère, il n'est pas à l'hospice, dit tout à coup une voix faible du fond de l'alcôve ; ils me l'ont tué parce qu'il ne voulait pas voler. Ah ! mère ! pourquoi m'as-tu repoussée autrefois avec mon fils ? Il vivrait encore ; ils n'eussent pas tué, sous mes yeux, mon pauvre petit gars bien-aimé !

Ces paroles, qui annonçaient un retour d'intelligence, frappèrent de surprise tous les assistants.

—Quoi ! Fanchette, ma pauvre fille, demanda madame Bernard transportée, en courant à elle, m'as-tu donc enfin reconnue ?

Mais Fanchette s'était levée sur son séant et regardait avec une fixité de malade ou de folle le lieutenant Vasseur, qui continuait d'inventorier le contenu du paquet.

—Laissez cela, monsieur, je vous en prie, dit-elle d'un ton suppliant ; c'est tout ce qui me reste de mon cher petit gars ; c'est mon seul trésor. Rendez-moi ces effets, je ne veux plus m'en séparer ; rendez-les-moi, et, en récompense, je vous dirai..

Elle se tut brusquement.

—Que me direz-vous, ma chère ? demanda Vasseur en posant le paquet sur le lit.

Mais il sembla que cette brusque sommation d'un homme revêtu de l'uniforme de gendarme eût rappelé la malheureuse créature à elle-même. Elle s'empressa de faire disparaître le précieux paquet dans les couvertures, et elle retomba sur sa couche en murmurant ;

—Moi ! je ne sais rien..que pourrais-je dire ? Mère, mère, protégez-moi ?

—Fanchette Bernard, je vous invite à expliquer....

—Eh ! citoyen Vasseur, dit la fermière, ne voyez-vous pas que la raison est partie ? ce serait de la cruauté de tourmenter ma pauvre enfant dans l'état où elle est.

—C'est juste, reprit l'officier ; ses aveux en ce moment n'auraient aucune espèce de valeur légale. Nous attendrons qu'elle soit plus calme pour l'interroger, si toutefois ses paroles ne sont pas le résultat de la fièvre... Ainsi donc, maîtresse Bernard, maintenant que vous avez retrouvé votre fille, vous allez la garder auprès de vous ?

—Oui, oui, je la garde, dit la pauvre mère, et j'essayerai de lui faire oublier ses malheurs passés. Oh ! n'est-ce pas Fanchette, poursuivit-elle en se penchant vers la malade, n'est-ce pas que nous ne nous quitterons plus jamais... jamais ?

—Nous nous quitterons bientôt, mère, balbutia Fanchette ; je ne suis venue ici que pour obtenir votre pardon......et puis mourir.

—Allons ! dit Vasseur en faisant ses préparatifs de départ, je laisse cette pauvre créature à vos soins maternels. Un peu plus tard, je lui ferai subir un interrogatoire. Sans doute ses aveux ne méritent pas plus d'attention que les rêves d'un malade, mais je ne dois rien négliger.

Il remit son manteau, et il allait sortir, lorsqu'un bruit de pas précipités se fit entendre au dehors ; puis la porte qui donnait sur la campagne s'ouvrit impétueusement, et un homme tout effaré entra dans la maison en disant d'une voix haletante :

—Bonnes gens, je suis poursuivi. Ne me trahissez pas.

Sans attendre de réponse, il se dirigeait vers l'autre porte qui donnait sur la route, quand Vasseur se plaça devant lui, le saisit au collet, et lui dit d'un ton railleur :

—Un moment, l'ami ! Vous m'accorderez bien quelques minutes de conversation.

Rien n'égala la stupéfaction de l'inconnu quand il s'apperçut que pour éviter un danger il s'était exposé à un danger plus grand ; mais prompt à recouvrer sa présence d'esprit, il essaya de profiter du premier moment de surprise pour s'enfuir. Les mains vigoureuses de Vasseur, qui le serraient comme

ces étaux, le convainquirent de l'inutilité de ses efforts : cessant alors toute résistance, il annonça qu'il se rendait.

Le prisonnier était l'homme au chapeau a trois cornes à qui les gendarmes venaient de donner la chasse dans la plaine : c'était le Borgne-de-Jouy.

(*La suite au prochain numéro.*)

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Mardi, 3 Octobre, 1865.

GRAND DÉJEUNER A NOS HOTES DES PROVINCES MARITIMES.

Jeudi après midi, on offrait, à Montréal un déjeuner à nos hôtes des Provinces du Golfe, au St. Lawrence Hall, qui avait été préparée pour l'occasion. La *Minerve* nous fournit un compte rendu des discours qui y ont été prononcés.

L'HON. M. O'LYNCH, NOUVELLE ÉCOSSE.

M. le maire, qui présidait ayant proposé la santé « à nos hôtes. » l'hon. M. O'Lynch —répondit. Il rappela avec des remerciments, la cordiale hospitalité qu'on leur avait accordée en Canada. Il passa ensuite à la question de l'union qu'il croit imposée par les circonstances, et préparée depuis très longtemps, et il espère qu'elle sera bientôt realisée. Après ce que nous avons vu des merveilles de l'industrie, on ne peut dire que ce projet d'union est impossible maintenant. Il y a eu de l'opposition à l'origine ; il en est de même pour toutes les mesures importantes, mais tous les esprits intelligents et la grande majorité des journaux à la Nouvelle-Écosse sont en faveur du projet d'union. La dette du Canada ne peut pas être un obstacle, parce que les ressources de cette province sont plus que suffisantes pour la payer. Il ne croit pas que les différences de races ou de religions empêchent la concorde de régner dans l'union, quand il y aura le lien d'un même attachement à la mère-patrie et celui de la communauté des intérêts.

Le col. Boyd, du Nouveau-Brunswick répondit aussi et approuva chaudement la confédération.

L'HON. M. TILLEY NOUVEAU BRUNSWICK.

Le Maire proposa la santé suivante : « A nos Sœurs Provinces. »

L'hon. M. TILLEY se leva au milieu des acclamations de toute la salle. Aussitôt que la silence fut rétabli, il commença en disant que les sentiments qu'il avait à exprimer en cette circonstance, étaient ceux de tous les invités des Provinces maritimes, qui étaient l'objet de cette réunion. J'ai entendu quelques-uns de mes amis, dit-il, s'étonner de la cordialité avec laquelle ils ont été reçus en Canada ; ils ne s'attendaient pas à trouver une aussi agréable hospitalité. Ce soir encore ils sont témoin d'un déploiement de pompe qui les surprend. Pour moi il n'en a pas été de même.

J'avais déjà plusieurs fois visité le Canada, et je connaissais le peuple de cette Province, et j'ai toujours été l'objet d'une réception également cordiale, quelque fût d'ailleurs ma position. Il y a onze mois j'assistais à un banquet donné dans cette même salle, et j'étais l'objet des mêmes témoignages de cordialité et de confraternité qu'aujourd'hui. Mais alors j'occupais une position officielle, j'étais chef du gouvernement de Nouveau-Brunswick. Maintenant il n'en est point ainsi ; et je n'ai d'autre titre que celui de citoyen du grand empire dont nous nous, enorgueillissons tous de former partie. Mais si j'ai dû passer de votre droite à votre gauche, M. le Président, si je suis tombé, je puis dire à ma gloire que ma chûte a été produite parceque j'ai soutenu une cause à laquelle la grande majorité du peuple canadien a donné son appui. En soutenant cette cause il s'agissait de perpétuer l'union de ces colonies avec la mère-Patrie. Le retard apporté dans la réalisation du projet que je soutenais ne m'a pas découragé, car je crois que la solution de la question n'est qu'ajournée, et parceque je conserve encore la ferme conviction qu'elle sera réglée dans le sens que mes amis et moi avons désigné, quoiqu'il soit impossibl ed'en fixer l'époque.

Un fait qui mérite d'être constaté à cette époque, dans toutes les colonies anglaises, c'est la loyauté de leurs habitants. Il y a sans doute, au Nouveau-Brunswick comme ailleurs, quelques annexionnistes mais ils sont très peu nombreux. Et on peut conserver la certitude que l'annexion ne sera jamais approuvée par les habitants de ces provinces quand même les Etats-Unis refuseraient de consentir un nouveau traité de réciprocité, ou quand même le projet de confédération serait rejeté. En lisant un discours prononcé hier soir par l'Hon. M. McGee, j'ai vu qu'un journal important de la métropole, avait cru pouvoir, dans un article éditorial, nous accuser d'être mercenaires, et prêts à échanger notre allégeance pour quelques avantages commerciaux. Nous pouvons dire à l'Angleterre que ces accusations sont d'injurieuses calomnies dont tous les faits démontrent la fausseté, il n'y a pas dans tout l'empire, de peuple plus loyal que celui du Canada et des Provinces Maritimes ; il a saisi toutes les occasions de prouver son attachement à la métropole, et si aujourd'hui il s'agissait d'opter directement entre l'annexion et notre position de colonie anglaise, il n'y aurait qu'une voix depuis l'atlantique jusqu'à l'extrême ouest. Pour moi personnellement, j'ai toujours cru qu'il était de notre intérêt de nous unir plus étroitement les uns aux autres, et bientôt, j'espère que mes vues passeront dans l'ordre des faits ; j'ai soutenu mes opinions avec honnêteté et avec conviction et j'espère que bientôt, nous jouirons d'une union politique et commerciale qui tournera à l'avantage de notre commune prospérité et à la gloire des institutions qui consacrent nos libertés et dont nous sommes tous glorieux de jouir et que nous voulons tous transmettre à l'avenir.

M. Prior, de la Nouvelle-Ecosse et l'Hon. M. Havilland, de l'Ile du P. E. répondirent aussi.

L'HON. M. CARTIER.

La santé de l'administration fut proposée et bue avec beaucoup d'enthousiasme.

L'Hon. M. CARTIER ayant été appelé à répondre à cette santé, commença en disant qu'il devait présenter des excuses pour l'Hon. Sir Narcisse Belleau, le premier ministre, et pour l'Hon. John A. McDonald qui tous deux se sont trouvés dans l'impossibilité d'assister à cette réunion, leur présence étant requise ailleurs. Je suppose, continua-t-il, que personne n'attend ici de ma part un exposé de la politique du gouvernement. Je ne puis que vous faire connaître le secret de la conduite du gouvernement dont je fais partie. Cette politique, c'est celle de l'action et de l'activité ; j'emploie ces deux mots à dessein, M. le Président, car ils ne sont pas synonimes : le premier peut-être considéré comme la théorie, tandis que le second emporte avec lui l'idée de faits accomplis ; c'est comme l'application du premier.

Voilà le premier principe de la politique ministérielle, et je ne consentirais jamais à faire partie d'un gouvernement qui ne le prendrait pas pour la règle de sa conduite, surtout à une époque aussi décisive que celle que nous traversons maintenant, Je suis heureux de pouvoir dire que nous sommes parvenus en Canada à faire disparaître les causes de la guerre civile qui nous menaçait et que nous avons réglé nos difficuttés sectionnelles.

Mais cela n'est pas suffisant ; à côté de la grande république qui nous avoisine, le *statu quo* et l'inertie sont impossibles ; voilà pourquoi je considère que la première qualité essentielle pour un gouvernement en Canada, c'est l'action et l'activité. En suivent ce principe en Canada, après avoir réglé nos difficulté avec nos voisins, nous avons pu, malgré notre dette, augmenter encore notre commerce et notre prospérité. Il ne faut pas attaquer les opinions de ceux de nos invités qui ne croient pas que l'union des colonies soit le meilleur moyen d'améliorer notre commune position, mais on doit dire que le Canada qui, le premier, a donné son approbation à ce projet possède un cœur capable d'aimer et de comprendre l'attachement qu'on lui porte. Il n'y a pas d'homme qui ne puisse aimer, et cette règle s'applique aussi aux nations.

C'est le Canada qui fit le premier l'hommage de son amour aux provinces maritimes, cet amour n'a pas d'abord rencontré l'approbation de ceux qui en étaient l'objet ; mais cependant il n'y a pas lieu de se décourager. Il arrive souvent, dans la vie, que des prétendants, possédant néanmoins toutes les qualités désirables, ne sont point agréés à une première demande. Il en est ainsi de nous. Mais nous sommes persévérants et courageux, et nous avons la ferme conviction que nous pourrons renverser toutes les objections qu'on pourrait nous présenter, et notre attachement finira par triompher, quand nos amis comprendront mieux les motifs qui nous ont fait agir. En visitant les expositions de London et de Montréal, ils ont pu avoir des témoignages suffisants de notre prospérité au point de vue de l'agriculture et de l'industrie ; il est à espérer que de ces rapports naîtra une liaison plus intime et une harmonie que nous devons tou désirer.

L'Hon. M. McDougall, dit qu'on avait lieu de se réjouir du voyage de nos amis dans les diverses parties du Haut-Canada, où ils out pu se faire une idée juste de la prospérité de cette Province. Les ressources du Canada sont considérables, et la dette nationale est loin d'être une charge pesante, surtout si on la compare à celle des Etats-Unis que nos voisins acceptent cependant et qu'ils se proposent de payer au moyen d'impôts. En proposant l'union des colonies, le Canada, s'est proposé de consolider sur ce continent les institutions Britanniques ; et les difficultés sectionnelles n'ont pas été le motif déterminant de sa conduite.

L'orateur fit ensuite un récit des transactions qui eurent lieu en 1862, au sujet du chemin intercolonial, lorsque l'union des colonie fut proposée par les délégués des provinces maritimes qui insistèent pour la faire accepter par le Canada.

L'HON. M. WHELAN PRINCE EDOUARD.

M. Louis Beaudry ayant proposé une santé à la Presse, l'Hon. M. Whelan, de l'Ile du Prince-Edouard répondit.

La presse, dit-il est non seulement la quatrième puissance de l'état, ainsi qu'on l'a déjà dit, mais c'est même la première, puisque c'est elle qui dirige l'opinion publique et que par cette dernière existent les gouvernement constitutionnels. La reception que nous recevons en Canada ne m'étonne nullement, je m'y attendais parceque je connais la population du Canada. C'est cette Province qui la première a exprimé le désir d'une union de toutes les colonies ; depuis un an, les rapports entre ces colonies sont devenus beaucoup plus fréquents, et nul doute qu'ils ne finissent par amener l'union politique des Provinces faisant partie du même empire. L'union des sentiments et des intérêts existe déjà ; il faut qu'il en soit de même dans la politique.

Mais on doit dire que sans la presse, l'union n'aurait pu être défendue comme elle l'a été, ni l'opinion publique, autant éclairée sur cette question. Une presse libre et intelligente comme celle dont nous jouissons dans l'Amérique Britannique du Nord, sert à la distribution de toutes les informations politiques et autres, et contribue largement au développement du progrès dans un pays. Dans les Etats-Unis, comme dans les pays de l'Europe où le despotisme domine, la presse a vu ses droits suspendus ou abolis, mais en Canada ou dans les provinces du Golfe, la presse n'a jamais cessé d'être libre, voilà pourquoi elle a rendu de si grands services. La presse du Canada merite beaucoup d'éloges pour son esprit dont le souvenir stimule l'éloquence des orateurs en leur laissant entrevoir que leurs discours seront reproduits au long. La grande majorité de la presse donne son appui à la confédération, et il faut espérer que cette mesure finira par être adoptée. Pour moi, quoique confié maintenant dans la minorité, je suis loin de perdre confiance, et je crois encore que si seulement la Nouvelle-Ecosse ou le Nouveau-Brunswick, entre dans la vie de l'union, qu'ils consentent à donner au Canada ce dont il manque, la mer et le charbon, l'Ile du Prince Edouard ne tardera pas à imiter ses voisines

Les Invités des Provinces Maritimes.

Vendredi matin, nos hôtes distingués des Provinces du Golfe se rendaient au camp de Laprairie, conduits par l'adjudant-général, MacDougall et accompagnés d'un grand nombre de citoyens marquants de Montréal.

Il y avait grande revue des trois bataillons. Cette revue a eu plein succès, et l'on peut dire que celui desCanadiens Français n'a pas été inférieur aux autres bataillons ; au contraire, il a été remarqué par sa bonne tenue et l'exactitude qui présidait à tous ses mouvements. On remarqua de plus que chaque compagnie du bataillon canadien-français était commandée par des représentants du peuple ; les cinq représentants qui sont au camp, MM. de Boucherville, Robitaille, Beaubien, Perrault et T. C. Wallbridge, commandaient chacun une compagnie. Après cette parade, un *lunch* fut offert aux visiteurs au quartier-général des officiers. A ce *lunch* une santé fut proposée par M. McFarlane, à l'adjudant et au colonel Woolseley qui firent tour à tour l'éloge des élèves soumis à leur commandement.

Les visiteurs ont paru bien satisfaits de leur promenade et enchantés de la tenue des cadets de l'école militaire.

Le soir du même jour il y eut grand bal en l'honneur de nos hôtes distingués. La *Minerve* nous dit qu'il n'a pas eu moins de succès et n'a pas été moins brillant que les autres fêtes organisées en l'honneur des illustres hôtes du Canada.

La grande salle du St. Lawrence Hall était l'autre soir, remplie d'une société nombreuse et encore plus choisie que nombreuse. Il n'est pas besoin de dire que la joie régnait partout. La salle était absolument décorée comme pour le déjeuner de la veille, et partout sur les murs on voyait les mêmes emblêmes et les mêmes divises exprimant la fraternisation qui doit avoir lieu entre les habitants des colonies. Le plus vif entrain ne cessa pas un seul instant de régner et les danses se prolongèrent très avant dans la nuit. Nous devons certainement beaucoup d'éloges aux organisateurs de cette soirée pour le succès qu'ils ont obtenu succès aussi grand que le méritait l'activité qu'ils ont déployée à cette occasion.

Les visiteurs des Provinces d'en bas sont partis de Montréal par le Grand-Tronc, samedi, à deux heures, emportant avec eux les bons souhaits de leurs hôtes du Canada, qui osent espérer que, de leur côté, leurs hôtes des colonies sœurs conserveront d'eux un bon souvenir.

L'Exposition Provinciale.

Parmi les nombreux étrangers qui se sont rendus à Montréal pour voir l'Exposition, nous avons rencontré avec plaisir grand nombre de cultivateurs du Comté de St. Hyacinthe. Intéressante pour tous, l'Exposition doit l'être d'avantage pour la classe agricole.

D'après ce que nous avons vu et lu sur les journaux nous allons tâcher d'en donner une idée à nos lecteurs.

L'Exposition comprenait trois départements distincts ; celui des animaux de la ferme, celui des arts et de l'industrie, et le département de l'horticulture.

ANIMAUX DE LA FERME.

Il y avait 186 chevaux, dont 67 appartenaient à des canadiens-français. Nous voyons avec plaisir que M. Etienne Poulin, de Ste. Marie, a remporté un premier prix dans cette classe pour le remarquable étalon de deux ans que nous avons pu admirer à l'Exposition de Rouville. M. Jos. Bernard, de St. Pie, a aussi remporté un troisième prix pour une pouliche de trois ans. M. Globensky, de St. Eustache, qui est un agriculteulteur bien connu, M. Lefebreve, de St. Rémi, outre plusieurs autres canadiens-français avaient plusieurs beaux chevaux sur le terrain de l'Exposition qui ont paru très avantageusement au concours. On constate avec peine que les chevaux canadiens, pur sang, sont maintenant assez rares. Ce sont pourtant les mieux qualifiés pour les travaux de la ferme. Courts, trapus, robustes, d'un entretien facile, ils réunissent toutes les qualités qui devraient les faire apprécier par les cultivateurs. Le Col. P. Duchesnay, de St. Hyacinthe, était un des Juges dans cette classe. M. Lefebvre a remporté le prix de $60, offert par S. A. R., le Prince de Galles, pour le meilleur étalon de race canadienne.

Dans la deuxième classe, espèce bovine, presque tous les prix ont été remportés par des anglais, à part toutefois quelques exceptions. On peut citer entr'autres M. A. Ste. Marie, de Laprairie, qui a remporté un prix pour un taureau Durham de la plus belle espèce.

M. Kimpton, de South Roxton a remporté tous les prix pour les Heretord. L'espèce ovine comprenait 510 entrées, mais on en comptait seulement 82 faites par des canadiens-français.

Dans la race porcine il y avait 123 échantillons. Les Juges étaient MM John Morris, Narcisse Blais et Narcisse Letêtu. M. Globensky, M. P. N. Archambault, de l'Assomption, M. F. G. Marchand, de St. Jean et M. J. Hétu, de Repentigny, sont à peu près les seuls canadiens qui aient obtenu des prix dans cette classe.

Dans l'espèce ovine il y avait 331 échantillons dont 100 étaient exposés par des canadiens-français.

Les améliorations faites dans cette race depuis une dizaine d'années sont très encourageantes. La classe agricole, du comté de Rouville, a été représentée bien avantageusement dans cette espèce par M. Samuel Bessette, de St. Mathias. Ses moutons tant renommés au milieu de nous ont pu paraître avec beaucoup d'avantage au concours où tout le pays était représenté. Il a remporté des prix pour ses jeunes brebis. M. Euclide Roy, de St. Pie, exposait aussi de très belles brebis, pour lesquelles il a également obtenu des prix.

Nos cultivateurs paraissent en général bien comprendre l'importance d'un bon troupeau de moutons. Ils n'hésitent pas à payer des prix très élevés pour se procurer de bons producteurs. Un bélier à été vendu $100 sur le terrain de l'Exposition et deux brebis $72 chacune.

Nous croyons avoir remarqué que les cultivateurs, en général, se font une idée exagérée de la qualité des objets entrées à l'Exposition Provinciale, ce qui leur ôte toute pensée de concourir pour les prix. Dans certaines expositions de Comté, à Bagot, à Rouville comme à St. Hyacinthe, nous avons remarqué grand nombre d'animaux qui eussent paru très avantageusement à l'Exposition, à Montréal.

Les cultivateurs de Rouville sont descendus hardiment dans l'arène où tous les cultivateurs du pays étaient appelés à se disputer les prix, mais nous regrettons que quelques-uns de nos amis de Bagot et de St. Hyacinthe, n'en aient pas fait autant. Certainement que plusieurs en fussent sortis victorieux.

L'INDUSTRIE ET LES ARTS.

On avait assigné le Palais de Cristal au département industriel.

La variété des objets exposés dans cette immense bâtisse montre que notre industrie nationale est bien développée. La plupart des échantillons étaient remarquables et faisaient honneur à nos compatriotes. En entrant dans le palais de l'Exposition, a a gauche on remarquait des salamandres et autres ouvrages en fer comprenant des poêles, des cercueils, exposés par des fabricants à Montréal.

En avançant vers le centre de la salle on rencontrait de magnifiques voitures d'été et d'hiver exposés par des carossiers de Montréal et de Québec. Quatre carosses sortis de la boutique de M. Ed. Gingras, de Québec, nous ont paru les plus remarquables. L'un d'eux est évalué à $2,000.

Un engin de bâteau à vapeur était exposé en arrière de la bâtisse par M. Gilbert, de Montréal. C'est le seul que nous y ayons rencontré. Ce monsieur exposait en même temps des tuyaux en cuivre et en fer pour le creusement des puits d'huile de pétrole.

Dans la première galerie, nous avons pu admirer une très jolie cage, appartenant à M. V. Péloquin, élève du collége de St. Hyacinthe, fils de C. Péloquin, Ecr., de St. Judes. Un certificat signé du Directeur du collége de Nicolet, attestait que M. Péloquin avait fabriqué ce petit chef-d'œuvre d'habileté dans ses moments de recréation, pendant qu'il fréquentait ce dernier collége. Nous voyons avec plaisir que M. Péloquin a remporté un prix extra.

Un assez bon nombre de pianos étaient exposés par des fabricants de Montréal et de Toronto.

M. Perrault, de Montréal, exhibait une variété d'échantillons de typographie, très habilement exécutés. Il concourait aussi aux prix de relieure avec M. Desbarats, de Québec. Parmi les chefs-d'œuvres exposés nous avons remarqué avec plaisir plusieurs ouvrages canadiens, entr'autres le volume de poësie de M. Léon Pamphile Lemay, intitule *Essais Poëtiques*.

Avant d'introduire le lecteur dans le sanctuaire de l'Exposition, le salon des Beaux-Arts, nous allons faire rapidement avec lui le tour de la galerie à droite du palais. Nous nous arrêtons un instant devant de splendides pièces d'orfèverie exposées par M. Hendery. Ce sont deux épergnes en argent, offertes, l'une à l'hon. M. Cartier, en 1863 et l'autre à M. Lamère, l'an dernier.

Nous ne mentionnerons qu'en passant les beaux ouvrages faits par les femmes, tels que couvre-pieds, flanelles, étoffes du pays, etc. Les industrieuses femmes de nos cultivateurs nous ont habitués à ces merveilles d habileté que nous avons rencontrées dans toutes nos expositions de Comté.

Nous arrivons enfin à la galerie que nous avons mentionnée et qui est presque exclusivement consacrée à l'exposition des meubles ou produits de l'ébénisterie.

M. Isidore Héribel, ébéniste, de St. Hyacinthe, exposait un des morceaux les plus remarquables dans ce département.

C'était un joli bureau en bois de rose, dont nous avons déjà donné une description. Il a mérité un prix spécial. Nous avons admiré de très beaux sets de chambre à coucher en émail et en bois peinturé et des garnitures de salon très riches, en palissandre,

M. Alexandre Chequet, de cette ville, a remporté un premier prix et un prix spécial pour un rouet. Nous mentionnons avec beaucoup de plaisir ces succès de nos concitoyens, ils constatent non-seulement l'habileté qu'ils déploient dans l'exercice de leur métier ; mais encore ils font honneur à leur énergie pour travailler au perfectionnement de leur art et contribuer par là même au progrès national.

Nous ne laisserons pas cet intéressant département sans jeter un coup d'œil autour de cet appartement où sont réunis les œuvres de nos *artistes* nationaux, et que nous pourrions appeler la galerie des peintures. Ce qui nous frappe en entrant c'est une immense toile de pas moins de huit pieds de hauteur, sur laquelle sont peints deux figures, dont les poses tragiques ou comiques (cela dépend des dispositions du spectateur) sont une énigme que l'auteur de la toile s'est donnée garde de laisser déviner. Un de nos confrères a compris qu'on voulait nous faire voir dans ce tableau, un monsieur vêtu à l'espagnol, ou à l'italienne....ou autrement qui n'a qu'un oeil et vient de se noircir la figure, ce qui fait qu'un nègre qui le voit passer se tord de rire,

Du mérite de cette toile, nous déclinons la responsabilité d'en dire mot, toujours est-il que si nous avions quelques prétentions en fait de peinture nous ne l'eussions jamais signée de notre nom. La toile la plus considérable après celle-ci, de moins par les dimensions, est un portrait en plein pied d'une femme, qui porte une robe bleue et la tête très haute. Au-dessous est une autre toile représentant le buste d'une femme qui se tourne la tête, les yeux, pour ne pas vous voir et que pour cela vous trouvez fort peu gracieuse.

Nous passons aussi bien vite devant ces peintures pour arriver à celles de M. Sawyer.

Elles paraissent bien touchées ; il y a de la vie dans ses portraits ; la toile semble animée, on y reconnaît le pinceau d'un artiste. Le portrait que M. Sawyer a fait de lui-même est le chef-d'œuvre de l'Exposition. Les études au crayon, les *paysages* étaient mieux réussis que les grandes peintures. Nous avons remarqué de très jolies vues du Sagnenay, des scènes d'hiver, etc., etc. Les spécimens de photographie étaient très bien et recommandaient les ateliers d'où ils sortaient.

M. Dion exposait à l'entrée de cet appartement, son appareil d'alarme l'une des découvertes utiles qui aient été faites dans le cours de cette année.

HORTICULTURE.

Nous avons terminé notre visite de l'Exposition par le département de l'Horticulture. C'était dans l'ordre ; après le nécessaire, l'utile ; après l'utile, l'agréable.

En franchissant le seuil du *Skating Rink*, on aurait pu se croire au milieu d'un parterre féerique, comme les génies des mille et une nuits savaient en faire naître quelques fois.

La salle était partagée en cinq ou six allées, bordées d'arbres de fleurs ou de fruits. Les lauriers roses, les orangers, les citronniers, avec leurs fruits murs, qui s'y trouvaient réunis, bordaient la première allée. Au milieu de l'édifice était un bassin, où deux cygnes se jouaient sous une pluie tombant d'un bouquet de verdure suspendue au dessus d'un jet d'eau. A droite, les fleurs les plus variées ornaient les allées ; tantôt arrangées avec symétrie et étalées sur la mousse et la verdure, tantôt réunies en pyramides, ou en fragiles édifices, aussi brillants que peu durables. A gauche étaient les fruits, les plus beaux, les plus variés et les plus exquis qui puissent sortir des serres de nos jardiniers.

Ce département était charmant à voir et on ne le quittait qu'avec regret.

COLONISATION.

La *Gazette de Sorel* commentant les remarques que nous avons faites à propos de sa suggestion, de mettre sous la direction du clergé les sociétés de colonisation dit :

La réponse de notre aimable confrère mérite assurément beaucoup d'égards.

Nous nous permettrons cependant de lui observer que les protestants ne sauraient, de bonne grâce, se formaliser du zèle patriotique de notre clergé. D'abord, comme dit le proverbe : « le soleil luit pour tout le monde. » Et en outre, lorsque, il y a deux ans, nous faisions appel au patriotisme de notre clergé et de nos nationaux généralement en faveur de l'établissement de *sociétés de tempérance et de colonisation*, nos articles ont été reproduits par plusieurs journaux anglo-protestants et accompagnés d'appels semblables à leur clergé en faveur de l'établissement de sociétés analogues dans l'intérêt de leurs nationaux. Nous mentionnerons entr'autres le *Waterloo Advertiser*, publié dans les townships de l'Est et qui s'est prononcé dans ce sens. Comment ce journal anglais par exemple, qui doit être l'interprète d'une partie considérable des anglo-protestants des *Cantons de l'Est*, pourrait-il trouver à redire aujourd'hui si les appels patriotiques des canadiens-français à leur clergé—qui est leur protecteur-né,—en faveur de la colonisation des Cantons de l'Est, étaient entendus, D'ailleurs, nous avons trop bonne opinion de la libéralité de la majorité de nos concitoyens des autres origines, pour croire qu'ils nous en voudraient parceque nous travaillerions efficacement au defrichement des cantons de l'est ; nous croyons que notre patriotique exemple serait plutôt pour eux un sujet d'émulation dont tout le pays profiterait sans doute également

Nos nationaux leur ont d'ailleurs donné, en maintes occasions, trop de bons et généreux exemples de libéralité, sous beaucoup de rapports, pour que nous ayons à redouter même de la part des moins libéraux, des marques de basse jalousie ou de noire envie. Nous désirons donc de toute notre âme l'établissement de semblables sociétés dans le Bas-Canada, parce que, organisés tel que nous avons pris la liberté de le suggérer, elles vivraient longtemps sinon toujours, et qu'elles contribueraient d'une manière prodigieuse au développement de la colonisation dans notre cher Bas-Canada, pendant que les efforts partiels que l'on tente par ci par là, pour être fort méritoires, n'ont pas cependant assez de durée pour opérer un grand bien.

Il faudrait généraliser le mouvement, et l'expérience a malheureusement démontré que les laïques seuls sont impropres à cela, pour tous les motifs et toutes les raisons que nous avons déjà développées et énumérées. On comprendra sans doute que nous sommes loin de vouloir jeter de l'eau froide sur le patriotique mouvement dont St. Hyacinthe vient de donner l'exemple ; nous attendons au contraire beaucoup des efforts de nos généreux concitoyens de cet endroit, mais nous voudrions que ce mouvement se généralisant fut appuyé sur quelque chose de durable, comme le serait l'établissement, dans chaque paroisse, d'une *Société de Tempérance et de Colonisation* sur le principe de la Propagation de la Foi.

Tout en appelant l'attention particulière de notre confrère sur ce que nous considérons être une question vitale, au point de vue de notre avenir national, et en raison de la situation précaire dans laquelle se trouve aujourd'hui placés nos nationaux, nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître les patriotiques efforts qu'il a faits pour atteindre le but que nous poursuivons sans doute en commun.

Nous devons remercier notre confrère de ses remarques bienveillantes à notre adresse et à l'adresse de tous les citoyens de St. Hyacinthe qui ont pris part à la formation de la Société de colonisation qui vient d'être établie au milieu de nous ; nous espérons que ce sera un encouragement pour eux à redoubler de zèle et d'activite pour faire réussir l'œuvre patriotique qu'ils ont entreprise.

Nous profiterons aussi de l'occasion pour reconnaître tout le mérite qu'a notre confrère d'avoir été un des premiers et des plus ardents apôtres de la colonisation. L'opportunité et la sagesse de ses suggestions ont été reconnues par tout le pays qui les a adoptées, du moins en partie, dans la constitution des Sociétés de colonisation, telles qu'elles existent aujourd'hui. Nous ne pouvons pourtant partager entièrement la confiance qu'il repose dans l'esprit de libéralité de nos compatriotes d'autre origine que la nôtre ; trop souvent nous avons eu à constater l'esprit de fanatisme qui domine chez quelques uns pour ne pas nous en défier. Dernièrement encore la *Gazette de Sherbrooke* prenait de l'ombrage de la simple érection canonique d'une paroisse. Son protestantisme s'effarouchait de cet acte bien ordinaire de l'autorité ecclésiastique ; il y voyait une agression sur les droits de la communauté protestante et une menace pour ses privilèges. Que sera-ce donc si le Clergé se mettait en tête de Sociétés dont le but avoué serait de peupler les Cantons de l'Est, (où l'élément protestant est assez puissant, quoiqu'il diminue chaque jour,) de colons canadiens français et catholiques ? Il est bien probable qu'une pareille démarche susciterait une contre-association chez nos compatriotes bretons. Nos Sociétés de Colonisation ne seraient plus alors seulement un « sujet d'émulation, » mais bien peut-être de persécutions et de querelles.

Cela se voit aujourd'hui dans quelques localités des Cantons de l'Est : pour chasser nos compatriotes des cantons on les persécute un peu partout lorsqu'ils ne sont pas assez puissants pour se défendre, qu'ils sont pauvres ou qu'ils manquent d'éducation, dans les cours de justices, dans les conseils municipaux. Nous faisons cette remarque seulement pour dire à notre confrère de la *Gazette de Sorel*, que ni la volonté ni les moyens ne manqueront aux populations anglaises des cantons de l'Est quand ils croiront devoir user de leurs dernières ressources pour conserver leur prééminence dans cette partie du pays. Nous nous hâtons ensuite d'avertir notre confrère que nous n'avons pas la prétention de parler au nom du clergé et que comme lui nous reconnaissons que les sociétés de colonisation seraient plus efficaces et plus stables si elles étaient fondées sous l'égide du clergé.

Décision importante.

Il a y quelques années, la grande majorité des habitants de la paroisse de St. Jean Baptiste de Roxton, se décidait en faveur de la construction d'une nouvelle église, dans cette paroisse.

Des syndics furent en conséquence nommés, suivant la pratique ordinaire, et préparèrent leur acte de répartition, qui fut homologué par les commissaires pour l'érection civile des paroisses, etc., dans et pour le diocèse de St. Hyacinthe.

Lorsque ces syndics voulurent procéder à la perception des deniers dûs en vertu de leur acte de répartition, ils éprouvèrent de déplorables difficultés de la part de certains particuliers, qui avaient été des premiers à se prononcer en faveur de la construction de l'église.

Des contestations s'ensuivirent, et, finalement, les syndics portèrent leurs actions devant la cour de circuit du comté de Shefford, contre les récalcitrants.

Ceux-ci s'assurèrent les services d'un avocat déjà distingué, surtout par sa persévérance infatigable. De leur côté les syndics confièrent leurs causes aux soins intelligents d'un avocat, avantageusement connu du public de St. Hyacinthe, par la façon habile avec laquelle il sait présenter le côté juste d'une question.

Ces causes, après avoir été renvoyées de terme en terme, pendant plusieurs mois, furent enfin plaidées le 22 septembre dernier, à Waterloo, devant l'Honorable Juge Johnson.

La défense était basée sur deux points principaux, que l'on croyait infaillibles.

Le premier tendait à démontrer que, pour en arriver à l'homologation de l'acte de répartition, les commissaires et les syndics n'avaient pas observé, en tous points, les prescriptions de la loi, et qu'en conséquence, les actions des syndics fondées sur un acte de répartition irrégulièrement homologué, devaient être déboutées avec dépens.

Le second se résumait en une dénégation formelle, par le défendeur, de sa qualité de propriétaire du terrain cotisé en vertu de l'acte de répartition. L'habile avocat de la défense, ajoutait, qu'au terme du chapitre dix huit des Statuts Refondus du Bas-Canada, pris dans son ensemble, on devait en venir à la conclusion, que le propriétaire réel, seul, peut être contraint à payer le montant pour lequel il est cotisé.

Le savant avocat de la demande soutenait au contraire, qu'il n'était pas tenu de prouver la régularité de la procédure suivie pour arriver à l'homologation de l'acte de répartition ; que la seule production d'une copie de cet acte, accompagnée d'une copie de l'ordonnance l'homologuant, et démontrant que pour parvenir à ce but, les formalités prescrites par la loi, avaient été observées, était suffisante ; mais que pour la satisfaction de la défense, il était prêt à entrer dans la discussion de la valeur de cette procédure.

Que quant au fait de savoir si le propriétaire-putatif est tenu de payer le montant pour lequel il est cotisé, il renvoyait aux Statuts Refondus du Bas-Canada, cap. 18, sec. 22, pour s'en assurer.

La discussion qui eut lieu sur la procédure de la répartition, fut très intéressante et d'une énergie peu ordinaire ; mais la victoire resta à l'avocat de la demande : la cour déclarant que toute la procédure était régulière.

Beaucoup de personnes ont vivement désiré de savoir, d'une façon plus catégorique, si l'Honorable Juge est d'opinion que la sentence rendue par les commissaires, homologuant un acte de répartition, à l'effet de couvrir les vices qui peuvent se rencontrer dans la procédure adoptée peur parvenir à ce but. C'est ce que, cependant, on est porté d'inférer des explications de cet Honorable Monsieur, sur ce sujet.

Sur le second point, le savant Juge décida qu'il ne voyait, après une étude particulière de cette loi, que deux moyens possibles de se défendre, aux personnes poursuivies personnellement :

1o. Plaider qu'à l'époque de l'homologation de l'acte de répartition, elles ne professaient pas la religion catholique, ou

2o. Que le terrain à raison duquel elles sont poursuivies n'était pas, à l'époque de l'homologation, dans les limites de la paroisse.

Après quelques discussions, sans importance pour ces causes, les défendeurs furent successivement condamnés à payer le montant demandé par les syndics.

Quelques personnes qui connaissent bien cette loi, prétendent que ces jugements sont, en tout, conformes, à l'interprétation qu'ils en ont toujours donnée, et qui est présentée comme conclusion :

La Cour des Commissaires pour l'érection civiles des paroisses, etc., est un tribunal ayant des pouvoirs tels que le jugement ou sentence qu'il rend, homologuant un acte de répartition, contraint, sans retour, chaque propriétaire, professant la religion catholique, dont le nom se trouve inscrit dans l'acte de répartition, comme propriétaire, réel ou putatif, d'un terrain situé dans la paroisse ; et que le seul procédé à observer ensuite, pour faire exécuter ce jugement, est de le faire déclarer exécutoire par une sentence d'un tribunal compétent.—*Communiqué.*

UNION CATHOLIQUE.

Dimanche dernier, avait lieu dans le salon de l'Evêché la séance hebdomadaire de cette institution. La réunion était nombreuse, ce qui prouve tout l'intérêt que les jeunes gens de St. Hyacinthe portent déjà à cette société naissante. La séance fut employée à discuter une question intéressante et pratique : « Lequel est le plus important pour la prospérité de notre pays : D'encourager l'établissement des manufactures ou la colonisation de nos terres incultes ? » A défaut de la lecture qui devait avoir lieu ce jour là, Monsieur Gladu proposa ce sujet de discussion qui fut accepté sur le champ par l'assemblée.

La discussion fut nécessairement improvisée et malgré cela il y eut tout l'entrain et tout l'intérêt qu'aurait offerts une discussion préparée d'avance.

Monsieur Mercier se fit l'avocat des manufactures, et Monsieur Gladu celui de la colonisation.

Monsieur le Président fut obligé de laisser son siége et Monsieur Napoléon Langelier fut appelé à le remplacer.

M. Mercier ouvrit la discussion par une longue improvisation sur l'importance et la prospérité qu'obtenaient les nations favorisées par les manufactures, parla tour à tour des Etats-Unis, de la France et de l'Angleterre, et finit par une application à notre pays des faits qu'il venait de rapporter, en disant que si le Canada avait des manufactures lui aussi serait grand et prospère. Pendant une demie heure M. Mercier sut intéresser l'auditoire par sa parole abondante et facile, et la verve avec laquelle il s'acquitta de sa tâche.

M. Gladu prit ensuite la parole en faveur de la colonisation et s'efforça de démontrer que l'œuvre de la colonisation devait avoir le premier pas dans un pays nouveau comme le nôtre ; que s'emparer du sol devait être la devise des Canadiens et que ce principe était la première condition de prospérité pour nous.

M. De LaBruère se joignit au dernier orateur et se fit, lui aussi, l'apôtre de la colonisation. Posant en principe que l'agriculture est la source de la prospérité nationale, il démontra que la colonisation développait et augmentait les ressources d'un pays en ouvrant les terres nouvelles et en les rendant productives.

M. Marin se rallia sous le drapeau des manufactures, dont il sut démontrer les avantages par des remarques justes, bien dites et pleines d'apropos.

M. C. Lussier se prononça en faveur de la colonisation, en établissant que les conditions d'un peuple agricole étaient toujours meilleures et plus solides que celles d'un peuple manufacturier.

M. Mercier termina la discussion en répondant aux arguments de ses adversaires.

Cette discussion intéressante sous tous rapports, fit passer un agréable quart d'heure aux membres de l'UNION CATHOLIQUE qui se rendirent immédiatement à la chapelle de l'Evêché où fut chanté un salut, présidé par le Révd. Messire De LaCroix. Nous avons le plaisir d'annoncer que le salon de l'Evêché est définitivement à la disposition de l'UNION CATHOLIQUE, qui y tiendra toujours, désormais, ses réunions hebdomadaires ; ainsi que la chapelle dans laquelle, à chaque assemblée, se donnera un salut. Nous ne saurions trop engager nos amis de l'UNION CATHOLIQUE à assister assidûment à ses réunions, dans lesquelles, nous en sommes certain, ils trouveront tout l'intérêt et tout l'avantage qu'une société, comme l'UNION CATHOLIQUE, peut offrir.

Le sujet de discussion pour la séance de dimanche est la question suivante : « Le Canada aurait-il gagné ou perdu à rester sous la domination française ? » Discutants inscrits :

MM. MERCIER et MARIN, pour l'*Affirmative*. MM. DE LABRUÈRE, ALPHONSE BOIVIN, et L. G. GLADU, pour la *Négative*.

—M. François Chabot, de St. Césaire, tient maintenant l'hôtel ci-devant occupé par M. Pierre Gigault.

Les voyageurs sont sûrs de toujours y trouver les soins les plus attentifs, tout confort désirable. Rien ne sera épargné pour être agréable aux hôtes.

Bénédiction de la nouvelle Eglise de St. Hugues.

Jeudi dernier, avait lieu à St. Hugues, la bénédiction de la nouvelle Eglise que l'on vient d'y construire. Ce nouvel édifice, par ses proportions grandioses, fait honneur à la paroisse de St. Hugues. C'est un monument qui dit à la fois et l'esprit religieux qui anime ses habitants et leur prospérité toujours croissante. Le Révd. M. Archambault, curé de cette paroisse, a fait beaucoup de sacrifices, s'est donné beaucoup de troubles pour arriver à la construction du nouveau temple, aujourd'hui, ses sacrifices, ses labeurs et sa persévérance ont trouvé leur récompense. L'Eglise avait été ornée pour la circonstance avec goût et piété. Tout l'intérieur disparaissait sous les draperies et les branches de verdure qui ornaient le chœur tapissait la voute et s'enlaçaient autour des colonnes.

La bénédiction de l'Eglise fut faite par le Révd M. Charles LaRocque, curé de St. Jean, au milieu d'un grand concours de prêtres et d'une foule immense de fidèles.

Après cette cérémonie, on se rendit en procession de l'ancienne Eglise à la nouvelle, où l'on transporta les Saintes Espèces qui étaient portées sous un dais par le Rév. M. LaRocque.

On transporta en même temps les pieuses reliques de St. Hugues, le vénéré patron de la paroisse et la Statue de le Sainte Vierge. Les premières étaient portés par les Rév. M. M. Désaulniers et Archambault, la seconde par huit jeunes Demoiselles vêtues de blanc.

La sainte messe fut célébrée par le Rév. M. Larocque, le Rév. M. Kérouack, curé de St. Guillaume, faisant les fonctions de diacre et le Rév. M. Loranger, premier vicaire de St. Hugues, ceux de sous-diacre. Le sermon de circonstance fut donné par le Rév. M. Désaulniers, professeur du Collége de St. Hyacinthe. Pendant près d'une heure ce profond penseur, ce prêtre éloquent et pieux sut captiver l'attention de son immense auditoire en lui parlant des grandes vérités que la Religion met dans la bouche de ses ministres

Le Dr. Dérosiers, de St. Hugues, conduisit Madame Langlois à l'offrande du pain-bénit.

Le chœur de chant, qui s'acquitta bien de sa partie, était sous la direction du Rév. M. Larue, professeur de musique du collége.

Les habitants de St. Hugues se rappelleront longtemps cette fête religieuse qui a réuni une quarantaine de prêtres dans leur église.

Fête au Collége Ste. Marie.

Lundi dernier, il y avait grande réjouissance au Collége Ste. Marie.

Il s'agissait de chômer la fête du Rév. P. Vignon, Recteur du Collége. Pour l'occasion, il y avait un splendide diner auquel prirent part une cinquante d'anciens élèves de la maison et quelques étrangers de distinction, tant laïques que prêtres.

Après le diner une adresse fut présentée au Rév. Père Vignon, à laquelle il répondit avec l'éloquence et la délicatesse de sentiments qui lui sont habituelles.

Dire que MM. Lavallée et Prume fournirent leur concours à la fête, c'est dire que la partie musicale fut à la hauteur de la partie littéraire.

Une brillante séance, donnée dans la vaste salle de l'*Union Catholique*, fut le digne pendant de la fête du jour.

Voici ce que l'on nous écrit de Montréal à ce sujet :

La journée s'est terminée par une *lecture* et un petit drame anglais que les élèves ont rendu avec beaucoup de naturel et d'entrain. Plus de 1500 personnes réunies dans la salle accadémique du collége, prenaient part à cette fête de famille.

La lecture a été donnée par un ancien élève aujourd'hui avocat distingué du barreau de St. Hyacinthe.

Le sujet a pu d'abord paraître un peu sérieux et philosophique pour la circonstance. Mais l'orateur, avec une grande délicatesse de sentiment a su rattacher son sujet à la fête, en montrant personnifiée dans le Rev. P. Recteur et ses anciens maîtres, cette autorité douce et paternelle sous laquelle on est heureux de vivre, et vers laquelle on se reporte avec délices.

Saisissant son sujet dans son ensemble et dans ses grandes divisions, l'orateur a d'abord considéré l'autorité dans sa source, en Dieu, d'où découle toute paternité, dans la foi, le dogme et les mystères, expression de l'idée d'un Dieu ; puis, il l'a montré vivante dans la société religieuse, dans la société civile, et dans la société domestique.

L'autorité dans son principe est abstraite par sa nature : des emblêmes pleins de grâce et d'éclat ont su la rendre sensible ; l'autorité de l'Eglise s'est personnifiée dans deux grandes figures le Prêtre et le Pape.

Dans la seconde partie, s'est montré le philosophe et le publiciste chrétien. L'école de *J.J.* Rousseau et de la philosophie du dernier siècle, qui placent l'origine du pouvoir dans le peuple, ont obscurci dans les esprits, la nature si claire de l'autorité. L'orateur a su la présenter sous son vrai jour. S'élevant au-dessus des formes changeantes des gouvernements, il a considéré l'autorité civile en elle même et dans sa source : que cette autorité se transmette par l'hérédité ou par l'élection, qu'elle s'exerce dans les monarchies ou dans les républiques, dans les gouvernements absolus ou dans les gouvernements constitutionnels elle reste toujours la même, toujours divine dans son origine : là seulement est sa force comme la dignité de l'obéissance. Aussi l'Eglise laisse-t-elle à la liberté des peuples le choix de leurs gouvernements, mais elle soutient toute autorité légitimement établie d'après les lois du pays ou amené par la force des circonstances.

Cette seconde partie nous a présenté le tableau suave de la famille, les images et les souvenirs qui font respecter et bénir l'autorité dans ses représentans les plus doux et les plus aimés dans un père et dans une mère.

A cette autorité qui gouverne les sociétés, l'orateur rattache dans une troisième partie, les autorités morales qui exercent leur part d'influence, l'autorité du génie et de la science, l'autorité de l'éloquence et de l'histoire, l'autorité de la conscience et de la vertu. Il a su répandre sur ce sujet aujourd'hui obscurci par tant d'idées fausses, une grande lumière et jeter là des vérités abstraites, des tableaux pleins d'imagination et de sentiments.

Cette lecture, conçue dans des vues larges et élevées, révèle un esprit habitué déjà aux hautes considérations, une imagination brillante, un débit naturel et distingué, une réunion de facultés qui promettent au Canada un écrivain et un orateur.

Nous nous permettons de féliciter M. Honoré Mercier, sur ces brillants succès devant un auditoire aussi distingué que celui devant lequel il lecturait lundi dernier.

Nous espérons que notre ami voudra bien livrer à la publicité un travail qui lui a mérité des compliments aussi flatteurs de la part de personnes éminemment aptes, à apprécier une œuvre littéraire.

PRESTATION DE SERMENT PAR SIR JOHN MICHEL.

Samedi à midi, dans la Salle du Conseil de la Chambre des Avocats, à Montréal, le Lieutenant-Général Sir John Michel, K. C. B., prêtait serment comme Administrateur du Gouvernement, en l'absence de Lord Monck. Un grand nombre de spectateurs étaient présents. On y remarquait les Membres suivants du Conseil Exécutif : Les Honorables J. A. Macdonald, Cartier, McDougall, McGee et Galt. L'Hon. Juge Aylwin, (qui avait ajourné la Cour du Banc de la Reine pendant une heure pour l'occasion). Les Honorables Juges Badgley, Mondelet, Berthelot et Drummond. Le Conseil était représenté par W. A. Himsworth, Ecr., Assistant au Bureau du Conseil Exécutif Le Shérif Bouthillier, l'hon. Dessaulles, le colonel Ermatinger, Son Honneur le Maire, (qui portait le collier d'or de sa charge, et les insignes de l'Ordre Norvégien de St. Olaf,) MM. T. K. Ramsay, Major De Montenach, Jos. Doutre, F. P. Pominville, A. Lafiamme, Dr. Boyer, &c. Il y avait aussi un bon nombre de Dames et de Membres du Barreau.

A midi précis le lieut.-général Michel fit son entrée dans la Chambre accompagné de l'état-major suivant : Colonel Lysons, C.B., Colonel Thackwell, Col. Earle, capt. De Montmorency, A.D.C., et le Col. Irvine, Aide-de-Camp.

Le Général et sa suite portaient leur uniforme de cérémonie. Celui du Général se distinguait des autres par un grand nombre de décorations, comprenant la croix du bain, trois croix étrangères, trois médailles pour le service dans l'Est et ailleurs.

Le Général s'étant avancé vers la table, le Greffier du Conseil lut la dépêche du bureau colonial, accordant un congé d'absence à Son Excellence, le Vicomte Monck et mentionnant que durant cette absence, l'officier militaire le plus âgé, ayant le commandement des forces, devrait avoir l'administration du gouvernement. Son Honneur le Juge Aylwin administra ensuite au Lieut. Général Michel, les serments d'allégeance, d'office, et de gardien du grand sceau de la Province, que Sir Michel signa. Les Juges présents apposèrent aussi leurs signatures, terminant ainsi la cérémonie. Le grand sceau fut alors présenté par le greffier du Conseil au Général qui le remit à l'hon. secrétaire-provincial. Son Honneur le juge Aylwin ayant félicité Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement sur son entrée en charge, les procédés furent terminés.

Le Conseil Exécutif eut ensuite une séance dans la salle.

Capitaine E. P. Doherty.

Nous voyons avec une satisfaction bien sentie que les journaux américains continuent à exprimer toute la sympathie et tout l'intérêt qu'ils portent à ce jeune et brave canadien dont le nom se trouve si glorieusement attaché au dénouement tragique de la guerre américaine, le capitaine E. P. Doherty. Nous aimons à consigner dans notre feuille, tous les renseignements relatifs à notre jeune concitoyen ; nous sommes assuré d'avance que tout ce que nous reproduisons intéressera tous nos lecteurs et particulièrement les nombreux amis du vaillant capitaine.

Voici quelques mots que nous empruntons au *New-York Herald* du 25 septembre :

« On se rappellera que c'est la compagnie H du 16e régiment de cavalerie de New-York, placée sous le commandement du capitaine E.P. Doherty, qui captura J.Wilkes Booth. Cette compagnie est retournée hier soir à son régiment. Boston Corbett qui tua Booth, n'est plus dans cette compagnie. Il s'est retiré du service depuis quelques mois et se trouve maintenant en cette ville, où il continue son ancien commerce. Le capitaine Doherty à l'énergie et à l'habileté duquel, le pays doit tout à l'occasion de cette capture reprend le commandement de cette compagnie. C'est un tout jeune homme ; de belle apparence et un canadien de naissance. »

LA CANONNADE DE MINUIT.

Lundi à minuit, nous raconte le *Canadien*, tout Québec a été reveillée en sursaut par le bruit du canon qui tonnait de la citadelle et de tous les points de la cité. En entendant ce vacarme inusité à une heure aussi avancée de la nuit, bon nombre de personnes ont cru à une attaque ennemie et sont sortie effrayées de leurs maisons. Cette canonnade à laquelle a répondu l'*Hymalaya* a duré près de ¾ h. L'on a tiré au delà de 60 coups qui, succédant à courts intervalles, on fait un tapage infernal, sans compter les dommages en vitres causées à la Basse-Ville, au-dessous des remparts, et à la bâtisse du Parlement où une quarantaine de carreaux ont été brisés par les détonations.

On nous informe que les habitants des campagnes dans un rayon de plus de 30 milles, réveillés aussi, eux, par le tintamare du canon, en ont été vivement inquiétés. Plusieurs personnes de cette cité ont failli mourir de frayeur, une dame surtout a eu les nerfs tellement affectés qu'on dut appeler un médecin pour elle le lendemain.

A cet effet, des ordres secrets avaient été donné la veille, pour simuler le signal d'une attaque ennemie et à minuit l'alarme fut donnée par les canons de la citadelle auxquels répondirent avec l'entrain que l'on sait, les autres bouches à feu placées autour de la cité. Ce serait là la véritable cause du vacarme qui a suscité tant d'émoi l'avant-dernière nuit, le départ de Son Excellence n'en aurait été que l'occasion. Si l'on en juge par le concert gratuit qui nous a été donné cette nuit-là le commandant de la garnison a lieu d'être satisfait de l'épreuve qu'ont subi ses troupes, et la cité peut maintenant dormir tranquille. Nous ne parlons pas de nombreux rhûmes de cerveau et fluxions contractés à cette occasion et qui doivent être aussi mis sur le compte de ce concert innattendu.

Quant à ce qui a motivé cette musique nocturne, on a cru que c'était le départ de l'*Hymalaya* à bord duquel s'est embarqué à dix heures du soir Son Excellence le Gouverneur-Général. Mais, nous le répétons, ce n'est point la véritable cause de la canonnade. On aurait voulu simplement éprouver la vigilence et l'activité des troupes de la garnison. Dans l'espace de quelques minutes tous les soldats se sont trouvés sous les armes prêts à repousser l'ennemi qu'ils croyaient aux portes de la ville. Pareille canonnade nocturne ne s'était pas faite entendre, croyons-nous, depuis la prise de la capitale en 1759.

COUR CRIMINELLE DE MONTREAL.

Nous extrayons ce qui suit du rapport fait par la *Minerve*.

Après l'appel des Petits Jurés, le représentant de la Couronne fait motion qu'il est prêt à procéder dans la cause de J. Bte. Daoust, Ecr. M. P. P. qui était à la barre, comparaît par J. A. Chapeleau, Ecr. son conseil, et déclare qu'il est prêt à subir son procès.

Alors M. le Juge Aylwin, annonce que la Cour ne procédera pas à entendre cette cause que l'ordre donné par la Cour, lors du terme dernier, pour un second procès était un procédé si nouveau et extraordinaire que lui, M. le Juge Aylwin, ne pouvait en prendre la responsabilité, que cette ordre serait soumis aux cinq Juges de la Cour du Banc de la Reine pour être revisé et qu'en attendant, l'accusé devait donner un cautionnement de $500 pour sa comparution au prochain terme criminel.

A 4 heures, les grands jurés présentent les accusations suivantes comme fondées : Stanislas Barreau, accusé de meurtre, vol, incendiat et tentive de meurtre en déchargeant une arme à feu ; il plaide non-coupable et fait fixer son procès à jeudi, le 28 courant.

Le prisonnier parait à la barre avec un certain air provocateur. Il soutient avec aplomb les regards des nombreux assistants et promène sur eux un œil ferme et résolu. Il est vêtu de noir et avec recherche. Sa figure est coloré et soigneusement rasée, à l'exception de la lèvre supérieure qui porte une légère moustache arrangée avec soin et qui ne manque certainement pas d'élégance. Il est brun et ses cheveux noirs descendent bas sur le devant de la tête et laissent a peine un front haut de deux pouces. Son œil noir enfoncé dans son orbite brille d'un éclat sauvage. Tout son ensemble annonce un homme résolu et qui ne se soucie guère des terribles accusations qui pèsent sur lui. A chacune d'elles il répond « non coupable » d'une voix ferme et assurée. Son défenseur est J. H. Clarke.

Nous commencerons à publier les témoignages au prochain numéro.

Nouvelles et Faits Divers.

☞ L'Exposition Agricole du Comté de Bagot a lieu demain a St. Liboire.

—John Medleton, un des deux prisonniers dont nous annoncions la fuite, dans notre dernier numéro, a été arrêté vendredi dernier à Upton par M. Jos. Chagnon, huissier, de cette ville. M. Chagnon a été assisté dans l'arrestation du prisonnier par M. Larivière, agent de la Compagnie du Grand-Tronc, à la Station d'Upton. M. Chagnon a fait preuve de beaucoup d'empressement et de bonne volonté dans l'occasion, mais il reconnait que M. Larivière a bien sa part de mérite Aussitôt que M. Chagnon lui eut annoncé qu'il venait de découvrir les prisonniers, il mit un engin à sa disposition et embarqua lui-même, avec M. Chagnon et il fut le premier a saisir Meldeton.

—Joseph Labonté, père de Victor Labonté, qui s'est échappé de prison la semaine dernière, a été arrêté sous prévention d'avoir aidé son fils dans sa fuite. Il est comparu hier devant les magistrats et a été condamné à subir son procès au prochain terme de la cour criminelle.

Il a été admis à donner caution.

NOTRE MARCHÉ de samedi dernier était bien fourni. Il y avait un très grand nombre de cultivateurs. Les prix des objets nécessaires à la vie augmentent toujours. Samedi le beurre se vendait 30 sols, les œufs 22 sols, la graisse 22 sols et un chelin, les patates 30 et 36 sols.

Le pain vaut 22 sols chez les boulangers de cette ville.

SECRETARIAT PROVINCIAL, (EST).

Québec, 30 *Septembre*, 1865.

Il a plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL faire les nominations suivantes, savoir :

CHARLES DE CAZES, Ecuyer, Senior, Inspecteur des Ecoles pour les comtés de Bagot, Rouville et St. Hyacinthe, en remplacement de C. H. Leroux Ecuyer, démis.

WILLIAM JESSIE ALEXANDRE, Ecuyer, Inspecteur des Ecoles pour le Comtés de Drummond et Arthabaska, et des Ecoles Catholiques, de Chester, Tingwick, Kingsey et Durham.

WILLIAM JESSIE ALEXANDRE, Ecuyer, Inspecteur des Ecoles Cotholiques dans le comté de Shefford.

MICHAEL STENSON, Ecuyer, Inspecteur des Ecoles Catholiques des Comtés de Richmond, Wolfe et Compton, et de la ville electorale de Sherbooke.

TENTATIVE DE SUICIDE.—Dimanche, le 24 septembre, une jeune femme canadienne, épouse de Narcisse Auclaire, de Granby, tentait de se suicider en se jetant, dans le St. François, du haut du pont vis-à-vis le village de Granby. L'élévation du pont au dessus du niveau de la rivière est d'environ 24 pieds. La malheureuse femme Auclaire se fût tuée sans aucun doute, dans sa chute, si elle n'eut pas eu la chance de tomber sur le côté, ce qui a dû modérer de beaucoup l'effet du choc. Avant de se jeter à la rivière, elle avait pris la peine d'ôter son chapeau, son châle et son collet, qu'elle avait laissés sur le pont.

On pense que cette pauvre femme a été poussée à cet acte de désespoir par les mauvais traitements de son brutal mari, adonné à l'ivrognerie.

Elle n'a pas d'enfants.

—On annonce que trois des malheureux compagnons de l'infortuné Franklin sont survivants et doivent publier des révélations intéressantes.

Voici les prix des grains chez les marchands de cette ville.

	S	D
Orge,	2	4
Avoine,	1	8
Pois,	3	9
Graine de Lin,	8	6

L'hon. John C. Allen, ci-devant procureur-général, est nommé juge puisné ; et l'hon. Albert J Smith le remplace dans le cabinet.

M. Alexandre Brown est déjà sur les rangs au comté de North Wentworth, pour recueillir la succession de M. Notman qui vient de descendre dans la tombe. Il vient de publier son adresse aux électeurs dans laquelle il se déclare en tout point favorable à la politique du gouvernement actuel. Il aura, paraît-il, un opposant, mais toutes les chances de succès lui sont favorables.

—Les citoyens de la ville d'Outaouais ont fait jeudi une belle réception à l'hon. J. A. Macdonnald. L'hon procureur-général du Haut-Canada est arrivé en cette ville à 10 heures et demie de la matinée, et à 2 heures il prenait part à un diner splendide qui avait été préparé au Russell House pour fêter sa bien venue et auquel assistaient environ 100 convives.

—Nous voyons par les derniers journaux du Nouveau Brunswick, que le juge Baker vient d'être nommé juge en chef de la cour suprême en remplacement de Sir James Carter, resignataire. Le *Globe* de St. Jean approuve cette nomination et dit que le gouvernement ne pouvait choisir un homme plus compétent pour remplir cette charge Il espère que cette promotion sera favorablement accueillie dans toutes les parties de la Province du Nouveau-Brunswick.

Avis Spéciaux.

TRÈS IMPORTANTS A CEUX QUI SOUFFRENT DE PLEURESIE.

Un autre des respectables citoyens de Québec, Canada, a volontairement adressé la lettre suivante à W. H. Brunet Ecr, droguiste, etc., rue du Pont St. Roch, Québec :

C'est un plaisir pour moi de vous informer que j'ai été complètement guéri d'une pleurisie très grave, que j'aurais négligé, et par usage de seulement trois bouteilles de la *Salsepareille de Bristol* que j'aurais acheté à votre établissement à la Rue Vallière.

Je suis, cher messieurs avec sincérité votre

J. B. ALEXIS DORVAL,

Inspecteur de bois.

Deces.

A Acton-Vale, le 25 du mois dernier, à l'âge de treize mois 18 jours, Marie Sophie Albertine, enfant de E. Fontaine, Ecr., N. P.

LISTE DES LETTRES NON-RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE, du 1er au 30 Septembre, 1865.

Archambault, A P,	
Barthelotte, Stanislas,	Bourgeois, Veuve Dame,
Brunelle. Elmire, Vve,	Boudreault, Toussine, Me
Bourgard, Pierre,	Brunelle, Mary, Miss, 2
Boucherville de, Miss,	Boucher, J. Bte.,
Besset, Léon,	Barbeau, Joseph,
Barbeau, Vital, 2	Bourquet, François,
Brodeur, Charles,	Bachamp, Joseph,
Bouchard, J. Bte,	Bougarre, Azarie,
Birtz, Pierre, 2	Brunet, Olivier,
Barbeau, Alida, dlle.,	
Cordeau, Hyacinthe,	Colette, Charles,
Cloutier, Ediore,	Chagnon, Augustin,
Chabotte, Magloire,	Coter, Misaelle,
Coté, Adelaide, Dlle,	Charbonneau, Maxime,
Charron, Joseph,	
Dumas, Cécile, Mde,	Dumaine, André,
Delage, Louis,	Deslandes, Pierre,
Desautels Joseph,	Duroché, Batiste,
Dégnans, François,	Dupont, Louis,
Desmarais, Moïse,	
Fisk, Abram,	Forgue, Joseph,
Fournier, André, Mme.	Fregeau, Joseph,
Gervais, Joseph,	Golais, David,
Gendron, Joseph,	Garou, Olivier,
Girard, F X,	Gendron, Rosalie, Dlle
Garon, Cordelia, Delle	Guilbert Louis,
Gagnon H,	Gondron, Joseph,
Jeannotte, Joseph,	Jenkins, A M, Mrs
Jarrait, Charles,	Jarrait, Octave,
Laplante, Joseph,	Larose, Frs,
Lemay, Pierre,	Langelier, P,
Lucier, Elmire,	L'Heureux, Eusèbe, Dme
Langelier, Zoé,	Laurence, Louis
Lamoureux, Philomène,	L'Heureux, Phélonise, dlle
Lheureux, Théodore,	Lafleurre, Antoine
Lespérance, Isaac.	
Morin, Michel	Marcier, Veuve, dame
Malo, Rosalie	Mailloux, Rosalie
Morin, Pierre	Mignault, François
Marchessault, Siméon, dame	
Nourrie, Frank	
Panneton, Adelle	Pelletier, Julie, Miss
Phaneuf, Jean	Plamondon, J. M.
Palardy, J. Bte.	Picher, Benjamin
Plamondon, J. B.	Poirier, Olivier.
Ryan John,	Ryan Richard,
St. Germain Alexis,	Tessier Julie, Dlle
Thibault, Léon,	Turcot, Angele, dlle,
Teto, Frs, Dame veuve,	
Viens Joseph.	

HOTEL A ST. CESAIRE.

M. FRANCOIS CHABOT, tient maintenant l'Hôtel ci-devant occupé par M. PIERRE GIGAULT.

On y trouvera toujours une Table bien fournie ; des Liqueurs de premier choix ; des chambres bien garnies ; de bonnes écuries pour les Chevaux.

Département des Finances,

Bureau de l'Inspecteur Général,

Québec, 27 sept. 1865.

Tous rapports, comptes, Correspondance concernant le Bureau de l'Inspecteur Général, autres que des demandes pour ordres, doivent après le 6 octobre être adressées à Ottawa.

Toutes demandes pour ordres peuvent être envoyées au Département des Finances à Québec jusqu'au 20 d'octobre et après cette date à Ottawa,

WILLIAM DICKSON,
D. I. G.

Québec, 29 sept. 1865.

Bureau des Douanes, de l'Accise et des Estampilles.

Québec, 27 sept. 1865.

TOUTES réquisitions pour estampilles et autre correspondance avec le Bureau des Douanes, de l'Accise et des Estampilles, doivent être adressées à Québec jusqu'au 20 d'octobre prochain, et après cette date à Ottawa.

R. S. M. BOUCHETTE,
Président.

Québec, 29 sept. 1865.

BRANCHE DE DOUANES ET DE L'ACCISE.

Québec, 27 sept. 1865.

TOUS les comptes, rapports et correspondances ayant rapport aux Douanes, à l'Accise et aux Canaux de cette branche du Département des Finances doivent après le 9 d'octobre prochain êtres adressées à Ottawa.

R. S. M. BOUCHETTE,
Contrôleur de Douanes.

Québec. 29 sept. 1865.

DEPARTEMENT DES FINANCES.

Branche des Douanes.

Québec, 28 sept. 1865.

La Branche du Département des Finances sera fermée pour la translation des affaires publiques, LUNDI, le 2 octobre prochain, et rouvert à Ottawa MERCREDI, le 25 du même mois.

R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.

Québec, 29 sept. 1865.

BRANCHE DE L'AUDITION,

Québec, 27 sept. 1865.

Tous les rapports et la correspondance avec le Bureau de l'Audition doivent être adressées à Québec jusqu'au 20 d'octobre, et après cette date à Ottawa.

JOHN LANGTON.
Auditeur.

Québec, 29 sept. 1865.

MARCHANDISES D'AUTOMNE.

Il n'est pas nécessaire de donner un bien long détail des marchandises pour faire apprécier un magasin. C'est un vieux système aujourd'hui usé. M. DOHERTY en a adopté une autre plus bref et plus efficace : ce moyen :

Comme un bon sabre en bataille, tranche de droite à gauche au milieu du peuple.

Son assortiment d'Automne est maintenant au complet, C'est le plus grand et le meilleur en fait de Marchandises Sèches qui existe dans cette ville.

M. DOHERTY est toujours fidèle à son ancien système de

VENDRE PROMPTEMENT ET A PETIT PROFIT.

Un homme qui aime à ménager son argent n'achète pas chez les marchands qui vendent à crédit, parcequ'ils vendent plus cher, vu que ces marchands achètent eux-même à crédit.

St. Hyacinthe, septembre, 1865.

AVIS.

La Société qui existait entre les soussignés, comme avocats sous le nom de " Letendre et Mercier " est dissoute de consentement mutuel.

Toutes les affaires seront réglées et continuées par Honoré Mercier Ecuier qui continue à tenir bureau au même endroit, coin des Rues Girouard et Mondor.

A. P. Letendre
Honoré Mercier.

St. Hyacinthe 20 septembre 1865.

VOLEE.

Dans la nuit du 17 au 18 du courant, une jument blonde d'environ 5 pieds et huit pouces, est disparue de l'écurie du Curé de St. Césaire. On suppose qu'elle a été volée. Les personnes qui en auraient connaissance seront généreusement récompensées si elles veulent bien en informer M. Provençal, curé de St. Césaire. La jument a cinq ans. Elle a une barre blanche sur le front et la partie inférieure des quatre jambes aussi blanche.

St. Césaire, 25 septembre, 1865.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Belhumeur où il donnera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques;

La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommandables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B Monette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance a opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD, J. B. GERMAIN, J. SARASIN.

JOURS DE PUBLICATION: Mardis et Vendredis.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An, PAYABLES D'AVANCE.
ou TROIS PIASTRES pour les retardataires.
Un mois d'avis pour discontinuer.
Etats-Unis:—Trois piastres.
Camille Lussier, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison H.J.Doherty, rue Cascades, coin nord de la rue St. Hyacinthe

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique. Agricole. Litteraire et d'Annonce

BUREAUX ET IMPRIMERIE RUE DES CASCADES ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion....... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne.. ... 0 3
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois

Vol. 13 | St. Hyacinthe. (Bas-Canada,) Vendredi, 6 Octobre 1865. | No. 60

Cour criminelle.

(Rapporté par *La Minerve*.)

Présidence de l'Hon. Juge T. C. Aylwin.

Montréal, Mardi, 26 Sept. 1865.

Henry Beaumont, accusé d'avoir volé 2 montres en or, est trouvé coupable.

James Clancy, accusé d'avoir volé 22 cuillers d'argent, est trouvé coupable.

Emilie Roussel, du Coteau du Lac, accusée de vol, est acquittée.

Les Grands Jurés présentent les accusations suivantes comme fondées: Jas. Smith, Alfred Lyonnais, Michael Griffin, John Hamilton, 3 accusations, G. C. McLean, 2 accusations, tous pour vol, Alphonse Allard, 2 accusations pour faux, Eraste, d'Odet d'Orsonnens pour incendiat.

Avant l'ajournement de la cour, hier, M. Desaulles fit lecture de documents nommant MM. René Cotret et Alfred de Beaumont, dép. greffiers de la Couronne et de la Paix.

Mercredi, 27 Sept. 1865.

James Charcey West, subit un second procès pour vol et est acquitté.

Les Grands Jurés présentent les accusations suivantes comme fondées: E. Bourbonnais, 3 accusations pour faux, J.B. Allinotte et T. Lafrenière, 3 accusations de vol P. Labrie, U. Contant, vol, J. C. West, trouvé la nuit dans un magasin, F.X. Senécal, C. Ouimet, W. Irvine et J. Devany, assaut grave, P. Rogers, parjure, J. H. Pyke, enrôlement pour le service étranger.

Les Grands Jurés sont ensuite déchargés.

PROCES BARREAU.

Montréal, 28 Sept.

De bonne heure, la salle était pleine d'une foule immense que l'importance du procès avait attirée. Il y avait plusieurs dames dans les galeries. A l'ouverture de la Cour, l'Hon. M. Cartier est entré, a parlé à Son Honneur le Juge et est aussitôt parti.

STANISLAS BARREAU est traduit à la barre sous accusation d'avoir, le 28 mai 1865, de propos délibéré, tué à Laprairie MARIE-LOUISE SAUVAGE.

T. K. RAMSAY, Ecr., représente la Couronne.

J. H. CLARKE, Ecr. est assis au banc de la défense.

L'autre jour, en annonçant que l'accusé devait subir son procès devant un jury anglais, nous étions dans l'erreur. Le défenseur de l'accusé a fait application pour avoir un jury composé d'Anglais et de Canadiens-Français ; mais il n'a pas réussi. Après que les deux parties en eurent récusé un grand nombre, les jurés suivants, qui comptent au milieu d'eux un Anglais, ne comprenant que très peu le français, sont assermentés: Charles Alfred Brouillet, Frédéric Lavoie, Charles Guimond, Cyprien Grisé, Frs. X. Roy, Antoine Brunet, fils, Bernard Mitoyer, Victor Mallette, Wm. Schiller, Jules Trudeau, Charles Larin, Archibald Ogden.

L'avocat de la poursuite expose la cause, d'abord en français et ensuite en anglais, et relate les circonstances du meurtre, qui nous le croyons, sont assez connues, pour que nous nous abstenions de les rapporter. D'ailleurs, elles ont été rendues publiques dans les colonnes du *Courrier* lors de la perpétration du crime.

JOSEPH JONES, est assermenté.—Je suis Coroner du district de Montréal. J'ai été notifié le 28 mai dernier, et le 29 j'ai fait une enquête sur les cadavres de Marie-Louise Sauvage et de Marie-Justina Moquin, en la paroisse de Laprairie. J'ai vu les cadavres des deux victimes et les blessures qu'ils portaient. J'ai demandé l'assistance des Drs. Dufresne et Brossard de Laprairie. Ils ont fait l'examen interne et externe des deux cadavres.

DELIMA DUQETTE, de Laprairie, est assermentée.—Je suis âgée de 14 ans. J'étais engagée chez Alexis Moquin depuis plus d'un an. Le dimanche du mois de mai, j'étais encore dans cette maison. Le matin de ce jour-là Stanislas Barreau est venu à la maison. C'est le même qui est maintenant à la barre. Il y avait à la maison, moi-même, Marie-Louise Sauvage, Justina Moquin et l'autre petit enfant. Stanislas Barreau est entré par la porte de devant. Marie-Louise Sauvage l'a vu venir. Je sais que Marie-Louise Sauvage l'a vu venir, parce qu'en regardant par la fenêtre, elle a dit : Voilà Stanislas Barreau. J'avais entendu parler de lui auparavant chez M. Moquin. Le prisonnier à la barre est la même personne qui est venue à la maison et que Marie-Louise Sauvage a appelé Stanislas Barreau. En entrant, il a dit bonjour et a demandé où étaient les messieurs Moquin, Marie-Louise Sauvage a dit qu'ils étaient allés à la messe, Ils sont partis pour y aller entre 8 à 9 hs. Stanislas Barreau a dit qu'il était parti depuis 4 heures et qu'il avait faim. Il a dit qu'il venait de la chasse à la Petite-Rivière. Il avait un fusil. Il n'avait pas de gibier. Il a demandé à manger et on lui en a donné. On a voulu lui donner du jambon, mais il a refusé en disant que depuis qu'il était revenu des Etats, il n'en mangeait pas parce qu'il était en remède. Il a mangé du beurre et du pain et bu du thé. Il a demandé pour aller au jardin. Marie-Louise Sauvage lui a dit qu'il n'était pas bien propre, que les allées étaient sales. Ils sont allés au jardin Ils y sont resté quelques minutes. Ils sont ensuite revenus dans la maison. Marie-Louise a haché ses herbes pour la soupe. Le prisonnier a été pour mettre son fusil sur le bois, et il lui a demandé si elle avait besoin de prendre du bois. Elle lui a dit de mettre son fusil derrière la porte que ce serait mieux. Ensuite, il se leva pour partir Marie-Louise Sauvage lui dit : reste donc, M. Moquin va arriver ; il aimerait à te voir et à parler avec toi. Le prisonnier a répondu ; Je ne puis rester, je ne suis pas assez propre ; j'ai des bottes sales. Marie Louise Sauvage a dit ; ce sont des bottes de chasseur. Ensuite, la fille est montée en haut pour arranger un lit pour le prisonnier. Lorsqu'elle fut descendue, il lui dit qu'il ne voulait pas aller se coucher, qu'il allait partir ; alors il alla s'asseoir sur le lavoir. La fille lui dit de prendre garde à son fusil, qu'il allait tomber. Il répondit ; « Je suis maître ici.» J'étais alors dans la cuisine. La cuisine est en arrière de la maison. Après avoir dit ces mots : Je suis maître ici, le prisonnier a pris son pistolet et a tiré un coup sur Marie Louise Sauvage. Elle s'est rendue dans la chambre en criant : Stanislas Stanislas. Elle est allée dans la chambre suivante de la cuisine, c'est la chambre à coucher. Cette chambre est sur l'arrière de la maison. Il y avait un lit, une commode, un lave-mains, une table, une chaise et un coffre derrière la porte. Lorsque le prisonnier a tiré sur Marie-Louise Sauvage, je me suis sauvée dans la chambre sous la table. Dans ce temps-là, Justina Moquin était à une fenêtre et j'avais l'autre petit enfant dans les bras. Je n'ai pas vu si Justina Moquin s'est sauvée dans la chambre avec moi, mais j'ai toujours gardé la petite avec moi sous la table. Le prisonnier a tiré un coup sur moi. C'était un coup de pistolet. J'ai entendu plusieurs coups, J'ai fait la morte sous la table. J'ai vu le prisonnier jeter des couvertures sur les pieds de Marie Louise Sauvage, aller prendre une allumette et mettre le feu à la paillasse. Le feu a brûlé un peu, puis j'ai vu une grosse flamme. Le prisonnier m'a ensuite renfermé dans la chambre en poussant la porte qui conduit à la cuisine. Il y a deux portes à cette Chambre, une de ces portes était fermée et il a fermée l'autre. Je ne l'ai pas revu ce jour là, j'ai resté un quart d'heure, et ensuite je me suis levée avec la petite Lumina, et j'ai appelé Louise Sauvage, par deux fois. Elle ne m'a pas répondu ; elle était morte. J'ai revue Justina Moquin ; elle était à côté de Louise dans la chambre et elle était morte. Ensuite, je suis sortie, et j'ai laissé les deux portes ouvertes, et je me suis sauvée chez Damase Sorel, notre premier voisin.

C'est de derrière la maison de M. Alexis Moquin que l'on voit celle de M. Damase Sorel. Je suis sortie de la maison de M. Moquin par la porte de derrière qui se trouve au pignon de la maison. La porte de la chambre que j'ai laissée ouverte est celle conduisant à la cuisine. La porte qui conduit de la chambre à coucher où j'étais à une autre chambre à coucher est restée fermée tout le temps. C'est vers 10 heures que le prisonnier a tiré sur Marie-Louise Sauvage. Je n'ai pas vu le prisonnier tirer avec son fusil, c'était toujours avec son pistolet. Je ne sais pas quelle sorte de pistolet c'était. Je suis bien positive à dire que la personne qui est venue à la maison ce jour-là est le prisonnier à la barre. Je sais comment il était habillé. Il avait des culottes par carreaux verts et noirs, un habit noir ; un petit chapeau noir avec un ruban noir autour. Il portait une moustache.

Je ne suis retournée à la maison de M. Moquin qu'après qu'il y eut beaucoup de monde revenu de la messe. Je puis identifier les hardes.

ADOLPHE BISSONNETTE, conjoint grand connétable pour le District de Montréal est assermenté : Je produis, maintenant, un habit, une paire de pantalons, une veste et un chapeau noir, feutre, que j'ai eu du prisonnier le 12 juin dernier ; ce sont les mêmes habits qu'il portait lorsqu'il m'a été remis à Kingston. (Les hardes sont montrées au jury.)

DELIMA DUQUETTE est rappelée : Je reconnais ces hardes comme ressemblant à celles que portait le prisonnier, lorsqu'il est venu chez M. Moquin.

Transquestionnée par M. Clarke.

Marie-Louise Sauvage, en appercevant, par la fenêtre, venir un homme a dit : Voilà Stanislas Barreau. Je suis certaine qu'elle a dit ce nom. J'ai demandé à Marie-Louise Sauvage le nom de Stanislas Barreau pour m'en assurer. Le prisonnier parut être ami avec Marie Louise Sauvage. Elle a paru contente de le voir. Le prisonnier ne paraissait pas enivré. Il n'y avait rien de remarquable dans sa conduite, lorsqu'il est entré. Le prisonnier après avoir mangé, est sorti avec Marie Louise Sauvage, toujours en ami. Le prisonnier ensuite se leva pour partir. Il n'est pas parti parce que la fille lui a dit d'attendre M. Moquin. Je suis certaine qu'il n'est pas parti, parce que Marie Louise Sauvage lui a dit de rester. Alors le prisonnier s'est assis sur le lavoir. Il a mit son fusil derrière la porte. Il a laissé son fusil sur le lavoir. Quand il disait qu'il s'en allait, il est allé chercher son fusil derrière la porte. Le prisonnier est allé vers la porte pour sortir avec son fusil à la main. Alors Marie Louise Sauvage lui a dit de rester. Lorsqu'il était assis sur le lavoir et que son fusil lui échappait, Marie Louise Sauvage ne lui a pas parlé d'une manière rude. Il n'avait aucune raison de se mettre en colère. Il ne paraissait pas en colère. Il était parfaitement froid. J'ai tout raconté ce qui s'est passé entre le prisonnier et Marie Louise Sauvage. Marie Louise Sauvage a parlé à Barreau de sa sœur. A venir jusqu'au temps où le prisonnier a tiré, il paraissait être en bonne intelligence avec Marie Louise Sauvage et ils étaient contents de se voir l'un et l'autre. Je suis certaine que Barreau n'a pas demandé à Marie Louise Sauvage d'autre chose qu'à manger.

MOISE BROSSARD, marchand de Montréal, est assermenté :—Le 28 mai dernier, j'étais chez mon père, lorsque vers 10½ heures, le jeune Sorel est entré et a dit qu'un meurtre venait de se commettre chez Alexis Moquin et que le feu était à la maison. La maison de mon père est la deuxième maison, de ce côté, de celle de M. Moquin. Je partis immédiatement avec le domestique de mon père et celui de l'autre voisin, mon cousin. Je ne connais pas les noms de ces domestiques. Nous nous sommes rendus chez M. Alexis Moquin. En arrivant, nous avons aperçu le feu. Environ deux minutes après notre arrivée, je suis entré avec un seau d'eau et les domestiques m'ont suivi. J'ai répandu l'eau sur un lit enflammé et j'ai vu, gisant sur le plancher, les cadavres de deux personnes mortes. Nous avons aussi éteint le feu qui se trouvait près du poële d'où l'on avait tiré des charbons pour les répandre sur le plancher. Le feu se trouvait dans la cuisine et la chambre à coucher. Quand je dis que nous avons éteint le feu, j'entends dire que nous l'avons amorti, car il a pris de nouveau plus tard. La cuisine et la chambre à coucher sont dans l'arrière de la maison. Je ne connaissais pas auparavant les personnes que j'ai trouvées mortes dans la maison. Je suis resté dans cette maison environ trois quart d'heure, jusqu'à ce que le monde de la messe fut revenu, J'ai envoyé mon cousin avertir les messieurs Moquin qui se trouvaient à l'église et je suis resté là jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés. C'est tout ce que je connais de l'affaire.

La défense déclare n'avoir aucune question à poser au témoin.

ALEXIS BEAUVAIS, cultivateur de Laprairie. Le printemps dernier, j'étais engagé chez M. Casimir Brossard à Laprairie. En entendant parler du meurtre, je me suis rendu seul chez M. Alexis Moquin. M. Moise Brossard était là lorsque je suis arrivé. En entrant, j'ai vu Marie Louise Sauvage et Justina Moquin mortes. J'ai trouvé le feu pris au pied de la couchette, à la paillasse, et sur le plancher à différentes places. J'en ai vu devant le poële dans la cuisine, et j'ai aussi vu 3 ou 4 morceaux de bois à moitié brûlés, répandus sur le plancher. J'ai aidé à éteindre le feu. J'ai examiné la maison. En entrant j'ai trouvé une balle près du lavoir. Je l'ai ramassée et je l'ai mise sur le lavoir. Je l'ai examinée et je suis certain que c'est une balle de pistolet. Je n'ai pas cherché autour de la maison, pour voir si quelqu'un était caché. Je connais le prisonnier à la barre ; son nom est Stanislas Barreau. Je l'ai connu lorsqu'il était domestique de M. Moquin.

Transquestionné.—Il y a 6 à 7 ans que le prisonnier est demeuré chez M. Moquin et je le connais depuis ce temps là. Je demeurais alors à environ trois quarts de lieue de chez M. Moquin. Le prisonnier a demeuré chez M. Moquin pendant 4 ou 5 ans en différents temps. Pendant ce temps là, je n'ai rien trouvé de remarquable dans sa conduite. Je n'ai jamais vu le prisonnier sous l'influence des liqueurs.

GUILLAUME GIBEAU, est assermenté.—Je suis cultivateur de Laprairie. Le 28 de mai dernier, deux personnes ont été tuées chez Alexis Moquin. J'ai cherché le meurtrier avec les soldats dans le rang des prairies. Il y a deux petites pointes de bois dans cette place. On voit ces pointes de bois de chez M. Moquin. Elles sont situées en avant de la maison. Elles sont à une distance de 2 milles de la maison. Dans la première pointe on a trouvé des balles et une boite de teinture pour la barbe. Ces balles se trouvaient dans un petit sac de cotil barré. Tous ces objets m'ont été montrés devant le coroner. Je les ai reconnus comme ceux que l'on avait trouvés.

Le grand connétable Bissonnette est amené à la boite.—Je produis maintenant 19 balles, une boite à teinture et un petit morceau de cotil barré. Ces effets m'ont été remis par le coroner Jones le 30 mai. (Ces objets sont montrés au jury.)

GUILLAUME GIBEAU est rappelé.—Je reconnais ces balles, cette boite de teinture et ce morceau de coton, comme les effets que l'on a trouvés dans le bois. Je connais le prisonnier depuis longtemps. Lorsque je cherchais le prisonnier, je savais qu'il avait tué. Le nom du prisonnier est Stanislas Barreau.

Transquestionné.—Je connais ces balles. Je n'ai pas examiné si elles sont de plomb ou d'étain. Je ne leur ai pas fait de marque, mais il est bien risqué que ce soit d'autres, parce qu'elles ont la même forme.

CASIMIR MOQUIN, cultivateur de Laprairie, est assermenté.—Je suis le fils de M. Alexis Moquin, cultivateur. Je demeure avec lui. J'y demeurais le 28, de mai dernier. Le matin je suis parti à 8½ heures pour aller à la messe. Je suis parti avec ma femme, et mon père et ma mère étaient partis un quart d'heure avant moi. J'ai laissé à la maison Marie Louise Sauvage, Délima Duquette et les deux enfants Justina et Lumina Moquin. Je n'ai depuis jamais revu Marie Louise Sauvage vivante. A la sortie de la messe, un quart d'heure après, j'étais à l'auberge où j'avais coutume de mettre mon cheval, lorsque mon beau-frère, Louis Brossard, est venu m'avertir que Marie Louise Sauvage avait été tuée ainsi que ma fille Justina Moquin, et que le feu était à la maison en plusieurs endroits.

J'ai embarqué dans ma voiture avec Paul Boucher et l'on s'est rendu à la maison à la course. En arrivant à la maison, j'ai vu plusieurs personnes. Nous avons débarqué. Je suis entré dans la maison et j'ai trouvé dans la chambre Marie Louise Sauvage et Justina Moquin étendues mortes sur le plancher. Le feu était dans le lit et dans la cuisine devant le poêle. Le feu n'était pas encore tout à fait éteint, et j'ai demandé de l'eau pour l'éteindre, nous avons jeté plusieurs seaux d'eau. Quelqu'un ayant dit que le feu était dans la cave, j'ai ouvert la porte, et j'ai vu qu'elle était pleine de fumée. Ayant ouvert les chassis, je me suis aperçu qu'il n'y avait pas de feu. Alors je suis monté l'escalier et je suis allé dans une chambre à coucher sur le devant de la maison. J'y ai vu un coffre qui avait coutume d'être fermé à clef et qui était défoncé. Dans ce coffre il y eut une petite cassette en bois. Elle contenait de l'argent et quelques copies de testament. Elle n'y était plus. Cette boite contenait $50 en or en pièces de $5 américaines. Il y avait des aigles dessus. Il y avait encore dans la cassette dix ou onze piastres françaises. Il y avait, $140 en 30 sous, en rouleaux de $10. Il y avait environ $150 en monnaies de toutes espèces. Il y avait en tout à peu près $500. On a trouvé cette petite boite le lendemain matin à environ 1 arpent de la maison, derrière un hangard au coin du jardin. La place où la boite a été trouvée, ne peut être vue de la maison, parce que le hangard la cache aux regards. C'est ma mère qui a trouvé la petite boite. L'argent n'y était pas. J'ai revu cette boite et je me suis apperçu qu'elle avait été forcée et ouverte. On a trouvé les testaments à côté de la boite. En cherchant dans la maison, je n'ai rien trouvé. Le soir mon père m'a donné des balles. (Le témoin montre les balles.) J'en ai trouvé une de ces balles enfoncée dans une porte. Je l'ai arrachée. J'ai aussi trouvé une capsule écrasée. L'une des balles que mon père m'a remise, est la balle écrasée.

La Cour s'ajourne à 4 heures jusqu'à demain à 10 hs. a. m.

Montréal 29 sept.

La Cour s'ouvre à 10½ heures.

La salle est remplie d'une foule compacte, et la galerie réservée aux Dames suffit à peine pour le nombre qui s'y presse.

Le prisonnier paraît à la barre avec sa contenance ordinaire et rien ne paraît changé dans sa figure si ce n'est dans l'après-midi, où ses joues colorées d'habitude se sont couvertes d'une légère pâleur.

CASIMIRE MOQUIN, est rappelé.—Je connais le prisonnier à la barre. Je le connais depuis dix ans, il était chez un de ses oncles dans le village de Laprairie et nous l'avons pris chez nous. Dans ce temps-là, il est resté chez nous à peu près un an. La dernière fois, il y est resté une couple d'années. Une couple de mois après qu'il nous eut laissé, il est parti pour les Etats-Unis. Il était connu chez nous sous le nom de Stanislas Barreau. Il y a eu deux ans au premier mai le prisonnier est venu se promener chez nous. Il y est demeuré deux jours. Une partie de l'argent se trouvait dans la maison depuis un bon nombre d'années, et du temps que Barreau était chez nous. Il devait savoir que cet argent était dans la maison. Quelques fois on parlait de cet argent devant lui. Lorsque j'ai examiné la maison, j'ai trouvé des trous de balles dans un dossier d'une chaise, dans le panneau d'une table, et dans un cabaret sous le lavoir où le plancher était déchiré, j'ai vu des traces du passage d'une balle, dans une fenêtre audessous de la plinthe et j'ai trouvé une balle dans la chambre à coucher. J'en ai trouvé une autre dans la porte ; c'est celle que j'ai arrachée. (La boite qui contenait l'argent est montrée au témoin, qui la reconnait. Elle est ensuite montrée au jury.)

Le grand connétable BISSONNETTE est assermenté.—Le 10 juin dernier, Robert Simmonhouse chef de police de la ville de Kingston, m'a remis 21 pièces d'or.

L'avocat de la poursuite s'oppose à la production de ces pièces parce que le chef de police de Kingston n'a pas encore été entendu. Le juge ne fait aucune réponse et le témoin continue ;

Robert Simmonhouse m'a remis 1 $5 de 1802, 1 de 1806, 1 de 1807, 1 de 1809, 2 de 1810, 5 de 1807, 1 de 1808, 1 de 1812, 1 de 1811, 2 de 1812, 3 de 1813, 2 de 1818, 10 piastres françaises, un 3 chelins anglais, un écu espagnol, un écu américain, 2 25 centins, 1 jonc en or, une montre d'argent avec sa chaîne, un petit loquet, un porte-feuille, une bourse en cuir. Tous ces objets m'ont été remis comme ayant été trouvés sur le prisonnier. (Ces objets sont montrés au jury.) Je produis encore 8 $5 en or que j'ai eu, le 1er juin, d'Alfred Gariépy à la Banque d'Epargnes. J'en produis une autre que j'ai reçue de M. Henry Anderson ; elle porte la date de 1809. J'en produis une autre que j'ai reçue de Madame Reyd, portant la date de 1812, une autre que j'ai reçue de Louise Loiseau, portant la date de 1811. J'en produis 3 autres que Jean de Beaufort, sergent, m'a remises le 2 juin, 2 de 1811 et 1 de 1812. (Ces pièces sont montrées au jury.)

Je produis encore $185.50 contenues dans deux sacs tels que je les reçus de Edward Enwright, homme de police, le 30 mai dernier. (Cet argent est montré au jury.)

Je produis aussi une paire de souliers, 1 paire de chaussons, 1 chemise en coton, un jupon en flanelle verte, 1 robe d'indienne et un tablier, qui m'ont été remis par le Dr. R. C. Dufresne, de Laprairie. Je produis encore une paire de souliers, une paire de bas, une chemise de coton, un corset, deux jupons bleus, un mantelet d'indienne et un tablier d'indienne, qui m'ont été remis le 30 mai par le même Dr. Dufresne. Je produis aussi un sac de voyage et un morceau de coton qui m'ont été remis par Casimir Moquin le 13 de juin. Je produis une petite robe en indienne et un petit jupon en flanelle que m'a remis le dernier témoin vers le milieu de juin. (Ces effets sont montrés au jury. Ces hardes ont appartenu aux victimes et elles portent encore des traces de sang.) Je produis un revolver qui m'a été remis par un nommé Norbert Senécal, deux chemises et une paire de chaussons en laine que j'ai reçues de Louise Loiseau. Je produis encore une boite que j'ai reçue de Casimire Moquin. (Ces effets sont montrés au jury.)

Ayant été informé qu'une nommée Louise Loiseau avait déposé de l'argent à la Banque d'Epargnes, j'y suis allé avec elle, et M. Gariépy m'a remis ces huit pièces d'or de $5. J'ai reçu information qu'une fille avait acheté des chaussures chez M. Anderson. J'y suis allé. Il n'a pas voulu me remettre l'argent et le magistrat fut contraint de l'envoyer chercher. Je suis allé ensuite chez Mad. Reyd où une fille avait acheté un chapeau et elle m'a remis un $5 d'or. Deux des pièces qui m'ont été remises par le sergent de Beaufort, lui ont été données en ma présence par M. Henry Morgan.

CASIMIRE MOQUIN est rappelé. Les pièces d'or que l'on me montre maintenant, ressemblent beaucoup à celles contenues dans la petite boite qui nous appartenaient. Je dis qu'elles sont semblables ; parce qu'en 1837 on avait caché des pièces d'or. Plusieurs de ces pièces ont mouillé et sont restées tachées, et celles-ci le sont.

Le sac que l'on me montre est celui qui renfermait de l'argent chez nous. L'argent était dans quatre sacs ; 2 en toile et 2 en coton barré. Une bourse d'indienne contenait $8 françaises. Le sac de toile était un sac à plomb, et l'autre on l'avait fait. (Ces objets sont montrés au jury.)

On montre au témoin des hardes que portait habituellement la servante.

Ce sont les mêmes vêtements que ceux portés par Louise Sauvage, le dimanche où elle a été tuée.

M. CLARKE. Je propose que l'on ne s'enquiert que de ce qui concerne le meurtre.

On montre un porte-manteau. Ce porte-manteau a été trouvé dans ma grange par mon homme engagé Joseph Beauvais, le 11 juin. Je l'ai remis à Mr. Bissonnette le 12 juin.

Le 26 mai, j'ai vu le prisonnier ici, à Montréal, au marché Bonsecours. Il me dit qu'il arrivait des Etats-Unis. Il avait un habit court qui n'était pas tout à fait noir, des pantalons barrés noirs et verts, des souliers blancs.

Les pantalons déjà produits étant de nouveau exposés, le témoin les reconnait.

Transquestionné.—Je ne pourrais dire combien de temps j'avais été sans voir l'argent volé, lorsqu'il m'a été volé. Sept ou huit jours auparavant, j'avais reçu $100, prix d'un cheval que j'avais vendu.

Les vieilles pièces d'or et l'autre argent placé dans ce coffre appartenaient à mon père.

C'est mon père qui avait mis, bien des années auparavant, l'or en question dans ce coffre. Je n'étais pas présent quand cet or y a été placé ; mais je l'ai vu bien des fois. Je ne comptais pas toujours la quantité de piastres contenues dans le sac ; mais je l'avais déjà comptée.

Je puis identifier ces pièces d'or en autant que je vois que ce sont des pièces de la même description et qu'elles portent les mêmes taches que celles contenues dans le sac. Je ne puis pas dire que ces marques sont infaillibles, mais je n'en ai jamais vu d'autres semblables.

Quand le prisonnier demeurait chez mon père, il était grand ami avec Marie Louise Sauvage.

Il est vrai que le prisonnier a été attaqué de fièvre pendant son séjour chez mon père, et c'est Marie Louise Sauvage qui l'a soigné.

Je n'ai jamais eu connaissance que le prisonnier se soit pris de querelle avec Marie Louise Sauvage.

En supposant qu'il n'y eut qu'une petite fille en bas et que Marie Louise Sauvage eut été au second étage, il est encore difficile de croire qu'un homme eut pu enlever la boite contenant l'argent, dans une autre chambre. D'abord il aurait fallu faire du bruit pour défoncer le coffre, et le voleur aurait été obligé de passer par la fenêtre qui se trouve à une hauteur de 10 pieds. La maison de mon voisin le plus proche est de 2½ à 3 arpents de chez nous. Pendant tout le temps que le Barreau a demeuré chez nous, il ne faisait pas un usage immodéré des liqueurs fortes ; il en prenait, mais ne s'enivrait pas. La dernière fois que Barreau est venu chez nous, il y a deux ans, le coffre était dans la chambre à coucher sur le devant de la maison, et il n'a pas été dérangé depuis ce temps là. Comme il avait été élevé chez nous, nous le laissions rôder partout en toute confiance. La dernière fois que je l'ai vu au marché, à Montréal, il m'a invité à aller diner chez lui avec un de mes beau-frères. Lorsqu'il m'a rencontré, il m'a rencontré en ami, comme une personne qu'il estimait beaucoup.

Ré-examiné.—Le coffre n'était pas défoncé quand je suis parti pour aller à l'église.

ALEXIS MOQUIN, cultivateur de Laprairie, est assermenté.—Je suis le père du dernier témoin, qui demeure avec moi. Le dimanche matin, le 28 mai, je suis parti vers 8½ heures avec ma femme pour aller à l'église. Mon fils et sa femme sont partis un quart d'heure plus tard. Il n'est resté à la maison que Marie Louise Sauvage, Délima Duquette et mes deux petites filles. Pendant que j'étais à l'église mon neveu Louis Brossard est venu me dire que le feu était à ma maison et que ma servante Marie Louise Sauvage, et ma petite fille, Justina Moquin, avaient été tuées. Je me suis rendu de suite à la maison. J'y ai trouvé ma servante et ma petite fille mortes, et le feu à ma maison a deux places, dans la chambre où *la Louise* était morte, et dans la cuisine. Après avoir vu le feu, je suis allé dans ma chambre à coucher sur le devant de la maison et j'ai trouvé que le coffre avait été défoncé. Il n'était pas défoncé quand je suis parti pour l'église. Il était fermé à clef. Cette petite boite, contenait environ $500 de différentes monnaies ; savoir : $200 en or, de $10 à $11 françaises, $440 en 30 sous en rouleaux de $10, à peu près $150 dans 4 sacs. Je n'en vois que deux ici.

Cette petite boite qu'on me montre, est celle qui se trouvait dans le coffre dans ma chambre à coucher. Les pièces d'or qu'on me montre sont directement celles qui se trouvaient dans le coffre ; elles sont tachés. Mon or était renfermé dans cette petite bourse de cuir. Les deux sacs qui se trouvaient dans la petite boite. Je n'ai plus revu les deux autres.

Je connais le prisonnier à la barre. Son nom est Stanislas Barreau. Il y a dix ans, je l'ai pris chez moi. La première année, il a été chez moi pour son entretien. L'année suivante, il a été chez mon fils, Alexis Moquin, afin qu'il fit sa première communion, parce qu'il était plus proche de l'église. Ensuite il est revenu chez moi et y est demeuré deux ans.

Dans le temps que le prisonnier était chez moi, j'avais l'or qui est ici maintenant, et il savait que je gardais toujours de l'argent chez moi. La boite qui contenait l'argent restait toujours dans ma chambre à coucher.

Transquestionné.—Le coffre se trouvait vis-à-vis le chassis de ma fenêtre à coucher. De ma fenêtre à aller au sol, il y a 12 pieds.

Un homme se trouvant dans ma chambre à coucher, et ma servante en haut, pouvait aisément défoncer le coffre qui est très mince, et voler la petite boite où se trouvait l'argent.

La manière avec laquelle cette réponse du témoin est donnée, excite l'hilarité des assistants et du prisonnier.

Ma chambre se trouve au côté sud de la maison et la cuisine et la chambre à coucher de mon fils, du côté nord. En sortant de la cuisine, on entre dans la salle et de là dans ma chambre à coucher. L'escalier qui conduit en haut se trouve dans la cuisine devant le poële.

Quand je suis parti pour la messe, l'argent se trouvait dans le coffre, et il y était depuis longtemps. Le coffre dans lequel se trouvait la petite boite est à ma maison. Il est fendu en trois.

Quant à l'or qui est ici, c'est mon or dans tous les cas, quant aux sacs, je suis certain que ce sont les miens. Je pense que les pièces d'or qui se trouvent ici sont celles qui se trouvaient dans le coffre. Je les connais parce qu'elles sont tachées ; pas toutes mais un grand nombre. Cet or a été caché dans la terre dans le temps de la rébellion.

Je reconnais les pièces qui ne sont pas tachées, parce quelles se trouvent avec celles qui sont tachées, et qu'elles étaient ensemble dans la bourse. (Le témoin donne cette réponse de manière à exciter l'hilarité des assistants et du prisonnier à la barre.)

On entre dans la chambre de mon fils par la cuisine et par une autre porte qui conduit de ma chambre à celle de mon fils. Je ne pourrais dire si la chambre de mon fils et la mienne étaient fermées à clef, lorsque je suis parti pour l'église.

La Cour s'ajourne alors pendant un quart d'heure.

LUCIE BROSSARD, épouse d'Alexis Moquin, dernier témoin, est assermentée.—Je reconnais cette petite boite ; je l'ai trouvée défoncée au coin de mon jardin, le lendemain du meurtre. On mettait notre argent dans cette boite ; qui se trouvait dans un coffre. Quand j'ai trouvé la boite, elle était ouverte et vide. J'ai regardé à l'endroit où je l'ai trouvée et je n'ai pas vu d'argent. J'ai emporté la boite à la maison. Le jardin se trouve devant la porte. On ne peut de la maison voir une personne qui serait à la place où j'ai trouvé la boite, parce qu'un hangard empêche.

(*Pour la suite voir la quatrième page.*)

☞ *Voir la 1e et la 4e page.*

La défense n'ayant aucun témoin à produire l'avocat de la poursuite s'adresse au Jury à peu près dans les termes suivants :

La cause sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer, vous retient déja depuis quatre longs jours. Mais ce temps a été bien employé, si l'on considère l'importance de la cause et pour la société et pour le prisonnier, dont les jurés sont les protecteurs. La liberté que le prisonnier a eue dans sa défense, et le secours généreux que lui a donné son éloquent conseil, sont de nature à satisfaire ceux qui doivent le juger, et moi qui suis chargé de la tâche pénible de parler contre un homme que sa malheureuse position rend digne de la pitié. Après une telle défense toute erreur est impossible.

La preuve promise au commencement de la cause est tellement complète et si claire que la défense n'a pas même osé la révoquer en doute. Elle a admis que le prisonnier à la barre a tué Marie Louise Sauvage, mais elle prétend que lors de la perpétration du crime, il était atteint de monomanie, c'est-à-dire en langage légal, qu'il n'était pas responsable de son acte, qu'il n'avait pas l'intelligence nécessaire pour distinguer le bien du mal. Dans ce cas-ci, où est la preuve de folie que la défense est obligée de faire ? L'avocat du prisonnier a déclaré qu'il n'avait pas de témoin à produire ; la raison est bien simple ; c'est qu'il n'a pu trouver dans toute la ville un seul médecin pour jurer que le prisonnier était monomane ou attaqué d'aliénation mentale. Nous n'avons donc que les faits qui se rattachent aux crimes pour porter un jugement sur cette folie supposée. Si on examine les faits, l'on trouve au lieu d'un manque d'intelligence le calcul le plus froid, la préméditation la plus ferme. Le meilleur indice de folie, c'est qu'il n'y a pas de suite dans les actes ; mais dans la conduite du prisonnier on trouve un plan arrangé avec assez de sagacité pour nous faire voir que s'il eut employé les mêmes talents pour se faire une position honorable dans le monde, il aurait parfaitement réussi. Nous voyons d'abord que plusieurs jours avant le crime, il prépare les meilleurs armes, achète la meilleure poudre et les capsules de première qualité, et il part la veille du meurtre en donnant de faux renseignements quant au but de son voyage.

Il se rend chez M. Moquin et passe la nuit dans une grange. On a prétendu qu'il n'avait pas l'intention préméditée de commettre un crime. Comment se fait-il donc qu'il ne se soit pas rendu de suite à la maison ? Son plan était donc d'y arriver pendant l'absence des MM. Moquin, et c'est pour cela qu'il a attendu le départ de ces derniers et de leurs épouses. Il ne voulait donc trouver à la maison que la servante et les enfants ? On nous a dit que l'idée du vol ne lui est venue qu'au moment où il a tiré sur M. L. Sauvage et l'on donne pour raison qu'il aurait pu enlever l'argent lorsque la servante se trouvait à faire le lit dans le grenier. Cette raison ne vaut rien, car l'on voit de suite que s'il eût enlevé l'argent, sans tuer tous ceux qui se trouvaient présents, son vol aurait été connu. Son objet était donc de voler l'argent et de faire disparaître tous ceux qui pouvaient le dénoncer. Pour lui, le nombre des victimes n'était rien ; pour s'approprier une misérable somme de $500, il était prêt à arracher la vie à quatre personnes innocentes. Ce n'est pas là une supposition que je fais. Je dis ces choses d'après les propres aveux du prisonnier. Il a avoué à M. Bissonnette qu'il voulait faire disparaître les traces de son crime. Il est vrai qu'il a dit qu'il ne voulait pas tirer sur l'enfant. Cela peut être ; mais il n'hésitait pas à faire brûler vives ces deux jeunes filles renfermées dans la chambre, les deux servantes étant déjà mortes.

Ensuite nous avons les circonstances de sa fuite. S'il ne savait pas distinguer le bien du mal, pourquoi s'est-il enfui ?

L'éloquent défenseur du prisonnier nous dit que ceux qui sont atteints de monomanie et dont l'idée est de tuer quelqu'un, s'attaquent de préférence aux êtres qui leur sont les plus chers, et il nous a cité le cas d'une femme devenue folle qui a coupé la gorge à ses trois enfants. Mais cette femme ne s'est pas sauvée après cet horrible attentat. Elle est demeurée sur les lieux et les signes de sa folie ont été établis et prouvés hors de tout doute.

On a voulu nous donner comme un acte de folie le fait que le prisonnier s'est rendu à Montréal le lendemain du crime. En réfléchissant vous verrez que cela était dans ses plans. Jusqu'à ce qu'il fût entré dans l'auberge, il pensait Délina Duquette morte, mais ayant appris par les journaux qu'il était découvert, il prend les moyens de se soustraire à la justice. Il entre dans une boutique de barbier, se fait raser les moustaches, et pendant huit jours, se soustrait aux recherches de la police et se trouve tout à coup à Kingston dans le moment même où l'on pensait l'arrêter à chaque instant dans cette ville. Cette fuite méditée avec soin et exécutée avec un rare succès, prouve que le prisonnier a agi avec toute l'intelligence possible.

Il serait inutile de vous parler plus longtemps sur une cause aussi claire ; vous n'avez que deux questions à vous faire ? Le prisonnier a-t-il assassiné Marie Louise Sauvage, Et s'il l'a fait, avait-il assez d'intelligence pour distinguer le bien du mal.

La première question est résolue par les aveux du prisonnier et l'admission de son conseil. Pour résoudre la deuxième, vous n'avez qu'à vous demander pourquoi le prisonnier s'est enfui après avoir commis le crime, s'il ne savait pas qu'il eût violé la loi de Dieu, de la nature et des hommes ?

Son Honneur le Juge s'adresse au Jury dans les termes suivants :

La preuve contre le prisonnier est accablante. Nous avons non-seulement le témoignage d'un témoin oculaire, mais même encore sa déclaration volontaire qui nous a été rapportée par cinq témoins. Jamais depuis que j'ai appelé été à agir comme Juge dans les Cours Criminelles, soit ici ou à Québec, je n'ai rencontré dans une cause un enchaînement de preuves aussi fortes contre un prisonnier.

La défense a voulu faire croire que le prisonnier, lors de la perpétration du crime, était attaqué d'aliénation mentale, mais pourquoi n'a-t-elle pas amené des médecins au soutien de cette assertion. Elle n'en a rien fait. Il faut donc croire que le prisonnier avait toute son intelligence.

Votre devoir maintenant est de délibérer ensemble sur le verdict qu'il vous convient de rendre. On vous a dit que si vous condamniez le prisonnier, en conservant le doute qu'il était atteint de folie, vous seriez sans cesse poursuivis par l'idée que vous êtes ses meurtriers, moi je vous dis que si après la preuve qui a été faite, vous donnez la liberté à cet homme, vous vous le reprocherez toute votre vie.

Les jurés se retirent alors dans leur chambre de délibération. La cour, après avoir attendu environ trois quarts d'heure, voyant que les jurés ne s'accordent pas, s'ajourne jusqu'à 9 heures du soir.

A l'ouverture de la cour, les jurés sortent de la chambre et rapportent un verdict de culpabilité. La figure du prisonnier qui jusque là a été pâle, se colore, mais il conserve toujours la même contenance.

VICTOR MALLETTE, un des jurés : Nous recommandons le prisonnier à la clémence de la cour.

LE JUGE : Pour quelle raison ?

VICTOR MALLETTE. Quoique nous ayions trouvé le prisonnier coupable, on doit toujours avoir pitié de son semblable.

LE JUGE : C'est bien.

Le greffier ayant fait au prisonnier la question ordinaire, s'il n'avait pas quelque chose à demander ou à offrir à la Cour pour que sentence de mort ne fut prononcée, le coupable se met à genoux et dit :" J'aurais une lettre à faire lire et je demande qu'elle soit lue. "

Le greffier donne lecture de la lettre suivante :

A l'Honorable T. C. Aylwin,

" VOTRE HONNEUR,—Permettez-moi, avant que vous prononciez votre sentence contre moi, de déclarer avec respect que mon frère, Charles Barreau, accusé de larcin, est complètement innocent de l'accusation qui pèse sur lui. Je l'ai autorisé à prendre sur l'argent que j'avais à ma maison, qui était ma propriété, la somme de sept louis dix chelins. ainsi qu'une épinglette qui m'appartenait aussi en propre, afin de lui procurer les moyens de se rendre à Washington, dans le but d'obtenir un certificat du docteur qui m'avait donné ses soins pendant ma maladie à l'hôpital Harwood dans cette dernière ville.

" Je dois ajouter que depuis mon incarcération, j'ai été entièrement abandonné de tous, de mes parents, de mes amis, de mon épouse et du Clergé ; je n'ai reçu de consolation de personne.

" C'est un devoir pour moi, cependant, de déclarer que mon défenseur, M. J. H. Clarke est le seul dont les visites aient adouci un peu la tristesse de ma situation. Il a sacrifié bien des moments de son temps précieux à la préparation de ma défense, et ceci sans rémunération aucune et sans y être poussé par mes amis, mais de son propre mouvement et animé par la générosité de ses sentiments.

" C'est pourquoi j'ai cru que je devais lui témoigner publiquement ma profonde gratitude pour tous les services qu'il m'a rendus.

" Mon plus ardent désir a été et est encore que la Cour, le barreau et le public apprennent sa noble conduite à mon égard. Je demande très respectueusement et très ardemment que Votre Honneur ordonne que tous mes effets sans exception, qui sont maintenant sous les soins du Grand Connétable, soient livrés à M. H. J. Clark. C'est le très vif désir et la prière de

" Votre très obéissant serviteur,

" STANISLAS BARREAU."

Ensuite Son Honneur le Juge s'adresse au coupable dans les termes suivants :

Accusé du meurtre de Marie Louise Sauvage, le jury vous a déclaré coupable, et il est maintenant de mon devoir de prononcer contre vous la sentence de mort.

Votre crime est épouvantable, et votre nom sera en horreur longtemps ; ce ne sera pas avant que la présente génération soit disparue de la terre que l'on vous oubliera. Elevé par un brave citoyen de Laprairie, qui ne vous avait jamais fait que du bien, qui vous a donné l'instruction religieuse et qui vous a procuré votre première communion, vous vous êtes rendu chez lui, votre bienfaiteur, le jour de dimanche, lorsque la famille était à la messe, dans le but de voler tout l'argent que vous saviez se trouver dans la maison. Possédé par le démon, pour cacher votre crime, vous avez tué la servante qui vous avait servi [illegible] et qui venait de vous donner à manger. Homme dénaturé et barbare, vous avez, avec un pistolet de six canons, au moment où elle ne s'y attendait pas, déchargé six balles dans le corps de cet infortunée qui n'a pu dire que " Barreau, Barreau," et mourir. Non content de cela, vous avez tué une pauvre petite fille, enfant de la maison, que vous avez vu naître chez votre maître. Il vous fallait commettre un triple meurtre pour réussir à cacher votre crime, et il vous fallait faire périr une autre servante dans la maison. Mais cette fille, sentant sa dernière heure arrivée, a eu le courage de se jeter derrière une table et, après avoir essayé deux décharges de pistolet tirées par vous, meurtrier, la providence, que Dieu soit loué, l'a sauvée, et, à votre surprise, elle a pu donner à votre procès la meilleure preuve de votre forfait. Pour surcroît de précaution vous avez ensuite, après le vol, mis le feu à la maison.

La preuve contre vous est accablante, et le comble y a été ajouté par votre propre aveu.

Malheureux, pourquoi avez-vous jamais laissé votre paroisse et votre Eglise, où vous étiez heureux, content, sans souillure ? Pourquoi vous êtes-vous laissé entraîner par l'appât du gain, et pour des dollars avez-vous fait le métier de brigand en pays étranger ? Rentré dans votre foyer, vous vous êtes montré corrompu et débauché, voleur, incendiaire et assassin.

Maintenant, il n'y a plus d'espoir pour vous sur la terre ; vos jours sont comptés, l'échafaud vous attend pour terminer votre existence.

Mais, dans ce moment terrible, où tous vous abandonnent, il vous reste encore le secours de la religion ; adressez-vous, je vous en prie, à un prêtre, et je vous dirai que c'est seulement, en Notre Rédempteur et Notre Sauveur Jésus-Christ, que vous avez quelque espoir de salut, par le moyen de la prière et de la pénitence. Ecoutez ce qui est écrit :

Liv. 12, 4.—Ne craignez point ceux qui tuent le corps, et qui après cela ne peuvent rien faire de plus.

5. Mais je vous montrerai qui vous devez craindre ; craignez celui qui après avoir ôté la vie, a le pouvoir d'envoyer dans l'enfer ; oui, je vous le dis, c'est celui-là que vous devez craindre.

Mat. 14, 280.—Même sentiment :

La sentence de la cour est celle de la loi :

Que pour le meurtre et la félonie dont vous êtes convaincu, vous soyez envoyé à la prison commune du district et que vous soyez détenu là jusqu'au 17 novembre prochain, et qu'alors vous soyez traduit à la place d'exécution, et être là pendu par votre cou jusqu'à ce que mort s'ensuive.

Et que Dieu tout puissant accorde à votre âme la miséricorde divine.

Pendant tout le temps que le Juge s'adresse au prisonnier, ce dernier demeure impassible et ferme et prête une oreille attentive pour saisir chaque parole que prononce Son Honneur. On n'a rien remarqué d'insolite sur la figure du prisonnier, si ce n'est une vive rougeur qui dura tout le temps que le Juge s'adressa à lui.

La lettre du condamné à Son Honneur le Juge Aylwin contient deux assertions que personnellement nous savons être fausses. Ce sont celles qui ont trait au clergé et à son épouse.

Le lendemain de son arrivée à la prison de Montréal, l'aumonier, le Révd. Messire Villeneuve, s'est empressé de lui donner les consolations de la religion.

Sa femme, un jour, étant venue le visiter, il s'est emporté contre elle et lui a dit de ne plus retourner, si elle ne lui apportait $300.

Mardi, 3 octobre, 1865.

Pierre Labrie, assaut et vol, est trouvé coupable et condamné à un emprisonnement au Pénitencier Provincial pour 3 ans.

Urbain Contant, accusé de complicité avec P. Labrie, dans le même vol, est trouvé coupable.

Théodore Avery Foreman, vol de $45, la propriété de la compagnie du Grand-Tronc. Il est trouvé coupable.

PROCES DE CHARLES BARREAU.

Charles Barreau, frère de Stanislas Barreau, est traduit à la barre, pour subir son procès, sous prévention d'avoir, le 14 Juin 1865, en la cité de Montréal, volé la somme de $28.83, la propriété de son frère (Stanislas), qui était alors en prison attendant son procès pour meurtre.

Le premier témoin appelé est Elmire Montreuil, épouse de Stanislas Barreau. Le témoin est toute habillée de noir avec un grand voile rejeté en arrière de son chapeau. Elle est très émue en donnant sa déposition. Elle dépose à peu près en ces termes :

Le 14 juin dernier, je demeurais sur la rue Visitation. Je suis partie avec le prisonnier le matin de ce jour pour aller rendre visite à mon mari, qui était en prison. C'est le prisonnier qui est sorti le dernier de la maison, qui l'a fermée avec une clef, qu'il a mise dans sa poche. Nous nous sommes rendues en prison. Le prisonnier devait m'attendre à la porte pendant ma visite à l'intérieur. Lorsque je suis sortie, le prisonnier avait disparu. Je me suis transportée chez moi, et je demandai à mes voisins s'ils avaient vu mon beau-frère ; on me répondit qu'on l'avait vu entrer dans la maison. J'empruntai une clef de l'une de mes voisines et j'ai pu entrer dans ma maison. En visitant une commode, je m'aperçus de la disparition de $30 en argent, et d'une épinglette en or qui s'y trouvaient avant mon départ. Le prisonnier savait que j'avais cet argent, parce qu'il était à sa connaissance que j'avais vendu quelques effets de mon ménage. J'ai donné information du vol commis chez moi à O'Leary, et j'appris ensuite que le prisonnier avait été arrêté.

L'argent et l'épinglette sont produits en Cour par le grand connétable Bissonnette.

Le témoin reconnait très-bien l'épinglette ; quant à l'argent, il lui serait difficile de l'identifier ; mais il reconnait très bien un morceau de tapisserie dans lequel on avait enveloppé un rouleau de $10.

Le témoin continue sa déposition.

Le lendemain, je suis, de nouveau, allé à la prison, et je racontai ce qui s'était passé à mon mari ; il me dit que j'avais bien fait de le faire prendre ; qu'il aurait fait comme moi.

Transquestionnée.—Je ne suis pas séparée de bien avec mon mari. Je reconnais très bien l'épinglette et le morceau de tapisserie. Je ne connais pas très bien le prisonnier ; il n'était arrivé que depuis quelques jours des Etats-Unis.

TOUSSAINT LAFEUILLADE, Connétable, dépose ; Le 14 juin dernier, j'ai été informé qu'on avait commis un vol chez Mme. Barreau et que l'on soupçonnait le prisonnier à la barre d'avoir connaissance de cette action. D'après la description que l'on m'en avait fait, je me rendis à la station Bonaventure où j'arrêtai le prisonnier. Il nia s'appeler Barreau et dit se nommer Mireau, et que son intention était d'aller à Troy, ayant pris des billets pour cette place. Le prisonnier fut amené à la police, et O'Leary trouva les effets volés sur sa personne.

J. O'Leary est appelé et corrobore les faits ci-dessus.

M. Desrosiers, Clerc du Bureau de Police, est aussi appelé et dépose qu'en la présence du magistrat de police, le col. Ermatinger, le prisonnier s'est avoué coupable du vol dont on l'accuse.

M. Boyd s'adresse au Jury.

Après la charge du Juge, le prisonnier est trouvé coupable par les Jurés.

Sur motion de M. Ramsay, le représentant de la Couronne, le Juge condamne le prisonnier à 2 ans au pénitencier.

Et la Cour s'ajourne.

Mercredi, 4 oct.

A l'ouverture de la Cour, Son Honneur le Juge Aylwin dit qu'il reçoit, à l'instant même, une lettre lui annonçant la mort de l'une de ses parentes ; et comme il est obligé de s'absenter pour quelques jours, il ajournera la Cour jusqu'à midi pour prononcer quelques sentences. Son Honneur le Juge Mondelet le remplacera.

A midi. Son Honneur le Juge Aylwin prend place sur le banc et prononce les sentences suivantes sur motion de T. K. Ramsay, Ecr., avocat de la Couronne.

Urbain Contant, vol sur la personne, second degré, six mois de prison aux travaux forcés.

James Chancey West, vol, 2 ans de pénitencier.

Théodore Avery Foreman, détournement d'argent, 2 ans de pénitencier.

Henri Beaumont, vol chez Lyman et Savage, 3 ans de pénitencier.

Son Honneur le Juge Aylwin quitte le banc et est remplacé par Son Honneur le Juge Mondelet.

La Cour s'occupe du procès de 5 individus concernés dans l'enlèvement de George N. Saunders, à Montréal, le 7 août dernier. Nous le rapporterons mardi prochain.

Liste des sentences prononcées aux Trois-Rivières, par Son Honneur le juge Polette samedi de la semaine dernière à la clôse de la cour criminelle.

Jacques Voligny, sur deuxième conviction de vol ; 5 ans de détention au pénitentier provincial.

Bruno Houle, sur 4 indictemens pour vol, 3 ans au pénitentier provincial,

Antoine Touvelin dit Francœur ; sur 4 indictements pour vol—huit ans au pénitencier.

Hyacinthe Gauthier, pour vol—2 mois de prison, aux travaux forcés.

Joseph Clairemont pour vol ; deux mois de prison aux travaux forcés.

Joseph Bonneville, vol avec effraction, l'accusé ayant déjà subi une longue détention n'est condamné qu'à six mois de prison.

Louis Lavergne, assault 1 mois de prison.

Urbain Petrus, Zéphirin Petrus et Joseph Petrus ; assault sur un huissier, quinze jours de prison et cinq piastres d'amende chacun.

Jean Evangeliste Sicard dit Carufel, larcin, un mois de prison.

Joseph Dupereau dit Lafosse, jeune délinquant, ayant déjà subi une longue détention, un mois et demi de prison.

Jean Gauthier dit Gentes ; assault grave sur sa femme ; six mois de prison.

Le même Jean Gauthier dit Gentes ; assault sur sa fille Léa, avec intention de viol ; vingt-trois mois de prison, après l'expiration de sa première peine, travaux forcés.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Vendredi, 6 Octobre, 1865.

La peine de mort.

Chez tous les peuples, dans tous les siècles, les grands coupables, les meurtriers, ont été vus avec exécration. Les premières nations civilisées ont statué les peines les plus rigoureuses contre l'homicide volontaire, et leur exemple a toujours été suivi depuis. L'homme, appelé à vivre en société, a senti en effet, dès l'origine, la nécessité de se soumettre à des lois communes, et d'investir un chef d'une puissance capable de les faire mettre à exécution. Mais comment faire exécuter la loi, si on peut l'enfreindre impunément ? Elle n'est plus qu'un vain mot, si l'on cesse de la regarder comme une règle établie par l'autorité légitime, imposant à chacun l'obligation de faire ou de ne pas faire certaines choses, avec stipulation de peines *proportionnées à la gravité des infractions.* Aussi les législateurs les plus sages ont-ils reconnu l'opportunité de châtier les violateurs de la loi, et sanctionné la peine de mort comme indispensable à la répression de certains crimes ; et l'expérience de plusieurs milliers d'années est là pour nous démontrer qu'elle est nécessaire au maintien de l'ordre public, à la protection des individus. En Allemagne, au 18me siècle, on a aboli temporairement la peine de mort ; le résultat de ce triomphe passager d'une philantropie mal appliquée a été d'accroître les crimes énormément de sorte qu'il a fallu relever les vieux échafaudes, car il n'y avait plus de sûreté possible pour le citoyen.

Ces quelques réflexions nous sont suggérées par la lecture d'un écrit publié sur le *Pays* de Montréal, dans lequel l'auteur se prononce ouvertement contre la peine de mort, et émet des opinions, qui doivent être loin de rencontrer l'approbation des honnêtes gens. Ce n'est pas pour la première fois que le principal organe des partisans du *progrès* exhibe devant le public ses idées fausses et ridicules touchant la punition des coupables ; déjà, il nous a donné une preuve évidente de ses sympathies pour les scélérats, et de ses doctrines anti-sociales ; mais cette fois-ci il revient à la charge avec plus d'ardeur que jamais. Le fond de son argumentation semble consister en ce qu'il regarde la peine qu'on inflige au meurtrier, aussi immorale que le meurtre même, et qu'il n'est pas plus permis à la société de tuer, qu'à un individu d'ôter la vie à son semblable.

Une doctrine aussi absurde, dans la bouche d'un démocrate pur sang, ne doit surprendre personne ; mais l'écrivain en question apporte en faveur de sa thèse des raisons si étranges, que nous ne voulons pas les laisser passer sans faire quelques légères remarques.

D'abord il ne faut pas s'y prendre à deux fois pour concevoir l'efficacité de l'échafaud à empêcher les meurtres, car lorsque l'on exécute un coupable, ce n'est pas tant pour le punir, que pour inspirer l'horreur et l'épouvante à ceux qui voudraient l'imiter. Eh bien ! si aujourd'hui même, lorsque l'assassin ne peut s'empêcher, en méditant son attentat, de songer au sort affreux qui l'attend, il ne se passe guère un mois, sans que l'on ait à enrégistrer le récit d'actions, qui font frémir par leur atrocité ; que sera-ce lorsque le malfaiteur aura la certitude de ne pas être mis à mort, quand même la justice l'atteindrait, et que tout au plus, il pourra craindre de se voir confiner dans une prison pour le reste de ses jours, si jamais les opinions du *Pays* devenaient loi.

Si les mauvaises passions n'altéraient pas les principes de la morale, de la justice ; si l'influence de la religion était plus étendue, moins controlée, la peine de mort, ne trouvant plus son application, disparaîtrait d'elle-même. Mais ce n'est pas à une époque comme la nôtre, où le crime prend sans cesse des proportions alarmantes, qu'il faut faire disparaître un châtiment, qui, malgré sa rigueur, est impuissant à le prévenir. Aux grands maux, les grands remèdes, dit le proverbe ; n'allons pas, par une imprudence, une démence inconcevable, négliger la maladie, juste au moment où elle sévit avec plus de violence.

Pourtant le *Pays* nous déclare, le plus sérieusement du monde, que la peine de mort est un meurtre juridique, qu'elle multiplie le crime, au lieu de le faire disparaître, qu'enfin il faut de toute nécessité qu'elle soit abolie, et remplacée par l'emprisonnement perpétuel. A l'œuvre donc assassins, voleurs de grands chemins, jaloux, envieux, exercez vos brigandages, assouvissez vos haines, massacrez vos semblables, ne craignez pas pour votre vie, on vous ôtera peut-être la liberté, mais vous vivrez, et qui vous dit que plus tard, avenant le triomphe définitif de la Démocratie, les amis de la liberté n'iront pas, animés d'une charité toute fraternelle, vous tirer de vos cachots !

Evidemment jamais doctrine plus contraire à l'ordre public ne peut être prêchée, rien de plus anti-social que la répression du crime à la manière du *Pays* ; c'est une doctrine qui sent le rougisme à 10 lieues à la ronde ; on reconnait son origine à l'odeur qui s'en exhale ; on voit qu'elle émane de cet égout infecte, appelé Institut Canadien, véritable foyer de corruption intellectuelle, où des jeunes démagogues sans cervelle vont puiser, pour établir sur leurs feuilles salies, des plats d'idées, semblables à celui que le *Pays* vient de nous servir à propos de la peine de mort.

Mais ce qu'il y a de plus singulier dans toute l'affaire, c'est que l'éminent écrivain du *Pays* soutient son opinion en prétendant s'appuyer sur l'enseignement de Jésus-Christ Nous ne ne nous hasarderons pas à contester l'explication qu'il a pu donner touchant certaines paroles, certains actes de notre divin Sauveur : nos lumières théologiques sont trop restreintes pour cela, ce qui, après tout, est bien simple puisque *nous n'avons jamais porté la soutane* ; nous nous contenterons de rappeler à notre savant auteur, qu'il y a certainement un endroit de l'Evangile, où J.-C. admet formellement la peine de mort contre les criminels ; du moins si l'on s'en rapporte aux commentaires de St. Jean Chrysostôme, de St. Ambroise, et d'un grand nombre d'autres docteurs de l'Eglise, dont l'opinion, dans tous les cas, vaut bien celle d'un rédacteur du *Pays*, sur une question comme celle là. En effet, ou Jésus Christ s'est contredit quelque part, ou bien toutes les interprétations des théologiens respectables (celui du *Pays* excepté) sur certain texte de l'Ecriture, sont fausses et erronées. Il faut admettre une de ces deux hypothèses, car autrement la peine capitale subsistera, hormis toutefois qu'on ne prenne une autre arme que l'Evangile pour la combattre.

Réellement, illustre auteur, si vous n'étiez pas théologien, nous serions tenté de croire que vous plaidez votre propre cause : on ne craint la justice, que quand on a des raisons pour la craindre, et à vous entendre, on est porté à s'imaginer que vous êtes un de ces êtres, comme il s'en rencontre malheureusement trop souvent, qui méditent quelque coup hardi, une révolution peut-être, et qui voudraient se débarrasser de ce fantôme de peine capitale, qui vient troubler la douceur de leurs rêves démocratiques, de ce bourreau infâme, qui attend tout citoyen coupable de haute trahison, s'il vient à échouer dans ses projets. Dans tous les cas, vous pouvez être certain d'une chose, c'est qu'un journaliste y perd toujours à épouser la cause du crime et du mépris des lois, surtout dans notre pays, où, grâce à Dieu, le nombre des scélérats est encore très-limité.

Comme tout le monde doit s'en apercevoir, nous n'avons aucunement cherché à faire une réfutation en règle des fausses opinions émises par notre auteur : la besogne nous a paru trop forte ; car ceux qui ont eu connaissance de l'article en question, (pardonnez, lecteurs, si nous supposons que quelques-uns d'entre vous lisent le *Pays*,) ont pu constater qu'il n'y a guère de paragraphe qui ne renferme une erreur grossière, dans le cours de cet écrit admirable, dans lequel un ami du progrès, des lumières, de la civilisation, de la liberté, un ami enfin de toutes ces grandes choses, que les badauds du libéralisme proclament sans comprendre, nous montre, avec une éloquence chaleureuse, le haut intérêt, si non l'estime, qu'il porte à des monstres à face humaine tels que les meurtriers. Et si nous avons fait quelques observations, c'est pour attirer l'attention du lecteur intelligent et impartial sur les principes de nos braves amis les rouges, tout en laissant faire ses propres réflexions sur ce que deviendrait la société, si ces messieurs venaient un jour a bout de s'attacher la majorité du peuple, de faire la loi, en un mot de faire prévaloir leurs idées. Car le fait est que l'abolition de la peine capitale, est un nouvel article, que la Démocratie veut insérer dans son programme, un fleuron de plus qu'elle veut ajouter à sa couronne flétrie. Sur son front hideux, où brillent le cynisme et le déshonneur, où est écrit en gros caractères rouges, ces mots pleins de signification : JUGES DE PAIX ÉLECTIFS, PARLEMENTS ANNUELS, ABOLITION DES DÎMES, ANNEXION AUX ÉTATS-UNIS, on lira désormais cette autre devise, digne d'accompagner les quatre précédentes : ABOLITION DE LA PEINE DE MORT.

—Durant la dernière session, M. le grand-vicaire Laflèche a été appelé devant le comité de colonisation et d'immigration, pour dire ce qu'il connait des territoires qu'on appelle du Nord-Ouest. Pendant douze ans, de 1844 à 1856, M. le grand-vicaire a habité cette partie du continent, annonçant l'Evangile au milieu des peuplades sauvages. On conçoit que le témoignage d'un tel homme doive avoir du poids dans les circonstances ; aussi, attend-on avec hâte le rapport du vénérable missionnaire dont on annonce la publication pour bientôt.

—Le *Mercury* de Québec publie que l'on rapporte que M. Hatheway, membre du gouvernement du Nouveau-Brunswick, qui visitait le Canada, il y a quelques semaines, en compagnie de M. Anglin, son collègue, aurait dit depuis qu'il est de retour dans les Provinces-Maritimes, que d'ici à moins d'un [illegible] mois le Nouveau-Brunswick recevrait une offre du Canada plus favorable que les arrangements de Québec.

Pour le moment nous ne notons cette nouvelle que pour faire voir que la question de la Confédération occupe toujours les esprits dans les provinces d'en bas. Quant aux modifications que l'on annonce dans le projet tel qu'il existe aujourd'hui, nous ne savons jusqu'à quel point il faut y ajouter foi.

L'ouverture des cours de Droit et de Médecine de l'Université Laval a eu lieu mercredi.

A 9½ heures du matin, toutes les autorités en grand costume ainsi que les élèves ont dû se rendre à la chapelle du Séminaire pour y assister à la messe.

A la suite de cette cérémonie religieuse on a dû faire dans la grande Salle de l'Université la distribution du prix du prince de Galles et de plusieurs diplômes.

Les travaux des nouvelles constructions, nous dit le Journal de Québec, ont été poussés avec tant d'énergie que les nouveaux appartements nécessaires sont terminés. Cela a donné moyen de convertir en chambres pour les élèves les appartements communs de l'ancien pensionnat, qui se trouvent maintenant transférés dans la nouvelle aile. Un salon de 60 pieds sur 50, éclairé sur trois côtés par douze grandes fenêtres, est destiné à la récréation de ces messieurs. Au-dessous, un réfectoire de 60 pieds sur 40, est calculé pour donner place à autant d'élèves que pourra en loger le pensionnat tout entier quand il sera été complété suivant son plan primitif.

Comme on le voit le *comfort* ne fait pas plus défaut que le reste. La bibliothèque, les musées, les collections de toutes espèces offrent un vaste champ à l'étude de nos jeunes compatriotes et si avec des professeurs aussi habiles ils ne deviennent pas des hommes éminents dans leur profession ils auront certainement de grands comptes à régler avec la société et avec leurs bienfaiteurs.

Exposition du Comté de Bagot.

Nous avions le plaisir d'assister, mercredi, à l'exposition agricole du comté de Bagot qui eut lieu à St. Liboire.

Malgré le temps défavorable qu'il a fait une partie de la journée, nous y avons rencontré un immense concours de cultivateurs venus de toutes les paroisses du comté. Nous n'en avons pas été surpris ; nous connaissions d'avance tout le zèle des membres de la Société d'agriculture de ce comté et nous savions que nous allions assister à l'exposition d'un comté dont la société est la deuxième dans le pays par le nombre de ses souscripteurs et le chiffre de sa souscription. Pour la présente année, le nombre des souscripteurs est de 800 et le nombre des entrées à l'exposition était de près de 600. Ces chiffres nous disent les succès de cette société d'agriculture.

L'Exposition a eu lieu cette année comme l'année dernière, sur la belle ferme de Urgèle Desmarais, écuier, un de ces intelligents cultivateurs auxquels la société d'agriculture doit sa prospérité. Les objets exposés étaient en grand nombre et de qualité supérieure. Une visite autour du terrain de l'exposition nous a permis de constater que les cultivateurs du comté de Bagot avaient la palme sur leurs confrères des autres comtés dont nous avons pu voir les expositions, dans la classe bovine et la classe chevaline. Nous allons tâcher de mentionner les échantillons les plus remarquables que nous avons observés dans chaque classe. L'espace dont nous pouvons disposer nous forcera pourtant de taire bien des noms que nous aurions voulu citer. Nous allons d'abord donner les noms des Directeurs de la société. C'est à eux, pour une bonne part, que revient l'honneur du triomphe agricole que Bagot a remporté mercredi, parce que c'est à eux qu'est dû le succès de la société d'agriculture.

DIRECTEURS.—M. Urgèle Desmarais, de St. Liboire, président, M. A. Bouchemin, de St. Pie, vice-président, P. S. Gendron, écr., N. P., de Ste. Rosalie, Secrétaire, M. Léon Choquette, de St. Hugues, M. Le Valcourt de St. Simon, M. F. X. Mathieu de St. Dominique, M. Le. Ouimette de Ste. Hélène, M. Louis Lebœuf, de St. Ephrem d'Upton, M. Olivier Cordeau, de St. Théodore d'Acton, et M. Edouard Leclère de St. André d'Acton.

ESPÈCE CHEVALINE.—Les juges étaient MM. Régis Délâge, de Laprésentation, Ambroise Délande de St. Dominique, et Antoine Bernard de St. Théodore d'Acton.

Les chevaux étaient en grand nombre sur le rond et au dire des connaisseurs offraient des types de la plus belle espèce. Le nombre des entrées etait de 183, comprenant 44 entrées pour la meilleure jument et 40 pour le meilleur poulain de l'année. Le bel étalon de M. Bénonie Végiard, de St. Simon, a remporté le premier prix. Ce cheval n'était pourtant pas d'une taille extraordinaire, mais il se faisait remarquer par la beauté de sa forme. Il possède une qualité qu'on a prise en considération pour lui accorder le premier prix ; il est fort trotteur. Il est certain que l'étalon de M. Thomas Larue, de St. Simon, a une plus belle apparence que tous ceux qui ont paru sur le rond. Il est d'une taille démesurée et d'une perfection de forme remarquable, l'an dernier il a remporté le premier prix, croyons-nous, cette année il n'a eu que le second. Le troisième prix, l'étalon de M. Jacques Gendron, de Sainte Rosalie, n'avait ni la taille du cheval de M. Larue, ni l'élégance du cheval de M. Végiard, on pouvait même lui reprocher un défaut en ce sens, d'avoir un col trop court, malgré tout, il réunissait à peu près toutes les qualités que les cultivateurs devraient exiger d'un reproducteur. Il est de race canadienne. Parmi les juments il y avait des échantillons de la plus belle espèce, on peut en dire autant des poulains, il y a donc lieu de croire que tout Bagot pourra avoir bientôt des chevaux supérieurs.

ESPÈCE BOVINE.—Les juges étaient MM. Joseph Deselle de St. Théodore d'Acton, Alexis Gosin, de la Baie du Febvre, le nombre des entrées était de 98.

Nous croyons pouvoir dire en toute justice que dans cette espèce les cultivateurs du comté de Bagot surpassent ceux des comtés voisins. Les races qui y étaient représentées sont les Devons, Durham, Hereford et Ayrshire. Le type le plus pur de l'exposition était le taureau de l'année de M. Desmarais, croyons-nous. Au dire des connaisseurs l'exposition provinciale de cette année n'a rien offert d'égale au jeune taureau de M. Desmarais. Plusieurs veaux de l'année, 3 à 4 paire de bœufs que nous avons surtout remarqués ainsi que quelques vaches à lait, mériteraient d'être mentionnés, mais nous n'avons pu nous procurer les noms des propriétaires.

ESPÈCE OVINE.—Les juges pour cette espèce ainsi que l'espèce porcine étaient MM. Antoine Casavant de St. Dominique, Antoine Millet de St. Guillaume d'Upton et André Belhumeur de St. Hugues. Le nombre des entrées était de 75.

Les moutons étaient bien beaux sans doute : aujourd'hui on est à peu près certain de rencontrer partout le pays des moutons remarquables, tant il est vrai que les améliorations dans cette espèce ont été universelles. Nous croyons que St. Hyacinthe ou Rouville pourrait reclamer l'avantage sur Bagot dans l'espèce ovine et pour nous nous, serions assez disposé à le leur accorder. Il n'y a pas à contester pourtant que certains échantillons, tels que le bélier exhibé par P. E. Roy, écr. de St. Pie et qui a remporté un prix à l'exposition, à Montréal, étaient d'une qualité supérieure.

ESPÈCE PORCINE.—Il y avait plusieurs sujets très remarquables. Nous mentionnerons seulement le cochon de deux ans de M. Urgèle Desmarais, dont le poids est de 787 livres et le cochon du printemps de M. Médard Lépine, de St. Liboire, comme étant ceux qui ont surtout attiré l'attention.

ETOFFES, TOILES, PRODUITS DE LA LAITERIE, ETC.—Les juges étaient MM. Hilaire Mathieu et Louis Michon de Laprésentation. Dans ce département nous avons vu des étoffes légères ou croisées, des flanelles, des toiles, de première qualité. Certains effets tels que les couvertes en laine de M. Olivier Roberge de St. Pie, les bas et la laine en écheveaux qui portaient le No. 37 étaient surtout remarquables. Le savon fait par Madame Paul Girouard, de St. Pie, qui a remporté le premier prix était d'une beauté bien digne de mention. Enfin nous ne finirions plus si nous voulions énumérer tous les objets remarquables que nous avons admirés au concours agricole de Bagot, nous renvoyons le lecteur à la liste des prix que nous publions aujourd'hui, il y trouvera les noms de personnes qui avaient exposé des objets d'une qualité plus qu'ordinaire parce que dans chaque classe les prix ont été bien disputés.

DINER.—Cette fête agricole s'est terminée par un diner offert aux juges de l'exposition et à quelques invités. Ce diner eut lieu chez M. Desmarais. Il était six heures lorsque l'on se mit à table. Il y avait à peu près cinquante couverts. M. Desmarais, président de la société, occupait le haut bout de la table ayant à sa droite M. Benjamin Ouimet, d'Upton, premier président de la Société d'Agriculture du comté de Bagot.

La salle où avait lieu le diner avait été décorée pour la circonstance de feuillage et de verdure qui lui donnaient un aspect réjouissant. Les tables étaient bien fournies.

Madame Desmarais, notre aimable hôtesse peut se féliciter d'avoir provoqué les éloges les plus mérités pour l'habileté avec laquelle étaient apprêtés les mets qu'on nous a servis. Au dessert les santés d'usage furent proposées et bues avec enthousiasme et force discours. Nous mentionnerons les suivantes : A notre Gracieuse Souveraine ; à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement ; à l'hon. M. Laframboise ; aux juges de l'exposition ; Aux Sociétés Sœurs ; à la Colonisation ; à la Presse ; aux Dames. MM. Desmarais, Ouimet, Pilon, Vandandaigue, Mathieu, Gosin, Fontaine, Mercier et quelques autres répondirent à ces santés. On se sépara vers minuit après avoir passé une délicieuse soirée partagée en gais propos, joyeuses chansons et patriotiques discours.

Fête Religieuse.

—Lundi dernier, la paroisse de St. Marie Monnoir, était témoin d'une de ces fêtes qui font impression et reposent des fatigues de la vie active. Le grand Vicaire Crevier dont le zèle brulant et l'ingénieuse charité sont si connus venait de terminer la construction d'un Hopital et en faisait la bénédiction Solennelle sous le nom de «Hospice de la St. Croix ».

La fête annoncée à l'avance fut solennelle par la foule nombreuse qui remplissait l'enceinte sacrée, et touchante par la beauté des cérémonies dont nous eûmes le spectacle. Avant la messe chantée à l'Eglise Paroissiale, on bénit une statue de N. D. des Douleurs, qui sera placée dans le nouveau Sanctuaire de l'Hopital, ce lieu où toutes les misères humaines sont bienvenues, devait en effet, avoir pour Protectrice et Patronne la Mère des Douleurs, c'est une belle et touchante idée !

La grand' Messe finie, Mr. le grand Vicaire Raymond, Supérieur du Collège de St. Hyacinthe, dans une pieuse et éloquente instruction, assura la Paroisse, que cet asile de charité, serait pour elle une source d'abondantes bénédictions, et donna au Fondateur le tribut d'éloge qu'il mérite à si juste titre.

La bénédiction d'une cloche destinée à l'Hopital était terminée, tout le clergé et le peuple se mit en procession, défila devant le Couvent, des Sœurs de Laprésentation, aux accords joyeux de la bande de musique du collège, et portant solennellement la statue de N.D. de Pitié. Le nouvel oratoire fut béni ainsi que l'établissement par le grand Vicaire Crevier lui-même. Cette œuvre fruit de tant de fatigues de dépenses et d'inquiétudes de sa part, il voulait la présenter lui-même au Seigneur en témoignage de son ardente charité et s'en dépouiller en faveur des pauvres. Le Seigneur qui considère comme faite à lui-même la plus légère faveur accordée a un de ses membres souffrants, a sans doute accueilli favorablement l'amoureuse offrande de ce véritable ami des pauvres et lui tient en réserve, une récompense, suivant toute l'étendue de ses divines promesses. (COMMUNIQUE).

Camp de Laprairie.

1er Octobre, 1865.

Mon cher Rédacteur,

La *Commune* de Laprairie est encore le théâtre de nos évolutions. La mort n'est pas encore venue éclaircir nos rangs, mais le nombre des malades s'est beaucoup accru, surtout dans les deux camps anglais. Hier soir nous étions mis en émoi par la nouvelle qu'un de nos compagnons venait de se blesser grièvement avec une bayonnette. Quelques instants après le blessé arrivait porté sur un brancard par quelques amis. Nous apprenions en même temps que ce jeune homme dont le nom est Brault, (de Montréal) en voulant éloigner un chien, s'était lui-même percé la cuisse avec sa bayonnette. On m'a dit depuis que la blessure est profonde de près de deux pouces et qu'elle demande beaucoup de soins, bien qu'elle ne soit pas dangereuse.

Le matin nous avons eu la messe militaire en plein air. Hier nous avons laissé les tentes et ce matin la messe a été dite par M. le curé de Laprairie dans le carré qui se trouve en front de nos casernes. L'autel avait été élevé sous le portique d'une petite bâtisse à l'extrémité nord-ouest du carré; tout le devant de la maison était tapissé de verdure et de quelques jeunes érables aux feuilles rougies par les nuits d'automne; des pavillons, entr'autres le pavillon français, avaient été prodigués, et des armes en faisceaux avaient été placées à chaque côté de l'autel. Le tout avait un aspect des plus grandioses.

Avant le commencement du service divin le commandant Wolesey vint prendre place devant l'autel. Tout le monde sentit la délicatesse du procédé.

En montant sur l'autel M. le curé nous adressa quelques paroles qui firent une vive impression sur tous les cœurs. «Vous allez, « dit-il, assister à la sainte messe. L'Eglise « célèbre aujourd'hui la fête de St. Michel, « chef des milices célestes, et le saint sacri« fice va être offert pour vous, mes amis, afin « que le Dieu des armées en descendant sur « cet autel répande sur vous les grâces qui « vous sont nécessaires pour fournir une car« rière de bonheur, de gloire et de vertus.» Nous étions alors sous les armes et formés en carré devant l'autel. La messe fut dite au milieu de la plus vive émotion; lorsqu'au moment de l'élévation nous reçumes le commandement de présenter les armes et que la trompette fit entendre ses notes retentissante l'on put voir plus d'un cadet essuyer furtivement une larme. Je puis dire que nous garderons longtemps le souvenir de cette imposante cérémonie; je n'ai que le regret de ne pouvoir la décrire convenablement.

Depuis ma dernière lettre plusieurs incidents sont venus rompre la monotonie de la vie de camp et jeter beaucoup d'excitation dans les esprits. Je parlerai de deux de ces incidents; le premier est une destitution qui a mis tout le camp en émoi, le second est une expulsion qui a frappé au cœur les habitants d'une tente.

Dame rumeur a dû vous apprendre déjà que notre colonel est extrêmement sévère. Cette sévérité ne pouvait manquer de créer quelques animosités et de faire bien des grognards. Les mieux disposés, tout en avouant que le colonel Suzor faisait bien d'être très sévère, avouait que cela ne le justifiait pas d'être grossier à l'égard des cadets et des officiers non-commissionnés. Au milieu de cette sévérité que je justifie pour ma part, à quelques exagérations près, parce qu'elle a eu pour résultat de rendre le troisième battaillon supérieur au deux autres composés d'Anglais et de donner par là un démenti glorieux pour nous aux prétentions de l'honorable John A. Macdonald; au milieu, dis-je, de cette sévérité, nous étions heureux de pouvoir recourir au sergent-major Voyer qui, bien que esclave de son devoir, savait par beaucoup de politesse, tempérer ce que la discipline militaire aurait [illegible] habitués à la liberté illimitée des villes. Or voilà que certain soir l'on vient nous apprendre que le sergent-major Voyer est destitué. Pourquoi ? se demande-t-on de toutes parts. La surprise et, je dois le dire, l'indignation s'emparent de tout le camp lorsque l'on apprend que c'est pour *incapacité*. Nous qui savons que le sergent-major Voyer a été sept ans dans l'armée anglaise et que par sa bonne conduite et son intelligence des devoirs du militaire il y a obtenu le grade de sergent après quatre ans de service; nous qui avions vu le sergent-major Voyer à l'œuvre dans l'organisation de notre campement, nous fûmes indignés de cette accusation et nous crûmes que cette prétendue incapacité n'était qu'un prétexte. Nous ne nous étions pas trompés. comme nous avons pu le constater plus tard.

Le même soir nous avons appris que non content d'avoir fait une injustice à un compatriote en le destituant sous un misérable prétexte, après qu'il se fut donné un trouble infini pour tout organiser, l'on avait nommé a sa place un anglais et qui plus est un cadet d'un autre camp. Les bouillants canadiens ne pouvaient plus y tenir. En deux minutes tout le camp était réuni autour de la tente du sergent-major Voyer et lui donnait la plus enthousiaste sérénade. C'est tout ce que nous pouvions faire et nous l'avons fait consciencieusement, si bien, que le successeur de M. Voyer a résigné sur le champ.

Ajoutons que ce même sergent-major que l'on nous destinait a été depuis chassé de la Brigade pour une raison bonne et peu honorable.

Voici le second incident dont je veux parler; il est d'un genre tout différent du premier.

Les Canadiens qui sont joyeux et galants comme leurs pères se sont plu à donner de jolis noms aux tentes sous lesquelles ils vivent. Celle où je viens de passer quatorze jours s'appelle *Hermine*. Deux de mes compagnons ont insisté d'une manière tout-à-fait particulière pour que notre tente fut ainsi nommée; leurs instances nous ont beaucoup intrigués, elles sont tout un mystère pour moi, mais je pense que quelqu'une de mes lectrices pourrait me donner le mot de cette énigme. Sous cette tente nous avions un autre compagnon, et mon voisin de lit me disait l'autre jour en manière de malice qu'il n'était pas le moins intelligent des habitants de la tente *Hermine*: c'est un chien, mâtin de haute noblesse, du nom de *Piedgris*. Je demande pardon à mes lectrices de mettre si près l'un de l'autre deux noms si différents; c'est un peu soldat, mais au fond c'est galant. Ce *Piedgris* donc est un chien parfait; obéissant plus qu'un cadet, résigné sous les coups comme un soldat de l'armée régulière, vigilant comme nos sentinelles, brave comme quatre officiers et porté naturellement à croquer les mollets de ceux-ci, il faisait les délices du camp Canadien. Tous ceux, au reste, qui ont eu quelques relations avec lui en sont venus à la conclusion que, s'il ne parlait pas, il n'en pensait pas moins. *Piedgris* a pourtant un défaut qu'il tient de son père, il extermine les chats autant que possible. Il commit donc l'autre jour un *chatricide*. A son point de vue c'était une action louable, mais un de nos officiers supérieurs en jugea autrement et ordonna son expulsion immédiate du camp. De ce jour nous avons voué le nom de cet officier aux malédictions de la postérité.

Puisque j'en suis à formuler nos griefs contre l'autorité, je ne finirai pas sans vous signaler un fait que la *Minerve* a déjà mis au jour. C'est ce fait que notre colonel a pris un cadet pour domestique. Il est malheureux qu'il se soit trouvé au milieu de nous un jeune homme disposé à cirer les bottes et à tenir la bride du cheval de son colonel; mais il est encore plus malheureux que notre colonel ait cru devoir profiter de cette disposition que je m'abstiens de qualifier. Nous sommes au camp comme cadets et non pas comme soldats, et je ne sache pas que l'étiquette militaire permette aux cadets de se mettre au rang de domestique. Nous aurions aimé voir notre colonel respecter un peu plus notre uniforme et se souvenir que nous sommes aussi bien élevés que lui. Si notre compagnon de son *côté* tient beaucoup à être domestique qu'il ôte du moins l'uniforme que nous nous faisons un honneur de porter.

Voilà plusieurs griefs dont je vous fais part. Ne croyez pas que pour tout cela nous ayons perdu notre gaité première. La chanson suivante que je vous envoie peut en faire preuve. Elle a été composée par un de mes compagnons de tente qui s'est fait l'interprête de notre joyeuse humeur. Elle se chante sur le nouvel air de *Malborough*. *Lucent* en est l'auteur, mais je vous prie de n'en dire mot.

LES CADETS AU CAMP.

Quand on est militaire,
La itou la la, la itou la la,
Quand on est militaire,
Faut boir' son verr' tout plein
Ah! ah!
Trinquez (*ter*), joyeux compères,
Vidons nos verres
Trinquez, trinquez, trinquez,
Buvons ensemble en gais lurons.

—

Avec le pot de bierre,
La itou la la, la itou la la,
Avec le pot de bierre,
J'aime bien le tabac.
La, la,
Humez (*ter*), joyeux compères
Tournons nos verres
Humez, humez, humez,
Fumons ensemble en gais lurons.

—

Pour égayer la vie,
La itou la la, la itou la la,
Pour égayer la vie,
Il faut rire et chanter
Ah! ah!
Hourra! (*ter*), joyeux compères,
Au son des verres
Hourra! hourra! hourra!
Chantons ensemble en gais lurons.

—

En attendant la guerre,
La itou la la, la itou la la,
En attendant la guerre,
Amusons-nous gaîment
La, la,
Ries, (*ter*), joyeux compères,
Voici vos verres
Ries, ries, ries,
Rions ensemble en gais lurons.

—

Quand viendra la bataille,
La itou la la, la itou la la,
Quand viendra la bataille,
Wolsey nous trouvera
Tous là,
Drillez (*ter*), joyeux compères,
Pas militaire!
Drillez, drillez, drillez,
Marchons ensemble en gais lurons.

Inutile de vous dire que le mérite de cette chanson toute militaire a été apprécié et que nous nous faisons un devoir de nous égosiller à la chanter. Notre gaité est à toute épreuve. Sous ce rapport nous surprenons tous les jours nos amis du Haut-Canada qui jusqu'à ce jour n'avaient aucune idée de la verve des Canadiens. Ils admettent en autre fait bien plus important: c'est que maintenant nous leur sommes supérieurs aux exercices. Au reste ce fait a été admis par l'Adjudant-Général de la Milice, le colonel Macdougall, et par notre commandant, le colonel Wolesey. Je ne sais ce qu'a dit l'hon. John A. Macdonald, mais il peut voir qu'il a dit faux en prétendant que les cadets Canadiens-Français étaient inférieurs à ceux d'origine anglaise. Nous sommes donc vengés, et nous savourons notre vengeance. A qui devons-nous ce succès ? A la sévérité du colonel Suzor.

2 octobre.

Je n'ai pu vous expédier cette lettre, hier soir, et je la rouvre pour faire connaître un nouveau fait qui tourne a l'honneur des Canadiens-Français.

Ce matin à l'exercice de dix heures, le colonel Suzor, après avoir formé le bataillon en carré, nous fit à peu-près le discours suivant:

Mes amis, vous savez que c'est mercredi que vous devez retourner dans vos foyers. Après vingt jours de fatigues et de privations auxquelles vous n'êtes pas habitués, vous devez avoir hâte de revoir vos familles. Cependant je viens vous proposer au nom du commandant de différer votre départ. L'Adjudant-Général de la Milice satisfait et même surpris des progrès rapides des cadets, désire faire tout ce qui est possible pour vous initier à l'art difficile de la guerre. Dans ce but il a donné ordre aux compagnies d'infanterie, d'artillerie et de cavalerie, stationnées à Montréal, de se trouver à Laprairie vendredi prochain qui sera un jour de grande revue devant le commandant-en-chef Sir Mitchel. Des évolutions tout-à-fait particulières auxquelles vous prendrez part seront exécutées, puis en dernier lieu, l'on simulera une battaille. L'intention du commandant est de vous retenir ici jusqu'à lundi, si vous y consentez. Vendredi serait jour de grande revue, comme je viens de le dire; samedi nous pourrions organiser des jeux, ou bien faire une marche jusqu'à Caughnawaga où vous seriez sans doute contents de faire preuve de galanterie envers les descendentes des premiers habitants du pays; et dimanche enfin vous seriez parfaitement libres. Mais le gouvernement ne vous donnera aucun salaire pour ces trois jours.

Mes amis, je crois qu'il est inutile absolument de vous donner les raisons qui doivent vous porter à accepter cette invitation. Vous savez que les autorités vous ont traités d'une manière extrêmement polie et libérale; notre battaillon qui se compose de quatre cent dix hommes n'a jamais fourni, vous le savez, qu'un effectif relativement restreint, et cela seul vous fait voir combien l'autorité a été facile à votre égard; en un mot je ne crois pas qu'un seul de vous ait eu à se plaindre du commandant. Eh bien ! le commandant va vous proposer dans quelques minutes de rester au camp quelques jours de plus. Montrez lui donc que vous savez apprécier ses procédés aussi délicats que libéraux. Au reste, mes amis, plus de doute pour moi, vous resterez tous, car vous avez votre honneur à maintenir. On vous a insulté quelque part, on a dit: Les Canadiens-Français se portent en masse aux écoles militaires mais c'est par amour de la prime attachée aux certificats qu'ils peuvent y recevoir. C'était là une insulte gratuite, une calomnie infâme, vous l'avez prouvé en venant au camp en si grand nombre pour un salaire ridicule; que dis-je, vous n'y êtes pas venu pour l'amour d'un salaire, mais par amour pour votre pays. C'est ce que vous pouvez faire voir d'une manière éclatante en restant ici pour rien. L'occasion s'offre à vous de faire une action généreuse: rappelez-vous que les Canadiens n'ont jamais manqué les occasions de ce genre. Le commandant de l'école militaire de Québec a déclaré que les Canadiens-Français réussissaient mieux que tous autres dans l'étude de l'art militaire; il faut, oui, il le faut, car vous vous le devez à vous-mêmes, que vous montriez de plus que le désir de vous rendre capables a toujours été le mobile de vos succès. Je vous avoue que je tiens énormément à ce que vous restiez ici tous sans exception. Le commandant vous demande de rester, je vous le demande moi-même, non pas parceque je suis ici sans salaire, mais en souvenir de nos relations a l'école militaire de Québec; pendant quatorze mois j'y ai donné des leçons gratuitement et j'espère que ceux des cadets dont j'ai fait alors la connaissance me permettront de leur dire qu'il serait beau pour eux de terminer leurs travaux de campement par l'acte généreux qu'on leur demande d'accomplir.

A vrai dire, je ne crois pas qu'un seul d'entre vous refuse de se rendre à l'appel qui vous est fait. S'il en est un parmi vous qui ne veuille pas rester jusqu'à lundi, je l'invite à sortir des rangs et à venir me dire ce qui pourrait l'empêcher de se conduire suivant les nobles dictées de son cœur. [*Pas un seul ne sort des rangs.*] Je le vois, mes amis, vous resterez tous au camp comme un seul homme. Vous allez être conduits près des deux battaillons anglais, personne n'aura à rougir de vous si vous faites au commandant la même réponse que vous venez de me donner.

Le commandant Wolesey nous fit ensuite la même invitation d'une manière officielle. Un tiers de chacun des battaillons anglais déclara publiquement ne vouloir pas demeurer au camp plus tard que vendredi, pas un Canadien ne refusa de rester jusqu'à lundi.

Jugez. L.

NOS ANNONCES

Pourquoi nos annonceurs ne nous en veuillent pas trop d'avoir retranché leurs annonces nous allons publier un sommaire de la plupart.

HOTELS.

Hotel du peuple, rue Cascades, sur la place du marché, St. Hyacinthe, tenu par Godfroi Daignault

Hotel National, rue Cascades, près du moulin, St. Hyacinthe, tenu par A. Huguenet.

Hotel à Waterloo, tenu par Isidore Beaune, vis à vis le palais de justice,

ASSURANCES.

Impérial, contre le feu, Chs. Nelson, agent.

Provinciale Ecossaise, sur la vie, Chs. Nelson, agent.

La Royale, sur la vie et contre le feu, J. Léandre Brault, assistant-gérant, Montréal.

Queen, contre le feu, H. Barbeau, agent.

GROCERIES ET LIQUEURS.

—Henri Barbeau, ancienne maison Woodhouse, St. Hyacinthe, vins, liqueurs, épiceries, vins de messe.

F.A.B. Laporte, groceries, vins et liqueurs, maison de F. Cadoret, porte voisine de M. V. Coté, St. Hyacinthe.

P.A. Mercier, No. 291, Rue St. Paul Montréal, vins, liqueurs, eaux-de-vie, vins de messe à très bon marché.

MEUBLIERS.

Isidore Héribel, rue St. Antoine près du marché St. Hyacinthe.

N.B.—Ce Monsieur vient de mériter une médaille à l'Exposition Provinciale pour un meuble sortant de sa boutique.

C.E. Parseau, 127 rue Notre Dame Montréal.

Ferronneries et épiceries, C. Nelson, rue Cascades, près du marché St. Hyacinthe.

Fonderie. Leclère et Nelson. près du moulin St. Hyacinthe.

J. P. Craig, facteur de pianos, 82 Rue St Laurent Montréal.

Moulins à battre chez Olivier Chalifoux, rue Cascades près du moulin St. Hyacinthe.

Forgeron, Olivier Chalifoux.

Moulin à carder et foulon, Louis Bernier au Rapide-Plat St. Bernabé.

LISTE DES PRIX ACCORDÉS AU CONCOURS AGRICOLE DU COMTÉ DE BAGOT.

Première Classe.—Etalon de 4 ans,—7 entrées. 1er prix Bénonie Végiard, 2e Thomas Larue, 3e Jacques Gendron.

Etalon de 3 ans,—7 entrées, 1er prix L. Vandal, 2e C. Fontaine, 3e C. Monette.

Juments,—40 entrées, 1er prix D. Messier, 2e N. Guilmet, 3e L. Sarazin, 4e A. Jeanson.

Poulains de l'année,—40 entrées, 1er prix T. Larue, 2e C. Lefebvre, 3e E. Fournier, 4e V. Coté, 5e L. Lemonde, 6e C. Houle, 7e L. Forly.

Poulains entiers de 2 ans,—10 entrées, 1er prix A. Dubreuil, 2e J. Fugère, père, 3e L. Collette.

Pouliches de 2 ans,—21 entrées 1er prix A. Beauchamp, 2e C. Lefebvre, 3e A. Desmarais, 4e L. Dufresne.

Poulain entier de 1 an.—15 entrées, 1er prix L. Lemonde, 2e J. Lemonde, 3e C. Lefebvre.

Pouliche de 1 an,—16 entrées, 1er prix A. Rozeau 2e B. Paradis, 3e C. Lefebvre.

Chevaux de Traits,—18 entrées, 1er prix Naz. Guilmette, 2e B O Bernard, 3e C Lefebvre.

Deuxième Classe—Taureau de 3 ans,—7 entrées 1er prix L. Augel, 2e C. Maranda.

Taureau de 2 ans,—8 entrées, 1er prix L. Fournier, 2e A. Beauchemin, 3e I. Rousseau.

Taureau de 1 an,—7 entrées, 1er prix L. Vasseur 2e U. Desmarais, 3e M. Desmarais.

Vaches à Lait,—21 entrées, 1er prix P. Roy, 2e J. B. Rouleau, 3e P. Drolet, 4e M. Desmarais, 5e H. Roireau, 6e J. L'Heureux, 7e L. Auger, 8e S. Vasseur. 9e Etienne Néron.

Génisse de 2 ans,—17 entrées, 1er prix, H. Petit, 2e E. Fournier, 3e M. Desmarais, 4e M. Robert.

Génisse de 1 an,—19 entrées, 1er prix E. Morel, 2e J. Bachand, 3e D. Fontaine, 4e M. Desmarais.

Taureau de l'année,—5 entrées, 1er prix, P. E. Roy, 2e E. Fournier, 3e L. Valcourt.

Génisse de l'année,—10 entrées, 1er prix S. Vasseur, 2e M. Desmarais, 3e U. Desmarais, 4e E. Néron.

Bœufs de travail.—6 entrées, 1er prix M. Desmarais.

Troisième classe,—Bélier de 2 ans ou plus,—12 entrées, 1er prix P.E. Roy, 2e M. Désautels, 3e A. Morin.

Bélier d'un an,—9 entrées; 1er prix L. Jodoin, 2e B. Bernard, 3e P. Lajeunesse, 4e J. L'Heureux.

Bélier de l'année.—19 entrées, 1er prix A. Metté, 2e L. Jodoin, 3e. F. Normandin, 4e G. Gendron.

Brebis de 2 ans ou plus,—8 entrées, 1er prix A. Ouimet, 2e B Bernard, 3e L. Jodoin, 4e J. L'heureux.

Brebis de l'anée,—10 entrées, 1er prix L. Jodoin 2e A Ouimet, 3e C. Bench, 4e Ant. Casavant.

Brebis de l'année,—17 entrées, 1er prix L. Jodoin, 2e B. Bernard, 3e Ant. Casavant, 4e Job L'Heureux.

Quatrième classe.—Cochon entier de l'année.—11 entrées, 1er prix B. Bernard, 2e Chs. Maranda, 3e P. Drolet.

Truie de l'année.—11 entrées, 1er prix U. Desmarais, 2e J. L'Heureux, 3e M. Lépine, 4e N. Langelier.

Truie d'un an ou plus.—2 entrées, 1er prix Chs. Maranda.

5ème Classe.—Pour 20 lbs de sucre d'Erable,—3 entrées, 1er prix, S. Vasseur, 2e B. Dufresne, 3e P. Maurice.

Pour 20 lbs de Beurre.—23 entrées, 1er prix, E. Tanguay, 2e Révd. Messire Michon.

Pour le meilleur gallon de Sirop.—6 entrées, 1er prix, P Maurice, 2e C. Houle, 3e N. Demers.

Pour 10 lbs de Miel.—11 entrées, 1er prix, C. Létourneau, 2e L. Fontaine, 3e P. Girouard.

Pour 10 lbs de Savon.—5 entrées, 1er prix, P. Girouard, 2e F. Roireau, 3e D. Chartier.

Sixième Classe.—Pour 8 verges d'étoffe croisée et foulée.—17 entrées, 1er J. Bte. Racine, 2e M. Codère, 3e S. Vasseur, 4e T. Tremblay, 5e T. Lamoureux, 6e J. Fugère.

Pour 8 verges de flanelle légère pure laine.—18 entrées, 1er prix, J. B. Racine, 2e O. Roberge, 3e L. Vandal.

Pour 8 verges de flanelle double pure laine.—9 entrées; 1er prix, S. Vasseur, 2e J.B. Lajeunesse.

Pour 8 verges de Casimir pure laine foulé.—18 entrées, 1er prix, A. Morin, 2e G. Blanchard; 3e E. Lussier, 4e S. Vasseur.

Pour 8 verges de Casimir pure laine non foulée.—10 entrées, 1er prix J. B. Tarte, 2e O. Létourneau. 3e G. Blanchard, 4e L. Vandal.

Pour le meilleur Châle de laine foulé ou non foulé.—12 entrées, 1er prix, G. Coderre, 2e M. Racine, 3e H. Roireau, 4e T. Grenache, 5e J. B. Racine.

Toile du Pays.—8 entrées, 1er prix, A. Dion, 2e F. Dion, 3e O. Lavigne, 4e O. Létourneau, 5e J. Létourneau, 6e A. Dalpé.

Couverte de laine foulée ou non foulée.—8 entrées, 1er prix, O. Roberge, 2e D. Chartier, 3e A. Grenon, 4e ——— 5e J. B. Lajeunesse.

Courte pointe de laine.—8 entrées, 1er prix, L. Lemonde, 2e G. Codère.

Couvre pieds.—3 entrées, 1er prix, A Délande. 2e L Archambault, 3e F. Lamoureux, 4e T. Lamoureux.

Petite Etoffe ou autres étoffes non mentionnées dans les sections ci-dessus.—12 entrées, 1er prix, T. Vasseur, 2e P. Girouard, 3e P Cournoyer, 4e L. Fontaine, 5e F. Dion 6e L. Vandal.

Nouvelles et Faits Divers.

—Nous pourrons disposer de quelques numéros de la présente feuille. Ceux qui voudront s'en procurer pourront s'adresser a notre bureau.

—Nos abonnés de la rivière Chambly n'ont dû recevoir notre dernier numéro que le lendemain du jour de publication. La raison est que le train de la malle qui devait passer à St. Hyacinthe, à 4 heures du matin, vendredi, n'est passé qu'à 4 heures de l'après-midi. Ce train a été retenu ce jour-là, entre Acton et Durham par un train de fret qui avait déraillé.

PROCES BARREAU.—Le procès de Barreau est terminé lundi dernier. L'accusé a été trouvé coupable des crimes qu'on lui reprochait. La condamnation a été prononcée. Il sera exécuté à Montréal, le 17 Novembre. Nous consacrons aujourd'hui une grande partie de notre feuille à la publication de l'excellent rapport que la *Minerve* a fait de son procès.

☞ A cause de la grande quantité de matière que nous avons eu à préparer pour le présent numéro, il n'a pu être prêt pour le train de minuit. Nos abonnés de l'Est éprouveront quelque retard dans l'envoi, nous espérons qu'ils nous pardonneront facilement en considération de la somme énorme de travail que nous nous sommes imposée pour leur donner 24 colonnes de matière à lire.

—L'hon. James Morris est mort vendredi dernier à Brockville. Après avoir reçu son éducation à Sorel sous le père du Dr Wolfred Nelson il alla s'établir dans le Haut Canada. En 1844 il fut nommé conseiller legislatif par la Couronne. En 1851 il fut maître général des Postes dans le ministère Hincks et en 1862, receveur-général dans le ministère Sicotte. Il se retira bientôt après pour raison de santé. M. Morris était regardé comme un homme d'une haute probité, appartenant au parti libéral modéré.

—Notre ami L., nous favorise d'une seconde correspondance du Camp de Laprairie que tous liront avec un plaisir bien vif et nous oserions dire avec un sentiment d'orgueil national.

—Un nommé Gédéon Messier, d'Upton, a été arrêté mercredi par notre habile chef de police, M. Pagé, pendant que ce dernier était à la recherche du prisonnier Labonté. Ce Gédéon Messier avait volé $400 d'un monsieur Guillemette aux Etats-Unis, et s'était enfui en Canada. M. Guillemette l'a poursuivi, et c'est d'après ses informations que M. Pagé l'a arrêté. Messier a remis l'argent a son propriétaire, et il a été relâché.

TANTATIVE DE MEURTRE.—Un nommé Andrew Craig vient d'être incarcéré à St. Scholastique pour les raisons suivantes; Le fils de ce Craig avait tiré une arme à feu, dans laquelle il y avait trois balles, sur un homme en voiture, et ne tua heureusement que son cheval. Lorsque les hommes de police allèrent pour le prendre, le père se présenta à la fenêtre, armé d'un fusil, et favorisa ainsi la fuite de son fils; mais fut pris lui-même et incarcéré.

MEURTRE.—Mardi il a été tenue une enquête a Sherbrooke, sur le corps de Lévi Peavy, mort des suites de coups de couteau, qui lui ont été administrés par un nommé Joshua Hill lundi à Stanstead. Le jury a rendu un verdict de meurtre contre Hill.

—Lundi soir une couple d'heures après que Barreau eut été condamné pour meurtre à la peine capitale un individu du nom de George Lamb eut une querelle avec une femme dans une maison de prostitution tenue par Mary Smith, rue Wolfe. Lamb tenta de tuer cette femme en lui tirant un coup de feu, mais le pistolet ne partit pas; l'assaillant se tourna alors vers une autre fille Minnie Barret et tira un autre coup de pistolet et atteignit les doigts de la malheureuse qui avait voulu se protéger la main.—Le meurtrier a été arrêté sur place et est en ce moment en prison.

MORT SUBITE.—Hier, le coroner du District a été appelé à tenir une enquête sur le corps de Louis Gadbois, ancien et respectable cultivateur de la paroisse de St. Denis, décédé subitement hier matin, sur les huit heures, à l'âge de 80 ans. Il laisse pour déplorer sa perte; plusieurs enfants et petits enfants, au nombre desquels se trouve une fille aveugle, âgée de 21 ans, qui devra garder un souvenir ineffaçable de la perte qu'elle éprouve. Le verdict du jury fut rendu en conséquence,

LES BANQUES DE ST. ALBAN.—Le *Herald* nous annonce que M. Sowle, le président de l'une des banques de St. Alban, a écrit une lettre disant qu'il n'est pas satisfait du montant payé par le gouvernement canadien pour rencontrer les reclamations de ces institutions. Elles ont perdu $250,000 et seulement $90,000 ont été trouvées entre les mains des maraudeurs. Le gouvernement a fait en leur faveur une appropriation de $50,000 en or valant 230 p. c. Mais il n'a été payé que lorsque l'or a été tombée à 150. Les banques se trouvent ainsi à ne pouvoir plus réaliser la somme qu'elles réclamaient.

—M. Paul De Caze a été admis, lundi dernier, à l'étude du droit et M. J. O. Turgeon, à la pratique de la profession d'avocat. Les talents de M. Turgeon sont déjà avantageusement connus à Montréal; ils devront lui assurer un bel avenir dans la profession.

—Mardi, la partie du *Montreal House* qui était encore la possession de M. Monette a été vendue par le shérif. L'extrémité nord-ouest de la maison a été adjugée pour la somme de $1400 à Messieurs Villeneuve et Lacaille, de Montréal, et une autre partie à Messieurs Nault et Ledoux de cette ville, pour $700.

—Vendredi dernier, à l'assemblée du bureau d'agriculture, tenue à Montréal, M. Boa, de St. Laurent, a été élu président de l'association et M. A. Fortier, vice président. L'exposition de l'année prochaine aura lieu à Québec.

— Le *Journal des Trois Rivières*. nous apprends que Sa Grandeur Mgr de Trois-Rivières a conferé dimanche le 1er du courant dans l'église de la paroisse de St. Gregoire, l'ordre de la prêtrise à M. Edouard Béliveau.

—M. George Leprohon fils de M. le Shérif de Joliette, a obtenu la semaine dernière un certificat de seconde classe à l'école Militaire de Montréal, après un examen qui lui fait honneur.

—Il paraît que M James Dickson, député de Huron et Bruce va être nommé shérif du nouveau comté de Bruce, aussitôt que la séparation des deux comté sera effectuée.

—Deux chefs indiens de Caughnawaga ont été arrêtés mercredi soir, par le sergent de Beaufort et le connétable Bissonnette. sous l'accusation d'avoir enlevé les bancs de l'église. Deux autres chefs étaient absents et ne purent être appréhendés.

—Les journaux de Halifax du 28 septembre disent attendre l'arrivée du général Williams ci-devant commandant des forces en Canada. Le général s'en vient prendre les rênes du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse mais on ne peut encore dire si c'est à titre d'administrateur ou de lieutenant gouverneur. En tous cas on sait que le général est un des plus fervents partisans de la Confédération et qu'il l'a plus d'une fois avoué publiquement.

—Entre dix heures et minuit dimanche soir le feu a détruit à Caughnawaga les granges de M. A. de Lorimier situées à un mille du rivage. Ces granges contenaient 1000 minots d'avoine et 300 minots de blé. Un hangard qui arbritait quelques voitures d'hiver a été aussi détruit. On évalue les pertes à $1800, et il n'y avait que $400 d'assurances. On attribue cet incendie à un Indien qui avait, quelque temps auparavant déclaré vouloir mettre le feu aux granges de M. de Lorimier.

—Il circule depuis quelque temps une grande quantité de fausses monnaies à Montreal et ailleurs. La semaine dernière on en a pris en flagrant delit de faire passer de cette monnaie sur le marché.

PERSECUTION RELIGIEUSE AUX ETATS-UNIS.—Les journaux canadiens français qui prêchent en faveur de l'annexion édifieront leurs lecteurs en publiant ce qui suit.

St. Louis, 29 septembre.

Le Père Siels, prêtre catholique, a été emprisonné dans la comté de Franklin (Missouri) pour avoir célébré un mariage sans avoir prêté le serment d'allégeance.

Deces.

A N.-D. de St. Hyacinthe, Mercredi, 4 courant, à l'âge de 88 ans, Nicolas Mingot dit Dumaine, il était un des premiers colons de cette paroisse.

A Ste. Cécile de Milton, mercredi, 4 courant, à l'âge de 72 ans, Joachim Dion, ancien cultivateur de St. Charles. Le défunt est succombé à une attaque d'apoplexie; il avait assisté en 1812, à la bataille de Châteauguay

[*Pour le Commencement voir la 1e Page.*]

Transquestionnée.—Quand je suis partie pour la messe, les portes des chambres étaient ouvertes. Je suis partie pour la messe vers 8½ heures. Je suis partie avant mon fils et ma brue.

Le prisonnier a demeuré plusieurs années chez nous. Pendant tout ce temps, je ne puis rien dire contre sa conduite; il faisait son devoir.

DR. CASIMIRE RICHARD DUFRESNE, de Laprairie, est assermenté.—Je suis maire du village de Laprairie. Le 28 de mai, qui était un dimanche, j'appris, à la sortie de la messe, qu'un meurtre avait été commis chez M. Alexis Moquin. Je me suis rendu à la maison de ce dernier avec un grand nombre de personnes. Je suis entré dans la chambre à coucher à côté de la cuisine, et j'y ai vu deux cadavres gisant inanimés sur le plancher. Je connaissais Marie Louise Sauvage. Alors j'ai cru qu'il était de mon devoir d'envoyer 2 hommes avertir les autorités de Montréal, et d'aller aux casernes requérir le secours des volontaires pour chercher le meurtrier que l'on supposait être caché dans le bois. J'y ai rencontré le Dr. Brossard qui avait tout raconté au major Johnson, et les volontaires sont sortis de suite et se sont dispersés dans le bois.

Le lendemain, 29 mai, à la réquisition du coroner de Montréal, Jo. Jones, en compagnie du Dr. Brossard, j'ai fait l'examen externe et interne des deux cadavres. Le premier corps que nous avons examiné, a été celui de M. L. Sauvage. Cette fille nous a paru âgée de 30 à 31 ans, mesurant 5 pieds et 2 pouces, cheveux noirs, paraissant jouir d'une très bonne constitution; elle portait les vêtements qu'on me montre maintenant et que j'ai remis au grand connétable Bissonnette. Après avoir enlevé les vêtements, nous avons constaté, dans l'examen externe, six trous de balle, d'un demi pouce Le premier était situé à la partie inferieure du maxillaire supérieur, à 2 ou 3 pouces de l'oreille gauche; le deuxième était situé dans la partie intérieure latérale au sein gauche; le troisième dans la partie supérieure et intérieure du bras droit dans le muscle biceps; le quatrième et le cinquième étaient dans l'aisselle droite, à 2 ou 3 pouces distant l'un de l'autre; le sixième se trouvait à la partie inférieure de l'omoplate du côté droit. Après cette examen, nous avons procédé à l'examen interne et nous avons constaté que la balle qui avait pénétré dans le maxillaire supérieur gauche ne s'est pas rendu dans la substance du cerveau; elle est demeurée dans les parties profondes de la figure. Après un examen minutieux de notre part, on n'a pas trouvé la balle La deuxième qui a pénétré dans la partie intérieure et latérale du sein gauche, est passée dans la partie inférieure du poumon gauche, à pénétré dans l'apex du cœur et est sortie dans le ventricule gauche; les deux trous se trouvaient à un pouce et demi de distance; cette balle en suivant le paroi des côtes est sortie entre la 3me et 4me. Cette balle a traversé superficiellement le bras dans l'aisselle. C'est la même balle qui a fait les deux trous mentionnés plus haut.

La troisième qui a pénétré dans la partie supérieure et intérieure du côté droit, à fracturé la 6ème côte, traversé le diaphragme en deux endroits, déchiré la partie supérieure du foie, brisé la partie intérieure du sternum et s'est logée dans la peau du sein gauche. Nous l'avons extraite et c'est celle que je présente maintenant. (Elle est montrée au jury et mise entre les mains du grand connétable Bissonnette.) Une seule de ces blessures aurait pu causer la mort.

La défense ne pose aucune question au témoin.

DR. PIERRE EDMOND BROSSARD est assermenté.—Je suis médecin et je demeure à Laprairie. J'ai fait, le 29 de mai dernier, chez M. Moquin, l'autopsie du cadavre M. L. Sauvage avec le Dr. Dufresne. J'ai entendu la déposition du Dr. Dufresne et je m'accorde avec lui dans toutes les explications qu'il a données par rapport à l'examen du corps. Une des blessures aurait pu causer la mort immédiate, excepté celle au visage qui n'aurait pu causer la mort qu'après quelques instants.

La défense ne pose aucune question au témoin.

EDWARD ENWRIGHT, de Montréal.—En mai dernier j'étais employé dans la police du gouvernement. Le 28 de ce mois, je suis allé en devoir à Laprairie avec le chef de police Penton et M. Schiller. J'ai été laissé là par le chef afin de me procurer des informations. Le lendemain j'ai appris qu'un canot manquait à un habitant demeurant à deux milles en haut de Laprairie.

J'ai appris de plus que la veille un homme était entré dans une petite maison près de la barrière et avait demandé du pain. Après avoir été à la maison où un canot manquait, j'ai traversé le fleuve avec un autre et nous sommes allés à l'île aux Hérons pour voir si un canot n'y avait pas accosté. Après avoir cherché à l'île aux Herons, nous sommes descendus à l'île des Sœurs et nous avons visité la côte nord, afin de voir s'il y avait un canot; nous n'avons rien vu.

Nous nous sommes alors rendus à la Pointe St. Charles. En arrivant vis-à-vis la ferme nous avons trouvé un canot près du rivage, dans lequel jouaient 2 garçons. Je me suis emparé du canot, et j'ai demandé aux garçons où ils avaient pris ce canot; ils m'ont répondu que ce n'était pas de mes affaires. Lorsque nous eûmes atteint le rivage, ils me dirent qu'ils l'avaient eu d'un homme qui, d'après la description qu'ils m'ont donnée, ressemblait au prisonnier, dont j'avais le portrait. En montant la côte avec les garçons, j'ai vu un homme à quelques arpents, mais ce n'était pas l'homme qui leur avait prêté le canot, j'en vis deux autres qui se trouvaient à environ 700 verges de nous et qui marchaient dans la direction de la station du Grand-Tronc.

J'ai demandé aux garçons si c'était un de ces deux hommes qui leur avait prête le canot. Ils m'ont répondu que c'était celui qui se dirigeait vers une clôture de 12 pieds hauteur qui entoure les bâtisses du Grand-Tronc. Cet homme marchait le pas. Il a passé par un trou qui se trouvait à la clôture et a disparu, j'ordonnai à l'autre homme de police de passer avec un des garçons par la même place où était passé l'homme en question, et, je montai avec l'autre garçon sur la clôture, afin de l'apercevoir.

Et la cour s'ajourne à 4 heures jusqu'à demain à 10 h. A. M.

Montréal, 30 sept.

La Cour s'ouvre à 10½ heures.

L'assistance est aussi nombreuse qu'hier. Le prisonnier conserve toujours la même contenance.

EDWARD ENWRIGHT est rappelé.—Je n'ai rien vu dans la cour. Je suivis ensuite la clôture et j'atteignis une pile de planches. Je regardai dessous pour voir si quelqu'un n'était pas caché. Le petit garçon qui était avec moi trouva un sac d'argent, et, au meilleur de ma connaissance, je crois qu'il dit: en voilà un autre. Les sacs qui sont produits maintenant sont ceux que j'ai trouvés.

Les sacs sont montrés au jury.

Le 30 de mai dernier, accompagné d'un sergent de police, je suis allé chez le magistrat de police, le Col. Ermatinger, pour lui remettre les sacs. Nous les avons ouvert, et dans l'un nous avons trouvé $110 et dans l'autre $75. Je les ai remis ensuite, au grand connétable. Dans le premier sac, c'étaient des écus américains et de l'argent anglais. Dans le second, c'étaient des trentes sous; il y avait quelques rouleaux de $10.

Le témoin présente une requête au juge pour qu'il fasse quelque chose en sa faveur, vû qu'il se trouve sans occupation, avec une famille à nourrir, et qu'il a été renvoyé de la force de police, à cause de l'affaire Barreau.

ALFRED GARIEPY est assermenté.—Je suis le premier receveur de la Banque d'Epargnes de Montréal. Le 31 mai dernier, j'ai reçu huit $5 en or américain; c'étaient des pièces anciennes. Ce sont les pièces que l'on me montre maintenant. J'ai reçu ces pièces d'une nommée Louise Loiseau. Le lendemain matin, le 1er juin, je les ai remises au grand Connétable Bissonnette en présence de Louise Loiseau, sur son reçu. (Le reçu est produit et lu au jury.)

NORBERT SENECAL, est assermenté.—Je suis journalier de Laprairie. Je demeure dans le village. Dernièrement, j'ai trouvé un pistolet dans le rang des prairies, à environ un mille de la maison de M. Moquin. Je l'ai trouvé dans un champ, dans la direction des petites pointes de bois. C'était le 23 août. Le pistolet qu'on me montre est celui que j'ai trouvé. Je l'ai remis à M. Bissonnette. Quand je l'ai trouvé, il n'était pas chargé.

La défense ne pose aucune question au témoin.

DELIMA WILLIAMS, de Montréal, est assermentée.—Dans le mois de mai dernier je demeurais chez une femme que je ne connais que sous le nom de *French Louise* dans la rue St. Nicholas Tollentin. Vers la fin du mois, j'ai vu le prisonnier à cette maison. J'avais entendu parler du meurtre la veille de sa venue. Il y a passé la nuit. J'ai pris un verre de vin avec le prisonnier.

La défense ne pose aucune question au témoin.

ELISE CHAMPAGNE, de Montréal, est assermentée.—Vers la fin du mois de mai dernier, je demeurais chez Delle Louise Loiseau. Le dernier témoin, dans le même temps, demeurait dans cette maison. J'ai vu le prisonnier à la barre dans cette maison. Je ne me rappelle pas le jour. J'avais la veille entendu parler du meurtre de Laprairie. Le prisonnier y a passé la nuit.

Transquestionnée.

Quand j'ai vu le prisonnier à la maison, il paraissait sobre. Je demeurais dans une maison publique. (Le prisonnier rit.) Cette maison a été visitée plusieurs fois par des hommes de police.

ELIZABETH DICKINSON, épouse de John Reyd, est assermentée: Je suis modiste de Montréal. Dans le mois de mai dernier, j'ai reçu une pièce d'or américaine de $5; je ne sais qui me l'a donnée, parce que je l'ai trouvée dans mon tiroir. C'est la fille qui est au comptoir qui l'a reçue. C'est après le meurtre de Laprairie. La pièce qu'on me montre est celle que j'ai remise au grand connétable Bissonnette.

Transquestionnée.

Je ne puis jurer positivement que ce soit là la pièce d'or que j'ai trouvée dans mon tiroir; mais elle lui ressemble beaucoup.

HENRY MORGAN, marchand, de Montréal, est assermenté: Vers la fin du mois de mai dernier, j'ai reçu 3 anciennes pièces d'or américaines de $5. Je ne puis me rappeler le jour, mais j'avais auparavant entendu parler du meurtre de Laprairie. Les pièces que l'on me montre sont celles que j'ai reçues. J'ai même fait une croix sur une, et je la reconnais à cette marque. J'ai reçu $3 pièces d'or de deux femmes.

La défense ne pose aucune question au témoin.

WILLAM HARPER est assermenté. Je demeure chez M. Boyd armurier. j'ai vu le prisonnier à la barre le 22 ou 23 de mai dernier. Je l'ai vu au magasin de M. Boyd. Quand ce prisonnier est venu j'étais très occupé. Il m'a présenté un pistolet portant le nom de Remington etc.. Fils, d'Ely, dans l'Etat de New-York. Les chambres avaient été enlevées. Il produisait ce pistolet, pour avoir un moule à balles.

Je lui ai dit que je ne pouvais lui en faire un sans avoir les chambres du pistolet. Le prisonnier est sorti avec son pistolet et est revenu le lendemain ou surlendemain avec le pistolet complet. Le pistolet qu'on me présente ressemble beaucoup au pistolet que le prisonnier m'a apporté. Je ne puis jurer positivement que ce soit le même; mais il porte les mêmes marques.

On montre au témoin une des balles contenue dans le petit sac trouvé dans le bois, et il voit qu'elle s'adapte au canon du pistolet.

On montre au témoin la balle que le Dr. Dufresne a extraite du sein de Marie L. Sauvage, et elle s'adapte pareillement au canon du pistolet.

Le prisonnier a acheté de la meilleure poudre et du plomb pour faire des balles.

J'ai ensuite revu le prisonnier le 27 mai. Il est revenu un matin au magasin avec un fusil. Il m'a demandé de lui réparer ce fusil Il m'a dit qu'il voulait l'avoir pour trois heures parcequ'il allait à la chasse au Sault et qu'il voulait traverser par le bateau de trois heures. Il ne me dit pas le nom du bateau. Je sortis, après avoir réparé le fusil pour des affaires que j'avais dans la ville. J'ai dit à M. Boyd, avant de partir que si celui qui venait de me parler un jeune homme à moustache noire, venait chercher son fusil, il le lui donnât, mais qu'il lui fit payer 1 piastre.

La Cour s'ajourne jusqu'a 1.30 h. P.M.

RELEVÉE.

La cour s'ouvre à 1.40 P. M.

WILLIAM HARPER est rappelé.

Transquestionné.—Je suis armurier et j'ai beaucoup d'expérience dans les revolvers En tirant un revolver qui n'aurait pas de garde (*safety Check*), le coup pourrait causer l'explosion des autres canons. J'ai été témoin d'un cas semblable. Ce pistolet a des gardes entre chaque piton.

Le pistolet est montré au Jury.

S'il se trouvait de la poudre entre le piston d'un pistolet de la fabrique de Colt, le coup tiré pourrait faire partir les autres Mais si l'on se sert d'une capsule d'un pistolet de Colt, le coup ne pourrait pas faire partir les autres. Je ne l'ai jamais entendu dire. La même chose arriverait pour un pistolet de cette sorte s'il y avait négligence.

Lorsque l'enquête sur le meurtre a eu lieu je me suis rappelé toutes les transactions qui avaient eu lieu entre le prisonnier parce que je pensais que je serais appelé devant le coroner, à cause de cette affaire. Je me souviens que la poudre que j'ai vendue au prisonnier était du No. 3; il y en a jusqu'au No. 6. Cette poudre n'était pas bien fine. Le prisonnier ne m'a pas dit de réparer son fusil pour 3 heures afin d'aller à la chasse au Sault. Je me rappelle bien toutes les circonstances qui ont accompagnées mon entrevue avec le prisonnier dans le magasin parce que j'ai eu une conversation avec lui. Lui ayant demandé où il avait pris le pistolet en question, il me dit qu'il avait été soldat dans l'armée fédérale qu'il avait enlevé un drapeau aux confédérés et qu'il l'avait apporté au millieu des balles; ces particularités se sont gravées profondément dans ma mémoire. Lorsque j'ai entendu parler du meurtre et que j'ai appris par les journeaux le nom du meurtrier Stanislas Barreau je dis à M. Boyd que c'était le nom du jeune homme pour lequel j'avais réparé un fusil.

Le lendemain M. Penton, accompagné de M. Têtu est venu au magasin et m'a montré une photographie, le portrait du prisonnier, je crois, en me disant qu'il était à la recherche de l'homme qui y était représenté. Je leur ai raconté tous les faits plus haut relatés en présence de M. Boyd Je n'ai pas été appelé à donner mon témoignage devant le coroner; je n'y suis pas allé, parceque le chef de police m'avait dit qu'il viendrait me chercher.

Ré-examiné.

Les capsules que j'ai vendues au prisonnier étaient des capsules pour pistolet de Colt. Le prisonnier m'a donné son nom. Stanislas Barreau, et m'a demandé si je ne l'avais pas lu sur les journaux vû qu'il avait enlevé un drapeau confédéré.

JOSEPH BEAUVAIS, journallier de Laprairie.— Je me rappelle le meurtre. J'ai trouvé un porte-manteau n'appartenant pas à la famille Moquin.

La défense ne pose aucune question au témoin.

ROBERT SHANONHOUSE, chef de police de Kingston est assermenté: C'est moi qui ai arrêté le prisonnier à Kingston Le 4 de juin dernier accompagné de mes hommes, je l'ai arrêté, entre onze heures et minuit dans une maison habitée par un nommé Hibbard et qui se trouve située en dehors des limites de la ville à environ 1½ mille de l'Hôtel-de-ville. Vers 9 heures du soir un homme est venu m'avertir qu'un Canadien-Français était arrivé par le train de Montréal de 3 heures du matin, et qu'Hibbard son voisin était allé chez lui avec une pièce d'or pour voir si elle était bonne et lui avait dit qu'il avait pris cette pièce d'or dans sa main et qu'il pensait qu'elle était bonne.

Je pensais d'abord que c'étaient de fausses pièces que l'on voulait faire passer à Kingston et ensuite je pensais au meurtre de Laprairie. Quoique sans mandat d'arrestation je pris des hommes à la Station et je me rendis à la maison d'Hibbard. Avant d'entrer je plaçai des hommes autour de la maison, avec ordre d'empêcher de sortir qui que ce fût. Le Sergent Bell les dirigeait alors. J'entrai et je parlai à Hibbard. Il me dit qu'il y avait couché, un français, arrivé ce jour la. Il me montra la chambre. La porte était à demi-ouverte et il y avait de la lumière dans la chambre. Je vis les couvertures du lit dérangées et personne n'était dans la chambre; je passai dans la chambre voisine, et il n'y avait encore personne. J'allai dans une troisième chambre et je vis une porte dans le mur. Je l'ouvris et vis le prisonnier en chemise, ce qui donne à entendre qu'il s'était couché. J'envoyai un des hommes dans la première chambre et lui donnai ordre d'apporter le porte-manteau et les habits du prisonnier. J'ordonnai au prisonnier de sortir de l'armoire, et je le fis habiller dans la chambre où je l'avais arrêté. Les hardes ici produites sont celles avec lesquelles, il s'est habillé. Je ne fis aucune autre recherche. On a trouvé dans la chambre le porte-manteau et une bourse en cuirre.

CLARKE: Je m'oppose à cette partie de témoignage parceque le témoin n'a pas lui-même trouvé ces effets.

LE TEMOIN: Un des sergents m'a apporté une bourse; voici la bourse qu'on m'a apportée. Je reconnais l'argent qu'elle contient maintenant comme celui qu'elle contenait alors. Je considérai l'argent en présence du prisonnier; il me dit qu'elle lui appartenait, qu'il avait été employé chez un commerçant de bois qu'il avait reçu cet argent à Québec, de celui qui l'employait. Je cherchai dans le sac et dans une chemise enveloppée dans une gazette et je trouvai des piastres françaises; Le prisonnier me dit qu'il travaillait le bois et qu'il venait de Québec et qu'il se rendait dans le Haut-Canada. Il me dit qu'il n'avait jamais été dans l'armée et qu'il ne connaissait pas une famille du nom de Moquin demeurant à Laprairie.

Lorsque je vis la date de l'une des pièces, je pensai que ce pouvait être l'argent de Moquin. Je lui dis que j'allais le retenir et qu'il pouvait se considérer comme mon prisonnier. Il me demanda une pièce d'or de $5, et une jeune femme me remit un jonc qu'elle avait reçu du prisonnier. C'est le jonc, la montre et la chaîne du prisonnier qu'on me présente maintenant; je trouvai ensuite une pièce d'or dans un portefeuille que j'avais trouvé dans les habits de Barreau. M. Schiller m'écrivit qu'une autre pièce d'or se trouvait dans la maison; j'y envoyai mes sergents de recherche, et une fille nommée Jackson me remit la pièce le même soir; je n'ai pas interrogé le prisonnier sur son crime, mais il m'en a parlé lui-même. Il était en charge de deux hommes et je le procédai avec les autres pour trouver des voitures.

Nous nous rendîmes à environ 70 à 80 verges de la maison d'Hibbard dans la direction des voitures qui se trouvaient du côté de la station. Aucun mot n'a été prononcé jusqu'à ce qu'il eut avoué qu'il était le meurtrier de Laprairie. Il dit qu'il n'était pas nécessaire pour lui de cacher quelque chose; qu'il connaissait le sort qui l'attendait; j'ordonnai alors immédiatement au sergent Bell de lui mettre les menottes. On n'a rien dit de plus avant d'être dans la voiture. Alors il est devenu très communicatif; mais je lui dis qu'il faisait ces déclarations volontairement, que je ne désirais pas l'interroger sur son crime, que je ne voulais rien lui faire avouer qui pût l'incriminer.

Il a raconté toutes les circonstances du meurtre. Il dit qu'il était à la chasse et qu'il s'était rendu à la maison de Moquin, et comme il connaissait la servante, qu'elle lui avait donné à manger, qu'il avait ensuite tiré sur elle et sur une autre fille qu'il pensait avoir tuée, parceque lui ayant pris le bras elle n'avait pas remué; qu'il ne voulait pas tuer l'enfant. Il dit, de plus, qu'il était ensuite entré dans la chambre où se trouvait l'argent, qu'il avait défoncé le premier coffre, en avait enlevé une petite boîte, dont il avait brisé le couvercle, qu'il avait pris l'argent et s'était sauvé dans le bois où il avait jeté son revolver. Il se rendit, dit-il au rivage, trouva un canot et faillit se noyer en traversant à l'île des Sœurs à cause de la rapidité du courant et le mauvais état du canot qui faisait eau de toutes parts. Il pensa alors qu'il était poursuivi passa à travers une clôture et laissa deux sacs d'argent qu'il ne pouvait porter. Il se cacha quelque part dans le voisinage et y resta jusqu'à la nuit. Il se rendit alors dans la ville et vit le récit du meurtre dans les journaux.

Il se rendit ensuite à Lancaster et prit les chars pour Kingston. Il se rendit à Lancaster en marchant dans les bois. Il dormait le jour et marchait la nuit. Il dit qu'il connaissait M. Moquin et était allé chez lui en dessein d'enlever l'argent, et qu'il avait mis le feu à la maison avant de prendre la boîte. Il a fait tous ces aveux volontairement. J'ai entendu, plus tard, le prisonnier faire les mêmes aveux à d'autres personnes. Je jure positivement qu'il a fait ces aveux sans avoir été influencé par des promesses et des menaces de ma part. Au contraire je l'ai averti de ne rien dire.

La cour s'ajourne à 4 heures, jusqu'à lundi, à 10 h, A. M.

Montréal, 2 octobre,

Le prisonnier est plus pâle qu'à l'ordinaire.

Sa contenance est toujours la même. L'assistance est nombreuse.

Le temps fixé par la loi pour les petits jurés de la première liste se trouvant écoulé ils sont déchargés par la cour.

ROBERT SHANONHOUSE est appelé.

Transquestionné:—Tous les aveux que le prisonnier m'a faits, il les a faits volontairement; je ne lui ai rien dit qui put l'amener à faire ces aveux; au contraire je l'ai mis en garde de ne rien dire qui put l'incriminer. Il a fait ces aveux en présence de deux hommes de police, Bell et Quinn et dans deux autres occasions à la station. Le recorder de la ville de Kingston était présent à la dernière occasion.

JAMES HIBBARD est assermenté. Je suis aubergiste de Kingston. Vers les 5 et 6 de juin dernier le prisonnier le dimanche matin, est arrivé vers trois heures. Le prisonnier est demeuré dans ma maison jusqu'à dix heures du soir, heure où il a été arrêté. Je crois qu'il a dépensé de l'argent et j'ai changé à une fille du nom de Sara Dwyer une pièce d'or de 1812 que lui avait remise le prisonnier. C'était une pièce américaine vu qu'elle portait un aigle. Avant de la changer je crus qu'elle était fausse et je l'ai présentée à un de mes amis. Il a pensé que d'après sa date elle avait été volée à Laprairie. Je retournai chez moi et je dis à la fille de ne pas le perdre de vue. Le prisonnier ne m'a pas donné aucune espèce de pièce d'or.

Transquestionné.

Je ne tiens pas une auberge licenciée. Deux filles demeuraient dans ma maison, lorsque le prisonnier y est venu. Elles étaient pensionnaires. Je ne puis dire leur occupation.

SARAH DWYER est assermentée.—Je demeure à Kingston, J'ai vu le prisonnier au temps où il a été arrêté. Il m'a donné une pièce d'or de $5. Je l'ai montrée à M. Hibbard qui a pensé qu'elle était fausse. Il est allé la montrer à un ami puis il est revenu et m'a dit qu'il pensait qu'elle avait été volée et d'avoir l'œil sur le prisonnier. Il est arrivé à 3 heures le dimanche matin. Il se disait homme de cage et voulait pensionner une semaine chez M. Hibbard.

La pièce d'or que le prisonnier m'a donnée ressemble à celle qu'on me présente maintenant C'était une vieille pièce.

Transquestionnée:—Je demeure chez M. Hibbard. Je travaille pour vivre. Je n'ai jamais rien vu de mal dans la maison où je demeure. Je ne sais pas si c'est une auberge licenciée. Je lave pour vivre Je pensionne dans cette maison depuis longtemps. Je ne sais pas si c'est une maison de prostitution. Je ne puis jurer quand à cela.

Examinée par la cour.—Le prisonnier m'a donné la pièce d'or en présent. Il me dit qu'il avait un grand nombre de pièces qu'il voulait changer le matin. J'ai vu des pièces lorsque le prisonnier a été arrêté le soir. Il avait quelques pièces d'argent dans sa main; mais je ne puis dire quel montant elles représentaient.

WILLIAM HARPER est rappelé.—Il montre les gardes du pistolet qui empêchent l'explosion de la charge d'un canon, quand l'autre est tiré. Il est interrogé sur les explications qu'il a données dans son examen en transquestions samedi et explique le tout aux jurés. Il est positif à dire que chaque explosion d'un canon est causée par la pression successive du chien.

ADOLPHE BISSONNET, Grand Connétable du District de Montréal est assermenté.—Le cinq de juin dernier j'ai reçu un warrant du Coroner de Montréal pour l'arrestation du prisonnier à Kingston. Je me suis rendu à Kingston le 6 au matin. C'était pour arrêter le prisonnier et l'amener à Montréal. J'étais accompagé de M. Schiller et du sergent de Beaufort. On m'a remis le prisonnier. Il était alors détenu. Nous l'avons amené à Montréal. Dans les chars, il nous a raconté comment le meurtre de Lapairie était arrivé. Quand il a commencé à raconter toutes les circonstances du meurtre, il l'a fait volontairement. Je ne l'ai pas engagé à le faire soit par des menaces ou autre chose. Je lui ai dit qu'il ferait mieux de le faire devant ses amis ou un avocat, et que je n'avais pas envie d'être témoin dans cette cause. Il m'a répondu. c'est inutile, je l'ai déjà raconté à tous ceux qui m'ont visité. Il a continué néanmoins, et m'a dit qu'il était traversé à Laprairie, le samedi à 4 heures, par le bateau, je crois, qui voyage entre Montréal et cette place; qu'il s'était rendu dans la grange de M. M. Moquin, et que là il avait attendu jusqu'au dimanche matin. Il a vu, dit-il, partir M. Moquin, son fils et leurs femmes pour aller à l'église. Après leur départ il est entré dans la maison. Il a demandé à manger a M. L. Sauvage en disant qu'il avait bien faim. Il a voulu mettre son fusil sur le bois mais la petite fille lui a demandé de le mettre derrière la porte, à cause des enfants. M. L. Sauvage a voulu lui donner de la viande, mais il n'en a pas voulu; elle lui a donné du pain et du beurre. Il a essayé à manger, mais il ne l'a pu, les morceaux de pain l'étouffaient. Ayant dit a M. L. Sauvage qu'il était bien fatigué, elle est montée en haut pour lui faire un lit. Etant descendue, elle a voulu le faire monter pour se coucher et il lui a dit qu'il était maître dans la maison. Il a tiré sur elle comme elle se trouvait à moitié retournée. Il n'a jamais eu l'intention de tirer sur l'enfant. La petite fille Délima Duquette, s'est cachée sous la table; il a tiré deux coups sur elle et il la pensait bien morte. Il est entré dans la chambre à coucher et il a défoncé le coffre dans lequel il pensait trouver de l'argent. Il a pris la petite boîte et avant de laisser la maison, il a mis le feu. Je lui ait fait remarquer pourquoi, puisqu'il ne voulait pas tuer l'enfant il mettait le feu à la maison. Il a répondu qu'il voulait cacher son crime, et faire tout brûler. Il m'a dit qu'alors il ne savait pas ce qu'il faisait, qu'il avait perdu la tête et qu'il était parti de la maison sans savoir où il allait. De là, dit-il, il s'est dirigé vers une pointe de bois et a jeté dans une pièce de grain son revolver qui sera probablement trouvé au temps de la récolte. Avant de jeter son revolver, il a regardé les canons et a vu qu'ils étaient déchargés, sans cela il se serait tué lui-même. Il s'est caché dans le bois et a mis son fusil sous des broussailles. Il est sorti du bois et s'est rendu sur le rivage du fleuve. Il a pris un vieux canot et a traversé dans l'île des Sœurs. Il faisait un vent si violent qu'il croyait engloutir dans l'eau à chaque instant. Le lundi dans la matinée il est traversé à la Pointe St. Charles. Il a prêté le canot à deux garçons. Il s'est couché dans le champ. Il a vu venir de son côté deux hommes qui paraissaient chercher quelqu'un. Il a cru que c'étaient deux hommes de police. Il a alors marché jusqu'à la clôture du Grand Tronc. Ayant vu que la police était à sa poursuite, il a passé par un trou qui se trouvait dans la clôture et s'est sauvé après avoir jeté deux sacs d'argent qui étaient trop pesants à porter. Il s'est rendu à la rue McGill par la rue Wellington. Là il est entré chez un barbier et s'est fait raser la moustache. Il est sorti et a demandé à un charretier de le conduire dans une maison. Le charretier l'a conduit dans une maison de prostitution tenue par une nommée Louise dans la rue St. Nicolas Tolentin. Il a demandé à la maîtresse de la maison de lui donner une fille anglaise ou irlandaise qui parlât français. Il est arrivé dans cette maison vers huit heures du soir Il a donné à la maîtresse $75 en or de l'argent de M. Moquin. c'était pour sa pension, celle de la fille et des présents pour cette dernière. Je lui demandai s'il n'avait pas laissé des effets chez Louise Loiseau, il m'a dit qu'il avait, dans cette maison, changé de chemise et de bas, et qu'il avait acheté ces effets dans la rue McGill en se rendant chez Louise Loiseau. Le mardi soir, il est parti vers huit heures pour voir s'il pourrait rentrer chez sa femme. Il s'est approché de la maison et a vu une chandelle allumée et des hommes de police assis dans l'intérieur. Voyant qu'il ne pouvait entrer, il s'est rendu chez un de ses amis dans la rue Panet a frappé a la porte et demanda un verre d'eau qui lui a été refusé. Il est parti de là et s'est rendu au pont Janveau. De là il s'est rendu à Lancaster, et dans son chemin il a dépensé deux ou trois pièces d'or. Il marchait la nuit et se cachait le jour dans le bois. Rendu à Lancaster il a pris les chars pour Kingston. Rendu à Kingston il a demandé à un charretier de le conduire dans une mauvaise maison. Dans cette maison il a donné une pièce d'or à une fille qui est descendue pour la faire changer. Plus tard, le soir, la fille lui a dit de se cacher, que la police cherchait un jeune canadien. Il a laissé son lit et la fille l'a caché dans une autre chambre où il a été arrêté par le chef de police Shannonhouse.

Transquestionné.—Lorsque le prisonnier m'a raconté tous ces faits, il était sous arrestation. Le prisonnier m'a paru être en peine. Le prisonnier a raconté tous ces faits volontairement. Aucune question pressante ne lui a été posée; il répondait librement aux questions qui lui étaient posées Je crois que quelqu'un lui a parlé du sort qui l'attendait. Le prisonnier a dit qu'il le savait très bien.

Réexaminé.—Avant d'entrer en conversation, j'ai mis le prisonnier sur ses gardes. Des menaces n'ont pas été faites au prisonnier soit par moi ou par d'autres.

JEAN DE BEAUFORT, de St. Jean, CHARLES A. SCHILLER, GEORGE VERMETTE, sont assermentés et corroborent le témoignage du dernier témoin.

L'hon. G. E. Cartier entre alors dans la salle, et en sort après avoir parlé quelques moments avec l'hon. L. A. Dessaulles et Son Honneur le Juge Aylwin.

La cour s'ajourne pendant environ une demi-heure pour permettre aux jurés de prendre quelque nourriture.

A l'ouverture de la cour, la défenseur du prisonnier, J. H. Clarke, fait au Jury une éloquente adresse, dont voici la substance.

La cause sur laquelle vous êtes appelés à rendre votre verdict, est une des plus importantes qui se soient rencontrées depuis longtemps. Si l'on considère le crime atroce dont est accusé le prisonnier à la barre, et les circonstances qui l'ont accompagné, on ne peut penser que celui qui a commis un tel forfait, ait agi sous l'empire de sa raison. Au contraire, en examinant avec soin la preuve qui a été mise devant vous, vous ne pouvez faire autrement que de croire que le prisonnier, lors de la perpétration du crime dont il est certainement l'auteur, était attaqué de monomanie. Il y a des personnes qui jouissent de toutes les facultés de leur intelligence et qui tout à coup commettent des crimes, non seulement contre la société, mais contre eux-mêmes. On ne peut penser que ces personnes, qui jusqu'alors ont toujours montré de l'intelligence et ont vécu comme des êtres raisonnables, soient saines d'esprit. On doit les considérer comme monomanes, et ils le sont certainement. Ces personnes peuvent arracher la vie à leur père, à leur mère et aux êtres les plus chers à leur cœur. Et n'en a-t-on pas la preuve dans l'attentat horrible qui a jeté dans l'effroi, non seulement le comté de St. Hyacinthe, où il a été commis, mais la province toute entière. Un homme qui, jusqu'alors avait joui de toute son intelligence, va voir son père et sa mère, passe plusieurs jours au milieu d'eux, témoigne le plus grand amour à celle qui lui a donné le jour et ne montre aucun signe de folie. Mais tout à coup, il saisit une hache, tue sa mère qu'il a suivie à la laiterie et s'en revient tranquillement à la maison. Traduit à la barre criminelle il a été acquitté parce que l'on a jugé que lorsqu'il avait commis ce meurtre, il était atteint d'aliénation mentale, et qu'il ne savait pas ce qu'il faisait. Eh bien! la cause qui est aujourd'hui devant vous est tout à fait semblable. Le prisonnier à la barre se rend chez M. Moquin, dans la maison où il a passé son enfance. En entrant, il aperçoit Marie Louise Sauvage, qu'il devait chérir autant que sa mère, elle qui l'avait soigné pendant quatre longs mois, lorsqu'il était couché sur le lit de douleur en proie à une fièvre des plus violentes, elle qui, pour ainsi dire, lui avait donné la vie. Tout à coup sans provocation aucune, après un entretien amical il fait feu sur elle et lui arrache la vie. Peut-on croire qu'un homme, sain d'esprit, aurait pu commettre un crime aussi atroce, et répandre le sang de celle à qui il était tant redevable. Il est impossible de le supposer, à moins que cet homme ne soit un démon incarné.

Le prisonnier, lorsqu'il est parti de Montréal avait il l'intention de voler? On ne peut, pour un moment, entretenir cette idée, et en suivant le preuve, on ne peut en venir à une conclusion autre que le prisonnier a été poussé au crime par une impulsion spontanée, irrésistible, à laquelle il devait obéir, et qui se révèle tout à coup chez les personnes attaquées de monomanie. S'il eut traversé à Laprairie dans le dessein de voler l'argent de M. Moquin, il aurait pu le faire, sans difficultés et sans ôter la vie à personne, lorsque la servante se trouvait dans l'étage supérieur de la maison et que l'autre jeune fille était occupée avec les deux petits. Ne pouvait-il pas alors entrer dans la chambre défoncer le coffre, enlever l'argent, sauter par la fenêtre et se sauver. Mais non, il ne fait rien de cela! il attend tranquillement que la servante soit descendue de l'étage supérieur. Alors il prend son fusil et veut s'en aller, mais la servante le prie de rester et d'attendre MM. Moquin en disant qu'ils seraient contents de le voir.

Il fait quelques remarques sur sa toilette et s'assied sur le lavoir. Soudain il saisit son fusil et s'écrie: "je suis maître ici," et tire plusieurs coups de pistolet sur la servante.

Eh bien! tout ceci ne montre-t-il pas que le prisonnier était alors attaqué d'aliénation mentale. S'il eut eu l'intention de voler, s'il eut prémédité le meurtre dans le cas où quelqu'un le gênerait dans l'accomplissement de ses desseins, pourquoi n'a-t-il pas volé lorsque la servante était en haut? Pourquoi ne l'a-t-il pas tuée en arrivant? Il n'avait donc pas l'intention de voler, le meurtre n'était donc pas prémédité et nous en avons la preuve dans le fait qu'il a voulu laisser la maison, et il a donc agi d'après une impulsion commune aux monomanes, ou sous l'empire d'une aliénation mentale soudaine à laquelle il est impossible de résister. Ces cas sont communs dans la vie et il se rencontre presque toujours chez des personnes qui sont remplies de tendresse pour leurs malheureuses victimes. Je vous en citerai qu'un cas assez rapproché. Vous vous rappelez, sans doute, l'horrible tragédie qui est venu jeter le deuil dans une famille sur l'autre côté de la montagne. Là vivaient un homme, sa femme et trois enfants en bas âge. Un jour, le père obligé de s'absenter pour quelque temps. En laissant sa femme, il ne remarque rien d'extraordinaire en elle; elle paraît avoir toute son intelligence. A son retour qu'aperçoit-il. Quel spectacle affreux vient frapper son regard en entrant dans cette maison où il avait laissé quatre êtres au mieux de la vie.

Il voit étendus sur le plancher, le cou à demi tranché, deux de ses enfants. Près d'eux est assise la mère, un rasoir à la main, et sur ses genoux un enfant de six mois le cou aussi tranché. Qui avait conduit cette malheureuse à un attentat aussi atroce, elle qui jusqu'à ce jour avait sans cesse manifesté de la tendresse à ses malheureux enfants. Ce n'était autre chose qu'une attaque d'aliénation mentale. Aussi l'a-t-on considérée comme innocente, parce qu'elle ne savait pas ce qu'elle faisait.

Il est permis de douter que le prisonnier n'avait pas sa raison lorsqu'il a commis le crime qui l'a traduit au banc et qui n'est certainement pas plus atroce que celui dont cette femme s'est rendue coupable.

Il arrive quelque fois qu'une personne attaquée de Monomanie, nourrit un projet pendant longtemps, étudie tous les moyens de parvenir à son but, s'y applique de toutes ses forces, et lorsque l'occasion se présente favorable, frappe un grand [illegible]

[illegible]

[*Voir l'intérieur pour la suite.*]

JOURS DE PUBLICATION :
Mardis et Vendredis.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.
Ou TROIS PIASTRES pour les retardataires.
Un mois d'avis pour discontinuer.
ETATS-UNIS :—Trois piastres.
Camille Lussier, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison H.J.Doherty, rue Cascades, coin nord de la rue St. Hyacinthe.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion...... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne.. ... 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois

Vol. 13 — St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Mardi, 10 Octobre 1865. — No. 61

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de Ls. Taché, écr.
SUIVRONT LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. Antoine Birs.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 8 Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambeault Rue Cascades.
St Hyacinthe 23 septembre 1864.

HONORÉ MERCIER,
Avocat.
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
HONORÉ MERCIER.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SIMARD,
Avocat.
Tient son Bureau dans la maison de M. A. S. Archambault, vis-à-vis le bureau de H. R. Blanchard, coroner, Rue Cascades, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

J. B. SICOTTE,
Avocat.
Bureau :—Rue St. Denis, vis-à-vis l'ancien Manoir Seigneurial, dans le Bureau de J. O. Guertin, Notaire.
St. Hyacinthe, 15 août, 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
WATERLOO.—Juin, 1864.

TACHE ET GLADU,
Notaires.
Coin des Rues Girouard et Ste. Anne.
Ls. TACHE. L. G. GLADU.
St. Hyacinthe, 19 Novembre 1864.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence : Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

LÉANDRE BOUDREAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 22 mai, 1865.

L. F. A. VIOLLETTI,
Coroner-conjoint du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

HOTEL DU PEUPLE.

TENU PAR
GODFROIS DAIGNEAULT,
(Ci-devant de St. Pie)

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vû la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce. Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront a la disposition des voyageurs.
St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

J. J. E. SAUVAGEAU,



ARTISTE-PHOTOGRAPHE.
HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mars 1865.

HOTEL NATIONAL,

TENU PAR
A. S. MAYNARD.
Rue Cascades, pres du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, meublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable : la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et des Liqueurs de Premier Choix.. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.
Prix très-Modérés.
St. Hyacinthe, mai 1865.

NOUVEAU MAGASIN

F. A. B. Laperle

A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un Magasin de
GROCERIES,
VINS & LIQUEURS,
DE TOUTES SORTES.
Dans la Maison de M. F. Cadoret,
(Porte voisine de la Maison de M. V. Côté.)
ST. HYACINTHE.
Mai 1865.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 80 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à
BENJAMEN CADORET, père.
St. Dominique, 4 mars, 1865.—3m.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné
L. TACHÉ, N. P.
St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

AVIS,

Toutes personnes endettées envers la Société "PRÉFONTAINE ET DION" sont requises de payer au soussigné le montant de leurs comptes immédiatement.
H. R. BLANCHARD.
St. Hyacinthe, 20 août, 1865.

CHAMBRE DES NOTAIRES DE ST. HYACINTHE.

La prochaine assemblée régulière de la Chambre des Notaires de St. Hyacinthe aura lieu le seizème jour d'octobre prochain au lieu ordinaire des séances a une heure de l'après-midi.
H. R. BLANCHARD,
Secrétaire.

N. B.—Les aspirants à l'étude devront faire apposer sur leur certificat le sceau du collége où ils ont étudié.
St. Hyacinthe, 15 septembre, 1865.

SEL! SEL!! SEL!!!

Le Soussigné ayant loué le vaste MAGASIN de la COMPAGNIE d'ENTREPOT à la POINTE-LEVIS, est prêt à vendre ou à faire des engagements pour la livraison de SEL EN SAC à aucune STATION SUR LA LIGNE DU GRAND TRONC.
THOMAS FRASER,
Quai des Indes,
Québec.
Québec, 1er Mai 1865.—6m.

LISTE DES LETTRES NON-RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE, du 1er au 30 Septembre, 1865.

Archambault, A P,
Barthelotte, Stanislas,
Brunelle, Elmire, Vve,
Bourgard, Pierre,
Boucherville de, Miss,
Besset, Léon,
Barbeau, Vital, 2
Brodeur, Charles,
Bouchard, J. Bte,
Birtz, Pierre, 2
Barbeau, Alida, dlle,
Cordeau, Hyacinthe,
Cloutier, Ediore,
Chabotte, Magloire,
Coté, Adélaide, Dlle,
Charron, Joseph,
Dumas, Cécile, Mde,
Delage, Louis,
Desautels Joseph,
Dégnaus, François,
Desmarais, Moïse,
Fisk, Abram,
Fournier, André, Mme.
Gervais, Joseph,
Gendron, Joseph,
Girard, F X,
Garon, Cordelia, Delle
Gagnon H,
Jeannotte, Joseph,
Jarrait, Charles,
Laplante, Joseph,
Lemay, Pierre,
Lucier, Elmire,
Langelier, Zoé,
Lamoureux, Philomène,
Lheureux, Théodore,
Lespérance, Isaac.
Morin, Michel
Malo, Rosalie
Morin, Pierre
Marchessault, Siméon, dame
Nourrie, Frank
Panneton, Adelle
Phaneuf, Jean
Palardy, J. Bte.
Plamondon, J. B.
Ryan John,
St. Germain Alexis,
Thibault, Léon,
Tetu, Frs, Dame veuve,
Viens Joseph.

Bourgeois, Veuve Dame,
Boudreault, Toussine, Me
Brunelle, Mary, Miss, 2
Boucher, J. Bte.,
Barbeau, Joseph,
Bousquet, François,
Bachamp, Joseph,
Bougarre, [illegible]
Brunet, Olivier,
Colette, Charles,
Chagnon, Augustin,
Coter, Misaelle,
Charbonneau, Maxime,
Dumaine, André,
Deslandes, Pierre,
Duroché, Batiste,
Dupont, Louis,
Forgue, Joseph,
Frégeau, Joseph,
Golais, David,
Garon, Ollvier,
Gendron, Rosalie, Dlle
Guilbert Louis,
Gondron, Joseph,
Jenkins, A M, Mrs
Jarrait, Octave,
Larose, Frs,
Langelier, P,
L'Heureux, Eusèbe, Dme
Laurence, Louis
L'Heureux, Phélonise, dlle
Lafleurre, Antoine
Marcier, Veuve, dame
Mailloux, Rosalie
Mignault, François
Pelletier, Julie, Miss
Plamondon, J. M.
Picher, Benjamin
Poirier, Ollvier.
Ryan Richard,
Tessier Julie, Dlle
Turcot, Angele, dlle,

BUREAU DU SECRETAIRE PROVINCIAL.

Québec, 2 Octobre, 1865.

LES BUREAUX DU SECRETAIRE PROVINCIAL ET DU REGISTRATEUR seront fermés à Québec le et après le VINGT Octobre et ré-ouverts à Ottawa le VINGT-CINQ du même mois.
WM. McDOUGALL,
Secrétaire Provincial.
3 Octobre 1865.

Bureau des Douanes, de l'Accise et des Estampilles.

Québec, 27 sept. 1865.

TOUTES réquisitions pour estampilles et autre correspondance avec le Bureau des Douanes, de l'Accise et des Estampilles, doivent être adressées à Québec jusqu'au 20 d'octobre prochain, et après cette date à Ottawa.
R. S. M. BOUCHETTE,
Président.
Québec, 29 sept. 1865.

BRANCHE DE DOUANES ET DE L'ACCISE.

Québec, 27 sept. 1865.

TOUS les comptes, rapports et correspondances ayant rapport aux Douanes, à l'Accise et aux Canaux de cette branche du Département des Finances doivent aprés le 9 d'octobre prochain êtres adressées à Ottawa.
R. S. M. BOUCHETTE,
Contrôleur de Douanes.
Québec. 29 sept. 1865.

DEPARTEMENT DES FINANCES.

Branche des Douanes.
Québec, 28 sept. 1865.

La Branche du Département des Finances sera fermée pour la translation des affaires publiques, LUNDI, le 2 octobre prochain, et rouvert à Ottawa MERCREDI, le 25 du même mois.
R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.
Québec, 29 sept. 1865.

BRANCHE DE L'AUDITION,

Québec, 27 sept. 1865.

Tous les rapports et la correspondance avec le Bureau de l'Audition doivent être adressées à Québec jusqu'au 20 d'octobre, et après cette date à Ottawa.
JOHN LANGTON.
Auditeur.
Québec, 29 sept. 1865.

Département des Finances,
Bureau de l'Inspecteur Général,
Québec, 27 sept. 1865.

Tous rapports, comptes, Correspondance concernant le Bureau de l'Inspecteur Général, autres que des demandes pour ordres, doivent après le 6 octobre être adressées à Ottawa.

Toutes demandes pour ordres peuvent être envoyées au Département des Finances à Québec jusqu'au 20 d'octobre et après cette date à Ottawa,
WILLIAM DICKSON,
D. I. G.
Québec, 29 sept. 1865.

FUILELETON

LES CHAUFFEURS.

TROISIEME PARTIE.
(*Suite.*)

VII.—LA REVANCHE DE VASSEUR.

Le Borgne-de-Jouy revenait de Gueudreville, où il était allé porter au Rouge-D'anneau les ordres du Beau-François, et il s'était laissé surprendre par les gendarmes. Un moment il avait espéré leur échapper par son agilité, par son adresse à profiter de tous les accidents du terrain ; mais les cavaliers étaient patients autant qu'opiniâtre, et le fugitif, relancé de gîte en gîte, épuisé, hors d'haleine, n'avait plus songé, comme une bête aux abois, qu'à se refugier dans le premier asile qui s'était trouvé sur son chemin.

Sa contenance était donc assez piteuse tandis que l'officier l'examinait d'un air narquois. Néanmoins le Borgne, malgré son apparente soumission, rêvait peut-être encore à quelque moyen de tromper la surveillance de Vasseur ; mais son espérance à cet égard ne dura pas longtemps. Les deux portes qui donnaient, l'une sur la route, l'autre sur la campagne, s'ouvrirent presque simultanément, et à chaque ouverture apparut la figure d'un gendarme.

—Est-il pris, mon lieutenant ? demanda l'un d'eux.

—L'avez-vous placez ? demanda l'autre.

—Nous le tenons, répliqua Vasseur : que chacun de vous garde sa porte et ne laisse sorrir personne sans mon ordre exprès. J'ai dans l'idée que nous venons de faire une excellente capture.

—Compris, mon officier.

—Suffit, mon lieutenant.

Les deux portes se refermèrent, et l'on pouvait être sûr que les militaires ne manqueraient pas à leur consigne.

Il n'en fallait pas tant ; le Borgne-de-Jouy de complexion faible et délicate, sentait très-bien que le robuste Vasseur eût suffi seul pour le tenir en respect. Il n'avait plus désormais de ressources que dans cette subtibilité d'esprit qui l'avait fait surnommer *général Finfin* par mi ses égaux. Il s'assit sur un escabeau, près du feu, avec une résignation feinte, et dit tranquillement :

—Bon Dieu ! citoyen officier, que me voulez-vous donc ? Je suis un pauvre diable tout à fait inoffensif, et je ne devine pas pourquoi l'on me persécute ainsi.

Vasseur sourit, et posant son doigt sur l'épaule du prisonnier :

—Vous vous appelez Germain Bouscaut, surnommé le Borgne-de-Jouy, dit-il froidement ; vous êtes journalier, mendiant, vagabond....et ce que l'on voudra ; nous nous sommes déjà rencontrés, n'est-il pas vrai.

Le Borgne-de-Jouy, resta stupéfait en se voyant si bien connut

—Vous avez bonne mémoire, citoyen, dit-il avec amertume.

—Oui, oui, ma mémoire est assez bonne, et vous êtes de ces gens que l'on n'oublie pas. D'ailleurs il y a longtemps que je vous cherche, citoyen Borgne-de-Jouy, et je suis enchanté de pouvoir enfin renouer connaissance avec vous.

Ce désir ne paraissait pas réciproque de la part du Borgne-de-Jouy, qui fit une triste grimace.

—Mais enfin, citoyen officier, reprit-il en essayant de montrer quelque fermeté, qu'attendez-vous de moi ? La justice n'a rien à me dire, et si vous désirez voir mon passeport....

Il tira de sa poche un papier crasseux et le tandis à Vasseur ; celui-ci jeta un regard distrait sur cette pièce, qui était en bonne forme.

—Oui, oui, je sais murmura-t-il ; des gens d'une certaine espèce ont toujours des papiers parfaitement en règle....C'est fort bien, poursuivit-il en rendant le passe port au prisonniers ; mais alors pourquoi vous êtes vous enfui quand vous nous avez aperçus.

—Dame ! citoyen lieutenant, sans vous offenser, il arrive souvent que vous chicanez sur céci et sur cela ; et, ma foi ! le plus sûr est de ne pas entrer en conversation avec vous....Mais on n'a rien à me reprocher, vous pouvez m'en croire ; et si vous voulez me fouiller.

—Bon, bon ! vous seriez trop prudent sans doute pour porter sur vous quelque chose de suspect. Nous verrons pourtant.. En attendant, pourriez-vous me dire où vous avez passé la nuit dernière.

—A Méréville, mon officier, chez une vieille femme qui m'a donné le gîte dans son étable.—A quelle heure êtes-vous arrivé chez elle !—Je ne sais pas trop. . Il était un peu tard.

—Et d'où veniez-vous, en dernier lieu ?

—D'Orgères.

—Alors vous avez dû vous trouver sur la route à peu près au moment où des malfaiteurs ont tenté d'arrêter le notaire Laforêt. ..Vous ne sauriez le nier.

—Le Borgne fut confondu de l'adresse avec laquelle on était arrivé à cette conclusion. Cependant il jura ses grand dieux qu'il n'avait eu connaissance de l'attentat en question que par les propos des gens du pays.

—C'est ce que nous verrons, répéta Vasseur ; maintenant, autre chose..Vous rappelez-vous que je vous ai déjà rencontré à la ferme du Breuil, le lendemain du crime commis au château de ce nom ?

—C'est une circonstance qu'il n'est pas facile d'oublier, répliqua le Borgne d'un ton patelin ; ah ! citoyen, quel malheur que l'on me'ût enfermé dans l'étable avec un autre brave garçon qui se trouvait là ! Nous serions allés au secours de ces pauvre gens... Mais ne m'a-t-on pas dit poursuivit-il avec une apparante naïveté, que le crime avait été commis par des gendarmes ?

—Il a été commis par des scélérats déguisés en gendarmes. Retiens ta langue, drôle !

—Je croyais pourtant....Enfin, vous savez, citoyen, qu'aucune charge ne s'éleva contre celui qui m'accompagnait.

—Un marchand forain à qui l'on donne dans la plaine le nom de Beau-François. Mais si je ne me trompe, vous disiez alors que vous ne le connaissiez pas ?

—Nous avons fait connaissance depuis ce temps-là. Un digne homme, citoyen officier ; un homme comme il faut, et de bonnes manières. Il est fort lié avec le directeur du jury de Chartres, le citoyen Daniel Ladrange ; on les voit toujours ensemble.. Aussi je crois pouvoir me réclamer du magistrait auprès de vous, car je suis au mieux avec le Beau-François, et vous savez le proverbe : « Les amis de vos amis sont nos amis. »

Vasseur n'ignorait pas que cette liaison de Daniel Ladrange et du personnage connu sous le nom de Beau-François était réelle, puisqu'elle avait été pour lui l'occasion d'une verte réprimande, quelques mois auparavant ; cependent, il y avait dans ce rapprochement entre deux personnes, si différentes à tous égards, quelque chose qui froissait son esprit droit et loyal. Il fronça le sourcil et mâchonna sa grosse moustache d'un air de réflexion. Enfin, il dit brusquement :

—Ne vous avisez plus de parler aussi familièrement d'un magistrat haut placé, qui est mon chef et qui bientôt prononcera sur votre sort....Quant à l'autre, votre ami, ce citoyen Beau-François, je ne serais pas fâché d'avoir quelques renseignements sur son compte...Y a-t-il longtemps que vous l'avez vu ?

—Pas plus tard que la nuit dernière, répliqua le Borgne-de-Jouy.

—Ah ! ah ! est-ce que par hazard il aurait couché encore dans l'étable, comme vous ?

—Non, lieutenant, car il a couché au château de Méréville, chez le citoyen Ladrange.

Vasseur frappa du pied.

(*La suite au prochain numéro.*)

LA MORT DU GENERAL LAMORCIERE.

Voici quelques autres détails, que fournit le *Mémorial d'Amiens*, sur les derniers moments de La Moricière.

" Une des gloires les plus brillantes et des plus pures de notre armée, un des défenseurs les plus braves et les plus dévoués de la religion, M. le général de La Moricière, est mort cette nuit, à trois heures, en son château de Prouzel, près Amiens. Le général s'était couché dimanche soir en assez bonne santé, et il projetait d'aller rejoindre prochainement Mme de la Moricière qui est, depuis quelques temps, en Anjou. lorsque, vers minuit, il a éprouvé un étouffement des plus violents. Un de ses domestiques, qu'il a pu appeler, s'est empressé d'aller prévenir M. le curé de Prouzel, qui, étant accouru au château, n'a pu que recueillir le dernier soupir du général, dont les bras serraient avec force un crucifix sur sa poitrine, et qui terminait ainsi chrétiennement une existence, illustrée par les glorieux services qu'il a rendus à son pays et par des actes qui ont témoigné hautement de la sincérité, de la fermeté de sa foi et de ses convictions religieuses.

« Le général de La Moricière n'était âgé que de cinquante-neuf ans, et l'on peut présumer qu'il a succombé à ce que la science nomme une *embolie*, c'est-à-dire une interruption dans la circulation du sang causée par un caillot, conséquence mortelle des rhumatismes que le général avait contractés dans le cours de ses laborieuses campagnes en Algérie."

Nous devons à l'illustre défunt un hommage étendu, mais que nous ne pouvons lui rendre au milieu de la douleur qui nous saisit. Voici seulement ses états de services : leur éloquence surpasse tout panégyrique :

Christophe-Louis-Léon Juchault de La Moricière, est né à Nantes, le cinq février 1806, d'une famille noble et légitimiste, il fut élève de l'Ecole polytechnique, de 1826 à 1828, passa à l'Ecole d'application de Metz, d'où il sortit dans le génie. Envoyé en Afrique, lors de l'expédition d'Alger, lieutenant, puis capitaine le 1er novembre 1830, il dut aux campagnes qui suivirent une des fortunes militaires les plus rapides. Compris dans les zouaves, lors de la création même de ce corps, il fit bientôt remarquer par son intelligence et son audace.

En 1833, le général Avizard, lui confia la direction du premier bureau arabe, et, la même année, il devint chef du bataillon des zouaves, dont il fut promu lieutenant-colonel en décembre 1835, et colonel en novembre 1837, à la suite du siége de Constantine, où il s'était signalé et avait été blessé par l'explosion d'une mine. En 1839, il fut appelé à Paris ; mais, de retour en Afrique en 1840, il se distingua encore à Mouzaïa, fut nommé, la même année, maréchal de camp, en 1843 lieutenant-général, en 1844 commandeur de la Légion d'honneur, et en 1845 gouverneur de l'Algérie par intérim. Le général de La Moricière, n'a pas fait, en Afrique, moins de dix-huit campagnes. A la suite des affaires de Tagdempt et de Mascara, il avait reçu les plus vifs éloges du maréchal Bugeaud, (5 juillet, 1841), qu'il ne seconda pas avec moins d'éclat dans les campagnes difficiles qui suivirent et à la bataille d'Isly (14 août 1844), Il termina sa carrière algérienne par un double honneur ; il organisa l'expédition qui fit tomber aux mains du duc d'Aumale la smala d'Abd-el-Cader (1843), et, enveloppant l'émir lui-même, le força de se rendre au jeune prince. Il fut promu le 14 janvier grand officier de la Légion d'honneur.

C'était au commencement de 1848. Le général de la Moricière était déjà entré, deux ans auparavant, dans la carrière parlementaire. Envoyé à la chambre des députés par le collége de St. Calais, (Sarthe,) deux mois après avoir échoué, comme candidat, dans le premier arrondissement de Paris (août 1846,) il prit place sur les bancs de l'opposition dynastique, et fut désigné comme ministre de la guerre dans les combinaisons Thiers, Molé ou Barrot, essayées inutilement par la Monarchie de juillet aux abois.

Blessé le 24 février 1848, sur les boulevards, il refusa des mains du gouvernement provisoire, le portefeuille de la guerre, ainsi que tout le commandement militaire à l'intérieur, et il fut élu représentant du peuple dans la Sarthe, le sixième sur douze. Pendant les journées de juin, il se mit à la disposition du général Cavaignac, combattit l'insurrection au fauborg Poissonnière et à la Bastille, et accepta, le 28, le ministère de la guerre, qu'il garda jusqu'au 20 décembre 1848.

Réélu à l'assemblée législative par le département de la Sarthe, il fut, en 1849, investi d'une mission extraordinaire à la cour de Russie ; il y arriva après la chute de la nationalité hongroise, et se vit parfaitement accueilli par le czar.

Mais il demanda son rappel aussitôt qu'il apprit le renvoi du ministre Odilon Barrot.

M. de La Moricière usa de son influence sur l'Assemblée, dont il fut élu plusieurs fois vice-président, pour combattre la politique de l'Elysée.

Il vota, le 18 juillet 1851, contre la révision de la Constitution, et, le 17 novembre, pour le projet qui devait soumettre à l'Assemblée la puissance militaire, en cas d'évènement. Arrêté dans la matinée du 2 décembre, il fut d'abord enfermé à Ham, puis conduit jusqu'à Cologne par les agents de la police. Quelques mois après, soumis comme officier inscrit dans les cadres de l'activité, au serment exigé par la nouvelle Constitution, il le refusait avec éclat par une lettre publiée dans tous les journaux.

Il ne rentra en France que sous condition, et il y vivait dans la retraite quand, au mois d'avril 1860, il fut appelé par S. S. Pie IX au commandement général de l'armée pontificale, qu'il forma avec une admirable rapidité et un rare génie d'organisation. Les généraux Fanti et Cialdini envahirent, au mépris du droit des gens, le territoire romain en septembre 1860, et écrasèrent avec des forces infiniment supérieures la petite armée du général de la Moricière à Castelfidardo. Le général se retira à Ancône, soutint le siége avec sa bravoure accoutumée et fut forcé de capituler. Il revint en France. se tenant toujours à la disposition du Saint-Père. La mort vient de le surprendre dans la nuit du 11 septembre, presqu'à l'anniversaire de sa dernière bataille.

LES CATHOLIQUES DU MISSOURI.

Nous avons publié, il y a environ six semaines, les résolutions d'une convention presbytérienne tenue à Pittsburg. Dans les résolutions de cette assemblée, les catholiques étaient représentés comme les ennemis nés de la république américaine ; on allait même jusqu'à prévoir le cas d'une guerre de religion, et on invitait les protestants de toutes les dénominations à se réunir contre l'ennemi commun, quitte à se déchirer entre eux « après avoir écrasé l'infâme. »

Nous n'avons pas attaché grande importance à cette manifestation, que nous avons citée simplement à titre de symptôme, et dont l'unique avantage était de montrer clairement l'intolérance dont sont animés les fanatiques presbytériens, puritains et pseudo-philantropes qui de la Nouvelle-Angleterre, leur patrie, rayonnent sur tous les Etats-Unis.

Mais voici qu'au Missouri l'intolérance passe de la théorie dans la pratique et que du domaine purement spéculatif elle est introduite dans celui des faits. On connaît la nouvelle constitution du Missouri ; on sait qu'elle a été fabriquée par des fanatiques religieux et politiques, qui ont eu pour but d'exclure de l'Etat le catholicisme et les catholiques, afin de donner carrière à leurs haines et de s'assurer une prépondérance incontestée en éliminant l'opposition, qui appartient presqu'exclusivement à la religion romaine. Pour parvenir à leurs fins, les constituants ont décrété que nul prêtre, de quelque secte qu'il fût ne pourrait exercer son ministère, s'il ne prêtait un serment

dont le texte est inclus dans la constitution. Peu importe la teneur de ce serment, il suffit qu'il répugne à la conscience des ecclésiastiques pour qu'on ne le rende pas obligatoire, et l'archevêque de St. Louis, froissé de cette mesure qui s'attaqeait directement à son clergé, a défendu aux prêtres de son diocèse de s'y conformer.

Aussitôt, l'autorité civile a sévi contre les prêtres récalcitrants, et depuis quelques jours nous n'entendons plus parler que d'ecclésiastiques arrêtés, mis sous caution et condamnés à l'amende. Le dernier frappé est le père Cummings, de Louisiana, qui, condamné à l'amende et ayant refusé de la payer, a été jeté en prison.

Nous n'avons pas mission de défendre le catholicisme, mais, dans la circonstance actuelle, la liberté de conscience et la grande question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat sont en jeu. Toute autre communauté que la communauté catholique serait attaqué que nous tiendrions le même langage. Depuis 1789, depuis que le Virginien Jefferson a posé comme dogme d'Etat la tolerence religieuse et l'indépendance mutuelle et absolue de l'église et de l'Etat, c'est la première fois qu'aux Etats-Unis on manque à ce principe fondamental et bienfaisant.

La situation anormale qui est faite au clergé catholique dans le Missouri contient en elle d'utiles enseignements. Elle est une preuve de plus que le puritanisme apporté par ces pélerins trop vantés du *FleurdeMai* est toujours vivace et n'a rien perdu de son odieuse intolérance. Les puritains voient avec une jalousie mêlée de crainte les progrès croissants du catholicisme aux Etats-Unis ; ils entrevoient le jour où ils perdront la majorité, et aucune mesure ne leur répugne pour le reculer. Ils portent eux-mêmes la première atteinte à la liberté de conscience, sans songer qu'on pourrait retourner plus tard contre eux, par voie de représailles l'arme dont ils se servent aujourd'hui. Depuis deux siècles, ils n'ont rien oublié ni rien appris ; les puritains de nos jours, auxquels leur fausse philanthropie a valu un éclair de popularité, sont bien les fils de ceux qui, au Connecticut, brûlaient les catholiques et bannissaient les Quakers. S'il ne font pas ailleurs ce qu'ils font au Missouri, c'est qu'ils ne le peuvent pas. A défaut du pouvoir, ils se servent de calomnie ; ils transforment en sécessionnistes tous les catholiques, comme si les Irlandais n'avaient pas été les premiers soldats du Nord. Il est vrai que, durant la guerre le clergé catholique, sauf de rares et fâcheuses exceptions ne s'est pas dégradé jusqu'à prêcher le carnage et la vengeance, sujets qui retentissaient chaque dimanche dans les églises puritaines. Il s'est borné à prêcher la morale de l'évangile : *Indè ira.*

Le plus singulier, c'est qu'au Missouri, où tous les prêtres sont astreints au serment sans distinction de secte, les autorités ne s'en prennent qu'aux ministres de la religion romaine. Des ecclésiastiques de la secte épiscopale, des calvinistes, des luthériens ont refusé de prêter serment ; on ne les a pas inquiétés. C'est aux catholiques qu'on en veut, et leurs adversaires ne réfléchissent pas qu'ils font la partie belle au clergé romain, qui sera d'autant plus respecté et populaire, qu'il aura plus à se plaindre des autorités civiles.

Nous ne sommes guère partisans de l'intervention du Congrès, dans les affaires particulières des Etats. Mais cette fois, il s'agit de faire respecter la Constitution de l'Union fédérale, qui garantit à tous les citoyens la liberté de conscience et proclame la séparation de l'Eglise et de l'Etat, mesure salutaire sans laquelle, si l'exemple du Missouri était suivi, nous verrions éclater des guerres de religion aux Etats-Unis avant dix ans. Nous espérons donc que la question sera portée devant le prochain Congrès, et qu'elle sera résolue dans un sens sage et liberal, car le Congrès peut retrancher des Constitutions des Etats tout ce qui est contraire à la Constitution fédérale.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Mardi, 10 Octobre, 1865.

Nous avons parmi nous, des hommes qui penchent vers l'annexion du Canada aux Etats-Unis et chaque fois que l'occasion se présente d'insinuer dans l'esprit du peuple leur rêve favori, ils se gardent bien de la manquer. Un des moyens que l'on exploite avec le plus de constance pour arriver à son but c'est de décrier la métropole, sous le rapport de ses relations avec les colonies. On voudrait par là affaiblir les profonds sentiments d'attachement que nous entretenons pour la Puissance qui nous a dotés des Institutions politiques, à l'ombre desquelles nous avons grandi dans la paix et la prospérité. Un article maladroit publié par le *Times* de Londres a permis aux journaux démocrates de renouveler l'énumération de leurs griefs contre la métropole. Le moins prudent d'entr'eux a été jusqu'à réveiller le douloureux souvenir des malheureuses époques de 1837 et 1838. Certes nous sommes loin d'admirer le peuple anglais dans tout ce qu'il a fait, et nous n'avons pour la politique intérieure et étrangère du ministère Palmerston que tout juste l'estime qu'il faut. Mais lorsque nous considérons l'attitude du gouvernement anglais, vis-à-vis de nous, nous ne pouvons nous empêcher de faire des vœux pour que notre pays conserve longtemps sa protection, aussi longtemps qu'elle nous sera nécessaire pour établir sur des bases solides notre édifice social. Tant que nous aurons besoin de la tutelle d'une puissance étrangère pour nous développer avec avantage sur ce continent nous n'en désirons pas d'autre que celle de l'Angleterre, surtout après l'engagement solennel qu'elle vient de prendre vis-à-vis de notre gouvernement, de consacrer toutes ses ressources à notre défense, tant que nous lui serons unis par les liens de subordination qui nous attachent à elle aujourd'hui. Lorsque le journal de Londres vient taxer le peuple canadien d'indifférence à l'égard de l'Angleterre, ou de toute autre condition politique qui pourrait lui échoir par les circonstances, que celle qui lui est faite aujourd'hui par la nature de ses relations avec la mère patrie, nous aurions voulu voir toute la Presse du pays protester contre un pareil langage et rappeler à l'Angleterre les sacrifices que nous avons faits pour continuer nos relations avec elle.

A la vérité c'est ce qu'ont fait la plupart de nos journaux les plus influents, mais il s'en est rencontré qui ont pris à tâche de justifier les assertions du *Times*, comme si elles n'eussent pas été une calomnie à l'adresse du peuple canadien, calomnie inventée par ses ennemis, ceux qui veulent sa ruine dans l'esprit de l'Angleterre, sa dégradation aux yeux du monde en le poussant à troquer ses libertés politiques pour le joug infâme d'un peuple persécuteur de sa foi et et ennemi de ses institutions.

Heureusement que le *Times* n'est ni le peuple ni le gouvernement anglais, pas plus que les journeux démocrates ne sont le peuple canadien.

Une preuve que nous voulons conserver nos relations avec l'Angleterre, c'est que nous avons affecté des sommes considérables pour former parmi nous des soldats prêts à voler à la défense de son drapeau et élever des fortifications pour les protéger en temps de guerre. L'Angleterre a cru à la sincérité de notre dévouement à sa cause puisque de son côté elle a commencé à faire des travaux de défense dispendieux pour fortifier le pays et qu'elle a assuré les ministres canadiens que dans le besoin « toutes les ressources de l'empire britannique » seraient mises à contribution pour nous protéger.

Il n'y a que des mauvais patriotes, ou des écrivains sans cervelle qui puissent dire que nous nous soucions peu de la protection de l'Angleterre dans les circonstances comme celles où nous sommes placés aujourd'hui. Lorsque nous voyons les Etats-Unis, dans leur désir d'absorber toutes les nations du continent, tourner vers nous des regards d'envie, nous sommes heureux de pouvoir compter sur l'appui d'une Puissance aussi respectable et aussi bien disposée à notre égard que l'Angleterre.

Plus que jamais, si nous tenons à remplir les desseins que la Providence semble avoir sur notre pays, en conservant notre autonomie, nous devons nous rallier plus étroitement au drapeau sous lequel se sont développées les institutions qui font aujourd'hui notre gloire et nous méritent la considération dont nous jouissons.

LA PEINE DE MORT.

L'organe des démocrates vient de commettre un nouvel article sur la *peine de mort*. Mais à voir l'érudition que l'auteur met dans ses écrits on s'apperçoit qu'il n'en possède pas un fond inépuisable. Il fait naître « la grande idée de l'abolition de la peine capitale en 1764, avec le livre de Beccaria. » Le savant rédacteur ne se trompe que de deux siècles. En 1568 une secte religieuse, que le théologien du *Pays* devrait connaître, enseignait l'erreur qu'il répète aujourd'hui à ses lecteurs. Aussi, monsieur le progressite de l'école démocrate remonte presqu'aux « ténèbres du Moyen-Age » pour y alimenter le flambeau qui éclaire la clique de l'Institut-Suisse-Canadien de Montréal.

Appuyé de Beccaria, le *Pays* s'évertue à nous démontrer que la peine de mort est *illégitime et inutile.*

Pour *démontrer* l'illégitimité de la *peine de mort* il fait le raisonnement suivant :

La société n'a de pouvoirs qu'en autant que chacun de ses membres lui en transporte ; or, aucun membre de la société ne peut disposer de son existence ; donc la société n'a aucun pouvoir sur la vie humaine.

Il faut avoir du toupet, ou bien être grossièrement ignorant pour oser ressusciter dans un journal des erreurs aussi souvent refutées que celles-là. Si l'on admettait pour juste ce raisonnement que fait le *Pays* il s'en suivrait, comme l'a dit un savant auteur, que non-seulement la peine de mort, mais aussi les galères, les mines et la prison perpétuelle sont des peines dont l'autorité ne peut faire usage sans une injustice manifeste, puisque comme personne n'a le droit de se tuer, personne n'a non plus le droit d'accélérer sa mort, ce qui arrive à ceux qui sont condamnés aux peines mentionnées ci-dessus ; il s'ensuivrait également que personne n'ayant le désir de le céder à qui que ce soit, les peines qui emportent privation de la liberté et les peines infamantes seraient également injustes, et en définitive, le souverain resterait dépourvu de ces moyens qui seuls peuvent mettre un frein aux hommes pervers, et conserver la tranquillité de l'Etat.

L'on voit par là que les vérités sur lesquelles repose l'ordre sociale s'enchaînent de telle sorte qu'en niant l'une d'elles on le fait crouler du coup.

L'argument sur lequel s'appuie le *Pays* est une absurdité que J. J. Rousseau enseigne dans son contrat social et qui est en contradiction avec la raison et le bon sens. Si « la société n'a de pouvoirs qu'en autant que chacun de ses membres lui en transporte » il s'en suit que le pouvoir ou l'autorité réside dans chacun de nous ; ce n'est pas ce qu'enseigne l'Ecriture Sainte lorsqu'elle dit que *toute puissance ne vient que de Dieu.*

D'ailleurs pour soutenir la proposition qui sert de base aux doctrines du *Pays*, il faudrait supposer que dans un temps donné les hommes se soient réunis pour former une société civile et qu'ils se soient accordés à déléguer à l'un d'eux le pouvoir de commander aux autres, en s'engageant de leur côté à lui obéir, or l'histoire comme la raison nous démontrent que cette supposition est fausse, que tel engagement n'a jamais pu exister. C'est une absurdité inventée par ceux qui voulaient expliquer la légitimité de l'autorité, tout en niant la source d'où elle découle qui est Dieu.

Le premier père du genre humain, nous dit l'auteur cité, reçut de Dieu la puissance de gouverner sa famille, il devait donc veiller naturellement aux rapports domestiques. Lorsque les familles se furent multipliées, ce père reçut aussi de Dieu la puissance de les gouverner toutes, et il commença aussi naturellement à régler les rapports publics. Les enfants remplirent par droit de succession les fonctions du père, chacun dans sa lignée, leur autorité se trouva dévolue de la même manière à tous les princes qui furent à juste titre appelés les pères de leurs nations. Telle est l'origine divine de l'autorité, qui s'étend à tous les actes qui ne peuvent tenir leur légitimité que de Dieu, et que l'on reconnait indispensables à la conservation et aux progrès du bien-être de la société : l'un de ces actes, et même le principal consiste à garantir le *repos public*, par la mort de ceux qui le troublent, imitant en cela l'agriculteur qui coupe les branches et les sarments qui nuisent à l'arbre et à la vigne, imitant aussi le médecin qui, par l'amputation d'un membre gâté, préserve tout le corps de la corruption. C'est pourquoi le prince se trouvant chargé de veiller au bien commun, a le droit de faire en sorte que les parties naturellement destinées à la perfection du tout, selon l'axiome des écoles, « *artes sunt propter totum*, ne soient pas dans le cas de le corrompre ; et par suite s'il ne peut conserver intégralement toutes les parties, il doit plutôt en retrancher une que de s'exposer à compromettre le bien commun, et dans l'intention encore d'inspirer aux autres parties une salutaire horreur qui les détourne de la corruption de celle qu'on a dû retrancher.

Le *Pays* dans son second article ne s'occupe pas de répondre aux arguments de ses adversaires, il continue d'affirmer ce qui lui a été démontré être faux. Ainsi il répète core que la peine de mort « est en *contravention directe* avec l'idée chrétienne, apportée au monde et si *noblement* exprimée par le Christ. »

A ce propos nous lui avons fait observer que St. Jean-Chrysostôme, St. Ambroise, et plusieurs autres docteurs de l'Eglise interprêtaient certains passages des Saintes Ecritures comme favorables à l'opinion que nous énonçons. Tant qu'il ne nous aura pas répondu autrement que par de nouvelles affirmations, il nous sera permis de lui dire que comme les Protestants et tous ceux qui sont hors la vérité catholique, il enseigne l'erreur en s'appuyant de l'autorité sainte du Sauveur et que par conséquent il prend le nom de Dieu en vain et qu'il est un blasphémateur.

Le "Pays."

Dans son numéro de samedi le *Pays*, au commencement de son article contre la peine de mort disait : « *Les Rédacteurs titulaires de trois feuilles religieuses ont fait place dans leurs derniers numéros à des écrivains qui défendent par tradition la peine de mort.*"

Sachant que la tactique du *Pays*, comme celle des fourbes en général, est d'employer, toutes les fois que l'occasion s'en présente, de ces phrases quelque peu obscures, pour laisser supposer au lecteur une idée qu'il n'ose exprimer ouvertement, nous aimerions à avoir de sa part quelques explications à propos de la phrase citée plus haut, et de l'épithète « religieuse » qu'il semble vouloir jeter avec mépris sur notre feuille.

Sante a l'hon. George Etiene Cartier.

Nous lisons dans la *Minerve* du 3 courant :

Dernièrement la ville d'Ottawa a donné un banquet à l'hon. J. A. McDonald. On a proposé la santé de l'hon. Procureur-Général George Etienne Cartier. L'hon. Procureur-Général J. A. McDonald y répondit dans les termes suivants :

« Je ne sais pas si je dois, ou non, boire cette santé. Boire la santé de mon ami, c'est boire la mienne propre. Nous sommes les frères suisses, les frères Siamois. (Rires] En mille occasions, nous ne nous sommes séparés ; nous n'avons jamais eu deux opinions contraires. Quand je laisse le siége du gouvernement, je dis à M. Cartier : « Veuillez voir à ce que tout aille bien » et pareillement quand il laisse, c'est entre mes mains qu'il remet les destinées du Bas-Canada. S'il se trouve un homme sincère, un homme honnête, s'il est un homme désintéressé, un homme qui ne s'occupe ni de lui, ni de ses intérêts pécuniaires, ni de ses succès politiques, de rien enfin, si ce n'est de la gloire de son pays, cet homme c'est l'hon. George Etienne Cartier. (Vifs applaudissements.]

« Il est bien connu, en Canada, que nous sommes comme deux frères jumeaux ; mais je ne crois pas avoir encore eu l'occasion de déclarer, et j'espère que l'on rapportera mes paroles, que ce qu'il pense, je le pense ; je suis responsable de ses actes et il est responsable des miens. [Applaudis.] Et c'est un grand enseignement que le spectacle de deux hommes, moi Ecossais et lui Canadien-Français, lui impliqué dans la rébellion de 1837 en Bas-Canada, et moi le mousquet au bras en Haut-Canada, c'est un grand enseignement, dis-je, que le spectacle de ces deux hommes réunis sur le même terrain, persuadés et convaincus que nous jouissons de la meilleure forme de gouvernement qu'il ait jamais été donné à un peuple de posséder (applaudissements) : que nous avons l'engagement de toute l'armée terrestre et navale du Royaume-Uni de combattre nos combats au besoin : que nous vivons ici à l'ombre de notre propre palmier, et jouissons du comfort que nous voulons nous donner ; et tandis que nos voisins ont été jetés dans la plus terrible des révolutions, nous en avons été exempts, grâce à notre connexion avec l'Angleterre et grâce au gouvernement si doux de notre *Gracieuse* Reine. (Applaudissements.) *Et il n'y a pas un homme qui reconnaisse mieux cela que mon ami M. Cartier ; et il n'y a pas d'homme en Canada qui connaissent mieux cela que ceux qui soutiennent M. Cartier.*

« Nous pouvons, nous autres, Anglais, Ecossais, Irlandais, nous glorifier de notre gouvernement, mais quand nous voyons le clergé et les citoyens bas-canadiens ne faire qu'un avec nous, c'est alors que nous comprenons toute la bienveillance de l'administration anglaise. Eh bien l'homme qui a le plus travaillé à faire régner ces idées, sans s'occuper de ce qui se passait à droite ou à gauche, l'homme qui a toujours soutenu que la Reine d'Angleterre était la bienfaitrice du Canada, que le gouvernement Impérial rendrait justice au Canada, l'homme qui a défendu ces idées, soit encouragé par de bons rapports ou accablé de sinistres prédictions, c'est George Etienne Cartier. [Applaudissements.) J'ai eu plus d'une lutte impopulaire à soutenir ; j'ai combattu contre une phalange nombreuse, qui me faisait de l'opposition jusque dans les questions de gouvernement ; mais j'ai toujours trouvé l'hon. M. Cartier accourir à mon aide : il ne m'a jamais manqué. (Applaudissements.) Vous ne pouvez attendre de M. Cartier, soit par ruse ou par ambition politique, qu'il s'éloigne jamais de cette idée d'allégeance à la couronne anglaise. M. Cartier est franc et sûr de lui ; et en conséquence, j'éprouve un plaisir particulier que devous remercier pour lui parce qu'une grande politesse à son adresse, c'est une grande politesse à moi-même. (Bruyants applaudissements.)

Cour du Banc de la Reine.

(Rapporté pour le Courrier.)

L'HON. L. T. DRUMMOND, PRÉSIDENT

Sherbrooke, lundi, 2 Octobre, 1865.

Le terme de la Cour pour le mois d'Octobre s'est ouvert ce matin à 11 heures. L'hon Juge Short n'a pu présider pour cause de maladie—Nous avons pourtant le plaisir d'annoncer que sa santé s'améliore.

E. T. Brook, Ecuier, conduit les affaires au nom de la Couronne.

Après les proclamations d'usage, les grand jurés sont assermentés. G. Robertson, Ecr., est leur président.

La Cour leur donne une éloquente adresse sur les devoirs de leur charge.

Plusieurs anciennes causes sont appelées, soit pour fixer le terme de leur procès, soit pour entrer contre elles un *nolle prosequi.*

La Cour s'ajourne à une heure, les grands jurés n'ayant encore fait aucun retour sur les accusations qui leur avaient été soumises.

Mardi, 3 octobre.

La cour s'ouvre à 10½ heures.

Les grands jurés rapportent comme fondées les accusations suivantes :

Joseph Bell, vol d'argent ; Léonard Lévitt, vol ; Joseph Ivers, vol. Bell et Ivers plaident coupables. Levitt plaide non coupable et son procès est fixé à demain.

L'hon. président de la cour profite du moment où l'affaire de Wm.. Kent, accusée d'avoir vendu des viandes malsaines, est appelé pour faire des remarques sur la nécessité de l'établissement d'une cour de sessions de quartier pour ce district.

Lysander Kemp est amené à la barre, accusé de vol. Le prisonnier n'est pas représenté par un conseil.

Un grand nombre de témoins établissent sa culpabilité et les petits jurés rendent un verdict en conséquence sans sortir de leur boite.

Après l'ajournement, les grands jurés rapportent comme fondées les accusations portées contre Edward Hartwell, pour assaut ; Alexandre Johnson, pour vol ; John H. Dunning, vol ; John Henry Descoteau, *alias* Magloire Henry, bigamie ; Samuel Laflamme pour avoir assailli un huissier dans l'exercice de ses devoirs. Hubbard Quinbly est placé à la barre et subit son procès pour vol ; il plaide non coupable.

John H. Dunning, accusé de vol, comparait devant la Cour et plaide non coupable. Edward Hartwell, pour assaut, plaide non coupable. Alexandre Johnson, accusé de vol, plaide non coupable. Comme l'un des témoins principaux fait défaut pour cause de maladie, son procès est ajourné au prochain terme. Le prisonnier est admis à donner caution.

Hubbard Quinby est ensuite traduit devant la Cour et subit son procès pour vol. Ce procès commande beaucoup d'intérêt. L'avocat du prisonnier, J.S. Sanborn, Ecr, soulève un point de droit qui ne pouvait pourtant être interprété et résolu que dans le sens de la décision de la Cour. Il s'agissait de savoir si l'ivresse peut servir de defense pour une offense. La cour a décidé péremptoirement qu'elle ne pouvait l'être dans aucun cas.

Après un quart d'heure de délibération les jurés rendent un verdict de coupable contre le prisonnier.

Les grands jurés rapportent comme fondées les accusations contre W. Hughes, pour vol ; G. E. Stearns, parjure ; et comme non fondée l'accusation contre Paul Girard, pour avoir obtenu des marchandises sous de faux prétextes.

Robert Marsh est alors placé à la barre, accusé d'assaut.

Le juré l'acquitte sans laisser sa boite.

M. Terrill, avocat, le défendait.

La Cour s'ajourne jusqu'à 7½ heures.

Après l'ajournement les grands jurés rapportent comme fondée l'accusation portée contre les nommés J. Hill, Carlos Hill, C. Smith et Hennett. Ce sont les personnes accusées du meurtre de Levi Peavy, à Stanstead, le 2 septembre dernier. Le *Courrier* l'a déjà rapporté. Le procès est fixé a jeudi, 5 octobre.

A dix heures la Cour s'ajourne à demain.

Mercredi, 4 octobre.

Edward Hartwell, est amené à la barre. Il obtient la permission de retirer son premier plaidoyer et de plaider coupable. Il est condamné à $5 d'amende ou un mois d'emprisonnement. Il paie l'amende.

W. Hughes est amené à la barre accusé d'avoir volé une paire de gants de chevreuil. W. L. Felton est son avocat. Il est trouvé coupable.

Les grands jurés rapportent comme fondée les accusations portées contre W. Kent et Martin Lynch, et comme non fondées les accusations contre Suzanna Keezor et Harvey Gramsby. Ce dernier qui était en prison est élargie.

On procède ensuite contre Lévi et George Brown, accusés de vol, qui plaident non-coupables.

La Cour suspend ses procédés pour permettre aux grands jurés de présenter leur réponse à l'adresse du Juge et compléter leurs retours.

Les accusations portées contre Ed. Jennigs, pour vol, et Henry Thomas, pour avoir obtenu des marchandises sous de faux prétextes.

Les jurés dans l'affaire de W. Hughes accusés de vol d'une paire de gants, rapporportent à 5 heures du soir qu'ils ne peuvent s'entendre sur le verdict. Ils étaient enfermés depuis le matin. On les renvoie dans leur chambre, avec des provisions, pour y passer la nuit.

NECROLOGIE.

C'est notre pénible devoir d'annoncer à nos lecteurs, la mort de l'un de nos plus brillants littérateurs, Monsieur CYRILLE BOUCHER, qui est tombé hier matin, frappé d'une apoplexie foudroyante, nous dit-on.

Cette mort sera vivement regrettée par tous les amis des Lettres Canadiennes et laisse un grand vide dans les rangs de cette brillante jeunesse qui, il y a quelques années inaugura le mouvement littéraire en ce pays. —*Communiqué.*

La mort vient de frapper une nouvelle victime à la fleur de l'âge. M. HECTOR GABOURY, étudiant en médecine, que la jeunesse de St. Hyacinthe comptait dans ses rangs il y a quelques mois, est décédé, vendredi, le 6 courant, à St. Martin, chez son frère, M. A. Gaboury, M. D., où il était allé continuer sa cléricature. Une cruelle attaque de fièvre typhoïde l'a conduit en peu de jours au tombeau. Ce jeune homme avait fait ses études au séminaire de cette ville. Ses manières agréables ont su lui attirer l'estime de tous ceux qui l'ont connu. Par la sincérité de ses convictions religieuses, il promettait un membre utile et distingué à la société ; par ses talents, joints à l'amour du travail, il semblait annoncer pour la science médicale un sujet capable de lui faire honneur ; mais Dieu a jugé à propos de le retirer de ce monde dès à présent : déjà la terre du cimetière recouvre ses dépouilles mortels. La seule consolation qui nous reste, c'est de pouvoir adresser nos prières au Très-Haut pour le repos de son âme ; car, par ce moyen, nous pouvons lui témoigner notre amitié même après son trépas.—UN AMI.

Nous regrettons d'apprendre la mort de Dame MARGUERITE HOSSACK, épouse de RICHARD FREEMAN, Ecr., propriétaire du *Freeman* de Sherbrooke, arrivée jeudi dernier, à Québec. Madame Freeman n'était âgée que de 48 ans.

Revue Européenne.

ITALIE.—Le télegraphe dit l'*Union* de Paris du 16, nous a fait connaître le rentrée du Saint-Père à Rome. Notre correspondant nous annonce que c'est Pie IX qui, malgre l'avis des médecins lesquels voulaient attendre les premières pluies, a fixé lui-même la date de son retour en disant : « Voici deux mois bientôt que je suis à la campagne, c'est assez. J'ai laissé Rome le 12 juillet, j'y veux rentrer le 13 septembre quoi qu'il arrive car ma santé est parfaite et meilleure que jamais.

Le choléra a presque cessé à Ancône, où le zèle admirable du clergé a donné un éclatant démenti aux calomnies révolutionnaires. Le Saint-Père a écrit à l'évêque de San-Severo, pour le féliciter, en lui disant qu'il reconnaissait en lui le vrai pasteur de l'Eglise, parce que le bon pasteur n'hésite jamais, quand il le faut, à donner sa vie pour ses brebis.

FRANCE.—D'après un autre bruit, on a découvert en France un nouveau complot contre la vie de l'empereur, tramé par des Italiens, parmi lesquels un cousin d'Orsini. L'assassinat devait avoir lieu en Espagne, à St. Sébastien. La reine Isabelle, ayant eu connaissance du complot, a voulu reconduire elle-même, la nuit, l'empereur et l'impératrice à la station du chemin de fer. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que cette rumeur mérite également confirmation. La vie de l'empereur est un si grand obstacle au développement des passions révolutionnaires ont invité encore plus de conspirations qu'il n'y en a eu réellement.

L'Empereur, l'Impératrice et le Prince Impérial, dit le *Moniteur* du 11, ont quitté Biarritz samedi à deux heures, pour aller à Saint-Sébastien rendre visite à S. M. la reine d'Espagne.

L'entrevue des Souverains à été des plus cordiales, et la population tout entière de Saint-Sébastien semblait, par ses acclamations s'associer à un évènement qui est de nature à resserrer les liens des deux Souverains et des deux pays.

L'Empereur, l'Impératrice et le Prince Impérial, reconduits a la gare par la reine d'Espagne et le roi, étaient de retour à Biarritz vers onze heures du soir,

La double entrevue des souverains de France et d'Espagne, dit le *Constitutionnel* a excité des deux côtés des Pyrénées un vif et légitime intérêt.

La nation espagnole et la nation française, entre lesquelles les rapports commerciaux, grâce aux nouvelles voies de communications établissent une union chaque jour plus étroite, applaudissent avec un égal empressement à ces témoignages de bonnes relations que les souverains des deux pays viennent d'échanger à Saint-Sébastien et à Biarritz.

AUTRICHE.—La *Patrie* reproduit une statistique des forces de la Confédération germanique en temps de paix. Il en résulte que ces forces s'élèvent à 712,000 hommes, dans lesquelles l'Autriche entre pour 222,000 hommes, et la Prusse pour 238,000. Mais derrière le pied de paix, il y a le pied de guerre qui impose de plus lourds sacrifices.

L'Autriche peut lever 700.000 hommes et la Prusse 500,000, dont il faut défalquer ce que ces puissances donnent à la Confédération. Il en résulte que dans une éventualité périlleuse l'Allemagne unie peut mettre en ligne 1,500 000 h un chiffre qui donne à refléchir.

LES FÉNIENS.—L'intérêt des dernières nouvelles d'Europe se concentre presque tout entier sur l'agitation irlandaise. La police arrête sans cesse des Féniens. Le nombre des arrestations a Dublin est déjà fort grand. Parmi les prisonniers se trouve, dit-on, un capitaine de l'armée américaine, entre les mains duquel on a trouvé des documents importants, on a saisi chez lui des uniformes. Le 9, on a commencé un interrogatoire, don. le résultat n'a pas transpiré. Sur le passage des prisonniers, que gardaient des cavaliers, la populace a fait entendre de nombreuses acclamations, mais n'a pas essayé de les délivrer. L'agitation est grande à Dublin, et le conseil privé de la reine s'est rassemblé, pour aviser à la conduite que devaient tenir les autorités.

Le 15, à Dublin, une forte escouade de police s'est rendue de la citadelle à Parliament street, où elle s'est divisée en deux corps, qui ont cerné la rue. Quelques officiers de police frappèrent alors à la porte du journal appelé l'*Irish People*, qu'on dit un organe des Feniens, mais on refusa de leur ouvrir. Les policemen enfoncèrent les portes, prirent possession du bâtiment, arrêtèrent une quinzaine d'individus, non employés du journal, qu'ils menèrent à la citadelle, puis évacuèrent la maison. On ignore la cause de cette perquisition, mais on parle d'armes et de documents cachés, avec le nom de chefs. Du reste, rien de positif. Le gouvernement avait des informations. Aucun désordre n'a eu lieu. L'*Irish People* est un journal, hebdomadaire, qui devait précisément paraître dans la soirée.

L'*Express* de Dublin assure qu'après les arrestations opérées dans Parliament street, tous les postes de la police et de l'armée ont reçu l'ordre de se tenir prêts pour le cas où on essaierait de secourir les prisonniers. Un constable a été installé dans chaque bureau télégraphique, afin d'arrêter tout message ayant trait au Fénianisme.

EGYPTE : —Des lettres d'Alexandrie portent le nombre des victimes du choléra en Egypte, pendant la durée du fléau c'est-à-dire pendant 40 jours, à 82,000.

Une sœur de charité écrivait d'Alexandrie à sa supérieure :

« Un millionnaire grec-schismatique nous a donné quinze mille francs, en apprenant que nous avions soin des schismatiques aussi bien que des catholiques. Le pacha nous a envoyé vingt mille francs en récompense des services que nous avons rendus a ses sujets pendant l'épidémie. »

DERNIÈRES NOUVELLES DE ROME.—Les lettres de Rome, en annonçant que le Pape quitte la belle résidence de Castel Gondalfo pour revenir à Rome, nous font connaître que, le 25, Sa Sainteté tiendra un consistoire. Le chapeau y sera sans doute conferé à monseigneur Hohenlole, archevêque prussien Cette distinction a été demandée par le roi de Prusse lui-même. Dans ce consistoire, il n'y aura aucune allusion aux choses de la politique. On croit qu'il y en aura un autre dans le courant de décembre, et que celui là pourrait avoir une importance toute particulière.

Le bruit court encore que, dans le mois d'août 1866, il sera tenu Rome un concile œcuménique. Tous les évêques de la catholicité y seront conviés. On y procédera à plusieurs canonisations, et cette grande manifestation aurait lieu à cette époque, afin que le 15 septembre, jour fixé pour le départ des troupes françaises, vit l'église catholique représentee a Rome par tous les membres de l'épiscopat. Il y aura plus, dit-on, on ne convoquera pas seulement les évêques ; mais tout ce qu'il y a d'éminent dans la chrétienté, laïques comme ministres sacrés.

Une prédiction.

On lit dans la *Revue Catholique* de Troyes :

« Nos travaux sur la marche terrestre de la société chrétienne et de la Papauté qui est sa tête, nous amenèrent, il y a quelques jours, à étudier la vie et les prédictions d'une sainte qui eut une grande renommée en Allemagne et en France au XIIme siècle, et que ses fréquents rapports avec St. Bernard doivent nous rendre très vénérable. Il s'agit de Ste Hildegarde qui parlait il y a huit cents ans des destinées futures de l'Eglise, et dans les écrits de laquelle on lit des choses qui nous paraissent s'appliquer parfaitement à l'époque où nous vivons :

« De même que la foi catholique, depuis les jours de son fondateur, s'est répandue « peu à peu et par degrés, jusqu'à ce qu'enfin elle ait resplendi dans la justice et la vé« rité, ainsi il arrivera un temps où elle di« minuera par degrés. En ces jours de « légèreté et de faiblesse, le Pape tombera « tellement de la haute dignité où il était, qu'il pourra à peine garder sous sa tiare Ro« me et quelques coins de terre aux envi« rons. Beaucoup d'hommes retourneront « alors à la discipline de la religion et aux « coutumes anciennes. Il ne s'écoulera en« suite que peu de temps jusqu'à ce que pa« raisse le fils de la perdition et de l'infamie « qui tentera de s'élever au dessus de Dieu « lui-même ; mais le Seigneur le tuera par un souffle de sa bouche. »

« S'il est permis de soupçonner l'avenir d'après les signes du présent, bien des choses nous inclinent à croire que les pensées de Ste Hildegarde étaient fixées sur notre époque quand elle tenait ce mystérieux langage. L'ordre moral se modifie en effet autour de nous avec une rapidité semblable à celle dont chacun de nous s'étonne dans le progrès des sciences et des arts ; le jour présent, en fait d'idées, ne ressemble pas à celui d'hier : le flot d'impiété croit et monte sans cesse ; ses audaces, toujours plus grandes, dépassent ce que jamais on aurait pu imaginer. C'est le mystère d'iniquité qui se complète et prépare le mystère plus formidable encore des dernières justices de Dieu.

« Que dirons nous des œuvres produites par les sociétés de ténèbres qui se manifestent d'une manière jusqu'à présent inusitée, en France et dans toute l'Europe ? La disposition la plus prononcée à tout interpréter

en bien ne peut plus les faire envisager avec indifférence ; elles paraissent trop fréquemment combattre l'Eglise pour qu'il nous soit permis de ne pas craindre de plus en plus à mesure qu'elles se montrent davantage au grand jour.—A. GUINARD.

CORRESPONDANCES.

Mr. le Rédacteur,

Je lisais dernièrement sur l'*Ordre* les paroles suivantes, adressées à un confrère en Démocratie :

" Le *Journal de St. Hyacinthe* est entré lundi dernier dans la cinquième année de son existence. Nous sommes heureux de voir que notre confrère, malgré les chicanes qu'on a cherché à lui faire, n'a cessé de prospérer grâce aux généreux encouragements des amis du parti libéral dans le comté de St. Hyacinthe."

L'*Ordre* rendrait certainement un grand service à ses lecteurs, et surtout à la petite feuille de la place du Marché, en donnant quelques explications touchant *les chicanes*, auxquelles il fait allusion. Quand, comme le *Journal de St. Hyacinthe*, on a eu des démêlés si *violents*, non-seulement avec ses adversaires politiques, non-seulement avec les membres les plus respectables du clergé, mais encore avec la police de sa localité, on doit tenir à ce que ses amis ne confondent pas ensemble, sous le nom de *chicanes*, des débats qui, jusqu'à un certain point, font honneur, avec d'autres difficultés, qui, considérées avec impartialité, suffisent pour faire rejeter une feuille de tous les gens honnêtes.

Du moins, M. le Rédacteur, c'est là mon humble opinion. UN BLEU.

St. Hugues, 7 octobre, 1865.

L'Hon. M. Cartier et l'Inspecteur d'Ecole des Comtés de Bagot, St. Hyacinthe et Rouville.

Mr. le Rédacteur,

Dernièrement la *Gazette Officielle*, contenait la nomination d'un Inspecteur d'école pour ce District, afin de remplir la vacance faite par la destitution de M. C. H. LeRoux, au nom de la justice, de la bonne foi et au nom des trois Comtés réunis de Bagot, St. Hyacinthe et Rouville, nous nous croyons, en droit, de faire une reclame, contre la nomination de M. DeCazes, au préjudice de personnes de ces localités, qui auraient pu remplir cette charge, à la satisfaction du public, et de l'administration du Pays, si l'administration, ou plutôt si M. Cartier, eut eu la bonne foi, de nous mettre en devoir de le faire.

Pour l'information du public nous vous dirons les faits que voici : Dans les premiers jours du mois d'août dernier, un électeur des plus respectables, et des plus influents, du Comté de Bagot, écrivait à M. le Procureur-Général, pour savoir, si l'intention du Gouvernement était de nommer un successeur à M. LeRoux, tel étant le cas, on lui disait, que l'on se proposait, de soumettre le nom de M. le Notaire Brien de St. Hélène, homme qualifié sous tous les rapports à remplir cette fonction. Avant d'envoyer les requêtes à cet effet, on désirait connaitre l'opinion de l'Exécutif. M. Cartier, qui probablement avait déjà en tête, la nomination de son ami M. DeCazes, afin de ne pas être troublé par nos requêtes intempestives fit répondre par son secrétaire tout simplement, d'une manière adroite sinonpolie, que la lettre de l'électeur était reçue, et de répondre à l'objet de la lettre.........Point........

Nous attendîmes, croyant avoir plus tard une autre communication, que nous eûmes en effet d'une manière officielle, mais singulière pour nous, par la nomination de M. DeCazes, que nous vîmes ces jours-ci sur la Gazette du Gouvernement.

L'autorité, engendre souvent le despotisme, nous n'aurions pu croire, nous, qui avons toujours eu un grand respect, pour les talents, et les principes d'un homme supérieur comme M. Cartier, qu'il aurait profité d'une occasion comme celle-ci pour nous mystifier.

Nous attendions plus, de son indépendance, et de sa franchise.

Voilà pourquoi, sous ces circonstances, nous avons cru devoir faire une reclame contre la nomination de M. DeCazes, et la rendre publique, tout en vous priant, M. le Rédacteur de vouloir bien l'insérer dans vos colonnes.

Nous avons l'honneur d'être,
M. le Rédacteur,

PLUSIEURS ELECTEURS DE BAGOT,
ET AMIS DE M. CARTIER.

COUR CRIMINELLE.

Présidence de l'Hon. Juge C. MONDELET.

Mercredi, 4 oct.

Son Honneur le juge Aylwin descend alors du banc, et est remplacé par Son Honneur le juge Mondelet.

La Cour s'occupe alors du procès de Charles Hogan Adams, William A. Bissoms, Walter, T. Clyton et Wayne W. Blossoms et W. L. Blossoms, pour conspiration et enlèvement de George Nicolas Sanders, à Montréal, le 7 août dernier.

Douze jurés, sont appelés, mais avant que le greffier leur ait fait prêter le serment requis par la loi, M. Devlin, avocat des accusés, fait motion qu'ils soient assermentés, afin de savoir si quelques-uns d'entre eux ont déjà émis une opinion sur le résultat de ce procès. Un seul se prononce dans l'affirmative et est remplacé. Les jurés sont assermentés de nouveau.

M. Ramsay expose la cause et les témoins suivants sont produits de la part de la couronne.

Le premier témoin est T. F. STAFFORD, de Montréal, qui dit connaitre deux des accusés, qui pensionnaient, au commencement de juillet, chez Mme Grenier, rue St. Dominique.

F. X. BRAULT, commis à l'Hôtel du Canada, produit le livre de la maison dans lequel se trouvent entrés les noms de quatre étrangers, dont deux qu'il reconnait à la barre, et qui lui ont payé leur compte d'hôtel, lorsqu'ils furent conduits au bureau de police.

JOHN FITZGERALD, connétable stationné sur la frontière, reconnait Adams, qui est parti de Coaticook, le 27 juillet dernier, pour Montréal, avec plusieurs personnes, entr'autres un nommé Coton. Il était bruit, dans la place, que ces gens partaient pour Montréal dans le dessein d'enlever Sanders.

JOHN O'LEARY est assermenté et dit :—Je suis sergent de recherche de la force de police de la cité. J'ai déjà vu les quatre prisonniers. Le 3 août je vis, à ma maison, un des prisonniers qui se présenta sous le nom de Hogan. Il me dit qu'il était sergent de recherche de Washington, qu'il avait quelqu'affaire à Montréal et qu'il avait besoin de mes services. Il me dit qu'il savait que j'étais suspendu ; que je n'avais aucune situation et que si je voulais l'assister j'aurais une bonne place dans les Etats-Unis. Il me dit qu'il venait pour enlever un homme du nom de Maurice et un autre du nom de Saunders, pour lesquels le gouvernement de Washington offrait une récompense de $55,000. Saunders devait être enlevé le premier. Je lui promis de l'assister. Il revint à 4 heures avec le capt. Blossom, Prevôt-Marshal de Washington, qui me le présenta. Blossom dit qu'il était très content de ce que je voulais les assister, que j'aurais maintenant $5,000 si j'en avais besoin et $5,000 lorsque je me rendrais à Washington avec Saunders. Il me dit qu'ils étaient six des hommes les plus habiles engagés dans l'expédition, qu'il allait me les présenter. Le jour suivant, comme je descendais la rue Vitré, je rencontrai Hogan qui me dit aller à ma maison pour me présenter un homme qui l'accompagnait comme un des six. Le dimanche suivant, quatre, deux par deux, se rendirent chez moi. Ce sont les quatre qui sont ici maintenant. Je leur promis d'enlever Saunders et de le conduire à Washington. Le prisonnier Hogan (Adams) tira un papier de sa poche et me montra la route qu'ils devaient suivre. Je différai avec eux quant à la route, de la maison de Saunders à Lachine, et je leur suggérai de passer par la rue Sherbrooke, et je les conduisis le lundi, pour l'examiner. Il fut décidé que je me présenterais chez M. Saunders comme envoyé par le Recorder, dont je leur montrai la résidence, en disant que ce dernier et le chef de police désiraient le voir.

Le grand connétable BISSONNETTE est assermenté et produit le plan mentionné plus haut et dit l'avoir reçu le 12 août dernier du sous-chef Neagle.

G. T. NEAGLE, sous-chef, est assermenté et dit avoir trouvé ce plan dans un des livres de Blossom, jur. Le livre lui a été remis par O'Leary.

JOHN O'LEARY est rappelé.—Ce papier est, au meilleur de ma connaissance, celui qu'Adams m'a montré dans la maison. Je ne puis jurer quant à cela, vu que je ne l'ai pas marqué. Le dimanche, Hogan me dit que son frère avait un bateau à Lachine et les attendait pour les traverser à Caughnawaga, et que là il y avait un autre homme avec une voiture pour les conduire à Rouse's Point, dans l'espace de 4 heures. A 4 heures, le lundi après-midi, le capt Blossom et Hogan vinrent à ma maison. Ils approuvèrent la route que je leur avais indiquée, et me dirent qu'il reviendraient à huit heures moins un quart, pour enlever Saunders à 8 heures. Au temps fixé, Blossom et Hogan arrivèrent en buggy, avec un carosse pour moi. J'embarquai ma valise dans le buggy et nous nous rendîmes à la maison de M. Saunders dans l'avenue McGill. Dans la carosse, il n'y avait que moi et le conducteur. Je rencontrai M. Saunders, comme il sortait de sa maison. Je lui dis que le Recorder et le chef de police désiraient le voir à la maison du premier. Il me dit qu'il allait s'y rendre. Il rentra dans sa maison et y resta environ cinq minutes. Il marcha avec moi jusqu'à la rue Ste. Catherine. Nous embarquâmes dans le carosse au coin de la rue, nous montâmes la rue Guy et de là à la rue Sherbrooke jusqu'à la Ferme des Prêtres. Il avait été décidé qu'on me jetterait à bas de la voiture à la Ferme des Prêtres, pour faire croire à M. Saunders qu'on l'enlevait contre ma volonté. Le buggy se trouvait de l'autre côté de la clôture, à l'entrée de la Ferme, et là je fus précipité hors du carosse. Cela entrait dans le programme ; mais je ne pensais pas qu'ils le feraient avec autant de violence. J'allai au buggy ; je pris place sur le siége, et après avoir changé de direction, je rencontrai le capt. Blossom, qui me dit que Saunders était *all right*. Blossom monta sur le siége, pour suivre les autres. Il avait un *revolver* à la main, et quand je lui passai les rênes, il le mit entre lui et moi sur le siége. Hogan (Adams) et le capt. Blossom aidèrent à me jeter à bas du carosse. Nous le suivîmes, et nous étions à une distance de cinquante verges, quand nous entendîmes un coup de pistolet à la barrière. Blossom me dit : Qu'y a-t-il ? Je débarquai du buggy, près de la barrière, et je rencontrai Neagle et quelques hommes de police avec Hogan sous leur garde. Je dis à Neagle d'arrêter aussi le capt. Blossom. Il fut mis sous garde.

Sur le rapport de Hogan que son frère était à Lachine et un autre homme à Caughnawaga, j'embarquai dans le buggy avec Neagle et me dirigeai vers Lachine avec toute la vitesse possible. Le chef envoya cinq hommes de police derrière nous. D'après le signalement que Hogan avait donné de son frère, d'après le signe qu'il aurait une lanterne sourde, je le reconnus à la traverse du chemin de fer. " Est-ce vous Hogan, dis-je—Comment me connaissez-vous.—Ne connaissez vous pas O'Leary.—Oh ! est-ce possible, *all right*.—Oui, et me tournant vers Neagle, arrêtez cet homme. On trouva sur lui une lanterne sourde et un revolver.

En remontant le fleuve à peu près un quart de mille, nous trouvâmes deux sauvages avec un canot. Nous traversâmes dans le canot à Caughnawaga. M. Harney, maître d'hôtel à Lachine, M. Neagle et deux hommes de police vinrent avec moi. En arrivant, nous allâmes à l'hôtel de Lorimier et je lui demandai s'il y avait des étrangers.—Un, répondit-il. Nous montâmes et nous trouvâmes le jeune Blossom couché. Le sous-chef fit des recherches dans la chambre. Je ne sais pas ce qu'on y a trouvé ; car, comme j'étais suspendu, je ne prenais pas une part active aux recherches. Le jeune Blossom était venu chez moi, le dimanche précédent.

Le témoin finit sa déposition à 5 heures, et M. Devlin a annoncé que les transquestions pourraient durer, peut-être, toute la journée. Il a déclaré n'avoir aucune objection à assermenter le jury et à le laisser sortir.

Son Honneur le Juge Mondelet représenta que Son Honneur le Juge Aylwin et lui-même avaient pour règle de ne jamais consentir à cela.

Et la Cour s'ajourne.

5 octobre, 1865.

La Cour s'ouvre à dix heures. Les jurés qui ont été enfermés durant la nuit reprennent leurs places.

J. O'LEARY est de nouveau appelé dans la boîte aux témoins et transquestionné par M. B. Devlin, l'avocat des accusés. Lorsque Hogan me parla, il me dit que $15,000 étaient offertes par le gouvernement des Etats-Unis pour l'arrestation d'un nommé Morris, et il me pria de l'aider à lui faire traverser la frontière. En cette occasion, Hogan ou Adams a demeuré dans ma maison environ une heure. Il n'y avait aucune autre personne présente à notre conversation. Après avoir parlé sur ce sujet, il est faux que j'aie remarqué : " Il est bien étonnant que le gouvernement américain n'essaie pas à avoir Saunders. Je promis à Adams de l'aider à prendre Morris et le transporter au-delà des lignes. J'essayai mon propre uniforme d'homme de police sur Adam *alias* Hogan. Je devais avoir $5,000 pour aider à l'arrestation de Morris. Je devais être payé dans ma maison. Hogan me dit qu'il pouvait avoir n'importe quel montant du consul américain. Je n'ai jamais eu $5,000 ou aucune partie de cette somme. Après avoir parlé de l'affaire Morris, l'affaire Saunders vint sur le tapis. Hogan me dit qu'il y avait un autre homme en ville, nommé Saunders, pour l'arrestation duquel on offrait une récompense de $55,000 par le gouvernement de Washington, et qu'il aimerait mieux empoigner celui-là le premier. Je lui dis que je connaissais bien Saunders. Il me demanda s'il serait facile de faire sortir Saunders de sa maison ; je lui répondis que je n'y voyais pas de difficultés. Je suis franc-maçon. Adams me dit qu'il l'était. Et je lui dis que je l'étais aussi. Il portait une épinglette maçonique. Lorsqu'il est entré, de même que lorsqu'il est sorti, je lui donnai la main sans le signe maçonnique. Je ne montrai pas, en cette occasion, mon diplôme à Hogan. Cette conversation avait lieu le jeudi. Hogan revint, dans l'après-midi, avec le capt. Blossom, qu'il me présenta : il me dit qu'il était content d'apprendre que l'on s'était entendu, Hogan et moi, pour enlever Saunders ; que la chose réussirait certainement ; que je connaissais bien Saunders. Il me promit $5,000 à Montréal et autant en arrivant à Washington. Lorsque l'on sut que nous étions tous fran-maçons, je donnai la main à Blossom. Hogan et un autre vinrent à ma maison le lendemain, vendredi. Je les rencontrai ensuite dans la rue Vitré et nous allâmes dans une petite auberge, où nous prîmes un verre. Le dimanche, Hogan et les deux Blossom et un homme qui n'est pas ici, vinrent à la maison, nous étions tous sobres. Ils étaient tous satisfaits des arrangements concernant Saunders. Je leur montrai mon diplôme, mon intention, en le fesant, n'était pas de les assurer qu'ils pouvaient reposer une entière confiance en moi. Je n'ai pas de bible à la maison, et n'ai fait aucun serment le dimanche. Comme je me rendais à sa demeure, M. Saunders sortait d'une maison, seconde porte de chez lui. Nous entrâmes dans sa maison, où nous prîmes un verre de boisson. M. Saunders était sobre. Il ne savait pas qu'il devait aller à la maison du recorder. Je ne savais pas qu'il était dans le complot. On ne parla de rien, et il ne me demanda pas pourquoi il allait chez le recorder. Ça nous a pris 3 minutes à nous rendre du coin de l'Avenue du Collége McGill à la ferme des Prêtres. Durant ce temps, pas un mot n'a été échangé entre M. Saunders et moi. Je me rappelle avoir eu une conversation avec M. Townsend, magistrat de cette ville. Je rencontrai M Townsend, le bijoutier, dans le bureau du chef, le jour suivant de l'arrestation, je crois. J'avais eu quelque conversation avec M. Townsend touchant cette affaire, avant les arrestations. Je le vis à la station et à son magasin sur la rue Notre-Dame. C'est un ami de M. Saunders. Il savait que je devais l'enlever cette nuit. Il ne m'a pas dit que Saunders serait prêt. Je suis certain que Saunders devait avoir tout connu par rapport à cette affaire. Ceci m'explique le silence de M. Sanders qui ne m'a pas demandé pourquoi on le demandait à la maison du recorder. Il y avait à la barrière d'autres personnes que les hommes de police. Je n'y ai pas vu M. Tucker. J'y ai vu M. Stephens, à Lachine, nous avons arrêté Hogan, dans l'hôtel tenu par Harney, où il a été mis sous la garde d'un homme de police. Nous prîmes un verre à cette place. Lorsque nous sommes allés arrêter le jeune Blossom à Caughnawaga, je n'ai pas mis la main sous ses habits et je ne lui ai pas donné le " signe " (grip) ou rien dit contre lui. Je ne me rappelle pas la conversation que j'ai eue avec le prisonnier. Je n'ai jamais eu l'intention d'aller à Washington. Tout ce que j'ai fait dans cette affaire, c'était pour attrapper les prisonniers et les faire arrêter. Je ne sais pas quel était l'objet de M. Saunders. Je suis catholique romain.

Son Honneur le Juge Mondelet arrête le conseil de la défense, en disant que les questions de religion, de politique ou d'origine, ne doivent jamais être introduites sans de très-bonnes causes.

Le Témoin. Je racontai au chef de police tout ce qui s'était passé.

Et la cour s'ajourne jusqu'à 1.30 p. m.

RELEVEE.

La Cour s'ouvre à 1.30 p. m.

P. W. PENTON, chef de police, est assermenté : Vers le 4 août dernier, O'Leary, alors suspendu, vint à mon bureau et me dit que plusieurs personnes lui avaient proposé d'enlever Saunders ; qu'elles étaient allées chez lui, et lui avaient offert $5,000 s'il voulait les aider à mettre ce plan à exécution. Je vis M. Sanders et lui racontai ce que j'avais l'intention de faire et lui demandai s'il voulait s'y prêter ; je lui dis que c'était une rencontre dangereuse pour lui, mais que je le délivrerais des mains de ces personnes. Après 2 ou 3 entrevues, il consentit. Alors, je mis O'Leary à l'œuvre et il choisit le chemin de la côte St. Antoine. Lundi, le 7, je me rendis avec 20 hommes de police à la barrière, et je pris position à quelque distance, avec le reste de mes hommes. Environ vers 8½ heures, j'entendis le bruit des voitures qui approchaient. J'avertis les hommes de conserver leur sang-froid. A peine avais-je fini de parler, que j'entendis briser la barrière et crier l'officier en garde de la barrière. Alors les conspirateurs commencèrent à tirer. Je courus avec mes hommes et nous nous mîmes à la poursuite des conspirateurs et nous arrêtâmes l'un d'eux qui dit se nommer Carles Hogan. Plusieurs coups de pistolet ont été tirés. Je ne sais par qui. En se défendant, mes hommes tirèrent deux coups de pistolet. Hogan arrêté, nous nous dirigeâmes vers la barrière, où se trouvait un autre prisonnier. C'était Blossom, sen. J'ordonnai alors au sous-chef Neagle de se rendre à Lachine avec O'Leary et quelques hommes de police, pour arrêter le reste de la bande ; je me rendis ensuite à la Station du Centre avec les deux prisonniers. A ma surprise, je trouvai M. Sanders, les menottes aux mains.

Transquestionné.—Sanders savait qu'O'Leary devait aller chez lui. M. Sanders m'invita à aller au St. Lawrence Hall avec lui, les menottes aux mains. Je dis : Non, le tour est joué, soyez satisfait, et permettez que je vous enlève les menottes. L'offre de lui ôter les menottes a été faite trois ou quatre fois. O'Leary connaissait tous les arrangements. M. Sanders d'abord n'aimait pas trop le plan ; mais il s'est rassuré, en pensant que c'était un bon moyen pour arrêter ces hommes.

Ré-examiné.—Les circonstances ont pu aider à l'excitation de H. Sanders ; mais je suis certain qu'il avait un peu bu.

BEVERLY TUCKER, est assermenté : Samedi le 5 août, je fus informé que l'on devait faire une tentative, pour enlever M. Sanders et le conduire aux Etats Unis, et que le plan avait été découvert par M O'Leary. On me demanda si je voulais être présent à l'enlèvement. J'y consentis. Je fus d'abord demandé par M. Townsend, bijoutier. Lundi après-midi, je louai un cheval pour aller le soir à la barrière : à 8 heures moins un quart, je partis avec mon fils, James Ellis Tucker, et un M. Mayers, tous à cheval. Nous arrivâmes à la barrière vers huit heures. A quelques verges au delà de la barrière, je rencontrai le chef de police, qui était aussi à cheval. Quelques instants après, les hommes de police arrivèrent. Il les plaça dans le voisinage de la barrière, et je pris position avec le chef à l'entrée d'une ruelle. Une partie des hommes de police se trouvaient accompagnés de mon fils.

Quelques instants après, un des hommes placés près de la barrière, nous avertit qu'une voiture venait, et quelques minutes après, nous entendîmes des cris et des coups de feu. M. Mayer, le chef de police et moi-même nous poussâmes vers la barrière et, en arrivant, je vis la voiture et j'entendis la voix de M. Sanders, qui se trouvait dans l'intérieur. Je laissai le chef et avec mes amis, je me rendis à un champ d'avoine, voyant courir quelques personnes dans cette direction, dans l'espérance d'empêcher quelqu'un de se sauver. Comme personne ne venait de ce côté, nous retournâmes, et nous étions sur le point de nous rendre à Lachine à cheval, lorsque nous rencontrâmes des voitures dans lesquelles il y avait, je crois, des hommes de police, qui nous dirent que ce n'était pas nécessaire. Alors nous retournâmes à la ville.

Transquestionné.—Le samedi, lorsque le complot me fut communiqué, je vis M. Saunders et il m'en parla. Il me dit qu'un complot avait été formé pour l'enlever aux Etats-Unis ; qu'O'Leary avait feint d'y prendre part, et qu'il, Sanders, avait l'intention de courir les risques. Je lui dis que je pensais qu'il y avait de grands risques ; mais il se détermina à se laisser enlever. Je n'ai ensuite vu M. Saunders que lorsque l'affaire fut toute terminée, lorsqu'il vint au St. Lawrence Hall de sa maison. Il était alors près de 11 heures, lorsque je le vis. Je compris que c'était dans le plan que M. Saunders embarquait dans la voiture. J'entendis M. Saunders dire qu'il allait tirer sur les d....

GEORGE N. SANDERS est assermenté : Je demeure à Montréal. Je fus informé du complot, le 3 août, par M. Townsend qui me dit qu'il y avait dans la ville, quelques hommes désespérés, qui voulaient m'enlever, d'après la direction du gouvernement de Washington, et que si je voulais me fier au chef de police, ces hommes seraient arrêtés. Je lui demandai, s'il était bien certain que ces hommes fussent envoyés par le gouvernement de Washington ; que, dans ce cas, je serais disposé à aller au chef de police pour tâcher de les arrêter. Il me dit qu'il n'y avait pas de doute sur cela. Alors, je consentis à aller voir le chef de police à son bureau. J'y allai et il me fit connaitre le plan. Il me dit que M. O'Leary viendrait à ma maison vers 8 hs., lundi soir, et me demanderait d'aller chez le Recorder ; que je devais consentir à le suivre ; qu'un des conspirateurs serait sur le siége et que je devais être sur mes gardes en parlant ; qu'O'Leary devait être jeté à bas de la voiture, et que je devais être baillonné ; que l'on devait me mettre les menottes, et me jeter sous l'influence du chloroforme. Je consentis à tous ces risques pour amener les hommes à commettre le crime d'enlèvement. M. O'Leary, selon le programme, vint chez moi, vers 8½ hs. Je me trouvais devant ma maison, lorsqu'il est arrivé. Je rentrai avec lui, j'allai prendre congé de ma femme et je revins quelques minutes après. Je marchai avec O'Leary jusqu'au coin de la rue Ste. Catherine, j'embarquai dans le carosse, sur le siége duquel se trouvait un conspirateur, et nous nous dirigeâmes vers la rue Guy, où entrèrent deux des conspirateurs. Deux autres après quelques instants, y entrèrent aussi. O'Leary fut jeté à bas de la voiture, et les hommes se précipitèrent sur moi, me mirent les menottes et me dirent : *Sacré homme*, nous vous tenons enfin. Je ne puis jurer quant à l'identité des prisonniers. Ils firent un effort pour m'empêcher de faire du bruit. Je dénonçai O'Leary, pour qu'ils ne soupçonnassent pas le tour. Arrivés à la barrière, le conducteur donna l'alarme, et les hommes sortirent de chaque côté de la voiture et des coups de pistolet se firent entendre en avant et en arrière. Je crois qu'il y a eu de 10 à 15 coups de tirés. Je fus aussitôt, secouru par mes amis, au nombre desquels se trouvait M. Townsend, et la police. Nous n'avions pas de clef pour m'enlever les menottes, et M. Townsend vint avec moi à la station. Pendant que j'étais là, Adams et Blossom sen. furent amenés les menottes aux mains. Les menottes me furent alors enlevées. Lorsque je me trouvais dans la voiture avec les 4 hommes, je n'aurais pu en sortir, si je l'eusse voulu. Je n'avais pas l'intention, en entrant dans la voiture, d'être conduit aux Etats-Unis. Je sais que le gouvernement des Etats-Unis a offert une récompense de $25,000 pour mon arrestation ; cette offre est signée par le Président. On m'a dit qu'il y avait une autre récompense d'offerte.

Transquestionné.—Je n'ai eu aucune conversation avec M. O'Leary dans la voiture pendant cette affaire, ni après. Je ne suis pas sujet de Sa Majesté la Reine Victoria. Je demeure depuis un an en Canada, mais je n'ai jamais été naturalisé, ni ai prêté le serment d'allégeance. Je me pensais sujet des Etats confédérés. Je suis citoyen des Etats-Unis. Je n'aurais pas consenti à ce plan, si je n'eusse su que les conspirateurs étaient des agents du gouvernement des Etats-Unis. Lorsque les hommes, dans la voiture, voulurent m'étouffer, de peur que je ne criasse, je leur dis de ne pas faire comme des.... ânes, que je les suivrais tranquillement, je peux m'être servi des autres mots que l'on m'attribue, lorsque je dis que je tirerais sur ces bandits. Je voulais me rendre de la station au St. Lawrence Hall avec les menottes, afin de donner des preuves de l'affaire à tout le monde. Elles me furent enlevées. Je n'ai pas été informé par la police de la manière dont le plan devait être exécuté. Je me suis mis moi-même entre les mains des autorités.

Ré-examiné.—J'ai vécu dans ce pays comme réfugié politique.

JOHN MULCAHY est assermenté : Je suis un des hommes de police qui à la barrière, avec l'assistance du connétable Gaudet, j'ai arrêté un des prisonniers. J'ai trouvé sur le prisonnier un petit revolver et un portefeuille que j'ai remis à O'Leary. Je jure que c'est le portefeuille trouvé sur Blossom ; qu'il n'a pas été trouvé dans un tapis à Caughnawaga.

GUILLAUME GAUDET est assermenté : Je suis homme de police, et avec l'aide du dernier témoin, j'ai arrêté Blossom sen. J'ai trouvé sur Blossom, une paire de menottes, un petit portefeuille et une petite bouteille.

ANDREW CULLEN, connétable, est assermenté. Je faisais partie des hommes de police placés près de la barrière. J'ai arrêté Adams dans un champ. Il essayait de s'échapper.

Le sous-chef Neagle, qui se trouvait à la barrière, lors de l'affaire en question, dit avoir trouvé un revolver à six coups, alors chargé sur Blossom, sen. Ce pistolet est produit et il le reconnait. Blossom s'est alors donné le nom de Burns.

Et la Cour s'ajourne jusqu'à demain à 10 hs.

Vendredi, 6 octobre.

La cour s'ouvre à dix heures.

J. O'LEARY est rappelé et identifie un carnet qui a été trouvé sur Blossom, père, lorsqu'il a été arrêté à la barrière St. Antoine.

Le carnet est montré au jury. Il contient plusieurs lettres et portraits photographiés. L'un représente M. Saunders. Ces lettres, &c., sont montrés au jury, et ensuite lues, malgré l'opposition de M. Devlin qui veut que l'on prouve avant d'en donner la lecture, qui les a écrites.

Le sous-chef NEAGLE est rappelé et ne peut jurer qui a écrit ces lettres. Le grand connétable Bissonnette ne peut aussi jurer que ce soit là l'écriture des prisonniers, quoiqu'il ait vu écrire plusieurs d'entre eux.

Plusieurs de ces lettres envoyées à F. Blossom et signés O. Adams ont évidemment trait à l'enlèvement de Saunders. Il y en a une autre signée *Susan.*

Le Dr. BOYER est assermenté :—La bouteille de Chloroforme m'a été remise par le grand connétable Bissonnette, afin de l'examiner. Je l'ai fait et j'ai trouvé qu'elle contenait du chloroforme, Il y en avait assez pour plusieurs personnes.

M. DESROSIERS, clerc de la Cour de Police, est assermenté et croit qu'une des lettres datée, d'Aubum, est de la main de W. Wayne Blossom.

M DEVLIN dit que le témoin n'a pas prouvé l'écriture de la lettre, il a seulement dit, je crois.

LA COUR dit qu'il l'a prouvé de la manière ordinaire.

GEORGE BOUDREAU.—Je tiens hôtel au Sault St Louis. J'ai déjà vu les quatre prisonnier à la barre. A la fin de juillet dernier, j'ai vu chez moi Blossom, sen., et Adams Ils voulaient se faire conduire à Ste Martine Le chemin qui va à Ste. Martine conduit aux Etats-Unis. Le chemin le plus court de chez moi pour aller aux Etats-Unis est Hemmingsford Mon fils les a conduits à Ste. Martine avec ma voiture. Le 5 d'août, j'ai revu chez moi Blossom, sen., et Blossom, jeu. Ils sont venus louer une voiture pour aller à Ste. Martine. Ils sont partis seuls et dans l'après-midi, ils sont revenus avec ma voiture. Je n'ai pas eu de conversation avec eux. Ils se sont embarqués de suite dans le bateau. Le 6, Clinton est venu chez moi Le lundi, Blossom, sen., est venu chez M. de Lorimier et m'a demandé dans une chambre si je pouvais tenir ma voiture prête pour 8 heures du même soir. Je devais alors les conduire à Ste. Martine. Le soir, à la traverse du bateau, le jeune Blossom est venu au Sault St. Louis. Je l'ai revu le lendemain matin, lorsqu'il a été arrêté chez M. de Lorimier.

RELEVEE.

La cour s'ouvre à deux heures.

JAMES McBRIDE est assermenté.—Je suis directeur de l'hotel Ottawa, tenu par M. Laflamme à Lachine. Clayton a pensionné dans cet hôtel. Il y est demeuré une semaine. Le samedi suivant, 5 août, il a payé sa pension. Je vis aussi deux fois je crois, Adams et Blossom. sen., en visite à Clayton. Je n'ai jamais vu le jeune Blossom. Ils sont venus le matin qu'il est parti et ils sont partis avec lui.

CHARLES GAUDREAU.—Je suis le fils de Georges Gaudreau, témoin déjà entendu. Je demeure au Sault St. Louis. J'ai vu les quatre prisonniers au Sault St Louis ; vers la fin de juillet, j'ai vu Blossom, sen., et Hogan. Je les ai même vus à Ste. Martine dans une maison de pension tenue par Etienne Caron.

ALEXANDRE DeLORIMIER.—Je demeure à Caughnawaga, et je tiens hôtel de ce nom. J'ai vu les quatre prisonniers. Adams qui se donnait le nom d'Addison, est venu trois semaines avant le 5 août. Il est resté environ une heure. Le samedi suivant, je vis Blossom, sen., qui donna son nom comme Budd ou Mudd. Le 5 août je vis celui qui se donnait le nom d'Addison, Clayton et un autre qui n'est pas ici. Clayton est resté le dimanche. Wayne (Blossom, junr.) est venu chez nous dans un carosse. Ils sont tous partis à l'exception de Clayton. Wayne est venu le lundi et est resté jusqu'à ce qu'il fut arrêté. Vers midi, ils se trouvaient chez moi tous les quatre.

Le samedi, ils louèrent mon canot pour la semaine suivante. Le lundi, le 7, est parti avec mon canot, vers 6 hs. du soir. Les deux hommes qui conduisaient le canot étaient deux sauvages. Wayne a été arrêté.

JOSEPH TÉNÉHATÉ est assermenté : et comme il ne comprend ni le français, ni l'anglais M. de Lorimier lui sert d'interprète. J'ai vu Clayton, le 7 août. Je l'ai traversé à Lachine avec un autre sauvage. Il y avait là une autre personne avec une lanterne. Le prisonnier lui a dit qu'il allait traverser le fleuve de nouveau avec cinq autres. Il n'a pas traversé, car il a été arrêté.

ALEX. DE LORIMIER est rappelé : Clayton m'a dit qu'il avait besoin du canot pour traverser des marchandise par contrebande.

M. DEVLIN s'adresse ensuite à la Cour, à laquelle il soumet plusieurs objections, entr'autres une tendant à faire tomber l'acte d'accusation qui porte que M. Saunders a été enlevé *contre son consentement et sa volonté*, tandis qu'il faisait lui-même partie du complot, qui avait pour but son enlèvement.

Il s'adresse ensuite au jury et parle environ, pendant une heure.

La défense n'ayant aucun témoin à produire. M. Ramsay commence son adresse au Jury ; mais l'heure de l'ajournement étant arrivée, il ne peut la terminer.

7 octobre.

La cour s'ouvre à 10 heures.

M Ramsay continue son adresse au Jury dans la cause de l'enlèvement de M. J. N. Sanders

Après l'adresse du juge, qui est très forte contre les prisonniers, le jury se retire dans la chambre de délibération.

Alors M. Devlin se lève et se plaint de ce que Son Honneur le Juge, dans son adresse, n'a pas parlé, selon sa promesse, des lettres produites pendant le procès. Il parle d'une manière indignée, et il s'ensuit une petite scène, à laquelle la Cour est obligée de mettre fin, en ordonnant au trop zélé défenseur de s'asseoir.

Ensuite un writ d'*habeas corpus*, sur motion de M. Chapleau, est accordé dans la cause de Joseph Messier, emprisonné pour menaces par l'ordre des magistrats de St. Hilaire.

John H. Pike, accusé d'avoir voulu engager un nommé Walsh pour l'armée américaine, est libéré vû que l'accusateur fait défaut de comparaître.

Jean Bte. Allinote, journalier, subit son procès pour avoir volé 20 pieds de tuyau en plomb, la proprietée de A. M. Delisle, Ecr.—Il est trouvé coupable.

RELEVEE.

J. Bte. Allinote, plaide coupable à une autre accusation de larcin.

La Cour, après avoir attendu longtemps, voyant que le jury ne s'accorde pas dans le procès des conspirateurs, ordonne qu'ils restent enfermés jusqu'à lundi, à 10 heures.

Et la Cour s'ajourne.

Nouvelles et Faits Divers.

—Aujourd'hui s'ouvre la Cour Supérieure à St. Hyacinthe, sous la présidence de l'hon. Juge Sicotte.

NOTRE MARCHÉ. — Les prix des divers produits apportés sur le marché par les cultivateurs étaient comme suit samedi dernier. Beurre, 22 sols à 1 chelin ; Lard, 18 sols la livre, $12 par 100 livres ; Bœuf, 8 à 10 sols ; Patates 1 chelin à 30 sols ; Graisse, 22 sols.

Voici les prix des grains chez les marchands de cette ville.

	S	D
Orge,	3	3½
Avoine,	1	8
Pois,	3	9
Graine de Lin,	8	0

ÉTOFFE DU PAYS.—Nous mentionnions dernièrement la grande quantité d'*Etoffe du pays* que Madame Joseph Bachand, de St. Simon, livrait au commerce. Nous apprenons que cette industrieuse tisseranne se propose d'augmenter encore cette année le nombre de métiers qu'elle emploie. Il est donc probable que si elle peut se procurer assez de laine, elle fabriquera cette année plus de 3,000 verges d'étoffe. Elle est certaine de toujours trouver des acheteurs, du moins tant que le produit de ses métiers sera aussi en honneur parmi les jeunes gens des villes. Il parait que les militaires anglais ont une affection particulière pour cette étoffe. Dernièrement, un marchand de Montréal, en expédiait pour ces messieurs, des centaines de verges en Angleterre et aux Indes. C'est un hommage éloquent rendu à l'habileté de Madame Bachand.

—Le meurtrier Barreau parait revenir à de meilleurs sentiments. Mercredi dernier, deux sœurs sont allées le voir ; il leur a demandé un prêtre et M. l'abbe Villeneuve s'est empressé de se rendre le même soir à sa cellule.

Nous accusons réception de livraison de la *Revue Canadienne* pour les mois de septembre. Elle contient : *Jacques et Marie* nouvelle de M. N. Bourassa ; de l'Eglise et de *l'Etat* par Messire J. S. Raymond *Quelque mots sur l'Album de F. Jehin Prume*, par M. D. H Senécal ; *Le cœur et l'esprit* nouvelle de M. Hector Fabre. *Bibliographie* (Manuel de piété pour les vacances) par M. de Bellefeuille *Les évenements du mois* par M. Joseph Royal.

NOUVEAU JOURNAL. —Nous avons reçu le premier numéro d'un journal français qui vient d'être fondé à Montréal. Le *Feuilleton*—tel est son titre—s'occupera exclusivement de littérature. Il paraîtra deux fois par mois ; le prix d'abonnement est d'une piastre par année.

Succès, confrère.

Le Conseil de ville s'est assemblée vendredi et faute d'un nombre suffisant des membres présents les motions devant le Conseil ont dû être ajournées à vendredi prochain.

FOIRE A SHERBROOKE.—La foire mensuelle de Sherbrooke, tenue le 4 du mois courant, a été l'une des meilleures de la saison, nous dit le *Freeman*. Les jeunes bœufs de trois ans étaient vendus de $60 à $80 ; ceux de deux ans de $40 à $50 ; les vaches à lait étaient rares et beaucoup recherchés au prix de $20 à $40, suivant leur qualité. Les moutons aussi étaient rares. On les payait de $3.50 à $4 ; les agneaux de $2.50 à $3. La prochaine foire aura lieu le premier mercredi du mois prochain.

—Les élèves de l'école militaire sont de retour de leurs exercices au camp de Laprairie. Ces braves cadets nous parlent avec la plus joyeuse humeur du monde de leurs petites misères ; de leurs exploits et de leurs triomphes au camp. Ils sont gais et bien portant, seulement ils ont la figure un peu brunie. Mais, on ne va pas à la guerre sans qu'il en coûte.

LE LIEUTENANT GOUVERNEUR GORDON. —Le *St. John Télégraphe* du N. B. nous apprend que le Lieutenant Gouverneur Gordon a écrit une lettre d'Angleterre enjoignant aux Commissaires des pauvres à Frédéricton et St.Jean de donner jeudi, le 21 septembre à ses dépens un excellent diner aux infortunés qui sont sous leurs soins. Cet acte de générosité devra commémorer le jour du mariage de Son Excellence qui a dû être célébré. On affirme maintenant qu'en toute probabilité M. Gordon va revenir d'Angleterre, bon confédéré, ses rapports avec les premiers hommes d'Etat de la Métropole ayant modifié ses opinions au sujet de l'union fédéral des colonies, dont il comprendra la nécessité. On se rappellera que le Gouverneur Macdonald a déjà affecté de changer de politique dans la Nouvelle Ecosse et qu'il désire maintenant d'y rester pour y promouvoir la politique impériale. Peut-être que M. Gordon est inspiré des mêmes motifs en refusant la promotion au poste de Hong Kong.

—Le *Mercury* annonce que M. Côté, de Québec, est pour publier un journal à Ottawa, qui sera l'organe français du gouvernement.

—Une horrible tragédie domestique vient de se passer à Fairplay, Wisconsin, mercredi dernier. Un médecin de cette ville, le docteur Haines, a tué sa fille d'un coup de pistolet, a tiré ensuite sur sa femme qu'il a blessée mortellement, et s'est enfin coupé la gorge au moyen d'une lancette.

On ne connait pas la cause de ce triple crime.—*Union Nationale*

GRAMMAIRE FRANÇAISE.—M. C. J. L. Lafrance, directeur de l'académie St. Jean-Baptiste, à Québec, vient de publier une nouvelle grammaire française. Nous n'avons eu que le temps de l'examiner rapidement ; elle nous a paru méthodique, abrégé, et complète.

Elle est imprimée par M. C. Darveau.

LE DEMENAGEMENT A OTTAWA.—MM. Vallière et Graieg poussent activement le déménagement des bureaux du gouvernement à Ottawa. Déjà une grande quantité d'effets ont été expédiés à la nouvelle capitale et presque tous les départements sont prêts pour le déménagement. C'est la Compagnie des Remorqueurs du St- Laurent qui fait le transport de ces effets pour lequel elle a sept mille piastre. Les documents et les livres seuls seront transportés par le Grand Tronc." (*Canadien.*)

EMPOISONNEMENT SUPPOSE.—Le député coroner a tenu samedi dans l'après-midi une enquête sur le cadavre de Joseph Trudel platrier mort la veille à la résidence de ses sœurs, No.28, rue des commissaire, St Roch et qu'on supposait avoir été empoisonné. Ne se contentant pas du témoignage des sœurs du défunt le député coroner fit faire l'autopsie du cadavre par le Dr. Verge de l'Université Laval. L'enquête se termina par un verdict du jury constatant que le défunt avait succombé à une syncope n'ayant rien pris tout le temps de sa maladie (13 jours) pour toute nourriture que 8 à 15 verres de wiskey par jour.

—Les cultivateurs des environs que nous avons rencontrés se plaignent beaucoup de la disette d'eau qui se fait sentir dans certaines paroisses du comté. Les puits manquent complètement sur quelques fermes. L'on nous a nommé des cultivateurs du 4e rang de St. Denis qui vont quérir leur eau à la rivière Richelieu, distance de deux lieues.

—Un correspondant du *Witness* qui signe *Inquirer*, assure que lundi $2,000 ont été collectés dans la salle Bonaventure par les féniens de Montréal.

LES SOURCES D'HUILE DES ILES MANITOULINES.—Nous apprenons par une lettre des Iles Maniteulines en date du 29 du mois dernier qu'on a frappé sur une veine d'huile à une profondeur de 194 pieds ; à l'un des puits. Sans s'arrêter à pomper cette huile on a continué jour et nuit à pousser le percement et à une profonpeur de 254 pieds on est tombé sur une autre veine plus abondante. Dans l'espoir prochain de frapper un puits jaillissant (*flowing well*), l'ingénieur en chef des travaux continue avec une nouvelle viguer le percement persuadé d'arriver sous peu de jours à atteindre le principal reservoir. Il y a en outre deux autres puits en voit d'opération. (*Le Courier du Canada.*)

SUCCES DE L'EXPOSITION

On verra par les statistiques suivantes quel succès a eu l'exposition de cette année :

Départ		Billets vendus.	Recet.
Industriel		13,528	$5,282
Horticole		7,400	1,950
Agricole		11,110	1,775
Total		32,038	$8,007

Montant des billets vendus en 1863 et 1864 :

Total	1863	26,000	$6,500
Total	1864	32,038	$8,007
Augmentation		6,038	$1,507

Comme on le sait, le dernier jour, les élèves des colléges, des écoles, des institutions de charité sont admis gratuitement, On évalue à près de 50-000 le nombre des personnes qui ont visité l'exposition.

Decés.

A Essex Junction, N.-Y., lundi, le 2 courant, en revenant dans sa famille après huit jours d'absence, Ubalde E. Tetu, Ecr., M.-D., *de St. Césaire, à l'âge de 35 ans, après huit ans de maladie.*

Le *Pays* et le *Journal de Québec* sont priés de reproduire.

LISTE DES LETTRES NON RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE D'ACTON-VALE, DU 31 AOUT AU 30 SEPTEMBRE 1865.

Bérare Marie Veuve.	*Balard Alfred.*
Boulton Amos. 2	*Berner H.*
Bolduc Gabriel.	*Brulé Veuve Dame.*
Bernard JBte.	*Burney Mme.*
Brunelle A.	
Coiy Henry.	*Chèvrette Barthélemy.*
Casavant Joseph.	*Charpentier Joseph. 2*
Champagne Edouard.	
Désilet Charles.	*Durant Maxime.*
Dussault J. B.	*Dulaine Norbert.*
Dupuis Marie Delle.	*Donais Louis.*
Dunn Barbara Delle.	*Doré A.*
Demers.e Moyse	
Grenier Sophie Dame.	*Gendron A.*
Gauthier Joseph.	*Gourneyer Bush.*
Gendront Joseph.	*Galoher Henry.*
Henshaw Jos.	*Harnois Edmond.*
Jackson M.	
Legault Stanislas	*Lagenes Julie Delle.*
Laramée Alexandre.	*Lafrance Gédéon.*
Leureux Joseph.	*Lalsberté Charles.*
Lamarche L.	
Magnant Joseph.	*Merrill H. P.*
McCafferty Euger.	
Pelletier Marie Delle.	*Paquin Pierre.*
Philips Elaryande.	*Pilot G.*
Pinkham James.	
Robichault Joseph.	

Union Catholique.

Il y aura une assemblée du Bureau de Direction DEMAIN SOIR, à 7 heures, au Bureau de M. Mercier ; tous les membres sont instamment priés de s'y trouver.

Les personnes qui désireraient profiter de cette occasion pour faire application afin de devenir membres de la société pourront le faire en envoyant leur application au soussigné ou à M. O. Martin, assistant-secrétaire.

Par ordre,
BOUCHER DE LA BRUERE,
Secrétaire U. C. St. H.

St. Hyacinthe, 9 octobre, 1865.

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe 1 Mai. 1865.

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Départ
Montréal.	Tous les jrs	A. M. 7 00, 11 40; P. M. 3 50	A. M. 11 40; P. M. 10 00
St. Hilaire et la Rivière Chambly...	do	A. M. 11 40	10 00
Island-Pond	do	7 00, 11 40	3 50
Québec	do	7 00	10 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie	do	P. M. 3 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon	do	A. M. 10 00	12 30
St. Aimé, St. Bernabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 30
LaPrésentation	Mercredi, et Samedi	A. M. 11 00	11 30

E. L. R. DESPRÈS, *Maître de Poste.*

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.

Les malles pour St. Barnabé, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7.30 h. A.M.

JOURS DE PUBLICATION: Mardis et Vendredis.
PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An, PAYABLES D'AVANCE.
Et TROIS PIASTRES pour les retardataires.
Un mois d'avis pour discontinuer.
Etats-Unis—Trois piastres.
Camille Lussier, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison H.J.Doherty, rue Cascades, coin nord de la rue St. Hyacinthe.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce.

Vol. 13 St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Vendredi, 13 Octobre 1865. No. 69

LISTE DES LETTRES NON-RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE, du 1er au 30 Septembre, 1865.

Archambault, A P,	
Barthelotte, Stanislas,	Bourgeois, Veuve Dame,
Brauelle, Elmire, Vve,	Boudreault, Tonssine, Me
Bourgard, Pierre,	Brunelle, Mary, Miss, 2
Boucherville de, Miss,	Boucher, J. Bte.,
Besset, Leon,	Barbeau, Joseph,
Barbeau, Vital, 2	Bousquet, François,
Brodeur, Charles,	Bach[illegible], Joseph,
Bouchard, J. Bte,	B[illegible], [illegible]rie,
[illegible], Pierre, 2	Brun[illegible], Olivier,
[illegible], dlle.,	
[illegible], Hyacinthe,	Colette, Charles,
[illegible]	Chagnon, Augustin,
[illegible], Grégoire,	Coter, M[illegible],
[illegible], dlle,	Charbonneau, Maxime,
[illegible] Joseph,	
[illegible], Mde,	Dumaine, André,
[illegible] Louis,	Deslandes, Pierre
D[illegible] Joseph,	Duroche, Batiste,
D[illegible], François,	Dupont, Louis,
D[illegible], Moïse,	
Fish, [illegible],	Forgne, Joseph,
Fournier, André, Mme.	Frégeau, Joseph,
Gervais, Joseph,	Golais, David,
Gendron. Joseph,	Gafou, Olivier,
Girard, F X,	Gendron, Rosalie, Dlle
Garon, Cordelia, Delle	Guilbert Louis,
Gagnon H,	Gondron, Joseph,
Jeannotte, Joseph,	Jenkins, A M, Mrs
Jarrait, Charles,	Jarrait, Octave,
Laplante, Joseph,	Larose, Frs,
Lemay, Pierre,	Langelier, P,
Lucier, Elmire,	L'Heureux, Eusèbe, Dme
Langelier, Zoé,	Laurence, Louis
Lamoureux, Philomène,	L'Heureux, Phélonise, dlle
Lheureux, Théodore,	Lafleurre, Antoine
Lespérance, Isaac.	
Morin, Michel	Marcier, Veuve, dame
Malo, Rosalie	Mailloux, Rosalie
Morin, Pierre	Mignault, François
Marchessault, Siméon, dame	
Nourrie, Frank	
Panneton, Adelle	Pelletier, Julie, Miss
Phaneuf, Jean	Plamondon, J. M.
Palardy, J. Bte.	Picher, Benjamin
Plamondon, J. B.	Poirier, Olivier.
Ryan John,	Ryan Richard,
St. Germain Alexis,	Tessier Julie, Dlle
Thibault, Léon,	Turcot, Angele, dlle,
Tetu, Frs, Dame veuve,	Viens Joseph.

LISTE DES LETTRES NON RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE D'ACTON-VALE, DU 31 AOUT AU 30 SEPTEMBRE 1865.

Bérare Marie Veuve.	*Balard Alfred.*
Boulton Amos. 2	*Berner H.*
Boleuc Gabriel.	*Brulé Veuve Dame.*
Bernard J Bte.	*Burney Mme.*
Brunelle A.	
Cory Henry.	*Chevrette Barthélemy.*
Cauvant Joseph.	*Charpentier Joseph. 2*
Champagne Edouard.	
Désilet Charles.	*Durant Maxime.*
Dussault J. B.	*Dulmène Norbert.*
Dupuis Marie Delle.	*Donais Louis.*
Dunn Barbara Delle.	*Doré A.*
Demerse Moyse	
Grenier Sophie Dame.	*Gendron A.*
Gauthier Joseph.	*Gournoyer Basil.*
Gendront Joseph.	*Galaher Henry.*
Henshaw Joe.	*Harnois Edmond.*
Jackson M.	
Legault Stanislas	*Lagenes Julie Delle.*
Laramée Alexandre.	*Lafrance Gédéon.*
Loureux Joseph.	*Laliberté Charles.*
Lemarche L.	
Magnant Joseph.	*Merrill H. P. 2.*
McCafferty Eugen.	
Pelletier Marie Delle.	*Paquin Pierre*
Philippe Eleryande.	*Pilot G.*
Pinkham James.	*Robichault Joseph.*

Bureau des Douanes, de l'Accise et des Estampilles.

Québec, 27 sept. 1865.

TOUTES réquisitions pour estampilles et autre correspondance avec le Bureau des Douanes, de l'Accise et des Estampilles, doivent être adressées à Québec jusqu'au 20 d'octobre prochain, et après cette date à Ottawa.

R. S. M. BOUCHETTE,
Président.

Québec, 29 sept. 1865.

BRANCHE DE DOUANES ET DE L'ACCISE.

Québec, 27 sept. 1865.

TOUS les comptes, rapports et correspondances ayant rapport aux Douanes, à l'Accise et aux Canaux de cette branche du Département des Finances doivent après le 9 d'octobre prochain êtres adressées à Ottawa.

R. S. M. BOUCHETTE,
Contrôleur de Douanes.

Québec. 29 sept. 1865.

DEPARTEMENT DES FINANCES.

Branche des Douanes.

Québec, 28 sept. 1865.

La Branche du Département des Finances sera fermée pour la translation des affaires publiques, LUNDI, le 2 octobre prochain, et rouvert à Ottawa MERCRÉDI, le 25 du même mois.

R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.

Québec, 29 sept. 1865.

BRANCHE DE L'AUDITION,

Québec, 27 sept. 1865.

Tous les rapports et la correspondance avec le Bureau de l'Audition doivent être adressées à Québec jusqu'au 20 d'octobre, et après cette date à Ottawa.

JOHN LANGTON.
Auditeur.

Québec, 29 sept. 1865.

Département des Finances,

Bureau de l'Inspecteur Général,

Québec, 27 sept. 1865.

Tous rapports, comptes, Correspondance concernant le Bureau de l'Inspecteur Général, autres que des demandes pour ordres, doivent après le 6 octobre être adressées à Ottawa.

Toutes demandes pour ordres peuvent être envoyées au Département des Finances à Québec jusqu'au 20 d'octobre et après cette date à Ottawa,

WILLIAM DICKSON,
D. I. G.

Québec, 29 sept. 1865.

BUREAU DU SECRETAIRE PROVINCIAL.

Québec, 2 Octobre, 1865.

LES BUREAUX DU SECRETAIRE PROVINCIAL ET DU REGISTRATEUR seront fermés à Québec le et après le VINGT Octobre et ré-ouverts à Ottawa le VINGT-CINQ du même mois.

WM. McDOUGALL,
Secrétaire Provincial.

5 Octobre 1865.

FEUILLETON

LES CHAUFFEURS.

TROISIEME PARTIE.
(*Suite.*)

VII.—LA REVANCHE DE VASSEUR.

—Pour le coup vous mentez, l'ami j'en suis sûr! s'écria-t-il: j'étais hier au soir chez le citoyen Ladrange, et je n'y ai pas vu la personne dont vous parlez.

—Et pourquoi n'y serait-elle pas venue après votre départ? Je ne pense pas que sa présence au château fût un secret; prenez des informations et vous verrez que le citoyen Beau-François a passé la nuit dernière au château de Méréville, j'en suis sûr à mon tour.

Cette fois on eût dit que le brave Vasseur était complettement désorienté; il se mit à se promener dans la chambre d'un pas rapide se frappa le front comme s'il eût vainement cherché le mot d'une énigme insoluble. Les femmes restaient immobiles à l'autre extrémité de la chambre et l'on entendait seulement le bruit de leur respiration oppressée. Le Borgne-de-Jouy enchanté de son succès se frottait les mains quand Vasseur s'arrêta tout à coup devant lui:

—Vous ne m'échaperez pas ainsi Germain Bouscaut reprit-il et vous n'avez pas encore sujet de vous réjouir. Ce qui concerne ce citoyen Beau-François sera éclairci et expliqué plus tard; c'est seulement de de vous qu'il s'agit en ce moment....Or, je suis fondé à croire malgré vos dénégations que vous n'êtes département et les départements voisins depuis plusieurs années. Lors de l'épouvantable événement du Breuil je vous trouvait près du crime et je conçus alors des soupçons qui prennent maintenant une nouvelle force. Vous venez d'avouer vous-même qu'hier au soir à l'heure à peu près où un attentat avait lieu sur le grand chemin, vous arriviez à Méréville, et ces deux faits présentent une concordance qui n'est pas à votre avantage. Enfin, tout à l'heure, votre fuite soudaine à la vue de notre uniforme prouve que vous pensiez avoir à craindre tout contact avec la justice. Considérant d'autre part que vous êtes un vagabond sans moyens d'existence, je ne peux vous laisser aller avant qu'on n'ait soigneusement examiné votre conduite et votre moralité. En conséquence, je vous arrête au nom de la loi et vous allez me suivre.

Le Borgne-de Jouy avait plus d'impudence et d'effronterie que de veritable courage.

—Citoyen officier, dit-il d'un air d'angoisse, je vous assure que vous vous trompez sur mon compte; je suis innocent comme l'enfant qui vient de naitre.

—Ça ne prendra pas, l'ami; pensez vous me donner le change au moyen de simples protestations? J'ai de vous la plus mauvaise opinion. Je vous en avertis, et nous saurons bientôt si je me suis trompé.... Tenez Germain Bousçaut, poursuivit Vasseur en fixant sur le prisonnier son regard penetrant, au lieu de vous livrer à des mensonges et à des lamentations inutiles, faites des aveux et méritez ainsi l'indulgence de l'autorité. Le gouvernement est enfin décidé à prendre les mesures les plus énergiques afin de réprimer le brigandage dans ce pays. Des troupes sont en marche pour venir prêter main-forte à la gendarmerie. Des ordres vont arriver dans toutes les communes; les gardes nationales prendront les armes, et nul ne passera sur les routes sans avoir donné des garanties sur son compte. On va opérer des battues dans les bois du voisinage; on arrêtera tous les vagabonds, dans des cabarets et dans les gîtes de fermes. Il ne reste aucun espoir aux scélérats de pouvoir se soustraire aux recherches de la justice.

Le Borgne-de-Jouy avait en effet entendu parler déjà des moyens vigoureux qu'on allait mettre en usage contre ses complices, et l'affirmation de Vasseur devait lui donner à penser. Aussi, malgré sa finesse, ne put-il cacher sa frayeur croissante.

Mais alors *ils* sont perdus, balbutia-t-il avec égarement, perdus, sans ressource!

—Qui donc?

—*Eux!*....les autres....ces brigands dont vous parlez.

L'officier vit son auditeur ébranlé, et il redoubla d'efforts pour l'amener à des aveux complets.

—Oui, ils sont perdus, poursuivit-il, et les premiers que nous prendrons ne manqueront pas de dénoncer tous les autres, car on accordera la vie sauve à celui qui aura fait des révélations importantes, fût-il lui-même coupable des crimes les plus noirs.

Le Borgne-de-Jouy se taisait toujours, mais évidemment il luttait contre lui-même.

—Il y a surtout un point, continua Vasseur, qui toucherait particulièrement l'autorité. L'association dont il s'agit doit avoir un chef habile, plein d'activité et de prudence, qui la dirige avec un art infernal. On veut connaitre et atteindre ce chef à tout prix. A celui qui nous fournirait les moyens de l'arrêter, on accorderait certainement, en outre de l'indulgence dont je parlais tout à l'heure, une récompense considérable.

—Une récompense, s'écria le Borgne-de-Jouy.

Il était vaincu, et il ouvrait déjà la bouche pour faire à Vasseur la réponse tant attendue, quand une voix creuse et haletante s'éleva derrière lui:

—Traitre, menteur, lâche, disait-on; malheur à toi si tu le dénonces?

Le lieutenant, Vasseur absorbé par l'intérêt puissant de cette conversation, avait complètement oublié les femmes qui se trouvait à l'autre extrémité de la chambre, et le Borgne-de-Jouy s'était levé précipitamment. Il s'approcha du lit et reconnut Fanchette, qui, appuyée sur son coude, le regardait d'un œil égaré.

—La Grêlée! s'écria-t-il avec surprise; que fait-elle ici?

—Il n'y a pas sujet de s'étonner qu'une fille soit revenue dans la maison de sa mère, dit la fermière.

—Tiens, tiens, reprit le Borgne-de-Jouy, et maitresse Bernard qui a quitté la ferme du Breuil et qui se trouve être la mère de la Grêlée.......Que diable signifie tout ceci?

—Cela signifie, Germain Bouscaut, dit Vasseur, prompt à profiter de la circonstance, que d'autres personnes, dans cette maison même peuvent être disposées à vous ravir le mérite et les avantages de la franchise.

—Non, non, cela est faux! s'écria Fanchette avec l'énergie que donne la fièvre, je ne *le* trahirai pas....je ne sais rien....je ne dirai rien....Il est cause de tous mes maux; il est cause de l'abandon, de la misère et de la honte où je vis depuis le jour où mon père m'a chassée et maudite; il m'a humiliée, outragée, frappée; il me méprise, il me hait; il m'a tué mon enfant, mon pauvre enfant, qui ne voulait pas voler....et pourtant je ne le trahirai pas, je ne veux pas qu'on le trahisse.... je l'ai aimé, je l'aime encore. En punition de toutes mes fautes, je suis condamnée à l'aimer jusqu'à mon dernier soupir. Elle se tordait sur son lit, les cheveux épars.

—Malheureuse, malheureuse! murmurait maitresse Bernard avec épouvante, en cherchant à la calmer; songe donc à ce que tu dis. On pourrait croire que toi-même..

Et elle ajouta plus bas:

—Prends garde, ma fille, prends garde, je t'en conjure!

—Mère, dit la Grêlée tout haut, je n'ai plus rien à craindre! crois-tu donc que j'aurais osé revenir près de toi si je n'avais senti que mon heure dernière était proche? Laisse-les faire; ils ne peuvent plus rien ajouter à ma dégradation et à ma souffrance; je vais bientôt leur échapper, et toi qui m'aimes, pauvre mère, prie Dieu que ce soit bientôt.

—Je commence à craindre que ce soit le vœu le plus ardent que je doive former pour toi et pour moi! dit la fermière avec désespoir; j'avais voulu oublier.... je me souviens maintenant?

Vasseur avait entendu imparfaitement ce dialogue; cependant il s'approcha de la Grêlée et lui dit d'un ton sévère.

—Vous avez parlé, Fanchette Bernard, d'un enfant qu'on vous aurait enlevé et qui aurait péri par un crime. Vous devez avoir à cœur de venger cet enfant; et je vous somme....

—Paix! vous ne saurez rien. Coupez-moi en morceaux, tuez moi, mais vous ne saurez rien de lui.

—Cependant il a tué votre enfant, dit l'officier à tout hasard.

—Qui vous l'a dit? vous y étiez donc? Oh! ce fut une terrible nuit! J'étais cachée dans les bois, j'attendais mon fils; tout à coup, au milieu du silence, s'éleva une voix plaintive qui criait: « Mère au secours! au secours! » Je m'élançai comme une folle; mais un coup de pistolet retentit, et quand j'arrivai....

La Grêlée s'arrêta un moment, comme si elle était en proie à quelque horrible vision; puis elle s'écria avec une expression effrayante:

—Oh! mon enfant! mon pauvre petit gars!

Elle se roula sur sa couche, en proie à de violentes convulsions; elle ne prononça plus que des paroles inintelligibles et sans suite. Madame Bernard et la servante s'empressèrent de la secourir, et bientôt elle tomba dans un anéantissement profond.

Le Lieutenant Vasseur n'ayant aucune idée des évènements auxquels Fauchette avait fait allusion, ne pouvait voir dans ces discours que des divagations fiévreuses; mais le Borgne de Jouy, mieux instruit, ne douta pas que la Grêlée, volontairement ou involontairement, ne trahit le secret de la bande. Cette considération acheva de le décider.

—Cette pauvre femme ne sait ce qu'elle dit, reprit-il, et elle parle d'une foule de choses qui n'ont aucun rapport avec l'affaire en question. Je puis vous donner des renseignements qui vous intéresseront davantage. Mais avant tout entendons-nous bien, citoyen officier, sur les conditions que je mets à mes révélations; d'abord la vie sauve, ce qui n'est que justice, car je prouverai que si j'ai assisté comme témoin à un grand nombre d'assassinats, je n'ai jamais frappé moi-même; ensuite toute l'indulgence possible pour des peccadilles de vol et de friponnerie dont je compte m'accuser sans restriction, car je ne me donne pas pour un saint, enfin, une somme d'argent que nous déterminerons plus tard, attendu que vous aurez encore pendant longtemps besoin de mes services.

—J'engage ma parole d'homme d'honneur et de militaire, le croire, et vous faites toutes ces conditions seront remplies..... pourvu, ajouta-t-il avec réserve, que vos aveux aient une importance réelle.

—Ils sont mille fois plus importants que vous ne pourriez le croire, et vous faites un marché d'or. Mais allons, il n'y a plus à hésiter....vous allez tout apprendre.

Le Borgne de Jouy, ou plutôt Germain Bouscaut, quoique fort jeune encore, était un des membres les plus anciens de la bande. Il avait quitté, à l'âge de dix ans, la manufacture de toiles peintes de Jouy, où il avait été placé comme apprenti, et il avait appris le vol sous Jacques de Phitiviers, dont il était l'un des meilleurs élèves. Poltron par tempérament, il inspirait une sorte de défiance à ses complices; mais la souplesse de son esprit l'avait rendu précieux dans le conseil, au milieu des brutes sanguinaires qui formaient la majorité. Il était donc initié à tous les secrets de la bande, à son organisation monstrueuse, à ses traditions, à l'histoire des crimes qu'elle avait commis, et il se mit à détailler avec une espèce de complaisance orgueilleuse les horreurs dont il avait connaissance et même dont il s'était trouvé témoin.

En écoutant cet abominable récit, l'officier de gendarmerie, quoique habitué à des confessions de cette nature, était frappé de stupeur; et la joie qu'il éprouvait de pouvoir bientôt opposer une digue aux dévastations de cette horde de brigands s'effaçait devant l'étonnement la douleur et l'indignation que lui inspirait leur longue impunité. En apprenant que le nombre des scélérats d'Orgères s'élevait à plusieurs centaines il bondit sur sa chaise:

—Morbleu! dit-il, sur tant de coquins, moi, Vasseur, n'ai pu jusqu'ici en arrêter un seul. Je mérite d'être fusillé comme un capon....Il est vrai qu'ils se cachent, sont si lâches!

Cette colère du lieutenant semblait beaucoup divertir le Borgne de Jouy, qui racontait ces terribles choses d'un ton léger et railleur, comme s'il se fut agi des événements les plus simples du monde.

—Allons! allons! calmez-vous; vous en avez sans doute arrêté plus d'un pendant ces dernières années, mais vous avez toujours été forcé de les relâcher pour un motif ou pour un autre. Notre chef, le meg, comme nous l'appelons, est un rusé compère, et il a fait la leçon à chacun d'entr'eux. Quant à la lacheté dont vous accusez nos gens, citoyen officier, ne vous y fiez pas trop, vous ne les tenez pas encore, et ils vous donneront, croyez-moi du fil à retordre. Au moment où je vous parle, la plus grande partie de la bande doit être réunie dans les bois, à quelques lieues d'ici, pour une expédition qui, si l'on en juge par les préparatifs, sera formidable. On ne se cachera plus, on incendiera. Le Meg ne boudera pas, je vous en garantis, et les autres ne pourront s'empêcher de le suivre.

—Eh bien! nous verrons face à face avant peu, répliqua Vasseur avec assurance; mais vous ne m'avez pas encore nommé ce meg si redoutable.

—Vous le connaissez; c'est le personnage dont nous parlions tout à l'heure, c'est le Beau-François.

—Quoi ce marchand colporteur qui se trouvait avec vous à la ferme du Breuil! De par tous les diables! je m'en doutais bien.

—Dans cette affaire, j'avais été envoyé en avant comme éclaireur, pour fournir à la bande les indications nécessaires. Mais comme le beau François et moi nous avions été vus la veille au soir à la ferme, nous ne pumes pas le coup terminé, nous retirer avec les autres, car notre disparition subite eut donné des soupçons. Nous nous fîmes donc attacher et enfermer dans l'étable, afin de laisser croire que nous avions subi le sort des gens de la ferme. La ruse était excellente mais votre défiance pensa tout perdre; quant à moi je n'ai jamais eu si grand peur.

—Oui, je me souviens de cette circonstance, répliqua Vasseur tout pensif; si j'ai bonne mémoire, ce fut le citoyen Ladrange qui intercéda pour vous, et m'obligea de respecter rigoureusement la légalité de la loi.

—C'est vrai; aussi le Beau François l'en récompensa-t-il deux jours après, au passage du bac, lorsqu'il vous escamota si lestement vos prisonniers. Je n'ai jamais su nettement pourquoi le Beau-François s'était exposé à ce danger, car la reconnaissance n'es pas son fort.

—C'est c'est bon, interrompit Vasseur brusquement; tout ceci sera éclairci sans doute.... Prétendriez-vous, insolent, que le citoyen Ladrange saurait la vérité au sujet de cet infâme chef de tous les brigands?

—Dame: écoutez donc; il lui a donné l'hospitalité la nuit dernière, dit le Borgne de Jouy.

L'officier de Gendarmerie lui imposa silence et resta un moment plongé dans de sombres réflexions.

—N'importe! dit-il enfin en se levant, mon devoir, Germain Bouscaut, m'oblige à vous conduire sur le champ devant le citoyen Ladrange, afin que vous renouveliez en sa présence vos declarations. Je ne saurai prendre sur moi la responsabilité des mesures exigées par les circonstances et nous n'avons pas un instant à perdre pour retourner à Méréville.

—Comme vous voudrez, répliqua le Borgne d'un air de mécontentement; mais j'eus [illegible] que vous ne me [illegible] autre personne que devant [illegible] ce terrible chef.

Vasseur fit un mouvement de colère; puis, lorsqu'il vit Fanchette demeu-

rait inanimée, malgré les soins empressés de sa mère et de la servante, il demanda au Borgne de Jouy :

—Et cette femme, vous la connaissez donc.

—C'est la Grêlée, elle était de la bande ; mais n'a pas, que je sache, assistée aux expéditions car on se défiait d'elle. Toutefois elle disait vrai quand elle accusait le Beau François de lui avoir tué son enfant, le petit Gars d'Etrechy ; j'étais alors témoin du fait.

—Chut ! vous conterez cela au juge ; il n'est pas nécessaire maintenant de tourmenter ces pauvres créatures.

Vasseur, s'adressant ensuite à la fermière, qui restait morne et silencieuse en face de Fanchette.

—Citoyenne Bernard, lui dit-il, en arrivant à Méréville je vais vous envoyer un médecin, et sans doute votre fille ne tardera pas à se rétablir. Comme elle peut donner à la justice des éclaircissements précieux, je compte que vous ne la laisserez pas éloigner avant de m'avoir vu. Vous m'entendez citoyenne ; vous seriez responsable des conséquences d'un départ furtif, et vous êtes trop honnête femme pour vouloir priver la justice des renseignements qui importent à la sûreté et à la tranquillité de tout le pays.

Malgré le ton de douceur de cette requête, la fermière sentit qu'au fond c'était un ordre.

—C'est bien, citoyen Vasseur, répondit-elle avec accablement : mais n'espérez plus tirer d'elle aucun éclaircissement....Regardez-la ; dans une heure elle ne vivra plus.

En effet, tous les signes d'une fin prochaine se montraient déjà sur les traits décomposés de la malheureuse Fanchette, dont les fautes avaient en ce moment un si cruel châtiment.

—Je ne me plains pas, répéta la pauvre mère d'une voix sourde ; qu'elle meure ! Sa mort sera désormais un bienfait pour elle et pour moi !....En la revoyant d'abord, j'avais oublié certaines circonstances du passé, ou plutôt j'avais voulu me persuader que j'étais dans l'erreur. Je sais maintenant qu'il eut mieux valu qu'elle ne fut jamais née.

Elle se voila la tête de son tablier et elle pleura longuement, mais presque toujours en silence.

Vasseur ne pouvait lui offrir les consolations que son bon cœur lui eut suggérées dans un autre moment ; le temps pressait, il appela les gendarmes qui gardaient les portes et leur ordonna de s'emparer du Borgne de Jouy. Ils le fouillèrent d'abord pour s'assurer qu'il n'avait aucune arme cachée ; le prisonnier les laissa faire patiemment. Mais quand on voulut lui mettre des chaines et menottes, selon l'usage il protesta de toutes ses forces.

—C'est une rigueur inutile, dit-il, quel intérêt aurais-je à fuir maintenant ? Le bruit de ma trahison va se répandre ; je ne vous aurais pas quitté d'un quart d'heure que je serais assassiné par les gens de la bande. Ma sûreté au contraire m'oblige à me tenir le plus près possible, de vous ; si vous ne me gardez pas bien, tout serait bientôt fini pour moi.

Malgré ces protestations, le prisonnier était de trop grande importance pour que l'on prit pas à son égard toutes les précautions imaginables. Le Borgne de Jouy se résigna donc à se laisser enchainer, puis la troupe quitta la maison ou son départ fut presque inaperçu, et où régnait déjà un silence de mort.

On se dirigea rapidement vers Méréville ; le jour commençait à baisser et il était urgent d'arriver avant la nuit. Le Borgne de Jouy marchait à pied entre les deux gendarmes d'escorte qui le surveillaient étroitement. Le lieutenant Vasseur venait seul en arrière, et, à son air préoccupé, à son front chargé d'inquiétude, il était facile de reconnaître que la joie de son succès était largement compensée par des soucis d'un tout autre genre. Plus il songeait, en effet, aux rapports d'intimité qui existaient entre Daniel Lagrange et le chef de la bande d'Orgères plus il lui semblait impossible que le magistrat ignorât réellement ce qu'était le Beau François. Il s'efforçait de chasser ces idées mais en dépit de lui-même tous ses raisonnements le ramenaient au même résultat. Il s'agitait sur son cheval avec une anxiété visible, et malgré le froid, son visage était baigné de sueur.

—Bah, dit-il enfin, attendons ce qui arrivera. J'ai toujours connu le citoyen Lagrange pour un honnête homme : je lui ai personnellement des obligations, et je ne puis croire aux fâcheuses apparences qui l'accusent....Sans doute tout s'arrangera facilement ; sinon.. eh bien ! je ferai mon devoir, fût-ce envers Satan en personne.

Et il ne songea plus qu'à presser la marche de la troupe.

(*La suite au prochain numéro.*)

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Vendredi, 13 Octobre, 1865.

De l'Eglise et de l'Etat.

A PROPOS DE L'ENCYCLIQUE DU HUIT DECEMBRE.

Nos lecteurs nous sauront gré de leur faire connaître un écrit que le Révérend Monsieur Raymond, Supérieur du Séminaire de St. Hyacinthe, vient de publier sous ce titre dans la *Revue Canadienne*.

Non seulement ce travail est de nature à honorer la Presse du pays, mais aussi à produire un grand bien au milieu de nous, en nous apprenant à apprécier sous leur vrai jour les rapports qui doivent exister entre l'Eglise et l'Etat.

Grâce à certaines idées qui menacent d'envahir la société catholique, cette question semble de plus en plus mal comprise aujourd'hui.

L'aveuglement est produit dans les esprits par les préjugés de partis est tel que lorsqu'en Décembre dernier le chef de l'Eglise catholique élevait la voix au nom de celui qui lui a dit: *enseignez les nations*, pour dénoncer au monde les erreurs du siècle, il s'est rencontré des catholiques qui ont paru scandalisés de cette parole et comme nous dit M. Raymond, « cet acte solennel du Vicaire du Christ a subi les plus fortes contradictions. Il a été déclaré attentatoire aux droits de l'homme : on a dit qu'il tendait à faire opérer un mouvement rétrograde à la société, et asservir complètement l'Etat à l'Eglise. Rien n'a paru plus opposé aux principes qui dominent dans ce siècle, et l'Encyclique a été dénoncée comme une insulte faite à l'esprit humain, amené par le progrès intellectuel à un tout autre ordre d'idées.

« N'est-il pas à propos de venger l'acte pontifical des attaques nombreuses dont il a été l'objet dans tant de brochures et de journaux ? Jusque dans le parlement de notre pays il a été censuré, parce qu'on n'en saisissait pas le sens. Et, il faut le dire des catholiques sincères, mais peu éclairés et trop faciles à se laisser séduire par les ennemis de l'Eglise, n'ont vu qu'avec peine le Vicaire du Christ émettre les doctrines que renferme l'Encyclique.

« C'est à ceux-ci que ce travail s'adresse particulièrement.

« Sachons-le, catholiques, il n'est pas un seul enseignement donné par l'autorité que le Christ a établie, qui ne puisse être facilement défendu contre toute objection possible. Le chef de l'Eglise ne peut prêcher l'erreur à ceux que Dieu l'appelle à instruire et à diriger. Si un catholique ne voit pas toujours la raison des doctrines qu'il proclame, s'il se sent ébranlé par les difficultés qu'on élève contre elles, c'est qu'il y a un défaut d'études suffisantes de sa part ou une intelligence qui manque de force et de rectitude. Tout enseignement donné par l'autorité religieuse est parfaitement en rapport avec la raison, toute doctrine qui lui est opposée, lorsqu'on en presse les conséquences, conduit à l'absurde. Nous seuls, catholiques, sur les questions de l'ordre spirituel, nous avons la vérité. Soyons en fiers ; croyons, mais, en même temps, sachons défendre notre foi.»........................

II.

Dans la seconde partie de son travail l'auteur examine les reclamations faites contre l'opportunité de la publication de l'Encyclique. Etait-ce le temps de lancer cette proclamation religieuse ? Le Christ a dit lui-même qu'il y avait des vérités dont il réservait la révélation à un autre temps. L'auteur continue comme suit :

« Ces objections montrent qu'on ne connait pas quelle est la fonction de l'Eglise. Elle a été instituée pour instruire les hommes. C'est le devoir de son chef d'élever la voix pour enseigner la vérité. Il a été dit aux apôtres, mais à Pierre en particulier : *Docete omnes gentes.* Le Souverain-Pontife fait comme le Christ dont il est le vicaire : par sa parole il attaque toutes les erreurs. Si Jésus a différé la révélation explicite de quelques points plus relevés, à l'égard de ses apôtres alors trop grossiers pour les comprendre, il n'a nullement caché la vérité par la peur des contradictions qu'elle pouvait soulever. Il savait quels murmures, quelle agitation exciteraient ses enseignements divins ; il connaissait la jalousie des Pharisiens tournant toutes ses paroles contre lui ; il voyait la mort tramée par ses ennemis sur le point de l'atteindre, et plus fortement que jamais sa bouche sacrée proclame les vérités les plus dures à entendre, imposant les devoirs les plus difficiles, condamnant les passions les plus vives et les plus enracinées. Il faut qu'il parle, qu'il dise la vérité, il est le verbe nécessaire du Père, il doit dire l'enseignement qu'il en reçoit: *Sicut docuit me Pater et ego loquor.* Parler, c'est son essence, sa fonction, sa mission. Eh bien ! son vicaire est son organe. Le Pape est le verbe du verbe de Dieu. Lui aussi, il faut qu'il parle, il n'existe que pour parler ; dire la vérité c'est sa charge ; c'est pour cela qu'il a reçu l'autorité ; ce qu'il a entendu de la parole sacrée, il doit, selon l'expression de l'Evangile, monter sur les toits pour la dire aussi publiquement que possible, et cela sans rien craindre des violences des hommes.

« Quoi ! l'erreur circule de toutes parts, l'erreur, la négation de la vérité, c'est-à-dire la négation de Dieu même qui est la vérité : *Ego sum veritas* ; l'erreur répand les ténèbres sur le monde ; elle favorise toutes les passions, elle établit l'empire du mal ; le démon la propage partout ; le monde, dans l'ordre moral et temporel, en souffre ; les âmes qu'elle infecte périssent pour l'éternité, et l'organe du Verbe divin ne parlera pas ; il retiendra la vérité captive en son cœur ! Il a le pouvoir de dire efficacement : Que la lumière soit, et il laissera les ténèbres couvrir la face de la terre ! Non, non la vérité qui est en lui ne saurait être comprimée ; elle se fait jour avec éclat en ouvrant ses lèvres ; elle est nécessaire au monde, il faut qu'elle lui soit donnée. La vérité, hors d'elle il n'y a pas de salut. Celui qui en est le dépositaire ne doit jamais la refuser aux âmes. Le vicaire du Verbe dira donc la vérité ; beaucoup d'intelligences s'en nourriront. Tôt ou tard elle prévaudra, car sa force est grande : *Magna est vis veritatis et praevalebit.* Malheur à ceux qui ne veulent pas l'entendre.»

III.

On reproche à l'Encyclique d'empiéter sur le temporel. Elle fixe à l'autorité civile les bornes de son exercice ; elle donne au Pape le pouvoir de décider seul en cas de conflit ; elle entre dans le domaine de la politique, etc. Le Révérend M. Raymond répond à ces objections dans les termes suivants :

« L'Eglise n'a pas besoin qu'on lui apprenne quelles sont les limites de son pouvoir : elle est éclairée de l'Esprit-Saint là-dessus ; elle sait faire la distinction des deux puissances ; elle seule même donne une notion exacte de l'origine, de la nature et des attributions de l'une ou de l'autre. Elle n'aspire pas à ce qu'on appelle plus ou moins correctement la théocratie, c'est-à-dire, dans le sens où on l'entend sans doute, à gouverner, en vertu même de son pouvoir spirituel, le monde dans l'ordre purement temporel.

« C'est avec raison que l'Eglise respecte les attributions du pouvoir civil. Celui-ci a été institué de Dieu même. La Providence a voulu que les deux puissances ne fussent pas confondues dans un même chef. La liberté qu'elle laisse à l'individu, elle la donne à la société : celle-ci doit sans doute, elle aussi, obéir aux lois divines, mais librement. Si le pouvoir qui la régit n'était autre que le pouvoir religieux lui-même, son devoir et son intérêt l'obligeraient à une sorte de contrainte qui nuirait au mérite d'une soumission spontanée. Je n'entends pas qu'une liberté absolue, sous le rapport religieux et moral, doive être laissée aux individus ; mais je veux dire que la société civile, organisée sous une autorité quelconque, est appelée à rendre librement son hommage au Créateur en acceptant les lois qu'il lui impose. Le bien ne sera pas toujours, sans doute, l'effet de cet ordre de chose ; le mal trop souvent prévaudra. Il en résultera une lutte qui mettra la vertu à l'épreuve et donnera lieu à la justice et à la sagesse divine de se manifester.

« D'ailleurs, la soumission à l'autorité spirituelle dans l'ordre civil n'aurait fait du genre humain qu'un seul corps, dont toutes les parties eussent été homogènes ; la diversité des nations, des législations, des mœurs aurait disparu sous l'action uniforme du même gouvernement. Or, la variété des peuples, des races, des sociétés politiques entre dans les desseins de la Providence. De plus, les soins de l'administration civile, si multipliée, ayant à satisfaire tant d'intérêts divers, à descendre en tant de détails où l'on se trouve en contact avec toutes les passions des hommes, tout cela aurait été une distraction trop grande pour le sacerdoce ; il y aurait exposé et sa dignité et la sainteté qui doit le recommander aux respects des hommes. Enfin, il convenait que les laïques fussent admis, eux aussi, à l'exercice de l'autorité ; leur intelligence et leurs qualités doivent avoir à s'y déployer ; ils ne pouvaient être exclus des mérites que fait acquérir l'accomplissement des hautes et importantes fonctions du commandement. Relégués sous tous rapports dans une sphère subordonnée, ils auraient eu une destinée trop inférieure à celle des hommes qui auraient absorbé en eux toute espèce de pouvoir. Non, il ne doit pas en être ainsi. Tout homme peut être appelé, dans un ordre plus ou moins élevé et dans une circonscription plus ou moins étendue, à participer à l'autorité de Dieu même ; car tout pouvoir n'est qu'une délégation de Dieu. Voilà les raisons de l'institution de l'autorité civile, elle est providentielle, elle est divine : l'Eglise doit et sait la reconnaitre et la respecter.»

IV.

Dans la quatrième partie l'auteur se demande si les principes qui viennent d'être exposés ne sont pas une condamnation du Pape.

« Je ne veux pas ramener ici, pour la discuter pleinement, la question de l'autorité temporelle du Pape. Mais je rappellerai le mot d'Odilon Barrot à l'Assemblée législative :—« Il faut que les deux pouvoirs soient confondus dans les Etats romains pour qu'ils soient séparés dans le reste du monde.»

« Si le Pape n'est pas indépendant, son action spirituelle peut être comprimée de toutes parts ; le pouvoir laïque, dont il sera le sujet, mettra toutes sortes d'entraves à l'exercice de son autorité ; il l'empêchera, s'il le veut, de proclamer la vérité au monde. Le Vicaire du Christ, sans liberté de parler, l'Eglise n'a plus d'organe : les gouvernements civils se font alors les chefs de l'ordre religieux, et les deux pouvoirs se concentrent entre leurs mains. Dans toute société qui n'est pas catholique, le chef de l'Etat est Pape, s'il tient à l'être. Le clergé russe et le clergé anglican, sans parler d'autres, sont obligés de se soumettre à la suprématie du pouvoir laïque.

« Il faut donc que le Vicaire du Christ, pour exercer son autorité spirituelle, soit indépendant, qu'il soit roi et maître chez lui. Il règnera, mais ce sera sur un peuple peu nombreux ; l'administration temporelle ne le distraira guère, parce que les affaires seront beaucoup moins multipliées, moins compliquées que dans ces Etats étendus qui forment, à proprement parler, les nations. D'ailleurs, la plus grande partie des charges sont confiées à des laïques. S'il en est qui, à raison de leur importance et des communications immédiates qu'elles demandent avec le Souverain-Pontife, exigent jusqu'à un certain point un caractère sacré dans ceux qui ont à les exercer, ceux-ci ne sont guère employés dans les affaires ecclésiastiques. Aujourd'hui, l'homme éminent qui est le premier ministre du Pape, quoique revêtu de la dignité de cardinal, n'est pas même promu au sacerdoce ; il n'est que diacre. Le ministre chargé de présider au département des armes est occupé à peu près exclusivement de cette fonction administrative.»

(*A continuer.*)

Le déménagement du gouvernement se continue. Aux dernières nouvelles de la capitale les caisses contenant les divers effets du département des terres de la couronne étaient parties pour Ottawa. Au bureau de l'Agriculture l'emballage est terminé, mais rien n'était encore parti. Le bureau du Procureur-Général du Haut-Canada est fermé, et les articles de ce bureau ont été embarqués à bord des barges, samedi et lundi derniers.

Une partie du bureau du Procureur-Général du Bas-Canada est emballé, mais ce bureau restera ouvert jusque vers le 20 octobre, de même que celui du Secrétaire-Provincial.

Au parlement, il n'y a plus que la bibliothèque et la chambre de lecture qui soient ouvertes.

Ainsi à l'heure qu'il est la plupart des bureaux du gouvernement sont fermés ; mais ce n'est pas à dire pour cela que la politique ait plié bagage. Qu'on demande à nos amis du Haut-Canada, aux électeurs de North Wentworth, qui sont en frais non pas de chercher mais de choisir un successeur à leur représentant défunt. Nous remarquons pourtant que l'élection ne paraît pas commander tout l'intérêt que l'on a coutume d'y mettre.

L'appel nominal des candidats est fixé au 19 octobre et les jours de poll au 27 et 28.

Les Réformistes, réunis en convention à Dundas, ont fini par s'entendre sur le choix d'un candidat. M. James McMonies, de East Flamborough, devra briguer les suffrages, avec le candidat du parti conservateur, M. Alexander Brown, qui est depuis plusieurs jours sur les rangs. Si nous devons en juger par les apparences les *gritts* se préparent une nouvelle défaite.

La coalition a été fatale aux *grits* dans le Haut Canada, pourvu qu'elle nous donne la Confédération des Provinces nous nous en consolerons facilement. Les nouvelles qui nous arrivent des Provinces Maritimes sont des plus favorables. Les hommes les plus éminents de ces Provinces continuent d'agiter la question, tant sur les hustings que dans les journaux. Nous aimons à constater que les opinions se modifient considérablement à l'avantage du projet. Pour ne pas avouer un revirement complet, on demande quelque part des changements au projet tel qu'adopté à la convention de Québec. Ce que l'on voudrait paraît si peu raisonnable que l'on serait tenté de croire que l'on est résigné d'avance à ne rien obtenir. Il s'agirait par exemple d'accorder au Nouveau-Brunswick une représentation égale à celle du Canada, c'est-à-dire donner à 800,000 âmes la même influence qu'à une population de 3,000,000.

Le "Défricheur" aux abois, et ses amis.

Lorsque les Démocrates se sentent pressés de trop près par leurs adversaires, ils demandent des aides [illegible] pour les combattre. S'ils s'aperçoivent que dans la lutte les forces vont leur manquer, et que leurs armes impuissantes tombent de leurs mains débiles, ils appellent à leur secours des séides dévoués et peu délicats et en attendant que les nouveaux combattants succombent criblés de blessures, ils tâchent de se remettre un peu des coups que leur a portés un adversaire plus puissant et plus habile qu'eux. C'est la tactique que suit le *Défricheur* vis-à-vis du rude jouteur qui menace de le réduire aux abois, du moins si nous en croyons les rapports que nous font des personnes bien dignes de foi des Cantons de l'Est. Dans certaines paroisses, entr'autres, à St. Hypolite et à St. Camille, on a si bien compris l'esprit anti-national qui inspire la rédaction du *Défricheur* que l'on s'est empressé d'en purger ces localités.

A mesure que le *Journal des Trois-Rivières* se propagera dans les Cantons et y grandira l'influence que sa respectabilité lui assure, le *Défricheur* perdra du terrain, jusqu'à ce que la tombe de l'ignominie, où dort l'*Avenir*, le reçoive dans ses flancs.

C'est bien ce que comprend le *Défricheur*, mais plus il voit le terrain s'effondrer sous lui, plus il se donne de trouble pour rattrapper quelques débris de sa popularité chancelante. Il assemble ses amis, il leur expose ses craintes, et il fait passer dans leur âme la bave qui lui trouble la cervelle. On rédige des requêtes, on convoque des assemblées publiques et au son du chaudron et de la trompette, on proclame M. J. B. E. Dorion, l'ancien gérant de l'*Avenir*, le plus dévot de son village, et le plus courageux adversaire de cette mesure inique, la Confédération, (attendu qu'il faisait signer les requêtes anti-fédérales par les *hommes*, les *femmes* et les *enfants*.) le *Journal des Trois-Rivières*, un *coquin* et un *hypocrite*. Le maire et le marguillier de la localité, représentant de l'autorité civile et religieuse, donnent au tout leur sanction et l'on se disperse. C'est ainsi qu'un rouge est canonisé à St. Norbert d'Arthabaska.

Franchement M. Dorion a des amis complaisants. Ils répètent comme des *Pierrots* les insultes qu'on leur met dans la bouche, ils font les marionnettes en pleine assemblée et ils affichent tout cela dans les journaux.

Si le *Défricheur* était plus prospère nous lui demanderions une médaille pour ses amis

---

UN PEU FORT.

Le *Pays* d'hier répondant à l'article que nous avons publié sur la *peine de mort*, mardi dernier, dit :

"Parmi les *pitoyables raisonnements* de l'amplificateur du *Courrier*, nous cueillons celui-ci. *Le Canada en aura la primeur (?) car nous croyons qu'il a pris origine et qu'il a poussé dans son crâne exceptionnel !* Nous avons [illegible] que l'homme ne pouvant conférer à la société que les droits qui lui appartiennent, n'a pu lui transporter le droit de mort sur lui, attendu qu'il ne peut disposer de sa vie. Là-dessus le *Courrier* s'écrie que si l'on admettait notre argument, il s'en suivrait que non seulement la peine de mort, mais les galères, la prison perpétuelle et les mines ne pourraient être imposées à un coupable, vû que ces peines abrègent la vie."

Ainsi parmi ses *pitoyables raisonnements*, le plus pitoyable est celui cité par le *Pays* qui déclare en terminant son article que le susdit argument du *Courrier ne vaut rien, comme son auteur au reste.*

A ceci nous n'avons qu'une chose à dire, c'est que le raisonnement cité n'est pas de nous et nous déclinons l'honneur de répondre aux compliments adressés à l'auteur ; nous nous contenterons de référer le *savant* rédacteur du *Pays* à Mgr. ANTOINE SCOTTI, *prélat domestique de Sa Sainteté, ex-précepteur du Roi des deux Siciles*, qui pourra peut-être lui donner raison de son *pitoyable* argument, que nous avons cité mot pour mot du second volume de son ouvrage intitulé : « THÉORIES DE POLITIQUE CHRÉTIENNE, page 164.

Plusieurs de nos lecteurs vont se demander maintenant ce qui doit plus les étonner ou de l'*impudence* ou de l'*ignorance* de l'organe des démocrates ?

Pour nous nous comptions tellement rencontrer l'une et l'autre qualité chez le rédacteur du *Pays* que nous n'avons pas cherché à lui faire d'autre malice qu'à l'amener à commettre quelque bonne bévue dans le genre de celle que nous venons de mentionner.

Traiter de pitoyables nos arguments passe encore, mais appeler crâne *exceptionnel*, Monseigneur Scotti, c'est trop fort !

L'HON. M. A. N. MORIN.

Hier, était chanté dans la chapelle du Séminaire de St. Hyacinthe, un service solennel pour le repos de l'âme de feu l'Hon. M. A. N. Morin. Le regretté défunt a laissé à la maison de précieux souvenirs qui mettent au nombre de ses bienfaiteurs.

Union Catholique de St. Hyacinthe.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que les négociations qui avaient été entamées entre le Séminaire de cette ville et le Bureau de Direction de cette association, sont complètement terminées et que le Collége a accepté la direction de la Société qui lui avait été offerte.

Nous devons ajouter, avec non moins de satisfaction, que le Révérend Messire Tétrault, a daigné accepter la place de Directeur ; et qu'il veut bien, malgré ses nombreuses et continuelles occupations, se mettre à la tête des jeunes gens de St. Hyacinthe pour les aider dans l'œuvre religieuse et nationale qu'ils ont entreprise.

Cette nouvelle sera accueillie avec bonheur par tous les membres de l'*Union Catholique* ; sûrs qu'ils sont de trouver dans leur Directeur un ami et un père ; un littérateur distingué et un habile administrateur.

En prenant la direction de cette société et en lui donnant un de ses membres les plus distingués, pour la guider, le Séminaire de St. Hyacinthe a fait acte de dévouement et de générosité ; cet acte prouve, de la part des Messieurs du Séminaire, qu'ils ont compris l'œuvre de l'Union Catholique [illegible]. Cet acte est en soit une garantie de succès et de prospérité pour notre jeune société.

L'*Union Catholique* de St. Hyacinthe ne date encore que d'hier et cependant elle compte déjà plus de cinquante membres ; il y avait de la bonne volonté, du dévouement chez tous ses membres, mais il leur manquait une direction ; cette direction ils l'auront désormais dans la personne du digne prêtre qui a bien voulu l'accepter.

Nous n'avons aucun doute que guidée par cette direction, l'*Union Catholique* de St. Hyacinthe va voir le nombre de ses membres augmenter rapidement ; qu'elle va gagner l'appui moral du clergé de ce diocèse et des citoyens de notre ville et devenir bientôt une des premières institutions catholiques du pays.

BULLETIN AMERICAIN.

Notre continent, depuis la fin de la guerre Américaine, n'a pas beaucoup fourni de sensations aux nouvellistes. Mais nos impressions nous portent à croire que nous sommes encore à la veille de quelques évènements d'importance. Nous voulons parler de ce que nous sommes portés à conjecturer par rapport aux *Fenians*. Il paraît que le moment d'action est arrivé ou sur le point d'arriver, pour eux. Un grand nombre d'affiliés sont déjà répandus en Irlande, et en Angleterre, et la police est constamment occupée à surveiller leurs mouvements et à faire d'importantes arrestations en Irlande. On a déjà saisi sur quelques-uns des papiers très compromettant, et même des sommes d'argent considérables qui devaient être employées à soulever un mouvement en Irlande.

Leurs mouvements en Europe semblent correspondre assez bien avec ce que les mêmes affiliés font en Amérique. Dans presque toutes les principales villes des Etats-Unis ils sont à tenir journellement des assemblées considérables, et il a même été décrété par les différentes loges, qu'un congrès général de tous les *Fenians* doit se tenir le 16 ou le 17 du courant, à Philadelphie. Des sommes immenses d'argent sont constamment collectées dans le but de promouvoir la révolution en Irlande. Quoique quelques correspondants européens disent que c'est le Canada qui doit être le théâtre des exploits des fils de la verte Erin. Cependant leur objet suivant le *Courrier des Etats Unis*, n'est plus caché, puisque samedi dernier, les Irlandais affiliés de New York ont tenu un grand *meeting*, dans lequel ils ont discuté la forme du futur gouvernement irlandais. On a beaucoup crié, paraît-il, qui pour la monarchie, qui pour la république. Et après une tempête de hurlement, *chose toute naturelle*, c'est la république qui l'a emporté ; on a cité plusieurs publicistes, et *Marat*, dit le *Courrier*, l'a emporté sur *Marc-Aurèle*. La verte Erin jouira donc d'un gouvernement républicain, démocratique, &c. C'est fini les patates ne pourriront plus. Les journaux américains disent de plus, pour très authentique qu'un agent de *verdoyant parti*, est arrivé dans la capitale canadienne, dans l'intention d'y établir des loges de cette société secrète. Il nous semble que c'est parfaitement inutile, vu que nous sommes *favorisé* de cette engeance, à Montréal, où l'on a collecté jusqu'à deux mille louis dans une seule assemblée tenue dernièrement à la salle Bonaventure. Attendons et l'on verra.

En Canada, on pense le système fédéral sur le point d'être accepté par les provinces d'en bas. On croit avoir fait une bonne amorce de la dernière visite de leurs touristes distingués. A part cela la presse canadienne ne nous apprend rien de nouveau, depuis notre belle et grande Exhibition Provinciale, si ce n'est que mercredi prochain est un jour d'action de grâce fixé par proclamation du gouverneur pour remercier Dieu des bienfaits dont il a comblé le pays durant cette belle et abondante année.

On est à discuter assez chaudement la vieille question de la peine de mort, à propos de la pendaison de Barreau qui doit avoir lieu le 17 prochain.

Aux Etats-Unis, l'œuvre de la reconstruction marche grand train, et le gouvernement fédéral est sur le point de se voir virtuellement réintégré partout. De plus le Président Johnson ne paraît pas trop avare de son pardon ; dans les journées de vendredi et de samedi, plus de 120 rebels ont été absous. On remarque parmi eux M. Walker ex-secrétaire de la guerre confédérée. On dit de plus que madame Octavie Levent, de Mobile, une des illustrations littéraire du Sud a été reçue à la Maison Blanche où elle venait intercéder en faveur du général Beauregard. On ignore encore le résultat de sa démarche.

Il paraît que la présence des garnisons de couleur, dans le Sud, est constamment la cause des désordres les plus graves, il semble que ces nègres affranchis croient pouvoir se livrer impunément à des excès de tout genre. Dans quelques districts, un des premiers effets de l'émancipation brusque, a été dit-on, de remettre en vigueur certaines superstitions païennes importées d'Afrique, par les premiers esclaves.

M. Davis est toujours dans les fers, et ne voit pas encore le terme de sa dure captivité. Lors de sa capture la rage de ses ennemis avait été jusqu'à faire craindre qu'il fut traduit devant la Cour Martiale qui jugea Payne Harold, et autres. Cette fureur a été longue à se calmer, et le petit nombre de défenseurs qu'il a trouvés a vaillamment plaidé sa cause qui était celle de l'infortuné. Enfin le silence s'est fait petit-à-petit et aujourd'hui le nom de M. Davis n'est plus mentionné qu'avec indifférence par ses adversaires.

Cet oubli de l'illustre prisonnier, finirait par lui être préjudiciable, s'il allait languir désormais ignoré dans les fers. Cependant le Sud prouve toujours qu'il se souvient de son élu ; l'appel de la Caroline du Sud, entr'autres, a été touchant, les dames d'Aiken C. S. ont adressé à Johnson une supplique des plus ferventes.

Les amis de la civilisation ne peuvent que désirer ardemment la fin des tourments que le gouvernement américain fait endurer à l'infortuné Davis. Il ne faut pas oublier qu'on ne lui permet pas même d'écrire à sa malheureuse épouse, qui elle-même doit ressentir toutes les souffrances de son époux sans pouvoir les adoucir. Elle jouit de la liberté, il est vrai, mais il paraît que la prison de Davis lui serait plus douce. Un aimable écrivain a dit : il vaut mieux souffrir deux, que d'être heureux tout seul.

On apprend que quelques succès ont été remportés par les Juaristes du Mexique, sur les Français ; et d'un autre côté on dit qu'il qu'il existe une grande division parmi les premiers.

Dans l'Amérique Méridionale, le Brésil vient de remporter une victoire importante sur le Paraguay, qui comme on le sait a envahi cet empire et une république voisine. Cet échec va, paraît-il, être grandement fatal aux envahisseurs.

M. Cyrille Boucher.

C'est la troisième fois que je viens rendre à la mémoire d'un autre des fondateurs de l'*Ordre*, qui n'est plus, le triste et douloureux devoir de rappeler son nom a ses lecteurs d'autrefois, avant que l'oubli, cette seconde mort, n'ait effacé, demain, les traces marquées hier avec tant de peine.

M. CYRILLE BOUCHER, ancien rédacteur et propriétaire de l'*Ordre*, et avocat, a succombé, hier matin, a une attaque d'apoplexie, qui l'a emporté en moins de quelques minutes. Né à St. Rémi, d'une honnête famille du lieu, M. BOUCHER dut à ses heureuses dispositions d'être remarqué de son curé, feu Messire P. BÉDARD, qui le fit entrer assez tard au petit Séminaire de Montreal. Après y avoir étudié quelques années il fut subitement obligé d'interrompre son cours et alla offrir ses services comme professeur à feu Messire Pelletier, Directeur du Collège de Terrebonne. Il y passa une année et revint à Montréal, où il réussit à obtenir de faire une partie de ses humanités au Collège Ste. Marie, chez les Jésuites. Il n'y resta pas longtemps, obligé de subvenir aux premiers besoins de son existence, il quitta de nouveau ses classes au bout d'une année, après avoir frappé en vain à plusieurs portes, et commença cette carrière d'écrivain qui devait lui créer tant d'admirateurs, lui susciter tant d'envieux et lui apporter tant de déboires.

M. J. C. Taché fut le premier, je crois, à recevoir ses écrits dans le *Courrier du Canada* ; Ils furent lus et remarqués. On le trouve ensuite parmi les fondateurs ou les collaborateurs de la *Guêpe*, dont il fut, pendant quelque temps, le rédacteur principal, et il venait d'abandonner ce poste, lorsque je lui fis part du projet de fonder l'*Ordre*.

L'associant avec enthousiasme à cette entreprise si [illegible] mais si impolitique, il signa le prospectus et nous nous mîmes à l'œuvre de concert. M. de Bellefeuille nous rejoignit bientôt. M. L. Beaubien vint plus tard. Nous voulions faire une croisade pour le bien et la vérité.

Ce n'est pas ici le lieu de faire l'histoire intime de la première année de l'*Ordre*, ni des relations si douces, et si pures qui nous attachèrent les uns aux autres. Chacun de nous avait soif de dévouement ; nous étions persuadés que notre foi et notre nationalité avaient besoin de nouveaux défenseurs et de nouvelles armes ; nous jetâmes dans la mêlée hardiment sans arrière-pensée, ne regardant que devant nous, frappant toujours à visage découvert. Tous quatre dans la première fleur de la jeunesse et de l'inexpérience, nous n'avions pas encore appris à haïr ni à pardonner, et il nous fut facile d'oublier, au sein d'une intimité charmante [illegible] la mort avant le temps,—il nous fut facile, dis-je, d'oublier, tant que les illusions nous restèrent.

Que nous importait le succès ou l'argent ! L'*Ordre* avait des abonnés ; nous comptions sur des sympathies actives et de haut lieu ; nous nous flattions que tout irait de soi. Hélas ! combien le charme fut de courte durée !

La nouveauté et l'indépendance parfaite de nos allures firent bientôt quelque bruit, on crut devoir nous étouffer à coups de réticences basses et jalouses, et en passant

chacun de nous à partie. Notre pauvre ami, M. BOUCHER, devint bientôt grâce à la fière et sauvage énergie de sa plume, le point de mire des attaques les plus méchantes et les plus viles. Ses adversaires ne lui pardonnèrent même point d'être homme, et on jeta sur sa vie privée des doutes que propagèrent les envieux et qui empoisonnèrent à jamais l'existence de cette âme si juste et si confiante. Non, je le répète, jamais il ne se releva de certains coups qui l'avaient atteint au cœur.

Qu'avions-nous donc fait pour provoquer tant de haine et de déchainement? Quel grand crime avait donc commis M. BOUCHER pour s'attirer ainsi toutes les haines et tout le déchainement?

....

Toujours est-il que nous dûmes céder devant l'orage. Forcé de céder entièrement la propriété du Journal, je dus bientôt dire un adieu momentané à de chères occupations et accepter une charge moins libre mais plus lucrative. Ce fut le signal de la séparation: notre plus beau temps était fini. M. BOUCHER garda la rédaction de l'*Ordre* encore quelque temps; mais des différences d'opinion politique avec le nouveau propriétaire l'obligèrent bientôt de se retirer. Il le fit noblement et fièrement. Il eut pu prendre un biais et sauver la situation: il aima mieux garder son franc parler et il s'en alla.

Quatre années se sont écoulées depuis sans que le public ait peu ou point entendu parler de M. BOUCHER; et il était depuis quelques mois le rédacteur de l'*Echo du Cabinet de Lecture* lorsque la mort impitoyable est venue subitement l'enlever à sa famille, à ses amis, aux lettres et à son pays.

Au moment où la tombe va se fermer à jamais sur sa dépouille mortelle, qu'il me soit permis, à moi qui [illegible] que [illegible] de dire ce que je pense de son talent et de son caractère. Il y a là, d'ailleurs, une trop forte leçon et un trop grand enseignement pour tous les jeunes hommes de la génération à laquelle il appartenait, pour ne pas tout dire.

Le talent de M. CYRILLE BOUCHER est incontestable. Il avait une puissance de style, un nerf et une vigueur dans l'expression qui faisaient dire à M. Rameau que les succès les plus brillants l'eussent accueilli même sur le grand théâtre de la presse parisienne. Son style était large, correct, et appartenait à l'Ecole Moderne des de Maistre, des de Bonald, des Lamennais, des Lacordaire et des Louis Veuillot; il y avait du Beaumarchais dans sa polémique, ce qui, est cause qu'il se faisait presque toujours un ennemi de son adversaire. Enthousiaste par nature, naïf et bon par caractère, jamais il ne fut tiède dans la défense d'une vérité ou d'un principe: il se taisait quand il ne pouvait être complet dans sa démonstration, dans son attaque ou dans sa défense. Les gens appelaient cela "—être extrême—;" nous qui le connaissions mieux, nous savions que c'était de l'enthousiasme.

Il était le même dans ses affections; ne pouvant haïr, il oubliait; et quand il aimait c'était une amitié confiante, simple et sans bornes. Il se livrait, pour ainsi dire, pieds et poings à ses amis: il abdiquait entre leurs mains sa propre volonté et la direction de son magnifique talent. Ce fut quelque fois de la faiblesse; mais les excès de bonté seront facilement pardonnés. C'est le plus beau et le plus saint des livres qui a dit de la femme tombée et repentie: « Il lui sera beaucoup remis parce qu'elle a beaucoup aimé. »

D'énergie, il n'en avait peu ou point, lui dont le style accusait une âme et une volonté de fer. Comme je viens de le dire, tout était chez lui dans la conviction ou plutôt dans la vue de la vérité:—une fois la plume tombée de ses doigts il redevenait tolérant, bon, indulgent, presque le contraire de lui-même. On comprend ce qu'une telle opposition de nature offrait de prise aux envieux et à ses ennemis: les uns et les autres ne s'en firent pas faute. Ils n'épargnèrent ni les calomnies ni les dénonciations les plus abjectes.

Au lieu d'accueillir, d'encourager et de favoriser cette gloire naissante des lettres canadiennes, il semble qu'on ait pris parti de l'écraser dès son début ou du moins de la flétrir au point d'en arrêter la sève et le développement. Il voulait s'élever: Dieu avait donné des ailes magnifiques à sa noble et forte intelligence, ses [illegible] le terrassèrent [illegible] premières [illegible] maltraitèrent et la foulèrent à leurs pieds. On ne voulut rien lui pardonner, faire aucune concession, n'accorder aucune indulgence à ce cœur chaud, plein de bien, plein de foi catholique, mais quelque fois faible: de suite on lui fit son procès.

Il était facile de prévoir l'issue de cette lutte du fort contre le faible, de l'égoïsme contre l'enthousiasme, de l'envie basse et haineuse contre la bonté naïve et confiante, de la [illegible], contre le [illegible], serein et digne. M. CYRILLE BOUCHER ne transigea point et il fut vaincu; sorti tout meurtri de cette effroyable lutte, il ne put guérir et cessa, dès lors, d'être lui-même.

La retraite à laquelle il venait de se condamner quelques mois avant sa mort, les travaux calmes qu'il avait entrepris dans la rédaction de l'*Echo*, tout indiquait qu'il se préparait pour l'avenir et qu'il retrempait dans le silence et l'étude ses vaillantes armes pour la défense de la bonne cause et des principes conservateurs, lorsque Dieu, qui le trouvait mûr pour une vie meilleure, l'a appelé à lui.

M. CYRILLE BOUCHER était de bonne taille et bien pris; son front était magnifique et son nez légèrement aquilin; la coupe de sa figure accusait une énergie extraordinaire que démentait bientôt la mobilité de son regard. Un peu animée, sa physionomie était vraiment mâle et belle. On pouvait lire dans cet œil doux et peu fixe toute la bonté et l'abandon de cette fière nature. Je l'ai vu quelques heures après sa mort et me suis agenouillé près de sa dépouille mortelle: la mort ne l'avait point changé et avait laissé sa figure s'empreindre d'une expression calme et distinguée, de cette expression que ses amis lui avaient connue autrefois. En réfléchissant aux orages qu'avait soulevés autour de lui et à son entrée dans la vie ce jeune homme si méconnu, si repoussé et si riche par le cœur et par l'intelligence, je me suis demandé, si après tout, son sort n'est pas préférable à celui de ses amis qui restent?

D'où vient donc que dans un pays aussi jeune que le nôtre, nous est-il donné de ces spectacles d'oubli, d'indifférence et de haine du public contre certaines intelligences d'élite, spectacles qui ne se présentent d'ordinaire que dans les grandes villes de l'Europe.

Mais sur cette tombe qui emporte tant de nos illusions et de nos regrets, ne laissons pas de paroles amères: notre cher défunt les répudierait lui-même. Sachons au contraire nous inspirer, nous tous dont il fut un jour l'ami et le compagnon, de sa noble et vaillante ardeur pour la bonne cause, de son amour du travail et de la foi inébranlable que nous lui connaissions dans les destinées de sa nationalité qu'il aimait en fils tendre et dévoué. Il fut l'âme de toutes les entreprises qui signalèrent il y a quelques années une nouvelle et généreuse génération; continuons son œuvre et que son souvenir nous anime d'un nouveau courage. C'est une de nos jeunes gloires de moins, c'est probablement un de nos futurs chefs succombés avant le temps; restons fidèles aux traditions de foi et de convictions que lui et ses amis portèrent si hautes et si fortes dans leur âme enthousiaste et sincère; redoublons d'efforts; c'est encore le meilleur moyen d'honorer sa mémoire et de réparer la perte irréparable que nous venons de faire.

Ici, lecteurs de l'*Ordre*, je termine ma tâche. Il vous appartenait d'entendre, les premiers, l'expression des regrets amers qu'a causés dans le cœur de ses anciens amis la nouvelle si subite et si foudroyante de la mort de M. CYRILLE BOUCHER,—vous qui avez été les premiers témoins de ses luttes vaillantes et prolongées. J'ai cru que vous me comprendriez mieux lorsque je vous parlerais de celui que vous avez appris à connaître, à estimer et à admirer le plus dans ce journal qui fut notre œuvre commune:—de même que dans une famille, on parle mieux de celui qui en faisait la gloire et l'ornement qui n'est plus.

Montréal, 10 octobre 1865.

JOSEPH ROYAL.

CORRESPONDANCES.

Mr. le Rédacteur,

Permettez-moi d'employer un tout petit espace des colonnes de votre intéressant journal, pour vous donner le compte-rendu d'une fête religieuse qui eut lieu à Ste. Rosalie, lundi dernier.

Deux vieillards septuagénaires, M. Joseph Plante et M. André Lajoie renouvelaient leur cinquantième année de mariage. Ces deux respectables vieillards sont des premiers colons qui s'établirent à Ste. Rosalie et qui commencèrent à défricher les terres qui forment aujourd'hui cette belle paroisse.

Chose assez remarquable, ces deux vieillards qui sont arrivés à peu près dans le même temps dans cette paroisse, sont voisins depuis cinquante ans. Le matin de ce jour de fête pour eux, ils assistaient accompagnés de leurs épouses, de leurs nombreux enfants et petits enfants et d'un grand nombre de paroissiens, à une messe solennelle demandée par eux. Quelques membres des familles y firent la sainte communion, ce qui est assez vous dire quels sentiments de foi animent ces braves habitants.

M. le Curé qui faisait l'office, voulut bien pour rehausser cette cérémonie toute nouvelle pour la paroisse, leur adresser quelques mots; et il le fit avec cette sensibilité de cœur et cette abondance de sentiments qu'on lui connait. La journée se passa ensuite de la manière la plus franche et la plus cordiale. On fêta, avec cette gaité toute particulière à nos bons habitants canadiens, les noces des vieux mariés. Vous me pardonnerez, je l'espère M. le Rédacteur, ces quelques détails, mais je considérais ceci comme un devoir que j'avais à remplir envers ces deux braves, honnêtes et religieux cultivateurs de Ste. Rosalie.

L.

TOUCHANTS ADIEUX.

Le général Trochu et le comte de Quatrebarbes, deux des compagnons d'armes du général Lamoricière, ont prononcé sur sa tombe à St. Philibert les touchants adieux qui suivent que nous empruntons au *Journal des Villes et Campagnes*:

DISCOURS DU GENERAL TROCHU.

« Des officiers qui formaient il y a vingt-cinq ans à l'armée d'Afrique l'état major du général de Lamoricière la plupart sont morts avant l'heure. Je suis l'un de leurs survivants et j'ai le droit de réclamer le privilège si douloureux si enviable aussi de représenter cette armée devant sa tombe.

« Il était alors dans tout l'éclat d'une renommée créée par les plus brillants services militaires accrue chaque jour par des succès [illegible] Parmi nous tous il était l'homme du présent il était encore plus l'homme de l'avenir et nos imaginations dont les ardeurs n'étaient pas alors réglées par l'expérience de la vie n'assignaient pas de limites à cette magnifique carrière. Lui même se sentait poussé en avant par une force qui était en dehors de lui et dont il avait disposé jusque-là: c'était la Fortune.

« Il s'abandonna tout entier à l'incroyable activité de corps et d'esprit où nous l'avons vu se consumer jusqu'à la fin. Il menait de front la guerre, l'administration la colonisation. Il avait la fièvre des idées des vues des projets; il lisait il écrivait il argumentait dans les sens les plus divers quelquefois les moins prévus. Jamais on ne poussa plus loin la puissance de l'intelligence et du travail, avec la passion de la lutte sous toutes les formes que lui crée la vie publique contemporaine.

« Un jour vint—que tous les hommes heureux devraient prévoir et qu'aucun ne prévoit communément—où la Fortune l'abandonna. Elle voulut que la grande part qu'il avait à la direction des affaires lui fût retirée; que la haute position bien plus ancienne et légitime qu'il avait dans l'armée disparût, que sa vie privée et son cœur, et toutes ses espérances de père de famille fussent atteintes par les plus cruels revers! C'est à ce comble d'épreuves que la Providence l'attendait.

« Elle se révélait à lui, il revint à elle, [illegible] influence de la douce piété, des vertus, de la [illegible] résignation dont il avait à côté de lui l'exemple. Il chercha dans la foi chrétienne des consolations et des forces contre les coups dont la destinée et le monde l'accablaient. Car ceux-là qui l'avaient exalté au temps de sa haute fortune liée à leurs intérêts, avait disparu. Et d'autres cherchaient à l'abaisser, à présent qu'ils supposaient, faussement, j'en suis assuré, qu'il y aurait profit à l'abaisser. Et lui, qui avait si ardemment observé les personnes et les choses, s'entendit passionnément discuter à son tour, dans ses actes les plus dignes, dans ses intentions les plus sincères.

« Quand, avec un désintéressement et rare dévouement, au grand intérêt religieux dont il était convaincu que la ruine entraînerait la ruine de l'ordre social tout entier, il alla, malgré l'impuissance militaire évidente de l'effort qu'il méditait, offrir au Souverain-Pontife l'appui de son nom et de son épée, il fut suspecté d'ambition et ce fut une injure. Et quand il succomba dans une lutte que sa prodigieuse inégalité suffirait à ennoblir, il fut raillé.

« A présent, il meurt avant l'âge, laissant dans un deuil indicible une famille digne de toutes les sympathies et de tous les respects il meurt, achevant d'offrir au monde l'exemple le plus belle qui soit de la fragilité et de l'inconstance des prospérités humaines.

« Mais votre vie et votre mort, mon général, offrent d'autres enseignements. Si, dans la période des agitations de votre illustre et courte carrière, vous avez dû rencontrer des adversaires, des contradicteurs parmi lesquels vous m'aviez vu moi-même quelquefois, [illegible] vous rendra la justice que vous l'avez bien aimé, que vous l'avez bien servi et que vous avez bien vécu.

« Les derniers bataillons que vous avez conduits marchaient avec la [illegible] le fort, insigne et rare bonheur qui demeure attaché à votre nom aux yeux des honnêtes gens de toutes les croyances et de tous les pays.

« Votre existence tourmentée restera comme un drame douloureux et touchant devant lequel viendront s'éteindre tous les ressentiments que vous avez pu soulever. Dieu vous a recueilli parce que vous avez cru et que vous avez souffert. A la vue de votre cercueil, je me sens accablé par des souvenirs qui remontent aux temps de mes débuts dans l'armée et de ma jeunesse à présent évanouie. Mais si par eux j'ai le cœur gonflé de chagrin, j'ai l'âme sereine en pensant à vos nouvelles destinées. C'est avec le double caractère qui est en moi que je vous fais les adieux, et que je vous promets le fidèle souvenir des gens de guerre et des Bretons. »

UN MEURTRE A ST. CLET, COMTE DE SOULANGES.

On nous écrit de St. Clet:

Le 4 octobre courant, M. le Coronaire Jones a tenu une enquête sur le corps d'un nommé Francis Madden, de Ste. Marthe, trouvé mort dans le village. D'après les examens du cadavre, et l'autopsie qui en a été faite par les Docteurs. [illegible] Médecins à l'enquête, il n'y a pas le moindre doute que M. Madden a reçu la mort des coups violents qu'il a reçus. Mr. Madden, s'en retournant chez lui de Côteau Landing, était arrêté lundi soir à St. Clet, dans une de *ces cantines à la cruche*, tenue par la nommé Emilie Roquebrune, femme d'un nommé Thomas Leroux, actuellement au Pénitencier Provincial pour vol; et comme il s'en trouve beaucoup dans le comté, *sans licences*, et c'est là qu'il a trouvé la mort.

Du sang répandu sur un banc, des cheveux trouvés dans ce sang, une serviette, et un oreiller imbibé de sang, tous indiquent que c'est dans ce repaire de débauche et d'ivrognerie que ce meurtre a été commis.

Cette femme Emilie Roquebrune, et un nommé J. Bte. Rochon, un habitué de la maison, sur le témoignage d'une jeune fille, qui déclare l'avoir vu frapper Mr. Madden, ont été arrêtés, et conduits à la prison, pour y attendre leur procès, [illegible] de ce meurtre.

L'année dernière, nous avions à déplorer la mort d'un individu dans la paroisse de St. Zotique, mort occasionnée à la suite d'ivrognerie, dans une maison licenciée. Aujourd'hui encore, un autre trouve aussi la mort dans une de ces maisons, [illegible].

Il nous fait peine de le dire. Mais dans le comté de Soulanges, composé de cinq paroisses seulement, nous avons plus de vingt-cinq auberges licenciées, sans compter *deux douzaines* au moins de ces petites cantines [illegible] et sales, bien connues de nos ivrognes [illegible] souvent maisons de prostitution et de débauche.

Nous connaissons [illegible] marchands qui ne [illegible] de *débiter* des liqueurs [illegible] tou- [illegible] res- pectables [illegible] parce qu'ici [illegible] se trouve des gens qui cherchent à se rendre populaires par tous les moyens, [illegible]

—Le télégraphe nous apprend que M. Henry Grinnell, de Montréal, a reçu une intéressante lettre du capitaine Hall, l'explorateur Arctique, qui annonce que, dans la présente expédition, il a appris des faits qui lui font croire qu'il y a encore trois hommes vivants de ceux qui faisaient partie de l'expédition de sir John Franklin. Crossier, qui succéda à Franklin dans le commandement de l'expédition, a été vu ainsi que [illegible] Crossier avait l'aspect d'un squelette, et souvrait de faim tandis que les trois hommes [illegible] ayant vécu de la chair de leurs compagnons morts [illegible] que Crossier ne pouvait consentir à manger de la chair humaine. Enfin les hommes pêchèrent un loup-marin et se soutinrent. Crossier qui se rétablit et parvint à passer l'hiver pendant lequel un des hommes mourut. Crossier et les deux hommes restant se rendirent à Neitchille, Péninsule de la Boothia Felix, où ils trouvèrent des gens ayant des fusils et de l'ammunition en abondance. Ils purent tuer des canards, et autres oiseaux en assez grand nombre pour se nourrir. Les naturels les traitèrent avec bonté. A la fin, ils partirent pour le pays de Kéoblimis, et n'ont pas été vus depuis. Tout cela s'est passé avant 1854; mais les naturels assurent que Crossier et ses hommes ne sont point morts. Les savants attendront avec hâte des renseignements plus précis.

REGISTRE DE POELE.—M. Daignault, de Roxton, nous a montré hier un de ses régistres de Poêle pour lesquels il a obtenu une patente l'hiver dernier. Après les explications qu'on nous en a données, nous avons compris parfaitement leur utilité. Ils consistent en trois platines circulaires en fonte, superposées les unes aux autres, et séparées entre elles d'une espace d'un pouce et demi. La circonférence de la platine du milieu est égale à la circonférence intérieure du tuyau auquel le registre doit être adapté elle est percée d'un trou d'une circonférence un peu moindre que les platines de dessus et de dessous, de sorte que lorsque le régistre est fermé horizontalement la fumée s'échappe facilement en passant par le trou de la platine du centre et chaque côté des deux petites platines, tandisque la chaleur est conservée par les mêmes platines. Le bois se consume plus lentement dans le poêle et l'on en épargne ainsi un cinquième. La flamme ne pouvant plus s'introduire dans le tuyau et par suite se communiquer à la cheminée, le registre que nous venons de décrire est un préservatif contre les incendies. Chaque chef de maison devrait s'en procurer. Il coûte de 75 centins à $1, suivant la dimension. M. Daignault, de Roxton Pond, en est le propriétaire.

PUBLICATION.—Nous accusons réception d'une brochure de 85 pages, contenant « *une biographie et l'oraison funèbre du Rév. M. F. Labelle, et autres documents relatifs à sa mémoire, ainsi qu'à la visite de Philipe Aubert De Gaspé, Ecr., au collége de l'Assomption,* [illegible] *de Mgr. de Montréal et d'un bref du Souverain-Pontife.* »

Chacun des documents contenus dans cette brochure sera pour les élèves du Collége un souvenir précieux, qu'il se rappellera avec orgueil et reconnaissance. Ils ne peuvent non plus manquer d'intérêt pour les amis de l'éducation dont le Collége de l'Assomption est un sanctuaire vénéré de tout le pays.

Nous conserverons cette brochure avec beaucoup de plaisir.

Son impression fait honneur à l'atelier de la *Minerve* d'où elle sort.

ADMISSION A LA PRATIQUE DE LA MÉDECINE.—Nous apprenons avec plaisir l'admission à la pratique de la Médecine de M. Napoléon Jacques, de St. Hyacinthe, et de M. F. Girard, de Longueil, à la suite d'heureux examens subis devant le bureau des examinateurs à Québec, lundi dernier.

Le Dr. Jacques va pratiquer sa profession à St. Hyacinthe, croyons-nous. C'est une bonne nouvelle à apprendre à nos concitoyens. Nous savons que notre ami s'est distingué durant tout le cours de ses études cléricales par son assiduité à l'étude, connaissant en outre ses talents distingués, nous sommes persuadé qu'il fera honneur à la profession.

Nous souhaitons aux nouveaux Esculapes beaucoup de succès dans leur carrière.

LE GENERAL BEAUREGARD.—Nous lisons dans la *Renaissance louisianaise:*

« Bien que tranquille et paisible citoyen le général Beauregard est présenté par les journaux du Nord comme le plus agité et le plus ambitieux personnage de cette remarquable époque. Il y a un moment le général était au Nord, se disposant à prendre passage pour la terre étrangère; puis il est en France, sollicitant un commandement de l'empereur dans l'armée.... Cependant, le dernier bulletin le place à Mexico invité par Maximilien....

» Mais quelle n'a pas été notre surprise après avoir lu tous ces rapports, de rencontrer le général Beauregard, se promenant dans la rue avec la plus inocente indifférence des dispositions que l'on prenait tour à tour de sa personne. »

Nouvelles et Faits Divers.

—Le niveau de l'eau de la plupart de nos fleuves et rivières est plus bas qu'il n'a jamais été. La conséquence est que grand nombre de moulins à farine et autres ne peuvent fonctionner. C'est ce qui explique l'augmentation du prix de la fleur à St. Hyacinthe nos fonderies ont dû subir le sort commun. Notre moulin à farine fonctionne toujours.

UNION CATHOLIQUE.—Tous les membres de cette société sont instamment priés d'assister à l'assemblée de dimanche qui aura lieu comme d'ordinaire [illegible]

—Un de nos abonnés nous écrit de Little Rock (Arkansas): Il est mort dernièrement en cette ville un de nos compatriotes nommé Dominique Millier de Bordeaux (France). Il avait un fils, qui est soldat dans l'armée américaine et deux filles qui ont épousé des avocats de Québec, Bas-Canada. Comme son décès n'a pu été annoncé à ses enfants veuillez le publier dans le *Phare des Lacs*, en priant les journaux français du Canada de le reproduire. M. Millier m'a dit qu'il possédait des propriétés à Détroit Michigan.—(*Phare des Lacs*).

—Si l'on en croit le *Transcript* de samedi un individu aurait exposé beaucoup de volailles à l'exhibition et aurait commis une fraude d'un caractère tout nouveau. Il aurait coupé les huppes de plusieurs poulets et les aurait cousues en une seule sur la tête d'une poule polonaise qui aurait ainsi obtenu un prix. La fraude aurait été découverte à temps et les juges lui auraient enlevé non seulement le prix gagné par cette poule, mais encore tous ceux qu'il avait obtenus. L'année dernière la même individu aurait peint la tête de plusieurs poulets et remporté par là plusieurs prix.

—Le jury assermenté dans l'affaire Saunders, que nous avons rapportée dans notre dernier numéro, ne pouvant s'entendre sur le verdict à rendre, ont été déchargés. Les accusés devront subir un nouveau procès.

—Le Docteur Brownson [illegible] à l'impression un ouvrage sur la « République Américaine. » Ce sera le premier et le dernier sur la politique qu'il livrera à ses lecteurs [illegible]

—La plus riche et par suite la plus belle héritière des Etats-Unis est mademoiselle H[illegible] de New-Be[illegible]k. Son père vient de lui laisser en mourant un million en pleine propriété et le revenue de quatre millions sa vie durant.

Mariages.

A Ste. Rosalie, le [illegible] courant, par Messire G. Marchessault, Dieudonné Lussier à Dlle. Albina Dansereau, [illegible]

A St. Pie, le 10 du courant, par le Rev. Messire Quinn, vicaire du lieu, M. L[illegible] Chagnon, âgé de 80 ans, à Dame veuve [illegible]leste Langevin, à l'âge de 78 ans.—Com.

Décès.

En [illegible], le [illegible] courant, à l'âge de 17 ans, Zoe, fille de Jos. Robitaille Ecr., J. P.

Aux Etats-Unis, le [illegible] courant, après une douloureuse maladie soufferte avec une résignation vraiment chrétienne, Philomène Archambault, épouse de Pierre Larivière, âgée de 25 ans. Elle laisse pour déplorer sa perte un époux et un enfant [illegible]

Avis Spéciaux.

Témoignage de Famille.

M. R. DUGAL, ([illegible] LA COURONNE,) QUEBEC [illegible] le [illegible] 1863. [illegible] pendant 2 ans. Le printemps dernier, je tol [illegible] de Bristol, et à présent il marche très bien, c'est pourquoi je recommande à ceux qui sont attaqués de la même fièvre de prendre de la salsepareille de Bristol.

JEAN BAURANCE.

St. Roch, Québec, 8 août, 1863.

L'INDIGESTION OU DYSPEPSIE est une maladie qui est née du luxe de la civilisation. Le sauvage est à l'abri de ses tourments, elle est la pénalité infligée par la nature pour abus. Les règles pour soigner cette maladie sont simples et peuvent s'appliquer à toutes les autres. Laissez les entrailles libres, [illegible] Voici maintenant la difficulté pleine d'anxiété du malade: Comment cela s'accomplit-il? On est la médecine qui possède toutes les qualités fortifiantes, correctives qui peuvent agir sur ces organes dyspeptiques, vous avez à ce sujet le témoignage décisif d'un de nos plus célèbres médecins, le Dr. Wells, 21ème rue, de New-York, gradué de l'Université de Dublin, dit: " Depuis dix-huit mois j'emploie les *Pilules Sucrées de Bristol* comme altératif et tonique, et je les considère comme la meilleure médecine que nous ayons contre la dyspepsie, indigestion et tous les dérangements du foie et des entrailles. " Le Dr. L. Mills, de la 1re rue, New-York, le Dr. Elias Mott, de Cour street, Brooklyn et le Dr. Parker Nelson, de l'Institut Clinique de Philadelphie, recommandent les Pilules avec une grande ardeur. Les Pilules sont contenues dans des fioles et peuvent être gardées sous tous les climats.

Des Pastilles de Vers Vegetale [illegible] les de Devins ont des avantages considérables sur les autres préparations vendues pour la destruction des Vers chez les enfants, vû qu'elles sont purement végétales et ne renferment aucunes drogues narcotiques ou délétères, si souvent funestes aux familles. Avant d'acheter assurez-vous qu'on vous donne l'article mentionné ci-dessus Préparées seulement par Devins et Bolton, Pharmacie, près le Palais de Justice, Montréal.

Bulletin Commercial.

PRIX DES MARCHES DE ST. HYACINTHE.

SAMEDI, 7 Octobre 1865.

	s.	d.	s.	d.
[illegible]	[illegible]	[illegible]	0	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	6	[illegible]
Blé-d'Inde	[illegible]	[illegible]	3	[illegible]
Pois, "	4	0	0	0
Orge, "	[illegible]	[illegible]	0	0
Avoine "	1	8	1	10
Codriole, "	2	0	2	6
Sarrasin, "	3	0	3	4
Lard, par 100 lbs.	46	3	55	0
Bœuf par 100 lbs.	25	0	29	2
Porc frais, par lbs.	0	7½	0	10
Lard [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bœuf	[illegible]	3	[illegible]	[illegible]
Mouton, p. quart	2	6	3	0
Veau "	1	8	5	0
Dinde, par couple.	5	0	6	3
Oies,	3	[illegible]	5	0
Canards, "	2	[illegible]	2	3
Volailles,	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Poulets, "	1	0	1	9
Perdrix,	[illegible]	[illegible]	[illegible]	0
Œufs, par douzaine	0	10	0	11
Beurre frais, par livre.	0	10	1	1
Do. salé	[illegible]	[illegible]	[illegible]	0
Savon,	0	5½	0	6
Sucre d'Erable,	0	6	0	7
Miel, par livre,	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fèves, le pot,	0	3	0	4
Fèves, le minot,	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Oignons, la tresse,	0	4	0	9
" le minot,	[illegible]	[illegible]	[illegible]	0
Tabac,	[illegible]	[illegible]	0	7
Choux,	0	1	0	4
Navets,	[illegible]	[illegible]	0	1
Laine,	2	1	2	6
Laine filée,	4	0	4	6
Patate, le minot	1	3	1	6
Pommes par minot	[illegible]	0	5	0
" par quart	6	0	15	0
Foin,	20	0	25	0

Apprentis Imprimeurs Demandés.

Deux jeunes gens de 15 à 16 ans, sachant lire et écrire, trouveraient [illegible] comme apprentis [illegible] en s'adressant [illegible] bureau.

UNION CATHOLIQUE De St. Hyacinthe.

Les membres du Bureau de Direction sont priés de ne pas oublier l'Assemblée du Conseil qui doit avoir lieu demain soir, samedi, au Bureau de M. Mercier, à 7½ heures, pour affaires très importantes.

Par ordre,

BOUCHER de LABRUERE,

Sec. U. C. St. H.

St. Hyacinthe, 13 octobre 1865.

PROVINCE DU CANADA, District de St. Hyacinthe.

Un Terme ou Session de la

COUR DU BANC DE LA REINE,

Tenant Juridiction Criminelle, pour le District de St. Hyacinthe, sera tenu au palais de Justice à ST. HYACINTHE,

Vendredi, le Premier jour de Décembre prochain,

A DIX HEURES DU MATIN.

Je donne en conséquence avis à tous ceux qui veulent agir contre les prisonniers détenus dans la Prison Commune du District, qu'ils soient là et alors présents pour agir ainsi contre eux en autant qu'il sera juste; et je donne également avis à tous Juges de Paix, Coroner, Connétables et Officiers de la paix, dans et pour le district susdit, qu'ils aient à être personnellement avec leurs rôles, inquisitions et autres documents, pour faire ce que, dans leurs différentes charges doit être par eux fait.

Ls. TACHE.

Shérif.

Bureau du Shérif. St. Hyacinthe, 13 octobre 1865.

QUEBEC, 10 Octobre, 1865.

Le Bureau du DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS à Québec, sera fermé le VINGT-CINQ courant; après cette date, toute correspondance devra être adressée au Bureau du Département à OTTAWA.

Par ordre,

F. BRAUN,

Secrétaire.

11 Octobre, 1865.

REGISTRES POUR LES POELES.

M. JEREMIE DAIGNEAULT, de Roxton Pond *a le plaisir d'annoncer qu'il vient d'obtenir une patente pour une nouvelle invention de Registre ou Régulateur pour les poêles,* [illegible] *pour la* [illegible] *ordinaire* [illegible] *tuyaux,* [illegible] *plus facilement les tuyaux nets, parceque ces régulateurs ne laissent de passage que pour la fumée. Ils sont un préservatif contre le feu; en empêchant la flamme de* [illegible] *le tuyau pour se communiquer aux cheminées. Ce qui est d'un grand avantage lorsque le vent souffle avec violence.*

M. D. [illegible] *chargé de les poser.*

Le prix de 75 centins à $1 suivant la grandeur des REGISTRES.

St. Hyacinthe, 13 octobre 1865.

VOLEE.

Dans la nuit du 17 au 18 du courant, une jument bloude d'environ 5 pieds et huit pouces, est disparue de l'écurie du Curé de St. Césaire. On suppose qu'elle a été volée. Les personnes qui en auraient connaissance seront généreusement récompensées si elles veulent bien en informer M. Provençal, curé de St. Césaire. La jument a cinq ans. Elle a une barre blanche sur le front et la partie inférieure des quatre jambes aussi blanche.

St. Césaire, 25 septembre, 1865.

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Departement des Finances,

Douanes. Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que dé sormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or, tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis doivent paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada.*

Département des Finances,

DOUANES.

Québec, [illegible] Octobre, 1865.

ESCOMPTE AUTORISÉ [illegible] Douanes, est par le présent [illegible] l'escompte autorisé est de 30 p. 100, lequel pourcentage de déduction devra être appliqué [illegible] produits et les hebdomadaires, et appliqué [illegible] les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

MARCHANDISES D'AUTOMNE.

Il n'est pas nécessaire de donner au bien long détail des marchandises pour faire apprécier un magasin. C'est un vieux système décrépit usé. M. DOHERTY en a adopté un autre plus bref et plus efficace: ce moyen, Connu un bon sabre en bataille, tranche de droite à gauche au milieu du progrès.

Son assortiment d'Automne est maintenant au complet, C'est le plus grand et le meilleur en fait de Marchandises Sèches qui existe dans cette ville.

M. DOHERTY est toujours stable, à son ancien système de

VENDRE PROMPTEMENT ET A PETIT PROFIT.

Un homme qui aime à ménager ne doit pas acheter chez les marchands qui vendent à crédit, parceque'ils vendent plus cher, vu que ces marchands en les crédits, courent le risque de perdre.

DE PLUS,

Un assortiment de CHAUSSURES considérables; BOTTES, BOTTINES, SOULIERS, pour Hommes, Femmes et Enfants. *—A bas prix.—*

St. Hyacinthe, septembre, 1865.

Médecin Vétérinaire.

M. [illegible] DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J. B. Monette dit Belhumeur où il donnera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques;

La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommandables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B. Monette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

Certificat.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, [illegible] Vétérinaire de St. Simon, a réussi [illegible] opérer la cure de [illegible] nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD, J. S. [illegible]

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe 1 Mai. 1865.

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Depart
Montréal	Tous les jrs	A. M. 7 00 / 11 40 / P. M. 3 50	A. M. 11 40 / P. M. 10 00
St. Hilaire et la Rivière Chambly	do	A. M. 11 40	10 00
Island-Pond	do	7 00 / 11 40	2 50
Québec	do	7 00	10 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie	do	P. M. 3 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon	do	A. M. 10 00	11 30
St. Aimé, St. Bernabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 30
La Présentation	Mercredi, et Samedi	A. M. 11 00	11 30

E. L. R. DESPRES,
Maître de Poste.

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.

Les malles pour St. Barnabé, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7.30 h. A.M.

JOURS DE PUBLICATION : Mardis et Vendredis

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An, PAYABLES D'AVANCE.
ou TROIS PIASTRES pour les retardataires. Un mois d'avis pour discontinuer.
Etats-Unis :—Trois piastres.
Camille Lussier, Propriétaire-Editeur, Bureau Imprimerie et résidence, maison H.J.Doherty, rue Cascades, coin nord de la rue St. Hyacinthe.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique. Agricole. Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE RUE DES CASCADE ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois moi

Vol. 13 — St. Hyacinthe. (Bas-Canada,) Mardi, 17 Octobre 1865. — No. 63

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de Ls. Taché, écr.
Suivront les Cours Criminelles et Civiles.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. Papineau. L. F. Morison.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. Bourgeois. P. Bachand.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. Antoine Birs.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 8 Nov. 1861.

F.X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambeault Rue Cascades.
St. Hyacinthe 23 septembre 1864.

HONORÉ MERCIER,
Avocat.
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
Honoré Mercier.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SIMARD,
Avocat.
Tient son Bureau dans la maison de M. A. S. Archambault, vis-à-vis le bureau de H. R. Blanchard, cordner, Rue Cascades, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

J. B. SICOTTE,
Avocat.
Bureau :—Rue St. Denis, vis-à-vis l'ancien Manoir Seigneurial, dans le Bureau de J. O. Guertin, Notaire.
St. Hyacinthe, 15 août, 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
WATERLOO.—Juin, 1864.

TACHE ET GLADU,
Notaires.
Coin des Rues Girouard et Ste. Anne.
Ls. Taché. L. G. Gladu.
St. Hyacinthe, 16 Novembre 1864.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Résidence : Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

LÉANDRE BOUDREAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 22 mai, 1865.

L. F. A. VIOLLETTI,
Coroner-conjoint du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

HOTEL DU PEUPLE.

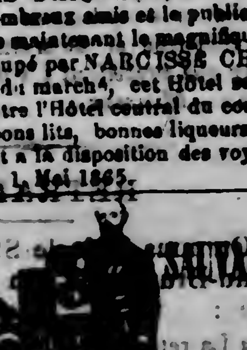
TENU PAR

GODFROIS DAIGNEAULT,

(Ci-devant de St. Pie.)

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vû la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce. Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront à la disposition des voyageurs.
St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

L. J. E. [illegible] SAUVAGEAU,



ARTISTE [illegible] PHOTOGRAPHE.

HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE [illegible]
St. Hyacinthe, [illegible] 1865.

HOTEL NATIONAL,

TENU PAR

A. S. MAYNARD.

Rue Cascades, près du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'anoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de M. St. Germain, meublé. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable ; la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.

Prix très-Modérés,
St. Hyacinthe, mai 1865.

HOTEL A ST. CESAIRE.

M. FRANCOIS CHABOT, tient maintenant l'Hôtel ci-devant occupé par M. PIERRE GIGAULT.

On y trouvera toujours une Table bien fournie ; des Liqueurs de premier choix ; des chambres bien garnies ; de bonnes écuries pour les Chevaux.

AVIS,

Toutes personnes endettées envers la Société "PREFONTAINE ET DION" sont requises de payer au soussigné le montant de leurs comptes immédiatement.

H. R. BLANCHARD.
St. Hyacinthe, 30 août, 1865.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 80 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à

BENJAMEN CADORET, père.
St. Dominique, 4 [illegible], 1865.—3m.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné

L. TACHE, N. P.
St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

CHAMBRE DES NOTAIRES DE ST. HYACINTHE.

La prochaine assemblée régulière de la Chambre des Notaires de St. Hyacinthe aura lieu le [illegible] jour d'octobre prochain au lieu ordinaire des séances a une heure de l'après-midi.

H. R. BLANCHARD,
Secrétaire.

N. B.—Les aspirants à l'étude devront faire apposer sur leur certificat le sceau du collège où ils ont étudié.
St. Hyacinthe, 15 septembre, 1865.

SEL ! SEL ! ! SEL ! ! !

Le Soussigné ayant loué le vaste MAGASIN de la COMPAGNIE D'ENTREPOT à la POINTE-LEVIS, est prêt à vendre ou à faire des engagements pour la livraison de SEL EN SAC à aucune STATION SUR LA LIGNE DU GRAND TRONC.

THOMAS FRASER,
Quai des Indes,
Québec.
Québec, 1er Mai 1865.—6m.

MARCHANDISES D'AUTOMNE.

Il n'est pas nécessaire de donner un bien long détail des marchandises pour faire apprécier un magasin. C'est un vieux système aujourd'hui usé. M. DOHERTY en a adopté une autre plus bref et plus efficace : ce moyen :

Comme un bon sabre en bataille, tranche de droite à gauche au milieu du peuple.

Son assortiment d'Automne est maintenant au complet, C'est le plus grand et le meilleur en fait de Marchandises Sèches qui existe dans cette ville.

M. DOHERTY est toujours fidèle à son ancien système de

VENDRE PROMPTEMENT ET A PETIT PROFIT.

Un homme qui aime à ménager son argent n'achète pas chez les marchands qui vendent à crédit, parcequ'ils vendent plus cher, vu que ces marchands achètent eux-mêmes à crédit.

DE PLUS

Un assortiment de CHAUSSURES considérable ; BOTTES, BOTTINES, SOULIERS, pour Hommes, Femmes et Enfants.
—A bas prix—
St. Hyacinthe, septembre, 1865.

LISTE DES LETTRES NON RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE D'ACTON-VALE, DU 31 AOUT AU 30 SEPTEMBRE 1865.

Bérard Marie Veuve.	Balard Alfred.
Boulton Anne. S	Bertrand [illegible]
Bohuc Gabriel.	Brulé Véuve Dame.
Bernard JBte.	Burney, Mme.
Brunelle A.	
Cory Henry.	Chevrette Barthélemy.
Cusson Joseph.	Charpentier Joseph.
Champagne Edouard.	
Désilet Charles.	Durand, Maxime.
Ducesseult J.B.	Dulmage Norbert.
Dupuis Marie Delle.	Dennis Louis.
Dion Barbara Delle.	Doré A.
Demerse Moyse	
Grenier Sophie Dame.	Gendron A.
Gauthier Joseph.	Gasmoyer Basile.
Gendron Joseph.	Gatcher Henry.
[illegible] Joe.	Harnois [illegible]
Jackson M.	
Legault Stanislas	Lagenes Julie Delle.
Laramée Alexandre.	Lafrance [illegible]
Lécureux Joseph.	Lambert Charles.
Lamarche L.	
Magnant Joseph.	Merrill E. P. C.
McCafferty Eager.	
Pelletier Marie Delle.	Paquin Pierre
Philips Elaryand.	Pilot G.
Pinkham James.	Robichaud Joseph.

L'IROQUOISE ET LA PATRIE.

PAR

HONORÉ MERCIER.

—Cette brochure forme un joli volume in 8o de 80 pages et est maintenant en vente chez les principaux Libraires de Québec et de Montréal et chez le soussigné.

Prix : 30 Sous

Les personnes qui désireraient se procurer cette brochure, par la poste, la recevront en envoyant, FRANC DE PORT, 26 cts. en timbres-poste.

M. A. KEROACK.
Libraire.
St. Hyacinthe, 15 août, 1865.

Bureau des Douanes, de l'Accise et des Estampilles.

Québec, 27 sept. 1865.

TOUTES réquisitions pour estampilles et autre correspondance avec le Bureau des Douanes, de l'Accise et des Estampilles, doivent être adressées à Québec jusqu'au 20 d'octobre prochain, et après cette date à Ottawa.

R. S. M. BOUCHETTE,
Président.
Québec, 29 sept. 1865.

DEPARTEMENT DES FINANCES.

Branche des Douanes.

Québec, 28 sept. 1865.

La Branche du Département des Finances sera fermée pour la translation des affaires publiques, LUNDI, le 2 octobre prochain, et rouvert à Ottawa MERCREDI, le 25 du même mois.

R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.
Québec, 29 sept. 1865.

Département des Finances,

Bureau de l'Inspecteur Général,
Québec, 27 sept. 1865.

Tous rapports, comptes, Correspondance concernant le Bureau de l'Inspecteur Général, autres que des demandes pour ordres, doivent après le 6 octobre être adressées à Ottawa.

Toutes demandes pour ordres peuvent être envoyées au Département des Finances à Québec jusqu'au 20 d'octobre et après cette date à Ottawa.

WILLIAM DICKSON,
D. I. G.
Québec, 29 sept. 1865.

Province du Canada, District de St. Hyacinthe. }

Un Terme ou Session de la

COUR DU BANC DE LA REINE,

Tenant Jurisdiction Criminelle, pour le District de St. Hyacinthe, sera tenu au palais de Justice à ST. HYACINTHE,

Vendredi, le Premier jour de Décembre prochain,

A DIX HEURES DU MATIN.

Je donne en conséquence avis à tous ceux qui veulent agir contre les prisonniers détenus dans la Prison Commune de ce District, qu'ils soient là et alors présents pour agir ainsi contre eux en autant qu'il sera juste ; et je donne également avis à tous Juges de Paix, Coroner, Connétables et Officiers de la paix, dans et pour le district susdit, qu'ils apparaissent personnellement avec leurs rôles, indictements et autres documents, pour faire ce qui, dans leurs différentes charges doit être par eux fait.

LS. TACHE.
Shérif.
Bureau du Shérif. St. Hyacinthe, 12 octobre 1865. }

VOLE !!!

Dans la nuit du 17 au 18 du courant, une jument blonde d'environ 5 pieds et huit pouces, est disparue de l'écurie du Curé de St. Césaire. On suppose qu'elle a été volée. Les personnes qui en auraient connaissance seront généreusement récompensées si elles veulent bien en informer M. Provencal, curé de St. Césaire. La jument a une barre blanche sur le front et la partie inférieure des quatre jambes aussi blanche.

St. Césaire, 25 septembre, 1865.

BRANCHE DE DOUANES ET DE L'ACCISE.

Québec, 27 sept. 1865.

TOUS les comptes, rapports et correspondances ayant rapport aux Douanes, à l'Accise et aux Canaux de cette branche du Département des Finances doivent après le 9 d'octobre prochain êtres adressées à Ottawa.

R. S. M. BOUCHETTE,
Contrôleur de Douanes.
Québec. 29 sept. 1865.

BRANCHE DE L'AUDITION,

Québec, 27 sept. 1865.

Tous les rapports et la correspondance avec le Bureau de l'Audition doivent être adressées à Québec jusqu'au 20 d'octobre, et après cette date à Ottawa.

JOHN LANGTON.
Auditeur.
Québec, 29 sept. 1865.

BUREAU DU SECRETAIRE PROVINCIAL.

Québec, 2 Octobre, 1865.

LES BUREAUX DU SECRETAIRE PROVINCIAL ET DU REGISTRATEUR seront fermés à Québec le et après le VINGT Octobre et ré-ouverts à Ottawa le VINGT-CINQ du même mois.

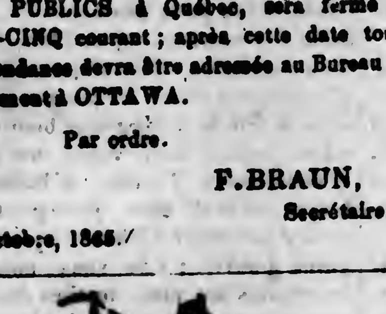
WM. McDOUGALL,
Secrétaire Provincial.
3 Octobre 1865.

QUEBEC, 10 Octobre, 1865.

Le Bureau du DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS à Québec, sera fermé le VINGT-CINQ courant ; après cette date toute correspondance devra être adressée au Bureau du Département à OTTAWA.

Par ordre.

F. BRAUN,
Secrétaire.
11 Octobre, 1865.



ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Departement des Finances,

Douanes. Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada.*

R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances.

DOUANES,

Québec 7 Octobre. 1865.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 30 p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette

FEUILLETON

LES CHAUFFEURS.

TROISIEME PARTIE.
(*Suite.*)

VIII. UNE SOIRÉE DE NOCE.

En approchant de Méreville, Vasseur et ses compagnons entendirent un bruit de voix et de chevaux qui témoignaient d'une agitation inaccoutumée dans cette paisible bourgade. Aussitôt qu'on eut dépassé la première maisons, il fut facile d'en reconnaître la cause. Un détachement du hussards composé d'une quarantaine de cavaliers et commandé par un sous-lieutenant habitants, attirés par ce spectacle nouvau pour eux accouraient de toutes parts et malgré le vent de bise, pas un enfants du vilage n'était resté au coin du feu. Au milieu de cette affluence, les hussards avaient mis pied à terre ; le maire et son adjoint leur distribuaient des billets de logement, le détachement devant passer au moins une nuit à Méréville.

La vue de ces cavaliers qui en tout autre moment n'eût pas manqué d'exciter au plus haut point la jalousie de Vasseur causa une joie extrême au digne officier. Il sentait fort bien en effet malgré son incontestable bravoure qu'avec les sept ou huit gendarmes dont il pouvait disposer il lui était impossible de lutter avantageusement contre la bande nombreuse et bien armée du Beau-François. Aussi n'essaya-t-il pas de cacher sa satisfaction et jeta-t-il un regard de triomphe sur le Borgne-de-Jouy qui de son côté en voyant le danger dont ses anciens complices étaient menacés paraissait fort s'applaudir de sa trahison.

Les gendarmes et leur prisonnier enchaîné firent diversion à l'admiration des habitants de Mérévile pour les plumets éclatants les pelisses bleu de ciel à boutons argentés que portaient les hussards. L'intention se concentra sur les nouveaux venus et les exclamations qui s'élevaient autour d'eux témoignaient de l'immense intérêt que la population de Méréville, comme toutes les populations avoisinantes, prenait à ce deploiement de force militaire.

—En voilà donc enfin un de coffré, s'écria une vieille femme en montrant le poing au prisonnier ; toi, du moins, tu ne pourras plus de sitôt nous voler et nous assasiner.

—Parlez-moi du lieutenant Vasseur, disait un gros bonnet du pays ; il a le nez fin, allez ! Et maintenant qu'il est sur la voie, n'ayez pas peur qu'il laisse à ces scélérats un moment de repos : il les attrappera tous, je vous le garantis.

—Ma foi ! c'est un fier luron, que le citoyen Vasseur !

L'officier de gendarmerie n'était pas insensible à ces flatteries populaires. Pendant qu'il les écoutait avec quelque complaisance, une voix s'écria dans la foule, du ton de la consternation !

—Miséricorde ! c'est le Borgne-de-Jouy qui s'est fait prendre !

Si prompt qu'eût été Vasseur à se retourner, il lui fut impossible de découvrir qui avait prononcé ces paroles.

Il vint à son tour mettre pied à terre sur la place, et il fut rejoint aussitot par quatre ou cinq autres gendarmes de sa compagnie, qui l'attendaient depuis plusieurs heures à Méréville, pour lui faire leurs rapports et prendre ses ordres. Pendant qu'il les écoutait distraitement, un jeune officier de hussards, à l'air franc et ouvert, pénétra dans le cercle qui s'était formé autour de lui. Après avoir salué militairement, il s'annonça comme le lieutenant Thénard, commandant le détachement.

—Par ordre supérieur, citoyen, dit-il a Vasseur, je dois me mettre avec mes hommes à votre disposition pour le service dont vous êtes chargé....Et comme je connais de réputation le lieutenant Vasseur, il peut être assuré de mon concours dévoué.

—Merci, dit Vasseur avec non moins de franchise ; ma foi ! c'est du fond du cœur que je vous dis : « Soyez le bienvenu. »

Et les deux militaires échangèrent une poignée de main.

—A en juger par le soin que vous prenez de ce gaillard-là, demanda le hussard en désignant le Borgne-de-Jouy, c'est une capture importante.

—Très importante, et peut-être vos hommes ainsi que les miens ne passeront-ils pas cette nuit dans des lits.

—Nous sommes tout prêts, dit le jeune et bouillant officier. Ferais-je sonner à cheval ? nos bêtes n'ont pas mangé, mais elle mangeront plus tard. Et quant à nous, ma foi ! nous nous serrerons le ventre !

—Il n'est pas nécessaire de tant se presser, dit Vasseur en souriant ; il faut que je me rendre au château pour affaire urgentes. Vos hussards et mes gendarmes peuvent donc panser les chevaux et prendre eux-mêmes leur repas dans les logements qui leur seront assignés ; mais que tout le monde se tienne prêt à se remettre en selle dans deux heures. Quant à vous, citoyen, aussitôt que vous aurez rempli votre service ici, je vous prie de venir me rejoindre au château. Le directeur du jury et moi nous aurons à nous concerter avec vous.

—Il suffit, lieutenant.

Vasseur laissa les chevaux au village ; il devait se rendre à pied au château, avec quatre gendarmes également à pied, chargé de la garde du Borgne-de-Jouy. Au moment de partir, il rappela le lieut. Thénard,

—Pour des motifs de service, lui dit-il à l'oreille, vous n'avez ici d'ordres à recevoir que de moi....Et si un magistrat, quel qu'il fût, vous donnait un mandat à exécuter, vous vous en réfèreriez à moi avant de bouger d'une semelle. Est-ce entendu ?

Thénard fit un signe d'assentiment ; cependant il semblait vouloir demander l'explication de cette recommandation singulière. Vasseur ne lui en laissa pas le temps prétextant une grande hâte, il toucha légèrement son chapeau, et se dirigea vers le château avec ses 4 hommes et le Borgne.

Il était presque nuit en ce moment, et des lumières brillaient à toutes les fenêtres de la vieille habitation. Les arrivants trouvèrent ouverte la barrière extérieure ; dans la cour stationnaient plusieurs voitures bourgeoises. On n'a pas oublié en effet que le mariage de Daniel Ladrange avec sa cousine devait avoir lui le lendemain, et les amis les plus intimes de la famille étaient réunis en ce moment pour la signature du contrat.

Sans s'arrêter à ces détails, Vasseur entra dans le vestibule, où plusieurs domestiques étrangers se chauffaient autour du poele en attendant leurs maîtres ; quant aux gens du logis, ils étaient tous occupés dans l'intérieur de la maison. L'officier de gendarmerie ne savait donc à qui s'adresser. Enfin, pourtant, il décida un des valets du fournisseur à lui chercher maitre Comtois, qui arriva bientôt revêtu de sa grande livrée, l'air important et affairé. Quand Vasseur exprima le désir de voir Daniel sur-le-champ, le factotum répondit sèchement que la chose était impossible, que la meilleure compagnie du canton était assemblée au château, que l'on devait au moins laisser à un magistrat le temps de se marier en paix. Comtois n'était pas au bout de ses objections, mais l'officier l'interrompit avec rudesse.

—Tout cela ne me regarde pas, dit il. Allez dire au citoyen directeur du juré que j'ai besoin de le voir sur le champ pour affaire de service ; qu'il y va de vie et de mort, et que si, par suite de ses retards, de grands malheurs arrivaient, il en porterait la responsabilité devant qui de droit.

Comtois n'osa pas répliquer. Il sortit en grommelant, et quelques minutes après, il revint annoncer que monsieur Ladrange attendait M. Vasseur dans sa chambre.

L'officier de gendarmerie, impatienté de toutes ces lenteurs qu'il croyait calculées ne doutait presque plus de la complicité de Daniel avec le chef de la bande d'Orgères. Au moment de suivre le domestique, il s'approcha de ses gendarmes, et leur dit d'une voix basse mais ferme :

—Veillez bien sur votre prisonnier et ne le laissez communiquer avec personne. Ici vous n'obéirez qu'à moi seul ; vous n'accueillerez pas sans mon visa formel, les mandats et les réquisitions de l'autorité légale ayant pour but, par exemple, de vous faire relâcher votre prisonnier. Si je jugeais nécessaire d'opérer une arrestation dans cette maison vous exécuteriez sur le champ mon commandement, quelle que fût la personne que je vous désignerais. Celui de vous qui éprouverait une minute d'hésitation rendrait compte de sa désobéissance devant un conseil de guerre, je vous dis.

Les gendarmes, tout habitués qu'ils fussent à l'obéissance passive, échangèrent des regards stupéfaits en recevant ces instructions. Vasseur, se tournant vers le Borgne-de-Jouy, lui dit à basse voix :

—Vous allez, Germain Bousseau, comparaître devant un magistrat, et je compte que vous persisterez dans vos aveux. Songez que ni paroles captieuses, ni menaces, ne doivent vous intimider. Soyez respectueux mais ferme dans vos assertions, et je tiendrai fidèlement les promesses que je vous ai faites. Puis il sortit avec Comtois.

Il trouva Daniel dans la chambre que nous connaissons déjà. Une seule bougie éclairait cette vaste pièce. Le jeune magistrat, en costume noir, était debout devant son bureau. Ses traits altérés exprimaient un chagrin profond, en même temps que l'impatience d'avoir été dérangé dans un moment si solennel. Il ne parut pas remarquer la froideur cérémonieuse du salut que lui adressa le lieutenant de gendarmerie.

—Mon cher Vasseur, lui dit-il distraitement, excusez-moi si je vous prie de m'apprendre en deux mots l'affaire qui vous amène ; on m'attend au salon pour la signature de mon contrat de mariage. Des considérations d'un ordre particulier nous ont empêchés d'ajourner cette cérémonie, malgré la mort subite de ce pauvre Laforêt, qui a succombé la nuit dernière à une attaque d'apoplexie.

—Le notaire Laforêt est mort ici la nuit dernière ? demanda Vasseur d'un air pensif.

—Oui, c'est un accident, comme je vous le disais, une apoplexie foudroyante déterminée par la frayeur d'hier soir. Un médecin a constaté le fait ; toutes les formalités légales ont été remplies. Mais, encore une fois, hâtez-vous de m'apprendre.

—J'ai bien peur, citoyen, dit l'officier d'une voix sombre qu'il ne faille remettre à un autre moment la conclusion de votre mariage. Suivant ma promesse, j'ai fait aujourd'hui de grandes découvertes, et ces découvertes s'intéressent aussi, vous personnellement, comme vous allez voir.

Et sans attendre qu'on l'on l'y invitât, il s'assit en face du bureau. Daniel ne parut pas remarquer cette infraction aux règles hiérarchiques ; s'asseyant lui-même, il dit avec une impatience mal contenue :

—Je vous écoute.

Alors Vasseur lui raconta sommairement

les circonstances de l'arrestation du Borgne-de-Jouy, et lui répéta les révélations du prisonnier au sujet de la redoutable association de malfaiteurs qui désolait la contrée. Il énuméra les crimes nombreux qu'elle avait commis, parmi lesquels se trouvait l'assassinat de Michel Ladrange au château du Breuil, en prenant soin toutefois de ne pas nommer encore le chef de ces scélérats. Enfin il annonça que les bandits devaient se réunir en ce moment dans le bois de la Muette, peu éloigné de Méréville, pour une nouvelle expédition.

—Et si le citoyen directeur du jury, dit-il en terminant, veut donner des ordres en conséquence, les hussards et les gendarmes, qui se trouvent en ce moment dans le village, sont prêts à marcher sans retard pour aller disperser ce formidable rassemblement.

Daniel avait écouté ce récit d'abord avec étonnement, puis avec un vif intérêt mêlé d'horreur. L'impatience qu'il avait manifestée d'abord avait disparu ; il ne semblait plus songer le moins du monde à la compagnie qui l'attendait au salon. Cependant ont eût dit qu'une crainte secrète mettait son esprit à la gêne et arrêtait l'expression de la joie que devait lui inspirer cette découverte.

—Ce sont là en effet des évènements de la plus haute gravité, répliqua-t-il enfin, et je dois convenir, Vasseur, que vous avez bien mérité de la justice. Après avoir interrogé à mon tour ce malfaiteur, je rédigerai les ordres nécessaires. Mais ne pensez-vous pas, citoyen lieutenant, qu'il serait sage peut-être de remettre votre départ à demain ? La nuit est noire, et vous aurez plusieurs lieues à faire dans des chemins perdus ; d'autre part, vos hommes et vos chevaux sont rendus de fatigue, et les coquins pourront aisément vous échapper à la faveur de l'obscurité. D'ici à demain nous prendrons toutes les dispositions que la prudence exige.....

—Demain ! s'écria Vasseur, et où les trouverions-nous demain ? Ils se disperseront dès qu'ils sauront l'arrestation de leur camarade, et ils ne peuvent manquer d'en être instruits bientôt. D'ailleurs, citoyen, ne vous ai-je pas dit qu'ils préparaient eux-mêmes un grand coup pour cette nuit ? Voulez-vous donc leur permettre de renouveler contre quelque habitation du voisinage l'épouvantable attentat dont vous avez été le témoin au château du Breuil ?

Daniel ne répondit rien et se mit à remuer d'un air embarrassé les papiers épars sur son bureau. Les soupçons de Vasseur se changèrent alors en certitude.

(*La suite au prochain numéro.*)

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Mardi, 17 Octobre, 1865.

De l'Eglise et de l'Etat.

A PROPOS DE L'ENCYCLIQUE DU HUIT DECEMBRE.

(Suite.)

V.

Dans la cinquième partie de son travail, l'auteur considère l'origine du pouvoir.

« L'Eglise seule, par sa doctrine, donne à l'Etat une base réelle. Car elle enseigne que l'autorité civile est d'institution divine. Elle en donne la preuve par ces paroles sacrées : *Par moi les rois règnent et les législateurs rendent des lois justes, par moi commandent les princes et les juges de la terre.* (Prov. VII.) L'Eglise rappelle la parole de l'apôtre : *Tout homme est obligé d'obéir aux pouvoirs qui régissent la société, car tout pouvoir vient de Dieu ; lui résister c'est troubler l'ordre que le Seigneur a établi et se mettre dans la voie de la damnation* (Rom. XIII.) Il faut se soumettre à la puissance séculière car elle a pour but de faire régner la justice, de réprimer la violence des méchants, de protéger l'innocence contre l'oppression.

« L'autorité temporelle est un don de la bonté divine qui a voulu que l'homme sorti de l'ordre, put encore y être ramené par le bras armé du pouvoir et trouver dans la crainte un motif de rester dans la vertu.

« Le Christ a donné l'exemple de la soumission au gouvernement civil. Il a reconnu la puissance d'Hérode ; il a commandé de payer le tribut à César. Il s'est soumis à l'autorité de Pilate comme venant d'en haut.

« L'Eglise a constamment considéré le pouvoir de l'Etat comme étant d'origine divine, quelle que soit la forme de gouvernement. Par là même elle donne à la puissance civile la base la plus assurée et le rempart le plus fort. Cherchez où pourrait être ailleurs que dans les enseignements de l'Eglise sur ce point le fondement de l'autorité politique. En dehors de l'ordre établi de Dieu, c'est la force qui impose le despotisme, ou c'est, au nom de la souveraineté du peuple, l'insurrection permanente qui produit l'anarchie.

« L'Eglise fait encore aux chrétiens un devoir de prier spécialement pour ceux qui les gouvernent, et elle-même prie sans cesse dans le but d'appeler les grâces du ciel sur les dépositaires de l'autorité civile.

« J'ajouterai que l'Eglise a reconnu dans les princes un caractère sacré, quelque fût le mode de leur accession au pouvoir, pourvu qu'il fût légitime. Elle les a considérés comme les élus de Dieu, recevant de lui une communication de son autorité, et une effusion de son esprit pour bien gouverner les peuples. L'Ecriture les appelle les Christs du Seigneur ; elle nous montre les prophètes les oignant d'une huile sainte et leur imprimant par là une espèce de caractère sacramentel.

« L'auteur nous dit ensuite les rites imposants de l'Eglise pour le couronnement des rois. Le pontife consécrateur lui rappelle la dignité éminente de ses fonctions, ses devoirs envers l'Eglise et son peuple et « la main sur l'Evangile le prince jure devant Dieu et les anges d'observer les lois, de rendre la justice, de garder la paix à l'Eglise et de tout faire pour le bien de ses peuples, selon la mesure de ses connaissances et de son pouvoir, et ce qu'il faut remarquer, d'agir d'après ce qu'il trouvera de mieux dans le conseil de ses fidèles : *Sicut in consilio fidelium meorum meliùs petero invenire.* On le voit, l'autorité despotique n'est pas du goût de l'Eglise.»

Sur cela l'auteur remarque :

VI.

« L'Eglise, par le couronnement religieux des souverains, consolidait leur autorité, leur imposait un caractère sacré et, en même temps, par les serments qu'elle exigeait d'eux, elle donnait aux sujets une garantie en faveur de leurs droits. Elle a fait plus dans les temps où la foi faisait respecter son autorité, elle avertissait les princes prévaricateurs ; elle leur rappelait leurs promesses et reclamait d'eux la justice à l'égard de leurs sujets. N'était-il pas permis au Vicaire du Christ, de donner au nom du ciel, un avis salutaire aux souverains ? Il n'y avait-là rien pour eux d'humiliant. N'était-il pas dans l'intérêt des peuples que ceux qui les gouvernaient reconnussent une autorité spirituelle, qui, sans s'ingérer dans l'administration temporelle de leurs états, leur donnât, avec convenance, de temps à autre, un enseignement qui leur rappelât leurs devoirs ? Le souverain qui s'affranchit de tout joug religieux relève de ses passions, de ses caprices ; en lui le despotisme remplace l'autorité ; ce n'est plus le devoir, mais sa volonté désordonnée, qui est la règle de son gouvernement. Il a, sans doute, à redouter l'insurrection ; mais, s'il est habile, il sait s'en préserver en étouffant toute liberté et en s'attachant la force armée.

« Et si toutefois la rébellion s'organise et triomphe, alors le despotisme fait place à l'anarchie, et la société tombe sous ce régime, dont on connait les avantages pour la prospérité publique, lequel a pour nom la Révolution.

« L'Eglise avertissait les souverains de leurs fautes ; s'ils ne l'écoutaient pas, elle les frappait d'excommunication, et dans certaines circonstances, elle déliait leurs sujets de leur serment de fidélité.

« Ici, j'entends s'élever la plus forte réclamation. J'entends crier : Les princes n'étaient pas d'humeur à se laisser ainsi enlever leur autorité, de là la guerre ; de là cette longue et terrible querelle du Sacerdoce et de l'Empire ; de là ces flots de sang qui ont coulé, ces luttes acharnées entre les compétiteurs à la même couronne, ces chocs épouvantables de nation contre nation, et tous ces maux dont l'Eglise elle-même a souffert par suite de la vengeance des souverains, qui, suivant lui ont fait payer bien cher ses anathèmes.

« J. S. RAYMOND, Ptre.

(*A continuer.*)

L'ORGANE DEMOCRATE.

Le *Pays* pour se dissimuler à lui-même et cacher au public son ignorance honteuse des questions qu'il entreprend de traiter, nous accuse de plagiat. Il affirme que nous avons emprunté à Mgr Scotti ses arguments, sans lui en donner crédit. Il faut que le rédacteur de l'organe democrate soit d'une légèreté inconcevable, ou bien un impudent menteur pour oser afficher dans un journal une fausseté comme celle là. Nous n'avons qu'à referer le lecteur à notre feuille du 10 mars, pour faire voir que nous n'avons pas plagié, comme le dit le *Pays*, mais *cité* l'éminent prélat que notre adversaire traite un peu plus mal que nous serions autorisé à traiter un écervelé de sa trempe.

Nous n'avons pas donné le nom de Mgr. Scotti, nous l'avons désigné en l'appelant un savant auteur ; mais nous avions nos raisons pour cela. Nous savions parfaitement que le rédacteur du *Pays* n'a jamais étudié la question qu'il voulait traiter dans les publicistes catholiques et que par conséquent il était inutile de lui citer un nom qu'il ne connait pas. Nous voulions aussi l'amener à poursuivre de ses impertinences souverainement ridicules l'auteur que nous citons. Ce qu'il n'aurait pas osé faire si nous eussions mentionné le nom de Mgr. Scotti. Aujourd'hui que la chose est tournée comme nous l'avions prévue, le *Pays* essaye de se tirer d'affaire par de nouvelles impertinences encore plus ridicules que les premières.

« Le *Courrier*, dit-il, entend prouver la force, la valeur d'un argument, par le fait même qu'il est emprunté à un prélat. » Ceci est de la dernière fausseté ; mais nous avons osé croire que dans l'esprit de ceux qui sont habitués à juger de la valeur d'une opinion que les arguments de Mgr. Scotti, pouvaient valoir quelque chose, même lorsqu'ils contredisent l'opinion d'un rédacteur du *Pays*, quand même il s'appellerait M. Lusignan, comme nous le dit l'*Ordre*. C'est précisément ce que le *Pays* nous conteste, lors qu'il nous dit que les arguments que nous citions ne *valaient rien comme leur auteur du reste.*

Que le *Pays* ne soit pas surpris si nous avons cité Mgr. Scotti en réponse à son article. Notre adversaire avait copié dans le premier mauvais livre qu'il avait trouvé sous sa main, à la bibliothèque de l'Institut-Canadien, les arguments qu'il nous servait contre la *peine de mort*, pour les refuter nous nous sommes contenté de reproduire, avec quelques commentaires, les reponses victorieuses faites depuis longtemps aux mauvaises doctrines que le *Pays* faisait revivre dans ses colonnes.

Le *Pays* nous dit encore : « Nous espérons ne pas vivre dans un temps où il faille courber la tête devant un raisonnement de M. celui-ci ou de M. celui-là. » Nous savons qu'en effet messieurs les rouges n'aiment pas à soumettre leurs opinions, et pour cause, au jugement d'autrui. L'Institut-Canadien, cette école de la démocratie, qui a refusé de se soumettre aux décisions de son Evêque en est une preuve.

Cela nous démontre qu'il y a quelque part des grands savants qui voudraient en montrer à leur curé, mais qui ont oublié leur petit catéchisme.

Un mensonge du WITNESS.

Nous ne nous occuperions peut-être pas de relever un nouveau mensonge que le *Witness* de Montréal vient de commettre en faussant le sens d'une correspondance publiée par le *Courrier*, si ce mensonge n'eût été répété par d'autres journaux plus respectables que le *Witness* tel que le *Leader* de Toronto.

Quelques-uns de nos amis du comté de Bagot, qui croyaient avoir à se plaindre de la manière dont M. Cartier avait accueilli une pétition qu'ils lui avaient adressée touchant la nomination d'un inspecteur d'école, publiaient dernièrement une correspondance à ce sujet dans nos colonnes. Le *Witness* a pris la peine de traduire cette correspondance en ajoutant quelques commentaires qui lui donnaient un tout autre sens que celui qu'elle comportait réellement. Ainsi il n'est pas vrai, comme le dit le *Witness*, que nos amis aient prétendu que la personne nommée à la charge d'inspecteur d'école pour notre district ne soit pas qualifiée pour remplir cette charge. Nos amis ont trop de jugement et connaissent trop bien comme nous le haut mérite et les capacités peu ordinaires de la personne choisie, pour entretenir aucun doute sur sa qualification. Ils n'ignorent pas non plus les sacrifices pécuniaires et autres que M. l'inspecteur d'école du district de St. Hyacinthe s'est imposés pour faire progresser la colonisation au milieu des cantons où il a été se fixer. Ce dont nos correspondants se sont plaints, c'est que l'on n'ait pas choisi telle personne du district qu'ils croyaient aussi bien qualifiée pour remplir la charge laissée vacante par la démission de M. Leroux.

Montréal, 11 octobre, 1865.

Mr. le Rédacteur,

Les soldats d'Annibal, couverts de gloire et endurcis aux fatigues, aux privations de mille campagnes glorieuses, ne savent point résister aux délices de la vie de garnison : sans admettre que Montréal soit maintenant une nouvelle Capoue pour les braves que vous savez, j'avouerai que pour ma part les plaisirs du foyer domestique ou les charmes du *far niente* m'ont fait oublier que je vous devais le récit de nos derniers exploits. Je secoue ma paresse, parce qu'il me faut, comme César, raconter les choses que j'ai vues.—Je m'abstiendrai, contre toutes convenances, d'invoquer les muses.

Après les discours du Colonel Suzor,—discours aussi habile que bien senti que j'ai rapporté dans ma dernière correspondance,—tout le Bataillon canadien-français résolut de rester au camp comme un seul homme ; vingt ou vingt-cinq seulement partaient vendredi matin pour affaires urgentes. Combien laissèrent les deux autres Bataillons ?

Il ne faut pas manquer de prendre note du fait que tous les Canadiens ont consenti a rester au camp trois jours de plus et que nos amis d'origine anglaise se sont montrés bien plus disposés à prendre le chemin du logis. Ce fait est caractéristique, surtout pour ceux qui savent quels arguments ont eté employés de part et d'autre.—Restez, nous disait le Col. Suzor, pour vous rendre plus capables au service de votre pays.—Demeurez, disait le commandant Wolesey, afin de gagner les courses samedi prochain. —Si ce dernier argument était le plus fort aux yeux des cadets anglais, il n'est pas étonnant qu'ils aient refusé en aussi grand nombre d'endurer plus longtemps le froid des nuits. Les nobles Lords qui couraient voir boxer Heenan auraient sans doute aussi rebroussé chemin s'ils avaient cru manquer de diner ce jour-là.

Jeudi, 5 oct., a été jour de grande revue. Vers 2 h. P. M. la Brigade, sous le commandement du Col. Wolesey, se forma en ligne de colonnes contigues (*in line of contiguous columns*) ; vinrent ensuite des déploiements, des conversions, etc., le tout exécuté avec beaucoup d'ensemble et de précision. Durant toutes ces différentes manœuvres, le Bataillon canadien se conduisit admirablement et de manière à donner beaucoup de satisfaction au Commandant qui chargea notre Colonel de nous féliciter. Celui-ci crut pouvoir dire : « Vous aurez droit de vous souvenir avec orgueuil du 5 octobre 1865. Vous avez grandi de quinze coudées aux yeux des autorités. Hier vous étiez des recrues, aujourd'hui vous êtes de vieux soldats.» Nous nous fîmes un devoir d'admettre cela et de rougir modestement sous le feu de louanges si bien meritées. Au même instant mon voisin me dit tout bas : « Napoléon à l'armée d'Italie ! » Je fus frappé du mot, mais je regrettai de n'entendre pas notre Colonel ajouter comme le grand guerrier : « Je vous conduirai dans les plaines les plus fertiles du monde,» car mon estomac me rappelait alors que de toute la journée je n'avais eu que deux patates pour festin.

Cette revue a été un moment troublée. Un fusil partit accidentellement et un jeune Langevin eut tout le côté du visage brulé par la poudre. L'auteur de cet accident déplorable est un avocat de Montréal, qui a été le premier à s'en attrister, d'autant plus qu'il espérait bien que la première blessure qu'il infligerait serait une saignée à la bourse des malheureux clients qui viendraient lui confier leurs causes.

Le même jour nous avons reçu l'ouvrage du Sergent Major Voyer, intitulé : « *Les qualités morales du Bon Militaire.* » Je n'ai eu que le temps de jeter un coup d'œil sur ce livre ; je pense qu'il fait voir que M. Voyer n'a pas oublié sa langue dans les lignes anglaises et qu'il est vraiment soldat de cœur et d'esprit.

Le lendemain, 6 oct., devait se livrer une grande bataille ; cependant, la nuit venue, nous avons dormi profondément. Alexandre, Condé, Napoléon ne firent jamais mieux.

Nous nous levons le matin de bonne heure. Chacun nettoie son arme et se prépare au combat. La trompette sonne, quatre mille hommes prennent les armes, deux mille spectateurs sont dans l'attente.

Voici en aussi peu de mots que possible le récit de cette action.

Disons d'abord qu'il s'agissait d'un côté de prendre le village de Laprairie, et d'autre côté de le défendre. Les assaillants se composaient des trois Bataillons de Cadets, du 30me, et d'une partie de l'Artillerie et des 35me et 60. Le reste de l'Artillerie et des deux derniers régiments avait ordre de defendre la place. L'Artillerie prit position sur le chemin de St. Jean, en arrière du village et l'Infanterie protégea ses lignes derrière le talus formé par le vieux chemin de fer qui traverse la commune.

Les assaillants, formés en colonne, entrent dans le taillis qui couvre le haut de la Commune, débouchent soudain par un éclairci, et, déployés en tirailleurs, commencent un feu roulant des mieux nourris, en s'avançant au pas ordinaire. L'Artillerie et l'Infanterie de la place répondent vigoureusement. Le troisième Bataillon des cadets bat en retraite et laisse le terrain à un autre détachement. Le 30me pousse une pointe vers l'aile gauche de l'ennemi, mais, obligé aussi de lâcher pied, il vient se reformer à son point de départ. Les assaillants se déploient alors en ligne en s'avançant d'un pas ferme et le village, qui présente deux faces à l'ennemi, se trouve presque cerné. La Batterie des Défenseurs est réduite au silence, tandis que leur infanterie ne laisse plus entendre qu'un feu partiel ; mais tout à-coup un détachement de cette même infanterie envoie une bordée terrible sur notre avant-garde, qui chancelle, recule de quelques pas. Nous recevons à cet instant l'ordre de charger à la baïonnette. Ce fut le coup de grâce, le village était à nous.

Au dire de tous, les cadets ont exécuté cette dernière charge bien mieux que les réguliers.

Pendant l'action, le capt. Gustave Drolet, dont les citoyens de Lacolle conservent encore le souvenir, a eu le bout du pouce emporté par un coup tiré par un maladroit. —En somme voici le bulletin de la journée. Morts : 0. Blessés : 1. Manquants : 10. Après mille recherches, ceux-ci furent retrouvés..... parmi les spectatrices.

Par le récit que je viens de faire de la bataille simulée de vendredi dernier, on voit que le combat ne s'est pas livré entre les cadets d'un côté et les réguliers de l'autre, comme l'affirme le *Journal de Québec*. Sur ce point le *Journal* s'est « prononcé un peu à la légère.» C'est pourtant le reproche que me fait cette respectable feuille par rapport à ma dernière correspondance ; je me consolerai, puisque c'est un défaut qui paraît se rencontrer dans les meilleures familles.

Après que la dernière cartouche eut été brûlée, les troupes défilèrent (*marching past*) devant Son Excellence l'Administrateur de la Province et commandant-en-chef, Sir John Michell. Lorsque le bataillon Canadien passa devant ce général distingué, celui-ci ne put s'empêcher de remarquer sa fermeté sur la marche et dans les évolutions, il s'écria en français : « Très-bien ! très-bien ! » Les bataillons se formèrent ensuite en carré et Son Excellence adressa aux cadets, les plus chaleureuses félicitations. Je regrette de m'être trouvé trop éloigné pour saisir toutes les paroles de Sir John Michell. J'ai compris toutefois qu'il a demandé en français que ses paroles fussent traduites pour le bataillon Canadien.

De retour sur le carré des casernes, nouvelles félicitations de la part du col. Suzor qui déclara être chargé par le commandant-en-chef de nous dire que nous emportions la palme de la bonne tenue et de la précision dans les manœuvres. Il ajouta en terminant : « Désormais nous sommes des amis ; venez à ma tente quand vous voudrez, je serai toujours prêt à vous rendre service.»

Plus tard les ordres du jour suivants nous furent lus :

ORDRES DE GARNISON.

Camp de Laprairie, 6 octobre, 1865.

Le Major-Général commandant la Division campée à Laprairie a beaucoup de plaisir à charger le Colonel Wolseley, commandant la Brigade des Cadets, de faire savoir aux officiers commandant les bataillons et aux cadets qu'il apprécie hautement leur discipline et leur conduite militaire, dont il a été témoin quant à ce qui regarde l'exercice sur le camp. La manière habile avec laquelle ils se sont acquittés des différentes manœuvres, hier, sur le champ, est une preuve de leur attention. La marche a été excellente et les positions prises avec précision. Quant à ce qui regarde leur conduite au camp, le Colonel Wolseley rapporte qu'elle a été suivant l'ordre et tout à fait celle de militaires. Le Major-Général félicite les cadets sur la manière dont ils se sont conduits vis-à-vis des autorités placées au-dessus d'eux. Il connait parfaitement que plusieurs de ceux qui se sont rendus au camp ne l'ont fait qu'au prix de sacrifices personnelles, mais aussi ils laisseront le camp avec la satisfaction de penser qu'ils ont montré leur détermination de supporter une politique tendant à placer leur pays natal, et leur pays d'adoption, dans une position de force, qui lui permettra de commander le respect à l'étranger et la confiance de leur propre pays et de la Mère-Patrie.

Par ordre,

(Signé,) R. C. HEALEY, Capitaine, Major de Brigade.

ORDRES DE BRIGADE.

Camp d'instruction militaire, Laprairie, 6 octobre, 1865.

Avant que le camp ne soit levé le commandant désire exprimer à tous ceux qu'il appartient sa grande satisfaction quant à la manière dont les cadets se sont acquittés de leurs devoirs militaires. Le progrès qu'ils ont fait dans le drill a été beaucoup louangé par Son Excellence le Lieutenant-Général Administrateur du Gouvernement et commandant des forces, et par tous ceux qui ont pris part à la manœuvre aujourd'hui. Leur obéissance et leur gaîté durant tout le temps qu'ils ont eu à endurer la fatigue des devoirs inhérents à la vie de camp, les recommandent très favorablement. Il y a vingt deux jours ils arrivaient comme des recrus possédant seulement la théorie de la science militaire. Ils forment maintenant trois bataillons disciplinés, dont le pays peut être fier, en retournant à leurs foyers, dans leurs différents districts, ils formeront un noyau autour duquel les autres pourront s'assembler en cas de besoin. Si toutefois un tel événement surgissait le commandant pense qu'ils inculqueront aux autres les leçons de sujets discipline et de prompte obéissance qu'ils ont apprise à Laprairie, et sans lesquelles aucun corps d'hommes ne peut aspirer à devenir une armée.

(Par ordre,)

GEORGE BROWN, major, Major de Brigade.

Le soir (vendredi) presque tous nos compagnons des deux camps anglais nous abandonnèrent. L'on nous demandait pourtant encore de demeurer jusqu'au lundi, quoi-qu'en dise le *Journal de Québec* qui de nouveau s'est « prononcé un peu à la légère » en disant que « ceux qui n'ont point quitté Laprairie immédiatement vendredi soir, sont ceux qui n'ont pu obtenir de suite leur solde. » La vérité est que vendredi soir nous pensions encore rester au camp jusqu'au lundi suivant ; ce n'est que samedi matin, alors que les camps anglais étaient déserts, que l'on nous a signifié que nous pouvions retourner dans nos familles. Nos amis d'origine anglaise sont partis au plus vite : voilà pourquoi les autorités ont abandonné l'idée de nous garder plus longtemps, et nous, ce n'est que sur une invitation expresse que nous avons laissé Laprairie. Pour l'honneur de ses compatriotes, que le *Journal de Québec* prenne note de cela, avec son caractère réfléchi et sa gravité habituelle.

Le lendemain donc s'opéra le départ général. En nous en allant nous avons répété mille fois la chanson que vous avez publiée dernièrement et que la *Minerve* et l'*Union Nationale* ont aussi publiée plus tard, mais sans en donner crédit au *Courrier*. C'est encore « à la légère » cela.

Les cadets n'ont pas voulu se séparer définitivement sans adopter un signe de ralliement. Nous porterons désormais un petit ruban tricolore sur la basque de nos habits. Quiconque nous rencontrera pourra dire de suite : « Il était du camp de Laprairie et à la grande bataille du 6 octobre 1865.» On disait : il y a quelques siècles : « il était au siège de Carthage ! » et plus tard : « Il était de l'armée d'Italie ! » Où est la différence ?

Aujourd'hui le camp de Laprairie n'est donc plus qu'un souvenir,—souvenir, je puis le dire, précieux et agréable pour tous. Nous avons eu quelques misères, ressenti quelques frissons, subi quelques jeûnes, mais à vingt ans l'on peut, il me semble, souffrir plus que cela avec courage et gaîté : c'est bien ce que nous avons fait. Sous ce rapport nos officiers nous ont donné l'exemple ; notre Colonel a toujours couché sous sa tente durant les quatorze jours que nous avons campé et il y a pris des rhumatismes tout comme nous. Il ne faut pas se préjuger contre le Col. Suzor. De ce que nous avons cru avoir quelques justes plaintes à formuler contre lui, il ne s'en suit pas que nous devions manquer de lui rendre justice. Il ne faut pas oublier que sa position était extrêmement difficile. Appelé à commander à des jeunes gens peu faits pour obéir à la discipline des brules comme les soldats anglais, officier de nos milices, trop en relation d'égal à égal avec un grand nombre de cadets et, comme tel, ne possédant pas l'autorité d'un officier de l'armée régulière ; mis à la tête d'un Bataillon réputé inférieur aux autres et insulté par le rapport du ministre de la Milice, il lui fallait, à lui désireux de venger ses compatriotes d'une imputation injurieuse, beaucoup d'activité, beaucoup d'énergie. Le Col. Suzor voulait à tout prix rendre le Bataillon Canadien supérieur aux deux autres, parce que, suivant ses expressions, nous représentions un demi-million d'hommes insultés dans nos personnes ; or il est permis de se demander si une grande sévérité n'était pas le moyen le plus direct de nous mettre à la hauteur de ses désirs. Au reste tout le monde admet que le Col. Suzor est d'une très grande capacité militaire. Puis les résultats ont une éloquence qui doit faire taire bien des plaintes ; je trouverais, même dans le troisième Bataillon, grand nombre de personnes qui seraient prêtes à dire : Tout est bien qui finit bien. Vue à travers le prisme des misères présentes, la conduite de notre Colonel a pu être blessante pour plusieurs, mais, considérée avec calme et passée au creuset d'une seule raison elle paraîtra justifiable à la plupart, disposés d'ailleurs à pardonner ce que l'on nous a demandé d'oublier.

L.

Les Cadets de Laprairie.

Nous reproduisons avec plaisir ce qui suit :

Voulant conserver un souvenir de la bonne entente qui n'a jamais cessé de régner entre Canadiens Français au camp de Laprairie, nous nous permettons de proposer, et nous espérons que notre suggestion sera approuvée, que tout membre du camp, appartenant au 3e bataillon, portera comme insigne sur sa poitrine, à gauche, un ruban rouge, blanc et bleu d'environ un pouce carré, les couleurs placées comme suit ; le bleu à droite, le blanc au centre et le rouge du côté gauche.

Tout cadet du 3e bataillon, nous avons lieu de l'espérer, se conformera à l'invitation que nous venons d'exprimer, d'autant plus que l'Adjudant Général McDougall a publiquement exprimé sa satisfaction de voir que les cadets désiraient se reconnaître par une marque particulière et a donné son approbation à celle qui lui a été montrée.

PLUSIEURS CADETS.

CAMP DE LAPRAIRIE.

SOMMAIRE ET RAPPORT DE SANTÉ.

	1er Bat.	2e Bat.	3e Bat.	Tot.
Nombre d'élèves admis à l'hôpital....	16	16	26	58
Nombre d'élèves exemptés du service.	4	14	17	35
Elèves envoyés chez eux avant le 4 et 5 octobre..........	2	0	6	8
Do do le 4 et 5 oct.	10	2	3	15

Les maladies les plus fréquentes ont été la diarrhée, le rhume, les rhumatismes.

Des malades examinés hors de l'hôpital dans le camp, on en a jugé :

En état de servir..........275

Trop indisposés pour servir..204

Total d'élèves examinés...479

R. C. DUFRESNE, Médecin.

A propos du camp de Laprairie on écrit la note suivante à la *Minerve*.

« Le détachement des réguliers que les autorités ont laissé ici pour mettre l'ordre dans la caserne y a plutôt mis le désordre, comme vous allez le voir.

« Samedi, dans la nuit, la chambre à coucher du sergent paie maître Larkin était enfoncée, et on enlevait $229.20, toutes les économies de ce brave soldat. Dimanche dans la nuit, le feu prit à deux différentes reprises dans les casernes. Heureusement que l'on a pu arrêter le premier sans dommages considérables, mais le second a fait certains dégats.

« Ce matin on a fait plusieurs prisonniers qui seront conduits à la ville, ce soir. Ils sont au nombre de 11. Sur plusieurs d'entr'eux, on a trouvé l'argent volé au sergent paie-maître Larkin—deux, nous dit-on, sont accusés d'avoir mis le feu. »

Sir Morton Peto.

On lit dans le *Journal de Québec :*

« Samedi, à deux heures et demie, le premier ministre, Sir N. F. Belleau, a donné au *Stadacona Club* un magnifique goûter à sir Morton Peto, barronnet, et aux hommes distingués, au nombre de quinze ou vingt, qui l'accompagnaient. On y remarquait, à part ces messieurs, d'abord le premier ministre, l'hon. sol. gén. Langevin, l'hon. juge Caron, l'hon. John Ross et l'hon. Joseph Cauchon. Plusieurs santés furent proposées et des paroles bien senties et pleines d'apropos furent prononcées par le premier ministre, Sir Morton Peto, M. Langevin, M. Ross, le juge Caron, M. Forbes, M. Cauchon et quelques autres.

Les convives se séparèrent dans les sentiments les plus vifs de mutuelle confiance et d'amitié.

Personne n'ignore que Sir Morton-Peto est l'un des trois membres de la grande Société de construction de chemins de fer qui porte le nom Brassey, Peto et Betts : que cette compagnie est la plus grande qui existe dans le monde ; qu'elle a construit le Grand Tronc, des chemins de fer innombrables en Angleterre et en France, et qu'elle construit aujourd'hui les grandes voies ferrées de la Russie. Sa fortune collective est colossale.

Sir Morton a été charmé de tout ce qu'il a vu dans le pays et de nos promesses de prospérité et de grandeur.

Le soir, à 7 heures, Sir Morton invitait les mêmes convives avec d'autres à un diner à l'hotel St. Louis. On y remarquait la même cordialité et la même effusion de sentiments qu'au goûter de Sir Narcisse Belleau.

Sir Morton et sa compagnie partaient, hier, par un exprès du chemin de fer pour Portland après avoir pris un gouter donné par M. Cartier.

Le "Pays" Franc-Maçon.

Il ne manquait plus que la Franc-Maçonnerie pour ajouter le dernier fleuron à la tristriste couronne dont se glorifie le *Pays*. La voici. On lit dans le dernier numero de ce journal :

« Dans le New Jersey, il s'opère un *mouvement louable*, dont le mérite revient à notre ancien compatriote, M. Felix Vogeli. Les infortunes de la race noire ont excité ses sympathies et animé son humanité. Il a voulu procurer aux enfants de couleur les bienfaits d'une civilisation avancée, la subsistance et l'education. *Dans ce but, il s'est adressé à la franc-Maçonnerie* DONT il entend faire la coopératrice de son œuvre. Le 16 août 1865, il fit devant la fraternité française de Newark, une lecture, dans laquelle il passait en revue tous les maux de la guerre, et s'arrêtait, particulièrement à démontrer l'abandon des enfants de couleur. Les conclusions de son travail sont les suivantes : «La loge de fraternité française soumet à toutes les autres loges ces propositions-ci. L'on va créer dans les Etats-Unis une institution temporaire qui se nommera : *Le protecteur maçonnique des enfants de couleur.*

« *Nous souhaitons plein succès à cette philantropique fondation.* L'affranchissement et la civilisation de la race noire ne peuvent trouver de MEILLEURS *agents que ceux qui president les asiles et l'instruction.*»—*Minerve.*

RETRAITE.

On nous écrit de St. Jean du Nouveau-Brunswick, en date du 4 octobre :

« La retraite prêchée par les Révds. Pères Jésuites dans la cathédrale, s'est terminée dimanche au soir. Vers six heures, la foule commença à entrer dans le temple du Seigneur, et continua jusque vers 7 heures. Alors le chapelet se dit ; mais le lieu saint était tellement rempli de fidèles qu'il n'y eut que ceux dans les bancs qui purent se mettre à genoux. Il est impossible de s'imaginer une foule d'êtres humains plus pressés les uns contre les autres, et en même temps plus tranquilles et plus recueillis. Il n'y avait pas moins de 6,000 personnes présentes. Après le sermon, la bénédiction papale fut donnée. En suite eut lieu le salut du St. Sacrement et le chant du *Te Deum* termina la cérémonie.

Pendant quinze jours, quatorze prêtres ont entendu des confessions presque sans relâche depuis cinq heures du matin jusqu'à dix heures du soir. Huit mille personnes se sont confessées et ont reçu la Sainte Eucharistie. Le Jubilé se terminera le 17 de ce mois.»

ORDINATIONS.—Le 8 octobre 1865, jour de la *Maternité de la Ste. Vierge*, Monseigneur de Tloa, Administrateur de l'Archidiocèse, a fait les ordinations suivantes dans la chapelle du collège de Ste. Anne :

Tonsures.—MM. Joseph Soulard, Joseph Lepage, Pierre Boily, Joseph Ouellet

Minorés.—MM. Philippe Moreau, Hebert Kuéronack, Magloire Morault, Elzéar Auclair, Wilbrod Tremblay, Alphonse Pelletier, Octave Soucy, Pantaléon Hudon, Léon Parant, Joseph Michaud.

Sous-Diacre.—M. M. Bernard Bernier.

Prêtres.—MM. David Roussel et Octave Desparts.

La dépêche suivant publiée par la *Minerve* nous dit l'accueil enthousiaste faite à M. Cartier par les citoyens de la nouvelle capitale :

L'hon. M. Cartier qu'une foule nombreuse attendait à la station, a été reçu avec enthousiasme Une bande de musique mêlait ses joyeuses fanfares aux hourrahs répétés par des milliers de poitrines L'hon. M. Cartier suivi de 50 à 60 voitures a été conduit à l'hôtel Russell, dans un carosse tiré par 4 chevaux magnifiques et dans lequel se trouvaient le maire Dickson MM. Currier et Aumond. Arrivé à l'hôtel l'hon. M. Cartier s'est adressé à la foule et l'a remerciée cordialement pour la maniere avec laquelle elle l'avait reçu "Je suis fier, a-t-il dit, de me voir dans la capitale, que Notre Gracieuse Souveraine a choisie, et qui sera bientôt la capitale de la confédération des Provinces Anglaises de l'Amérique Britannique du Nord. (Applaudissement.)"

Encore les Inondés.

Oui M. le Rédacteur, encore les inondés, les trois inondés par l'eau, inondés ensuite par une aumône plus que Royale puisqu'elle est tombée du cœur, inondés enfin par une reconnaissance qui pour être inexprimable n'en est pas moins sans bornes.

Arrêtons-nous sur cette dernière inondation puisque des autres il est suffisamment connu que l'une a fait de ravages et l'autre a causé tant de bonheur.

Les cœurs des infortunées victimes du mois d'avril dernier débordant de cette reconnaissance qui fait désormais la moitié de leur vie, crient aux âmes généreuses qui les ont si largement assistées : «Venez nos bienfaiteurs, venez contempler les œuvres de votre charité, vous avez accompli vis à vis de nous le précepte du Seigneur dont l'observance est récompensée d'une béatitude sans fin ; car nous avions faim, vous nous avez nourris ; nous étions ensevelis sous les ondes, vous nous avez remis sur la terre ferme : nous étions nus, vous nous avez vêtus. Les vents, si terribles, quand ils sont déchainés pour le malheur, ont, pendant toute la belle saison, fait onduler des flots d'épis au milieu de la vague assassine remplie de désolation et de deuil. Les bâtiments refaits à neuf ou soigneusement réparés ont reçu cette automne une quantité de grains comparativement plus grande que ce qui s'était vu jusqu'ici. Aussi nous avons moissonné avec joie ce que votre tendresse avait semé dans nos larmes. Nos jeunes filles qui ont perdu leur mère, s'imaginent (à l'examen des différentes parties de leurs vêtements,) l'avoir retrouvée dans l'âme généreuse qui leur a fait ce cadeau. Enfin si vous vous figurez la nuit la nuit la plus sombre, soudainement éclairée par un brillant soleil, vous n'aurez qu'une faible idée du changement produit chez des malheureux, par l'effet de votre grande charité.»

Ces sentiments, M. le rédacteur, ne sont que justice, aussi est-ce au nom de tous ces malheureux qui n'ont plus qu'un chant de reconnaissance sur les lèvres, que le comité de secours de Sorel, offre par les soussignés l'expression de sa plus profonde gratitude aux âmes d'elite qui ont si généreusement répondu à son appel.

Oui merci, mille fois merci vous que Dieu a vus à l'œuvre de sauvetage, dans de frêles embarcations vous qui avez mis à notre disposition vos magnifiques vaisseaux, vous pasteurs zélés de toutes les paroisses du Bas-Canada qui avez prêché la sainte croisade de la charité avec une éloquence qui nous a inondés de bienfaits, vous citoyens généreux qui avez répondu si promptement à la voix qui vous demandait l'aumône vous MM. les rédacteurs qui avez rempli vos colonnes de nos cris de détresse et qui avez rendues publiques des aumônes qui ne devaient pas rester ensevelies sous le boisseau, vous tous âmes généreuses qui avez recueilli ces malheureux dans vos familles lorsqu'ils se trouvaient sans abri et sans vêtements. vous anges de miséricorde qui avez préparé à la sépulture les corps des malheureux qui avait perdu la vie dans les flots vous tous qui vous êtes organisés dans toutes les localités pour promouvoir plus efficacement l'œuvre de la charité. Votre zèle ne s'est pas traduit en paroles inefficaces, mais en effets, en argent, en vêtements, grains instruments d'agriculture, mobilier de ménage, etc., etc. Vous n'avez pas dit, « attendez, » vous avez dit « voici. » Merci, merci encore. Et que Dieu pour nous vous le dise, il suppléera à la faiblesse de vos reconnaissants serviteurs.

R. H. KITTSON, *P.C. S. S.*
S. LAPALME, *S. C. S. S.*

Nous constatons avec plaisir que les étudiants, en général, commencent à comprendre la nécessité de suivre un cours universitaire. Quelque soit la profession libérale que l'on embrasse, que l'on se mette avocat, médecin ou notaire, on ne pourra réussir désormais qu'autant qu'on sera préalablement donné des preuves de son aptitude. Toutes les carrières sont encombrées, et les plus habiles ou les plus capables sont les seuls qui y trouvent leur place. Ce sont là des vérités connues depuis longtemps. Aussi ce n'est point d'aujourd'hui que l'Université-Laval fait les sacrifices les plus louables et les plus patriotiques pour aider la jeunesse à faire son chemin d'une manière honorable, pour elle-même et pour le pays.

Les dépenses énormes faites par les messieurs du Séminaire de Québec pour élever ces magnifiques édifices qui font l'orgueil de notre ville, ont déjà été appréciées comme elles le méritaient. Cette année, de nouveaux sacrifices sont faits avec la même libéralité, et toujours dans le même but patriotique —l'éducation de la jeunesse canadienne. Un nouvel édifice, ayant 56 pieds de front, est elevé à côté du Pensionnat et lui est contigu. Les travaux de cette dernière construction ne sont pas encore complètement terminés.

En arrière de la nouvelle bâtisse on a érigé une espèce de grand vestibule ayant la même longueur, et comprenant la salle à manger ainsi que la cuisine. L'ancienne salle à manger, aussi bien que l'ancienne cuisine, est metamorphosées en chambres. En un mot, la nouvelle construction donne aux élèves beaucoup plus d'espace pour les différents exercices journaliers et leur rendra la vie encore plus confortable qu'auparavant.—*Journal de Québec.*

Le Canada à l'exposition de Dublin.

Nous lisons dans l'*Economiste français* :

De même qu'à l'exposition universelle de Londres, en 1852, le Canada est représenté à Dublin par une collection minéralogique du plus haut intérêt. L'envoi de la Société artistique de Montréal se fait remarquer au point de vue de la richesse métallique par de très beaux échantillons de fer, de nickel et de cuivre rouge provenant des mines de Prescott.

Parmi les richesses minéralogiques, nous devons citer le gneiss, l'argile réfractaire l'ocre, le gypse, la domologite, la piombagine et differentes variétés de granit qui, presque toutes, sont aujourd'hui employées dans la construction des monuments publics et même des maisons particulières. Mentionnons encore les pierres litographiques qui sont devenues l'objet d'un commerce important—même à l'extérieur—dans ces dernières années. L'asphalte et le pétrole manquent, mais on sait que ces deux produits se trouvent en grande quantité dans les terrains d'alluvion qui forment la majeure partie du Canada. Le bureau géologique du gouvernement canadien a envoyé plusieurs espèces de marbre qui ne le cèdent en rien aux plus beaux spécimens de Grèce et Italie. Le marbre blanc est d'une pureté qui pourrait lui faire soutenir, sans crainte aucune, la comparaison avec les beaux marbres de Carcare.

Une autre variété rappelle assez bien notre onyx d'Algérie. Mais les veines sont beaucoup moins brillantes que dans ce dernier,

M. Rickman d'Ottawa expose plusieurs échantillons d'apatites contenant 90 0[0 de phosphate de chaux. Ces morceaux sont d'une limpidité telle qu'à première vue on pourrait les prendre pour des pierres précieuses. Il ne faut d'ailleurs pas s'en étonner, puisque le nom même d'apatite veut dire : *tromper.*

Parmi les substances alimentaires nous avons remarqué le sucre du comité du Bas-Canada et plusieurs variétés de vins des environs de Toronto.

M. McCollins, de Howard, a envoyé des échantillons de tabac sur tige en feuilles ; ces dernières ont un bel aspect, mais elles sont loin d'avoir la souplesse du Maryland et surtout du Virginien. Il est vrai que les conditions de climat dans les deux contrées sont très différentes, et c'est assurément là la cause de l'infériorité du tabac du nord de l'Amérique par rapport à celui de l'Amérique centrale.

En outre de ces richesses métalliques et minéralogiques, le Canada possède encore la plus belle collection de bois de tous genres réunis sur une espace relativement restreint. puisque plus de la moitie des possessions anglaises de l'Amérique du Nord est encore sinon à explorer, du moins à exploiter. Nous mentionnerons donc ici les principales variétés dont les spécimens ont été envoyés par M. l'abbé Brunet professeur sur la Botanique à l'Université de Québec.

Le *cerisier* noir fin compacte et susceptible de recevoir un poli qui le rend très-précieux dans la construction des meubles d'art ; l'*érable* employé presqu'exclusivement dans la construction des voitures et wagons ; le *platane* dont on fait les boites à tabac, sert aussi dans la construction des lits, des pianos et des presses ; le *chêneblanc* la plus remarquable variété des chênes américains, sert à construire les navires, et enfin le *cèdre rouge* très aprécié à cause de sa pureté.

Revue Européenne.

Le Prince de Galles, en se rendant samedi a Abelgardie, a failli être précipité avec sa voiture dans un précipice sur lequel est jeté le pont de Muck. Ce passage, très étroit et d'une pente très raide, a déjà été le théâtre de plusieurs accidents. Samedi, la voiture du prince lancée très vivement a rasé l'extrémité du parapet assez longtemps pour inspirer de sérieuses et vraies inquiétudes.

Il semblerait que la goutte s'est donné le mot pour empêcher les principaux hommes politiques de nous faire connaître si les récentes élections ont eu pour résultat quelque changement dans leur programme. La semaine dernière c'était Lord Palmerston qui se voyait dans la nécessité de se dégager de la promesse d'ouvrir l'exposition industrielle de Bristol ; aujourd'hui c'est Lord Derby qui prévient le maire de Liverpool que sa visite projetée pour lundi ne pourra avoir lieu, le noble comte, étant au lit par suite d'une violente attaque de goutte.

Lord Brougham, qui a atteint mardi sa 81e année, est en ce moment à Brougham Hall, Westmoreland, où il jouit d'une excellente santé.

Le Norddeutsche Allgmeine Yeitung publie la lettre suivante adressée de Londres au comte de Bismark.

Monsieur,

« Prenez garde à vous autrement on vous fera sauter la cervelle ; la première fois que vous présenterez votre figure en Angleterre, je vous ferai la plus grosse insulte que vous ayez jamais reçue, tout premier ministre du roi de Prusse que vous êtes.

Je suis,
misérable coquin,
A. BRITON

« Au comte de Bismark.
«Publiez cette lettre si vous l'osez.»

Il parait que M. de Bismark n'a nullement eu peur de cette publication.

Le *Moniteur* du matin contient une circulaire du ministre de l'intérieur, datée du 22 septembre, qui engage les préfets à suivre avec avec attention la presse départementale, quand les journaux contiendront des erreurs graves, pour rétablir, par des *communiqués* la vérité des faits. Cette ligne de conduite doit être suivie avec persistance pour être efficace, mais l'intervention du préfet ne doit dégénérer ni en publication abusive, ni en polémique irritante.

On assure qu'une grande intimité existe en ce moment-ci entre la Russie et l'Autriche du Nord. On a même remarqué que la Russie, malgré sa connaissance de l'Empire du Mexique, a reçu certaines ouvertures de Juarez, par N. Romero, l'ambassadeur de Juarez à Washington.

Nous recevons les dernières nouvelles sur la marche du choléra a Marseille.

L'épidémie ne se ralentit pas. Le nombre des victimes qu'elle a faites jusqu'à ce jour, quoique malheureusement considérable, est cependant très exagérée par la rumeur publique.

La vérité est que depuis deux mois le chiffre des décès a doublé par rapport à la période correspondante à l'année précédente.

C'est donc environ 1,500 personnes qui auraient succombé à Marseille, depuis l'apparition du fléau.

—La gaîté française trouve à s'exercer dans les circonstances les plus tristes, dit le *Salut Public*. Voici les vers qu'on fait circuler à Marseille et qui donnent la recette d'un spécifique excellent contre le choléra :

Prenez :
Un quart d'once d'indifférence,
Autant de résolution,
Dont vous ferez une infusion
Avec du suc de patience.
Garantissez-vous de querelle,
D'ambition et de faux zèle ;
Ayez un kilo de gaîté.
Deux onces de société ;
Mêlez-y deux grains d'exercice.
Il vous faut zéro d'avarice,
Un grain de résignation,
Et jamais d'indigestion.
Vous mêlerez le tout ensemble,
Vous le prendrez, si bon vous semble,
Sans y manquer, tous les matins,
En récitant ces mots latins :
Fiat voluntas tua ! ! !
Et procul esto, cholera ! ! !

LETTRES DE MGR. DE MONTRÉAL.—Le *Monde* reproduit quelques unes des lettres de Mgr. de Montréal que nous avons publiées, en les accompagnant de remarques bienveillantes et élogieuses.

BULLETIN AMERICAIN.

New-York, 12 octobre.—Une dépêche spéciale adressée à l'*Express*, dit que le général Grant a conseillé le licenciement d'un grand nombre d'officiers-généraux, majors et brigadiers, ainsi que leurs états majors, et il aurait aussi conseillé le désarmement de toutes les troupes nègres.

L'île de Santa Cruz a éprouvé un violent tremblement de terre, mais on n'a aucune perte de vie à déplorer.

Le président Cabral, de Saint-Domingue, a prohibé toute nouvelle émission de papier-monnaie, et des efforts sont tentés pour rétablir le cours monétaire sur une meilleure base. On attend de la monnaie de cuivre en abondance de Porto-Rico. Un terrible ouragan a ravagé les côtes de l'Ile. Le portrait de la reine d'Espagne a été laissé dans la plupart des places publiques, montrant ainsi que le peuple de Saint-Domingue ne conserve aucune rancune à la nation espagnole

New-York, 13 octobre.—Le correspondant du *Herald* à Mexico dit que les impérialistes se réjouissent fort de la fuite de Juarez de Chihuahua, et se proclament vainqueurs dans les petits engagements qui ont eu lieu récemment.

Une dépêche spéciale de Washington au *Herald* dit que la rumeur allant à dire que le président Johnson va accorder sous peu une amnistie générale semble se confirmer de plus en plus. Mais cette rumeur est contredite aujourd'hui par ceux qui se disent les mieux informés.

Washington, 13 octobre.—Les lettres patentes faisant grâce au gouverneur Humphrey, du Mississippi, ont été contresignées aujourd'hui au ministère d'état. Une panique a eu lieu à la Maison Blanche ce matin. Un homme à moitié ivre se présenta et demanda à voir le président. Il était si bruyant que l'officier refusa de le laisser monter. Enfin il fit tant de tapage qu'on fut obligé de le mettre à la porte. A peine rendu à 50 pas de la porte, il se retourna, tira un revolver et le dirige sur l'officier de garde qui fonce sur lui avec sa bafonnette le désarme et s'en rend maître. Amené devant le juge il a été condamné à l'énorme amende de deux mille dollars pour avoir porté des armes secrètes. N'ayant point d'argent, il a été jeté en prison. Il a dit qu'il se nommait Robbins Sumner et a prétendu être le frère du général Sumner. Il vient d'Alexandrie.

Belfast, 13 octobre.—La nuit dernière, un grand incendie a détruit presque toute la partie des affaires de cette ville. Plus de cent maisons détruites et la perte évaluée à $200,000. On pense que c'est l'œuvre d'un incendiaire.

Un correspondant du *Chicago Times* qui écrit de Fort Laramée apprend que deux batailles sanglantes ont eu lieu entre les sauvages et les troupes américaines. La première rencontre a eu lieu le 1er septembre sur les bords de la rivière de la Poudre, près de la Rivière de la Roche Jaune. Les sauvages étaient au nombre de 1200, et subirent des pertes énormes. La deuxième rencontre eut lieu trois jours plus tard, à peu de distance de là, et dans des circonstances à peu près semblables. Les sauvages perdirent encore près de 600 de leurs hommes. Les Américains eurent à peine quatre ou cinq tués dans ces deux combats, mais ils souffrirent beaucoup du froid et du manque de vivres, et plusieurs cents hommes étaient déjà morts par suite des privations qu'ils avaient endurées.

—On lit dans la *Revue de l'Ouest* :—« Les rails du chemin de fer du Pacifique sont posés jusqu'à Kansas City. Jeudi de la semaine dernière, un train a fait directement le trajet de Kansas City à St. Louis. On peut espérer que, d'ici à quelques années, la ligne sera complétée entre St. Louis et San Francisco.

Le Correspondant du *Herald* à Fortress Monroe donne les particularités suivantes sur la tentative de fuite du Dr. Mudd. Le docteur jouissait d'une liberté extraordinaire vu qu'il était employé dans le département de l'Hôpital. Profitant des avantages de sa position, il réussit à se cacher dans le charbon du *Thos Scott*. Voyant qu'il manquait on fit des recherches dans tout le navire et on fut sur le point de les abandonner lorsqu'un officier avec la pointe de son sabre en fouillant dans le charbon atteignit le docteur au visage ; il fit entendre un cri et l'on s'empara de lui, conduit en prison il a été mis aux travaux forcés ouvrage qu'il continuera à faire pendant quelque temps.

UNE NOMINATION AMÉRICAINE.—On lit dans le *Herald* de New-York :

« On dit que M. Russell, Maitre de Poste à Davenport, dans le Haut-Canada, a été destitué, et que *George N. Saunders* le remplacera

OTTAWA.

Nous reproduisons de la *Petite Revue Mensuelle du Journal de l'Instruction Publique* la brillante description suivante de la ville d'Outaouais et de ses environs :

« La fortune d'Ottawa, ou de Bytown, est vraiment quelque chose de merveilleux. Du temps de nos grands-pères, ce n'était rien du tout, un pauvre poste, un portage sur la route des *pays d'en haut* ; du temps de nos pères, c'etait un petit village ; hier encore, c'était à peine une ville. Et déjà, aujourd'hui, c'est la cité qui contient les plus grands et les plus beaux édifices de toute l'Amérique du Nord ; demain ce sera la capitale du Canada, et dans quelques mois, la population d'Ottawa aura presque doublé. Elle était, d'après le dernier recensement de 14,669 âmes, sur lesquels il y avait 3.644 Canadiens d'origine française, c'est-à-dire environ le quart ; 8 268, c'est à-dire beaucoup plus de la moitié, appartiennent à la religion catholique. Ottawa possède trois églises catholiques, dont une, la cathédrale, est de très-belles dimensions, ayant été récemment agrandie. Il y a un collége catholique, auquel on vient aussi d'ajouter une aile ; un pensionnat de demoiselles, dirigé par les Sœurs de Charité ; un hopital, également confié à ces religieuses ; un Institut Canadien-Français, où se trouve une bonne bibliothèque ; un Institut Saint-Patrice ; enfin, plusieurs écoles dirigées par les Frères des écoles Chrétiennes. A Aylmer. petite ville, distance de huit milles d'Ottawa, il y a une académie de garçons dirigée par M. Deguise, élève de l'Ecole Normale-Laval ; une excellente école de filles conduite par Mlle. McDonald, élève de la même école. On y bâtit un couvent, et il y a déjà une église en pierre qui ferait honneur à de plus grandes populations. Dans presque toutes les localités des deux rives de l'Ottawa, les Canadiens Français et les catholiques sont nombreux, quoique les premiers soient en minorité presque partout, à l'exception de quelques paroisses du comté d'Ottawa, dans le Bas-Canada. Il y a des établissements de nos compatriotes en assez grand nombre sur la rive sud de l'Ottawa, et il n'est point d'endroit où l'on n'en trouve quelques familles. Sur les trente curés du diocèse d'Ottawa, 16 sont Français, 4 Canadiens d'origine française et 10 Irlandais. Nul doute que la translation du siége du gouvernement à Ottawa, en y plaçant tout d'abord un grand nombre de Canadiens-Français et en attirant sur cette région l'attention du reste du Bas-Canada, ne donne bientôt dans le Canada Central, aux éléments français et catholique, une assez bonne position.

« Les édifices publics d'Ottawa ne sont aucunement, à l'extérieur du moins, au dessous de leur réputation. Ils forment les trois côtés d'un vaste parallélogramme qui s'ouvre sur une rue large, où il y a déjà quelques belles maisons entr'autres la succursale de la Banque de Québec et l'imprimerie de M. Desbarats. Lorsque toutes les baraques qui encombrent l'espace du centre auront été enlevées ; lorsque le terrain aura été nivelé et embelli ; lorsqu'une grille élégante aura été posée sur la rue et que la grande tour centrale des Chambres du Parlement sera achevée, il sera difficile de trouver un plus beau coup d'œil que celui de l'ensemble de ces vastes constructions. Les deux édifices destinés aux ministères, placés en face l'une de l'autre, quoique se correspondant parfaitement, ne sont point tout à fait semblables. Celui qui est à la droite du spectateur a une tour élevée au centre et parait avoir, sur le tout, des dimensions un peu plus grandes que l'autre. Cette différence est de bon goût et rompt la monotomie de l'ensemble. Il est à regretter qu'une semblable inspiration n'ait point présidé a la distribution intérieure et que l'on se soit avisé, par exemple, de faire les deux salles du Conseil et de l'Assemblée absolument semblables.

« Bien que l'Assemblée ait réellement plus de pouvoir et d'initiative, la constitution et l'étiquette donnent la préséance au Conseil, et une plus riche décoration aurait dû faire sentir la différence qui existe dans les attributions du corps qui représente ici le Sénat ou la Chambre des Lords. De plus, l'étranger, le visiteur qui s'attend à voir deux salles, et à qui l'on montrera la même salle répétée, se trouvera désappointé et pour bien dire volé.

« Les tons riches et variés de la pierre qui forme les murs extérieurs, les blanches et riches sculptures des revêtements, les belles dentelles de fer doré qui courent sur la crête des toits et brillent au soleil d'un vif éclat, forment un ensemble élégant, pittoresque et aussi imposant que le permettent les formes de l'architecture gothique italienne voisine de la renaissance, laquelle offre beaucoup de ressemblances avec l'architecture romaine, ces deux genres se trouvant placés aux deux époques extrêmes de l'art chrétien.

« A l'intérieur tout est d'une très-grande richesse, surtout les deux salles du parlement et leurs vestibules, où le marbre d'Arnprior et celui du Portage du Fort font pour nos produits minéralogiques une excellente réclame ; mais plusieurs choses désappointent. Ainsi, ce qu'on appelle la galerie de peinture, par ses dimensions et par le défaut de lumière (détail important s'il en fût) ne mérite point ce nom. Beaucoup de pièces sont trop petites et trop peu éclairées. La bibliothèque, qui forme une immense rotonde en arrière des salles du parlement n'est encore rendue qu'au second étage. Une bonne nouvelle à donner à nos lecteurs, c'est qu'il n'entre presque point de bois dans tous ces édifices. Le marbre et la pierre sont, partout à l'intérieur, les matériaux dont on s'est servi. Dans tous les corridors, dans presque toutes les salles, on a des parquets en ciment au lieu de planchers. Ces vastes constructions, la bibliothèque surtout, seront à l'épreuve du feu. S'il en eut été de même du Marché Ste. Anne, à Montréal, des millions auraient été épargnés.

« Il serait à souhaiter que tous les édifices publics, églises, colléges, hôpitaux et institutions de ce genre fussent construits de cette manière. On abuse de l'art du charpentier et du menuisier dans ce pays, et il faut, par suite, se risquer à d'effroyables incendies pour bien dire périodiques. Il n'est pas une institution publique un peu ancienne qui n'ait quatre ou cinq incendies dans son histoire. Le parlement a brûlé trois fois depuis 1841 ; c'est, en moyenne, un incendie tous les huit ans. La société littéraire et historique de Québec a vu ses bibliothèques et ses collections passer au feu pas moins de quatre fois dans un moindre espace de temps.

« L'appareil de chauffage est quelque chose de curieux à voir ; on dirait d'une grande usine : on y parvient par des escaliers dans une sorte de cheminée dont la descente rappelle les exploits qu'ont à accomplir en France les petits savoyards.

« Derrière le parlement et autour des autres édifices il y aura place pour une promenade qui rivalisera presque avec la célèbre terrasse du Château Saint Louis, à Québec. L'Ottawa n'est pas, il est vrai, le Saint Laurent ; mais il l'imite assez bien dans cet endroit. La riviere Gatineau qui s'y jette à quelque distances au dessus, le canal qui coupe la ville en deux parties et forme luimême, avec ses hautes écluses en pierre superposées comme un escalier cyclopéen, les chûtes de la Chaudière et les rapides qui s'etendent à perte de vue au-delà du pont suspendu (trait d'union entre le Haut et le Bas-Canada), tout cela compose une des plus belles vues qu'il y ait en Amérique. Sans doute que le spectacle n'est pas diversifié par les mille aspects que la marée imprime au paysage mobile et toujours nouveau du bassin de Québec ; les employés publics auront aussi à regretter, en sus des charmes de la société quebecquoise, des souvenirs historiques attachés à la ville de Champlain, des grandes institutions littéraires qui en font l'ornement ; ils auront disons nous à regretter la vie et le mouvement de la rade magnifique que des steamers, de grands vaisseaux aux voiles blanches et mille embarcations de toute espèce sillonnent constamment ; ils ne trouveront point non plus, dans le voisinage immédiat, des promenades qui puissent se comparer aux charmants endroits qui, de tous côtes, sollicitent la présence du tourriste dans les environs de la vieille capitale mais dans une excursion vers le Haut Ottawa, le lac pittoresque des Chats, les Chenaux, défilés étroits et rapides où le vaisseau touche presque aux deux rives ; le *Grand Calumet*, cette merveilleuse cataracté, rendue si intéressante par la légende de Cadieux, dont la tombe est déjà l'objet d'un pélerinage que nous n'avons point pour notre part, accompli sans émotion ; les hauts rochers qui bordent la rivière au-dessus de Pembroke jusqu'aux *Joachims*. offriront des compensations à l'amateur du pittoresque, au poëte et à l'artiste. Quant à l'ennui qui dans l'hiver, pourrait assiéger les employés, nous n'y connaissons point de meilleur spécifique que la grande bibliothèque du parlement ; si même les circonstances faisaient que des ouvrages sérieux qui, jusqu'ici, nous ont paru trop respectes sur leurs tablettes, étaient feuilletés et étudiés par la jeunesse des bureaux, on se réjouirait presque d'un contre-temps qui va sembler à tous bien difficile à endurer. »

Discours du comte de Quatrebarbes.

« Après les éloquentes paroles que vous venez d'entendre permettez à un ami du géneral à un temoin de la dernière lutte de mêler sur sa tombe des larmes et des priéres. Hier encore nous pouvions espérer qu'après avoir été à la peine il serait au triomphe : Dieu en a décidé autrement et au lieu d'une gloire périssable, il a ceint la tête de son serviteur d'une couronne immortel. En douter un instant serait presque un blasphème.

« Du haut du ciel mon bien cher général priez donc pour l'Eglise pour la quelle vous auriez versé à toute heure du jour votre vie et votre sang. Priez Dieu pour cette armée héroïque que vous avez formée et qui a déjà donné au ciel tant de martyrs. Que votre amour de l'Eglise passe dans l'âme et le cœur de ces braves jeunes gens !

« Le jour du triomphe approche-il est certain ; mais auparavant aura lieu une lutte suprême ; que Dieu alors leur vienne en aide Mon général que votre esprit votre souvenir et votre foi les animent ! Qu'ils en fassent des héros comme leurs devanciers de Castelfidardo le château de foi ardente dont les annales de l'Eglise conserveront le nom immortel ! Qu'ils soient prêts comme eux à mourir pour la défense du vicaire de Jésus-Christ ; ou plutôt qu'ils vivent et qu'ils triomphe et réalisent ainsi mon espérance et ma foi. »

M. l'abbé Richard vicaire general délégué par Mgr l'évêque a également prononcé une allocution où, dit *l'union de l'Ouest*, « il a dévéloppé cette idé que les juste sont épiouvés mais qu'en eux la vérité n'est jamais vaincue et a montré le grand guerrier couronnant dignement sa vie et mourant à genoux le crucifix à la main. »

Nouvelles et Faits Divers.

Notre ami L. nous favorise d'une correspondance. En la lisant on trouvera que notre ami possède deux qualites inhérentes au militaire français, il a du cœur et de l'esprit. Aussi ses correspondances sont-elles lues avec beaucoup d'intérêt. Les principaux journaux du pays ont reproduit la dernière.

—Nous sommes obligé faute d'espace de remettre à vendredi plusieurs articles préparés pour ce numéro, parmis lesquels une réponse au profond penseur de l'*Ordre*.

—Dimanche dernier, M. O. Marin a été élu vice-président de l'*Union Catholique* M. F. A. B. Laperle, secretaire correspondant et M. H. J. Doherty, membre du comité de régie.

COUR SUPÉRIEURE.—Lundi de la semaine dernière, son honneur le Juge Stuart a prononcé le jugement dans la cause de Larue vs. Evanturel, déboutant l'action du demandeur en l'obligeant de payer les frais, le défendeur ayant établi et prouvé que la signature « F. Evanturel » n'était pas sa signature.

—Le compte-rendu de la séance de l'UNION CATHOLIQUE qui a eu lieu dimanche dernier est forcément remis à vendredi.

—On nous écrit de Headville. M. Maurice Beaubien, ci-devant marchand de Roxton-Falls, est décédé à l'Assomption, dans l'Etat des Illinois, le 25 septembre dernier, à la suite d'une attaque d'un violent rhumatisme.

—Il a plu à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement nommer : à la date du 14 Octobre, 1865. Messieurs Téophile Blanchard, Nicolas Boissy, et André Brassent, junior, évaluateurs pour la municipalité locale de St. Valérien de Milton, dans le comté de Shefford dans le District de Bedford.

Voici les prix des grains chez les marchands de cette ville.

	s	D
Orge,	3	
Avoine,	1	8
Graine de Lin,	7	6
Pois,	3	9

—La semaine dernière les nommés Joseph Ladebauche, Irené Fibotte et Denis Corne, ont été arrêtés à Acton sous prévention de vol et effraction.

Faute de preuve ils ont été acquittés vendredi, devant les Magistrats.

DEUX CADETS.—Deux cadets nous avons pu apprendre de quel camp ont été rayés de la liste de ceux qui ont obtenu des diplômes. Ils étaient accusés d'avoir voulu enlever des carabines qu'ils auraient démonté et enveloppés parmi leurs effets. La chose étant venue aux oreilles du commandant il les a de suite renvoyés.

Un autre élève du haut Canada a eu ses dip'ômes retirés pour avoir adressé à un officier supérieur une lettre dans la quelle il se servait d'expressions grossières. (*Minerve*).

—Vendredi dernier le Conseil de ville n'a pu siéger faute de quorum.

ECOLES MILITAIRES.

Le 30 septembre, le nombre d'élèves fréquentant les écoles militaires était comme suit :

Québec	69
Montréal	59
Toronto	25
Kingston	56
London	12
Total pour le Bas-Canada	128
" " Haut-Canada	93
Grand-Total	221

L'HON. J. M. MASSON.—L'hon. J. M. Mason qui s'est rendu célèbre dans l'affaire du *Trent*, est attendu à Montréal sous peu. Sa famille a déjà pris les chambres à l'Hotel Donegana. Voici l'entrée sur les livres : Made J. M. Mason, Melle T. Mason Melle Ida Mason.

Décès.

A St. Marcel, le 11 courant, M. Basile Trudeau ancien cultivateur de St. Aimé, à l'âge de 76 ans, il laisse pour déplorer sa perte une femme et plusieurs enfants inconsolables.

La Gazette de Sorel est prié de reproduire.

A Québec, le 12 courant, M. Jules Benoit-Livernois, artiste-photographe, à l'âge de 34 ans, après une longue et très douloureuse maladie, soufferte avec une grande patience et résignation.

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE.



Le Grand Purificateur du Sang.

Est spécialement recommandé

Pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les secrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE.

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abces, Ulcères.

et pourtoutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses.

C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Darres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Billieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré au calomel

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LANMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.



ENDUITES DE SUCRE.

LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES MALADIES

Du Foie, de l'Estomac ET DES INTESTINS.

Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque, là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsi ou Indigestion, Maladies de Foie, Constipation, Maux de tete, Hemorroides, Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé; cette combinaison de rares propriétés médecinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire sont opéré des guérisons complètes.

Préparées seulement par LANMAN & KEMPT.

Droguistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice. Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St Hyacinthe, 1 Avril 1865.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Belhumeur où il donnera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques;

La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommandables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B Monette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance à opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

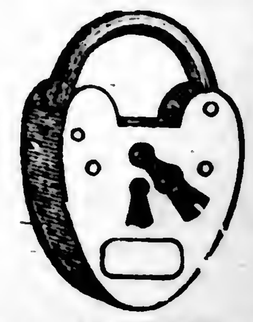
A. MAYNARD, J.B. GERMAIN, J. SARASIN,

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

ENSEIGNE  CADENAS.

Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES, DE TOUTES ESPECES.

ATTENTION VOITURIERS!!!

Les Voituriers trouveront un assortiment les plus complets pour Voitures.

ATTENTION FORGERONS!

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.
FEUILLARD Vergette.
CASTEEL et ACIER à Ressort.
Première qualité de Spaer et Jackson
CLOUS A CHEVAL Anglais et Améric.
ENCLUMES, ETAUX DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!

FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES

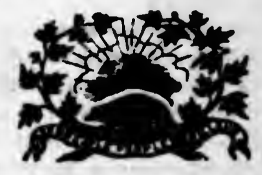
DE PREMIÈRE QUALITÉ.

Thé de toutes qualités, ainsi qu'un assortiment des plus complets d'épiceries.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin.

CHARLES NELSON.

FONDERIE YAMASKA.



LECLERE & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

Toute description d'effets en FONTE, exécuté avec soin et ponctualité, avec les meilleurs matériaux et par des ouvriers de Première Classe.

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

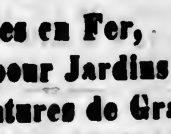
Patron du célèbre POELE

"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

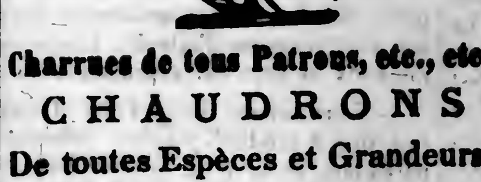
**Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues.
Roues de Moulins,
Cribles,**



Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.



Le Public trouvera à la FONDERIE YAMASKA tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

Conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERE, FILS. CHARLES NELSON.

St. Hyacinthe juillet, 1865.

ANNONCES DE MONTREAL.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU, PROPRIETAIRE, 281, Rue Notre-Dame, En face de l'Eglise des Recollets, Montréal. A toujours en Magasin,—Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Mirors, [Side-Boards], &c.



Montréal, Mai, 1865.—1a.

NOUVEAU MAGASIN DE

VINS DE TOUTE ESPECE,

No. 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,

(Vis-à-vis la Maison F. & J. Leclaire.)



Le soussigné à le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis, que cédant à leur sollicitation, il vient d'OUVRIR un MAGASIN où il fera le commerce exclusif de Vins, Liqueurs, Eaux-de-Vie, Vins Français, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention des Messieurs les membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à très-bon marché.

P. A. MERCIER.

Montréal, Janvier 1865.

E. CHANTELOUP,

121 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE et ARGENTE en CUIVRE et FERPLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MECHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAS, le PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,

121, RUE CRAIG.

N. B.— Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 30 mai 1864.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.

Montréal, 30 Mai, 1864.

DR. MATHIEU,
Dentiste.

No. 192, Rue Notre-Dame,

En face du Palais-de-Justice.

Montréal Mai 1865.

Compagnie d'Assurance

ROYALE,

SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

CAPITAL: 10,000,000 de dollars

LE FONDS DE RESERVE EXCEDANT

Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobiliers, Hardes de corps, etc Bibliotheques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

Nos taux sont très modiques.

Agence à Montréal:

H. L. ROUTH, *Agent.*
J. LEANDRE BRAULT,
Assistant-Gérant,
Département-Français

Montréal 15 décembre 1863

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux, déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à réparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remerciments au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins à Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'à ce jour, surtout pour le criblage du grain qui se fait sans perte.

Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

Toutes réparations aux Moulins à Battre exécutées avec soin et diligence.

S. Hyacinthe, Novembre 186

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a renouvelé le moulin à carde sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le foulon est aussi en très bon ordre, et de plus il presse l'Etoffe et autres articles avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part du patronage public.——St. Barnabé, 8 août 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ETABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:	AGENCE POUR LE CANADA:
1 *Rue Old Broad et 16 Pall Mall,*	64½ *et 65 Rue St. François-Xavier.*
LONDRES.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans référence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTREAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - £1,000,000 Sterling.

PLACE EN CANADA, . . . $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRETAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assure sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procure les avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.



VINS, LIQUEURS ET EPICERIES De première qualité.

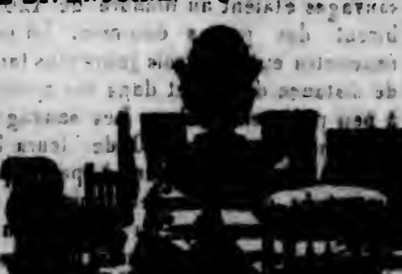
SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE. Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite: Queen Insurance Company.

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1864.

ISIDORE HERIBEL. MEUBLIER.

RUE ST. ANTOINE, — (PRES DU MARCHE.)



M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises, &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, dans le plus court délai, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Heribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutera avec soin.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1863

UN AVIS AUX

Dignes habitants du Canada.

Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules ou mon onguent pour leurs divisions plusieurs sont respectueusement mis en garde contre d'acheter ni de Pilules aux Onguent offertes en vente, comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour de boites ou des Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique dont pourquoi mes préparations ne sont pas protégées par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampilles sur mes pilules ou mon onguent en vente au Canada, venant des Etats-Unis je ne fe pour leur protection seulement sur la marque qui se trouve dans le livre de direction autour de chaque *Boite ou Pot.* Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait pas *Estampilles des E. U.* sur la boite de pilules ou d'Onguent.

N'en achetez aucune qui porte des Estampilles des Etats-Unis.

T. HOLLOWAY,
244 Strand, London

MERES SAUVEZ VOS ENFANTS

SIROP DE DENTITION DU Dr. PICAULT

Dans le Canada il est reconnu que le tiers des enfants meurt de la dentition ou des maladies qui en sont la suite; il est donc de la plus haute importance de chercher à mettre des bornes à cette mortalité effrayante. Nous serons heureux, *mille fois heureux,* si l'usage de notre *Sirop de Dentition* vient diminuer le nombre des victimes que la mort ne cesse de faire parmi ces chers petits êtres et dont la perte laisse un si grand vide dans les familles.

Ce Sirop incomparable, résultat de longues recherches d'un célèbre médecin de Paris, est appelé à réaliser ce désir. Il ouvre les pores des gencives, enlève l'inflammation et la douleur et facilite la percement des dents sans fièvre et sans convulsion.

PICAULT & FILS.

Montréal, 1865.

AGENTS A ST. HYACINTHE,
FRENCH ET VERNIER,
Pharmaciens.

Aux Médecins.

Le Sirop d'Iodure de Fer inaltérable préparé par M. J. Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique est sans contredit la plus belle, la plus pure et la meilleure préparation de ce genre qui ait été fabriquée dans le pays; la manière tout-à-fait scientifique dont ce sirop est préparé, est une découverte de M. Vernier, et le rend parfaitement inaltérable. Je le recommande particulièrement à la profession, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

P. E. PICAULT, M.D.

Montréal, 2 Juin 1865.

Pharmacie FRENCH ET VERNIER,
St. Hyacinthe.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

TENU PAR

ISIDORE BEAULNE,

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés dans cette Maison pour la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

EPICERIES, GROCERIES, VINS, LIQUEURS

Théophile Langelier,

Rue Cascades,— Près du Moulin,— St. Hyacinthe.

T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un NOUVEAU MAGASIN d'Epiceries, Provisions, [illegible] dans un endroit des Cascades, près du Moulin, [illegible] Vins, Liqueurs, [illegible] &c., &c. [illegible] par sa ponctualité mériter une large part du patronage du public de St. Hyacinthe et des paroisses environnantes.

M. L. a aussi une bonne grande Cour et des Remises couvertes gratuitement aux personnes qui voudraient bien l'encourager.

Mai 1865.

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

[illegible] 1 Mai, 1863.

Bureaux de Poste.	[illegible]	Arrivée.	Départ
Montréal	Tous les jrs.	A. M. 7 00 / 11 4[illegible] / P. M. 3 30	A. M. 11 40 / P. M. 10 0[illegible]
St. Hilaire et la Rivière Chambly	do	A. M. 11 40	10 00
Island-Pond		7 00 / 11 40	3 50
Québec	do	7 00	10 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie	do	P. M. 3 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon	do	A. M. 10 00	12 30
St. Aimé, St. Bernabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 30
LaPrésentation	Mercredi, et Samedi	A. M. 11 00	11 30

E. L. R. DESPRES,
Maître de Poste.

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.

Les malles pour St. Barnabé, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7.30 h. A. M.

Dr. COLBY'S ANTI-COSTIVE & TONIC PILLS.

Ces pilules n'ont pas été fabriquées pour agir comme *cathartique énergique,* mais plutôt pour assurer des évacuations naturelles et régulières, fortifier la digestion et ramener l'appétit. Elles ont des propriétés d'une nature particulière et des plus excellentes qui donnent de la vigueur à tous les organes digestifs, ravivent l'appétit et confèrent à ces mêmes organes de l'élasticité et un ton nouveau. Elles sont spécialement propres aux personnes sujettes à la constipation et à la torpeur. Les hommes de profession, d'affaires, les étudiants, les commis, les femmes, enfin tous ceux qui ont la digestion difficile par suite du manque d'air et d'exercice, éprouveront dans presque tous les cas, un grand soulagement en en faisant usage.

Les personnes qui peuvent prendre aucune autre tonique en obtiendront aussi un grand soulagement. Elles peuvent être prises aussi longtemps que possible sans causer aucun dommage, et elles ont cela de particulier, sans augmenter la dose.

Nous, soussignés médecins, certifions avec plaisir, que le Dr. Colby, de Stanstead, est un des plus habiles médecins du pays; qu'il occupe une très haute position parmi ses confrères de la profession. Nous reconnaissons les qualités excellentes de ses Pilules Anti-Constipées et Toniques, que nous avons employées dans nos pratiques, et nous les approuvons hautement.

*J. B. GIBSON, M. D. Dunham, C. E.
C. E. COTTON, M. D., Cowansville.
CHARLES BROWN, M. D., "
S. S. FOSTER, M. D., Brome.
NORMAN CLEVELAND, M. D., Barnston.
N. JENKS, M. D.
C. W. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN MEIGS, M. D., "
BENJAMIN DAMON, M. D. Coaticook.
LEMUEL RICHMOND, M. D., Derby Line.
M. G. GLINES, M. D., Compton, C. E.
G. O. SOMERS, M. D., Magog, C. E.
J. C. RUTHERFORD, M. D., Newport, V.*

RECOUVERTES EN SUCRE.

A vendre par MM. PICAULT et FILS, DEVINS et BOLTON, H. R. GREY et tous les principaux Droguistes de Montréal.

M. J. DUVERT, agent pour St. Hyacinthe. Seuls propriétaires.

S. J. FOSS et Cie., Sherbrooke.
1er sept. 1865.

MÈRES, SAUVEZ VOS ENFANTS



VEGETALES DE DEVINS.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la

DESTRUCTION DES VERS QUI SOIT ENCORE CONNU.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement végétales, Elles sont agréables au goût, Elles n'ont rien d'offensif à la vue. Et sont les seules LOSANGES Anthelminthiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elles estampillées des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elles ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON,
CHIMISTES.
Près le Palais de Justice, MONTREAL.

4 Juillet 1865.—1a.

JOURS DE PUBLICATION :
Mardis et Vendredis.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.
Ou TROIS PIASTRES pour les retardataires.
Un mois d'avis pour discontinuer.
ETATS-UNIS :—Trois piastres.
Camille Lussier, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison H.J.Doherty, rue Cascades, coin nord de la rue St. Hyacinthe.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

Vol. 13 — St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Vendredi, 20 Octobre 1865. — No. 64

LISTE DES LETTRES NON RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE D'ACTON-VALE, DU 31 AOUT AU 30 SEPTEMBRE 1865.

Bérard Marie Veuve.	*Balard Alfred.*
Boullon Amos. 2	*Bernier H.*
Boleuc Gabriel.	*Brulé Veuve Dame.*
Bernard JBte.	*Burney Mme.*
Brunelle A.	
Coty Henry.	*Chevrette Barthélemy.*
Casavant Joseph.	*Charpentier Joseph. 2*
Champagne Edouard.	
Désilet Charles.	*Durant Maxime.*
Dusseault J. B.	*Dulmène Norbert.*
Dupuis Marie Delle.	*Donais Louis.*
Dunn Barbara Delle.	*Doré A.*
Demerse Moyse	
Grenier Sophie Dame.	*Gendron A.*
Gauthier Joseph.	*Gouroyer Basil.*
Gaudront Joseph.	*Galoher Henry.*
Henshaw Joe.	*Harnois Edmond.*
Jackson M.	
Legault Stanislas	*Lagenes Julie Delle.*
Laramée Alexandre.	*Lafrance Gédéon.*
Leureux Joseph.	*Lahberté Charles.*
Lemarche L.	
Magnant Joseph.	*Merrill H. P. C.*
McCafferty Euger.	
Pelletier Marie Delle.	*Paquin Pierre*
Philips Elaryande.	*Pilot G.*
Pinkham James.	*Robichault Joseph.*

Bureau des Douanes, de l'Accise et des Estampilles.

Québec, 27 sept. 1865.

TOUTES réquisitions pour estampilles et autre correspondance avec le Bureau des Douanes, de l'Accise et des Estampilles, doivent être adressées à Québec jusqu'au 20 d'octobre prochain, et après cette date à Ottawa.

R. S. M. BOUCHETTE,
Président.

Québec, 29 sept. 1865.

DEPARTEMENT DES FINANCES.

Branche des Douanes.

Québec, 28 sept. 1865.

La Branche du Département des Finances sera fermée pour la translation des affaires publiques, LUNDI, le 2 octobre prochain, et rouvert à Ottawa MERCREDI, le 25 du même mois.

R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.

Québec, 29 sept. 1865.

Département des Finances,

Bureau de l'Inspecteur Général,

Québec, 27 sept. 1865.

Tous rapports, comptes, Correspondance concernant le Bureau de l'Inspecteur Général, autres que des demandes pour ordres, doivent après le 6 octobre être adressées à Ottawa.

Toutes demandes pour ordres peuvent être envoyées au Département des Finances à Québec jusqu'au 20 d'octobre et après cette date à Ottawa,

WILLIAM DICKSON,
D. I. G.

Québec, 29 sept. 1865.

PROVINCE DU CANADA, }
District de St. Hyacinthe. }

Un Terme ou Session de la

COUR DU BANC DE LA REINE,

Tenant Juridiction Criminelle, pour le District de St. Hyacinthe, sera tenu au palais de Justice à ST. HYACINTHE,

Vendredi, le Premier jour de Décembre prochain,

A DIX HEURES DU MATIN.

Je donne en conséquence avis à tous ceux qui veulent agir contre les prisonniers détenus dans la Prison Commune de ce District, qu'ils soient là et alors présents pour agir ainsi contre eux en autant qu'il sera juste ; et je donne également avis à tous Juges de Paix, Coroner, Connétables et Officiers de la paix, dans et pour le district susdit, qu'ils apparaissent personnellement avec leurs rôles, indictements et autres documents, pour faire ce qui, dans leurs différentes charges doit être par eux fait.

Ls. TACHÉ.
Shérif.

Bureau du Shérif. }
St. Hyacinthe, 12 octobre 1865. }

VOLEE.

Dans la nuit du 17 au 18 du courant, une jument blonde d'environ 5 pieds et huit pouces, est disparue de l'écurie du Curé de St. Césaire. On suppose qu'elle a été volée. Les personnes qui en auraient connaissance seront généreusement récompensées si elles veulent bien en informer M. Provençal, curé de St. Césaire. La jument a cinq ans. Elle a une barre blanche sur le front et la partie inférieure des quatre jambes aussi blanche.

St. Césaire, 25 septembre, 1865.

BRANCHE DE DOUANES ET DE L'ACCISE.

Québec, 27 sept. 1865.

TOUS les comptes, rapports et correspondances ayant rapport aux Douanes, à l'Accise et aux Canaux de cette branche du Département des Finances doivent après le 9 d'octobre prochain êtres adressées à Ottawa.

R. S. M. BOUCHETTE,
Contrôleur de Douanes.

Québec. 29 sept. 1865.

BRANCHE DE L'AUDITION,

Québec, 27 sept. 1865.

Tous les rapports et la correspondance avec le Bureau de l'Audition doivent être adressées à Québec jusqu'au 20 d'octobre, et après cette date à Ottawa.

JOHN LANGTON.
Auditeur.

Québec, 29 sept. 1865.

BUREAU DU SECRETAIRE PROVINCIAL.

Québec, 2 Octobre, 1865.

LES BUREAUX DU SECRETAIRE PROVINCIAL ET DU REGISTRATEUR seront fermés à Québec le et après le VINGT Octobre et ré-ouverts à Ottawa le VINGT-CINQ du même mois.

WM. McDOUGALL,
Secrétaire Provincial.

5 Octobre 1865

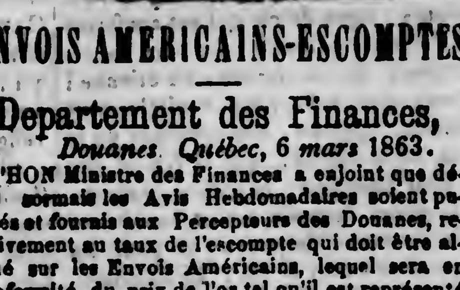
QUEBEC, 10 Octobre, 1865.

Le Bureau du DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS à Québec, sera fermé le VINGT-CINQ courant ; après cette date toute correspondance devra être adressée au Bureau du Département à OTTAWA.

Par ordre.

F. BRAUN,
Secrétaire.

11 Octobre, 1865.



ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Department des Finances,

Douanes Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada.*

R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances.

DOUANES,

Québec 13 Octobre. 1865.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 30 p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

FEUILLETON

LES CHAUFFEURS,

TROISIEME PARTIE.

(*Suite.*)

VIII. UNE SOIRÉE DE NOCE.

—Citoyen Ladrange, dit-il lentement vous ne m'avez pas encore demandé le nom du chef de ces malfaiteurs ? Or, ce chef est le scélérat le plus dangereux le plus sanguinaire de tous ; c'est son habilité qui a déjoué nos recherches jusqu'à ce jour, et il a, lui seul autant d'importance que le reste de la bande....

—C'est vrai balbutia le magistrat, j'avais oublié.... Le récit de ses horreurs m'avait troublé le cerveau. Ah ça ! le chef est donc connu ? on vous l'a nommé.

—Vous le connaissez vous même et vous savez son nom dit Vasseur en le regardant fixement.

—Moi ! dit daniel qui pâlit d'une manière visible.

—Vous, citoyen Ladrange, Ce chef de voleurs et d'assassins, ce monstre qui entre autres crimes a selon toute apparence donné le coup de mort à votre oncle du Breuil c'est un homme que vous avez soutenu et protégé en toutes circonstances que vous avez admis dans votre intimité malgré sa condition inférieure à qui vous avez enfin accordé la nuit dernière encore l'hospitalité dans cette maison....C'est un mot ce soit-disant colporteur que l'on appelle le Beau-François.

Daniel bien que depuis un moment il souçonnât la vérité fut comme anéanti par cette révélation, il poussa un gémissement, et se renversant dans son fauteuil il se couvrit le visage de ses deux mains crispées.

Cette attitude de silence était bien de nature à confirmer Vasseur dans son opinion Cependant le brave militaire après avoir laissé le temps à Daniel de recouvrer sa présence d'esprit reprit avec douceur:

—Ne me direz-vous pas du moins citoyen Ladrange que vous ignoriez à quel misérable vous aviez donné votre amitié?

—Je l'ignorais réplique Daniel en tressaillant pouvez-vous en douter.

Et il retomba dans son mutisme et son accablement.

Vasseur après une nouvelle pause se leva d'un air résolu et se dirigea vers la porte. Il allait sortir quand Daniel secoua brusquement sa torpeur.

—Où donc allez-vous ? demanda-t-il.

Le lieutenant revint sur ses pas.

—Citoyen Ladrange dit-il avec un calme effrayant avez-vous quelque chose à me dire? Je puis encore entendre les explications les excuses raisonnables qu'il vous plairait de me donner.

—Des explications des excuses ! répéta Daniel d'un ton hautain où voulez-vous en venir ? Nos rôles citoyen Vasseur seraient-ils intervertis à ce point ? Oubliez-vous que vous avez ici un supérieur mais que moi je n'en ai pas?

—C'est possible citoyen Ladrange et peut-être serai-je blâmé pour avoir agi comme je vais agir ; mais j'obéis à ma conscience et au diable le reste ! Je vous le jure, si vous ne justifiez pas vos rapports inconcevables avec le chef des brigands d'Orgères je vous arrête sur-le-champ, tout magistrat que vous êtes.

—Je voudrais bien voir cela lieutenant Vasseur ; eh bien je vous défie....

Tous les deux firent silence ; on venait d'entendre marcher dans le corridor voisin et la porte s'ouvrant tout à coup Maria de Méréville entra dans la chambre

La fiancée était vêtue avec toute l'élégence et la richesse qu'exigeait la solennité du jour. Une robe de velours échancrée sur la potrine selon la mode du temps laissait voir ses épaules et une partie de ses bras couverts de bijoux ses beaux cheveux blonds et bouclés étaient entremêlés de fleur Il était impossible de porter avec plus de grâce et de magesté que Maria cette magnifique parure.

En ce moment un pli léger de mécontetement se dessinait sur le marbre pur de son front. Cependant elle salua Vasseur avec politesse et s'adressant à Daniel elle lui dit d'un ton d'affectueux reproche :

—Eh bien! mon ami n'allez-vous pas descendre? On vous attend avec impatience et ma mère est de la plus mauvaise humeur. Voyons Daniel les affaires de votre charge ne vous laisseront elles pas un peu de répit?

—Ma charge chère Maria n'aura pas à m'occuper longtemps désormais reprit Daniel d'un ton sombre ; le lieutenant Vasseur vous dira qu'une circonstance imprévue ....

—M.Vasseur est un homme de cœur et de sens, dit Maria en adressant à l'officier un sourire plein de coquetterie, et il comprendra sans peine que vous remettiez à un autre moment votre besogne judicaire... Et vous, Daniel, poursuivit-elle avec un peu d'amertume ne prendrez-vous pas sur vous de négliger pendant quelques heures vos dossiers et vos procès-verbaux? Après avoir tant souhaité et tant hâté la cérémonie qui s'apprête, devais-je penser que vous montreriez une telle froideur, une telle indifférence?

—Maria je vous en conjure, ayez pitié de moi ! Ladrange bouleversé par l'injustice de ces reproches si vous saviez....

Alors seulement la jeune fille remarqua la pâleur et l'accablement extraordinaire de son fiancé. Elle allait l'interroger à ce sujet quand un nouvel incident vint lui faire partager à elle-même le trouble de Daniel

Vasseur examinait la toilette de Maria avec une attention qui embarassait fort la pudique enfant. Tout à coup il sa raprocha d'elle et lui dit d'un ton singulier :

—Mademoiselle, je me vois à regret dans le nécessié de vous demander....d'où vous viennent ces bijoux?

Il indiqueit le collier et les bracelets de rubis que nous connaissons déjà, et dont mademoiselle de Méréville avait jugé à propos de se parer pour la cérémonie du contrat.

—En vérité monsieur, répondit-elle avec un mélange d'étonnement et de fierté, cette question me paraît si étrange....

—Oh! ne vous offensez pas de ma curiosité reprit vasseur fort embarrassé lui-même je sais tout ce que mademoiselle de Méréville mérite d'égards et de respect ; mais il ne m'est pas permis en ce moment d'employer les ménagements ordinaires,et je vous supplie de répondre à ma question.

—Le lieutenant Vasseur doit avoir de bonnes raisons pour parler ainsi reprit Maria avec dignité, et je ne ferai pas mystère d'une chose aussi simple. Ces bijoux monsieur m'on été envoyés à l'occasion de mon prochain mariage et j'ai tout lieu de penser qu'ils proviennent d'une personne amie dont Daniel et moi nous regrettons l'absence en pareil jour.

—Pardon, mademoiselle, si j'insiste pour obtenir une réponse plus précise. Comment se nomme la personne que vous soupçonnez de vous avoir envoyé ce présent?

—Il doit vous suffire, monsieur de savoir qu'elle est digne de mon estime et de mon affection.

—Ne serait ce pas un certain colporteur que l'on appelle le Beau-François bien qu'il puisse vous être connu sous un autre nom ?

—Pour le coup, monsieur, c'est trop fort dit la jeune fille indignée ; je refuse absolument de répondre avant de connaître la cause de cette inselente inquisition....Eh quoi ! Daniel n'avez-vous rien à dire quand on m'outrage ainsi ?

—En effet Vasseur reprit Ladrange avec égarement apprenez-nous pourquoi vous vous permettez....

—Vous le voulez l'un et l'autre, s'écria l'officier poussé à bout ; eh bien ! vous m'y aurez forcé.... Je reconnais parfaitement, s'il le faut le dire, la parure en rubis que porte en ce moment mademoiselle de Méréville pour avoir été volée, il y a huit jours, dans un château des environs d'Etampes.

Deux cris perçant accueillirent cette révélation.

Maria prompte comme la pensée, arracha le collier et les bracelets par un mouvement frénétique les jeta loin d'elle et vint tomber presque muette dans les bras de Ladrange.

—Je vois maintenant où tendaient ses menaces ! dit Daniel avec désespoir en déposant la jeune fille dans un fauteuil ; le lâche ! le misérable ! ne lui suffisait-il pas de m'avoir attiré dans un piége infernal fallait-il outrager ainsi cette noble et pure enfant? .... Tenez Vasseur vous avez raison ; les apparences sont contre moi. Je dois vous paraître aussi méprisable que lui et plus hypocrite encore !

—Je crois au contraire citoyen Ladrange dit l'officier de gendarmerie d'un air de réflexion que je me suis trop pressé de soupçonner un homme d'honneur. J'entrevois que vous êtes circonvenu par un scélérat asticieux ; mais dans cette affaire de la parure en rubis, votre ennemis a dépassé le but. A qui pourrait-il faire croire que vous magistrat éminent consentirez à recevoir en présent des bijoux provenant notoirement d'un vol, que vous permetteriez à votre jeune et innocente fiancé de s'en parer publiquement le jour même de votre mariage ?

—C'est vrai Vasseur ; merci de cette pensée ! s'écria Daniel ; j'eusse donné ma vie pour épargner à ma cher Maria un semblable supplice.... Voyez ! voyez ! elle ne respire plus !

Mademoiselle de Méréville avait perdu connaissance ; mais son évanouissement fut court. Bientôt elle ouvrit les yeux et les attacha sur Daniel dont elle retenait la main violemment serrée dans les siennes.

—Mon ami dit-elle il se passe d'horibles choses.... Par pitié apprenez-moi tout cela n'est pas un mauvais rêve !

Et comme Daniel détournait la tête sans répondre, Vasseur se hâta d'intervenir :

—Mademoiselle reprit-il en adoucissant sa voix rude ce sont des choses si horribles en effet qu'il serait au-dessus de vos forces d'en supporter le récit. Souffrez donc que j'essaie avec l'aide du citoyen Ladrange de débrouiller ce vilain écheveau qui est passablement emmêlé. Pour vous permettez-moi de vous prier de retourné au salon. Oubliez ce qui vient de se passer ici ; ne réfléchissez pas à deviner... Plus tard peut-être vous saurez la vérite.

(*La suite au prochain numéro.*)

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Vendredi, 20 Octobre, 1865.

La Dette Américaine.

Le *Pays*, avec tous ses confrères en démocratie, vient d'entrer dans une grande joie. Une découverte récente qu'il a faite et qu'on s'est répetée avec une satisfaction des mieux senties en est la cause. Il y a aussi ample sujet à faire battre le cœur d'un démocrate de la joie la plus vive. Le *Pays*, après des recherches longues et conscientieuses, a fini par découvrir que ses compatriotes ne sont que des gueux comparés aux riches habitants de la république américaine. Jusqu'à ces derniers temps on a eu la bonhommie de s'appitoyer sur le sort des américains, il parait que c'est à tort et que leur prospérité est encore si grande que nous devrions rougir de notre misère auprès de leur opulence.

Nous ne savons si les lecteurs du *Pays* lui seront bien reconnaissants du trouble qu'il s'est donné pour déprécier à leurs yeux le pays qu'ils habitent. C'est une manière de servir les intérêts du peuple que nous ne comprenons pas et que nous ne saurions apprécier. Encore si le journal rouge est obligé d'avoir recours à des calculs faux, à des données inexactes pour établir l'infériorité de ses compatriotes comparés à un peuple voisin, il nous semble que c'est là montrer un peu plus de zèle qu'il ne convient pour se ravaler aux yeux de l'étranger. Pour nous une conduite aussi étrange, un manque de patriotisme aussi complet, une aberration d'esprit aussi nettement formulée, nous paraîtrait quelque chose d'inexplicable, si nous ne savions pas que l'idée dominante chez nos adversaires est l'annexion aux Etats-Unis.

Lorsque nous aurons exposé les raisonnements du *Pays* on sera étonné de voir avec quelle crédule complaisance les journaux démocrates ont donné asile à ses avancés aussi manifestement faux.

Le *Pays* s'exprime comme suit :

« Nous ne pouvons résister à la tentation d'offrir au public certains rapprochements très instructifs, que nous avons faits en étudiant les rapports municipaux pour 1864, qui viennent d'être mis devant le parlement. Nous empruntons surtout nos chiffres à l'utile résumé de ces rapports qu'a fait M. Langton, l'auditeur-général des comptes publics.

« D'après ce travail de condensation, le grand total des richesses du pays consiste :

Pour le Haut-Canada.......	$265.079,308
do Bas-Canada.......	175,421,949
Total.............	$435,501.257

« Maintenant d'après l'estimation de M. Langton, la population des deux Canadas doit être aujourd'hui de 2,881,000:—la richesse individuelle est donc de $151 et quelques centins, disons $151. Si l'on veut continuer les calculs, la population du Haut et du Bas-Canada étant respectivement comme suit :

Haut-Canada.........	1,655.000
Bas-Canada...........	1,226,000

« On arrive à trouver que la richesse par tête dans le Haut-Canada est de $160 et dans le Bas de $139 seulement.

« Après avoir établi le montant de notre richesse, voyons le revers de la médaille, et comparons le montant de notre dette nationale à celui de la richesse. Comme la nation n'est que l'individu multiplié et que tout ce qui regarde l'individu nous frappe d'avantage, voyons ce qu'est la dette de chaque individu. En prenant comme montant de la dette nationale l'effrayante somme de $76.287,575, nous devrions dire 80 millions, le premier chiffre donne par tête $26.50 »

....

« Nous allons être accusé de paradoxe, pourtant nous avancerons cette proposition : que notre dette est plus forte que celle des Etats-Unis, que celle d'un peuple qui sort d'une des guerres les plus couteuses qui aient jamais ravagé un pays.

« Voyons la preuve : il ne faut pas oublier d'abord cette vérité élémentaire qu'il en est des nations comme des individus : plus un peuple est riche, moins la dette publique lui est onéreuse, ce qui revient au même de dire qu'un individu valant $4000 et devant $100 sera de fait moins endetté que celui n'en valant que $1000, et qui devrait $50.

« Ceci établi, donnons les chiffres : la richesse publique aux Etats-Unis est de $21,574,000,000, la population aujourd'hui peut s'estimer à 34.000 000 ; ceci donne donc une richesse idividuelle de $635,00.

« Passons maintenant à la dette : en la supposant de près de trois milliards de piastres, ce qui d'ailleurs est certainement trop élevé, la dette individuelle est d'a peu près $83.00.

« En mettant en regard ces différents chiffres avec ceux que nous avons cités sur le Canada, nous trouvons que la proportion de la dette à la richesse nationale aux Etats-Unis est de 13.90 pour cent, tandis qu'en Canada elle est de 17.55 pour cent ; ce qui donne près de 4 pour cent plus qu'aux Etats-Unis.

« Plusieurs seront surpris de cette vérité, mais on ne peut la nier.»

Le *Pays* des premiers nous parait surpris de la prétendue vérité qu'il met au jour. Mais il fait preuve de sa légèreté habituelle en jetant un défi à ceux qui n'ont pas comme lui une aussi pauvre idée de leur pays.

Sans doute que nous oserons nier la *vérité* de ses avancés et de plus nous lui prouverons que, même en prenant les chiffres qui servent de bâse à son raisonnement tels qu'il nous les donne, il se trompe dans son calcul. En supposant la dette des Etats Unis de $3,000 000,000 et leur population de 34,000,000 " la dette individuelle se trouve être de $88 et non de $83 comme il veut bien l'avancer. Pourquoi donc, dirons-nous au *Pays*, prendre la peine de mentir, pour déprécier vos compatriotes.

D'après le recensement de 1860, la richesse publique des Etats-Unis, comprenant non seulement l'évaluation de la propriété foncière, mais aussi de tout ce qui est cotisable, comme les chemins de fer, les vaisseaux, les fabriques, voire même les esclaves [évalués à plus de deux milliards] la richesse totale était de $16,159,000,000.

Depuis 1861, une guerre désastreuse est venue non seulement paralyser les progrès des Etats-Unis, mais aussi porter le ravage partout et couvrir de ruines la florissante république. Malgré toute notre bonne volonté nous ne pouvons donc concevoir que la richesse publique se soit accrue de plus de $5,000,000,000 durant cette époque. Les riches plantations du Sud ravagées, les villes réduites en cendres nous porteraient plutôt à croire que la richesse publique a diminué.

Ce n'est pas tout, suivant M. Thaddeus Stevens, membre éminent de la chambre des représentants, on peut porter à *trois* ou *quatre* billions la dette fédérale ; mais il faut bien remarquer que chaque Etat a la sienne, comme chaque municipalité.

Si l'on veut bien jeter un coup d'œil sur les chiffres suivants qui nous sont fournis par un confrère de Montréal, en verra que les dettes de l'Etat sont des *items* qui méritent bien d'entrer en l gne de compte.

L'Etat de New-York, à lui seul, doit $51,634,539.86, dont plus de la moitié est le résultat de la guerre ; l'intérêt sur cette dette est de 7 par cent. Outre cela, le comté de New-York est obligé de faire face a une autre dette de $4,271,400, et la ville de New-York doit $27,491,642, dont la plus grande partie est fondée à 5 et 6 pour cent.

Et tous les Etats sont ainsi chargés d'une dette particulière, outre la part de la dette fédérale dont ils sont chargés également. Ainsi la Californie, pour son propre compte, devait le 1er janvier 1864, $5,360,640.71 ; le Texas, $112,092 ; l'Orégon, seulement pour les frais de la guerre, $1,026,600 ; le New-Jersey, au 30 novembre 1863, $29,845.04 ; dans l'Ohio, cette dette est de $5.54 par tête.

Et ces dettes énormes ont été contractées pour les dépenses de la guerre et non pas pour des améliorations publiques comme la nôtre. Elles sont une véritable charge pour les citoyens parce qu'elles ne se trouvent aujourd'hui représentées par aucune valeur, comme peut l'être la nôtre. Nous nous sommes endettés, c'est vrai ; mais à la manière du cultivateur intelligent qui emprunterait pour améliorer sa ferme ou préparer pour la culture une terre jusque là improductive.

Nous nous sommes endettés ; mais pour ouvrir des chemins dans les cantons, et par là améliorer la position des colons, donner de la valeur aux terres de la couronne, et encore pour soutenir nos maisons d'éducation, alimenter nos hopitaux, construire des chemins de fer, des canaux par où s'écoulent les grains que nos cultivateurs vendent pour l'étranger. Qu'on cherche aux Etats-Unis ce qui reste des sommes énormes dépensées depuis cinq années. On trouvera des ruines, des déserts, des solitudes qui nous répondront, un budjet annuel de $470,000,000 que les taxes les plus lourdes ne saurait couvrir qu'à demi.

Le *Pays* a été a peuprés aussi exact en parlant de la richesse du Canada qu'il l'a été en parlant de celle des Etats-Unis, et ses erreurs nous sont à peu près aussi désavantageuses qu'elles étaient à l'avantage des américains.

Il bâse son estimation de la richesse du pays sur les rapports municipaux de 1864 ; mais il devrait savoir que plusieurs sortes de propriétés ne sont pas portées dans les rôles d'évaluation. Nous pourrions mentionner les maisons d'éducation, de charité, les chemins de fer, y compris les ponts sur les rivières, la propriété mobilière. Ensuite il est certain que dans la plupart des municipalités ces terres ne sont estimées qu'a peu près au tiers de leur valeur réelle ; ainsi les chiffres fournis par le *Pays* sont donc bien loin de représenter la valeur réelle de la richesse publique.

En résumant les remarques que nous venons de faire l'on verra que le *Pays* a erré :

1o. En nous disant qu'une dette de trois milliards de piastres partagé entre trente quatre millions d'hommes ne donne que $83 de dette à chacun d'eux.

2o. En fixant à $21,574,000 la richesse publique des Etats-Unis ;

3o. En estimant à trois milliards, *au plus*, la dette réelle des Etats-Unis ;

4o. En déterminant la richesse publique du Canada d'après les rapports municipaux.

Eh bien ! tout boiteux qu'il soit, l'article du *Pays* a été reproduit par les journaux démocrates. Cela nous démontre que c'est un besoin pour eux de dénigrer ce qui les entoure. C'est là un des instinct de la démocratie de vouloir toujours ravaler, pour pouvoir ensuite renverser et détruire plus facilement. La gloire attachée au nom de quelques uns de ses compatriotes, leur prospérité, leur bien-être, tout l'offusque. On serait tenté de la prendre pour le mal incarné, tant il y a de basse jalousie, de sentiments malhonnêtes, de noire envie chez elle. Mentir pour déprécier son pays, ravaler ses compatriotes, au profit d'un peuple qui les méprise déjà, bien qu'à tort, c'est là quelque chose de si révoltant que nous sommes même étonné de voir le *Pays*, se charger de cette sale besogne.

L'ORDRE et le PAYS.

L'*Ordre* est accouru prêter main-forte au *Pays*, en se prononçant pour l'abolition de la peine capitale. Partant de principes aussi faux que son digne ami, il en vient naturellement à des conclusions aussi absurdes. Beaucoup de bruit, beaucoup de tapage, des mots sonores, des phrases vides de sens, voilà ce qui caractérise d'un bout à l'autre l'écrit de notre pauvre confrère. Il emploie des arguments si estropiés, si dénués de logique, qu'une refutation serait déplacée. Si nous pouvions croire que les démocrates sont sincères, quand ils débitent de semblables baliverves pour soutenir une cause essentiellement mauvaise, et jugée telle par les hommes les plus distingués ; si nous étions persuadés qu'ils agissent avec conviction en publiant de semblables pauvretés dans leurs colonnes, nous consentirions à les combattre ; et pour cela, nous n'aurions qu'à leur mettre sous les yeux ce qu'ont dit des écrivains éminents, pour terrasser ceux qui, à une époque très reculée, ont essayé les premiers à faire triompher la théorie de l'abolition de la peine de mort. Mais comme on s'aperçoit aisément, à examiner leur ton, leur manière de discuter, qu'ils sont eux-mêmes convaincus que la peine capitale est nécessaire au maintien de la paix, de la sécurité publique ; qu'ils sont bien certains que leurs criailleries n'auront point d'échos parmi la classe bien élevée de la société, à quoi servirait de leur répondre ? Et pourquoi chercherions-nous à inculquer dans l'esprit de nos lecteurs une vérité qu'ils connaissent d'avance ?

Ces braves adeptes du libéralisme proclament à haute voix qu'il est injuste et inhumain d'ôter la vie au meurtrier, et, comme le laisse entendre le *Pays* d'ailleurs, ils ont la certitude de ne pas être écoutés par aucun législateur sage et raisonnable. Pourtant il est permis de leur supposer assez de jugement pour ne pas agir sans avoir une intention arrêtée : quel est donc leur but ? La question est un peu difficile : pour y répondre, il faudrait entrer dans certaines considérations touchant la perversité et le mauvais esprit qui animent ces faux défenseurs de la morale publique, ce que nous n'entreprendrons pas pour le présent. Qu'il nous suffise de dire, encore une fois, que le rougisme se trompe s'il croit triompher en prenant fait et cause pour la canaille et les scelerats.

Si nous ne connaissions pas le calibre des rédacteurs actuels de l'*Ordre*, nous ne pourrions guère nous expliquer que ce journal, dont les propriétaires jouissent de la plus haute respectabilité, descende jusqu'à faire cause commune avec une feuille bonnie, anti-religieuse ; descende jusqu'à se faire l'ardent suppot de l'erreur en compagnie de l'organe de l'Institut Canadien, car il ne faut pas s'y tromper, l'*Ordre* a gravement compromis le titre de catholique, dont il semble vouloir se parer, en préconisant l'abolition de la peine de mort, et en répétant les faux arguments du *Pays*. Que l'on emploie le mensonge, le sophisme, les moyens les plus bas, pour défendre une cause ridicule, cela s'explique ; mais que l'on vienne, couvert du manteau de la religion, débiter en son nom des doctrines anti-catholiques, contraires à l'ordre social, voilà le comble de l'iniquité, le comble de l'hypocrisie.

En prétendant, messieurs les rédacteurs de l'*Ordre*, que la peine de mort est opposée au droit, à la morale, vous jetez l'insulte à la face du souverain Pontife, qui la laisse subsister dans ses Etats ; vous jetez l'insulte à la face de l'Eglise Catholique, qui l'a tolérée pendant dix-huit siècles, vous jetez l'insulte à la face de Jésus-Christ, qui l'a autorisée par ses paroles. Croyez-vous être meilleurs juges de ce qui est conforme ou non à l'équité naturelle que tous les savants docteurs de la société chrétienne ? Pensez-vous que si la peine capitale avait été illégitime, opposée aux principes de la civilisation, de la liberté, que le Christ, qui est venu pour enseigner la justice, pour éclairer le genre humain, aurait donné aux princes de la terre le pouvoir de punir les criminels en leur otant la vie ? Et supposons qu'il n'ait rien enseigné à ce sujet, croyez-vous que l'Eglise, seule dépositaire de la vérité ici-bas, aurait souffert qu'on commit l'injustice sans protester énergiquement ! Croyez-vous que les savants législateurs, les profonds théologiens, les grands saints auraient négligé de s'élever contre la peine de mort, qui se pratiquait de leur temps, et aurait réservé pour une époque d'erreur et de ténèbres comme la nôtre, pour des écrivailleurs de votre poids et de votre espèce, le soin de proclamer une vérité qu'ils auraient connue ! Réfléchissez un peu, et peut-être vous apercevrez-vous que vous étiez loin de la vérité, en vous proclamant *armé du bouclier de la foi catholique* pour combattre la peine de mort.

Chose assez singulière, toutes les fois que les rouges en trouvent l'occasion, ils nous disent que la religion est trop sacrée pour s'en servir comme moyen contre un adversaire, ils nous traitent d'hypocrites, si nous combattons leurs doctrines perverses avec les principes de l'enseignement religieux, et eux, veulent-ils faire adopter un système, prévaloir une idée, ils commencent par essayer de nous faire croire qu'ils sont appuyés sur le droit divin, sur la foi catholique, sur la morale, la religion, etc., etc. : nous en avons une preuve récente et bien évidente dans la conduite du *Pays* et de l'*Ordre* combattant la peine capitale.

Il n'y a pas de termes assez forts pour stigmatiser convenablement un procédé aussi satanique, une tactique, qui dénote l'hypocrisie la plus raffinée, l'absence la plus complète des moindres sentiments d'honneur et de probité. Jugez vous-mêmes, lecteurs, de ce que peuvent faire pour le bien public des hommes qui ont ainsi tourné le dos aux principes de l'honnêteté. Jugez de la valeur d'un parti, qui, après avoir vomi les injures, le mensonge, la calomnie contre nos croyances les plus chères, vient aujourd'hui au nom même de ces choses qu'il tâchait naguère encore de salir et de ravaler, nous proposer effrontément de devenir ses complices dans l'œuvre anti-social qu'il poursuit.

Si nous nous abstenons de discuter la peine de mort avec ces gens-là ce n'est pas que les moyens nous manquent mais c'est que nous considérons qu'il serait parfaitement inutile de vouloir faire entendre la raison à des esprits obscurcis par les passions, devenus fanatiques à force de rester volontairement dans l'erreur. On a beau leur prouver qu'ils ont tort, ils trouvent toujours moyen de revenir à la charge, de répéter sous de nouvelles formes les mêmes sottises, et à force de détours, d'hypocrisie, ils finissent toujours par faire quelques dupes. Ce que l'on a de mieux à faire c'est de les dénoncer de suite, de mettre à nu la corruption de leurs idées, de leurs tendances funestes.

Qu'on n'aille pas croire toutefois que c'est seulement parce que les Démocrates veulent abolir la peine capitale que nous les blâmons bien que cette seule prétention de leur part soit condamnable, s'ils s'étaient abstenus de s'apppuyer sur la doctrine catholique, s'ils s'étaient abstenus d'enseigner les erreurs les plus grossières, nous n'aurions fait aucune remarque, mais ils poussent la méchanceté si loin, ils prennent des voies si méprisables que nous manquerions à notre devoir en ne les citant pas au tribunal de l'opinion publique. Ce n'est pas d'ailleurs pour la première fois qu'ils méritent d'être censurés pour leurs opinions dangereuses, et nous espérons revenir encore, dans la suite, sur ce sujet d'une manière particulière.

UNION CATHOLIQUE de St. Hyacinthe.

Plus de quarante membres de cette société se pressaient, dimanche dernier, dans la salle ordinaire des séances, à l'Evêché, et souhaitaient une cordiale bienvenue à leur Directeur, le Révérend Messire TÉTREAU. A voir la joie dont toutes les figures étaient empreintes, on sentait que le cœur était en harmonie avec la circonstance ; c'était le tableau d'une famille recevant, avec bonheur, un père, un ami et lui souhaitant la bienvenue.

L'adresse fut présentée par Monsieur Gladu qui exprima, en quelques mots, la joie de tous les membres de l'UNION CATHOLIQUE ; leurs sentiments de gratitude pour le Séminaire qui avait daigné accepter la direction de la société et pour le Révérend Messire TÉTREAU qui avait bien voulu répondre favorablement à l'appel que les jeunes gens de St. Hyacinthe avaient cru devoir faire à son zéle de prêtre et à son dévouement de citoyen. Pour lui, ancien élève du Collége de St. Hyacinthe, il voyait avec bonheur un membre de cette institution, où se passèrent ses premières et ses plus belles années, se charger de la direction d'une société à laquelle il se faisait gloire d'appartenir : la présence, au sein de l'UNION CATHOLIQUE, d'un ancien professeur, lui rappellera agréablement de ces souvenirs d'enfance qui ne s'effacent jamais et dont on entend, avec de si douces jouissances, l'écho se repercuter dans le cœur. Il se sentait heureux de se retrouver, comme citoyen, sous la conduite d'un homme qui avait autrefois dirigé son enfance.

Monsieur Mercier, en parlant sur cette adresse, sut trouver dans la circonstance l'inspiration de ces paroles qui viennent du cœur et qui vont au cœur. « Je suis heureux, dit-il, heureux en mon propre nom et heureux au nom de l'UNION CATHOLIQUE, de saluer l'arrivée au milieu de nous du Révérend Messire TÉTREAU, dont les précieuses qualités, le caractère distingué, l'intelligence supérieure et la délicatesse ont fait de moi un ami et un admirateur. Je puis dire, et je le dis avec une conviction bien sincère, que tous les membres de l'UNION CATHOLIQUE trouveront un pére et un ami dévoué dans la personne de leur Directeur à qui ils pourront s'ouvrir franchement et demander les consolations si douces dont la religion a le secret.»

«Monsieur le Directeur de *L'Union Catholique* voudra bien comprendre combien nous sommes sensibles à l'honneur qu'on nous fait en ce moment en nous donnant, pour nous diriger, un des membres les plus importants du Séminaire ; combien nous serons heureux de voir désormais au milieu de nous un prêtre, cet ami du jeune homme, à qui nous pourrons nous confier dans les vicissitudes et les difficultés de la vie ; qui nous encouragera de ses paroles bienveillantes et qui nous aidera à marcher sûrement dans la voie si belle dans laquelle nous pousse notre constitution. Notre Société, Monsieur le Directeur, a pour devise ces mots qui inspirent les grandes âmes : *Deo et Patria, Dieu et la Patrie* ; jusqu'à ce jour nous n'avons pu que faire de bien faibles efforts pour nous préparer à servir la grande cause de la patrie ; mais désormais nous la servirons mieux, et nous pourrons donner à celle de Dieu, à celle de la foi, dans notre société, sous la direction du prêtre, le rang et le dévouement qu'une semblable cause mérite.»

Voici cette adresse :

Que les membres de l'*Union Catholique* de St. Hyacinthe ont appris avec une satisfaction bien sentie et avec un véritable bonheur que le Séminaire de cette ville avait daigné accepter la direction de leur société et qu'il l'a confiée au Rev. Messire Tétreau ;

Qu'ils considèrent cette acceptation de la part du Séminaire et du Revd. Messire Tétreau comme une expression flatteuse de la sympathie et de l'intérêt que ce corps distingué porte à leur jeune institution ; sympathie et intérêt qui honorent l'*Union Catholique*, en même temps qu'ils témoignent en faveur du dévouement et du zèle généreux et patriotique des Messieurs du Séminaire et sont une garantie de succès pour cette association de jeune gens qui vient de naître ;

Qu'ils sont heureux en même temps de souhaiter respectueusement une cordiale bienvenue à leur digne directeur, le Revd. Messire Tétreau entre les mains duquel ils remettent avec assurance l'avenir et les destinées de leur société ;

Qu'ils sont confiants qu'inspirée du zèle intelligent de son directeur et guidée par son habileté et son tact reconnu, l'*Union Catholique* de St. Hyacinthe va désormais marcher sûrement dans la voie dans laquelle ses fondateurs désirent la voir marcher ; qu'elle va grandir et prospérer rapidement et que bientôt elle obtiendra une place éminente parmi les institutions catholiques de ce pays ;

Que tous les membres de l'*Union Catholique* et particulièrement les anciens élèves du collége de St. Hyacinthe voient avec bonheur que les rapports quotidiens qui vont s'établir entre eux et le collége, par l'intermédiaire de leur directeur et de leur société, seront de nature à les rattacher davantage à une institution pour laquelle ils professent la plus grande estime et la plus sincère admiration.

Que copie de la présente résolution soit présentée à Monsieur le Supérieur du Séminaire de cette ville par Honoré Mercier, Ecr., Président de l'*Union Catholique*.

Le Révérend Messire TÉTREAU répondit à cette adresse, avec une voix émue et une éloquence charmante. Il fit part à la société de la lutte qui s'était engagée en lui-même quand elle lui fit la demande de devenir son Directeur ; une voix lui disait de ne pas accepter dans la crainte de faiblir à la tâche ardue qu'on voulait lui imposer ; une autre lui conseillait d'accepter ; celle-là, c'était celle du cœur, et c'est elle qui fut écoutée.

« Comment aurais-je pu, en effet, dit-il, refuser de tendre la main à de jeunes catholiques, à de jeunes compatriotes, à de jeunes concitoyens qui me demandaient de concourir avec eux dans l'établissement d'une œuvre comme celle de l'Union Catholique, comment refuser de me mêler à un mouvement aussi généreux que celui dont votre belle société est le centre ? Comment un prêtre aurait-il pu refuser de prendre une place dans les rangs de la jeunesse catholique de son pays, pour aider cette jeunesse à travailler pour la bonne cause, pour relever ses forces défaillantes et augmenter, avec elle, la propagation des saines idées et des grands principes qui sont la base de notre édifice national ?

«Non, Messieurs, refuser, c'était impossible ; c'eut été reculer en face d'un devoir et le prêtre ne recule jamais quand il est placé en face d'une belle œuvre. Nous marcherons désormais ensemble ; nous nous placerons à l'ombre d'un même drapeau, du drapeau qui protège et abrite cette foi catholique, cette belle foi de nos pères, cette sainte inspiration des grandes choses, cette source sublime de tout ce qui est beau, de toutes les nobles aspirations, comme il est dit dans le remarquable préambule que vous avez placé en tête de votre constitution ; et à l'ombre de ce drapeau sacré, nous serons sincèrement catholiques, mais catholiques de cœur autant que de nom, catholiques comme un Ozanam, un Montalembert, un Chs. Normand ; catholiques enfin comme ces immortels guerriers qui tombèrent à Castelfidardo, victimes de l'héroïsme catholique et de leur attachement au trône de St. Pierre.»

Inutile de dire comment ces paroles furent accueillies ; l'enthousiasme était à son comble ; le succès était complet ; Monsieur le Directeur avait gagné tous les cœurs.

Il restait un autre tribut de reconnaissance à payer ; et celui-là s'adressait au Révérend Messire de LaCroix, curé de cette ville qui a tant fait pour l'*Union Catholique* depuis son existence et que l'on peut, à juste titre, appeler le fondateur de cette belle institution, à St. Hyacinthe.

M. F. Gagnon, jeune étudiant en droit secondé par M. Larivière, proposa la motion suivante qui fut chaleureusement accueillie :

Que les membres de l'*Union Catholique* de St. Hyacinthe désirent exprimer au Revd. Messire de Lacroix, curé de cette ville, toute leur gratitude pour les services qu'il a bien voulu rendre à cette société dans ses premiers jours et la large part qu'il a daigné prendre à sa fondation ; en lui exprimant, en même temps, l'espérance qu'il voudra bien continuer de favoriser cette association de son appui et de son généreux concours.

L'assemblée procéda alors à l'élection d'un vice-président aux lieu et place de M. Bernier, resignataire et d'un conseiller aux lieu et place de M. Korock, aussi résignataire et le résultat fut ; M. O. Marin, comme vice-président, M. F. Laperle, assistant secrétaire et M. Doherty comme conseiller.

En suivant les mouvements progressifs de cette jeune société on est forcé de reconnaître qu'elle possède tous les éléments qui caractérisent les grandes œuvres et qui distinguent les institutions toujours si belles du catholicisme.

M. CARTIER A OTTAWA.

Lundi soir, les membres de l'Institut-Canadien Français d'Ottawa ont présenté une adresse à l'Hon. Procureur-Général du Bas-Canada, dans la salle de leur association. Un corps de musique était présent et a joué plusieurs airs nationaux pendant la soirée.

L'assistance était nombreuse. On remarquait sur la plate-forme le Major Bernard, R.S.M. Bouchette, Ecr., Joseph Aumond, Ecr., le Maire, M. Dickinson et le Dr. Beaubien.

Les dames suivantes accompagnaient M. Cartier : Mme. Audy, Delle Cuvilier, Delle Symes, Delle Taschereau, Delle Delisle et les Delles Cartier.

Mardi soir, un banquet lui fut donné au Russell House.

Etaient présents : Mgr. l'évêque Guigues, le révd. Lauder, M. Powell, M. P. P., M. R. Bell, M. P. P., M. A. Wright, M. P. P., le juge Armstrong, le shérif Fraser, le Lt.-Col. Bernard, les membres de la corporation et tous les principaux marchands de la cité. Le maire d'Ottawa présidait à la table. On but forces santés, on fit plusieurs discours, on applaudit beaucoup, puis le tout se termina par une procession aux flambeaux organisée par les pompiers.

Le Gouverneur Hincks.

L'ex-premier-ministre du Canada, aujourd'hui Lieutenant-Gouverneur de la Guiane anglaise, vient de faire un acte d'autorité qui ne peut manquer de lui susciter certaines difficultés assez graves.

Il a démis de sa charge le juge en chef de Demarara, l'hon. M. Beaumont, et ce monsieur conteste devant la Cour la validité de sa démission.

On s'attend à ce que le gouvernement anglais intervienne dans l'affaire.

Confédération.

Le *News* de St. Jean, N.-B., dit :

Le gouvernement anglais aussi bien que toutes les parties intéressées dans la confédération doivent connaitre que tandis que la majorité contre le projet n'était que de 400 votes, 297 votes de cette majorité ont été trouvés illégaux et fabriqués par le *Freeman*, dans une seule paroisse !!! La Cour de revision a déclaré ces votes frauduleux ! Le temps nous dira combien plus peuvent être découverts ?

UNE LARME SUR SA TOMBE.

Nous avons dans notre voisinage un confrère dont la chétive existence a été remplie de déboires, de soucis et de misères. Dès ses premiers pas dans la vie, la main impitoyable de la justice faillit l'étrangler dans ses rudes étreintes. Encore aujourd'hui, souvent la disette s'assied avec lui au coin du foyer, trône à sa table.

Depuis quelques jours des fantômes, des spectres troublent son imagination. Sa vue commence à s'obscurcir ; les objets se confondent à ses regards ; sa mort sera prochaine....

Beaucoup de jeûnes forcés, un peu trop de bile contre la prospérité d'autrui, nous enlèvent notre voisin.

Comme les mille abonnés que nous avons *de plus* que lui sont pour quelque chose dans cette *perte* prématurée on leur demande un *De profundis* à son intention aussitôt qu'ils apprendront son trépas.

Assemblée publique à St. Pie.

Nous donnons insertion avec beaucoup de plaisir aux résolutions qui suivent. La construction d'un bateau qui voyagerait sur la rivière Yamaska, depuis cette ville à aller jusqu'à St. Pie, serait trop avantageuse à notre ville pour que nos concitoyens ne prêtent pas leur concours à notre intelligent compatriote, M. Daudelin, qui veut bien se charger de cette entreprise. Nous l'encourageons de toutes nos forces à poursuivre son œuvre et nous souhaitons que le succès le plus complet couronne ses efforts.

A une assemblée des principaux habitants et tenanciers de la paroisse de St. Pie, tenue en la salle publique du presbytère, à l'issue de l'office divin du matin ce jour. A laquelle assemblée Barthelemy Girard, Ecr., J. P., a été nommé président et Mathias Dominique Meunier-Lapierre, Ecr., N. P., secrétaire.

Sur proposition de Narcisse Blais, Ecr., secondée par Joseph Thèberge, Ecr., il a été décidé à l'unanimité :

Qu'il convenait de prendre les moyens possibles d'encourager M. Didace Daudelin, de ce village, à pouvoir construire au plutôt un steamboat qui devra naviguer sur la rivière Yamaska, à partir de la cité de St. Hyacinthe, jusqu'à St. Pie et St. Césaire, en arrêtant, chemin faisant, au pont Daigle, en la paroisse de St. Damase, pour faciliter le transport de nos produits d'une manière régulière, en toute saison de l'année, convenable pour la navigation.

Sur proposition de M. Simon Vasseur, secondé par M. Godfroy Gendreau :

Que pour bien faire il convenait de donner publiquement nos opinions et approbation, afin de fournir a M. Daudelin, les moyens de pouvoir se présenter dans les paroisses environnantes, comme possédant la confiance public et y solliciter des souscriptions des principaux habitants et tenanciers des paroisses qui nous avoisinent et d'appointer un trésorier entre les mains duquel tout versement et souscription devront être déposés.

Sur motion de Messire Crevier, curé de St. Pie, secondé par M. D. Désautels :

Que dans le but d'activer cette noble entreprise il convenait de faire publier sans rétard, par la voie des journaux, copie de nos présentes résolutions.

B. GIRARD, président.
M. D. MEUNIER-LAPIERRE, sec.

St. Pie, 15 octobre, 1865.

L'ARCHEVÊQUE D'HALIFAX.—Monseigneur Conolly, l'archevêque d'Halifax, le même qui publia un si éloquent plaidoyer en faveur de la confédération, a été en visite à Montréal depuis vendredi. Il est parti, lundi soir, pour New-York.

Cour du Banc de la Reine.

(*Rapporté pour le Courrier.*)

L'HON. L. T. DRUMMOND, PRÉSIDENT

Sherbrooke, jeudi, 5 oct. 1865.

La cour s'ouvre à 10½.

Le jury dans l'affaire de W. Hughes, accusé de vol, ne pouvant s'entendre, est déchargé.

B. Levitt retire son premier plaidoyer et plaide coupable.

On reprend le procès de L. et G. Brown. L'avocat de la Couronne repasse les témoignages entendus et les comente longuement. Le Juge s'adresse aux jurés, puis ils se retirent pour quelques minutes et retournent en cour avec un verdict de coupable.

La femme de John Cook, de Melbourne, subit son procès pour vol et est trouvée coupable.

On procède alors avec l'affaire de John Dunning, accusé d'avoir volé un chèque pour le bagage de la Compagnie du Grand Tronc de la valeur de 5 centins.

Le fait n'étant pas prouvé que Dunning avait eu l'intention de voler, puisqu'il l'avait offert à plusieurs personnes qu'il croyait des officiers de la Compagnie, le prisonnier fut déchargé.

Le procès de W. Hughes est commencé. Il est accusé d'avoir volé des marchandises le 15 juin, 1864, au magasin de J. E. Côté, Ecr., de Weedon.

A 11 du soir la cour s'ajourne.

Vendredi, 6 octobre.

Après quelques autres procédés les jurés dans l'affaire de Hughes sont appelés. Après la charge de Son Honneur, les jurés se retirent dans leur chambre et rapportent au bout de quelque temps un verdict de coupable contre le prisonnier.

A onze heures et quart, Joshua Hill Carlos Hill, Charles Smith et Jesse Bennett, sont placés à la barre accusés d'avoir tué Lévi Peavy, du canton de Stanstead, en septembre dernier. Tous les prisonniers sont des jeunes hommes.

Joshua Hill, qui est le plus impliqué dans l'affaire est le plus âgé. Il peut avoir 30 ans.

Il parait qu'à la suite d'une dispute entre Peavy quelques uns de ses amis et les prisonniers, les deux partis se rencontrèrent sur le chemin entre neuf et dix heures du soir. On se servit de couteaux durant la bataille et les prisonniers ne laissèrent Peavy qu'après qu'ils lui eurent ouvert le corps. On le retrouva ayant les entrailles sortis du corps.

Plusieurs témoins sont entendus. Après la charge du Juge, les jurés rendent un verdict de *manslaugter* contre Joshua Hill et acquittent les autres prisonniers.

Le coupable fut condamné à quatre annés de prison au Pénitencier Provincial.

La Cour, après quelques autres affaires peu intéressantes, s'est ajournée au prochain terme.

Le Héros de Castelfidardo.

Nous avons déjà parlé de l'article du comte de Montalembert sur le général Lamoricière. Après avoir parlé de sa jeunesse, de sa campagne d'Afrique et de son existence agitée sous la république, terminée par une disgrâce éclatante lors du coup d'état, le noble historien du noble général continue ainsi :

« En un jour, ou plutôt en une nuit, tout ce présent et tout cet avenir s'écroulèrent. A quarante cinq ans, Lamoricière, tombant de la plus belle position qu'un soldat français pût occuper sans qu'on eût à lui reprocher l'ombre d'un crime ou d'une faute, se vit fermer pour toujours l'accès des deux carrières où il avait conquis une si glorieuse illustration, où il marchait l'égal ou le supérieur de tous. Sa vie militaire et sa vie publique étaient closes. Le plus brillant de nos soldats succombait à une révolution militaire. L'homme d'Etat et de tribune, si épris des sympathies populaires, était emporté par un mouvement que venait sanctionner une incontestable popularité. Il fut brisé quand la loi fut brisée avec l'assentiment du peuple ; brisé pour être resté fidel à une opinion qui avait pour elle le droit constitutionnel et l'inviolabilité du serment ; brisé bien moins encore par les impitoyables exigences de la victoire que par l'oubli et l'abandon de la France ; brisé pour n'avoir pas compris que cette France avait tout à coup changé d'allures et de tendances, et ne croyait plus à rien de ce qu'elle avait prétendu croire ou vouloir depuis 1814. Il lui fut donc imposé, à son tour, de subir ces prodiges d'inconstance et d'ingratitude où se complaît le public contemporain à l'égard des princes, quand ils sont libéraux, et des hommes supérieurs, quand ils sont honnêtes.

« Aucune amertume ne lui fut épargnée ; je parle des amertumes de cœur et d'esprit, les plus poignantes et les plus incurables de toutes. Et je parle non seulement pour lui, mais pour ses vaillants et infortunés compagnons de gloire et d'exil. Dans les premiers temps de cet exil il ne rencontra, en dehors de la famille de sa femme, que de trop rares sympathies, dans cette Belgique où les catholiques surtout étaient presque tous sous le prestige du vainqueur. A un âge où l'on a la conscience de la plénitude de ses forces et de ses moyens, où l'emploi de ces dons de Dieu est le premier des besoins, il se voyait condamné à se deshabituer, non seulement de l'exercice du pouvoir et du maniement des grandes affaires, mais de toute vie publique, de toute vie active. Il avait beau se répéter la devise de son généreux émule et ami Changarnier : *Bonheur passe, honneur reste*. Il avait beau dire et écrire, comme le comte de Maistre après Tilsit : *L'Europe est à Bonaparte, mais mon cœur est à moi*. Il lui fallut connaitre et savourer longuement les langueurs mortelles du calme plat après les salutaires et vivifiantes excitations de l'orage ; puis s'enfoncer dans cette oisiveté forcée, mère des désespoirs, dont parlait Fouquet à Pignerol. Il lui fallut apprendre à subir ces déchirements de l'impuissance, cet amortissement du dépit, cette stérilité de la promenade et des livres pour un homme de son état, cet ennui d'une vie désoccupée, dont la seule pensée faisait frémir Saint Simon et l'enchainait dans les antichambres de Louis XIV.

« Mais voici une épreuve plus cruelle, plus amère mille fois, dont ni Fouquet ni Saint-Simon ne pouvaient se faire une idée.

« La France va faire la guerre, la grande guerre, et ces vaillants, ces grands chefs de guerre n'y seront pas ! C'est d'Afrique que l'on tire les bataillons qu'ils ont formés, commandés, tant de fois conduits à la victoire et qui marcheront sous d'autres chefs à de nouveaux triomphes ! Eux si longtemps les premiers et les seuls ; eux, sur qui les regards de la France et de l'Europe étaient accoutumés à se fixer ; eux, tout frémissants encore d'ardeur, de vigueur, de patriotisme, les voilà, sans avoir jamais failli à la patrie, à l'honneur, à la justice, les voilà condamnés à l'inaction, à l'oubli au néant ! Des renommés subalternes montent et s'emparent du premier rang dans l'attention du monde. Qui peut dire, qui peut concevoir les angoisses, les tourments de ces hommes si illustres, si intrépides, et qu'on ne l'oublie point, si innocents, si irréprochables devant le pays et devant l'armée ?

« On nous dit aujourd'hui qu'un mot, un seul mot eût suffit pour obtenir leur rappel en France, des commandements en Crimée, le bâton de maréchal, et tout ce surcroit de splendeur et de prospérité que mène à sa suite la victoire. On n'en sait rien. Toujours est-il que ce mot, eût-il été écouté ou non, ne fut pas dit : et puisqu'il ne le fut pas, sans doute, il ne devait pas l'être.

« Mais quoi était ce donc ce bâton de maréchal, si cruellement dérobé à ceux qui l'avaient si bien gagné ; étaient-ce les grades et les décorations, les dorures et les traitements, vulgaire pâture des âmes vulgaires ; était ce là ce qui attirait, ce qui enflammait ces âmes héroïques ? Non, mille fois non ; c'était le péril ; c'était le dévouement ; c'était l'élan d'action, le service de la France, l'amour du pays, l'amour du noble drapeau qu'ils avaient porté si haut pendant vingt ans ; la glorieuse confraternité des armes avec tous les bons soldats, tant de braves officiers, issus pour ainsi dire de leurs flancs ; c'était la soif inextinguible et mille fois légitime d'ajouter de nouveaux lauriers à leurs lauriers d'autrefois ; en un mot, c'était l'honneur. Et précisément c'était l'honneur qui les condamnait à l'inaction, au silence, à la mort, la vraie mort et la seule qu'ils eussent jamais redoutée ! — Jamais Calderon, le grand poëte espagnol, dans ces drames fameux qui roulent toujours sur les exigences impérieuses, les raffinements impitoyables, les délicatesses torturantes de l'honneur, n'avait imaginé une situation plus saisissante, une épreuve plus poignante, un défilé plus étroit, un joug plus écrasant. L'épreuve fut subie, le défilé fut franchi, le joug fut porté jusqu'au bout. Nous ne pouvons pas tout dire : et ce que nous disons n'est rien auprès de la souffrance que nous avons vue, sentie, connue et partagée.

« Un jour viendra peut être où ces angoisses seront comprises, et payées de l'admiration qui leur est due. Un jour.... Mais qui sait ? il faudrait pour cela croire à la justice de l'histoire : et qui sait s'il y aura encore une histoire digne de ce nom ? On peut en douter, quand on songe à ce qui se passe autour de nous, en un siècle qui s'est longtemps vanté d'avoir régénéré l'étude de de l'histoire, et où nous voyons des libéraux faire le panégyrique du Dix-Août, des chrétiens applaudir à la révocation de l'édit de Nantes, et des écrivains fort accrédités dans leurs divers partis entreprendre à l'envie de réhabiliter la Terreur, l'Inquisition et l'Empire romain.

« Rien n'a manqué, avons nous dit, à l'infortune de notre ami. — Après huit ans d'exil en Belgique, son fils unique tomba malade en France, et pendant qu'on débattait avec l'enfant, le seul espoir de sa race, mourut. Quand on lui permit enfin de rentrer, il était trop tard pour qu'il pût recueillir le dernier soupir de cet enfant. Il en fut désespéré : « On me rend mon pays, disait-il, « mais qui me rendra mon fils ? » Ce n'était pas non plus son pays ; du moins ce n'était pas le pays tel qu'il l'avait connu, le pays surtout dont il avait été si connu, si vanté, si admiré. Le véritable exil n'est pas d'être arraché de son pays ; c'est d'y vivre et de n'y plus rien trouver de ce qui le faisait aimer. Il ne s'en aperçut que trop tôt. Il comprit d'ailleurs la différence des temps et des hommes, et s'y conforma avec une mâle et intelligente résignation, qui ne tenait en rien de l'adhésion, qui n'otait rien ; ni à l'énergie de ses convictions, ni à la dignité de son attitude. Du reste, il n'avait rapporté de la terre d'exil ni illusions d'émigré, ni animosités aveugles, ni amertumes mesquines ou bruyantes. Et cependant il n'était pas au bout de ses croix.

« Il lui restait un dernier bien humain, une dernière planche sauvée du naufrage, sa vieille popularité parmi les contemporains et les compagnons de ce naufrage, auprès de ses vieux amis politiques, au sein du parti qu'il avait non seulement servi et défendu, mais surtout honoré et protégé de sa gloire. Cette popularité, il la risque tout à coup au service de la cause la plus délaissée, la plus contestée, la plus vilipendée. Il la risque et il la perd. Un prêtre, qu'il avait connu soldat sur la terre d'Afrique et sous le drapeau de la France, avant de devenir son parent et son ami, vient lui offrir au nom de Pie IX l'occasion de courir à de nouveaux périls, avec la certitude d'être vaincu dans une lutte désespérée. Il y court. Aussitôt un long cri d'insulte et de dérision s'élève du sein de tout ce qui s'appelle la démocratie européenne. Il est traîné aux gémonies, lui et la poignée de jeune braves qui s'élancent sur ses traces.

« Une hideuse clameur sortie des profondeurs de la bassesse humaine, des bords de la Tamise à ceux de l'Arno, poursuit de ses invectives, de ses railleries, de ses calomnies la troupe dévouée à son chef héroïque. Les plus calomniateurs de la vertu désintéressée parlent tous à la fois et parlent tous seuls. L'Europe et la France leur donnent raison. L'Italie nouvelle rugit à son tour en se voyant abordée par des gens assez osés pour vouloir combattre et mourir sous lés enseignes d'un pontife et d'un père. Elle demande et obtient la liberté de les écraser. Mais elle essaye de les tuer par le mensonge avant de les entamer par le fer, et par des mensonges tels que le monde n'en avait pas écoutés depuis le guet apens de Royaume en 1808.

« Un Cialdini ose dire, dans un ordre du jour à son armée, que Lamoricière et ses compagnons sont des *mercenaires altérés par la soif de l'or et du pillage*, et le roi Victor-Emmanuel annonce à l'empereur des « Français « qu'il fait entrer ses troupes dans « les Marches et l'Ombrie pour y rétablir « l'ordre sans toucher à l'autorité du Pape « et pour livrer, s'il le fallait, une bataille à « la révolution sur le territoire napolitain. » Huit jours après, les troupes de ce roi fondent, dix contre un, sur la petite armée de Lamoricière. La bourgade inconnue de Castelfidardo est immortalisée par cette boucherie : Pimodan y périt d'une mort digne de son chef : celui-ci, réfugié dans Ancône, capitule quand sa dernière pièce est démontée ; ce général français, et quel général rend son épée à ces Piémontais. Ses jeunes compagnons, prisonniers comme lui, traversent l'Italie au milieu des avanies et des outrages. Lui même relâché, dès que l'œuvre de spoliation est consommée, revient en France pour y être raillé par ceux qui l'avaient insulté au départ (1).

« Depuis lors tout s'est accompli ou, du moins, tout a marché vers la fin prévue et voulue. Les plus sombres pressentiments, les plus tristes prédictions se sont vérifiées. La France chrétienne s'est résignée et l'Europe s'est habituée à ce qui paraissait, il y a cinq ans, le *nec plus ultra* de l'iniquité impossible ; on en est venu à regarder le maintien de la spoliation dans ses limites actuelles comme un bienfait dont la certitude ferait éclater un *Te Deum* sur les lèvres des catholiques endormis ou trompés.

« Lamoricière a vu tout cela, a souffert tout cela, et ce n'a été que la dernière phase d'une disgrâce qui a duré quinze ans sans relâche et sans revanche. Comme cette vie ainsi déchirée en deux tirait à sa fin, par un jeu insolent de la fortune, par un contraste et une coincidence dont l'étrange mystère sera un des étonnements de l'avenir, Abd-el-Kader arrive en France pour y être reçu en souverain !

« Le vainqueur et le vaincu se sont rencontrés, dit-on, dans la rue ; Lamoricière à pied, confondu dans la foule, Abd-el-Kader avec toute la pompe de son attirail officiel, le grand cordon de la Légion d'honneur sur la poitrine. Ils n'ont échangé qu'un regard. Après quoi le prisonnier de 1847 s'est trouvé suffisamment vengé du prisonnier du 2 décembre. Poursuivant sa carrière à grand fracas, caressé, fêté, acclamé par les courtisans, les fonctionnaires et les francs-maçons, présenté à la jeunesse universitaire comme un type de la civilisation moderne et de la religion des grandes âmes, Abd-el-Kader quitte en triomphateur le sol de la France, avec ses femmes pour aller retrouver son palais d'Orient.

« Lamoricière rentre chez lui pour y mourrir : et il y meurt tout seul, oublié de la foule, ignoré de la génération qui s'élève enseveli dans le silence par les flatteurs, et les satellites de la fortune. La mort de ce grand serviteur de la France est annoncée par le journal officiel de l'empire Français parmi les *faits divers*, après un article sur la conduite des eaux dans Paris. Au déclin du jour, son cercueil, se dirigeant vers un cimetière de village, traverse obscurément les rues de cette Babylone qu'il a sauvée, réellement sauvée de la barbarie ; ces rues naguères silonnées par le pompeux cortège d'un maréchal de France, nommé grand maître de la franc-maçonnerie par décret impérial.

« Pendant que les Cialdini, les Fanti et tant d'autres auteurs du guet-apens de Castelfidardo, tant d'autres violateurs du droit des gens et de la foi jurée, survivent et triomphent, nageant dans l'opulence et la prospérité, Lamoricière, pour avoir été fidèle à la foi, à l'honneur, à la religion, s'éteint et disparait, vaincu, méconnu, oublié.

« Je l'ai dit, les jugements de l'histoire me sont suspects, parce qu'elle est presque toujours la servante ou la prêtresse du succès : mais ses récits sont toujours instructifs, et je consens à ce qu'on l'interroge pour savoir si elle fournit beaucoup d'exemples d'une destinée plus tragique.

CH. DE MONTALEMBERT.

(1) "Quand avec un rare et désintéressé dévouement au grand intérêt religieux dont il était convaincu que la ruine entrainerait la ruine de l'ordre social tout entier, il alla, malgré l'impuissance militaire évidente de l'effort qu'il méditait offrir au Souverain Pontife l'appui de son nom et de son épée, il fut suspecté d'ambition, et ce fut une injure. Et quand il succomba dans une lutte que sa prodigieuse inégalité suffirait à ennoblir, il fut raillé." Discours du général Trochu aux obsèques de Lamoricière.

Revue Européenne.

Rome, 14 septembre.

Hier, à 4 heures et demie, le Saint-Père a quitté la résidence pontificale de Castel-Gandolfo pour rentrer à Rome, où il est heureusement arrivé à six heures un quart. Des salves du château Saint-Ange ont annoncé sa rentrée. Le Saint-Père, au milieu des démonstrations de respect et d'affection et des félicitations des populations de Castel-Gondolfo et des environs, a béni sur son passage cette multitude dévouée et affectionnée pendant que la troupe française qui est en garnison dans ces lieux, rendait à Sa Sainteté les honneurs militaires. Près la porte Saint-Léon, étaient les musiques de régiments français et pontificaux ; elles exécutaient des symphonies. La vaste place de Latran et les rues voisines étaient encombrées de voitures et d'habitants de toute classe et de tout âge. Les démonstrations empressées de la population témoignaient toute sa satisfaction de revoir son vénéré père et souverain rentrer dans sa capitale en parfait état de santé. Un semblable concours extraordinaire se remarquait dans tout le trajet du Latran au Vatican. Sa Sainteté a traversé la ville au milieu des respectueuses manifestations de l'affection de son bien-aimé peuple romain. Au palais apostolique du Vatican, le Saint Père a trouvé les Cardinaux palatins, ses ministres d'Etat, les sénateurs et les conservateurs de Rome, les prélats et autres personnages de la maison du Saint Père, qui l'attendaient pour lui offrir leurs hommages. Dans la soirée les maisons ont été illuminées.

Rome, 25 septembre.

Le Pape a prononcé une allocution dans le Consistoire secret tenu ce matin.

Il a ensuite préconisé quatre Evêques espagnols, un belge, un irlandais, un anglais, un bulgare, un transylvain, trois pour les Etats-Unis, cinq pour l'Amérique du Sud, et huit *in partibus infidelium* pour les missions catholiques.

Le 10 septembre, une intéressante cérémonie a eu lieu au sommet du mont Saint Bernard : celle de la bénédiction du nouveau supérieur de ce célèbre hospice, qui, depuis plus de huit siècles, rend des services si nombreux à l'humanité. Ce nouveau supérieur est le chanoine Déléglise. Les évêques de Sion et de Bethléem, ainsi qu'un grand nombre d'ecclésiastiques suisses, assistaient à cette bénédiction qui ressemble beaucoup à la consécration des différents évêques.

Le Chanoine Déléglise, qui appartient à plusieurs académies, a passé vingt ans de sa vie déjà au Grand Saint Bernard, et a été quelque temps prieur de l'hospice du Simplom : il est le cinquantième supérieur du Grand Saint Bernard, et, circonstance à noter, le saint Archidiacre d'Aost, qui fonda cet établissement, portait absolument le même nom.

—Les huit cardinaux, archevêques et évêques exilés du royaume de Naples, qui s'étaient adressés à Victor Emmanuel pour obtenir de retourner dans leurs diocèses menacés du choléra, ont reçu non pas directement, mais indirectement, une lettre de refus du ministre de la justice adressée aux procureurs généraux.

L'évêque de Foggia a écrit au roi Victor-Emmanuel une lettre pour lui remontrer que le choléra réclame sa présence dans son diocèse. Cette lettre a été communiquée par le prélat au ministre de l'intérieur et de la justice. L'évêque de Foggia a reçu une réponse aussi dure que les huit cardinaux.

On lit dans le *Daily News* du 19 septembre :

« Dix-neuf sœurs de charité sont parties, hier, de Southampton, à bord du Steamer royal *Seine*, pour aller soigner les malades et les mourants. Bon nombre d'entre ces admirables femmes appartenaient autrefois à la haute classe ; aujourd'hui elles sont vêtues de grossiers vêtements et portent de grandes coiffes blanches. Elles ont assisté dimanche matin au service divin dans l'église catholique St. Joseph, à Southampton. Le R. P. Mount a prononcé un discours vivement senti, dans lequel il a fait un bel éloge du dévouement et de l'abnégation de ces courageuses filles de l'église. Une magnifique cérémonie a été célébrée en cette occasion ; les chœurs ont exécuté quelques uns des plus beaux morceaux de Mozart. »

NECROLOGIE.

Dimanche dernier, le 15 du courant, est décédée à Sorel, Dame MARIE CLOTHILDE HÉLOISE DOUAIRE BONDY, épouse de J.F. Sincennes, Ecr., Président de la Compagne du Richelieu à l'âge de 66 ans.

La perte de *Madame* Sincennes a été douloureusement ressentie par la ville de Sorel dont elle était une des plus généreuse bienfaitrices. Tous les infortunés perdent en elle une consolatrice dévouée.

Lundi, les pavillons des vapeurs de la Compagnie étaient à mi-mat. Ses funérailles ont eu lieu à Sorel, mercredi dernier.

MORT DU TRÉSORIER DE LA CITÉ.—Nous avons la douleur d'annoncer la mort subite du Trésorier de la Cité de Montréal, Edouard Demers, écr., arrivée hier, à 6 heures du soir, à l'âge de 65 ans. La ville perd en lui un bon citoyen, et la Corporation, un vieux et fidèle serviteur. M. Demers était trésorier de la cité depuis 19 ans, et nous ne croyons pas exagérer en disant que si les finances de la cité sont aujourd'hui dans un état aussi prospère, c'est dû en grande partie à son habile administration. Sa perte se fera vivement sentir dans le département important de Trésorerie de la cité.

PUBLICATION.—M F.X. Toussaint, professeur de Mathematiques à l'Ecole Normale Laval vient de publier un *Traité d'Aritmétique*.

M. l'Abbé Langevin reconnait le mérite de cet ouvrage et n'hésite pas à le recommander. Ce *traité* nous a paru à nous-même bien complet.

Il a un avantage incontestable sur tous les autres traités aujourd'hui en usage dans nos écoles, c'est d'être basé sur le calcul décimal, combiné avec l'ancien cours monétaire.

Le besoin d'un pareil ouvrage se faisait réellement sentir et M. Lafrance a rendu, sous ce rapport, un véritable service à ceux qui se consacrent à l'enseignement de la jeunesse.

Nous offrons nos remerciments à M. Darveau, l'éditeur pour l'envoi d'un exemplaire.

LE FEUILLETON.—Nous avons reçu le second numéro de cette publication essentiellement littéraire, publiée par M. Chapeleau, à Montréal. Ce sera un bon recueil de saine littérature. Nous souhaitons beaucoup de succès à son éditeur. On s'abonne en s'adressant à M. Hébert, l'imprimeur, à Montréal. Le prix d'abonnement est de $1. Le *Feuilleton* parait tous les 15 jours.

—M. L. N. Voyer, ex-sergent au 100e régiment, de ligne (anglais) vient de publier un petit volume de 180 pages intitulé : *Les qualités morales du bon militaire*. Nous le recommandons spécialement à l'attention de nos amis, les Cadets. C'est un livre intéressant et moral.

M. Darveau en est l'éditeur.

Nous offrons nos remercIments à qui de droit pour l'envoi d'un exemplaire.

Nouvelles et Faits Divers.

—Le procès de M. D'Odet D'Orsonnens est terminé par son acquittement.

Le procès des personnes inculpées dans l'affaire Saunders est recommencé.

—Depuis jeudi matin il pleut à verse. Les cultivateurs vont bénir cette pluie qui va leur permettre peut-être de commencer leurs labours d'automne et qui dans tous les cas leur donnera l'eau dont la disette se faisait sentir depuis plusieurs semaines.

—Hier nous avons eu une éclipse partielle de soleil. Elle a commencé à St. Hyacinthe, à 9 heures et s'est terminée à 11 heures et demie.

Elle s'est fait sentir à 10 heures. Le temps a été très sombre pendant une vingtaine de minutes.

Nous avons appris avec plaisir l'admission à la pratique du Notariat de M. O. C. Archambault, de St. Antoine. Ce monsieur a terminé sa cléricature sous M. le notaire Marcotte. Des études sérieuses et des capacités réelles recommandent notre ami, aussi nous lui souhaitons beaucoup de succès dans sa profession.

DISTRICT DE SHEFFORD.—La Cour Criminelle pour ce District s'ouvre aujourd'hui sous la présidence de l'hon. Juge Johnson.

M. Magloire Lanctôt, avocat de St. Hyacinthe, y représente la Couronne.

Le choix du gouvernement fait honneur à M. Lanctot, parce qu'il montre que ses capacités en fait de droit criminel sont appréciées par qui de droit ; St. Hyacinthe peut aussi se féliciter de posséder des hommes que leurs connaissances mettent en état de rendre service aux Districts voisins

Nous aurons des détails intéressants à publier sur les affaires dont la cour aura à s'occuper durant le présent terme.

DISTRICT D'ARTHABASKA. — Gédéon Ouimet, écr., avocat de Montréal, est chargé de représenter la couronne à la prochaine cour criminelle qui s'ouvre le 20.

DISTRICT DE JOLIETTE.—La cour criminelle doit s'ouvrir le 20 courant, dans la ville de Joliette. M. Baby a été choisi pour représenter la couronne.

—Nous sommes heureux d'apprendre que M. C. S. Cherrier vient d'être élu président du Conseil de l'Instruction Publique en remplacement de feu Sir E P. Taché. Cette nomination rencontre l'approbation du public.

L'AQUEDUC DE MONTRÉAL.—Montréal possède un magnifique aqueduc dont la Corporation de Montréal peut se féliciter à bon droit. Il comprend un réservoir qui contient quinze millions de gallons d'eau, ou trois fois autant que la ville en dépense dans une journée ; des pompes qui peuvent en transmettre au réservoir plus de six millions de gallons par jour et cette quantité est assurée contre tous les accidents. Montréal marche à pas de géant dans la voie des améliorations.

CHAMBRE DES NOTAIRES.—L'assemblée trimestrielle de la Chambre des Notaires de Montréal, a eu lieu lundi.

Les messieurs admis à la pratique sont : Aimé Geoffrion, Régistrateur du comté de Verchères, C. E. O. Belle, J. L. Riopelle O. C. Archambault, Max. D. Lavoie, J. R. Gervais, P. Brunet. Ceux qui ont été admis à l'étude sont : MM. Adolphe Gladu, Damase Léonard, Caliste Brault, Charles Barsalou, Germain Germain, Pepin Pepin, George Pelletin, Chs. Cusling, Thomas Normandin, Jean M. M. Lefebvre, Ferd. Villeneuve.

LES CADETS.—Comme le 3ème Bataillon a adopté un ruban rouge, blanc et bleu comme marque de distinction, on a proposé que les deux autres bataillons en fassent autant. Le premier bataillon porterait un ruban bleu, le second, un ruban bleu et rouge. On suggère de plus qu'il soit porté sur une autre partie de l'habillement que la basque du surtout, vu qu'il pourrait être pris pour un décoration de mérite.

GOUVERNEURS MILITAIRES.—On remarque comme une chose assez singulière que le Gouverneur Genéral du Canada et les Lieutenants-Gouverneurs du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle Ecosse, et de l'Ile du Prince-Edouard sont absents de leur juridiction. En Canada, au Nouveau-Brunswick et dans la Nouvelle-Ecosse, des militaires administrent temporairement le gouvernement.

Dans l'Ile du Prince Edouard le Juge en chef remplit les charges de Gouverneur. On se demande si pareille coïncidence est bien l'effet du hasard.

QUESTION LEGALE.—LES BILLETS DE RETOUR.—Le tribunal correctionnel de Paris, vient de se décider une question qui intéresse, à la fois, les Compagnies du chemin de fer et les voyageurs.

Il s'agissait des billets d'aller et retour. On sait qu'en prenant double place, c'est-à-dire l'une pour aller, l'autre pour revenir, le voyageur obtient un rabais sur le total ; mais, en même temps, la Compagnie impose l'obligation de retour dans un temps donné.

S'ensuit-il que, le délai une fois expiré, le billet de retour n'ait plus aucune valeur, et que la compagnie, après avoir reçu le prix du double billet, ait droit de toucher encore le prix d'une place entière ? Le voyageur, au contraire, doit-il bénéfier de l'argent qu'il a versé, et ne donner, au surplus de son billet de retour, que le complément de la place ?

C'est dans ce dernier sens que le tribunal s'est prononcé.

Bulletin Commercial.

PRIX DES MARCHÉS. DE ST. HYACINTHE.

Voici les prix des grains chez les marchands de cette ville.

	s	d
Orge,	3	
Avoine,	1	8
Graine de Lin,	7	6
Pois,	3	9

☞ Les grains doivent être de première qualité.

SAMEDI, 14 Octobre 1865.

	s.	d.		s.	d.
Fleur, par quintal,	17	6	à	0	0
Blé, par minot,	6	3		7	8
Blé-d'Inde "	3	4		3	9
Pois, "	4	0		0	0
Orge, "	3	9		0	0
Avoine "	1	8		2	0
Goudriole, "	2	0		2	6
Sarrasin, "	8	0		3	4
Lard. par 100 lbs.	46	3		55	0
Bœuf par 100 lbs.	25	0		29	2
Porc frais, par lbs.	0	7½		0	9
Lard salé "	0	9		0	10
Bœuf "	0	3		0	5
Mouton p. quart	2	6		3	0
Veau "	1	8		5	0
Dinde, par couple.	5	0		6	3
Oies, "	3	9		5	0
Canards, "	2	0		2	3
Volailles, "	1	9		2	6
Poulets, "	1	0		1	9
Perdrix, "	1	8		2	6
Œufs, par douzaine	0	10		0	11
Beurre frais, par livre.	0	10		1	1
Do salé "	0	10		0	0
Savon,	0	5½		0	6
Sucre d'Erable,	0	6		0	7
Miel, par livre,	0	5		0	6
Fèves, le pot,	0	3		0	4
Fèves, le minot,	4	6		5	0
Oignons, la tresse,	0	4		0	9
" le minot,	2	6		3	0
Tabac,	0	6		0	7
Choux,	0	1		0	4
Navets,	0	½		0	1
Laine,	2	1		2	6
Laine filée,	4	0		4	6
Patates, le minot	1	3		1	6
Pommes p. minot	2	0		5	0
" par quart,	6	0		15	0
Foin,	20	0		25	0

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe 1 Mai. 1865.

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Depart
Montréal	Tous les jrs	A. M. 7 00, 11 40, P. M. 3 30	A. M. 11 40, P. M. 10 00
St. Hilaire et la Rivière Chambly	do	A. M. 11 40	10 00
Island-Pond		7 00, 11 40	2 30
Québec	do	7 00	10 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie	do	P. M. 2 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon	do	A. M. 10 00	12 30
St. Aimé, St. Barnabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	8 00	11 [illegible]
LaPrésentation	Mercredi, et Samedi	A. M. 11 00	11 30

E. L. R. DESPRÈS,
Maitre de Poste.

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.

Les malles pour St. Barnabé, St. Jude St. Aime et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7.30 h. A.M.

JOURS DE PUBLICATION :
Mardi et Vendredi.

PRIX DE L'ABONNEMENT
[illegible] Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.
[illegible] TROIS PIASTRES pour les retardataires.
Un mois d'avis pour discontinuer.
[illegible]
Camille Lussier, Propriétaire-Éditeur. Bureau imprimerie et résidence, maison H J Doherty, rue Cascades, coin nord de la rue St. Hyacinthe.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion...... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne.. .. 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois

Vol. 13 St. Hyacinthe. (Bas-Canada,) Mardi, 24 Octobre 1865. No. 65

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de Ls. Taché, écr.
Suivront les Cours Criminelles et Civiles.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. Papineau. L. F. Morison.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. Bourgeois. P. Bachand.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. Antoine Bire.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 8 Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambeault Rue Cascades.
St Hyacinthe 28 septembre 1864.

HONORÉ MERCIER,
Avocat.
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
Honoré Mercier.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SIMARD,
Avocat.
Tient son Bureau dans la maison de M. A. S. Archambault, vis-à-vis le bureau de H. R. Blanchard, coroner, Rue Cascades, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

J. B. SICOTTE.
Avocat.
Bureau :—Rue St. Denis, vis-à-vis l'ancien Manoir Seigneurial, dans le Bureau de J. O. Guertin, Notaire.
St. Hyacinthe, 15 août, 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
WATERLOO.—Juin, 1864.

TACHÉ ET GLADU,
Notaires.
Coin des Rues Girouard et Ste Anne.
Ls. Taché. L. G. Gladu.
St. Hyacinthe, 14 Novembre 1864.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de M. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Résidence : Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se charge de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

LEANDRE BOUDREAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 22 mai, 1865.

L. F. A. VIOLLETTI.
Coroner-conjoint du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

HOTEL DU PEUPLE.

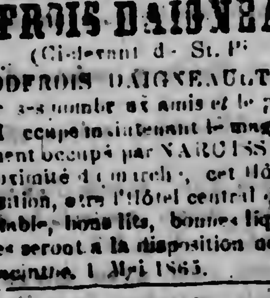
TENU PAR

GODFROIS DAIGNEAULT,

(Ci-devant de St. P

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vu la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce. Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront à la disposition des voyageurs.
St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

J. J. E. SAUVAGEAU,



ARTISTE-PHOTOGRAPHE.

HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mars 1865.

HOTEL NATIONAL,

TENU PAR
A. S. MAYNARD.
Rue Cascades, pres du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, meublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le confort désirable ; la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Écuries.

Prix très-Modérés.
St. Hyacinthe, mai 1865.

HOTEL A ST. CESAIRE.

M. FRANÇOIS CHABOT, tient maintenant l'Hôtel ci-devant occupé par M. PIERRE GIGAULT[illegible]
On y trouvera toujours une Table bien fournie ; des Liqueurs de premier choix ; des chambres bien garnies ; de bonnes écuries pour les Chevaux.

AVIS,

Toutes personnes endettées envers la Société "PREFONTAINE ET DION," sont requises de payer au soussigné le montant de leurs comptes immédiatement.
H. R. BLANCHARD.
St. Hyacinthe, 20 août, 1865.

Avis aux Spéculateurs !

TERRE A VENDRE A Ste. ANNE de STUKELEY.

La magnifique propriété de **M. Stephens MacFarlane**, dans le NEUVIÈME RANG de STUKELEY, paroisse de Ste ANNE, à quatre milles de l'église. Comprenant 550 arpents de terre en superficie, dont 350 arpents est en culture, le reste en beau bois comprenant de belles sucreries. Elle est richement bâtie de maisons, granges, et de tous les accessoires désirables. La clôture est toute en pierre et dans un ordre parfait.
S'adresser au propriétaire sur les lieux.
Rochelle, 17 octobre, 1865.—1m

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné
L. TACHÉ, N. P.
St. Hyacinthe, 16 Mai, 1861.

SEL! SEL!! SEL!!!

Le Soussigné ayant loué le vaste MAGASIN de la COMPAGNIE D'ENTREPOT A LA POINTE-LEVIS, est prêt à vendre ou à faire des engagements pour la livraison de SEL EN SAC à aucune STATION SUR LA LIGNE DU GRAND TRONC.
THOMAS FRASER,
Quai des Indes,
Québec.
Québec, 1er Mai 1865.—6m.

MARCHANDISES D'AUTOMNE.

Il n'est pas nécessaire de donner un bien long détail des marchandises pour faire apprécier un magasin. C'est un vieux système aujourd'hui usé. M. DOHERTY en a adopté une autre plus bref et plus efficace : ce moyen :

Comme un bon sabre en bataille, tranche de droite à gauche au milieu du peuple.

Son assortiment d'Automne est maintenant au complet, C'est le plus grand et le meilleur en fait de Marchandises Sèches qui existe dans cette ville.

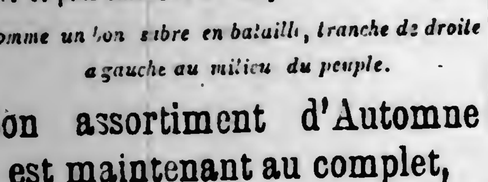
M. DOHERTY est toujours fidèle à son ancien système de

VENDRE PROMPTEMENT ET A PETIT PROFIT.

Un homme qui aime à ménager son argent n'achète pas chez les marchands qui vendent à crédit, parcequ'ils vendent plus cher, vu que ces marchands achètent eux-mêmes à crédit.

DE PLUS

Un assortiment de CHAUSSURES considérables ; BOTTES, BOTTINES, SOULIERS, pour Hommes, Femmes et Enfants.
—A bas prix.—
St. Hyacinthe, septembre, 1865.



Province du Canada, District de St. Hyacinthe.

Un Terme ou Session de la

COUR DU BANC DE LA REINE,

Tenant Juridiction Criminelle, pour le District de St. Hyacinthe, sera tenu au palais de Justice à ST. HYACINTHE.

Vendredi, le Premier jour de Décembre prochain, A DIX HEURES DU MATIN.

Je donne en conséquence avis à tous ceux qui veulent agir contre les prisonniers détenus dans la Prison Commune de ce District, qu'ils soient là et alors présents pour agir ainsi contre eux en autant qu'il sera juste ; et je donne également avis à tous Juges de Paix, Coroner, Connétables et Officiers de la paix, dans et pour le district susdit, qu'ils apparaissent personnellement avec leurs rôles, indictements et autres documents, pour faire ce qui, dans leurs différentes charges doit être par eux fait.
Ls. TACHÉ.
Shérif.
Bureau du Shérif.
St. Hyacinthe, 13 octobre 1865.

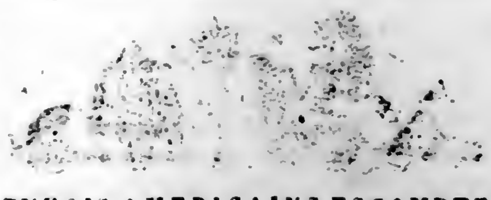
L'HEROISME ET LA PATRIE,

PAR
HONORÉ MERCIER.

Cette brochure forme un joli volume in 8o de 80 pages et est maintenant en vente chez les principaux Libraires de Québec et de Montréal et chez le soussigné.

Prix : 30 Sous

Les personnes qui désireraient se procurer cette brochure, par la poste, la recevront en envoyant, FRANC DE PORT, 26 cts. en timbres-poste.
M. A. KEROACK.
Libraire.
St. Hyacinthe, 16 août, 1865.



ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Departement des Finances,
Douanes Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada.*
R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances.
DOUANES,
Québec 13 Octobre, 1865.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 30 p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

BUREAU DU SECRETAIRE PROVINCIAL.

Québec, 2 Octobre, 1865.

LES BUREAUX DU SECRETAIRE PROVINCIAL ET DU REGISTRATEUR seront fermés à Québec le et après le VINGT Octobre et ré-ouverts à Ottawa le VINGT-CINQ du même mois.
WM. McDOUGALL,
Secrétaire Provincial.
5 Octobre 1865

QUEBEC, 10 Octobre, 1865.

Le Bureau du DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS à Québec, sera fermé le VINGT-CINQ courant ; après cette date toute correspondance devra être adressée au Bureau du Département à OTTAWA.
Par ordre.
F. BRAUN.
Secrétaire.
11 Octobre, 1865

BRANCHE DE DOUANES ET DE L'ACCISE.

Québec, 27 sept. 1865.

TOUS les comptes, rapports et correspondances ayant rapport aux Douanes, à l'Accise et aux Canaux de cette branche du Département des Finances doivent après le 19 d'octobre prochain êtres adressées à Ottawa.
R. S. M. BOUCHETTE,
Contrôleur de Douanes.
Québec, 29 sept. 1865.

Département des Finances,
Bureau de l'Inspecteur Général,
Québec, 27 sept. 1865.

Tous rapports, comptes, Correspondance concernant le Bureau de l'Inspecteur Général, autres que des demandes pour ordres, doivent après le 6 octobre être adressées à Ottawa.

Toutes demandes pour ordres peuvent être envoyées au Département des Finances à Québec jusqu'au 20 d'octobre et après cette date à Ottawa,
WILLIAM DICKSON,
D. I. G.
Québec, 29 sept. 1865.

DEPARTEMENT DES FINANCES.

Branche des Douanes.
Québec, 28 sept. 1865.

La Branche du Département des Finances sera fermée pour la translation des affaires publiques, LUNDI, le 2 octobre prochain, et rouvert à Ottawa MERCREDI, le 25 du même mois.
R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.
Québec, 29 sept. 1865.

FEUILLETON

LES CHAUFFEURS.

TROISIEME PARTIE.

(*Suite.*)

VIII. UNE SOIRÉE DE NOCE.

Maria regarda son fiancé comme pour le consulter.

—Oui, oui, Maria, répliqua Daniel avec agitation : le conseil de Vasseur est sage. Vous êtes suffisamment remise ; retournez donc au salon, et excusez-moi auprès de nos amis si la cérémonie doit encore être ajournée. Il s'agit de la sûreté de ce pays ; il s'agit aussi de l'honneur de notre famille, Maria ; du moins peut être !...Ne m'en demandez pas d'avantage.

—Mon Dieu ! Daniel comme vous êtes troublé, comme vous êtes pâle ! un nouveau malheur nous menacerait-il ? Monsieur bien-aime Daniel....Oh ! tout ce qui vient de m'arriver m'a donné les idées les plus absurdes les plus effrayantes....

Vasseur rassura de son mieux ; Maria ne cessait de regarder Daniel qui lui dit:

—Chère enfant, je vous en conjure, laissez nous un moment.... Surtout ne vous alarmez pas outre mesure ; soyez forte, soyez courageuse, comme vous l'avez été dans vos plus cruelles épreuves ; et songez, quoi qu'il arrive, que je serai toujours digne de vous.

—Eh bien ! mon ami, je cède à vos instances, reprit la jeune fille en se levant ; je ne veux rien savoir, je n'interroge plus, je me soumets entièrement à vos volontés.... Mais je vous en prie à mon tour, mon cher Daniel, ne tardez pas à nous rejoindre. Monsieur Vasseur, ajouta-t-il avec un ton plein de grâce mélancolique, vous nous le rendrez bientôt, n'est-ce pas ? C'est le meilleur, le plus loyal, le plus dévoué des hommes !

Elle présenta son front à Daniel, sourit à Vasseur d'un air caressant et sortit.

Après son départ, il y eut un nouveau silence.

—Vasseur, dit enfin Daniel à l'officier qui avait ramassé la parure en rubis et qui l'examinait avec attention, la présence de cet ange de candeur a changé le cours de mes idées, apaisé ma colère. Pourquoi m'offenserai-je de son [illegible] qui ne me paraît que trop légitimes ? Ce que vous n'avez pas obtenu de la violence, vous l'obtiendrez de ma confiance en vous, de mon estime, de mon affection.... Asseyez-vous, lieutenant, vous allez tout voir.

Il se mit alors à raconter dans le plus grand détail l'histoire de ses relations avec François Gauthier. Il ne cacha rien à Vasseur, n'omit aucune particularité, et produisit les pièces qui devaient justifier ses assertions. Quand Ladrange vint à la découverte qu'il avait faite le matin au moyen du portefeuille de Laforêt, l'officier frappa du pied.

—Mille tonnerres ! s'écria-t-il ; et après une pareille découverte vous avez commis la faute de laisser partir ce coquin-là ?

—J'ai eu tort, je l'avoue, répliqua Daniel avec confusion. J'ai trop écouté une fausse générosité. Considérez cependant que je ne savais pas encore toute la vérité. Je voyais seulement en François Gauthier un jeune parent qui avait commis une faute isolée, et que l'on pouvait encore ramener au bien. Comment aurais-je soupçonné que le fils de mon oncle était le chef d'une bande de scélérats, un monstre épouvantable dont les crimes avaient mis hors la loi de l'humanité ?

Pendant ce long récit, Vasseur était demeuré pensif. Après avoir réfléchi mûrement et examiné les actes qu'on lui présentait comme pièces à l'appui, il se leva tout à coup et secoua la main de Daniel avec vigueur.

—Pardonnez-moi, citoyen Ladrange ; reprit-il ; mais vous conviendrez qu'un plus fin que moi s'y serait laissé tromper. Ce Gauthier, Giraudot, Beau-François, ou quelque nom que vous lui donniez, est le diable en personne, et un honnête homme ne saurait lutter de ruse avec le diable. Seulement trop de précaution mit, et l'affaire de la parure en rubis, par son raffinement excessif, m'a d'abord mis en défiance....Cependant, je vous le répète, ce gaillard-là doit avoir le pied fourchu, car il nous vient tout droit du fin fond des enfers. Nous avons certaines raisons de penser qu'il a tué son père, son fils peut-être, sans compter.. Tenez, on a beau être homme, cela donne le frisson. Mais, revenons à vous....Que voulez-vous faire maintenant ?

Daniel prit sur son bureau un paquet qui n'était pas encore cacheté, et le remit silencieusement à Vasseur ; c'était sa démission de directeur du jury de Chartres.

—Fort bien, dit le lieutenant, je comprends les scrupules d'un ordre élevé auxquels vous obéissez ; mais en attendant que votre démission soit acceptée par l'autorité compétente, vous ne pouvez demeurer inactif. Le temps presse le défaut de décision dans ce moment de crise peut avoir les suites les plus funestes....A quoi vous déterminez vous ?

—Je ne dois plus me croire engagé par la promesse conditionnelle que j'ai faite à ce misérable, dit Daniel avec énergie, la prise d'armes qu'il a commandée pour cette nuit m'affranchit de tout scrupule, car j'avais annoncé que je lui accorderais trois jours de répit dans le cas seulement où il s'abstiendrait de toute machination criminelle. Eh bien ! marchons à l'ennemi, Vasseur ! Je vais monter à cheval ; je partagerai vos fatigues et vos dangers. Vous verrez si je sais aussi remplir mes devoirs sans crainte et sans faiblesse !

—Bravo ! bravo ! morbleu ! s'écria Vasseur transporté de joie ; franchement, citoyen Ladrange, vous prenez le bon parti. Les intrigues du Beau-François, il faut bien l'avouer, vous ont réellement mis en suspicion, et comme vous ne vous souciez pas sans doute de crier sur les toits les circonstances qui vous excusent, votre conduite courrait risque d'être mal interprétée si vous agissiez avec mollesse. La vigueur de votre conduite, au contraire, coupera court à toutes les suppositions malveillantes.

—Nous partirons donc aussitôt que j'aurai procédé à l'interrogatoire du prisonnier. Ne croyez pas néanmoins, Vasseur, qu'en vous accompagnant je veuille vous enlever l'honneur de cet entreprise. Je serai le chef nominal de l'expédition ; vous en serez le chef véritable. Gardez ma démission, Vasseur ; c'est vous dire que mon autorité s'exercera sous votre contrôle.

—Il en sera ce que vous voudrez, citoyen Ladrange. Ah ça ! vous êtes donc résolu à faire connaître le lien de parenté qui vous unit à ce scélérat ?

—Il n'y a pas deux droits chemins, et, s'il le faut, je déclarerai hautement l'affreuse vérité.

—Fort bien, mais ne nous pressons pas ; j'espère encore, citoyen Ladrange, qu'il ne sera pas nécessaire de recourir à cette extrémité. Ne m'avez-vous pas dit qu'en dehors de votre famille, nul ne savait ce secret de votre parenté avec le Beau-François ?

—Il est vrai ; le pauvre Laforêt qui nous a montré tant de dévoûment, ne s'était sans doute confié à personne. Mais le Beau-François connaît ce secret, lui, et sans aucun doute il essaiera d'en tirer parti.

—Toutes les prévisions de ce brigand vont être déconcertées par votre démission de magistrat. D'ailleurs peut-être aura-t-il intérêt lui-même à ce qu'on n'approfondisse pas trop ses affaires et gardera-t-il le silence sur cette parenté, s'il ne voit pas un avantage clair et précis à s'en vanter....Quant à moi, citoyen Ladrange, poursuivit Vasseur avec émotion, je n'userai qu'avec une extrême réserve de votre loyale confidence, et je n'aurai garde d'oublier qu'il y va de l'honneur d'une famille Si, comme je le pense, le Beau François est convaincu de crimes suffisants pour emporter contre lui la peine capitale, je ne révélerai jamais les circonstances que vous venez de me confier. Citoyen Ladrange, je vous dois mon grade actuel ; j'ai contracté envers vous une dette de reconnaissance, je vais peut-être pouvoir m'acquitter.

Daniel se jeta au cou de l'officier.

—Merci, Vasseur, dit-il ; je n'aurais point osé vous demander ce que vous me proposez avec tant de générosité. Eh bien donc ! à l'œuvre maintenant ! Nous ne pouvons plus nous égarer dans l'accomplissement de nos devoirs, et chacun de nous fera le sien

Quelques moments après, cette chambre, tout à l'heure si sombre et si solitaire, avait complètement changé d'aspect. Un grand nombre de bougies allumées étaient disposées sur les meubles d'une manière irrégulière. Daniel, assis à son bureau, procédait à l'interrogatoire juridique du Borgne-de-Jouy, qui ne se faisait pas prier pour répéter devant le magistrat ses premiers aveux L'adjoint du maire servait de greffier ; Daniel était assisté de Vasseur et du lieutenant Thénard, qui commandaient la force publique. En outre, comme on voulait donner à cette confession de malfaiteur toute la notoriété possible. dans le cas où il songerait à se rétracter plus tard, on avait fait entrer, pour former l'auditoire, les gendarmes qui se trouvaient au château.

Les assistants frémissaient d'indignation au récit des crimes effroyables commis par la bande d'Orgères. Le Borgne-de-Jouy, fier du succès qu'il obtenait, semblait trouver plaisir à exposer en détail les vols et les assassinats dont il disait avoir été témoin. Cependant, il clignait parfois de son œil unique en répondant au magistrat, et ses paroles étaient énigmatiques, comme s'il eût existé entre Daniel et lui une secrète intelligence.

Ce manége n'échappa pas à Vasseur, qui donna fréquemment des signes de malaise ; mais quand l'interrogatoire roula sur le chef de la bande, les allusions devinrent de plus en plus claires ; évidemment, le rusé malfaiteur voulait établir une sorte de solidarité entre le Meg et Daniel Ladrange, et il importait de l'arrêter dans cette voie. Le Borgne rappelait douloureusement que « le Beau-François avait surpris la confiance du citoyen juge, que la nuit précédente l'avait reçu au château » quand Daniel l'interrompit avec fermeté.

—Comme magistrat, citoyens, dit-il en s'adressant à l'auditoire, je pourrais me dispenser de relever certaines insinuations du prévenu ; mais pour la dignité de ma personne, je veux dès à présent faire connaître une des causes de ces révélations passagères que je déplore. A une autre époque, sous un autre régime, le Beau-François eut occasion de nous rendre, à ma famille et à moi, un grand service, comme le lieutenant Vasseur pourra l'attester au besoin. Depuis ce temps, j'ai conservé quelques rapports avec cet homme dont l'hypocrisie m'avait trompé....Voilà ce que j'ai à dire pour le moment sur ce sujet, et je me réserve de fournir des renseignements plus complets au magistrat qui sera chargé de l'instruction définitive de l'affaire. Pour vous, Germain Bouscant, poursuivit-il en s'adressant avec sévérité au révélateur, cessez des allusions offensantes, qui ne sauraient m'atteindre, et qui ne peuvent qu'aggraver votre position devant la justice.

Vasseur approuva d'un signe de tête le tour noble et habile que Daniel avait su donner à ces explications. De son côté, le Borgne-de-Jouy parut enfin s'apercevoir qu'il s'était fourvoyé, et que ses dénigrantes observations auraient seulement pour résultat d'indisposer contre lui un magistrat tout puissant.

—Je demande bien pardon au citoyen juge, dit-il d'un ton mielleux ; on sait, en effet, qu'il ne peut y avoir rien de commun entre lui et notre terrible Meg....Mais j'y songe, poursuivit-il comme frappé d'une idée, n'était-ce pas d'ici que sortait ce matin le Beau-François, quand je l'ai rencontré, là-bas, dans le bourg, si furieux et si agité ?

—Oui, répliqua Daniel ; sans soupçonner encore ce qu'il était réellement, je venais de le chasser honteusement du château. Mais où tend cette question ?

—Vous l'avez chassé ? Alors je devine la cause de la cause de la colère où je l'ai trouvé ; il est si impérieux, si fier ! Maintenant, citoyen juge, encore un mot : n'a-t-on pas reçu depuis peu des sommes importantes dans cette maison, et ne trouve-t-il pas en ce moment un fournisseur général de la république ?

—Il est vrai, répondit Daniel ne sachant où le coquin en voulait venir.

—Je puis donc vous dire, reprit le Borgne, quel est le château que le Beau-François compte attaquer cette nuit et pour la destruction duquel il réunit toute sa bande à la Muette,...C'est le château de Méréville, où nous sommes en ce moment.

—Serait-il possible ? s'écria Daniel.

—J'en suis sûr, vous l'avez offensé et le Meg ne pardonne jamais une offense. D'ailleurs, je l'ai entendu parler de diamants et de sommes considérables à dérober, d'un fournisseur à rançonner....Pas de doute ; c'est au château de Méréville même qu'il en veut.

—Consignez cette révélation au procès-verbal, citoyen greffier, s'écria Vasseur tout joyeux en voyant combien elle était favorable à Daniel Ladrange.

Et pendant que le greffier obéissait, l'officier se penchant vers le Borgne, lui dit à voix basse :

—Tu savais cela depuis ce matin, drôle, mais tu n'étais pas fâché de poursuivre ton système d'infâmes calomnies contre un magistrat....Fort bien, mais n'y reviens plus ou tu me le paieras !

Le Borgne-de-Jouy se contenta de ricaner.

—Et croyez-vous vraiment, Germain Bouscaut, reprit Daniel avec inquiétude, que ces scélérats persistent dans leur projet ?

—Je ne le crois pas. Le Beau François est tenace dans ses rancunes, inexorable dans ses vengeances, mais il est plein de prudence. Or, il doit connaître déjà l'arrivée d'un détachement de hussards à Méréville, et malgré ses fanfaronnades, il n'osera se mesurer en plaine avec la force armée ; l'osât-il les autres refuseraient peut être de le suivre.

Dans ce cas, dit Ladrange résolûment, il ne nous reste d'autre parti à prendre que d'aller relancer les brigands dans leur fort... Citoyen greffier, je vous invite à clore ce procès-verbal ; il est aussi explicite que le permettent les circonstances. Le temps nous presse, et nous avons plus besoin d'action que d'actes de procédure.

En effet, le procès-verbal fut clos et signé par toutes les personnes présentes, même par le Borgne-de-Jouy, qui, nous croyons l'avoir dit déjà, savait écrire. Puis on délibéra sur le plan à suivre afin d'opérer immédiatement l'arrestation de la bande.

On demanda d'abord au Borgne-de-Jouy s'il était disposé à servir fidèlement de guide à la force armée, au milieu des bois presque inaccessibles où l'on allait s'engager par une nuit des plus noires. Le prisonnier protesta de sa bonne volonté, mais il fit ses conditions. Il n'entendait plus être enchaîné ; suivant lui, cette précaution était absolument inutile, puisqu'il ne pouvait manquer d'être tué par ses anciens complices s'il parvenait à recouvrer sa liberté. Il exigeait encore qu'on le revêtit d'un uniforme de gendarme ou de garde national, afin que dans l'expédition actuelle, son costume ne le désignât pas comme un point de mire aux fusils et aux pistolets des hommes de la bande. Dès qu'on aurait fait droit à ses justes réclamations, il promettait de guider loyalement la force publique et de faire prendre les scélérats comme par un coup de filet.

(*La suite au prochain numéro.*)

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Mardi, 24 Octobre, 1865.

Rapport sur l'Education.

Depuis longtemps nous avons entre les mains le rapport de l'honorable surintendant de l'éducation pour l'année 1864 ; jusqu'à ce jour l'espace nous a manqué pour le faire connaître à nos lecteurs. Nous commençons aujourd'hui à nous acquitter de ce devoir. Ce rapport habilement préparé devrait attirer l'attention de tous ceux qui ont à cœur les progrès de l'éducation dans nos campagnes. Les commissaires d'Ecole surtout devraient se faire lire par leurs secrétaires ce rapport qui les intéresse. Ils y trouveraient des suggestions dont ils pourraient faire leur profit et peut-être y puiseraient-ils un peu plus de zèle pour la cause de l'éducation, en voyant de quels soucis elle est l'objet de la part de ceux qui en comprennent la valeur.

L'instruction primaire sans doute fait des progrès chaque année, mais ils ne répondent pas à ce que l'on serait en droit d'attendre. Certains obstacles dûs, il faut bien le dire, au mauvais vouloir des commissaires, dans certaines localités, paralysent ces progrès, en nuisant au bon fonctionnement de la loi.

L'honorable surintendant de l'éducation signale les points suivants comme les plus importants :

1o. La grande difficulté que l'on a encore à se procurer le matériel d'école, les livres, les cartes de géographie, et tous les objets nécessaires à l'enseignement ;

2o. L'insuffisance de la plupart des maisons d'école, leurs dimensions trop petites et leur distribution intérieure défavorable à l'hygiène et aux progrès de l'instruction publique ;

3o Les salaires trop peu élevés des instituteurs et leur position précaire par suite de l'abus que les commissaires d'école font souvent de leur autorité à leur égard.

Nous inviterons les commissaires d'école à réfléchir sur ces obstacles qui se rencontrent dans un trop grand nombre de municipalités, et à faire leurs efforts, user de leur influence pour les faire disparaître.

Pour l'avantage des instituteurs et des commissaires nous citerons les lignes suivantes du rapport, ayant trait aux salaires des instituteurs.

« Sur le nombre total de candidats (741) il en a été renvoyé 110 et 633 ont été admis, 6 avec des diplômes pour académie, 28 avec des diplômes pour école modèle et 599 avec des diplômes pour école élémentaire.

« Il résulte de ce tableau et d'une simple inspection des régistres tenus par le département qu'il y a maintenant un si grand nombre d'instituteurs et d'institutrices munis de diplômes que toutes les localités même les plus pauvres et les plus éloignées peuvent s'en procurer. Une plus grande sévérité dans les examens est donc plus que jamais requise et dans l'intérêt des écoles et dans celui des instituteurs eux-mêmes ; c'est par la concurrence que font aux instituteurs habiles des instituteurs ou des institutrices peu capables quoique munis de diplômes que les traitements des instituteurs restent stationnaires et même dans beaucoup d'endroits vont en diminuant.

« La loi avait d'abord laissé des pouvoirs discrétionnaires aux commissaires et aux syndics en ce qui concerne l'engagement des instituteurs, leur destination et leur traitement. Les grandes difficultés que présentait d'abord l'établissement des écoles peuvent rendre compte de cette législation ; mais les abus qui en sont résultés ont engagé la législature à mettre quelques limites au pouvoir des commissaires. Par une requête sommaire adressée au surintendant, les instituteurs destitués s'ils l'ont été injustement peuvent obtenir une indemnité qui est retranchée de la part de subvention revenant à la municipalité pour le semestre suivant.

« Le département a aussi remis en vigueur un règlement fait par mon prédécesseur, lequel enjoignait aux commissaires de donner trois mois d'avis avant l'expiration de l'engagement aux instituteurs qu'ils ne voulaient point continuer en charge pour une autre année.

« La brièveté du terme des engagements qui est tout au plus d'une année fournit en effet aux commissaires un moyen facile de se défaire d'un sujet qui n'a quelque fois d'autre tort que celui de ne s'être point concilié leur amitié personnelle ou d'avoir pour rival un parent ou une parente de quelqu'un d'entr'eux.

« Il a donc été décidé qu'à défaut de cet avis de trois mois l'engagement serait considéré comme renouvelé et que l'envoi de l'instituteur dans de telles circonstances serait assimilé à une destitution qu'il serait nécessaire de motiver sur quelqu'une des causes admises et mentionnées par la loi. Cette décision du département a été à plusieurs reprises confirmée par le gouvernement. Les cours de justice ont aussi décidé de leur côté que toute destitution doit être rigoureusement motivée et que la discrétion que les commissaires ont à exercer ne les dispense point dans une poursuite en dommages portée par un instituteur de prouver les faits sur lesquels ils se sont appuyés.

« Il semblait que l'instituteur devrait être par toutes ses mesures suffisamment protégé contre un renvoi injuste et arbitraire. Pour le croire il faudrait peu connaître, l'ingénieux esprit de persécution que font naître les petites rancunes et les petits intérêts dans certaines localités. Afin de pouvoir éluder la loi et les réglements du département, on a donc stipulé avec les instituteurs qu'ils pourraient être renvoyés en tout temps et sans raison, ou bien l'on a donné avis trois mois d'avance indistinctement à tous les instituteurs que l'on n'entendait point renouveler leur engagement, ce qui permettrait, croyait-on, de réduire les salaires en mettant les places au rabais et en ne retenant que ceux qui se contenteraient des plus médiocres. Ces stipulations et ces avis collectifs pour éluder la loi et les réglements ont été à plusieurs reprises déclarés non avenus ; et les commissaires ont été informés que lorsqu'ils y auraient recours ils perdraient tout droit à leur part de subvention du gouvernement. »

SORGHO.

L'Honorable M. Chaffers, de St. Césaire, nous a fait le plaisir de nous offrir un échantillon du sirop qu'il a fabriqué avec la plante que nous nommons en tête de cet article.

Cela nous a conduit à faire quelques recherches sur le *Sorgho*, ou *Millet d'Inde*, comme l'appellent quelques auteurs. On reconnaît trois espèces de sorgho ; le sorgho à balai, le sorgho à épi et enfin le sorgho sucre. Ces differentes espèces de sorgho peuvent toutes être cultivées comme fourrage à donner en vert aux animaux ; mais on donne la préférence au sorgho sucre, c'est celui que cultive l'honorable M. Chaffers, et qui fut introduit en France, par M. de Montiguy, consul de France en Chine. Cette plante ne réussit pas également dans toutes les parties de la France. Elle se cultive comme le maïs ; comme lui elle est sensible à la gelée. Son avenir parait être assuré dans le midi de la France, comme plante saccariphère. Elle produit aussi beaucoup de graines propres à l'engraissement des volailles et des porcs. De l'enveloppe de ses graines on peut aussi tirer une belle teinture rouge.

M. Chaffers nous a expliqué le genre de culture qu'il croit propre à cette plante en Canada et les propriétés qu'il lui connait.

Jusqu'à présent il n'a cultivé le sorgho [le sorgho sucre] qu'en petit et plutot par essai que pour en tirer quelque profit ; cependant il est si bien persuadé que cette culture peut réussir qu'il se propose d'en ensemencer une quinzaine d'arpents l'an prochain. L'époque convenable pour semer le sorgho est vers la mi-avril. Il exige les mêmes soins que le bled-d'inde, et il en a l'apparence. Lorsqu'il est parvenu à sa floraison, on doit couper la fleur, à l'exception toutefois de celle des plus belles tiges qu'il faut garder pour la graine.

Pour extraire le suc de cette plante on la fait passer entre deux cylindres en fer, et on la reçoit dans des bassins préparés à cette fin. On fait bouillir ce suc de la même manière que la sève de l'érable.

Le suc est très abondant ; M. Chaffers nous a dit que trois chaudières de tiges, coupées par bout, lui a donné une chaudiere de suc qui, réduit en syrop en a produit une pinte.

Le syrop dont M. Chaffers nous a donné un échantillon, sans avoir la saveur de notre sirop d'érable, est cependant agréable au goût. Nous croyons qu'on peut le rendre beaucoup préférable au sirop de canne à sucre des Etats du Sud.

Nous sommes heureux, d'après ces notions, de voir un homme de moyens comme l'hon. M. Chaffers tenter l'essai de cette culture. Quelle que soit l'issue de ses tentatives, il aura toujours le mérite d'avoir couru des risques pour être utile à son pays et nous devrons lui en conserver de la reconnaissance. Nous attendons avec anxiété les résultats de son entreprise et nous serons heureux de les faire connaître.

LE JOURNAL DE ST. HYACINTHE.

Nous nous occupons le moins possible du Journal qui se publie à côté de nous dans les intérêts de la cause libérale et en cela nous nous rendons aux prières de nos amis et des patrons du *Courrier de St. Hyacinthe*, mais il arrive parfois certaines circonstances où nous devons parler, tout désagréable qu'il soit pour nous de nous trouver aux prises avec un adversaire dont les écrits orduriers, lui ont mérité la réprobation de la Presse respectable du pays et l'expulsion de grand nombre de familles qui ont assez d'intelligence pour comprendre leurs devoirs.

Que l'on soit ou conservateur ou libéral, que l'on place sa confiance dans le patriotisme de M. Cratier ou dans celui de M. Dorion, cela ne doit en rien changer notre manière de voir et de juger lorsqu'il s'agit de toute autre chose que la politique, tel est par exemple le respect que nous devons avoir pour le prêtre ; le prêtre, ministre de Jésus-Christ, dont nous, catholiques, avons appris à révérer la dignité en même temps que nous avons appris à connaître notre religion.

C'est une pénible chose à constater mais il n'en est pas moins vrai qu'il existe dans notre pays, comme au reste partout ailleurs, des hommes qui font profession de se moquer des enseignements de l'Eglise. Ces hommes, comme nous le disaient les Evêques de la Province réunis en Concile, ces hommes ont leur tribune de pestilence d'où ils proclament leurs principes et leurs journaux où ils étalent sous les yeux d'un public qui n'a pas toujours assez de lumière pour les juger, leur cynisme irréligieux et impie. Eh ! bien, nous le disons avec regret, parmi les journaux les plus grossièrement irréligieux, nous devons placer la feuille qui se publie en cette ville, sous le titre de : *Journal de St. Hyacinthe.*

Dans le cours de son existence, cette feuille s'est faite l'écho des flatteries ridicules que l'on adresse de l'autre côté de l'Atlantique à ce brigand armé, cet ennemi de l'ordre, de la paix et surtout du Souverain Pontife, ce Garibaldi, chef de la horde révolutionnaire et impie de l'Italie ; le *Journal de St Hyacinthe*, après d'autres feuilles européennes de son calibre a comparé la figure de ce monstre à face humaine à celle du Christ ! Il a recommandé à ses lecteurs comme instructive et profitable la lecture d'un ouvrage défendu par le Saint Père sous peine d'excommunication. Poussée par sa haine aveugle, et par les inspirations mauvaises d'un cœur gâté, d'un esprit perverti, cette feuille a couvert d'insultes les personnes les plus révérées parmi le Clergé des Diocèses de St. Hyacinthe et des Trois-Rivières. Le *Journal de St. Hyacinthe* a dit de l'un d'eux, pendant qu'il remplissait les devoirs de la prédication, qu'il parlait comme un *énergumène ivre et enragé.*

Le 17 avril dernier, les propriétaires de cette feuille tentaient un effort pour traîner devant les cours de justice, un prêtre dont beaucoup de nos lecteurs connaissent le zèle, la piété et le dévouement pour le troupeau qui lui est confié, le Révérend Messire Ricard, curé d'Acton. Ils accusaient ce Monsieur, ainsi qu'UN NOMMÉ *Aimé Masson, Prêtre, et vicaire sous sa direction*, d'avoir PAR HAINE *et dans le but de leur causer un tort innappréciable, au Tribunal de la Pénitence et ailleurs, proféré des mensonges, des calomnies contre leur caractère et leur honnêteté, etc., d'avoir dit qu'ils refuseraient la Communion Pascale à ceux qui continueraient de recevoir leur journal, etc., de l'avoir représenté comme un porte ordures, une feuille impie, immorale, irréligieuse attaquant la morale et contraire à la religion, indigne de l'encouragement des honnêtes gens, propre à les corrompre par la lecture des écrits infâmes et immoraux qu'elle contenait le cœur et l'esprit des bons chrétiens.* Dans ces allégués, il y a de la grossierté, de l'impudence, et de l'irréligion. Oser dire d'un prêtre que jusqu'au tribunal de la pénitence, par haine, il entretient sur notre honnêteté des discours calomniateurs, c'est pousser l'effronterie à ses dernières limites ; c'est abdiquer ses titres de catholique et de Canadien, parce que le catholique est tenu de révérer le prêtre qui l'a reçu enfant dans le sein de l'Eglise ; qui lui a fourni l'assistance de son ministère dans tous les actes importants de la vie ; il est surtout tenu de le respecter au tribunal de la pénitence, où les rapports entre lui et le fidèle qui lui découvre les faiblesses de sa nature et de son cœur, doivent être si intimes, si cachés, que pour aucune considération humaine, il n'est permis au prêtre de les révéler. Pourtant que les propriétaires du *Journal de St. Hyacinthe* voulaient amener le prêtre qu'ils poursuivaient à dire devant la cour les avis qu'il aurait pu donner donner à ses pénitents. Est-il possible pour des catholiques d'afficher un mépris plus complet des enseignements de l'Eglise ? Supposer qu'un prêtre au tribunal de la pénitence, où il représente Jésus Christ, a tenu par haine, des discours calomniateurs, sur l'honnêteté de son prochain, c'est entretenir sur son caractère des soupçons si graves qu'ils le rendraient indigne d'exercer les devoirs du ministère, s'ils étaient fondés. Si un catholique croit avoir raison de se plaindre de la manière dont un prêtre s'acquitte de ses devoirs de prêtre, ce n'est pas devant une cour de justice qu'il doit le citer ; mais il doit s'en plaindre à son Evêque qui est le juge naturel de tous les prêtres de son Diocèse.

Aussi n'était-ce que pour avoir le plaisir d'insulter un prêtre que les propriétaires du *Journal*, entreprenaient des procédés aussi ridicules, qu'indignes. Lorsque le moment de soutenir les accusations qu'ils avaient portées avec tant d'impudence, est arrivé, ils ont reculé. Les vigoureux articles du *Journal des Trois-Rivières*, que nous avons reproduits, ont démontré à la feuille démocrate de St. Hyacinthe, quelle preuve accablante pouvait être faite contre elle, et ses propriétaires ont cru que dans leur intérêt il valait mieux payer les frais de leur injures et avouer implicitement que leur journal n'est qu'un *porte-ordure, une feuille impie, immorale, irréligieuse, indigne de l'encouragement des honnêtes gens*, que de se risquer à se le voir prouver devant la Cour.

TROP DE SYMPATHIES.

Notre confrère de l'*Ordre* est plein d'inquiétude sur l'état de notre santé ; nous le prions de se tranquiliser et d'être bien persuadé quelle est de ces milleures.

Nous avons bien par ci par là certains mauvais débiteurs qui prennent la poudre d'escampette sans nous en donner avis ; mais, Dieu merci, le nombre de nos abonnés payant est assez respectable pour nous permettre de vivre dans une honnête aisance et même de faire dans notre établissement certaines améliorations assez dispendieuses, du moins pour des campagnards comme nous.

D'ailleurs il paraît que ce n'est pas la famine que notre *intéressant* confrère semble redouter pour nous, ce serait plutôt pour l'opposé ; il nous suppose pris de *dyspepsie*. Généralement la dyspepsie est causée par quelques excès dans le manger, encore une fois que notre *ami* se tranquilise donc, nous sommes d'une sobriété exemplaire. Nous tenons à faire honneur à nos affaires, c'est peut-être le secret de toutes nos bonnes qualités ; car, voyez-vous, cher confrère, c'est très laid que de se faire cogner sur les doigts par un adversaire qui n'entend pas qu'on fasse des badinages sur son compte, lorsqu'on a quelques raisons de ménager ses susceptibilités.

Sur ce au plaisir d'entendre parler de vous, encore au moins *une* fois.

Adresse d'adieu à M. J. C. Taché.

S'il est un homme qui mérite de son pays et de la religion, c'est bien Mr. J. C. Taché, qui consacre aux services des deux des talents précieux et une érudition profonde. Aussi nous voyons, qu'à son départ de Québec pour la nouvelle capitale, vendredi dernier, ses amis n'ont pu le voir s'éloigner d'eux sans lui dire leurs regrets ; c'est ce que nous apprend le *Courrier du Canada* de vendredi dernier dans les termes qui suivent :

« Quelques-uns des nombreux amis de M. J. C. Taché ont eu l'idée de lui présenter une adresse d'adieu à l'occasion de son départ pour la nouvelle capitale. Les personnes chargées de la présentation ont de plus offert mercredi soir à M. Taché un dîner à l'hôtel Bourassa.

« Ces quelque amis réunis comme en famille autour de la table du banquet, ont offert leurs vœux et leurs souhaits à leur hôte, a la patrie, à la famille canadienne ; on a parlé religion, nationalité, colonisation, enfin devoirs de chrétiens et de vrais patriotes ».

« L'adresse a été présentée avant l'ouverture du banquet ; M. Taché y a répondu par quelques unes de ces paroles qui en disant plus que de longs discours parcequ'elles partent du cœur et vont au cœur. Nous sommes fâché de ne pouvoir donner aujourd'hui cette réponse » .

A JOSEPH CHARLES TACHE, ECUYER, *Chevalier de la Légion d'Honneur, et Député Ministre de l'Agriculture.*

Cher Monsieur,

Votre prochain départ de cette ville, pour aller remplir vos fonctions administratives dans la nouvelle Capitale fournit à vos amis l'occasion de vous exprimer le vif regret d'être séparé de votre société, au moins pour un temps, quoique nous espérions tous que ce temps ne sera pas long.

A l'affection personnelle se joint, en ce moment, pour nous porter à cette démarche, la connaissence des services véritables que vous avez rendus à notre pays, en défendant les principes de la morale et de la religion dans vos écrits depuis plusieurs années. Vous me permetterez de vous exprimer, à cette occasion, les sentiments de notre reconnaissence comme citoyens et comme chrétien, parce que ces principes nous sont chers, et que cependant, le nombre de ceux qui se sentent l'énergie et le dévouement nécessaire pour les défendre est trop petit. Nous nous abstiendrons de dire que vous avez rempli avec énergie et intelligence cette tâche que vous aviez acceptée de la confiance de vos compatriotes, mais rien ne nous empêche de dire que c'est a l'applaudissement de tous les hommes de cœur. Ces expressions de sympathie, nous les tairons, tout en étant assurés que votre plume restera comme par le passé au service du pays et des le tres au milieu même des occupations de votre charge importante.

Veuillez faire part à Madame Taché des regrets que nous éprouvons tous, en voyant votre famille s'éloigner de Québec, et acceptez les vœux que nous formons pour votre bonheur et celui de votre intéressante famille.

Adieu !

UNION CATHOLIQUE.

Dimanche dernier, avait lieu à l'Evêché la réunion hebdomadaire des membres de cette société. M. le Directeur y assistait.

On a commencé à discuter une question très intéressante et d'une haute portée ; savoir : eut-il été plus avantageux pour le Canada, de rester sous la domination française ?

La question a été habilement exposée et discutée par M. Mercier, dans l'affirmative et M. de LaBruère dans la négative.

Ces messieurs n'ont considéré la question qu'au point de vue politique et commercial. Restent encore divers points de vue sous lesquels elle devra être envisagée dans de prochaines séances. Peut-être essaierons nous alors de faire une analyse de la discussion, qui paraît intéresser beaucoup les membres de l'*Union Catholique.* Le fait est qu'on y a mis de la vigueur et de l'entrain. La lutte a été vive, le feu de la discussion bien nourri, aussi avons nous applaudi à cœur joie et tour à tour les deux vaillants champions.

Tentative de Meurtre.

On nous écrit ce qui suit de Stukley Nord, en date du 20 Octobre, 1865.

" Dans la nuit de samedi à Dimanche dernier, deux individus du nom de Frost et un canadien du nom de Dégrenier se trouvaient à un parti chez un honnête et respectable citoyen de cette paroisse. Comme ces trois mal appris étaient un peu grisés et qu'ils voulaient faire du tapage, on les mit à la porte. Ils durent donc partir ; mais avant ils promirent à Simon Auclair, frère du propriétaire de la maison où se donnait le divertissement, qu'il se souviendrait d'eux, qu'ils le tueraient. A une heure assez avancée de de la nuit, quatre Frost et le nommé Dégrenier, revenaient à la charge et faisaient irruption dans la maison au moment où l'on se préparait à partir. Un des Frost s'avançant vers Simon Auclair lui dit qu'il voulait avoir son sang. Auclair qui est un homme aussi fort que courageux, alla vers son antagoniste, mais avant qu'il eût le temps de se mettre en garde, il recevait un coup de poignard, qui s'enfonçait dans son bras gauche. Le poignard était dirigé vers le côté gauche, heureusement qu'il a dévié, car on aurait aujourd'hui à déplorer sa perte. Il m'est impossible de vous dire le tumulte qui suivit cette dernière affaire. Le bâtons, les hâches furent mis en jeu. Un témoin occulaire m'a dit qu'il croyait qu'il n'y aurait pas moins de quatre à cinq tués après la bataille. Les Frost eurent toutefois le plus à souffrir. L'un d'eux resta presque mourant sur le chemin. Les trois autres ont été rossés d'importance. L'un a eu le pied coupé, l'autre la tête fracassée, et enfin un troisième a été horriblement defiguré.

On appela le Dr. Frégeau auprès de Simon Auclair, les soins de l'habile médecin le rendirent à la vie. Sans ses secours, il eût perdu tout son sang.

Dans la nuit de mercredi à Jeudi de cette semaine, le feu a détruit une grange appartenant a un nommé Simon Peltier, respectable cultivateur de cette paroisse ; cette grange était remplie de foin et de grains comprenant en partie toute sa récolte. Le dommage est considérable. Plusieurs personnes charitables de cette paroisse sont déjà a l'œuvre pour venir en aide a ce brave citoyen ; on ne connait pas encore l'origine du feu.

Conseil de Ville.

Séance du 20 octobre, 1865.

Présents : Son Honneur le Maire. Messieurs Bachand, Birs, Coté, Dessaulles, Malhiot, Resther et Richer.

La minute des procédés de la dernière séance étant lue est approuvée.

Conformément à l'avis qu'il a donné le 26 août dernier, et à la motion faite le 22 septembre dernier, dont la discussion a été remise à cette séance M. Bachand fait motion : Qu'il soit permis à la compagnie No. 3 des pompiers d'avoir un nombre de branchiers n'excédant pas six. Secondé par M. Malhiot. Agréée.

Conformément à l'avis qui en a été donné le 26 août dernier et à la motion faite le 22 septembre dernier, dont la discussion a été remise à cette séance. M. Dessaulles fait motion : Que toute personne qui à l'avenir prendre une licence pour vendre en détail des liqueurs spiritueuses, vineuses et fermentées dans cette cité, payera au Maire et Conseil-de-Ville de St. Hyacinthe une taxe annuelle de $50 au lieu de $40 qu'elle aurait payé avant ce jour pour telle licence, et qu'à partir du premier mai prochain l'article 17 des réglements du département de la police sera abrogé. Secondé par M. Richer. Agréée.

Le Conseil autorise le comité des chemins à faire faire une traverse en bois sur la rue Girouard, du côté sud-ouest de la rue Ste. Marie.

La somme de douze livres et dix chelins courant est mise à la disposition du comité des chemins pour acheter des madriers.

Le Conseil s'ajourne à vendredi, le 27 du courant.

Nous accusons réception de la 3e livraison des chansons populaires, publiées par M. Ernest Gagnon, et offertes en prime aux abonnés du *Foyer-Canadien.* Nos remercîments à qui de droit.

On lit dans le *Journal de Québec :*

L'*Ordre*, on l'a dit, a changé de rédaction. On peut bien dire, avec vérité, qu'il est tombé de la poêle dans le feu, le pauvre infortuné, car si c'était absurde auparavant, c'est bien désolant aujourd'hui. Ecoutez bien ; voici un échantillon de sa nouvelle manière. Vous connaissez l'ancienne :

« Un souffle émané des grands principes du libéralisme vient de rider le calme plat politique dans lequel nous allions nous endormir et commence à agiter presque toutes les feuilles de la presse française du pays. »

Ouf ! nous perdons la respiration ; il nous a fallu tant d'efforts de poumons pour tirer ce *souffle des principes du liberalisme* qui n'a jamais soufflé que la discorde et les haines en Canada et qui s'est *épuisé* dans la vengeance ! Mais ce *souffle* si péniblement extrait de la montagne *rouge* à sa naissance, se rend coupable d'un crime atroce contre la langue, nous allions dire contre la société ; il a osé *rider le calme ! Il l'a fait platement* c'est vrai, mais il l'a *ridé* tout de même.

LaFontaine a dit :

" Le moindre vent qui d'aventure
" Fait rider la face de l'eau."

Il avait raison le Bonhomme, car l'eau a une très grande face par fois ; mais *le calme*, s'il en a une, on est sûr au moins qu'il ne l'a jamais montrée, pas même *ridée.*

Après ce grand effort, le vaillant écrivain aborde résolument la question de la peine de mort, " libre de doutes (il n'est pas fait pour douter) et sans hésitation, armé de convictions énergiques et franches, et du bouclier de la foi catholique."

Pauvre religion, que nous la plaignons bien sincèrement et bien profondément d'avoir à servir de *bouclier* à ce *souffle émané des grands principes du libéralisme*, et dont, nouveau Don Quichotte, le rôle consiste a *faire rider la face du calme plat !*

Le lecteur apprendra, sans doute, avec plaisir, que ce *rideur* de " calme" avec " le souffle" que vous connaissez, s'occupe de nous dans un subséquent numéro. Si la chose devient sérieuse, nous l'en informerons, mais, en attendant, nous pouvons l'assurer que " le souffle" n'est pas encore assez fort pour "agiter" notre "feuille."

ASSISES CRIMINELLES

DISTRICT DE BEDFORD.

Présidence de S. H. le Juge JOHNSON.

Le terme criminel dans le district de Bedford a commencé vendredi, le 20 du courant, sous la présidence de Son Honneur le juge Johnson.

MM. Mag. Lanctot et G.C.V.Bochman, avocats, représentant le ministère public.

L'honorable Juge dans une éloquente adresse au grand jury, lui expose ses devoirs sur les principales offences dont il doit s'occuper, et signale l'intempérance comme étant la principale explication du grand nombre de délits dont le rôle est chargé.

Plusieurs indictements sont ensuite soumis au grand jury, et pendant qu'il délibère, la Cour procède sur une accusation de vol contre Maria Clarke. Elle est trouvée coupable.

MM. O'Halloran et Baker pour la défense.

Sentence : 1 mois de prison.

Le grand jury vient alors en Cour et présente les rapports suivants :

Contre Stewart & Salsbury, accusé d'avoir malicieusement mis le feu à un amas de bois. Vrai bill.

Contre George Salsbury, même offence, vrai bill.

Contre Hiram Woodard, même offence, vrai bill.

Contre Philouda Allec, accusé d'avoir mis en circulation des billets contrefaits de la Banque de Grenfall. Vrai bill.

Contre la même, pour avoir mis en circulation des billets contrefaits de la Banque de Fishkill. Vrai bill.

Contre W. Griggs, vol d'une vache, vrai bill.

Contre Timothy Kennedy, vol d'argent, vrai bill.

Contre Lewis N. Lewis, embauchage, non bill.

Les accusés sont appelés à la barre et leur procès fixés. Griggs et Kennedy plaident coupables.

La Cour s'ajourne au lendemain.

Un des amis de M. Jacques Gendron, de Ste. Rosalie, nous écrit pour protester contre ce que nous avons pu dire du cheval que cet intelligent cultivateur exposait au concours agricole de Bagot et qui a remporté un des premiers prix. Il faut que nous ayons été mal compris ou que nous nous soyons mal exprimé. Il est de fait que nous avons admiré beaucoup le cheval de M. Gendron. Nous croyons même l'avoir recommandé comme un des reproducteurs les plus avantageux vu que c'est un type des plus parfaits de la race canadienne, qui est celle aujourd'hui qui est la plus recherchée et qui a le plus de prix chez les américains où nous vendons nos chevaux.

Concours Agricole de Wolfe.

St. Hypolite, 10 Octobre, 1865.

L'exposition agricole du comté de Wolfe a eu lieu mercredi, le 27 septembre dernier, au village de St. Hypolite de Wotton. Nous avons été

favorisés d'un temps superbe. Le nombre des cultivateurs réunis sur le terrain de l'exposition était très considérables. Les entrées étaient nombreuses et les objets exposés remarquables. Le département de l'industrie de nos femmes était surtout digne d'attention. En somme, l'exposition de cette année a été un grand progrès sur celle des autres années.

Veuillez, M. le Rédacteur, en considération de vos abonnés de notre comté, publier la liste des prix que je vous adresse. UN COLON.

CLASSE FRANÇAISE.

Etalons.—Joseph Lepine, 1er prix $6 ; Damase Bonhomme, 2me prix $4 ; Felix Reich, 3me prix $2.

Poulain de 3 ans.—A. Panneton, 1er prix $3 : Jos. Bergeron, 2me prix $2 ; B. Lachance, 3e prix $1.

Jument poulinière et son poulain.—1r prix Olv. Chenai, $6 ; 2e T. Coté $5 ; 3e Ls. Bilodeau 4.50 ; 4e H. Marcot $4 ; 5e Ig. Dion 3.50 ; 6e G. Crepeau $3 ; 7e J. Bte. Godbout, 2.50 ; 8e B. Brault $2 ; 9e O. Dion 1 piastre.

Pouliche de 3 ans.—1er prix Jos. Dion $5 ; 2e Zep. Godbout $2 ; 3e O. Dion $1.

Poulains de 2 ans.—1e E. Charland 5 ; 2e G. Lahai $4 ; 3e F. Gregoire $3 ; 4e J. Picard $2 ; 5e R. Gauvette 1 piastre.

Paire de cheveaux de travail.—1er prix J. Lépine $4 ; 2e Norb. Bourque $3 ; 3e Ed. Leger 2 piastres.

Poulain de 1 an.—1er prix P. Brodie 4 ; 2e J. Bribien $3 ; 3e V. Bonhomme $3 ; 4e J. B. Godbout 1 piastre.

Cheveaux de traits.—1er prix J. Panneton $4 ; 2e F. Jennel $3 ; 3e F. Turaot 2 ; 4e P. Mathieu 1 piastre.

Taureaux de 2 ans et au-dessus.—1er prix G. Crepeau $5 ; 2e J. Lépine $4 ; 3e F. Reich 3 piastres.

Taureaux de 1 an.—1er prix B. Mathieu $3 ; 2e J. Picard 2 piastres.

Taureaux de l'année.—1er prix Elie Charland $3 ; 2e A. Martel $2 ; 3e Felix Turcot 1 piastre.

Vache à lait.—1er prix V. Bourque $7 ; 2e O. Roy $6 ; 3e N. Bourque 5.50 ; 4e B. Rivais $5 ; 5e J. Lépine 4.50 ; 6e F. Arpin $4 ; 7e F. Turcot $3 ; 8e E. Charland $2 ; 9e J. Dion 1 piastre.

Taure de 2 ans.—1er prix Jos. Lépine $4 ; 2e Jos. Montmigny $3 ; 3e Oct. Manseau $2 ; 4e C. Vaillancourt 1 piastre.

Taure de 1 an.—1er prix J. Dion $3 ; 2e F. Arpin $2 ; 3e R. Labonté 1 piastre.

Taure de l'année.—1er prix J. Dion 3 ; 2e A. Belisle $2 ; 3e N. Gervais 1 piastre.

Bœufs de travail.—1er prix Jo. Duplin $6 ; 2e J. Connolly $5 ; 3e J. B. Godbout fils $4 ; 4e R. Manseau $3 ; 5e D. Godin $2 ; 6e O. Duplin 1 piastre.

Bœufs de 3 ans.—1er prix Jos. Michel $4 ; 2e M. Pheaix $3 ; 3e R. Gauvet $2 ; 4e J. Longval 1 piastre.

Bœuf de 2 ans.—1er prix Jo. Connolly 4 piastres.

Bœuf de 1 an.—1er prix N. Bourque $3 ; 2e J. Picard 2.50.

Béliers.—1er prix J. Connolly $4 ; 2e J. Lépine 3.50 ; 3e V. Bourque $3 ; 4e Z. Miquelon 2.50 ; 5e N. Bourque $2 ; 6e J. Gosselin 1.50 ; 7e N. Roy 1 piastre.

2 *moutonnes et petits.*—1er pr. R. Manseau 3.50 ; 2e J. Boisvert $2 ; 3e J. Picard 2.50 ; 4e J. Lépine $2 ; 5e L. Geoffrion 1.50 ; 6e E. Charland 1 piastre.

Femelle de l'année.—1er prix V. Bourque 2.50 ; 2e F. Bourque $2 ; 3e E. Leger 1.50 ; 4e M. Jennel $1 ; 5e Norb. Bourque 50 cents.

Verrat.—Norbert Bourque 2 piastres.

Truie et petits.—1er prix Rev. Hamilton $2 ; 2e N. Bourque 1 piastre.

Jeune cochon.—1er prix N. Bourque $2 ; 2e V. Bourque 1.50 ; 3e R. Manseau $1 ; 4e E. Leger 50 centins.

Le Héros de Castelfidardo.

Nous donnons aujourd'hui la fin du remarquable écrit de M. de Montalembert sur le général Lamoricière :

Cela dit, et après avoir ainsi touché le fond de l'abîme, l'âme oppressée se relève pour contempler et adorer la grandeur et la gloire de l'adversité. Sachons le reconnaître et le dire : Lamoricière triomphant et satisfait, maréchal de France, vainqueur à l'Alma ou à Magenta, salué par la curiosité empressée des multitudes, alourdi et engraissé par la prospérité, ne fût point sorti de la foule éclatante des généraux heureux, n'eut point atteint une autre gloire que cette gloire militaire dont la France a été de tout temps éprise et de tout temps saturée. Versailles, au milieu de tant d'autres, n'eût éveillé dans les âmes qu'une émotion banale et passagère. Mais Lamoricière, trahi par la fortune, disgrâcié, proscrit, insulté ; Lamoricière, vainqueur de l'anarchie et victime de la dictature ; Lamoricière, condamné par l'honneur au supplice d'une obscure oisiveté ; Lamoricière, vaincu à Castelfidardo et captif à Ancône ; Lamoricière, subissant l'injure du sort avec une modestie et une gravité toute chrétienne ; puis, mourant tout seul, mais debout et le crucifix à la main ; voilà un personnage qui sort tout à coup des rangs vulgaires pour monter aux grands sommets de l'admiration humaine ! Voilà une gloire tout à fait à part qui rajeunit l'âme, qui l'exalte en la purifiant, et qu'on ne voudrait échanger contre aucune autre. Voilà un spectacle comme l'histoire en offre trop rarement, et comme nous en avons besoin, nous surtout, nous Français, nous Catholiques, trop faciles adorateurs de la force et de la fortune. Oui, cette gloire est enviable, et au fond la plus la plus enviable de toutes. La nature a beau regimber ; la raison et la foi sont d'accord pour le proclamer. Nous sommes tous émus pour le souvenir de Catinat vieilli, mis de côté et résigné dans sa retraite, y rappelant « par sa simplicité, par sa frugalité par le mépris du monde, par la paix de son âme et l'uniformité de sa conduite, le souvenir de ces grands hommes qui, après les triomphes les mieux mérités, retournaient tranquillement à leur charrue, toujours amoureux de leur patrie et peu sensibles à l'ingratitude de Rome qu'ils avaient si bien servie. » Mais Catinat vraiment malheureux, Catinat prisonnier, exilé et disgracié, Catinat éloigné à la fleur de l'âge du commandement des armées, eut été bien plus grand encore ; comme notre Lamoricière, il eut rappelé le souvenir sublime de St. Louis dans les fers. L'antiquité a dit que l'homme de bien aux prises avec l'adversité était le spectacle le plus digne, si ce n'est le seul digne des regards de Dieu. Le christianisme ajoute que c'est le spectacle le plus salutaire et le plus nécessaire au cœur de l'homme.

Lamoricière a été choisi parmi nous pour nous donner cette haute leçon dans toute sa majesté et toute sa beauté. Il a montré ce double caractère de docilité sous l'epreuve et d'empire sur le malheur qui fait les grand hommes et les grands saints. C'est qu'il y avait en lui l'étoffe d'un bon et grand chrétien.

L'épreuve et l'exil développèrent rapidement dans cette belle âme les germes de la foi que l'éducation domestique y avait semés et de purs et nobles exemples, tout proches de lui, lui faisaient chérir et admirer. Par son mariage avec la petite-fille de la marquise de Montagu, il était entré dans une famille où les calamités les plus atroces et les plus imprévues supportées avec une énergie surhumaine n'avaient laissé dans les âmes qu'une sérénité sublime, et une compassion plus grande encore pour les bourreaux que pour les martyrs. Enflammé par les récits d'une belle mère qui est restée pour lui jusqu'à son dernier jour, l'amie la plus dévouée et la plus enthousiaste, Lamoricière eut la première pensée d'une publication destinée à compter parmi les trésors de notre histoire et dont il dirigea la première rédaction. En apprenant à juger l'action de la vertu chretienne sur les plus touchantes victimes de la Terreur comme sur les obscurs devoirs de la vie domestique, il fut conduit plus loin et plus haut encore. L'étude, une étude active, ardente, approfondie des doctrines et des résultats de la religion, devint son occupation première ; il la poursuivit jusqu'à sa fin avec une persévérance infatigable. Une fois chrétien par la pratique comme par la foi, il voulut l'être au grand jour et sans plus reculer devant le respect humain, devant les dédains de l'incrédulité, que devant les Arabes ou les barricades. On le voyait au pied de la chaire chrétienne, suivre la parole du prédicateur avec l'attention agitée, la vivacité de geste qui lui était habituelle, marquant sur ses traits, si noblement accentués et comme taillés par le ciseau du sculpteur, une adhésion expressive, quelquefois une contradiction impatiente de se manifester, comme s'il avait dû aborder à son tour cette autre tribune.

Un jour, à Bruxelles, un ancien collègue et ami, qui l'avait connu tout autre, le trouva penché sur ses cartes, où il marquait, avec une fiévreuse anxiété et une sympathie passionnée, les progrès de nos armées en Crimée. Pour assujettir ces cartes déroulées, il avait employé les livres qui lui était devenus les plus usuels ; le *Catéchisme* d'abord, son livre de messe, puis l'*Imitation de Jésus Christ*, et je ne sais quel volume du Père Gratry. A la vue de ces quatre témoins d'une préoccupation si nouvelle, le visiteur ne dissimula pas sa surprise : Eh « bien oui, dit le général, j'en suis là ; je « m'occupe de cela ; je ne veux pas rester « comme vous, le pied en l'air, contre le « ciel et la terre, entre le jour et la nuit ; je « veux savoir où je vais, à quoi m'en tenir. « Et je n'en fais pas mystère. »

Ce courage public contre les ennemis de la foi lui valut, des mains de Dieu, le don inespéré, le don incomparable de la magnanime patience dont il avait besoin pour supporter et accepter son épreuve, pour offrir à Dieu tous les biens sacrifiés de sa glorieuse vie. Les progrès de cette grande âme devinrent chaque jour plus sensibles et se manifestèrent surtout par sa résignation en présence de la croix si lourde qui lui était infligée.

On salue la croix de loin, dit Fénélon, mais de près on en a horreur. Ce fut le contraire pour Lamoricière : il ne l'avait guère saluée de loin ; mais quand elle vint, il l'embrassa, la souleva et la porta jusqu'au tombeau avec une générosité, une sérénité et une simplicité surnaturelles. L'*expérience crucifiante* qui, toujours, selon Fénelon, doit nous arracher à nous-mêmes et aux désirs du siècle, ne trouva chez lui ni révolte, défaillance, ni révolte impuissante. Il entra dans cette nouvelle carrière et y marcha jusqu'au bout avec l'impétueuse et opiniâtre résolution de l'homme de guerre qui veut devenir l'homme de Dieu.

Un grand génie l'a dit : Il importe à l'honneur de l'espèce humaines que les âmes nées pour souffrir sachent bien souffrir. Lamoricière n'était pas né pour souffrir ; il était né pour combattre et pour commander, pour vaincre et pour éblouir. Et néanmoins, quand la vie n'a plus été pour lui qu'une longue souffrance, il a su bien souffrir en chrétien, souffrir en soldat de Jésus-Christ, en vainqueur du mal ; souffrir non pas pendant quinze jours ou quinze mois, mais pendant quinze ans et jusqu'à ce que la mort vint le relever de son poste.

Nous tous qui l'avons connu et fréquenté dans cette seconde et douloureuse phase de son existence, nous lui devons de grands et utiles enseignements, que son souvenir et la leçon austère de sa mort doivent nous rendre à jamais sacrés. C'est beaucoup sans doute que les actes des saints, que les exemples des héros de la vie chrétienne, de leurs épreuves et de leurs triomphes, transmis par des historiens ou des commentateurs à leur postérité spirituelle. C'est beaucoup, mais ce n'est rien ou presque rien auprès de la présence réelle, si j'ose parler ainsi, d'un homme marqué du sceau des élus, d'un confesseur, non seulement de la foi, mais de la vertu, de la patience, de la résignation et de l'abnégation chrétienne. Quelle histoire, quelle prédiction pouvait valoir un serrement de cette vaillante main, un accent de cette voix si vibrante, un regard de cet œil de lion, venant à l'appui de la vérité reconnue, proclamée et pratiquée par une âme de cette trempe.

Non la flamme de ce beau regard limpide et si fier ne sera jamais oublié par aucun de ceux qu'elle a une fois transpercés, soit qu'elle fût allumée par les surprises d'une généreuse indignation, soit qu'elle fut tempérée par la sympathie et le désir de persuader ; et cette flamme, toujours vivante dans notre mémoire, continuera à illuminer pour nous les mystères de la vie et de la souffrance.

D'ailleurs, aucune métamorphose extérieure n'avait accompagné le changement profond et salutaire de son âme. Tel qu'on l'avait vu sur un champ de bataille ou dans les Assemblées, au temps le plus brillant et le plus agité de sa carrière, tel on le retrouvait dans la solitude et l'obscurité de sa nouvelle vie. Il était resté éblouissant comme autrefois, avec tout son feu et tout son charme, avec cette surabondance de vie, de jeunesse, d'originalité, d'ardeur qui paraissait toujours vouloir déborder sur tout ce qui l'entourait. Seulement, l'aigreur, la colère, l'irritation même la plus légitime, semblaient désormais noyées dans une passion supérieure, la passion du bien ! dans la recherche et l'acceptation de la volonté de Dieu, dans l'amour des âmes. (1.)

Rien en lui n'était usé ou amorti ; mais tout était pacifié, réglé, animé d'un souffle plus haut plus pur. Le touchant oubli de sa gloire humaine, humainement enseveli, ne la rendait que plus chère et plus sacrée à ses vrais amis. Ces amis étaient encore nombreux ; et amis, parents, anciens camarades, anciens collègues, nous étions tous fiers de lui, tous sous le charme dès qu'il reparaissait, pour de trop courts instants, parmi nous. Rien de plus naturel, d'ailleurs, car, je ne saurais assez le répéter, il avait conservé, dans ses relations privées, tout son prestige et tout son attrait d'autrefois. Essentiellement français, avec tous les bons et généreux instincts de notre pays ; essentiellement moderne aussi d'allures, d'idées, de convictions, n'ayant rien de renfrogné ou de suranné dans sa religion, voulant mettre au service du vieux droit et des vieilles croyances toutes les ressources de la civilisation moderne, qu'il connaissait et qu'il apprécie mieux que personne ; enfin, resté libéral en dépit de tant de mécomptes, de tant de défections, de tant de criminelles folies commises au nom de la liberté ; libéral plus modéré, certes, et plus pratique qu'aux jours de sa jeunesse, mais libéral, *quoique soldat*, comme nous l'affirme un de ces preux qui ont combattu avec lui à Castelfidardo : il pensait comme la nouvelle génération, il trouvait la liberté chose si belle et si bonne qu'il l'eut acceptée franchement, cordialement de quelque main qu'elle lui fut donnée.

Pour prix de sa souffrance, Dieu lui avait accordé la conversion de son âme. Pour prix de cette conversion, il lui fut donné de fixer une dernière fois les regards de l'Europe et de la postérité par une lutte aussi inégale que généreuse au service d'une cause aussi légitime qu'abandonnée. Tout a été dit, avant comme après sa mort, sur la grandeur épique et sur l'héroïsme chrétien du sacrifice qu'il fit à la papauté trahie. C'était, on ne se lasse point de le répéter, le sacrifice, non pas de sa vie, qu'il eut cent fois exposée avec bonheur sur n'importe quel champ de bataille ; mais le sacrifice de son nom, de sa réputation, de son auréole militaire, de ses anciennes victoires. *Se et antea acta triumphos devovit*, selon la devise vraiment romaine de la médaille qui lui a été offerte par la magistrature de Rome. « Il marchait, » a dit un vaillant qui s'y connait, « avec la faiblesse contre la force, insigne et rare honneur qui demeure attaché à son nom, aux yeux des honnêtes gens de toutes les croyances et de tous les pays. » Tâchons de nettement définir ce qui, en dehors même de la justice souveraine et de la sainteté du droit qu'il allait faire, imprime à son dévouement le caractère d'une grandeur et d'une pureté hors ligne ; ce qui le met, oserais-je dire ? presque audessus de Lescure et de LaRochejaquelin.

Le voici : Il n'était pas jeune, obscur et inexpérimenté comme ces héros si purs : il n'était pas entrainé par la nouveauté, l'appât irrésistible de l'inconnu, les chances de la lutte, la fortune des combats. Il était vaincu d'avance et il le savait : il allait de sang froid au-devant d'une défaite inévitable, et d'une défaite qui n'était pas seulement matérielle. Pour céder à cette séduction sublime d'un devoir qui ne peut aboutir qu'à une catastrophe, il sut rompre avec son passé, avec son amour-propre, rompre avec beaucoup de ses amis politiques. Il savait parfaitement à quoi il s'exposait ; il connaissait à fond la puissance cosmopolite et l'acharnement implacable du parti qu'il allait soulever contre lui. Il savait que l'impopularité *cléricale* est celle qui s'efface et se pardonne le moins. Il le savait et, comme autrefois à la brèche de Constantine, il s'y jeta tête baissée. Il osa être impopulaire et il le fut jusqu'à l'héroïsme. Etant donné cet homme tel que nous l'avons connu, avec son caractère, son âge et ses antécédents, j'affirme qu'à aucune époque la chevalerie chrétienne n'a rien imaginé de plus méritoire, de plus digne d'une éternelle mémoire.

Aussi, dans ce qui devait être son échec, Dieu lui octroya dès ici-bas une gloire aussi rare que délicate et impérissable. Il a compté au premier rang de ceux qui sont les témoins de Dieu dans le grand duel du bien et du mal, des hommes prédestinés à être les répondants du bien, de l'honneur et de la justice. Une poignée de jeunes gens, misérablement exiguë par le nombre, répond seul à l'appel d'un si magnifique, d'un si séduisant exemple ; et de tous les symptômes de la décadence ou de la transformation européenne, il n'y en a point de plus alarmant, de plus humiliant, que cette exiguïté. *Le petit nombre les honore, mais il nous accuse*, a dit avec trop de raison un homme de cœur, mort au moment d'aller les rejoindre. Mais ce petit nombre a suffi pour ce que voulait et ce que pouvait Lamoricière.

Il lui a suffi pour représenter l'honneur de la France catholique au milieu du lâche abandon de l'Europe. Il lui a suffi surtout pour arracher le masque au mensonge de l'usurpation piémontaise, et pour tacher de sang les mains hypocrites qui allaient se poser sur l'épaule et la blanche tunique du vicaire de Jésus-Christ.

Cela fait, il ne lui restait plus qu'à mourir comme il est mort. La mort arrive à l'improviste ; mais elle ne le surprend pas. Elle le trouve debout, vigilant, décidé, indompté, comme naguère au temps de sa jeunesse, quand il la regardait chaque jour en face. Elle le trouva de plus armé d'une force et d'une foi qu'elle ne lui connaissait pas. En la voyant venir il décroche son crucifix comme autrefois il décrochait son épée. Le mot est d'un évêque et il restera.

« Elle a été douce envers la mort comme elle avait été douce envers la vie, » a dit Bossuet de sa Henriette d'Angleterre. Il aurait dit de notre héros qu'il a été fort contre la mort, comme il avait été fort contre la vie. Il aurait salué de ses accents immortels cette mort de soldat qui est encore et surtout la mort d'un saint. Quoi de plus admirable et de plus complet ! Cette nuit dernière, après une journée partagée entre la prière humble et publique, et l'étude de l'histoire de l'Eglise où il aura sa page, et une page si resplendissante [2] ; cette seule parole pour appeler un prêtre ; ce cri unique pour se procurer la grâce de l'absolution ces rapides moments passés debout dans la solitude, le crucifix entre les mains ; et enfin le moment suprême qui le trouve en pleine adoration, en pleine préparation à genoux devant son Dieu ! Se peut-il imaginer une vie plus généreusement et plus chrétiennement achevée, une mort plus heureuse dans sa soudaineté ! Le voilà préservé de sentir goutte à goutte l'amertume de la séparation des siens, de la noble femme, toujours si digne de lui, que Dieu lui avait donnée pour compagne et pour lumière, puis de ses filles, adorées avec la tendresse et l'anxiété passionnée du vieux soldat ! Le voilà transporté, du sein de son obscure et fatigante oisiveté, dans l'activité éternelle, dans une splendeur et une gloire que nul ne pourra plus lui enlever ! Quelle triomphante sortie de l'exil d'ici-bas ! Quelle triomphante entrée dans la patrie céleste, dans l'armée des élus, des confesseurs de la foi, des chevaliers du Christ ! *Te martyrum candidatus laudat exercitus.*

Combien il aime et estime à présent ces quinze années de disgrâce humaine, où la grâce divine envahissait son âme et le menait à travers les épines et les croix, les avanies et les désastres, les angoisses et les amertumes, au couronnement chrétien de sa carrière.

" J'irai," disait l'évêque d'Orléans, en parlant de la tombe des jeunes soldats de Lamoricière immolés sous ses yeux dans sa dernière bataille, " j'irai là, jeter un regard vers le ciel et demander le triomphe de la justice et de l'éternel honneur sur la terre. J'irai là, relever mon cœur de ses tristesses et fortifier mon âme de ses épuisements.. J'irai apprendre d'eux à conserver en moi la flamme du zèle pour l'Eglise et pour les âmes, à vouer aux luttes de la vérité et de la justice jusqu'à ces derniers accents et ces derniers soupirs."

« Et nous, nous irons, et le grand et cher évêque y viendra avec nous, nous irons demander et apprendre tout ce qui nous manque, près de cette tombe creusée dans une lande de Bretagne, au pied d'une croix ignorée, où gisent les restes du chef immortel de ces jeunes victimes, de celui qui, comme Duguesclin, son compatriote Duguesclin, aurait mérité de dormir entre les rois à St. Denis. Tant qu'il y aura une France chrétienne, cette tombe lointaine et solitaire apparaitra aux âmes parée d'une grandeur solennelle et d'une majesté touchante. Loin des enivrements du champ de bataille, loin du théâtre de ses luttes et de ses succès, sous le tertre qui recouvrira jusqu'au jour du changement ce cœur intrépide et ce bras vigoureux, c'est là que l'on aimera à évoquer une grande âme trahie par la fortune et grandie par le sacrifice. C'est là qu'on admirera sans réserve, le guerrier, l'homme public qui a su garder intact son honneur, l'honneur du soldat, du citoyen et du chrétien. C'est là qu'il faudra aller apprendre le néant des espérances humaines, mais apprendre aussi qu'il a, même en ce monde, une vraie grandeur et une vraie vertu. Cette tombe nous dira comment il faut s'y prendre pour mépriser les iniquités de la victoire ; pour servir dans l'armée de la justice contre l'armée de la fortune ; pour protester contre les complaisances serviles, contre l'idolâtrie du succès ; pour placer au-dessus des pauvres oripeaux d'une fausse grandeur la fidélité aux convictions désertées, aux drapeaux déchirés, à la liberté reniée, aux amis persécutés, aux proscrits et aux vaincus. Cette tombe nous enseignera, dans la confusion et l'instabilité du monde actuel, à sauver avant tout le caractère, qui fait toute la puissance et toute la valeur de l'homme ici-bas. Mais de cette tombe sortira en même temps une leçon plus difficile et plus nécessaire encore. Elle nous enseignera à être doux et fort dans le malheur ; à trouver le calme et la joie dans la souffrance, à la supporter sans abattement et sans aigreur, à savoir accepter, quand il le faut, de n'être plus qu'un serviteur inutile, et à gagner ainsi la vie éternelle. Oui tout cela nous révèle sur la tombe de celui qui ne sera point oublié, parce qu'il a réuni dans sa glorieuse vie ce qui a été trop souvent séparé ; parce qu'il a été non-seulement un grand capitaine, un grand serviteur de la France, un fidèle soldat de la liberté, un honnête homme, un grand citoyen mais encore un grand chrétien humble et intrépide, qui a aimé son âme et qui l'a sauvée.

CH. DE MONTALEMBERT.

(1.) Il en donna une preuve touchante par les vœux qu'il formait publiquement pour le succès de la négociation entreprise par M. Vegezzi entre le Pape et le roi Victor-Emmanuel, pour la réorganisation ecclésiastique des provinces conquises.

(2) On sait que le dimanche, veille de sa mort, il était sorti une dernière fois pour assister au salut dans l'église du village de Prouzel. Il y resta agenouillé pendant tout l'office. En rentrant il se mit à lire l'*Histoire de l'Eglise*, par M. l'Abbé Darras. Ce fut sa dernière lecture. Le volume entr'ouvert était près de son lit quand il se leva pour appeler son domestique et lui faire chercher le curé, qui eut à peine le temps de recueillir son dernier soupir.

FÊTE RELIGIEUSE AUX TROIS-RIVIÈRES.

On lit dans le *Journal des Trois-Rivières*.

En même temps que, pour se conformer à une proclammation de Son Excellence le gouverneur-général fixant le 18 courant comme jour d'action de grâce, les citoyens des Trois-Rivières remerciaient la divine Providence de nous avoir accordé une moisson abondante ils célébraient le treizième anniversaire de la consécration épiscopale de Mgr Thomas Cooke. Depuis que le diocèse des Trois-Rivières est formé on a vu s'élever un grand nombre de nouvelles paroisses et le nombre des prêtres plus que doublé : aussi tout le monde était tellement convaincu des avantages immenses qui ont résulté de l'érection du diocèse, qu'une foule nombreuse se pressait dans l'enciente de notre magnifique cathédrale pour y éclater en action de grâces auprès de Dieu pour les nombreux beinfaits accordés à l'Eglise du diocèse des Trois-Rivières, tant dans la personne de son chef que dans celle de ses membres.

La messe solennelle, qui eut lieu à neuf heures, fut chantée par Mgr même, qui semblait porter assez lestement le poids de ses soixante quatorze ans et dont la voix a conservé toute la puissance d'autrefois. Outre les vicaires-généraux du diocèse, on remarquait dans les stalles M. le grand-vicaire Raymond, de St.-Hyacinthe, MM. Gagnon curé de Berthier et Pepin, curé de Boucherville et un bon nombre des messires du clergé des diocèses voisins.

Cinquante quatre prêtres étrangers à la ville s'étaient rendus auprès de Mgr pour le féliciter a l'occasion du treizième anniversaire de sa consécration comme prince de l'Eglise. Les prières ardentes qui sont montées vers le trône de Dieu mercredi dernier nous donnent droit d'espérer que le ciel nous conservera encore longtemps un prélat aussi remarquable par son grand âge que distingué par sa piété.

—Nous apprenons que le niveau de la rivière Yamaska est monté de plus de deux pieds depuis samedi dernier ; la crue a été si rapide que toutes les embarcations le long de la rivière ont été emportées par le courant et jetées en bas de la chaussée.

Les fonderies et les moulins pourront donc fonctionner de nouveau avec toute l'aisance désirable.

Mariage.

Au Coteau du Lac, le 16 du courant, par le Rev. Messire Laperre, Prêtre de l'Evêché de Montréal, LOUIS-NAPOLEON MONGENAIS, *Ecuyer, Médecin, de St. Eugène, fils de J. B. Mongenais, Ecr., ancien député du comté de Vaudreuil, à Demoiselle* MARIE-CATHERINE-JANVIER-HENRIETTE, *première fille de Louis Adam, Ecuyer, Notaire, du Coteau du Lac.*

A Sherbrooke, le 23 du courant, par le Rev. Messire A. E. Dufresne, curé du lieu, LOUIS CHARLES BELANGER, Ecr., Etudiant en Droit et Greffier de la Cour des Commissaires d'Ascot, à Dlle. MARGARET H. B. UNSWORTH, fille aînée de feu James Unsworth, Ecr., ci-devant de Liverpool, Angleterre.

Decès.

En cette ville, le 19 du courant, Lucie Duclos, épouse de Jean-Baptiste Palardy, à l'âge de 43 ans et quelques mois, elle laisse pour déplorer sa perte un époux inconsolable, un enfant en bas âge et un grand nombre de parents et d'amis.

☞ **Les Pastilles-a-Vers Végétales de Devins** ont des avantages considérables sur les autres préparations vendues pour la destruction des Vers chez les enfants, vû qu'elles sont purement végétales et ne renferment aucunes drogues narcotiques ou délétères, si souvent funestes aux familles. Avant d'acheter assurez-vous qu'on vous donne l'article mentionné ci-dessus. Préparées seulement par Devins et Bolton, Pharmacine, près le Palais de Justice, Montréal.

Bulletin Commercial.

PRIX DES MARCHÉS.

DE ST. HYACINTHE.

Voici les prix des grains chez les marchands de cette ville.

	s	d
Orge,...	3	
Avoine,...	1	8
Graine de Lin,...	7	6
Pois,...	3	9

☞ Les grains doivent être de première qualité.

SAMEDI, 21 Octobre 1865.

	s.	d.		s.	d.
Fleur, par quintal,....	16	6	à	0	0
Blé, par minot,....	7	0		7	8
Blé-d'Inde "	3	3		4	9
Pois, "	4	3		0	0
Orge "	3	4		0	0
Avoine "	1	8		2	0
Goudriole, "	2	0		2	6
Sarrasin, "	3	0		3	4
Lard, par 100 lbs.,....	46	3		55	0
Bœuf par 100 lbs.,....	25	0		29	2
Porc frais, par lbs.,....	0	7½		0	9
Lard salé "	0	9		0	10
Bœuf "	0	3		0	5
Mouton p. quart....	2	6		3	0
Veau "	1	8		5	0
Dinde, par couple....	5	0		6	3
Oies, "	3	9		5	0
Canards, "	2	6		2	3
Volailles, "	1	9		2	6
Poulets, "	1	0		1	9
Perdrix, "	1	8		2	6
Œufs, par douzaine....	0	10		0	11
Beurre frais, par livre....	0	10		1	2
Do salé "	0	10		0	0
Savon,....	0	5½		0	6
Sucre d'Erable,....	0	6		0	7
Miel, par livre,....	0	5		0	6
Fèves, le pot,....	0	3		0	4
Fèves, le minot,....	4	6		5	0
Oignons, la tresse,....	0	0		0	9
" le minot,....	2	6		3	0
Tabac,....	0	6		0	7
Choux,....	0	1		0	4
Navets,....	0	1		0	1
Laine,....	2	1		2	6
Laine filée,....	4	0		4	6
Patates, le minot,....	1	3		1	6
Pommes p. minot,....	2	0		5	0
" par quart,....	6	0		15	0
Foin,....	30	0		35	0

Medecin Véterinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Belhumeur où il donnera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques; La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Veterinaire des plus recommendables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B. Monette, place du marché.

St. Simon 18 Aout 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Medecin Veterinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance à opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD, J.B. GERMAIN, J. SABARIN.

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux, déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considerables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à réparer les Roches, tout en offrant ses plus sincères remerciments au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins à Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'à ce jour, surtout pour le battage du grain qui se fait sans perte.

Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

Toutes réparations aux Moulins à Battre exécutées avec soin et diligence.

St. Hyacinthe, Novembre 186

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a renouvelé le moulin à carde sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le foulon est aussi en très bon ordre, et de plus il presse l'Etoffe et autres articles avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part du patronage public. [illegible] 1865.

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe 1 Mai. 1865.

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Départ
Montréal.	Tous les jrs	A. M. 7 0 11 4 P. M. 3 50	A. M. 11 40 P. M. 10 00
St. Hilaire et la Riviere Chambly	do	A. M. 11 40	10 00
Island-Pond		7 00 11 40	3 50
Québec	do	7 00	10 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie	do	P. M. 3 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St Simon	do	A. M. 10 00	12 30
St. Aimé, St. Bernabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 [illegible]
La Présentation	Mercredi et Samedi	A. M. 11 00	11 30

E. R. DESPRÉS,

Maître de Poste.

Toutes les malles sont fermées environ une demi-heure avant l'heure du depart.

Les malles pour St. Barnabe, St. Jude St. Aime et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, elles sont fermées le jour du départ a 7.30 h. A.M.

JOURS DE PUBLICATION :
Mardis et Vendredis.

PRIX DE L'ABONNEMENT
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.
Ou TROIS PIASTRES pour les retardataires.
Un mois d'avis pour discontinuer.
ETATS-UNIS :—Trois piastres.
Camille Lussier, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison H.J.Doherty, rue Cascades, coin nord de la rue St. Hyacinthe.

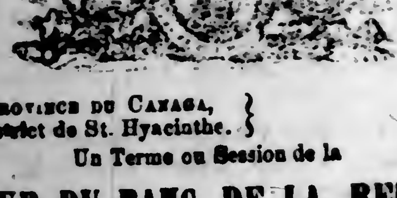
COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique. Agricole. Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion...... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne...... 0 1
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois

Vol. 13 St. Hyacinthe. (Bas-Canada,) Vendredi, 27 Octobre 1865. No. 66



PROVINCE DU CANADA, District de St. Hyacinthe. }
Un Terme ou Session de la

COUR DU BANC DE LA REINE,

Tenant Juridiction Criminelle, pour le District de St. Hyacinthe, sera tenu au palais de Justice à ST. HYACINTHE.
Vendredi, le Premier jour de Décembre prochain,
A DIX HEURES DU MATIN.

Je donne en conséquence avis à tous ceux qui veulent agir contre les prisonniers détenus dans la Prison Commune de ce District, qu'ils soient là et alors présents pour agir ainsi contre eux en autant qu'il sera juste ; et je donne également avis à tous Juges de Paix, Coroner, Connétables et Officiers de la paix, dans et pour le district susdit, qu'ils apparaissent personnellement avec leurs rôles, indictements et autres documents, pour faire ce qui, dans leurs différentes charges doit être par eux fait.
Ls. TACHÉ.
Shérif.
Bureau du Shérif. St. Hyacinthe, 13 octobre 1865. }



ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Departement des Finances,
Douanes. Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être aloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraitre chaque samedi dans la *Gazette du Canada.*
R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances. DOUANES,

Québec 20 Octobre, 1865.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 30 p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquera à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

BUREAU DU SECRETAIRE PROVINCIAL.

Québec, 2 Octobre, 1865.
LES BUREAUX DU SECRETAIRE PROVINCIAL ET DU REGISTRATEUR seront fermés à Québec le et après le VINGT Octobre et ré-ouverts à Ottawa le VINGT-CINQ du même mois.
WM. McDOUGALL,
Secrétaire Provincial.
5 Octobre 1865.

QUEBEC, 10 Octobre, 1865.

Le Bureau du DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS à Québec, sera fermé le VINGT-CINQ courant ; après cette date toute correspondance devra être adressée au Bureau du Département à OTTAWA.
Par ordre.
F. BRAUN,
Secrétaire.
11 Octobre, 1865.

BRANCHE DE DOUANES ET DE L'ACCISE.

Québec, 27 sept. 1865.
TOUS les comptes, rapports et correspondances ayant rapport aux Douanes, à l'Accise et aux Canaux de cette branche du Département des Finances doivent après le 9 d'octobre prochain êtres adressées à Ottawa.
R. S. M. BOUCHETTE,
Contrôleur de Douanes.
Québec. 29 sept. 1865.

Département des Finances,

Bureau de l'Inspecteur Général,
Québec, 27 sept. 1865.

Tous rapports, comptes, Correspondance concernant le Bureau de l'Inspecteur Général, autres que des demandes pour ordres, doivent après le 6 octobre être adressées à Ottawa.
Toutes demandes pour ordres peuvent être envoyées au Département des Finances à Québec jusqu'au 20 d'octobre et après cette date à Ottawa.
WILLIAM DICKSON,
D. I. G.
Québec, 29 sept. 1865.

DEPARTEMENT DES FINANCES.

Branche des Douanes.
Québec, 28 sept. 1865.
La Branche du Département des Finances sera fermée pour la translation des affaires publiques, LUNDI, le 2 octobre prochain, et rouvert à Ottawa MERCREDI, le 25 du même mois.
R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.
Québec, 29 sept. 1865.

FEUILLETON

LES CHAUFFEURS.

TROISIEME PARTIE.
VIII
UNE SOIREE DE NOCES.
(Suite.)

Ces conditions furent l'ob, et d'une courte conférence entre Daniel et les deux lieutenants. Mais Vasseur trancha la difficulté en s'engageant à veiller de si près le Borgne-de-Jouy, que celui-ci quoique libre et sans fers, serait dans l'impossibilité de s'évader. Il fut convenu de même que le révélateur, pour sûreté, serait revêtu d'une uniforme de garde national

Ces points arrangés à la satisfaction du prisonnier, on songea cependant qu'il ne fallait pas trop se fier à ses affirmations, et qu'il serait imprudent de laisser le château de Méréville absolument sans défense. On décida donc qu'on en confierait la garde à une dizaine d'hommes, gendarmes et hussards, dont les chevaux étaient trop fatigués pour suivre le reste de la troupe. Ces soldats bien armés et pourvus de cartouches, ne devaient sous aucun pretexte sortir du château avant le jour, et ils seraient plus que suffisants, avec les domestiques de la maison pour repousser une attaque.

Néanmoins, la troupe allait se trouver bien réduite pour cerner, de nuit, des ennemis nombreux, exaltés peut être par le désespoir. L'officier de hussards annonçait que plusieurs autres détachement de sa demi-brigade étaient disséminés dans les canton-voisins ; mais il était impossible de les concentrer à temps sur méréville, pour qu'il pussent prendre part au coup de main projeté. Comme on discutait ce point, arriva un secours inatendu. Le maire de Méréville se présenta dans l'assemblée, et proposa au magistrat le concour de la garde national, « qui disait-il, brûlait d'envie de se mesurer avec les scélérats que l'on venait de découvrir. »

Il s'agissait d'une quarantaine de paysans robustes, connaissants parfaitement le terrain et ce secours n'était nullement à dédaigner.

En outre, usant des pleins pouvoirs qui lui avaient été donnés par l'autorité centrale, Daniel expédia des estafettes aux détachements de cavalerie qui se trouvaient dans les environs, et il envoya des ordres dans les communes voisines afin que les populations prissent les armes et fissent bonne garde. Ces mesures avaient surtout pour but de couper les communications à ceux des brigands qui pourraient s'enfuir après la dispersion du rassemblement.

Alors le conseil se remit, et chacun alla ses dispositions de départ. Tous les assistants sauf les soldats désignés pour la garde du château, retournèrent au village, où le son des tambours et des trompettes annonça bientôt une activité extraordinaire.

Au moment de se séparer de Daniel, Vasseur lui dit bas d'un ton cordial:

—Vous avez pris à tâche ce soir, citoyen Ladrange, de me faire rougir de mes soupçons.... Tout marche à souhait et vous pouvez dès à présent, rire des odieuses machinations imaginées par votre indigne parent pour vous compromettre. Ce méchant Borgne, en convenant enfin que l'attaque des brigands allait être diriger contre le château, a enlevé tout prétexte a la malveillance de s'attaquer à vous. Il n'est donc plus nécessaire que vous preniez part en personne à cette expédition périlleuse, et si vous voulez rester ici pour veiller à la sûreté de votre famille....

—Cette fois, non, Vasseur, répondit Daniel avec fermeté. Pour mon honneur pour la satisfacton de ma conscience, je désire partager complètement vos fatigues et vos dangers. D'ailleurs ce misérable ne se sera pas impunément joué de ma loyauté de ma bonne foi.... Dussé-je, y périr je me reposerait pas un instant jusqu'à ce que monstre ait été mis hors d'état de nuire.

Vasseur serra la main de Daniel et sortit à son tour.

Le jeune magistrat se hâta de prendre un costume de cérémonie, pour l'entreprise projetée ; puis un manteau sur le bras et une paire de pistolets dans sa poche il descendit au salon où les dames devaient être mortellement inquiètes.

On savait en effet dans le château qu'une bande nombreuse de malfaiteurs avait été découverte dans le voisinage de Méréville et bien qu'on ignorât jusqu'à quel point le château même était menacé les personnes invités à la signature du contrat s'était empressé de s'enfuir comme d'un lieu pestiféré Daniel trouva Maria et la marquise dans de cruelles alarmes et le bon vieux fournisseur Leroux s'efforçait vainement de les rassurer.

Daniel en entrant prit un air gaie et ouvert.

—Il semble chère Mara dit-il que les obstacles se multiplient pour retarder mon bonheur. j'espère pourtant que le sort se lassera de me poursuivre ; mais en attendant je me vois forcé de m'absenter cette nuit.

—Et où allez-vous, Daniel?

—Remplir mes devoirs de ma charge, en compagnie de Vasseur, et de la force armée.

—Daniel, murmura la jeune fille en l'interrogeant du regard, je craignaient des malheurs plus grands encore !

Ils se sont détournées, répliqua Daniel avec un sourie rassurant.

Puis, s'adressant au fournisseur, il lui dit.

Je vous laisse commendant du château en mon absence, mon chère Leroux, et je vous confie ces dames.... Vous m'en répondrez n'est-ce pas ?

Comptez sur moi, citoyen Daniel, dit le fournisseur, qui avait un petit air martial contrastant avec la bonhomie ordinaire de ses traits.... Mais malheureusement pour mon courage, on assure qu'il n'y a aucun danger.

—Cela est-il bien vrai ? demanda la marquise.

—Très vrai, ma tante.

—Mais vous, Daniel, vous allez vous exposer! s'écria Maria ; oh ! ménagez-vous, je vous en conjure.

—C'est une honte, dit la marquise avec aigreur, que Daniel nous abandonne ainsi quand on assure que ma maison pourrait être menacée.... Ce n'est pas ce brave et généreux François Gauthier qui agirait ainsi.

—Ma tante je vous en conjure, ne prononcez jamais ce nom, s'écria Ladrange avec violence.

—Et pourquoi donc, monsieur.

—Parce que c'est le nom du chef des brigands que je vais poursuivre.

Et il sortit laissant la marquise, Maria et le fournisseur lui-même comme foudroyés par cette écrasante nouvelle.

IX

LE RENDEZ-VOUS.

La nuit était très-sombre quand la petite armée quita le village de Méréville, et c'était à peine si l'on pouvait distinguer la direction du chemin. Le Borgne-de-Jouy à cheval entre vasseur et un autre gendarme s'avançait en tête de la troupe. Puis venait les gardes nationaux de Mereville. Daniel, enveloppé d'un ample manteau, l'air sombre et rêveur, chevauchait au milieu d'eux, côté avec le maire ; celui-ci montait une vieille jument alezane, qui paraissait toute blanche en raison de la farine dont elle était poudrée car son propriétaire, le digne officier municipal, était le munier du pays. Venaient ensuite les gandarmes et les hussards en bon ordre et formant une longue ligne noire sur la légère couche de neige qui courrait la campagne.

On s'avançait dans le plus grand silence tout conversation, même à voix basse, était défendu dans les rangs. On avait poussé la précaution jusqu'à envelopper de linge les pieds des chevaux, afin que le retentissement des fers sur le pavé ne pût donner l'alarme. Un faible cliquetis de sabre et de carabines trahissent seul cette marche militaire. En revanche, on entendait quand la brise cessait de gémir dans les arbres dépouillés, des sons lointains de tambours battant la générale ou les sentiments lugubre du tocsin ; c'étaient les vilages des environs qui, d'aprés les ordres de Daniel appelaient leurs populations aux armes et se disposaient à faire bonne garde aux avenues de ces grands bois où les brigands avaient établie leur repaire.

Tout alla bien tant que la troupe ne quitta pas la grande route ; mais bientôt il fallu prendre un chemin vicinal, et cravassé ; il était bien difficile de conserver la belle ordonnance qu'on avait au départ. A chaque instant, les fatassins faisaient des faux pas cause par les inégalités du sol ; les chevaux buttaient contre les mottes de terre durcie par la gelée. Cependant on ne se décourageait pas ; les bois de la Muette n'étaient pas éloignés et l'on pensait qu'en deux heure de marche on atteindrait le terme du voyage.

Mais on avait compté saus difficultés toujours croissante. Peu à peu le chemin devint un sentier qui serpentait presque invisible au millieu des terres labourées. D'autre part, le sol de cette portion de l'Orléanais n'était plus uni comme les vastes plaines du pays chartrain ; c'étaient continuellement des collines et des vallées des broussailles, des buissons, des reuisseaux. Il fallait de la connaissance parfaite que le Borgne-de-Jouy avait des localitées, pour ne diriger au milieu de ces obstacles; par cette nuit sombre.

Il vient un moment cependant où les plus patients de la troupe et Vasseur lui-même purent croire que le bandit se jouait d'eux. Il les menait au milieu des ravins et des halliers, en faisant tant de sinuosités que les plus expérientées ne savaient même plus s'orienter. Enfin, s'arrêtant sur la lisière d'un taillis extrêmement touffu, annonça qu'il fallait mettre pied à terre et se glisser à travers le fourré. Vasseur se répandit en imprécautions et en menaces, ordonnant au guide de chercher une voie plus commode.

—Eh! morbleu ! dit le Borgne-de-Jouy, croyez-vous donc, citoyen Vasseur, que le Beau-François se laisse approcher facilement, et qu'on puisse arriver jusqu'à son bivouac en carrosse à six chevaux ? Il y a cette nuit beaucoup de monde dans les bois, et certainement des sentinelles ont été po és aux abords de la Muette ; à la maindre alerte nous trouverons les oiseaux dénichés ou bien l'on nous préparera une réception qui ne sera pas de notre goût.... Laissez-moi donc choisir ma route si vous voulez que je tiennent mes promesses ; sinon; gagnons quelque ferme où nous pourrons nous coucher bien chaudement dans le foin, satisfactions qui n'est pas à dédaigner par cette nuit glaciale....

Peut-être, en effet, le Borgne-de Jouy trouvait-il un malin plaisir à conduire les agents de la force publique dans les cantons les plus montueux et les plus inextricables toutefois, ses raisons semblaient assez plausibles, et Daniel donna l'exemple de la résignation. Il mit pied à terre, et ; trainant son cheval par la bride, il pénétra dans le bois, à la suite des piétons qui s'y étaient déjà : force fut alors aux gendarmes et aux hussards de l'imiter en enrageant.

Heureusement le taillis était moins épais dans l'intérieur qu'il ne paraissait sur la lisière. On rencontrait assez fréquamment des éclaircie où les hommes et les chevaux pouvaient se rallier et reprendre aleine. Mais il y avait aussi des passages si embarassés, si sombres, qu'il semblait impossible d'avencer davantage. Souvent les cavaliers n'avaient plus pour se diriger au millieu des ténèbre que le bruit produit dans les ramées par ceux qui les précédaient. Aussi, malgre le consigne sévère de garder le silence, les miliaire ne se gênaient-il pas pour lâcher des jurons sonores, d'autant moins qu'il était impossible aux officiers de reconnaître les délinquants. Les chevaux eux mêmes, tiraillés en tout sens, arrêtés par des obstacles invisibles, se cabraient a chaque pas et protestaient par des reniflements d'impatience contre cette manièçe insolite de voyageur.

Au bout d'un quart d'heure de cette marche pénible, on était épuisé de fatigue, et pourtant rien n'annonçait encore qu'on approchât des limites de la forêt. Le mecontentement finit-elle par influer sur lui, car aprés avoir hésité quelque instants, le troubla s'arrêta et déclara qu'il s'était égaré.

Le fait, eu égard à l'obscurité, aux sinuosités du terrain, n'avait rien que de fort compréhensible; mais il porta l'indignation de la troupe entière à son comble. Il fallut que les officiers employassent toute leur autorité pour empêcher les soldats de maltraiter le Borgne-de-Jouy. Celui ci fort paltront par tempérament, perdait la tête de plus en plus ce qui ne rémidiait à rien. Enfin, Daniel appela quelques paysans qu'il supposait devoir le mieux connaître les localités, et les mit en rapport avec le Borgne de-Jouy. Après qu'ils se furent concertés ensemble, ils semblèrent s'entendre sur la direction à suivre ; on gravit une hauteur voisine ; dès qu'on en eut attein le sommet, le guide annonça gaîment qu'il se reconnassait et qu'il était sûr maintenant de sa route.

Cette nouvelle rendit courage au cavaliers et au piétons, mais beaucoup de temps avait été perdu en détours inutiles; plus de la moitier de nuit était passée, et on pouvait craindre que lorsqu'on arriverait au rendez-vous de la bande, le beau François et ses gens ne l'ussent déja quitté.

Comme l'on traversait un plateau découvert, on apperçut une grande lueur rouge qui se refletait sur le ciel brumeux.

—Voilà enfin les feux de bivouac dit le Borgne-de jouy triomphant.

Il reclama le silence, afin de s'assurer si l'on n'entendrait pas le bruit des chant et des danses qui accompagne habituellement les réunions de la troupe. Mais le frémissement de la brise nocturne vint seul frapper ses oreille, et sauf cette teinte rougeâte qui apparaissait à l'horizon rien n'annonçait présence d'homme dans ces campagnes solitaires. Le-Borgne-de Jouy parut concevoir quelqnes craintes, et secoua la tête.

—Bah ! dit-il enfin ils ont autre chose à cette nuit qu'à chanter et danser comme a l'ordinaire..., Mais sont-ils partis ! ne le sont-ils pas ?

—Il importe de savoir au plutôt, dit Daniel avec agitation. Nous ne sommes pas loin de la Muette, le terrain est favorable ; à cheval donc ! et que la malédiction des honnêtes gens retombe sur ceux qui resterons en arrière !

—Oui, oui, à cheval et en avant ! s'écria Vasseur à son tour : plus de précautions ; si les conqnins nous ont attendus, il ne peuvent nous échapper maintenant.... Allons mes amis, nous verrons bientôt de quel bois se chauffent ces gens de là bas cela vaut bien que l'on ait un peu de mal, que diable!

Les soldats se remirent en sel et chemi nèrent aussi promptement que possible, vu la nécessité de ne pas laisser l'infanterie en arrière.

Tout en trottant côte à côte avec le borgne-de-jouy, Vasseur lui demanda d'un ton d'inquiètude:

—Pensez-vous vraiment, Germain Bourcaut, que ces gens pourraient avoir décampé ?

—Je n'en sais rien, citoyen Vasseur.

—Mais ces feux que nous venons d'apercevoir....

—Peuvent être alimentés par quelques femme et quelques mioches dont la capture ne vaudrait pas la peine qu'ils nous auraient donnée.

—Comment le Beau-François eût-il été averti de notre approche ?

—Les moyens ne lui manquent pas pour être instruit promptement de ce qui se passe ; il a des agents et des affilés partout. Déjà ce matin, à Guenderville, Baptiste-le-Chirugien paraissait fort alarmé de l'arrivée prochaine des hussards dans le canton et Baptiste n'aura pas manqué de prevenir le Meg. qui fait grand cas de ses avis.

—Ce Baptiste-le Chirurgien, demanda Vasseur d'un air de réflextion, n'est-il pas un grand gaillard, jeune encore, à cheveux noirs, à mine asticieuse, et qui sait au besoin jouer merveilleusement la comédie ?

Le Borgne se mit à ricaner.

—Ah! ! ah ! lieutenant, vous ne pourez donc diriger cette ancienne affaire du bac de Grandmaison ? en effet, ce docteur vétérinair qui vous attrapa si bien n'était autre que Baptiste.

—Il suffit ; je retiens ce coquin-là je veux lui demander en personne les recette qu'il ma promises et qu'il ne m'a jamais envoyées.

—Hum ! citoyen Vasseur, il ne sera pas facile de happer ce finaud de Baptiste : autant vaudrait essayer de prendre à la main une anguille dans un étang. Si madré que vous soyez vous-même, il vous glissera dans les doigts.

—C'est que nous verrons ... Ainsi donc Germain Bouscault, ce Bäptiste-le-Chirurgien est le confident et l'ami du Beau François ?

—Le confident; oui ; l'ami je n'en sais rien. Ils sont trop orgueilleux l'un et l'autre pour ne pas se jalouser un peu et quoique Baptiste fasse patte de velours avec le Meg je soupçonne qu'au fond ils se detestent cordialement ; mais ils on besoin l'un de l'autre. Baptiste soigne les blessés et il est d'excellent conseil ; aussi le Meg tout en le malmenant parfois, l'ecoute-t-il volontiers.

—Et suivant vous, Baptiste-le-Chirurgien aurait assez d'influence sur le Beau-François pour le detourner de son projet contre le châ.eau de Méréville ?

—Peut être non, citoyen, car le Meg est opiniâtre.... Mais, s'il faut le dire, une autre circonstance aurait pu le décider à changer ses plans, et même à quitter la Muette.

—Laquelle donc?

—Je n'ai pas songer à vous prévenir qu'il fallait arrêter le franc de Méréville, qui a dû me reconnaître ce soir quand nous sommes arrivés sur la plce du village ; il aura donne peut-être l'alarme aux gens de la bande

—Abominable traitre ! s'écria Vasseur furieux ; je me souviens maintenant d'avoir entendu sa voix dans la foule, et vous l'avez sans doute entendus comme moi.

(*La suite au prochain numéro.*)

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Vendredi, 27 Octobre, 1865.

A propos de l'Election de North Wentworth.

L'appel nominal a eu lieu jeudi dernier, à Dundas. Le candidat conservateur M. Alex. Brown, a eu la majorité à la levée des mains.

Le journal de M. Brown n'en réclame pas moins pour cela le triomphe pour le candidat, suivant son cœur, M. McMonies.

Les deux candidats se présentent comme parti-ans de la coalition ; tous deux sont favorables, autant qu'homme puisse l'être, au programme du gouvernement et a toutes ses mesures La lutte qui se fait, n'est donc qu'une lutte de partis, une lutte dont M. J. A. McDonald ou M. Brown, comme chef des deux partis politiques du H.-Canada, aura le profit. D'après le ton des journaux haut-canadiens, il nou sest facile de prévir que la victoire restera pour le parti conservateur.

M.Brown parait médiocrement flatté des défaites si souvent répétées que lui a valu son assencion au pouvoir. Les libéraux du Bas-Canada sont tentés de se réjouir des mésaventures de leur allié en libéralisme, parce qu'ils espèrent, le *Pays* du moins, "s'en flatte," *que cette lutte lui a un peu désillé les yeux.*

Il ne faut pas oublier que nos confrères de la Presse-démocrate ont une double manière d'envisager la coalition, suivant qu'ils s'adressent à M. Brown et aux libéraux du Haut-Canana, ou à leurs adversaires, les conservateurs du Bas-Canada.

Aux premiers ils disent : voyez nos bons amis, nos fidèles alliés, vous à qui nous avons immolés nos compatriotes, pour arriver avec vous au pouvoir, voyez combien vous avez eu tort de nous délaisser. Vous vous êtes unis à des hommes qui ne partagent pas vos opinions et qui vous exploitent à leur pr fi et pour faire triompher leurs doctrines. Vous M. Brown, que nous avions fait le maitre absolu des destinées du Canada, vous n'êtes plus entre les mains des conservateurs qu'un instrument dont ils se servent pour réidifier leur popularité. Ouvrez les yeux, et voyez comme vous êtes trahi !

D'un autre côté lorsqu'ils s'adressent à nous, ils nous reprochent de subir l'influence de M. Brown, de n'avoir d'autre volonté que la sienne et de faire tout plier aux exigences de son despotisme.

Evidemment nos amis les rouges ne peuvent avoir raison lorsqu'ils disent blanc et noir de la même chose. Ils se trompent dans l'un ou l'autre cas.

Si M. Brown se fait jouer par M. Cartier et M. Macdonald, chefs du parti conservateur, il est loin de commander la situation ; mais le *Pays* en parait bien persuadé puisqu'il admet comme une grande vérité que "la coalition a été une trève entre les deux grands partis haut-canadiens, qui a donné le temps au parti conservateur de réparer ses forces délabrées et d'enlever au parti clear-grit son prestige populaire."

Quant à nous, nous n'avons pas besoin de dire que nous n'acceptons ni l'une ni l'autre des manières de voir de la Presse démocrate. Nous n'avons pas, comme elle, raison d'entretenir un doute universel sur l'honnêteté des hommes politiques. Nous croyons encore au patriotisme, à l'honneur et au dévouement.

Pas plus aujourd'hui qu'autrefois nous sommes prêt a souscrire aux principes politiques de M. Brown ; mais lorsqu'il nous propose de faire taire nos justes sujets d'animosités contre lui, pour travailler de concert avec lui, a la passation d'une mesure que nous considérons devoir peser d'un grand poids sur le futur de notre pays, nous y consentons pourvu qu'il ne soit pas le maître de la situation et que nous restions libre de briser le lien qui nous unit a lui du moment qu'il voudra empiéter sur nos droits, au double point de vue de notre origine et de nos croyances. C'est pour cela que nous avons accepté l'alliance de M. Cartier avec M. Brown en 1864, tandisque nous avons blâmé énergiquement celle de M. Dorion avec le même M. Brown en 1858. En 1858 M. Dorion ne pouvait exister comme ministre qu'en autant que M. Brown, dont il avait accepté le programme, le lui permettait ; en 1864 les rôles sont changés. M. Brown n'est ministre qu'en autant que le parti conservateur le lui permet et qu'en autant qu'il veut bien se soumettre aux conditions qui lui sont dictées.

Le rusé *Fidelis*, du *Pays* voudra bien méditer sur cette légère distinction. Quoiqu'il condamne notre feuille à des lieux aussi nauséabonds que les insultes qui tombent de sa plume, nous osons espérer que ces réflexions lui passeront sous les yeux et le guériront des scrupules que lui caise un article publié dans le *Courrier de St. Hyacinthe*, le 25 septembre 1863 ! !

P. S. Sont-ils à plaindre ces pauvres rouges ! Ils voudraient faire voir qu'ils ne s'occupent pas de notre feuille et ils la savent par cœur.

Rapport sur l'Education.

Nous allons citer quelques chiffres qui feront voir les progrès que l'Education a faits durant l'année 1864. M. le Surintendant fait observer que de prime abord il peut paraitre étrange que les contributions scolaires aient augmenté, tandisque les salaires des instituteurs soient restés stationnaires, cela s'explique par la diminution de la subvention accordée aux municipalités.

Les contributions scolaires perçues en 1863 ont été de $564,810 ; celles de 1864 étaient de $593,964, ce qui donne pour 1864 une augmentation de $29,154.

Le nombre des institutions d'Education de tout genre a été, en 1863, de 3,552, en 1864, il était de 3,604 ; augmentation sur l'année dernière, 52 seulement.

Durant l'année 1863, 193,131 élèves ont fréquenté ces institutions ; l'anné 1864 montre une augmentation de 3,608, c'est-à-dire un total de 196,739 élèves.

L'hon. M. Chauveau remarque que "les écoles sont maintenant aussi nombreuses et aussi disséminées dans les municipalités et peut-être plus qu'il n'est désirable pour leur efficacité." C'est pour cela qu'on est décidé à supprimer toutes celles qui ne sont pas fréquentées par le nombre d'enfants requis et de réunir les arrondissements dans lesquels elles se trouvent aux arrondissemements voivoisins. On a observé que cette mesure a eu le bon effet de décider des chefs de famille à envoyer régulièrement leurs enfants à l'école pour la conserver dans leur arrondissement. Quoiqu'il soit juste, en soi, comme le dit le Surintendant de l'Education, de supprimer les écoles qui ne sont pas suffisamment fréquentées et qui occasionnent une dépense trop considérable eu égard aux résultats qu'elles obtiennent, il faut observer toutefois, que cette mesure, suivie trop rigoureusement, peut devenir injuste relativement à certaines localités pauvres ou partagées de telle sorte que la suppression d'une école met les enfants de tout un rang dans l'impossibité presqu'absolue d'en fréquenter aucune, à cause de la distance.

Nous supposons que dans ces cas là on usera de tolérance et que le grand nombre ne sera pas exposé à souffrir à cause de la négligence de quelques-uns.

On connait les plaintes des protestants concernant la loi des écoles ; ils se plaignent de son insuffisance à les protéger. M. le Surintendant dit qu'il a soumis au gouvernement un projet de loi, "réglant les difficultés qui existent au sujet de l'interprétation des dispositions qui concernent la distribution des taxes des non-résidents et celle des corporations ou compagnies incorporées, etc."

Les catholiques ont intérêt aussi bien que les protestants du Bas-Canada à ce que les droits des dissidents soient définis. Les écoles catholiques dissidentes sont au nombre de 48 et elles sont fréquentées par 1630 élèves. Les écoles dissidentes protestantes sont au nombre de 134 et réunissent 4625.

L'hon. Surintendant regarde la création de bibliothèques paroissiales comme une des améliorations les plus urgentes. Nous sommes bien porté à croire en effet que ce soit, avec la lecture des journaux, le seul moyen que l'on ait à la campagne de compléter l'éducation prise à l'école du village.

Entendons-nous.

Parceque nous avons osé dire aux journaux démocrates qu'ils prêchaient une doctrine anti-sociale et antichrétienne, lorsqu'ils soutenaient que la société commet un assassinat quand elle purge le monde d'un misérable qui s'est souillé les mains du sang de son frère, nous voyons aujourd'hui toute la gente démocratique depuis le *Pays*, le gros canon du parti, jusqu'au *Journal de St. Hyacinthe*, qui n'en est que le *porte-ordures*, d'après son propre aveu, s'ameuter contre nous.

Allons donc, messieurs, pensez-vous nous effrayer de vos aboiements ? Vous auriez grandement tort. Nous savions d'avance à quoi nous nous exposions en nous rangeant franchement et ouvertement à l'ombre du drapeau qui protège les principes conservateurs et catholiques et nous en avons accepté toutes les conséquences. D'un côté nous avons le témoignage de notre conscience, l'approbation de nos confrères de la Presse dont nous respectons l'opinion, celui de nos amis qui nous encouragent à persévérer dans la ligne de conduite que nous nous sommes tracée ; de l'autre les insultes de journaux qui ne savent rien respecter, pas plus le Souverain Pontife, que le *Pays* appelle un *clair-voyant*, que le rédacteur du *Courrier*, auquel nous les autorisons à donner les noms que leur fourniront leur haine et leur vocabulaire de grossièreté.

Le *Pays* nous rappelle les persécutions montées contre nous en 1863. Il faut qu'il soit bien maladroit pour oser faire revivre des souvenirs aussi peu honorables pour quelques-uns de ses amis. Il nous menace de leur renouvellement. Réveillez-les donc ces souvenirs, puisque vous le voulez, mais il nous sera permis à nous aussi d'en parler, et l'on verra de quel côté était l'honneur, ou des persécuteurs ou des persécutés? Nous ne craignons pas plus de voir se renouveler contre nous ces actes de persécution que nous ne craignons qu'on en rappelle le souvenir. Qu'il soit bien entendu toutefois que nous ne voulons pas défier inutillement la tempête, parce que nous nous sentons le courage et la force de la braver.

Le petit journal de la halle devrait être le dernier à nous lancer à la face le souvenir de 1863, parce que les efforts que l'on a faits alors pour écraser le *Courrier* à son profit sont une preuve de son impuissance à lutter contre nous. Et il est un fait certain, c'est que depuis qu'il est sous la direction actuelle le *Courrier* a doublé la liste de ses abonnés et pris dans la presse du pays une position respectable qu'il n'avait jamais eue auparavant et à laquelle n'atteindra jamais la feuille de chou qui nous avoisine.

Nous ne connaissons pas l'historiette que le *Pays* rapporte contre nous ; il peut y avoir dans le District des personnes qui n'aient pas dans le *Courrier* la même confiance qu'ils pourraient avoir dans l'insulteur du pape, organe de l'Institut-Canadien de Montréal, cela dépend de l'éducation et de la respectabilité des gens ; mais nous pouvons dire à notre honneur et à l'honneur de notre District que la circulation du *Courrier* est trois fois plus considérable que celle du *Journal* dans *chacun* des comtés qui composent le District de St. Hyacinthe. Ce que nous constatons d'ailleurs dans notre District se voit dans les Districts voisins. L'élément conservateur et catholique est encore plein de sève et de vigueur dans notre population et il sait donner de la vie à toutes les œuvres qu'il inspire. A Québec, les journaux démocrates ne naissent que pour mourir ; à Montréal la *Minerve* est de cent coudées au dessus de l'organe de la démocratie ; aux Trois Rivières, la feuille rouge qui s'y publie est si insignifiante qu'on n'en connait pas le nom à deux lieues de là, tandis qu'après seulement quelques mois d'existence, le journal conservateur de la localité compte déjà parmi les journaux influents du pays.

Ainsi qu'il soit bien entendu de nos adversaires que leur souffle (*rideur de calme-plat*) ne saurait affecter notre feuille, qui saura rester toujours ferme et inébranlable dans la défense des saines doctrines, forte comme elle est de l'encouragement d'amis sages et éclairés.

—Le *Messager* nous apprend que la Cour Criminelle pour le District de Joliette s'est ouverte, vendredi, le 20 du courant, sous la présidence de Son Honneur le Juge Loranger. M. George Baby représente la Couronne.

Le Col. Suzor.

Nous n'avons encore rien dit d'une affaire regrettable passée à Québec entre le Col. Suzor et un élève de l'école militaire qui porte un nom révéré du pays. Nous l'aurions probablement passée sous silence si une correspondance de notre ami L. ne nous eût fourni l'occasion de dire ce que nous en pensons.

D'après les correspondances que L. nous a adressées de Laprairie, d'après ce que nous connaissons d'ailleurs du Col. Suzor, nous sommes persuadé que nul autant que notre distingué compatriote n'a autant fait pour l'avancement de la jeunesse canadienne-française dans l'art militaire. Nul plus que lui n'a à cœur l'honneur national. A ce ce titre nous lui devons de la reconnaissance et nous regrettons qu e quelques-uns de ceux qui ont été sous son commandement ne sachent pas faire taire leurs animosités contre lui en considération des services signalés qu'il a rendus à son pays en se dévouant exclusivement à la diffusion des connaissances militaires parmi ses compatriotes.

Revue Européenne.

ANGLETERRE.—Les dernières nouvelles qui nous arrivent d'Angleterre sont d'une importance majeure pour nous.

C'est un nouveau nuage qui vient ne naître à notre horizon politique et qui pourrait finir par nous apporter l'orage dont nos hommes d'Etat ont su jusqu'à ce jour préserver notre pays. Fasse le Ciel que la paix qui existe entre nous et la république américaine ne soit pas interrompue par les nouvelles complications entre le cabinet de St. James et le Gouvernement de Washington. La chose nous serait d'autant plus pénible que ce serait nous qui aurions le plus à souffrir d'une rupture entre les deux puissances tout en y étant tout à fait étrangers.

On donne comme suit l'analyse des différentes négociations qui ne sauraient raisonnablement nous laisser sans appréhensions pour l'avenir.

Une importante correspondance diplomatique entre le ministre américain Adams et lord Russell, est publiée dans la *London Gazette* du 11. Elle commence par une note de M. Adams, datée du 7 avril dernier, qui attire l'attention de lord Russell sur les rapports officiels concernant les ravages du *Shenandoah*, et annonce que son gouvernement ne peut que tenir responsable le gouvernement anglais des dommages causés par ce corsaire.

Lord Russell répond, en date du 4 mai, que les devoirs de la Grande-Bretagne à l'égard des Etats-Unis, ne se mesurent pas d'après les pertes que le commerce de ces derniers peut avoir éprouvées. La question est simplement de savoir si le gouvernement de Sa Majesté a fidèlement et honnêtement rempli les devoirs que lui imposent les lois internationales et ses propres lois municipales.

La réponse de M. Adams, en date du 4, répète que les insurgés sont devenus belligérants sur l'Océan seulement à cause de la facilité avec laquelle ils ont pénétré dans les ports de Sa Majesté. Il se plaint de sa sympathie secrète qui existe entre eux et les officiers de Sa Majesté dans le port de Liverpool et prétend qu'après les informations qu'il a procurées relativement à l'*Alabama*, ce n'a été que par la négligence flagrante du bureau des douanes de Sa Majesté que ce vaisseau, préparé pour la guerre, a pu partir de Liverpool.

Un intervalle de trois mois s'écoule entre la lettre ci-dessus et la réponse.

En réponse, lord Russell commence par justifier la conduite du gouvernement de Sa Majesté, en reconnaissant les vaisseaux confédérés comme belligérants, et il donne des raisons pourquoi il était beaucoup difficile de fermer l'entrée des ports anglais aux vaisseaux de guerre en partie équipés dans le Royaume-Uni.

Lord Russell parle ensuite d'une lettre de M. Adams, en 1863, disant que le gouvernement de Washington est prêt à soumettre ces dépêches à des arbitres.

Lord Russell décline cet offre et dit que la question est d'abord de savoir si le gouvernement de Sa Majesté a agi de bonne foi en maintenant sa neutralité, et ensuite, si les officiers de la Couronne ont interprêté fidèlement un Statut anglais. Le gouvernement de Sa Majesté ne peut référer ni l'une ni l'autre de ces questions à des arbitres. Voici les mots dont se sert lord Russell :

"Le gouvernement de Sa Majesté n'est que le seul gardien de son honneur. Il ne peut admettre qu'il ait agi de mauvaise foi, en gardant la neutralité. Les officiers de la couronne doivent être considérés comme meilleurs interprètes des statuts anglais qu'un gouvernement étranger. En conséquence le gouvernement de Sa Majesté ne peut réparer les dommages causés par l'*Alabama*, ou référer la question à un Etat étranger. Le gouvernement de Sa Majesté pense que s'il agissait autrement, il mettrait en danger la position des puissances neutres dans toute guerre future. Le gouvernement de Sa Majesté, cependant, est prêt à consentir à la nomination d'une commission, à laquelle seront référées toutes les réclamations qui ont été faites pendant la dernière guerre civile et que les deux puissances voudront référer à la commission."

La réponse de M. Adams, en date du 18 sept., est écrite dans un style très sérieux. Il considère qu'il n'y a maintenant aucune contestation quant au fait que la reconnaissance du Sud comme belligérant est un acte tel qu'une nation n'a jamais fait à l'égard d'un autre pays avec qui elle est en paix. Il accuse le gouvernement anglais d'avoir agi sans connaissance et simplement sur une présomption en assumant l'existence d'un blocus, "le blocus, dit-il, n'était pas la conséquence, la cause de la politique anglaise." Il pense que la seule chose qui puisse excuser la conduite du gouvernement anglais est sa précipitation, et il donne à entendre que si les doctrines et la pratique du gouvernement anglais deviennent une règle, elles ne feront pas le plus perdre aux Etats-Unis. Il ne pense pas que la proposition de référer la question à une commission soit approuvée par les Etats-Unis.

Le *Times* et le *Post* gardent le silence sur cette correspondance.

Le *Daily News* dit qu'outre l'importance des demandes et des questions qui regardent la neutralité, la solution équitable des affaires en contestation est étroitement liée à la conservation des relations amicales entre l'Angleterre et l'Amérique.

Le *Star* en parlant du départ de l'*Alabama* de l'Angleterre dit qu'il y a peut-être négligence, mais non pas de manière à rendre l'Angleterre responsable de tous les dommages que le corsaire a fait ; mais si ses vues sur cette question diffèrent et celles des Etats-Unis et que ceux-ci insistent, que faire alors ? Sommes-nous pour courir les risques d'une rupture plutôt que de consentir à un arbitrage.

BULLETIN AMERICAIN.

LES FÉNIENS.

Le Congrès Fénien réuni à Philadelphie depuis quelques jours est l'événement le plus saillant que nous ayons a enrégistrer parmi les nouvelles qui nous arrivent des Etats Unis. On parait accorder à l'agitation actuelle une gravité plus qu'ordinaire.

Les populations irlandaises des Etats du Nord et de l'Est et de l'Ouest y ont donné leur adhésion. Le gouvernement américain parait d'un autre côté se défendre de toute idée qu'on pourrait lui supposer de travailler à la suppression du mouvement révelutionnaire que ces têtes exaltées propagent contre l'Angleterre.

Dans la soirée du 18, M. George Francis Train fit un long discours dans lequel il ne ménagea pas les plus grossières insultes à l'adresse de l'Angleterre et du Canada.

Il commença d'abord par lire les deux dépêches suivantes qui ne manquent pas de nous édifier sur le compte de M. Seward :

"*A l'hon. M. Seward,*

"Je dois faire un discours devant le Congrès des Feniens. Puis-je nier l'assertion des journaux anglais que les arrestations ont eu lieu d'après votre avis ?

"GEORGE FRANCIS TRAIN."

Au bout d'une demi heure, M. Seward répondit :

"*George F. Train,*

"Je ne puis me départir de l'habitude que j'ai prise de laisser à un pays intelligent et à un monde raisonnable le soin de me défendre contre la calomnie."

"W. H. SEWARD."

A la lecture de ce télégramme toute l'assemblée se leva au milieu d'un enthousiasme extraordinaire et adressa de frénétiques hourrahs à MM. Seward, Johnson et autres.

L'orateur M. Train a fait adopter diverses résolutions, entr'autres celles ci :

Résolu : 1o. Qu'on efface le mot : *Anglais*, et qu'à l'avenir on dise : *La langue américaine.*

2o. Que l'Amérique étant à l'âge de majorité, il est temps qu'elle devienne mère patrie.

3o. Que le million de piastres dû pour avoir détruit le commerce américain soit remboursé immédiatement ou que l'Angleterre subisse les conséquences de la neutralité américaine.

4o. Que la France est l'amie de l'Irlande. Louis-Napoléon n'est pas Français. Tous les 15 ou 20 ans, il y a une révolution. Elles viennent régulièrement, et il y en aura une dans deux ans.

5o. Que l'Irlande est puissance belligérante. Que l'Amérique [comme a fait l'Angleterre pour la guerre civile américaine] observe la neutralité tandis que nos marchands et nos banquiers équiperont une centaine de *Sumters*, *Alabamas* et *Shenandoahs*, pour balayer, de l'Océan, le commerce de l'Angleterre, tout comme l'Angleterre s'est conduite à l'égard du commerce américain.

6o. Que, comme l'Angleterre n'a montré ni cœur, ni humanité dans la rébellion américaine et qu'elle n'est vulnérable qu'au ventre et au gousset, nous, les frères et sœurs feniens, n'emploierons jamais un article de sa manufacture. Ce n'est pas la protection que nous voulons, c'est la prohibition.

Voici les aménités adressées au Canada :

Quant au Canada, pour l'insulter, il suffit de l'appeler annexioniste. Je n'ai jamais vu un pays aussi pauvre, aussi abandonné. Il y a, au Canada, quelques Irlandais qui sont intéressent ; mais nous n'avons pas l'envie d'annexer aux Etats-Unis cette misérable terre. Si le Canada avait de l'esprit, il unirait tous les districts environnants en une nation indépendante. Je crois fermement que, dans l'espace de dix ans, toute l'Australie ne formera qu'un seul gouvernement, portant pour emblême le drapeau étoilé. (Appl. bruyants.) Toutes ces remarques sont strictement neutres. (Rires.)

La convention commerciale de Détroit a été très préjudiciable à l'Amérique. Proposée par les Canadiens, elle a été exécutée par les *Blue Noses*, sous la direction des Anglais.

L'hon. Joseph Howe, de la Nouvelle-Ecosse, a tiré les fils. Est-ce que l'Amérique sait qu'il a été un de nos plus redoutables adversaires pendant la guerre ? Je l'ai entendu prononcer un discours, dans la salle de discussion du forum de Londres, dans lequel il a grossièrement insulté John G. Winter, de Colombus, Georgie, et lorsque je me suis levé pour lui répondre, il a laissé la table. J'aurais aimé être à Détroit pour lui répondre ; il serait fondu comme une tache de graisse sur le plancher. (Rires.) M. Seward a bien fait d'envoyer M. Potter pour gourmander la convention, et il s'en est bien acquitté. Le Canada n'a cessé de hurler depuis ce temps.

Il est ridicule de penser que l'Amérique désire le Canada. Je ne recommanderais pas à mes frères féniens de songer, pour un instant à y établir une république.

Dieu a condamné à la stérilité l'énergie de ce peuple. Dix années d'Institut hydropathique de Scheiferderber ne suffiraient pas pour faire disparaître la corruption, l'indolence et l'imbécilité de ce misérable pays (rires bruyants.) On ne sait pas même y fabriquer un baril. Il n'y a pas de différence entre l'hiver et l'été, le jour et la nuit, les noces et les funérailles (rire). « Peux-tu sauter ce canal » demandait un Canadien à un Yankee :—« Non, mais je puis te jeter de l'autre coté »(applaudissements).—« c'est *faite*, répond le Canadien, gageons dix piastres. »—Le Yankee accepte, et prenant le *hanneck* par le collet et le fessier de ses culottes, il l'envoie, à quinze pieds, tomber dans les flots (rire bruyant). Le pauvre diable à moitié étouffé, sort triomphant de l'eau, et veut toucher le prix de son pari. Pas encore, dit le Yankee, « j'ai manqué le premier coup, mais j'ai toute la journée pour renouveler mes expériences. A la force d'essayer, je réussirai bien » (Rires et applaudissements.)

Cet exemple fait voir la stupidité du Canadien. Tant qu'il retirera de l'argent de l'Angleterre, il gardera le suçon. La plus grande escroquerie a été celle des trente millions, volés à l'Angleterre pour la construction du Grand Tronc. Ça a été le dernier morceau de sucre (rires). Le capital est épuisé, le chemin a besoin de réparations, les rails sont tordus, le roulant usé et les recettes insuffisantes pour payer les dépenses..................................

....

Non, nous n'avons pas besoin du Canada et nous n'en voulons pas. La France a l'intention de reprendre Québec. Napoléon attend. La confrérie des féniens, dans le Canada, s'organise dans chaque ville, mais l'organisation est différente de celle, en Amérique. S'il y avait quelque vitalité dans le Canada, il y a longtemps qu'il aurait mis à exécution le plan que j'ai suggéré à quelques Canadiens en Angleterre, celui de se joindre à la Nouvelle-Ecosse, à l'Ile du Prince-Edouard, à Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick et de former une nation indépendante, au cri de « Le Canada pour les Canadiens.»

Il serait préférable pour eux d'avoir une dette, un Président, un Cabinet, une armée, une nationalité, au lieu de servir de pâture aux jeunes fils de l'aristocratie anglaise....

....

L'Angleterre nourrit ses enfants sans ressources en commettant des crimes sur d'autres nationalités............

(Cris de : c'est vrai, Honte à l'Angleterre !)

....

Il en est parmi nous qui peuvent essayer à nous vendre. Thomas D'Arcy McGee (sifflets) ne peut être un Irlandais. Il faut qu'un coucou ait été pondre dans un nid d'aigle. (Rire et c'est ça.)

Voici d'un autre côté ce que nous disent les journaux américains au sujet des Féniens :

Le congrès Fénien parait avoir terminé la partie la plus importante de ses travaux, car un grand nombre de délégués n'ont pas jugé à propos d'attendre l'ajournement et ont commencé, dès samedi, à reprendre le chemin de leurs foyers. Le plus grand mystère continue à planer sur les délibérations de l'assemblée ; on ne laisse transpirer que ce qui peut donner quelque relief à la démonstration et assurer, par suite, le succès de l'emprunt projeté. Quant aux plans d'exécution de l'entreprise, il va sans dire qu'ils sont soigneusement cachés au public et probablement aussi à l'immense majorité des Féniens eux-mêmes. Tout ce que l'on avance à ce sujet n'est donc que de la politique conjecturale plus ou moins hasardée.

Le *Herald* qui passe pour être l'organe accréditée de l'association fé-

nienne en Amérique, attribue aux chefs du mouvement l'intention de porter la guerre dans le Canada, pour ravir cette colonie à la couronne britannique et, après l'avoir placé sous la protection des Etats-Unis, en faire la base des opérations qui devront assurer à jamais l'indépendance de l'Irlande. Il cite à l'appui de son assertion une correspondance plus ou moins authentique de Toronto, Haut-Canada, dont nous extrayons les passages suivants que nous donnons bien entendu pour ce qu'ils valent.

« Depuis quelques semaines les agents de la douane sont fort intrigués de voir entrer dans la province des quantités inusitées de petites armes. A aucune époque l'importation des fusils de chasse et de munition n'a atteint les proportions incroyables que l'on signale aujourd'hui sur tous les points de la frontière. L'introduction des revolvers est également énorme, bien que le port de cette arme soit considéré comme un délit.

Ces anomalies ont éveillé l'attention des autorités de la province, qui avaient été déjà prévenues par le ministère anglais que l'ordre des Feniens avait des ramifications considérables dans le Canada, et des agents secrets ont été mis en campagne pour percer le mystère....

A la suite des renseignements obtenus par ces agents, les autorités militaires ont changé subitement la distribution des troupes. Dans les localités où domine l'élément irlandais, les garnisons ont été renforcées et les antécédents des officiers qui les commandent ont été soumis à une rigoureuse investigation ; on dit même que plusieurs d'entre eux sont soupçonnés d'être affiliés à l'association fénienne. En outre, les autorités ont poussé la précaution jusqu'à munir les différents postes de réserves d'armes et de munitions, afin de pouvoir, en cas de besoin, armer la population loyale.

L'alarme est grande dans les régions gouvernementales et l'on assure mystérieusement que l'activité remarquable des Féniens aux Etats Unis s'explique moins par une invasion de l'Irlande que par des desseins néfastes sur le Canada. Il ne serait question de rien moins que d'une tentative d'envahissement de la province, qui en cas de réussite, serait convertie en état Irlandais, placé sous le protectorat des Etats Unis. Telle est l'impression générale à Toronto et elle est partagée par toutes les personnes intelligentes du pays. La *Gazette* de Montréal, organe de M. J. A. McDonald, est le seul journal qui en ait fait mention jusqu'ici.

« Comme contre-partie au mouvement supposé des Féniens, les orangistes loyaux du Canada se préparent à soutenir fidèlement le gouvernement et ils ont chargé divers comités de se procurer des armes et de s'entendre avec les autorités pour les aider à conjurer le danger qui semble menacer la colonie.»

NECROLOGIE.

Nous avons la douleur d'annoncer la mort de Charles Buckley, Ecuier, Médecin, de cette ville, arrivée hier, à la suite d'une maladie de quelques mois.

Le Dr. Buckley était un homme de talents distingués. Durant sa carrière trop vite brisée (la mort nous l'a enlevé à 34 ans) il a eu occasion de briller dans l'exercice de sa profession. Il a fait la campagne d'Orient en qualité de chirurgien de l'armée anglaise et il a remporté de Crimée des souvenirs de succès bien flatteurs. Une éducation supérieure, des manières distinguées, un esprit noble et un cœur généreux, apanages d'un homme bien né, faisaient de notre regretté concitoyen un type du parfait gentilhomme.

Une jeune épouse, trois enfants en bas âge et des amis nombreux pleureront sa perte prématurée.

CORRESPONDANCES.

Mr. le Rédacteur,

Dans ma correspondance du 11 courant j'exprimais l'opinion que les Cadets du 3ème Bataillon seraient disposés, à raison des succès et de la réhabilitation que nous devons au Col. Suzor, à oublier certains griefs dont ils peuvent avoir raison de se plaindre contre cet officier distingué. Je m'étais trompé. Dans la bonne ville de Québec, il s'est trouvé deux ou trois gentillâtres qui, ne consultant que leur amour propre froissé, ont fermé les yeux sur les services que le Col. Suzor nous a rendus pour ne se souvenir que de quelques paroles un peu rudes prononcées par celui-ci sous l'effet de l'excitation, produite elle-même par un zèle ardent et louable dans l'instruction militaire des Canadiens-Français. Un homme d'une famille distinguée s'est oublié jusqu'à satisfaire ses sentiments par des moyens que les militaires ont coutume de laisser en propre aux fier-à-bras des faubourgs malfamés. Si le héros de Chateauguay, ce type du soldat canadien, revenait au milieu de nous, il serait peut-être surpris d'apprendre qu'il s'est trouvé au Camp de Laprairie un homme qui, après avoir désobéi à un ordre dûment reçu, s'est senti tellement froissé d'être traité comme tout autre l'eut été à sa place qu'il n'a pu s'empêcher de mettre de côté le respect des convenances et ses prétentions d'homme bien élevé et de lever la main sur un homme digne d'éloges pour les efforts qu'il a faits pour réhabiliter les fils de ceux qui ont combattu en 1812. De Salaberry dirait sans doute : Puisque cet homme a voulu désobéir, qu'il ait au moins le courage de se soumettre aux conséquences. Puisqu'il a méconnu ce principe que j'ai toujours enseigné, qu'à l'armée l'inférieur doit obéir aux ordres de son supérieur aveuglément, sans discussion, qu'il tâche au moins de trouver au fond de son cœur un peu de cet honneur que je nourrissais sous ma large poitrine ; qu'il sache rendre justice à un homme à qui les canadiens doivent des succès signalés ; qu'il sache oublier, lui qui a su désobéir.

Et ce serait là l'expression de l'opinion publique, universelle.

Pour satisfaire de mesquines rancunes l'on s'est aussi servi des feuilles publiques. On s'étonnera qu'un journal comme le *Canadien*, dont le Rédacteur se targue de délicatesse et de patriotisme, se soit fait l'écho de récriminations d'autant plus déplacées qu'elles s'adressent à un compatriote dont l'expérience, les longues études et la capacité reconnue devraient mériter considération. Une correspondance, publiée dans ce journal et signée *Plusieurs Cadets*, se plaint en effet du Col. Suzor d'une manière peu honorable. Elle contient plusieurs avancés malheureux. On insinue d'abord qu'il y avait plusieurs *décrotteurs* dans le Bataillon canadien. En honneur, par respect pour vous-mêmes et pour vos compagnons, vous auriez dû, Messieurs, laisser croire (en supposant que votre avancé soit vrai) qu'il n'y en avait qu'un.

Vous vous plaignez ensuite de n'avoir pas eu assez de repos pendant les exercices. Le public sera surpris de cette plainte ; on vous trouvera braillards.

Puis vous parlez de la manière du Colonel de se tenir à cheval ; vous tournez malicieusement quelques-unes de ses paroles et vous prétendez qu'il n'a point de tête, et que sais-je encore. Il n'y aura qu'une voix pour qualifier cette manière de vous venger de quelques réprimandes, on dira : C'est laid ! Et moi je vous dirai : Votre conduite est indigne d'hommes de cœur. Vous venez au Camp, sachant bien que vous serez sujets à la discipline militaire ; vous y êtes témoins des efforts journaliers de votre Colonel pour vous mettre à la hauteur de vos compagnons d'origine étrangère ; mais, par ce que vous y recevez quelques semonces, vous ne trouvez, de retour chez vous, autre chose à faire que de vous préparer une vengeance par des accusations mesquines dans les journaux. Je le répète, c'est indigne ! c'est lâche !

Vous parlez d'un cadet puni parce que, souffrant de rhumatisme, il n'avait pas bien salué. Celui-là ne s'est pas plaint cependant ; c'est qu'il a du cœur, lui. Comment se fait-il donc que vous, Messieurs, vous ne puissiez qu'écouter votre rancune. L'honneur d'avoir reçu des compliments publics du Commandant des Forces, le plaisir de pouvoir dire à vos amis : Nous vous avons vengés des rapports malveillants faits contre vous, la satisfaction de pouvoir déclarer à la face du Haut-Canada : *Les Canadiens ne sont inférieurs à qui que ce soit dans l'art militaire*, tout cela n'est il rien pour vous, tout cela ne peut il pas faire taire l'expression de vos petits mécontentements. Dites que le Col. Suzor a eu tort de destituer le Sergent Major Voyer et qu'il s'est trop emporté en certaines occasions, mais de grâce ne faites point de quelques mots malheureusement échappés dans un moment d'impatience un échafaudage d'accusations destinées à perdre le Colonel aux yeux des autorités. Car c'est là votre but, et certes il ne vous honore pas.

Si vous avez eu l'honneur de vous asseoir sur les bancs du Collége, vous devez vous rappeler que certains de vos professeurs, malgré la gravité, la bonté de leur caractère, se sont quelques fois impatientés de la mutinerie de leurs écoliers au point de prononcer des paroles qu'ils regrettaient plus tard. Vous ne vouliez pas pour cela les écraser sous votre talon : Soyez donc aussi justes envers le Col. Suzor. Sa position était difficile, vous le savez. C'est la première fois qu'il s'est trouvé à la tête d'un Bataillon : ne trouvez-vous pas naturel qu'il n'ait pas eu de suite le flegme d'un vieux Commandant ? Est-ce parce qu'il est canadien que vous voulez l'écraser à ses premiers pas dans la carrière des armes ? Le Col. Suzor est infiniment capable, vous le savez, vous surtout qui lui devez d'avoir passé de bons examens à l'Ecole Militaire de Québec : eh bien ! qui pouvez-vous mettre à sa place ? Les deux Bataillons anglais ont aussi fait des plaintes contre leurs Commandants ; la position de ceux ci était pourtant infiniment plus facile que celle de notre Colonel, placé à la tête du Bataillon le plus nombreux et le plus difficile à conduire.

Vous parlez des punitions ; parlez donc aussi de la grâce qui les interrompait toujours. Vous savez bien d'ailleurs que si le Col. Suzor s'est excité, ce n'est qu'entraîné par le désir de vous voir progresser plus promptement. Il a été le premier à vous en demander pardon : ne serait-il pas plus généreux de votre part d'accepter ses excuses franchement que les tourner contre lui dans le but de venger votre amour propre froissé. Si vous avez quelque sentiment d'honneur, cessez donc des accusations qui sont à peine permises lorsque l'on est sous les tentes grelottant de froid, mais qu'il n'est pas noble de diriger publiquement pour le perdre, contre un homme qui nous a rendu service, et surtout ne demandez plus au *Canadien* d'attirer l'attention du gouvernement sur cet homme parce qu'il ne parait pas savoir bien monter un cheval et qu'il n'accorde pas assez souvent au milieu des exercices "des moments de *Stand at ease*."

Toute cette affaire, M. le Rédacteur, est très regrettable. C'est donc le sort des Canadiens de se toujours décrier les uns les autres ! Est-là le moyen de réussir ! Quel droit avons nous de nous plaindre de ce que les anglais accaparent tous les emplois publics, si nous prenons tant de peine à détruire quiconque d'entre nous semble devoir s'élever un peu !

Au reste, M. le Rédacteur, j'aime à croire que la correspondance de *Plusieurs Cadets* n'est qu'un fait isolé qui ne se renouvellera pas. Je pense même qu'il ne s'est pas trouvé *plusieurs cadets* pour écrire cette correspondance ; un seul a pris le nom de *Plusieurs*, car cela se voit : n'est-il pas parlé dans l'Evangile d'un individu qui s'appelait *Légion* !

L.

Cour Criminelle.

PRÉSIDENCE DE SON HONNEUR LE JUGE MONDELET.

Montréal, 23 oct.

L'ENLÈVEMENT SANDERS.

A l'entrée des jurés en cour, ce matin, le Juge leur dit qu'il avait entendu dire qu'ils ne pouvaient s'accorder sur leur décision.

Un des jurés.—C'est le cas, Votre Honneur.

Le Juge.—Je suis étonné d'apprendre que dans une cause aussi grave, où vous avez juré de rendre un verdict suivant la preuve, vous ne vous accordiez pas encore. Vos doutes sont-ils sur un point de droit ou sur l'effet de la cause ?

Un juré.—Une partie du jury est d'opinion que les lettres devraient être identifiées comme étant de la main des prisonniers ; un autre cependant est d'opinion que ce n'est pas nécessaire. Il y a d'autres causes de désaccord ; l'un des jurés, entr'autre, dit qu'il ne peut pas concilier la croyance d'O'Leary comme catholique et sa qualité de franc-maçon.

Le Juge.—Trois de ces lettres ont été prouvées. Quant aux autres, le jury peut en disposer comme il l'entendra. Je suis surpris d'apprendre qu'il y ait des jurés qui se préoccupent si O'Leary est catholique et franc-maçon en même temps ; le jury n'a rien à faire avec ces questions.

Un juré.—Il y a une lettre où le nom de Sanders est mentionné.

M. Devlin.—Le Juge viole ouvertement la loi du pays en disant qu'il est étonné de voir que le jury ne s'accorde pas sur son verdict.

La Cour interrompant M. Devlin, ordonne au greffier de prendre par écrit les paroles de M. Devlin.

Après quelques nouvelles remarques de M. Devlin, la Cour répète aux jurés que c'est une disgrâce que quelques-uns d'entr'eux se préoccupent si O'Leary est catholique et franc-maçon Son honneur conclut par ces mots : « Messieurs, comme vous ne vous accordez pas, vous aurez à attendre jusqu'à ce que vous le soyez, et comme la Cour va siéger quelque temps encore, vous aurez tout le loisir nécessaire pour délibérer."

—*L'Evening Telegraph* d'hier soir nous apprend que les jurés n'étaient pas encore d'accord hier, à l'ajournement de la cour.

—Nous apprenons avec plaisir que M. J. O. Archambault, notaire, vient de se fixer à Coaticook pour y exercer sa profession. Connaissant les talents distingués, les aptitudes aux affaires de ce monsieur, nous sommes persuadé qu'il sera utile à ses compatriotes dans cette partie du pays où les hommes de profession aussi bien qualifiés que lui sont malheureusement trop rares.

Dans l'intérêt de ces nouveaux établissements, nous souhaitons que M. Archambault y rencontre tout l'encouragement dont il est digne.

Nouvelles et Faits Divers.

—Un ami nous apprend que le niveau de la rivière Rivière est plus bas qu'il n'a jamais été depuis la construction de la chaussée à St. Ours. Mercredi dernier, le vapeur *Chambly*, en remontant le Richelieu a été obligé de s'arrêter au pont entre Belœil et St. Hilaire, le manque d'eau l'a empêché de continuer sa route jusqu'à Chambly, comme il a l'habitude de le faire.

ILE DU PRINCE-EDOUARD.—Les troubles au sujet de la tenure des terres continuent à s'agraver. Le shérif ayant voulu faire quelques arrestations, à la suite d'un soulèvement, il en fut empêché par une bande armée.

On a mandé des troupes pour prêter main forte à l'autorité en cas de besoin.

BILLARD.—M. Cyrille Dion, le champion des Canadas, est sorti victorieux du défi que lui avait jeté Willmarth, le champion du Massachusetts. La partie était de $250 en or. Mercredi Willmarth et Daniels jouaient une partie pour le titre de champion du Massachusetts. Daniels sortit vainqueur. Le lendemain Willmarth était indisposé. M. Dion consentit donc à jouer avec Daniels et il le battit de 772 points.

GAZETTE OFFICIELLE.—Le numéro de la *Gazette Officielle* de samedi est le dernier qui doit être imprimé à Québec. Le prochain le sera à Ottawa.

On lit dans l'*Organe de la Milice* : Il est bruit qu'une armée de 40,000 hommes va être bientôt organisée. Nous ne pouvons certainement pas garantir l'authenticité de cette rumeur, mais ce que nous croyons pouvoir dire, c'est que tôt ou tard une armée sera prélevée, et que les officiers de cette armée seront choisis parmi les cadets, et surtout les cadets de Laprairie. Il est par conséquent à désirer qu'aucun des cadets ne discontinue ses etudes sur l'art militaire.

—Sa Grandeur Mgr. l'évêque des Trois-Rivières a fait le 22 du courant, dans l'église paroissiale des Trois-Rivières, les ordinations suivantes :

Tonsurés :—MM. Ferdinand Verrill, Ls. Gédéon Brunelle, Emmanuel Guilbert et Napoléon Garon.

Minorés :—MM. Pierre Champagne et Philéon Brassard.—*Journal des Trois-Rivières.*

DÉFENSE DU CANADA.—Un rapport officiel constate les dépenses faites par les gouvernements impérial et colonial pour la défense du Canada. Depuis 1861 à la fin de 1864 £375,000 stg, ont été dépensés pour la milice et les volontaires, £2,760,242 stg. ont été payés par le Trésor Impérial pour le transport des troupes au Canada.

NOUVEAU JOURNAL A OTTAWA.—La *Minerve* nous apprend que les propriétaires de cette feuille se proposent d'établir un nouveau journal à Ottawa.

PUBLICATION.—Nous accusons réception du *Catalogue de l'Exposition Provinciale* publiée par M. John M. Gatehouse et imprimée par M. Lovell. Prix : 25 centins.

Son Excellence le Gouverneur Général Lord Monck est arrivé avec sa suite à Portsmouth, Angleterre, le 8 du courant. et est parti immédiatement pour Londres.

—Un télégramme de Toronto mande que la goëlette Garibaldi, ayant un chargement de grain, s'est perdue entre Meaford et Collingwood. Le Capitaine et trois matelots se sont noyés.

M. Jos Dufresne doit laisser Montréal ce matin, pour les Etats-Unis. Le député de Montcalm a été chargé par les héritiers des défunts Chs. Martin, père et fils, de se rendre dans le territoire du Nebraska et dans l'état de l'Iowa, pour y faire des recherches sur d'immenses biens qui y auraient laissé, après leur mort, les deux Martin. Nous souhaitons à M. Dufresne un heureux voyage du succès dans ses recherches. *Minerve*

Six jeunes canadiens, tous gradués de l'école Militaire, partent pour le Mexique. M. Louis Renaud, écr. avocat, de Montréal; Wilbrod Thérien, de l'Assomtion; Victor Marcotte, de Chambly; Amédée Archambault, étudiant en droit, de St. Hyacinthe, laissent Montréal aujourd'hui même, pour aller rejoindre MM. Honoré Champagne, de Montréal et Hussalt, étudiant en médecine, qui ont pris les devants.

—*L'Avenir National* de Paris annonce, nous ne savons d'après quelle autorité, que le Général Beauregard succéderait au Général de Lamoricière comme commandant en chef des troupes pontificales.

DISPARU MISTERIEUSEMENT.—M. P. Hamel, de cette ville fils de M. Hamel mésureur de bois, à Ste. Foye, est disparu mystérieusement à bord du vapeur *Montréal*. Mecredi, le 11 du courant, vers 6 heures du soir, dans le port de Montréal et n'a point été revu depuis. Il y eut rumeur qu'il avait été frappé par une voiture et précipité dans le fleuve, mais cela n'est pas fondé, et il semble impossible que cette homme se soit jeté hors du bord du vaisseau sans que les personnes présentes en aient donné avis aux autorités, vu que le vapeur était sur le point de partir. M. Hamel, portait alors une casquette militaire, paletot en drap de Pilote noir, habit noir, veste brune, pantalons gris foncé et une chemise de flanelle grise. Il était âgé d'environ 28 ans, teint blond. Toutes les informations données à son égard seront acceuillies avec joie par M. Edmon, Gingras, chez MM. Benjamain, rue Notre Dame, Montréal, ou par M. Belleau, J. P. Québec. (*Canadien*).

— Le Vicaire.— Combien y a-t-il de sacrements ?

L'enfant.—Il n'y en a plus.

Le Vicaire.—Comment, il n'y en a plus ?

L'enfant.—Mais non, monsieur, puisque vous avez donné les derniers à ma grand-mère !

—Un meurtre atroce a été commis dans la première concession de Cornwall, samedi dernier dans l'après-midi. Un jeune Canadien du nom de Lalonde, âgé de 12 ans, a été tué par un jeune homme du voisinage du nom de Lightbody. Les parents étaient absents en visite et Guillaume Lalonde et un petit garçon étaient seuls dans la maison. Lightbody se dérigea vers la maison avec fusil à la main et, rendu sur le seuil de la porte, dit à Guillaume qu'il allait le tuer. Ce pauvre enfant croyant à une plaisanterie ne chercha pas à éviter le coup de feu, et il reçut une balle qui lui traversa le corps et alla se loger dans la porte. Le meurtrier traina ensuite le corps de sa victime dans la maison et ordonna au jeune frère de jeter de l'eau dessus et ils s'en retourna chez lui. Une enquête a eu lieu qui s'est terminée par un verdict de meurtre contre Lightbody qui est en prison.—*Idem*

LA VIE A WASHINGTON.—Le meurtre, le vol, tous les désordres, sont plus que jamais à l'ordre du jour dans la bienheureuse cité de Washington. Vendredi dernier un soldat du premier régiment de couleur du district de Colombie a tué une négresse d'un coup de pistolet. Le même jour, une bande du même régiment a attaqué à coups de couteau et dangereusement blessé deux ou trois soldats du 5me régiment de cavalerie des Etats-Unis. Enfin, un vidangeur a tué un nègre d'un coup de bêche. Toutes les nuits on vole on pille, on tue, la ville se dépeuple de tous les gens qui n'y sont pas absolument retenus par leurs affaires personnelles ou par celles du gouvernement. Il n'y aura bientôt plus dans la capitale fédérale que les attaches de l'administration, les membres du Congrès, les solliciteurs, les marchands qui vivent de l'agglomération politique, et des voleurs qui exploitent les uns et les autres. Washington sera alors une ville unique dans son genre.

Bulletin Commercial.

PRIX DES MARCHÉS.

DE ST. HYACINTHE.

Voici les prix des grains chez les marchands de cette ville.

	s	D
Orge,..............................	3	
Avoine,............................	1	8
Graine de Lin,.....................	7	6
Pois,..............................	3	9

☞Les grains doivent être de première qualité.

SAMEDI, 21 Octobre 1865.

	s.	d.	s.	d.
Fleur, par quintal,....	16	6 à	0	0
Blé, par minot,.....	7	0	7	8
Blé-d'Inde "	3	3	4	9
Pois, "	4	2	0	0
Orge "	3	4	0	0
Avoine "	1	8	2	0
Goudriole, "	2	0	2	6
Sarrasin, "	3	0	3	4
Lard, par 100 lbs.,....	46	3	55	0
Bœuf par 100 lbs.,....	25	0	29	2
Porc frais, par lbs.,...	0	7½	0	9
Lard salé "	0	9	0	10
Bœuf "	0	3	0	5
Mouton p. quart.....	2	6	3	0
Veau "	1	8	5	0
Dinde, par couple.	5	0	6	3
Oies, " ..	3	9	5	0
Canards, " ..	2	0	2	3
Volailles, " ..	1	9	2	6
Poulets, " ..	1	0	1	9
Perdrix, " ..	1	8	2	6
Œufs, par douzaine...	0	10	0	11
Beurre frais, par livre..	0	10	1	2
Do salé " ..	0	10	0	0
Savon,..............	0	5½	0	6
Sucre d'Erable,........	0	6	0	7
Miel, par livre,........	0	8	0	6
Fèves, le pot,..........	0	3	0	4
Fèves, le minot,.......	4	6	5	0
Oignons, la tresse,....	0	4	0	9
" le minot,.....	2	6	3	0
Tabac,..............	0	6	0	7
Choux,..............	0	1	0	4
Navets,.............	0	[illegible]	0	1
Laine,..............	2	1	2	6
Laine filée,..........	4	0	4	6
Patates, le minot.....	1	3	1	6
Pommes p. minot....	2	0	5	0
" par quart,....	6	0	15	0
Foin,...............	20	0	25	0

Deces.

Au village de St. Pie, vendredi dernier, Euclide, âgé de 2 ans et 9 mois, enfant de P. E. Roy, Ecr, marchand du lieu. Cet enfant, malgré son bas âge, donnait déjà des marques d'une rare intelligence et laissait de belles espérances à ses parents qui le pleurent aujourd'hui.

La *Minerve* voudra bien reproduire.

A St. Hyacinthe, le 26 courant, Charles Buckley, Ecr., M. D., a l'âge de 34 ans. Ses funérailles auront lieu lundi le 30 courant, à 9 heures A. M. Le convoi partira de la résidence de Maurice Buckley, Ecr., pour se rendre à la Cathédrale, lieu de la Sépulture.

Les parents et amis sont priés d'y assister sans autres invitations.

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE.



Le Grand Purificateur du Sang.

Est spécialement recommandé

Pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les sécrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE,

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abces, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses.

C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Darres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Billieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LANMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salspareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.



ENDUITES DE SUCRE.

LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES MALADIES

Du Foie, de l'Estomac

ET DES INTESTINS.

Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les

CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque, là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsi ou Indigestion, Maladies de Foie, Constipation, Maux de tete, Hemorroides, Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé; cette combinaison de rares propriétés médecinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire sont opéré des guérisons complètes.

Préparées seulement par LANMAN & KEMPT.

Droguistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice. Montréal, Agents géneraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St Hyacinthe, 1 Avri 1865.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Belhumeur où il donnera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques;

La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommendables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B Monette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance à opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD, J.B. GERMAIN, J. SARASIN.

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

ENSEIGNE



CADENAS.

Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES, DE TOUTES ESPECES.

ATTENTION VOITURIERS!!!

Les Voituriers trouveront un assortiment les plus complets pour Voitures.

ATTENTION FORGERONS!

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.
FEUILLARD Vergette.
CASTEEL et ACIER à Ressort.
Première qualité de Spaer et Jackson
CLOUS A CHEVAL Anglais et Améric.
ENCLUMES, ETAUX DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!

FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES

DE PREMIÈRE QUALITÉ.

Thé de toutes qualités, ainsi qu'un assortiment des plus complets d'épiceries.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin.

CHARLES NELSON.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERE & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

Toute description d'effets en FONTE, exécuté avec soin et ponctualité, avec les meilleurs matériaux et par des ouvriers de Première Classe.

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre POELE

"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues.
Roues de Moulins,
Cribles,



Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.



Le Public trouvera à la FONDERIE YAMASKA tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

Conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC, FILS. CHARLES NELSON.

St. Hyacinthe juillet, 1865.

ANNONCES DE MONTREAL.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU, PROPRIETAIRE,

127, Rue Notre-Dame, En face de l'Eglise des Récollets, Montréal.

A toujours en Magasin, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Mirors, (Side-Boards), &c.



Montréal, Mai, 1865.—1a.

NOUVEAU MAGASIN DE

VINS DE TOUTE ESPECE,

No. 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,

(Vis-à-vis la Maison F. & J. Leclaire.)



Le soussigné à le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis, que cédant à leur sollicitation, il vient d'OUVRIR un MAGASIN où il fera le commerce exclusif de Vins, Liqueurs, Eaux-de-Vie, Vins Français, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention des Messieurs les membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à tres-bon marché.

P. A. MERCIER.

Montréal, Janvier 1865.

E. CHANTELOUP,

121 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE et ARGENTE en CUIVRE et FERPLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MECHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAS, le PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,

121, RUE CRAIG.

N. B.—Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 30 mai 1864.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

☞Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.

Montréal, 30 Mai, 1864.

DR. MATHIEU,
Dentiste.
No. 192, Rue Notre-Dame,
En face du Palais-de-Justice.
Montréal Mai 1865.

Compagnie d'Assurance

ROYALE,

SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

CAPITAL: 10,000,000 de dollars

LE FONDS DE RESERVE EXCEDANT

Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobiliers, Hardes de corps, etc. Bibliothèques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

☞*Nos taux sont très modiques.*☜

Agence à Montréal:

H. L. ROUTH, *Agent.*
J. LEANDRE BRAULT,
Assistant-Gérant,
Département-Français

Montréal 15 décembre 1863.

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux, déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à réparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remercimenti au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins à Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'à ce jour, surtout pour le criblage du grain qui se fait sans perte.

Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

☞*Toutes réparations aux Moulins à Battre exécutées avec soin et diligence.*

St. Hyacinthe, Novembre 186

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a renouvelé le moulin à carde sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le foulon est aussi en très bon ordre, et de plus il presse l'Etoffe et autres articles avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part du patronage public.—St. Barnabé, 8 août 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:	AGENCE POUR LE CANADA:
1 *Rue Old Broad et 16 Pall Mall,*	64½ *et 65 Rue St. François-Xavier.*
LONDRES.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans référence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

2 janvier, 1865.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE

D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

ETABLIE EN 1825.

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

C A N A D A.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assure sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procure les avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux pui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.



VINS, LIQUEURS ET EPICERIES

De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE. Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite: *Queen Insurance Company*

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1864

ISIDORE HERIBEL.

MEUBLIER.

RUE ST. ANTOINE.—(PRES DU MARCHÉ.)



M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises,** &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutes aux délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1862.

UN AVIS AUX

Dignes habitants du Canada.

Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules au mon onguent pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules aux Onguent offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour de boites ou des Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pourquoi mes préparations ne sont pas protégés par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampilles sur mes pilules ou mon onguent en vente en Canada, venant des Etats-Unis. Je me fie pour leur drotection seulement sur la marque qui se trouve dans le livre de direction autour de chaque *Boite ou Pot.* Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait *aucune Estampilles* des E. U. sur la boite de pilule ou d'Onguant.

N'en achetez aucune qui porte des Estampilles des Etat-Unis.

T. HOLLOWAY,
244 Strand, London

M E R E S

SAUVEZ VOS ENFANTS

SIROP DE DENTITION DU Dr. PICAULT

Dans le Canada il est reconnu que le tiers des enfants meurt de la dentition ou des maladies qui en sont la suite; il est donc de la plus haute importance de chercher à mettre des bornes à cette mortalité effrayante. Nous serons heureux, *mille fois heureux,* si l'usage de notre *Sirop de Dentition* vient diminuer le nombre des victimes que la mort ne cesse de faire parmi ces chers petits êtres et dont la perte laisse un si grand vide dans les familles.

Ce SIROP incomparable, résultat de longues recherches d'un celebre médecin de Paris, est appelé à réaliser ce désir. Il ouvre les pores des gencives, enlève l'inflammation et la douleur et facilite le percement des dents sans fièvre et sans convulsions.

PICAULT & FILS.

Montréal, 1865.

AGENTS A ST HYACINTHE,
FRENCH ET VERNIER,
Pharmaciens.

Aux Médecins.

Le Sirop d'IODURE DE FER INALTERABLE préparé par M. J. Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique est sans contredit la plus belle, la plus pure et la meilleure préparation de ce genre qui ait été fabriquée dans le pays; la manière tout-à-fait scientifique dont ce sirop est préparé, est une découverte de M. Vernier, et le rend parfaitement inaltérable. Je le recommande particulièrement a la profession, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

P. E. PICAULT, M.D.

Montréal, 3 Juin 1865.

Pharmacie FRENCH ET VERNIER.
St. Hyacinthe.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

TENU PAR

ISIDORE BEAULNE.

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

EPICERIES GROCERIES, VINS, LIQUEURS

Théophile Langelier,

Rue Cascades,—Près du Moulin,—St. Hyacinthe

M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un NOUVEAU MAGASIN d'Epiceries, Provisions, Vins, Liqueurs, Parfumerie, &c.&c. dans sa demeure Rue Cascades, près du Moulin et des Manufactures.

Comprenant:—Fleur, Lard, Beurre, Riz, Epices, Vins, Liqueurs, Essences, etc., Eau de Cologne, Huiles à Cheveux, Pastilles à Ver et contre la Toux, Etc., Etc., Etc.

M. L. espère par sa ponctualité mériter une large part du patronage du public de St. Hyacinthe et des paroisses environnantes,

N.B.—M. L. a aussi une bonne grande Cour et des Remises ouvertes gratuitement aux personnes qui voudront bien l'encourager. Mai 1865.

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe 1 Mai. 1865.

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Depart
Montréal.	Tous les jrs	A. M. 7 00, 11 40; P. M. 3 50	A. M. 11 40; P. M. 10 00
St. Hilaire et la Rivière Chambly...	do	A. M. 11 40	10 00
Island-Pond		7 00, 11 40	3 50
Québec.......	do	7 00	10 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie.......	do	P. M. 3 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon.........	do	A. M. 10 00	12 30
St. Aimé, St. Barnabé, St. Jude, Yamaska.....	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 30
LaPrésentation .	Mercredi, et Samedi..	A. M. 11 00	11 30

E. L. R. J. DESPRÉS,
Maître de Poste.

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.

Les malles pour St. Barnabé, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7.30 h. A.M.

DR. COLBY'S ANTI-COSTIVE & TONIC PILLS.

Ces pilules n'ont pas été fabriquées pour agir comme *cathartique énergique,* mais plutôt pour assurer des évacuations naturelles et régulières, fortifier la digestion et ramener l'appétit. Elles ont des proprietés d'une nature particulière et des plus excellentes qui donnent de la vigueur à tous les organes digestifs, ravivent l'appétit et confèrent à ces mêmes organes de l'élasticité et un ton nouveau. Elles sont spécialement propes aux personnes sujettes à la constipation et à la torpeur. Les hommes de profession, d'affaires, les étudiants, les commis, les femmes, enfin tous ceux qui ont la digestion difficile par suite du manque d'air et d'exercice, éprouveront dans presque tous les cas, un grand soulagement en en faisant usage.

Les personnes qui peuvent prendre aucun autre tonique en obtiendront aussi un grand soulagement. Elles peuvent être prises aussi longtemps que possible sans causer aucun dommage, et elles ont cela de particulier, sans augmenter la dose.

Nous, soussignés médecins, certifions avec plaisir, que le Dr. Colby, de Stanstead, est un des plus habiles médecins du pays; qu'il occupe une très haute position parmi ses confrères de la profession. Nous reconnaissons les qualités excellentes de ses Pilules Anti-Constipées et Toniques, que nous avons employées dans nos pratiques, et nous les approuvons hautement.

J. B. GIBSON, M. D. Dunham, C. E.
C. E. COTTON, M. D., Cowansville.
CHARLES BROWN, M. D., "
S. S. FOSTER, M. D., Brome.
NORMAN CLEVELAND, M. D., Barnston.
N. JENKS, M. D.
C. W. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN MEIGS, M. D., "
BENJAMIN DAMON, M. D. Coaticook.
LEMUEL RICHMOND, M. D., Derby Line.
M. G. GLINES, M. D., Compton, C. E.
G. O. SOMERS, M. D., Magog, C. E.
J. C. RUTHERFORD, M. D., Newport, V.

RECOUVERTES EN SUCRE.

A vendre par MM. PICAULT et FILS, DEVINS et BOLTON, H. R. GREY et tous les principaux Droguistes de Montréal.

M. J. DUVERT, agent pour St. Hyacinthe.

Seuls propriétaires.

S. J. FOSS et Cie., Sherbrooke.
1er sept. 1865.



DE DEVINS.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la

DESTRUCTION DES VERS,

QUI SOIT ENCORE CONNU.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement végetales,
Elles sont agréables au goût,
Elles n'ont rien d'offensif à la vue.

Et sont les seules LOSANGES Anthelmintiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestiaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elles estampillés des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLLON,
CHIMISTES.
Pres le Palais de Justice, MONTREAL.

4 Juillet 1865.—1a.

JOURS DE PUBLICATION :
Mardi et Vendredis.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
[illegible] Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.
Ou TROIS PIASTRES pour les retardataires.
Un mois d'avis pour discontinuer.
ETATS-UNIS :—Trois piastres.
Camille Lussier, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison H.J.Doherty, rue Cascades, coin nord de la rue St. Hyacinthe.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique. Agricole. Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion...... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne.. ... 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois

Vol. 13 — St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Mardi, 31 Octobre 1865. — No. 67

PROVINCE DU CANADA, District de St. Hyacinthe. }
Un Terme ou Session de la
COUR DU BANC DE LA REINE,
Tenant Juridiction Criminelle, pour le District de St. Hyacinthe, sera tenu au palais de Justice à ST. HYACINTHE.
Vendredi, le Premier jour de Décembre prochain,
A DIX HEURES DU MATIN.

Je donne en conséquence avis à tous ceux qui veulent agir contre les prisonniers détenus dans la Prison Commune de ce District, qu'ils soient là et alors présents pour agir ainsi contre eux en autant qu'il sera juste ; et je donne également avis à tous Juges de Paix, Coroner, Connétables et Officiers de la paix, dans et pour le district susdit, qu'ils apparaissent personnellement avec leurs rôles, indictements et autres documents, pour faire ce qui, dans leurs différentes charges doit être par eux fait.
Ls. TACHÉ.
Shérif.
Bureau du Shérif. St. Hyacinthe, 13 octobre 1865. }

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Departement des Finances,
Douanes, Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada.*
R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Financs.
DOUANES,
Ottawa 27 Octobre. 1865.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 30 p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

BUREAU DU SECRETAIRE PROVINCIAL.

Québec, 2 Octobre, 1865.
LES BUREAUX DU SECRETAIRE PROVINCIAL ET DU REGISTRATEUR seront fermés à Québec le et après le VINGT Octobre et ré-ouverts à Ottawa le VINGT-CINQ du même mois.
WM. McDOUGALL,
Secrétaire Provincial.
5 Octobre 1865.

QUEBEC, 10 Octobre, 1865.
Le Bureau du DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS à Québec, sera fermé le VINGT-CINQ courant ; après cette date toute correspondance devra être adressée au Bureau du Département à OTTAWA.
Par ordre.
F. BRAUN,
Secrétaire.
11 Octobre, 1865.

BRANCHE DE DOUANES ET DE L'ACCISE.

Québec, 27 sept. 1865.
TOUS les comptes, rapports et correspondances ayant rapport aux Douanes, à l'Accise et aux Canaux de cette branche du Département des Finances doivent après le 9 d'octobre prochain êtres adressées à Ottawa.
R. S. M. BOUCHETTE,
Contrôleur de Douanes.
Québec. 29 sept. 1-65.

Département des Finances,
Bureau de l'Inspecteur Général,
Québec, 27 sept. 1865.

Tous rapports, comptes, Correspondance concernant le Bureau de l'Inspecteur Général, autres que des demandes pour ordres, doivent après le 6 octobre être adressées à Ottawa.

Toutes demandes pour ordres peuvent être envoyées au Département des Finances à Québec jusqu'au 20 d'octobre et après cette date à Ottawa,
WILLIAM DICKSON,
D. I. G.
Québec, 29 sept. 1865.

DEPARTEMENT DES FINANCES.

Branche des Douanes.
Québec, 28 sept. 1865.
La Branche du Département des Finances sera fermée pour la translation des affaires publiques, LUNDI, le 2 octobre prochain, et rouvert à Ottawa MERCREDI, le 25 du même mois.
R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.
Québec, 29 sept. 1865.

FEUILLETON

LES CHAUFFEURS.

TROISIEME PARTIE.
VIII
UNE SOIREE DE NOCES.
(*Suite.*)

Le Borgne jura ses grands dieux qu'il n'en était rien, que son silence devait être attribué seulement au trouble fort naturel où l'avaient jeté les circonstances de son arrestation. Vasseur le fit taire.

—Vous jouez un double jeu et un jeu dangereux, Bouscaut, lui dit-il d'une voix sourde et menaçante ; mais tenez-vous bien, car je vous donne ma parole qu'à la première apparence de trahison, je vous brise le crâne !

Mais il nous faut ici revenir un peu en arrière et dire comme s'était passée pour le Beau-François cette soirée si pleine d'événements.

Nous avons déjà dit qu'en quittant le château de Méréville, le Meg s'était dirigé vers la Muette. Chemin faisant, il acostait tous les gens de la bande, affilés ou francs, qu'il rencontrait, et leur donnait ses ordres à voix basse. Parfois aussi il se détournait de sa route pour aller conférer dans des cabarets de mauvaise mine ou des habitations isolées avec des individus mystérieux. Ses détours et ses haltes avaient ostensiblement pour objet d'offrir les marchandise contenues dans sa balle ; mais en réalité le chef des brigands allait recommander à ses inférieurs de ne pas manquer le soir au rendez-vous général, et ses recommandations étaient reçues les témoignages de la plus entière soumission

Cependant, à mesure qu'il approchait du terme du voyage, le sombre colporteur éprouvait de vives appréhensions. Son pouvoir était plus despotique en fait qu'en principe, et si en définitive, tout fléchissait devant sa volonté de fer, il n'était pas moins tenu à certains ménagements. Quand il s'agissait d'expéditions importantes le conseil, et tel était le cas présent. Or, comment des coquins, habitués au crime lâche et sans péril allaient-ils prendre proposition? Comment oseraient-ils se mettre en révolte ouverte contre la société, lui déclarer hautement la guerre ? Déjà le Beau-François avait remarqué chez quelques uns de ses gens certaines velléités d'insubordination que son énergie avait réprimés mais qui pouvait faire explosion tôt ou tard. On lui reprochait secrètement son indifférence apparente pour les intérêts généraux, ses allures tortueuses, ses airs de seigneur. N'était-il pas à craindre que ce mécontentement, comprimé jusque-là, ne se manifestât de nouveau quand on exigerait de ces scélérats des actes hardis si opposés à leur caractère et à leurs habitudes?

Aussi le Beau François réfléchissait-il aux moyens de capter individuellement chaque chef et sans doute il ne désespéra pas d'y réussir, car le soir du même jour, aux approches de la nuit, nous le retrouvons s'entretenant confidentiellement avec les principaux brigands de sa troupe, au rendez-vous de la Muette. Il s'était instalé dans cette loge rustique où nous avons vu déjà contracter les mariages ; mais les guirlandes de verdure et de brillantes illuminations avaient disparu ; à leur place, un feu énorme qui maçait d'incendier la toiture en bois répendait dans la salle autant de fumée que de clarté et de chaleur. Assis sur un billot devant le foyer, le Beau François déployait toute sa rhétorique pour endoctriner ses officiers, ainsi à s'assurer d'avance la majorité des suffrages dans le prochain conseil, et la satisfaction répandue sur son visage témoignait qu'il se croyait sûr du succès.

Cependant la réunion n'était pas fort nombreuse encore dans la clarrière voisine. Audour du feux alimenté largement, on voyait tout au plus une cinquantaine d'hommes bien armés et causant en argot avec animation. Dans l'ombre, quelques chevaux attaché à des piquets broutaient tristement l'arbe sèche et flétrie mais le Rouge-d'Auneau, qui devait arriver avec trente cavaliers n'avait pas encore paru, ainsi que plusieurs autres personnages influents de la bande.

Rien ne rappelait les chants, les danses, les orgies qui marquaient habituellemdnt ces sortes de réunions. Le violon du métier faisait silence ; plus de volailles dérobées dans les fermes qui tournassent devant le feu embrochées dans les baguettes de bois vert. Le repas du soir consistait en maigres provisions tirées des bissacs, quelques gourdes de mauvaise eau-de-vie, qu'on se passait de main en main. Sans doute les circonstances étaient trop graves pour se livrés à la joie. Les femmes n'assistaient pas à cette assemblée ; le Meg leur avait défendu d'y venir de peur que leur presence ne gênât les délibérations. Le petit nombre de celles qui s'étaient présentées avaient dû aller chercher un gîte dans les fermes voisines où elles attendaient des ordres ultérieurs.

Une seule avait trouvé grâce devant cette consigne sévère, et rôdait languissamment autour de la loge du conseil ; c'était Rose Bignon la femme répudiée du Beau-François Depuis son divorce, elle ne manquait aucune occasion de se placer sous les yeux du Meg elle osait lui parler mais elle espérait peut-être que sa contenance humble, sa douceur sa tristesse finiraient par toucher cette âme farouche. Bizarre et aveugle passion que l'amour! Deux femmes, autrefois douces, bonne et honnête, Fanchette Bernard et Rose Bignon, avaient aimé le Beau-François, ce chef de brigands, cet assin, se monstre, et leur amour l'avait suivi jusqu'à la honte, jusqu'à l'infamie, jusqu'aux crimes les plus noirs !

Toutefois, Rose ne semblait pas avoir compté seulement sur le spectacle de sa mélancolie et de son abandon pour réveiller l'affection égoïste du Meg. Sa douleur, profonde mais sans faiblesse, ne l'empêchait pas de recourir à ces petits moyens de coquetterie que l'instinct féminin suggère aux délaissées. Pardessous sa mante, la belle colporteuse avait toujours cette mise élégante et coquette d'autrefois ; ses cheveux noirs, soigneusement bouclés, s'échappaient toujours de dessous un jolit bonnet bien fais et bien blanc ; ses yeux bruns, quoique un peu cernés, conservaient leur éclat et leur limpicité.

Comme nous l'avons dit, elle se promenait depuis quelques instants devant la loge épiait l'occasion favorable de s'y glisser et de le tenter une reconsiliation avec son redoutable infidéle. Mais le Beau-François était en conférence animée avec ses gens, et il eût été imprudent de le déranger. Enfin partout, elle vit sortir, les uns après les autres, tous ceux qui s'étaient entretenus avec lui, et jetant un regard furtif dans la salle, elle reconnut que le Meg était seul.

Son cœur batit, ses joues pâlirent dans ce moment décisif ; mais, s'armant de courage, elle prit un air calme et entra d'un pas assuré.

Le Beau-François n'avait pas quitté sa place, devant le feu, qui ne donnait plus ni flammes ni fumée, mais qui projetait des tintes sur les objets environnant. Le coude appuyé sur un de ses genoux et le menton posé sur sa main, il contemplait rêveusement les formes étranges que l'imagination découvre dans le charbone embrasé. Il ne se retourna pas au frémissement léger causé par les vêtements de Rose ; elle lui dit avec les intonations les plus douces et les plus caressantes de sa voix :

—Voulez-vous me permettre, François que je me réchauffe un peu à côté de vous?

—Soit répondit-il d'un ton bourru ; seulement, s'il vient quelqu'un pour causer avec moi, tu te sauveras au plus vite, car je n'entends pas que l'on m'espionne.

Rose s'assit sur un billot-

François, dit-elle avec témididé, je m'éloignerai dés que ma présence vous deviendra importune. N'êtes-vous pas mon maître un maître plus respecte encore par moi que par tous les autres?

Le Meg fin t par lever les yeux vers elle. La jeune femme avait une grande envie de pleurer : se souvenant que le Beau François n'aimait pas les larmes, elle renfonça les siennes et sourit.

—Eh! eh! Rose, dit-il avec ironie, il me semble que tu as enfin baissé le ton, et que tu as mis un peu d'eau dans le vinaigre de ton humeur.... Il est, ma foi ! bien temps, car tu étais autrefois passablement arrogante!

—Votre mépris et votre colère, François doivent me rendre modeste maintenant.

Il se turent tous les deux. Le Meg continuait d'examiner Rose avec une sorte de complaisance ; il admirait ces traits réguliers et fiers, cette taille souple et robuste, toutes cette beauté à la fois délicate et vigoureuse qui caractérisait la jeune femme ; celle-ci se sentait enveloppée du fluide de ce regard dominateur, et elle en frémissait de joie ; cependant elle gardait le silence et avait toujours la tête baissée.

—Sait-tu, Rose dit enfin le Beau-François, que tu es encore fort jolie; et qu'il te serait facile de trouver un mari parmis les hommes de la bande ?

La belle colporteuse rougit de colère mais elle contient et répliqua d'une voix étouffee :

—Pouvez-vous croire, François, que moi qui vous ai tant aimee je descende jamais... Que vous ai-je fait, François, pour que vous m'insultiez ainsi ?

—Je ne t'insulte pas, reprit le Meg, qui semblait prendre un plaisir cruel à la tourmenter ; voyons, quelqu'un des nôtres t'aurait-il adressé de galants propos ? Si la chose est vraie, pourquoi n'en conviendrais-tu pas ?

Rose, le cœur déchiré par cette poignante ironie, allait répondre par une énergique dénégation ; mais, se ravisant aussitôt, elle dit faiblement :

—Peut-être, François.

En dépit de lui même, le Meg traillit. Un sentiment de farouche jalousie grondait sourdement dans son âme.

—Vraiment ? Conte-moi cela, Rose ; qui donc a osé?

—Que vous importe, François ? Ne sai-je pas combien je vous suis devenue indifférente ?

—Je veux connaître celui qui s'est parmis de te parler d'amour ! reprit le Meg avec une indignation contenue ; nomme-le-moi, et, de par le diable!....

Rose marquait tous ces symptômes d'une tendresse renaissante ; si elle eût voulu se venger en ce moment de quelque homme de la bande, elle n'aurait eu qu'un mot à dire pour déchainer sur lui une formidable tempête. Elle aima mieux affecter une profonde surprise :

—François, reprit-elle d'où vient cette colère ? Ne m'avez-vous pas répété mille fois que j'étais entièrement libre de mes actions?

—Sans doute ; ce que j'en dis est pure curiosité. Cependant, je veux connaître ton amoureux, Rose ; je le veux !

La jeune femme n'vait plus de doute. Son cœur palpitait d'orgeuil et d'espérance.

—Personne n'a osé m'adresser de pareils propos. répondit-elle lieutenant ; je les eusses considérés comme une insulte. Aucun de ces hommes, que je méprise et que je hais vous le savez bien, ne m'eût fait impunément une pareille offense.

—Et pourqnoi cela, Rose? tu n'aimeras donc plus personne?

—En doutez-vous, François ?.... Oh ! l'ingrat ! l'ingrat !

En cette fois elle ne put retenir ses larmes qui jaillirent en perles transparantes sur ses joues.

Beau-François semblait partage entre des sentiment contraire. Il s'agitait sur son siége tantôt regardant la jeune femme avec passion, tantôt se détournant avec une sorte de colère contre lui-même. On ne pourrait dire quel eût été le résultat de cette lutte intérieure, quand le Curé des-Pègres, qui remplissait auprès du chef les fonctions d'introducteur, vint annoncer l'arrivée du Rouge-d'Auneau et de son monde !

—Le Rouge-d'Auneau a l'air d'être dans un de ses accès d'humeur noire ajouta-t il à demi-voix ; impossible de lui arracher une parole.

Le Beau-François s'était redressé vivement ; cette nouvelle avait rompu le charme contre lequel il se debattait.

—Amène-le-moi, dit-il avec précipitation, et si Baptiste-le-Chirurgien est avec lui, qu'ils viennent tous les deux bien vite.

Le Curé-des-Pègres sortit ponr exécuter cet ordre. Rose, consternée de cette interruption, s'était levée à son tour. Le Meg lui dit avec distraction :

—Va-t'en.... tu ne peux rester ici davantage.

Rose s'essuya les yeux et se mit en devoir d'obéir en souriant. Le Beau-François ajouta d'un plus doux :

—Nous nous reverons bientôt, petite Rose.

Elle s'arrêta de nouveau palpiltante d'espoir ; mais, craignant compromettre par quelque parole imprudente ses dispositions favorables, elle s'inclina bien bas et se hâta de sortir. Au même instant, le Rouge-d'Auneau et Baptiste entraient dans la loge.

(*La suite au prochain numéro.*)

ROME.

L'*Union*, de Paris, du 5 courant, en publiant l'allocution suivante prononcée par notre Saint-Père le Pape Pie IX, dans le consistoire du 25 septembre, fait la réserve qui suit :

« Le temps nous faisant défaut pour traduire cette pièce importante sur le texte latin publié par le *Journal de Rome*, nous sommes contraints d'accepter la traduction française de l'Agence Havas, en nous réservant de relever demain les inexactitudes qui auraient pu être commises.»

ALLOCUTION PRONONCÉE EN CONSISTOIRE SECRET LE 25 SEPTEMBRE 1865 PAR NOTRE TRÈS SAINT PÈRE LE PAPE PIE IX.

Vénérables Frères,

Parmi les nombreuses machinations et les artifices par lesquels les ennemis du nom chrétien ont osé s'attaquer à l'Eglise de Dieu et voulu l'ébranler et l'assiéger par des efforts, superflus à la vérité, doit être, sans nul doute, comptée cette société perverse d'hommes, vulgairement appelée *maçonnique*, qui, retenue d'abord dans les ténèbres de l'obscurité, a fini par se faire jour ensuite, pour la ruine commune de la religion et de la société humaine.

Dès que nos prédécesseurs, les pontifes romains, fidèles à leur office pastoral, ont eu découvert ses embûches et ses fraudes, ils ont pensé qu'il n'y avait pas un moment à perdre pour tenir en échec par leur autorité et pour frapper, lacérer avec une sentence de condamnation comme avec un glaive, cette secte, aspirant le crime et s'attaquant aux choses saintes et publiques.

Notre prédécesseur Clément, par ses lettres apostoliques, proscrivit et réprouva cette secte, et il dissuada tous les fidèles, non seulement de s'y associer, mais encore de la promouvoir et l'encourager de quelque manière que ce fût, attendu qu'un tel acte eût entraîné la peine d'excommunication, dont le Pontife romain pouvait seul relever. Benoit XIV confirma par sa constitution cette juste et légitime sentence de condamnation ; et il ne manqua pas d'exhorter les princes catholiques souverains à consacrer toutes leur forces et toute leur sollicitude à réprimer cette secte très immorale et à defendre la société contre le péril commun.

Plût au ciel que ces monarques eussent prêté l'oreille aux paroles de notre prédécesseur ! plût au ciel que, dans une affaire aussi grave, ils eussent moins mollement agi ! certes, nous n'aurions jamais eu, ni nos pères non plus, à déplorer tant de mouvements séditieux, tant de guerres incendiaires qui mirent l'Europe entière en feu, ni tant de maux amers qui ont éprouvé et qui éprouvent encore aujourd'hui l'Eglise ! Mais la fureur des méchants ayant été loin de s'apaiser, Pie VII, notre prédécesseur, frappa d'anathème

une secte d'origine récente, le carbonarisme, qui s'était propagée surtout en Italie : et enflammé du même zèle pour les âmes, Léon XII condamna, par ses lettres apostoliques, non seulement les sociétés secrètes que nous venons de mentionner, mais encore toutes autres de quelques noms qu'elles fussent appelées, conspirant contre l'Eglise et le pouvoir civil, il les défendit et à tous les fidèles sous la très grande peine d'excommunication.

Toutefois, ces efforts du siége apostolique n'ont pas eu le succès espéré. La secte maçonnique dont nous parlons, n'a pas été vaincue ni terrassée : au contraire, elle s'est tellement développée, qu'en ces jours si difficiles, elle se pose partout avec impunité, et lève un front plus audacieux. Nous avons dès lors pensé devoir revenir sur cette matière, attendu que par suite d'ignorance, peut-être, de coupables menées s'agitant clandestinement, il pourrait surgir l'opinion fausse que la nature de cette société est inoffensive, et que cette institution n'a pas d'autre but que de secourir les hommes et de leur venir en aide dans l'adversite ; et que de cette société, il n'y a rien à craindre pour l'Eglise de Dieu.

Qui, cependant, ne comprend pas combien elle s'éloigne de la vérité ? Que veut pour elle cette association d'hommes appartenant à toute religion et à toutes croyances ? A quoi bon ces réunions clandestines et ce serment si rigoureux exigé des initiés, s'engageant à ne jamais rien dévoiler de ce qui peut y avoir trait ? A quoi bon cette atrocité inouie de peines et de châtiments auxquels se vouent les initiés dans le cas où ils viendraient à manquer à la foi du serment ? A coup sûr, impie et criminelle doit être une Société qui fuit ainsi le jour et la lumière : celui-là qui fait le mal, a dit l'apôtre, hait la lumière : combien sont différentes d'une telle association, les pieuses sociétés des fidèles qui fleurissent dans l'Eglise catholique ! Chez elles, pas de réticence, pas d'obscurité : la loi qui les régit est claire pour tous : claires aussi sont les œuvres de charité pratiquées selon la doctrine de l'Evangile.

Aussi n'avons-nous pas vu, sans douleurs des sociétés catholiques de cette nature, si salutaires, si bien faites pour exciter la pitié et venir en aide aux pauvres, être attaquées et détruites en quelque lieu, tandis qu'au contraire on encourage, ou tout au moins on tolère la ténébreuse société maçonnique si ennemie de l'Eglise et de Dieu, si dangereuse même pour la sécurité des royaumes.

Vénérables frères, nous éprouvons de la peine et de l'amertume à voir que quelques personnes, alors qu'il s'agit de cette secte à réprouver suivant les constitutions de nos prédécesseurs, se montrent molles, presqu'assoupies, alors qu'en une si grave affaire, les exigences de leur fonction et de leur charge voudraient qu'elles montrassent la plus grande activité.

Si ces personnes pensent que les constitutions apostoliques, publiées sous peines d'anathème contre ces sectes occultes et leurs adeptes et fauteurs, n'ont aucune force dans les pays où les dites sectes sont tolérées par l'autorité civile, ces personnes, assurément, sont dans une bien grande erreur. Ainsi que vous le savez, vénérables frères, nous avons déjà réprouvé, et aujourd'hui de nouveau nous réprouvons et condamnons la fausseté de cette mauvaise doctrine. En effet, est-ce que ce pouvoir suprême de paître et de diriger le troupeau universel qu'en la personne de Pierre les Pontifes romains reçurent du Christ, et le pouvoir suprême qu'ils doivent exercer dans l'Eglise, doivent dépendre du pouvoir civil, on pourraient-ils par quelque raison être contraint et violentés par lui ?

Dans ces circonstances, de peur que des hommes imprévoyants et que la jeunesse ne se laissent égarer, dans le principe, et de peur que notre silence n'offre quelque occasion de protéger l'avenir, nous avons résolu, vénérables frères, d'élever notre voix apostolique ; et, confirmant ici, devant vous, les constitutions de nos prédécesseurs, de par notre autorité apostolique, nous réprouvons et condamnons cette société maçonnique et les autres sociétés du même genre, qui, tout en étant de forme différente, tendent au même but, et qui conspirent, soit ouvertement, soit clandestinement, contre l'Eglise ou ses pouvoirs légitimes, et nous voulons que les dites sociétés soient tenues pour proscrites et réprouvées par nous, sous les mêmes peines que celles qui sont spécifiées dans les constitutions antérieures de nos prédécesseurs, et cela aux yeux de tous les fidèles du Christ, de toute condition, de tout rang et de toute dignité et par toute la terre.

Maintenant, il ne nous reste plus pour satisfaire aux vœux et la sollicitude de notre cœur paternel, qu'à avertir et exciter les fidèles qui se seraient associés à des sectes de ce genre, d'avoir à obéir à de plus sages inspirations et à abandonner ces funestes conciliabules, afin qu'ils ne soient pas entraînés dans l'abîme de la ruine éternelle ; quant à tous les autres fidèles, plein de sollicitude pour les âmes, nous les exhortons fortement à se tenir en garde contre les discours perfides des sectaires qui, sous un extérieur honnête, sont enflammés d'une haine ardente contre la religion du Christ et l'autorité légitime, et qui n'ont qu'une pensée unique comme un but unique, à savoir : de renverser tous les droits divins et humains. Qu'ils sachent bien que des affiliés à de telles sectes sont comme ces loups que le Christ Notre Seigneur a prédit devoir venir, couvert de peaux de brebis pour dévorer le troupeau ; qu'ils sachent qu'ils sont du nombre de ceux dont l'apôtre nous a tellement interdit la société et l'accès, qu'il a éloquemment défendu que nous leur disions même : *Ave* (salut).

Fasse Dieu riche en miséricorde, exauçant les prières de nous tous, qu'avec le secours de sa grâce, les insensés reviennent à la raison, et que les hommes égarés rentrent dans le sentier de la justice ! Fasse Dieu qu'après la compression des hommes dépravés qui, à l'aide des sociétés ci-dessus mentionnées, se livrent à des actes impies et criminels, l'Eglise et la société humaine puissent se reposer un peu de maux si nombreux et si invétérés ! Afin que nos vœux soient exaucés, prions aussi notre avocate auprès du Dieu très clément, la très sainte Vierge, sa mère immaculée dès sa naissance à qui il a été donné de terrasser les ennemis de l'Eglise et les monstres d'erreur. Implorons également la protection des bienheureux apôtres Pierre et Paul, par le glorieux sang desquels cette noble Ville a été consacrée. Nous avons la confiance qu'avec leur aide et assistance nous obtiendrons plus facilement ce que nous demandons à la bonté divine.
—*Journal de Rome*, 30 septembre.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Mardi, 30 Octobre, 1865.

ELECTION DE NORTH WENTWORTH.

Contre nos prévisions l'élection de North Wenthworth s'est terminée samedi par l'élection du candidat clear-grit, M. McMonies, avec une majorité seulement de quatorze voix.

Voici les majorités des deux jours dans les différentes localités :

	McMonies.	Brown.
Beverley........	417	239.
Flamboro, (Ouest)........	220	232
Flamboro, (Est)	169	247
Dundas	180.	254
Total...........	986	972 .

Majorité pour McMonies, 14.

Les partisans des deux candidats ont fait des efforts incroyables dans la lutte. A la dernière élection 1727 voix ont été enrégistrées, cette année 1958 électeurs ont voté.

L'an dernier le candidat clear-grit, M. Notman, battait M. Brown avec une majorité de 49 voix, quoique battus encore cette année, les conservateurs ont pourtant gagné du terrain sur l'an dernier.

Société Canadienne en Californie.

Un de nos compatriotes de San Francisco nous adresse un journal du 27 septembre dernier, contenant les délibérations d'une assemblée tenue par des canadiens-français de ces pays lointains dans le but de fonder une société de secours et de protection mutuels.

De grand cœur nous applaudissons à cette démarche et nous nous rendons avec plaisir à la demande de nos compatriotes en donnant publicité à leurs résolutions

Le souvenir du pays natal qui paraît encore si vivace dans leur cœur fait honneur à leurs bons sentiments. Nous nous permettons de leur faire un souhait que nous inspire leur patriotisme : c'est qu'ils n'oublient pas que le titre dont un canadien est le plus fier, c'est celui de bon catholique. Si nous jugeons de la Presse de San Francisco par le journal que nous avons sous les yeux, elle est ouvertement libertine et impie ; nos compatriotes auront à se tenir en garde contre son influence.

Nous voyons par exemple que ce journal recommande deux nouveaux romans qui sont *Le Maudit* et la *Religieuse*. Nous connaissons ces deux ouvrages par une analyse que nous en avons lue dans une feuille anglaise. Ce sont deux productions infâmes, tissues de mensonges et d'obscénités, sur le compte de la société puissante des enfants de St. Ignace, qui est une des colonnes de l'église, et des vierges de nos Monastères.

Pour rester dignes de l'estime et des sympathies de leurs frères du Canada, les Canadiens de San Francisco devront repousser avec horreur les doctrines de feuilles ordinières comme celles qui ont le triste courage de recommander de pareilles infamies.

Voici les résolutions que nous mentionnons ci-dessus :

Les Canadiens de San Francisco, vivement émus des avantages qu'il résulterait pour tous leurs compatriotes en général, de la création d'une association parmi eux, ont décidé à une assemblée qui a eu lieu le 4 juillet dernier, de fonder une Société de Bienfaisance et de Secours mutuels. Le but de cette association (comme de toute association de ce genre) sera de venir en aide à chacun de ses membres qui se trouverait dans le besoin. Les règles de l'association sont :

1o La Société sera connue sous le nom de Société de Saint-Jean-Baptiste, de Bienfaisance et de Secours mutuels de San Francisco et du Pacifique.

2o Pour devenir membre, il faut être Canadien de naissance ou d'origine,

3o Etre en bonne santé et posséder l'estime universelle de ses compatriotes,

4o Le prix d'admission dans la Société est de deux dollars et demi. Celui des contributions régulières est de une piastre par mois.

5o Un membre n'aura droit aux bénéfices de l'association qu'au bout de six mois après son admission dans la Société.

6o Un membre malade aura droit à 5 piastres par semaine durant sa maladie

7o Un membre n'aura aucun droit aux bénéfices de la Société si sa maladie est causé par intempérance ou mauvaise conduite.

Les règles ci dessus mentionnées sont les basses principales de la Société.

M.M. les Canadiens établis dans l'intérieur du pays et dans l'Orégon sont priés de vouloir bien entrer en correspondance avec le comité, afin de répandre l'association parmi les Canadiens sur les côtés du Pacifique.

Le bureau de l'association se tiendra à la salle de l'Institut canadien.

Toutes personnes qui voudront bien venir en aide à cette institution peuvent le faire en envoyant des livres et des journaux qui seront reçus avec plaisir par les directeurs de l'Institut.

Les personnes donnant des livres sont priées d'inscrire la note suivante :

Présenté a l'Institut Canadien de San Francisco le..........1855, par M.....

Les journaux et institut sont vivement priés de venir en aide à cette nouvelle association spécialement ceux du Canada.

....

Toutes correspondance devra être adressées : J. Couture, Institut Canadien, San Francisco.

Le Catholicisme dans les Provinces d'en bas.

Au moment où l'on parle d'unir nos destinées à celles des Provinces du Golfe, il n'est pas sans intérêt pour nous de connaître les conditions de nos co-réligionnaires dans cette partie des possessions anglaises. C'est ce qui nous a engagé à traduire du *True Witness*, les *notes* d'un touriste qui avait occasion de visiter le Nouveau-Brunswick, l'Ile du Prince-Edouard et la Nouvelle-Ecosse en septembre dernier. Après nous avoir fait part de la satisfaction que lui a donnée son voyage notre touriste commence son récit comme suit :

" En entrant dans le NOUVEAU-BRUNSWICK par la voie du Maine, la première place de quelqu'importance que j'aie atteinte est FRÉDÉRICTON. Cette ville contient une Université munie d'une chartre et dont la réputation est bien établie ; elle paraît en outre bien pourvue d'autres institutions d'éducation. On y a surtout beaucoup fait pour l'établissement d'écoles catholiques, qui sont dues principalement aux efforts du digne Pasteur le Révd. M. J. C. M'Devitt et du zélé curé, le Révd. M. William Foley.

En continuant mon voyage vers le Sud, j'arrivai ensuite à ST. JEAN.

Peu de villes dans ces provinces ont prospéré avec plus de rapidité, peu peuvent se féliciter de présenter le spectacle d'un mouvement commercial aussi actif. Il y a quelques années, c'ert à peine si cette ville était connue, en dehors des limites de sa province ; mais, grâce à l'énergie de ses habitants, à l'esprit d'entreprise des capitalistes anglais, elle a grandi et c'est aujourd'hui une place de beaucoup d'importance. J'ai remarqué parmi les plus beaux édifices de cette ville, la cathédrale catholique qui vient d'être terminée à l'exception toutefois de la flèche. Cette bâtisse est due au zèle infatigable du vénérable évêque du diocèse. Il y a de magnifiques couvents d'établis à St. Jean ; et, au temps de ma visite, les Révds. Pères Jésuites donnaient dans la cathédrale, mission qui était suivie par des milliers de personnes et avec les plus heureux résultats. Il m'a fait plaisir de constater que le catholicisme fait beaucoup de progrès dans cette ville florissante, et que le clergé fait tous ses efforts pour promouvoir le bien temporel et spirituel de cette population catholique qui s'accroit si rapidement. Après quelques jours d'un séjour très agréable à St. Jean, je partis pour l'Ile du Prince-Edouard.

Pour celui qui désire échapper, pour quelques jours, au bruit et au fracas des grandes villes, je connais peu de places qui offrent autant d'intérêts que la colonie de l'ILE DU PRINCE-EDOUARD. Les paysages enchanteurs dont cette Ile abonde—ses vallées de verdure, ses collines ondoyantes, ses rivières calmes comme le ciel d'un beau jour, ses imposantes forêts, d'érable, de bouleau, de cèdre et d'autres bois, son sol productif, presque partout couvert de verdure jusqu'au bord de l'eau, toutes ces beautés et mille autres encore donnent droit à l'Ile du Prince Edouard d'occuper une place élevée dans l'estime des admirateurs de la Nature et des beautés de la Nature.

J'en étais à faire ces réflexions lorsque le bateau me conduisit en compagnie d'une douzaine d'autres personnes, dans le port de CHARLOTTETOWN. Cette ville, qui est la capitale de l'Ile, est agréablement située à l'embouchure du Hillsborough, et est en communication régulière, durant la saison d'été, avec les Provinces voisines, la Grande Bretagne et les Etats Unis. Parmi les bâtisses remarquables de cette cité, j'ai été surtout frappé de la maison du Parlement, qui est bâtie sur le plan du Palais de justice à Montréal, de la cathédrale de St. Dunstan, dont les proportions sont assez vastes que toute la population catholique de la ville peut s'y loger à l'aise. Sa Grandeur Monseigneur McIntyre, Évêque du Diocèse, réside à Charlottetown avec son Vicaire Général, le Révérend M. McDonald. Depuis quelque temps il y a un Couvent de la Congrégation de Notre Dame d'établi en cette ville. J'apprends qu'il reçoit un patronage très libéral de la part des Catholiques et des Protestants. Je ne suis pas beaucoup en mesure de vous donner mon opinion, sur le comfort que peuvent offrir les hôtels, seulement, d'après mon expérience, je puis en toute sûreté recommander aux étrangers le " North American " comme réunissant, au suprême degré, ces deux qualités essentielles aux hôtels populaires, le comfort et des prix modérés. Si je considère maintenant le journalisme, je suis heureux de trouver que ce département de l'intelligence est bien représenté, s'il est permis de prendre le nombre des journaux publiés dans une Province comme criterium de l'intelligence de sa population, je dois dire que l'Ile du Prince-Edouard, sous ce rapport du moins, n'a pas à rougir devant ses sœurs Provinces. Le seul papier de Charlottetown que je connaisse, est le *Herald*, rédigé et publié par Edouard Reilly, Ecr.,—c'est un journal qui est dirigé avec une habilité remarquable et qui chaque jour, je suis heureux de le dire, voit sa circulation s'accroître.

A un mille et un quart de la ville est le Collége de St. Dunstan. C'est une magnifique bâtisse en brique qui serait admirée, même à Montréal. J'ai eu le plaisir de visiter cette institution en compagnie d'un ami ; nous y avons été reçus avec beaucoup de bienveillance par M. le Président, le Rév. M. Auguste McDonald, qui a bien voulu nous faire faire le tour de cette vaste maison. J'y ai remarqué en particulier le Département de la Physique qui est pourvu d'un splendide appareil, je n'ai pas été moins agréablement surpris d'y trouver une bibliothèque aussi considérable et choisi avec autant de jugement que de bon goût. D'après ce que j'ai vu et appris du Collége de St. Donstan, je suis persuadé qu'il est un des meilleurs établissements d'éducation des Provinces d'en Bas. Il n'est que juste d'ajouter que ce splendide édifice a été construit, et n'est soutenu maintenant que par des catholiques du Diocèse.

Malgré l'habileté avec laquelle il est conduit et que tous sont bien obligés de reconnaitre, les *gentlemen*, qui composent le gouvernement de l'Ile, et qui du premier jusqu'au dernier sont protestants, ne peuvent se mettre dans la tête de donner la plus petite assistance publique à une institution qui est la gloire et l'orgueil de la colonie laquelle, du moins sous ce rapport, ces messieurs mal administrent aussi manifestement.

Après avoir passé quelques jours à Charlottetown je me dirigeai vers l'Est de l'Ile. En arrivant à Souris, on m'apprit qu'il y avait un *thé* le jour suivant au profit de la nouvelle église, construite dernièrement dans cette localité par le zélé pasteur le Révd. D. F. McDonald. Je fus surpris d'y trouver réunis un grand nombre de personnes, parmi lesquelles m'a-t-on dit, plusieurs étaient venues d'une grande distance pour fournir leur coopération à l'objet digne de louange pour lequel avait lieu ce souper. J'aurais tort d'oublier de dire que non seulement les protestants patronisèrent cette fête, mais aussi que la moitié du comité d'organisation était des Protestants.

Tout commentaire sur cette marque de libéralité sincère et empressée est inutile.

Elle démontre avec plus de force que ne pourrait le faire aucune de mes paroles les véritables sentiments d'affection chrétienne qui existe entre les différentes sectes religieuses de cette communauté. Ce fait de christianisme pratique est loin d'être isolé chez nos voisins de l'Ile du Prince Edouard Dans l'extrême Ouest du même Diocèse, on est maintenant à bâtir un splendide édifice qu'on destine à l'usage de la Congrégation de Notre-Dame. Quand on l'aura terminé, il sera le plus magnifique couvent dont toute l'Amérique puisse se glorifier. On a également établi une branche des Sœurs de la Congrégation à Miscouche; on m'apprend qu'elle est dans une condition très prospère. Comme je considérais les grands progrès que, grâce aux efforts réunis de l'Evêque, des prêtres, et des laïques, la religion catholique fait dans ce Diocèse, en dépit de la persécution montée par quelques fanatiques il y a quelques temps, je me rappelai involontairement le passage éloquent d'un discours prononcé par l'Hon Robert M. Hunter, de Virginie, au Sénat des Etats-Unis, en 1855.

" Dépouillez les catholiques de toutes les charges, fermez leur toute entrée aux distinctions politiques, refusez leur les chances que vous accordez aux fidèles et aux Athés ; et quand vous aurez fait tout cela, quand vous aurez mis leur honnête ambition de jouir des honneurs et des émoluments attachés aux charges publiques sous le ban d'une persécution barbare, votre œuvre ne sera pas encore terminée.

Il y aura encore pour eux des charges à remplir. Oui, mes amis, les douces charges de la charité chrétienne leur resteront encore, et au milieu de vos persécutions, leurs évêques, leurs prêtres, comme durant la dernière peste dans vos villes du Sud, se presseront dans les hôpitaux et vos maisons de pestiférés apportant des secours et des consolations aux pauvres victimes du fléau. Encore, leurs Sœurs de charité braveront l'effroi d'une maladie infecte et dégoutante, encore elles essuieront sur le front du malade la sueur froide de la mort, encore elles s'aventureront où le courage de l'homme recule épouvanté, et à travers les ombres mystérieuses de la vallée de la Mort elles dirigeront le regard du mourant sur la croix et le crucifié."

En traversant le Détroit de Northumberland, la première place que j'ai visité est PICTOU, ville peu considérable mais importante, située sur la côte Nord de la Nouvelle-Ecosse. On ne sait pas généralement que la Nouvelle-Ecosse est, de toute les provinces anglaises la plus abondante en richesses minérales ; de fait, sans elle, la flotte anglaise qui fréquente les parages de l'Amérique du Nord ne pourrait rester dans ces eaux, car c'est de cette province et de l'ile voisine du Cap Breton qu'elle tire tout son charbon. On est à construire une très belle église à Pictou, sous la surveillance du Pasteur, le Révd. M. R. McDonald.

De Pictou je me rendis à HALIFAX qui est peut-être, la ville la mieux connue des Provinces d'en Bas. Ici, encore, je vis tout autour de moi, l'influence de cette religion divine qui fait chaque jour des progrès rapides sur tout ce continent. Avec sa splendide cathédrale, son collége Ste. Marie, ses nombreuses écoles, auxquelles il faudra bientôt ajouter celles des Frères de la Doctrine chrétienne, et leurs institutions d'éducation pour les demoiselles, Halifax est destiné à devenir, pour les catholiques du moins, l'un des lieux de résidence les plus agréables des bords de l'Océan Atlantique.

En faisant quelques remarques favorables à un jeune notaire qui vient de se fixer dans les cantons de l'Est, nous n'avions certes pas l'intention de déprécier telle ou telle personne, ot moins que tout autre notre excellent ami, M. le notaire St. Louis de Coaticook.

Nous avons l'avantage de connaitre intimement M. St. Louis et nous sommes bien persuadé qu'il exerce sa profession avec honneur pour lui-même et avantage pour le public.

LE DEFRICHEUR ET BARBINAS DEVANT LA POTENCE.

Nous reproduisons du *Journal des Trois-Rivières* un article sur la peine de mort qui sera lu avec profit. La doctrine catholique sur cette question si importante y est exposée avec une force d'argumentation et une clarté qui défient la réplique.

I.

On lit dans le *Défricheur* :

" Les barbares du *Journal des Trois Rivières* qui croient que la potence et les exécutions publiques sont un moyen évangélique de moraliser les peuples, devront prendre note du meurtre de St. Clet, commis au moment même où le juge Aylwin venait de prononcer la sentence de mort contre Barreau."

Nos lecteurs ont vu dans le dernier numéro du *Journal* comment on raisonnait sur le principe de la peine de mort dans les bureaux du *Pays* de Montréal. Ils ont pu admirer la valeur logique de l'organe en chef de la démagogie sur une question aussi grave.

Nous allons aujourd'hui leur donner un spécimen de l'argumentation du *Défricheur* sur le même sujet. Comme on peut le remarquer dès le début, il a des convictions profondes sur ce point capital, puisque contrairement à son motto de libre penseur inscrit en tête de sa feuille, *chacun son goût*, il n'hésite pas à traiter de *barbares* ceux qui se permettent de penser différemment de lui sur cette question. Nous allons faire voir à qui conviennent le mieux les épithètes injurieuses de *barbare*, *d'immoralité*, *de barbarie*, qu'il nous adresse avec tant d'entrain, au *Journal* ou bien au *Défricheur*.

Examinons d'abord l'argument du *Défricheur*, le voici tel qu'il le pose en tête de son article :

" Le juge Aylwin venait de prononcer une sentence de mort ;

" Or, au moment même où il venait de prononcer cette sentence de mort, il s'est commis un meurtre à St. Clet.

" Donc la potence et les exécutions publiques ne sont pas un moyen évangélique de moraliser les peuples."

Dites-nous, M. le Rédacteur du *Défricheur*, avez-vous étudié la logique ? La force de votre argument, voyez-vous, nous en fait douter. Ne vous appercevez-vous pas que votre raisonnement pêche par le même côté que celui de votre confrère en démagogie, le *Pays*. Votre conclusion est plus générale et plus étendue que les prémisses que vous avez posées. De deux faits particuliers vous concluez au général. De ce que la sentence de mort prononcée par le juge Aylwin, n'a pas empêché le meurtre de St. Clet, vous concluez en général que les sentences de mort et les exécutions publiques n'arrêteront aucun meurtrier. En cela vous violez la 8me règle des syllogismes, qui dit positivement qu'on ne peut jamais rien conclure de deux prémisses particulières.

Or, sachez qu'un tel raisonnement ne prouve rien. D'ailleurs s'il valait quelque chose nous pourrions le rétorquer contre vous ; puisque ce meurtrier de St. Clet savait sans aucun doute que Barbinas subissait les traitements les plus humains, au pénitentier, comme vous le dites, et que cela ne l'a pas empêché d'assassiner sa victime.

II

Le *Journal des Trois Rivières* au contraire soutient avec toutes les nations civilisées, qui ont paru sous le ciel depuis Adam jusqu'à nos jours, avec tous les grands législateurs qui ont honoré ces nations par la sagesse et l'équité de leurs lois, depuis Moïse le législateur inspiré des Hébreux, jusqu'au plus grand des législateurs modernes, Napoléon Bonaparte, avec les Saints Pères et tous les Docteurs de l'Eglise Catholique, soutient que la sentence de mort prononcé sur le coupable qui l'a méritée, et son exécution publique est une chose juste et salutaire. Et pour vous le prouver, M. le Rédacteur du *Défricheur*, nous ne citerons qu'une seule autorité, que vous ne pouvez récuser, puisque vous nous avez déclaré il y a quelque temps que vous étiez chrétien, et que vous croyiez à l'inspiration de l'Ecriture Sainte. Cette autorité à elle seule comprend tous les autres.

Voici donc ce que nous lisons sur ce sujet dans le Deutéronome ch. 13 et 17. *On fera mourrir sur la parole de deux ou trois témoins, celui qui doit être puni de mort...... La main des témoins sera la première sur lui pour le faire mourrir, ensuite la main de tout le peuple; et ainsi tu ôteras ce méchant du milieu de toi. Que tout Israel l'entende et soit saisi de crainte, et que personne n'entreprenne plus un mal semblable.*

Ce seul passage des livres saints suffit pour prouver d'une manière inattaquable ce que nous venons d'affirmer, savoir que le principe de la peine de mort est un principe *juste* et *salutaire* ; de plus il prouve avec la même évidence, quoiqu'il nous soit pénible de le dire, il prouve avec la même évidence que le *Défricheur* est un blasphémateur.

Voici. Dans ce passage, Dieu lui même ordonne, commande positivement d'infliger au coupable *la peine de mort*. Donc *la peine de mort* est *juste*. Nous ne pensions pourtant pas que le *Défricheur* eût le front d'affirmer que Dieu commande ce qui n'est pas juste. Oui, nous le répétons tout ce que Dieu commande est juste et conforme aux lois éternelles de l'equité, même la peine de mort, lorsqu'elle est appliquée au coupable qui l'a méritée ; et il n'y a qu'un homme sans foi qui puisse le nier ; et il n'y a qu'un blasphémateur qui osera dire que Dieu a ordonné une immoralité en la commandant.

Cependant le *Défricheur* dit à qui veut l'entendre, que la peine de mort est une barbarie, une immoralité ; Donc il blasphème contre Dieu en attribuant à l'Eternel lui-même une chose qu'il appelle barbare et immorale.

III.

Mais ce n'est pas tout, le *Défricheur* affirme encore avec l'assurance qu'on lui connait, que la peine de mort ne sert à rien, n'arrête aucun meurtrier : et il en donne la preuve ; c'est qu'il a été commis un meurtre à St. Clet pendant que le Juge Aylwin prononçait la sentence contre Barreau. C'est concluant, n'est-ce pas lecteurs ? Qui oserait nier que l'exécution publique de l'assassin est inutile après un argument de cette force ?

Le *Journal* au contraire croit sincèrement que ce terrible chatiment produit les effets les plus salutaires en effrayant les malheureux qui sont tentés de commettre quelques crimes dignes de mort, et que de fait plusieurs ont été arrêtés par l'idée de la potence au moment de commettre le meurtre. Et la raison pour laquelle nous le croyons, c'est parceque Dieu l'a dit : " Que tout Israel l'entende, et soit saisi de crainte, et que personne n'entreprenne plus un semblable mal.

Qui devons nous croire maintenant. Est-ce le *Défricheur* qui dit que la peine de mort ne sert à rien ; ou Dieu qui nous dit qu'en l'ordonnant il veut arrêter par la crainte le scélérat prêt à commettre le crime qui mérite la mort ?

Le *Journal* voit donc la potence d'un œil bien différent de celui du *Défricheur*. Il voit l'enseignement de nos livres saints et les législateurs les plus justes et les plus éclairés de tous les siècles, comme une menace terrible ; il l'entend comme une voix puissante qui crie au meurtrier prêt à frapper : " Arrête malheureux ne frappe pas, sinon j'aurai mon tour." Il la voit comme un rampart qui pro-

tège l'innocence et la faiblesse, contre la haine servie par la force. Il la regarde enfin comme un remède et un antidote puissant qui sauve du même coup la victime et l'assassin en empêchant la perpétration du crime.

IV.

Voyons à présent à qui convient mieux l'épithète de *barbare* que nous lance le *Défricheur*, avec tant d'aisance, si c'est à lui ou au *Journal*. Etudions cette questions par exemple dans une affaire que nous supposons analogue à l'affaire de Barbinas. Cherchons à connaitre lequel de ces deux journaux aurait été le plus propre, par sa doctrine sur la peine de mort, à faire éviter la potence et le pénitencier à ce mari barbare et à sauver la vie de son infortunée épouse.

Au jour de leur union, Pierre B. avait juré en face des Saints Autels, devant Dieu et devant les hommes, d'aimer et de rendre heureuse celle que le Seigneur lui-même lui donnait pour aide et pour compagne.

Mais voici ; le temps de l'épreuve arrive : une passion épouvantable s'empare du cœur de ce malheureux. Une haine aveugle lui fait oublier tous ses engagements ; une fureur irrésistible le pousse à lever la main pour arracher la vie à sa propre femme. Au moment où cette pensée s'empare de son âme qui se débat envain pour la repousser ; au moment où les hurlements de la passion, criant plus haut que la voix de sa conscience, allaient l'emporter sur sa volonté, et le décider à consommer le crime ; tout à coup un spectre terrible se dresse devant lui et lui crie d'une voix plus terrible encore : " Arrête, arrête malheureux, que vas-tu faire ? C'est moi ! ! ! Pierre B. regarde et apperçoit une potence ! un cadavre y est suspendu au bout d'une corde, au sommet on lit cette sentence effrayante : Tu mourras très certainement ! (*Morte morieris*) ! A cette vue il recule d'épouvante, le poignard lui tombe de la main, la crainte refoule la honte au fond de ce cœur féroce ; et cette première apparition de la potence, sauve du même coup, au moins pour quelques mois, Pierre B. et son infortunée épouse !

Mais le fantôme en s'éloignant peu à peu laisse l'affreuse passion de la haine relever la tête au fond de son âme endurcie. Cette fois la haine appelle à son secours la ruse. C'est que voyez vous le serpent était le plus rusé des animaux.

Pourquoi, Pierre B., pourquoi tremper tes mains dans le sang de ta femme ? pourquoi te mettre ouvertement en face de la société, le stigmate du sang attaché au front ? N'as-tu pas mille moyens de lui arracher la vie pour soulager ton cœur du poids qui l'accable ? et d'ensevelir en même temps certe action dans le silence éternel de la tombe ? C'est vrai un peu d'arsenic va lui suffire. Aussitôt dit aussitôt fait. Le voilà la poudre fatal en main, et la pauvre femme légèrement indisposée lui demandant quelque remède pour le rétablissement de sa santé. Va t-il tranquillement lui administrer la dose mortelle ? Pas encore. Au moment où il la lui présente, voici encore la terrible apparition qui se dresse devant lui ; mais cette fois elle ne s'avance pas aussi prêt ; le fantôme se tient à une certaine distance, un léger nuage semble l'envelopper. C'est pourtant bien le même : il n'y a de changement que dans l'inscription qui se lit au sommet de l'épouvantable potence. Dans la première vision, il y lisait en caractères brillants, " Tu mourras très certainement." Cette fois il y lit en caractère à demi effacés.

" Tu mourras peut-être." (Ne forte moriamur.)

Peut-être ; il y a du doute. Peut-être que tu mourras, mais aussi tu échapperas peut-être.

Le nuage qui enveloppe le fantôme lui donne une apparence beaucoup moins formidable. Il peut pour quelques instants soutenir cette vue, il sent cependant son cœur vivement intimidé Peut-être que j'en mourrai ! Comme Eve devant le fruit défendu il hésite. Il veut bien arracher la vie à sa femme, mais il n'ose lui administrer la dose fatale ? Voici que le conseiller dont il a besoin pour le tirer d'embarras lui arrive à point nommé. C'est le *Défricheur*, avec un de ses plus flamboyants articles contre la peine de mort, à peu près semblable à celui auquel nous répondons présentement. La pensée dominante dans tous le corps de l'article se résume dans ces mots.

Tu ne mourras point ! !

Ne quaquam morte moriemini ! !

Quoi, la société te mettre à mort ! ! et de quel droit ? C'est une immoralité ! c'est une barbarie ! ! Ne crains point tu ne mourras point ! Je la dénoncerai moi cette société féroce ! ! Tu trouveras en moi un défenseur aussi habile qu'infatiguable ! J'en appellerai à toutes les âmes sensibles et à tous les cœurs ardents ! Ne crains point ! tout au plus si l'on vient à te découvrir et à te convaincre, on t'enverra pensionner gratuitement dans un pénitencier ou tu recevras les traitements les plus humains. Tu verras si je les habillerai, moi, les barbares, qui comme ceux du *Journal* osent affirmer une monstruosité, une immoralité, une barbarie comme celle-ci ; que Dieu a commandé a la société de mettre à mort les braves gens comme toi, qui ont eu le malheur d'avoir un moment de faiblesse.

Nous vous le demandons, lecteurs, le féroce assasin qui voyait à la lumière de cette doctrine anti-sociale et anti-chrétienne, le fantôme épouvantable de la potence, avec son inscription foudroyante

Tu mourras très certainement

s'évanouir comme en rêve ; pouvait-il hésiter un instant ? Hélas ! Les faits sont là et ont redit à la société épouvantée ce qui est arrivé.

Le barbare époux a consommé de sang froid son crime. Une mère de famille cruellement arrachée à ses enfants est descendue prématurément dans la tombe, et le féroce assassin gémit aujourd'hui dans les cellules d'un pénitencier, et les orphelins errants sont restés à la merci des âmes charitables.

Que serait-il arrivé si au lieu du *Défricheur*, Barbinas, la coupe empoisonnée en main, eût eu la bonne fortune de rencontrer une feuille pour lui redire aussi courageusement que le fait aujourd'hui le *Journal* cette sanction terrible que le souverain législateur a attaché à la première de ses lois :

Tu mourras très certainement.

Dites nous-le, lecteurs du *Défricheur*, et du *Journal*, sans distinction de parti, car il s'agit ici d'une question de doctrine et de premier ordre social de laquelle dépend la vie de nos semblables, et peut-être, quelque jour, la nôtre propre ou celle de nos proches : n'est-il pas plus que probable que la coupe funeste serait échappée des mains de Barbinas, que la société aurait eu un crime de moins à enrégistrer, qu'une mère aurait été conservée à ses enfant, et que l'infortuné Barbinas lui-même, au lieu de gémir dans les cachots d'un pénitencier, et de maudire la société, comme nous avons appris qu'il le fait, serait encore un citoyen libre et peut-être, après l'effervescence de la passion, redevenu honnête homme et bon chrétien.

Maintenant dites nous tel que vous le pensez dans votre cœur et devant Dieu : Quel est le plus barbare du *Journal des Trois Rivières* ou du *Défricheur* ; du *Journal* qui redit courageusement ces paroles de Dieu *Tu mourras* —pour conserver la vie au prévaricateur, ou du *Défricheur* qui répète niaisement et probablement sans le comprendre, les paroles de Satan " Tu ne mourras point " et qui cependant ont assassiné du même coup tout le genre humain.

Nous attendons avec confiance votre verdict. S'il s'en trouvait un seul qui hésitât nous lui dirions : " Supposez-vous pour un instant en face d'un homme de la trempe de Barbinas, la coupe empoisonnée ou le poignard à la main et hésitant en face de ces paroles : " Peut-être en mourrai-je ? " Lequel des deux journaux aimeriez-vous mieux lui voir tomber entre les mains ? ou le *Defricheur* lui disant, la société n'aura pas le droit de te faire mourrir après ce meurtre ; car c'est une immoralité barbare ; ou bien le *Journal* lui répétant les paroles même de Dieu que nous avons citées en commençant : " On fera mourir, sur la parole de deux ou trois témoins celui qui doit être puni de mort, et ainsi tu ôteras ce méchant du milieu de toi. Que tout Israel l'entende et soit saisi de crainte, et que personne n'entreprenne plus un mal semblable.

CORRESPONDANCES.

M. l'Editeur.

Dans un numéro du *Courrier de St. Hyacinthe* en date du 23 mai 1862, vous avez publié une correspondance signée « Milicien »—datée de St. Hyacinthe 18 mai 1862. « Milicien » vous transmettait des réflexions au sujet du bill de Milice, dont voici les principales :

« Il sera toujours facile d'avoir dans ce pays des hommes qui s'enrôleront en cas de besoin. Il faut trois mois de manœuvre ou de *Drill* comme l'on dit, pour former un homme : il faut *le feu* pour former un soldat ; tant qu'un homme n'a pas été *au feu* il n'est pas *soldat* ; fut-il le mieux *drillé* du monde il n'est qu'un *soldat de parade*.

2o. Pour former les hommes à la manœuvre il faut des officiers. Nous n'en avons point. Les Américains ont eu des hommes en abondance ; il leur a fallu recourir aux Anglais, aux Français et aux Allemands pour avoir des officiers capables d'instruire les hommes.

3o. Il faudrait donc commencer par former des officiers. En organisant la Milice par Compagnies on devrait soumettre à l'exercice d'abord tous les officiers commissionnés, Colonels, Majors, Capitaines, Lieutenants, Sergents, Caporaux. C'est eux que l'on devrait former les premiers. Il faudrait les driller un mois durant chaque année. Ensuite les officiers assembleraient leurs Miliciens chaque année et les exerceraient durant un mois, les officiers et les hommes étant payés durant ce temps. Par ce moyen les gens du pays auraient leurs officiers pris parmi eux. Ce qui serait mieux que de les soumettre à des officiers d'autres pays. Je n'ai aucun doute que l'on trouverait chez le peuple officiers et soldats.

« Le Gouvernement pourrait aussi établir des Ecoles Militaires pour ceux qui voudraient se livrer au métier des armes. Il pourrait contraindre les Ingénieurs Civils et les arpenteurs provinciaux qui étudient, d'aller finir leurs cours dans ces écoles. Par là on ouvrirait une source abondante de bons sujets. »..................

La principale suggestion que je faisais sous la signature d'un « Milicien » est aujourd'hui passée à l'état de loi, savoir : la formation d'officiers d'abord. Déjà 2,000 jeunes gens ont été commissionnés ou plutôt ont été jugés dignes d'être commissionnés. *La Campagne de Laprairie* a prouvé qu'ils étaient dignes de commander ayant su si bien obéir. Il est difficile de trouver un pays où le gouvernement ait, à si peu de frais et en si peu de temps, formé un nombre déjà si imposant d'officiers. Il nous faudrait 4,000 officiers. Espérons que la jeune se sentira qu'elle doit fournir généreusement encore au moins 2,000 officiers.

La formation d'officiers ayant si bien réussi m'autorise à demander au gouvernement de compléter les *cadres* de notre armée future. Il faudrait donner un soin plus spécial à la formation d'officiers d'artillerie et de *génie* ou ingénieurs militaires. Les Américains dans leur guerre civile ont fait un usage considérable de l'artillerie. Ils ont, en cela, réalisé l'idée de Napoléon Premier. Quant au *Génie* aucune armée ne peut entrer en campagne sans l'avoir à sa tête. Pour former ces officiers (d'artillerie et de génie) il faut des hommes qui aient des notions de hautes mathématiques, on peut les trouver en foule parmi les jeunes gens qui ont étudié dans les collèges de Montreal, Québec, St. Hyacinthe. Les universités du Haut-Canada sans doute fourniraient leur contingent. Les Ingénieurs civiles et les arpenteurs seront prêts de suite.

Si nous devons être fiers de nos commencements de formation d'officiers que dire des soldats ? Le peuple a-t-il fait sa part ? Hélas ! pendant que nous lui formions par des exercices sans danger des officiers de tous grades, lui nous a fait des soldats, mais de vrais soldats, des soldats qui ont vu le feu et qui ont reçu le baptême du sang sur les champs de bataille américains ! On compte qu'il est revenu de la guerre américaine au moins 30,000 canadiens, qui peuvent se vanter d'avoir assisté aux batailles de Fairoacks et de Gitteysburgh sous le Petit Mack ; de Spotsylvannia, de Richmond et de tant d'autres sous Mead et Grant et à cette merveilleuse course armée à travers la Georgie sous Sherman ! à combien d'autres batailles n'ont-ils pas pris part ? Il ne s'est pas donné un seul combat ou une seule bataille importante sans qu'ils y aient laissé les os de quelques-uns des leurs. Les Canadiens ! il y en avait dans tous les régiments américains ! J'ai entendu des gens les blâmer de s'être enrôlés en si grand nombre ; on ignorait pourquoi ils étaient si *fous* [c'est le moindre mot à leur adresse] de le faire. Un jeune homme qui a survécu à dix mois de prison d'*Andersonville* m'a raconté toutes les souffrances qu'il y a endurées. Je lui demandai alors, pourquoi t'es-tu engagé dans l'armée américaine ? Voici sa réponse : Quand la guerre a commencé presque toutes les manufactures et les boutiques se sont fermées. Nous étions sans ouvrage ; revenir au pays, impossible ! nous l'avions quitté parce que nous manquions d'ouvrage. Alors nous nous sommes dit : Il y a longtemps que les Américains nous font vivre. Si tout arrête aujourd'hui c'est la faute du Sud. Aidons le Nord ; après tout il ne faut qu'un coup de cœur et ça finira, marchons ! Et nous marchions contents. Qu'auriez-vous fait à leur place ? Il en est mort beaucoup, mais on pense qu'il y en a encore 30,000 jeunes gens braves et aguerris. Ceci peut prêter à beaucoup de réflexions dans les circonstances où nous nous trouvons. Au besoin seront-ils pour nous ? Qu'arriverait-il si une main audacieuse s'en emparait !.....

D. G. M.

St. Hyacinthe, 23 Oct., 1865.

Mr. le Rédacteur,

Je vois que le *Défricheur* sur un de ses derniers numéros, est scandalisé de voir que vous ayez fait des vœux pour la mort de certains journaux démocrates.

Le sal organe de l'*Enfant Terrible* n'a pas coutume d'avoir la conscience si délicate. Est-ce que par hasard la crainte d'une fin prochaine serait la cause de ce changement ? Naturellement il faut le croire, il n'y a pas d'autre moyen d'expliquer une amélioration si subite dans ses mœurs.

La mort, quand elle se présente à nos yeux, a donc un effet salutaire, quoiqu'en disent les adversaires de la peine capitale.

UN BLEU.

On nous écrit de Sherington en date du 28 octobre 1865.

Vous avez sans doute appris tout le bien que fait au milieu de nous le Révd. Messire Primeau, notre dévoué curé, dont le Collège de St. Hyacinthe a du conserver un bon souvenir. Grâce a ce monsieur notre nouvelle petite Eglise revêt un aspect des plus réjouissants. Depuis que notre curé est au milieu de nous, nous avons vu notre église s'enrichir de trois beaux autels et d'un joli chœur. Chose étonnante, toutes ces améliorations nous coûtent à peu près rien, C'est là un des effets de *l'industrieuse* charité et du dévouement de M. Primeau.

Demain nous nous attendons à avoir l'érection d'un magnifique Chemin de Croix destiné à orner les murs de notre Eglise jusqu'alors nus. Il y aura aussi la bénédiction d'une belle statue de St. Patrice, patron de la paroisse.

Cette statue est bien remarquable et a remporté un prix à l'Exposition de 1860, à laquelle assistait le Prince de Galles. M. l'Administrateur du Diocèse de Montréal et M. l'Abbé Lamarche et autres prêtres doivent y assister. J'espère que d'autres plus habiles que moi vous feront le récit de ces cérémonies.

On nous écrit de l'Ange-Gardien :

« Les exercices du Jubilé ont eu lieu la semaine dernière. Tous les habitants de notre paroisse y ont pris part. Un grand nombre de prêtres des paroisses voisines ont fourni leur concours à notre vénéré curé, Messire Paré durant ces jours, entr'autres le Révd. Messire Provençal, curé de St. Césaire, dont la voix éloquente et pieuse a beaucoup contribué aux succès du Jubilé. »

La Cour Criminelle de Bedford s'est terminée le 24 du courant.

Nous n'avons pas assez d'espace pour reproduire aujourd'hui le rapport qu'on nous communique.

Nous mentionnerons seulement que les trois ou quatre individus de Stukeley Nord, dont nous avons fait connaitre les exploits, ont subi leur procès. Darius Frosts le chef de la bande a été condamné à deux ans de pénitencier et ses compagnons ont été condamnés à un mois de travaux forcés.

COUR DE CIRCUIT.

ST. HYACINTHE.

TERME D'OCTOBRE.

L. Beauregard et ux jugement suivant rapport du praticien vs L. Beaudry et ux.
Delage vs McClure. Jugement.
Paquet et Beauchemin, jugement.
O. Pepin vs P. Lorette, jugement.
R. Harrower vs H. St. Germain, jugement.
G. C. Dessaulles vs N. Masse, jugement.
Le même vs Beaudry, jugement.
J. B. Bourgeois vs J. Pilon et al, jugement.
J. Bachand vs Corporation de St. Théodore d'Acton, jugement.
J. B. Bourgeois vs M. Tétreau, jugement.
R. Gellespie vs J. B. Morin, jugement.
A. Bosqui vs Chs. Brin et al, appel renvoyé.
J. B Bélanger vs, T. Valiquet et J. B. Houde, opposant, opposition maintenue.
M. Guertin vs L. Hébert, le même opposant, opposition déboutée.
H. Thifault vs F. Michon, appel maintenu.
F. Chagnon vs Beaudry et al, bref de certiorari accordé.
Legros vs Desautel et Dion T S, jugement.
Syndics de St. Dominique vs Plante, jugement.
P. Chicoine vs Lamoureux et L. Dupré et al, T. S., jugement.
T. Lamoureux vs P. Lamoureux, jugement.
Marin vs Ledoux, action déboutée.
Girard vs Cusson, jugement.
A. Soly vs Lafrenière, jugement.
Dion vs Guertin, hors de cour.
Aubris vs Pinkham, jugement.
Ouimet vs Galarneau, jugement.
Mercier vs Beaudry, action discontinuée.
Archambeault vs Molson, jugement.
Maynard et al vs. Joly, jugement.
Brière vs Bernard, jugement.
Brodeur vs Guertin et Desève et al, opposants, opposition maintenue.
Roy vs Pilon, hors de cour.
Tétreault vs Brodeur, jugement.
Tetro vs Mongeon et Mongeon T. S. jugement.
Bouchard vs Robitaille, jugement.
Mercier vs Langelier, action déboutée.
Bernard vs Bonvouloir et Bonvouloir, opposa n opposition maintenue.
Foisy vs Meunier et Meunier, opposant, opposition discontinuée.
Roy vs Dupuy et Beneit, T. S., jugement.
Dupré vs Beauchemin, action déboutée.
Tetu vs Reeves, jugement.
Chagnon vs Fortin, jugement.
Desmarais vs Girard, jugement.
Roy vs Chagnon, jugement.
Roy vs Ducharme, jugement.
Roy vs Dufresne, jugement.
Dessaulles vs Clément, jugement.
Robitaille vs Côté, hors de cour.
Roy vs Fournier, hors de cour.

(*A continuer.*)

Le Jubilé.

L'ouverture du Jubilé, pour la Cité de St. Hyacinthe, a lieu ce soir.

Les Cloches de la Cathédrale sonneront pendant un quart-d'heure à cette occasion. Les exercises du Jubilé ne commenceront que demain pour se terminer dans dix ou douze jours. Les Révds. Pères Oblats de Marie Immaculée nous donneront les instructions durant ces quelques jours que nous allons consacrer au recueillement et à la méditation des choses du Ciel.

Nous publions avec plaisir la correspondance de M. D. G. M. Nous croyons que ses suggestions à l'égard de la formation d'officiers d'artillerie et de Génie sont pleines d'apropos et méritent considération. On remarquera d'ailleurs que notre correspondant a déjé traité très pertinemment la question de la milice.

Il y a certaines observations au sujet de nos compatriotes engagés dans l'armée américaines aux quelles nous ne pouvons souscrire, mais nos lecteurs connaissent assez notre manière de voir sur le sujet pour que nous nous exemptions de leur rappeler les raisons qui nous ont engagé à blâmer leur engagement dans l'armée américaine.

Si nos compatriotes avaient retirés des salaires des Américains, c'était le juste prix de leurs labeurs. Ils ne leur devait pas en sus le sacrifice de leur vie. En s'engageant dans l'armée américaine, nos compatriotes se mettaient au service d'une cause que beaucoup ont considérée injuste et tyrannique.

Les jurés dans l'affaire Sanders en ce moment devant la Cour criminele à Montréal n'ont pu en venir à une entente. Le juge Mondelet a dit qu'une troisième liste de jurés serait préparée et que le gouvernement était bien décidé à poursuivre cette offense.

BULLETIN AMERICAIN.

La correspondance échangé entre lord Russell et M. Adams, occupe boucoup les esprits et les journaux font une foule de commentaires. On espère que la question sera réglée d'une manière amicale.

Le Times dans une explication semi-officielle dit que la position prise par le gouvernement anglais, empêche la question des pertes souffertes par la piraterie des croiseurs rebelles d'être référée à une commission comme il aétéproposé. Les arrêtations des féniens continue en Irlande.

L'*Australasien* de New-York est arrivé devant Crookhaven le matin du 14 courant.

Madrid, 13

Hier, les ravages du choléra ont beaucoup augmenté. Sur 450 cas, 175 ont été fatals. La frayeur règne partout.

New-york, 2 3

Tous les journeaux de ce matin ont des commentaires sur la correspondance de Lord Russell et de M. Adams au sujet des déprédations de l'Alabama.

La Tribune, après avoir expliqué la question dit : "Si jamais l'Angleterre se trouvait engagée dans une guerre sérieuse avec une puissance étrangère, avant que la difficulté avec les Etats-Unis fut réglée, il est probable qu'elle tenderait à désavouer les principes qu'elle soutient aujourd'hui. "

Le Hérad dit :" La difficulté provient de la loi internationale actuellequi n'est pas déterminée et qui fait, sentir le besoin d'un congrés des grandes puissance pour fixer certains principes qui assureront la paix entre l'ancien et le nouveau monde. "

Le Times, après avoir déclaré que, lord Russell en référant l'arbitrage a refuse ce que jamais M. Adams lui a offert ou suggéré dit :" En autant que l'honneur national est concerné lord Russell peut être certain que les Etats-Unis n'ont aucunement l'idée de confier à quelque puissance que ce soit, la décision d'aucune question qui puisse l'affecter tant soit peu, ni ne consentiront à laisser de côté les principes de loi international qui sont essentiels à l'exitence de ce qu'on appelle neutralité et qui ne peuvent être foulés aux pieds comme l'Angleterre cherche actuellement à le faire dans le dessein coupable de servir ses interêts, sans être le signal d'une conflagration unverselle."

Le Word dit : "Il est d'usage lorsqu'on conclut oes traités de paix avec une nation de lui remettre ses territoire conquis, mais si nous avons une guerre avec l'Angleterre, nous nous emparerons du Canade et nous en garderons la possession.

" De cette manière, nous aurons une compensation pour toutes les pertes que nous a fait subir la prétendu neutralité de l'Angleterre. "

Une question d'Education.

Les derniers numéros du *Journal de l'Instruction Publique* nous font connaitre une décision du Conseil de l'Instruction Publique, sur laquelle nous désirons attirer l'attention de nos lecteurs. Voici le texte de cette décision :

" En conformité avec une résolution adoptée par le Conseil de l'Instruction Publique pour le Bas-Canada, le 9 du mois courant, et dûment approuvée par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, avis est par le présent donné qu'à dater du 1er juillet 1866 aucune académie, école modèle ou école élémentaire dans le Bas-Canada, n'aura droit de se servir d'autres livres que de ceux approuvés par le dit Conseil de l'Instruction Publique, et que le Surintendant de l'Education sera requis de refuser la subvention aux municipalités en contravention à ce règlement.

Nouvelles et Faits Divers.

—Nous accusons réception d'une correspondance sur les exercises du Jubilé à Sherbrooke. Elle paraîtra vendredi.

—Dimanche matin une légère couche de neige blanchissait les toits de nos maisons et les trottoirs de cette ville. L'air était très vif. Lundi matin la neige était disparue, le soleil etait brillant et le ciel pur comme en un jour d'été.

—Pour pouvoir publier certaine articles préparés depuis plusieurs jours nous sommes obligé de remettre à vendredi nos éditoriaux écrits pour aujourd'hui.

SORGHO.—L'hon. M. Chaffers nous a envoyés une tige de Sorgho. Elle mesure dix pieds de hauteur et se termine par des grappes qui contiennent la graine productive de la plante. On pourra la voir au bureau du *Courrier*,

MM. Chs. Guillaume Raymond, fils de R. Raymond Ecr., M. P. P. et Jean Bte. Théodule Boivin, fils de L. Boivin Ecr., Inspecteur du Revenu, ont reçu, dimanche dernier, dans la Chapelle du Monastère du Précieux Sang, l'Ordre sacré du Sous-Diaconat des mains de Mgr. de l'Evêque de St. Hyacinthe.

—Si l'on en croit un journal de cette ville M. le Lieut. Col. de Salaberry, aura à rendre compte de sa conduite davant une cour d'enquête nommée par ordre du commandant des forces. Cette cour s'assemblera le trois du mois prochain, et se composera d'un officier de l'armée régulière et de deux officiers de la force active.— *J. de Q.*

Mariage.

A Acton-Vale, le 16 courant, par le Révérend Messire Ricard, prêtre-curé de la paroisse, M. Edouard Cloutier, entrepreneur, à Delle Albina, fille-ainée de feu Charles Beauregard, Ecr, tous deux d'Acton.

Bulletin Commercial.

PRIX DES MARCHES.

DE ST. HYACINTHE.

Voici les prix des grains chez les marchands de cette ville.

	S	D
Orge,	3	
Avoine,	1	6
Graine de Lin,	7	6
Pois,	3	[illegible]

☞ Les grains doivent être de première qualité.

SAMEDI, 21 Octobre 1865.

	s.	d.		s.	d.
Fleur, par quintal,	12	6	à	16	10½
Blé, par minot,	6	8		7	1
Blé-d'Inde "	4	0		0	0
Pois, "	4	0		4	2
Orge "	3	4		0	0
Avoine "	1	8		2	10½
Gourdriole, "	2	0		2	6
Sarrasin, "	3	0		3	4
Lard par 100 lbs.,	50	0		60	0
Bœuf par 100 lbs.,	25	0		29	2
Porc frais, par lbs.,	0	7½		0	9
Lard salé "	0	9		0	10
Bœuf "	0	2		0	5
Mouton p. quart.	2	6		3	0
Veau "	1	8		5	0
Dinde, par couple.	5	0		6	0
Oies, "	4	0		5	0
Canards, "	1	10½		2	6
Volailles, "	1	0		2	6½
Poulets, "	1	0		1	9
Perdrix, "	1	8		2	1
Œufs, par douzaine	1	0		0	0
Beurre frais, par livre.	1	0		1	2
Do salé "	0	11		1	0
Savon,	0	5½		0	6
Sucre d'Erable,	0	6		0	7
Miel, par livre,	0	5		0	6
Fèves, le pot,	0	3		0	3½
Fèves, le minot,	4	6		5	0
Oignons, la tresse,	0	5		0	7½
" le minot,	2	6		3	0
Tabac,	0	5		0	6
Choux,	0	1		0	3
Navets,	0	½		0	1
Laine,	2	1		2	6
Laine filée,	2	3½		2	6
Patate, le minot	1	8		1	10½
Pommes p. minot	2	6		5	0
" par quart,	6	0		15	0
Foin,	20	0		25	0

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864

JOHN HENRY EVANS, marchand de la Cité de Montréal, dans le District de Montréal, Demandeur : vs. AUGUSTIN BEAUREGARD, de St. Hilaire, dans le District de St. Hyacinthe, Charles Amiot de St. Hilaire susdit, et Jules Lusignan, ci-devant de St. Hilaire susdit, maintenant absent de la province, manufacturiers, associés sous la maison sociale de Augustin Beauregard et Cie., Défendeurs.

UN bref de saisi a émané en cette cause, dont toutes personnes intéressées dans les biens du défendeur, ainsi que toute personne ayant en leurs possession, garde ou contrôle, aucune partie de l'actif du défendeur, ou qui sont en aucune manière endettées envers lui, sont requises de prendre connaissance.

L. TACHE. Shérif.

St. Hyacinthe, 17 octobre, 1865.

Public Notice.

Is hereby given thas Nelson Gray of Acton-Vale Lumberer has cesed to act as my agent or to be in my employ since the first day of june last ard all persons are hereby coutioned from making aney contracts for Lumber or otherwise with the said Nelson Gray in my Name as I will not be responsible for the same.

A. DUNCAN.

Acton-Vale, 20the oct, 1865.

CHAMBRE DES NOTAIRES.

La prochaine assemblée régulière annuelle des Notaires du District de St. Hyacinthe aura lieu à St. Hyacinthe, au palais de justice, jeudi le deuxième jour de Novembre prochain a 1 heure de l'après-midi.

H. R. BLANCHARD,

S. C. N. D. St. H.

AVIS.

Je donne par les présentes avis public, que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par qui que ce soit sans un ordre signé de ma main.

FRANÇOIS ALLARD.

St. Jean-Baptiste, 17 octobre, 1865.—2f.

AVIS.

Je fais défense à qui que ce soit d'avancer à AURELIE MAURICE, mon épouse, sans un ordre signé de ma main.

ANTOINE CADORET.

St. Hyacinthe, 19 octobre, 1865.—1m.

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE.



Le Grand Purificateur du Sang.

Est spécialement recommandé

Pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les secrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE,

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abcès, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses.

C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Darres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Billieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LAMMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salspareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.



ENDUITES DE SUCRE.

LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES MALADIES

Du Foie, de l'Estomac ET DES INTESTINS.

Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsi ou Indigestion, Maladies de Foie, Constipation, Maux de tete, Hemorroides, Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé; cette combinaison de rares propriétés médecinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire sont opéré des guérisons complètes.

Préparées seulement par LANMAN & KEMPT, Droguistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice, Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St Hyacinthe, 1 Avril 1865.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Belhumeur où il lonnera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques;

La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommandables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B. Monette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance à opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD, J.B. GERMAIN, F. SARASIN.

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

ENSEIGNE — CADENAS.



Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES, DE TOUTES ESPECES.

ATTENTION VOITURIERS!!!

Les Voituriers trouveront un assortiment les plus complets pour Voitures.

ATTENTION FORGERONS!

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.
FEUILLARD Vergette.
CASTEEL et ACIER à Ressort.
Première qualité de Spaer et Jackson
CLOUS A CHEVAL Anglais et Amérie.
ENCLUMES, ETAUX DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!

FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES

DE PREMIÈRE QUALITÉ.

Thé de toutes qualités, ainsi qu'un assortiment des plus complets d'épiceries.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin

CHARLES NELSON.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERE & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

Toute description d'effets en FONTE, exécuté avec soin et ponctualité, avec les meilleurs matériaux et par des ouvriers de Première Classe.

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre POELE

"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues.
Roues de Moulins,
Cribles,

Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la FONDERIE YAMASKA tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

On ditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC, FILS. CHARLES NELSON.

St. Hyacinthe juillet, 1865.

ANNONCES DE MONTREAL.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU, PROPRIETAIRE, 427, Rue Notre-Dame, *En face de l'Eglise des Récollets,* Montreal.

A toujours en Magasin,— Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Mirors, [Side-Boards], &c.



Montréal, Mai, 1865.—1a.

NOUVEAU MAGASIN DE

VINS DE TOUTE ESPECE,

No. 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,

(Vis-à-vis la Maison F. & J. Leclaire.)

Le soussigué à le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis, que cédant à leur sollicitation, il vient d'OUVRIR un MAGASIN où il fera le commerce exclusif de Vins, Liqueurs, Eaux-de-Vie, Vins Français, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention des Messieurs les membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à très-bon marché.

P. A. MERCIER.

Montréal, Janvier 1865.

E. CHANTELOUP,

121 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE et ARGENTE en CUIVRE et FERPLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MECHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAS, le PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,

121, RUE CRAIG.

N. B. — Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 30 mai 1864.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

☞Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.

Montréal, 30 Mai, 1864.

DR. MATHIEU,
Dentiste.
No. 192, Rue Notre-Dame,
En face du Palais-de-Justice.
Montréal Mai 1865.

Compagnie d'Assurance

ROYALE,

SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

CAPITAL: 10,000,000 de dollars

LE FONDS DE RESERVE EXCEDANT

Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobiliers, Hardes de corps, etc Bibliothèques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

☞*Nos taux sont très modiques.*

Agence à Montréal:

H. L. ROUTH, *Agent.*
J. LEANDRE BRAULT, *Assistant-Gérant,* Département-Français

Montréal 15 décembre 1863

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux, déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à reparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remerciments au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins à Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'à ce jour, surtout pour le criblage du grain qui se fait sans perte,

Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

☞*Toutes réparations aux Moulins à Battre exécutées avec soin et diligence.*

S Hyacinthe, Novembre 186

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a renouvelé le moulin à carde sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le foulon est aussi en très bon ordre, et de plus il presse l'Etoffe et autres articles avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part du patronage public.——St. Barnabé, 8 août 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:	AGENCE POUR LE CANADA:
1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,*	64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*
LONDRES.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.—UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans référence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTREAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE

D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

(ETABLIE EN 1825.)

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

C A N A D A.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont formés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assure sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procure les avantages de bonus additionel pour l'année, sur ceux pui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.



VINS, LIQUEURS ET EPICERIES

De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE. Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite: *Queen Insurance Company*

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1864

ISIDORE HERIBEL.
MEUBLIER.
RUE ST. ANTOINE.—(PRES DU MARCHÉ.)



M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises,** &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutes aux délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1863.

UN AVIS AUX

Dignes habitants du Canada.

Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules ou mon onguant pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules ou Onguant offerties en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour de boites ou des Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pourquoi mes préparations ne sont pas protégés par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampilles sur mes pilules ou mon onguant en vente au Canada, venant des Etats-Unis. Je me fie pour leur protection seulement sur la marque qui se trouve dans le livre de direction autour de chaque *Boite ou Pot.* Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait *aucune Estampilles* des E. U. sur la boite de pilules ou d'Onguant.

N'en achetez aucune qui porte des Estampilles des Etat-Unis.

T. HOLLOWAY,
244 Strand, Londres

MERES SAUVEZ VOS ENFANTS

SIROP DE DENTITION DU Dr. PICAULT

Dans le Canada il est reconnu que le tiers des enfants meurt de la dentition ou des maladies qui en sont la suite; il est donc de la plus haute importance de chercher à mettre des bornes à cette mortalité effrayante. Nous serons heureux, *mille fois heureux,* si l'usage de notre *Sirop de Dentition* vient diminuer le nombre des victimes que la mort ne cesse de faire parmi ces chers petits êtres et dont la perte laisse un si grand vide dans les familles.

Ce Sirop incomparable, résultat de longues recherches d'un célèbre médecin de Paris, est appelé à réaliser ce désir. Il ouvre les pores des gencives, enlève l'inflammation et la douleur et facilite le percement des dents sans fièvre et sans convulsions.

PICAULT & FILS.

Montréal, 1865.

AGENTS A ST HYACINTHE,
FRENCH ET VERNIER,
Pharmaciens.

Aux Médecins.

Le Sirop d'IODURE DE FER INALTERABLE préparé par M. J. Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique est sans contredit la plus belle, la plus pure et la meilleure préparation de ce genré qui ait été fabriquée dans le pays; la manière tout-à-fait scientifique dont ce sirop est préparé, est une découverte de M. Vernier, et le rend parfaitement inaltérable. Je le recommande particulièrement à la profession, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

P. E. PICAULT, M.D.

Montréal, 2 Juin 1865.

Pharmacie FRENCH ET VERNIER.
St. Hyacinthe.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

TENU PAR

ISIDORE BEAULNE.

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

EPICERIES GROCERIES, VINS, LIQUEURS

Théophile Langelier,

Rue Cascades,—Près du Moulin,—St. Hyacinthe

M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un NOUVEAU MAGASIN d'Epiceries, Provisions, Vins, Liqueurs, Parfumerie, &c. &c. dans sa demeure Rue Cascades, près du Moulin et des Manufactures.

Comprenant:—Fleur, Lard, Beurre, Ris, Epices, Vins, Liqueurs, Essences, Eau de Cologne, Huiles à Cheveux, Pastilles Ver et contre la Toux, Etc., Etc., Etc.

M. L. espère par sa ponctualité mériter une large part du patronage du public de St. Hyacinthe et des paroisses environnantes.

N.B.—M. L. a aussi une bonne grande Cour et des Remises ouvertes gratuitement aux personnes qui voudront bien l'encourager. Mai 1865.

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe 1 Mai. 1865.

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Depart
Montréal	Tous les jrs	A. M. 7 00, 11 40; P. M. 2 50	A. M. 11 40; P. M. 10 00
St. Hilaire et la Rivière Chambly	do	A. M. 11 40	10 00
Island-Pond		7 00, 11 40	2 50
Québec	do	7 00	10 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie	do	P. M. 6 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon	do	A. M. 10 00	12 30
St. Aimé, St. Barnabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 6 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 30
LaPrésentation	Mercredi, et Samedi	A. M. 11 00	11 30

E. L. R. J. DESPRÈS,
Maître de Poste.

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.

Les malles pour St. Barnabé, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7.30 h. A.M.

DR. COLBY'S ANTI-COSTIVE & TONIC PILLS.

Ces pilules n'ont pas été fabriquées pour agir comme *cathartique énergique,* mais plutôt pour assurer des évacuations naturelles et régulières, fortifier la digestion et ramener l'appétit. Elles ont des proprietés d'une nature particulière et des plus excellentes qui donnent de la vigueur à tous les organes digestifs, ravivent l'appétit et confèrent à ces mêmes organes de l'élasticité et un ton nouveau. Elles sont spécialement propes aux personnes sujettes à la constipation et à la torpeur. Les hommes de profession, d'affaires, les étudiants, les commis, les femmes, enfin tous ceux qui ont la digestion difficile par suite du manque d'air et d'exercice, éprouveront dans presque tous les cas, un grand soulagement en en faisant usage.

Les personnes qui peuvent prendre aucun autre tonique en obtiendront aussi un grand soulagement. Elles peuvent être prises aussi longtemps que possible sans causer aucun dommage, et elles ont cela de particulier, sans augmenter la dose.

Nous, soussignés médecins, certifions avec plaisir que le Dr. Colby, de Stanstead, est un des plus habiles médecins du pays; qu'il occupe une très haute position parmi ses confrères de la profession. Nous reconnaissons les qualités excellentes de ses Pilules Anti-Constipées et Toniques, que nous avons employées dans nos pratiques, et nous les approuvons hautement.

J. B. GIBSON, M. D. Dunham, C. E.
C. E. COTTON, M. D., Cowansville.
CHARLES BROWN, M. D., "
S. S. FOSTER, M. D., Brome.
NORMAN CLEVELAND, M. D., Barnston.
N. JENKS, M. D..
C. W. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN MEIGS, M. D., "
BENJAMIN DAMON, M. D. Coaticook.
LEMUEL RICHMOND, M. D., Derby Line.
M. G. GLINES, M. D., Compton, C. E.
G. O. SOMERS, M. D.. Magog, C E
J. C. RUTHERFORD, M. D., Newport, V.
RECOUVERTES EN SUCRE.

A vendre par MM. PICAULT et FILS, DEVINS et BOLTON, H. R. GREY et tous les principaux Droguistes de Montréal.

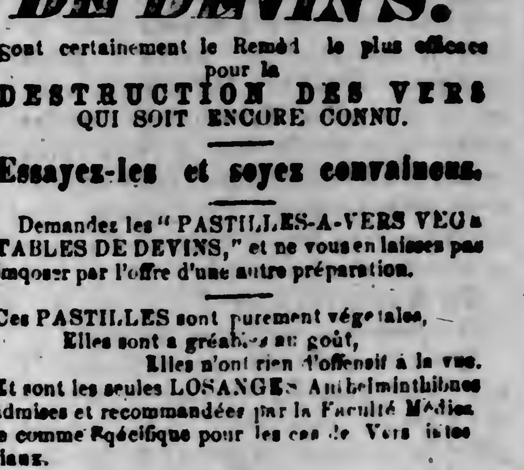
M. J. DUVERT, agent pour St. Hyacinthe.

Seuls propriétaires.

S. J. FOSS et Cie., Sherbrooke.
1er sept. 1865.

MÈRES, SAUVEZ VOS ENFANS

PASTILLES-A-VERS VÉGÉTALES



DE DEVINS.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la DESTRUCTION DES VERS QUI SOIT ENCORE CONNU.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement végétales, Elles sont agréables au goût, Elles n'ont rien d'offensif à la vue. Et sont les seules LOSANGES Anthelminthiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elles estampillés des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLLON,
CHIMISTES.
Pres le Palais de Justice, MONTREAL.

4 Juillet 1865—1a.

JOURS DE PUBLICATION :
[illegible] et Vendredis.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
[illegible] Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.
TROIS PIASTRES pour les retardataires.
Un mois d'avis pour discontinuer.
ETATS-UNIS :—Trois piastres.
Camille Lussier, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison H.J.Doherty, rue Cascades, coin nord de la rue St. Hyacinthe.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique. Agricole. Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion........ 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne. . . 0 [illegible]
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 [illegible]
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois.

Vol. 13 — St. Hyacinthe. (Bas-Canada,) Vendredi, 3 Novembre 1865. — No. 68

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de Ls. Taché, écr.
SUIVRONT LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. Antoine Bire.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 8 Nov. 1861.

F.X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambeault Rue Cascades.
St. Hyacinthe 23 septembre 1864.

HONORÉ MERCIER,
Avocat.
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
HONORÉ MERCIER.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SIMARD,
Avocat.
Tient son Bureau dans la maison de M. A. S. Archambault, vis-à-vis le bureau de H. R. Blanchard, coroner, Rue Cascades, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

J. B. SICOTTE,
Avocat.
Bureau :—Rue St. Denis, vis-à-vis l'ancien Manoir Seigneurial, dans le Bureau de J. O. Guertin, Notaire.
St. Hyacinthe, 15 août, 1865

DAVID GIRARD.
Avocat.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
WATERLOO.—Juin, 1864.

TACHE ET GLADU,
Notaires.
Coin des Rues Girouard et Ste. Anne.
Ls. TACHE. L. G. GLADU.
St. Hyacinthe, 18 Novembre 1864.

D. G. MORISON.
Notaire,
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Résidence : Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

LEANDRE BOUDREAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C.-E.
Sherbrooke, 22 mai, 1865.

L. F. A. VIOLLETTI,
Coroner-conjoint du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

HOTEL DU PEUPLE.

TENU PAR
GODFROIS DAIGNEAULT,
(Ci-devant de St. Pie)

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vû la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce. Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront à la disposition des voyageurs.
St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

J. J. E. SAUVAGEAU,



ARTISTE-PHOTOGRAPHE.
HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mars 1865.

HOTEL NATIONAL,

TENU PAR
A. S. MAYNARD.
Rue Cascades, pres du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, meublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable : la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.
Prix très-Modérés.
St. Hyacinthe, mai 1865.

HOTEL A ST. CESAIRE.

M. FRANCOIS CHABOT, tient maintenant l'Hôtel ci-devant occupé par M. PIERRE GIGAULT.
On y trouvera toujours une Table bien fournie; des Liqueurs de premier choix ; des chambres bien garnies ; de bonnes écuries pour les Chevaux.

AVIS,

Toutes personnes endettées envers la Société "PREFONTAINE ET DION" sont requises de payer au soussigné le montant de leurs comptes immédiatement.
H. R. BLANCHARD.
St. Hyacinthe, 29 août, 1865.

Avis aux Spéculateurs !

TERRE A VENDRE A
Ste. ANNE de STUKELEY.

La magnique propriété de M. Stephens MacFarlane, dans le NEUVIÈME RANG de STUKELEY, paroisse de Ste ANNE, à quatre milles de l'église. Comprenant 550 arpents de terre en superficie, dont 350 arpents est en culture, le reste en beau bois comprenant de belles sucreries. Elle est richement bâtie de maisons, granges, et de tous les accessoires désirables. La clôture est toute en pierre et dans un ordre parfait.
S'adresser au propriétaire sur les lieux.
Rochelle, 17 octobre, 1865.—1m

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné
L. TACHÉ, N. P.
St. Hyacinthe, 16 Mai, 1861.

SEL! SEL!! SEL!!!

Le Soussigné ayant loué le vaste MAGASIN de la COMPAGNIE d'ENTREPOT à la POINTE-LEVIS, est prêt à vendre ou à faire des engagements pour la livraison de SEL EN SAC à aucune STATION SUR LA LIGNE DU GRAND TRONC.
THOMAS FRASER,
Quai des Indes,
Québec.
Québec, 1er Mai 1865.—6m.

MARCHANDISES D'AUTOMNE.

Il n'est pas nécessaire de donner un bien long détail des marchandises pour faire apprécier un magasin. C'est un vieux système aujourd'hui usé. M. DOHERTY en a adopté une autre plus bref et plus efficace : ce moyen :
Comme un bon sabre en bataille, tranche de droite à gauche au milieu du peuple.

Son assortiment d'Automne est maintenant au complet, C'est le plus grand et le meilleur en fait de Marchandises Sèches qui existe dans cette ville.

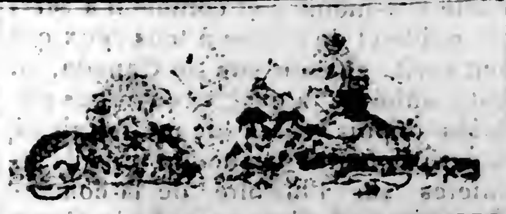
M. DOHERTY est toujours fidèle à son ancien système de
VENDRE PROMPTEMENT ET A PETIT PROFIT.
Un homme qui aime à ménager son argent n'achète pas chez les marchands qui vendent à crédit, parcequ'ils vendent plus cher, vu que ces marchands achètent eux-même à crédit.
DE PLUS
Un assortiment de CHAUSSURES considérables ; BOTTES, BOTTINES, SOULIERS, pour Hommes, Femmes et Enfants.
—A bas prix.—
St. Hyacinthe, septembre, 1865.



PROVINCE DU CANADA, District de St. Hyacinthe.
Un Terme ou Session de la
COUR DU BANC DE LA REINE,
Tenant Juridiction Criminelle, pour le District de St. Hyacinthe, sera tenu au palais de Justice à ST. HYACINTHE.
Vendredi, le Premier jour de Décembre prochain,
A DIX HEURES DU MATIN.
Je donne en conséquence avis à tous ceux qui veulent agir contre les prisonniers détenus dans la Prison Commune de ce District, qu'ils soient là et alors présents pour agir ainsi contre eux en autant qu'il sera juste ; et je donne également avis à tous Juges de Paix, Coroner, Connétables et Officiers de la paix, dans et pour le district susdit, qu'ils apparaissent personnellement avec leurs rôles, indictements et autres documents, pour faire ce qui, dans leurs différentes charges doit être par eux fait.
Ls. TACHE.
Shérif.
Bureau du Shérif, St. Hyacinthe, 13 octobre 1865.

L'HEROISME ET LA PATRIE,

PAR
HONORÉ MERCIER.
Cette brochure forme un joli volume in 8o de 80 pages et est maintenant en vente chez les principaux Libraires de Québec et de Montréal et chez le soussigné.
Prix : 30 Sous
Les personnes qui désireraient se procurer cette brochure, par la poste, la recevront en envoyant, FRANC DE PORT, 26 cts. en timbres-poste.
M. A. KEROACK,
Libraire.
St. Hyacinthe, 15 août, 1865.



ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Departement des Finances,
Douanes, Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada.*
R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances.
DOUANES,
Ottawa 27 Octobre. 1865.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 30 p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

BUREAU DU SECRETAIRE PROVINCIAL.

Québec, 2 Octobre, 1865.
LES BUREAUX DU SECRETAIRE PROVINCIAL ET DU REGISTRATEUR seront fermés à Québec le et après le VINGT Octobre et ré-ouverts à Ottawa le VINGT-CINQ du même mois.
WM. McDOUGALL,
Secrétaire Provincial.
5 Octobre 1865

QUEBEC, 10 Octobre, 1865.
Le Bureau du DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS à Québec, sera fermé le VINGT-CINQ courant ; après cette date toute correspondance devra être adressée au Bureau du Département à OTTAWA.
Par ordre.
F. BRAUN,
Secrétaire.
11 Octobre, 1865.

BRANCHE DE DOUANES ET DE L'ACCISE.

Québec, 27 sept. 1865.
TOUS les comptes, rapports et correspondances ayant rapport aux Douanes, à l'Accise et aux Canaux de cette branche du Département des Finances doivent après le 9 d'octobre prochain êtres adressées à Ottawa.
R. S. M. BOUCHETTE,
Controleur de Douanes.
Québec. 29 sept. 1865.

Département des Finances,
Bureau de l'Inspecteur Général,
Québec, 27 sept. 1865.
Tous rapports, comptes, Correspondances concernant le Bureau de l'Inspecteur Général, autres que des demandes pour ordres, doivent après le 6 octobre être adressées à Ottawa.
Toutes demandes pour ordres peuvent être envoyées au Département des Finances à Québec jusqu'au 20 d'octobre et après cette date à Ottawa.
WILLIAM DICKSON,
D. I. G.
Québec, 29 sept. 1865.

DEPARTEMENT DES FINANCES.

Branche des Douanes.
Québec, 28 sept. 1865.
La Branche du Département des Finances sera fermée pour la translation des affaires publiques, LUNDI, le 2 octobre prochain, et rouvert à Ottawa MERCREDI, le 25 du même mois.
R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.
Québec, 29 sept. 1865.

FEUILLETON

LES CHAUFFEURS.

TROISIEME PARTIE.

X

L'ADANSON.

(Suite.)

Le Rouge-d'Auneau, bien qu'il occupât le second rang dans la hiérarchie de la bande, n'avait pas ce jour-là un de ces costumes riches, surchargés d'ornement qu'il aimait tant à porter, et qui peut-être lui faisaient illusion à lui-même sur l'horreur de son abominable profession. Son chapeau était déformé ; ses vêtements délabrés trahissaient les luttes acharnées qu'il avait à soutenir parfois contre ses victimes, les orgies ignobles auxquelles il se livrait habituellement, et sans doute les vicissitudes de son existence ne lui avaient pas permis depuis quelque temps de les renouveler. Il y avait de ces retours dans la vie de ces brigands ; tantôt ils regorgeaient d'or, tantôt ils en étaient réduits à se couvrir de haillons. Le Rouge-d'Auneau, comme s'il eut subi l'influence dégradante de son misérable accoutrement, marchait la tête baissée, l'air abattu. Ses yeux, toujours chassieux et pleurants, avaient une expression morne, et la cicatrice qui rayait son visage ressortait, comme un signe fatal de réprobation, sous les mêmes éparses de ses cheveux roux.

Baptiste-le Chirurgien avait au contraire cet aspect solennel et guindé que lui donnait la conscience de sa supériorité intellectuelle sur ses associés. Sa physionomie exprimait une sorte de dédaigneuse pitié pour son compagnon de voyage, qu'il redoutait pourtant à l'égal du Beau François lui-même. Aussi évitait-il de laisser voir trop clairement son mépris, de peur de provoquer une colère dont toute sa science médicale et vétérinaire n'aurait pu en ce moment le préserver.

Dès qu'ils parurent, le Beau-François courut au-devant d'eux avec beaucoup d'empressement.

—Ah ! vous voilà donc enfin, s'écria-t-il : morbleu, le Rouge, que vous est-il arrivé ? vous devriez être ici depuis plus de deux heures.

Le Rouge d'Auneau, sans répondre, se laissa tomber avec accablement sur le siége que Rose venait de quitter.

—Ce n'est pas notre faute, Meg, répliqua le Chirurgien ; nous nous sommes mis en route à l'heure indiquée. Mais il y a de mauvaises nouvelles ; des gendarmes et des soldats battent la plaine, à ce qu'on dit, et nous avons cru prudent de faire quelques détours.

—Paix ! il suffit, interrompit le Beau François ; je sais mieux que toi de quoi il retourne ; et si tu t'avisais, Baptiste, de conter à nos gens des histoires longues d'une aune....Retiens ta langue, c'est le plus sage....Eh bien ! et toi, le Rouge, poursuivit-il avec une jovialité affectée, est-ce que tu aurais eu peur aussi, que je te vois si bouleversé ?

—Oui, répliqua le lugubre assassin avec égarement, j'ai eu peur.

—De quoi donc ?

—De quelque chose qui est en moi et qui souvent me remonte à la gorge comme pour m'étouffer....J'ai des flammes dans la poitrine....Oh ! que ne peuvent-elles jaillir hors de moi et vous tous vous autres ensemble.

—Bon ! dit le Beau François en haussant les épaules, voilà encore ses lubies qui le prennent ! Voyons, Baptiste poursuivit en s'adressant au chirurgien, puisqu'il le faut, raconte toi-même ce qui s'est passé en route pour lui troubler ainsi la cervelle et son esprit.

—Ma foi ! Meg. je n'y conçois rien, car j'ai vu le Rouge cent fois pis qu'aujourd'hui sans qu'il en résultât des phénomènes cérébraux et des accidents nerveux. Mais Hippocrate affirme....

—Ce citoyen n'est pas de la bande ; laisse-le tranquille, et pas de bavardages pour rien.

—Eh bien donc ! reprit Baptiste, je ne peux m'expliquer cette nouvelle frasque du Rouge d'Auneau. En approchant d'Outarville, nous marchions par troupe de cinq ou six cavaliers, de peur que notre grand nombre excitât le soupçon. J'étais dans le premier de ces groupes avec le Rouge ; les autres suivaient à une assez grande distance. Nous avons vu venir à nous un vieux bonhomme à cheval, ayant l'apparence d'un gros fermier ou d'un marchand de blé ; c'était c'était une excellente acquisition, et le Rouge d'Auneau voulut en profiter. Comme le bonhomme passait près de nous en nous saluant sans défiance, un coup de feu l'abattit aux pieds de son cheval. Aussitôt le Rouge sauta lui-même à terre pour le dépouiller ; mais au moment où il se penchait vers le fermier son couteau à la main, il demeura comme pétrifié. De son côté, le vieux, qui n'était pas tout-à-fait mort, le regarda fixement, et je l'entendis qui disait d'une voix éteinte ; « Ringette ! malheureux Ringette ! est-ce toi ? »

—Oui, oui, il m'avait reconnu, interrompit le Rouge-d'Auneau avec délire ; c'était le père Guérinot, dont j'avais été le valet, et qui s'était toujours montré si bon pour moi. Je lui avais joué des tours indignes ; je l'avais volé, et pourtant il n'avait pas voulu me livrer à la justice ; bien plus, forcé de me renvoyer de sa ferme, il me rendit de l'argent et me donna des conseils sages que j'aurais dû suivre.. Pauvre père Guérinot !..............

Et le Rouge fondit en larmes.

—Allons ! dit le Beau-François, je devine ce qui est arrivé ; il aura replacé le vieux sur son cheval et l'aura laissé aller après lui avoir rendu sa bourse.

—Au contraire, reprit Baptiste-le Chirurgien. Il demeura d'abord immobile comme une statue, puis il se mit à frapper l'autre de son couteau avec une sorte de frénésie. Le fermier était mort depuis longtemps qu'il le frappait encore.

Le Rouge d'Auneau se redressa alors vivement.

—Ai-je fait cela ? Baptiste, demanda-t-il ; en es-tu bien sûr ? il me semble en effet ....Mais j'avais la tête perdue, j'y voyais trouble et je ne puis me souvenir de rien. Cependant cela doit être, et tenez, tenez, ajouta-t-il en montrant la main sur laquelle on voyait encore quelques traces de sang, en voici la preuve ; oui, oui, c'est vrai, j'ai tué ce pauvre père Guérinot, si charitable et si humain ! je suis un scélérat et je ne sais pas pourquoi la foudre du ciel ne m'a pas encore écrasé ! Oh ! si elle pouvait m'écraser avec vous, brigands, voleurs et assassins !

Tout son corps était agité d'un tremblement nerveux qui semblait devoir dégénérer en convulsions. Le Beau François souriait comme ferait un homme devant les mutineries et la colère impuissante d'un enfant emporté.

—Allons, le Rouge, trêve de folies, reprit-il d'un ton d'intelligence, ce qui est fait est fait ; Il ne faut plus y penser. Ecoute plutôt ce que j'ai à te dire, car il s'agit de choses sérieuses.

Mais ces paroles presque amicales déterminèrent chez le Rouge d'Auneau une nouvelle explosion de fureur.

—Ne m'approche pas ! ne me touche pas ! ne me parle pas ! dit-il avec un mouvement d'horreur ; Beau François, Meg, meurtrier démon ! c'est toi qui m'as perdu avec ton art diabolique. Puisses-tu, en récompense...

—Te tairas-tu, dit le Beau François nettement.

—Non, je ne veux pas me taire et une fois pour toutes je te dirai la vérité. Tu es un monstre plus féroce, et plus noir encore que moi-même. Moi, du moins, quand je tue, je souffre toutes les tortures de l'enfer : j'ai la fièvre, j'obéis à je ne sais quelle puissance infernale qui me pousse la main ; mais toi, quand tu répands le sang comme de l'eau, tu es calme, tu es froid, tu peux sourire....

—Si tu ne te tais pas, dit le Meg furieux à son tour, en tirant un pistolet de sa poche je vais...

Baptiste s'empressa de s'interposer avec un courage qui ne lui était jamais du tout habituel.

—Songez, Meg, dit-il à demi-voix, qu'il ne sait ce qu'il dit. Il a un commencement de congestion cérébrale, et je crois reconnaître en lui les symptômes d'un cas particulier de *delirium tremens* ; laissez-le donc il s'agit d'un fait très intéressant pour la science.

A coup sûr, de pareils motifs n'auraient pas eu d'action sur l'irascible chef ; mais la vue de l'arme dirigée contre lui semblait avoir rappelé subitement le Rouge-d'Auneau à lui-même. L'instinct de la vie, plus puissant encore chez les scélérats que chez les honnêtes gens, lui rendit la raison.

—Meg, Meg, pardonnez-moi balbutia-t-il.

Le beau françois n'avait pas intérêt à pousser les choses à l'extrême en ce moment, car une rupture ouverte avec son lieutenant eût pu avoir de graves conséquences. Il affecta donc une longanimité qui n'était ni dans son caractère ni dans ses habitudes on l'offensait personnellement.

—Alons ! dit-il, on doit savoir entre amis se pardonner quelque chose ; mais n'y reviens pas, ou tu t'en repentiras.... N'en parlons plus.... Tiens, mon pauvre Rouge, afin de te distraire des sottes idées qui t'obsèdent, je vais t'apprendre quelle excellente besogne je vous taille à tous pour cette nuit. Jamais vous ne vous serez trouvés à pareille fête !

Et lui communiqua sont projet d'attaquer Méréville. Il parla des grandes richesses du fournisseur Leroux qui se trouvait au château, des diamants et des bijoux appartenant aux dames des soixante mille livre en billets de caisse apportées par le notaire Elfort. Il chercha par tous les moyens à éblouir le brigand avide et sanguinaire.

Cependant celui-ci toujours rêveur ne répondait pas ; peut-être était il encore trop troublé pour avoir compris les paroles du chef. En revange, Baptiste, qui pendant cette conversation s'était mis à tâter le pouls du Rouge-d'Auneau, sembla oublier subitement ses préocupation médicales.

—Meg, demanda-t-il avec une surprise mêlée d'inquiétude, l'ai-je bien entendu ? C'est au château de Méréville que vous en voulez ? Comment la bonne harmonie qui régnait hier encore entre vous et..

—Silence ! interrompit le Beau François. Charlatan Maudit, vas-tu donc trahir mes secrets, si je le croyais, je t'arracherais la langue, et nous verrons si tes drogues et ton grimoire t'en feraient alors repousser une nouvelle !

Ce nouvel outrage parut blesser profondément l'orgueil du chirurgien.

—Brute féroce ! pensait-il ne t'aurai-je pas enfin quelque jour en mon pouvoir pour rendre tes insultes avec usure ?

Cependant il repondit tout haut :

—Je n'ai pas l'intention de trahir vos secrets Meg ; mais permettez-moi de vous représenter, dans l'interêt de tous que cette horde quand le pays est déjà rempli de soldats....

—Tais-toi, te dis-je. Tu n'es fait que pour panser les hommes et les chevaux blessés après une bagarre, et tu n'entends rien aux entreprises des gens de cœur. Mais le Rouge d'Auneau, qui est brave malgré ses courts moments de folie, juge comme moi.. Eh bien ! écoute, le Rouge, poursuivit-il d'un ton insinuant, maintenant que nous allons faire vraiment la guerre, il te faut un nouveau titre, un nouveau grade ; et comme tu as toujours commandé nos cavaliers, que dirais-tu par exemple, du titre de.....oui, c'est cela....de général de cavalerie de la bande ?

L'œil éteint du Rouge d'Auneau se ranima tout à coup.

—Général ! moi général !...Et sans doute j'en aurais aussi le costume.

—Pourquoi pas ? J'ai déposé chez le franc d'Orléans un magnifique uniforme de général avec le général avec le chapeau à plumes, l'habit galonné d'or et le sabre en argent ciselé. Je ne voulais pas vendre cet te riche défroque de peur qu'elle ne nous trahît ; je te la donne et je suis sûr qu'elle t'ira merveilleusement.

Le Rouge d'Auneau n'y tint plus ; une joie vive brilla sur son visage tout à l'heure si décomposé.

—Merci, François, s'écria-t-il transporté ; je serai général de la cavalerie !..le général Rouge d'Auneau ! et j'aurai des épaulettes d'or, un uniforme doré, des éperons d'or..... ! Il faudra voir comme les femmes de la bande me regarderont ! La Laborde ne me reconnaîtra plus.. Eh bien ! Meg, quand aurais-je mon uniforme ?

Le Beau François pouvait à peine cacher le mépris que lui inspirait la puérile vanité de son lieutenant, et il échangea un regard avec Baptiste qui éprouvait un sentiment analogue. Cependant il répondit d'un ton sérieux :

—Demain après l'expédition. Mais puisque nous nous entendons, il s'agit d'assembler bien vite le conseil. Tous nos gens sont arrivés ; ce misérable Borgne-du-Jouy seul est en retard ; mais n'importe ! il est des circonstances où je ne tiens pas à l'avoir trop près de moi.

Peu d'instants après, en effet, le conseil était réuni dans la loge, autour du foyer qu'on avait rallumé. Des branches de sapin et des chandelles de résine éclairaient l'assemblée. Là se trouvaient tous les dignitaires de la bande, le père Provenchère, doyen de la troupe, le curé des Pègres, Jacques de Pithiviers, le Borgne du Mans, Sans Pencés, Baptiste le Chirurgien, et beaucoup d'autres depuis longtemps gradés dans le crime. Une seule femme assistait à la réunion, et encore était-elle vêtue du costume masculin : c'était la Grande Marie, épouvantable créature que nous n'avons pas osé faire connaître dans ce récit, même à côté du Beau François et du Rouge d'Auneau. Tous ces scélérats, aux visages repoussants, aux costumes ignobles, formaient des groupes hideux que l'imagination de Callot [illegible] qu'eu peine à concevoir.

Quand tout le monde fut réuni et quand la porte fut close le Beau-François échangea [illegible] avec [illegible] de mystérieux mots ne passe ; puis ce cérémonial accompli il se mit à exposer son plan d'attaque contre le château de Méréville.

Voici en quoi consiste ; Le Beau François lui-même devait cerner l'habitation avec cent hommes bien armés ; on en briserait les portes et on la saccagerait de fond en comble. Le reste de la bande investirait les habitants du bourg et les empêcherait de porter secours aux gens du château. Cette expédition terminée on pillerait de même [illegible] fermes du voisinage que l'on [illegible]. Le butin devait être immense et afin d'occuper les population locales, on mettrait le feu partout. C'était, comme avait dit le Beau François, une guerre d'extermination, une guerre de Vandales et de sauvages. (*)

(*) Un plan analogue a existé réellement. Voir les pièces du procès.

(La suite au prochain numéro.)

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Vendredi, 3 novembre, 1865.

Lord Palmerston.

Nous apprenons par les dernières nouvelles Européennes la mort de LORD PALMERSTON, Premier Ministre de l'Empire. Cette nouvelle aura un retentissement douloureux au milieu de toutes les possessions de la Grande Bretagne. C'était l'homme le plus influent de l'Angleterre, et il nous est impossible de dire jusqu'à quel point sa mort peut changer le cours de nos destinées.

LORD PALMERSTON est né en octobre 1784 et il est décédé le 18 octobre dernier, il était par conséquent à sa quatre-vingt unième année. Depuis 1807 il a constamment été membre du Parlement et presque toujours en charge.

Le Fénianisme.

Comme beaucoup de nos lecteurs le savent, le fénianisme est une association secrète qui a pour but d'enlever l'Irlande à l'Angleterre et l'organiser en République indépendante.

Le nom de *Fenians* que se donnent les membres de la fraternité est une traduction irlandaise de *Phéniciens* nom des premiers colonisateurs de l'Irlande. Cette société a été organisé en 1848. Gravement compromise à cette époque, dans le mouvement révolutionnaire, pour assurer l'indépendance de l'Irlande, les féniens se divisèrent en trois sections dont la première a son siège en Irlande, la seconde aux Etats-Unis et la troisième au Canada.

Quand aux moyens que la société irlandaise a de mettre ses plans à exécution, il est très difficile de le constater. Le *Herald*, de New-York, l'organe américain du Fénianisme, porte à 250,000 le nombre des affilés aux Etats-Unis. Le congrès de Philadelphie doit émettre des bons pour un montant de vingt millions de dollars rachetables après l'organisation de la nouvelle république irlandaise. Avec cet argent on équipera l'armée fénienne, construira des vaisseaux de guerre pour faire la chasse aux vaisseaux de commerce anglais.

Il n'est pas besoin de dire que cette société est condamnable à tous égard. Le mouvement fénien est blâmé par tous les amis les plus dévoués et les plus éclairés de l'Irlande.

Un irlandais distingué qui réside aux Etats-Unis écrivait dernièrement à l'un de ses compatriotes de Montréal, que la fraternité ne se recrute aux Etats-Unis, que parmi les vagabonds, les gens sans aveux, ceux qui n'ont pas assez d'honnêteté et de courage pour gagner leur vie.

Il serait bien triste pour la patrie d'O'Connell si elle ne pouvait rallier d'autres amis pour veiller sur ses destinées.

Au point de vue catholique, cette société est condamnables parcequ'elle est secrète et qu'elle conspire contre le pouvoir régulièrement établi. Elle est du nombre de celles que le Saint Père proscrit et réprouve dans son allocution prononcée le 25 septembre dernier. La société de ses membres nous est tellement interdite que suivant l'expression de l'Apôtre il ne nous est pas permis de leur dire *Ave* [Salut].

M. Perrault et le Fénianisme.

Nous lisons dans l'*Evening Telegraph* :

" Dimanche dernier, après la grand'messe, M. Perrault député du Comté de Richelieu, adressait la parole à ses constituants à la porte de l'Eglise de Sorel. Après avoir répété les diatribes ordinaires du parti rouge contre le projet de Confédération ; et après avoir présagé les maux et les ruines inévitables qu'il réserve au Bas-Canada, M. Perrault consacra une partie considérable de son discours à faire connaitre à ses auditeurs l'objet, la nature et l'origine du mouvement fénien. Il dit à l'assemblée qu'après des siècles de souffrance et d'oppression le peuple s'était levé pour se venger des injustices de ses ennemis—les anglais. Il affirma qu'environ deux cent mille hommes bien disciplinés étaient prêts à frapper le coup suprême, que durant l'hiver prochain ils marcheraient sur le Canada, prendraient la Province Supérieure qu'ils n'auraient aucune difficulté à conserver, assura M. Perrault, et qu'au moyen des richesses qu'ils y obtiendraient ils équiperaient des vaisseaux avec lesquels ils feraient la guerre à l'Angleterre. Il dit au peuple que sa destinée pouvait dépendre d'une invasion heureuse du Canada par les Féniens et qu'un grand nombre d'Irlandais de Toronto et d'autre villes populeuses du Haut-Canada étaient prêts à se joindre à eux. Il y a dit-il, beaucoup de généraux aux Etats-Unis qui sont prêts à les conduire. M. Perrault s'appuya longuement sur les maux que l'Angleterre a fait souffrir à l'Irlande, la vengeance que les Irlandais cherchaient aujourd'hui à tirer de la Grande Bretagne en est le résultat naturel. De nouveau il affirma devant son auditoire la certitudes de l'invasion Fénienne et le succès qui devait la couronner. M. Perrault commença ensuite une violente attaque contre l'Hon. M. Guévremont, le Conseiller Législatif de la division, qui, dit-il, a déshonoré ses constituants par les votes qu'il a donnés. Il termina son discours en assurant que les Irlandais devaient faire une invasion dans les Etats Unis durant l'hiver prochain. Les assertions positives de M. Perrault firent une profonde impression sur l'auditoire, qui se dispersa bien convaincu de la future invasion fénienne."

Nous ne connaissons pas quel peut avoir été le but du Représentant du Comté de Richelieu en soumettant à ses électeurs les plans des écervelés qui composent la société fénienne des Etats-Unis ?

Suivant nous, M. Perrault, s'est gravement compromis, quelqu'ait été d'ailleurs le but de ses paroles. En donnant comme certaine l'invasion du Canada par les Féniens il a affirmé beaucoup plus qu'il n'est raisonnable de croire, surtout en en garantissant le succès.

Il a semblé vouloir justifier la révolte des Irlandais contre l'Angleterre en rappelant les maux que la ca holique Irlande a eu à souffrir du fanatisme protestant de ses maîtres. Eh ! bien, nous le demandons, quel avantage le peuple canadien peut-il retirer de pareils discours ? Est-ce de l'Angleterre ou du Fénianisme que nous attendons la protection de nos institutions nationales ? Un des principaux orateurs du Congrès Fenien de Philadelphie appelait dernièrement le Canada un misérable pays, où la corruption, l'indolence et l'imbécilité se donnent la main pour abâtardir un peuple stupide. Nous espérons pour l'honneur de M. Perrault, qu'il n'a aucune sympathie pour une société qui entretient une si pauvre idée de ses compatriotes, et qu'il n'attend rien de ses membres.

Nous voulons bien croire que les desseins de M. Perrault n'etaient peut-être pas aussi pervers que pourrait le faire croire la forme de son discours (on ne parle jamais du fond lorsqu'il s'agit de l'éloquence du député de Richelieu). Tout simplement ce monsieur aura voulu faire du pathétique ; l'Irlande souffrant la torture pour sa foi, et l'excès de ses maux faisait surgir des vengeurs, qui déjà l'arme au poing, songent à châtier le lion britannique qui s'obstine à lacérer sa proie, lui auront paru des sujets au diapason de sa verve, et il s'en sera emparé, comme un élève de seconde choisit un sujet de composition suivant ses goûts et la nature de ses talents. Mais il nous semble qu'il y a déjà assez longtemps que M. Perrault a été émancipé et qu'il ne devrait plus faire l'enfant comme cela. Tout le monde n'est pas tenu de le connaitre et son désir de faire de l'éloquence pourra peut être finir par lui jouer quelques mauvais tours. On remarquera que la manie de vouloir faire parler de soi conduit quelque fois à des actions quelque fois révoltantes, ainsi il y a quelques années un prêtre indigne frappait un prélat d'un coup de poignard pour immortaliser son nom.

A force de se montrer à ses électeurs sous des dehors aussi brillants peut-être M. Perrault finira-t-il par les trouver si exigeants qu'il ne pourra plus les satisfaire et qu'il sera obligé de retourner paisiblement à ses moutons. Ce serait une perte pour le pays et les conseils de la nation en souffriraient grandement.

The Waterloo Advertiser.

Nous avons été mal compris de notre confrère de Waterloo sur ce que nous avons dit du choix d'un avocat de cette ville pour conduire les affaires criminelles au dernier terme de la Cour du Banc de la Reine dans Bedford.

Il prétend que dans notre opinion, il n'y a pas d'avocat dans le district de Bedford capable de remplir ce devoir. Loin de nous une telle pensée. Ne connaissant aucun de ces messieurs, il nous est impossible d'exprimer aucune opinion sur leur mérite.

Nous avons dit ou voulu dire que dans un district où la majorité des habitants parle le français, il était important que l'avocat de la couronne connut bien cette langue et sous ce point de vue nous avons approuvé le choix de M. Lanctot qui, comme le public le sait, parle les deux idiômes avec une égale facilité.

Quant à la règle que prêche notre confrère de confier exclusivement aux avocats du lieu la conduite des affaires du gouvernement, bien que juste en thèse générale, elle doit nécessairement souffrir exception en plusieurs cas. Ce genre d'affaire appartient de droit au Procureur-Général, et quoique ce fonctionnaire doive user de beaucoup de circonspection dans le choix de ses substituts, il est juste de lui laisser une grande latitude sur ce sujet.

Dans le cas dont il s'agit notre confrère ne peut pas même invoquer sérieusement le principe « de la non-résidence. » Car M. Lanctot est avocat *pratiquant* du district de Bedford. Il en suit les Cours d'une manière régulière. De sorte que son tort serait de demeurer à environ huit lieues de ce district : la même distance qu'a l'hon. Juge Johnston au siége de la Cour qu'il préside.

L'on voit de suite que cette objection ne peut tenir un instant, surtout quand l'on sait que les frais de voyage ne sont pas remboursés par le *gouvernement actuel* (ils l'étaient sous le gouvernement Dorion) aux avocats employés.

Quand on se donne le rôle de tout attaquer et de tout blâmer dans un intérêt de parti, c'est une nécessité de trouver des torts chez ses adversaires. Voilà comment s'explique l'article si inconsidéré et si injuste du *Waterloo Advertiser*.

Union Catholique.

Les séances de cette société continuent d'exciter un grand intérêts parmi tous nos jeunes gens qui se font un véritable plaisir de passer l'après-midi du dimanche, à l'Evéché.

La dernière réunion, celle de dimanche, a vu se continuer la discussion déjà commencée à une séance précédente. M. Ferdinand Gagnon, étudiant en droit, s'est efforcé dans un joli travail de démontrer les avantages que le Canada a perdus, au point de vue littéraire et des arts, en passant sous la domination anglaise, et en abandonnant celle de la France. Dans une étude élégante des grands littérateurs et artistes français et anglais du siècle dernier et de celui-ci, M. Gagnon a montré le germe d'un talente véritable, qui l'honore et promet pour la jeunesse de cette.

Monsieur Kéroack a répondu avec assez d'apropos à quelques-uns des arguments des partisans de la domination française.

Ces discussions sont de nature à instruire notre jeunesse et à lui donner l'amour du travail et des études sérieuses.

M. le Directeur sut trouver dans son dévouement à cette belle société des paroles qui sont propres à encourager tous ses membres et à les engager fortement au travail.

Les séances de l'*Union Catholique* sont ajournées au 3ème dimanche après la Toussaint, à cause des exercices du Jubilé.

Nous espérons que tous les membres reviendrons, après cette petite vacance, plus zélés et plus ardents que jamais et que les travaux qui se préparent vont rendre les séances de plus en plus intéressantes.

Histoire du Canada.

Il y a quelques mois il se publiait à Paris un ouvrage qui a été accueilli avec enthousiasme dans ce pays. Toute la Presse a élevé la voix pour en reconnaitre le mérite et en saluer l'apparition avec des accents de reconnaissance et d'admiration bien faciles à comprendre et universellement partagés par tous ceux qui ont un cœur pour aimer leur pays et le souvenir des nobles et grandes choses dont il a été le théâtre. Cet ouvrage, c'était l'HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA, écrite par un savant prêtre du Séminaire de Saint Sulpice, M. l'Abbé Faillon.

Nous avions déjà de bons et utiles souvenirs du séjour de ce prêtre distingué au milieu de nous ; mais l'histoire qu'il est à publier, dont on vient d'annoncer l'arrivée du second volume en Canada, est un trésor précieux pour notre pays. C'est un monument durable élevé à la mémoire des premiers pioniers de la Colonie.

C'est une source pure et inépuisable où la jeunesse canadienne pourra aller en toute confiance satisfaire sa soif de connaitre ; c'est un miroir fidèle où l'on aimera à contempler le reflet de belles et nobles figures, dont les vertus et le dévouement héroïques assurèrent à l'Eglise de Jésus-Christ une nouvelle famille de fils dévoués, dont le respect et l'attachement filials devaient grandir avec les siècles.

Nous n'entreprendrons pas la critique de cet ouvrage, d'autres plumes que la nôtre se sont chargées de la tâche. M. Royal, entr'autres, a publié une excellente appréciation dans la dernière livraison de la *Revue Canadienne.*

Tous ceux qui s'occupent un peu de la littérature connaissent le style attrayant de M. l'Abbé Faillon et nous allons tâcher de donner à nos lecteurs une idée de son talent d'historien en leur offrant un résumé de la préface en tête de son ouvrage.

En écrivant son histoire du Canada, M. l'Abbé Faillon a pour but de donner aux Canadiens " l'histoire de la Colonie Française, le motif de son établissement, son origine, ses progrès, les obstacles persévérants qu'elle a rencontrés, les moyens qui ont triomphé des ces obstacles."

Tous ces détails, nous dit l'auteur, d'un intérêt si particulier pour les Canadiens n'ont été écrits par personne. L'*Histoire du Canada*, publiée par le P. Sagard, Récollet, et qui parut en 1636, n'est autre chose que la relation des travaux des premiers missionnaires pour évangéliser le pays. L'*Histoire Canadienne* du P. du Creux n'a guère pour objet que les missions des Jésuites qui succédèrent aux Récollets. L'*Histoire de la Nouvelle France*, par le P. de Charlevoix, quoique plus considérable et plus utile que les autres, répond assez facilement à son titre, surtout pour cette période de temps qui précéda le ministère de Colbert. Cela s'explique, vu que le P. de Charlevoix n'a guère connu d'autres sources de l'histoire canadienne que les archives de la marine française, or ces archives ne datent que du ministère de Colbert.

L'histoire du P. de Charlevoix présente un autre défaut qu'elle tient de la source où elle a été puisée. Les archives de la marine renfermaient sur tout les dépêches du gouvernement et celles des principaux officiers de la colonie, la matière que cet écrivain en a tirée est plutôt l'histoire des personnes qui ont eu quelque commandement en Canada que celle de la colonie elle-même ; et comme il a servi de guide et de source à tous ceux qui ont écrit ensuite sur le Canada, il est résulté de là que les ouvrages publiés depuis celui de ce religieux n'ont pas fourni beaucoup plus de lumières sur l'histoire de la colonie française, si l'on excepte le *Cours d'histoire du Canada* publié par M. Ferland. Rien de surprenant que ces diverses histoires n'aient pas été toujours exemptes d'inexactitudes.

Peu de personnes étaient en état de se procurer les matériaux de notre histoire qui sont en France aussi bien qu'en Canada, on peut dire que l'histoire de la colonie a été peu connue jusqu'aujourd'hui. On se fera une idée de la somme de travail, de recherches et de perquisitions, qu'a couté à l'Abbé Faillon son *Histoire de la Colonie Française du Canada*, en lisant l'énumération qu'il nous fait des sources où il a puisé ses renseignements. " En France, dit-il, nous avons compulsé les archives de la marine, celle du ministère des affaires étrangères, du ministère de la guerre, du dépôt des fortifications, les archives de l'Empire, les manuscrits de la bibliothèque impériale, ceux de la Mazarine, de l'Arsenal, du Séminaire de St. Sulpice, de la la préfecture de Versailles, de l'archevêché et de la préfecture de Rouen et autres, sans négliger les manuscrits du musée Britannique. Nous avons fait trois voyages en Canada, et même un séjour de près de sept ans dans ce pays, pour compléter et coordonner nos recherches : les archives provinciales, celles de l'archevêché de Québec, du Séminaire et de la paroisse principale de cette ville et d'autres encore, nous ont fourni des documents précieux ; nous avons pensé aussi au greffe de Montréal, aux archives du Séminaire, à celles des anciennes communautés, de cette ville, à celles de plusieurs autres paroisses des environs ; et l'ouvrage que nous publions est le résultat de toutes ces recherches réunies."

Une remarque de l'auteur explique le but de son histoire. " Aujourd'hui dit-il, que la jeunesse canadienne tourne ses vues sur son histoire nationale et se plait à l'étudier, nous croyons lui être utile en lui offrant un grand nombre de faits puisés dans leurs sources et accompagnées de leurs vraies circonstances, afin que, par l'étude approfondie des faits, qui sont l'unique fondement de l'histoire, elle puisse se former à elle-même une juste idée du passé, et s'affranchir ainsi de la nécessité de s'en rapporter aveuglément à des écrivains hardis et superficiels, qui osent donner comme le résumé de l'histoire les idées qu'ils ont préconçues sans prendre la peine de l'étudier.

L'histoire n'est que l'exposé du passé ; le travail de l'historien consiste à recueillir les écrits des témoins des évènements qu'il veut nous relater ; mais pour inspirer confiance dans les récits qu'il fait d'évènements arrivés avant lui, il doit indiquer les sources où il puise et mettre le lecteur à même d'y recourir. C'est la méthode suivie par l'auteur ; méthode lente et ardue, mais la seule qu'approuve la saine critique.

L'auteur divise son ouvrage en trois parties, " fondé sur l'ordre et la nature des évènements qui se succèdent en Canada sous la domination Française." Dans l'*Introduction* il nous relate les nobles et religieux desseins de François I d'établir une colonie catholique en Canada, pour l'augmentation de notre sainte foi chrétienne et pour l'accroissement de notre sainte mère l'Eglise Catholique," comme le dit l'illustre Souverain dans les lettres patentes qu'il octroya au Sieur de LaRoque, comme lieutenant général. Dans la première partie nous voyons les rois de France charger à diverses reprises des compagnies de commerce de la colonisation du Canada. Leur esprit de mercantilisme occupant uniquement ces spéculateurs, ils négligent tellement les intérêts de la colonie que les Français finissent par se trouver dans un tel état de faiblesse qu'ils sont à la veille d'être chassés par les Iroquois. Cette première partie a pour objet l'établissement de Québec. La seconde partie nous montre une pieuse société entreprendre par le pur motif du zèle de la Religion, d'accomplir le dessein de François I, en formant à ses propres dépens, un établissement catholique dans l'Ile de Montréal. Cette seconde partie a principalement pour objet Villemarie.

Enfin l'Ile de Montréal offre les commencements d'une colonie digne de la France, c'est ce qui détermine le roi à se placer en tête de l'entreprise. Le récit de ce que fit Louis XIV pour réaliser les vœux de François I forment la matière de la troisième partie.

Le premier volume, que nous avons sous les yeux, contient la première partie de l'ouvrage de M. Faillon et aussi le commencement de la seconde partie. Il se termine avec des considérations sur l'œuvre de la *Société de Notre Dame de Montréal pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle France.*

Le Jour des Morts.

" Ils dorment dans la poudre ;—ils se réveilleront."

Le Soleil n'a plus de rayons, le Ciel est gris et le vallon est désert.

La Cloche balancée,
Mêlant un son lugubre aux sifflements du Nord,
Annonce dans les airs la fête de la Mort.

Le peuple se rend au Saint Lieu. Le vieillard au cheveux blanchis, le jeune homme au front altier, le riche orgueilleux, le pauvre qui courbe le front pour cacher la honte de sa misère, tous se trouvent réunis dans une même pensée.

Au palais comme à la chaumière, partout la mort moissonne. Partout elle laisse derrière elle des hommes, des femmes, des enfants qui pleurent.

Tous ces pauvres désolés que la Mort a faits vont demander à la Religion une consolation pour leur cœur qui souffre, à l'Eglise leur mère, une larme pour mêler à leur larmes, un soupir, une prière, pour ces êtres chéris qui dorment dans la poudre. L'Eglise leur répond : ils se réveilleront...... Heureux ceux qui meurent dans le Seigneur ....Bienheureux sont les morts!

Consolons-nous.....un céleste rayon.
Percera des tombeaux, la sombre région.
Oui tous ses habitants, sous leur forme première
S'éveilleront surpris de revoir la lumière.

CAROLINE.

CORRESPONDANCES.

M. l'Editeur du Courrier de St. Hyacinthe,

J'avais espéré jusqu'à ce jour qu'une plume plus habile que la mienne aurait écrit sur le Jubilé de Sherbrooke. Puisque personne n'a pu entreprendre ce petit travail, je crois devoir le faire, pour ne pas laisser passer inaperçu le bien qu'il s'y est opéré.

Qui ne connait pas Sherbrooke, la Métropole du Catholicisme des townships de l'est ? Son site magnifique, ses manufactures, sa position géographique en font le centre du commerce de ces parages. Le catholicisme s'est aussi emparé de Sherbrooke et y domine du moins par le nombre. L'Eglise grande et belle, le Presbytère neuf si élégant, le Couvent si coquettement paré, l'académie des garçons, tous ces édifices situés sur le point le plus éminent de la ville, en sont les plus beaux monuments et attestent à tous les voyageurs, la foi, le zèle du Pasteur et des ouailles catholiques de Sherbrooke. Aujourd'hui où l'on parle tant de townships et de colonisation, il me semble que l'on devrait aimer à connaître d'avantage Sherbrooke et a l'étudier en quelque sorte. On se convaincrait de plus en plus que la religion fait plus a elle seule que tous les autres efforts pour la colonisation. C'est là qu'on verra ce que peut le Prêtre dévoué pour le bien être des colons. C'est là qu'on verra ce que les colons reconnaissant rendent de respect et d'amour au Prêtre qui a su se sacrifier pour le bonheur de ses compatriotes.

Mais je m'oublie, c'est du jubilé dont je veux parler.

Il commençait le 15 septembre et était prêché pour la partie anglaise par le R. Père Trudeau, Oblat de M. I., bien connu de tous les Canadiens par son zèle par son étude spéciale de la langue anglaise qu'il a parlé en Angleterre même en donnant pendant trois ans des Missions dans la plus haute société. La partie française était prêchée par le Rév. E. Durocher que l'on connait.

Le grand mot " Jubilé " si cher aux Catholiques, avait déjà retenti et était parvenu à toutes les oreilles dans la paroisse de Sherbrooke, l'écho des montagnes l'avait redit dans les coins les plus retirés des vallons. Aussi vit-on la vaste enceinte de l'Eglise de Sherbrooke envahie, pendant les huit jours que durât les exercices du Jubilé ; par une foule incessante qui assiégeait l'Eglise, les confessionnaux, la table sainte. L'on vit la foi se réveiller de toute part. Oh ! qu'il est consolant de voir ces bons canadiens des Townships, qui n'ont pas encore abusé de la grâce, revenir à la pratique des œuvres de la foi. Le travail qui se fait alors n'est pas un travail, mais une consolation ornée des larmes de la joie. Vous heureux pasteur de Sherbrooke, qui avez vu vos enfants jusque là, à vous inconnus, venir se laver dans les eaux salutaires du repentir, dites nous ce que vous avez éprouvé de joie et de consolations. Jusqu'au Jubilé, la paroisse de Sherbrooke comptait environ douze cents communiants. A cette époque elle en a comté quinze cents. Il n'y avait pas d'étrangers. A Sherbrooke on sait faire musique. Cet art si propre à nourrir la piété, a rehausser tous les exercices du jubilé, surtout le dernier, où un chœur d'amateurs de la paroisse a fait entendre les plus beaux morceaux de Lambiotte très bien exécutés.

Après ces quelques remarques vous ne serez pas surpris de l'enthousiasme qui régnait à la clôture des exercices. Le dernier acte fut la bénédiction du nouveau Presbytère. Puis la population réunie autour de cette belle œuvre de leur générosité l'exprimant par la bouche de M. Cabana avocat de Sherbrooke sa reconnaissance aux Prédicateurs et au curé, en ces termes :

Aux Révérends Messieurs Durocher et Trudeau.

Révérends Messieurs,

Un cœur bien né n'oubli jamais un bienfait. C'est un souvenir, qui toujours le frappe et l'émeut. Plus ce bienfait est grand, plus la reconnaissance, qu'il excite, est vive et profonde.

Or Dieu, seul, et nul autre, saurait dignement apprécier l'immense service, que vous nous avez rendu avec tant de zèle et d'ardeur. Votre charité ne se conçoit pas, si le bien, qu'elle nous a fait n'y correspond pas.

Nous sommes heureux, oui, laissez nous vous le dire, nous goûtons avec délices le bonheur.... ce seul et unique bonheur, dont peut jouir ce pauvre exilé de la terre dans son difficile chemin du Temps à l'Eternité : *celui d'être en paix avec nous-mêmes.*

Nous aimons notre Dieu dans l'intime de notre âme, nous aimons notre vénéré Pasteur, nous nous aimons les uns les autres, et toujours, espérons le, ces sentiments prévaudront, parce que nous voulons à tout prix suivre vos excellents conseils.

Vous n'êtes à la vérité que les instruments du Seigneur. Mais l'ouvrage est toujours d'autant plus parfait que l'instrument, dont on se sert, répond mieux aux desseins de celui, qui l'emploie.

Inutile donc d'essayer à vous dire la haute gratitude, qui vous revient de droit, ce serait tenter l'impossible.

Pour preuve, nous vous promettons aujourd'hui solennellement de n'écouter dorénavant que la voix de votre souvenir, qui est maintenant à jamais gravé dans nos cœurs en lettres d'amour. Toujours il nous dira rappelle toi ton Jubilé, et toujours nous le respecterons et l'aimerons.

Si la Divine Providence nous accorde de nouveau le délicieux plaisir de vous revoir, chose, que nous désirons ardemment, vous nous trouverez ce que nous sommes en ce moment : *reconnaissants et affectueux* ; si non, nous nous rejoindrons dans la Céleste Patrie, et là encore, nous vous remercierons, comme aujourd'hui, de votre incomparable dévouement à faire de nous des Elus.

Présenté par les Catholiques de Sherbrooke.

Il fut répondu.

MESSIEURS,—Je ne m'attendais pas à l'adresse si délicate que vous nous présentez par l'organe de M. Cabana dont les sentiments si pathétiques et si pleins de cœur expriment les vôtres. Nous avons appris, pendant ces exercices qui se terminent, à connaître les cœurs généreux et sensibles des paroissiens de Sherbrooke. Votre empressement aux exercices religieux, l'attention soutenue que vous nous avez accordée, les œuvres de piété que vous avez pratiquées nous disent que vous avez senti ce que nous avons fait pour vous. Bénissez le Seigneur, qui a voulu se servir de nous pour vous faire du bien. Conservez les fruits de ce jubilé. Nous espérons qu'il sera pour vous le commencement d'un nouvel élan dans vos devoirs religieux. La religion vous fortifiera dans vos pénibles travaux de colons. Elle vous consolera dans votre isolement. La paroisse de Sherbrooke ne doit-elle pas donner l'exemple aux autres townships, puis qu'elle est appelée à en être la Métropole ? Vous avez besoin de la religion pour soutenir votre nationalité. Il faut que pour vous, Canadiens et bons Ca tholiques soit la même chose.

Puis on ajouta en anglais quelques mots pour engager les Canadiens et les Irlandais Catholiques à vivre dans l'union comme des frères.

Enfin M. le Curé termina en remerciant ses paroissiens de leur concours généreux, pour l'aider à subvenir aux frais de la Mission.

SUR LE JUBILÉ.

Eh bien! sage d'un jour, ces temps viennent d'éclore
Demandes au Seigneur, où sa loi règne encore ;
La loi du Tout-Puissant fleurit dans la cité
Elle charme vos filles, elle enchaîne vos femmes
Elle vit y âme dans vos âmes
Dont l'orgueil il déicide étouffant la clarté.
Ouvrez les yeux, pleurez vos triomphes stériles
O Babylone impure, reine de nos villes
Longtemps d'un peuple impi, exécrable séjour
Dis-nous, n'es-tu donc plus cette cité hautaine
Ou l'impiété souveraine
Avait placé son trône et rassemblé sa cour
Ciel quel vaste concours ! agrandissez-vous temple
Peuple prosternez-vous ! soleil qui les contemple
Eclairas-tu jamais des spectacles plus saints !
Torrens des airs, craignez d'interrompre ces fêtes
Taisez-vous foudres et tempêtes.
Jours de paix, levez-vous toujours clairs et sereins
Tu peux enfin cesser tes plaintes maternelles
Sion quitte ce deuil, vois tes enfans rebel
Dans ces temps de pardon, revoler dans tes bras.
Tout marche, tout fléchit sous ta loi fortunée
Et l'impiété détrônée
Cherche où fut son empire et ne le trouve pas.

(*Communiqué.*)

Mr. le Rédacteur,

Il n'y a pas encore bien longtemps que la récolte est faite dans mon canton et déjà le colon laborieux est dans l'épaisse forêt où de très grands abâtis d'arbres sont une preuve de sa vigueur. Mais, me direz vous, comment pendant ce temps là, fait donc pour vivre, le pauvre diable dont toute la récolte a été prise dans deux ou trois âcres de terre ? Où prend il son pain ? Tout en se clairant un morceau de terre qu'il pourra ensemencer le printemps prochain, le colon retire aisément ce qui lui est nécessaire pour vivre par le revenu qui lui apporte la consommation de la cendre en sel ou en potasse. C'est ainsi que vit le pionnier des bois en augmentant le prix de sa terre, en s'enrichissant. En est il ainsi du pauvre cultivateur des vieilles campagnes ? Peut il vivre en travaillant sur sa terre après en avoir engrangé la récolte ? Où sont, je vous le demande, les moyens de faire de l'argent dans les mortes saisons de l'année ? Il ne lui reste plus qu'à travailler pour les autres ou à commencer à consommer sa petite récolte sans savoir s'il en aura assez pour l'hiver. Triste perspective pour le cœur d'un père que celle qui lui présente ses enfants demandant du pain à leur mère qui n'en a pas à leur donner. Cultivateurs, de la classe de ceux à qui je m'adresse, qui vous attache donc à votre paroisse ? Sans doute la vue du clocher du village est cher au Canadien. Il lui en coûte de laisser des parents bien aimés et des amis chéris. Mais combien n'en voit-on point s'acheminer vers nos voisins pour demander du pain noir à une nation qui ne peut même employer ceux qui l'ont servie au péril de leur vie. Aveuglement, folie, irréflexion, manque de connaissance de son propre avantage! Que ne vous dirigez-vous plutôt vers les townships ? Ici le clocher du village reluira encore à vos yeux. Vous aurez ici un

rang que vous êtes loin de rencontrer chez les Yankees qui vous méprisent. Votre rang sera même préférable à celui que vous avez dans vos paroisses, où les riches peuvent vivre d'une manière que vos moyens ne vous permettraient pas de suivre. Ici tout est uniforme, tous sont égaux, tous sont amis, tous sont frères. La religion de nos pères, cette sainte religion qui seule peut nous sauver vous la trouverez pratiquée ici comme dans vos paroisses. Vous échapperez aux dangers que vous offrent la corruption et les débauches en m ftres qui règnent aux Etats-Unis. La langue française qui doit être si chère vous pourrez continuer à la parler dans les townships et vous serez compris. Vous serez gouvernées par les lois que nous ont transmises nos aïeux. Ici enfi vous vivrez et mourrez heureux.

Un Colon.

South Ham, 25 octobre 1865.

—Ceux qui se sont intéressés au lieut. Bennett Young, seront sans doute satisfaits d'apprendre qu'il n'a pas voulu consentir à être élargi en donnant son cautionnement personnel,ce qui équivaut à un acquittement. Il insiste pour que son procès ait lieu. Il ne veut pas qu'il y ait sur sa réputation, la moindre tache, il ne désire devoir à la clémence tardive et lâche de ceux qui l'ont persécuté, par une abjecte complaisance pour le gouvernement américain, devant lequel ils ont plié comme de faibles roseaux.

Nous venons d'apprendre que Young est arrivé à Montréal, et qu'il a été libéré par l'ordre du juge,la couronne déclarant qu'elle n'avait pas de preuve contre lui.

Le Dr Blacburn a été libéré sur son propre cautionnement. Ce qui équivaut à un *nolle prosequi*.

On nous communique à l'instant même, les ligne qui suivent :

Bennett Young qui à comparu, lundi dernier, devant le juge Wilson, à Toronto, a été envoyé *absout* de toutes les accusations que la malhonnêteté avait portées contre lui. Nous croyons pouvoir affirmer qu'avant longtemps M. Young rentrera dans ses foyers. M. Young est actuellement en visite a Montréal, qu'il affectionne de tout son cœur.

Halle au Ble.

La troisième assemblée annuelle de cette société a eu lieu jeudi dernier. Le rapport du secrétaire dont il a été donné lecture renferme une analyse soigneuse du commerce entre le Canada et les Etats-Unis depuis 1850 jusqu'au 31 juin 1864 inclusivement, qui donne le résultat suivant :

Le Canada a importé des Etats Unis des marchandises soumises à des droits pour...	$125,558,434
Les Etats Unis ont importé du Canada des marchandises soumises à des droits, pour..............	26,912,393
Excédants d'importations soumises à ces droits pour le Canada............	98,646,051
Les Etats Unis ont importé du Canada des marchandises libres de tout droit, pour...............	155,407,056
Le Canada a importé des Etats Unis des marchandises libres de tout droit pour.	119,307,643
Excédant d'importations libres par les Etats-Unis..	35,602,413
Excédant d'importations soumises à des droits pour le Cana......	98,646,051
Balance contre le Canada de 14 ans et demie........	67,038,638

Mexique.

L'arrivée du vapeur la *France* à la Havane et du *Liberty* à New-York nous met en possession de nouvelles de Mexico du 7 et de Vera Cruz du 12 courant. L'empereur Maximilien s'est enfin résolu à user de rigueur contre les bandits. Le 2 octobre il a lancé la proclamation que voici :

" Mexicains ! La cause qu'a soutenue avec tant de valeur et de constance D. Benito Juarez avait déjà succombé, non-seulement devant la loi nationale, mais devant la volonté même que ce chef invoquait à l'appui de ses prétentions. Cette cause qui avait dégénéré en banditisme, est abandonnée par son chef même qui a quitté le territoire de la patrie. Le gouvernement national a été longtemps indulgent ; il a prodigué la clémence pour laisser aux égarés, à eux qui ne connaissaient point les faits, la possibilité de s'unir à la majorité de la nation et de reprendre le sentier du devoir. Il a atteint son but : les hommes honorables se sont groupés sous sa bannière, et ont accepté les principes justes et libéraux qui guident sa politique. Le désordre n'est maintenu que par quelques chefs mûs par des passions qui ne sont pas du patriotisme. A ces chefs se joignent des hommes démoralisés qui ne comprennent pas les principes politiques,et la soldatesque sans frein qui reste toujours comme le dernier et triste vestige des guerres civiles.

" Dorénavant, la lutte sera seulement entre les hommes honorables de la nation et la lie des criminels et des brigands. L'*indulgence cesse*, car elle ne servirait qu'au despotisme des bandes, à ceux qui incendient des villages, à ceux qui volent et assassinent des citoyens paisibles, des vieillards et des enfants sans défense. Fort et puissant, le *gouvernement sera desormais inflexible pour punir*, puisque ainsi le demandent les droits de la civilisation et de l'humanité, et les exigences de la morale."

A cette proclamation est annexé un décret contenant les pénalités qui seront infligées aux brigands. Tous les journaux l'approuvent sans réserve. Les assassinats se multiplient ; on a trouvé aux Cumbres d'Ambzingo le cadavre d'un français M. Vernier, qui faisait partie de l'administration du chemin de fer.

L'Empereur devait partir pour le Yucatan dans les premiers jours de novembre.

Le secrétaire du nonce apostolique Mgr. Meglia, est mort des suites du mal de mer.

Le Feuilleton.

Cet intéressant recueil de saine littérature ne sera addressé maintenant qu'à ceux qui auront fait parvenir au gérant le montant de leur souscription (une piastre.) Les propriétaires annoncent qu'aussitôt que la publication de l'un des deux romans qu'ils donnent aujourd'hui sera terminée, ils commenceront celle d'un *roman canadien* encore inédit dont ils viennent de recevoir le manuscrit. Il est intitulé : SOUVENIRS CANADIENS.

On s'abonne en s'adressant à M. H. Hébert, Imprimeur, Gérant du *Feuilleton*, Bureau de Poste Montréal.

Puissance de la Charité.

C'était dans l'un des plus tristes quartiers de Paris : un prêtre venait de visiter une pauvre chiffonnière dangereusement malade, et couchée sur la paille si humide qu'elle eut pu passer pour du fumier. Il s'était arrêté sur le palier et réfléchissait aux moyens de venir au secours de la pauvre femme, quand il entendit au fond d'un sombre corridor, une autre femme criant d'une voix déchirante : " Au secours ! on me tue, on m'assassine ! "

Il court......il pousse la porte et voit deux petits enfants qui pleurent et qui crient......leur malheureuse mère étendue dans le milieu de la chambre et un homme à la stature colossale et la figure sinistre ayant un pantalon seulement et une chemise déchirée, frappant sur elle à coup de pieds. La pauvre femme avait déjà la figure livide. Le prêtre se précipite vers le mari et lui dit : " Malheureux que faites-vous là ? voulez-vous bien cesser ! " Il cessa en effet, mais ce fut pour se jeter sur le prêtre. Il le saisit à la poitrine, enfonce deux de ses doigts dans la soutane et puis, sans mots dire, l'enlève comme un enfant et le porte à la fenêtre qui était ouverte. Là il lui dit qu'il n'entend pas que les prêtres viennent se mêler de ses affaires et troubler la *paix* de son ménage, qu'il va le jeter sur le champ par la fenêtre ; et il se préparait à le faire, mais comme s'il eut voulu jouir de la dernière angoise d'un mourant, il s'arrêta en le regardant avec des yeux de tigre et en le serrant comme avec une barre d'acier.

Le prêtre avait peur ; mais Dieu, lui fit la grâce de la dissimuler ; il regarda son adversaire en souriant presque, et lui dit : " Doucement donc l'ami vous allez bien vite en besogne ; il est vraiment bien question de me jeter par la fenêtre, c'est bien de cela qu'il s'agi....... Vous qui ne parlez que de fraternité, de charité, savez vous bien ce qui se passe pendant que vous êtes là à battre votre femme ? Une autre femme va mourrir sur de la paille, sur du fumier, dans votre maison, vous en aurez la honte ......Voyons, il faut que nous nous entr'aidions à la tirer de ce. état-là, car vous n'êtes pas si méchant que vous voulez le paraître, moi je paie la paille, et vous, vous allez la chercher La peur et le désir de faire du bien à ce pauvre homme avait donné à la parole du prêtre une sorte d'éloquence. Aussi il avait à peine prononcé ces mots que ce lion s'était apprivoisé ; il changea complètement de physionomie, lâcha prise sur le champ ; puis ôtant son mauvais bonnet, il le met sous bras, se présente dans l'attitude du respect, absolument comme un soldat devant son caporal et lui dit.

Ah! monsieur, si vous parlez comme cela c'est autre chose, moi j'ai toujours eu de l'humanité. Certainement que je vais vous aider à secourir cette pauvre femme, je vais faire tout ce que vous voudrez ; on ne peut pas laisser mourrir une créature humaine dans cet état......" Et le prêtre lui donna de l'argent, et l'homme s'en alla chercher deux bottes de paille...

Pendant ce temps là les femmes du voisinage, attirées par le bruit, étaient accourues ; pâles et tremblantes, elles s'écrient en s'adressant au prêtre : " Qu'avez-vous fait ! savez-vous où vous êtes ? Vous êtes chez l'homme le plus méchant du quartier......il est si méchant que les scélérats euxmêmes en ont peur .....il dit que tout son bonheur serait d'*éreinter* un homme ; il aurait encore un bien autre plaisir à éreinter un prêtre......"

Ces discours étaient peu encourageants ;mais ces femmes ne savaient pas la puissance de la charité.

Ce *brave scélérat* revint bientôt avec deux bottes de paille sur son épaule ; il était calme, sa figure était devenue presque honnête. Il entre dans la chambre de la pauvre femme qui était couchée avec ses habits, il prend la moitié d'une botte de paille l'étend dans le milieu de la chambre......et alors se passa la scène la plus attendrissante. Avec une délicatesse maternelle, il enleva dans ses deux bras la pauvre moribonde, la déposa sur cette poignée de paille, fit son lit, la replaça dessus absolument comme une mère eût fait à l'égard de son enfant. Une femme avait voulu le seconder, mais il l'avait repoussée en disant qu'il était capable de faire une acte d'humanité jusqu'au bout.

Le pauvre homme, il avait des larmes dans les yeux, et le prêtre, s'appercevant qu'il voulait lui parler, se retira du côté de la fenêtre. Mais son nouvel ami ne put articuler un mot ; l'émotion le suffoquait. Il lui prit la main, et le robuste ouvrier la lui serra de manière à la briser ; c'était une preuve fort sensible d'affection.—C'est bien, mon ami, lui dit le prêtre, c'est bien......Je vous reconnais bien la. Je savais bien moi, que vous n'êtes pas aussi méchant que vous voulez le paraître........Je savais bien que vous étiez capable de faire une bonne action.

—Oh ! répondit-il d'une voix étouffée, c'est vous qui avez fait tout cela ......Je ne me reconnais plus : ce n'est plus moi. Il fallait au moins quatre hommes pour avoir raison de moi, et vous en avez eu raison avec quatre paroles ; *il faut que vous soyez un vrai curé*.

Le prêtre s'empressa de profiter de cette bonne occasion pour plaider la cause de la femme, et il ajouta :—Mais, mon ami, vous avez fait une action peu convenable : vous avez battu votre femme, et quand on prend une femme, ce n'est pas pour la battre. Elle a des défauts, sans doute ; mais vous en avez aussi quelques-uns il faut s'entre supporter. Allons ! vous promettez que vous ne la battrez plus jamais.

A ces mots, il reprit une partie de sa mauvaise figure, quitta la main du prêtre et lui dit en toute franchise :—J'en suis bien fâché ; mais je ne vous promets pas, parceque je ne tiendrai pas ma parole......

Il fallut retourner à la charge, et entre autre chose qui firent impression sur lui, cette parole qui le terrassa : " Vous ne voulez pas promettre de ne plus battre votre femme : c'est faute d'y avoir réfléchi. Vous qui venez de faire une si belle action à l'égard d'une femme étrangère, décemment vous ne pouvez plus battre la vôtre, maintenant." Après bien des hésitations, il promit, et appuya sa promesse d'un énorme juron. Depuis ce temps il ne s'est pas enivré, et il n'a plus jamais battu sa femme. Aussi il fallait voir l'accueil qu'elle faisait au prêtre quand il retournait visiter sa maison : " Quel bonheur pour moi de vous avoir connu ! Depuis votre dernière visite, vous m'avez encore épargné deux *roulées*. Mon mari ne s'enivre plus ;mais il se met encore en colère : il est si violent ! Il lève le poing sur moi ;je crois qu'il va m'écraser ; mais il ne me fait pas de mal Il se calme sur le champ et me dit : " Tu as bien du bonheur que le grand abbé soit venu car tu en aurais encore une roulée."

Peu après il est redevenu chrétien, il s'est confessé, il a communié, et c'est chose rare de trouver un homme qui ait des sentiments aussi élevés. Il n'a voulu rien recevoir de personne. Il dit qu'il est capable de gagner sa vie et celle de sa famille ; il travaille pour cela le jour et une partie de la nuit. La paix et l'aisance sont revenues dans sa maison, et sa femme se trouve en *paradis*.

Ses sentiments sont si nobles, que vers la fin de décembre de l'année dernière, il s'en alla trouver ce prêtre, qu'il aime de toute son âme aujourd'hui, et lui dit avec une franchise originale qui le caractérise : " Aujourd'hui je suis triste monsieur l'abbé — Pourquoi donc mon ami !—Parce que je suis pauvre. Allez dans ma vie j'ai bien souffert de la misère, j'ai bien maudit les riches, et j'ai maudit le bon Dieu aussi de leur avoir donné de la fortune ; mais je crois que je n'ai jamais tant souffert du malheur d'être pauvre que j'en souffre aujourd'hui, pourtant ce n'est pas la même chose.

—Et qu'avez vous donc, mon pauvre ami lui demanda le prêtre ?—Ce que j'ai, répondit-il, c'est que voilà le premier jour de l'an ; je voudrais vous faire un petit cadeau : vous avez été si bon pour moi ; et je n'ai pas d'argent. Du moins, je vous en prie sachez que vous avez sur la terre un ami fidèle et dévoué, que le jour et la nuit je suis à vos ordres ; envoyezmoi ou vous voudrez : pour vous je courrai nu pieds et je ferai assaut avec le chemin de fer." Et puis, prenant la main du prêtre, il ajouta avec un accent indicible de bonté et de conviction : " Monsieur l'abbé, si jamais Il venait une révolution ; si on voulait encore faire du mal aux prêtres, venez vous cacher chez moi, venez vous cacher dans notre quartier allez, milles bombes ! il y aura bien des têtes de cassées avant qu'on touche à la vôtre...... "

La famille Archambault.

L'émotion extraordinaire avec laquelle toute la ville de Montréal a reçu la nouvelle de la catastrophe qui a détruit une des familles les plus estimées de Montréal, nous a imposé le devoir de recueillir minutieusement tout ce qui se rapporte à cet horrible accident.

Le jour commençait à poindre, quand l'explosion est arrivée. Monsieur et Madame Archambault étaient encore dans leurs lits ; malheureusement la cabine dans laquelle ils reposaient était au dessus de la bouilloire, et à l'explosion, non seulement, ils furent brulés par l'eau bouillante, mais l'appartement vola en morceaux et Madame Archambault fut plutôt broyés avec son enfant qu'étouffée comme les autres par la vapeur. Aussi tôt après l'accident, on déposa son corps sur un matelas. On l'enveloppa avec soin et l'on attendit l'enquête du coroner. On remarque, dans les débris de leur cabine,des morceaux de chair attachés à la cloison.

La petite fille est fort mutilée et il est même difficile de pouvoir l'identifier. Les lèvres sont complètement brûlées. Elles sont prises ensemble et ne forment plus qu'un morceau de chair livide extrêmement allongée et pendant sur le menton. A divers endroits du corps, la peau est complètement disparue et de gros morceaux de chair même sont enlevés. Le corps est tellement contracté que plusieurs parties n'offrent aucune forme humaine. On le déposa dans l'hôpital près du cadavre de sa mère, et à côté d'elle, on voyait son petit manteau, sa robe et ses bas encore tout mouillés de l'eau bouillante dans laquelle ils avaient trempés.

M. Archambault, qui était d'une constitution extrêmement forte, put survivre aux coups terribles qu'il reçut. On le déposa avec les autres blessés, à l'extrémité du salon et tout porte à croire qu'on l'a négligé d'une manière indigne, puisqu'il ne fut transporté que dans l'après-midi à l'hôpital de New-York. Il y avait à bord un médecin, le Dr. Morriss, de Broklyn, qui lui appliqua des compresses. Il fit preuve pendant tout ce temps, d'un courage héroïque et ne proféra pas une seule plainte ; mais le sort de son épouse et de sa fille l'occupait. A force d'instance de sa part, un des passagers lui apprit qu'elles étaient mortes. Tout son courage s'évanouit et il se mit à pousser des cris de désespoir comme un enfant

A l'hôpital, il reçut les soins des Drs. White et Sabine. Il conserva constamment toute sa connaissance et il dit lui-même à ses gardiens " Je sais que ma femme et mon enfant ont été tuées. Vous ne voulès pas me le dire ; mais je sais qu'elles sont mortes."

Les médecins eurent d'abord l'espérance de pouvoir le sauver, malgré les souffrance atroces qui le tourmentaient. Le siége de la douleur était dans la tête, fort mutilée, et dans différents endroits du corps. Il portait l'empreinte de coups violents, et l'eau bouillante avait brûlé la peau et découvert la chair. Sur le soir M. Kierskowski, qui se trouvait là, le fit transporter à l'hôtel d'Europe.

M. Archambault avait fait demander un prêtre, qui accourut aussitôt et qui le prépara avec soin. A 9 h. P. M. il reçut les derniers sacrements et exprima des sentiments de résignation chrétienne " Puisque mon heure est venue, dit-il, je suis heureux de mourrir au milieu des consolation de la religion. Priez pour moi et faites prier mes amis." A 10 heures, dimanche soir, il rendait son âme à Dieu.

Les trois corps sont arrivés cette nuit dernière par l'Express.—*Minerve*.

Les journeaux du Haut-Canada nous apprennent la mort du Juge-en-chef McLean, décédé à sa résidence, à Toronto,mardi dernier à l'âge de 75 ans. Son père l'honorable Neal McLean, M. C. L., avait été officier dans les Montagnards, et le fils prouva sur les champs de battaille, qu'il n'avait pas dérogé. Il prit une part active à la guerre américaine, ou, après divers actes de bravoure il fut fait prisonnier par l'ennemie, quand la paix fut rétablie, il se fitrecevoiravocat.Il entra assez jeune dans la politique et fut deux fois élu Orateur de l'Assemblée Législative du Haut-Canada, avant l'Union. Il fut nommé Juge en 1837, mais il continua à s'occuper de politique jurqu'après 1840, suivant la coutume suivie par les Juges d'alors. Il fut nommé Juge-en-Chef par l'Hon. J. A McDonald,alors Procureur-Général du Haut Canada.

Sa santé chancelante ne lui permit pas d'exercer longtemps cette charge qu'il dut résigner peu d'années après. M. McLean était boucoup estimé de ses collègues et du Barreau, pour son intégrité, son jugement droit et l'étendue de ses connaissances légale.

On lit dans le *Monde* :

« Le *Progrès de Lyon* s'étonne de la dernière Allocution du Souverain-Pontife ; « Etrange chose cependant, s'écrie ce journal que ce pouvoir qui croulant de toutes parts prend le temps de maudire ce que la conscience publique approuve. » Si ce pouvoir est si faible, pourquoi soulève-t-il tant de haines tant de colères ? Pourquoi ces anathèmes, dont on feint de rire, sont-ils reproduits par tous, commentés, discutés par tous ? Les empereurs, les rois, les peuples, en notre temps superbe indifférence, frémissent tous quand parle cette voix mourante. Est-ce que dans la Rome des païens les empereurs, les grands le peuple, ne frémissaient pas ainsi quand les martyrs leur jetaient en mourant l'anathème ? Les temps sont-ils chargés ? Au XIXe siècle, comme au Ier, les ennemis de Eglise savent qu'ils frappent des victimes immortelles ; que les meurtres, les persécutions ne tarissent pas un sang qui est une semence, n'étouffent pas une parole qui est la vie. La force ne peut rien ; les railleries sont impuissantes ; reste une arme, l'hypocrisie. Les ennemis de l'Eglise savent s'en servir. Après avoir, dans leur première rage maudit l'encyclique *Quanta cura*, après l'avoir raillé, ils ont voulu en atténuer la portée en limiter la valeur, le sens même. Ils recommencent ce jeu a propos de la dernière Allocution pontificale. D'abord, ils ont fait un grand bruit parce que le Saint-Père condamnait les francs-maçons ; des francs-maçons, mais des fêniens , demain il ne sera plus même question du Vatican il veulent faire une farce ridicule ; leurs efforts mêmes prouvent qu'elle a frappé, et qu'elle a frappé juste. »

LES ENFANTS DE JEFF. DAVIS.—Nous avons déjà annoncé que Delle Maggie Davis, enfant de Jeff Davis, est en pension au Sault au Recollet, au Couvent du Sacré-Cœur. Dernièrement, Mgr. Connelley, archevêque d'Halifax, est allé visiter cette maison et a montré un intérêt tout particulier pour la jeune infortunée. Il lui a fait don d'une croix en or, ornée d'émeraudes d'un prix considérables et d'un livre de prière à couverture d'ivoire.

Nouvelles et Faits Divers.

CHAMBRE DE NOUVELLE.— Nous avons le plaisir d'annoncer que la *chambre de nouvelles* de l'Union-Catholique est ouverte aux membres de cette société depuis Dimanche dernier. Les lecteurs ont à leur disposition une quarantaine de journaux, parmi lesquels dix journaux quotidiens.

Nous sommes informés que lundi le sept courant il sera vendu par encan à la résidence de feu P. Malo à Belœuil, un emplacement, un grand assortiment de ménage, un fond de magasin, et aussi plusieurs terres, le tout sans réserve.

—Nous mettons le Journal de St. Hyacinthe tout à fait libre de s'attaquer à notre presse à pouvoir qui parait être son cauchemar par les temps qui courent. Nous savons qu'il n'aura jamais le moyen d'en avoir une semblable ; les champs du rougisme sont trop arides, trop ingrats pour celà. Nous n'avons pas plus d'objection à ce qu'il prétende avoir 700 souscripteurs ; ce sont des prétentions assez modeste quoiqu'il n'imprime que 500 feuilles ; mais qu'on ne vienne donc plus nous dire que le District de St. Hyacinthe paie pour recevoir carreau de papier qui s'intitule un *porte-ordures*.

Le rédacteur du *Courrier* ne voit as pourquoi le *Journal* ne s'ocuperai pas de lui. Qu'il continue donc à lui dire des noms qu'il crétique sa prose, son éloquence, son chapeau ses bottes et sa canne ; seulement que le *Journal* n'affiche plus son nom dans ses colonnes comme il le fait depuis deux à trois niméros. Le *Journal* va nous trouver difficile mais nous n'aimons pas du tout à voir notre nom se promener en *porte-ordures*.

Qu'on remarque bien, c'est le *Journal* lui même qui s'est donné ce nom là dans sa fameuse action dont il a payé les frais.

—La dixième livraison de la *Revu Canadienne*, pour le moisd'octobre, publiée. en voici le sommaire :—*Jacques et Marie*, souvenir d'un peuple disperse (nouvelle) (suite),par N. Bourassa; *La Question Mexicaine* (suite et fin), par E. L. de Bellefeuille; *Les Evénements du Mois*, par J. Royal; *M. F. Jehin-Prume*, par D. H. Sénécal; *Bibliographie*;Histoire de la Colonie Française en Canada, par J. Royal; *Maple leaves*, by J.M. Lemoine ,E. L. de Bellefeuille; *Trois Jours de Fête Litteraire*, *C. de Lorimier*, par J. Royal.

Notre confrère du *Courrier du Canada* a publié, il y a quelque temps, une série d'articles pour commenter l'écrit que M. de Montalembert a publié dans le *Correspondant* sous le titre de « La victoire du Nord» *Le Monde*, de Paris, a cru être utile à la cause dont il est le valeureux champion en reproduisant presqu'en entier les articles de notre confrère. C'est un hommage flatteur rendu aux talents de notre estimable confrère.

—Voici les chiffres du recensement *officiel* de la ville de New-York :

Population en 1860,......813.669;
Population en 1865,......722 469;
Dimunition de la population 91,200;

A qui fera-t-on croire que ce recensement est exact quand on sait que l'affluence est telle à New-York qu'on n'y peut plus s'y loger et que les loyers sont hors de prix. Les censeurs républicains n'ont évidemment songé qu'à diminuer la population de la ville démocratique afin de réduire le chiffre de ses représentants aux différentes assemblées. Nous trouvons d'autres chiffres intéressants dans le recencement.—*Courrier des E. U.*

—Un individu vint un jour prier le bedeau de la paroisse de.... d'enrégistrer le décès de son père. Le bedeau écrivit : " *Mort.*" Quelques jours après, le même homme revient et dit : " *Mon père n'était pas mort.*" Le bedeau écrivit alors : " *Mort par erreur.*" Enfin le jeune homme revint une dernière fois, et dit : " *Mon père est véritablement mort.*" Alors le bedeau écrivit : " *Re-mort.*"

—Un dimanche, l'abbé disait une basse. Des dragons assistaient à l'office. L'un deux pieusement agenouillé, feuilletait un jeu de cartes.

Le bedeau alla le dénoncer à l'abbé.

La cérémonie terminée, l'abbé vint droit au dragon et l'invita à le suivre dans la sacristie.

—Pourquoi ce jeu de cartes ? lui dit il avec véhémence est-ce donc pour insulter la majesté divine que vous venez à l'église ?

—Révérend père, répond le dragon, chacun s'arrange comme il peut

Présenta un as à l'abbé, il ajouta :

Voilà le symbole de l'unité divine. Le *deux* me rappelle Dieu le père et Dieu le fils ; le *trois* me représente la sainte trinité ; le *quatre*, les quatres évangélistes ; le *cinq* les cinq vierges saintes : le *six* m'enseigne que le monde fut crée en six jours, le *sept*, que ce jour-là le Créateur se reposa ; le *huit*, que huit personnes échappérent miraculeusement au délage universel ; le *neuf* que neuf lépreux furent guéris par notre Sauveur ; *dix*, me remet en mémoire les dix commandements de Dieu.

Le dragon prit le valet et se contenta de le placer devant lui. Passant à la dame :

Voici, dit-il la reine de Saba, qui vint de si loin admirer la sagesse de Salomon. Ce *roi* est pour moi le symbole du *roi* des cieux.

L'abbé voulut savoir pourquoi il avait mis le valet à l'écart.

C'est que mon révérend, toute vérité n'est pas bonne à dire.

—Parlez je le veux.

Eh bien ! il est l'image de cet affreux bedeau qui nous regarde, et qui m'a bêtement dénoncé.

Le bedeau fit la grimace et quitta la sacristie :

L'abbé émerveillé d'une si ingénieuse piété, retint le dragon à dîner, et lui donna son *propre bréviaire*.

Deces.

A St. Antoine, rivière Chambly, est décédé lundi matin, le 30 octobre dernier, M. François Courtemanche, à l'âge de 74 ans.

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE.



Le Grand Purificateur du Sang.

Est spécialement recommandé

Pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les secrétions lourdes et grasses des mois d'hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE.

Pour tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abces, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses. C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Darres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, Fièvres Intermittentes, Fièvres Bilieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LANMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.



ENDUITES DE SUCRE.

LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES MALADIES

Du Foie, de l'Estomac ET DES INTESTINS.

Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsi ou Indigestion, Maladies de Foie, Constipation, Maux de tete, Hemorroides, Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé; cette combinaison de rares propriétés médecinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire sont opéré des guérisons complètes.

Préparé seulement par LANMAN & KEMPT, Droguistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice, Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St Hyacinthe, 1 Avril 1865.

Médecin Vétérinaire.

M. SUFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Bellehumeur où il donnera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques; La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommandables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe, chez J. B. Monette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a reussi au-delà de toute espérance à opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD, J. B. GERMAIN, J. SARASIN.

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

ENSEIGNE  CADENAS.

Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES,

DE TOUTES ESPECES.

ATTENTION VOITURIERS!!!

Les Voituriers trouveront un assortiment les plus complets pour Voitures.

ATTENTION FORGERONS!

FER! FER!! FER!!!

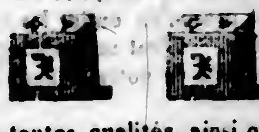
FER EN BARRES ASSORTIES.
FEUILLARD Vergette.
CASTEEL et ACIER à Ressort.
Première qualité de Spaer et Jackson
CLOUS A CHEVAL Anglais et Améric.
ENCLUMES, ETAUX DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!

FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES

DE PREMIÈRE QUALITÉ.



Thé de toutes qualités, ainsi qu'un assortiment des plus complets d'épiceries.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin

CHARLES NELSON.

FONDERIE YAMASKA.



LECLERE & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

Toute description d'effets en FONTE, exécuté avec soin et ponctualité, avec les meilleurs matériaux et par des ouvriers de Première Classe.

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre POELE

"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

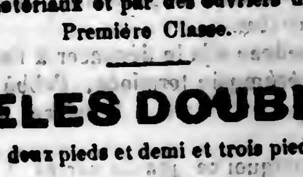
Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues.
Roues de Moulins,
Cribles,



Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.



Le Public trouvera à la FONDERIE YAMASKA tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

Conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERE, Fils. CHARLES NELSON.

St. Hyacinthe juillet, 1865.

ANNONCES DE MONTREAL.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

U. E. PARISEAU, PROPRIETAIRE, 421, Rue Notre-Dame, *En face de l'Eglise des Récollets,* Montreal. A toujours en Magasin,—Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Mirors, [Side-Boards], &c.



Montréal, Mai 1865.—1a.

NOUVEAU MAGASIN DE

VINS DE TOUTE ESPECE,

No. 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,

(Vis-à-vis la Maison F. & J. Leclaire.)



Le soussigné à le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis, que cédant à leur sollicitation, il vient d'OUVRIR un MAGASIN où il fera le commerce exclusif de Vins, Liqueurs, Eaux-de-Vie, Vins Français, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention des Messieurs les membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à très-bon marché.

P. A. MERCIER.

Montréal, Janvier 1865.

E. CHANTELOUP,

121 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE et ARGENTE en CUIVRE et FERBLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MECHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAS, le PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,

121, RUE CRAIG.

N. B.—Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 30 mai 1864.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.

Montréal, 30 Mai, 1864.

DR. MATHIEU,
Dentiste.
No. 192, Rue Notre-Dame.
En face du Palais-de-Justice.
Montréal Mai 1865.

Compagnie d'Assurance

ROYALE,

SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

CAPITAL: 10,000,000 de dollars

LE FONDS DE RESERVE EXCEDANT

Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobiliers, Hardes de corps, etc Bibliothèques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

Nos taux sont très modiques.

Agence à Montréal:

H. L. ROUTH, *Agent.*
J. LEANDRE BRAULT,
Assistant-Gérant,
Département-Français

Montréal 15 décembre 1863

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à réparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remerciments au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins à Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'à ce jour, surtout pour le criblage du grain qui se fait sans perte.

Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

Toutes réparations aux Moulins à Battre exécutées avec soin et diligence.

St. Hyacinthe, Novembre 186 .

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a renouvelé le moulin à carde sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le foulon est aussi en très bon ordre, et de plus il presse l'Etoffe et autres articles avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part du patronage public.——St. Barnabé, 8 août 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:	AGENCE POUR LE CANADA:
1 Rue Old Broad et 16 Pall Mall,	*64½ et 65 Rue St. François-Xavier.*
LONDRES.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.—UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $18,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans référence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTREAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE

D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

(ETABLIE EN 1825.)

Capital.	**£1,000,000 Sterling.**
PLACE' EN CANADA,	**$500,000.**

C A N A D A.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRETAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer les avantages de bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.



VINS, LIQUEURS ET EPICERIES

De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE. Vin pour Messe.

M. H.-M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite: *Queen Insurance Company*

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1864

ISIDORE HERIBEL.

MEUBLIER.

RUE ST. ANTOINE.—(PRES DU MARCHE.)



M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que CoucheteS, CommodeS, SophaS, TableS, ChaiseS, &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, dans le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutera aux délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1863

UN AVIS AUX

Dignes habitants du Canada.

Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules et mon onguent pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules ou Onguent offerts en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour de boites ou des Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pourquoi mes préparations ne sont pas protégés par une Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampilles sur mes pilules ou mon onguent en vente en Canada, venant des Etats-Unis. Je me fie pour leur protection seulement sur la marque qui se trouve dans le livre de direction autour de chaque Boîte ou Pot. Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait aucune Estampille des E. U. sur la boîte de pilules ou d'Onguent.

N'en achetez aucune qui porte des Estampilles des Etat-Unis.

T. HOLLOWAY,
244 Strand, London

MERES SAUVEZ VOS ENFANTS

SIROP DE DENTITION DU Dr. PICAULT

Dans le Canada il est reconnu que le tiers des enfants meurt de la dentition ou des maladies qui en sont la suite; il est donc de la plus haute importance de chercher à mettre des bornes à cette mortalité effrayante. Nous serons heureux, mille fois heureux, si l'usage de notre *Sirop de Dentition* vient diminuer le nombre des victimes que la mort ne cesse de faire parmi ces chers petits êtres et dont la perte laisse un si grand vide dans les familles.

Ce Sirop incomparable, résultat de longues recherches d'un célèbre médecin de Paris, est appelé à réaliser ce désir. Il ouvre les pores des gencives, enlève l'inflammation et la douleur et facilite le passage des dents sans fièvre et sans convulsions.

PICAULT & FILS.

Montréal, 1865.

Agents à St Hyacinthe,
FRENCH et VERNIER,
Pharmaciens.

Aux Médecins.

Le Sirop d'Iodure de Fer inaltérable préparé par M. J. Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique est sans contredit la plus belle, la plus pure et la meilleure préparation de ce genre qui ait été fabriquée dans le pays; la manière tout-à-fait scientifique dont ce sirop est préparé, est une découverte de M. Vernier, et le rend parfaitement inaltérable. Je la recommande particulièrement à la profession, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

P. E. PICAULT, M.D.

Montréal, 2 Juin 1865.

Pharmacie FRENCH ET VERNIER.
St. Hyacinthe.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

TENU PAR

ISIDORE BEAULNE.

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hotel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs seront toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

EPICERIES, GROCERIES, VINS, LIQUEURS

Théophile Langelier,

Rue Cascades,—Près du Moulin,—St. Hyacinthe.

M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin d'Epiceries, Provisions, Vins, Liqueurs, Porcelaine, &c., dans la demeure ... [illegible]

Mai 1865.

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

... 1 Mai, 1865.

Bureaux de Poste.		Arrivée.	Départ
Montréal.	Tous les jrs	A. M. 7 00, 11 40, P. M. 3 50	A. M. 11 40, P. M. 10 00
St. Hilaire et la Rivière Chambly...	do	A. M. 11 40	10 00
Island-Pond		7 00, 11 40	3 50
Québec	do	7 00	10 30
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie	do	P. M. 3 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon	do	A. M. 10 00	12 30
St. Aimé, St. Barnabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 30
LaPrésentation	Mercredi et Samedi	A. M. 11 00	11 30

E. L. R. DESPRES,
Maître de Poste.

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.

Les malles pour St. Barnabé, St. Jude St. Aime et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7.30 h. A. M.

DR. COLBY'S ANTI-COSTIVE & TONIC PILLS.

Ces pilules n'ont pas été fabriquées pour agir comme *cathartique énergique*, mais plutôt pour assurer des évacuations naturelles et regulières, fortifier la digestion et ramener l'appetit. Elles ont des propriétés d'une nature particulière et des plus excellentes qui donnent de la vigueur à tous les organes digestifs, ravivent l'appétit et confèrent à ces mêmes organes de l'élasticité et un ton nouveau. Elles sont spécialement propres aux personnes sujettes à la constipation et à la torpeur. Les hommes de profession, d'affaires, les étudiants, les commis, les femmes, enfin tous ceux qui ont la digestion difficile par suite du manque d'air et d'exercice, éprouveront dans presque tous les cas, un grand soulagement en en faisant usage.

Les personnes qui peuvent prendre aucun autre tonique en obtiendront aussi un grand soulagement. Elles peuvent être prises aussi longtemps que possible sans causer aucun dommage, et elles ont cela de particulier, sans augmenter la dose.

Nous, soussignés médecins, certifions avec plaisir que le Dr. Colby, de Stanstead, est un des plus habiles médecins du pays; qu'il occupe une très haute position parmi ses confrères de la profession. Nous reconnaissons les qualités excellentes de ses Pilules Anti-Constipées et Toniques, que nous avons employées dans nos pratiques, et nous les approuvons hautement.

J. B. GIBSON, M. D. Dunham, C. E.
C. E. COTTON, M. D., Cowansville.
CHARLES BROWN, M. D., "
S. S. FOSTER, M. D., Brome.
NORMAN CLEVELAND, M. D., Barnston.
N. JENKS, M. D.
C. W. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN MEIGS, M. D., "
BENJAMIN DAMON, M. D. Coaticook.
LEMUEL RICHMOND, M. D., Derby Line.
M. G. GLINES, M. D., Compton, C. E.
G. O. SOMERS, M. D., Magog, C. E.
J. C. RUTHERFORD, M. D., Newport, V.

RECOUVERTES EN SUCRE.

A vendre par MM. PICAULT et FILS, DEVINS et BOLTON, H. R. GREY et tous les principaux Droguistes de Montréal.

M. J. DUVERT, agent pour St. Hyacinthe.

Seuls propriétaires.

S. J. FOSS et Cie., Sherbrooke.
1er sept. 1865

MERES, SAUVEZ VOS ENFANTS

PASTILLES A VERS VEGETALES



DE DEVINS.

sont certainement le Remède le plus efficace pour la DESTRUCTION DES VERS QUI SOIT ENCORE CONNU.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement végétales, Elles sont agréables au goût, Elles n'ont rien d'offensant à la vue. Et sont les seules LOSANGES Anthelminthiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elles estampillées des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elles ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLLON,
CHIMISTES.
Près le Palais de Justice, MONTREAL.

4 Juillet 1865.—1a.

JOURS DE PUBLICATION: Mardis et Vendredis.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An, PAYABLES D'AVANCE.
ou TROIS PIASTRES pour les retardataires.
Un mois d'avis pour discontinuer.
ETATS-UNIS:—Trois piastres.
Camille Lussier, Propriétaire-Editeur, Bureau imprimerie et résidence, maison H.J.Doherty, rue Cascades, coin nord de la rue St. Hyacinthe.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique. Agricole. Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE RUE DES CASCADES ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion....... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne.. ... 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois

Vol. 13 | St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Mardi, 7 Novembre 1865. | No. 69

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS
Porte voisine de Ls. Taché, écr.
SUIVRONT LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. Antoine Birs.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 8 Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambeault Rue Cascades.
St. Hyacinthe 23 septembre 1864.

HONORÉ MERCIER,
Avocat.
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
HONORE MERCIER.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

J. A. SIMARD,
Avocat.
Tient son Bureau dans la maison de M. A. S. Archambault, vis-à-vis le bureau de H. R. Blanchard, coroner, Rue Cascades, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

J. B. SICOTTE,
Avocat.
Bureau:—Rue St. Denis, vis-à-vis l'ancien Manoir Seigneurial, dans le Bureau de J. O. Guertin, Notaire.
St. Hyacinthe, 15 août, 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
WATERLOO.—Juin, 1864.

TACHE ET GLADU,
Notaires.
Coin des Rues Girouard et Ste. Anne.
LS. TACHE. L. G. GLADU.
St. Hyacinthe, 10 Novembre 1864.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Résidence: Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

LÉANDRE BOUDREAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 22 mai, 1865.

L. F. A. VIOLLETTI,
Coroner-conjoint du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

HOTEL DU PEUPLE.

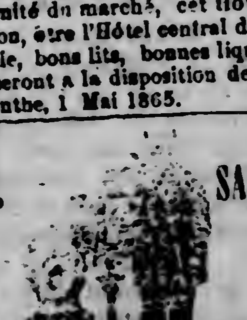
TENU PAR

GODFROIS DAIGNEAULT,

(Ci-devant de St. Pie)

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vû la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce. Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront à la disposition des voyageurs.
St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

J. J. E. SAUVAGEAU,



ARTISTE-PHOTOGRAPHE.

HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mars 1865.

HOTEL NATIONAL,

TENU PAR

A. S. MAYNARD.
Rue Cascades, pres du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, meublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable: la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.

Prix très-Modérés.
St. Hyacinthe, mai 1865.

HOTEL A ST. CESAIRE.

M. FRANCOIS CHABOT, tient maintenant l'Hôtel ci devant occupé par M. PIERRE GIGAULT.
On y trouvera toujours une Table bien fournie; des Liqueurs de premier choix; des chambres bien garnies; de bonnes écuries pour les Chevaux.

AVIS,

Toutes personnes endettées envers la Société "PREFONTAINE ET DION" sont requises de payer au soussigné le montant de leurs comptes immédiatement.
H. R. BLANCHARD.
St. Hyacinthe, 20 août, 1865.

Avis aux Spéculateurs!

TERRE A VENDRE A

Ste. ANNE de STUKELEY.

La magnique propriété de **M. Stephens MacFarlane**, dans le NEUVIÈME RANG de STUKELEY, paroisse de Ste ANNE, à quatre milles de l'église. Comprenant **550** arpents de terre en superficie, dont 350 arpents est en culture, le reste en beau bois comprenant de belles sucreries. Elle est richement bâtie de maisons, granges, et de tous les accessoires désirables. La clôture est toute en pierre et dans un ordre parfait.
S'adresser au propriétaire sur les lieux.
Rochelle, 17 octobre, 1865.—1m

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné
L. TACHÉ, N. P.
St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

A VENDRE.

Plusieurs Terres a St. Dominique.
Un [illegible] au Petit Rang de St. Hyacinthe.
Plusieurs Lots dans Acton, Stanfold et Weedon.
CONDITIONS LES PLUS FACILES.
S'adresser à
F. X. LAFORCE,
ST. HYACINTHE.
ou au
DR. TRUDEL,
MONTREAL.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 80 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à
BENJAMEN CADORET, père.

N. B.—Je suis prêt à faire une très grande réduction pour de l'argent comptant.
St. Dominique, octobre 1865.

MARCHANDISES D'AUTOMNE.

Il n'est pas nécessaire de donner un bien long détail des marchandises pour faire apprécier un magasin. C'est un vieux système aujourd'hui usé. M. DOHERTY en a adopté une autre plus bref et plus efficace: ce moyen:

Comme un bon sabre en bataille, tranche de droite à gauche au milieu du peuple.

Son assortiment d'Automne est maintenant au complet, C'est le plus grand et le meilleur en fait de Marchandises Sèches qui existe dans cette ville.

M. DOHERTY est toujours fidèle à son ancien système de

VENDRE PROMPTEMENT ET A PETIT PROFIT.

Un homme qui aime à ménager son argent n'achète pas chez les marchands qui vendent à crédit, parcequ'ils vendent plus cher, vu que ces marchands achètent eux-même à crédit.

DE PLUS
Un assortiment de CHAUSSURES considérables; BOTTES, BOTTINES, SOULIERS, pour Hommes, Femmes et Enfants.
—A bas prix.—
St. Hyacinthe, septembre, 1865.

Dr. N. JACQUES.

Le Dr. N. Jacques tient son office dans la maison de M. A. S. Archambault Rue Cascade St. Hyacinthe, à côté du Bureau de F. X. Girard Ecr avocat, et en face de celui de H. R. Blanchard écr N. P.
St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

L'HEROISME ET LA PATRIE.

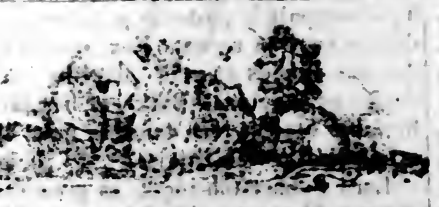
PAR

HONORÉ MERCIER.

Cette brochure forme un joli volume in 8o de 80 pages et est maintenant en vente chez les principaux Libraires de Québec et de Montréal et chez le soussigné.

Prix: 30 Sous

Les personnes qui désireraient se procurer cette brochure, par la poste, la recevront en envoyant, FRANC DE PORT, 26 cts. en timbres-poste.
M. A. KEROACK.
Libraire.
St. Hyacinthe, 16 août, 1865.



ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Departement des Finances,
Douanes. Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraitre chaque samedi dans la *Gazette du Canada.*
R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances.

DOUANES,
Ottawa 3 Novembre. 1865.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 30 p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jus qu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.



PROVINCE DU CANADA, } District de St. Hyacinthe. }
Un Terme ou Session de la

COUR DU BANC DE LA REINE,

Tenant Jurisdiction Criminelle, pour le District de St. Hyacinthe, sera tenu au palais de Justice à ST. HYACINTHE.

Vendredi, le Premier jour de Décembre prochain,
A DIX HEURES DU MATIN.

Je donne en conséquence avis à tous ceux qui veulent agir contre les prisonniers détenus dans la Prison Commune de ce District, qu'ils soient là et alors présents pour agir ainsi contre eux en autant qu'il sera juste; et je donne également avis à tous Juges de Paix, Coroner, Connétables et Officiers de la paix, dans et pour le district susdit, qu'ils apparaissent personnellement avec leurs rôles, indictements et autres documents, pour faire ce qui, dans leurs différentes charges doit être par eux fait.
Ls. TACHÉ.
Shérif.
Bureau du Shérif. }
St. Hyacinthe, 13 octobre 1865. }

AGENCE POUR RECLAMATIONS DES ETATS-UNIS.

On se charge de procurer aux Soldats et aux Marins canadiens qui ont servi dans l'armée ou la marine des Etats-Unis les Pensions, les Bonus, les arrérages de paie et les primes auxquels ils ont droit.

Ceux qui ont droit aux Pensions sont:
1o. Les Soldats incapables de travailler;
2o. La veuve; 3o. Les orphelins au-dessous de seize ans; 4o. La mère si elle était supportée par le soldat mort; 5o. Les Sœurs orphelines si elle étaient supportées par le soldat mort.

Je me charge de collecter: Les bonus, les arrérages de paie, et les primes des soldats morts et des marins.

Il ne sera rien chargé si l'on ne réussit pas.

A ceux qui désirent des informations.
Je me charge de fournir des information à tous ceux qui ont des amis dans l'armée ou la marine des Etats-Unis, sans rien charger, excepté les frais de port. Je répondrai par le retour de la malle aux lettres qui me seront adressées à ce sujet. De bonnes recommandations seront données, et toutes les affaires seront transigées avec promptitude et fidélité.

Aucun de ceux qui ont aidé la rébellion du Sud n'ont besoin de faire application.

Le clergé, les magistrats et autres rendraient service à ceux à qui je pourrais être utile en leur faisant connaitre cet avis.
EDWARD C. WARD,
"American House."
No. 49, Rue St. Henry
Montréal, 30 octobre, 1865.

MAISON DE PENSION.



M. G. M. Desforges informe respectueusement ses amis et le public qu'il vient d'ouvrir une Maison de Pension, en cette ville, dans le même établissement qu'occupait autrefois Mademoiselle PAGEAU.

La Maison sera tenue par Mr. Desforges, sur le même pieds que la tenait Mlle. Pageau; les voyageurs et les personnes de la ville y trouveront une bonne Pension et y seront traités avec soins et égards.

La maison contient des chambres spacieuses et nombreuses qui permettent à Mr. Desforges de recevoir non-seulement les voyageurs, mais aussi les familles de Montréal et d'ailleurs qui désireraient passer quelque temps dans notre jolie ville.
St. Hyacinthe 30 octobre 1865.

J. O. ARCHAMBAULT, NOTAIRE. COATICOOK.

FEUILLETON.

LES CHAUFFEURS.

TROISIEME PARTIE.

X.—L'ABANDON.

(Suite.)

Les membres du conseil furent sans doute effrayés des dangers d'une pareille entreprise mais ils étaient gagnés d'avance, et aucun d'eux n'osa manifester sa désapprobation. Baptiste-le-Chirurgien seul voulut encore présenter des objections timides; mais le Meg lui addressa un signe tellement menaçant, que l'opposant dut garder le silence. La discussion roulait donc seulement sur divers points de détail, quand une légère rumeur s'éleva devant la loge, et aussitôt Rose Bignon entra, pâle et effarée. Derrière elle dans l'ombre, on entrevoyait le jeune voleur chargé de faire sentinelle autour de la salle du conseil et d'en écarter les indiscrets.

Une semblable intrusion était sévérement interdite par les règlements de l'association, et le chef fronça le sourcil. Mais Rose était trop émue pour remarquer le conrroux du Beau-François.

—Pardonnez-moi, Meg! s'écria-t-elle; les nouvelles que j'apporte n'admettent aucun retard.... Tout est perdu! Le franc de Méréville arrive à l'instant et il annonce que le Borgne-de-Jouy a été pris par le gendarme Vasseur.... Méréville est rempli de soldats, et le Borgne-de-Jouy a *mangé le morceau*. Au lieu d'attaquer, vous devez vous attendre à être attaqués vous-mêmes d'un moment à l'autre.

Un profond silence acceuillit cette sinistre nouvelle. Cependant le Beau-François, rigide sur la discipline et sur la stricte observation des lois de la bande reprit avec fermeté:

—C'est fort bien, Rose mais tu n'aurais pas dû forcer la consigne. Le mioche la Marmotte qui est en sentinelle devant la loge et qui t'a laissé entrer sans ordre, recevra vingt coups de bâton.

Cette sentence ne fut pas entendue, au milieu du bruit qui s'éleva tout à coup excepté par le mioche, partie intéressée, qui se sauva en braillant. Une agitation extraordinaire venait de succéder au premier sentiment de stupeur. Tout le monde s'était levé; on criait on proposait des partis impossibles et la majorité inclinait à prendre la fuite au plus vite.

—Un moment un moment donc! s'écria le Beau-François d'une voix retentissante; sachons du moins exactement ce qui s'est passé.

Le franc de Méréville fut introduit, et avec lui entrèrent tous les gens de la bande qui purent tenir dans la loge. La gravité du cas brisait toute hiérarchie, confondait tous les rangs.

Le franc ancien garde-chasse de le seigneurie de Méréville, était l'individu qui avait laissé échapper une exclamation compromettante à la vue du Borgne-de-Jouy, gardé par les gendarmes sur la place du village. Il avait pris des informations sur les événements accomplis et sur ceux qui se préparaient puis il était venu avertir les brigands au rendez-vous général de la Muette. Il confirma la nouvelle que Rose venait de donner et il ajouta les détails les plus alarmants. Il avait vu les préparatifs de l'expédition au village de Méréville; le pays entier était sous les armes; d'une minute à l'autre les soldats sous la conduite de Vasseur et de Daniel Ladrange allaient arriver à la Muette.

Alors la frayeur ne connut plus de bornes Les assistants se précipitèrent sur la porte pour chercher leur salut dans la fuite. La voix tonnante du Beau-François domina pourtant encore le tumulte:

—Où donc allez-vous poltrons imbéciles? s'écria-t-il; si vraiment la force armée vient à nous, l'occasion est belle pour attaquer Méréville qui ne sera pas défendu, et où nous trouverons un riche butin. Dans le cas ou nous rencontrerions les soldats en chemin il nous sera facile de leur donner une leçon dont ils se souviendront longtemps. Nous sommes trois fois plus nombreux nous connaissons le pays; il n'en reviendra pas un je vous le promets. Ne croyez pas ce qu'on vous dit du Borgne-de-Jouy; ce n'est pas pour rien qu'on l'a surnommé le général Fisfin; s'il nous a trompés, il voudra tromper aussi les autres; je gagerais qu'il leur servira quelque plat de son métier. Dailleurs pourquoi nous séparer? Notre salut maintenant est dans notre nombre dans le secours que nous nous prêterons mutuellement, si nous nous dispersons, nous serons tous arrêtés les uns après les autres sans résistance possible, et nous irons au diable beaucoup plus vite.

Ces raisons semblèrent produire une certaine impression sur la pluspart des assistants mais, en définitive, la terreur domina les autres considérations. Déjà le projet du Beau-François d'attaquer Méréville à force ouverte avait secrètement exité leurs répugnances; la certitude qu'une troupe considérable venait les relancer dans leurs forêts les glaçait d'épouvante. Le Meg s'était fait illusion: il les considérait comme des soldats, ils n'étaient que des brigands. Ils étaient incapables de mourir bravement, de défendre chèrement leur vie. Aucun d'eux n'eut le courage de se diriger vers la porte.

—Que personne ne bouge! s'écria le Beau François, rugissant de colère: vous êtes tous des lâches, des traites. Méconnaitrez-vous l'autorité de votre Meg?

—Il s'élança vers la porte, s'en empara, reprit énergiquement en brandissant deux pistolets!

—Si quelqu'un de vous fait un pas pour sortir je lui brûle le cervelle!

L'attitude résoludu Beau-François son air farouche, les armes qu'il tenait à la main, et dont on savait qu'il n'hésiterait à se servir imposèrent silence aux brigands. On demeura immobile, on se consulta du regard. Le Meg profita de ce moment pour renouveler ses tentatives; il employa tour les prières et les menaces afin de décider ses gens à la résistence. Voyant l'inutilité de ses efforts il trépignait il hurlait de fureur; la bouche écumente il leur montrait le poing. Tous tremblaient devant cette colère puissante mais une crainte plus forte semblait distraire leur attention. Quand les éclats de la voix cessait on eût pu les voir prêter l'oreille aux bruits extérieurs comme s'ils eussent entendu déjà les hussards et les gendarmes envahir la clairrière voisine.

Le temps était trop précieux pour que cette hésitation se prolongeât. Comme le Beau-François s'arrêta épuisé par sa véhémence même les hommes de la bande se mirent à chuchoter; puis Jacques-de-Pithiviers, qui semblait s'être chargé de résumer les opinions de ses camarades lui dit de sa voix rude:

—Laissez-nous passer, Meg: vous voyez bien que nous ne sommes pas en force! On nous connait maintenant et nous allons avoir sur les bras toutes les troupes de la république. Ce qu'il y a de mieux à faire, c'est que chacun s'en aille de son côté et se tire d'affaire comme il pourra. Ne perdons pas de temps, car le franc de Méréville assure que les soldats ont dû partir de bonne heure, et qu'ils ne peuvent tarder à paraître. Quant à moi, je vais dire adieu aux amis et prendre au plus vite le pas de route. J'ai peut-être donné quelques coups de lanière de trop au Borgne-de-Jouy, quand il était mon élève, et je gagerais que le méchant drôle m'a recommandé particulièrement à ses nouveaux amis de gendarmes.

—Et moi donc, reprit le Rouge-d'Auneau quels contes aura-t-il fait sur moi? On va me tuer, me fusiller sur place; on m'écharpera, on me déchirera en morceaux....Je suis un grand scélérat? Partons, partons, Meg; laissez-nous donc passer, mille tonnerres!

—Oui, oui, sauvons-nous, répétèrent plusieurs assistants, avec toutes ces simagrées, les soldats finiront par nous surprendre.

—Attendez au moins jusqu'à demain, demanda le Beau-François d'un ton presque suppliant; cette expédition de Méréville ne peut manquer de nous enrichir.... Alors nous nous séparerons, et chacun de nous sera libre d'aller où il lui plaira.

—Demain nous serons tous coffrés, si nous lanternons davantage, dit une voix rauque.

—Et si je ne veux pas, moi, que vous m'abandonniez ainsi? s'écria le Meg revenant à la menace; ne suis-je pas votre chef? N'ai-je pas sur chacun de vous droit de vie et de mort? allez-vous donc vous mettre en révolte? Oubliez-vous les lois de notre association?

—Notre association n'existe plus, réplique Baptiste, à qui la certitude d'être soutenu donna quelque courage; et ce serait une insigne folie d'en invoquer les lois, quand nous sommes en si grand péril.

Un assentiment général accueillit ces paroles.

—Ah! est-ce toi, Baptiste le courageux, Baptiste le beau parleur? reprit le Beau-François avec une ironie insultante, je savais bien que tu devais être moi.... Eh bien! de par toutes les cornes du diable! tu payeras pour les autres et tu vas servir d'exemple.

En même temps, il ajusta Baptiste, pâle et tremblant, d'un de ses pistolets, et fit feu.

Une main inconnue, peut-être celle de Rose, releva le bras; la balle, qui eût pu frapper plusieurs personnes au milieu de la foule, alla se perdre dans les solives du plafond. Le Beau-François saisit prestement son second pistolet, mais il ne lui fut pas permis d'en faire usage. On se rua sur lui d'un effort commun, et, malgré sa vigueur extraordinaire, malgré ses blasphêmes et ses trépignements, on le mit hors d'état de nuire. En un clin d'œil il fut renversé, on lui jeta un voile sur la tête, comme si les auteurs de ces violences eussent craint encore d'être connus de lui, et des mains vigoureuses le tinrent cloué contre terre. Le Beau-François se débattait vainement; on le traitait à son tour comme il avait traité tant de fois les victimes de ses cruautés.

Enfin cependant les mains qui le retenaient devinrent moins lourdes et moins nombreuses; bientôt même la pression cessa complètement, et il comprit que ses gardiens l'avaient laissé. Il voulut se relever, mais sa tête était toujours enveloppée d'un voile, des cordes retenaient encore ses membres. Comme il se tordait sur la terre avec une rage insensée, une voix douce l'engagea à se calmer, une main impatiente essaya de le débarrasser de ses liens. Il se trouva libre, et, son bandeau, enlevé, il put voir enfin ce qui se passait.

Il était assis par terre, au milieu de la loge éclairée seulement par la flamme tremblotante du foyer. Près de lui se tenait Rose, muette et terrifiée; mais la foule, si compacte tout à l'heure, avait disparu, et par la porte restée entr'ouverte arrivaient des rumeurs lointaines qui annonçaient une extrême agitation.

Le Beau-François ne parla pas, mais, apercevant à côté de lui son pistolet chargé que nul n'avait osé lui prendre, il s'en saisit, poussa un cri sauvage, et s'élança d'un bond vers la porte.

—François, François! qu'allez-vous faire? dit Rose d'une voix gémissante.

Il sortit en courant.

Dans la clairière, cinq ou six individus, mioches et menu fretin de la bande, étaient encore réunis autour du feu principal et semblaient discuter sur le parti qu'ils devaient prendre dans les circonstances présentes. Mais ces misérables étaient indignes de la colère du Meg. A l'autre extrémité de l'esplanade, des gens à cheval s'éloignaient dans toutes les directions, ou se hâtaient de disposer leurs montures; ce fut vers ceux là qu'il se dirigea.

Parmi les cavaliers, il reconnut le Rouge-d'Auneau et Baptiste qui achevaient de se mettre en selle.

—Lâches! attendez-moi! s'écria-t-il d'une voix qui n'avait plus rien d'humain.

—Le Meg! dit le Rouge avec épouvante.

—Que l'enfer confonde ceux qui l'ont délivré si vite, murmura Baptiste.

Et tous les deux poussèrent leurs chevaux dans l'intérieur du bois. Le Beau-François tira sur eux, mais sans résultat, et jetant son arme devenue inutile, il retourna en grondant vers la loge.

Les gens qui se trouvaient encore autour du feu du bivouac lui adressèrent la parole, mais il ne les entendit pas, et il passa sans leur répondre. Il entra dans la loge, alors déserte, où l'on entrevoyait seulement une forme svelte et légère puis il vint s'asseoir auprès du foyer, et, la tête cachée dans ses mains, il parut se livrer aux réflexions amères que lui suggérait cet abandon inattendu.

Il était la depuis quelques instants, regrettant surtout l'atroce vengeance qu'il avait rêvée, quand il entendit soupirer faiblement à côté de lui.

—Qui est là? Que me veut-on? demanda-t-il avec colère.

—C'est moi, c'est Rose, répondit une voix timide.

Eh bien! que fais-tu là? Qu'attends-tu de moi?

—Je viens, François, pour vous aimer, pour vous plaindre, pour souffrir avec vous.

—Allons donc! pourquoi n'es-tu pas partie avec les autres? Crois-tu qu'on t'épargnera plus que moi?

—Je partagerai votre sort, quel qu'il puisse être.

—Comme tu voudras.

Et il retomba dans ses lugubres réflexions; il y eut un nouveau silence.

—François, reprit enfin Rose Bignon, oubliez-vous que les soldats sont proches, et ne songez-vous pas à vous mettre en sûreté?

—Et s'il me plait à moi de les attendre?

—En ce cas, je les attendrai de même. François, vous m'avez repoussée quand vous étiez puissant, il me sera bien permis de m'attacher à vous, maintenant que vous êtes seul et malheureux!

Le Meg ne put s'empêcher de jeter sur elle un regard amical.

—Tu es une bonne créature, Rose, lui dit-il avec moins de dureté, et je suis fâché de t'avoir malmenée quelquefois....Mais que diable veux-tu que nous devenions, maintenant que les lâches gredins ont déserté?

—Votre situation et la mienne, François, si vous me permettiez encore de partager votre sort, ne seraient peut-être pas désespérées; mais il ne faut pas vous abandonner vous-même....Ne songez plus à ces misérables; tout doit être fini entre eux et vous; écoutez plutôt mon projet. Nous allons nous mettre en route seuls et à pied; votre malle et la mienne sont cachées dans le bois, elles seront pour nous une ressource. D'ailleurs, j'ai quelques pièces d'or cousues dans la doublure de ma robe. La province de Bretagne est toujours en insurrection; nous connaissons parfaitement les chemins qui y conduisent; en ne marchant que la nuit, et en nous reposant le jour dans les bois ou dans les fermes isolées, nous pourrons en très-peu de temps atteindre les pays révoltés. Là, nous serons à l'abri des poursuites et nous vivrons tranquillement de notre commerce, si nous n'aimons mieux nous embarquer pour gagner l'Angleterre ....Je suis prête à partager les dangers, et tu verras, François, combien j'aurai de force et de courage, si en retour tu ne défends pas à la pauvre Rose de t'aimer!

Ce plan ne paraissait pas inexécutable, et c'était en effet le seul que pût adopter le Beau-François dans sa situation actuelle; aussi le Meg, après une minute de réflexion, dit-il résolûment:

—Tu as raison, ma chère Rose, et je suivrai ton conseil. Le plus pressé est de nous mettre en sûreté. Et puis, ajouta-t-il comme frappé d'un souvenir, cette convention avec Daniel-Ladrange tient encore sans doute. Il m'a accordé trois jours pour gagner la frontière. En arrivant en pays étranger, je serai donc en droit de réclamer la somme considérable qui m'appartient, et Daniel sera certainement assez pour me la rendre. Cette affaire terminée, pourquoi ne reviendrais-je pas une belle nuit à Méréville, afin de régler d'un coup tous nos anciens comptes?

(La suite au prochain numéro.)

Poésie.

Le 2 Novembre a la Campagne.

Souvenir des Bords du Lac St. Louis.

—o-o—

C'était le deux Novembre, un jour plein de tristesse
Que l'Eglise consacre à prier pour les morts :
Le Ciel était tout gris, la rafale sans cesse
Pour dépouiller les bois redoublait ses efforts ;
Un air de deuil régnait sur la nature entière.

—

En ce jour solennel, j'étais triste et rêveur
Et, marchant au hazard, je fus au cimetiere,
Mais un sombre penser vint assaillir mon cœur :—
Parmi tous ces tombeaux où j'errais solitaire,
Nul nom jadis aimé m'offrait un souvenir !
Il n'était point de tombe, hélas ! qui me fut chère
Et là ne dormaient pas ceux que j'ai vu mourrir !
Je savais qu'en ce jour (usage plein de charmes),
Sur la tombe d'amis chacun viendrait pleurer.
Moi, je n'avais personne à qui donner mes larmes,
Dans ce champ de la mort, j'étais *un étranger.*

—

Etranger ! mot cruel qui retentit dans l'âme
Comme un glas funéraire et qui rappelle au cœur
Qu'il ne doit point chercher de regard qui s'enflam-
Sous son regard à lui. Ce mot seul la froideur [me
Que chacun vous témoigne, il double la souffrance
Que l'on ressent toujours en pensant au pays—
Oh ! c'est un triste mal que le mal de l'absence
Lorsque l'on cherche en vain des visages chéris.

—

Tandis que je rêvais une voix de la tombe
S'éleva sous mes pieds qui redisait ces mots :
« Jamais sur mon cercueil une larme ne tombe
« Pour apaiser le ciel, pour adoucir mes maux...
« Que se passe-t-il donc ?—On me cherche sur la
[terre
« Et les pas d'un mortel ont troublé mon repos !...
« Ce jour, il m'en souvient, est un jour de prière,
« Mais qui donc peut venir prier sur mon tombeau ?
« Je passais en ces lieux—retournant au village
« Où m'attendait ma mère, où m'attendait Mina,
« Quand la mort tout-à-coup me saisit au passage
« Et ceux que j'aimais tant je ne les revis pas....
« Toi qui parles là-haut, dis ! n'es-tu pas ma mère ?
« Ma mère ne sait pas où dort son pauvre enfant !
« Serait-ce toi Mina, mon amante sincère ?....
« Il fait bien mal de mourir quand on aime, à vingt
« Peut-être tu comprends ce que fut l'agonie [ans
« Qu'il m'a fallu souffrir songeant à notre amour,
« Tu sais qu'en te nommant j'abandonnai la vie..
« Pourtant j'avais rêvé le bonheur au retour—
« Mais où donc, pauvre fou, s'égare ta pensée ?
« Quoi ! ton cœur en délire attend ici Mina
« Et tu crois que là haut ta blonde fiancée
« Te pleure en ce moment—Oh ! non, car le trépas
« Fait finir les amours et Mina sur la terre
« T'a sans doute oublié—qui se souvient des morts ?

—

Je devins tout pensif à cette voix sévère
Qui disait aux vivants qu'ils ne font pas d'efforts
Pour garder dans leur cœur, quand la tombe est
[fermée,
Au moins un souvenir pour ceux qui ne sont plus
Et cherchai d'où venait cette voix désolée
Pleurant sur son amour et son bonheur perdus.
Près de là se trouvait une fosse récente :
Sur la croix....point de nom ! il etait etranger !
Je compris m'inclinant sur cette croix touchante,
A qui donner mes pleurs et me mis à prier.

—

Tu sais bien, ô mon Dieu, ce qu'est pour moi la vie !
Pourquoi tiendrais-je au monde où mon cœur fut
[brisé.
A ce monde inconstant, ce monde où l'on oublie,
Où le vice est honneur et l'honneur méprisé ?
Ah ! ce que je demande à ta bonté suprême
Ce n'est point ici bas à vivre de longs jours,
Je voudrais seulement que ceux que mon cœur aime
Soient présents quand ma vie achèvera son cours.

—

Je crains à l'étranger une tombe inconnue
Et jamais visitée, une fosse sans fleurs ;
Je voudrais qu'un ami, quelquefois, l'âme émue
Lût mon nom sur la pierre et me donnât ses pleurs,
Q'on vienne quelquefois, sous l'arbre qui soupire
Et qu'on pleure en priant sur ma couche de mort,
Plus que longue épithaphe une larme veut dire :
« Il nous aima vivant et nous l'aimons encor."

—

Vous tous que je devrai laisser sur cette terre
Quand Dieu m'appellera pour m'en aller à lui,
O vous que j'aime tant et dont l'image chère
Vient consoler mon cœur en ses moments d'ennui
Mes amis, ma famille, ô vous, ma bonne mère,
O toi, dont ma folie avait rêvé l'amour,
Sur ma tombe en passant pour dire une prière,
Quand je ne serai plus, ah ! viendrez-vous un jour ?

Luceat.*

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Mardi, 7 novembre, 1865.

Encore le "Witness."

Le *Daily Witness* reproduit le paragraphe suivant de l'*Union* de Paris, qu'il commente avec sa sincérité habituelle :

" On attend tout prochainement à Rome le vénérable supérieur de la maison de Saint-Sulpice, à Paris, mandé par le Souverain Pontife, afin de mettre fin aux difficultés qui existent depuis plusieurs années, au Canada, entre les Sulpiciens et l'évêque de Montréal. La Sacrée-Congrégation, chargée d'examiner les prétentions de Mgr. Bourget, ne tardera pas à se prononcer d'une manière définitive et à délimiter, dans les termes les plus précis les droits et les devoirs de chacun."

Pour nourrir la piété de ses lecteurs protestants, la feuille religieuse de M. Dougall a besoin des petits scandales qui se débitent ici et là contre le catholicisme, ses institutions et ses membres. Aussi il faut voir avec quel empressement le *Witness* fait part à ses lecteurs des découvertes qu'il a faites sur la nature des diffités qui existent entre l'Evêque de Montréal et le Séminaire de St. Sulpice.

Ces difficultés datent de loin, nous dit le *Witness*, de 1821, alors que Mgr. Lartigues, membre du Séminaire, fut nommé premier évêque de Montréal. Sans le zèle du *daily religious paper* les populations catholiques n'auraient pas encore le premier mot sur ce *sujet délicat*. Aucun journal catholique n'a encore été assez courageux pour en parler, heureusement que M. l'abbé Brasseur de Bourbourg *Vicaire-Général de Boston Ancien professeur d'Histoire Ecclésiastique au Séminaire de Québec, Membre de plusieurs Sociétés Savantes d'Europe et d'Amérique* a daigné s'en occuper. Comme c'est à l'aide de ce phénomène de science et de vertu que le *Witness* du 2 novembre nous dit les choses édifiantes qu'il prétend savoir sur le sujet, nous allons faire connaitre à nos lecteurs ce qu'est Mr l'abbé Brasseur, d'après ce que nous en dit M. l'abbé Ferland. C'était dans l'automne de 1845. Un jeune prêtre français venait frapper à la porte du Séminaire de Québec, où il fut accueilli avec cordialité. La navigation étant sur le point de se fermer, on offra au jene voyageur de passer l'hiver à Québec. A peine installé au milieu de ses confrères, le lévite étranger commença a dérouler les plans qu'il avait conçus pour la régénération de la colonie. Il fondrait une communauté de Béndictins dont il serait le supérieur. Le souverain pontife l'avait autorisé à cette fin. Deux ou trois romans imités de Chataubriand, dont il se déclarait l'auteur, et qu'il montrait avec complaisance ; des cartes portant une couronne de comte et le nom arristocratiqua de *Reverend Count Brasseur de Bourbourg* devaient suffire à appuyer les prétentions du nouvel arrivé.

Malheureusement, Mgr. Signay, archevêque de Québec, ne put croire qu'un romancier nouvellement ordonné prêtre fut assez avancé dans la spiritualité pour conduire une communauté. Quelques membres du clergé canadien allèrent plus loin et se permirent même de taquiner le moine improvisé.

M. le Comte dut replacer ses plans dans son portefeuille ; mais les directeurs du Séminaire en eurent pitié dans sa déconvenue ; pour l'empêcher de se regarder comme inutile, ils le prièrent d'entreprendre un cours d'histoire ecclésiastique en faveur des jeunes élèves en théologie.

Un nouveau contretemps vint obscurcir la gloire du savant professeur, le cours ne réussit pas et les leçons cessèrent ; le titre de professeur d'histoire ecclésiastique n'en demeura pas moins attaché au nom de M. Brasseur. Il pouvait lui servir en Europe comme celui de comte en Amérique.

Après cette seconde setraite, il n'eut plus qu'a s'occuper de recherches littéraires. Il aurait bien souhaité visiter les archives du Séminaire de Québec ; mais à son grand déplaisir l'entrée en demeura fermée pour lui. Il réussit pourtant à avoir accès aux archives de l'Archevêché, et put recueillir à la hâte quelques notes sur des documents incomplets, qu'il n'a pas toujours compris et qu'il a interprétés plus tard dans un sens défavorable aux institutions catholiques du Canada :

« Pendant six mois, M. Brasseur avait été « hébergé par le séminaire de Québec ; et « durant ce temps le futur historien du Ca- « nada s'était occupé à loger dans ses car- « tons, des commérages, des rumeurs mal- « veillantes mises en circulation par la haine « de quelques sectaires fanatiques. Il réser- « vait ces documents précieux, si propres « *à donner un caractère de vérité à ses* « *écrits* » pour couvrir de boue plusieurs des « anciens directeurs de cette maison hospita- « lière, et déverser le blâme sur les Evêques « sur le clergé, sur toute la population ca- « tholique du Canada.

« A l'ouverture de la navigation, M. « Brasseur laissa Québec, connaissant le Ca- « nada et les Canadiens, comme un Anglais « qui a passé vingt-quatre heures à Boulogne « connait la France et les Français. Il « avait visité deux ou trois paroisses dans « les environs de Québec, avait lu quelques « mémoires sur les affaires de la Nouvelle- « France, et feuilleté quelques régistres de « l'Archevêché Québec ; mais il n'avait pu « parcourir les campagnes, ni se mettre en « rapport avec les population rurales ; les « archives des communautés et celles de la « Province lui étaient entièrement inconnues: « Pour écrire sur le Canada, avec les minces « matériaux qu'il possédait, il se reposait « principalement sur son imagination, espé- « rant qu'elle lui aiderait à remplir les lacu- « nes qui se rencontreraient dans ses connais- « sances historiques et topographiques. Elle « ne lui a point fait défaut. »

Pendant un séjour qu'il fit à Boston il demanda à l'Evêque et obtint le titre de Grand-Vicaire. Vers 1850 il a perdu ce titre, mais il ne s'en intitule pas moins *Grand-Vicaire de Boston.*

Depuis sa rentrée en France il paraît s'être occupé à coudre ses extraits inexacts et ses notes informes, entre des pages arrachés à Charlevoix, à Smith à Garneau, à Montgomery Martin. Le résultat de ses veilles a été un roman historique, intitulé : "Histoire du Canada, de son Eglise, et de ses missions, etc."

Au jugement de quiconque connaît tant soit peu l'histoire du Canada ce travail est tellement défiguré par ses omissions les inexatitudes, les bévues grossières, les appréciations fausses, que pour celui qui n'a déjà étudié l'histoire de notre pays, il est impossible d'y démêler le vrai d'avec le faux. Les dates sont souvent jetées aux hasard, les faits dénaturés, les hommes jugés avec une partialité qui dénote la légèreté et la mauvaise humeur. L'écrivain protestant Smith, adversaire acharné de la race française et du catholicisme du Bas-Canada que M. Brasseur de Bourbourg dans la seconde partie de son ouvrage. Aussi cette œuvre mérite-t-elle, sous ce rapport, d'être accueillie avec joie par ceux qui haissent les Canadiens-Français à cause de leur religion, de leur origine et de leur langue ; pour les amis de la vérité et de la justice, c'est un travail qui ne fait honneur ni au cœur, ni au jugement de l'auteur.

On comprendra que c'est un catholique et un historien de cette trempe qui peut convenir au fanatique du *Witness* ; ce fait nous démontre que pour subsister l'erreur a besoin de mensonge, le journal suisse en parait bien convaincu ; mais qu'il soit persuadé que nous connaissons assez et sa tactique et l'esprit qui l'anime pour qu'il suffise de signaler ses écrits pour leur attirer le mépris et la répulsion qu'ils inspirent.

Une Enigme.

Nous avons recueilli, grâce à notre indiscrétion de journaliste, une jolie petite rumeur relativement à l'Union Catholique, que nous nous empressons de communiquer, sous forme d'énigme, à nos amis, les membres de cette société : en les priant toutefois de n'en rien dire à personne de peur........ de ne pas avoir compris.

L'on se rappelle, que du temps de la chevalerie, quand un preux descendait dans l'arène ou volait sur le champ de bataille, pour combattre pour son Dieu, son roi et sa dame, celle-ci lui donnait, du haut d'un donjon, discrètement fermé, une écharpe ou un morceau d'étoffe précieuse que le chevalier recevait respectueusement du bout de sa lance et qui servait de ralliement à lui et à ses braves durant la bataille. Quelque fois même une dame craintive redoutant les rigueurs de l'oubli, brodait discrètement, de ses blanches mains, une lettre poétique qui devenait le chiffre du chevalier ; d'autre fois la dame ajoutait un motto qui, presque toujours, était une pieuse invocation à la fidélité et à la constance ; ce chiffre et ce motto, le chevalier heureux les ajoutait à ses armes et leur demandait une inspiration dans un moment critique ou une consolation dans les douleurs et les souffrances.

Voilà un souvenir du temps passé ; c'est la première partie de l'énigme. Voici la seconde.

Le temps des chevaliers est passé ; mais s'il n'y a plus de ces preux, bardés de fer, comme au moyen âge, qui bataillaient pour l'honneur de leur roi et de leur dame ; il y encore des chevaliers de l'honneur, des preux de la foi et de la croyance catholiques qui luttent avec l'arme de la plume et de la parole pour la conservation et la défense de ces grands principes qui font la force des sociétés modernes et le bonheur des familles.

Ces derniers chevaliers on les trouve dans quelques-unes de ces institutions auxquelles la religion catholique donne naissance et qui se placent à l'ombre de son glorieux étendard ;— on peut les trouver dans une institution qui vient de naître ici et qui donne de légitimes espérances à la religion et aux lettres.

Ces considérations ont, sans doute, été l'objet de quelques-unes de nos aimables concitoyennes, car, dit-on, on s'occuperait dans quelques jolis cercles, où président les grâces, de réaliser un projet charmant qui fait penser, malgré soi, aux *bannières* des preux et aux aimables chatelaines d'autrefois.

Ce projet, lecteur, vous ne le connaissez pas et vous ne le connaîtrez pas à présent. Que si vous étiez trop anxieux, trop curieux, divinez le ou bien adressez-vous à votre voisine ; peut-être, comptant sur votre discrétion, comme elle a compté sur la nôtre, vous donnera-t-elle la clef de l'énigme.

BAZAR.

On nous demande d'annoncer que les Dames de St. Hyacinthe se proposent de faire encore un bazar cet hiver, au profit des Révérendes Sœurs de la Présentation, pour leur aider à agrandir leur maison d'Education en cette ville. Dans ce but, les Dames de St. Hyacinthe doivent se présenter chez les principaux citoyens pour amasser les deniers qui leur permettront d'acheter les étoffes et autres objets qui serviront à confectionner les merveilles d'habileté et de bon goût que les Dames de St. Hyacinthe offrent toujours à l'admiration dans leurs splendides bazars.

Nous n'avons pas besoin et nous n'entreprendrons pas d'énumérer toutes les raisons qui nous engagent à seconder les efforts que les Dames de cette ville font pour être utiles à la communauté enseignante de St. Hyacinthe.

Tous les citoyens de St. Hyacinthe connaissent ce que font pour l'Education des jeunes personnes les Révérendes Sœurs de La Présentation. Les services qu'elles ont rendus à St. Hyacinthe et aux localités voisines, sous ce rapport, sont incalculables. La renommée de leur institution attire autour d'elles tant d'élèves que la bâtisse actuelle, quoique de proportions assez vastes, n'est plus suffisante pour loger convenablement les Dames enseignantes et les élèves du pensionnat. Dans le cours de l'année dernière, les Dames de La Présentation, ont dû tenir leur externat dans une maison qu'elles louaient en ville, elles ont dû pareillement convertir en dortoir une bâtisse attenant à leur maison. Toutes ces causes de gêne doivent disparaître et c'est notre devoir à nous citoyens de St. Hyacinthe d'aider au développement d'une institution si hautement appréciée et qui fait tant d'honneur à notre localité. D'un autre côté nous ne pouvons pas laisser aux dames seules le mérite d'une aussi louable action, ce serait nous montrer peu dignes appréciateurs de leur zèle et de leur charité, et presque abdiquer nos titres à leur estime.

Lord Palmerston.

La mort du premier ministre de la Grande-Bretagne est devenue le signal d'un deuil universel. Pour nous, cette mort, qui suit de si près celle du chef de notre cabinet, est peut-être plus grave que pour toutes les autres parties des possessions britanniques. Dans l'état où sont nos relations avec la métropole, le départ d'un homme comme Lord Palmerston peut causer de bien grands changements. Depuis longtemps, cependant ce malheur était prévu. Sa santé défaillante et son âge avancé faisaient présager qu'il n'irait pas loin. Il est mort le 19 octobre à 11 heures de l'avant-midi.

Henry John Temple, vicomte Palmerston, naquit à Broadlands, comté de Hants, le 20 octobre 1784. Il descendait des Temple de Stowe. Le premier lord Palmerston fut créé pair irlandais en 1722. Jamais depuis 1710, depuis que lord Godolphin fut renvoyé par la reine Anne, jamais un premier ministre anglais n'a conduit les affaires du royaume à un âge aussi avancé. Né dans la vingt-troisième année du règne de George III, il a depuis l'âge de vingt ans, pris part à presque tous les événements qui se sont accomplis jusqu'à ce jour.

Quand naquit Lord Palmerston, William Pitt, dans la vingt-cinquième année de son âge, occupait le poste de premier ministre depuis environ un an. Fox, son rival, avait dix ans de plus et était dans le parlement depuis quinze ans. Burke, Sheridan, Wilberforce étaient tous dans la fleur de leur expérience parlementaire.

Lord Palmerston reçut sa première éducation à Harrow, qu'il laissa pour l'Université d'Edimberg, où il étudia la philosophie sous Dugald Stewart. Il passa ensuite à l'université de Cambridge où il fut couronné en 1806. Dans cette même année, Pitt qui représentait Cambridge, étant mort, Palmerston, âgé de 22 ans essaya hardiment de lui succéder. Le succès ne répondit point à la hardiesse de cette tentative. Peu après néanmoins il parvint à se faire élire par le bourg de Bletchingley. La mort de Fox, arrivée la même année, fut cause de nombreux changements dans le ministère de « tous les talents » qui avait succédé à Pitt, et quand, l'année suivante, Lord Grenville remit les rênes du pouvoir entre les mains du Duc de Portland, Lord Palmerston qui, venait d'être élu à Newport, Isle de Wight, commença sa carrière officielle en devenant l'un des lords de l'Amirauté. C'est en cette qualité qu'il parla pour la première fois devant les communes à l'occasion du bombardement de Copenhague par la flotte anglaise.

Le duel qui eut lieu, le 22 septembre 1809, entre lord Castlereagh et Canning, amena la chute du cabinet Portland et l'avénement de Perceval qui choisit lord Palmerston pour sécrétaire de la guerre. En 1811 il fut élu pour l'Université de Cambridge, objet de toute son ambition, et il est resté secrétaire au département de la guerre pendant dix-neuf ans et sous cinq gouvernement consécutifs. En 1822 il s'attacha au parti Canning qui avait des idées plus libérales que tous les autres sur l'émancipation catholique, la réforme parlementaire, et autres questions de politique intérieure, ce qui ne l'empêcha point cependant, à la mort de Canning, d'entrer dans le cabinet Wellington. Il en sortit bientôt toutefois, avec Huskisson qui ne pouvait s'endendre avec le premiers ministre. Pour la première fois depuis son entrée au parlement il se trouvait dans l'opposition. Il n'y séjourna point longtemps. Le comte Grey succédant à Wellington en 1830, Palmerston deviat secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. En 1834, il quitta ce poste durant les quelques mois du ministère de sir Robert Peel, pour ne le quitter ensuite qu'en 1841 à l'avénement du du parti conservateur. Pendant ce temps là Palmerston s'était acquis une rare réputation comme diplomate. Son nom était devenu dans toute l'Europe, le synonyme de la sagacité et de la prudence. C'est à lui qu'est due la quadruple alliance avec les puissances du Nord pour préserver l'intégrité de la Turquie. Relégué dans l'opposition durant l'administration de sir Robert Peel, il attaqua violemment la politique extérieure de lord Aberdeen, ministre de ce département. Il lui reprocha surtout, en termes énergiques, l'arrangement de la ligne frontière entre le Nouveau-Brunswick et le Maine connu sous le nom de traité Ashburton et qu'il appela la capitulation Ashburton. Après cinq ans d'opposition, il revint au département des affaires étrangères à l'avénement de lord John Russell en 1846, poste qu'il garda jusqu'en 1851. A cette dernière époque il perdit un peu de son crédit à la Cour, sous prétexte qu'il voyait d'un trop bon œil l'usurpation de Napoléon III, et cette disgrâce devint plus évidente quand il réfusa de soumettre au Prince Epoux ses dépêches aux Cours étrangères.

A l'instigation de la Cour, lord John Russell le mit hors du ministère. Il y revint en 1852, comme ministre de l'intérieur, lors de la formation du cabinet Aberdeen. Il garda ce poste jusqu'en février 1855 où il devint lui-même premier ministre. La prise de Sébastopol et la pacification des Indiens contribuèrent à la popularité de son ministère. En février 1858 il fut renversé à l'occasion du *bill* sur les conspiration pour meurtre, que l'on répresenta comme suggéré par l'Empereur des Français. Lord Derby prit les rênes du gouvernement pour un an, après quoi il fut obligé de les remettre entre les mains du lord Palmerston qui est resté premier ministre jusqu'à l'heure de sa mort. Les ministères dont lord Palmerston a été membre ou chef ont dû une grande partie de leur influence et de leur durée à sa popularité personnelle. Raconter sa vie dans tous ses détails serait entreprendre une histoire de notre siècle, car comme nous l'avons dit, lord Palmerston à été mêlé à presque tous événements de son temps. Il faut penser qu'il était dans la chambre des communes depuis 58 ans, qu'il a fait partie de seize parlement ; qu'il a vu monter et tomber dix-sept ministères et sur ces dix-sept treize l'ont comté comme un de leurs membres.

Lord Palmerston n'était ni un génie hors ligne ni un orateur brillant. Différent de Canning de Russell de Disraëli de Gladstone et de tant d'autes hommes politiques de son temps il n'a point fait son chemin au moyen du prestige littéraire. Entré tout jeune dans la politique il est mort octogénaire et le plus habile homme d'état peutêtre de toute l'Erope. Sans être ce qu'on appelle un orateur personne n'avait plus d'influence que lui sur une multitude ou sur une assemblée délibérante.

Lord Palmerston avait épousé en 1839 la comtesse douairière Cowper, fille du premier vicomte Melbourne. Mais aucun enfant n'étant né de ce mariage le titre de Lord Palmerston meurt avec lui.—*J.deQ.*

LES CANADIENS AUX ETATS-UNIS.

Le Révérend Père Royer, l'éloquent et pieux prédicateur qui prêche le Jubilé à St. Hyacinthe, nous disait dimanche dernier en parlant de ce vice dégradant qui entraîne avec lui la ruine des familles, l'ivrognerie :

J'ai eu occasion d'évangéliser les canadiens qui sont aux Etats-Unis. J'ai prêché dans des localités où il n'y avait pas moins de 500 familles de vos compatriotes. De mères de famille sont venues me raconter l'histoire des malheurs qui les ont conduites sur la terre étrangère. L'ivrognerie du chef de la maison était dans presque tous les cas, la cause première de leur ruine.

....

On estime à 50,000 le nombre des Canadiens aux Etats-Unis, le fait est qu'on ne le connait pas exactement. Les canadiens des Etats sont les esclaves des Américains. Ils vivent bien, c'est possible, mais ils ne remportent jamais d'argent. On paye leur salaire en *Stock*....... Ils reviennent au Canada plus pauvres qu'ils en sont partis."

Exposition de Dublin.

Nous offrons nos remerciments à M. le Député Ministre de l'Agriculture pour l'envoi suivant :

Bureau de l'Agriculture et des Statistiques. }
Outaouais, 31 oct. 1865 }

Monsieur,

Veuillez bien accepter les copies ci-jointes des analyses que j'ai préparées et fait traduire pour la presse du rapport des jurés de l'Exposition de Dublin.

Je suis, Monsieur, avec considération,
Votre obéissant serviteur,
J. C. TACHE.

Monsieur le Rédacteur du *Courrier*, }
St. Hyacinthe. }

Nombre de récompenses accordées aux divers pays :

PAYS	Médailles.	Mentions Honorables.	Total.
Royaume-Uni....................	414	175	589
Bahama....................		2	2
Canada....................	24	25	49
Indes....................	3	3	6
Jamaïque	2	2	4
Lagos....................		1	1
Malte....................	2		3
Ile Maurice....................	5	11	16
Natal....................	3	3	6
Terre Neuve....................	1		1
Nouvelles Galles du Sud..........	2		3
Nouvelle Zélande....................		1	1
Nouvelle Ecosse....................	20	21	41
Queensland....................		1	1
Victoria....................	35	59	94
Côte Ouest d'Afrique..........		1	1
Autriche....................	34	17	5
Bavière....................	1	2	3
Belgque....................	94	41	135
Chine....................	1		1
Danemark....................	1		1
France....................	80	22	102
Italie....................	93	62	155
Japon....................		2	2
Sibérie....................		1	1
Pays Bas....................	30	13	43
Rome	17	10	27
Russie....................	1		1
Saxe....................	1		1
Siam....................		1	1
Suède et Norvège..........	4	7	11
Suisse....................	15	4	19
Zolverein....................	69	32	101
Etats-Unis....................	2		2
	956	516	1475

Liste *des récompenses accordées aux Exposants Canadiens à l'Exposition de Dublin,* (traduite littéralement de la liste officielle.)

Médailles.

Département des Terres de la Couronne.—Pour une intéressante collection de métaux et minéraux.

La Chambre des Arts du Bas-Canada.—Pour une partie d'une excellente collection faite par les officiers de la commission géologique du Canada.

D. Bogart, de Gaspé. —Pour de l'huile de pétrole découverte par lui dans le B.-C.

La compagnie d'huile de graine de lin de Toronto.—Pour de l'huile de graine de lin et une collection de couleurs.

Petrie, Strowger et Cie., de Newcastle.—Pour de l'empois de qualité supérieure fait de blé et de pommes de terre.

S. J. Foss, Sherbrooke.—Pour de l'huile essentielle de cèdre comme tenant lieu de l'huile de thérébentine.

Lyman, Clare et Cie., Montréal.—Pour des huiles séchantes.

Le comité des cantons de l'Est du B.-C.—Pour une collection, pour l'étude, de produits dans la section III, aussi pour une collection de livres et de cartes géographiques, à l'usage des écoles dans la section XXII.

La chambre d'agriculture du H.-C.—Pour une collection, pour l'étude des produits.

J. McCollum, Howard.—Pour du tabac d'excellente qualité.

M. l'abbé Brunet, Université-Laval, Québec.—Pour une collection considérable et bien assortie de bois polis.

A. S. Whiting, Oakland.—Pour l'excellence de la main d'œuvre et le prix modéré d'un assortiment de faulx, de fourches à foin et de rateaux.

P. *Sibley*, Sherbrooke. — Pour l'excellence de la main d'œuvre et le prix modéré de faulx.

Robertson et Cie., Montréal.—Pour certains articles qui font honneur à la colonie.

O. Côté, Québec. — Pour des robes de fourrures en mosaïque et pour excellence dans la préparation et le passage.

Brown, Childs, Montréal.—Pour bonne qualité de cuir à semelles.

J. C. McLaren, Montréal.—Pour bonne confection de tuyaux de cuir.

L. Brousseau, Québec.—Pour excellence dans la reliure.

John Lovell, Montréal.—Pour excellence et bas prix des livres d'écoles publiés par lui.

J. De Witt, Montréal.—Pour de bons gants et de bonnes mitaines en peau de daim.

T. Peck, Montréal.—Pour une bonne collection de clous manufacturés dans la colonie.

J. Boyd, Montréal. — Pour excellente confection de brosses pour toilette et pour cheveux.

Selivery et Cie., Toronto.—Pour un ingénieux appareil de formes à bottes brévetées.

Tahonrheuché (chef huron), Lorette.—Pour une superbe collection de fantaisie sauvages.

Mentions honorables.

Morris.—Pour de bons échantillons de lin en bottes.

J. Millar, Montréal.—Pour de l'extrait d'écorce.

F. Bawn—Hatley—Pour de la laine de bonne qualité.

Shaw & Cie., Montréal—Pour tannage excellent de peaux de bison pour cuir à semelles.

Donovan, Moran et Cie. Montréal—Pour excellent tannage.

Brown et Frères, Toronto—Pour des livres bien faits de comptabilité.

A. Buntin, Montréal—Pour du papier fait en Canada.

G. Desbarats, Québec-Pour d'excellents échantillons de reliure.

J. McCausland, Totonte.—Pour un vitrage peint, de mérite.

C. Heise, Preston—Pour des moulures.

Jacques et Hay, Toronto—Pour échantillon de bois mis dans une table mosaïque.

A. Green, Hamilton—Pour de bonnes brosses ordinaires.

C. Boeckh, Toronto—Pour de bonnes brosses.

Mme J. Martin, Stanstead—Pour un châle brodé.

Law et Wilson, Sherbrooke—Pour des garnitures de fenêtres simples et peu coûteuses.

C. U. Fletcher, Sherbrooke—Pour de bonnes confiseries.

G. W. Read, Montréal—Pour un appareil ingénieux pour nettoyer les bottes.

Le Bureau des travaux publics, Québec—Pour une collection de photographies.

A. Henderson, Montréal—Pour bonne manipulation photographique.

C. L. Henry, Lennoxville—Idem.

W. Notman, Montréal—Idem.

Edge-tool Company of Galt—Pour outils de charpentier.

T. Moore, Etobicoke—Idem.

R. Lewis Toronto—Idem.

J. Dawson, Montréal—Idem.

Choléra.

Nous ne voudrions pas créer de fausses alarmes parmi la population du Canada, au sujet du choléra. C'est plutôt pour la rassurer que nous calculons les probabilités de l'approche de ce terrible fléau, afin d'inviter les autorités à prendre toutes les mesures de précaution nécessaires et à engager les hommes de l'art à prendre note des traitements que l'on vient de découvrir. Deux ou trois recettes, merveilleuses, dit-on, parcourent l'Europe en ce moment, c'est aux médecins à s'en emparer pour parer aux éventualités.

On verra par le tableau suivant que l'épidémie est assez répandue.

France.

Paris.—Le terrible fléau exerce actuellement ses ravages à Paris, et nous nous en douterions à peine, en lisant les journaux français. Il est de fait que le choléra sévit depuis un mois dans la grande capitale ; mais pour ne pas jeter la panique parmi la population, le gouvernement français a défendu d'en parler. Aux dernières nouvelles, l'épidémie semblait augmenter. Dans le département de la Seine qui comprend 2,000,000 d'âmes, on a compté 800 morts du 12 au 15 ce qui fait 1 par 2,500. Grâce à ce complet silence, la population est assez calme. Un grand nombre néanmoins émigrent de Paris à Versaille, où l'on dit que le choléra n'a jamais pénétré.

Le midi de la France a été cruellement éprouvé. Arles, Marseille, Toulon, Montmartre, Nimes, Beziers ont payé leur tribut. On remarque, néanmoins, que le choléra y est en pleine décroissance.

Espagne.

Madrid.—L'épidémie a jeté l'épouvante dans la capitale de l'Espagne. Il y a 500 cas par jour, ou 1 par mille. On laisse Madrid par milliers et les chemins de fer sont encombrés, au point que la foule ne se porte pas en trop grand nombre. Les couvents surtout sont cruellement décimés ; car les bonnes Sœurs de charité prodiguent leur secours. Les couvents de Ste. Thérèse, St. Ferdinand, Los Colatraves et Gregors ont déjà perdu chacun de 12 à 15 membres

La reine veut absolument venir à Madrid consoler son peuple ; mais ses ministres le lui défendent, vu la situation intéressante dans laquelle elle se trouve.

Portugal.

Le choléra est rendu au Portugal, dans la ville d'Elvas sur la frontière d'Espagne.

Angleterre.

Le choléra, de Southampton, s'est abattu, tout à coup, sur un de ses endroits les plus sains des environs de Londres, la petite ville d'Epping, située dans cette grande forêt, lieu de réunion des *cockneys* de Londres, les dimanches et jours de fête.

Les autorités ont immédiatement pris les mesures les plus sévères ; les peines les plus graves seront infligées aux personnes qui négligeront les prescriptions de salubrité publique qu'ordonnera la commission envoyée par le conseil privé.

Italie.

L'*Italie* annonce qu'à l'exception de quelques villes et localités de la province de Bari, où quelques cas ont été constatés par ci par là, les nouvelles sanitaires deviennent de plus en plus satisfaisante.

Le choléra est entre Naples et Portici, à *San Giovanni à Teduceo*. Ancône est délivré. Barlette et Bitonto souffrent encore considérablement.

Ile de Majorque.

On écrit de Palme (île de Majorque), le 10 octobre au *Messager du Midi* :

« Malgré le retour d'une partie des fuyards on n'a compté hier que 15 décès. Certainement, c'est beaucoup relativement à la population ; mais nous le considérons comme peu, en songeant à ce que nous avons vu pendant les derniers jours du mois de septembre.

« Je ne reviendrai pas sur les scènes d'horreur que l'oubli de tous les sentiments à produites à Palma ; on croirait au fantastique. Je ne vous dirai pas les infâmes profanations qui ont eu lieu au cimetière et au sujet desquelles l'autorité a dû intervenir.

» En résumé, la terreur et l'abandon ont fourni le plus grand nombre des 3,000 cadavres qui ont été jetés pêle-mêle dans les larges et profondes fosses réservées aux cholériques."

Algérie.

On apprend d'Alger que, dans l'hôpital militaire de cette ville, dix cas de choléra ont été constatés.

ALLEMAGNE.

Le *Journal de Dresde* constate que des cas de choléra se sont manifestés à Werdau. L'épidemie a été probablement importé d'Altembourg. Il y a eu, du 30 septembre, au 10 octobre, trente cas de maladie, dont sept sont mortels. Toutes les mesures nécessaires contre la propagation du mal sont prises. Jusqu'à présent Leipzig et ses environs sont entièrement exempts du choléra.

ILES BALÉARES.

On dit que l'épidémie s'est déclarée à Mahon (Iles Baléares) dans la garnison de cette place.

MALTE.

L'épidémie continue, quoiqu'on remarque quelques tendances à la décroissance. Il n'y a que 7 ou 8 cas par jour.

Il y a trois ou quatre cas par jour à Gozo. Il y a peu de cas parmi les troupes.

Nouvelles d'Europe.

Par l'arrivée du steamer *Java* à New-York, le 3 novembre, nous sommes en possession de nouvelles d'Europe jusqu'au 22 octobre.

Le *Times* de Londres disait, le 21, que si le comte Russell ne pouvait réussir à former un ministère, il deviendrait nécessaire de former une coalition entre les différentes sections des libéraux. Il ajoutait que Lord Granville était l'homme sous lequel un plus grand nombre d'hommes voudraient servir.

Le *Globe* disait que le comte Russell avait entrepris la tâche de reconstituer le cabinet et que la chose serait décidée dans un conseil qui devait avoir lieu le 26.

Le *Daily News* prétendait que la reconstruction consisterait simplement dans la nomination d'un premier ministre.

Le *Times* prévoit de grandes difficultés à l'ouverture d'un nouveau Parlement, et il craint qu'il ne surgisse des complications de nature à entraîner le pays dans une guerre et à mettre fin à l'interrègne concernant les questions américaines.

Le *Daily News* prétend qu'un ministère libéral n'est pas possible sans M. Gladstone. Un pair quelconque peut être le leader des Lords, mais c'est une question de savoir qui commandera dans la chambre des communes.

La plupart des journaux paraissent croire à une solution satisfaisante de la crise ministérielle.

Les funérailles de Lord Parlmerston ont dû avoir lieu sans grande pompe, à Romnsey, le 28 octobre.

On assurait que Mgr. de Mérode, le ministre de la guerre du St. Siége, n'avait pas résigné, mais avait obtenu un congé d'absence.

Les journaux médicaux de Paris disaient que le choléra restaient stationnaire dans ses progrès. L'Empereur Napoléon a visité l'Hôtel-Dieu pour s'assurer comment on y traitait les malades.

Garibaldi a refusé de se porter candidat à Turin.

Le bruit avait couru en Angleterre que M. Seward avait envoyé un ultinatum en France, mais le *Daily News* prétend que le sécrétaire d'Etat des Etats-Unis s'est contenté d'écrire une note exprimant le désir ardent du gouvernement américain de rester en paix avec le monde, mais il ajoutait qu'il craignait que le congrès n'engageât le gouvernement à prendre des mesures extrêmes, si des troupes nouvelles étaient envoyées au Mexique.

La plupart des gouvernements européens ont consenti à la conférence internationale à Constantinople pour empêcher le choléra de s'étendre.

Le choléra a presque complètement disparu de Madrid.

FRANCE.—On écrit de Paris 10 octobre.

« Le *Journal des Débats* donne en trois lignes une nouvelle qui ne saurait manquer de soulever beaucoup de commentaires. Il annonce comme certain que le Comte Walewski qui se trouve en ce moment à Biarritz, doit partir prochainement pour Florence, chargé d'une mission politique. »

Ce n'est pas à la légère que le *Journal des Débats* a lancé cette nouvelle, qui a exercé aujourd'hui la sagacité de nos cercles politiques. De quoi peut-il s'agir, se demande-t-on, pour que l'intervention du barron de Malaret, notre ambassadeur à Florence, ait été trouvée insuffisante, et pour qu'on ait cru devoir mettre en route l'un des plus hauts personnages de l'Etat, membre du conseil privé et président du corps législatif? Les conjectures seraient vaines en ce moment. Tout ce qu'on peut dire, c'est ce que ce nouveau témoignage d'entente amicale donné à la cour de Florence au moment même des élections est de nature à fortifier la position du gouvernement italien.

Les nouvelles de l'Algérie sont mauvaises et j'apprends que le maréchal de Mac Mahon est attendu à Paris, où il vient entretenir l'Empereur de la grave situation de la colonie. Aucun journal n'annonce le fait, mais je crois le tenir de bonne source. Le maréchal débarquera à Marseille vers le 15 octobre et se rendra immédiatement à St. Cloud.

L'évêque d'Orléans est arrivé ce soir à Paris, où il ne doit faire qu'un séjour de 24 heures. On m'annonce que M. Berryer doit se rendre lundi prochain à Nantes pour entendre l'oraison funèbre du général de Lamoricière par le grand évêque.

M. Berryer est en ce moment dans le Berry, chez M. Duvergier de Hauranne, où se trouve également le général Changarnier. On pense que le général fera aussi le voyage de Nantes pour assister à l'éloge de son illustre compagnon d'armes.

Avant hier, à l'église de la Madeleine, le prône a été marqué par un incident digne de mention. M. Deguerry, curé de cette paroisse, a présenté, à propos des enseignements évangéliques du jour, des considérations élevées et saisissantes sur les vertus chrétiennes et militaires du général de Lamoricière, en insistant sur le spectacle de sa mort, plus admirable encore que celui de sa vie. Les paroles de l'éloquent orateur ont vivement impressionné l'auditoire, et elles ont été d'autant plus remarquées que M. Deguerry est à la fois le confesseur de l'impératrice et le gouverneur du prince impérial.

Depuis quelques jours les avertissements pleuvent sur la tête des malheureux journaux. La *Gazette de France* en a reçu deux pour sa part, l'*Alsacien* un; aujourd'hui c'est le tour du *Journal de Rennes*. Si nous sommes réellement à la veille de quelques modifications libérales, comme certaines personnes persistent à le soutenir malgré tout, il faut convenir que le gouvernement dissimule bien ses intentions.

Le journal *La Liberté* marche, dit-on, très difficilement. Les abonnés ne lui viennent pas, et ses rédacteurs s'en vont. J'apprends à l'instant que le principal collaborateur de cette feuille, M. L. Hervé, a rompu avec elle et se retire. M. Hervé est un catholique solide et un écrivain de talent. Sa retraite fera doublement tort à l'organe de M. Muller.

En revanche on annonce que la *Revue Nationale* va paraître deux fois par mois.

Il est aussi question d'une combinaison de ce genre pour le *Correspondant*, dont la clientèle grandit considérablement, et dont on serait heureux de lire plus souvent les remarquables travaux.

Pologne.—Il nous arrive de tristes nouvelles de la Pologne.

Plusieurs Polonais viennent de se convertir à l'Islamisme et sont entrés dans la brigade de cavalerie commandée par Sadyk Pacha.

Plusieurs familles polonaises nobles, résidant en Pologne, se sont converties de la religion catholique à la religion grecque.

Sur la demande de plusieurs Israélites riches, le gouverneur de Varsovie vient de décréter que le mot *Juif*, qui a une signification insultante en polonais, ne doit plus être employé dans les actes officiels.

Nouvel archevêché en Angleterre.—Nous apprenons que le Pape a résolu d'établir une deuxième archevêché catholique en Angleterre, dont le siége sera où à Liverpool ou à Birmingham. Mgr. Manning, qui se trouve toujours à Rome, a conseillé cette mesure au Pape.

—Nous lisons dans le *Sole* de Milan du 2 octobre: « Le général Garibaldi a répondu par la lettre suivante à un de ses amis qui désire n'être pas nommé et qui le priait d'appuyer quelques candidatures:

« Caprera....Je ne me mêle ni ne veux me mêler d'élections. Le peuple italien n'est plus en minorité. A lui de choisir! Et tant pis pour lui et à nous le regret s'il choisit mal. »

Il est rare qu'une cérémonie funèbre ait présenté un aspect aussi lugubre que les funérailles de monsieur et madame Archambault. Le cœur se sentait vivement impressionné, à la vue de ses deux cercueils, renfermant les restes de ceux que Dieu avait unis sur la terre et que la mort avait frappés du même coup. Au jour de leur union, ils s'étaient approchés de l'autel en souriant.

Hier, au milieu de figures consternées, de regards mouillés de pleurs sous les lugubres insignes du deuil, ils s'approchèrent encore ensemble auprès du tabernacle sacré; mais le drap funéraire avait remplacé les joyeuses parures, et c'était au tour de la mort à unir dans le silence de la tombe, leurs restes mutilés et défigurés. Pas un assistant ne put se soustraire à ses tristes réflections et les larmes se mêlaient silencieusement aux prières.

Le convoi funèbre partit de la résidence du défunt, coin des rues Balmoral et St. Catherine.

Pour le cercueil de M. Archambault, les porteurs du poële étaient: M. le juge Coursol, l'Honorable M. A. A. Dorion, M. Rod. Laflame, M. C. A. Leblanc, l'Honorable M. L. A. Dessaulles, M. Duhamel, avocat.

Pour celui de Mme Archanbault, les porteurs étaient: M. W. McNaughton, M. Thos Wilson, M. G. L. Rolland M. C. S. Rodier, M. Louis Tourville et M. Jacques Grenier.

Venaient les parents des défunts, le Barreau, la Corporation, un détachement de force de police, les membres du club *Jacques-Cartier* et une longue suite des premiers citoyens de Montréal, parmi lesquels on remarquait l'Hon. Proc.-Gen. G. E. Cartier.

L'enceinte de l'Eglise Paroissiale était littéralement encombrée et rien n'était aussi saisissant que l'aspect des lugubres draperies suspendues au-dessus de cette foule émue.

Après le service, un grand nombre d'amis se rendirent au cimetière. *Minerve* de same.

DERNIÈRES NOUVELLES.

—M. Ogle R. Gowan, de Toronto, grand maître des francs-maçons, publie une lettre dans le *Leader*, pour inviter tous les membres de la fraternité à s'armer pour se tenir prêts, à repousser les Féniens. Il prétend savoir de source certaine qu'ils méditent la conquête du Haut-Canada.

—Le conseil exécutif doit siéger à Montréal, aujourd'hui.

—La *Gazette* de Londres du 20 octobre contient la nomination de Sir R. G. Macdonald au poste de Gouverneur de Hong Kong et celle du Lieut.-Général Williams à celui de la Nouvelle-Ecosse. On l'attendait hier à Halifax, où il devait arriver par le *Cuba*.

—Le *Globe* de Londres annonce que Lord Russell a été appelé à former la nouvelle administration.

—On annonce la découverte d'une mine de plomb près de Buckingham, dans le comté d'Outaouais. Une compagnie est à se former pour l'exploiter.

—Il est rumeur à Québec, que l'un des régiments stationnés en cette ville, doit être transporté à Halifax pour remplacer le 2d bataillon du 17 régiment, maintenant en route pour la Jamaïque pour y réprimer l'invasion des nègres.

—M. Schiller a été nommé Député-Greffier de la paix à Montréal. On dit que les greffiers se sont opposés à cette nomination; suivant nous ils ont bien fait, et il est regrettable que leur opposition n'ait pas été écoutée.

Les Féniens.—Il circulait, dimanche, les rumeurs les plus singulières sur le compte des Féniens. Le bruit courait qu'ils devaient tenter un coup de main sur Toronto, voulant mettre à profit le repos, pendant le dimanche, des lignes télégraphiques et des chemins de fer.

Les journaux des provinces maritimes nous apprennent qu'une semblable rumeur courait les rues d'Halifax la semaine dernière.

—Au moment de mettre sous presse nous apprenons que H. R. Blanchard, Ecr., Coronaire, vient de partir pour St. Liboire, accompagné du Docteur Jacques de cette ville, pour y tenir une enquête sur le corps d'une femme du nom de Marie Rougeau Duverger, morte subitement.

Les Féniens à New-York.—On lit dans le *Journal de commerce* de New-York:

" Nous apprenons que les Féniens achètent actuellement en cette ville une grande quantité d'armes à feu, sans faire attention à la qualité. Ils parcourent le Sud et y font de semblables achats."

Concert de la Famille Boulay.

J'ai eu le plaisir, M. le Rédacteur, d'assister, mardi dernier, au concert donné par l'intéressante famille Boulay. C'était la première fois que j'avais occasion d'entendre Mesdemoiselles Aristide, Emma et Albina Boulay. Jamais encore, à St. Hyacinthe, je n'avais eu occasion d'applaudir des voix aussi fraîches, aussi puissantes, aussi souples que celles-là. Les morceaux des grands maîtres, « Robert le Diable » et « Judith, » ont été chantés par ces Demoiselles avec le goût et le talent d'artistes. Mademoiselle Emma a déployé les trésors de sa voix d'ange dans la « Marseillaise. » On nous dit que la Famille Boulay reviendra en décembre; nous l'espérons et le souhaitons de tout cœur.

E.***

BULLETIN AMERICAIN.

Washington, 2 novembre.—Le steamer *Atlanta* est arrivé de Londres hier au soir et a été envoyé en quarantaine parcequ'il y avait parmi ses passagers des personnes malades du cholera.

Le *Commercial* dit: " Bien que la maladie ait été importée sur nos rives en ce moment, nous ne pouvons pas croire qu'il faille s'alarmer pour le moment. Il faut nous préparer à recevoir l'epidémie. Il n'y a pas une minute à perdre."

Le Dr. Burke, le médecin du lazaret, rapporte qu'il y a eu 15 cas de choléra à bord de l'*Atlanta* pendant la traversée.

Une insurrection terrible menace de renouveler, à la Jamaïque, la catastrophe de St. Domingue. Depuis longtemps les nègres émancipés exprimaient leurs mécontentement par des démonstrations non équivoques. A mesure qu'ils se sont vus délivrés de l'obligation du travail, on a remarqué qu'ils tendaient à retomber dans leur barbarie respective. Ils ont même refusé l'octroi de terres sur lesquelles ils eussent pu gagner leur vie. Ils interprètent la guerre américaine en leur faveur et se disent qu'ils pouvaient bien être une race supérieure, puisque le Nord consentait à se battre pour eux.

Soudain, une insurrection a éclaté et l'ère des massacres vient de s'ouvrir. Ils font mourir les blancs au milieu des plus atroces souffrances. Ils arrachent la langue de leurs victimes, mutilent les femmes et les enfants, répète en un mot, toutes les atrocités de St. Domingue.

Le consul-général Busch, à Kingston, Jamaïque, a télégraphié à M. Archibald, consul anglais de New-York, lui demandant de télégraphier au général Hasting Doyle, commandant en chef à Halifax, d'envoyer immédiatement des forces navales et terrestres.

L'amiral Sir James Hope est, en conséquence, parti samedi dernier dans le Duncan vaisseau de 74 canons, avec le 17e régiment.

Le Phénix devait le suivre incessamment.

Le commodore McSwede, sur le Tolotia, a dû partir, il y a quinze jours, de Nassau.

Voilà un exemple funestre d'émancipation.

Libre aux Etats-Unis d'en faire leur profit, car pour peu qu'on examine l'état des choses, on trouve facilement les indices d'une semblable disposition d'esprit chez les nègres affranchis du Sud.

—Le brick *Titania*, capt. G. W. Frame parti de Philadelphe dans la matinée du 9 de ce mois, avec un chargement de foin et de charbon pour Mobile, a été assailli le vendredi 13, par une violente tempête dans laquelle une forte voie d'eau s'est déclarée à bord. Les pompes ont été immédiatement mises en activité, mais l'eau a continué de gagner rapidement. On a vainement jeté une partie du chargement à la mer; pendant deux jours l'équipage a déployé une énergie incessante; mais le péril devenait de plus en plus pressant; il y avait onze pieds d'eau à bord; le navire pouvait couler d'un moment à l'autre, et il fallut prendre le parti de l'abandonner. On construit à la hâte un radeau de dix pieds carrés sur lequel prirent place les dix personnes qui se trouvaient à bord, soit neuf hommes d'équipage et une vieille femme qui était passagère.

Deux heures après le départ, le *Titania* coulait à pic. Le vide des naufragés enfonçait le radeau d'un pied sous l'eau. Ainsi partiellement submergés, sans eau potable et sans vivres, ils ont flotté au gré de la mer pendant vingt-quatre heures; enfin, le 27 par 32 degrés 20 minutes de latitude et 74 degrés de longitude, ils furent aperçus par la canonnière des Etats Unis *Florida*, qui les a recueillis à moitié morts d'épuisement.

Le *Florida*, en outre de son équipage régulier, avait comme passagers cent quinze matelots et soldats de marine de l'escadre du Pacifique, revenant du service pour être congédiés. Ces braves gens ont ouvert une souscription qui a produit $361, dont la moitié a été offerte à la femme passagère, et le reste à l'équipage naufragé.

Le *Titania* était un navire de 248 tonnes; il n'était pas assuré.

DÉSASTRES MARITIMES.—On a reçu hier la nouvelle d'une terrible catastrophe. Le steamer *Atlanta*, allant de la Nouvelle-Orléans à New-York, a péri corps et biens le 15 de ce mois à trois cents milles environ au sud de Sandy Hook. Cinq hommes seulement ont été sauvés, sur cinquante deux qui se trouvaient à bord. Voici le rapport de cet évènement:

« Le capitaine Pierre, de la barque W.E. Anderson, arrivée ce matin, rapporte que le 17 octobre, par 39o 93 de latitude et 27o30 de longitude, il a rencontré une épave du steamer *Atlanta* parti le 7 octobre de la Nouvelle Orléans pour New-York et a recueilli Withelm Newman, August Keltner, chauffeur, Wihelm Bramer matelot, Thomas Holling cuisinier, et David Dresler, passager qui y étaient attachés. »

« Daniel Dresler, passager, rapporte que le temps a été modéré jusqu'au 14, jour où s'est élevé une forte brise de l'ouest. Le 15, le steamer a fait une voie d'eau; il soufflait alors une violente tempête du nord-ouest et à cinq heures du soir, à environ 300 milles du sud de Sandy Hook, le bâtiment s'est brisé en trois parties; il est resté lui-même avec quatre autres personnes sur la partie du milieu. Ils sont demeurés tous cinq sur l'épave jusqu'au 17, qu'ils ont été recueillis par le capitaine Pierre, de la barque *W.E. Anderson*. L'*Atlanta* avait à bord dix-sept passagers et trente-cinq hommes d'équipage, qui probablement ont tous péri, à l'exception des cinq sauvés par l'*Anderson*. »

Nouvelles et Faits Divers.

LUCCAT.—Nous avons le plaisir d'offrir à nos lectrices une nouvelle poésie de *Luccat*. Nos jolies citadines seront heureuses de lui donner l'hospitalité dans leurs albums à côté de « *Au bord de l'eau* » « *Une larme du cœur* » « *Il ne m'a pas trompé*, » et autres poésies du même auteur qu'elles ont déjà recueillies.

—Depuis hier au midi, nous avons le spectacle d'un véritable fait d'*hiver*.—à l'heure qu'il est, la terre est toute blanche de neige.

—Nous voyons par les dernières dépêches des Etats Unis que le choléra est enfin traversé l'océan. Un steamer, arrivé à New-York la semaine dernière contenait plusieurs personnes atteintes de la terrible maladie. On pourra voir par les nouvelles que nous reproduisons de la *Minerve* sous le titre CHOLÉRA quels terrible ravages il a faits dans le vieux monde.

INSTITUT-CANADIEN.—Les élections ont eu lieu dimanche.

Président,	R. St. Jacques, Ecr.
Vice "	E. B. Dufort, Ecr.
Sec.-Archi.,	M. Esdras Bernier.
Sec.-Correspondant,	M. A. E. Boivin.
Trésorier,	M. P. L. Robitaille.

COMITE DE REGIE.—Messieurs Chagnon, Bourgeois, Salmon et Germain.

Mgr. Lynch, de Charleston.—Mgr. Lynch, évêque catholique de Charleston, qui avait quitté cette ville immédiatement après le commencement de la guerre et s'était rendu à Rome avec son vicaire général a reçu l'autorisation de M. Johnson de retourner à son poste et la promesse qu'il ne sera pas inquiété à cause de ses anciennes relations avec les confédérés. Il vient d'arriver à Charleston.—*Minerve.*

EGLISE INCENDIÉE.—L'Eglise épiscopale, St. Etienne à Toronto fut détruite par le feu ainsi que le presbytère, à 6 h. du matin, le 26 du mois dernier. Vu l'éloignement de cette église du centre de la cité, il fut impossible d'avoir de l'eau pour les engins. Il a été découvert qu'un essai avait été fait pour ouvrir le coffre de sûreté, mais en vain. L'église était assurée pour $2000 à l'assurance de l'Amérique Britannique; le presbytère pour $1000 à quelqu'autre compagnie. Le ménage du presbytère était assuré pour $1200.

—Barreau a écrit au Président des Etats Unis une lettre dans laquelle, après avoir rappelé ses services dans l'armée américaine et mentionné qu'il a enlevé le drapeau du neuvième régiment de l'Alabama, à la bataille d'Antietam, il prie son Excellence de s'intéresser pour lui auprès de l'Exécutif du Canada pour faire commuer la peine de mort en un emprisonnement perpétuel au pénitencier.

LE DINER DE SIR NORTON PETO.—Rien n'a été aussi splendide que le diner donné à New-York, par Sir Morton Peto. La liste des mets formait un petit pamphlet de 8 pages, imprimées sur soie. Le couvert était en maroquin, portant en or les armes de Sir Morton Peto et le nom du convive à qui la place était destinée.

On remarquait parmi les invités:

L'hon. proc.-gén. du Bas-Canada, Geo. E. Cartier, l'hon. A. T. Galt, Sir Narcisse Belleau, M. C J. Brydges, les généraux Grant, Sherman, Hooker, Dix, l'amiral Farragut, le juge en chef Chase et 300 autres.

—Jeudi soir, entre 9 et 10 heures, le connétable Cardinal entendit sur la rue Craig, Montréal, des cris de « au meurtre. » Il accourut sur les lieux, et trouva un soldat renversé qu'un autre soldat accablait de coups formidables. Le connétable voulut s'emparer de l'assaillant, mais celui-ci lui administra un violent coup de poing, et disparut. Le connétable se mit à relever l'autre, quand l'assaillant reparut et feignit de vouloir faire l'accord avec sa victime. Il profita d'une bonne occasion, donna un second coup de poing à l'homme de police et reprit sa course. Le connétable le poursuivit, et, malgré des morsures qu'il reçut au bras, il parvint à l'amener à la station de police, où le prisonnier se donna le nom d'Harry Morrison, du 60e régiment. Son camarade est à l'hopital. L'autre a été livré aux autorités militaires.

—Vendredi soir, un marchand de l'Assomption, a été arrêté, vers 9 heures, sur la rue St. Urbain, entre les rues Craig et Lagauchetière. On le frappa violemment et on lui demanda son argent; mais comme il venait de faire un paiement, les voleurs furent frustrés dans leurs espérances.

—Mardi dernier, un meutre horrible a été commis à Kingston. Un nommé John O'Tool entra boire dans une auberge tenue par un nommé Nichaël Gethings. Le visiteur qui avait déjà fait de copieuses libations était très-bruyant, le propriétaire, pour le mettre à l'ordre, fit venir la police, mais il paraît que l'attitude menaçante du pertubateur lui fit peur et elle se retira. Cela ne fit qu'exaspérer O'Tool qui devint plus menaçant encore, Gethings courut alors pour aller quérir de nouveau la police, mais O'Tool suivit dans la rue et lui plongea son couteau dans le coeur. Le meurtrier a été arrêté

La question du pain.—Le *Trancript* de Montréal demande pourquoi le pain coûte 23 sous à Montréal, tandis qu'on ne le paie que 17 sous à Ottawa et 18 sous à Toronto. Nous croyons savoir qu'en Haut-Canada le pain ne pèse que 4 livres au lieu qu'à Montréal il doit avoir 6 livres. A ce compte nous payons moins cher, c'est-à-dire 3 sous et sept-sixième par livres contre 4½ sou-pour le Haut-Canada.—*Minerve.*

Mariage.

A St. Hilaire de Rouville, par Messire Soly, curé de la paroisse, M. Louis Hamel, horticulteur, à dame Héloïse Labonté, veuve de P. Phaneuf Ecr. en son vivant marchand à Sherrington.

Deces.

A Notre-Dame de St. Hyacinthe, le 2 du courant, à l'âge 80 ans Elizabeth Bourque, après une courte maladie.

Son service a eu lieu samedi le 4 du courant, au milieu d'un grand nombre de parents et d'amis venus de loin pour prouver à cette famille eplorée combien était aimée et regrettée celle que la mort leur enlevait.

R. I. P.

A St. Hyacinthe-le-Confesseur, le 26 octobre dernier, Dame Barbe Bourque, épouse de M. Noël Poulin, à l'âge de 61. Cette vénérable Dame était la mère des Révérends Messieurs Eloi Poulin et F. X. Poulin.

La mort semble, depuis quelque temps, se plaire à choisir ses victimes parmi nos meilleurs citoyens. Le 4 du courant succombait après une courte maladie André Bizaillon, Ecuyer, à l'âge de 75 ans moins douze jours.

Quoique résidant en cette ville depuis cinq ou six années seulement, il s'était acquis l'estime et l'affection de tous ceux qui eurent quelques rapports avec lui. Les pauvres perdent en lui un bon frère, car il ne savait pas refuser; la ville, un de ces citoyens qui font l'honneur de la société; tous en un mot ont perdu un ami qu'ils étaient heureux de posséder. Laissons tomber sur sa tombe une larme de douleur quoique le ciel se réjouisse de posséder une âme si noble, car sa charité était inépuisable, sa vertu constante et sa foi vive et inébranlable.

Ses funérailles auront lieu mercredi, le 8 du courant, le convoi funèbre laissera la demeure du défunt à huit heures pour se rendre à la cathédrale et de là au lieu de sa sépulture. Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.—*Communiqué.*

Bulletin Commercial.

PRIX DES MARCHÉS.

DE ST. HYACINTHE.

Voici les prix des grains chez les marchands de cette ville.

	s	d
Orge,....................	2	9
Avoine,..................	1	6
Graine de Lin,...........	7	6
Pois,....................	4	0

☞Les grains doivent être de première qualité.

SAMEDI, 4 Novembre 1865.

	s.	d.		s.	d.
Fleur, par quintal,....	16	3	à	17	3
Blé, par minot,.....	6	8		7	1
Blé-d'Inde "	4	0		4	6
Pois, "	4	0		4	2
Orge "	3	4		0	0
Avoine "	1	8		1	10½
Goudriole, "	2	0		2	6
Sarrasin, "	3	0		3	4
Lard, par 100 lbs.,....	45	0		55	0
Bœuf par 100 lbs.,....	25	0		29	2
Porc frais, par lbs.,...	0	6		0	9
Lard salé "	0	8		0	9
Bœuf "	0	2		0	5
Mouton p. quart.....	1	8		4	6
Veau "	1	8		5	0
Dinde, par couple.	4	6		6	3
Oies, " ..	5	0		6	3
Canards, " ..	2	0		2	6
Volailles, " ..	1	0		2	6
Poulets, " ..	1	0		1	9
Perdrix, " ..	1	8		2	1
Œufs, par douzaine...	1	0		0	0
Beurre frais, par livre.	1	0		1	2
Do salé " ..	0	11		1	0
Savon,..............	0	5½		0	6
Sucre d'Erable,......	0	6		0	7
Miel, par livre,.......	0	5		0	6
Fêves, le pot,........	0	3		0	3½
Fêves, le minot,......	4	0		4	6
Oignons, la tresse,....	0	5		0	7½
" le minot,.....	2	0		2	6
Tabac,..............	0	5		0	6
Choux,..............	0	1		0	3
Navets,.............	0	½		0	1
Laine,..............	2	1		2	6
Laine filée,..........	4	0		4	6
Patates, le minot.....	1	6		1	8
Pommes p. minot....	2	6		7	6
" par quart,....	6	0		15	0
Foin,..............	20	0		25	0

(DE LA MINERVE.)

MARCHE MONETAIRE.

Montréal 4 Novembre 1814.

Droits perçus à la Douane de Montréal durant la semaine finissant le 4 novembre,......$97,111.

ARGENT AMERICAIN.

Echange de banque.....	32	31½ à ¾
Do privé.....	32½	31½ à ½
Traite d'or sur N.-Y...,..	¼ à ½ d'esc.	
Greenbacks..........	32½	32
Eastern & New-York....	32½	32½
Argent..............	2½	2 à ¼

New-York, 4 novembre.—Les fonds sont lourds. L'or ouvert à 146⅞, s'est élevé à 147 et a fermé à 146⅞.

MARCHÉ EN GROS.

Montréal 4 Novembre 1865.

Il y a eu plus de demandes pour la farine.

Fleur par qrt. de 196 lbs:—supr. extra $7.75 à 8.00; extra 7.25 à 7.50; de goût 7.00 superf. blé du Canada, 6.15 à 6.30; superfine, blé de l'Ouest, 6.20 à 6.25 superf. marques de la cité 6.20 à 6.30 fleur des Etats de l'Ouest, nominale; suprf. no 2 5.75 à 5.90; fine 5.00 à 5.25; moyenne, nominale, 4.50 à 4.75; Recoupes nominales; fleur en sac, 3.30 à 3.45 par 112 lbs.

Farine d'avoine—4.75 à 4.10, selon la qualité

Blé, par 60 lbs—Pas de vente.

Blé d'Inde, par 56 lbs—Pas de transactions.

Pois par 60 lbs—Une vente de 16.000 mts à 90c par 60 lbs, ou 82c par 60 lbs.

Alcalis, par 100 lbs—Marché très excité. Potasse, 1re 6.60 à 6.70 et 6.75 à 6.87½. Perlasse, 1re. 5.85 à $6.

Lard par qrt de 200 lbs—Marché ferme. 27.00 27.50 pour inspecterr

Beurre par lb—Pas de vente.

Fromage par lb:—Bonne qualité 12c de manufacture, 12½c à 13cts.

MARCHÉ DE NEW-YORK.

New-York, 4 nov.

Fleur.—Reçu 20,077 qrts; marché lourd, mais les prix sont sans changement décidé; vente 8,600 qrts; 7.80 à 8.50 sup de l'Etat, 8.30 à 8.50 extra do, 8.60 à 8.70 choisie do, 7.80 à 8.25 sup de l'Ouest, 8. 40 à 8.95 com à ordinaire de l'ouest et 9.10 à 9.30 com a bonne marque d'exportation ex R H O.

Fleur du Canada—Tranquille et sans changement, vente 3,000 qrts; 8.40 à 8.60 com et 8.70 à 12 15 bonne au choix ex.

Blé—Reçu 150 317 mts, marché lourd et 1c plus bas vente 47,500 mts; 1.75 à 1.82 nouveau club Mil et ambre Mil de choix, et 2.30 nouvel ambre de l'Etat.

Seigle—Lourd et languissant.

Orge—Tranquille et lourde.

Blé d'Inde—Reçu 148,384 mts, ferme, ventes 70.000 mts; 81c à 87c vicié et 89c à 90c saine et 78c à 78½c en dommagé.

Avoine—Louree, 48c à 50c viciée et 55c à 57c saine.

Lard—Plus bas, ventes 3,500 qrts; 32.50 à 32.75 mess fermé de 32.50 à 32.75 comptant.

Bœuf—Lourd.

Saindoux—Fermé fermé de 24c à 28½c.

LISTE DES LETTRES NON-RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE DEPUIS LE 1er AU 31 OCT., 1865.

Barbeau, Joseph.	Bernard, Octavie Delle.
Bousquet, Joseph.	Bourgeois, André.
Brunelle, Pierre.	Bernard, Octave.
Bachand, Xavier.	Brunet, Olivier.
Boisvert, JB. Veuve Dame	
Charpentier, Josète, Mad.	Chenette, Malvina, Delle.
Charpentier, Napoléon.	Chatel, C. P.
Chartier, Marie.	Chagnon, Dominique.
Chenette, Cristophe.	Chatel, Damase.
Dumaine, André.	Dussault, Propère.
Duval, Baptiste.	DeCases, Charles.
Fliootte, Hermine Dame.	Fournier, Guillaume.
Frégeau, Laurent. 2	
Girard, F. X.	Guertin, Marcel.
Gueiel, Amable.	Girard, Michel.
Gendreau, Louis.	Gendron, Jacques.
Heatherington, William.	Harbour, Jhony.
Jubinville, Theophile.	
Languirent, François.	Lemoine, Joseph.
Lucier, Damase.	Ledoux, Elmiria, Delle.
Lupien, Onésime.	Lacaillade, Louis.
Lavallée, Frs. Xavier.	Lajoie, David.
Massée, Christophe.	Michon, Mathias.
Martel, O.	Maillette, John.
McCauley, James, Ecr.,	
Pion, J. Baptiste.	Picher, Binjamin.
Pijon, Elie.	Porter, Joseph.
Quaintain, J. Baptiste.	
Savarin, Josephte, Delle.	St. Germain, François.
Turquotte, John Mrs.	Tetu, (Le militaire.)
Têtu, Vve Madame.	Terrien, Delima.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864.

JOHN HENRY EVANS, marchand de la Cite de Montréal, dans le District de Montréal, Demandeur: vs. AUGUSTIN BEAUREGARD, de St. Hilaire, dans le District de St. Hyacinthe, Charles Amiot de St. Hilaire sus lit, et Jules Lusignan, ci-devant de St. Hilaire susdit, maintenant absent de la province, manufacturiers, associés sous la raison sociale de Augustin Beauregard et Cie., Défendeurs.

Un bref de saisi a émané en cette cause, dont toutes personnes intéressées dans les biens du défendeur, ainsi que toute personne ayant en leurs possession, garde ou contrôle, aucune partie de l'actif du défendeur, ou qui sont en aucune manière endettées envers lui, sont requises de prendre connaissance.

Ls. TACHE. Shérif.

St. Hyacinthe, 17 octobre, 1865.

Public Notice.

Is hereby given that Nelson Gray of Acton-Vale Lumberer has ceased to act as my agent or to be in my employ since the first day of june l st and all persons are hereby cautioned from making any contracts for Lumber or otherwise with the said Nelson Gray in my Name as I will not be responsible for the same.

A. DUNCAN

Acton-Vale, 20the oct, 1865

AVIS.

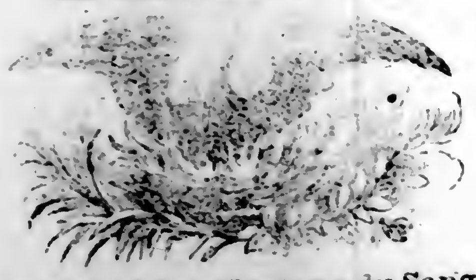
Je fais défense à qui que ce soit d'avancer à AURELIE MAURICE, mon épouse, sans un ordre signé de ma main.

ANTHIME CADORET.

St. Hyacinthe, 19 octobre, 1863.—1m.

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE.



Le Grand Purificateur du Sang.

Est spécialement recommandé

Pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les secrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE.

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abcès, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses. C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflûres, Scorbut, Névralgie, Darres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Billieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LAMMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salspareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végetales DE BRISTOL.



ENDUITES DE SUCRE.

LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES MALADIES

Du Foie, de l'Estomac

ET DES INTESTINS.

Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les

CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque, la considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsi ou Indigestion, Maladies de Foie, Constipation, Maux de tete, Hemorroides, Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé; cette combinaison de rares propriétés médecinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire sont opéré des guérisons complètes.

Préparé seulement par LANMAN & KEMPT.

Droguistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice. Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril 1865.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberte d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J. B. Monette dit Belhumeur où il donnera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques;

La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un marechal Vétérinaire des plus recommendables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B. Monette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a reussi au-dela de toute espérance à opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD, J. B. GERMAIN, L. SARASIN.

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.



ENSEIGNE — CADENAS.

Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES,

DE TOUTES ESPECES.

ATTENTION VOITURIERS!!!

Les Voituriers trouveront un assortiment les plus complets pour Voitures.

ATTENTION FORGERONS!

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.

FEUILLARD Vergette.

CASTEEL et ACIER à Ressort.

Première qualité de Spaer et Jackson

CLOUS A CHEVAL Anglais et Americ.

ENCLUMES, ETAUX DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!

FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES

DE PREMIÈRE QUALITÉ.

Thé de toutes qualités, ainsi qu'un assortiment des plus complets d'épiceries.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin

CHARLES NELSON.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERE & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

Toute description d'effets en FONTE, exécuté avec soin et ponctualité, avec les meilleurs matériaux et par des ouvriers de Première Classe.

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre POELE

"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,

Sofa pour Jardins en Fer,

Pentures de Grange,

Boites de Roues,

Roues de Moulins,

Cribles,

Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la FONDERIE YAMASKA tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

Conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC, FILS. CHARLES NELSON.

St. Hyacinthe juillet, 1865.

ANNONCES DE MONTREAL.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU, PROPRIETAIRE, 232, Rue Notre-Dame, En face de l'Eglise des Récolets, Montréal. A toujours en Magasin,—Bois de Lits, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, [illegible]



NOUVEAU MAGASIN DE VINS DE TOUTE ESPECE,

No. 291,—*RUE ST. PAUL,*—*No.* 291,

(Vis-à-vis la Maison F. & J. Leclaire.)

Le soussigné à le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis, que cédant à leur sollicitation, il vient d'OUVRIR un MAGASIN où il fera le commerce exclusif de Vins, Liqueurs, Eaux-de-Vie, Vins Français, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention des Messieurs les membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à très-bon marché.

P. A. MERCIER.

Montréal, Janvier 1865.

E. CHANTELOUP,

121 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'Eglise DORE et ARGENTE en CUIVRE FERPLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MECHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAS et PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,

121, RUE CRAIG.

N. B.— Assortiment complet de Globes et Cheminées de Couleur.

Montréal 30 mai 1864.

J. P. CRAIG,

Facteur de Pianos,

No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

☞ Pianos réparés, et accordés, à court avis et à prix modérés.

Montréal, 30 Mai, 1864.

DR. MATHIEU,

Dentiste.

No. 192, Rue Notre-Dame,

En face du Palais-de-Justice.

Montréal Mai 1865.

Compagnie d'Assurance

ROYALE,

SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE:

CAPITAL: 10,000,000 de dollars

LE FONDS DE RESERVE EXCEDANT

Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobiliers, Hardes de corps, etc Bibliothéques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

☞ *Nos taux sont très modiques.*

Agence à Montréal:

H. L. ROUTH, *Agent.*

J. LEANDRE BRAULT,

Assistant-Gérant,

Département-Français

Montréal 15 décembre 1863

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux. déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à réparer les Hache, tout en offrant ses plus sincères remerciments au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins à Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriquée jusqu'a ce jour, surtout pour le criblage du grain qui se fait sans perte.

Six de ses Moulins sont déjà en opération, leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

☞ *Toutes réparations aux Moulins à Battre exécutées avec soin et diligence.*

St. Hyacinthe, Novembre 186.

Moulins du Rapide-Plat.

M. Louis Bernier, meunier, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, informe le Public des environs, qu'il a renouvelé le moulin à carde sur un nouveau système, et il garantit son ouvrage. Le foulon est aussi en très bon ordre, et de plus il presse l'Etoffe et autres articles avec satisfaction. Et comme par le passé, il est prêt à moudre n'importe quel grain et en n'importe quantité. Il espère recevoir une large part du patronage public.—St. Barnabé, 8 août 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:	AGENCE POUR LE CANADA:
1 *Rue Old Broad et 16 Pall Mall,*	64½ et 65 *Rue St. François-Xavier.*
LONDRES.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans référence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,

Agent-Général pour le Canada,

MONTREAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,

Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE

D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

C A N A D A.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRETAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.

M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer les avantages de bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.



VINS, LIQUEURS ET EPICERIES

De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.

Vin pour Messe.

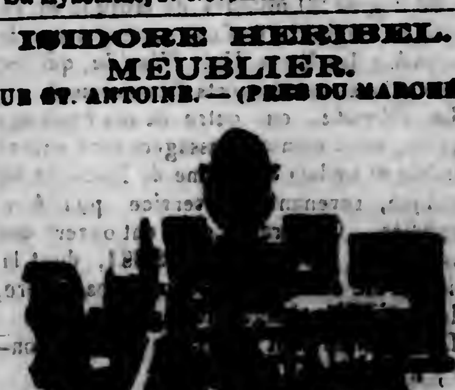
N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite: *Queen Insurance Company*

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1864.

ISIDORE HERIBEL.

MEUBLIER.

RUE ST. ANTOINE.—(PRES DU MARCHE.)



M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique. Il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises, &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délai, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutes aux délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1863

UN AVIS AUX

Dignes habitants du Canada.

Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules ou mon onguent pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat fait de Pilules aux Onguent offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampiles des Etats-Unis autour de boites ou des Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pourquoi mes préparations ne sont pas protégés par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampilles sur mes pilules ou mon onguent en vente en Canada, venant des Etats-Unis. Je me fie pour leur protection seulement sur la marque qui se trouve sous le livre de direction autour de chaque *Boite* ou *Pot.* Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait *aucune Estampille des* E. U. sur la boite de pilule ou d'Onguent.

N'en achetez aucune qui porte des Estampilles des Etat-Unis.

T. HOLLOWAY,

244 *Strand, Londres.*

MERES SAUVEZ VOS ENFANTS.

SIROP DE DENTITION DU Dr. PICAULT

Dans le Canada il est reconnu que le tiers des enfants meurt de la dentition ou des maladies qui en sont la suite; il est donc de la plus haute importance de chercher à porter des bornes à cette mortalité effrayante. Nous serons heureux, mille fois heureux, si l'usage de notre *Sirop de Dentition* vient diminuer le nombre des victimes que la mort ne cesse de faire parmi ces chers petits êtres et dont la perte laisse un si grand vide dans les familles.

Ce Sirop incomparable, résultat de longues recherches d'un célèbre médecin de Paris, est appelé à réaliser ce désir. Il ouvre les pores des gencives, enlève l'inflammation et la douleur et facilite le percement des dents sans fièvre et sans convulsions.

PICAULT & FILS.

Montréal, 1865.

AGENTS A ST. HYACINTHE,

FRENCH ET VERNIER,

Pharmaciens.

Aux Médecins.

Le Sirop d'Ipécac [illegible] préparé par M. J. Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique est sans contredit le plus belle, la plus pure et la meilleure préparation de ce genre qui ait été fabriquée dans le pays; la méthode scientifique dont ce Sirop est préparé, est une découverte de M. Vernier, et le rend parfaitement inaltérable. Je le recommande particulièrement à la profession, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

P. E. PICAULT, M.D.

Montréal, 3 Juin 1865.

Pharmacie French et Vernier,

St. Hyacinthe.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

TENU PAR

ISIDORE BEAULNE.

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

EPICERIES, GROCERIES, VINS, LIQUEURS

Théophile Langelier,

Rue Cascades,—Près du Moulin,—St. Hyacinthe.

M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un NOUVEAU MAGASIN d'Epiceries, Provisions, Vins, Liqueurs, Parfumeries, &c., dans la maison [illegible], près du Moulin et des Manufactures. Comprenant: Farine, Lard, Beurre, Sucre, Epices, Vins, Liqueurs, Eau de Cologne, Huiles, Chapeaux, Pastilles à Vers et contre la Toux, Etc., Etc., Etc.

M. L. espère par sa ponctualité mériter une large part du patronage du public de St. Hyacinthe et de la campagne environnante.

[illegible]

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe 1 Mai 1865.

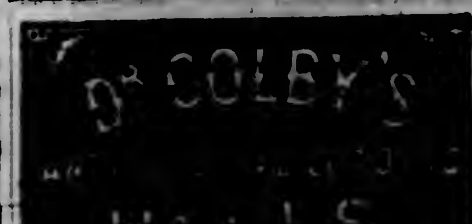
Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Départ
Montréal	Tous les jours	A. M. 7 00, 11 40; P. M. 2 30	A. M. 11 40; P. M. 10 00
St. Hilaire et la Rivière Chambly	do	A. M. 11 40	10 00
Island-Pond		7 00, 11 00	2 30
Québec	do	7 00	10 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie	do	P. M. 2 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon	do	A. M. 10 00	12 30
St. Aimé, St. Barnabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 30
La Présentation	Mercredi, et Samedi	A. M. 11 00	11 30

E. L. R. DESPRES,

Maitre de Poste.

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.

Les malles pour St. Barnabé, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7.30 h. A.M.



Ces pilules n'ont pas été fabriquées pour agir comme *cathartique énergique*, mais plutôt pour assurer des évacuations naturelles et régulières, fortifier la digestion et ramener l'appétit. Elles ont des proprietés d'une nature particulière et des plus excellentes qui donnent de la vigueur à tous les organes digestifs, ravivent l'appétit et confèrent à ces mêmes organes de l'élasticité et un ton nouveau. Elles sont spécialement propes aux personnes sujettes à la constipation et à la torpeur. Les hommes de profession, d'affaires, les étudiants, les commis, les femmes, enfin tous ceux qui ont la digestion difficile par suite du manque d'air et d'exercice, éprouveront dans presque tous les cas, un grand soulagement en en faisant usage.

Les personnes qui peuvent prendre aucun autre tonique en obtiendront aussi un grand soulagement. Elles peuvent être prises aussi longtemps que possible sans causer aucun dommage, et elles ont cela de particulier, sans augmenter la dose.

Nous, soussignés médecins, certifions avec plaisir que le Dr. Colby, de Stanstead, est un des plus habiles médecins du pays; qu'il occupe une très haute position parmi ses confrères de la profession. Nous reconnaissons les qualités excellentes de ses Pilules Anti-Constipées et Toniques, que nous avons employées dans nos pratiques, et nous les approuvons hautement.

J. B. GIBSON, M. D. Dunham, C. E.
C. E. COTTON, M. D., Cowansville.
CHARLES BROWN, M. D., "
S. S. FOSTER, M. D., Brome.
NORMAN CLEVELAND, M. D., Barnston.
N. JENKS, M. D.
C. W. COWLES, M. D., Stanstead.
JOHN MEIGS, M. D., "
BENJAMIN DAMON, M. D. Coaticook.
LEMUEL RICHMOND, M. D., Derby Line.
M. G. CLINES, M. D., Compton, C. E.
G. O. SOMERS, M. D., Magog, C. E.
J. C. RUTHERFORD, M. D., Newport, V.

RECOUVERTES EN SUCRE.

A vendre par MM. PICAULT et FILS, DEVINS et BOLTON, H. R. GREY et tous les principaux Droguistes de Montréal.

M. J. DUVERT, agent pour St. Hyacinthe.

Seuls propriétaires.

S. J. FOSS et Cie., Sherbrooke.

1er sept. 1865.



DE DEVINS.

sont certainement le Remède le plus efficace pour la

DESTRUCTION DES VERS QUI SOIT ENCORE CONNU.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement végetales,

Elles sont agréables au goût,

Elles n'ont rien d'offensif à la vue.

Et sont les seules LOSANGES Anthelminthiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elle estampillés des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞ Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLLON,

CHIMISTES.

Pres le Palais de Justice, MONTREAL.

4 Juillet 1865.—1s.